Google

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse http://books.google.com

MEMOIRES
DE LITTERATURE
TIREZ DES REGISTRES
DE L'ACADEMIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS
ET BELLES LETTRES.

Depuis le Renouvellement de cette Académie jusqu'en M. DCCX.

TOME SECOND.

P. MARISTES DE LYON

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M. DCCXVII.

TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
24 AUG 1965
OF OXFORD
LIBRARY

TABLE
POUR
LES MEMOIRES.

TOME SECOND.

Paralelle d'Homére & de Platon. Par M. l'Abbé Massieu. Pag. 1.
Vieilleſſe héroïque, ou Vieillards d'Homére. Par M. Boivin le Cadet. 18.
Le caractére de Pindare. Par M. l'Abbé Fraguier. 34.
Diſſertation ſur la Cyropédie de Xénophon. Par M. l'Abbé Fraguier. 47.
Hiſtoire de Zarine & de Stryangée. Par M. Boivin l'Aiſné. 67.
Diſſertation ſur un fragment de Diodore de Sicile. Par M. Boivin l'Aiſné. 84.
Diſſertation ſur l'uſage que Platon fait des Poëtes. Par M. l'Abbé Fraguier. 113.
Diſſertation ſur l'Eclogue. Par M. l'Abbé Fraguier. 128.
Diſcours ſur la maniére dont Virgile a imité Homére. Par M. l'Abbé Fraguier. 150.
Défenſe de la Poëſie. Par M. l'Abbé Massieu. 171.
Diſcours ſur la Satyre, où l'on examine ſon origine, ſes progrés & les changements qui luy ſont arrivez. Par M. Dacier. 199.
Premier Mémoire ſur l'origine des Lettres Grecques. Par M. l'Abbé Renaudot. 246.

Second Mémoire sur l'origine des Lettres Grecques. 265.
Remarques historiques & critiques sur l'Anthologie manuscrite qui est à la Bibliothéque du Roy. Par M. Boivin le Cadet. 279.
Sur un passage de Cicéron, où il est parlé du tombeau d'Archiméde & de sa personne. Par M. l'Abbé Fraguier. 321.
Nouvelle explication d'un passage d'Horace. Par M. l'Abbé Couture. 333.
Explication d'un endroit difficile de Denys d'Halicarnasse. Par M. Boivin l'Aisné. 341.
Dissertation au sujet de quelques endroits de Tacite & de Velléius Paterculus, où ces deux auteurs paroissent entiérement opposez sur les mesmes faits. Par M. l'Abbé de Tilladet. 352.
Différentes conjectures sur l'Anchialus de Martial. Par M. Morin. 366.
Explication d'un passage de Trébellius Pollio. Par M. Baudelot. 378.
Chronologie de l'Odyssée. Par M. Boivin le Cadet. 386.
Chronologie de Denys d'Halicarnasse. Par M. Boivin l'Aisné. 399.
Restitution chronologique d'un endroit de Censorin. Par M. Boivin l'Aisné. 412.
Epoque de Rome selon Denys d'Halicarnasse. Par M. Boivin l'Aisné. 428.
Dissertation sur le Dieu Bonus Eventus, *& sur les médailles qui concernent son culte.* Par M. Moreau de Mautour. 448.
Explication d'une inscription antique, où sont décrites les particularitez des sacrifices appellez Tauroboles. Par M. de Boze. 475.
Eclaircissement sur les explications que les Anglois ont données de quelques inscriptions de Palmyre, & des remarques sur une qui se trouve à Héliopolis de Syrie, appellée

communément *Baalbek.* Par M. l'Abbé RENAUDOT. 509.

Dissertation sur l'année de la naissance de Jesus-Christ découverte par les médailles antiques. Par M. VAILLANT le Pere. 532.

Du titre de Néocore dans les médailles Grecques frappées sous les Empereurs Romains. Par M. VAILLANT le Pere. 545.

Dissertation sur une médaille de la Reine Zénobie, trouvée dans les ruines de la ville de Palmyre. Par M. VAILLANT le Pere. 562.

Eclaircissement sur le nom de Septimia *qui est joint à celuy de* Zénobia *sur les médailles de cette Princesse.* Par M. l'Abbé RENAUDOT. 567.

Dissertation sur les médailles de Vabalathus. Par M. VAILLANT le Pere. 574.

Discours dans lequel on prétend faire voir que les médailles qui portent pour légende F. CL. CONSTANTINUS IVN. N. C. n'appartiennent point à Constantin le jeune fils de Constantin le Grand. Par M. de VALOIS. 584.

Dissertation dans laquelle on tasche de démêler la véritable origine des François par un paralelle de leurs mœurs avec celles des Germains. Par M. l'Abbé DE VERTOT. 611.

Dissertation sur l'origine des loix Saliques. Par M. l'Abbé DE VERTOT. 651.

Dissertation au sujet de la Sainte Ampoule conservée à Rheims pour le sacre de nos Rois. Par M. l'Abbé DE VERTOT. 669.

Discours sur les anciennes sépultures de nos Rois. Par le R. P. Dom MABILLON. 684.

Dissertation sur l'ancienne forme des serments usitez parmi les François. Par M. l'Abbé DE VERTOT. 700.

Discours sur quelques anciens Poëtes & sur quelques Romans Gaulois peu connus. Par M. GALLAND. 728.

Bibliothéque du Louvre sous les Rois Charles V. Charles

VI. & Charles VII. Diſſertation hiſtorique. Par M. BOIVIN le Cadet. 747.
Vie de Chriſtine de Piſan & de Thomas de Piſan ſon pere. Par M. BOIVIN le Cadet. 762.
Querelle des Philoſophes du XV. ſiécle, Diſſertation hiſtorique. Par M. BOIVIN le Cadet. 775.

MEMOIRES
DE
LITTERATURE,
TIREZ DES REGISTRES de l'Academie Royale des Inſcriptions.

PARALLELE D'HOMERE ET DE PLATON.

Par M. l'Abbé MASSIEU.

IL ſera peut-eſtre ſurpris que j'entreprenne de comparer deux grands hommes qu'on a couſtume de concevoir ſous des idées fort différentes. Au nom d'Homére toutes les graces de la poëſie s'offrent à l'eſprit : On ſe figure un écrivain agréable qui ſe propoſe princi-

palement de plaire, & qui ne ſonge qu'à preſenter ſans ceſſe à l'imagination tout ce qui eſt le plus capable de la flatter. Au lieu que le nom ſeul de Platon ſemble annoncer toute la gravité de la philoſophie : on le regarde comme un auteur ſolide, dont le premier but eſt d'inſtruire, & qui s'occupe continuellement à munir la raiſon de tout ce qu'il y a de plus propre à la perfectionner.

Mais outre cette difference, que l'on découvre du premier coup d'œil dans leurs caractéres, peut eſtre aura-t-on encore de la peine à comprendre, qu'il puiſſe y avoir une vraye reſſemblance entre deux écrivains, dont l'un s'eſt fait comme un devoir de blaſmer éternellement l'autre. Ceux qui commencent à lire Platon, ſont fort embarraſſez à démeſler ſes véritables ſentiments au ſujet d'Homére. Jamais perſonne n'en a parlé, ſoit en bien ou en mal, d'une maniére plus outrée. Si nous l'en croyons dans quelques-uns de ſes Traitez, Homére eſt le plus excellent & le plus divin de tous les Poëtes ; c'eſt le chef de tous les ſçavants & de tous les ſages; ſes ouvrages renferment toute la philoſophie humaine & divine. Si nous ajouſtons foy à Platon dans d'autres endroits, ce meſme Homére eſt le plus dangereux de tous les écrivains ; il n'eſt propre qu'à gaſter l'eſprit & le cœur ; c'eſt un corrupteur public dont on doit proſcrire les ouvrages, & qu'on doit chaſſer de tout eſtat bien policé. Comment ſauver de contradiction des jugements en apparence ſi oppoſez ! Rien de plus aiſé, ſi nous en croyons les ſçavants hommes qui ont le plus eſtudié Platon. Il ne faut qu'expliquer les endroits où il louë Homére par les endroits où il le blaſme. Il plaiſante dans les premiers, & parle ſérieuſement dans les ſeconds. C'eſt de quoy l'on ne peut douter pour peu qu'on jette les yeux ſur les livres de ſa République, & principalement ſur le II. & ſur le III. où il rend raiſon de ce qu'il penſe, & où il fait un long dénombrement de tous les endroits qu'il condamne dans ce fameux Poëte. Une autre marque encore que les éloges dont il le comble quelquefois ne

ſont ; tout conſideré, que des railleries cachées, c'eſt qu'il les met dans la bouche de Socrate naturellement grand moqueur, comme l'on ſçait; & qui dit ſouvent tout le contraire de ce qu'il ſemble dire. Caractére commode pour concilier en général tous les endroits où Platon pourroit paroiſtre ſe contredire.

Mais d'un autre coſté, s'il eſt certain que Platon ait eû dans le fonds ſi mauvaiſe opinion d'Homére, le moyen de croire, comme je prétends le prouver, qu'il l'euſt choiſi pour ſon modéle ! Qelle apparence qu'il ſe fuſt par tout déchainé contre un écrivain, qu'il auroit taſché par tout d'imiter ! Auroit-il eu recours à cet artifice groſſier, pour faire prendre le change à ſes lecteurs ! Soupçonnerons-nous un auſſi grand Philoſophe d'une jalouſie ſi peu digne de luy ! Et croirons-nous qu'un génie du premier ordre, un ancien, ait eſté capable d'une foibleſſe, à peine pardonnable dans un eſprit mediocre, & dans un moderne.

PROPOSITION Homére & Platon ſe reſſemblent.

Quoy-qu'il en ſoit, & quelques motifs que puiſſe avoir eû Platon, il eſt conſtant qu'il a puiſé ſes plus grandes beautez dans Homére. On ne peut lire leurs ouvrages, ſans reconnoiſtre en meſme temps les obligations qu'il luy a. Si cette opinion paroiſt ſinguliére, elle a eû d'illuſtres défenſeurs dans l'antiquité. Panétius trouvoit dans Platon une ſi grande conformité avec Homére, qu'il avoit couſtumé de l'appeller l'Homére des philoſophes. *A juger de ſon ſtile*, dit Cicéron, *& par la rapidité avec laquelle il coule, & par les expreſſions lumineuſes dont il eſt plein, c'eſt pluſtoſt de la poëſie que de la proſe.* Denys d'Halicarnaſſe aſſeûre que Platon regardoit Homére avec des yeux de rival, & qu'il ne luy a porté tant d'attaques, que parce qu'il eſtoit bleſſé du trop grand éclat de ſa gloire. Héraclide de Pont va plus loin ; il ne craint point d'avancer que Platon eſt le plus ingrat de tous les hommes, d'avoir en tant d'occaſions, dit du mal de celuy de tous les écrivains dont il auroit deû par reconnoiſſance dire le plus de bien. Mais écoutons Longin dont le témoignage eſt peut-eſtre d'autant plus re-

cevable; qu'il paroiſt ſentir moins l'invective, & eſtre plus exempt de toute partialité. *Tous les écrivains les plus illuſtres*, dit-il, *ont eſté grands imitateurs d'Homére. Platon néantmoins eſt celuy qui l'a le plus imité. Car il a puiſé dans ce Poëte comme dans une vive ſource, dont il a détourné un nombre infini de ruiſſeaux*, &c.

C'eſt ainſi qu'on croyoit alors communément que ces deux grands hommes avoient beaucoup de l'air l'un de l'autre. Le mal eſt que ces excellents critiques ſe ſont contentez de nous apprendre qu'ils ont eſté dans cette opinion; ils ne nous ont point laiſſé les raiſons ſur leſquelles ils ſe fondoient. Je vais tâcher de ſuppléer à leur ſilence. Que ſi je ne parviens pas à bien eſtablir ce qu'ils ont crû, on ne doit pas en tirer de conſéquence deſavantageuſe contre le ſentiment qui eſt d'eux, mais ſeulement contre les preuves qui ſont de moy.

DIVISION. Homére & Platon ſe reſſemblent par le fonds de la doctrine, par la maniére d'enſeigner & par le ſtile.

On peut dire en général que tous les grands-hommes ſe reſſemblent; la nature les a comme marquez à un meſme coin. Quelques différents que puiſſent eſtre les talents qui les diſtinguent, la ſupériorité de leur génie met entre eux un rapport commun. Mais cette convenance vague n'eſt pas la ſeule qui ſe trouve entre Homére & Platon; ils en ont pluſieurs autres particuliéres. Trois choſes caractériſent principalement deux écrivains; le fonds de la doctrine, la maniére d'enſeigner, & le ſtile. Si nous conſidérons Homére & Platon ſous ces trois différents points de veûë, nous trouverons qu'il n'eſt guéres poſſible d'imaginer une conformité plus parfaite.

I. PARTIE. Ils ſe reſſemblent par le fonds de la doctrine.

Ils nous enſeignent les meſmes véritez. On ſçait que les diverſes obligations des hommes regardent ou la Religion, ou l'Eſtat, ou la vie commune & civile. Toutes les inſtructions qu'on peut leur donner roulent ſur ce qu'ils doivent ou à Dieu dont ils tiennent tout, ou à la patrie dans le ſein de laquelle ils vivent, ou aux autres hommes avec leſquels ils ſont unis par les liens de l'humanité. Or toute l'antiquité a toûjours regardé Homére & Platon

comme les plus excellents de tous les maiſtres ſur ces différentes ſortes de devoirs. Commençons par examiner ce qu'ils penſent ſur la Religion.

On ne peut diſconvenir que la Théologie d'Homére ne ſe reſſente fort du ſiécle & du pays où il a veſcu. Elle eſt pleine de fables extravagantes : Il y a meſme bien de l'apparence qu'il ne s'eſt pas borné à celles que luy fourniſſoit la créance publique, & qu'il en a beaucoup ajoûté de ſon invention. Si l'on peut en excuſer quelques-unes à la faveur des ſens allégoriques qu'on leur donne, on ſe ſent comme forcé par l'évidence à paſſer condamnation ſur la pluſpart des autres. Mais il ſemble auſſi d'une autre part, que la vérité perce quelquefois à travers ces nüages dont Homére la couvre. Parmi cette foule de divinitez fabuleuſes, qu'il fait ſervir à l'embelliſſement de ſes poëmes, on eſt preſque tenté de croire que le Dieu véritable ne luy eſtoit pas abſolument inconnu. En pluſieurs endroits de ſes ouvrages il employe le nom qui le déſigne. *Sçachez*, dit Agamemnon à Achille, *que ſi vous avez la valeur en partage, vous ne devez pas vous en glorifier : c'eſt de Dieu que vous la tenez. Non, mon fils*, dit Phœnix au meſme héros, *je ne pourrois me reſoudre à vous quitter, quand Dieu meſme me promettroit qu'à ce prix je ſerois délivré de la vieilleſſe importune qui m'accable, & que je retournerois à ma premiére jeuneſſe. Allons*, dit Polydamas aux Troyens, *allons attaquer les Grecs juſques ſur leurs vaiſſeaux, & voyons ſi ce n'eſt point là que Dieu nous prépare la victoire.* Si ce grand Poëte s'eſtoit toûjours exprimé de la ſorte, on ne l'auroit pas accuſé d'avoir rempli ſes écrits de divinitez ridicules & monſtrueuſes.

Que fit Platon, qui ſe mit à la lecture d'Homére avec toutes les diſpoſitions les plus heureuſes d'un eſprit ſolide & d'un diſcernement droit ! Il ſépara le bon d'avec le mauvais, & la vérité d'avec le menſonge. Il épura toutes ces idées & toutes ces expreſſions qui défiguroient la Divinité, & les réduiſit à une préciſion philoſophique. Heu-

reux s'il avoit ſçeû toûjours éviter les écüeils où ſon maiſtre eſtoit tombé. Mais il faut en convenir de bonne foy : les écrits de Platon, meſme ſur ce qui regarde le ſouverain Eſtre, ont ſouvent beſoin d'indulgence auſſi bien que ceux d'Homére. Les connoiſſances les plus ſublimes de ce Philoſophe ſont meſlées d'un grand nombre d'erreurs. Si en quelques endroits il parle de Dieu, comme pourroit faire un homme éclairé des plus pures lumiéres de l'Evangile, on eſt tout eſtonné de voir qu'il en revient continuellement au langage du Paganiſme. Il s'explique ſans ceſſe ſur les dieux, comme s'il en reconnoiſſoit pluſieurs ; il leur conſerve leurs noms, leurs prérogatives, leurs attributs : ſoit que la vérité qu'il avoit entreveûë, ſuccombaſt quelquefois ſous la force des premiers préjugez, & que la religion qu'il ſe faiſoit à part, fuſt de temps en temps balancée dans ſon cœur par la religion dominante, qui, quelque extravagante qu'elle puiſſe eſtre, exerce d'ordinaire ſur les meilleurs eſprits un empire, dont ils ne peuvent preſque jamais ſecoüer entiérement le joug : ſoit que par des raiſons politiques, il n'oſaſt ſe déclarer d'une maniére uniforme, & que la crainte d'avoir le meſme ſort qu'avoit eû Socrate, l'obligeaſt à ſe rapprocher, du moins en apparence, des ſentiments receûs : ſoit enfin qu'il ſoit arreſté que les plus grands génies, qui, avec le ſeul ſecours de la raiſon, oſent approcher de trop prés la Divinité, ſoient ébloüis de l'éclat qui l'environne, & tombent des plus hautes lumiéres dans les plus profondes ténébres. Mais il n'eſt pas queſtion d'examiner icy, ſi Homére & Platon ont raiſonné conſéquemment ſur la nature de la Divinité : il s'agit de voir ſi dans le fonds les principes de leur Théologie ſont à peu prés les meſmes.

Il eſt certain que dans leurs écrits l'on trouve l'idée d'un Eſtre ſouverain, infiniment élevé au-deſſus de tous les autres. Ils reconnoiſſent des ſubſtances qui tiennent comme le milieu entre ce premier Eſtre & les hommes ; & qu'ils appellent indifféremment du nom de dieux, de

demons, ou de genies. Ils enſeignent que ces intelligences ſont ſoumiſes au ſouverain Eſtre, qui s'en ſert comme d'autant de miniſtres pour porter ſes ordres & pour exécuter ſes deſſeins. Qu'en qualité de cauſe univerſelle il opére tout le bien, & permet tout le mal qui arrive dans le monde. Qu'à ſon gré & avec un pouvoir abſolu il envoye l'eſprit de prudence & l'eſprit de vertige; les ſuccés & les revers; les victoires & les défaites. Que l'homme dans une dépendance continuelle de ces puiſſances qui ſont au-deſſus de luy, doit les invoquer par des priéres, & les honorer par des ſacrifices. Ils tâchent l'un & l'autre de réveiller la pieté par la penſée d'un autre monde qu'ils propoſent. Ils nous apprennent que les ames ſont diſtinguées des corps; que lorſqu'elles en ſont ſéparées, elles ſubſiſtent par elles-meſmes; qu'aprés la mort, des récompenſes ou des punitions les attendent, ſelon le bon ou le mauvais uſage qu'elles auront fait de leur vie; qu'en de certaines occaſions & pour des raiſons particuliéres, elles viennent quelquesfois dans des apparitions ſe montrer aux vivants dont les intereſts les touchent encore, ou dont elles attendent quelque ſecours. Doctrine que Platon, ſi nous en croyons les plus grands critiques, a moins puiſée dans les écrits des Egyptiens, que dans le vingt-troiſiéme livre de l'Iliade, où l'ame de Patrocle apparoît à Achille, & le prie de luy faire donner au pluſtoſt les honneurs de la ſépulture. C'eſt ainſi qu'ils conviennent preſque en tout ſur ce qui regarde les devoirs de l'homme à l'égard des dieux.

Ils ne ſont pas moins d'accord touchant les devoirs du citoyen à l'égard de la patrie. Ils veulent qu'il ſoit toûjours preſt à voler où la voix de la mére commune l'appelle, & à occuper le poſte où elle juge à propos de le placer: toûjours preſt à combattre, & s'il le faut, à mourir pour elle. Ils poſent la ſainteté des loix pour le fondement de la félicité publique. Par tout dans leurs écrits ils aſſeûrent au Souverain ſon autorité, & preſcrivent aux Sujets l'obéïſ-

ſance. Le ſalut du corps entier dépend, ſelon leurs principes, de l'accord parfait, non ſeulement du chef avec les membres, mais encore des membres entre eux. En général ils regardent l'union dans un Eſtat, comme ce qui en fait la force & le bonheur ; la meſintelligence, comme une cauſe ſeûre d'affoibliſſement, & une ſource perpétuelle de calamitez. Quant aux différentes formes de gouvernement, ils n'en imaginent point de plus parfaite que celle du gouvernement monarchique ; & ce beau vers d'Homére ; *rien n'eſt de plus pernicieux que le partage de l'autorité ſouveraine ; qu'il n'y ait qu'un maiſtre & qu'un roi*, eſt la grande & l'éternelle maxime de Platon, qui l'eſtend à tout, & qui ne veut qu'un ſouverain, ſoit dans le monde, & c'eſt Dieu ; ſoit dans un eſtat, & c'eſt le Prince ; ſoit dans l'homme, qu'il conſidére comme une eſpéce de de petit eſtat & de petit monde, & c'eſt la Raiſon. Idée magnifique & ſublime, où les ouvrages d'Homére & de Platon conduiſent & raménent ſans ceſſe le Lecteur.

Que diray-je maintenant des inſtructions qu'ils donnent à l'homme, conſidéré par rapport à la vie privée. Ils exigent de luy ſur toutes choſes, qu'il s'accouſtume à ſe reſpecter ſoy-meſme, & à reſpecter les jugements de ceux qui l'environnent. Ils luy recommandent ce reſpect ſalutaire, comme le frein le plus propre à le retenir, & à l'empeſcher de rien faire dont il puiſſe rougir au tribunal ou de ſa conſcience ou du monde. Ils ſerrent ou laſchent ſes devoirs ſelon qu'il eſt plus ou moins lié par le ſang, par l'affinité, par l'amitié. Excellents maiſtres ſur tout ce qui concerne la bienſéance, ils luy tracent des regles admirables pour ſe conduire différemment avec les perſonnes ſelon la différence de l'âge, du rang & du mérite. Ils demandent dans les vieillards un eſprit de bonté, de douceur & de patience à l'égard des jeunes gens, & dans les jeunes gens du reſpect, de la docilité & de la reconnoiſſance pour les vieillards ; & non contents de nous donner des leçons ſur ce dernier point, ils nous préſentent des modéles.

Socrate

Socrate qui dans un âge avancé, aime le commerce des jeunes gens, qui ſupporte leurs deffauts, qui combat leurs préjugez & leurs paſſions, & qui par le moyen d'une éloquence toûjours victorieuſe, exerce un doux empire ſur leurs eſprits, a beaucoup de l'air de Neſtor, qui uſant de l'autorité que luy donne ſon âge, repréſente aux rois & aux peuples leurs devoirs, blaſme leurs diviſions, condamne leurs emportements, & ſe rend maiſtre de leurs ames avec des paroles inſinüantes, qui n'ont pas moins de force que de douceur.

II. PARTIE. Ils ſe reſſemblent par la maniére d'enſeigner.

Mais ſi, à quelque différence prés, Homére & Platon ſe reſſemblent par le fonds de la doctrine, ils ne ſe reſſemblent pas moins par la maniére d'enſeigner. Ils ſçavoient que les inſtructions, ſi elles ne ſont accompagnées de beaucoup d'art & de ménagement, ne manquent guéres de produire un effet tout oppoſé à l'intention de ceux qui les donnent, & de bleſſer la délicateſſe de l'homme, au lieu de corriger ſes vices. Ils ſe propoſérent donc d'inſtruire en divertiſſant, & de cacher le précepte ſous l'appas du plaiſir. Et parce que entre les différents genres d'écrire, il n'y en a point qui ſoit plus propre à donner du plaiſir au lecteur, que celuy où il entre le plus & d'imitation & de fiction, c'eſt à celuy-là qu'ils ſe ſont principalement attachez. Ils ſont les deux plus grands peintres de l'antiquité, & de plus, les deux écrivains qui ont employé le plus fréquemment & avec le plus de ſuccés l'Allégorie.

On ſçait le pouvoir que l'imitation a ſur les hommes. Elle leur préſente je ne ſçais quels attraits dont ils ne peuvent ſe deffendre. Sa force eſt ſi grande, qu'elle ſçait donner de l'agrément aux objets meſmes les plus affreux. Et c'eſt-là peut-eſtre la principale ſource de ces charmes inexprimables qui ſe trouvent dans les ouvrages d'Homére & de Platon, & qui ſont que depuis tant de ſiécles on ne ſe laſſe point de les lire. Ce ſont les tableaux les plus parfaits que l'eſprit humain ait jamais produits, ſoit que l'on en conſidére l'ordonnance générale, ſoit qu'on arreſte les

yeux ſur les figures particuliéres, ſoit que l'on s'attache aux accompagnements qui embelliſſent le fonds de ces grands chefs-d'œuvres. Par tout les hommes y ſont peints d'aprés nature, & avec toutes les couleurs les plus vives.

Dans les ouvrages d'Homére, ce n'eſt preſque point Homére qu'on lit. C'eſt Agamemnon, c'eſt Achille, c'eſt Neſtor, c'eſt Ulyſſe, qu'on voit & qu'on entend. On les ſuit dans toutes leurs démarches & dans tous leurs mouvements; on eſt comme entraiſné par les intéreſts & par les paſſions qui les agitent; on ſe trouve au milieu d'eux dans le conſeil, dans les combats, dans les réjoüiſſances, dans les ſacrifices.

Dans les ouvrages de Platon, on n'apperçoit preſque point ce grand homme. Ce ſont Socrate, Timée, Agathon, Alcibiade, qui parlent & qui agiſſent. On eſt admis à leur familiarité la plus intime; on entre en communication de toutes leurs penſées les plus ſecretes; on ſe trouve avec eux à la promenade, aux feſtes publiques, à table, en priſon; on eſt témoin non ſeulement de la maniére dont ils vivent, mais encore de celle dont ils meurent.

Dans les écrits de l'un & de l'autre, tout eſt action; tout eſt vie. De ſorte que, comme l'antiquité a dit d'Homére qu'il eſtoit le plus dramatique de tous les poëtes, ſans en excepter meſmes les poëtes tragiques, on peut dire avec autant de juſtice, que de tous les écrivains en proſe, le plus dramatique eſt ſans contredit Platon. Toute la différence qui ſe trouve entre eux, c'eſt que l'un nous préſente une image naïve de la vie des héros, qui vont à la gloire à travers les dangers, & que l'autre nous offre une image naïve de la vie des ſages, qui dans des conférences ſçavantes cherchent la verité.

Un autre moyen des plus efficaces pour attacher les lecteurs, c'eſt la fiction. L'experience nous apprend que tous les hommes ont naturellement du gouſt pour les fables & pour les contes. Nous avons beau faire les graves, nous ſommes tous enfants ſur ce point. Un tiſſu d'avan-

tures extravagantes & ridicules, qui ſont dépourvûës de toute vrai-ſemblance, mais où le merveilleux ſe trouve, a ſouvent plus de force pour attirer & pour ſoutenir noſtre attention, que le diſcours le plus raiſonnable & le plus ſenſé. Or la fiction a cet avantage, qu'en s'accommodant à noſtre foibleſſe, elle tourne à noſtre utilité. Elle nous préſente le faux en apparence, & le vrai dans le fonds.

On a couſtume de regarder Homére comme celuy de tous les écrivains qui a le mieux ſçeû mettre en œuvre ces ſymboles ingénieux. Mais je ne ſçais ſi Platon ne peut point luy diſputer cette gloire. Les ouvrages de ce philoſophe ſont tous pleins d'Allégories. Le temps ne me permet pas d'entrer dans le détail de celles qui ſont purement de ſon invention ; je me reſtraints à quelques-unes, qu'il paroiſt avoir plus copiées d'aprés celles d'Homére.

On ſçait qu'Homére donne des aiſles ou un char à la pluſpart de ſes divinitez. Platon en uſe de meſme à l'égard de l'ame. Non content de luy donner des aiſles, il luy donne un équipage complet, un char, deux chevaux, un cocher.

La Chimére, ſelon le poëte, eſt un monſtre qui a une teſte de lion, un ventre de chévre, & une queuë de dragon. Qu'eſt-ce que l'homme, ſelon le philoſophe ! un aſſemblage monſtrueux compoſé de trois natures différentes, & ſurmonté d'un grand nombre de teſtes, dont les unes ſont d'animaux apprivoiſez, & les autres d'animaux féroces.

Nous liſons dans Homére que Minos, Eacus & Rhadamante ſont les juges des enfers. Platon nous apprend de quelle maniére ils ſont parvenus à cette redoutable Magiſtrature ; & il ſemble qu'il veüille faire paſſer ce conte pour une vérité. *Ecoutez un diſcours fort inſtructif*, dit Socrate, *diſcours que vous prendrez, je crois, pour une fable, mais que je vous donne moy pour une hiſtoire. Lorſque Jupiter Neptune & Pluton eûrent partagé le royaume de leur pere, ils eſtablirent que ceux d'entre les mortels*

qui auroient mené une vie ſainte & irréprochable, iroient aprés leur mort dans un ſéjour délicieux, où ils joüiroient d'une félicité parfaite : Qu'au contraire ceux qui auroient veſcu dans l'injuſtice & dans l'impiété, ſeroient précipitez dans le Tartare où ils ſouffriroient d'affreux tourments ; qu'un jugement intégre & irrévocable décideroit du ſort éternel des uns & des autres. Or ſous le regne de Saturne & au commencement du regne de Jupiter, on jugeoit les hommes encore vivants, & lorſqu'ils eſtoient ſur le point de mourir ; & ceux qui les jugeoient eſtoient vivants auſſi. Pluton & ſes miniſtres, chargez de tenir la main à l'exécution de la ſentence, ſe plaignirent à Jupiter, qu'il venoit à eux quantité de morts trés mal jugez. Cela vient, dit Jupiter ; *de ce que ceux qui rendent ce jugement, & ceux qui le ſubiſſent, ſont reveſtus de corps & environnez d'un appareil extérieur qui empeſche les uns de démeſler la vérité, & les autres de paroiſtre ce qu'ils ſont. J'ordonne donc, pour remédier à un ſi grand déſordre, qu'à l'avenir les hommes ne ſeront plus jugez qu'aprés leur mort, & que mes fils Minos, Eacus & Rhadamante, à qui je confie cette importante judicature, ne l'exerceront qu'aprés qu'ils ſeront morts eux-meſmes.*

Dans les principes du poëte, nos priéres ſont les filles de Jupiter & de noſtre indigence. Cette fable donne lieu au philoſophe d'en imaginer une ſur l'origine de l'amour ; qui, quoy-que toute différente de celles que les autres Poëtes nous donnent ſur ce ſujet, n'en eſt pourtant ni moins poëtique, ni moins propre à bien expliquer toutes les contrariétez qui ſe trouvent dans la nature de cette paſſion bizarre. *Le jour que Venus vint au monde*, dit-il, *les immortels célébréreut ſa naiſſance par un banquet ſolemnel. Tous les dieux s'y trouvérent, & le dieu des richeſſes comme les autres. La Pauvreté ſe tenoit à la porte pendant le repas pour attendre qu'on ſe levaſt de table, & pour profiter de la deſſerte. Or il arriva que le dieu des richeſſes ayant un peu trop beû de nectar, (car alors il*

n'y avoit point encore de vin,) alla ſe coucher dans le jardin de Jupiter & s'y endormit. La Pauvreté crut l'occaſion favorable pour ſe donner un fils de la façon d'un dieu; elle s'approcha doucement du dieu des richeſſes, ſçeut luy plaire par des maniéres engageantes, & c'eſt de là qu'eſt né l'Amour. Ce petit dieu s'eſt toûjours attaché depuis à la ſuite de Venus, & parce qu'ils ſont nez le meſme jour, & parce que naturellement amoureux de la beauté, il en aime éperduëment la déeſſe. Il tient beaucoup de ſon pere & de ſa mere, &c.

C'eſt ainſi que Platon ſçait, quand il veut, prendre tout l'air d'Homére. Mais pour luy reſſembler encore plus particuliérement, de meſme que ce Poëte a mis dans ſes vers un grand nombre de fictions dont on n'a pas trop l'intelligence, & qui ouvrent une ample carriére aux conjectures; ainſi ce philoſophe a rempli ſa proſe d'un grand nombre d'allégories, qui, au jugement meſme de ſes plus habiles commentateurs, ſont preſque inintelligibles, & toutes propres à exercer la faculté divinatrice de ſes lecteurs. Telle eſt, entre pluſieurs autres, celle qui ſe trouve ſur la fin du IX. livre de la République. *La Néceſſité*, dit-il, *a trois filles, ce ſont les trois Parques; Lacheſis, Clothon & Atropos. Elles tournent au lieu de fuſeau l'eſſieu du monde & les huit cieux. Ces déeſſes ſont habillées de blanc & aſſiſes ſur des thrones avec des couronnes ſur la teſte. Elles ſont placées à diſtances égales ſur ces grands orbes, qu'elles balancent & qu'elles remüent. Sur chacun de ces orbes il y a une ſiréne qui chante de toute ſa force; les Parques répondent à ce chant, & toutes ces différentes voix ne ſont qu'une meſme harmonie.* Le reſte eſt encore plus énigmatique, & ſeroit trop long à rapporter. J'oſe dire que dans Homére, & peut-eſtre dans tous les poëtes enſemble, il n'y a point de fictions, ſur qui celle-cy ne l'emporte, ſoit par la ſingularité des idées, ſoit par la longueur de l'alluſion, ſoit enfin par l'obſcurité myſtérieuſe dont elle eſt par tout revestuë.

III. PARTIE.

Ils ſe reſſemblent par le ſtile.

Une derniére reſſemblance qui ſe trouve entre Homére & Platon, eſt celle du ſtile. Reſſemblance d'autant plus propre à faire impreſſion, qu'elle ſe fait ſentir d'une maniére plus continuë. Ils ont tous deux écrit dans le meſme genre, c'eſt-à-dire, dans celuy qui tient le milieu entre le genre auſtére & le genre fleuri, & qui ſans en avoir les deffauts, en raſſemble les perfections. Or du conſentement des plus grands critiques, entre tous les écrivains qui ont ſuivi cette maniére tempérée, celuy qui l'emporte ſans contredit ſur tous les autres, c'eſt Homére, & celuy qui approche le plus d'Homére c'eſt Platon. On trouve dans leur diction la meſme pureté, la meſme douceur, la meſme abondance, la meſme élévation & la meſme harmonie.

Mais outre ce rapport général, leurs ſtiles en ont encore de particuliers. Platon embellit continuellement le ſien de citations d'Homére. Ses ouvrages ſont tous pleins de vers de ce Poëte. On en compte juſqu'à vingt cinq dans l'Ion, & juſqu'à trente dans le Gorgias: deux dialogues pourtant qui ne ſont pas fort longs. Et quelquefois ces vers preſentent un ſens plus délicat, & ont plus de grace dans les endroits où Platon les tranſporte que dans ceux où il les a pris.

Mais il ne ſe contente pas de citer Homére. On diroit qu'il tâche de transformer ſon ſtile en celuy de ce poëte; empruntant de luy des expreſſions qu'il enchaſſe dans les ſiennes propres, de telle ſorte que les unes & les autres ne forment plus enſemble qu'un meſme corps. Tiſſûre preſque imperceptible, dont l'artifice échape aux yeux du lecteur, s'il n'eſt point familiariſé par une longue lecture avec les ouvrages de ces deux célébres écrivains.

Enfin dans les endroits meſme où Platon ne cite ni ne copie Homére, ſon ſtile n'en eſt pas moins Homérique. Platon avoit naturellement l'eſprit tourné à la poëſie; elle eut meſme ſes premieres amours. Tout jeune encore il compoſa des vers; & non content de s'exercer ſur des ſujets

galants, il eſſaya ſes forces dans la tragédie & dans le poëme épique. Mais le ſuccés ne répondit pas à ſes eſpérances. Il compara ſon travail avec celuy d'Homére & en ſentit la différence. Convaincu qu'il combattroit vainement contre un athléte, qui depuis quatre ou cinq ſiécles s'eſtoit comme emparé de tous les ſuffrages, il abandonna un genre d'écrire dans lequel il crut ne pouvoir eſtre que le ſecond, & tourna ſes veûës vers un autre où il ne deſeſpera pas d'eſtre le premier. Son dépit meſme le porta juſqu'à jetter au feu tous les vers qu'il avoit faits; mais en les bruſlant, il ne put s'empeſcher de citer un endroit du poëte meſme qui cauſoit ſon chagrin. C'eſt ce vers qu'Homére met à la bouche de Thétis, lorſqu'elle va chez Vulcain luy demander des armes pour Achille :

A moy Vulcain, Thétis a beſoin de ton aide.

Platon ne fit que mettre ſon nom à la place de celuy de la déeſſe :

A moy Vulcain, Platon a beſoin de ton aide.

Si nous en croyons les anciens, ce mécontentement que luy donna la poëſie, lorſqu'il entra dans le monde, fut ce qui le porta dans la ſuite à ſe déchainer contre elle. En quoy, diſoit-on, il ſe conduiſit comme ces amants, qui parlent mal des belles perſonnes dont ils n'ont pu ſe faire aimer.

Mais en quittant la poëſie, Platon ne quitta pas le gouſt qu'il avoit pour elle. Il le porta juſques dans ſa proſe, & l'on y retrouve par tout des traces de ſa premiére paſſion. Jamais ſtile n'a eſté plus poëtique que le ſien. On ſçait que ce qui fait l'eſſence de la poëſie, ce n'eſt pas préciſément la meſure ni un certain arrangement de mots. C'eſt principalement la pompe de l'expreſſion, la hardieſſe des figures, la vivacité des deſcriptions, & ſur tout je ne ſçais quelle chaleur heureuſe qui ſe répand dans tout le diſcours & qui l'anime. Or toutes ces qualitez ſe trouvent dans Platon au ſouverain degré. Aprés Homére il eſt celuy de tous

les écrivains qui a porté le plus loin la magnificence des termes. On trouvoit ſon ſtile ſi majeſtueux, qu'on avoit coutume de dire, *Que ſi Jupiter vouloit parler grec, il parleroit comme Platon.*

Quant à la hardieſſe des figures, il la pouſſoit quelquefois juſqu'à l'audace. Il appelle de ſimples tablettes ſur leſquelles on gravoit les réſolutions publiques, des monuments de cyprés. Selon luy une vieille tradition, eſt une tradition blanchie par les années. L'aigle qui porte Jupiter eſt un char aiſlé; les dieux aſſemblez dans l'Olympe ſont une armée de dieux. Dans ſon langage, le vin n'eſt pas ſeulement une liqueur violente, c'eſt un dieu boüillant & furieux; l'eau qu'on y verſe & dont on le trempe, eſt une divinité ſobre qui le corrige & qui le chaſtie.

Que diray-je de la vivacité qu'il ſçait jetter dans ſes deſcriptions! Quoy de plus vif, & en meſme temps de plus riant, que celle qui ſe trouve au commencement du Phédre, & qui repréſente le lieu où le dialogue ſe paſſe. *Mon dieu, le bel endroit*, s'écrie Socrate, *que ce plane haut & touffu plait à la veüe! Cet autre arbre ne la charme pas moins par la hauteur de ſa cime, & par l'épaiſſeur de ſon feüillage. Les fleurs dont il eſt tout couvert, répandent au loin un agréable parfum. Qui ne ſeroit charmé de cette fontaine dont coule une eau ſi fraiſche & ſi pure! Les offrandes dont ſes bords ſont parez, font voir qu'elle eſt conſacrée aux nymphes & au fleuve Achéloüs. Sentez-vous ce doux zéphir qui rafraiſchit l'air que nous reſpirons, & qui meſle ſon ſouffle au chant harmonieux des cigales! Mais ce qui met le comble aux agréments de ce lieu, c'eſt cette pente douce que la nature ſemble avoir exprés reveſtuë de gazon pour inviter ceux qui paſſent à s'y repoſer. Non, Phédre, vous ne pouviez m'amener dans un endroit plus délicieux.*

Ajoûtez à tout cela que Platon eſt ſouvent dans l'enthouſiaſme. En pluſieurs endroits de ſes ouvrages, ce n'eſt point un philoſophe qui dogmatiſe de ſens raſſis, & qui débite de belles maximes, c'eſt un preſtre ému d'une fu-

reur

reur divine, qui ne peut contenir le dieu dont il eſt plein, & qui prononce des oracles. Auſſi voyons-nous que Socrate demande quelquefois grace ſur la fougue qui l'emporte. *Silence, écoutez-moy*, dit-il, dans le meſme dialogue que je viens de citer, *le ſujet que je traite eſt tout divin. Que l'on ne s'eſtonne donc pas ſi je parle en homme inſpiré; mon langage a tout l'air d'un Dithyrambe.* Et c'eſt par cette raiſon encore, que Socrate implore quelquefois le ſecours des Muſes, comme ſi l'ouvrage où il va s'engager eſtoit non un dialogue en proſe, mais un poëme. *Muſes*, dit-il au meſme endroit, *charmantes déeſſes de l'harmonie, je vous invoque, venez à moy & me ſoutenez dans l'exécution de mon projet.*

Voilà une partie des traits par où Homére & Platon ſe reſſemblent. Deux grands hommes, qui, à tout prendre, font honneur à l'humanité; qui compenſent le petit nombre de leurs fautes par une multitude innombrable de beautez; qui du conſentement unanime de tous les ſiécles, ont tous deux mérité le glorieux ſurnom de divins : véritablement comparables l'un à l'autre, ſoit que l'on conſidére la grandeur, l'élévation & la fécondité de leurs génies, ſoit que l'on jette les yeux ſur l'eſtenduë immenſe de leur ſçavoir; qui, avant qu'il y eûſt des regles, ont compoſé chacun en leur genre, des ouvrages ſur leſquels les regles ont eſté faites; qui ont trouvé le ſecret de raſſembler dans leurs écrits tous les tréſors de la plus riche & de la plus abondante de toutes les langues; dont le premier n'a peut-eſtre ſur le ſecond, d'autre avantage que celuy que tout excellent original a néceſſairement ſur ſa copie.

VIEILLESSE HEROIQUE, OU VIEILLARDS D'HOMERE.

Par M. BOIVIN le Cadet.

LA pluſpart des vieillards d'Homére ſont ſages, éloquents, polis, d'une humeur douce & agréable, ennemis de l'injuſtice, amis de la paix.

Voulez-vous une image gracieuſe de la vielleſſe la plus venerable ! Jettez les yeux ſur les vieillards de Troye.

Vieillards de Troye.

Paris & Menelas ſont preſts à ſe batre en champ clos. Ils ont pour ſpectateurs les Grecs & les Troyens. Priam, Ucalegon, Antenor, & pluſieurs autres Seigneurs du premier rang ſont aſſis ſur le haut des portes de la ville. *Leur grand âge*, dit Homére, *les diſpenſoit d'aller à la guerre. Mauvais combattants, mais bons harangueurs, ils reſſembloient à ces cigales légéres, qui eſtabliſſant leur ſéjour dans les foreſts, ſe perchent au haut des plus grands arbres, & font retentir au loin l'agréable ſon d'une voix claire & perçante. Tels on voyoit alors tous ces vieux chefs de la nation Troyenne aſſis ſur le haut d'une tour*, d'où ils contemploient l'armée ennemie. Helene vient; ils la voyent qui s'avance vers eux : *Ils ſe diſent tout bas l'un à l'autre : Non certes, non, les Grecs ni les Troyens ne ſont point dignes de blaſme, d'avoir ſouffert tant de maux depuis ſi long-temps pour l'amour d'une ſi belle perſonne. Ce n'eſt pas une mortelle, c'eſt une déeſſe ; elle en a le viſage & tous les traits. Mais n'importe. Qu'elle s'en aille loin d'ici avec tous ſes charmes ; qu'elle ſe rembarque au pluſtoſt ſur les vaiſſeaux de la Gréce ; qu'elle ne demeure pas plus long-temps chez nous pour eſtre noſtre malheur & la ruine de nos enfants. Ainſi parloient ces ſages vieillards.*

Quelle idée Homére donne en meſme temps & de la beauté d'Hélene, & de la ſageſſe des vieillards de Troye! La beauté d'Hélene arrache de la bouche de ces vieux magiſtrats l'éloge le plus flatteur qui puſt jamais luy eſtre donné : mais cette beauté, qui les frappe, ne les éblouit point. Ils déſirent de ne la revoir jamais; & la raiſon en eux demeure entiérement victorieuſe des ſens.

Entre les vieillards de Troye, Antenor eſtoit le plus puiſſant & le plus conſidéré aprés le Roi. Homére luy donne par tout un caractére d'homme ſage, qui deſapprouve la conduite de Pâris, qui eſt d'avis que l'on faſſe juſtice à Menelas, en un mot qui veut la paix. Antenor.

Les Troyens s'aſſemblent dans la citadelle d'Ilion, aux portes meſmes de Priam. La terreur, le trouble, le tumulte regne dans cette aſſemblée. Antenor parle le premier, & exhorte les Troyens à rendre Hélene : *Rendons*, dit-il, *la belle Grecque. Livrons-là tout-à-l'heure aux enfants d'Atrée. Qu'ils l'emmenent au pluſtoſt, & tout ce qui eſt à elle. Songez que nous faiſons aujourd'hui la guerre, aprés avoir violé la foi des traitez.*

Pâris ſe leve, & parle à ſon tour. Son diſcours eſt le diſcours d'un jeune homme violent, emporté, & qui n'écoute que ſa paſſion. La reflexion d'Horace ſur cet endroit eſt trés juſte :

Antenor cenſet belli præcidere cauſam.
Quid Pâris! ut ſalvus regnet vivatque beatus
Cogi poſſe negat. . . . . . .

Homére fait comme les peintres, qui ont ſoin de diſpoſer leurs figures, de maniére qu'elles contraſtent les unes avec les autres. Lorſqu'il fait paroiſtre un vieillard, il ne manque preſque jamais de placer un jeune homme vis-à-vis, ou à coſté. Comparez Antenor avec Pâris : la prudence eſt le partage du vieillard, & l'imprudence celuy du jeune homme. Si les conſeils d'Antenor avoient eſté ſuivis,

l'empire de Priam auroit ſubſiſté, & Troye n'auroit pas eſté livrée aux flâmes.

Priam. Priam eſt un prince équitable, & plein de raiſon. Ses ennemis meſmes luy rendent ce témoignage. Ses enfants, Pâris & Hector, propoſent aux Grecs un accommodement. Menelas refuſe de traiter avec les deux jeunes Princes. *Faites venir*, dit-il, *Priam luy-meſme, pour aſſûrer la foi des traitez.... Les jeunes gens ont un eſprit léger, dont l'inſtabilité ne peut jamais eſtre fixée. Au contraire, qu'un vieillard interpoſe ſa médiation, il porte ſes regards de tous coſtez, & regle toutes choſes à l'avantage des deux partis.* L'éloge de la vieilleſſe ſe trouve icy joint avec celuy de Priam.

Le caractére de ce Prince n'eſt pas ſeulement la ſageſſe & l'équité. Ce qu'il dit à Hélene ſur la tour, où il eſt aſſis avec les vieux magiſtrats du Sénat Troyen, marque une politeſſe, une bonté, & une douceur extréme. Hélene s'approche avec une crainte meſlée de honte & de reſpect. *Avancez*, luy dit Priam, *avancez ma chere fille, venez vous aſſeoir devant moi. Ce n'eſt pas vous qui eſtes la cauſe de mes maux. C'eſt aux dieux que je m'en prends. Ce ſont les dieux qui m'ont ſuſcité de la part des Grecs cette guerre funeſte, qui nous a couſté tant de larmes.*

Priam eſt un homme juſte & éclairé; mais il eſt pere. Cet homme ſi ſage n'a pas la force de réſiſter aux volontez d'un fils inſenſé. Il peche par une trop grande indulgence, & par un excés de tendreſſe paternelle.

Si dans le dernier livre de l'Iliade il paroiſt de mauvaiſe humeur contre ſes enfants, ce n'eſt pas la vieilleſſe, c'eſt l'adverſité qui produit en luy cette bizarrerie. Aprés s'eſtre vû le plus riche, le plus puiſſant & le plus redoutable des Rois de l'Aſie, il devient à la fin le plus infortuné de tous les hommes. Il perd en moins de huit jours, outre l'élite de ſes troupes, un grand nombre d'enfants vertueux. Il perd le plus brave de tous, ſa gloire, ſon appuy, ſon cher Hector. Ce dernier coup l'accable, & le change

tellement, qu'il n'eſt plus reconnoiſſable. Il devient impatient & farouche. Il gronde, il menace. Perſonne n'oſe approcher de luy. Ses enfants tremblent. Il leur commande le baſton à la main, & leur fait mille reproches qu'ils ne paroiſſent pas avoir meritez. Terrible effet de la mauvaiſe fortune. Je ne rapporterai point ici les vers d'Homere, qui expriment admirablement ce que je viens de dire, mais qui ſont pluſtoſt la peinture d'un homme malheureux, que le vray caractere d'un vieillard.

Vieillards de l'armée Grecque.

Venons preſentement aux vieillards de l'armée Grecque. Les deux plus illuſtres ſont Phœnix & Neſtor.

Phœnix.

Phœnix fut choiſi par Pelée pour former le jeune Achille à l'éloquence & à la vertu, pour lui montrer de quelle maniere il falloit & parler & agir.

. . . . . Διδασκέμεναι τάδε πάντα,
Μύθων τε ῥητῆρ' ἔμμεναι, πρηκτῆρά τε ἔργων.

Achille, ne conſultant que ſon impetuoſité naturelle, ſe broüille avec Agamemnon, mépriſe les remonſtrances de Phœnix, & n'eſt pas long-temps ſans ſe repentir de n'avoir pas écouté la voix de ce ſage gouverneur. Belle leçon pour les jeunes gens, toûjours preſts à ſecoüer le joug de la prudence, qui leur parle par la bouche des vieillards.

Le caractere de la vieilleſſe ne paroiſt pas moins dans les diſcours que dans les actions. Le diſcours de Phœnix eſt tellement propre à ce vieillard, qu'il ne peut convenir qu'à luy ſeul. Il y a beaucoup d'art, d'autant plus que l'on ne s'apperçoit preſque pas qu'il y en ait.

Achille vient de rejetter avec hauteur les propoſitions qui luy ont eſté faites de la part d'Agamemnon ; & bien loin d'accorder aux Grecs le prompt ſecours qu'ils luy demandent, il déclare qu'il eſt reſolu de partir dés demain pour s'en retourner en Theſſalie. Il s'agit de faire une ſeconde tentative auprés de luy, & de taſcher d'emporter ce que l'éloquence d'Ulyſſe n'a pû obtenir. Phœnix s'y prend d'une maniere adroite & inſinuante. Comme il voit

qu'Achille n'eſt pas diſpoſé à entendre parler de reconciliation, il luy parle d'abord de toute autre choſe. Il commence par luy expoſer les raiſons qu'il a de demeurer toûjours attaché à ſa perſonne. Il le fait ſouvenir des ſoins qu'il a pris de ſon enfance. Il le promene ainſi par de longs circuits, juſqu'à ce qu'il ne ſoit plus ſur ſes gardes, & tout d'un coup il trouve le moyen de le ramener au but. Pour lors il met tout en œuvre pour le perſuader. Il luy propoſe l'exemple des dieux. Il luy remet devant les yeux les offres d'Agamemnon. Il luy raconte ce qui arriva autrefois à Méléagre pour avoir eſté trop opiniâtre dans ſa colere. Enfin il luy demande avec inſtance ce que d'abord il n'auroit pas meſme oſé luy propoſer.

Le diſcours eſt long. Mais on ne doit pas trouver étrange qu'un vieillard parle long-temps; ſur tout lorſqu'il entreprend de vaincre l'opiniâtreté d'un jeune homme fier & indocile.

Neſtor. Le plus vieux de tous les Heros, c'eſt Neſtor. C'eſt auſſi le vieillard favori d'Homere. Le portrait qu'il en donne eſt beaucoup plus fini que tous les autres. Il l'a preſque toûjours devant les yeux; il y revient continuellement; il ne ſe laſſe point d'y toucher, & aprés en avoir tracé ſoigneuſement tous les traits dans les grands tableaux de l'Iliade, il n'y met la derniere main que dans l'Odyſſée. Sageſſe, équité, religion, politeſſe, agrément, douceur, éloquence, activité, valeur, tout cela entre dans le caractere de Neſtor.

Il faudroit avoir le pinceau des plus grands maiſtres, pour bien copier les differentes attitudes, & repreſenter toutes les ſituations où Neſtor ſe trouve peint par Homere. Dans le conſeil, dans les aſſemblées, avant le combat, au milieu de l'action, aux ſpectacles, à table, dans l'ombre meſme de la nuit, c'eſt par-tout Neſtor; c'eſt toûjours une vieilleſſe recommandable par quelque avantage ſingulier, toûjours reconnoiſſable par les traits qui la caracteriſent.

Dans le conſeil & dans les aſſemblées publiques, c'eſt un homme venerable par ſon âge, & par ſa ſageſſe. Il parle, on l'écoute. Tous les Grecs luy applaudiſſent. Agamemnon s'écrie, *Venerable vieillard, vous l'emportez encore aujourd'huy par voſtre ſageſſe & par voſtre éloquence ſur tous les enfants de la Gréce. Pluſt aux dieux que j'euſſe dans mon conſeil dix hommes de cette capacité. Bien toſt la ville du Roy Priam, ſubjuguée & livrée au pillage, tomberoit ſous nos mains victorieuſes.*

Αἰ γὰρ Ζεῦ τε πάτερ, καὶ Ἀθηναίη, καὶ Ἀπολλον,
Τοιοῦτοι δέκα μοι συμφράδμονες εἶεν Ἀχαιῶν. Il. Θ. 374.
Τῷ κε τάχ' ἠμύσειε πόλις Πριάμοιο ἄνακτος,
Χερσὶν ὑφ' ἡμετέρῃσιν ἁλοῦσά τε περθομένη τε.

Surquoy l'on peut remarquer avec Ciceron, que le général de l'armée Grecque ne ſouhaite pas dix braves tels qu'Ajax, mais une dixaine d'hommes ſages tels que Neſtor. Il. Θ. 288. Il ſouhaite à tous les Grecs le courage des deux Ajax.

Dés le premier livre de l'Iliade les deux principaux chefs de l'armée Grecque, Achille & Agamemnon ſe querellent publiquement. Ils en viennent aux injures, aux menaces, & enfin à une rupture ouverte. Neſtor prévoit auſſi-toſt les ſuites funeſtes de leur diviſion. *Cette bouche éloquente, d'où coule une voix plus douce que le miel; cette langue enchantereſſe, cet agréable orateur des Pyliens ſe leve promptement, & ſe met entre les deux Princes furieux.* Jamais vieilleſſe ne fut plus reſpectable que la ſienne. *Deux fois, depuis qu'il regne dans la grande ville de Pylos, il a vû toute ſa cour ſe renouveller: il a vû mourir & les peres qui ont eſté élevez avec luy, & les enfants nez de ces meſmes peres. Il commande preſentement aux hommes de la troiſiéme generation.* Eclairé par ſa prudence, il parle, & harangue ainſi les deux heros.

Ciel! que vois-je! quelle affliction pour toute la terre d'Achaïe! O que Priam & ſes enfants ſeroient ravis, que

tous les Troyens auroient de joye, s'ils venoient à avoir connoiſſance de cette funeſte querelle, qui deſunit en vous les deux plus grands guerriers de l'armée, & les deux meilleures teſtes du conſeil! Mais non: daignez me croire. Vous eſtes tous deux beaucoup plus jeunes que moi. Je me ſuis vû dés mes jeunes ans aſſocié à de grands guerriers; jamais ils ne m'ont mepriſé. Quelques braves que vous ſoyez l'un & l'autre, ils l'eſtoient encore plus que vous. Car enfin, je ne crains point de le dire, je n'ay jamais vû, & je ne verrai jamais des hommes comparables ni à Pirithoüs, ni au fameux Dryante, ce fidele paſteur des peuples; ni à Theſée, cet homme ſemblable aux immortels, digne fils du fameux Egée; ni à Ceneus, ni à Exadius, ni au divin Polypheme. C'eſtoient les plus vaillants hommes, les hommes les plus forts que la terre ait jamais nourris. Leur force eſtoit extreme. Ils combattoient contre les hoſtes ſauvages des montagnes, contre les plus forts Centaures, & ils en faiſoient d'horribles carnages..... Ce n'eſtoient pas des hommes tels qu'on en voit preſentement ſur la terre; il n'eſt point aujourd'huy de mortel qui puſt ſe comparer à eux. Cependant ils écoutoient mes conſeils, ils avoient égard à tout ce que je leur diſois. Ayez donc auſſi les meſmes égards..... Vous, brave & vertueux Agamemnon, n'enlevez point à Achille ſa captive. Laiſſez-luy ce prix de ſes travaux, comme il l'a reçû des Grecs. Et vous, fils de Pelée, ne vous revoltez point contre le Roy. Songez que jamais monarque portant le ſceptre, comblé de gloire par Jupiter meſme, n'a eſté élevé à un ſi haut degré d'honneur. Si vous eſtes vaillant, ſi vous avez pour mere une déeſſe, Agamemnon eſt plus puiſſant que vous par la grandeur de ſon empire. Et vous, fils d'Atrée, calmez la violence de vos tranſports, oubliez voſtre colere. C'eſt moy qui vous prie de vous relâcher en faveur d'Achille, dont le bras eſt le plus ſûr rempart que tous les Grecs puiſſent oppoſer à leurs ennemis.

Ainſi parle le ſage & éloquent vieillard. Agamemnon approuve ſon conſeil & ne le ſuit pas. Il s'en repentira dans peu; il avoüera publiquement ſa faute; il cherchera tous les moyens

moyens de la réparer, & d'oresnavant il ne se gouvernera plus que par les conseils de Nestor.

Si dans la suite il est trompé, c'est par un fantosme semblable à Nestor. S'il commence par establir le bon ordre dans toute l'armée, en ostant la confusion qui a regné jusqu'icy parmi les troupes, composées de soldats mal assortis & mal disciplinez, c'est Nestor qui luy a donné ce conseil. Exact & religieux observateur des préceptes de Nestor, c'est par son avis qu'il permet aux Grecs de réparer leurs forces par la nourriture & par le sommeil, lorsque Diomède semble vouloir les mener au combat fatiguez & à jeun; qu'il donne un grand repas, & prodigue ses meilleurs vins à tous les vieux officiers, & qu'aprés avoir déliberé à table avec eux, il députe d'abord vers Achille, & envoye ensuite reconnoistre le camp ennemi par deux braves qui y jettent l'épouvante.

C'est aussi l'éloquence de Nestor, qui excite entre neuf guerriers du premier ordre une noble émulation, & qui leur fait briguer à l'envi l'honneur dangereux de se battre contre Hector. C'est cette mesme éloquence qui touche Patrocle, & l'engage à demander à Achille la permission de secourir l'armée & les vaisseaux. Patrocle est tué : le désir de vanger sa mort change le cœur d'Achille, & l'amene enfin au point d'accorder à Agamemnon ce que ni l'éloquence d'Ulysse, ni les sages remonstrances de Phœnix, ni l'indignation d'Ajax n'avoient pû gagner. Les Troyens sont défaits. Hector succombe. Le bonheur des Grecs n'est pas moins l'ouvrage de Nestor que celuy d'Achille; & l'on peut dire que la sagesse du vieillard a autant de part à ce grand succés, que la valeur du jeune homme.

Je n'entre point dans le détail de plusieurs délibérations où Nestor est appellé des premiers. C'est ordinairement luy qui y propose le meilleur avis. Si les autres chefs parlent avant Nestor, il ne manque jamais d'enchérir sur ce

qu'ils ont dit. Il porte toûjours ſes veûës beaucoup plus loin que les plus éclairez d'entre eux.

Neſtor allant au combat.

Du lieu des aſſemblées, & de la chambre du conſeil, paſſons au champ de bataille. Conſiderons Neſtor allant au combat. La vieilleſſe de Neſtor eſt une vieilleſſe héroïque, une vieilleſſe active, ennemie de l'oiſiveté; & comme il eſt le plus vieux des guerriers, il eſt auſſi celuy qui entend le mieux la guerre.

L'armée Grecque commençoit à s'ébranler pour marcher à l'ennemi. Agamemnon faiſoit l'office de General, couroit de rang en rang, viſitoit les bataillons, & encourageoit les chefs.

Neſtor rangeoit ſes troupes en bataille, & les animoit par ſon éloquence. Il a ſous luy cinq lieutenants. Les cavaliers avec leurs chevaux & leurs chars ſont l'avant-garde. L'élite des gens de pied, qui ſont en grand nombre, forme l'arriére-garde, & eſt pour ſervir de rempart contre l'ennemi. Il renferme dans le centre les hommes de peu de valeur, pour obliger le ſoldat à combattre, meſme malgré qu'il en ait. Il donne ſes ordres par tout, & premiérement aux cavaliers, auxquels il recommande expreſſément de tenir leurs chevaux en bride, & de ne pas ſe débander: *Que perſonne de vous*, leur diſoit-il, *par une trop grande confiance, ne s'avance hors des rangs, pour combattre ſeul & avant tous les autres. Que perſonne ne recule. Le moindre dérangement vous affoiblira. Que ſi quelqu'un deſcend de ſon char pour monter ſur le char d'un ami, c'eſt à celuy-cy de gouverner ſes propres chevaux, & à l'autre de lancer la pique. C'eſt-là le parti le plus ſûr. Nos peres en ont uſé de la ſorte; & s'ils ont pris tant de villes, s'ils ont forcé tant de murailles, c'eſt qu'ils ont tenu cette conduite.*

Ainſi donnoit ſes ordres ce vieux capitaine, cet homme ſçavant & experimenté dans le métier de la guerre. Agamemnon l'aborde, & luy dit en l'embraſſant: *Genereux vieillard, pluſt au ciel que vos genoux encore ſouples & vos forces toutes entiéres pûſſent ſeconder l'ardeur qui échauffe*

votre ſein ! Mais par une loi commune à toute la nature, le poids des années vous accable. Pluſt aux dieux que cette importune vieilleſſe fuſt tombée en partage à quelqu'autre de nos guerriers, & que l'on vous comptaſt parmi les plus jeunes !

Fils d'Atrée, répond le vieux Neſtor, *je voudrois de tout mon cœur, auſſi bien que vous, eſtre encore aujourd'hui ce que je fûs autrefois. Ah ! que ne ſuis-je tel que j'eſtois lorſque je tuai le grand Eurythalion ! Mais les dieux n'accordent pas aux hommes toutes leurs faveurs à la fois. J'eſtois jeune alors ; préſentement je me vois accüeilli par la vieilleſſe. N'importe ; je ne laiſſerai pas de tenir encore mon rang parmi les guerriers. Je les régirai par mes conſeils & par mes diſcours. Cette maniére de combattre & de commander eſt le partage des vieux capitaines. Je laiſſe aux jeunes gens, qui ſont plus alertes que moi, le maniement de la lance & de l'épée.*

Tel eſt le portrait de Neſtor le jour de l'action, avant le combat. Suivons-le juſqu'au fort de la meſlée.

Jupiter favorable aux Troyens tonne, & lance au milieu de l'armée Grecque un horrible tourbillon de flâme. Les Grecs à cette veûë ſont ſaiſis de crainte. Tout tremble. Tout fuit. Le vieux guerrier de Gerêne, le fidéle gardien de la Gréce, Neſtor ſeul demeure au milieu des ennemis ; non par une audace téméraire, mais parce que ſon cheval eſt bleſſé d'un coup de fléche, dont le bel Aléxandre l'a atteint au ſommet du front. Le cheval, ſenſible à la douleur, ſe dreſſe, ſe cabre. Le trait perçant luy entre juſques dans la cervelle. Il s'agite, il ſe roule ſur le fer dont il eſt bleſſé, & met en déſordre tout l'attelage. Pendant que le vieillard s'élance, s'allonge ſur ſon char, le ſabre à la main, pour couper les traits de la volée, les rapides courſiers d'Hector, portant leur maiſtre audacieux, fendent la foule des fuyards, s'avancent, s'approchent ; & peut-eſtre que le vieux guerrier euſt perdu la vie en cette occaſion, ſans Dioméde, qui vole ſeul à ſon ſecours, n'ayant pû arreſter la fuite d'Ulyſſe. Le diſcours de Dioméde achéve le por-

trait de Neſtor : *Vieillard*, luy dit-il, *les jeunes guerriers vous donnent bien de l'exercice. Vos forces ſont uſées ; l'incommode vieilleſſe vous ſuit, vous accable. Voſtre eſcuyer eſt ſans force ; vos chevaux ſont lents & retifs : montez promptement ſur mon char.*

Neſtor ne balance pas. Il monte ſur le char de Diomède ; il prend en main les reſnes. Dioméde combat, tuë l'eſcuyer d'Hector, & déconcerte les ennemis. Jupiter apperçoit les deux héros Grecs, & recommance à tonner avec plus de bruit qu'auparavant. La foudre tombe, & jette juſques ſous les pieds des chevaux de Dioméde un nouveau tourbillon de feu blanchiſſant. Les reſnes ſemblent fuir Neſtor, & luy échappent des mains. Son courage eſt ébranlé par la crainte. Il s'addreſſe à Dioméde, & luy dit : *Fils de Tydée, tournez bride. Ne voyez-vous pas que la victoire, qui ſuit la volonté de Jupiter, n'eſt pas de noſtre coſté. Oüi, le fils de Saturne accorde à Hector la gloire de cette journée. Demain le meſme dieu nous ſera, s'il veut, la meſme grace. Nulle force humaine ne peut empeſcher l'exécution des décrets de Jupiter : nos forces ne ſont rien en comparaiſon des ſiennes.*

Neſtor, comme je l'ai déja dit, conſerve par tout ſon caractére. Il parle en vieillard, Dioméde répond en jeune homme : *Vous avez raiſon de me parler de la ſorte. Mais que dira Hector, s'il me voit fuir ! Qu'il diſe tout ce qu'il voudra*, replique auſſi-toſt Neſtor ; *les Troyens ne le croiront pas. Certainement s'il veut vous faire paſſer pour un laſche, il ne perſuadera jamais les dames Troyennes ; jamais il ne ſera cru de ces jeunes veuves, dont vous avez terraſſé les aimables époux à la fleur du plus bel âge.*

Le jeune homme balance entre un vain point d'honneur & ſon ſalut, d'où dépend le ſalut de ſa patrie. Le vieillard ſe met peu en peine des mauvais diſcours, & n'eſtime la gloire que lorſqu'elle eſt ſolide & utile :

Non ponebat enim rumores ante ſalutem.

Neſtor ne combat jamais, & ne laiſſe pas de ſe trouver à toutes les actions. Ceſt luy qui anime les ſoldats lorſqu'il faut combattre; qui ordonne la retraite lorſque Jupiter ſe déclare pour les ennemis; qui emmene les bleſſez, & qui prend ſoin de les ſoulager.

Ses armes ſont la pique, le caſque, & le bouclier. Mais le bouclier ſur tout eſt ce qui le diſtingue des autres chefs. Ce bouclier eſt d'or maſſif deſſus & deſſous. Chez les ennemis meſmes il n'eſt fait mention que du bouclier de Neſtor. Les armes défenſives ſont les ſeules qui conviennent aux vieux guerriers.

Il eſt difficile, comme je l'ai déja dit, de bien copier toutes les différentes attitudes de Neſtor, tel qu'Homére nous le dépeint dans les différents points de vûë où il le place. Icy dans un jour ſombre, au milieu d'un camp où la terreur eſt peinte ſur tous les viſages, le ſage vieillard, conſulté par Agamemnon, propoſe & décerne une députation vers Achille. Il commence par des actes de religion. Il fait apporter des eaux luſtrales. Il ordonne par tout le camp des prieres & des libations. Enſuite, aprés avoir luy-meſme nommé les députez, il les preſſe de partir; il les ſuit des yeux & de la voix.

Τοῖσι δ' πόλλ' ἐπέπελε γερηνίος ἱππότα Νέστωρ,
Δεισήλλων εἰς ἔκαστον . . . . . .

Là dans l'ombre de la nuit, couché mollement, mais dormant d'un leger ſomme, il repoſe ſous ſa tente, auprés de ſon vaiſſeau. Diverſes armes eſtenduës par terre brillent à coſté de luy.

Dans le meſme endroit, éveillé par le General, il ſe léve & s'habille. Ses veſtements ſont une longue veſte qui luy croiſe ſur l'eſtomac, & une robe de pourpre à longs plis, friſée d'un cotton fin & moëleux, doublée de pareille étoffe, & attachée avec de riches agrafes: veſtements convenables à un vieillard, & à l'occaſion preſſante, qui l'oblige à ſortir du lit aprés un court & leger ſommeil.

Enſuite, ce qu'Homére exprime en peu de vers, & qui mériteroit pluſieurs tableaux pour eſtre bien repréſenté; le meſme Neſtor traverſe le camp, marche avec Agamemnon à la lüeur des eſtoiles entre les vaiſſeaux & les tentes des Grecs, viſite les ſentinelles, les loüe & les encourage; tient conſeil hors des retranchements, & envoye reconnoiſtre le camp ennemi.

Faut-il réjoüir vos yeux par des peintures moins ſombres, & par des objets plus agréables! Regardez Neſtor dans ſa tente aſſis à table prés de Machaon, qui eſt le médecin de l'armée Grecque, & qui a beſoin luy-meſme d'un médecin. Une femme *à treſſes blondes*, une belle captive, jette devant eux & déploye une table à pieds de gés. Elle la couvre de pluſieurs vaſes, entre leſquels eſt une coupe maſſive & profonde, vaſe ſingulier que le vieillard porte par tout avec luy. L'orfévrerie & tout le relief eſt d'un gouſt antique. Homére en fait une deſcription exacte en trois vers:

Χρυσείοις ἥλοισι πεπαρμένον· οὔατα δ' ἀμφὶς
Τέσσαρ' ἔσαν· δοιαὶ δὲ πελειάδες ἀμφὶς ἕκαστον
Χρύσῃσι νεμέσθοντο· δύω δ' ὑπὸ πυθμένες ἦσαν.

Cette coupe eſtoit enrichie de clouds d'or, & avoit quatre anſes. Deux colombes d'or à chacune becquetoient de coſté & d'autre le vaſe poſé ſur deux pieds.

Ce qu'il ajouſte eſt un agréable éloge de Neſtor:

Ἄλλος μὲν μογέων ἐκινήσατε τεῦχος ἄνακτος,
Πλεῖον ἐών. Νέστωρ δ' ὁ γέρων ἀμόγητι ἄειρεν.

Lorſque cette coupe eſt remplie juſqu'aux bords, c'eſt tout ce qu'un jeune homme peut faire que de l'ébranler ſur l'aſſiete où elle eſt poſée: le vieillard la léve luy ſeul ſans peine.

La table dreſſée, & le couvert mis, cette meſme captive, dont il a déja eſté parlé, ſert aux deux héros un breuvage d'une compoſition particuliére. Ils boivent, & aprés avoir

eſtanché leur ſoif, ils cherchent à charmer leur ennui par les douceurs de la converſation.

Venons aux ſpectacles. Il s'agit d'une courſe de chars. Menelas, Eumelus, Dioméde & Mérione entrent dans la carriére; le fils de Neſtor, l'aimable Antiloque, y entre avec eux. Les cavales d'Eumelus & les chevaux de Dioméde ſont d'une race immortelle. Ceux d'Antiloque ſont de vieux chevaux, qui ont eſté bons autrefois, mais qui ſont devenus peſants par l'âge; en un mot ce ſont les chevaux de Neſtor. Ce vieillard eſt préſent. La tendreſſe paternelle n'eſt pas long-temps à ſe déclarer; inquiet & tremblant pour un fils ſi cher, il s'avance promptement, il s'arreſte à la barriére auprés de luy, il l'anime par des loüanges, il l'inſtruit & le dirige par ſes leçons. On croit voir le pere de Phaëthon, tel qu'il eſt peint par Euripide, ou pour parler le langage de Longin; on diroit que l'ame d'Homére, ou pluſtoſt celle de Neſtor, monte ſur le char avec Antiloque; qu'elle va partager tous ſes périls, & courir avec luy dans la carriére: *Mon fils*, luy dit-il, *vous eſtes jeune, mais Jupiter & Neptune vous aiment. Ce ſont eux qui vous ont formé: c'eſt d'eux que vous avez appris tout ce qu'un parfait cavalier doit ſçavoir. Ainſi il n'eſt pas néceſſaire de vous donner des leçons. Perſonne ne ſçait mieux que vous comment il faut tourner autour du but. Mais vos chevaux ſont lents en comparaiſon de ceux de vos adverſaires. Non, vos concurrents n'ont d'autre avantage ſur vous que celuy d'avoir de meilleurs attelages. Prenez donc courage, mon cher enfant: raſſemblez dans voſtre eſprit tout ce que vous avez d'intelligence, pour faire enſorte que le prix ne puiſſe vous échapper. C'eſt par ſon induſtrie que le bucheron ſe diſtingue entre les bucherons, beaucoup plus que par ſa force. C'eſt par ſon induſtrie que le pilote ſçait conduire à travers les flots un freſle vaiſſeau battu de la tempeſte. Enfin, c'eſt par ſon induſtrie que le conducteur d'un char l'emporte ſur un adverſaire dont l'attelage vaut mieux que le ſien. En effet, il arrive fort ſouvent que celuy qui a le meilleur char, & les*

chevaux les plus vigoureux, préſumant de cet avantage, court en inſenſé çà & là, prend de longs détours, permet à ſes courſiers de s'égarer du droit chemin, & néglige de les retenir, pendant que celuy dont les chevaux ſont beaucoup plus foibles, mais qui ſçait ſon métier, obſerve le but ſans jamais le perdre de veûë, &c.

Le Poëte a un grand avantage ſur le peintre. Les images chez celuy-cy ſont muettes & inanimées. Tout parle, tout reſpire dans la poëſie. Les diſcours que fait Neſtor en tant d'endroits de l'Iliade, & dans le IV. livre de l'Odyſſée, ſont des images, mais des images parlantes ; c'eſt Neſtor luy-meſme, nous le voyons, nous l'entendons.

Aprés avoir veû ſon fils victorieux remporter le prix de la courſe & de la modération ſur Ménelas, il reçoit luy-meſme de la main d'Achille le prix glorieux, non de la lutte, ou de la courſe, mais de la vertu la plus diſtinguée. *Recevez ce prix ſurnumeraire*, dit Achille, *je vous en fais préſent, parce que l'incommode vieilleſſe ne vous permet pas de combattre.* Neſtor, ſenſible à l'honneur, reçoit avec plaiſir cette marque de diſtinction, & répond à Achille : *Il eſt vray, mon cher enfant, je n'ay plus ni ſoupleſſe ni fermeté dans les genoux ; mes pieds ont perdu leur agilité ; mes bras ne lancent plus leurs coups avec la meſme roideur qu'autrefois. Que ne ſuis-je à la fleur de mes jeunes ans ! Que n'ay-je toute la vigueur que j'avois lorſque les Epéens celebroient les funerailles de leur Roi Amaryncée ! C'eſtoit dans la ville de Bupraſe. Les enfants du Prince mort avoient propoſé des prix aux athlétes. Aucun alors ni des Epéens, ni des Pyliens, ni des fiers Etoliens, ne put me vaincre ni m'égaler. Je remportay le prix du ceſte ſur Clytoméde fils d'Enope, & celuy de la lutte ſur Ancée le Pleuronien, qui ſeul ſe préſenta pour jouſter contre moi. Je courus avec Iphiclus, & je le devançai, tout bon coureur qu'il eſtoit. Dans le combat de la lance je triomphai & de Polydore & de Phylée. Il n'y eut que la courſe des chevaux où j'eus du deſſous. Les neveux d'Actor, m'enviant la gloire de ce combat,*

dont

dont le prix eſtoit le plus conſidérable, me devancérent par l'avantage qu'ils avoient d'eſtre deux contre un. Ils eſtoient deux, & freres jumeaux. De ces deux cavaliers, l'un ne faiſoit autre choſe que tenir les reſnes, ſans jamais les quitter; l'autre frappoit les chevaux, & les preſſoit avec le foüet. Tel j'eſtois alors. Les temps ſont changez. Ce n'eſt plus à moi, c'eſt aux jeunes gens de s'offrir à de ſemblables travaux. Je brillois en mon temps; je tenois le premier rang parmi les héros de mon âge; je dois aujourd'hui me ſoumettre à la dure loi de la cruelle vieilleſſe. Allez, genereux Achille, continuez d'honorer les cendres d'un fidéle ami par la pompe des jeux funébres. Je reçois avec reconnoiſſance le don que vous me faites. Vous vous ſouvenez toûjours de mes ſervices, & vous ne manquez jamais à me rendre publiquement les honneurs qui me conviennent. Daignent les dieux immortels vous récompenſer abondamment & au gré de vos deſirs.

Pour achever entierement le portrait de Neſtor, il faudroit rapporter ſes autres diſcours, & les placer chacun dans ſon lieu. Il faudroit encore, aprés avoir parcouru l'Iliade, où nous l'avons veû vigilant, actif, capitaine, & meſme ſoldat; le repréſenter tel qu'on le voit dans l'Odyſſée, heureux & tranquille, menant une vie douce dans ſa maiſon, au milieu de ſa famille, environné d'une troupe nombreuſe d'enfants qui l'aiment, qui le reſpectent, qui s'empreſſent à luy donner des marques de leur ſoumiſſion; uniquement occupé des devoirs de la vie civile & de la religion; exerçant l'hoſpitalité; donnant enfin d'utiles leçons à la jeuneſſe, qui le conſulte comme ſon oracle.

Mais c'eſt aſſez parler de Neſtor, auquel certains critiques de mauvaiſe humeur reprochent une choſe, qui pourroit m'eſtre reprochée plus juſtement, ſi je n'abrégeois pas ce diſcours. Neſtor n'avoit pas la meſme crainte que je dois avoir, d'ennuyer des auditeurs auſſi éclairez que ceux à qui je parle. C'eſt cette crainte meſme, fondée ſur de trés juſtes raiſons, qui m'empeſche de donner à ma diſſertation toute l'eſtenduë que la matiére auroit pû me four-

nir. J'aurois pû joindre aux portraits d'Antenor, de Priam, de Phœnix & de Neſtor, celuy de Chryſés Preſtre d'Apollon, celuy de Mentor, ou ſi vous voulez, de Minerve, c'eſt-à-dire, de la plus ſage des déeſſes, qui emprunte la figure d'un vieillard pour accompagner un jeune Prince dans des voyages de long cours; celuy de Laërte retiré dans ſa maiſon de campagne, & trompant ſes ennuis par les plaiſirs de la vie champeſtre; celuy d'Homére meſme, qui s'eſt peint, à ce que l'on croit, dans la perſonne de Demodocus, vieux poëte, qui par ſon chant, & par le récit harmonieux de la priſe de Troye, charme la cour voluptueuſe d'Alcinoüs, & fait verſer des larmes au ſage * Héros dont il raconte les avantures. Mais tout ces portraits me meneroient trop loin. Mon deſſein n'eſt pas de remplir une galerie; mais d'orner tout au plus un cabinet.

* Ulyſſe.

LE CARACTERE DE PINDARE.

Par M. l'Abbé FRAGUIER.

L'ACADEMIE n'a pas ſeulement pour objet de tranſmettre à la poſterité par des monuments durables les merveilles du Regne où nous vivons, & d'éclaircir par des recherches exactes quelques reſtes précieux de ce que l'Antiquité a gravé ſur le bronze & ſur le marbre. Les grands & divers talents qui ſe rencontrent dans les perſonnes qui la compoſent ne luy permettroient pas, quand elle le voudroit, de ſe renfermer dans ces bornes-là. Elle ſe propoſe donc avec raiſon, d'embraſſer toute l'étenduë des Lettres humaines; & c'eſt, Meſſieurs, pour contribuer quelque choſe de ma part aux exercices où vous m'avez fait l'honneur de m'aſſocier, que je me ſuis attaché à traiter un ſujet de poëſie preſque également célebre & inconnu, mais dont la connoiſſance dépend plus encore des reflexions que du ſavoir. Ce ſujet eſt le caractére de Pindare, dont j'en-

treprends de donner icy une idée en peu de paroles ſans entrer dans les choſes d'érudition ; & je m'eſtimerois trés-heureux, ſi mon foible travail pouvoit animer des perſonnes d'un gouſt ſeûr & d'un profond ſavoir à faire connoiſtre plus en détail un poëte, qui n'eſt pas peut-eſtre moins digne de l'attention des gens de lettres que les marbres & les bronzes les plus curieux.

Le but de la poëſie, ſelon le ſentiment de Platon, eſt de plaire à l'imagination. Mais ſi les differents genres de poëſie, comme l'Idylle, l'Elegie, le poëme Epique, vont à ce but par des moyens différents, l'Ode y parvient plus ſeûrement, parce qu'elle les embraſſe tous ; & que de meſme qu'un fameux peintre raſſembla autrefois dans une ſeule figure tout ce qu'il avoit remarqué de plus gracieux & de plus achevé dans pluſieurs belles perſonnes, de meſme l'Ode raſſemble en elle ſeule toutes les différentes beautez dont les différents genres de poëſie ſont ſuſceptibles. Mais elle a encore quelque choſe de plus qui n'appartient qu'à elle, qui fait ſon véritable caractere, & qui fait auſſi celuy de Pindare. C'eſt l'enthouſiaſme ; & par-là on la peut encore comparer à cette Junon d'Homére qui emprunte la ceinture de Venus pour ſe rendre toute gracieuſe, mais qui eſt toûjours la reine des dieux, diſtinguée par un air de grandeur qui luy eſt particulier, par ſa fureur meſme & par ſon emportement. Les medecins de l'antiquité rapportoient à une cauſe divine les maladies extraordinaires dont ils n'appercevoient point la ſource dans la nature. Il eſt difficile de ne pas faire un ſemblable jugement de l'enthouſiaſme. Sa violence au-deſſus des regles ordinaires de l'eſprit, ſemble tenir de l'inſpiration & de la divinité. Auſſi en eſt-il de cette qualité ſi eſſentielle au poëte Lyrique, comme de toutes les choſes de pur ſentiment ; on peut l'éprouver en ſoy, mais mal-aiſément peut-on l'exprimer. Il n'eſt pas poſſible toutefois de donner une juſte idée de Pindare, & d'en éclaircir le caractere ſans parler de l'enthouſiaſme, & ſans tâcher du moins à l'expliquer

par l'impreſſion qu'il fait ſur le poëte qui en eſt poſſédé ; & c'eſt ce que je vais eſſayer de faire, afin que, par la connoiſſance de cette impreſſion, l'eſprit ſoit plus aiſément conduit à en démeſler les effets dans les Odes de Pindare.

Je ſuppoſe donc qu'un homme né poëte & plein de ſon ſujet, aprés en avoir diſtribué à peu prés toutes les parties, & en avoir tracé une legére ébauche, dans un repos entier dont la tranquillité n'eſt troublée de rien, s'applique enſuite à enviſager le tout enſemble avec une forte attention. Bien-toſt ſon eſprit s'échauffe ; ſon imagination s'allume ; toutes les facultez de ſon ame ſe réveillent pour concourir à la perfection de ſon ouvrage ; & le feu qui l'anime, répandant l'éclat d'une lumiere vive & brillante, luy découvre tout d'un coup, comme Venus à Enée, ce qu'a- *Virgil. l. 2.* avant cela il n'eſtoit pas capable d'appercevoir. Tantoſt les penſées nobles & les traits les plus brillants ; tantoſt les images tendres & gracieuſes ; tout cela ſe vient préſenter en foule, avec une ſuite de choſes agréables, empreſſées, pour ainſi dire, à ſe placer d'elles-meſmes. Souvent auſſi la chaleur de l'enthouſiaſme s'empare tellement de ſon eſprit, qu'il n'en eſt plus le maiſtre, & que s'il luy reſtoit dans ce moment quelqu'autre ſentiment que celuy de ſa compoſition, ce ſeroit pour ſe croire l'organe de quelque divinité. Ces différentes impreſſions produiſent des effets différents : des deſcriptions quelquefois ſimples & pleines de douceur & d'agrément, quelquefois riches, nobles & élevées ; des comparaiſons juſtes & vives ; des traits de morale lumineux ; des endroits heureuſement empruntez de l'hiſtoire ou de la fable, & des digreſſions mille fois plus belles que le fonds de ſon ſujet. L'harmonie, l'ame des beaux vers, ne ſe fait point dans ce moment chercher par le poëte : les expreſſions nobles & les cadences heureuſes s'arrangent toutes ſeules comme les pierres ſous la lyre d'Amphion ; rien ne reſſent l'étude ni le travail. Une méditation profonde conduite par une raiſon ſcrupuleuſe & délicate, ni la beauté meſme de l'eſprit, quelque grande

qu'elle puiſſe eſtre, ne peuvent jamais toutes ſeules produire rien de pareil; auſſi les poëſies, qui ſont le fruit de l'enthouſiaſme, ont un tel caractére de beauté, qu'on ne peut ni les lire ni les entendre, ſans eſtre échauffé du meſme feu qui les a produites, & l'effet de la muſique la plus parfaite n'eſt ni ſi ſeûr ni ſi grand, que celuy des vers nez dans le feu de la fureur poëtique.

Ce caractére de divinité n'eſt dans nul auteur ſi ſenſible que dans Pindare, dont les odes ont fait l'admiration de toute l'antiquité. Je ſais que depuis peu quelques perſonnes d'eſprit & de mérite n'en ont pas fait un jugement ſi avantageux, ſoit que trouvant trop de ſervitude, à n'oſer s'écarter des anciens préjugez, ils ayent voulu, (peut-eſtre d'abord pour s'égayer) ſoûtenir un paradoxe, qui depuis par la chaleur de la diſpute eſt devenu leur opinion: ſoit qu'ils ſe fuſſent laiſſé emporter à leur zéle pour la gloire de noſtre ſiécle, qu'ils vouloient élever au deſſus de tous les ſiécles paſſez, & que, pour réüſſir plus ſeûrement dans l'une & dans l'autre de ces veûës, ils ſe ſoient arreſtez à des traductions dont les meilleures font toûjours perdre à la poëſie une grande partie de ſes beautez. Pour moy qui ne me ſens pas aſſez de force dans l'eſprit pour m'éloigner ſi aiſément de ce qu'on a penſé dans tous les temps, ni aſſez de pénétration pour voir tout le mérite d'un original dans ſa copie; accoutumé d'ailleurs à admirer Pindare, mais inquiété par l'autorité des nouveaux eſcrivains, je me ſuis attaché pluſieurs fois à lire ſes odes dans leur ſource, à les méditer, à les examiner avec ſoin, à en conferer avec des perſonnes intelligentes, ſous qui j'ai tâché de m'inſtruire, & je vous apporte aujourd'hui, Meſſieurs, comme à mes juges, les penſées que cet examen m'a fait naiſtre dans l'eſprit.

Je ne m'attacherai point à marquer en détail les endroits de Pindare où ſa grandeur & l'élévation de ſon génie paroiſſent le plus. Il me ſuffit de dire que s'il eſtoit permis de rien comparer à la beauté des Pſeaumes, aux endroits

poëtiques du livre de Job, & au ſublime des Cantiques que l'eſprit de Dieu a mis dans la bouche de ſes prophétes, la poëſie de Pindare en approche autant que la foibleſſe humaine peut approcher de ces divins modelles.

Mais, dit-on, Pindare va au delà des bornes de la nature; ſes figures ſont trop hardies, & ſes hyperboles ſont outrées. Quel charme trouve-t-on dans l'excés de ſes métaphores! Il eſt bien mal-aiſé de détromper ceux qui penſent de la ſorte. La beauté ne ſe prouve point, & demander pourquoi elle plaiſt; c'eſt peut-eſtre de toutes les queſtions la plus difficile à réſoudre. Heureux ceux dont l'ame enchantée de la perfection & attachée ſans ceſſe à l'idée du beau, par le rapport naturel qu'elle a avec luy, peut reſſentir cette *docte & ſainte yvreſſe* qui éleve l'eſprit au deſſus des régles ordinaires! Les compoſitions des grands génies n'y doivent point eſtre ſoumiſes. Le ſang froid eſt mauvais juge de l'enthouſiaſme.

De ce meſme principe naiſt une autre accuſation qu'on fait à Pindare, & ſur laquelle on inſiſte encore davantage. Pour vouloir mettre du merveilleux dans ſes ouvrages, il ſe jette, dit-on, & ſe perd dans de longues digreſſions, qui n'ont que peu ou point de rapport avec ſon ſujet. Mais ces digreſſions qu'on blaſme comme contraires aux régles de l'art, & qui dans un grand poëte ſont l'effet de l'impreſſion violente que les différents objets qu'il enviſage font ſur ſon imagination, ne détournent jamais Pindare de ſon ſujet que pour le conduire à quelque choſe de plus élevé, & quand il donne cet eſſort à ſon eſprit, c'eſt toûjours pour préſenter au noſtre de plus grandes & de plus nobles idées.

C'eſt ainſi qu'Horace dans cette belle Ode qui eſt la troiſiéme du troiſiéme livre, aprés un début magnifique ſur le courage que la vertu inſpire aux grandes ames; aprés avoir dit que l'homme de bien verroit ſans ſourciller les élémens ſe confondre & le monde entier rentrer dans le cahos; que c'eſt à cette vertu que Pollux, Hercule

& Bacchus le vainqueur des Indes doivent les honneurs divins ; que c'eſt elle qui a donné place à Romulus dans le ciel, & qui l'a fait aſſeoir au banquet des immortels, ſi-toſt que Junon ſe fut expliquée dans le conſeil des dieux, & qu'enfin raſſaſiée de ſa vangeance ſur Hion, elle eût pardonné au fondateur de Rome en faveur de Mars ; aprés cela, dis-je, le poëte par un noble enthouſiaſme rapporte le diſcours de Junon, & toutes les menaces qu'elle fait, ſi jamais la puiſſance Romaine entreprend de relever les murs d'Ilion ; & dans tout ce qu'il luy fait dire, il employe toute la majeſté, toute la hauteur qui convient à la ſœur & à la femme du maiſtre des dieux.

Je ſais ce que de trés-ſavants hommes ont penſé ſur cette Ode d'Horace, & qu'ils ont cru voir dans cette longue digreſſion, le deſſein qu'il avoit, dit-on, d'empeſcher qu'Auguſte ne rétabliſt Troye pour y tranſporter le ſiége de l'Empire. Mais en ſuivant meſme cette docte & judicieuſe remarque, il faut convenir qu'Horace a ſceû profiter admirablement bien de ce que la poëſie luy donnoit de liberté, & que s'il a ſuivi dans cette Ode les veûës de ſa politique, il n'a pas moins ſuivi les routes que Pindare luy a marquées.

C'eſt ce qu'Horace fait encore dans deux Odes à peu prés ſur un meſme ſujet, mais addreſſées à des perſonnes bien différentes : l'une à Virgile ſur ſon voyage de Gréce, & l'autre à Galatée, qui eſtoit ſur le point de faire un voyage ſur mer. Dans l'une, laiſſant bien-toſt Virgile à part, il exagére l'audace & l'intrépidité de quiconque a expoſé le premier ſa vie au caprice des vents & à la fureur des flots ; & dans l'autre, ſaiſiſſant l'occaſion de parler d'Europe, il raconte comment elle fut enlevée, & quelle fut l'expreſſion de ſes ſentiments & de ſon deſeſpoir. Mais il en fait une peinture ſi parfaite, que l'on ne peut qu'eſtre charmé d'avoir perdu de veûë Galatée, pour trouver en ſa place la fille d'Agenor.

Voilà dans Horace une foible imitation de Pindare, &

ces trois Odes peuvent nous donner quelque idée de ſes digreſſions, pour ne rien dire de ſes autres pieces, où l'on peut remarquer le meſme ſens & le meſme caractere. Ce ſont des tableaux d'un éleve habile, où l'on reconnoiſt la maniére du maiſtre, bien qu'on n'y retrouve pas à beaucoup prés tout ſon génie. Il eſt aiſé d'en marquer la différence, ſans parler de celle du ſtile, qui dans Pindare a toûjours plus de force, plus d'énergie & plus de nobleſſe que dans Horace. Les digreſſions dans ces trois Odes, ſur tout dans la premiere, ne tiennent que fort peu au ſujet; & il ſemble que, ſans y faire tort, on auroit pû mettre toute autre choſe à la place. Pindare au contraire ne ſe jette jamais abſolument à quartier. L'athléte dont il chante la victoire le porte naturellement à ſe reſſouvenir du héros qui a eſtabli les jeux, à invoquer les dieux qui en ſont les protecteurs, ou meſme à rappeller dans la mémoire des hommes les noms & les faits de ces illuſtres perſonnages qui ont rehauſſé l'éclat de ſa maiſon & de ſon pays, & dont il s'approprie la gloire en imitant leur vertu. Il faut pourtant convenir que Pindare donne quelquefois une grande eſtenduë à ſes digreſſions; mais auſſi ne finit-il pas tout court comme fait Horace dans les Odes dont je viens de parler, il ſe reſſouvient toûjours de l'endroit d'où il eſt parti, & dans ce labyrinthe, ſa muſe ſait par quels chemins il faut le ramener.

Pourquoy donc voit-on tous les jours des gens d'eſprit ſe revolter contre ce qu'ils appellent la licence des digreſſions! Ne ſeroit-ce point parce que nous ne prenons plus d'intereſt au héros dont le mérite a ouvert une ſi belle carriere à la poëſie, & qu'ainſi ces digreſſions, quelques beautez qu'elles nous préſentent, ne nous attachent que médiocrement! Arcéſilas, par exemple, car c'eſt le premier qui s'offre à ma mémoire, donne occaſion à Pindare de célébrer ſes anceſtres; & comme ce ſont des hommes illuſtres & plus diſtinguez que luy, ils tiennent dans l'Ode une place, qu'il auroit deû, ce ſemble, ne partager avec perſonne,

perſonne. La maiſon d'Arcéſilas ne nous touche guéres, & le peu d'intereſt que nous y prenons, fait que nous ſommes portez à trouver hors d'œuvre tout ce que le poëte ajoûte pour en relever la gloire. Mais mettons l'exemple dans quelque ſujet de nos jours, dans quelque jeune prince, dont la mémoire ſoit encore toute brillante par ſes grandes qualitez, & par les ſervices qu'il aura rendus à ſa patrie ; & voyons ſi ce qui bleſſe dans Pindare, ne fera pas un effet tout contraire dans le poëte qui en uſera comme luy.

Imaginons-nous qu'un génie élevé & capable du ſublime, euſt pris pour ſujet d'une Ode françoiſe l'éloge de feu Monſieur le Duc de Longueville, celuy qui fut tué au paſſage du Rhin. C'eſtoit un prince qui donnoit de trés grandes eſpérances, & qui faiſoit voir, avec des qualitez aimables, toutes les vertus qui forment les héros. Cependant ſa grande jeuneſſe l'empeſchoit de pouvoir encore eſtre mis en paralléle avec le fameux Comte de Dunois, le premier de ſa maiſon, & celuy dont la valeur ſous le Roy Charles VII. fut le ſalut de la France. L'éclat de ce premier héros de ſa race rejailliſſoit ſur luy, & ajoûtoit un nouveau luſtre à ſon nom. Le poëte qui auroit entrepris de le loüer, ne pourroit-il pas, aprés en avoir déploré la mort, s'écarter tout-à-coup, & retraçant les malheurs de la France ſous Charles VI. & ſous ſon ſucceſſeur, la proſpérité des Anglois & leurs eſpérances, faire de tout cela une peinture pathétique ! montrer enſuite dans le Comte de Dunois, l'unique reſſource du Royaume ; revenir en meſme temps ſur les loüanges du Comte de Saint Paul, & terminer ſa piéce, ſoit par animer à la vertu les jeunes guerriers, ſoit par quelque ſentence pleine de nobleſſe & de ſens ! Que ſçais-je ! par invoquer le ciel, & luy demander qu'il conſerve au monde les autres princes qui en ſont l'eſpérance ! Le poëte qui auroit aſſez de force pour fournir une ſi belle carriére, mériteroit mieux une couronne, que ceux qui aux jeux Olympiques remportoient le prix. Il n'eſt point

d'eſprit ſi froid & ſi éloigné des Muſes, qui ne fuſt échauffé & ravi par une telle compoſition, & les ennemis de Pindare l'admireroient dans ſa copie.

Voilà ce qui regarde les digreſſions qui ſe font au ſujet des perſonnes que l'on veut honorer, en raſſemblant tout ce qui peut contribuer à leur gloire. Il y en a d'autres que la ſeule poëſie amene dans la chaleur de la compoſition, & qui ne ſont que de purs embelliſſemens. Pindare en fournit beaucoup d'exemples; il avouë que le nom des demi-dieux réveille & réjoüit ſon eſprit, & qu'il n'eſt pas en ſon pouvoir de refuſer à leur ſouvenir l'attention que ſa Muſe luy inſpire, & qui produit avec des loüanges admirables de ſi riches digreſſions.

Malherbe, d'ailleurs peut-eſtre un peu trop méthodique, en fait une belle & bien digne de Pindare dans ſon Ode pour le Roy Loüis le Juſte, allant chaſtier la rebellion des Rochelois. D'abord il anime ce prince à punir des ſujets ſoulevez, & luy dit avec un air de liberté qui ne convient qu'à un grand homme, & qui renferme une loüange tres-fine :

Quitte le nom de Juſte, ou fais voir ta juſtice
En leur punition.

Il s'imagine déja voir la Victoire qui l'attend pour ne le plus quitter ; & il en fait un tableau qu'elle ne peut deſavoüer dans toute ſa plus grande gloire:

Certes, ou je me trompe, ou déja la Victoire,
Qui ſon plus grand honneur de tes armes attend,
Eſt aux bords de Charante, en ſon habit de gloire,
Pour te rendre content.
Je la vois qui s'avance, & qui ſemble te dire :
Roi, le plus grand des Rois, & qui m'es le plus cher,
Si tu veux que je t'aide à ſauver ton empire,
Il eſt temps de marcher.

Que ſa façon eſt brave, & ſa mine aſſeûrée!
Qu'elle a fait richement ſon armure étoffer!
Et qu'il ſe connoiſt bien, à la voir ſi parée,
Que tu vas triompher!

Il faut eſtre poëte & poëte du premier ordre pour imaginer d'auſſi belles choſes, & pour trouver dans noſtre langue de quoi les exprimer auſſi noblement; mais il faut avoir quelque choſe de plus, il faut eſtre animé du génie de Pindare & de ſon feu pour ajoûter ce qui ſuit:

Déja de toutes parts s'avançoient les approches.
Icy couroit Mimas, là Typhon ſe battoit.
Et là ſuoit Euryte à détacher les roches
Qu'Encelade jettoit.
A peine cette fille eut l'affaire embraſſée,
Qu'auſſi-toſt Jupiter en ſon throne remis,
Vit ſelon ſon déſir la tempeſte ceſſée,
Et n'eut plus d'ennemis.

Que fait là cette deſcription des Géans, dira quelqu'un; & tout cet endroit n'eſt-il pas effectivement hors de ſon ſujet! Il eſt vrai que Malherbe auroit pû abſolument s'en paſſer, mais que ſon Ode auroit perdu de grandes beautez, & que nous aurions perdu nous-meſmes de plaiſir, s'il ne ſe fuſt arreſté un peu à loiſir, ſur un ſujet auſſi propre à la poëſie, que l'eſt toute cette peinture des Titans revoltez contre les Dieux, & occupez à entaſſer les montagnes pour eſcalader le ciel. Ce ſont là des routes détournées que les Muſes ne découvrent qu'à ceux qu'elles *honorent de leurs puiſſantes faveurs*, pour me ſervir de l'expreſſion du meſme poëte: & cette différence ſe fait ſentir dans la peinture comme dans la poëſie, où la richeſſe & l'abondance plaiſt bien autrement qu'un gouſt ſec & auſtére.

Ces effets de l'enthouſiaſme ſont grands & hardis dans Pindare: il pourroit meſme y paroiſtre un peu trop de hardieſſe, ſi un mélange de choſes plus agréables ne ſervoit à les adoucir. Le poëte l'a bien ſenti; & c'eſt ce qui luy a fait de temps en temps répandre des fleurs à pleines mains, en quoi ſa rivale, la célébre Corinne, luy a meſme reproché l'excés. Véritablement Horace ne le loüe que par les endroits élevez de ſes poëſies. Selon luy c'eſt un cygne qu'un effort impétueux & le ſecours des vents élevent juſques dans les nuës: c'eſt un torrent qui, groſſi par l'abondance des eaux, renverſe tout ce qui s'oppoſe à l'impétuoſité de ſon cours. Mais à le regarder par d'autres endroits, c'eſt un ruiſſeau paiſible dont l'eau claire & pure coule ſur un ſable d'or, entre des rives fleuries. C'eſt une abeille qui pour compoſer ſon nectar, ramaſſe ſur les fleurs ce qu'elles ont de plus prétieux.

Virgile & Tibulle ont emprunté de luy la peinture des Iſles Fortunées, & du bonheur qui aprés cette vie doit eſtre la récompenſe des gens de bien. Le ſoleil luit toûjours pour eux; ils ne connoiſſent point l'horreur des ténébres, & dans ces lieux enchantez la durée du temps n'eſt plus qu'un beau jour. L'air n'eſt agité que par l'haleine des Zéphyrs. La terre montre tout ce qu'elle peut produire de fleurs les plus riantes, & ſes habitants heureux n'ont de ſoin que celuy de les choiſir pour en former des guirlandes & des couronnes. Qui s'attendroit à trouver rien de ſi doux & de ſi agréable dans Pindare, qui n'eſt, ce ſemble, connu parmi nous que par ſes écarts, & dont le nom meſme a fourni à noſtre langue une expreſſion qui ne ſe prend jamais qu'en mauvaiſe part!

La Nymphe Cyrene, dit-il ailleurs, (c'eſt celle qui eut pour fils Ariſtée, ſi connu par les Géorgiques de Virgile, & celle d'aprés qui Virgile & le Taſſe ont peint l'un ſa Camille, l'autre ſa Clorinde) Cyrene, dit-il, ne s'occupoit point, comme les perſonnes de ſon ſexe, de mille petits amuſements; elle n'avoit que de l'indifférence pour tout

ce qui fait le plaiſir le plus ordinaire des autres. La chaſſe faiſoit toute ſon occupation; elle combattoit contre des beſtes ſauvages, & au lever de l'aurore elle prenoit un peu de repos. Apollon la rencontra luttant contre un lion, mais ſans autres armes que ſon adreſſe. Le courage, qui de luy-meſme a quelque choſe de farouche, devient aimable quand la beauté luy preſte ſes charmes. Apollon la vit, & l'aima. De cette amour naquit Ariſtée; Mercure le prit dans ſes bras, & les Heures, ces divinitez à qui Homére donne le ſoin d'ouvrir les portes du ciel, le mirent ſur leurs genoux. Sa nourriture fut le Nectar, ſource de l'immortalité. Pindare avoit dit ailleurs, au ſujet d'Iamus, que ſa mere le cacha parmi des fleurs, où il fut nourri d'un miel exquis par deux ſerpents que les dieux ſuſcitérent exprés. Car les anciens n'avoient pas des ſerpents la meſme horreur que nous en avons. Mais revenons à Cyrene. Apollon enleva cette nymphe. Venus les attendoit: & Pindare nous la fait voir leur preſentant la main pour deſcendre de leur char. Quelle peinture! & les tableaux de l'Albane ou du Correge les plus achevez ont-ils rien d'auſſi gracieux! Si le temps n'euſt pas plus épargné les œuvres de Pindare que celles de tant de grands perſonnages, dont nous ne ſçaurions trop regretter la perte; s'il ne nous reſtoit de luy comme de Menandre, que des morceaux tels que j'en viens de rapporter quelques-uns, n'auroit-il pas ſa place avec Sappho & Anacréon, avec Bion & Moſchus, ces poëtes tendres & fleuris qui n'ont jamais invoqué que les Graces.

La ſeule Ode où il décrit le départ de Jaſon & ſon arrivée en Colchide, fournit une infinité de traits tout-à-fait ſemblables à ceux que vous venez d'entendre. Il vint, dit-il, ce héros ſi fameux; &, comme il eſtoit inconnu, & que tout l'air de ſa perſonne avoit quelque choſe de plus qu'humain, on le prenoit pour quelqu'un des immortels; & chacun demandoit en le voyant, ſi ce n'eſtoit point ou Mars ou Apollon. Il y a parmi les Olympioniques une

Ode entiere qui n'eſt qu'un éloge des Graces, auquel on peut dire qu'elles ont elles-meſmes travaillé.

On voit aiſément par cet échantillon combien s'éloignent de la verité ceux qui croyent qu'il n'y a dans Pindare que de l'élévation, & qui le voyent toûjours comme un aigle dont le vol échappe aux yeux, & ſe perd dans l'obſcurité des nuës.

Aprés avoir traité de l'enthouſiaſme, & des digreſſions de Pindare, & avoir montré ce qu'il eſt dans le genre ſublime, & dans le genre fleuri, il faut dire un mot de ſon ſtile. Il eſt toûjours le meſme par tout, toûjours proportionné à ſa maniére de penſer, ſerré, concis, & ſans trop de liaiſons dans les mots: l'eſprit en découvre aſſez dans la ſuite des choſes qu'il dit; & les vers en ont plus de force. Le ſoin d'ajuſter des tranſitions ne feroit que rallentir le feu du poëte, en donnant à l'enthouſiaſme le temps de ſe refroidir.

Par tout ce que je viens de rapporter de Pindare, on peut juger, ce me ſemble, qu'il a eſté en ſon genre un des plus grands génies du monde. Il raſſembloit en luy ſeul toutes les qualitez qui ſont les excellents poëtes; un eſprit noble & élevé, un grand feu d'imagination, une diſpoſition preſque égale pour la force & pour l'agrément. Il fait ſouvent un uſage admirable de la fable, & il l'employe avec tant d'art, que ſi l'on en excepte quelques endroits où il ſe livre aux erreurs de ſon temps, luy qui d'ailleurs les combat preſque par tout, il n'y a rien dans ſes poëſies qui ne puiſſe convenir à un théologien tres ſage. Tout y porte les hommes à la pieté envers les Dieux, à l'amour de la patrie, & aux vertus dont la pratique fait le lien de la ſocieté civile. Il échauffe l'ardeur du courage, & il l'inſpire meſme par ſes penſées & par la cadence de ſes vers. Avec ces qualitez il méritoit pour le moins autant que le fameux Tyrtée d'avoir une place honorable dans la republique de Sparte; il méritoit meſme d'eſtre couronné dans celle de Platon.

Du reſte quant à ce qui regarde les particularitez de ſa vie, le détail & la critique de ſes œuvres, les diſſertations que l'on peut faire ſur les jeux célébres de la Gréce, & pluſieurs autres choſes dont les recherches ſeroient curieuſes, & ne ſeroient pas ſans utilité, tout cela preſentement ne fait rien à mon ſujet. En parlant de Pindare, je ne me ſuis propoſé, Meſſieurs, que de vous entretenir du caractére de ſa poëſie, & j'ay peut-eſtre raiſon de craindre qu'il n'y ait déja trop long-temps que je vous en parle.

DISSERTATION SUR LA CYROPEDIE DE XENOPHON.

Par M. l'Abbé FRAGUIER.

L'HISTOIRE de Cyrus a eſté écrite fort diverſement par trois auteurs célébres; Hérodote, Ctéſias & Xénophon. Voicy comme la raconte Hérodote, le plus ancien des trois, & qui vivoit en meſme temps que Xerxés & Artaxerxés Longimanus.

Aſtyage, Roy des Médes, donna ſa fille Mandane en mariage à Cambyſe Perſe, d'une naiſſance obſcure, & cela dans la crainte que s'il l'a donnoit à quelque homme puiſſant, l'enfant qui naiſtroit de ce mariage, n'employaſt les forces de ſon pére pour accomplir ſa deſtinée, laquelle, par la bouche de l'Oracle, luy promettoit de renverſer l'empire des Médes. Dans ce temps-là les Perſes leur eſtoient ſoumis, & n'avoient pas dans l'Aſie une grande réputation. Cyrus, par une longue ſuite de guerres & de victoires, les rendit illuſtres, & maiſtres de ceux à qui ils obéiſſoient auparavant. Aſtyage, aprés trente-cinq ans de regne, fut dépoüillé par Cyrus; Créſus fut vaincu, & Ba-

bylone fut prise aprés un long siége. Enfin, ce conquérant qui avoit sçeu former un si grand empire, trouva par les mains de Tomyris Reine des Massagetes la fin de ses victoires & de sa vie, aprés avoir esté vingt-neuf ans sur le Throne.

Ctésias estoit de Cnide, & vivoit en mesme temps que Xénophon. Car il se trouva dans l'expédition que le jeune Cyrus entreprit contre son frere Artaxerxés Mnemon. Il fut pris par celuy-cy, & comme il estoit habile médecin, il demeura seize années entiéres à sa cour dans une grande considération. Ce fut pendant cet espace de temps qu'ayant consulté les Archives des Perses, il en tira, selon Diodore, de quoy remplir les vingt-deux livres de l'Histoire Persique qu'il écrivit, & dont parle Photius. Mais sa bonne foy est extremement suspecte, & il semble n'avoir écrit l'histoire de Cyrus que dans la veuë de contredire Hérodote, lequel se rend témoignage à luy-mesme, que n'ignorant pas les maniéres différentes dont on racontoit l'histoire de Cyrus, il s'est attaché à celle qu'il a jugée la plus veritable. *Herod. l. 1.* Ctésias prétend qu'Astyage n'avoit avec Cyrus aucune alliance, bien loin d'estre son ayeul; qu'il épousa la fille d'Astyage nommée Amyntis; que les Bactriens se soumirent volontairement à sa domination. Il place ensuite l'expédition de Cyrus contre les Saces, puis celle de Lydie, où Cyrus ayant fait Créſus prisonnier, le fit passer dans la Médie, & luy donna une grande ville proche d'Ecbatane. Il raconte qu'Astyage mourut poignardé par celuy mesme que Cyrus avoit député vers luy : & que Cyrus enfin ayant esté blessé dans une bataille contre les Derbices, ne survécut que trois jours, & mourut aprés trente ans de regne.

Xénophon contemporain de Ctésias dans les huit livres de la Cyropédie, a donné la vie de Cyrus tout autrement que les autres; de sorte que n'ayant suivi personne, il n'a trouvé personne qui l'ait suivi. Car outre une infinité d'endroits qu'on ne pourroit rapporter icy, sans copier une grande

grande partie de ſon ouvrage. Premiérement, il place dans l'empire des Médes Cyaxare entre Aſtyage & Cyrus, quoyque Cyrus ait ſuccédé immédiatement à Aſtyage, comme Ctéſias, qui combat les ſentiments d'Hérodote en toute occaſion, en convient avec luy. En ſecond lieu, le conſentement de ces deux auteurs eſt une preuve manifeſte que la mort de Cyrus n'a point eſté telle que Xénophon la raconte, lorſqu'il le fait mourir au milieu de la paix & dans les embraſſements de ſa famille. Ces différences & beaucoup d'autres ont eſté cauſe que ni Diodore, ni Trogus Pompeius, ni Juſtin, n'ont ſuivi le récit de Xénophon, & qu'ils luy ont unanimement préféré Ctéſias & Hérodote. Et c'eſt auſſi ce qui a fait dire à Cicéron dans la premiere épitre à ſon frere Quintus, que Xénophon avoit compoſé l'hiſtoire de Cyrus, non pas ſuivant l'exacte vérité, mais comme le modéle d'un bon gouvernement : *Cyrus ille à Xenophonte non ad hiſtoriæ fidem ſcriptus, ſed ad effigiem juſti imperii.* Le P. Petau & Joſeph Scaliger, deux hommes au moins auſſi capables que Cicéron de décider en matiére d'Hiſtoire & de Chronologie, ſont entiérement du meſme avis; le premier s'explique ainſi dans le livre dixiéme *de Doctrina Temporum. Xenophontem autem, quia fabulam de Cyro potiùs quàm hiſtoriam edidit, conſultò præterimus.* Et Scaliger dans les Prolégoménes de ſon livre *de Emendatione Temporum*, ſoutient qu'excepté les noms propres, & le ſouvenir de deux ou trois évenements, tels que ſont la défaite de Créſus, & la priſe de Babylone, on ne trouvera pas plus de vérité dans la Cyropédie, que dans le Roman d'Héliodore.

L'opinion oppoſée n'a pas laiſſé de trouver des deffenſeurs, qui ſemblent eſtre faſchez qu'un livre écrit avec un ſi grand art ; & rempli de maximes ſi utiles, ne ſoit pas tant regardé comme une hiſtoire, que comme un recüeil de préceptes, ſans compter que ces préceptes mis dans un jour trés agréable, ont leur mérite à part, & qu'il vaut encore mieux eſtre philoſophe qu'hiſtorien.

Cependant le ſentiment de Cicéron a prévalu ; & c'eſt pour l'appuyer d'une nouvelle preuve, que je veux développer dans cette Diſſertation le fonds de la Cyropédie. Voicy donc ce que je crois de plus vrai-ſemblable.

La Cyropédie contient deux choſes. La vie de Cyrus depuis ſa naiſſance juſqu'à ſa mort, & par occaſion elle contient auſſi un nombre infini d'enſeignements trés ſages, tant pour la guerre que pour la paix, tant pour ceux qui doivent commander aux autres, que pour ceux qui doivent obéir. Premiérement, tout ce qu'on trouve de morale dans la Cyropédie, n'eſt autre choſe que la doctrine de Socrate, dont Xénophon avoit eſté diſciple. Secondement, ce qu'il y a d'hiſtorique n'y ſert que d'occaſion d'étaler de la morale, comme dans nos meilleurs Romans les faits hiſtoriques ne ſont conſervez que pour donner lieu à des choſes plus agréables. Et c'eſt pour ce deſſein que Xénophon a préféré Cyrus aux autres héros qu'il auroit pû choiſir, parce que ſa vie, comme je l'ai déja dit aprés Hérodote, eſtoit racontée diverſement. Dans l'obſcurité des temps reculez, & dans cette eſpece d'incertitude, il a choiſi & ajuſté ce qui convenoit le mieux à ſon entrepriſe. De la vie de Cyrus, il a ſçeu faire ce qu'on a fait depuis de ſon propre ouvrage, avec cette différence qu'en ménageant à ſon gré les évenements, il n'a ſongé qu'à enſeigner la vertu, au lieu que par les meſmes moyens on n'a, ce ſemble, penſé dans ces derniers temps, qu'à débiter des avantures frivoles, & des contes de galanterie. Et certainement le choix de Xénophon eſt trés heureux. Car de meſme que pour le Roman d'Aſtrée, l'auteur a choiſi un lieu tranquille & délicieux, parce qu'il luy falloit une ſcéne conforme au ſpectacle qu'il vouloit repréſenter : ainſi pour l'éducation dure & auſtére que Xénophon vouloit inſpirer aux hommes, il a trouvé un pays rude & ſtérile, & un peuple tout occupé de la chaſſe, & du ſoin des beſtiaux, car c'eſt ainſi que Platon en parle dans le troiſiéme livre des Loix. Et il ajoûte que l'obéiſſance eſtoit fort douce parmi les Per-

ſes ; de ſorte que l'amitié pluſtoſt que le devoir uniſſoit les chefs & les ſoldats ; & que Cyrus ne dédaignoit pas d'écouter les ſentiments de tout le monde, & d'admettre à ſon entretien tout ce qui compoſoit ſon armée. Xénophon, dans la nature du pays & dans l'humeur des hommes, a trouvé où baſtir ſon ſyſtéme d'éducation, & dans cette liberté des converſations, de quoy produire tout ce que la converſation de Socrate luy avoit appris.

Dans cette eſpece de Roman, pour m'exprimer ainſi, Xénophon, comme Scaliger l'a fort bien remarqué, a ſuivi l'exemple des plus célébres Sophiſtes de ſon temps, qui pour donner plus de poids & d'autorité à leurs préceptes, les mettoient dans la bouche de ces anciens héros dont la mémoire eſtoit en grande vénération ; & ſuppoſoient, par exemple, que Neſtor, Ulyſſe, ou Palaméde, eſtant au ſiége de Troye, avoient dit dans l'occaſion telles & telles choſes, qui n'eſtoient en effet que les penſées de ces écrivains. Nous avons dans Platon des exemples de cette coutume, comme on peut voir dans le premier Hippias & dans le Phédrus. Car dans le premier Dialogue qui porte le nom d'Hippias, ce Sophiſte célébre, invite Socrate à venir l'entendre réciter un diſcours touchant les exercices auxquels un jeune homme doit s'appliquer, & luy dit que la forme de ce diſcours eſt telle : Aprés que Troye fut tombée ſous la puiſſance des Grecs, un jour Néoptoléme s'addreſſant à Neſtor, luy demanda quels eſtoient les exercices convenables à un jeune prince. Sur quoy Neſtor fait une réponſe à Néoptoléme remplie de tout ce qu'Hippias avoit pû imaginer ſur un ſi beau ſujet. Et dans le Phédrus, Socrate demande à ce jeune homme dont le Dialogue porte le nom, s'il ne connoiſt pas l'art de la Rhétorique compoſé par Neſtor & par Ulyſſe dans le loiſir du ſiége de Troye, & Phédrus répond qu'il ne connoiſt point les ouvrages de Neſtor ni d'Ulyſſe, à moins que par Neſtor, on n'entende Gorgias, & par Ulyſſe, on n'entende Thraſymaque ou Théodore. Et c'eſt pour quelque ouvrage

ſemblable que quelques lignes aprés il nomme Palamède un des Sophiſtes, lequel, ſelon Quintilien, n'eſt autre qu'Alcidamas d'Elée. C'eſt en quelque façon de cette maniére détournée que M. l'Archevêque de Cambray a uſé dans ſon Télemaque compoſé pour l'inſtruction des Princes, qui ſont aujourd'huy l'appuy & l'eſpérance de tant de Royaumes.

Quintil. l. 3. c. 1.

En 1707.

D'ailleurs Xénophon qui ne vouloit pas de bien aux Perſes, n'a peut eſtre pas eſté faſché de redonner en beau l'origine de quelques uſages dont on ne voyoit plus parmi eux que des traces trés foibles, & des veſtiges défigurez. Il prend ſoin de terminer la Cyropédie par une comparaiſon odieuſe des Perſes de ſon temps avec les anciens Perſes, & d'apprendre à tout le monde ce qu'il avoit vû, lorſqu'avec Agéſilas, ou avec le jeune Cyrus, il avoit paſſé dans leur pays. Il faiſoit en cela une choſe agréable à toute la Gréce, qui n'avoit point d'ennemi plus redoutable que le Grand Roy. Car c'eſt ainſi qu'ils appelloient le Roy de Perſe, comme nous nommons aujourd'huy le Grand-Seigneur.

Pour confirmer ces conjectures touchant la Cyropédie; il faut voir ſi en effet la doctrine de Socrate y eſt contenuë : car ſi d'un coſté on y voit une ſingularité telle que je l'ai fait remarquer, à décrire les actions de Cyrus avec leurs circonſtances, & que d'un autre coſté on y retrouve une morale qui n'a pris naiſſance qu'avec Socrate, on ſera, ce me ſemble, bien fondé à regarder la Cyropédie comme un Roman de vertu. Or je ſoutiens que les ſentiments de Socrate, & ceux qu'on voit répandus dans tout le corps de la Cyropédie ſont préciſément les meſmes. Mais comme pour en faire la comparaiſon il ne nous reſte de bien complet que Platon & Xénophon; je dis, & il eſt clair, qu'on doit pluſtoſt comparer la Cyropédie avec les mémoires de Socrate dreſſez par Xénophon, qu'avec les dialogues de Platon, bien que dans ceux-cy on ne laiſſe pas de trouver les meſmes choſes lorſqu'on y regarde de prés. C'eſt

donc dans le Socrate de Xénophon qu'il faut chercher les ſentimens dont Xénophon a rempli la Cyropédie, parce que cette voye eſt la plus courte, & parce qu'il eſt naturel que Xénophon ait rendu Socrate comme il l'a compris.

Tout le monde ſçait que ces deux hommes célébres ont eſté diſciples de Socrate; tous deux ont reçû de luy les principes de ſa morale, & tous deux dans des ouvrages immortels, les ont tranſmis à la poſtérité. Mais comme ces principes avoient fait ſur leur eſprit des impreſſions différentes, ils les ont rendus différemment chacun ſelon ſa maniére de ſe les approprier. Et c'eſt ſans doute une ſorte d'eſtude trés agréable & trés utile en meſme temps, que d'obſerver avec ſoin comment les meſmes diſcours prennent un tour & un air ſi différent, ſuivant la différence des perſonnes qui les entendent; à peu prés comme les meſmes plantes ont plus ou moins de force & de beauté, ſelon la nature des terres où elles ſont cultivées. Socrate ayant trouvé la philoſophie toute occupée à la contemplation de la nature, & dans des recherches plus capables d'attirer l'admiration des hommes, naturellement amoureux de ce qu'ils ignorent, qu'elles ne ſervent à eſtablir leur véritable félicité; Socrate, dis je, fut le premier qui luy fit tourner les yeux du coſté de la morale, & qui ſongea uniquement à rectifier les mœurs des hommes, comptant pour rien la gloire de ſatisfaire leur curioſité. Il ſçeut donc dans la connoiſſance de l'homme meſme trouver l'idée de ſa perfection, & s'attachant à ſuivre cette idée, comme on ſuit un guide éclairé, il ſçeut parvenir à la ſource du vrai bonheur. Platon qui avoit admirablement bien compris toute l'eſtenduë de ſes principes, les a expliquez d'une façon trés claire, dans ſon Dialogue ſur la Juſtice, qu'on nomme communément la République. Il y compare chaque homme avec une République entiére, & comme le bonheur d'un eſtat conſiſte dans la correſpondance mutuelle de toutes ſes parties,

& dans une parfaite ſubordination, de meſme dans chaque perſonne en particulier, la vertu & le bonheur viennent, ſelon luy, de la meſme cauſe, ſçavoir de l'ordre, que les facultez de l'ame doivent garder entre elles, & de la dépendance où elles doivent eſtre l'une de l'autre. Car il y enſeigne que l'ame, toute ſimple qu'elle eſt, peut avec raiſon eſtre conſiderée comme eſtant compoſée de trois parties, qui ſont comme autant de principes différents, d'où naiſſent tous les mouvements & toutes les actions qu'on peut imaginer dans la conduite de la vie. La premiére de ces trois parties eſt l'entendement, νοῦς, à qui il appartient de regler toutes les autres. La ſeconde eſt celle qui capable de mouvements impétueux, eſt par elle-meſme indifférente au bien ou au mal, & ſuit la détermination qu'on luy donne, ſoit que cette détermination vienne de la raiſon, ſoit qu'elle vienne des paſſions. Et la troiſiéme eſt celle où réſident toutes les paſſions, qui peu d'accord entre elles, & avec les autres parties, ſe déchirent mutuellement, & veulent ſe rendre maiſtreſſes au lieu d'obéir. La perfection de l'homme, ſelon Socrate, & l'origine de ſon bonheur conſiſte dans le pouvoir qu'exerce ſur les autres parties l'entendement, cette émanation de la Divinité, ce démon familier qui, par un privilége ſpécial de la nature humaine, nous eſt donné en naiſſant, pour tenir toûjours la bride, & régler toutes les actions de noſtre vie: & c'eſt pour ſoumettre les paſſions qu'il a droit de mettre de ſon coſté les forces de la partie iraſcible, comme la ſouveraine puiſſance dans un eſtat employe la force militaire & les armes pour tenir dans le reſpect des ſujets toûjours preſts à ſe ſoulever, toûjours en garde elle-meſme pour s'empeſcher d'eſtre vaincuë, & miſe au fers par les paſſions, comme par une populace rebelle & inſenſée. De ce principe bien développé, & mis, pour ainſi dire, ſous les yeux par des images ſenſibles, on peut tirer ſans peine, aprés Platon, les définitions de toutes les vertus & de tous les vices, & des régles infaillibles pour juger du

mérite de chaque choſe, meſme de celles qui s'attirant le plus l'admiration des hommes, ſemblent éblouïr leur raiſon, & la mettre hors d'eſtat de leur donner leur juſte prix. Et le chemin marqué par la lumiére de ce flambeau, conduit les hommes au plus haut point de perfection, où ils puiſſent naturellement arriver.

Tel eſt en abregé le fondement de tous les diſcours de Socrate. Tout ce qu'on y apperçoit de beautez, ne ſont que des rayons qui partent de ce principe ſi fécond & ſi lumineux. Et c'eſt une erreur de croire que dans les Dialogues de Platon, Socrate qui fait preſque par tout le premier rôle, ne ſe découvre jamais, & que content d'avoir jetté ſon adverſaire dans de nouvelles obſcuritez, il garde pour luy ſeul la connoiſſance de la vérité, ſans ſe mettre en peine de la faire paſſer dans l'eſprit des autres, ni de lever des difficultez qu'il n'a fait que rendre plus grandes par l'adreſſe de ſes demandes & par la ſubtilité de ſes objections. Car dans le Dialogue où Platon le fait parler ſur la juſtice, c'eſt-à-dire, ſur le fondement de toute la Morale, il démeſle trés nettement ſes penſées; il expoſe ſans déguiſement le fonds de ſes principes, & l'on n'a peut-eſtre pas un autre ouvrage, où l'eſprit ſoit conduit avec plus de préciſion & de clarté. Et ſi dans les autres Dialogues l'ironie, cette figure favorite de Socrate, & qu'il employe ſi heureuſement à refuter les opinions ridicules des Sophiſtes, ne luy permet pas toûjours d'eſtablir luy-meſme ſa doctrine: il ne faut que ſe reſſouvenir de celuy-cy, pour voir d'un coup d'œil, & ſuppléer ce qui n'eſt pas peut-eſtre aſſez exprimé. Mais revenons à Xénophon.

J'ai ſouvent eſté tenté de croire qu'il avoit compoſé la Cyropédie pour redonner la doctrine de Socrate à ſa maniére, comme Platon dans le Dialogue de la République l'a redonnée ſelon qu'elle luy avoit frappé l'eſprit. Et pour dire la vérité, s'il a eu en veûë d'écrire à l'envi de Platon, comme on peut aſſez aiſément ſe le perſuader, on luy doit la loüange d'avoir bien ſçeu de quelle maniére il devoit

s'y prendre pour réüſſir à faire un ouvrage, qui puſt trouver ſes partiſans. Car comme dans le Dialogue de Platon ſur la juſtice, il n'y a que peu d'interlocuteurs, & que Socrate y parle preſque ſeul, depuis le commencement juſqu'à la fin; apparemment Xénophon aura crû pouvoir de ſon coſté arreſter l'attention des hommes, & faire quelque choſe de parfait pour la forme, s'il préſentoit dans une narration élegante & variée, des faits hiſtoriques dont la lecture euſt des charmes par elle-meſme, avec des entretiens amenez à propos, & qui fuſſent remplis d'enſeignements à la portée de tout le monde, & débitez d'une maniére agréable & ſans affectation. En un mot, il aura crû que ſi dans la meſme compoſition, il réuniſſoit la douceur d'un récit noble & poli, les graces du Dialogue & la ſolidité des préceptes, il pourroit ou égaler ou ſurpaſſer l'ouvrage de Platon, qui n'offre à l'eſprit du lecteur, qu'une de ces trois choſes, c'eſt-à-dire, un trés beau Dialogue. Il a bien compris que les hommes aiment naturellement les hiſtoires, & que d'ailleurs ce qui ſe dit comme par occaſion & ſans deſſein, s'empare plus agréablement de leur imagination, que ce qui eſt propoſé d'une façon directe & ſans art. Par ce moyen-là Xénophon a donné de l'ame & du mouvement à la République de Socrate, telle qu'il l'a imaginée, & il a rempli autant qu'il eſtoit en luy, le deſir que ce Philoſophe fait voir au commencement du Timée, où il s'explique ſur le plaiſir qu'il auroit à voir tout ce grand corps en mouvement, comme un homme qui regardant des animaux en peinture, leur ſouhaite de la vie & de l'action.

Quoy-qu'il en ſoit de ce deſſein de Xénophon, que je mets au rang de ces penſées qui viennent quelquefois aux gens de Lettres, & qu'il eſt plus aiſé de ſentir, que de prouver aux autres; on doit convenir que la philoſophie de Socrate avoit jetté dans l'eſprit de Platon des racines bien plus fortes & bien plus profondes, que dans celuy de Xénophon. Je n'en veux donner qu'un exemple, mais

il

il eſt aſſez ſenſible pour faire entendre en peu de mots ce que je veux dire.

Les ſciences où la méditation a beaucoup de part, comme ſont la ſcience des Nombres & la Géométrie, ont deux uſages, dont l'un regarde la perfection des arts, l'autre conſiſte à éloigner l'ame du commerce des ſens, à détourner ſes yeux des objets matériels, par l'habitude d'enviſager des véritez abſtraites ; & de mettre ainſi l'homme autant qu'il ſe peut pendant le cours de cette vie mortelle, dans l'eſtat de perfection où l'ame ſe trouvera, lorſque dégagée du corps comme d'une priſon, elle ſera renduë à elle-meſme ; lorſque ne tenant plus rien de la contagion que cette partie mortelle fait paſſer juſqu'à elle, libre du trouble des ſens, elle contemplera dans un repos entier les véritez éternelles, dont elle n'a icy qu'une trés foible connoiſſance. Tout le ſyſtéme de Socrate conduit les hommes à conſidérer les ſciences élevées par rapport à ce dernier uſage. Et c'eſt auſſi de cette façon que dans le ſeptiéme livre de la République, Socrate en approuve l'eſtude & les recherches. Xénophon au contraire, bien qu'éclairé des meſmes lumiéres que Platon, n'en tire pas les meſmes conſéquences. Et lorſque dans le recüeil des Dits de Socrate, il le fait parler ſur la Géométrie, ou ſur l'Arithmétique, vous n'y trouverez rien qui ne ſoit commun, ni qui paſſe l'uſage ordinaire. Xénophon n'a pas porté plus loin ſes veûës, ſoit qu'accoutumé aux affaires, & peu né pour le repos de la méditation, il n'ait pas crû neceſſaire de quitter les routes battuës ; ſoit qu'il n'ait pas eſpéré de remporter le prix dans une carriére que Platon avoit fournie ſi glorieuſement, ſoit qu'en effet l'eſtenduë de ſon eſprit euſt des bornes, & que malaiſément il puſt ſuivre un ſyſtéme dans des conſéquences un peu recherchées. Car pour enviſager une vérité & en ſoutenir toutes les conſéquences, il ne faut pas avoir les yeux de l'eſprit moins perçants, ni moins aſſeûrez, que le devoient eſtre les yeux du corps pour ſoutenir tout l'éclat d'un corps lumineux comme le ſoleil. Et

c'eſt l'avantage qu'on ne peut refuſer à Platon.

Cette inégalité d'eſprit & d'intelligence ſe remarque tous les jours dans les perſonnes qui font les meſmes eſtudes. Ainſi de deux hommes qui s'attacheront à lire les Dialogues de Platon, l'un né pour les réflexions & les veûës de la haute Philoſophie, s'en rendra propres tous les principes, & ſans négliger les beautez du langage & le tour du Dialogue, ſe remplira l'eſprit du plan tout entier de ſa Dialectique ou de ſa Morale ; l'autre n'entrera que dans ce qu'il trouvera de plus aiſé, il en choiſira des traits, & l'eſprit plein des grandes beautez qu'il aura remarquées, ſoit dans les exordes, ſoit dans certains endroits plus travaillez que les autres, il ne laiſſera pas de dire des choſes qui parmi les gens du monde le feront paſſer pour un homme verſé dans la Philoſophie des anciens, mais qui parmi les vrais ſçavants ne le feront paſſer que pour un homme du monde qui a pris une teinture de Philoſophie.

C'eſt de cette ſorte qu'on peut imaginer le génie de Xénophon ; & c'eſt avec ces diſpoſitions qu'il a recüeilli les Dits mémorables de Socrate, qui n'ont ſervi que de matériaux pour la compoſition de la Cyropédie. Mais ſi de la Philoſophie de Socrate il ne nous reſtoit que l'un & l'autre de ces ouvrages, on auroit aujourd'huy bien de la peine à la démeſler. Il faudroit eſtre encore plus intelligent, que le ſeroit un Architecte, qui ſur la moindre partie d'un monument antique qui ſe ſeroit conſervée entiére, pourroit marquer les proportions juſtes de tout l'édifice. Il faudroit, par exemple, deviner tout ce que j'ay dit en parlant de la République, d'aprés ce ſeul morceau qui ſe trouve au livre ſixiéme de la Cyropédie, lorſqu'Araſpe fait à Cyrus un aveu de ſa foibleſſe, & confeſſe que ſa vertu n'a pû reſiſter à l'impreſſion que la veûë de Panthée a faite ſur ſes ſens. » J'éprouve, dit-il, ſenſiblement » que j'ay deux ames. C'eſt une nouvelle Philoſophie que » l'Amour, ce grand Sophiſte, m'a enſeignée. En effet, ſi je

n'avois qu'une ame, la meſme ne pourroit pas eſtre en- «
ſemble & bonne & mauvaiſe, ni en meſme temps aimer «
le bien & le mal, ni vouloir tout à la fois faire une «
meſme choſe & ne la pas faire. Cela prouve clairement «
que j'ay deux ames. Qand la bonne eſt la plus forte, elle «
fait le bien. Quand la mauvaiſe a l'avantage, elle entre- «
prend des actions vicieuſes. Maintenant que je vous ay à «
mon ſecours, dit-il à Cyrus, ma bonne ame eſt la plus «
puiſſante. «

Il faudroit de meſme, de ce qu'on trouve dans Xénophon ſur la nature de l'ame, venir de proche en proche à toutes les autres preuves de ſon immortalité, que Socrate en apporte dans Platon. Car Cyrus au lit de la mort, parle à ſes enfants ſur ce ſujet, conformément en partie à ce qu'on lit dans le quatriéme livre des Dits mémorables de Socrate, & à ce qu'on voit plus au long dans le Philébe, dans le dixiéme livre des Loix de Platon, & dans l'Oraiſon de Cicéron pour Milon, où cet orateur s'approprie ce qu'il avoit lû dans Platon, dont les ſentiments, qui ne ſont autres en morale que ceux de Socrate, eſtoient pour luy des oracles. Voicy l'endroit tout entier tel que Monſieur Charpentier de l'Académie Françoiſe, l'a rendu en noſtre langue, & dont j'ay ſuivi la traduction dans tout ce que j'ay rapporté de Xénophon. Il eſt aiſé d'y reconnoiſtre l'opinion de Socrate ſur la nature de l'Ame, & les meſmes diſcours que Socrate condamné par la pluralité des voix, adreſſa à ceux de ſes juges, qui avoient donné leurs ſuffrages en ſa faveur. Ce qui ſert encore extrémement à prouver ma conjecture. « Mes enfants, dit Cyrus, je n'ay jamais pû croire que l'Ame veſcuſt tandis « qu'elle eſt dans un corps mortel, & qu'elle mouruſt, « lorſqu'elle s'en ſépare. Je vois bien que tandis qu'elle eſt « avec luy, c'eſt elle qui le fait vivre & mourir. Mais je « ne puis croire qu'elle ceſſe d'entendre & de raiſonner, « quand elle s'eſt détachée de ce corps, qui de ſoy meſme « eſt incapable de raiſonnement & de diſcours. Au contraire «

» quand l'eſprit eſt pur & ſéparé de la matiére, c'eſt alors » que ſes connoiſſances ſont plus nettes, & que ſon intelli- » gence eſt plus éclairée. Conſiderez auſſi que quand le » corps ſe diſſout, chaque partie de ſa ſubſtance retourne » viſiblement à ſon ſemblable. Il n'y a que l'ame ſeule qui » ne ſe voit point, ni tandis qu'elle eſt icy, ni tandis qu'elle en part. Et aprés quelqu'autre propos, il ajoûte, « Si donc » ces choſes ſont de la ſorte, ſi mon ame ne fait que quit- » ter mon corps, faites pour l'amour d'elle ce que je vous » dis. Que ſi je ſuis trompé dans ma croyance, & qu'il ne » reſte plus rien de moy aprés ma mort, du moins craignez » les Dieux qui ne meurent point, qui voyent tout, & dont » la puiſſance eſt infinie.

Pour entendre bien ces deux endroits, & y découvrir parfaitement la doctrine de Socrate, juſqu'au point de la réduire en ſyſtéme, combien faut-il avoir donné de temps & d'application à la lecture du Timée, du Phédon, du Ménon, de la République, du Phédrus, du Gorgias, & des autres ouvrages de Platon que j'ay déja citez!

Voilà quelques échantillons du Socrate de Platon dans la Cyropédie. Dans tout le reſte c'eſt le Socrate de Xénophon, tel qu'il l'a rendu dans les quatre ou les cinq livres des Dits mémorables: ou ſi l'on y retrouve encore en quelques endroits des morceaux de la République, c'eſt avec la différence qui du génie des diſciples a paſſé aux leçons du maiſtre, quand les diſciples les ont redonnées.

Socrate dans le Dialogue ſur la juſtice eſtant obligé par ſon ſujet à tracer le plan complet d'une République pour y remarquer en quoy conſiſte la juſtice, afin qu'aprés l'avoir veûë en grand dans un eſtat, il puſt dans chaque homme la reconnoiſtre aux meſmes marques, bien qu'en racourci; de meſme, dit-il, que quelqu'un qui auroit à lire de petits caractéres, les liroit plus aiſément, s'il avoit vû la meſme choſe écrite en caractéres plus grands: Socrate, dis-je, dans Platon, a formé ſa République de ſorte, qu'il ne s'eſt pas contenté d'élever les hommes à une

vie dure & pénible pour en faire de bons ſoldats; il a ſongé à en faire des hommes ſages, & capables de gouverner les autres, ſelon les plus grandes veûës de la Philoſophie; perſuadé que le monde ne ſeroit heureux que ſous la conduite d'un Philoſophe. Xénophon de ſon coſté a imaginé l'éducation des Perſes à peu prés la meſme. Dans ſon plan, non plus que dans celuy de Platon, l'éducation des hommes n'eſt point arbitraire, ni abandonnée aux ſoins d'une famille ignorante; mais c'eſt l'un des plus grands objets de l'attention que les magiſtrats doivent avoir au bien public. Ils veulent tous deux que d'âge en âge on entre comme dans différentes claſſes, ſuppoſé qu'on en ſoit jugé capable, ou qu'on ſoit rejetté, ſi l'incapacité ſe fait ſentir: afin que par toutes ces diverſes épreuves eſtant parvenus à un un âge meur, il s'éleve des hommes capables de ſe bien gouverner eux-meſmes, & de bien gouverner les autres. Le ſoin d'enſeigner les enfants d'une maniére conforme à la foibleſſe de leur âge, & de leur mettre dans l'eſprit inſenſiblement & comme par divertiſſement les principes de tout ce qu'ils doivent ſçavoir un jour; ce ſoin, dis-je, eſt le meſme de part & d'autre. Et l'on peut croire que tout cela eſt propoſé par Xénophon dans la Cyropédie, comme Socrate dans le premier Alcibiade imagine à ſa fantaiſie une éducation trés parfaite, qu'il dit eſtre celle des Princes Perſes, pour piquer par là l'émulation d'Alcibiade, & luy faire comprendre la différence d'une éducation parfaite, à celle qu'il a reçeûë de ſon tuteur Périclés. Platon & Xénophon, aprés Socrate, eſtoient perſuadez que ce qui décide du reſte de la vie en bien ou en mal, c'eſt le premier âge des hommes, & les impreſſions que la vertu fait dans leur eſprit & dans leur cœur, lorſqu'encore tendres & fléxibles, ils ſont capables de tout ce qu'on veut leur inſpirer. Et c'eſt peut-eſtre pour cette raiſon que Xénophon ayant réſolu de prendre Cyrus au berceau, & de le conduire juſqu'aux derniers moments de ſa vie, n'a point nommé ſon ouvrage l'hiſtoire de Cyrus, mais l'éducation

de Cyrus, *la Cyropédie*, comme pour faire entendre, que la premiére éducation que Cyrus avoit reçeûë dans ſon enfance, avoit produit en luy tout ce que le monde y avoit admiré depuis. Cependant Xénophon n'ayant pris dans les idées de Socrate que ce qui tourne les hommes à la patience & à la force du courage, & ne ſongeant non plus que Minos & Lycurgue, qu'à les préparer aux travaux de la guerre par les exercices du corps, ſans cultiver en eux par la Muſique & les autres arts liberaux, cette partie de l'ame qui produit les vertus de toute eſpéce : il a ſuivi Socrate à la vérité, mais il ne la ſuivi que dans le chemin le plus aiſé, & au lieu de ſonger à faire des hommes, il n'a ſongé qu'à faire des ſoldats. Auſſi Platon dans le troiſiéme livre des Loix, peut-eſtre ayant en veûë la Cyropédie de Xénophon, convient que Cyrus avoit eſté grand capitaine, & grand amateur de ſon pays, mais il luy refuſe l'avantage d'avoir eu une éducation entiérement bonne.

On m'objectera peut-eſtre touchant ce que j'ay dit de la maniére dont la meſme doctrine de Socrate a eſté renduë par deux grands hommes; que Platon preſte ſouvent ſes propres idées à Socrate, & qu'il ſuivoit luy-meſme la méthode des Sophiſtes dont j'ay parlé au commencement de ce diſcours, lorſque pour rendre ſes veûës plus recommandables, il les ſuppoſe de Socrate. Cette objection n'eſt pas nouvelle, mais elle eſt frivole. Car au travers de ce qui nous reſte dans Xénophon, il eſt aiſé maintenant de voir que Socrate a pu penſer conſéquemment tout ce que Platon luy fait dire; & ſi l'on fait attention ſur l'Apologie de Socrate, telle qu'on l'a dans Platon, l'on y retrouvera les plus ſublimes principes de morale, ou du moins les conſéquences immédiates. Et que cette Apologie ſoit conforme au diſcours que Socrate prononça en effet, Xénophon ſemble le dire luy-meſme, lorſqu'il convient que d'autres ont égalé la grandeur des choſes que Socrate dit devant ſes Juges. Ce qui certainement ne peut pas tomber ſur

l'Apologie de Socrate que Lyſias avoit compoſée.

Du reſte, il ne faut qu'ouvrir la Cyropédie pour y trouver quelques endroits des mémoires de Socrate écrits par Xénophon. Par exemple, ſur les devoirs de l'amitié fraternelle, ſur la force de l'amour, ſur les vertus œconomiques dans un général d'armée, ſur les connoiſſances qui luy ſont néceſſaires, & ſur mille autres ſujets dont le détail ſeroit infini & ennuyeux. Il arrive meſme quelquefois à Xénophon de ne pas changer le tour du dialogue, & de rendre preſque mot à mot dans la Cyropédie ce qu'on lit dans les Dits mémorables de Socrate. Témoin l'endroit où Cambyſe parle de l'art militaire. Je le rapporteray en partie, comme il eſt dans l'un & dans l'autre de ces ouvrages. Dans les Mémorables au livre troiſiéme, Socrate s'adreſſant à un jeune homme, qui avoit eu un maiſtre dans la ſcience de la guerre, luy demande ce que ſon maiſtre luy a enſeigné. Le jeune homme luy répond, « Qu'il luy a fait voir ſeulement l'ordre qui ſe doit tenir dans une armée, ſoit pour marcher, ſoit pour camper, ſoit pour combattre. Mais ce n'eſt-là, dit Socrate, qu'une petite partie de la charge d'un général. Il faut outre cela qu'il ſoigne aux appareils de la guerre; qu'il fourniſſe les ſoldats de munitions néceſſaires; qu'il ſoit inventif, laborieux, diligent, patient, d'eſprit vif; qu'il ſoit doux & rigoureux tout enſemble; qu'il ſçache conſerver ſon bien & prendre celuy d'autruy; qu'il prodigue & qu'il pille; qu'il ſoit liberal & avare; qu'il ſoit retenu & entreprenant: enfin qu'il ait mille autres qualitez naturelles & acquiſes. Le jeune homme enſuite, pour montrer à Socrate un échantillon de ce qu'il ſçait, luy dit, « Que ſelon le ſentiment de ſon maiſtre il faut toûjours placer les meilleurs ſoldats aux premiers & aux derniers rangs; ſur quoy il apporte des raiſons qui paroiſſent bonnes. « Il vous a donc appris, dit Socrate, à connoiſtre les bons & les mauvais ſoldats. Certes, repliqua le jeune homme, il ne m'a point appris ce que vous dites. Mais enfin, reprend Socrate, lorſque ce maiſtre vous

» a montré les différentes façons de ranger une armée, vous » a-t-il dit quand il faut ſe ſervir des unes & des autres. Nul- » lement, répondit-il. Cependant, reprit Socrate, c'eſt ſe- » lon les occaſions qu'il faut changer l'ordre. Quoy-qu'il en » ſoit, dit le jeune homme, il ne m'a rien expliqué de tout « cela.

L'endroit paralléle de la Cyropédie, eſt celuy-cy. A la fin du livre premier, lorſque Cambyſe conduit Cyrus ſur les confins de la Perſe ; Cyrus entre autres choſes dit à Cambyſe, » Un jour, quand je vous priai de donner quel- » que recompenſe à celuy qui m'avoit enſeigné l'art mili- » taire, aprés m'avoir accordé ce que je vous demandois, » vous m'interrogeaſtes ſi ce maiſtre m'avoit fait quelques le- » çons d'œconomie ; car les ſoldats, me dites-vous, ont be- » ſoin des meſmes choſes que les ſerviteurs dans une famille. (Il faut remarquer en paſſant ce trait répété tant de fois par Socrate ;) » & aprés que je vous eus confeſſé qu'il ne » m'en avoit pas dit un mot, vous me demandaſtes s'il m'a- » voit diſcouru des moyens pour préſerver une armée des » maladies.... Je vous confeſſai encore qu'il ne m'en avoit » point parlé.... Ce qui vous donna ſujet de me deman- » der, quelles choſes donc il m'avoit enſeignées, à quoy je » vous répondis qu'il m'avoit ſeulement enſeigné les ordres » de batailles. Ce qui vous fit rire d'abord, & vous me mon- » traſtes enſuite qu'il n'y avoit pas grande utilité à une ar- » mée, quand elle ſçauroit ſe ranger en bataille le mieux du » monde, ſi elle manquoit de proviſions, ou de ſanté, ou » d'adreſſe, ou d'obéiſſance.

Il faudroit tranſcrire tout cet entretien qui eſt trés long, & dont tous les points ſont traitez conformément à ce qu'on lit dans les choſes mémorables de Socrate, & dans quelques endroits de la République de Platon, & ce ſeroit un travail peu ſuſceptible d'agrément, & par conſéquent toûjours trop long. Il me ſuffira d'avoir eſtabli ce qui me paroiſt le plus approchant de la verité, & d'avoir par une preuve nouvelle appuyé un ſentiment qui

eſt

eſt celuy de Cicéron, & des plus grands critiques. L'attention des lecteurs aux livres que j'ay indiquez en fera une eſpéce de démonſtration ; & je me flatte qu'on aura de la peine à n'eſtre pas étonné que perſonne juſqu'à preſent n'ait examiné de cette maniére la Cyropédie.

Xénophon meſme au huitiéme livre ſemble avoir voulu faire comprendre ſon deſſein ; car dans un entretien entre Cyrus, Gobryas & Hyſtaſpe, Gobryas ayant fait une réponſe trés digne d'un philoſophe, Cyrus ſe tournant vers Hyſtaſpe, « Eh bien, luy dit-il, avez-vous entendu le raiſonnement de Gobryas ! Oüi, certes, répondit « Hyſtaſpe, & s'il en fait ſouvent de ſemblables, je re- « chercheray pluſtoſt ſa fille, (car il s'agiſſoit de le marier) « que s'il me promettoit beaucoup d'or & d'argent. Oüi, « oüi, repartit Gobryas, j'ay pluſieurs ſemblables diſcours « par écrit, que je vous communiqueray volontiers. Ne « peut-on pas croire avec raiſon que par ces diſcours, Xénophon dans le perſonnage de Gobryas veut parler des Dits mémorables de Socrate, dont la comparaiſon qu'on en peut faire avec la Cyropédie, prouvent manifeſtement qu'ils en ſont les matériaux. Mais outre la doctrine de ce Philoſophe, qui fait le fonds de la Cyropédie, Xénophon n'a pû ſe refuſer à luy-meſme le plaiſir d'y jetter l'hiſtoire & la cauſe de ſa mort. Cyrus ayant avec luy le roy d'Arménie, qu'il avoit fait priſonnier, & Tigrane fils de ce roy, adreſſe la parole à Tigrane, & luy dit : Qu'eſt devenu ce galant homme qui venoit autrefois à la chaſſe « avec nous, & de qui tu faiſois tant d'eſtat. Hélas, répon- « dit Tigrane, eſtes-vous le ſeul qui ne ſçachiez pas ſon in- « fortune, & avec quelle rigueur mon pére l'a traité. Et « pour quelle occaſion, dit Cyrus. Il s'eſtoit figuré, qu'il « me donnoit de mauvais conſeils, répondit Tigrane ; ce- « pendant il eſtoit ſi homme de bien, qu'eſtant preſt d'ex- « pirer, il me manda, & me dit ces propres paroles ; Que « ma mort, Tigrane, ne vous ſoit point un ſujet de vouloir « mal au Roy ; il ne l'a pas fait par méchanceté, mais ſur «

» une fauſſe opinion, & j'eſtime que ce qu'on fait par ignorance,
» on le fait contre ſon gré (remarquez ce principe de Socrate.)
» Ah ! l'excellent perſonnage, s'écria Cyrus. Et auſſi-toſt
» le roy d'Arménie voulant ſe deffendre, parla ainſi : Quand
» un mary poignarde celuy qui cajole ſa femme, ce n'eſt
» pas qu'il ſoit faſché qu'elle ſe poliſſe l'eſprit dans ces
» ſortes de converſations galantes, mais il croit qu'on luy
» dérobe l'amour qu'elle doit avoir pour luy. J'ay eu pa-
» reillement de la jalouſie contre cet homme-là, parce qu'il
» me ſembloit que mon fils luy portoit plus d'honneur qu'à
» moy-meſme. Prince, luy dit Cyrus, tu as les ſentiments
» ordinaires de tous les hommes. Mais toy, Tigrane, il faut
» que tu excuſes ton pére.

Peut-on avec une connoiſſance médiocre de Platon & de Xénophon, ne pas reconnoiſtre dans cette hiſtoire, l'avanture de Socrate un peu déguiſée; luy, qui, ſelon les propres termes de Xénophon, mourut accuſé de ce » que
» perſuadant aux jeunes gens qu'il eſtoit le plus ſage de tous
» les hommes, & le plus capable de mettre les autres dans
» le véritable chemin de la ſageſſe, ils croyoient que tout
» le monde n'eſtoit rien en comparaiſon de luy. C'eſtoit-
là, en effet, ſon crime. Les autres crimes qu'on luy imputoit n'eſtoient que des prétextes pour le punir de celuy-là. Mais en examinant de prés cet endroit de Xénophon, ne pourroit-on pas, dans l'avis que Cyrus donne à Tigrane d'excuſer la faute de ſon pére, imaginer un reproche tacite à Platon, d'avoir trop mis en jour la honte de ſon pays & le crime de ſes citoyens dans la condamnation de Socrate ! Car je n'ignore pas l'opinion commune touchant la méſintelligence de Platon & de Xénophon. Cette opinion eſt principalement fondée ſur quelques fragments de lettres attribuées à ce dernier, peu dignes de luy, & qui ne ſont peut-eſtre pas plus véritables, que la pluſpart des lettres qui paſſent pour eſtre de ces temps-là. Il eſt certain d'ailleurs que Xénophon dans le livre troiſiéme des Mémoires de Socrate a nommé Platon

avec diſtinction. Socrate, dit-il, affectionnoit Glaucon, à cauſe de Platon & de Charmide. Ce Glaucon eſtoit frére de Platon. Mais quelque opinion que l'on ait ſur la prétenduë jalouſie qui diviſoit ces deux grands hommes, ſi dans Xénophon elle a produit la penſée d'écrire les Diſcours mémorables de Socrate, & d'aprés eux la Cyropédie, il faut convenir avec un ancien, que

La noble jalouſie eſt utile aux mortels.

HISTOIRE
DE ZARINE ET DE STRYANGE'E.

Par M. BOIVIN l'Aiſné.

L'HISTOIRE de la Reine Zarine & du Prince Stryangée qui ſe tua d'amour pour elle, paroiſtra neuve à pluſieurs : mais quoy-que perſonne preſque n'en ait encore entendu parler, cependant elle eſt trés ancienne, & il n'y a rien qui n'en ſoit tiré d'auteurs originaux. Le principal canevas eſt un morceau qui nous reſte du premier livre des hiſtoires de Nicolas de Damas ſurnommé le Peripatéticien, ami particulier d'Auguſte & d'Hérode le Grand. Il ſe trouve dans les Extraits de l'Empereur Conſtantin Porphyrogénéte, qui ont eſté donnez au public, & traduits en latin par le ſçavant Henry de Valois, lequel y a joint ſes excellentes notes. Il y a indiqué le bel éloge qui eſt fait de cette Reine par Ctéſias dans Diodore, l. 2. chap. 11. pag. 84. & pluſieurs autres endroits. J'ay mis tout cela en œuvre, & y ay adjoûté divers éclairciſſements que j'ay crû néceſſaires.

Quoy-que pluſieurs de ces fragmens ne fuſſent qu'à peine reconnoiſſables, parce que ce n'eſtoient quelquefois que de bréves citations qui ne faiſoient pas meſme un ſens par-

fait, & qui ne marquoient aucun nom propre ; il eſt pourtant viſible qu'ils ſe ſont renoüez d'eux-meſmes, & ſe ſont rajuſtez ſi naturellement à cette narration, que l'on ne peut pas douter qu'ils n'en fuſſent, deſorte que nous l'avons aujourd'huy preſque complete. Nous ne ſçavons pourtant point de quelle maniére Zarine a reçeu la nouvelle de la mort de ſon amant. L'exact Henry de Valois nous apprend qu'il manquoit-là deux pages dans le manuſcrit unique ſur lequel il nous a donné les extraits de Porphyrogénéte.

Ce ſujet au reſte ſemble fait exprés pour eſtre la matiére d'une tragédie, & je ne doute point que quelque excellent Poëte n'en ſoit tenté. Tout y eſt illuſtre. Les principaux perſonnages ſont des Rois & des Héros de l'antiquité. L'exemple d'un amant qui ſe tuë ſur un refus, eſt un évenement ſingulier, autant rare dans l'exécution que fréquent en la bouche des amans vulgaires. Mais ſur tout les ſentimens héroïques de la Reine Zarine, amante paſſionnée, ſont quelque choſe de ſi admirable, qu'ils donnent de la jalouſie non ſeulement aux Philoſophes, mais aux Chreſtiens. Il eſt impoſſible d'entendre raiſonner une Princeſſe Sacide, une Scythe avec tant de bons ſens, d'eſprit, de politeſſe & de vertu, ſans que nous ayons honte de nous-meſmes & de nos foibleſſes.

Empire des Scythes.

Les Scythes ont poſſedé pluſieurs fois l'Empire de l'Aſie. Juſtin dés le commencement de ſon livre parle de leur Roy Tanaïs, contemporain de Véxores Roy d'Egypte. Il dit au ſecond livre que l'Aſie a eſté tributaire des Scythes pendant 1500. ans, & que c'eſt Ninus Roy des Aſſyriens qui l'en a affranchie le premier.

Strabon l. 15. atteſte qu'Idanthyrſus le Scythe avoit conquis l'Aſie juſques en Egypte.

Arrien, en ſes Parthiques dans Photius, prétend que les Parthes ſont une Colonie des Scythes, qui quittérent leur patrie ſous Jandyſus Roy des Scythes du temps de Séſoſtris.

Il ſe peut faire que ces trois auteurs parlent d'un meſme

ſait, & que Tanaïs, Idanthyrſus & Jandyſus ſoient les différents noms d'un meſme Roy, comme Véxores & Séſoſtris paſſent pour un meſme Roy d'Egypte.

Mais Hérodote l. 1. c. 103. parle d'un temps tout différent, & beaucoup poſtérieur, qui eſt celuy dont il eſt icy queſtion. Il dit donc que les Scythes ſous leur Roy Madyés conquirent l'Empire des Médes ſur Cyaxare, & qu'ils furent les maiſtres de toute l'Aſie pendant 28. ans. C'eſt à la fin de ces 28. ans qu'arriva l'hiſtoire de Zarine.

Il eſt à propos de fixer un peu davantage cette Chronologie.

Cyaxare a regné quarante ans, il a commencé l'an 634. avant l'ére vulgaire de la naiſſance de N. S. il a fini l'an 594. Cyaxare.

Les vingt-huit ans de l'Empire des Scythes ſont partie des quarante du regne de Cyaxare, & commencent auſſi l'an 634. avant N. S. car Cyaxare devint leur tributaire dés ſa premiére année. Il ſecoüa le joug vingt-huit ans aprés, & par conſéquent l'an 606. avant N. S. La guerre entre luy & Zarine a duré deux ans. Ainſi la paix ſe fit l'an 604. Ce fut en cette meſme année 604. qu'une troupe de Scythes chaſſez de leur pays ſe refugia chez Cyaxare, qui les employa pour montrer à tirer de l'arc aux jeunes Seigneurs Médes. Mais enſuite s'emportant contre eux de ce qu'ils ne luy avoient pas fourni de la venaiſon un certain jour, ils ſe vangérent par une cruauté ſur un de leurs diſciples qu'ils luy firent manger, & ſe ſauvérent en Lydie chez Alyatte, pére de Créſus, ce qui fut cauſe de la guerre des Médes en Lydie, où Cyaxare commandoit en perſonne ſes armées contre Alyatte, tandis que Stryangée ſon gendre faiſoit la guerre chez les Parthes contre Zarine avec une autre armée.

Cyaxare eſt le plus grand des Empereurs Médes, comme dit Hérodote. Il eſt appellé Aſtibaras ou Aſtibarnas par Ctéſias dans Diodore. Il eſtoit fils de Phraortés & petit fils de Déjocés. Tous ces Rois ont pluſieurs noms,

& tout à fait différents, non ſeulement ſuivant chaque langue, mais ſouvent en la meſme, ſuivant les divers auteurs qui en parlent. C'eſt ce qui rend leur hiſtoire fort difficile. On prétend que Cyaxare & Aſſuerus ſont un meſme nom qui ſe donne à tous les Rois Médes. Il eſt certain que Déjocés eſt appellé Cyaxare dans Diodore de Sicile, qui cite meſme cela d'Hérodote, dont il s'écarte en changeant le nom propre. L'opinion commune eſt auſſi qu'Aſtyage fils de Cyaxare s'appelloit Aſſuérus, ou Cyaxare comme ſon pére, & il doit eſtre l'Aſſuérus mary d'Eſther. La Chronologie le fait voir. Outre cela Darius le Méde dans Daniel chap. 5. & 6. eſt le Cyaxare de Xénophon livre 8. de la Cyropédie, comme Joſephe l'inſinuë livre 11. ch. 12. mais pour éviter cette confuſion de noms, tenons nous en icy à ceux d'Hérodote.

Mort de Phraortés.

Phraortés pére de Cyaxare fut tué devant Ninive qu'il avoit aſſiégée, & ce fut l'an 634. avant noſtre ére. Nabuchodonoſor Ciniladan poſſedoit alors Ninive, car il eſtoit Roy des Aſſyriens & des Babyloniens. Il avoit commencé l'an 647. avant N. S. Labopolaſſar qui eſt Nabuchodonoſor qu'on appelle le pére, luy ſucceda l'an 625. & Lagocolaſſar qui eſt Nabuchodonoſor le fils & ſurnommé le Grand, ſucceda à ſon pére l'an 604. Tout cela eſt conſtant par l'ére de Nabonaſſar, qui eſt la plus certaine de toutes les éres, & qui a eſté inventée exprés par les Mathématiciens. Ce fut donc Ciniladan qui tua Phraortés.

Le premier exploit de Cyaxare fut de raſſiéger Ninive tout de nouveau pour vanger la mort de ſon pére, mais il ne put prendre cette place pour lors. Car il fut contraint de lever le ſiége pour aller s'oppoſer aux Scythes qui eſtoient entrez en armes dans ſes eſtats.

Madyés.

Madyés fils de Protothyés, eſtoit Roy des Scythes de devers le Tanaïs. Il chaſſa de l'Europe les Cimmériens; & les ayant pourſuivis juſques dans la Médie, où ils s'eſtoient réfugiez, il y entra avec eux. Cyaxare eſtant ac-

couru pour luy donner bataille, la perdit, & devint tributaire des Scythes, qui par ce ſeul coup ſe rendirent maiſtres de tout l'Empire des Médes.

Madyés traverſoit déja la Paleſtine pour paſſer en Egypte quand Pſammitique Roy d'Egypte qui venoit de prendre Azot ville de Syrie, aprés un ſiége de vingt-neuf ans, trouva moyen de conjurer cet orage, en arreſtant ce conquérant Scythe à force de preſens & de priéres. Pſammitique.

Quelques Scythes en s'en retournant pillérent le temple de Venus Uranie dans la ville d'Aſcalon.

D'autres s'emparérent de la ville de Betſan, qu'on dit avoir eſté autrefois la fameuſe Nyſe de Céléſyrie fondée par Bacchus, & luy donnérent le nom de Scythopolis, ou ville des Scythes, dont il eſt fait mention ſous ce nom dans le ſecond livre des Macabées chapitre 12. verſet 29. 30. 31. & dans Joſephe en une infinité d'endroits. Ils y conſacrérent meſme un temple à Diane Scythique, comme dit Hégéſippe l. 3. c. 9. Cette ville qui eſt proche du Jourdain dans la Galilée, avoit fait partie du Royaume de Samarie, ou des dix tribus d'Iſraël; mais il y avoit déja 106. ans qu'il ne ſubſiſtoit plus, & qu'il avoit eſté détruit par Salmanaſſar l'un des prédéceſſeurs de Ciniladan. Ainſi les Scythes s'eſtoient emparez de cette ville ſur Ciniladan. Scythopolis.

Mais le bon Roy Joſias regnoit encore alors à Jéruſalem, & ne mourut que l'an 630. avant N. S. Pſammitique mourut auſſi en la meſme année 630. Et ce fut ſon fils Nécos ou Nécao, nouveau Roy d'Egypte, qui tua Joſias à Mageddo, ou Magdolé en Syrie, en allant faire la guerre contre Ciniladan. La Bible fait mention de cet exploit & Hérodote meſme l. 2. c. 159. Joſias. Nécao.

Madyés mourut auſſi quelque temps aprés; on ne ſçait point en quelle année, & Marmarés Roy des Scythes Saces luy ſuccéda. Il ſe peut faire meſme que Marmarés dans Ctéſias, eſt le meſme que Madyés dans Hérodote, & qu'Oſimadyés dans d'autres, car chaque auteur ne parle que d'un de ces Rois & que d'un de ces noms. Les Sa- Marmarés.

ces ſont des Scythes Nomades auſſi-bien que ceux de devers le Tanaïs, & meſme les Perſes donnent le nom de Saces à tous les Scythes. Ainſi cette qualité de Roy des Saces ne ſuffit pas pour eſtablir de la diſtinction entre Madyés & Marmarés.

Les Saces.

Mais en particulier les Saces ſont les plus braves de tous les peuples de la Scythie, & paſſent pour les meſmes que les Maſſagétes. Ainſi Tomyris Reine des Maſſagétes qui tua Cyrus l'an 529. avant noſtre ére, eſt probablement une des deſcendantes de noſtre Zarine, Reine des Saces l'an 608.

Les femmes Sacides vont à la guerre comme les hommes, & combattent ordinairement à cheval.

La ville capitale des Saces s'appelle Roxanace, ou Roxonace. On trouve ce nom dans Nicolas Damaſcéne & dans Stephanus.

Rétabliſſement de Cyaxare.

Cyaxare qui demeuroit toûjours à Ecbatane, ancienne capitale de Médie, eſtoit devenu pére d'Aſtyage, qui depuis a eſté ſon ſucceſſeur à l'empire des Médes. Il s'eſtoit fortifié inſenſiblement par des alliances. Il avoit deux filles parfaitement belles, & célébres meſme par leur eſprit & leurs divers talens. L'une s'appelloit Rhétée ou Roitaie, qui avoit épouſé depuis peu Stryangée, Prince des plus braves, des mieux faits, & des plus polis de tout l'Orient. L'autre eſtoit cette fameuſe Nitocris qui fut mariée peu de temps aprés à Nabuchodonoſor le Grand, comme nous l'apprenons ſuffiſamment d'Hérodote & de Joſephe.

Cyaxare paroiſſoit tout accoutumé au joug des Scythes depuis 28. ans. Il prépara un feſtin à Marmarés ſon Empereur, & aux principaux Scythes de ſa Cour, où il ne manqua pas l'occaſion de les enyvrer, & de les égorger enſuite tous. Ce ſtratagéme arrivé l'an 606. avant noſtre Seigneur, rétablit l'Empire des Médes.

Aprés la mort du Roy Marmarés, les Saces n'abandonnérent pas d'abord leurs prétentions à l'Empire. On voit que tout y eſtoit en confuſion dans ces temps-là, & que les

les Egyptiens, les Assyriens & Babyloniens d'alors aussi-bien que les Médes & les Scythes, se déchiroient chacun de leur costé.

Le Royaume des Saces par la mort de Marmarés, appartenoit de droit à Zarine, ou Zarinée, comme d'autres l'appellent; Princesse qui possédoit éminemment toutes sortes de qualitez héroiques : la beauté, la noblesse, la politesse, la valeur, la prudence dans les conseils, la grandeur d'ame dans les entrepriſes, la constance & la vigueur dans l'exécution, une éloquence mâle & naturelle, soutenuë d'une philosophie surprenante & difficile à croire dans une Scythe; toute la vertu morale la plus pure & la plus sévére, qu'il est impossible de ne pas admirer, & qu'il ne semble pas possible d'imiter. C'est tout dire, qu'aprés sa mort ses peuples ont rendu les honneurs héroïques à sa mémoire, & luy ont consacré des temples comme à leurs Dieux. Zarine.

Voicy les propres termes dont Ctésias en parle dans l'abregé qu'en a fait Diodore : *Les Saces avoient alors pour Reine une femme nommée Zarine, qui excelloit à faire la guerre. Elle avoit de l'audace & de l'exécution beaucoup au dessus des autres femmes Sacides, quoy-que cette nation en général abonde en femmes vaillantes, & qui participent comme les hommes à tous les hazards de la guerre. On dit que cette Reine n'avoit pas sa pareille en beauté. Elle se faisoit admirer par la grandeur de ses entrepriſes, & par la bonne part qu'elle avoit toûjours à les terminer.*

Zarine ne se contenta pas de conserver son royaume dans l'indépendance des Médes. Les Parthes, dit Ctésias, se révoltérent contre Cyaxare pour se donner aux Saces, & livrérent leur ville & leurs provinces à cette illustre Reine. Cela produisit entre les Saces & les Médes une guerre sanglante qui dura deux ans, pendant lesquels il se donna plusieurs grandes batailles, & il y eut de part & d'autre une infinité d'hommes tuez.

Les armées de Cyaxare estoient commandées par le vail-

ſant Stryangée ſon gendre. La brave Sacide eſtoit en perſonne à la teſte des ſiennes.

La renommée eſtoit favorable à l'un & à l'autre, & tout l'univers ſe tenoit en ſuſpens dans cette égalité de mérite des deux chefs.

La victoire comme indifférente, ou pluſtoſt devenuë, pour ainſi dire, amoureuſe de tous les deux, changeoit tous les jours de party. On la voyoit tour à tour dans l'un & l'autre camp; elle y portoit inceſſamment une eſtime réciproque dans les cœurs ennemis. Tout eſtoit égal, tous les avantages eſtoient journaliers & ſujets à revanche. Plus on ſe ſentoit pouſſé & battu, plus on ſe rendoit juſtice l'un à l'autre. On ſe tuoit ſans ſe haïr, on ſe diſputoit à qui ſeroit le plus généreux, & la guerre n'eſtoit plus qu'un jeu couvert. Ce n'eſtoient plus qu'honneſtetez, ce n'eſtoient que complimens réciproques. On ſe faiſoit honneur de ſon ennemy. On ſe loüoit, on ſe vantoit d'avoir eſté vaincu en attendant le retour. Le cœur ſuivoit inſenſiblement les honneſtetez.

Le Méde conçût une eſtime toute particuliére pour la Sacide, & cette genereuſe Reine ne reſta point indifférente pour la bonne mine, la bravoure, les tendreſſes, & les maniéres engageantes d'un ennemi ſi poli.

L'eſtime ſe changea auſſi-toſt en amour ſecret, & devint une paſſion la plus généreuſe & la plus noble. C'eſtoit à qui vaincroit dans les cœurs comme en campagne.

Mais cependant la guerre & la gloire marchoient toûjours leur train, & ces amans paſſionnez cherchoient continuellement à s'entr'arracher la vie.

Zarine vaincuë. Enfin l'occaſion déciſive arriva. Le hazard l'emporta ſur cette égalité de mérite, & Stryangée abbatit Zarine de cheval dans une derniére bataille.

Il eut plus de peur de mourir qu'elle, & plus de honte d'eſtre vainqueur que la vaincuë. Il luy ſauva la vie en la luy demandant luy-meſme des yeux; & bien loin de luy arracher le cœur, il acheva de luy donner le ſien.

Il luy offrit auſſi-toſt la paix avec toutes ſortes d'avantages.

Il luy conſerva tous ſes Eſtats, à la reſerve des ſeuls Parthes, qui appartenant à Cyaxare, n'avoient pas eû droit de ſe donner à elle, & qui faiſoient tout le ſujet de la guerre.

L'alliance fut jurée perpetuelle ſous ces conditions entre les Médes & les Saces, & plus ſincérement encore entre ces deux chefs

Voicy en quels termes Ctéſias en parle dans Diodore: *Sous ce regne les Parthes ſe revoltérent contre les Médes, & livrérent aux Saces leur contrée & leur ville. Il y eut à cauſe de cela une guerre de deux années entre les Saces & les Médes : ils ſe donnérent pluſieurs batailles. Il y eut grand nombre d'hommes tuez de part & d'autre. Enfin ils firent la paix ſous ces conditions : les Parthes retournérent ſous la puiſſance des Médes. Chacun demeura maiſtre de ce qu'il poſſedoit auparavant. Ils firent l'un avec l'autre paix & alliance pour toûjours.*

Nicolas Damaſcéne dans les extraits de Porphyrogénéte, dit poſitivement qu'*aprés la mort de Marmarés Roy des Saces, Stryangée fut long-temps épris d'amour pour Zarinée ſans le dire, & elle de meſme.*

Entrée de Stryangée à Roxanace.

Il paroit qu'auſſi-toſt que cette paix fut concluë, la confiance devint entiére entre deux ames ſi royales & ſi généreuſes. Stryangée demanda la permiſſion à Zarine d'aller luy rendre viſite dans ſa capitale. La Sacide qui ne cherchoit pas non plus à ſe ſéparer de luy, l'invita d'y entrer avec toute ſon armée. Ce pas ſi délicat ne le parut ni à l'un ni à l'autre. On eſt toûjours ſans défiance entre deux cœurs ouverts. Ce tendre vainqueur ſe faiſoit un mérite aux yeux du public de voulоir ſuivre en triomphe le char de ſa captive.

Cette Héroïne paſſionnée partit à l'heure meſme pour aller préparer une entrée ſolennelle dans Roxanace à la réception de ſon amant. Elle faiſoit gloire de ne pas

paſſer pour ingrate, & ſa tendreſſe éclatoit ſans crainte ſous prétexte de la plus vive reconnoiſſance.

L'aimable Méde auroit mille fois ſouhaité n'eſtre point le gendre de ſon Empereur, afin de pouvoir offrir à cette illuſtre Reine un cœur libre. Elle ne faiſoit pas moins de vœux en ſecret de pouvoir donner ſa couronne à un ſi doux ennemy.

Il eſtoit encore fort loin de la ville, quand elle en ſortit pour voler au devant de luy toute pleine de joye, & bien loin d'en faire aucun myſtére, elle eſtoit ravie d'en étaler tout ce qu'elle en ſentoit.

Elle mit pied à terre d'auſſi loin qu'elle l'apperçeut. Elle courut le ſalüer & le baiſa à la jouë devant tout le monde. Elle voulut abſolument monter dans le char de ce Prince avec luy: elle luy rendit tous les honneurs poſſibles.

L'Héroïne le complimenta ſans ceſſe, & l'entretint pendant tout le chemin avec une tendreſſe d'amante, & tout l'enjouëment le plus poli. Ils entrérent enſemble de la ſorte dans la ville, & allérent en cette pompe juſques au palais, où le plus bel appartement eſtoit préparé à cet illuſtre hoſte. Le peuple eſtoit en haye, & battoit par tout des mains. Chacun applaudiſſoit du meilleur du cœur à une feſte ſi heureuſe.

Ce brave Méde qu'on venoit d'éprouver pour ennemi ſi terrible, entroit en triomphe comme libérateur & pére de la patrie. Le devoir engageoit tellement la Reine à toute ſorte de gratitude, que la plus forte paſſion luy tenoit lieu de bienſéance & de vertu parfaite; ſon feu modeſte ne ſe pouvoit cacher autrement qu'en ébloüiſſant tous les yeux de ſa propre lumiére.

Ainſi elle fit au Prince toute la bonne réception poſſible: elle luy témoignoit ce qu'elle ſentoit, ne pouvant rien feindre au delà.

L'armée Méde qu'il avoit à ſa ſuite, fut traitée auſſi trés magnifiquement.

Comme nous écrivons cecy pour les ſçavans, il eſt néceſſaire d'en donner les preuves.

Les extraits faits en abregé du premier livre des Hiſtoires de Nicolas Damaſcéne par l'Empereur Conſtantin Porphyrogénéte, ſont conçûs en ces termes : *Quand ce Seigneur fut proche de la ville de Roxanace, où les Rois Saces avoient leur palais, Zarinée vint au devant de luy, & témoignant beaucoup de joye de le voir, elle luy fit bonne réception, le ſalua par un baiſer devant tout monde, & monta dans le char de ce Prince avec luy; ils allérent enſemble juſques au palais, en s'entretenant agréablement. Zarinée reçeut auſſi trés magnifiquement l'armée qu'il avoit à ſa ſuite.* Textes & autoritez.

Quand Stryangée aprés le feſtin ſe fut retiré dans ſon appartement, il reconnut qu'il ne ſe pouvoit ſéparer de Zarine ; ſon cœur ſe ſentoit arracher & ſe déchiroit. Il ſouffroit, il ſoupiroit, il mouroit, & ne ſe poſſedoit point.

Il fut contraint d'en parler au plus fidéle de ſes Eunuques. Tout le monde ſçait que dans les cours d'Orient, la dignité d'Eunuque eſtoit la premiére aprés celle du Prince. On les appelloit Bagoas ou Vagoſés. Ils eſtoient comme ſes gouverneurs & miniſtres nez, & commandoient ordinairement les armées en ſon abſence. Le Vagoſés ne trouvant point d'autre reméde à la violence de cette paſſion, luy conſeilla de retourner la découvrir à la Reine.

Il ſe rendit donc auprés d'elle, qu'il venoit de quitter ; & d'abord il luy fit voir ce qu'il ne luy pouvoit dire. Plus ſa langue eſtoit muette & plus ſon ſilence eſtoit éloquent. Il balança long-temps, il ſoupira, il changea de couleur, il s'enhardit enfin, & parla. Cette Héroïne qui voyoit bien qu'il n'eſtoit plus le maiſtre de ſa paſſion, le refuſa de la maniére du monde la plus tendre & la plus polie.

Je vous puis aſſûrer, dit-elle, que mon cœur n'eſt pas moins touché que le voſtre. Je vous dois tout, & je vous aime plus que moi-meſme; mais je ne ſuis pas aſſez ingrate pour oſer ſuivre mon plus doux penchant aux dépens de voſtre gloire, & de la mienne. Joüiſſez, Prince, Diſcours de Zarine.

du doux plaiſir de la vertu, qui fait la belle tendreſſe de nos ames. Voſtre generoſité a eſté auſſi pure que ma reconnoiſſance. Cette union amoureuſe des eſprits n'a rien d'infame ni de ſuſpect. Je ſçais que je ne dois la vie qu'à voſtre eſtime la plus déſintereſſée. Songez donc quelle honte, & quel préjudice une pareille choſe me pourroit cauſer ; qui cependant vous ſeroit encore plus funeſte à vous-meſme. Car enfin je ſuis Reine, & ne dépends de perſonne, graces à vos bontez. Mais vous, mon cher Stryangée, vous eſtes le gendre de voſtre Empereur. Vous eſtes le mary de Rhetée, fille du grand Cyaxare, qui paſſe pour plus belle non ſeulement que moy, mais que les autres beautez les plus fameuſes. Pour moy je mourray pluſtoſt que de vouloir écouter noſtre amour qui vous perdroit. Loüez ma cruauté, qui eſt plus contre mes plus doux vœux que contre vous-meſme. Ayez la force de me vaincre dans voſtre cœur, mieux encore que dans le champ de bataille où vous m'avez donné la vie. La victoire ſur ſoy-meſme & ſur les paſſions qui troublent l'ame, eſt encore plus grande que ſur les ennemis en guerre. Ce petit plaiſir d'un moment vous pourroit cauſer trop de repentir. Nous faiſons profeſſion vous & moy de vie héroïque, & de vraye grandeur d'ame. Je ſuis jalouſe pour vous de la ſolide vertu. N'exigez pas de moy ces indignes voluptez qui ſe peuvent gouſter avec des courtiſannes, & dont les beſtes meſmes ſont capables. Penſons à toute autre choſe, & ſoyez perſuadé qu'il n'y a rien, pour grand qu'il ſoit, que je puiſſe vous refuſer, pourvû qu'il ſoit honneſte.

Stryangée écouta tout cela dans un profond ſilence : il admiroit Zarine moins pour ſa beauté que pour ſa vertu & ſon éloquence ; & prenant enſuite congé d'elle avec un doux baiſer à la joüe, il ſe retira.

Déſeſpoir de Stryangée.

Pour lors ſon abattement fut extrême en préſence de ſon cher Vagoſés. Il ſe lamenta, il ſe deſeſpera, il ſe trouva tout autrement confus & interdit que la premiére fois.

Tantoſt il eſtoit tenté de triompher de ſon amour par une noble émulation, & ſe ſentoit jaloux de la gloire & de la vertu de Zarine. Tantoſt il ſe croyoit mépriſé & trahi par cette artificieuſe beauté, & toute ſon ambition s'entendoit avec ſa flamme pour luy faire perdre l'eſprit. Il cedoit la palme à ſa belle rivale, & avoit honte de n'eſtre pas mort de honte. A la fin il ſe livra tout entier aux reproches & à la rage, & prit la généreuſe reſolution de mourir par un tendre deſeſpoir.

Mais auparavant il écrivit une lettre à l'Heroïne, dont voicy les termes.

Lettre de Stryangée.

Stryangée à Zarine. J'ay ce peu de mots à vous dire : Je vous ay ſauvé la vie. Oüy, vous la tenez de moy, & je ſuis cauſe de tout le bonheur dont vous joüiſſez aujourd'huy. Cependant vous m'avez fait mourir. C'eſt vous qui m'avez tué, & vous m'avez mis hors d'eſtat de pouvoir joüir d'aucune joye au monde. C'eſt pourquoy ſi vous avez eû raiſon d'en uſer de la ſorte, puiſſiez-vous eſtre comblée de toutes ſortes de biens, & regner heureuſe. Mais ſi au contraire vous avez tort, puiſſiez-vous eſtre réduite en l'eſtat où je ſuis, & ſouffrir ce que je ſouffre ; car enfin c'eſt vous qui m'avez inſpiré le courage d'agir de la ſorte. Adieu pour jamais.

Ayant écrit cette lettre, il fait jurer ſon fidéle Eunuque de la porter à Zarine, auſſi-toſt qu'il le verra mort, & avant que perſonne puiſſe rien ſçavoir d'un événement ſi tragique. Il met la lettre ſous ſon chevet, & répéte en s'en allant généreuſement à la mort : oüy, c'eſt vous qui m'avez inſpiré ce courage. Il demande ſon poignard. L'infortuné Vagoſés fondant en larmes, voulut luy faire quelques remontrances, que le Prince ne daigna pas écouter. Il luy arrache le poignard des mains, & ſe l'enfonce dans le ſein. Sa belle ame qui n'attendoit que le premier coup, ſortit incontinent par la playe. **** C'eſt icy où manquent les deux pages dans le manuſcrit de Porphyrogénete. Ainſi on ne ſçait point le reſte de cette hiſtoire. Il

eſt ſeulement certain que Stryangée ſe tua généreuſemen ; & que ſa lettre qui a couru par-tout, fut renduë à Zarine comme il l'avoit ordonné.

Texte de Porphyrogénéte.

Quoy qu'il ſoit déſagréable de dire pluſieurs fois la meſme choſe, on croiroit que je debiterois icy un Roman, ſi je ne traduiſois en François mot pour mot les termes originaux qu'on peut voir dans le Grec de Porphyrogénéte, & qui ne ſont qu'un trés petit abregé de Nicolas le Peripatéticien. *Aprés le feſtin*, dit cet abréviateur ; *Stryangée ſe retira en l'appartement qui luy eſtoit préparé, en ſoupirant d'amour pour Zarinée, & ne pouvant eſtre le maiſtre de ſa paſſion, il en communiqua avec le plus fidéle des Eunuques de ſa ſuite. Celuy-cy l'encourageant, luy conſeilla de ſurmonter cette trop grande timidité, & de parler à Zarinée meſme. Il ſe laiſſa perſuader, & ſe rendit à l'inſtant auprés d'elle. Il en fût reçeû trés gracieuſement. Il balança long-temps, il ſoupira, il changea de couleur, il s'enhardit enfin, & luy déclara qu'il brûloit d'un ardent amour pour elle. Cette Reine le refuſa trés poliment, luy remontrant qu'elle recevroit de la honte & du préjudice d'une telle action ; & que la choſe luy ſeroit encore à luy-meſme plus infame & plus préjudiciable, parce qu'il eſtoit le mary de Rhétée, fille d'Aſtibaras, qui paſſoit pour plus belle non ſeulement qu'elle, mais que beaucoup d'autres beautez fameuſes. Qu'il falloit donc qu'il témoignaſt de la force, non ſeulement contre les ennemis à la guerre, mais auſſi en ces occaſions qui troubloient l'ame ; d'autant plus que ce petit plaiſir d'un moment, & qui ſe peut meſme trouver avec des courtiſannes, luy cauſeroit un long repentir, ſi Rhétée s'en appercevoit. Qu'elle le prioit de ne penſer donc plus à cela, mais de luy demander toute autre choſe, aſſuré qu'il eſtoit de n'en eſtre point refuſé, quoy que ce pût eſtre. Aprés qu'elle eut dit cela, il garda long-temps le ſilence, puis prenant congé d'elle par un baiſer, il ſe retira. Il ſe trouvoit pour lors dans un abbatement beaucoup plus grand, & ſe lamentoit devant ſon Eunuque. Enfin il écrivit une lettre, & fit jurer l'Eunuque de la porter à Zarinée ;*

rinée, auſſi-toſt qu'il le verroit mort, & avant que perſonne ſçût rien de ce tragique accident. Le contenu de la lettre eſtoit : STRYANGÉE A ZARINÉE. Je vous ay ſauvé la vie, & je ſuis cauſe de tout le bonheur dont vous joüiſſez aujourd'huy ; mais vous, vous m'avez tué, & m'avez rendu incapable de joüir de quoy que ce ſoit. Si vous avez eu raiſon d'en uſer de la ſorte, tout bien vous en puiſſe arriver, & vivez heureuſe ; mais ſi vous avez eu tort, puiſſiez-vous tomber dans le meſme malheur que moy, car c'eſt vous qui m'avez donné le courage de faire ce que je fais. Ayant écrit cette lettre, il la met ſous ſon chevet, en s'en allant généreuſement aux Enfers : car, oüy, répete-t-il, vous m'avez inſpiré de me comporter de la ſorte : & il demande ſon poignard, & l'Eunuque ****. Le reſte s'eſt perdu dans le manuſcrit de cet abrégé.

Denys d'Halicarnaſſe en ſon livre de l'Elocution, que pluſieurs attribüent mal-à-propos à Démétrius Phaléréen, parle auſſi de cet événement en ces termes : *Un certain Stryaglius, perſonnage Méde, ayant abbatu de cheval une femme Sacide, & ayant vû que cette Sacide eſtoit belle & pleine d'agrément, luy laiſſa la liberté de ſe ſauver. Aprés cela, quand la paix fut faite, il aima cette femme, & en fut refuſé : il prit réſolution de ſe tuer, mais auparavant il fit des reproches à cette perſonne par une lettre qu'il luy écrivit en ces termes : Je vous ay ſauvé la vie, & c'eſt par moy que vous eſtes vivante, & moy c'eſt par vous que je ſuis mort.* Cet auteur n'en dit pas d'avantage, & il cite ce paſſage de Ctéſias, pour montrer que cet Hiſtorien aime à ſe ſervir de répétitions, afin d'eſtre plus clair dans ſon ſtile.

Tous les autres Ecrivains qu'on a pu trouver qui parlent de ce fait, ne le conſidérent que par rapport au ſtile & non par rapport à l'hiſtoire.

Jean Tzetzés, Chiliade 12. hiſtoire 451. verſ. 894. dit, *Que les Saces ont inventé le bouclier, qui s'appelle en Grec* Sacos *à cauſe de cela, & que leurs femmes combattent contre les hommes, ainſi que le diſent Ctéſias & une infi-*

nité d'autres. Les femmes des Saces combattent à cheval, dit-il. Et ailleurs : Stryalius, perſonnage Méde, ayant abbattu de cheval une femme Sacide. Tzetzés en demeure là.

Suidas ſur le mot Grec ὠμὴ, qui ſignifie *cruelle*, cite ce paſſage : *Je crains que vous ne paſſiez pour une cruelle, de de vous eſtre ſi fort vangée, dit Nicolas Damaſcéne.* Henry de Valois croit que ce ſont les paroles de l'Eunuque à Zarine. Mais proprement Zarine ne s'eſt point vangée. C'eſt Stryangée qui a bien voulu ſe tuer, & elle ne luy avoit pas conſeillé de le faire. Ces paroles d'ailleurs conviendroient moins bien en la bouche du Bagoas, qu'en celle de l'amant, qui ſuppoſeroit que Zarine s'eſt vangée d'avoir eſté vaincuë. Mais ces ſortes de conjectures ne valent pas la peine de nous arreſter.

On voit au reſte que cette hiſtoire eſtoit auſſi dans Ctéſias, car Denys d'Halicarnaſſe & Tzetzés le citent expreſſément. Ctéſias eſtoit medecin d'Artaxercés Mnémon vers l'an 404. avant N. S. Il finit ſon hiſtoire l'an 398. Diodore qui en a fait l'extrait, n'a pas pris la peine de dire un mot de cet illuſtre & malheureux Stryangée. Il n'y a perſonne aujourd'huy qui ne s'eſtimaſt heureux de pouvoir retrouver ce qui nous manque de cette tendre hiſtoire, & qui ne ſouhaitaſt de la donner au public, non ſeulement dans la préciſion des extraits de Porphyrogénéte, mais tout au long & telle qu'elle eſtoit dans l'original de Nicolas le Péripatéticien. Il nous ſeroit aiſé d'y ſuppléer par nos conjectures & par nos imaginations agréables, & d'y décrire à plaiſir comment l'affligé Vagoſés s'acquitta de ſa commiſſion, & tout ce que Zarine fit, ou dut faire, & put penſer de beau & de tendre en une ſi triſte avanture. Mais les loix de l'hiſtoire, & le reſpect de l'exacte critique pour la ſçavante antiquité, nous font rejetter cette profanation, ou du moins la renvoyer à ceux qui cherchent plus l'agrément que la vérité dans les livres. Chacun a ſon but, je ne blâme point le leur. Il me ſuf-

ſit de dire qu'il eſt différent du mien icy.

A l'égard de Zarine, l'hiſtoire nous apprend qu'elle ne ſe tua pas aprés ſon amant, comme autrefois vers les meſmes lieux, la Babylonienne Thisbé aprés Pyrame. Elle ſoutint l'héroïſme juſqu'au bout, & ne démentit point ſa vertu. Elle ſe maintint en paix auprés des Médes, dont la Cour eſtoit alors la fleur des armes, des beaux arts & de la politeſſe. Elle affecta la noble émulation de ne leur céder en aucune de ces qualitez. Elle attaqua & vainquit tout ce que la barbarie qui environnoit ſes eſtats avoit de plus rebelle & de plus intraitable. Elle fonda pluſieurs villes; elle fit cultiver les arts & les ſciences dans ſes provinces; elle enrichit & poliça tous les eſtats voiſins qui ſe mirent ſous ſa protection; elle gagna les cœurs des peuples entiers par amour & par la douceur de ſon gouvernement; elle ſacrifia ſon repos & tous ſes plaiſirs pour ſa gloire & pour la félicité des peuples. Elle ſe rendit enfin le modéle des Reines & des grands Rois, & l'héroïne du ſiécle.

Entrepriſe digne de toute autre ame, ce ſemble, que d'une Scythe Sacide, qui ne ſuivoit pour loy que la bonté de la nature, épriſe de la ſeule beauté de la vertu.

Le nombre de ſes grandes actions nous fait préſumer que ſon regne doit avoir duré aſſez long-temps. On ne peut mieux finir ſon éloge que par celuy que luy donne Ctéſias dans Diodore.

Elle ſubjugua les peuples barbares des environs, ceux meſmes qui eſtoient les plus fiers, qui avoient eu l'audace de l'attaquer, & qui prétendoient s'aſſujetir la nation des Saces. Elle défricha beaucoup de terres incultes, & civiliſa pluſieurs nations ſauvages: elle fit baſtir un grand nombre de villes, & généralement elle augmenta fort le bonheur de ſes ſujets.

Ceſt pourquoy, ajoûte-t-il, *on honnora ſa mémoire aprés ſa mort par des monuments publics de reconnoiſſance des bienfaits que la patrie en avoit reçûs; & l'on conſacra ſa vertu*

par un tombeau plus magnifique de beaucoup que ceux des autres Rois. Car on y éleva une pyramide à trois angles, dont chaque coſté avoit trois ſtades de long, & la hauteur eſtoit d'un ſtade. (Chacun ſçait que le ſtade eſt 125. pas; & le pas de cinq pieds) On adjoûta au deſſus de ce tombeau une ſtatuë d'or coloſſale. On luy conſacra à jamais les honneurs héroïques. On luy défera enfin toutes ſortes d'avantages & des priviléges plus conſidérables qu'à aucun des Monarques qui l'avoient précédée.

Tout cela eſt traduit mot à mot de Diodore, liv. 2. chap. 11. p. 84. 85.

DISSERTATION
SUR UN FRAGMENT
DE DIODORE DE SICILE

Par M. BOIVIN l'Aiſné.

DIODORE de Sicile, comme l'on ſçait, avoit fait quarante livres d'Hiſtoire univerſelle. Il ne nous en reſte que les cinq premiers & la ſeconde décade entiére. Ainſi il y en a vingt-cinq de perdus.

On en a retrouvé des extraits & des fragments qui font plaiſir. Celuy-cy doit eſtre un morceau du ſixiéme livre. Il n'a encore jamais eſté imprimé ſous le nom de Diodore de Sicile à qui il appartient.

Ce fragment a paſſé d'abord pour une déclamation de quelque Sophiſte Grec que l'on ne connoiſſoit point. Il n'avoit jamais eſté traduit en Latin; & il a eſté preſqu'entiérement ignoré juſqu'icy.

Henry Eſtienne en 1567. l'a imprimé en Grec pour la premiére & la ſeule fois. C'eſt ſous le nom de *déclama-*

tion d'un certain anonyme, touchant deux hommes qui avoient fait de belles actions à la guerre, & qui ſe diſputoient le prix de la valeur. Il l'a placé page 20. C'eſt aprés les déclamations de Polémon & avant celles d'Himérius.

Iſaac Voſſius vers l'an 1640. paſſant par Florence, viſita la Bibliothéque du Grand Duc, où il trouva un manuſcrit qui attribuoit ce fragment à Diodore de Sicile. Il le copia, ſans ſçavoir qu'il avoit déja eſté imprimé, & l'intitula dans ſes papiers : *Fragment de Diodore de Sicile, touchant Cléonnis & Ariſtoménés.*

Gérard Voſſius ſon pére en fit une note aux *addenda* de ſes Hiſtoriens Grecs, p. 529. de l'édition de 1650; mais ſans indiquer, ni le livre de Diodore, ni qui ſont ce Cléonnis & cet Ariſtoménés.

Cela me donna la curioſité en 1710. d'éxaminer la queſtion. Et j'ay eu le bonheur de découvrir tout le fonds de cette Hiſtoire.

Il s'y agit de la premiére guerre Meſſéniaque.

Euphaés, Roy de Meſſénie, 8.e Epytide, & 13.e deſcendant d'Hercule, aprés la bataille d'Ithome, qu'il venoit de gagner ſur Théopompe & Polydore, Rois de Lacédémone, deſcendants du meſme Hercule au 15.e degré, préſide tout bleſſé, avec ſes officiers de guerre, au conſeil, pour faire adjuger, ſuivant la loi, le prix de la gloire à celuy qui avoit le mieux fait au combat. Cléonnis & Ariſtoménés ſe le diſputent. Les Juges tout d'une voix prononcent en faveur d'Ariſtoménés.

Euphaés mourut de ſes bleſſures peu de jours aprés.

Cette bataille fut donnée la 3.e année de la 12.e Olympiade, c'eſt-à-dire l'an 464 aprés la premiére Olympiade vulgaire, l'an 730. avant N. S.

Comme cet excellent morceau de Diodore ne ſe trouve pas aiſément, on me ſçaura peut-eſtre gré de le redonner.

Voicy l'original Grec, avec la traduction Latine que j'en ay faite.

Le Texte de Diodore.

ΜΕΤΑ ταῦθ' ὁ μὲν βασιλεὺς, ἀναλαβὼν ἑαυτὸν ἐκ τῶν τραυμάτων, προέθηκε χρίσιν ἀριστείου· κατέβησαν μὲν οὖν εἰς τὸν ἀγῶνα δύο, Κλεόννις τε καὶ Ἀριστομένης, ὧν ἑκάτερος εἶχεν ἴδιόν τι πρὸς δόξαν. ὁ γὰρ Κλεόννις ὑπερασπίσας τὸν βασιλέα πεπτωκότα, τῶν ἐπιφερομένων Σπαρτιατῶν ὀκτὼ νεκροὺς ἐπεποιήκει· καὶ τούτων ἦσαν δύο ἡγεμόνες ἐπιφανεῖς. πάντων δὲ τῶν ἀναιρεθέντων ὧν' αὐτὸς τὰς πανοπλίας ἐσκυλευκὼς, ἐδεδώκει τοῖς ὑπασπισταῖς, ἵνα ἔχῃ σημεῖα τῆς ἰδίας ἀρετῆς πρὸς τοὺς κρίσιν. πολλοῖς δὲ ἐκπεπτωκόσι τραύμασιν, ἅπαντ' ἔσχεν εὐμετώπα, μέγιστον παρεχόμενος τεκμήριον τοῦ μηδενὶ τῶν πολεμίων εἴκειν. ὁ δ' Ἀριστομένης ἐν τῷ πρὸς τὸν βασιλέως ἀγῶνι πέντε μὲν ἀνῄρηκει τῶν Λακεδαιμονίων, καὶ τὰς πανοπλίας ἐσκυλεύκει, τῶν πολεμίων ὑπεκειμένων· καὶ τὸ μὲν ἑαυτοῦ σῶμα διεφύλαξεν ἄτρωτον, ἐκ δὲ τῆς μάχης ἀπερχόμενος εἰς τὴν πόλιν, ἔργον ἐπαινούμενον ἔπραξεν.

La Traduction Latine.

POst hæc, rex, cum ad ſe rediiſſet ex vulneribus, judicium propoſuit de virtutis præmio. Deſcenderunt itaque in certamen duo, Cleonnis & Ariſtomenes, quorum uterque habebat peculiare aliquid ad gloriam. Cleonnis enim cum regem protegeret humi jacentem ex irruentibus in eum Spartiatis, octo interfecit, atque in his erant duo duces inſignes. Cumque omnium quos occiderat, arma ſpoliaſſet, ea tradidit ſuis militibus, ut haberet argumenta propriæ fortitudinis ad judices. Ex multis etiam vulneribus quæ exceperat, omnia erant ex adverſo, maximumque hoc habebat teſtimonium ſe nulli hoſtium ceſſiſſe. Ariſtomenes autem in hoc ipſo circa regem certamine quinque trucidaverat Lacedæmonios, & armis ſpoliaverat inter infenſos hoſtes, ac ſuum ipſius corpus illæſum ſervaverat. Cum autem è pugna ſe reciperet in urbem, facinus patraverat laudabile.

Siquidem Cleonnis vulneribus infirmus, neque incedere per ſeipſum, neque deduci manibus poterat. Illum vero Ariſtomenes ſuo corpore ſublatum portavit in urbem, & nihilo ſecius propria geſtavit etiam arma, quanquam foret Cleonnis præ cæteris ingens magnitudine & robore corporis. Quæ cum ſubſidia illis ſuppeterent ad eam de fortitudine contentionem, rex adfuit pro tribunali cum ducibus, ſecundum legem. Cleonnis autem prior ſic effatus eſt.

Brevis quidem hæc habenda eſt de præmio fortitudinis oratio. Nam judices ii ſunt qui viderunt cujuſque virtutem. Hoc autem volo monitos, quod cum uterque contra eoſdem homines pugnaremus, eodem tempore & loco, ego plures necavi. Porro manifeſtum jus eſt, ut in iiſdem circumſtantiis, uter numero interfectorum ſit potior, ita & jure præmiorum. Verum enim vero corpora etiam utriuſque manifeſtiſſima exhibent indicia præſtantiæ. Alter enim plenus vulne-

ὁ μὲν γὰρ Κλέοννις ἀσθενὴς ἦν τῶν τραυμάτων διαχειρίζεσθαι, οὔτε βαδίζειν καθ' αὑτὸν, οὔτε χειραγωγεῖσθαι δυνατὸς ὢν· ὁ δ' Ἀριστομένης ἅρμασιν ἀνῆκεν ὅτι τῷ σώματος, ἀπήνεγκεν εἰς τὴν πόλιν, οὐδὲν δὲ ἧττον κομίζων τὰ ἰδίαν πανοπλίαν, καὶ ταῦτα τοῦ Κλεόννιδος τοσοῦτος τῶν ἄλλων μεγέθη τε καὶ ῥώμῃ σώματος. τοιαύτας δ' ἐχόντων ἀφορμὰς εἰς τὴν ὑπὲρ τῶν ἀριστείων κρίσιν, ὁ βασιλεὺς ἐκάθισε μετὰ τῶν ταξιαρχῶν, καὶ κατὰ τὸν νόμον. τοσαῦτα μὲν οὖν τὸν λόγον ὁ Κλέοννις, τοιούτοις ἐχρήσατο λόγοις:

Βραχὺς μὲν ὅδε ἐστὶν ὁ περὶ τῶν ἀριστείων λόγος· κριταὶ γὰρ εἰσιν οἱ τεθεαμένοι τὰς ἐκείνων ἀρετάς· ὑπομνῆσαι δὲ δεῖ με ὅτι τοῖς τοὺς αὐτοὺς ἄνδρας ἑκατέρων διαγωνισαμένοιν ὑφ' ἕνα καιρὸν καὶ τόπον, ἐγὼ πλείους ἀπέκτεινα. δῆλον οὖν ὡς κατὰ τὸν αὐτὸν περίστασιν ὁπότερος ἐν ἀριθμῷ τῶν αἱρεθέντων πρωτεύει, καὶ τοῖς εἰς τὸ προτεῖον δίκαιος. ἀλλὰ μὴν καὶ τὰ σώματα ἑκατέρων ἐμφανέστατα ἀποδείξεις ἔχει τῆς ὑπεροχῆς. ὁ μὲν γὰρ, πλήρης ὢν τραυ-

μάτων ἑναντίων, ἀπελύετο τῆς μάχης· ὁ δ' ὥσπερ ἐκ πομπηγύρεως, ἀλλ' οὐ τηλικαύτης παρατάξεως ἐξιὼν, οὐκ ἐπειράθη τί δύναται πολεμίων σίδηρος. εὐτυχέστερος μὲν οὖν ἴσως Αριστομένης, ἀγαθώτερος δ' ἡμῶν οὐκ ἄν δικαίως κριθείη. πρόδηλος γὰρ ὁ τοσαύτας δεξιρέσεις τοῦ σώματος, ὡς ἀφόδως ἑαυτὸν ἐπέδωκεν ὑπὲρ τῆς πατρίδος· ὁ δὲ τοσαύτας πολεμίων συμπλοκῆ καὶ τοιούτων κινδύνων, τηρήσας ἑαυτὸν ἄτρωτον, εὐλαβείᾳ τοῦ παθεῖν τί τοῦτ' ἐμηχανήσατο. ἄτοπον οὖν εἰ παρὰ τοῖς ἑωρακόσι τὴν μάχην, ὁ τῶν πολεμίων μὲν ἐλάττους ἀπελών, τοῦ δ' ἰδίου σώματι κινδυνεύσας ἧττον, πρόκριθήσεται τοῦ πρωτεύοντος ὁ ἀμφοτέροις. ἀλλὰ μὴν καὶ τό, μηδενὸς ἔτι κινδύνου ὑπάρχοντος, βασάσαι τὸ σῶμα κατατετρωμένων ὑπὸ τῶν πραγμάτων, ἀνδρείαν μὲν οὐδεμίαν ἔχει, σώματος δ' ἴσως ἰσχὺν ἐπιδείκνυται. ἱκανά μοι ταῦτα εἴρηται πρὸς ὑμᾶς. πρόκειται γὰρ ἀγὼν οὐ λόγων ἀλλ' ἔργων.

Παραλαβὼν δ' ὁ μέρος τὸν λόγον Αριστομένης.

Θαυμάζω, φησὶν, εἰ μέλ-

rum adverſorum exceſſit è pugna: alter vero tanquam ex celebritate & non acie tanta redit, nec expertus eſt quid poſſit hoſtium ferrum. Fortunatior, igitur fortaſſe Ariſtomenes, at me fortior non debet judicari. Nec dubium eſt quin quicunque tot pertulit laceraciones corporis, ſibi non pepercerit pro patria; ſed quiſquis tot hoſtibus, tot periculis implicitus, evadere potuit ſine vulnere, is mirè ſibi cavit nequid pateretur. Itaque abſurdum foret, ſi coram iis qui rem viderint, ille qui pauciores hoſtes ceciderit, & minus in ſuo ſit corpore periclitatus, primas tamen alteri auferat qui utraque in re præſtiterit. Cæterum, ubi jam res in nullo verſatur diſcrimine, exportaſſe corpus alterius vulneribus invalidum id bellicæ laudis non eſt, ſed humerorum fortaſſe robur demonſtrat. Satis mihi ſint hæc dicta coram vobis. Propoſitum enim eſt certamen non verborum, ſed factorum.

Pro ſe tum viciſſim locutus Ariſtomenes:

Miror, inquit, ſi debet de

de præmio contendere. ille qui ſervatus eſt, cum illo qui ſervavit. Neceſſe enim eſt, aut illum eorum qui judicant inſciam amentiam arguere, aut ſententiam ipſi videri de his quæ nunc dicuntur, non de illis quæ tum geſta ſunt ferendam. Non ſolum autem Cleonnis oſtendetur fuiſſe virtute inferior, ſed & ingrati prorſus animi. Nam omiſit ea quæ bene geſſit ipſe percenſere, & calumniatus eſt res meas, ambitioſior quam par eſt. Etenim cui vel propriæ ſalutis maximas debet gratias, eum ſua ob res bene geſtas laude per invidiam defraudavit. Ego certè fateor inter illa diſcrimina felicem me fuiſſe, ſed dico fortem priùs fuiſſe. Quod ſi vitaſſem hoſtium incurſum, ne vulnera acciperem, non felix debeam nominari, ſed timidus; neque de palma certare cenſear, ſed in pœnas legum incidiſſe. Verùm quoniam inter anteſignanos dimicans, & iis ſublatis qui contra ſtabant, non ea paſſus ſum quæ feci, dicendum eſt me fuiſſe non ſolum fortunatum, ſed etiam for-

λὰ τοῦ ἀριστείων ἀμφισβητεῖν ὁ σωθεὶς τῷ σώσαντι. ἄτοπον γὰρ ἢ τῶν δικαζόντων αὐτὸν ἀμοιβὴν καταγνώσεσθαι, ἢ τὴν χρίσιν δοκεῖν οὐ τῶν νῦν λεγομένων, ἀλλ' οὐκ ἐκ τῶν τότε πεπραγμένων ἔσεσθαι. οὐ μόνον δὲ Κλέοννις δειχθήσεται κατ' ἀρετὴν λιπόμενος, ἀλλὰ καὶ τελέως ἀχάριστος. ἀφεὶς γὰρ ὃ τε σωτηλεσθέντα ὑπ' αὐτοῦ καλῶς διαπορθεῖσθαι, διέσυρε τὰς ἐμὰς πράξεις, φιλοτιμότερος ὢν ἢ δίκαιον. ὃ γὰρ καὶ ἰδίας σωτηρίας τὰς μεγίστας ὀφείλει χάριτας, τούτου ὂν ὅτι τοῖς καλῶς πραχθεῖσαν ἔπαινον διαφθόνου ἀφήρηται. ἐγὼ δὲ ὁμολογῶ μὲν ἐν τοῖς τότε γεγυμνωμένοις κινδύνοις εὐτυχὴς ὑπάρξαι, φημὶ δὲ πρότερον ἀγαθὸς γενέσθαι. εἰ μὲν γὰρ ἐκκλίνας τὴν τῶν πολεμίων ἐπιφορὰν, ἄτρωτος ἐγυμνάμην, οὐκ εὐτυχὴς με προσῆκεν ὀνομάζεσθαι, ἀλλὰ δειλόν, οὐδὲ ὑπὲρ ἀριστείων λέγειν χρῆν, ἀλλὰ τοῖς ἐκ τῶν νόμων τιμωρίαις προσπεπλωκέναι· ἐπεὶ δ' ἐν τοῖς μαχόμενος, καὶ τοὺς ὑφισταμένους διαιρῶν, οὐκ ἔπαθον ἀνάξια ἐπραξα, ῥητέον οὐκ εὐτυχὴς μὲ μόνον ἀλλὰ καὶ ἀγα-

ἦν. Εἴτε γὰρ οἱ πολέμιοι χειροπλαγῆτες τὴν ἀρετὴν, οὐκ ἐτόλμησαν ἀμύνασθαι, μεγάλων ἐπαίνων ἄξιος, ὃν ἐφοβήθησαν· εἴτ' ἐκείνων ἀγωνιζομένων, δυοῖν ἐγὼ φοβέων τοὺς ἀντιπάλους, τῆς σώματος ἐπεμελούμην καιρίως, ἀνδρεῖος ἅμα καὶ σώφρων. ὁ γὰρ ἐν αὐτῷ τῷ θυμομαχίᾳ, ἐμφρόνως κινδυνεύων δυοῖν, ἐκατέρας ἔχει τὰς ἀρετάς, σώματός τε καὶ ψυχῆς. κρίνοι γε τοῦτα λόγῳ ἕτεροις· ἐμοὶ μοι ῥητέον ἀμείνοσι τούτου. ὅτε γὰρ Κλεόννιν παρελελυμένον ἐκ τῆς μάχης ἐς πόλιν πόλιν ἀπήνεγκα, σώζων ὅπλα, καὶ τοῦτ' ἐκεῖθεν κεκρίκεναι νομίζω τὸ δίκαιον κρίναντα παρεμβῆναι τὸν ὑφ' ὑμῶν, ἵνα οὐκ ἂν ἤριζε νῦν ὑπὲρ ἀριστείων, οὐδὲ ἀγνοοῦντα τηλικοῦτον μέγεθος εὐεργεσίας, ἔλεγε μηδὲν εἶναι μέγα τὸ παρεχθέν, ἀφ' ὃ κατ' ἐκεῖνον τὸν καιρὸν ἀπεχωρήσατε ἐκ τῆς μάχης τοὺς πολεμίους. τίς γὰρ οὐκ οἶδεν ὅτι πολλάκις οἱ διελυθέντες ἐκ τῆς μάχης, εἰς εὐταξίαν εἰώθασιν ἀποτίθεσθαι, καὶ ῥᾳστώνην τούτῳ χρησάμενοι, τυχὸν ἂν νίκης; ἱκανά μοι τὰ ῥηθέντα. λέγων γὰρ πλέον

tem. Sive enim hostes virtutem admirati, non sunt ausi propulsanti obsistere, magnis laudibus dignandus sim quem timuerunt. Sive illis decertantibus, ego fortiter confeci collatos, & simul meo consului providus corpori, audax idem fuerim ac prudens. Nam qui in ipso pugnandi ardore, cautè subit periculum, utrasque possidet virtutes & corporis & animi. Sed hæc apud alios jura mihi salva. forent qui essent illo homine æquiores. Quando enim Cleonnim invalidum ex pugna in urbem portavi, meis etiam armis conservatis, tum & ab illo judicatum fuisse puto quod justum erat. Et quidem si neglectus tunc à vobis fuisset, non fortasse contenderet nunc de primatu; neque beneficentiæ tantæ contempta magnitudine diceret non magnum esse facinus, quando quidem ea hora recesserant ex pugna hostes. Quis enim nescit quod ii sæpe qui solutis ordinibus è prælio discedunt, rursus soleant incurrere, atque hoc consilio reportare victoriam! Hæc sufficiant à me dicta, verbis enim plu-

sibus non puto vos indigere.

His dictis judices una sententia prætulerunt Aristomenem.

νων οὐκ οἶμαι ὑμᾶς παρεσκευῆσθαι.

Τούτων ῥηθέντων, οἱ δικασταὶ ὁμογνώμονες ἠρέθησαν τὸν Ἀριστομένη.

Plusieurs personnes qui ne sçavent pas le Latin, m'ont obligé dans la suite de leur faire une version Françoise de ce fragment, & de m'y attacher à la lettre autant que cela se pourroit, afin d'y conserver le caractére original pour la critique.

Version Françoise & Littérale.

Aprés cela le Roy, sentant un peu moins ses blessures, « proposa d'adjuger le prix à celuy qui avoit le mieux fait « au combat. Deux se le disputérent, qui furent Cléonnis & « Aristoménés. L'un & l'autre avoit quelque chose de par- « ticulier en sa faveur; car Cléonnis, deffendant le Roy ren- « versé par terre, avoit tué sur la place huit Spartiates qui « l'entraisnoient, entre lesquels il y en avoit deux qui estoient « des capitaines signalez; & ayant dépoüillé tous ces morts, « il avoit mis leurs armes en garde entre les mains de ses sol- « dats, afin d'avoir des preuves de sa valeur devant les Ju- « ges. Il avoit reçû plusieurs blessures, & elles estoient « toutes de front; marque trés certaine qu'aucun des enne- « mis ne luy avoit fait lascher le pied. Pour ce qui est d'A- « ristoménés, en combattant dans la mesme occasion pour « sauver le Roy, il avoit tué cinq Lacédémoniens, & avoit « aussi emporté leurs dépoüilles malgré tous les ennemis: « il avoit outre cela paré tous les coups, & sçû s'exempter « d'estre blessé. Il avoit depuis cela fait encore une action « loüable, en retournant à la ville aprés la bataille. Car « Cléonnis, à cause de ses blessures, ne pouvant marcher, « ni de luy-mesme, ni avec le secours de ceux qui luy don- « noient la main, Aristoménés, sans vouloir quitter ses pro- « pres armes, le chargea sur son corps, & le porta à la ville, «

» quoy que Cléonnis fuſt d'une taille & d'une corpulence
» plus haute & plus forte qu'un autre. Chacun d'eux ap-
» portant ces raiſons de recommandation pour le prix de
» la bravoure, le Roy préſida au conſeil avec les officiers de
» guerre ſuivant la loi.

» Cléonnis parla le premier & tint ce diſcours :

» Il n'y a pas grande harangue à faire touchant le prix.
» Car ceux qui ſont les juges, ont vû eux-meſmes les bel-
» les actions de chacun. Je veux ſeulement les faire ſouve-
» nir que quand nous avons combattu l'un & l'autre con-
» tre les meſmes hommes, dans le meſme temps & dans le
» meſme lieu, c'eſt moy qui en ay tué le plus. Or il eſt mani-
» feſte que dans les meſmes circonſtances, celuy qui a tué
» un plus grand nombre d'ennemis, a le plus de droit au
» prix. Mais d'ailleurs le corps de l'un & de l'autre, ſont des
» preuves trés évidentes de celuy qui a eſté le plus brave.
» Car l'un eſt ſorti de la bataille tout couvert de playes re-
» çûës de front ; l'autre en revient comme d'une feſte, &
» non pas comme d'une meſlée ſi ſanglante. Il n'a ſeulement
» pas éprouvé ce que peut faire le fer des ennemis. On
» doit juger de là qu'Ariſtoménés peut avoir eſté plus heu-
» reux, mais non pas plus brave que moy. Il eſt indubi-
» table qu'un homme qui s'eſt fait hacher le corps en tant
» d'endroits, n'a pas craint de s'expoſer pour ſa patrie ;
» mais quiconque au milieu de tant d'ennemis & de tant de
» dangers, s'en eſt pû tirer ſans bleſſure, doit avoir eſté mer-
» veilleuſement attentif à la conſervation de ſa perſonne.
» Ce ſeroit donc une étrange choſe, ſi par le jugement de
» ceux qui ont vû l'action, celuy qui a tué moins d'en-
» nemis, & qui a moins ſouffert en ſon corps, remportoit le
» prix ſur un autre qui le ſurpaſſe en ces deux points. Au
» reſte ce n'eſt point une action de valeur d'avoir emporté
» ſur ſes épaules, lorſqu'il n'y avoit plus de péril, un hom-
» me qui ne pouvoit marcher à cauſe de ſes bleſſures. Cela
» peut ſeulement prouver la force du corps. Voilà tout
» ce que j'avois à repréſenter devant vous. Car il n'eſt pas

queſtion icy de paroles, mais d'actions. «

Alors Ariſtoménés ſe deffendant à ſon tour : J'admire, « dit-il, que le prix de la valeur doive eſtre en conteſtation entre celuy qui a eſté ſauvé & celuy qui l'a ſauvé. Car c'eſt une « néceſſité que mon adverſaire croye, ou que les juges ne « ſont pas de bon ſens, ou qu'ils vont juger ſur ce qui « ſe dit préſentement & non pas ſur ce qui s'eſt paſſé au « champ de bataille. On va faire voir que Cléonnis a eu « non ſeulement moins de valeur, mais qu'il eſt tout-à-fait « ingrat. Car il a obmis de raconter les actions qu'il a faites, « & il a donné aux miennes un mauvais tour. Il fait voir « plus d'ambition qu'il n'eſt permis; car enfin c'eſt par envie qu'il a privé de la loüange dûë aux belles actions un « homme à qui il a de trés grandes obligations de l'avoir « ſauvé. J'avouë que j'ay eſté heureux au milieu de ces périls, mais je ſoutiens qu'avant toutes choſes j'ay eſté brave. « Car ſi j'avois évité les ennemis venants à la charge, pour « m'exempter d'eſtre bleſſé, je ne devrois pas eſtre appellé « heureux, mais laſche. Et je ne ſerois pas reçû à prétendre le prix, mais j'aurois encouru la peine des loix. Mais « puiſqu'en combattant aux premiers rangs, & tuant ceux « qui faiſoient face, je n'ay pas ſouffert ce que j'ay fait ſouffrir aux autres, il faut dire que j'ay eſté non ſeulement « heureux, mais outre cela vaillant. Car ſoit que les ennemis étonnez de ma valeur, n'ayent oſé me réſiſter, ce « m'eſt une grande loüange de m'eſtre fait craindre d'eux. « Soit que quand ils ont combattu, j'aye eu tout enſemble « & la force de les tailler en piéces, & la ſage précaution de « me préſerver d'eſtre bleſſé, j'auray eſté tout à la fois & « vaillant & prudent. Car quiconque dans la chaleur meſme du combat, s'expoſe aux haſards avec précaution, poſſéde les vertus & du corps & de l'eſprit. Mais ces raiſons « me pourroient ſervir auprés d'un homme qui auroit plus « d'équité. Cependant je ſuis perſuadé que dans le temps « que j'emportois Cléonnis mourant, du champ de bataille « dans la ville, ſans avoir pour cela quitté mes armes, je «

» ſuis perſuadé, dis-je, qu'alors Cléonnis me rendoit juſtice;
» Et peut-eſtre meſme que ſi vous euſſiez alors tenu moins
» de compte de luy, il ne ſongeroit pas aujourd'huy à me
» diſputer le prix de la valeur; & pour diminuer le mérite
» d'un ſi grand bienfait, il ne diroit pas que c'eſt une action
» peu conſidérable, parce qu'alors les ennemis avoient quit-
» té le champ de bataille. Qui ne ſçait pas que ſouvent
» ceux qui s'eſtoient retirez du combat en deſordre, ſont
» revenus à la charge, & ont remporté la victoire par cette
» conduite! Voilà tout ce que j'avois à vous dire, & je ne
» crois pas que vous ayez beſoin d'un plus long diſcours.
» Aprés ces paroles, les juges tout d'un avis, prononcérent
» en faveur d'Ariſtoménés.

Diſſertation ſur la découverte de ce Fragment, & ſur ce qu'il contient.

Il eſt à propos d'expliquer icy un peu d'avantage l'hiſtoire de la découverte de ce fragment.

Diodore de Sicile avoit enchaſſé toute l'hiſtoire Meſſénique aux divers endroits de ſa Bibliothéque ſuivant le temps des évenements. Cela ſe voit & par ſes livres qui nous reſtent, & par une récapitulation qu'il fait en peu de mots de toute cette hiſtoire au livre 15. pag. 491. & 492.

La preuve que nous avons que ce fragment eſt du 6.e livre de Diodore, c'eſt l'hiſtoire de Polycharés qui y eſt rapportée dans les extraits de Porphyrogénéte page 226. ſur quoy le ſçavant Henry de Valois dans ſes notes pag. 38. a bien obſervé que c'eſt icy où Diodore racontoit le commencement de la guerre Meſſéniéne.

La meſme hiſtoire de Polycharés eſt racontée par Pauſanias, liv. 4. chap. 4. où il explique exactement l'origine de cette guerre.

L'argument Grec de noſtre fragment eſt conçû dans Henry Eſtienne en ces termes: Ἀνωνύμου περὶ τῆς

ἀνδρῶν διεσημοτάτων ἐν πολέμῳ, καὶ ἀγωνιζομένων περὶ νικητηρίων. Cela veut dire en Latin : *Anonymi cujusdam de duobus viris qui egregiè se gesserant in bello, & certabant de palma.*

Ce frontiſpice avoit donc eſté fabriqué tout exprés pour donner l'air de déclamation à ce morceau d'hiſtoire. On le trouvoit ſi beau, que l'on croyoit qu'il avoit eſté imaginé à plaiſir.

Il eſt vray que le ſujet d'un prix à adjuger entre deux braves, ſemble aſſez eſtre la matiére d'une déclamation.

Mais dés le premier mot, tout le monde voit que c'eſt un fragment. La piéce eſt *Acéphale*. Elle commence par *aprés cela*. Le Sophiſte auroit peché contre toutes les régles de ſon art, s'il avoit affecté une pareille obſcurité. D'ailleurs le ſtile n'eſt point d'un Rhéteur. Il eſt hiſtorique, naturel, ſans fleurs, ni pointes, & préciſément tel que Photius chap. 70. l'attribuë à Diodore.

D'un certain anonyme. Ce n'eſt rien dire, c'eſt avoüer que l'ouvrage eſt inconnu.

Touchant deux hommes. Pourquoy ne pas dire touchant Cléonnis & Ariſtoménés, puiſqu'ils ſont nommez dans le texte !

Qui s'eſtoient ſignalez. Il falloit marquer qu'ils avoient ſauvé le Roy, & qu'il eſtoit bleſſé, & renverſé par terre, & que les ennemis l'entraiſnoient déja pour le dépoüiller.

A la guerre. Il ne falloit point dire à la guerre en général, c'eſtoit dans un combat tout récent & du dernier jour.

Il faloit adjoûter que c'eſtoit contre *les Lacédémoniens*, ou *Spartiates*. Ils ſont nommez deux fois, & de l'un & de l'autre nom dans le fragment. Ce Sophiſte forgeur de titres, n'a aucune critique. Il efface toutes les marques qui peuvent faire reconnoiſtre un ouvrage.

On n'oſe pas accuſer Henry Eſtienne d'avoir pris Diodore pour un déclamateur. Il aura trouvé cette mauvaiſe inſcription à la teſte de la piéce dans ſon manuſcrit. Il

vouloit donner au public un recüeil Grec de déclamations. Il l'a groſſi de ce morceau ſur la foy du titre.

Il faut pourtant avoüer qu'il a bien maltraité ce morceau d'hiſtoire. Non ſeulement il l'a enſeveli dans ces ouvrages obſcurs de Sophiſtes. Il n'a pas daigné en faire la traduction ni une note. Il n'en a pas dit un mot en particulier dans la préface du livre. Ou pluſtoſt il y déclare en général que c'eſt la premiére fois qu'il s'amuſe à ſi peu de choſe, & dit qu'il deſtine ces livrets à des enfans. *A magnis libris ad libellos cogitationem tranſtuli; atque hoc eò libentius feci, quod me in grandibus voluminibus ſemper occupatum, nullius unquam libelluli editione pueris gratificatum eſſe nonnulli quererentur.*

Enfin on a découvert que c'eſt un fait hiſtorique d'un bel exemple, & d'une antiquité trés reſpectable.

L'ancien manuſcrit de la Bibliothéque du grand Duc attribuë ce fragment à Diodore ſon véritable auteur.

Iſaac Voſſius l'y copia, & ſon intention eſtoit de le faire imprimer. Mais Gérard ſon pére l'avertit que Henry Eſtienne l'avoit déja fait, & fut ravi d'apprendre que cet excellent morceau appartenoit à Diodore de Sicile.

Aprés une ſi grande perte des livres de Diodore, dit-il dans ſa note, c'eſt quelque ſorte de conſolation, de ce qu'il nous en reſte des endroits choiſis & des extraits. *In tanta verò librorum Diodori jactura, qualicunque ſolatio eſt quod ex daperditis ἐκλογὰς atque excerpta habemus.* Il indique Photius, Fulvius Urſinus, David Hoeſchélius, Henricus Valéſius qui en ont donné, & adjoûte; *Item fragmentum de Cleonnide & Ariſtomene, quod unà cum nonnullis Polemonis & Himerii edidit Henricus Stephanus; ſed neſciebat eſſe Diodori Siculi, cui tribuitur in Florentino codice Bibliothecæ Mediceæ; unde in peregrinatione ſua exſcripſit filius meus Iſaacus, ignarus tum jam Stephani prælo prodiiſſe.*

Gérard Voſſius donne donc à cette piéce le nom de *Fragment ſur Cléonnis & Ariſtoménés.* Mais il ne dit point qui

qui eſt Cléonnis, ni qui eſt Ariſtoménés. Et peut-eſtre qu'il ne le ſçait point.

Il ne pouvoit pas ignorer qui eſt Cléonnis. Quiconque a lû Pauſanias en ſes Meſſéniques, ſçait que Cléonnis eſtoit un Prince Meſſénien, du ſang royal d'Epyte & d'Hercule, du temps de la premiére guerre Meſſéniaque, & qu'il y a toûjours commandé le corps de bataille depuis le premier juſqu'au dernier jour de cette guerre où il fut tué.

Mais perſonne juſqu'à préſent n'a ſçû démeſler qui eſt cet Ariſtoménés. Mon but eſt de faire voir qu'il y en a eu deux, l'un dans la premiére, l'autre dans la ſeconde guerre.

Cette queſtion eſt ſi ancienne, qu'elle a embaraſſé & Diodore & Pauſanias, & les autres hiſtoriens avant eux. C'eſt la ſeconde partie de cette diſſertation, où je me ſuis propoſé d'expliquer ce que contient ce fragment.

Nous ſommes obligez aux deux Voſſius de la découverte que c'eſt une hiſtoire, & que l'auteur eſt Diodore de Sicile. Mais il eſt bon de ſçavoir ce que c'eſt que cette hiſtoire, qui eſt Cléonnis, qui eſt Ariſtoménés, qui eſt ce Roy bleſſé, pourquoy il eſt icy parlé des Lacédemoniens, & quel fruit on peut tirer & de ce fragment & de cette diſſertation.

Les noms de Cléonnis & d'Ariſtoménés ſont tout Meſſéniens; les Lacédémoniens ſont nommez deux fois dans ce fragment. Il eſt donc conſtant qu'il s'y agit d'une guerre Meſſéniaque. La queſtion eſt de ſçavoir ſi c'eſt de la premiére ou de la ſeconde. Pour moy je n'ay pas balancé un moment. Le nom de Cléonnis ne m'a pas permis d'en douter. C'eſt ce nom qui a eſté la clef & le denoüement de toute noſtre queſtion. Cléonnis eſt répandu dans toute la premiére guerre qui a duré vingt ans. Je ne ſçais que ce ſeul Cléonnis connu dans l'hiſtoire. Il eſt nommé juſqu'à ſept fois dans noſtre fragment. Le nom ſeul, pour peu que les critiques y euſſent fait attention, les auroit conduits infailliblement à la reſtitution de ce bel endroit

de Diodore. Il n'eſtoit point beſoin pour cela du manuſcrit de Florence, la choſe parle aſſez d'elle-meſme. Diodore décide par ce fragment qu'il y a eu un Ariſtoménés du temps de Cléonnis. Il décide par ſa récapitulation, liv. 15. pag. 492. qu'il y a ſelon pluſieurs un Ariſtoménés du temps de la premiére guerre.

Rien n'eſt mieux marqué que les actions de Cléonnis dans les Meſſéniques de Pauſanias, ch. 7. 8. 9. 10. 11. 13. Et meſme il a concouru deux fois pour eſtre élû Roy, la premiére, aprés la mort d'Euphaés, la ſeconde, aprés la mort d'Ariſtodéme. Il a commandé ſous Euphaés, ſous Ariſtodéme & ſous Damis.

Quand on connoiſt une fois Cléonnis, toute cette premiére guerre eſt connuë.

On demande quel eſt ce Roy bleſſé, & qui ſont ſes ennemis ! Je l'ay trouvé heureuſement le nom de ce brave Roy, qui tout couvert des bleſſures dont il eſt mort, avoit eu ſoin de ſatisfaire à la loy de l'Eſtat, & d'adjuger le prix de la gloire au plus vaillant de l'armée aprés la bataille. C'eſt Euphaés. Et qui ne le connoiſtroit pas au portrait que Pauſanias nous en a laiſſé ! Il faut lire Pauſanias. Il n'y a pas moyen ni de ſe priver d'un ſi bel endroit, ni de copier des livres entiers dans une diſſertation.

Qui connoiſt Euphaés connoiſt auſſi Alcaménés, Théopompe & Polydore, Rois de Lacédémone, ſes injuſtes ennemis.

Jamais Roy ne fuſt plus aimé qu'Euphaés, ni ne mérita mieux de l'eſtre.

On pourroit s'imaginer que ce fragment eſt un feüillet arraché de quelque vieux manuſcrit de Diodore. Mais non, c'eſt un endroit choiſi par un Compilateur d'extraits, & des plus beaux morceaux d'anciens Auteurs.

Il en aura fait une copie ſans y mettre de titre. Un autre Copiſte y en aura fait un à ſa mode, en ſuppoſant que ce devoit eſtre une déclamation.

Il ne faut ni teſte ni préface à un pur fragment. Celuy-cy eſt un tout, qui a ſon unité d'action ou de matiére, & qui explique tout ce qui concerne le prix de la bravoure.

C'eſtoit une loy & un excellent uſage chez les Meſſéniens de faire proclamer le plus brave de la journée aprés chaque bataille. On voit avec combien de ſoin au plus fort de la meſlée, Cléonnis & Ariſtoménés s'attachent à dépoüiller tous ceux qu'ils tuent, à en mettre les armes en garde entre les mains de quelques ſoldats, afin d'avoir, comme dit ce fragment, des preuves de vaillance devant les Juges.

C'eſt déja un trophée, que d'enlever ces dépoüilles; & de s'en couvrir malgré les ennemis au milieu d'eux.

C'eſt bien autre choſe au conſeil de guerre, qui ſe tient pour adjuger publiquement le prix de la gloire à celuy qui l'aura le mieux mérité au jugement de tous les généraux & de toute l'armée.

Quelles couronnes & quel triomphe eſtoient plus propres à exciter les courages à la vertu, à les enflammer pour ſervir la patrie, à les précipiter dans le mépris des dangers & de la mort!

Il n'y a jamais eu de récompenſe plus naturelle ni mieux méritée. Rien ne ſemble ſi néceſſaire pour l'exemple, & rien n'eſt ſi aiſé à accorder. C'eſt une juſtice. C'eſt une dette de l'Eſtat. C'eſt bien le moindre ſalaire que les Rois doivent à la valeur.

La vénalité, les brigues portent leurs taches & leurs marques d'infamie ſécrétes ou publiques. L'honneur eſt icy tout pur. La gloire déſintéreſſée eſt le vray ſalaire de la vertu. Icy les Juges ne ſont point ſuſpects. Les actions parlent encore. Chaque ſoldat y a ſa part. Chacun y eſt juge en ſa propre cauſe, & peut produire ſur le champ ſes témoins. C'eſt le Roy qui préſide entre les officiers d'armée. C'eſt le public qui eſt témoin. Le champ de bataille eſt un tribunal ſans faveur ni cabales. Le nom

ſeul, le nom meſme de prix de la gloire, eſt un prix ineſtimable. Il n'a point de pareil.

Chacun plaide icy luy-meſme ſa cauſe. C'eſt Cléonnis, c'eſt Ariſtoménés qui parlent.

Imaginons-nous voir Ulyſſe & Ajax qui plaident leur cauſe pour les armes d'Achille dans les Métamorphoſes. Mais chez les poëtes il s'agit de fiction & de déclamation. Noſtre fragment eſt la nature & l'hiſtoire toute pure.

On connoit Cléonnis, on connoit le Roy bleſſé. Il n'eſt plus queſtion que de ſçavoir qui eſt Ariſtoménés.

Cette difficulté au reſte n'eſt qu'incidente à noſtre fragment. La principale eſtoit de ſçavoir ſi ce fragment eſt ou de Diodore de Sicile ou d'un Sophiſte. Celle-cy ne regarde que la matiére & non l'auteur du fragment. Mais elle eſt pourtant la plus utile. Et meſme la reſtitution n'eſt parfaite qu'aprés l'éclairciſſement de cette difficulté.

Il faut détacher autant que l'on peut ces ſortes de queſtions, & les traiter ſéparément. On n'auroit jamais fait ſi l'on vouloit entrer dans tous les incidents. On ne peut pas eſtre bref & tout dire. Il ſuffit que noſtre fragment ſoit en ſûreté & bien reſtitué à Diodore de Sicile. Mais pour le fonds, il faut ſçavoir qui eſt Ariſtoménés.

Je veux prouver que cet Ariſtoménés de la premiére guerre Meſſénique, eſt le meſme que l'Ariſtodéme qui a ſuccedé immédiatement à Euphaés. Celuy qui remporte icy le prix de la vaillance ſur Cléonnis, eſt auſſi celuy qui a emporté ſur luy la couronne de Meſſénie. Il a eſté préféré deux fois en quatre ou cinq jours à Cléonnis.

Ariſtoménés eſt le moins connu des perſonnages de ce fragment. Il eſt le mieux payé & le moins connu. C'eſt celuy qui a remporté le prix de la bravoure. Celuy pour qui nous retrouvons le fragment, le héros de la piéce.

Il eſt ſurprenant que Pauſanias n'ait pas dit un mot du vainqueur de Cléonnis. Tant il eſt vray que les plus belles actions demeurent quelquefois enſévelies dans l'oubli, & ne peuvent pas toutes eſtre conſervées.

Pauſanias dans toute cette premiére guerre, qui a duré vingt ans, ne nomme aucun Ariſtoménés, ni le noſtre, ni un autre.

Il y vante Euphaés, Cléonnis, Pytharatus, Antandre, Lyciſcus, Ariſtodéme, Damis, Phyſée, tous braves Meſſéniens, & du ſang royal.

Ils auront tous gagné l'immortalité hiſtorique à cette guerre, & Ariſtoménés ſera oublié! Ariſtoménés qui a remporté le prix de la gloire ſur tous les braves.

Aſſûrément Pauſanias ne l'aura pas oublié. Cela ne peut-eſtre.

Il eſt bien plus naturel de ſoupçonner que c'eſt que Pauſanias luy donne un autre nom. Les Rois ont ſouvent pluſieurs noms. Perſonne, que je ſçache, ne l'avoit encore affirmé poſitivement.

Celuy que Diodore appelle Ariſtoménés dans la premiére guerre, eſt celuy que Pauſanias y appelle Ariſtodéme. Je le ſoutiens.

Le temps, les actions, le nom qui approche fort, la pareille faute qui ſe trouvoit autrefois dans pluſieurs Hiſtoriens, ſi c'eſt une faute, ſont des démonſtrations hiſtoriques de cette ancienne vérité, qui eſt aujourd'huy une nouvelle conjecture.

Apprenons donc que l'Ariſtoménés du fragment, eſt le Roy qui a ſuccedé quatre ou cinq jours aprés à Euphaés en Meſſénie. Il s'appelloit ſelon les uns Ariſtoménés, & ſelon les autres Ariſtodéme.

C'eſt ou Cléonnis qui eſt double, ou Ariſtoménés. Les Hiſtoriens ne connoiſſent qu'un Cléonnis. Ils parlent de deux Ariſtoménés, l'un de la premiére, l'autre de la ſeconde guerre. Le héros de la ſeconde a effacé celuy de la premiére. On les confond. Cela arrive tous les jours.

C'eſt Diodore, c'eſt Pauſanias qui ne le diſent pas en propres termes, mais ils le donnent à entendre ſi clairement, qu'il faut ou les en croire, ou renoncer à toute ſorte d'équité critique.

Diodore dans ſa récapitulation, l. 15. p. 492. aprés avoir dit que toute la ſeconde guerre s'eſtoit faite ſous les auſpices d'Ariſtoménés, adjoûte ces mots: *Il y a pourtant des Hiſtoriens qui écrivent qu'Ariſtoménés eſtoit du temps de la guerre des 20. ans.* Voilà donc Diodore qui atteſte que, ſelon ces hiſtoriens, Ariſtoménés eſtoit du temps de la premiére guerre. Il eſtoit ſelon d'autres du temps de la ſeconde guerre. Mais qu'en penſe Diodore! Il eſt de tous les deux coſtez. Il dit dans le fragment qu'Ariſtoménés eſt de la premiére guerre. Il dit au livre XV. qu'Ariſtoménés eſt de la ſeconde. Mais il y avertit de l'autre opinion, & que les Hiſtoriens ſont partagez ſur cette difficulté. Elle eſt pourtant aiſée à réſoudre. C'eſt qu'il y a eu deux Ariſtoménés, tous deux Rois de Meſſénie, tous deux Héraclides, tous deux Epytides, tous deux Héros. Mais pourtant les actions du dernier ont effacé celles du premier. Cela concilie les deux opinions. L'un doit s'appeller Ariſtoménés premier, l'autre Ariſtoménés ſecond ou le Grand.

Les actions du dernier ont eſté des prodiges. Elles ſont admirables & preſqu'incroyables. Voyez dans Pauſanias. Celles du noſtre ſont grandes, mais humaines & croyables. Le noſtre remporte le prix ſur Cléonnis l'an 730. avant N. S. Le Héros de la ſeconde guerre n'a commencé que l'an 685. avant N. S. Le premier eſt mort l'an 733. avant noſtre ére, l'autre vivoit encore vers l'an 640. avant N. S.

Cette difficulté ſur le nom d'Ariſtoménés a tellement embarraſſé Pauſanias, qu'il a fait ſur cela une Diſſertation, l. 4. c. 6. & qu'il s'y eſt trompé. On n'en veut pas d'autre preuve que ce qu'il dit luy-meſme. Il eſt abſolument néceſſaire de refuter un ſi bon auteur.

Il croit que Myron l'Hiſtorien de la premiére guerre, & Rhianus le poëte hiſtorien de la ſeconde, ne s'accordent pas. Cependant ils s'accordent parfaitement, & c'eſt luy-meſme qui ne les entend pas. Il s'eſt prévenu, & il a l'eſprit, comme on dit, bouché ſur cette queſtion. La pré-

vention de Pauſanias eſt que Théopompe eſt mort de vieilleſſe à Sparte, & qu'il a vû la guerre Thyréatique ſans y aſſiſter. Ce ſont les hypothéſes Lacédémoniennes, contraires à celles des Meſſéniens, chacun pour l'honneur de ſa nation. Pauſanias cite aprés cela le poëte Tyrtée. Il en rapporte les vers, & il ne les entend pas mieux. Voyons, liſons. Voilà ce que c'eſt d'eſtre prévenu.

L'Hiſtorien Myron, dit Pauſanias, n'a écrit que la premiére guerre, & il ne va pas au delà des 20. ans. Il y écrit qu'Ariſtoménés a tué Théopompe, & que ce fut peu avant la mort d'Ariſtodéme. On répond à Pauſanias: Myron entend qu'Ariſtoménés & Ariſtodéme ſont la meſme perſonne qui a deux noms. Ainſi nulle difficulté.

Le poëte Rhianus, pourſuit Pauſanias, n'a parlé que de la ſeconde guerre, & meſme il n'a écrit que de la derniére bataille. Il y parle d'Ariſtoménés. Il en fait ſon héros, comme Homére a fait le ſien d'Achille. On répond: cela conclut qu'il y a eu un Ariſtoménés à la ſeconde guerre. Mais cela n'exclut pas qu'il n'y en ait auſſi eu un à la premiére. Ainſi Pauſanias a tort. Myron & Rhianus s'accordent. Il y a eu deux Ariſtoménés. Rhianus eſt un poëte. Il ne traite qu'une action, & elle eſt de la ſeconde guerre. Il ne faut donc pas prendre ce poëte pour un hiſtorien de la premiére guerre, ni le préférer à Myron.

Pauſanias eſt encore dans une autre erreur. Il ne veut pas qu'Ariſtoménés ait tué Théopompe; & pour preuve, il cite Tyrtée le poëte, qui eſtoit un des généraux Lacédémoniens dans la ſeconde guerre. Tyrtée écrit:

Noſtre Roy Théopompe à la faveur des Dieux,
A des Meſſéniens conquis les vaſtes lieux.

Ἡμετέρῳ βασιλῆι θεοῖσι φίλῳ Θεοπόμπῳ,
Ὅς ῥ' ἀμφὶ Μεσσήνῃ εἵλετο δῖον ἄρουραν.

Théopompe n'a donc pas eſté tué dans la premiére guerre, dit Pauſanias. C'eſt Théopompe qui l'a terminée, & qui a fini toute la premiére guerre. Ces vers de Tyrtée l'atteſtent, & je ſçay, dit Pauſanias, que Théopompe eſt mort à Sparte dans ſon lit.

Mais Pauſanias qui dit cela, me permettra de luy répondre qu'il prend icy mal Tyrtée. De Meſſé, ville baſtie par Polycaon, & ainſi appellée du nom de ſa femme, on a fait Meſſéne région, ſuivant l'art des étymologies. Pauſanias, dés le commencement de ſon livre Meſſénique, nous apprend luy-meſme que Meſſéne n'eſt pas une ville, mais une région ou royaume entier, & il l'a fait voir par le témoignage d'Homére. Il auroit pu y joindre celuy-cy de Tyrtée, qui n'eſt gueres moins formel, puiſqu'il donne à la Meſſénie l'épithéte d'Εὐρύχορος, c'eſt-à-dire vaſte, ſpacieuſe, & proprement où il y a des plaines pour danſer au large & à l'aiſe. Car Εὐρὺς ſignifie large, & χορὸς veut dire *chorus*, un chœur de muſique, une danſe. La Meſſénie eſtoit un pays de plaines & de campagnes. C'eſtoit un peuple de danſeurs & de ſauteurs. Tyrtée fait peut-eſtre alluſion aux feſtes de Limnés, où les filles Lacédémoniennes alloient danſer. C'eſt une des cauſes de la guerre. Il eſt vray que Théopompe a conquis aux Lacédémoniens tout le plat-pays de la Meſſénie, & c'eſt ce que dit icy Tyrtée. Mais il ne dit pas que Théopompe ait terminé la guerre. C'eſt Pauſanias qui le dit, & il ſe trompe. Il affirme témérairement & contre l'autorité de Myron & des autres hiſtoriens que Théopompe n'eſt point mort à la guerre. Il ne cite que Tyrtée, & Tyrtée ne dit point cela.

Tout le monde ſçait qu'aprés la ſeconde bataille dans la premiére guerre, la Meſſénie fut affligée de maladies, de pauvreté, & d'autres calamitez qui réduiſirent Euphaés à abandonner la campagne à Théopompe, & à ſe retrancher à l'entour du mont & de la petite ville d'Ithome. Voilà ce que Tyrtée appelle une conqueſte. C'eſt un poëte. Les Lacédémoniens le firent leur citoyen & leur chef. Il ſuit

les

les hypothéſes des Lacédémoniens, & couvre autant qu'il peut leurs déſavantages. C'eſt dans ce ſens qu'il faut entendre Tyrtée, & il eſt impoſſible de l'entendre autrement. On peut donc dire que Théopompe a conquis la plaine, ou toutes les plaines de la Meſſénie. Mais il n'a jamais pris Ithome. Au contraire il y a eſté pris par le Roy Ariſtoménés ou Ariſtodéme ſept ans aprés la mort d'Euphaés, & ſacrifié à Jupiter d'Ithome ou Ithomate avec trois cent autres Lacédémoniens. C'eſt l'opinion de Myron & de tous les autres hiſtoriens. Plutarque dans la vie de Romulus p. 33. dit que les Meſſéniens ſemblent exaggérer le nombre des trois Hécatomphonies d'Ariſtoménés. Il ne dit que cela, mais il ſuppoſe ſans doute comme tout le monde, que Théopompe eſtoit du nombre. Les Péres de l'Egliſe les plus anciens ont reproché aux Payens ces horribles ſacrifices de victimes humaines. Ils y nomment Théopompe. Voicy les propres termes de ſaint Clément Aléxandrin en ſon Protreptique, p. 20. *Ariſtoménés Meſſénien, a égorgé en l'honneur de Jupiter Ithométe 300. hommes, croyant que tant & de ſi conſidérables Hécatombes eſtoient d'excellents ſacrifices; & Théopompe Roy des Lacédémoniens eſtoit la principale victime.*

Euſébe en ſa Préparation, l. 4. c. 16. p. 157. répéte la meſme choſe. Ces Hécatombes humaines ſont célébres ſous le nom d'Hécatomphonies. C'eſt ainſi que Plutarque les appelle. C'eſt donc l'opinion de Myron qui a triomphé de celle de Pauſanias. Myron ſe concilie avec Tyrtée. Il ſe concilie avec Diodore, avec Plutarque, avec les Hiſtoriens dont parle Diodore, qui mettent un Ariſtoménés du temps de la premiére guerre & de Théopompe, & avec les Péres de l'Egliſe. Pauſanias eſt donc tout ſeul de ſon ſentiment.

Il cite le Poëte Rhianus. Il l'oppoſe à Myron. Et il dit luy-meſme qu'ils ne parlent pas de la meſme guerre. Ils ne parlent donc pas non plus du meſme temps, ni d'un meſme Ariſtoménés. Il y a donc eû deux Ariſtoménés, l'un

TAYLOR INST. OXFORD

dans la premiére, l'autre dans la ſeconde guerre Meſſéniaque. Et c'eſt ce que Pauſanias devoit conclure comme l'a fait Diodore.

Sylburge dans ſon Commentaire, dit que Pauſanias reprend icy Myron d'une faute de chronologie, qui eſt d'avoir mis Ariſtoménés dans la premiére guerre Meſſénique. Cunius, autre Commentateur, dit que Pauſanias blaſme Myron de n'avoir pas aſſez relevé Ariſtoménés. Ils ne ſont pas au fait.

Théopompe avoit ſeulement réduit les Meſſéniens à ſe retrancher aux environs du Mont Ithome. Théopompe n'avoit donc pas terminé la guerre, ni pris Ithome. Au contraire, il y fut pris & immolé la 19.e année de la guerre, qui eſt la ſeptiéme & derniére du regne d'Ariſtoménés premier. Anaxandride avec Polydore doivent avoir pris Ithome & terminé la premiére guerre véritablement. Anaxandride eſt fils de Théopompe, & luy ſuccéde dans Hérodote, l. 8 c. 131. Pauſanias eſt contraire à Hérodote dans toute cette ſuite généalogique des rois de Lacédémone.

Il faut donc ſuivre l'opinion de Myron qui n'a nul inconvénient, & rejetter celle de Pauſanias qui n'eſt pas ſoutenable. Il ne s'entend pas luy-meſme.

Il devoit conclure comme Diodore, qu'il y a deux Ariſtoménés : que celuy de Myron eſt de la premiére guerre : que celuy de Rhianus eſt de la ſeconde. Pauſanias ne peut pas comprendre qu'il y ait eû deux Ariſtoménés. Cela n'eſt-il pas merveilleux pour un génie tel que Pauſanias !

Voicy pourtant une nouvelle difficulté. Car Pauſanias ſuppoſe que Myron diſtingue Ariſtoménés d'avec Ariſtodéme. Et moy je ſuppoſe qu'il n'en fait qu'un, & que c'eſt un meſme Roy qui a deux noms. Les termes de Pauſanias ſont : *Myron a feint* ou a forgé, πεποίηκε, *qu'Ariſtoménés tuë Théopompe Roy des Lacédémoniens, un peu de temps avant la mort d'Ariſtodéme.*

On peut répondre à cela que c'eſt Pauſanias qui parle, & qui détourne le ſens de Myron pour l'amener au ſien.

Myron nomme Ariſtoménés, Pauſanias y meſle le nom d'Ariſtodéme. Myron n'en fait qu'un meſme Roy, & Pauſanias en fait deux. On peut dire auſſi que quand un Roy a deux noms, l'hiſtorien pour varier, les employe tous deux. C'eſt un ſtile ordinaire.

Mais quoy qu'il en ſoit, le fait eſt conſtant. Voilà un Ariſtoménés dans la premiére guerre. Cela confirme noſtre fragment, & l'aſſûre à Diodore.

Enfin voilà deux opinions. Celle de Diodore n'eſt pas douteuſe. Il faut la ſuivre pour noſtre fragment qui eſt de Diodore.

Ces hiſtoires ſont encore ſi proches des temps fabuleux, qu'il ne faut pas s'eſtonner ſi elles ſont obſcures. La pluſpart des hiſtoires de la Gréce ſont douteuſes & ſe contrediſent, dit Pauſanias luy-meſme en ſes Meſſéniques, c. 2.

La vraye cauſe de cette difficulté incidente, c'eſt que les actions d'Ariſtoménés ſecond, ont effacé celles du premier, qui eſt le noſtre. Le rapport des noms & des actions, la proximité des temps, l'identité des lieux & des conditions, ſont cette diverſité de ſentiment. Mais cela n'empeſche pas que noſtre Ariſtoménés n'ait eſté auſſi héros. Il l'a eſté de la premiére guerre, & l'autre de la ſeconde. La poſtérité les a confondus. Cela eſt ordinaire. Je crois qu'ils ſont préſentement aſſez débroüillez.

On peut donc aujourd'huy hardiment enrichir noſtre Ariſtoménés premier de Diodore, de toutes les belles actions de l'Ariſtodéme de Pauſanias. Il a retrouvé ſon nom & ſon hiſtoire dans les Meſſéniques. On peut l'appeller Ariſtoménés-Ariſtodéme, & n'en faire plus qu'un ſeul nom.

Ariſtoménés-Ariſtodéme eſt du ſang royal des Héradides Epytides. Il a ſurpaſſé Lyciſcus en pieté, en bravoure & en toute ſorte d'actions généreuſes. Il a offert volontairement & dévoüé ſa fille pour la patrie. Il avoit gagné particuliérement l'eſtime & la confiance d'Euphaés. Il l'a deffendu le plus utilement, & eû l'honneur de le ſauver plus glorieuſement qu'Antandre qui s'y eſt fait tuer ;

& que Cléonnis qui s'y eſt fait percer de coups. Il a remporté le prix de la journée au jugement du Roy & de tous les officiers. Il a eſté élû Roy aprés Euphaés par tous les ſuffrages du peuple Meſſénien, dans le temps où l'on avoit le plus de beſoin d'un Roy héroïque. Il a contenté le peuple & les grands. Il a ſçû plaire à tout le monde. Il a par tout témoigné autant de prudence que de valeur, à la fougue prés qui le tranſporta comme un vray deſcendant d'Hercule, quand il tua de ſa main ſa chére fille, pour montrer qu'elle eſtoit vierge & digne d'eſtre offerte aux dieux. Il a battu les Lacédémoniens eſtant Roy. Il a pris Théopompe, & l'a immolé à Jupiter Ithomate dans la triple Hécatomphonie ſi fameuſe. Il a charmé tous ſes ſujets pendant un regne de ſix ans & pluſieurs mois. Enfin il s'eſt tué luy-meſme dans un noble déſeſpoir ſur le tombeau de ſa fille, par la ſuperſtition payenne des oracles, des ſonges & des préſages. Il y a du grand à tout cela dans les erreurs de la religion payenne. Plutarque dans la vie de Romulus trouve que les Meſſéniens ont outré les choſes dans le nombre des 300. ſacrifiez par Ariſtoménés.

Quand il fut Roy, il honora des plus grandes charges Cléonnis & Damis ſes rivaux. Le zéle de la patrie eſtoit ſi grand dans ces belles ames, qu'ils n'eſtoient ni jaloux ni amis que pour la ſauver. Toûjours concurrens, jamais ennemis, perpétuels amateurs de la gloire & du devoir; fâchez uniquement & au delà de tout ce que l'on peut dire, quand le ſuccés ne répondoit pas à la vertu.

La pluſpart de ces faits ſont tirez de l'exact Pauſanias. On avoit donc raiſon de ne pas croire que Pauſanias euſt oublié noſtre Ariſtoménés.

Il y a un endroit dans Pauſanias où noſtre fragment ſeroit à merveilles. C'eſt quand il dit qu'Euphaés revenu un peu de ſes bleſſures, ſentit de la joye de ce que les ſiens n'avoient pas eû du deſavantage dans cette grande action.

Qui ne croiroit que c'eſt une table d'attente pour y reſtituer noſtre fragment! Il eſt certain que s'il y eſtoit,

on le prendroit pour eſtre de Pauſanias, d'autant plus qu'il n'en a rien dit, & non pas de Diodore. Mais ce fragment n'appartient point à Pauſanias; & cela prouve ſeulement qu'ils écrivoient la meſme guerre Meſſéniaque; ainſi il ne faut pas s'eſtonner ſi l'un convient ſi juſte avec l'autre.

Il ſeroit à ſouhaiter que le temps nous permiſt de mettre icy toute la récapitulation que Diodore a faite de l'hiſtoire Meſſéniene en ſon XV. livre. On pourroit enſuite le conférer avec Pauſanias, & ſuppléer à l'un par l'autre. On auroit ainſi le meilleur plan que l'on puiſſe avoir de toute l'hiſtoire Meſſéniaque. J'y ay travaillé, & crois y avoir fait d'heureuſes reſtitutions ſur ce qu'il y a de perdu. C'eſt ſurt tout depuis la mort de Polycaon juſqu'à Périérés, & l'on ſçait que l'on en a grand beſoin. Mais ce ſera pour une autre occaſion.

A l'égard de noſtre fragment, il ne peut pas eſtre de Pauſanias. Il appelle Ariſtodéme celuy que Diodore nomme Ariſtoménés. Il ne paroiſt pas non plus qu'il y ait rien de perdu dans cet endroit de Pauſanias.

Le véritable ſujet de cette guerre a eſté l'ambition des Lacédémoniens, & leur fureur de vouloir s'aggrandir aux dépens de leurs voiſins & de leurs fréres.

Ils le font remonter juſqu'à l'eſtabliſſement des Héraclides au Péloponéſe, qui fut l'an 1129. avant N. S. Ils ſe plaignoient d'y avoir eſté trompez par Creſphontés dans le partage. Ils adjoûtoient que quand Creſphontés fut aſſaſſiné, ſes fils aiſnez ſe réfugiérent à Sparte, & donnérent leur royaume aux Lacédémoniens.

Leur ſecond grief eſtoit que leur Roy Téléde fut tué par les Meſſéniens dans un combat pour des filles Lacédémoniénes qu'ils vouloient forcer. Ce fut la propre année de la premiére Olympiade, c'eſt-à-dire l'an 776. avant N. S. Phintas ayeul d'Euphaés regnoit en Meſſénie.

Leur troiſiéme prétexte fut à l'occaſion de Polycharés Meſſénien, vers l'an 764. avant N. S. qui eſt la premiére année de la quatriéme Olympiade où il avoit gagné le prix de la courſe. Evaiphnus Lacédémonien l'avoit volé, & luy

avoit meſme tué ſon fils, ſous prétexte de rendre la ſomme convenuë. Les Lacédémoniens luy déniérent juſtice. Il uſa de répréſailles. Le Roy Antiochus pére d'Euphaés, offrit de mettre l'affaire en arbitrage. Les Lacédémoniens ne répondirent point. Au lieu de cela ils firent un ſerment ſolemnel entre eux d'entrer en Meſſénie, & de n'en point ſortir avant qu'elle fuſt toute conquiſe. Leur Roy Alcaménés fils de Téléde ſurprit la ville d'Amphie en une nuit. Ainſi commença la guerre qui dura vingt ans. Ce fut la premiére année d'Euphaés, l'an 743. avant N. S. Euphaés donna le commandement de ſon armée à Cléonnis. Il ſe donna trois batailles ſous le regne d'Euphaés, ſans véritable avantage. La nuit ſépara toûjours les combatants.

Pytharat fut tué dans le ſecond: Antandre au troiſiéme; & Euphaés y fut ſi bleſſé qu'il en mourut. C'eſt ce que nous avons dit en expliquant noſtre fragment.

Théopompe & Polydore, Rois de Lacédémone, avoient conjointement commandé l'armée aux deux derniéres batailles.

Une calamité générale ſurvenuë avant le dernier combat, avoit contraint les Meſſéniens d'abandonner toutes les places de la campagne, & de ſe retrancher à l'entour du Mont Ithome.

C'eſt ce dernier champ de bataille où les Lacédémoniens laſchérent le pied les premiers, & qui eſt décrit dans noſtre fragment de Diodore.

L'hiſtoire meſlée de fables a fini entiérement chez les Grecs, par l'eſtabliſſement des Héraclides au Péloponéſe. On eſt dans l'erreur de s'imaginer qu'elle ait duré juſqu'à la premiére Olympiade vulgaire.

Mais quand les faux dieux ont ceſſé dans l'hiſtoire Grecque, la ſuperſtition des oracles a continué d'y faire ſes ravages plus que jamais.

Euphaés a regné treize ans.

Amphie fut priſe en une nuit la premiére année de ſon regne.

La quatriéme année, le premier combat fut livré ſur le bord de la Charadre ou grande ravine, contre Alcaménés.

La cinquiéme année, le ſecond combat ſe donna. Ce fut contre Théopompe & Polydore. Alcaménés pére de Polydore venoit de mourir.

La calamité Meſſéniéne arriva enſuite. On eut recours au funeſte oracle de Delphes. Le devin Tiſis en rapporta cette réponſe:

Qu'on offre aux bords d'Alloie à l'enfer pour victime
De la race Epytide une vierge ſans crime;
Mais que ce ſang par ſort aux démons préſenté,
Sur tout leur ſoit offert de franche volonté.

Κούρων ἄχραντον γενεήσιον δαίμοσι
Κλήρῳ λαχοῦσαν Αἰπυτιδῶν ἀφ' αἵματος,
Θυπολεῖτε νυκτέροισιν ἐν σφαγῇς.
Ἢν δὲ σφαγῆτε, καὶ παρ' Ἄλλοίου, τότε
Θύειν δεδόντας ἐς σφαγὴν ἑκουσίως.

Auſſi-toſt on tira au ſort toutes les filles du ſang royal. Le ſort tomba ſur celle de Lyciſcus. Le devin Epébole la rejetta. Noſtre Ariſtoménés-Ariſtodéme offrit la ſienne. Son fiancé ſouſtint qu'elle n'eſtoit plus vierge. Le pére en furie la tua ſur le champ, & luy ouvrit le ſein pour juſtifier qu'elle eſtoit vierge. Le malheureux Epébole ſouſtint que c'eſtoit un parricide & non pas un ſacrifice. Euphaés & tous les Epytides dirent que l'oracle eſtoit ſatisfait. Les Lacédémoniens en furent ſi déconcertez, que leurs Rois demeurérent ſept ans campez ſans oſer préſenter bataille. Ce fut alors qu'ils envoyérent à leurs femmes de jeunes ſoldats pour avoir des enfants, & delà ſont nez les Parthéniens qui ont fondé Tarente. Enfin la huitiéme année, qui eſtoit la treiziéme du regne d'Euphaés, la ſanglante journée d'Ithome arriva. C'eſt celle que décrit noſtre fragment.

Euphaés enfonça les bataillons de Théopompe avec trop

d'ardeur & de précipitation pour un Roy. Il y fut percé de coups, dont pluſieurs eſtoient mortels. Il tomba & ſembloit rendre l'ame. Les ennemis taſchoient de l'entraiſner. La peur de la honte & l'amour des Meſſéniens, qui alloit juſqu'à l'adoration pour leur Roy, leur fit trouver plus doux mille fois de s'expoſer & de mourir pour luy que de l'abandonner tant que quelqu'un auroit de la vie. Cela fit durer le combat, & porta l'audace de part & d'autre à un excés que l'on n'imagine pas. C'eſt Pauſanias que je ne fais qu'abréger ſur toute cette vive action.

Antandre fut tué : Cléonnis fut percé de coups : Ariſtoménés ſauva le Roy. Tout le carnage que décrit Homére ſur les corps, ou de Sarpédon ou de Patrocle, n'eſt pas comparable. On ſent le temps d'Homére ; & on voit que ces Héraclides eſtoient pleins de ſa lecture & de ſes mœurs.

Euphaés fut remporté par ſes Meſſéniens. Et il eut encore de la joye en cet eſtat, de ce qu'ils n'avoient pas eu du deſſous, dit Pauſanias.

Mettez-là noſtre fragment. Ce ſeroit ſa vraye place. Rien ne prouve mieux qu'il eſt de cette premiére guerre.

Et rejoignez à la fin du fragment, ce qui ſuit immédiatement dans Pauſanias. Voicy les propres termes : *Euphaés mourut très peu de jours aprés. Il avoit regné treize ans, & fait la guerre pendant tout ce temps contre les Lacédémoniens. Comme il ne laiſſoit point d'enfants, il choiſit pour ſon ſucceſſeur, celuy qui ſeroit élû par le peuple Meſſénien. Cléonnis & Damis le diſputérent à noſtre Ariſtoménés-Ariſtodéme, prétendant le paſſer en vertus militaires & en autres mérites. Antandre avoit eſté haché en piéces par les ennemis à la deffenſe d'Euphaés. Les devins Epébole & Ophionée ſe liguérent tous deux contre noſtre Ariſtoménés. Mais le peuple le préféra malgré eux.* Et il fut les délices de tous les Meſſéniens.

La queſtion pour la royauté dans Pauſanias, reſſemble ſi fort à celle pour le prix qui eſt dans le fragment de Diodore,

dore, que l'on diroit que Pauſanias a pris l'une pour l'autre. Mais non : toutes les deux ſont compatibles, & l'une a eſté préjugée par l'autre.

J'ay prouvé que noſtre fragment eſt de Diodore, qu'il s'y agit de la premiére guerre Meſſéniaque, & qu'il y a deux Ariſtoménés, l'un de la premiére, l'autre de la ſeconde guerre. Ce ſont les trois choſes que j'avois à faire voir.

DISSERTATION.

Sur l'uſage que PLATON *fait des* POETES.

Par M. l'Abbé FRAGUIER.

JE me ſuis ſouvent appliqué à examiner quelles eſtoient les ſources des agréments, dont les dialogues de Platon ſont remplis ; & ce qui fait que traitant les ſujets du monde les plus ſérieux, ce philoſophe ſe fait néantmoins lire avec un plaiſir que ne donnent point ceux meſmes, qui, ſoit pour le fonds, ſoit pour la forme de leurs ouvrages, ſemblent n'avoir eû pour objet que de divertir & de plaire. J'ay crû en découvrir pluſieurs ſources, dont la plus féconde, à mon ſens, eſt le contraſte de ſes perſonnages, dont les uns, enflez de leurs connoiſſances, & croyant tout ſçavoir, ſe trouvent dans le fonds n'avoir que des idées communes & ſuperficielles, & ne ſçavoir rien ſolidement ; tandis que Socrate, qui eſt preſque par tout le premier acteur, fait profeſſion d'ignorer, & de chercher à s'inſtruire, quoy-qu'il ait dans l'eſprit un ſyſtéme trés-net & trés-arrangé, dont les principes qu'il laiſſe entrevoir ſans les découvrir entiérement, ſont comme un flambeau qui d'un coſté marque le droit chemin, & de l'autre fait appercevoir, meſme à ſes adverſaires, combien la raiſon mal conduite égare ceux qui joignent à leur égarement la hau-

teur & l'arrogance. Comme ce caractére propre des ſophiſtes a quelque choſe de révoltant, rien n'eſt plus agréable, que de voir leur orgüeil confondu par un homme, qui ſous des apparences toutes ſimples, cache un fonds de ſageſſe inépuiſable, & qui ne diſſimule ſes forces, que pour attaquer l'erreur plus ſeûrement. C'eſt-là le caractére oppoſé à l'arrogance; c'eſt celuy de l'ironie, ſuivant la définition d'Ariſtote. L'ironie ſuppoſe dans l'eſprit de celuy qui ſçait la manier, une grande ſolidité de jugement, avec une légéreté & des graces, dont l'éloquence directe n'eſt point ſuſceptible. Et ce caractére bien menagé eſt capable ſeul de produire, dans le dialogue, un effet toûjours trés-agréable. Il plaira non ſeulement à ceux qui en auront pénétré tout le ſecret & toute l'intelligence, mais encore à ceux-meſmes qui n'en connoiſtroient pas l'artifice. Comme une muſique parfaite, ou un beau tableau, plaiſent aux vrais connoiſſeurs, & à ceux qui n'en jugent que par un ſentiment dénué de connoiſſance.

Mais outre l'ironie de Socrate conduite avec tant d'art & de fineſſe par Platon; l'on remarque dans les eſcrits de ce philoſophe, je ne ſçais quoy de fleuri & de noble, qui flatte l'imagination & qui l'enrichit, au meſme temps que l'eſprit eſt occupé à joüir de ſon bien propre, qui n'eſt autre que la ſolidité des principes, & la juſteſſe des raiſonnements. Cette fleur & cette nobleſſe ne réſulte pas ſeulement de l'élégance & de la pureté du ſtile, du beau choix des métaphores, & des mots heureuſement placez; ce n'eſt pas non plus l'effet de cette précieuſe abondance, qui a fait mettre Platon en ſon genre à coſté d'Homére, par les plus judicieux critiques, tels que ſont Quintilien & Longin. On trouve une partie de ces beautez dans les dialogues de Cicéron, mais certainement on n'y trouve pas ce brillant & ce gouſt, qui frappe & qui ſe fait ſentir dans ceux de Platon.

Où prendrons-nous donc la ſource de ces agrémens, qui ſont pour luy ce que dans Homére, la ceinture de Vé-

tus eſt pour Junon, & dans quel parterre a-t-il cüeilli tant de fleurs dont ſes ouvrages ſont ſemez ! c'eſt ſans doute dans celuy des Muſes, pour m'exprimer comme Pindare ; c'eſt dans le commerce qu'il a eû avec les Poëtes, qu'il a ramaſſé les richeſſes qu'il répand enſuite ſi à propos, & avec tant de dextérité.

Car il y a deux maniéres d'employer les paſſages des poëtes, l'une ſimple & directe, l'autre indirecte & détournée. L'uſage ſimple eſt connu de tout le monde, & n'a rien en ſoy de ſingulier. Cet uſage conſiſte à citer, par exemple, des vers d'Homére, ſoit qu'on veüille par l'autorité de ce grand poëte, appuyer quelque ſentiment, ſoit qu'on veüille l'éclaircir & y porter un plus grand jour, ſoit enfin qu'on ne ſonge qu'à parer ſon diſcours, & à ſoutenir doucement l'attention de ſes lecteurs. La poëſie en effet, & principalement la poëſie ancienne, eſt ſouvent d'un grand poids ; mais elle a toûjours quelque choſe de plus riant que la proſe & de plus capable d'intéreſſer. Un vers ou pluſieurs enchaſſez habilement, réveillent l'eſprit, le délaſſent & luy rendent la gayeté, qui s'accorde mal avec une longue attention. Ce ſoin d'inſérer des vers dans les diſcours les plus graves, eſt aſſez remarquable dans les eſcrits philoſophiques de Cicéron ; & ſoit que luy-meſme il traduiſe les Grecs, en quoy il eſt plus habile que le vulgaire ne penſe, ſoit qu'il mette en œuvre les traductions que les vieux poëtes Latins en ont faites, il adjouſte par là à ſes ouvrages un air de ſçience & d'antiquité qui n'en rehauſſe pas le prix médiocrement. Platon en uſe auſſi dans quelques endroits, comme dans le premier livre de la République, il rapporte trés-à-propos un trait de Pindare à la loüange de la vertu. Car le vieux Céphale ayant dit qu'un des principaux avantages qui ſuivent les richeſſes, conſiſte à n'eſtre point expoſé au danger de commettre des actions injuſtes, par la ſituation pénible où nous réduit l'indigence ; & par conſéquent à n'eſtre point troublé ſur le déclin de nos jours, par les horreurs de la crainte ; dans

le temps, dit-il, que les punitions d'une autre vie, qu'on avoit jusqu'alors regardées comme des chimères, se présentent, soit à la lumiére, soit à la foibleſſe de l'eſprit, & viennent nous effrayer juſques dans le ſein du repos. Car pour ceux à qui la conſcience ne fait nuls reproches, ils vivent dans une eſpérance bien douce, ſelon ce mot de » Pindare; les perſonnes dont les jours ont coulé dans l'in- » nocence, & qui ſe ſont toûjours attachées à remplir leurs » devoirs envers les dieux & envers les hommes; conſer- » vent dans leur ame une eſpérance, qui compagne de leur » vieilleſſe, en eſt l'appuy & la conſolation; eſpérance, la » mére nourice des vieillards, & qui d'ailleurs gouverne les » penſées des hommes, dans tous les différents mouvements » dont elles ſont ſuſceptibles. Ὅς » βίον ἀγάγῃ, γλυκεῖά οἱ καρδίαν ἀταλλοισα μεριμνοτρόφος » σωναορεῖ ἐλπὶς, ἃ μάλιστα θνατῶν πολυτρόπον γνώμαν κυβερνᾷ.

Legitur etiam ἐπαλλοισα, *eodem ſenſu.*

Je cite ce morceau de Pindare, d'autant plus volontiers, que c'eſt un fragment précieux de quelque piéce que l'injure du temps nous a dérobée. Mais il ſuffira d'avoir cité celuy-là, pour montrer l'uſage direct que Platon fait des poëtes. Je ne parle point icy des vers d'Homére, d'Héſiode, de Théognis, de Tyrtée, que l'on trouve répandus dans ſes dialogues; il ne cite le plus ſouvent ces poëtes, & n'en rapporte les ſentiments, que pour les réfuter, & pour mettre à la place d'une théologie impie, & d'une morale corrompuë, une morale ſaine, & une théologie épurée de tout ce que l'imagination des hommes y avoit meſlé de profane.

Venons préſentement à ce qu'il y a de plus fin & de plus ſpirituel dans la maniére de citer les poëtes, qu'on peut appeller une maniére détournée, parce que conſervant le ſens que le poëte a donné à ſes paroles, on en détourne néantmoins le ſens à une application délicate; de ſorte qu'un lecteur intelligent qui apperçoit en meſme temps, & la penſée du poëte, qui pour plaire doit eſtre belle en elle-meſme, & la penſée de celuy qui met en œuvre les vers

du poëte, reſſente tout-à-la fois le plaiſir que donne la poëſie, celuy de la comparaiſon, & celuy que produit toûjours une application ingénieuſe. Tout cela réveillant en luy pluſieurs idées enſemble, luy fait appercevoir du meſme coup d'œil, la dextérité de l'auteur, & des rapports dont la juſteſſe le ſaiſit. Et c'eſt en cela que conſiſte une grande partie de ces graces ſi nobles & ſi riantes, que les amateurs de Platon ſçavent démeſler dans ſes dialogues. Je dis les amateurs de Platon. Car on doit convenir que cela ne ſe fait peut-eſtre pas ſentir dans une premiére lecture, ni meſme dans une lecture aſſiduë, à moins que par un grand uſage des anciens Poëtes, on n'ait leurs vers préſents à l'eſprit lorſqu'on en retrouve l'application. Et l'on peut appliquer à ce ſujet ce qu'on fait dire à Platon au ſujet de ſa Philoſophie; que perſonne n'entreprenne de l'eſtudier, ſi auparavant il n'eſt inſtruit dans toutes les belles connoiſſances. Je parle icy d'une choſe toute de gouſt, & par conſéquent obſcure, & qu'il faut éclaircir par des exemples. J'en choiſiray donc un ou deux ſeulement des plus remarquables, & dont les rapports ſeront les plus aiſez à mettre entiérement dans leur jour; & j'oſe me flatter que la compagnie ne trouvera pas mal employé, un temps que nous employerons à nous rappeller des idées auſſi agréables, que le ſont celles dont je taſcheray de remplir quelques moments. On pourra connoiſtre par là que Platon a fait des poëtes l'uſage qu'il en falloit faire, puiſqu'au lieu de leurs opinions bizarres ſur les dieux, & ſur la morale, au lieu du ſoin qu'ils prennent à remuer des paſſions dangereuſes, que la philoſophie ne ſonge qu'à laiſſer en repos & à détruire, il a choiſi dans leurs écrits des endroits pleins de graces & de beauté, qu'il a rendus plus gracieux & plus beaux encore par l'application qu'il en a faite.

Dans le dialogue de Platon, intitulé le ſecond Alcibiade, Socrate rencontre Alcibiade couronné de fleurs, ſelon la coutume de ceux qui alloient au temple faire des priéres & des offrandes. Il l'attaque de converſation;

& par les tours ordinaires de ſon ironie, & par cet enchaiſnement imperceptible de demandes & de réponſes, qui le faiſoit venir à bout des plus grands Sophiſtes; Socrate amene ce jeune homme au point d'avoüer l'incertitude où il eſt réduit ſur les choſes qu'il doit demander aux dieux; ne pouvant démeſler ſi ce qu'il en peut obtenir, ne tournera point à ſon déſavantage; de la meſme façon que les dieux, en accordant à Oedipe l'accompliſſement de ſes vœux téméraires, firent de luy un exemple des malheurs, où les priéres indiſcretes engagent quelquefois la témérité des hommes. Alcibiade à la fin du dialogue, pour le payer d'un avis ſi ſage & ſi ſalutaire, luy met ſur la teſte la couronne qu'il portoit au Temple, & qu'il deſtinoit aux autels du Dieu qu'il alloit implorer. Il adjouſte enſuite: nous en préſenterons d'autres aux dieux lorſque le temps dont vous m'avez parlé ſera venu, & nous aura amené l'homme ſage qui me doit inſtruire ſur la maniére de prier. Ce qui ne tardera pas, ſi les dieux le veulent.

» Καὶ μὴν τουτονὶ τὸν στέφανον, ἐπειδή μοι δοκεῖς καλῶς συμβε-
» βουλεύκεναι, σοι ἀφιέμενος. τοῖς θεοῖς δὲ καὶ στεφάνους καὶ τ'
» ἄλλα πάντα τὰ νομιζόμενα τότε διώσομεν, ὅταν ἐκεῖνος
» ἡμῖν ἡμέραν ἐλθοῦσαν ἴδω. ἥξει δ' οὐ μακρὰν, ταύτην
» θαλάττων. Je reçois trés-volontiers ce que vous me donnez, reprend Socrate, & je me verray avec plaiſir comblé de vos dons; & meſme de cette couronne, je tire un heureux préſage, comme fit autrefois Créon, lorſqu'appercevant la couronne d'or que portoit Tirésias, aprés que les Athéniens la luy eûrent donnée pour récompenſe d'une victoire gagnée, il expliqua cette rencontre en ſa faveur; car, adjouſta-t-il, nous ſommes, comme vous ſçavez, au milieu d'une grande tempeſte. On eſtoit en effet à Thébes dans la cruelle incertitude de ce qu'alloit devenir cette ville, aſſiégée par une puiſſante armée, & de ce qu'alloit produire dans deux fréres ennemis la haine, qui n'eſt jamais plus implacable, que lorſque, pour les intereſts d'une couronne, elle a rompu les liens du ſang. Je ne ſuis pas, dit

Socrate, dans une inquiétude moins grande que celle dont Créon estoit troublé, puisque je prétends remporter la victoire sur tous ceux qui vous environnent. Ἀλλὰ δίκαιόν μοι καὶ ἔστω, καὶ ἄλλο δὲ αὖ τῷδε σοὶ δοθήτω παρ' ἐμοῦ ἴδιον ἐξάμβιον ἐμαυτόν. ὥσπερ δὲ καὶ ὁ Κρέων Εὐριπίδη ποιήσας τὸν Τειρεσίαν ἰδὼν ἔχοντα τὸ στέφος, καὶ ἀκούσας ὅτι ἦλθε πολεμίων ἀπαρχὰς αὐτὸν εἰληφέναι, λέγει τε τάχιστα, οἰωνὸν ἔθηκε, φησὶ, καλλίνικα στέφη· ἐν γὰρ κλύδωνι λελήθαμεν ὥσπερ οἶδας σύ. ὧδε καὶ ἐγὼ τῷδε σοὶ τῷ δόξαν ταύτην οἰωνὸν τίθεμαι. δοκῶ δή μοι οὐκ ἐν ἐλαχίστῳ κλύδωνι τῷ Κρόντος εἶναι, καὶ βουλοίμην ἂν καλλίνικος γενέσθαι ἢ σῶν ἑκάστων.

Pour pénétrer tout le myſtére de cette application, que j'ay choiſie comme une des plus aiſées à entendre, parce que Platon s'y explique plus au long, que dans beaucoup d'autres endroits, & ſemble ſe commenter luy-meſme; il faut ſe reſſouvenir des Phéniciennes d'Euripide, & que dans cette piéce, l'une des plus belles de l'Antiquité, le poëte ſuppoſe que Créon par l'ordre d'Etéocle, allant conſulter Tirésie ſur la deſtinée de Thébes, le trouve paré d'une couronne d'or, & qu'il apprend de luy que les Athéniens la luy ont donnée par préférence, comme les prémices du butin qu'ils avoient fait, aprés une victoire ſignalée, remportée par ſon moyen ſur l'armée d'Eumolpe, & qu'alors Créon luy parle en ces termes : « Cette couronne que vous portez, & qui eſt la marque de la victoire, a eſté pour moy d'un bon augure; car nous ſommes, comme vous ſçavez, dans l'horreur de la tempeſte, & Thébes doit réſiſter aux efforts d'un grand aſſaut :

Οἰωνὸν ἐθέμην καλλίνικα σὰ στέφη,
Ἐν γὰρ κλύδωνι κείμεθ' ὥσπερ οἶσθα σύ,
Δοερὰς Δαναϊδῶν, καὶ μέγας Θήβας ἀγών.

Ne pouvons-nous pas nous donner le loiſir d'examiner en détail, combien ce ſeul trait renferme de beautez par-

ticuliéres, & en pénétrer tout le ſens, qu'on n'appercevroit peut-eſtre pas, ſi l'on n'y apportoit beaucoup d'attention. Car, s'il eſt permis aux peintres & aux ſculpteurs, de s'occuper long-temps de quelque morceau de ſculpture ou de peinture antique, ſouvent tout défiguré; & s'il a eſté permis à quelques auteurs Italiens, de faire des livres entiers ſur un ſonnet du Pétrarque; à combien plus forte raiſon doit-il nous eſtre permis de nous livrer au plaiſir de rechercher avec un ſoin curieux les beautez ſinguliéres, qui ſont quelquefois cachées dans les moindres morceaux de ce qu'ont produit les grands maiſtres de l'antiquité.

Socrate voyoit dans Alcibiade tous les avantages qui peuvent eſtre raſſemblez dans un meſme homme, la beauté, la force, l'audace, les richeſſes, une naiſſance illuſtre, avec une ambition plus grande encore que ſa naiſſance, & tous les talents qui ſervent à faire valoir ces avantages, ou qui en tirent du luſtre & de l'éclat. Il ſçavoit d'ailleurs que, comme les naturels foibles ne produiſent jamais rien de conſidérable ni en bien ni en mal, auſſi les hommes en qui la nature eſt forte & hautaine, ne ſe portent point à des choſes médiocres; mais qu'exceſſifs dans le bien comme dans le mal, ils joüent ordinairement le premier roole dans la paix comme dans la guerre. Socrate qui n'avoit en veûë que le bien de ſes concitoyens, crut qu'il devoit s'appliquer à tourner du coſté de la vertu les inclinations & les penſées de ce jeune homme, qui, ſelon la remarque de Valére Maxime, a eſté depuis pour ſa patrie également un objet de haine & d'admiration. Socrate prévoyoit les malheurs où Alcibiade s'alloit engager, & dans quel trouble il pourroit jetter la république, ſi la volupté s'emparant de ſon ame, en chaſſoit, comme un tyran, des vertus encore foibles & mal eſtablies. D'un autre coſté les plaiſirs s'offroient de toutes parts à ce jeune homme, & dans l'eſtat où il ſe trouvoit, il avoit beſoin d'une vertu au deſſus de la vertu ordinaire, pour réſiſter à l'attrait des choſes les plus flatteuſes & les plus agréables. Tel eſtoit le caractére, &

telle

telle eſtoit la ſituation d'Alcibiade. On peut s'en inſtruire plus au long dans Platon meſme, & dans Plutarque. Le meſlange des bonnes & des mauvaiſes qualitez qui eſtoient réünies en ſa perſonne, luy ont fait appliquer ce qu'Homére dit de l'Egypte, ce pays ſi connu pour produire des poiſons, comme il produiſoit des plantes trés-ſalutaires :

. . . . Πλεῖσα φέρει ζείδωρος ἄρουρα
Φάρμακα, πολλὰ μὲν ἐσθλὰ μεμιγμένα πολλὰ δὲ λυγρά.

Socrate luy dit donc, que de la couronne qu'il reçoit de luy, il tire un bon augure pour la victoire qu'il ſouhaite de remporter ſur tous ceux qui luy font la cour; c'eſt-à-dire, ſur tous ceux qui ne ſongeoient qu'à luy corrompre le cœur & l'eſprit.. Καὶ βουλόμην ἂν καλλίνικος γενέσθαι τῶν ἐραστῶν. C'eſt la prémiére obſervation que je fais ſur ce paſſage, afin que perſonne ne s'y trompe & ne prenne de la part de Socrate dans un ſens vulgaire le mot ἐραστῶν, qui ſe trouve icy comme en quelques autres endroits, & qui a naturellement rapport à une débauche abominable, que la corruption avoit introduite dans la Gréce, bien que les Athéniens y euſſent oppoſé des loix trés-ſévéres, comme on en ſera convaincu, ſi l'on jette les yeux ſur l'oraiſon d'Eſchine contre Timarque. Car lorſque dans le premier Alcibiade Socrate ſe nomme ἐραστὴν, *amant*, il faut l'entendre tout autrement, que quand il appelle ἐρασταὶς ceux qui environnoient Alcibiade. Car l'ironie employe le langage le plus ordinaire, mais ſous les termes les plus communs, elle renferme un ſens qui n'a qu'un rapport trés-imparfait avec leur commune acception.

Socrate avoit commencé par dire, que le préſage qu'il tiroit d'une couronne venoit bien à propos, puiſque *nous ſommes*, adjouſte-t-il, *dans le fort d'une tempeſte, comme vous le ſçavez :*

Ἐν γὰρ κλύδωνι κείμεθ' ὥσπερ οἶσθα σύ.

Ce qui peut s'entendre de deux maniéres différentes. La

plus fine & la plus conforme au caractére que Platon donne par tout à Socrate, eſt de dire : Nos penſées agitées par des raiſonnements contraires, comme un vaiſſeau l'eſt par les vents, ne ſçavent à quoy s'arreſter, nous voilà dans le trouble au ſujet de la Priére, ſur laquelle nous croyions eſtre les mieux inſtruits. Et comme ce trouble venoit de l'ignorance d'Alcibiade, Socrate dit le vers entier, dont autrement il ſe ſeroit contenté de dire la moitié, ſans adjouſter ὥσπερ οἶδα σύ· *comme vous ſçavez*. Car Socrate a raiſon de dire, comme il le dit en pluſieurs endroits, que dans un entretien celuy qui interroge ne dit rien, mais que c'eſt celuy qui répond, qui dit en effet quelque choſe. Ainſi aprés avoir jetté ſon adverſaire dans l'embarras, & l'avoir forcé à répondre des choſes abſurdes, Socrate reprend en peu de mots tout ce qui s'eſt dit dans la converſation, & quand on luy reproche qu'il met en avant des extravagances, il replique : je n'ay fait qu'interroger, & s'il y a là quelque choſe d'extravagant, c'eſt à celuy qui m'a répondu qu'il faut s'en prendre. C'eſt de là, ce me ſemble, que dépend l'intelligence entiere de ce vers :

Ἐν γὰρ κλύδωνι κείμεθ' ὥσπερ οἶδα σύ·

Et je ſuis perſuadé qu'en y regardant de prés, on trouvera que cette explication n'eſt point du tout un raffinement.

La ſeconde maniére d'entendre l'application que Platon fait des vers d'Euripide dans l'endroit que nous examinons, eſt plus ſimple que l'autre, & peut-eſtre que toutes les deux ſont également conformes à l'intention de Platon. Elle conſiſte à prendre le mot κλύδωνι *tempeſte*, dans le meſme ſens qu'Euripide, aprés Eſchyle, l'a employé, pour ſignifier l'agitation & le tumulte où ſe trouve une ville aſſiégée, & dans une acception métaphorique, ſignifier l'eſtat où ſe trouvoit Alcibiade, deffendu d'un coſté par la vertu de Socrate, & d'un autre coſté attaqué puiſſamment par les efforts de la volupté.

Il eſt aiſé maintenant d'entendre ce qui a eſté dit plus

haut de l'application directe, & de l'application indirecte & détournée. Il faut convenir que celle-cy, qui eſt de ce dernier genre, donne tout un autre agrément que n'auroit pu faire l'expreſſion la plus propre & la plus élégante, mais dénuée de ces objets qui flattent icy l'imagination. En effet, cette couronne d'Alcibiade, celle de Tiréſie, le ſouvenir du ſiége de Thébes, le préſage que fait Socrate de ſa victoire ſur ſes concurrents dans le cœur d'Alcibiade, & du repos que la vertu doit mettre dans l'ame de ce jeune homme, lorſqu'elle y aura appaiſé le tumulte des paſſions, tout cela préſente ſous un meſme point de veûë, je ne ſçais quoy de ſi beau & de ſi noble, que je ne me repens pas d'avoir avancé, qu'une des principales ſources d'où partent les graces qu'on admire dans Platon, eſtoit l'uſage de certains endroits des poëtes, détournez de leur ſens propre & naturel à un ſens métaphorique & particulier.

Les Critiques ont remarqué que les dialogues de Platon reſſembloient aux piéces dramatiques par le meſlange du récit & de l'action. Et c'eſt peut-eſtre là une des choſes encore qui a autant contribué à faire imaginer des rapports entre les poëſies d'Homére & les œuvres de ce grand Philoſophe. A regarder le ſecond Alcibiade de ce coſté-là, on ne peut s'empeſcher de donner au moins à Platon la gloire d'avoir mieux & plus habilement amené ſur ſa ſcéne Alcibiade avec une couronne de fleurs, qu'Euripide n'a mis ſur la ſiénne Tiréſie portant une couronne d'or. Il eſt tout naturel qu'un entretien ſur la Priére, ſoit ſuppoſé fait à l'occaſion de quelqu'un qui va au Temple, & qui eſt paré pour y faire ſes priéres & ſes offrandes. C'eſt pourquoy Alcibiade paroiſt icy avec une couronne. Au lieu que dans les Phéniciennes d'Euripide, on ne ſçait ce que Tiréſie fait de cette couronne d'or; il eſt obligé de déclarer luy-meſme pourquoy il la porte, & peut-eſtre aprés tout qu'Euripide n'en a voulu faire qu'un ornement de ſon théatre, & rendre ſon Tiréſie plus reſpectable, en le faiſant paroiſtre couronné. Dans le fonds il n'en avoit pas

grand beſoin. Car l'augure qu'en tire Créon ſe trouve faux par l'événement; Etéocle au nom duquel il parloit, n'ayant pas, non plus que Polynice, ſurvécu au ſiége de Thébes. Il eſt vray que les vœux de Socrate à l'égard d'Alcibiade n'ont eſté gueres mieux accomplis, mais cela n'oſte rien à la beauté du dialogue, au lieu que le malheur d'Etéocle qui ſuit le préſage de Créon, ſemble oſter quelque choſe à la beauté de la tragédie. Car dans une tragédie il ne doit y avoir rien d'inutile. Les choſes d'agrément y doivent avoir une liaiſon néceſſaire avec le ſujet principal, ſi l'on veut faire un tout qui attache & intereſſe les ſpectateurs.

Je ſens bien que ces reflexions peuvent paroiſtre pouſſées un peu trop loin; mais outre qu'avec de l'attention, on y trouvera de la ſolidité; j'ay eſté bien aiſe de donner icy une idée de la maniere dont je me ſuis toûjours propoſé d'approfondir les plus beaux ouvrages de l'Antiquité.

J'adjouſteray encore un exemple que je tireray du meſme dialogue : je n'auray pas beſoin de le traiter avec la meſme eſtenduë que le premier, auquel ſi j'ay donné icy la premiére place, quoy-qu'il ſoit pris des derniers mots du dialogue, ç'a eſté parce qu'il ſervoit à en faire connoiſtre le ſujet, qu'il donnoit plus beau jeu aux réflexions, & qu'il me préſentoit une occaſion plus naturelle d'expliquer ce que j'avois dans l'eſprit, touchant une choſe qui n'a, je crois, jamais eſté encore bien traitée.

Un peu devant l'endroit que j'ay cité, Platon amene à ſon ſujet un endroit ſingulier, qu'on trouve dans le cinquiéme livre de l'Iliade, car aprés avoir convaincu Alcibiade, qu'il eſt trés mal-aiſé de faire aux dieux des priéres, ſans nous expoſer en meſme temps à quelque inconvénient, il luy promet qu'un homme à qui ſon éducation eſt chére, luy apprendra un jour de quelle maniére il faut concevoir ſes priéres; mais auparavant, dit-il, le nüage qui vous couvre les yeux doit ſe diſſiper, & vous laiſſer, comme à Dioméde, la liberté de diſcerner le dieu d'avec

l'homme, c'eſt-à-dire, le bien & le mal. Car, ſelon moy, vous n'en eſtes pas encore capable. Ἀλλὰ δοκεῖ μοι, ὥσπερ τῷ Διομήδει φησὶ τὼ ἀθηναῖ Ὄμηρος δπὸ τ ὀφθαλμῶν ἀφελεῖν τὼ ἀχλυὼ:

Ὄφρ' εὖ γιγνώσκοι ἠμὲν θεὸν ἠδὲ καὶ ἄνδρα,

Οὕτω κ σοὶ δεῖν δπὸ τῆς ψυχῆς πρῶτον ἀφελόντα τ ἀχλυὼ, ἃ νυῦν παροῦσα τυγχάνει, τοτὲ μὲν καὶ τ ἤδη προσφέρειν δι' ὧν μέλλεις γνώσεσθαι ἠμὲν κακὸν, ἠδὲ καὶ ἐσθλόν. νυῦν μὲν γὰρ οὐκ αἴ μοι δοκεῖς δυνήσεσθαι.

Cet homme dont parle Socrate, qui doit inſtruire Alcibiade ſur les choſes les plus importantes, & qui ne luy trouvant pas l'eſprit aſſez fait encore, pour entrer dans des veûës philoſophiques, différe quelque temps de les luy expliquer, & veut le conduire pied à pied à la connoiſſance du bien & du mal, afin que ſoit dans ſes actions, ſoit dans ſes diſcours & ſes priéres, il puiſſe toûjours choiſir le meilleur; cet homme, dis-je, c'eſt Socrate luy-meſme. Ainſi dans le premier Dialogue, qui porte le nom d'Alcibiade, Socrate luy dit, que depuis long-temps qu'il eſt du nombre de ſes amis, il ne luy a point encore voulu parler, parce que n'aimant en luy que la beauté de l'ame, il ne l'avoit pas crû capable des diſcours qui y ont du rapport, & qui eſtoient les ſeuls qu'il vouloit employer auprés de luy. Tandis que les autres qui n'avoient pas des penſées ſi ſages, l'avoient entretenu de toute autre choſe; qu'il luy parle donc pour la premiére fois, parce qu'il commence à le trouver au point qu'on doit eſtre pour entendre des propos raiſonnables. Et dans le ſecond Alcibiade, qui ſuit de prés le premier, il ſe contente, comme dans le premier, de confondre ſa vanité & ſon ignorance, remettant à un autre temps le ſoin de l'inſtruire plus à fonds. Il luy dit qu'on luy enſeignera de quelle maniére il faut prier les dieux, lorſqu'on aura fait diſparoiſtre les nüages de l'ignorance dont il a les yeux de l'eſprit obſcurcis; & c'eſt pour exprimer cela plus noblement qu'il employe un vers

d'Homére, que je vas mettre dans tout ſon jour.

Dioméde bleſſé d'une fléche, adreſſe ſa priére à Minerve, & la conjure de luy donner l'avantage ſur ſon ennemi. La déeſſe l'entend, elle l'exauce, & luy répond qu'elle vient de luy inſpirer autant de courage & de force, qu'autrefois elle en inſpira à ſon pére Tydée. Mais que pour le mettre en eſtat de ſe battre avec plus d'avantage & de ſeûreté, elle luy a déja oſté de deſſus les yeux, le nüage qui les luy couvroit, & qui dans le combat auroit peû l'empeſcher de diſtinguer ſi c'eſtoit un dieu ou un homme qui ſe préſentoit. Qu'il attaque les hommes, à la bonne heure, mais qu'il s'abſtienne de combattre les dieux :

Il. E. v. 124.

Θαρσῶν νῦν, Διόμηδες, ὅτι Τρώεσσι μάχεσθαι.
Ἐν γάρ τοι στήθεσσι μένος Πατρηϊάδαο πᾶσα
Ἄτρομον, οἷον ἔχεσκε σακέσπαλος ἱππόδα Τυδεΐδης.
Ἀχλὺν δ' αὖ τοι ἀπὸ ὀφθαλμῶν ἔλον ἣ πρὶν ἐπῆεν
Ὅφρ' εὖ γιγνώσκοις ἠμὲν θεὸν ἠδὲ καὶ ἄνδρα.
Τῷ, νῦν οὔτε θεὸς πρόμαχος ἐνθάδ' ἵκηται
Μήτ' οὐρανίδαων θεοῖς αἰνυμὲν μάχεσθαι
Τοῖς ἄλλοις. ἀτὰρ, &c.

L'application du vers d'Homére eſt ſenſible, je ne m'attacheray point à l'éclaircir ; je remarqueray ſeulement combien elle eſt belle & philoſophique, puiſque la ſageſſe eſt toute divine, & ne porte qu'à des choſes divines, au lieu que l'homme, c'eſt-à-dire, les différents intéreſts qui conduiſent les hommes, & qui les portent, par exemple, à prier, ces intéreſts frivoles, dont les poëtes ont rempli les comédies & les ſatires, & les choſes meſmes qui peuvent paroiſtre grandes aux yeux du vulgaire, n'ont rien que de bas & de vil, rien qui ne ſoit trés éloigné du but, qu'un homme ſage doit avoir continuellement devant les yeux.

Ὅφρ' εὖ γιγνώσκοις ἠμὲν θεὸν ἠδὲ καὶ ἄνδρα.

Demeurons-en là, ſi ce n'eſt que nous voulions adjouſter

une réflexion hors d'œuvre, ſur la reſſemblance de cet endroit d'Homére avec un endroit du quatriéme livre des Rois, c. VI, 17. *Cumque oraſſet Elizeus, ait : Domine, aperi oculos ejus ut videat. Et aperuit Dominus oculos pueri, & vidit, & ecce mons plenus equorum, & curruum igneorum in circuitu Elizei.* Ainſi les fables des poëtes imitent la vérité de l'Ecriture. Virgile, dans le ſecond livre de l'Enéïde, s'eſt approprié ce morceau de l'Iliade, & il en a fait un uſage admirable dans ces beaux vers que Venus dit à Enée, & dont j'ay parlé ailleurs :

Aſpice (namque omnem quæ nunc obducta tuenti
Mortales hebetat viſus tibi, & humida circum
Caligat, nubem eripiam)

Du reſte, pour montrer l'uſage que Platon fait des poëtes, j'aurois pû choiſir mes exemples de tout autre dialogue, que du ſecond Alcibiade; mais je luy ay donné la préférance, parce que des endroits meſmes que j'ay citez, j'en tire une preuve pour montrer qu'il eſt effectivement de Platon, & non pas de Xénophon, contre un ſentiment rapporté dans Athénée, & que Muret ſemble approuver. *Muret. Orat. 4. lib. 11.*

DISSERTATION SUR L'ECLOGUE.

Par M. l'Abbé FRAGUIER.

VIRGILE n'a peut-eſtre rien de plus travaillé ni de plus agréable dans toutes ſes poëſies, que l'endroit des Géorgiques, où il expoſe le bonheur de la vie champeſtre. Mais on peut avoir quelque ſujet de s'eſtonner, de ce que, parmi les amuſements qui en ſont la douceur, il n'a rien dit des chalumeaux, ni des chanſons, qui occupant le loiſir des bergers, ſont le ſujet de la poëſie paſtorale. Cette réflexion paroiſt meſme d'autant plus naturelle, qu'Homére ne parle point de la campagne, ſans parler de la muſique champeſtre; témoin la deſcription qu'il fait des différentes choſes que Vulcain avoit repréſentées ſur le bouclier d'Achille, parmi leſquelles on voit un jeune berger, qui fait entendre les ſons variez d'un inſtrument ruſtique. Mais ſi l'on y regarde de prés, on trouvera que ſi Homére d'un coſté a eû raiſon d'en uſer ainſi, en repréſentant des choſes de pure imagination; d'un autre coſté Virgile a ſagement évité un écüeil, où vray-ſemblablement un poëte médiocre n'auroit pas manqué d'échoüer. Car, comme l'ouvrage des Géorgiques eſt un ouvrage tout vray & tout ſenſé, il ne convenoit pas à Virgile d'y loüer la vie de la campagne par un endroit dont l'agrément n'eſt que dans l'imagination des poëtes. Au contraire, comme il ne ſort point du vray dans la deſcription de la vie champeſtre, & qu'il y a attaché des mœurs douces & innocentes, la peinture qu'il en fait, ſoutenuë de tous les charmes de la poëſie, la fait enviſager comme un eſtat ſi deſirable, que ceux qui liſent avec gouſt les excellents vers peuvent s'oublier

blier pour quelques moments, au point d'imaginer qu'il ne luy a pas rendu aſſez de juſtice, lorſqu'il luy a préféré le bonheur d'un homme conſommé dans la philoſophie. Il ne luy convenoit donc pas de parler de cette vie autrement qu'il a fait; & puiſqu'au rang des avantages qui la diſtinguent, il a mis la ſainteté du mariage, qui fait le repos & le bonheur des familles, *Caſta pudicitiam ſervat domus*; il a eſté bien éloigné de trouver du bonheur ou du repos, dans l'amour ou dans la jalouſie, dont la poëſie bucolique tire ſes plus agréables chanſons.

Toute poëſie eſt une imitation. La poëſie bucolique a pour but d'imiter ce qui ſe paſſe & ce qui ſe dit entre les bergers. Mais elle ne doit pas s'en tenir à la ſimple repréſentation du vray réel, qui rarement ſeroit agréable; elle doit s'eſlever juſqu'au vray idéal, qui tend à embellir le vray, tel qu'il eſt dans la nature, & qui produit dans la poëſie comme dans la peinture, le dernier point de perfection. Il en eſt de la poëſie paſtorale comme du païſage, qui n'eſt preſque jamais peint d'aprés un lieu particulier, mais dont la beauté réſulte de l'aſſemblage de divers morceaux réünis ſous un ſeul point de veûë; de meſme que les belles Antiques ont eſté ordinairement copiées non d'aprés un objet particulier, mais ou ſur l'idée de l'ouvrier, ou d'aprés diverſes belles parties priſes de différents corps, & réunies en un meſme ſujet. C'eſt-là l'idée que je me ſuis faite de l'Eclogue; & c'eſt ſuivant cette idée que j'ay dit, que tout ce qui nous charme dans la poëſie paſtorale, n'exiſte que dans l'imagination du poëte. C'eſt ſur ce principe que roule toute cette diſſertation, dont le ſujet eſt peu de choſe à la vérité, *In tenui labor*, mais dont la compoſition m'a paru un délaſſement convenable dans le temps des vacations & pour la campagne, où l'on cherche à mettre des amuſements à la place des eſtudes ſérieuſes, qui ſont noſtre occupation la plus ordinaire. Je ne tirerai mes exemples que de Théocrite & de Virgile, parce que dans le genre de poëſie dont je traite, ce ſont-là les originaux

que la pluſpart des autres ont imitez. Je dirai mes ſeules penſées, ſans m'attacher ni à ſuivre ni à combattre les ſentiments de ceux qui ont traité cette matiére avant moy, & parmi leſquels il y a des perſonnes pour qui je ne puis marquer aſſez d'eſtime & de conſidération.

Nous avons dans la langue Françoiſe plus d'un mot pour ſignifier la poëſie paſtorale; & nous employons preſque indifféremment dans cette acception le mot d'*Eclogue*, & celuy d'*Idylle*. Ce qu'il y a de bizarre dans l'uſage, c'eſt qu'aucun de ces deux mots ne ſignifie par luy-meſme & dans ſon origine ce qu'on luy fait ſignifier. Le mot d'*Idylle* eſt un terme diminutif pris de la langue Grecque, & ne ſignifie en ſoy qu'un ouvrage d'une eſtenduë médiocre, ſans en ſpécifier le ſujet, qui dépend de la volonté de l'auteur. Le mot d'*Eclogue* eſt tout Grec. Le Latin l'a adopté; & ſoit en Grec, ſoit en Latin, il ne ſignifie autre choſe qu'un choix, un triage; & il ne s'applique pas ſeulement à des piéces de poëſie, il s'eſtend à toutes les choſes que l'on choiſit par préférence pour les mettre à part, comme les plus précieuſes. On le dit des ouvrages de proſe, comme des ouvrages de poëſie, dans le meſme ſens, & on le dit de toute eſpéce de poëſie; juſques-là que les anciens l'ont employé en parlant des œuvres d'Horace; & tout récemment on vient de les réimprimer en Angleterre, ſous le titre d'*Eclogues* d'Horace, conformément à l'ancien uſage de ce mot Grec & Latin. Servius eſt peut-eſtre le premier qui luy ait donné en Latin le ſens que nous luy donnons en François, & qui ait appellé Eclogues les Idylles bucoliques de Théocrite.

Le mot d'*Idylle* eſt moins déterminé à la poëſie paſtorale que celuy d'Eclogue. Les Odes de Pindare ont pour titre εἴδος, qui eſt le primitif d'εἰδύλλιον, dont nous avons fait *Idylle*. Théocrite a compoſé des poëſies paſtorales, qu'il avoit apparemment intitulées βουκολικὰ, mot que l'on trouve ſouvent employé dans ſes ouvrages. Servius remarque qu'il a compoſé dix éclogues, & c'eſt, ſans doute, de

ces éclogues que veut parler Quintilien, lorſqu'il dit que Théocrite eſt admirable en ſon genre, mais que ſa muſe toute champeſtre & toute paſtorale, redoute non ſeulement la gravité du barreau, mais meſme le commerce de la ville. *Admirabilis in ſuo genere Theocritus; ſed muſa illa ruſtica & paſtoralis non forum modò, verùm etiam urbem reformidat.* Ce jugement de Quintilien ne peut pas regarder les autres poëſies de Théocrite. Elles faiſoient un corps d'environ vingt piéces, de la meſme eſtenduë, à peu prés, que les dix éclogues, pour parler comme Servius. Elles eſtoient compriſes ſous le titre de εἰδύλλια, *Idylles.* Dans la ſuite des temps les grammairiens qui ont recüeilli les ouvrages de Théocrite, & qui d'ailleurs ont fait de grands changements dans les titres des livres anciens, ont renfermé toutes ces différentes piéces ſous un titre commun, & les ont toutes nommées *Idylles*, εἰδύλλια. Et comme la plus belle & la plus précieuſe partie de ce recüeil eſtoit celle qui contenoit les bucoliques, ou les piéces paſtorales, & que l'on ne connoiſſoit plus les ouvrages de Théocrite que ſous le nom d'*Idylles* de Théocrite, l'uſage de noſtre langue ſemble avoir reſtraint ce mot à la poëſie paſtorale & aux Bucoliques. Il faut dire la meſme choſe du mot *Eclogue*, dont la ſignification vague & indéterminée par elle-meſme, a eſté encore plus reſtrainte parmi nous aux poëſies paſtorales, & n'a conſervé dans noſtre langue que cette unique acception, quoy-que les mots d'*Idylle* & d'*Eclogue* n'ayent jamais eſté employez par Théocrite, ni par Virgile. Nous devons donc ces deux mots aux grammairiens Grecs ou Latins. Car les dix piéces de Virgile qu'on nomme éclogues, ne ſont pas toutes des piéces paſtorales. *Sed eſt ſciendum*, dit Servius, *ſeptem eclogas eſſe meré ruſticas, quas Theocritus decem habet.* Ainſi en François les termes d'*Idylle* & d'*Eclogue* ſont demeurez aux poëſies champeſtres, à peu prés comme le mot de poëſie, qui, dans la langue Grecque, ſignifie en général quelque ouvrage que ce ſoit, a eſté déterminé par l'uſage au plus ri-

che ouvrage de l'imagination, que par excellence nous appellons Poëſie, aprés les Grecs & les Latins; qui nomment poëte, celuy qui réuſſit dans cette eſpéce d'ouvrages, d'un mot, qui, dans l'acception générale du terme Grec, veut dire ſimplement un ouvrier, Ποιητὴς. Ainſi le terme d'amour, qui a pour objet tout ce qui eſt déſirable, a eſté déterminé à ſignifier ce ſentiment qui porte l'homme & tous les animaux à la multiplication de leur eſpéce, & qui, ſuivant la remarque de Platon, a ſa racine dans un déſir de l'immortalité. Cependant, pour parler avec quelque préciſion, je crois que parmi nous le mot *idylle*, qui n'a point eſté receû dans le Latin, a plus retenu de ſon ancienne ſignification, que le mot *éclogue* n'en a retenu de la ſienne, puiſqu'éclogue ne ſe dit en François que de la poëſie paſtorale, au lieu qu'on pourroit nommer idylle toute petite piéce de poëſie, qui n'auroit que fort peu de rapport avec le genre paſtoral. Je me ſervirai donc icy du mot d'*éclogue* dans l'acception qui eſt purement de noſtre langue, pour ſignifier un poëme bucolique ou paſtoral; & je dirai, par exemple, aprés Servius, que Théocrite a fait dix *éclogues*, à la différence d'environ vingt autres piéces que je nommeray *idylles*.

On trouvera peut-eſtre que je me ſuis un peu eſtendu ſur l'explication de ces termes; mais j'ay cru qu'il falloit eſſayer d'en donner une idée nette & préciſe, parce que juſqu'icy on n'en a pas peut-eſtre aſſez bien démeſlé la nature & la différence. Il me reſte à expliquer ce qu'il faut entendre par poëſie bucolique, & c'eſt ce que je feray en ſon lieu.

L'Eclogue eſt une eſpéce de poëme dramatique, où le poëte introduit des acteurs ſur une ſcene & les fait parler. Ainſi pour mettre de l'ordre dans cette diſſertation, j'examinerai premiérement le lieu de la ſcene; ſecondement les acteurs; troiſiémément les choſes qui ſe paſſent, & qui ſe diſent ſur la ſcene; & enfin le ſtile & la maniére dont elles ſe diſent.

Le lieu de la ſcéne eſt toûjours un payſage ruſtique, qui I.
peut comprendre les bois, les prairies, le bord des riviéres & des fontaines, & quelquefois meſme, quoy-que rarement, le bord de la mer. Et comme pour former un payſage qui plaiſe aux yeux, le peintre prend un ſoin particulier de choiſir ce que la nature produit de plus agréable, ſuivant le caractére du tableau qu'il veut peindre; de meſme le poëte bucolique doit choiſir le lieu de ſa ſcéne conformément à ſon ſujet, & n'offrir à l'imagination que des objets qui n'ayent rien que de vray & de noble tout enſemble. J'appelle vray, ce qui n'eſt point oppoſé à la vrayſemblance; & j'appelle noble, ce qui, ſans s'écarter de la vray-ſemblance, ſoutient un certain caractére de bienſéance & de dignité. Ce ſeroit, par exemple, une ſcéne fort propre pour une éclogue, que cet endroit champeſtre qui eſt décrit avec tant de ſoin dans le commencement du Phédrus de Platon, où Socrate & Phédrus s'entretiennent enſemble ſur l'éloquence, & traitent de l'amour par occaſion, mais d'une maniére toute philoſophique & toute ſublime. Ce grand Platane qu'on voit au delà du fleuve Iliſſus proche d'Athénes, & depuis ſi célébre; cet arbriſſeau en fleur, qui au milieu de l'eſté répand une odeur trés-agréable; ce ruiſſeau d'une eau pure & fraiſche; l'épaiſſeur de l'herbe, qui ſur une petite élévation forme en pente douce un lit délicieux; le bruit des cigales, qu'on entend de tous coſtez dans l'ardeur du chaud; tout cela compoſe une ſcéne, qui ſemble faite exprés pour l'éclogue: de ſorte que ſi, au lieu de Phédrus & de Socrate, on y eûſt introduit des bergers avec leurs troupeaux, ſe repoſant à l'ombre, & chantant ce que leurs paſſions ou leur oiſiveté leur inſpireroit, on leur auroit donné un théatre trés-convenable. Chaque objet y fait un tel plaiſir, qu'on ne ſçait, dit un excellent auteur, ſi l'on eſt plus tenté ou de ſe baigner, pendant le chaud, dans cette eau pure; ou d'en eſtancher ſa ſoif; ou de preſter l'oreille au bruit des cigales; ou enfin de ſe coucher ſur le gazon, & d'inviter le ſommeil. Et comme dans

cet endroit Platon ennoblit ſon payſage, en prenant ſoin d'y faire remarquer le lieu d'où, ſuivant la tradition du pays, Borée enleva Orithie, & d'y placer auprés de ſa fontaine certaines petites figures champeſtres, par où l'on connoiſſoit que le lieu eſtoit conſacré à Achéloüs, & aux Nymphes; on peut de meſme dans l'éclogue caractériſer la ſcéne & l'ennoblir, comme Virgile a fait dans ces vers, où il a imité Théocrite :

. . . . . *Jamque ſepulcrum*
Incipit apparere Bianoris.

„ Nous commençons à appercevoir le tombeau de Bianor : ce qui préſente aux yeux un ſépulcre antique, & produit un riche effet dans le payſage. La ſcéne du drame bucolique eſt ordinairement le fonds d'un bois, dans un lieu où la foreſt moins fournie d'arbres qu'ailleurs, laiſſe un terrain libre aux beſtiaux, & qu'on nomme en Latin *ſaltus;*

Georg. 3. *Saltibus in vacuis paſcant.*

Et,

Formoſam reſonare doces Amaryllida ſilvas.

Dans cet endroit du bois, *in ſaltu*, s'il y a un arbre plus remarquable que les autres, c'eſt au pied de cet arbre que le poëte eſtablit ſa ſcéne, parce que c'eſt là où les bergers menent leurs troupeaux ſur le haut du jour :

Georg. 2. *Æſtibus at mediis umbroſam exquirere vallem;*
Sicubi magna Jovis antiquo robore quercus
Ingentes tendat ramos; aut ſicubi nigrum
Ilicibus crebris ſacra nemus accubet umbra:

Mais de meſme que dans les ſpectacles ordinaires, la décoration du théatre doit en quelque ſorte faire partie de la piéce qu'on y repréſente, par le rapport qu'elle doit avoir avec le ſujet; ainſi dans l'éclogue la ſcéne & ce que les acteurs y viennent dire, doivent avoir enſemble une

ſorte de conformité qui en faſſe l'union; afin de ne pas porter dans un lieu triſte des penſées inſpirées par la joye; ni dans un lieu où tout reſpire la gayeté, des ſentiments pleins de mélancolie & de déſeſpoir. Dans la ſeconde éclogue de Virgile la ſcéne eſt un bois obſcur & triſte, parce que le berger que le poëte y veut conduire, doit s'y plaindre des déplaiſirs que luy donne une paſſion malheureuſe :

Tantùm inter denſas, umbroſa cacumina, fagos
Aſſiduè veniebat. Ibi hæc incondita ſolus
Montibus & ſilvis ſtudio jactabat inani.

Je pourrois adjouſter icy beaucoup de réflexions que j'obmets, & qui ſont communes à la poëſie paſtorale, & à cette partie de la peinture, qui regarde la diſpoſition du payſage ruſtique. Aprés avoir préparé la ſcéne, nous y pouvons maintenant introduire les acteurs.

Les acteurs du drame bucolique ſont des bergers. Tout ce qui habite les campagnes eſt diviſé en trois ſortes de perſonnes. Les uns ne ſont occupez que du ménage ruſtique, & paſſent leurs jours ſous les yeux de leur maiſtre, que les Latins ont appellé *villicus*; & ceux-là n'ont point de roolle à joüer dans le poëme paſtoral: Tel eſtoit celui à qui Horace adreſſe cette excellente épiſtre qui eſt la quatorziéme du livre premier, & que M. des Preaux a eûë en veûë dans l'épiſtre à ſon jardinier: II.

Villice ſilvarum & mihi me reddentis agelli, &c.
Certemus ſpinas animone ego fortius, an tu
Evellas agro, & melior ſit Horatius, an res.

Les autres travaillent à la terre, & leur occupation continuelle ne leur laiſſe pas le temps de ſonger à des choſes qui demandent du repos & du loiſir :

Redit agricolis labor actus in annum;
Atque in se sua per vestigia volvitur annus.

Les autres enfin n'ont de soin que celuy de leurs troupeaux. Et c'est proprement l'idée qu'on s'est faite de ceux-là, qui a donné naissance à la poësie pastorale :

Horat. *Dicunt in tenero gramine pinguium*
Pastores ovium carmina fistula,
Delectantque deum, cui nemus & nigri
Colles Arcadiæ placent.

La nature leur a toute seule appris à s'amuser par des chansons & avec leurs chalumeaux. Ils n'ont pas eû besoin d'entendre le ramage des oiseaux pour chanter eux-mesmes; & les zéphirs, dont l'haleine semble animer & faire parler les roseaux, leur a fait naistre la pensée de former des instruments semblables, que l'usage & l'art ont perfectionnez. Car je ne chercherai point dans la fable, ni dans des histoires qui n'ont pas beaucoup de certitude, l'origine d'une chose dont je trouve la source dans la nature; & je vois que les plus sçavants escrivains qui ont voulu la chercher hors de la nature, n'ont pas esté contents eux-mesmes de ce qu'ils ont dit sur ce sujet. La vie pastorale de quelques peuples a produit les observations astronomiques, & placé dans le ciel quelques-uns des mesmes animaux qui paissoient dans les campagnes. Elle a produit les mystéres de l'Astrologie judiciaire. Mais comme pour l'ordinaire elle a produit des chansons rustiques, les poëtes toûjours occupez à plaire, ont saisi pour un objet de leur imitation, ces essais informes qu'ils ont ennoblis avec cet art qui embellit tout; & ils ont jugé avec fondement qu'ils ne manqueroient point de réussir par de petites piéces dramatiques, dans lesquelles introduisant pour acteurs des bergers, ils en feroient voir l'innocence & toute la naïveté; soit que ces personnages chantassent leurs plaisirs, soit

ſoit qu'ils exprimaſſent les ſentiments de leurs peines. Cette ſorte de poëſie eſt en effet trés-agréable; elle a plus de douceur que nulle autre. Elle ne rappelle point à l'eſprit les images terribles de la guerre & des combats; elle ne remuë point les paſſions triſtes par des objets de terreur & de compaſſion; elle ne frappe & ne ſaiſit point noſtre eſprit & noſtre malignité naturelle par une imitation eſtudiée du ridicule; mais elle rappelle les hommes à la tranquillité d'une vie douce, dont leurs paſſions & le malheur de leurs engagements les ont ſi fort eſloignez. Rien n'eſt plus propre à calmer leurs inquiétudes & leurs ennuis; parce que rien n'a plus de proportion avec l'eſtat, qui peut faire leur bonheur. Et c'eſt pour cette raiſon que les anciens voulant aſſigner un lieu où les gens de bien receûſſent dans une autre vie la récompenſe deûë à leur vertu, ont imaginé non des palais ſuperbes, où l'or & les pierres précieuſes éclataſſent de toutes parts; mais des campagnes délicieuſes, coupées de ruiſſeaux, mais l'obſcurité & la fraiſcheur des antres & des foreſts. En un mot, ils ont feint que les hommes vertueux auroient pour récompenſe, ſous un ſoleil différent, ce que la pluſpart des hommes mépriſent ſous celuy-cy:

Nulli certa domus: lucis habitamus opacis;
Riparumque toros, & prata recentia rivis
Incolimus:

dit Anchiſe à ſon fils Enée dans le ſixiéme livre de l'Enéide.

Le nom de poëſie paſtorale & de poëſie bucolique eſt la meſme choſe par rapport à l'origine d'où il eſt dérivé. Car ce que le mot paſteur, d'où s'eſt formé paſtoral, ſignifie en François dans une acception générale, βουκολος, d'où s'eſt formé βουκολικὸς, & *bucolique*, le ſignifie en Grec dans une acception moins eſtenduë. Et comme βοῦς veut dire un bœuf, βούκολος veut dire proprement un homme qui fait paiſtre cette eſpéce d'animaux, à la différence de ceux qui ont ſoin des moutons ou des chévres.

On pourra peut-estre s'estonner que ceux-là ayent eû la préférence sur ceux-cy ; puisqu'ils ne sont ordinairement ni si jeunes, ni, par conséquent, si propres aux chansons & à la poësie que les autres. Il nous paroist mesme que le bœuf n'est pas un animal dont la veûë ni le souvenir fassent un fort grand plaisir. Mais ce qui nous conduit à penser ainsi, c'est que dans nostre poësie, nous évitons de nommer le *bœuf* & la *vache ;* nous disons un *taureau* & une *genisse*. Chaque langue a son usage particulier, & nous ne devons pas juger des autres pays & des autres langues, suivant l'usage estabi dans nostre langue & dans nostre pays. Tel mot, comme celuy-cy, est bas en François, qui dans le Grec & dans le Latin est fort noble ; & tel animal déplaist icy, qui ne déplaisoit point du tout ni aux Grecs, ni aux Romains. Nous serions quelquefois bien en peine, pour rendre raison de nos préférences & de nos dégousts. Nostre bizarrerie nous fait mépriser des animaux, que la raison faisoit estimer aux anciens, comme les compagnons des hommes dans leurs travaux, & comme le principal instrument de la fertilité & de l'abondance. Rien n'est plus ordinaire que de les voir marcher de pair, pour ainsi dire, avec les hommes, soit dans les livres d'agriculture, soit dans les ouvrages de poësie. Je pourrois citer icy plusieurs endroits de Varron & des autres auteurs géoponiques. Je me contenterai du mot de Virgile :

Nec tamen, hæc cum sint HOMINUM *que* BOUM *que labores*
Versando terram experti, &c.

Ils les voyoient ornez de guirlandes, & les cornes enrichies de lames d'or, conduits en pompe, & tomber en sacrifice à l'honneur des plus grands dieux, selon ce que dit Homére en plus d'un endroit, & Virgile :

Et statuam ante aras aurata fronte juvencum :

&,

Taurum Neptuno, taurum tibi, pulcher Apollo.

Ils voyoient le taureau dans le ciel ; & c'eſtoit proprement la conſtellation du taureau qui marquoit aux gens de la campagne le commencement de l'année, dans le mois d'Avril, lorſque la terre ouvre ſon ſein, pour recevoir au printemps les ſemences qu'elle rend en automne avec uſure :

Candidus auratis aperit cum cornibus annum
Taurus.
Vere tument terræ, & genitalia ſemina poſcunt.
Tum pater omnipotens, fecundis imbribus, Æther
Conjugis in gremium lætæ deſcendit ; & omnes
Magnus alit, magno commiſtus corpore fetus.

Ils voyoient les meſmes animaux gravez ſur ce qu'ils avoient de plus précieux ; &, ſi l'on eſtabliſſoit une colonie, le premier ſoin des magiſtrats eſtoit de les repréſenter ſur le métal. Cela ſe faiſoit pour perpetuer la mémoire de l'eſtabliſſement, & pour annoncer à tout le monde la fertilité des nouvelles terres que l'on commençoit à cultiver. Et quel ſpectacle n'eſt-ce point, dans la variété d'un beau payſage, que la veuë des taureaux & des géniſſes, qui, de quelque ſorte qu'on les repréſente, ou paiſſant l'herbe, ou ſe repoſant, font un ſi agréable effet dans la peinture ! Ainſi le bœuf eſtant regardé par les anciens comme l'animal le plus utile & le plus noble des animaux que la nature a ſoumis aux hommes ; ceux qui prenoient ſoin de faire paiſtre les bœufs, eſtoient conſidérez parmi les bergers comme les principaux ; & delà vient que c'eſt d'eux que la poëſie champeſtre a tiré ſa dénomination, & s'eſt appellée poëſie bucolique.

C'eſt icy qu'il eſt néceſſaire que le poëte, qui fait parler des bergers, ſe reſſouvienne que le but de ſon art n'eſt pas tant de peindre d'aprés la nature & le vray ſimple, que d'aprés le vray idéal & compoſé ; afin qu'il ne ſe trompe pas dans le choix des choſes qu'il doit exprimer, & qu'il

n'aille pas offrir à l'imagination de ſes lecteurs la miſére & la pauvreté de la campagne, lorſqu'on attend de lui qu'il en découvre les vrayes richeſſes & la commodité. Jérôme Vida reproche à Homére d'avoir fait ſon Therſite un perſonnage peu digne du poëme épique. On peut luy reprocher de meſme d'avoir peint avec trop de ſoin dans ſon Irus, les haillons & la ſaleté d'un gueux mendiant, qui joint à ſa miſére deux mauvaiſes qualitez trés-haïſſables, l'effronterie & la férocité. On feroit le meſme reproche à l'auteur d'un poëme bucolique, ſi ſes bergers ſe reſſentoient trop de la baſſeſſe de leur eſtat. Cependant c'eſt un écüeil difficile à éviter; & tomber dans le bas, ſeroit une faute plus pardonnable à Théocrite qu'à Homére, parce qu'il y a plus loin du caractére héroïque au caractére bas, que du caractére médiocre, & qu'il eſt aiſé de ſe tromper dans le choix de ce qui eſt médiocre & de ce qui eſt au deſſous. Il faut ennoblir l'eſtat & la perſonne d'un berger. Car ſi anciennement les enfants des rois eſtoint bergers, on doit convenir que dans la ſuite, & depuis qu'on connoiſt la poëſie paſtorale, les bergers ont eſté des eſclaves, ou de vils mercénaires. Mais dans ces perſonnes abjectes par elles-meſmes, le poëte ne doit voir que des hommes, qui ſéparez des autres, vivent preſque ſans paſſions & ſans trouble; qui veſtus ſimplement, avec leurs houlettes & leurs chiens, tandis qu'ils exercent ſur leurs troupeaux le meſme empire que Dieu exerce ſur les hommes, s'occupent de chanſons & de démeſlez innocents. C'eſt en cela que conſiſte, à peu prés, tout le ſujet de la poëſie bucolique, ſur lequel nous pouvons préſentement faire quelques réfléxions. Je crois en effet avoir ſuffiſamment eſtabli & le lieu de la ſcéne & le caractére des perſonnages. Mais je m'apperçois que je n'ay rien dit de leur nombre, & qu'il eſt néantmoins néceſſaire de déterminer combien dans une éclogue on peut admettre de bergers ſur le théatre ruſtique.

L'ancienne tragédie, ſelon Ariſtote, n'admettoit qu'un

ſeul acteur. Eſchyle en adjouſta un ſecond ; & Sophocle en introduiſit un troiſiéme. L'éclogue a conſervé ces trois eſtats des piéces dramatiques. Un ſeul berger fait une éclogue : ſouvent l'éclogue en admet deux ; un troiſiéme y peut avoir place, comme le juge des deux autres. C'eſt ainſi que Théocrite & Virgile en ont uſé dans leurs piéces bucoliques. Et cette conduite eſt conforme à la vray-ſemblance, qui ne permet pas de mettre une multitude dans un déſert : elle eſt auſſi conforme à la vérité, puiſque les auteurs qui ont eſcrit des choſes ruſtiques, nous apprennent qu'on ne donnoit qu'un berger à un troupeau ſouvent fort conſidérable. Dans Théocrite un jeune berger s'adreſſe aux beſtes ſauvages, & les prie d'avoir égard à la foibleſſe de ſon âge, & au grand nombre d'animaux qu'on luy a confiez. Il eſt par conſequent trés-naturel de s'imaginer que les bergers de deux troupeaux ſe réuniſſent :

Compulerantque greges Corydon & Thyrſis in unum ;

& par leurs amuſements rendent plus courts des jours, qu'ils ne paſſeroient pas autrement, ſans ſuccomber ſous le poids de l'ennuy :

Dum tenera attondent ſimæ virgulta capellæ.

III. Maintenant il faut examiner de quoy peuvent s'entretenir des bergers, &, ſans doute, ce n'eſt que des choſes ruſtiques, & de celles qui ſont entiérement à leur portée ; de ſorte que dans le repos dont ils joüiſſent, leur premier mérite doit eſtre celuy de leurs chanſons. Ils chantent donc à l'envy, & font voir que les hommes ſont toûjours ſenſibles à l'émulation, puiſqu'elle naiſt avec eux, & que, meſme dans les retraites les plus ſolitaires, elle ne les abandonne pas. Mais comme cette paſſion, pour avoir de quoy plaire, ne doit pas eſtre trop vive en eux ; auſſi l'amour, qui eſt ſouvent le fruit de leur oiſiveté, & la matiére de leurs chanſons, ne doit pas avoir trop de violence. Il ne faut pas d'une éclogue faire une tragédie. Quoy-qu'en di-

ſent les grammairiens, la ſeconde Idylle de Théocrite, qui roule toute ſur une paſſion effrenée, n'eſt point une éclogue; ce n'eſt point un poëme bucolique. Car enfin, quel rapport peut avoir avec la ſimplicité & la douceur de la poëſie paſtorale une piéce toute pleine de magie & d'enchantements, à quoy une femme paſſionnée, qu'une malheureuſe amour réduit au déſeſpoir, eſt forcée d'avoir recours, comme à l'unique reméde de ſes douleurs? Elle fait donc un ſacrifice nocturne; elle invoque les dieux infernaux, comme la preſtreſſe ou magicienne, que Didon, réduite au meſme eſtat, employe dans le quatriéme livre de l'Enéide. Dans tout cela il n'y a rien de paſtoral. Simétha n'eſt point une bergere, Delphis dont elle ſe plaint n'eſt point un berger; & la ſatire d'Horace où l'on voit la fameuſe Canidie évoquer les ombres des morts, pourra paſſer pour une éclogue, ſi l'enchantement que fait Simétha en eſt une. Mais ſuppoſant pour un moment avec les ſcholiaſtes, que ç'en fuſt une en effet, j'oſerois dire que Théocrite s'y ſeroit écarté de la véritable idée du poëme bucolique. Virgile, qui dans ſon éclogue huitiéme nous a rendu une partie de la ſeconde idylle de Théocrite, a ſenti cette diſproportion, & l'a ſauvée autant qu'il a pu. Car en premier lieu dans Virgile c'eſt un berger qui fait le récit de cet enchantement; au lieu que, dans Théocrite, c'eſt Simétha elle-meſme avec Theſtylis qui ouvre & remplit la ſcéne. En ſecond lieu, Virgile y a mis beaucoup moins d'intelligence dans l'art des enchantements, & ce que ſon enchantereſſe en ſçait, elle le tient, dit-elle, d'un berger qui avoit le ſecret de ſe changer luy-meſme en loup, & de tranſporter, par la force de ſes charmes, les moiſſons d'un lieu dans un autre :

His ego ſæpe lupum fieri, & ſe condere ſilvis
Mœrin, ſæpe animas imis excire ſepulcris,
Atque ſatas aliò vidi traducere meſſes.

Cela jette dans ce récit un air champeſtre qui n'eſt point

du tout dans la ſeconde idylle de Théocrite. Il paroiſt d'ailleurs moins de paſſion & d'emportement dans l'éclogue Latine que dans l'idylle Grecque. Mais je ſuis bien eſloigné de blaſmer Théocrite, puiſque je ſuis perſuadé qu'il n'a ſongé à rien moins qu'à faire une idylle ruſtique, ou une éclogue, quand il a compoſé cette piéce, qui eſt en ſon genre l'une des plus belles piéces de l'antiquité; le but de Théocrite a eſté d'imiter dans cet ouvrage, comme il a ſouvent fait ailleurs, les Mimes du poëte Sophron ſon compatriote, & dont le génie, ſuivant la remarque des critiques, avoit beaucoup de rapport au ſien.

Quant aux choſes trop libres que Théocrite & Virgile, mais beaucoup plus Théocrite, ſe ſont quelquefois permiſes dans leurs éclogues, je dirai, ſans m'arreſter à la différence que les anciens ont miſe entre les bergers, que ni ceux qui gardent des troupeaux de chévres & qui ſont des perſonnes viles, & par conſequent moins retenuës que les autres; ni ceux qui gardent les moutons ou les bœufs, & qui ſont plus nobles en leur genre & plus modeſtes, ne doivent jamais, dans la poëſie bucolique, dire rien qui bleſſe la pudeur. Comme un peintre ſeroit blaſmable qui rempliroit un payſage d'objets obſcénes, auſſi l'on blaſmeroit juſtement un poëte qui feroit tenir à des bergers des diſcours contraires à l'innocence qu'on doit ſuppoſer dans des hommes, qu'Aſtrée n'a encore qu'à peine abandonnez :

. . . . . *Extrema per illos*
Juſtitia excedens terris veſtigia fecit.

J'ay déja touché quelque choſe de la nobleſſe propre de l'éclogue. Cette nobleſſe conſiſte à eſloigner ſoigneuſement tout ce qui pourroit trop reſſentir la pauvreté, & rappeller par là les hommes au ſouvenir de leurs miſéres, au lieu de tourner leurs regards ſur des objets ſimples à la vérité, mais toûjours trés-agréables. Je trouve que Théocrite s'eſt moins eſcarté de cette régle que Virgile, qui dans ces vers de la premiére éclogue,

Pinguis & ingratæ premeretur caſeus urbi.
Nec ſpes libertatis erat, nec cura peculi.

Et dans pluſieurs vers de la neuviéme, ou donne une idée trop vraye & trop baſſe de ſes perſonnages, ou repréſente les calamitez de la guerre, au lieu de la douceur qu'on gouſte dans la ſolitude & dans le repos de la campagne. Je ſçais, (& qui ne ſçait pas!) que dans l'une & dans l'autre de ces piéces, Virgile avoit ſes veûës, & que, ſi l'on en veut croire Servius, Donat & Probus, il s'agiſſoit pour luy d'engager l'Empereur Auguſte à luy rendre ſon héritage,

Pauperis & tuguri congeſtum ceſpite culmen,

qu'on avoit, ſuivant l'uſage de ces malheureux temps-là, donné pour récompenſe à quelques ſoldats; mais je n'ignore pas non plus ce qu'on peut répondre à cela; & je ſçais combien il eſt dangereux, en compoſant un ouvrage, d'avoir dans l'eſprit un autre but que la perfection de l'ouvrage meſme. Tel morceau d'un poëme eſcrit pour eſtre ſolide, ne ſe peut aſſez admirer lorſqu'il eſt ſoutenu de l'expreſſion, & orné de toutes les graces que la poëſie donne au langage, qui ne réuſſiroit pas de meſme dans l'éclogue; parce que l'idée de l'éclogue ne portant ſur rien de ſolide, doit toute ſe ſoutenir par ſes propres agréments & par ſa naïveté. Et je doute qu'on puſt employer dans les bucoliques ces vers qui ſont placez ſi heureuſement dans les Géorgiques, & qui peuvent ſervir de commentaire à ceux que je viens de citer de la premiére éclogue:

Sæpe oleo tardi coſtas agitator aſelli
Vilibus aut onerat pomis, lapidemque revertens
Incuſum, aut atræ maſſam picis urbe reportat.

Ou ceux-cy:

Quod ſurgente die mulſere, horiſque diurnis,
Nocte premunt (quod jam tenebris, & ſole cadente,

Sub

Sub lucem exportans calathis, adit oppida pastor)
Aut parco sale contingunt, hiemique reponunt.

La connoissance des bergers & leur sçavoir s'estend à leurs troupeaux, aux lieux champestres, aux montagnes, aux ruisseaux, en un mot à tout ce qui peut entrer dans la composition du payſage rustique. Ils connoissent les rossignols & les oiseaux les plus remarquables par leur plumage ou par leur chant; ils connoissent les abeilles qui habitent le creux des arbres, ou qui sorties de leurs ruches, voltigent sur l'émail des fleurs; & de ces seules connoissances ils tirent leurs discours & toutes leurs comparaisons. S'ils connoissent des héros, ce sont des héros de leur espéce. Dans Théocrite rien n'est plus célébre que le berger Daphnis. Les malheurs que luy attira son peu de fidélité, τὰ Δάφνιδος ἄλγεα, avoient passé en proverbe; les bergers célébroient avec plaisir ou le bonheur de sa naissance, ou les charmes de sa personne, ou les cruels déplaisirs qui luy causérent enfin la mort. Dans les éclogues de Virgile on trouve des noms fameux parmi les bergers. Un berger dit à un autre:

Incipe, Mopse, prior, si quos aut Phyllidis ignes,
Aut Alconis habes laudes, aut jurgia Codri.

Heureux, dit Virgile, celuy dont les lumiéres ont pénétré « dans les secrets ressorts de la nature, & qui exempt du « trouble qui suit toûjours l'ignorance & l'admiration, a mis « sous ses pieds les objets effrayants qui rempliſſent les hom- « mes de terreur. Heureux qui dégagé de l'horreur qu'inſ- « pire aux ames vulgaires l'appréhenſion d'un deſtin inéxo- « rable, est sourd au bruit de l'avare Achéron. Mais heu- « reux encore celui, dont les opinions & les lumiéres le « conduiſent au culte des dieux champestres, & dont la re- « ligion se borne à Pan, à Silvain, & aux nymphes de leur « suite: «

Felix, qui potuit rerum cognoſcere cauſas:
Atque metus omnes, & inexorabile fatum
Subjecit pedibus, ſtrepitumque Acherontis avari.
Fortunatus & ille, deos qui novit agreſtes,
Panaque, Silvanumque ſenem, nymphaſque ſorores.

Tels ſont les dieux des bergers qu'on introduit dans l'éclogue. Ils en connoiſſent peu d'autres; & s'ils paroiſſoient plus inſtruits, ils ſortiroient de leur caractére. Mettroit-on dans un payſage ruſtique Jupiter avec ſa foudre, ou Junon avec ſa majeſté! Quand les poëtes ont fait deſcendre les grands dieux de l'Olympe dans les retraites champeſtres, ils ont pris ſoin d'adoucir l'éclat qui les environne; ils les ont métamorphoſez pour les faire paroiſtre ſous une forme étrangére. Si les bergers connoiſſent Apollon, c'eſt qu'Apollon a luy-meſme conduit les troupeaux; & comme il leur eſt trés-glorieux que trois grandes déeſſes s'en ſoient rapportées au jugement d'un berger ſur l'excellence de leur beauté, les bergers peuvent porter leurs connoiſſance juſqu'à ces trois déeſſes, & ſçavoir que le berger qui donna la pomme d'or à Venus, eſtoit le fils d'un grand roi.

Les bornes de la poëſie bucolique n'ont guere plus d'eſtenduë que les choſes dont nous venons de parler; & il faut avoüer qu'elle eſt renfermée dans des limites aſſez eſtroites. La ſcéne ruſtique ſe peut varier; les différents objets que préſente la campagne, ſont en trés-grand nombre, & leur aſſemblage peut ſe diverſifier à l'infini. Mais les chanſons des bergers ſont bien moins ſuſceptibles de variété; je dis de cette variété qui puiſſe plaire, & qui n'engage le poëte dans aucun des écüeils que j'ay marquez. Or la répétition des meſmes choſes, quand elles ſont agréables, eſt la plus ſenſible, & par conſéquent la plus vicieuſe. Car, avec la ſatiété qu'elle donne, elle montre une imagination pauvre & ſtérile; & l'on ſe croit toûjours en droit d'attribuer au

poëte le deffaut de ſa matiére. C'eſt peut-eſtre pour cette raiſon que les grands maiſtres ont fait un ſi petit nombre d'éclogues. Les critiques n'en comptent que dix dans le recüeil de Théocrite, & que ſept dans celuy de Virgile. Encore, ſi nous rendons au poëte Grec ce que le poëte Latin en a copié, nous ſerons eſtonnez de voir que Virgile n'a preſque rien fait du tout en ce genre de poëſie. En effet il ne luy reſtera que quatre piéces, ſçavoir Tityre, Mœris, Pollion & le Siléne. J'ay déja oſé dire ma penſée ſur quelques endroits du Tityre, qui eſt la premiére éclogue, & du Mœris, qui eſt la neuviéme; & l'on ne doit pas mettre au rang des éclogues ni Pollion, ni le Siléne. Ce ſont de pures Idylles.

Pour les éclogues où Virgile a copié Théocrite, rien ne ſeroit plus aiſé que de faire la comparaiſon du Grec avec le Latin. Tant de ſçavants l'ont faite, qu'il n'eſt pas beſoin que je la faſſe icy; & chacun peut en fort peu d'heures ſe donner la ſatisfaction de la faire.

De tout ceci il réſulte que d'environ trente piéces que nous avons de Théocrite, ſous le titre d'*Idylles*; & de dix que nous avons de Virgile, ſous le titre d'*Eclogues*, à peine y a-t-il en tout huit ou dix éclogues qu'on puiſſe nommer ainſi, ſuivant l'acception Françoiſe de ce mot. Il y en a bien moins encore dans les auteurs modernes. Car pour ceux qui croyent avoir fait une éclogue, lorſque dans une jolie piéce de vers, à laquelle ils donnent ce titre, ils ont ingénieuſement démeſlé les myſtéres du cœur, & manié avec fineſſe les ſentiments & les maximes de la galanterie la plus délicate: ils ont beau nommer bergers les perſonnages qu'ils introduiſent ſur la ſcéne, ils n'ont point fait une éclogue, ils n'ont point rempli leur titre; non plus qu'un peintre, qui ayant promis un payſage ruſtique, nous offriroit un tableau, où il auroit peint avec ſoin les jardins de Marli, ne rempliroit point ce qu'il auroit promis.

IV. Il eſt aiſé préſentement de déterminer quel doit eſtre le ſtile du poëme bucolique. Il ſuffit de dire en un mot qu'on

doit ſe proportionner aux ſujets qui ont place dans l'éclogue. Il ne doit point eſtre trop concis, l'éclogue recevant avec grace des deſcriptions eſtenduës, & un détail de petites choſes, qui ne réuſſiroit pas bien dans un genre différent. Cela eſt fondé ſur le loiſir de la campagne, & fait partie tant de la liberté dont joüiſſent les bergers, que de leur caractére de naïveté. Ils peuvent meſme ſe permettre des digreſſions, & l'on doit dire d'eux, ce que Socrate dit de luy-meſme en quelque endroit de Platon, qu'ils ne ſont point comme des orateurs qui parlent devant les juges, & dont les moments ſont comptez. Leur ſtile doit donc ſe reſſentir de cette liberté, & devenir, en quelque ſorte, la peinture de leur vie. Il peut encore eſtre ſouvent meſlé de proverbes, ou de façons de parler proverbiales, qui, ſelon la réflexion d'Ariſtote, ſont plus ordinaires aux gens de la campagne qu'aux autres perſonnes. Théocrite en a inſéré pluſieurs dans ſes éclogues: Virgile en a employé beaucoup moins; & à peine y en trouve-t-on, ſi ce n'eſt qu'on mette dans ce rang cette maxime:

Plato in Theæt.

Ariſt. Rhet.

. . . . . *Trahit ſua quemque voluptas:*

& celle-cy:

. . . *An qui amant ipſi ſibi ſomnia fingunt.*

Je n'entrerai point dans une plus grande diſcuſſion ſur le ſtile de l'éclogue, de peur ou d'eſtre trop eſtendu, ou de ne l'eſtre pas aſſez. Il y auroit auſſi quelques obſervations à faire ſur la cadence propre du vers bucolique Grec ou Latin; cadence que Théocrite a obſervée ſcrupuleuſement preſque dans tous les vers qui compoſent ſes piéces bucoliques; parce que la variété infinie & la belle cadence des mots Grecs luy en donnoient la facilité; au lieu que la langue Latine, qui n'eſt ni ſi féconde, ni ſi variée, ni ſi cadencée que la Grecque, n'ayant pas donné à Virgile la meſme commodité, ce poëte n'a pu meſurer ſes vers avec la meſme exactitude. Preſque tous les vers de Théocrite

ſont meſurez comme ces trois vers que Virgile a copiez de luy :

Tityre, dum redeo, brevis eſt via, paſce capellas:
Et potum paſtas age Tityre; & inter agendum
Occurſare capro, cornu ferit ille, caveto.

Il y auroit d'autres remarques à adjouſter, ou ſur le vers intercalaire, tel qu'eſt ce vers de Virgile :

Incipe Mœnalios mecum, mea tibia, verſus;

qui reſſemble à celuy-cy de Théocrite :

Ἄρχετε βουκολικᾶς, Μοῦσαι φίλαι, ἄρχετε δοιδᾶς.

ou ſur les couplets de l'éclogue, ou ſur une quantité de petites régles, dont l'explication nous meneroit trop loin, pour une diſſertation comme celle-cy ; dans laquelle je n'ay ſongé qu'à donner une idée diſtincte de ce qu'on appelle préciſément poëſie bucolique, poëſie paſtorale ou éclogue, trois termes différents, qui ne ſignifient qu'une meſme choſe.

DISCOURS

Sur la maniére dont VIRGILE *a imité* HOMERE.

Par M. l'Abbé FRAGUIER.

JE n'entreprends pas de faire icy le caractére d'Homére & de Virgile. Je n'entreprends pas meſme d'en faire la comparaiſon. Jule Céſar Scaliger, & depuis luy pluſieurs ſçavants hommes ont travaillé ſur ce ſujet, & ce ſeroit ſe charger d'un travail inutile & ennuyeux, que de répéter les meſmes choſes dont tant de livres ſont remplis. J'ay prétendu ſeulement faire quelques remarques, pour mon inſtruction particuliére, & pour apprendre de quelle maniére on peut imiter les grands modelles. Pour cela, je me ſuis attaché à conſidérer comment Virgile, dans ſon poëme de l'Enéïde, a ſçû imiter Homére, & détourner à un ſujet nouveau, ce que les deux poëmes de ce grand poëte luy ont préſenté de plus riche & de plus noble. J'ay penſé que le fruit d'une eſtude comme celle-cy pourroit n'eſtre pas inutile; & que, s'il l'eſtoit pour des perſonnes auſſi éclairées que ceux qui compoſent cette Academie, il pourroit au moins leur faire quelque plaiſir, en retraçant à leur eſprit, les plus agréables & les plus magnifiques images que la poëſie ait jamais fournies.

Lorſque les lettres humaines commencérent à paroiſtre en Italie, on ne ſongea d'abord qu'à faire paſſer dans la langue Latine, ce que l'on admiroit le plus dans le Grec; & ce premier âge du bon gouſt & du ſçavoir ne produiſit que des copies, qui toutes belles qu'elles puiſſent eſtre, aſſujétiſſent toûjours l'eſprit du poëte au génie & aux penſées de l'original. C'eſt ainſi que dans le premier âge de la vie, lorſque l'eſprit n'a pas encore toute ſon eſten-

duë, & n'eſt pas évertué par l'éducation & par l'eſtude, un enfant ſans lumiére & ſans art, ne fait qu'imiter ce qui le frappe davantage dans les objets qu'il a ſous les yeux. Chacun crût alors avoir aſſez travaillé pour ſa gloire, lorſqu'il avoit rendu en Latin mot à mot quelque piéce des poëtes Grecs. Car comme dit Horace :

Et poſt Punica bella quietus, quærere cæpit
Quid Sophocles, & Theſpis, & Æſchylus utile ferrent.

Cela pût ſervir à enrichir la langue Latine, & à donner les premiéres idées de la vraye poëſie. Térence qui vint enſuite, ne demeura pas dans des bornes ſi eſtroites que ceux qui l'avoient précédé. Il fit réflexion ſur l'extréme ſimplicité des comédies Grecques, & ne croyant pas que cette ſimplicité ſi grande puſt réuſſir dans une langue qui, comme remarque Quintilien, n'avoit ni la pureté ni la douceur de la langue Grecque, il oſa meſler deux comédies enſemble pour en compoſer une, & luy donner par là plus de vie & plus d'action. Bien que la ſatire ſoit toute Romaine, *Satira tota noſtra eſt*, dit Quintilien, & que Lucilius par là ſe ſoit fait un genre à part, *Græcis intacti carminis auctor ; Lucilius auſus primus in hunc operis componere carmina morem ;* cependant Horace nous apprend que les ſatires de Lucilius tenoient beaucoup de l'ancienne comédie Grecque, où la poëſie avoit une grande liberté d'attaquer le déréglement des mœurs, & les perſonnes vicieuſes, & dégénéra meſme en une licence digne de l'attention des magiſtrats ; *In vitium libertas excidit, & vim dignam lege regi.* On ne peut douter de ce que j'avance touchant Lucilius, ſi l'on ſe ſouvient de ce que dit Horace :

Eupolis atquè Cratinus Ariſtophaneſque poëtæ
Atque alii, quorum Comœdia priſca virorum eſt,
Si quis erat dignus deſcribi, quod malus, aut fur,
Quod mœchus foret, aut ſicarius, aut alioqui

Famoſus : multa cum libertate notabant.
Hinc omnis pendet Lucilius, hoſce ſecutus,
Mutatis tantum numeris, pedibuſque facetus.

Mais il ne s'agit pas icy de ces ſortes d'ouvrages, qu'Horace luy-meſme ne veut pas qu'on mette au rang des poëſies ;

. . . . . Neque ſi quis ſcribat, uti nos,
Sermoni propiora, putes hunc eſſe poëtam.
Ingenium cui ſit, cui mens divinior, atque os
Magna ſonaturum ; des nominis hujus honorem.

Il ne s'agit pas plus de quelques piéces de Théatre que firent les Romains de leur chef, comme dit Horace,

. . . . . Veſtigia Græca
Auſi deſerere, & celebrare domeſtica facta,
Vel qui prætextas, vel qui docuere togatas.

Ce qui n'appartient pas proprement à la poëſie ;

Idcirco quidam comœdia, necne poëma
Eſſet, quæſtum eſt : quod acer ſpiritus ac vis
Nec verbis, nec rebus ineſt : niſi quod pede certo
Differt ſermoni ſermo merus.

Nous parlons de la haute poëſie & du langage des dieux.

Virgile tira donc la poëſie Latine de cette imitation ſervile, & à juger de ſes veûës par ſon poëme, on peut imaginer avec raiſon, qu'il ne ſe propoſa rien moins que de diſputer à la Gréce l'avantage du poëme épique, & de réchauffer dans ſon Enéide les cendres de Troye, pour triompher des vainqueurs meſmes de Troye. Son deſſein fut grand & magnifique. Il voulut chanter les commencements d'un peuple qui glorieux alors par la conqueſte du monde, l'eſtoit encore par la nobleſſe de ſon origine. Il voulut aller chercher dans les temps les plus reculez, & juſques dans le

le ſang des dieux, les fondateurs de Rome, & les auteurs d'une maiſon qui devoit donner des maiſtres à l'univers : car, ſelon toutes les apparences, tant de prédictions faites dans l'Enéïde aux anceſtres de Jule Céſar touchant la ſouveraine puiſſance qui luy eſtoit dûë par les deſtins, & touchant le bonheur des peuples qui vivroient ſous ſon empire, & ſous celuy d'Auguſte, ne ſont rapportées que pour accouſtumer le courage des Romains au joug d'une domination, qu'ils regardoient auparavant avec horreur; d'ailleurs Virgile crut qu'un poëme compoſé ſur ce nouveau plan, feroit plus d'honneur à Auguſte, que le premier deſſein qu'il avoit réſolu d'exécuter aprés ſes Géorgiques : *Mox tamen ardentes accingar dicere pugnas Cæſaris.* Un éloge direct n'euſt pas tant couſté au poëte, & n'euſt pas fait tant d'honneur au héros.

Je conçois que plein de ces penſées, Virgile conſidéra l'Iliade d'Homére comme un poëme rempli d'action, de combats, & de tout ce miniſtére des dieux que demande la haute poëſie : *Ambages deorumque miniſteria.* L'Odyſſée au contraire enrichie de beautez différentes, luy faiſoit voir une ſuite de voyages & de récits. Il comprit qu'ayant à faire venir des rives du Scamandre le héros de ſon poëme, il auroit beſoin d'imiter l'Odyſſée ; & qu'ayant à le faire combattre pour s'eſtablir en Italie, il auroit beſoin d'avoir ſans ceſſe l'Iliade devant les yeux ; d'ailleurs il ſçavoit que dans un poëme les dieux doivent joüer le premier roole. Cent ans avant Virgile on ſe ſeroit contenté de traduire en vers Latins l'Iliade & l'Odyſſée, comme on l'a fait effectivement. La nature qui ne porte rien d'abord à l'entiére perfection, n'avoit pas encore produit en ce temps un génie aſſez heureux & aſſez beau pour ſe rendre original en imitant ; ce préſent du ciel n'eſtoit dû à l'Italie qu'aprés que les eſprits s'eſtant élevez par degrez, auroient trouvé dans le ſiécle d'Auguſte, un temps précieux où l'on ſçeuſt priſer les beaux arts & en reconnoiſtre le mérite.

Enée voyage comme Ulyſſe, & combat comme Achille.

Mais parce que la bravoure d'Achille va juſqu'à la férocité, & que la prudence d'Ulyſſe va juſqu'à la ſoupleſſe & à la ruſe, Virgile n'a copié ni l'un ni l'autre de ces caractéres. Il en a donc imaginé un troiſiéme tout nouveau, dans lequel le courage & l'adreſſe ſont tempérez par une piété ſolide, & par une attention continuelle à la volonté des dieux, *Sum pius Æneas.*

Ce que l'hiſtoire ou la tradition fourniſſoit à Virgile, n'euſt eſté rien peut-eſtre entre les mains de tout autre que luy. Mais une imagination riche & correcte tout à la fois, un génie naturellement élevé, ſoutenu par une grande eſtude des beautez dont Homére eſt rempli, de ce rien ont produit un poëme qui fait depuis tant de ſiécles l'admiration des perſonnes qui ſçavent donner le prix aux ouvrages de l'eſprit. Car enfin de quoy s'agit-il dans le fonds! Enée aprés l'embraſement de Troye monte ſur mer avec ce qu'il peut raſſembler de Troyens. Il aborde en Italie, il combat, il y fonde un eſtat, ou, ſi vous voulez, il y fait recevoir une colonie; ſemblable en cela à tant d'autres, qui dans de pareils événements, ont fondé loin de leur pays des eſtabliſſements & baſti des villes; mais qui faute de poëte pour les chanter, ſont preſque inconnus préſentement; témoins les peuples que Joſué chaſſa de la Phénicie, & qui fuyants à la face des armées de Dieu, ont porté preſque dans toutes les contrées du monde, les débris malheureux de leur nation : témoin Anténor, pour ne pas ſortir de l'Enéïde.

Antenor potuit mediis elapſus Achivis
Illyricos penetrare ſinus, atque intima tutus
Regna Liburnorum, & fontem ſuperare Timavi.

Je ne vous rediray point icy en détail comment Virgile a traité ſon ſujet, & comment il a pu faire entrer les quarante-huit livres d'Homére dans les douze livres dont l'Enéïde eſt compoſée. Ces douze livres ſont un tout par-

fait & entier, quoy-que quelques perſonnes d'eſprit en ayent voulu adjouſter un treiziéme; ſans doute pour n'avoir pas fait aſſez d'attention à la conſtitution de l'ouvrage, & au plan général du poëte. Dans les ſix premiers on retrouve l'Odyſſée preſque par tout, comme on retrouve l'Iliade dans les ſix derniers. Et l'on doit raiſonnablement préſumer que ſi Virgile avoit eu le loiſir de mettre la derniére main à ſon poëme, ayant à imiter un ſi grand & ſi noble original, ces derniers livres, qui ne ſont pas auſſi finis que les autres, auroient eu quelque choſe de plus vif encore & de plus fort, de plus grand & de plus majeſtueux: & que l'Iliade dans l'Enéïde auroit conſervé tout l'avantage qu'elle peut avoir ſur l'Odyſſée.

Un Examen de l'Enéïde entiére nous meneroit trop loin; il ſuffira d'en détacher des morceaux, pour les mettre à coſté des morceaux d'Homére, d'aprés leſquels ils ſont copiez.

Junon dans l'Iliade montre une haine implacable contre les Troyens; elle employe également la force ouverte & l'adreſſe pour les faire périr. Sa colére qui tient de la fureur & de la rage, eſt fondée, non ſur les loix du mariage violées par le Prince Troyen, qui a eu l'audace d'enlever Héléne à Ménélas; loix ſaintes, & reſpectées par tous les peuples de la terre, & à la conſervation deſquelles Junon, comme femme de Jupiter, préſide d'une façon particuliére:

Junoni ante alias, cui vincla jugalia curæ.

Mais ce qui l'irrite uniquement, c'eſt l'affront qu'elle a reçeu dans le jugement de Paris, & l'impardonnable outrage de ſa beauté mépriſée; c'eſt l'enlevement du jeune Ganyméde.

Judicium Paridis, ſpretæque injuria formæ,
Et genus inviſum, & rapti Ganymedis honores.

On voit dans le livre quatriéme de l'Iliade une preuve bien claire de ce que j'avance. Car là les Troyens & les Grecs ayant permis à Paris & à Ménélas de terminer leur que-

relle & la guerre par un combat ſingulier, à condition que ſi Ménélas eſtoit vainqueur, on luy remettroit Héléne entre les mains, & que les Grecs ſe retireroient ſans rien entreprendre davantage contre la ville de Troye, mais que ſi le ſort des armes donnoit la victoire à Paris, toute guerre finiroit dans ce moment, & qu'Héléne ſeroit enfin le prix de ſa victoire dans ce combat qui devoit décider de tout. Ménélas eut l'avantage. Alors Jupiter dans le conſeil des dieux, propoſe de s'en tenir aux conditions faites entre les deux peuples. Junon ſans doute y euſt conſenti, ſi elle n'avoit eu en veûë que les droits de l'hymenée; car aprés tout, c'eſtoit rendre à Ménélas celle que les loix luy avoient donnée : les Troyens eſtoient aſſez punis par les malheurs inſéparables d'une guerre qui avoit déja duré prés de dix ans ; c'eſtoit d'ailleurs garder la foy des ſerments faits à la face des autels, & avec tous les ſacrifices que la religion preſcrivoit; mais comme Junon eſtoit en colére contre la nation meſme, elle met tout en œuvre pour empeſcher une action ſi juſte par tant d'endroits. Elle fait enſorte que les Troyens ſoient les premiers à violer ce traité ſolemnel, & que par là rallumant une guerre dont la fin euſt eſté leur ſalut, ils mettent les choſes hors d'eſtat de ſouffrir aucun accommodement. Virgile a profité de cette haine de Junon eſtablie dans l'Iliade. Il fait que cette déeſſe mette obſtacle à tout ce qu'Enée entreprend; elle s'y oppoſe, & parce qu'il eſt Troyen, & parce qu'il eſt le fils de Venus, ſon ennemie & ſa rivale; elle s'adreſſe à Eole pour le faire périr ſous les flots; elle veut l'arreſter à Carthage, pour l'empeſcher d'achever ſon voyage, & d'accomplir ſes deſtinées en Italie; & ſemble vouloir oublier ſon reſſentiment contre Venus, pourvû que cette réconciliation ſoit un obſtacle à la fondation de Rome. Elle ruine en Sicile une partie de ſa flote; mais lorqu'elle le voit enfin arrivé en Italie, c'eſt alors que trouvant le ciel favorable à Enée, & inexorable pour elle, toute déeſſe qu'elle eſt, ſœur & femme de Jupiter, elle s'adreſſe aux enfers, d'où elle ſuſ-

cite Alecto, pour jetter la diſcorde par tout, & ſouffler la rage dans le cœur de Turnus:

Flectere ſi nequeo ſuperos, Acheronta movebo.

Que ne dit-elle pas enſuite dans l'aſſemblée des dieux, qui ouvre le dixiéme livre de l'Enéïde; & lorſque le deſtin le déclare, & que la mort de Turnus eſt réſoluë; quelles ſoumiſſions & qu'elles priéres n'employe-t-elle pas auprés de Jupiter, pour effacer au moins le nom Troyen dont elle n'a pû exterminer la race:

Ne vero indigenas nomen mutare Latinos, dit elle à Jupiter,

Neu Troas fieri jubeas, Teucroſque vocari;
Aut vocem mutare viros, aut vertere veſtes.
Sit Latium, ſint Albani per ſæcula reges.
Sit Romana potens Itala virtute propago.

La Junon de l'Enéïde eſt formée ſur celle de l'Iliade. Cela eſt viſible. Mais voicy ce que Virgile, en imitant, a trouvé dans ſon propre fonds. Junon outre ſa haine contre les Troyens, excitée par les raiſons que nous avons dites, paroiſt animée contre Enée par des raiſons particuliéres, qui rendent ſon caractére propre à l'Enéïde, & qui mettent Virgile bien au deſſus du rang de ces imitateurs ſerviles, qui ne ſçavent que ſuivre pas à pas ce que les autres ont trouvé avant eux: Junon ſçavoit, dit-il, que la puiſſance Romaine devoit eſtre funeſte à Carthage, ville qui luy eſtoit ſi chére, & dont elle ſongeoit à faire un jour la maiſtreſſe du monde. Cela luy fournit un nouveau ſujet d'averſion pour un peuple qu'elle avoit déja tant de ſujets de haïr, & cela fournit à Virgile une occaſion de relever la gloire de ſon pays, en rappellant dans la mémoire des hommes le plus grand événement qu'on liſe dans toute l'hiſtoire Romaine.

Et qu'y a-t-il de plus grand pour une nation que d'a-

voir porté ſon empire à un ſi haut degré de puiſſance, malgré les efforts de Junon :

Tantæ molis erat Romanam condere gentem.

C'eſt ainſi qu'on rend un ouvrage riche & précieux. Et quel autre génie auroit employé ſi à propos la ruine d'une république floriſſante, qui ſeule dans le monde ſembloit pouvoir faire teſte aux Romains, & balancer leur fortune, ſi rien euſt eſté capable de la balancer. Virgile dans le caractére de Junon, n'a pas uniquement ſongé à la Junon de l'Iliade, il s'eſt reſſouvenu auſſi du Neptune de l'Odyſſée, que le déplaiſir qu'il a receu d'Ulyſſe dans la perſonne de ſon fils, anime contre ce Prince malheureux. De ces deux divinitez il en a formé une, dont le couroux donne un grand relief à ſon héros, en s'attachant à le perſécuter. Les offres que Junon fait à Eole, ſont à peu prés les meſmes qu'elle fait au dieu du ſommeil dans l'Iliade ; la tempeſte qu'excite le dieu des vents eſt copiée d'aprés l'Odyſſée. C'eſt ainſi que dans les tableaux des grands maiſtres les connoiſſeurs retrouvent avec plaiſir ce qu'ils ont admiré ailleurs, icy l'Apollon, là le Gladiateur, & tant d'autres précieux reſtes de l'antiquité.

L'arrivée d'Enée à Carthage aprés la tempeſte, n'eſt pas imitée non plus d'un ſeul endroit ; Virgile a meſlé l'arrivée d'Ulyſſe dans le palais d'Alcinoüs, & chez la nymphe Calypſo. La rencontre de Venus proche de Carthage, fait reſſouvenir d'Ulyſſe, qui trouve Nauſicaa au bord de la mer. Enée raconte à Didon les malheurs de Troye, & ſes propres infortunes, de meſme qu'Ulyſſe chez Alcinoüs fait l'hiſtoire de ſes avantures & de ſes malheurs ; mais le récit d'Enée eſt ſi beau, & ſe joint ſi néceſſairement à l'Iliade, qu'en continuant en quelque façon ce poëme admirable, Virgile prend, ce ſemble, à taſche de l'égaler, pour ne rien dire de plus.

L'amour que Didon prend pour Enée, & celuy que Calypſo prend pour Ulyſſe, ſont dans le fonds la meſme

choſe ; l'ordre de quitter Carthage, que Jupiter envoye à Enée, & celuy que reçoit Ulyſſe de quitter le ſéjour de Calypſo, ſont la meſme choſe encore. Mais quiconque voudra faire une comparaiſon exacte de ces deux endroits, verra ſans peine ce qu'on doit attendre d'un grand génie, quand il vient aprés un homme de meſme caractére ; & la différence qui ſe trouve néceſſairement du premier inventeur, à celuy qui ſçait renchérir ſur l'invention. En effet, Calypſo eſt touchée d'inclination pour Ulyſſe ; elle l'aime, parce que toute immortelle qu'elle eſt, elle n'eſt pas plus à l'abri des paſſions qu'une ſimple mortelle, elle ſuit un penchant naturel, & ne fait pas meſme attention que les loix de la pudeur s'y oppoſent. La paſſion de Didon pour Enée eſt ménagée tout autrement. C'eſt l'amour luy-meſme, c'eſt Cupidon, qui à la priére de Venus ſa mére, prend la forme d'Aſcagne, pour tromper Didon plus aiſément. Deux divinitez ſont occupées à effacer de ſon ame le ſouvenir de ſon premier époux, & à réchauffer dans ſon cœur des ſentimens qu'elle croyoit avoir enſevelis dans le tombeau de Sichée :

Egregiam vero laudem, luy dit Junon, *& ſpolia ampla*
refertis
Tuque puerque tuus ; magnum & memorabile nomen,
Una dolo divûm ſi fœmina victa duorum eſt.

Ulyſſe par l'ordre des dieux abandonne Calypſo. Elle ſe conſume en regrets, elle adreſſe au ciel ſes plaintes & ſes reproches, mais ſes regrets & ſes plaintes ne regardent aprés tout que la perte d'un homme & celle de ſes plaiſirs. Le caractére qu'Homére donne à Calypſo, fait que la facilité qu'elle montre à prendre de l'amour pour Ulyſſe, ne donne à ce héros nul avantage perſonnel ſur Enée. Les regrets de Didon ſont d'une autre eſpéce. En pleurant l'éloignement d'Enée, elle pleure ſa gloire flétrie, & cette réputation qui portoit auparavant ſon nom juſqu'au ciel :

. . . . . Et qua ſola ſidera adibam
Fama prior.

Elle n'imagine plus que du mépris pour elle, dans les princes voiſins qu'elle a tant de fois mépriſez. L'image de Sichée, cette tendre & funeſte image, eſt ſans ceſſe préſente à ſes yeux; il ne luy reſte plus qu'à mourir dans l'accablement où elle eſt: *Quin morere, ut merita es.* Auſſi meurt-elle, & le récit de ſa mort préſente des beautez ſi grandes & ſi naturelles, qu'il faudroit avoir recours aux endroits les plus paſſionnez & les plus touchants des tragédies Grecques, pour trouver rien dont on puſt faire un paralléle avec la fin du quatriéme livre de l'Enéïde. Quelle adreſſe & quelle dextérité n'y a-t-il point d'ailleurs dans cet endroit, d'avoir marqué dans le déſeſpoir de Didon la ſource de la haine implacable des Carthaginois contre les Romains:

Exoriare aliquis noſtris ex oſſibus ultor,
Qui face Dardanios, ferroque ſequare colonos.

Les jeux que Virgile décrit dans le cinquiéme livre de l'Enéïde, ne ſont autre choſe que les jeux décrits dans le vingt-troiſiéme de l'Iliade; il faut convenir qu'ils ſont mieux amenez dans l'Iliade, & qu'il eſt plus convenable à Achille de rendre ces derniers devoirs à Patrocle, qui vient d'expirer, qu'il ne convient à Enée dans le cours d'un voyage, & qui n'eſt en Sicile que par haſard & pour trés-peu de temps, de faire un ſi grand appareil pour l'anniverſaire d'Anchiſe; mais Virgile dans le détail des jeux a mis une variété qui fait un grand agrément. Car en premier lieu la courſe des vaiſſeaux eſt toute de luy, & peut-eſtre que les Naumachies des Romains luy en ont fait naiſtre l'idée; on luy doit encore l'incident de Niſus, qui donne l'avantage à Euryale, ce qui concilie les eſprits en faveur de l'un & de l'autre, & prépare le lecteur au perſonnage que le poëte leur donne dans le neuviéme livre de l'Enéïde,

où

où leur amitié mutuelle leur coute la vie à tous les deux; l'aventure d'Antiloque & de Ménélas racontée dans Homére peut bien avoir fourni à Virgile l'idée de varier ſon poëme par un incident, mais elle ne luy a pas fourni la maniére dont il s'y eſt pris pour le varier par quelque choſe de trés-intéreſſant. Un endroit ménagé avec beaucoup d'art, c'eſt le combat de Darés & d'Entellus; car on trouve naturellement un grand plaiſir à voir l'arrogance & la férocité dans un homme robuſte, confonduë par la foibleſſe d'un vieillard, que ſon courage réchauffe, & porte à livrer un combat inégal. Au lieu que dans l'endroit de l'Iliade qui répond à celuy-là, le plus jeune & le plus fort des deux combattans terraſſe & accable de coups ſon adverſaire, ce qui eſtant une choſe toute ordinaire ne contribuë en rien au divertiſſement du ſpectateur ni au merveilleux du poëme. Ainſi Virgile a abandonné dans cet endroit l'Iliade pour aller chercher dans l'Odyſſée le combat d'Ulyſſe avec Irus, & le placer trés-à-propos dans ſes jeux. On voit avec une autre ſorte de plaiſir ce que Virgile dans ce meſme livre a adjouſté de ſon chef pour flatter ſa nation, c'eſt à ſçavoir cette troupe de jeunes hommes qu'Enée menoit avec luy en Italie, & que le poëte montre aux Romains comme les auteurs des principales maiſons de Rome. Il fait remonter juſques à eux l'origine d'un exercice qui eſtoit en uſage parmi la nobleſſe Romaine, & qu'on nommoit le jeu de Troye :

Trojaque nunc, pueri, Trojanum dicitur agmen.

On remarque aiſément de quel endroit eſt priſe la deſcente d'Enée aux enfers. Ulyſſe dans l'Odyſſée va conſulter l'ombre de Tiréſie; dans l'Enéïde le héros va conſulter ſon pére. Ulyſſe voit comme paſſer en reveûë les ames des perſonnes célébres qui l'ont précédé, ou qu'il a connuës au ſiége de Troye; il y remarque entre autres Ajax, avec lequel il avoit eu ce fameux différent au ſujet des armes d'Achille, & Ajax garde avec luy un ſilence qui marquoit

de la hauteur & de la fierté. Tiréſie dit peu de choſes à Ulyſſe, & tourne ſa réponſe d'une maniére énimagtique & obſcure. Dans l'Enéide tout l'appareil de la deſcente aux enfers eſt magnifique, au lieu que l'endroit de l'Odyſſée d'où celuy-là eſt pris, n'a rien de trop noble. C'eſt, à quelque choſe prés, ce qu'on lit dans Horace, lorſque ce Poëte décrit les cérémonies nocturnes que font deux magiciennes :

. . . . . Scalpere terram
Unguibus, & pullam divellere mordicus agnam
Cœperunt. Cruor in foſſam confuſus, ut inde
Manes elicerent animas reſponſa daturas.

On peut dire que Virgile a plus profité des grenoüilles d'Ariſtophane que des enfers de l'Odyſſée.

Enée dans les enfers rencontre Didon, qui garde avec luy un ſilence obſtiné, & ce ſilence dans une femme mépriſée, & réduite à mourir, a ce ſemble quelque choſe de plus convenable encore & de plus touchant que dans un héros, ſur qui la douleur ne doit pas faire une ſi forte impreſſion, & qui doit du moins aprés la mort oublier les foibleſſes de cette vie; au lieu que le déplaiſir de Didon eſt de la nature des peines qui ne nous abandonnent pas meſme aprés la mort, ſi l'on en croit les Poëtes : *Curæ non ipſa in morte relinquunt.* Télemaque arrivant dans les eſtats du Roy Neſtor, trouve ce Prince occupé à faire un ſacrifice ſolemnel. On retrouve dans ce ſacrifice celuy qui occupoit le Roy Evandre, lorſqu'Enée remontant le Tibre, alla luy demander du ſecours.

Le bouclier d'Enée eſt la copie de celuy d'Achille; mais & dans la deſcription du bouclier, & dans l'entreveûë d'Enée avec ſon pére, Virgile toûjours attentif à la gloire de Rome, trouve moyen de placer par anticipation les plus beaux événements de l'hiſtoire Romaine depuis Enée juſqu'à Auguſte. Au lieu qu'on ne voit repréſenté dans le

bouclier d'Achille que des choſes indifférentes, & qu'Ulyſſe dans les enfers ne voit que les héros qu'il a connûs, ce qui pique moins la curioſité qu'une hiſtoire de l'avenir. Et c'eſt dans ces morceaux là qu'il faut convenir que le poëte Latin a imité le poëte Grec comme les grands peintres & les ſculpteurs imitent la nature. Je veux dire dans l'intention de l'embellir.

Le dénombrement que fait Homére des vaiſſeaux Grecs, ou des troupes venuës pour ſecourir les Troyens, eſt un des plus riches endroits & des plus célébres de l'Iliade. Virgile l'a employé à ſa maniére, en parlant des peuples qui ſe joignirent à Enée, ou qui embraſſérent les intéreſts de Turnus. Tout eſt de part & d'autre également varié, pour la géographie, pour l'hiſtoire ancienne, & pour les couſtumes les plus ſinguliéres de chaque pays, & peut-eſtre que Virgile, en diviſant ſon énumération pour la répandre en divers endroits de ſon poëme, n'a pas peu enchéri ſur Homére, qui ſelon la conſtitution de ſon ouvrage, n'a pû s'empeſcher de la mettre tout de ſuite; ce qui fait que les Commentateurs dônnent à cette partie de ſon poëme le nom *de Catalogue.*

Le combat d'Enée avec Turnus eſt pris de trois différents combats ſinguliers qu'on trouve dans l'Iliade; ſçavoir celuy de Pâris avec Ménélas dans le troiſiéme livre, celuy d'Hector avec Ajax dans le ſeptiéme, & celuy d'Achille avec Hector dans le vingt-deuxiéme. Minerve dans le cinquiéme ouvre les yeux à Dioméde, & diſſipe ce nuage qui empeſche que la foible veûë des mortels n'apperçoive les dieux. Elle le fait, afin qu'il puiſſe reconnoiſtre dans la meſlée Venus & Mars. Venus éclaire Enée de la meſme maniére, mais dans une occaſion plus importante, & pour luy découvrir un objet terrible, qui eſt peut-eſtre l'endroit le plus fortement imaginé de toute l'Enéïde. Car à la faveur de cette nouvelle lumiére, il voit clairement les dieux ennemis de Troye, occupez à la renverſer de fond en comble.

Apparent diræ facies inimicaque Trojæ
Numina magna deûm.
Neptunus muros, magnoque emota tridenti
Fundamenta quatit, totamque à ſedibus urbem
Eruit. Hic Juno ſcæas ſæviſſima portas
Prima tenet, ſociumque furens à navibus agmen
Ferro accincta vocat.
Jam ſummas arces Tritonia, reſpice, Pallas
Inſedit, nimbo effulgens & Gorgone ſæva.
Ipſe pater Danais animos, vireſque ſecundas,
Sufficit: ipſe deos in Dardana ſuſcitat arma.

Le conſeil des dieux dans le dixiéme de l'Enéide, le diſcours de Jupiter & de Venus dans le premier, celuy de Jupiter & de Junon dans le douziéme, ne ſont que des copies, mais de belles copies de ce qu'on lit en cent endroits dans Homére. Les préſents qu'Héléne dans l'Odyſſée fait à Télemaque, ont fourni à Virgile l'idée de ceux qu'Andromaque fait à Aſtyanax dans l'Enéide.

Les différentes maniéres de combattre, & de tomber ou morts ou bleſſez, & tout ce détail ſi propre à la peinture, eſt preſque toûjours pris du Grec. Il faut en dire autant de preſque toutes les comparaiſons, qui ſont plus fréquentes à ce ſujet qu'à nulle autre occaſion; mais qui s'offrent dans Virgile ajuſtées avec tant d'art, & avec un choix de termes ſi propres & ſi élégants, qu'on ne peut quelquefois s'empeſcher de convenir que dans un ſi grand amas de richeſſes & de choſes précieuſes dont Homére a rempli ſes ouvrages, Virgile a eſté heureux de n'avoir eu qu'à les choiſir & à les placer: Homére ſemble les avoir répanduës à pleines mains au hazard, & meſme quelques critiques luy reprochent que ſouvent elles ſe reſſemblent plus entre elles, qu'elles ne reſſemblent à la choſe com-

parée, ce qui n'arrive jamais au poëte Latin ; de ſorte qu'il faut ſur cet article ſe reſſouvenir quelquefois qu'Homére eſt l'inventeur, ſi l'on veut toûjours luy donner le pas ſur Virgile. Si je n'avois pas l'honneur de parler devant des perſonnes à qui Homére & Virgile ſont parfaitement connus, je pourrois m'eſtendre davantage ſur cet article ; il me ſuffit préſentement de ne l'avoir pas oublié, dans le deſſein que j'ay d'éclaircir quelle eſt la plus parfaite maniére d'imiter.

Dans le huitiéme chant de l'Iliade on voit une ſituation qui fait comme le nœud de tout le poëme, que les critiques comparent avec raiſon à une tragédie. Jupiter ayant réſolu de faire ſentir aux Grecs de quel ſecours leur eſtoit la valeur d'Achille, & de vanger l'injure qu'il a receûë d'Agamemnon, donne pour un temps tout l'avantage aux troupes Troyennes ; de ſorte que les Grecs chaſſez de la plaine, & ne ſe croyant pas meſme en ſeûreté à l'abri de leurs retranchements, paſſent la nuit dans le trouble & dans une cruelle inquiétude. Alors forcez par la neceſſité de leurs affaires, ils prennent une ſage réſolution de députer vers Achille, que le mécontentement & le dégouſt éloignoit des combats, & de luy faire enfin de la part d'Agamemnon la ſatisfaction la plus honorable, & les offres les plus avantageuſes qu'il puſt eſperer. C'eſtoit là le terme où Jupiter vouloit amener les Grecs, & l'accompliſſement des promeſſes qu'il fait à Thétis dans le premier livre de l'Iliade. D'un autre coſté, les Troyens maiſtres de la plaine, remplis de confiance & de hardieſſe, ont allumé des feux de toutes parts, & n'attendent que l'aurore, pour tomber de nouveau ſur le camp des Grecs, les chaſſer juſques dans leurs vaiſſeaux, & les réduire à ſe rembarquer en déſordre. Rien n'eſt plus beau ni mieux peint que le trouble des uns, & l'aſſûrance des autres ; & il paroiſt que le poëte s'eſt plû à y employer tout ce que l'art & la nobleſſe de ſon imagination luy a pû fournir de beautez. Virgile s'eſt approprié cette ſituation, ſi capable d'intéreſſer.

Car ſuppoſant qu'Enée aprés ſon arrivée dans le *Latium* avoit aſſis ſon camp, & conſtruit des ouvrages aſſez forts pour mettre ſes troupes hors d'inſulte, & ſoutenir meſme un ſiége, il conte qu'ayant laiſſé le commandement à ſes généraux, il s'eſtoit embarqué ſur le Tibre, pour aller en perſonne demander du ſecours à Evandre; Turnus averti par Junon de ſe prévaloir du départ d'Enée, vient attaquer les retranchements, tient les Troyens enfermez de toutes parts, & ne menace de rien moins que de les faire périr en un jour. Les Rutulois triomphent, & reſſentent toute la joye que donne l'eſpérance de vaincre; l'effroy regne parmi les Troyens, par l'abſence d'Enée, à peu prés comme il regnoit parmi les Grecs par l'abſence d'Achille. C'eſt alors que Niſus & Euryale s'offrent à pénétrer juſqu'aux lieux où eſt Enée, & qu'en ayant obtenu la permiſſion, ils font dans le camp ennemi le meſme ravage que Dioméde & Ulyſſe font dans le camp des Troyens pendant cette meſme nuit dont nous venons de parler. Le ſoin que prend Neſtor dans l'Iliade d'inſtruire Ulyſſe de ce qu'il doit dire à Achille pour l'appaiſer, ne croyant jamais avoir aſſez parlé, & s'exprimant par geſtes, lorſqu'Ulyſſe n'eſt plus à portée d'entendre ſa voix; ce meſme ſoin paroiſt dans l'Aſcagne de Virgile, & l'on ne ſçait auquel des deux donner la préférence du vieillard ou de l'enfant, également remplis d'attention pour les intéreſts communs; on voit au fonds que c'eſt la meſme choſe, mais la différence d'un vieillard à un enfant dépayſe le lecteur, & rend l'imitation d'autant plus parfaite, qu'il faut de l'attention pour l'appercevoir. Mais la mort d'Euryale & de Niſus ne reſſemble à rien, & quoy-que Virgile ait certainement ſongé à la mort de Dolon racontée dans l'Iliade, il l'a traitée tout d'une autre maniére. Dolon eſt par rapport à cet endroit-là ce que la nymphe Calypſo d'Homére eſt par rapport à la Didon de Virgile. Les plaintes de la mére d'Euryale ſont celles qu'on lit dans Homére, ou ſur la mort de Patrocle, ou ſur celle d'Hector.

Parlons d'un autre endroit imité trés-heureuſement, c'eſt la mort de Patrocle, qui fait en quelque façon le dénouëment de l'Iliade.

Achille touché de compaſſion pour les malheurs qui accabloient les Grecs, accorde enfin à leurs priéres, non pas d'aller combattre luy-meſme, mais d'envoyer ſes troupes avec Patrocle à leur teſte, pour taſcher de repouſſer les Troyens, & redonner du courage à ſon parti. Mais afin que ne voulant pas marcher en perſonne, il fit au moins marcher la terreur qui le ſuivoit par tout, il donne ſa propre armure à Patrocle, heureux s'il euſt pû luy donner auſſi ſa force & ſon adreſſe. Patrocle eſt tué par Hector. La douleur d'Achille eſt ſans bornes, & pour vanger ſon ami, plus encore que pour vanger ſa nation, il entre au combat, fait un carnage terrible, joint Hector, le tuë, & porte par là le dernier coup à la fortune de Troye:

. . . . . *Et ademptus Hector*
Tradidit feſſis leviora tolli
. . . . . *Pergama Graiis.*

Virgile a ſans doute eu Patrocle en veuë, lorſqu'il a joint à Enée le jeune Pallas fils du Roy Evandre; ſon pére dans un âge avancé, le luy avoit confié pour commander les troupes auxiliaires qu'il luy fourniſſoit, & pour apprendre ſous luy le meſtier des armes:

. . . . . *Sub te tolerare magiſtro*
Militiam, & grave Martis opus, &c.

Ce jeune prince eſt tué par Turnus comme Patrocle par Hector, & Turnus s'eſtoit paré de la dépoüille, comme Hector eſtoit revenu chargé des armes de Patrocle. Enée rallume ſon courage, & donne la mort à Turnus comme Achille à Hector. La douleur d'Achille dans Homére au ſujet de Patrocle eſt bien plus grande que celle d'Enée dans Virgile au ſujet de Pallas; Achille ſe livre à ſon déſeſpoir

avec une foibleſſe que Platon ne luy pardonne pas, & qu'on ne peut pardonner qu'à l'eſtroite amitié qui les uniſſoit depuis long-temps. Celle d'Enée eſt plus ſage, & ſemble plus digne d'un héros. Virgile ne pouvoit pas imiter avec plus d'intelligence cet endroit d'Homére qui termine l'Iliade, comme il le fait ſervir à terminer ſon Enéïde. Enée n'a perſonne à qui l'amitié luy faſſe prendre tant d'intéreſt qu'Achille en prenoit à Patrocle. Car il n'y avoit pas d'apparence de faire tuer Aſcagne, qui n'eſtoit encore qu'un enfant, & le héros avoit un aſſez grand intéreſt à la guerre qu'il ſoutenoit en Italie ſans l'animer encore par un ſentiment auſſi vif qu'auroit eſté celuy que pouvoit exciter dans ſon ame la perte d'un fils qui devoit luy eſtre ſi cher. Au lieu qu'Achille n'ayant que peu d'intéreſt à la guerre de Troye, comme il le déclare à Agamemnon dés le commencement du poëme, & ſçachant d'ailleurs qu'il y périroit, devoit eſtre engagé par un motif bien preſſant, pour oublier le déplaiſir qu'il avoit receu, & les affronts qui eſtoient la ſeule récompenſe de ſes travaux. C'eſt là ce qui met de la différence dans les maniéres de traiter un ſujet preſque ſemblable, mais comme Virgile l'a trouvé admirable dans Homére, il a voulu en approcher autant que l'œconomie de ſon ouvrage le luy permettoit. Le caractére de Pallas eſt ſi gracieux & ſi noble, qu'on ne peut luy refuſer des larmes; & comme Pallas eſt beaucoup plus jeune qu'Enée, il ſemble avoir quelque choſe de plus touchant que Patrocle, qui eſtoit plus vieux qu'Achille.

Il faut auſſi remarquer que ſi la guerre de Troye ſe fait pour Héléne, celle qu'Enée ſoutient ſe fait au ſujet de Lavinie qu'Enée ſemble enlever à Turnus, à qui les vœux de tout le monde la donnoient; ou que Turnus veut enlever à Enée, à qui les deſtins, s'expliquant par la voix des oracles, l'avoient promiſe. Le Roy Latinus de l'Enéïde, eſt le Priam de l'Iliade. La foibleſſe de Priam l'empeſche de rendre Héléne, la ſource de tous le malheurs de Troye; la foibleſſe de Latinus l'empeſche de ſuivre l'ordre des dieux, en donnant

donnant Lavinie au prince Troyen, à qui le ciel l'avoit deſtinée. Enfin, plus on médite Homére & Virgile, plus on remarque dans le premier de traits que l'autre a empruntez de luy. On y voit les naiſſances, & comme les ébauches de ce que Virgile a de plus beau, ſoit pour le plan du tout en général, ſoit pour la diſpoſition de chaque partie par rapport au tout, ſoit par rapport à l'exécution.

Ce qu'il a de plus particulier, c'eſt le Sinon, le Laocoon & la Camille, & tout ce morceau de philoſophie qui eſt un des grands ornements du livre ſixiéme; la harangue de Sinon eſt d'un genre tout nouveau, & ne reſſemble en rien à celles qui ſont dans Homére, puiſqu'elle eſt toute employée à donner des couleurs à un tiſſu de menſonges, & à rendre le faux vray-ſemblable. Le Laocoon a ſervi de modéle au fameux ſculpteur qui l'a copié, comme le Jupiter d'Homére eſt l'original du Jupiter de Phidias. La Camille eſt d'un caractére ſi ſingulier, que le Taſſe qui l'a tranſporté dans la Clorinde, en a fait un des plus beaux ornements de ſon poëme. Enfin, la doctrine de Pythagore que Virgile oſe mettre dans un poëme, & qu'il y a miſe avec tant de ſuccés, ſans eſtre encouragé à rien de ſemblable par l'exemple d'Homére; tout cela, dis-je, fait voir qu'il eſtoit tout à la fois grand poëte, grand orateur, grand philoſophe & grand peintre. Enée qui retrouve Andromaque en Epire, & toutes les choſes pleines de douleur, de tendreſſe & de bienſéance que Virgile met dans la bouche d'Andromaque, ſont un endroit trés-ſingulier encore & trés-touchant. Virgile y a peut-eſtre profité du ſonge de Pénélope raconté dans l'Odyſſée, & ſon *Hector ubi eſt*, a ſon origine dans ce récit : mais ce trait eſt bien plus court & bien plus vif dans le poëme Latin que dans le Grec.

Revenons au premier livre de l'Enéide, pour y conſidérer un endroit d'une beauté ſinguliére. C'eſt lorſqu'Enée arrive à Carthage, & regardant les peintures dont le tem-

ple de Didon eſtoit orné, y retrouve les combats des Troyens & des Grecs, & ſe reconnoiſt luy-meſme dépeint parmi les principaux chefs. Il n'y a perſonne qui n'en ait eſté frappé. En effet que peut-on imaginer de plus touchant que de découvrir qu'on eſt occupé de nous, ou de nos malheurs, & de le découvrir par des témoignages dont nous ne devons la connoiſſance qu'au hazard. Rien n'eſt plus flateur, parce que rien n'eſt moins ſuſpect. Auſſi voyons-nous que les modernes ſe ſont prévalu de cet endroit de Virgile, & toûjours avec ſuccés. Témoin le temple élevé à la gloire d'Aſtrée, que cette bergére trouve dans un lieu déſert & écarté, où l'on ne pouvoit pas prévoir qu'Aſtrée deût jamais porter ſes pas; mais aprés avoir examiné ſi Virgile luy-meſme n'avoit pas emprunté d'Homére cet endroit, j'ay crû en avoir principalement trouvé l'idée dans ce chantre, qui chez Alcinoüs chante en préſence d'Ulyſſe, mais ſans le connoiſtre, des actions à quoy il prenoit tant de part, & répéte meſme ſon nom pluſieurs fois; auſſi-bien que dans ce qui arrive chez Ménélas, à Télémaque, à qui l'on parle d'Ulyſſe, ſans ſçavoir que Télémaque eſt ſon fils. On ne peut, ce me ſemble, diſconvenir que le Latin n'ait imité le Grec, avec cette ſeule différence que dans l'un, c'eſt un chant ou un diſcours, & dans l'autre c'eſt un tableau; différence cependant qui déguiſe l'emprunt, & qui, comme je l'ay déja dit, rend l'imitation plus parfaite en la déguiſant: enfin Virgile doit à Homére preſque tout ſon poëme, mais il ne doit qu'à luy-meſme la correction, & la juſteſſe qui regne dans tout ce qu'il écrit, & la maniére d'imiter ſon original; en ſorte que ſi Homére eſt au deſſus de luy, ſoit par le mérite de l'invention, ſoit par la naïveté de ſes peintures, ſoit par la fécondité de ſes idées, ſoit enfin par les avantages que la langue Grecque a naturellement ſur la Latine; on pourroit dire d'un autre coſté, qu'en quelques endroits les poëſies d'Homére ont eſté pour Virgile, ce que ceux qui les premiers ont baſti des maiſons, ont eſté pour les archi-

tectes qui ſont venus depuis. Et c'eſt à ces ſeuls endroits que je me ſuis arreſté dans ce diſcours, parce que mon but n'a pas eſté de juger d'Homére & de Virgile, bien moins encore de mettre Virgile au deſſus d'Homére, mais de monſtrer par quelques traits du poëte Latin, comment il s'y faut prendre pour imiter les grands modéles, & ſe rendre ſoy-meſme original en imitant.

DEFFENSE DE LA POËSIE.

Par M. l'Abbé MASSIEU.

UNE des grandes marques du peu de certitude qui ſe trouve dans les connoiſſances de l'eſprit humain, c'eſt la maniére dont il varie dans ſes jugements. Non ſeulement un meſme homme penſe en divers temps tout différemment de la meſme choſe ; mais il ſemble que les idées des nations entiéres ſoient auſſi ſujettes à cette viciſſitude. On eſt tout ſurpris que ce qui eſtoit le plus en vogue chez un peuple, à quelques années delà tombe dans le mépris. Ce qui fait honneur, & ce qui eſt un titre de recommandation dans un temps, avilit & donne l'excluſion dans un autre.

Preſque tous les arts ont éprouvé tour à tour cette diſpoſition que les hommes ont au dégouſt & au changement. Mais je ne ſçais ſi aucun art s'en eſt plus reſſenti que la poëſie. On la veûë triomphante dans de certains ſiécles, & dans d'autres humiliée & abbatuë. Il y a ſoixante ans que ſous le miniſtére d'un des plus grands génies que la France ait jamais eûs, la poëſie ſe trouva parmi nous au plus haut point de ſa gloire. On faiſoit un cas particulier de ceux qui la cultivoient ; elle élevoit aux dignitez, & menoit à des fortunes conſidérables. Maintenant il ſemble que cette grande ardeur qu'on avoit pour elle ſe ſoit rallentie. Il ne

paroiſt pas qu'on ſoit fort touché du mérite des poëtes; & l'on ne pourroit en citer qu'un fort petit nombre, que le commerce des Muſes ait élevez ou enrichis.

Mais on ne ſe contente pas aujourd'huy de mépriſer la poëſie, on la condamne. Plus rigides, & peut-eſtre moins vertueux que nos péres, nous traitons d'amuſement frivole & pernicieux, ce qu'ils regardoient comme un art honneſte & utile. Un * Miniſtre proteſtant qui a beaucoup de mérite, fils d'un des plus excellents critiques du dernier ſiécle, & frére d'une perſonne, qui par la beauté de ſon eſprit & par l'eſtenduë de ſon ſçavoir, fait honneur à ſon ſexe & à la France, a publié depuis quelques années un aſſez long traité, pour faire voir que la poëſie eſt non ſeulement trés inutile, mais encore trés dangereuſe. Un Pére Bénédictin fort connu par ſes beaux ouvrages, donne aſſez à entendre que ſur ce point il eſt du meſme ſentiment que le Miniſtre; & quoy-qu'il garde plus de meſures, & qu'il ſemble diſtinguer deux ſortes de poëſies, l'une bonne & l'autre mauvaiſe; il eſt certain que les principes qu'il poſe concluent également contre l'une & contre l'autre. Mais quelque autorité que ces deux ſçavants hommes ayent dans la république des Lettres, on doit avoüer, & ils n'en diſconviendroient pas eux-meſmes, que la poëſie eut autrefois un adverſaire encore plus redoutable. Ils ont dans l'antiquité un illuſtre garant de leur opinion. Platon a penſé comme eux. Ce grand homme, dont les ouvrages ont fait l'admiration de tous les ſiécles, & font aujourd'huy la paſſion d'un petit nombre de ſectateurs choiſis, condamne la poëſie, & bannit les poëtes de ſa république. Doit-on ſe taire dés qu'un auſſi grand homme a parlé! Ou nous eſt-il permis d'examiner avec tous les égards deûs à un génie du premier ordre, ſi dans la queſtion préſente ſon ſentiment particulier doit l'emporter ſur le ſentiment général de tous les hommes!

* C'eſt M.r Le Févre, qui a depuis fait abjuration.

Aprés avoir lû aſſez exactement ce qui s'eſt écrit contre la poëſie, je trouve que les reproches qu'on luy fait peu-

vent ſe réduire à deux principaux. On prétend qu'elle eſt propre à gaſter l'eſprit & à corrompre le cœur. Souffrez, Meſſieurs, que je taſche de juſtifier ſur ces deux accuſations, cette partie des belles Lettres qui a toûjours paſſé pour la plus agréable; & qui dans le noble travail où des ordres auguſtes vous appliquent, vous fournit ſouvent les plus grandes idées & les plus heureuſes expreſſions dont vous vous ſervez.

On ſoutient donc que par rapport à l'eſprit, la poëſie produit trois effets trés pernicieux; qu'elle l'accouſtume au faux; qu'elle l'énerve & l'effémine; enfin qu'elle le dégouſte des eſtudes ſérieuſes & utiles, & le rend incapable des grandes connoiſſances. La poëſie, dit-on, n'offre à l'eſprit de toutes parts que des fauſſetez; elle ne le repaiſt que de fables & de chiméres. On ne peut diſconvenir en effet qu'elle ne ſe ſerve de l'apparence du menſonge; mais elle ne s'en ſert que pour amener les hommes à la vérité. Il ne faudroit eſtre guére initié dans les myſtéres de cet art, pour ignorer que les fictions qu'il employe ſont autant d'allégories. Tout le monde ſçait qu'il y a deux maniéres d'enſeigner la vérité aux hommes; l'une couverte & myſtérieuſe, l'autre dévoilée & toute ſimple. Les anciens eſtoient idolaſtres de la premiére; nous nous ſommes déclarez pour la ſeconde. Croyons que c'eſt la meilleure, puiſque c'eſt la noſtre; mais ne condamnons qu'avec circonſpection & avec retenuë celle qui ſe trouve autoriſée par la pratique de la plus ſaine antiquité. Il eſt certain qu'en ces premiers temps, tout ce qu'il y avoit de plus excellents eſcrivains, dans quelque genre que ce puſt eſtre, aimoient à déguiſer leurs enſeignements ſous des fictions agréables & ingénieuſes. Non ſeulement les auteurs prophanes, mais les auteurs ſacrez, en ont uſé de la ſorte. L'Eſcriture eſt pleine de paraboles & de figures. Celuy qui eſt la vérité meſme, n'a pas dédaigné de recourir pluſieurs fois à ce langage pour ſe faire entendre des hommes. On ne peut donc blaſmer les premiers poëtes de ce qu'ils ont choiſi cette maniére pré-

férablement à toute autre; ils n'ont fait en cela que ſe conformer au gouſt de leurs ſiécles, & ſuivre ce qui eſtoit le plus généralement approuvé.

Que ſi l'on recherche quel pourroit eſtre le principe de cette paſſion que les anciens avoient pour les allégories & pour les fictions, on trouvera qu'elle venoit d'une grande connoiſſance de la nature. En effet, pour peu qu'on eſtudie les hommes, on découvre qu'ils ont une averſion ſécréte pour la vérité, ſur tout lorſqu'elle touche à leurs paſſions, & qu'elle attaque leurs cœurs dans des endroits délicats & ſenſibles. Mais autant qu'ils haïſſent la vérité, autant ils aiment le menſonge. De là ce gouſt qu'ils ont naturellement pour les fables & pour les contes. Nous avons beau faire les graves, nous ſommes tous enfants ſur ce point. Un tiſſu d'avantures extravagantes & ridicules, qui ſont deſtituées de toute vray-ſemblance, mais où le merveilleux ſe trouve, a ſouvent plus de force pour attirer & pour ſouſtenir noſtre attention que le diſcours le plus raiſonnable & le plus ſenſé. Les premiers poëtes qui furent auſſi les premiers philoſophes, s'apperceurent de ces deux diſpoſitions du cœur de l'homme. Ils comprirent qu'ils tenteroient inutilement de les changer, & crurent que le ſeul parti qui leur reſtoit à prendre, c'eſtoit de tirer un bien d'un mal néceſſaire. Ils s'accommodérent donc à noſtre foibleſſe par l'impoſſibilité de faire mieux; & pour nous amener inſenſiblement au point qu'ils vouloient, ils nous préſentérent le faux en apparence, & le vray dans le fonds.

Un autre avantage que cette maniére avoit encore, c'eſt qu'elle eſtoit reveſtuë d'un air de myſtére. Or il n'y a rien qui ſoit plus propre à réveiller la curioſité des hommes. Veut-on preſque à coup ſeûr leur inſpirer l'envie d'approfondir une choſe, il ne faut que leur laiſſer entrevoir qu'on la leur cache. Ces voiles & ces gazes que les poëtes mettoient ſur les inſtructions, donnoient de l'empreſſement pour des véritez ſur leſquelles on n'auroit pas jetté les

yeux, s'ils les euſſent préſentées toutes nuës.

Enfin, cette maniére flattoit agréablement l'amour propre des lecteurs, en leur donnant lieu de penſer qu'ils faiſoient quelqu'uſage de leur pénétration. L'eſprit de l'homme eſt naturellement vain. Il n'aime pas qu'on luy montre les objets trop à découvert. Quand on les luy met dans un ſi grand jour, il croit qu'on ſe défie de ſes lumiéres; il veut qu'on ſe repoſe ſur luy de quelque ſoin, & qu'on luy laiſſe quelque choſe à deviner. Or il trouvoit dans ces allégories de quoy ſe ſatisfaire. Elles ouvroient un beau champ aux conjectures, qui ſouvent alloient bien au delà de ce que les poëtes s'eſtoient promis. La vérité gagnoit à tout cela, & ſe montroit; & par là, le plaiſir flatteur qui naiſſoit de ces découvertes, ſe trouvoit accompagné d'une utilité ſolide. C'eſt ainſi que les premiers poëtes ſe ſervirent des paſſions de l'homme pour le corriger, & cherchérent le reméde dans le mal meſme. C'eſt par cette raiſon qu'Homére, celuy de tous qui a le mieux connu le cœur humain, a rempli ſes ouvrages d'un ſi grand nombre d'allégories. Nous avons l'intelligence des plus conſidérables. Qui ne voit que cette merveilleuſe chaine d'or, avec laquelle Jupiter ſe vante d'enlever le ciel & la terre, les dieux & les hommes, nous marque la diſproportion infinie de tous les eſtres réunis enſemble à l'eſtre ſouverain; que les diſputes & les diſſentions éternelles des dieux, nous repréſentent cette oppoſition & cette guerre qui ſe trouve entre les premiers principes dont tous les corps ſont compoſez; que ces vents enfermez dans des outres, qu'Ulyſſe cachoit à ſes compagnons avec tant de ſoin, ne ſont autre choſe que les ſecrets d'eſtat qui ne doivent point venir à la connoiſſance des peuples; que les Sirénes qui par leurs voix mélodieuſes attiroient les paſſants dans des écüeils, que Circé qui par ſes enchantements, les changeoit en beſtes, ſont des images naïves de la volupté qui charme & abrutit les hommes. S'il y en a quelques-unes que nous n'entendons pas aujourd'huy, n'en accuſons point ce grand

poëte qui eſtoit intelligible de ſon temps. Craignons qu'il n'y ait en cela plus de noſtre ignorance que de ſa faute. Reconnoiſſons du moins de bonne foy qu'il a prétendu cacher un ſens ſous ces dehors ; & que ſon intention n'a jamais eſté qu'on priſt à la lettre des aventures ſi manifeſtement fabuleuſes. Les poëtes qui ſont venus depuis ſe ſont formez ſur ce grand modelle, & à ſon exemple ils ont enfermé dans des fictions preſque tous les ſecrets de la Théologie, de la Morale & de la Phyſique. Mais en ſe ſervant de ces fictions, ils n'ont eu en veûë que la vérité ; & ils ont toûjours pris pour régle fondamentale de leur art, cette maxime importante qu'un d'entre eux a ſi heureuſement exprimée dans ces deux vers :

Rien n'eſt beau que le vray : le vray ſeul eſt aimable,
Il doit regner par tout, & meſme dans la fable.

On prétend en ſecond lieu que la poëſie oſte à l'eſprit ſon activité & ſa force. Il n'eſt pas poſſible, dit-on, qu'enchaiſné avec la meſure ou avec la rime, qu'énervé par la douceur des ſons & par la moleſſe des nombres, il s'éléve à rien de grand. Il y a lieu de douter ſi ceux qui parlent de la ſorte, ont jamais bien compris la nature de la poëſie. Ils ſçauroient, pour peu qu'ils la connuſſent, qu'elle conſiſte principalement dans cet enthouſiaſme ſi vanté, qui ſaiſit le poëte & qui l'enléve. Pouſſé par cette impreſſion divine, il renverſe tout ce qui s'oppoſe à ſon paſſage. La rime, la meſure ne luy préſente que de vains obſtacles. Si dans de premiers efforts & lorſqu'il eſt encore à froid, il les trouve indociles & rebelles, à peine eſt-il échauffé de ce beau feu, qu'il les aſſujettit & les maiſtriſe, & alors elles ſe rangent comme d'elles-meſmes ſous le joug de la raiſon, & au lieu de la geſner & de l'affoiblir, elles l'aident & la fortifient. Et voilà peut-eſtre ce que la poëſie a de plus admirable. C'eſt qu'encore qu'elle ſoit aſſervie à des loix trés dures, non ſeulement elle parle ſans contrainte, comme la proſe, de tout ce qui peut entrer dans le diſcours :

cours : mais elle en parle avec une élévation & une force où la proſe ne peut atteindre. Auſſi voyons-nous que tous les plus habiles maiſtres dans l'art de penſer, ont toûjours regardé la poëſie comme la meilleure école où cet art ſe puſt apprendre. Ils ne recommandent rien tant que la lecture des poëtes, ſur tout celle d'Homére. Ariſtote le donne pour modéle à quiconque ſe propoſe de bien eſcrire; & le met au deſſus de tout ce qu'il y a jamais eu d'eſcrivains, ſoit pour l'expreſſion ou pour la penſée. Ses ouvrages, ſi nous en croyons Cicéron, ne ſçauroient eſtre trop dans les mains de ceux qui aſpirent à la véritable éloquence; & au ſentiment de ce grand connoiſſeur, quelque prodigieuſes que fuſſent les diſpoſitions qu'Homére avoit pour la poëſie, il eſtoit encore plus orateur que poëte. On ne peut lire ſans eſtonnement ce qu'en dit Quintilien; il en parle comme d'un homme qui a eſtendu les limites de l'eſprit humain; qui a poſſédé les idées de tous les genres d'eſcrire; & qui nous offre luy ſeul des exemples de toutes les beautez différentes qui peuvent entrer dans la compoſition d'un ouvrage. Longin le cite éternellement, & puiſe plus dans ſes eſcrits, que dans ceux de tous les autres auteurs enſemble. Nous ſommes tout au moins un peu vains, ſi nous croyons nous connoiſtre mieux en ſublime qu'Ariſtote, que Cicéron, que Quintilien & que Longin. Or ces excellents critiques eſtoient perſuadez que c'eſt principalement chez les poëtes qu'il en faut chercher des modéles. En effet où peut-on en trouver de plus fréquents que dans les eſcrits d'Homére & de Virgile, de Sophocle & d'Euripide, de Pindare & d'Horace; & ſi j'oſe encore icy adjouſter d'autres noms, qui vray-ſemblablement paſſeront à coſté de ceux-là juſqu'à la poſtérité la plus reculée, que dans les eſcrits de Malherbe & de Racan, de Corneille & de Racine! N'eſt-ce pas dans leurs ouvrages que l'on découvre tout ce que l'eſprit humain a conceu de plus héroïque & de plus merveilleux! Pouvons-nous arreſter nos regards ſur les grands traits & ſur les hardieſſes

heureuſes dont ils ſont pleins, ſans nous ſentir comme animez de leur génie, & ſans éprouver que l'élévation & la nobleſſe de leurs ſentiments ſe répandent juſques ſur les noſtres ! Mais ſi de la poëſie profane nous paſſons à la poëſie ſacrée; ſi nous jettons les yeux ſur les deux Cantiques de Moïſe & ſur les Pſeaumes, quels effets ne produira point ſur nous cette foule de beautez vives & animées qui s'y préſentent de toutes parts! Les fleuves qui remontent vers leurs ſources ; les mers qui s'entrouvent & qui fuyent ; les collines qui treſſaillent ; les montagnes qui fondent comme de la cire, & qui diſparoiſſent ; le ciel & la terre qui écoutent dans le reſpect & dans le ſilence ; toute la nature qui s'émeut & qui s'ébranle devant la face de ſon auteur, ſont peut-eſtre les choſes les plus relevées qui ayent jamais eſté dites. Qui ne ſeroit frappé à la veûë de ces grandes images ! Quoy de plus propre à tirer l'ame de ſa ſituation ordinaire, & à l'élever au deſſus d'elle-meſme ! Quels thréſors ne peut-on pas tirer de ces mines, pour peu qu'on ſçache les creuſer! Quelle ſource de penſées ſublimes & d'expreſſions magnifiques ! C'eſt donc ſans fondement qu'on reproche à la poëſie qu'elle abaiſſe l'eſprit. On pourroit peut-eſtre luy reprocher, avec plus de raiſon, qu'elle l'éléve trop. Mais en cela meſme elle ſe preſcrit des bornes. Sage juſques dans ſes emportements, elle ſçait ſe modérer juſqu'au milieu de ſon vol le plus rapide. Une de ſes principales régles, c'eſt qu'on ne peut avec trop de ſoin éviter l'excés. Si l'on excepte quelques genres de piéces, dont le caractére particulier demande qu'on s'abandonne ſans ménagement & ſans réſerve, dans tous les autres elle exténuë ſes forces à deſſein, & n'allant que juſqu'au point qu'il faut, elle nous marque ce que nous devons nous permettre & nous deffendre.

Mais du moins, dit-on, la poëſie eſt un obſtacle au ſçavoir. Ses charmes oſtent le gouſt des autres eſtudes, qui ſont moins agréables & plus ſolides. Un poëte occupé & enchanté de ſes ouvrages, n'a ni la volonté ni le temps

d'approfondir, & compte pour rien tout le reſte. Il eſt vray que la poëſie a ſes agréments, & que parmi ce grand nombre d'ouvriers de toute eſpéce qui ſont dans le monde, il n'y en a point qui doivent plus que les poëtes, eſtre ſur leurs gardes contre les illuſions de l'amour propre. Mais cela n'empeſche point qu'ils ne puiſſent & qu'ils ne doivent eſtre ſenſibles aux avantages des autres ſciences. Non ſeulement il n'eſt pas impoſſible qu'un poëte ſoit ſçavant, mais c'eſt une néceſſité qu'il le ſoit. Tous ceux qui preſcrivent des régles ſur l'éloquence, demandent dans l'orateur une érudition prodigieuſe. Ils veulent qu'il ſoit profond dans la juriſprudence & dans la philoſophie, dans l'hiſtoire & dans la fable, dans la chronologie & dans la géographie; Quintilien meſme adjouſte dans la géométrie & dans la muſique. Si ces connoiſſances ſont néceſſaires à un orateur, elles le ſont beaucoup plus à un poëte; car il eſt rare que quelques-unes trouvent leur place dans un plaidoyer ou dans une harangue; au lieu que preſque toutes entrent naturellement dans un poëme, pour peu qu'il ſoit de longue haleine. Il paroiſt en effet par les eſcrits de tout ce qu'il y a jamais eu de plus grands poëtes, qu'ils ont eſté trés-éclairez. Eh que ne ſçavoit pas celuy qui a produit tous les autres, & qui, du conſentement de tous les ſiécles, eſt le premier par l'ordre & du temps & du mérite! Inſtruit à fond de ce qui regarde le cœur de l'homme, la ſtructure du corps, les caractéres & les mœurs des peuples, la ſituation & les propriétez des pays, les différentes qualitez des animaux, le flux & le reflux des mers, la ſource & le cours des fleuves, la nature & le mouvement des aſtres, les ſecrets des arts & libéraux & méchaniques; il ſemble qu'il n'ait rien ignoré de tout ce que l'homme peut apprendre, & que ſon ſçavoir n'ait eu d'autres bornes que celles de l'univers. Si les lumiéres de Virgile n'eſtoient pas ſi vaſtes, elles ne laiſſoient pas d'eſtre fort eſtenduës. Quelle connoiſſance n'avoit-il pas de l'agriculture, dont il nous a donné de ſi beaux préceptes;

des anciennes couſtumes de l'Italie, qu'il a décrites d'une maniére ſi exacte ; des cérémonies & des myſtéres de la religion payenne, dont il nous a laiſſé les monuments les plus curieux qui ſoient venus juſqu'à nous ; de l'hiſtoire Romaine, qu'il a trouvé le ſecret d'enchaſſer avec tant d'art dans ſon ouvrage, & de traiter avec toute la pompe & toute la magnificence que demande un ſujet ſi riche ; de la philoſophie d'Epicure, qu'il a preſque toute renfermée dans une Eglogue ; de celle de Pythagore & de Platon, dont il nous donne une ſi haute idée dans le ſixiéme livre de l'Enéïde ! Mais la ſcience n'a pas eſté le partage des ſeuls poëtes anciens. Il ſeroit aiſé de faire voir qu'entre nos modernes ceux qui ſe ſont le plus diſtinguez par une érudition profonde, ont preſque tous eſté poëtes. On ne dira pas que les Scaligers, les Grotius, les Petaus fuſſent des hommes médiocrement ſçavants. Or on ſçait juſqu'où alloit leur paſſion pour la poëſie. Scaliger nous a laiſſé un gros recüeil de vers, & un volume fort ample ſur la poëtique. Nous avons de Grotius pluſieurs piéces d'une diction ſi pure & ſi élégante, qu'au ſentiment de nos meilleurs critiques, elles ne ſont pas indignes de l'ancienne Rome. Quand on lit les poëſies Grecques & Latines du P. Pétau, on ne comprend pas qu'il ait pu trouver du temps pour compoſer tant d'autres beaux ouvrages ſur les matiéres les plus importantes ; & l'on eſt tenté de croire qu'il avoit paſſé ſa vie à lire Homére & Virgile, dont il prend ſi bien le tour & le caractére. Que s'il m'eſtoit permis d'alléguer des exemples vivants, je pourrois citer un des plus ſçavants hommes de l'Europe, qui conſommé dans toute ſorte de Litterature, & qui employant à Aulnay ſon loiſir, comme Cicéron employoit le ſien à Tuſculum, fait des vers Latins auſſi-bien & peut-eſtre mieux que perſonne de ſon ſiécle. Je pourrois ſans ſortir de cette Compagnie, y trouver un homme dont le moindre mérite eſt d'eſtre poëte ; & qui bon géométre, bon phyſicien & bon aſtronome, ſçait joindre aux ſciences les plus ſérieuſes &

les plus abſtraites, tout le badinage & tous les agréments des muſes Françoiſes. Si donc nous éprouvons par une expérience perſonnelle, que l'amour des vers nous empeſche de nous élever à ces connoiſſances, ne nous en prenons point à la poëſie, qui bien loin de les exclure, a ſouvent beſoin de leurs ſecours; prenons-nous en à nos diſpoſitions particuliéres, & entrons de bonne grace dans les intentions de la nature, qui n'a pas voulu que nous fuſſions du nombre de ces hommes privilégiez qui ſont capables de tout. Il faut avoüer pourtant qu'on n'a pas communément une fort grande idée de la ſcience des poëtes. D'où peut venir cette opinion qui leur eſt ſi deſavantageuſe, & qui eſt en meſme temps ſi fauſſe. C'eſt qu'on en juge par le grand nombre de ceux qui portent ce nom, & qui ſont bien eſloignez de le mériter. Car à qui ne le donne-t-on pas aujourd'huy! On le prodigue à des gens qui auront fait quelques madrigaux, ou quelques chanſons; qui au lieu de ſe former ſur les régles qu'Ariſtote & Horace nous ont preſcrites, & ſur les chefs-d'œuvres qu'Homére & Virgile nous ont laiſſez, font quelquefois gloire de n'entendre pas les langues dans leſquelles ces grands hommes ont eſcrit; qui ne connoiſſent point d'autres modéles du ſublime que Cyrus & Clélie; dont tout le mérite ſe réduit à rimer aſſez heureuſement des phraſes ramaſſées dans ces Romans; qui ſtériles d'eux-meſmes & dépourveûs d'invention, qualité pourtant qui conſtituë l'eſſence du poëte, raſſemblent dans les eſcrits des autres les diverſes piéces dont ils aſſortiſſent les leurs; qui accouſtumez au langage d'une doucereuſe galanterie, ne ſçavent plus que dire dans leurs vers, dés qu'ils n'ont plus à entretenir une Céphiſe ou une Cloris: hommes frivoles & ſuperficiels, qui ſe bornant à l'approbation d'un petit nombre de perſonnes dont ils ſont environnez, font du bruit à quelque diſtance & pour un temps; mais ignorent les grandes beautez qui ſont de tous les pays & de tous les ſiécles, & qui marquent les ouvrages au coin de l'immorta-

lité. Ce n'eſt pas là l'idée que les maiſtres de l'art ont toûjours euë d'un poëte. Si nous les en croyons, il faut qu'un homme, pour eſtre digne de ce beau nom, ait receu de la nature un génie ſublime & une imagination agréable; qu'il raſſemble en luy les plus grandes qualitez, l'élévation, la force, la fécondité, la ſoupleſſe; qu'il ait cultivé ces heureuſes diſpoſitions par une longue eſtude des préceptes & des modéles; qu'embelliſſant ce qu'il emprunte des autres, il y meſle encore un plus grand nombre de beautez qui ſoient de luy; que puiſant dans les thréſors des ſcienoes & des arts, il ſçache parler de tout ſans affectation & avec grace; que par une ſuite continuelle de merveilles, il puiſſe ſans ceſſe, & dans tout le cours d'un ouvrage, exciter la ſurpriſe & entretenir l'admiration; que ſe ſouvenant qu'il eſcrit pour tous les hommes, il trouve le ſecret de plaire aux eſprits les plus différents, & de s'aſſûrer des approbateurs chez toutes les nations & dans tous les âges. Or qui ne voit que tout cela demande, & un grand fond de talents naturels, & une ample proviſion de connoiſſances acquiſes!

Mais ſi la poëſie eſt bien éloignée de gaſter l'eſprit, elle l'eſt beaucoup plus encore de corrompre le cœur.

Il ne faut pas juger d'un art par le mauvais uſage qu'on en peut faire. Sur ce principe il n'y auroit rien de bon dans le monde, puiſqu'il n'y a rien dont la corruption des hommes n'abuſe. Il s'agit donc de ſçavoir principalement, s'il ſe rapporte à une fin honneſte, & ſi les moyens dont il ſe ſert pour y parvenir ſont légitimes. Or ſi l'on examine la poëſie ſur ces deux régles, on ne pourra luy refuſer une place entre les arts les plus utiles. Elle ſe propoſe la plus excellente de toutes les fins, & n'employe pour y arriver que des moyens permis.

Il eſt certain que ſi on la conſidére dans la pureté de ſa premiére inſtitution, elle fut inventée d'abord pour inſtruire les hommes, & pour leur apprendre les véritez les plus importantes de la religion, de la politique & de la morale.

Je dis de la religion : les plus anciens & les plus beaux morceaux de poëſie qui ſoient dans le monde, ſont conſacrez à la gloire du vray Dieu. Cet art qui paroiſt aujourd'huy ſi profane, prit naiſſance au milieu des feſtes deſtinées à honorer l'Eſtre ſouverain. Dans ces jours ſolemnels où les hommes ſe délaſſoient de leurs travaux, & ſe livroient à une joye innocente & néceſſaire; ils s'aviſérent, ſoit par hazard, ſoit par inſtinct, d'enfermer dans de certaines meſures, & leurs pas & leurs paroles. Tels furent les commencements de la muſique, de la danſe & de la poëſie. Mais lorſque les hommes eurent transféré aux créatures l'hommage qui n'eſt deû qu'au Créateur, la poëſie ſuivit le ſort de la religion. On s'en ſervoit dans les commencements à remercier les fauſſes divinitez de leurs bienfaits, & à leur en demander de nouveaux. Il eſt vray qu'on l'appliqua bientoſt à d'autres uſages : mais dans tous les temps on eut ſoin de la ramener à ſa premiére deſtination. Héſiode mit en vers la généalogie des dieux; Callimaque fit des hymnes en leur honneur; un poëte trés-ancien compoſa ceux qu'on attribuë ordinairement à Homére. Les ouvrages meſme qui roulérent ſur d'autres matiéres, conduiſirent & réglérent les événements par l'entremiſe & par le miniſtére des puiſſances divines. Ils apprirent aux hommes à regarder les dieux comme les auteurs de tout ce qui arrive dans la nature. C'eſt là qu'on nous les repréſente par tout comme les ſeuls arbitres de nos deſtinées. Ce ſont eux qui élévent & qui abattent le courage, qui donnent & qui oſtent la prudence, qui envoyent la victoire & qui cauſent les défaites. Il ne s'exécute rien de grand ni d'héroïque que par l'aſſiſtance cachée ou viſible de quelque divinité. Et de toutes les véritez qu'on nous enſeigne, celle qu'on nous préſente le plus ſouvent, & qu'on eſtablit avec le plus de ſoin, c'eſt que la valeur & la ſageſſe ne peuvent rien ſans le ſecours de la providence. Que ſi ces dieux ſont pleins de deffauts, s'ils s'abandonnent à leurs paſſions, s'ils ſe plongent dans toute ſorte de vices,

ſi par leurs partialitez, leurs violences, leurs emportements, leurs excés, ils ſont ſouvent au deſſous meſme des hommes, on ne doit point s'en prendre à la poëſie. Une des plus grandes injuſtices qu'on a couſtume de luy faire, c'eſt de croire qu'elle a produit ces opinions extravagantes & monſtrueuſes ; au lieu que ce ſont en quelque ſorte ces opinions qui l'ont produite. Car ſi la poëſie eſt née dans ces jours que l'on conſacroit aux fauſſes divinitez, les fauſſes divinitez eſtoient donc avant la poëſie. Ainſi tout le crime des premiers poëtes, c'eſt d'avoir travaillé d'aprés la créance receûë, & d'avoir parlé de l'Eſtre ſouverain conformément aux préjugez de leur pays & de leur ſiécle. En quoy ils firent ce que feront éternellement les poëtes de toutes les nations du monde. On a donc tort d'imputer aux anciens poëtes de l'Italie & de la Gréce, les abſurditez de la théologie payenne. Ce n'eſt point comme poëtes qu'ils ont eu ces indignes idées de la divinité ; c'eſt comme Grecs & comme Romains. Ce n'eſt point la faute de l'art qu'ils profeſſoient ; c'eſt le malheur des lieux & des temps où ils ſont nez, & une ſuite des profondes ténébres, où Dieu par un effet de ſes jugements impénétrables, avoit laiſſé des peuples d'ailleurs ſi éclairez & ſi polis. Mais lorſque les lumiéres de l'Evangile eurent diſſipé ces ténébres, la poëſie une ſeconde fois changea d'objet comme la religion; elle ſe rapprocha du véritable Dieu, dont elle s'eſtoit éloignée, & finit ainſi par où elle avoit commencé. Un grand nombre de poëtes chreſtiens l'employérent, & depuis l'ont employée dans tous les ſiécles à célébrer les véritez les plus auguſtes & les plus ſaintes. L'Egliſe elle-meſme a voulu qu'elle entraſt dans ſes cérémonies, & qu'elle fiſt partie de ſon culte.

Mais les poëtes ne furent pas ſeulement les premiers théologiens, ils furent encore les premiers politiques. On ſçait combien ils contribuërent dans ces ſiécles groſſiers à polir les hommes, à les raſſembler dans des villes, & à les unir par les liens d'un intéreſt commun. Ce grand ouvrage

fut

fut un des miracles de l'harmonie & du nombre. De là ces fables qui ſe ſont répanduës dans l'univers, qu'Amphion au ſon de ſa lyre avoit baſti les murs de Thébes; qu'Orphée par la douceur de ſon chant avoit adouci les beſtes féroces & amolli les rochers. Ceux qui compoſérent des loix pour ces républiques naiſſantes, les exprimérent en langage poëtique, perſuadez que ce langage concilioit à ces loix plus de reſpect, qu'il leur donnoit plus d'énergie & plus de force, & qu'il avoit je ne ſçais quoy de plus propre à les imprimer dans l'eſprit & dans la mémoire. Ce qu'il y a de ſeûr, c'eſt que Solon, qui vint long temps aprés, mit en vers un grande partie de celles qui fit pour le plus ſage peuple de la terre. Les anciens nous parlent de luy, non ſeulement comme d'un grand légiſlateur & d'un grand philoſophe, mais encore comme d'un grand poëte. L'hiſtoire nous a conſervé quelques-uns de ſes vers, & nous apprend qu'il en avoit fait plus de ſix mille. Il ſemble en effet que les deſcendants de ces premiers poëtes ayent hérité de leurs penchants & de leurs diſpoſitions pour la ſociété. On remarque aſſez ſouvent qu'ils ſont plus propres que les autres hommes aux vertus civiles & au commerce de la vie; ſoit qu'ils ayent d'ordinaire quelque choſe de gay & d'agréable dans l'eſprit; ſoit que la ſorte d'eſtudes dont ils s'occupent tempére & adouciſſe l'humeur; ſoit qu'enfin charmez de leurs ouvrages, & peu touchez de ce qui fait l'ambition des autres hommes, ils ne ſongent point à les traverſer par des concurrences. Quoy-qu'il en ſoit, ils ſont dans une eſpéce de poſſeſſion d'eſtre aimez & recherchez. Virgile & Horace faiſoient les délices de la cour d'Auguſte; Marot & Saint-Gélais de celle de François I. Ronſard, Baïf & du Bellai de celle de Charles IX. Dans ces derniers temps les Voitures & les Sarrazins, les Péliſſons & les Ségrais ont fait l'ornement & le plaiſir des compagnies les plus délicates. Ils ont paru auſſi aimables par les maniéres, qu'eſtimables par les talents, & l'on ne peut encore aujourd'huy prononcer leurs

noms ſans préſenter à l'eſprit tout ce que l'idée de la civilité, de la galanterie & de la politeſſe renferme.

Mais une des principales veûës de la poëſie fut de former les mœurs. Pour en eſtre convaincu, il ne faut que conſidérer la fin particuliére de chaque eſpéce de poëme, & que jetter les yeux ſur la pratique la plus générale des poëtes les plus illuſtres. Le poëme épique ſe propoſa d'abord de nous donner des inſtructions déguiſées ſous l'allégorie d'une action importante & héroïque. L'ode, de célébrer les exploits & les vertus des grands hommes, & d'engager par là tous les autres à les imiter. La tragédie, de modérer en nous la pitié & la crainte, en nous familiariſant avec ces deux paſſions, ſi capables, lorſqu'elles ſont exceſſives, de troubler le repos de la vie. La comédie & la ſatyre, de nous corriger en nous divertiſſant, & de faire une guerre implacable aux vices & aux ridicules. L'élégie, de verſer des pleurs ſur le tombeau des perſonnes qui méritent d'eſtre regrettées. L'égloguе, de chanter l'innocence & les plaiſirs de la vie champeſtre. Que ſi dans la ſuite des temps on ſe ſervit de ces différentes ſortes de piéces à d'autres uſages, il eſt certain qu'on les détourna de leur intention naturelle, & qu'au commencement elles tendoient toutes à un meſme but, qui eſtoit de rendre l'homme meilleur. Auſſi dans tous les ſiécles, les poëtes les plus conſidérables qui ont connu la nature & les obligations de leur art, ſe ſont conformez à cette fin. Je ne parleray point des ſentences de Théognis, du poëme moral de Phocylide, des vers d'or qu'on attribuë à Pythagore, petit ouvrage qu'on ne peut aſſez eſtimer, & dont une excellente traduction vient de nous faire connoiſtre tout le prix. Si tous les ouvrages en vers reſſembloient à ces trois là, nous ne ſerions pas à la peine de juſtifier la poëſie. Car il eſt conſtant qu'ils renferment la morale la plus ſaine & la plus pure; qu'ils aſſignent à chaque devoir ſon véritable rang, & qu'ils ſont un précis de tout ce que la raiſon humaine a jamais penſé de plus ſage. Je paſſe donc

aux autres ouvrages qui peuvent former plus de conteſtation, & auxquels on ne rend pas aſſez de juſtice. Je commence par ceux des deux premiers poëtes de l'univers, Homére & Virgile. Quel a eſté leur deſſein, lorſqu'ils ont compoſé ces grands poëmes que tous les ſiécles ont révérez, & qu'on regarde avec juſtice comme les chef-d'œuvres de l'eſprit humain! Il ne faut pas croire que ces génies ſublimes n'ayent fait des vers que pour enfermer des mots dans de certains nombres, & que pour donner un vain plaiſir à leurs lecteurs. La ſeule conſtitution de leurs ouvrages ſuffit, pour faire voir qu'ils ſe ſont propoſez une fin plus noble & plus digne d'eux. Dans l'Iliade, Achille ſe broüille avec Agamemnon & ſe retire. Juſques-là les Grecs avoient toûjours eſté victorieux. Mais les affaires changent tout à coup de face. Battus pendant pluſieurs jours de ſuite, & réduits à la derniére extrémité, ils ne trouvent de reſſource que dans la réconciliation des deux princes. Il ne faut pas une fort grande pénétration pour découvrir qu'Homére a voulu nous apprendre par là, que le ſalut des peuples dépend de la bonne intelligence des princes qui les gouvernent. Dans l'Odyſſée, Ulyſſe eſt éloigné de ſa patrie. Pendant ſon abſence, des princes voiſins s'introduiſent dans ſon palais, font la loy à ſa femme & à ſon fils, & commettent toutes ſortes d'injuſtices & de violences. Le prince revient, diſſipe ces troubles, & rétablit le calme. Qui ne voit qu'Homére a prétendu nous enſeigner par là, que le bon ordre d'une maiſon dépend principalement de la préſence & de l'œil du maiſtre. Ainſi ce poëte fameux ne s'eſt pas moins propoſé dans ſes deux poëmes, que d'aſſûrer le repos public & particulier, que d'eſtablir le bonheur des eſtats & des familles. L'eſprit de l'homme a-t-il jamais conceu un plus grand projet! Virgile écrivoit à Rome ſous les commencements d'un empire encore mal affermi. Charmé de la grandeur Romaine, & touché des bontez d'Auguſte, qui l'avoit comblé de bienfaits, il forme le deſſein d'un ouvrage, qui puiſſe tout

à la fois & faire honneur à ſa nation, & eſtablir indirectement l'autorité naiſſante de ſon prince. Dans cette veûë, il choiſit pour héros de ſon poëme un homme que les dieux appellent à fonder un royaume en Italie. Les éléments conjurez s'oppoſent à l'accompliſſement de cette entrepriſe. Une grande Reine employe ce qu'elle a de charmes & de puiſſance pour la traverſer. Un rival jeune & audacieux fait valoir les droits du voiſinage & du ſang, & ſouléve les nations. Malgré tous ces obſtacles, le deſſein des dieux s'éxécute, & un royaume ſe fonde. Virgile, par cette voye détournée, vouloit à travers les loüanges qu'il donnoit aux Romains, leur faire entrevoir cette grande vérité, que lorſqu'il plaiſt au ciel de donner un maiſtre aux hommes, le ſeul parti qui leur reſte à prendre, c'eſt d'adorer les veûës de la providence, & de ſe ſoumettre à l'autorité légitime. Si nous en croyons tout ce qu'il y a de plus excellents critiques, voilà les moralitez qui ſont contenuës dans ces trois grandes fables. Et il ne paroiſt pas qu'on en puiſſe douter, à moins qu'on ne s'obſtine à s'attacher à la ſurface, ſans vouloir pénétrer le fond. Que ſi de ces inſtructions générales, qui ſont comme le plan & l'œconomie de ces poëmes, on deſcend aux inſtructions particuliéres répanduës dans tout le corps de l'ouvrage, qu'elle multitude de véritez importantes qui peuvent ſervir de régles pour toute la conduite de la vie! Quand on voit dans Homére qu'une femme allume une guerre de dix ans, & cauſe la ruine preſque totale de deux nations fameuſes; qu'une autre femme jette la diviſion entre deux héros, auxquels il importe extrémement d'eſtre bien unis; qu'un de ces héros abuſant du pouvoir ſupréme, enléve à l'autre le butin qui luy eſt écheû en partage, & par cet acte d'autorité fait à contre-temps, hazarde le ſalut de ſon armée; que l'autre s'abandonne à la colére; & que par ſon opiniatreté à ne point revenir, il fait périr un nombre infini de perſonnes, parmi leſquelles ſe trouve à la fin ſon meilleur ami; que cet ami trompé par l'amorce d'un premier ſuccés, ſe

laiſſe aller à une confiance qui l'emporte trop loin & qui le perd. Lorſqu'on y voit une infinité d'autres exemples de cette nature, quelles leçons ne peut-on pas ſe faire à ſoy-meſme ſur les funeſtes effets que l'amour des femmes, que l'injuſtice & la violence, que la colére & la préſomption peuvent produire! Mais ce grand poëte n'excelle pas ſeulement à nous repréſenter les malheurs où les paſſions jettent; il réuſſit encore admirablement à peindre les vertus avec tous leurs charmes. Quand nous voyons un vieillard, vénérable par ſon âge & par ſon expérience, écouté toûjours avec attention & avec reſpect; un héros ſur le point d'aller au combat faire le plus touchant de tous les adieux à ſon fils & à ſa femme, & trembler pour tous les deux lorſqu'il eſt intrépide pour luy-meſme; deux guerriers preſts à en venir aux mains, reconnoiſtre qu'ils ſont fils de deux hommes qui ſe ſont réciproquement eſtimez, & révérer l'un dans l'autre les ſentiments de leurs péres; deux autres au ſortir du combat, aprés s'eſtre acquittez avec toute la valeur poſſible de ce qu'ils devoient à leur patrie & à leur gloire, s'acquitter avec autant de généroſité de ce qu'ils ſe doivent l'un à l'autre, & ſe ſéparer en ſe comblant d'honneſtetez & de préſents; deux des plus grands héros de l'armée, quoy-que mécontents, s'empreſſer pour bien recevoir les députez qu'on leur envoye, entrer eux-meſmes dans un détail de ſoins, dont de moindres hommes ſe ſeroient repoſez ſur d'autres, & relever les miniſtéres les plus vils par la grandeur d'ame avec laquelle ils s'y abaiſſent; le plus fier & le plus intraitable de tous les hommes, oublier ſes reſſentiments perſonnels pour courir à la vengeance de ſon ami mort; & lorſqu'il a ſatisfait à l'amitié, accorder le corps du vaincu aux larmes d'un pére, & reſpecter le malheur d'un ennemi. Pouvons-nous n'eſtre pas touchez de ces exemples d'égards, de bienſéance, de tendreſſe conjugale & paternelle, de généroſité, de grandeur d'ame, d'amitié, d'humanité! Voilà ce qui faiſoit dire à Ariſtote, que la poëſie eſtoit plus inſtructive que

l'hiſtoire; & à Horace, que de tous les maiſtres de morale, le plus excellent eſtoit Homére, & qu'il enſeignoit mieux que Chryſippe & que Crantor, ce qui eſt honneſte & ce qui ne l'eſt pas. Si Virgile nous avoit dit : la piété doit eſtre la premiére vertu, meſme d'un héros; il faut que les devoirs de la nature marchent immédiatement aprés les devoirs de la religion : un fils eſt dans l'obligation de s'oublier ſoy-meſme, pour ſonger à la conſervation de ſon pére : la mort de ceux qui nous ont donné le jour ne nous acquitte pas à leur égard : nous devons renoncer aux eſtabliſſements les plus agréables, & rompre les attachements les plus ſenſibles, dés que la voix du ciel ſe fait entendre & nous appelle ailleurs; il n'y auroit pérſonne qui ne fuſt charmé de l'excellence de cette morale. Or Virgile nous dit tout cela, lorſqu'il donne à ſon héros une piété conſtante qui ne ſe dément jamais; lorſqu'il nous le repréſente qui ſe jette à travers les flammes pour ſauver ſon pére; qui célébre tous les ans des jeux magnifiques ſur ſon tombeau; qui entreprend le voyage des enfers, pour s'entretenir encore une fois avec luy; qui ſur le premier ordre du maiſtre des dieux, quitte une Reine à laquelle il tient par tous les ſentiments les plus vifs de la tendreſſe & de la reconnoiſſance. Il eſt vray qu'il n'exprime pas ces véritez par de beaux préceptes, ni par de grands termes; mais en ſont-elles moins propres à toucher, parce qu'elles ſont propoſées d'un ton plus modeſte & avec plus d'art ! Un auteur ne peut-il eſtre inſtructif & moral, s'il n'écrit comme Sénéque ! Ces poëtes habiles connoiſſoient trop la nature pour donner dans cette maniére hautaine & faſtueuſe; ils ſçavoient qu'elle eſt plus propre à révolter qu'à inſtruire. Elle bleſſe la délicateſſe de l'homme, qui ne hait pas abſolument qu'on le reprenne, mais qui veut qu'on le reſpecte en le reprenant. On ſouffre impatiemment qu'un homme paroiſſe avoir aſſez bonne opinion de luy-meſme, pour ſe croire en droit de preſcher ouvertement les autres. On a beaucoup de penchant à croire que par ces amas

de ſentences brillantes, il ſonge bien moins à former les mœurs qu'à faire parade de ſon eſprit. On aime auſſi à ſe perſuader qu'il porte les choſes à l'extrémité, & que le dégré de perfection qu'il propoſe eſt au deſſus des forces humaines. Quelquefois on compare ſa conduite avec ſes maximes; & l'on trouve à la honte du philoſophe, que l'une détruit ce que les autres eſtabliſſent. Mais lorſque dans un ouvrage vous ne faites ſimplement qu'expoſer les actions de quelque grand homme, vous évitez tous ces inconvénients; vous ne vous chargez point de ce que l'inſtruction a d'odieux; ce ne ſont plus vos leçons, ce ſont les vertus d'autruy qui nous inſtruiſent. Outre que l'exemple a cet avantage, qu'il démontre la poſſibilité de ce qu'il enſeigne. C'eſt pour ces raiſons que les poëtes ſe ſont ſervis de la voye des exemples préférablement à celle des maximes. Que ſi pour eſtre inſtructif il falloit néceſſairement débiter des ſentences, cette ſorte de mérite n'a pas meſme manqué à nos deux poëtes. Il eſt vray qu'ils en ont uſé ſobrement, & qu'ils n'ont appréhendé rien tant que de s'ériger en pédagogues du genre humain. Mais pourtant ils ne les ont pas abſolument rejettées. Ils s'en ſont ſervis avec diſcrétion, lorſqu'ils ont cru qu'elles pouvoient contribuer à diverſifier leur ſtile, & à le rendre plus vif & plus animé. Eh quelles véritez ne ſe trouvent pas dans Homére & dans Virgile, énoncées d'une maniére meſme ſentencieuſe! Si le temps me le permettoit, il me ſeroit aiſé de faire voir que les princes & les ſujets, les magiſtrats & les particuliers, les péres & les enfants, que généralement tous les eſtats & toutes les conditions de la vie, ont de quoy s'inſtruire de tous leurs devoirs dans le peu de ſentences dont ces grands poëtes ont varié leurs ouvrages. C'eſt donc une vérité conſtante qu'ils ont enſeigné la morale de toutes les maniéres dont elle peut eſtre enſeignée, par des allégories, par des exemples & par des maximes: préférables en ce point aux philoſophes, qui n'employent qu'une de ces trois maniéres, & peut-eſtre la plus mauvaiſe des trois,

Eh que ſeroit-ce, ſi faiſant l'analyſe des grandes piéces de Sophocle & d'Euripide, je montrois que jamais peut-eſtre il n'y eut de meilleure école de vertu que l'ancienne tragédie! C'eſtoit-là qu'au lieu d'exciter une dangereuſe tendreſſe, on mettoit ſous les yeux les malheurs inévitables que toutes les paſſions traiſnent à leur ſuite. C'eſtoit-là que la morale enſeignée dans toute ſa ſévérité, bien loin de chercher des prétextes pour excuſer les crimes, faiſoit trembler ſur les fautes meſme involontaires; c'eſtoit-là que le chœur, qui faiſoit un des principaux ornements du ſpectacle, ne s'occupoit qu'à rendre gloire aux dieux & juſtice aux hommes; qu'à prendre le party des gens de bien contre les ſcélérats; qu'à former des vœux pour l'innocence, & des imprécations contre le crime. Il me faudroit tranſcrire tout Pindare & tout Horace, ſi je voulois rapporter tous les grands principes de morale qui ſont répandus dans leurs ouvrages. Plus philoſophes encore que poëtes, ils ne ſongent qu'à perfectionner la raiſon & à former le cœur; qu'à nous donner des régles pour nous conduire non ſeulement dans la mauvaiſe fortune, mais encore dans la bonne, ſouvent plus difficile à ſouſtenir que la mauvaiſe; qu'à nous affermir dans une heureuſe tranquillité, en nous délivrant de la tyrannie du déſir & de la crainte.

Mais il s'en faut bien, dira-t-on, que tous les poëtes n'ayent fait un pareil uſage de la poëſie. Pluſieurs l'ont avilie & deshonnorée, en l'employant à tout ce qu'il y a de plus mépriſable & de plus infame. Ils en ont fait un trafic indigne. Ils l'ont venduë à la flatterie. Ils s'en ſont ſervis non ſeulement pour entretenir leurs foibleſſes & leurs déſordres dans leur propre cœur; mais encore pour les tranſmettre autant qu'il leur a eſté poſſible, & pour les perpétuer dans tous les cœurs juſqu'à la fin des ſiécles. On ne ſçauroit trop déteſter ces corrupteurs publics qui ont fait un art infernal d'un art divin. Si les ſçavants hommes qui paroiſſent ſi ennemis des Muſes, n'attaquoient que cette ſorte de poëſie, on ſeroit preſt de ſe joindre à eux pour crier

crier contre l'abus ; mais leurs biais & leurs détours donnent lieu de croire qu'ils en veulent à l'art. Qu'ils s'expliquent donc, & qu'ils nous diſent quel eſt leur véritable deſſein. Prétendent-ils que la poëſie eſt mauvaiſe en elle-meſme ! On ne peut croire que ce ſoit là leur penſée. Car c'eſt un principe inconteſtable, qu'une choſe mauvaiſe de ſa nature, ne peut eſtre bonne dans aucun cas. Or on ne peut diſconvenir qu'au moins la poëſie ne le ſoit quelquefois. Il faudroit eſtre bien de mauvaiſe humeur pour blaſmer tant de piéces excellentes, qui ne tendent qu'à réformer les hommes ; mais il faudroit eſtre libertin & impie pour condamner ces beaux morceaux de poëſie qui ſe trouvent dans l'Ecriture. Tout ce qu'ils peuvent donc prétendre raiſonnablement, c'eſt qu'on a ſouvent abuſé de la poëſie. Mais eſt-ce une raiſon pour la rejetter ! N'a-t-on pas abuſé de la proſe ! J'oſe dire qu'elle a enfanté tout ce qui s'eſt eſcrit de plus pernicieux contre la religion & contre les mœurs. Dans tous les temps, l'erreur, l'héréſie, le libertinage, l'impiété s'en ſont ſervis pour eſtablir leurs déteſtables maximes. Conclûra-t-on delà qu'il ne doit pas eſtre permis d'eſcrire en proſe. On abuſe, diſent-ils, de la poëſie. Eh de quoy n'abuſe-t-on pas ! Tous les jours on fait un mauvais uſage de la penſée & de la parole ; veut-on nous réduire à ne plus parler & à ne plus penſer ! Que diray-je des choſes les plus reſpectables & les plus ſaintes ! Qui ne ſçait qu'elles ſont expoſées aux profanations & aux ſacriléges ! Faudra-t-il les retrancher du monde, parce que des hommes téméraires les violent & les foulent aux pieds ! Il y auroit donc de l'injuſtice à condamner la poëſie, parce qu'il s'eſt trouvé des poëtes qui ont abuſé de leurs talents, & s'en ſont ſervis pour éterniſer le ſouvenir de leurs diſſolutions & de leurs vices. C'eſt comme ſi on vouloit exterminer la peinture, parce qu'il s'eſt trouvé des peintres qui ont abuſé de leur pinceau, & qui l'ont proſtitué à l'emportement & à la débauche. Si le Carache a ſcandaliſé le monde par l'immodeſtie & par la licence de ſes fi-

gures; Raphaël, le Guide, le Pouſſin ne l'ont-ils pas édifié, en luy mettant devant les yeux tous les plus beaux événements de l'Hiſtoire ſacrée & profane, Eccléſiaſtique & Civile ! Pour quelques tableaux qui repréſentent des actions infames, combien en avons-nous qui repréſentent des actions honneſtes & vertueuſes ! Diſons le meſme des ouvrages en vers. Pour quelques-uns qui ſont des impreſſions pernicieuſes, combien y en a-t-il qui en ſont de ſalutaires ! Compenſons les uns par les autres. Oppoſons aux infamies qui ſe trouvent dans Catulle, dans Ovide & dans Martial, cette morale pure qui eſt contenuë dans les vers de Théognis, de Phocylide & de Pythagore ; aux bagatelles & aux ſornettes dont quelques-uns ont rempli leurs ouvrages, les poëmes graves & majeſtueux d'Homére & de Virgile, les odes pompeuſes & magnifiques de Pindare & d'Horace ; aux chanſons libres, aux contes laſcifs qui ſe ſont faits de noſtre temps, le livre de l'Imitation mis en vers par M.r de Corneille, le poëme de la vie de Jeſus-Chriſt par M.r d'Andilly, les Poëſies ſacrées de M.r Godeau, les belles Stances de Racan & de Malherbe. Oppoſons enfin à tout ce que la poëſie a jamais produit de plus dangereux, le ſeul livre des Pſeaumes & les deux Cantiques de Moyſe, ouvrages dictez par l'Eſprit de Dieu meſme, qui parlent de l'Eſtre ſouverain avec une majeſté proportionnée à la grandeur du ſujet ; qui tracent à tous les hommes des régles de conduite pour toutes les ſituations où il plaiſt à la Providence de les mettre ; & qui ſeront l'éternelle juſtification de la poëſie contre les vains Sophiſmes de ceux qui l'attaquent.

Il me reſte à faire voir que les moyens dont elle ſe ſert ſont légitimes, & c'eſt ce que je vais taſcher d'eſtablir en peu de mots, en répondant aux objections de Platon. La premiére, c'eſt que le but de la poëſie eſt de plaire à l'imagination. Mais je ne crains point d'avancer qu'icy ce grand homme confond le moyen avec la fin. Le but de la poëſie n'eſt point de plaire à l'imagination, comme il le

prétend; c'eſt d'inſtruire l'eſprit & d'éclairer l'intelligence. Mais parce que l'homme eſt compoſé d'ame & de corps, l'expérience a fait connoiſtre que par une ſuite néceſſaire de l'union eſtroite qui ſe trouve entre l'un & l'autre, un des plus ſeûrs moyens pour aller à l'eſprit, c'eſt de paſſer par l'imagination. On a remarqué que les véritez les plus ſolides ne faiſoient pas de fort grandes impreſſions, lorſqu'elles eſtoient propoſées d'une maniére nuë & ſimple. On a donc ſongé à les reveſtir d'ornements; & l'on a taſché de faire paſſer l'utile à la faveur de l'agréable. Il ne s'agit que de ſçavoir ſi ce moyen n'a rien de mauvais en ſoy. Or c'eſt de quoy il ſemble que l'on ne puiſſe pas diſconvenir, ſoit que l'on ait égard à la maniére dont nous ſommes faits, ſoit que l'on conſidére ce qui s'eſt pratiqué dans tous les ſiécles. Car puiſque l'auteur de la nature nous a donné une imagination, ſon deſſein eſt ſans doute que nous en faſſions quelque uſage; beaucoup plus que nous en faſſions un bon. Et quel meilleur uſage en peut-on faire, que de s'en ſervir pour introduire la vérité dans l'eſprit & dans le cœur! Auſſi voyons-nous que tout ce qu'il y a jamais eu de plus grands hommes, orateurs, poëtes, hiſtoriens, philoſophes, de quelque pays, de quelque ſiécle, de quelque religion qu'ils ayent eſté, n'ont point eu de ſcrupule d'uſer d'un artifice ſi innocent & ſi utile. Ils ont ſans façon employé dans leurs eſcrits, les tours, les figures, les mouvements, la richeſſe de l'expreſſion, le nombre & la cadence des périodes, choſes qui toutes ſont du reſſort de l'imagination. Aucun n'a cru qu'il fuſt obligé en conſcience d'eſcrire d'une maniére ſéche & deſagréable. Platon veut-il faire le procés à tout ce qu'il y a jamais eu d'eſcrivains excellents! Mais de tous ces eſcrivains, il n'y en a point qui doivent moins que luy condamner ce moyen; puiſqu'il n'y en a point qui s'en ſerve plus ſouvent, ny avec plus de ſuccés. Il eſt eſtonnant que ce meſme Platon qui ſe déchaiſne ſi fort contre l'éloquence & contre la poëſie, ſoit peut-eſtre celuy de tous les hommes

qui ait jamais le plus connu les beautez de l'une & de l'autre, & qui ait le mieux ſçeu les mettre en œuvre. Eh qui fut jamais plus éloquent que ce grand homme! Ne poſſédoit-il pas au ſouverain dégré toutes les qualitez qui forment l'orateur! Où trouve-t-on plus d'élégance, plus de variété, plus de douceur, plus d'inſinuation, plus d'adreſſe! Mais où trouve-t-on plus de ces agréments & de ces charmes, qui ſont le principal mérite des ouvrages en vers! Sa proſe en eſt toute pleine : juſques-là, que l'antiquité luy reprochoit que ſon ſtile eſtoit trop poëtique, & l'appelloit par cette raiſon, l'*Homére des philoſophes;* de ſorte que comme on a dit de luy, que jamais perſonne n'avoit eſcrit plus éloquemment contre l'éloquence; on pourroit dire auſſi, que jamais perſonne n'a eſcrit plus poëtiquement contre la poëſie. C'eſt donc une vérité conſtante que Platon ſe propoſe autant & plus qu'un autre, de plaire à l'imagination. Mais en cela meſme il ne fait rien que de loüable, parce qu'il ne s'arreſte pas à cette faculté de l'ame, & qu'il ne s'en ſert que comme d'un paſſage pour pénétrer juſqu'à la raiſon. Qu'il ne condamne donc point un moyen, dont il a cru qu'il pourroit légitimement ſe ſervir. Qu'il permette aux autres ce qu'il ſe permet à luy meſme.

Le ſecond crime dont il accuſe la poëſie, c'eſt qu'elle remuë les paſſions. Mais qui ne ſçait que de les remuer préciſément, ce n'eſt point un mal; c'eſt meſme un bien que de les remuer vers leurs véritables objets. La philoſophie ſemble s'eſtre propoſé de les anéantir; mais quelques efforts qu'elle ait faits, elle n'a pû réüſſir dans ce deſſein. L'homme ſans paſſions eſt une chimére. De la façon que le cœur humain eſt conſtruit, c'eſt une néceſſité qu'il aime & qu'il haïſſe, qu'il admire & qu'il ſe faſche, qu'il eſpére & qu'il craigne. La poëſie donc plus ſage en cela que la philoſophie, ſonge à régler ce qu'il n'eſt pas poſſible de détruire. Comme elle ne peut nous oſter ces divers ſentiments qui ſont inſéparablement attachez à noſtre ſubſtance, elle taſche du moins de leur faire prendre le cours qu'ils

doivent avoir, & de les tenir dans l'ordre. Elle s'occupe à fortifier en nous l'amour du bien & la haine du mal; à nous remplir d'admiration pour les bonnes actions, & d'indignation contre les mauvaiſes; à réveiller nos eſpérances, en nous repréſentant la vertu toûjours récompenſée; & nos craintes, en nous peignant le vice toûjours puni.

Enfin il réprouve la poëſie, parce qu'elle eſt une imitation. Il paroiſt meſme que c'eſt là le fondement de toute ſa doctrine. Il inſiſte ſur cette raiſon comme ſur la plus forte. Mais j'oſe dire que ce n'eſt pas la plus intelligible. Car que prétend ce grand philoſophe! Croit-il que toute imitation ſoit vicieuſe! Mais qui empeſche qu'une imitation ne puiſſe avoir le dégré de perfection qui luy convient, ſe rapporter à une bonne fin, & produire de bons effets! Or on luy ſouſtient que la poëſie eſt une imitation de ce genre. Que Platon nous apprenne luy-meſme ce que nous devons penſer de ſes Dialogues. Ne ſont-ce pas des imitations qui nous repréſentent au naturel ces conférences ſçavantes & polies, où des hommes éclairez agitent le pour & le contre, & joignent leurs lumiéres pour mieux découvrir la vérité! Qu'eſt-ce que de pareilles imitations peuvent avoir de mauvais! Eh où en ſommes-nous, ſi l'on retranche du monde tout ce que Platon entend par ce mot! Il met de ce nombre généralement tous les arts, & ceux qui tendent à polir l'eſprit, tels que ſont l'éloquence, la poëſie, l'hiſtoire, la grammaire; & ceux qui ont pour but un délaſſement & un plaiſir honneſte, comme la peinture, la ſculpture, la muſique, la danſe; & ceux qui ſont les plus néceſſaires à la vie, comme l'agriculture, la navigation, l'architecture. Veut-il qu'on proſcrive tout cela des eſtats bien policez! Ce ſeroit une eſtrange ſorte de république que celle d'où l'on banniroit tout ce qu'il appelle imitation. Suivant le ſyſtéme de ce grand philoſophe, il faudroit en bannir tout ce qui ſubſiſte dans la nature. Car ſelon ſes principes, toutes les différentes parties qui concourent à former l'univers ne ſont à proprement parler que

des imitations faites d'aprés ces idées éternelles & immuables, qui dans la production des eſtres, ſervent d'exemplaires & de régles à la divinité. Ne craignons point de le dire; une république telle que Platon ſe la figure, eſt une république en idée. Tant que les hommes ne ſeront pas de purs eſprits; tant qu'ils auront une imagination & des ſens, on doit leur permettre d'accorder quelque choſe à leurs ſens & à leur imagination. Tout ce qu'on peut exiger d'eux, c'eſt qu'ils n'en faſſent point de mauvais uſage. Mais vouloir qu'ils ſe détachent continuellement d'eux-meſmes, & qu'ayant des corps ils penſent & ils agiſſent ſans ceſſe comme s'ils n'en avoient pas, c'eſt leur demander des efforts contraires aux veûës de la nature; c'eſt leur propoſer un dégré de perfection, où la conſtitution de leur eſtre ne leur permet pas d'atteindre. Diſons donc de Platon ce qu'il dit luy-meſme d'Homére, lorſqu'il eſt ſur le point de le critiquer. Il proteſte qu'élevé dés l'enfance dans l'admiration de ce grand poëte, il ne peut pourtant approuver ſes ouvrages; parce que, dit-il, on doit avoir encore plus de conſidération pour la vérité que pour un homme. Appliquons à Platon ſes propres paroles. Quoy-qu'on ait une vénération ſinguliére pour ce grand génie qui fait honneur à l'humanité; quoy-qu'on ſoit rempli d'une admiration ſincére pour l'excellence & pour la ſublimité de ſa doctrine, on ne peut toute-fois eſtre de ſon avis ſur ce qui concerne la poëſie; parce qu'aprés tout, quelque reſpect qu'on doive à Platon, on en doit encore plus à la vérité.

Oſerois-je ramaſſer en deux mots, ce que j'ay taſché d'eſtablir dans cette diſſertation beaucoup trop longue! J'ay voulu faire voir qu'auprés de tout eſprit neutre, ces véritez doivent paſſer pour inconteſtables: que la poëſie en elle-meſme & dans ſon origine, eſt un art divin; qu'elle ſe propoſe la plus excellente de toutes les fins, qui eſt d'inſtruire les hommes en les divertiſſant, & de meſler l'utile à l'agréable; qu'en effet tout ce qu'il y a eu de plus grands

truire. Si les travaux, auxquels je ſuis engagé, me permettoient de m'occuper à ces ſortes de recherches, je ferois tous mes efforts pour ſuivre, quoy-que de loin, l'exemple de tant de ſçavants hommes qui inſtruiſent le public par leurs diſſertations auſſi exactes que curieuſes. Mais l'obligation d'achever ce que j'ay commencé, ne me permettant pas de m'écarter dans de nouveaux ſujets, je ſuis forcé de me renfermer dans des matiéres, où, en obéïſſant aux loix de cette Compagnie, je puiſſe ſatisfaire auſſi à mes premiers engagements.

Dans cette veûë, j'ay réſolu de rechercher icy l'origine & le progrés de la Satire, & d'expliquer tous les changements qui luy ſont arrivez. J'avois déja ébauché cette matiére dans une Préface ſur les ſatires d'Horace. Aujourd'huy je la traiteray plus à fond, & je taſcheray de ne rien oublier de tout ce qui pourra éclaircir un ſi beau ſujet.

Le ſçavant Caſaubon eſt le premier & le ſeul qui ait travaillé avec ſuccés à montrer ce que c'eſtoit que la poëſie ſatyrique des Grecs & la ſatire des Romains. Son livre eſt un tréſor ineſtimable, & j'advouë que j'en ay tiré de fort grands ſecours. C'eſt l'uſage que nous devons faire de ces hommes extraordinaires, qui ne nous ont précédez que pour nous guider, & pour nous ſervir comme de flambeau dans les épaiſſes ténébres dont l'antiquité eſt enveloppée. Il ne faut pourtant pas avoir toûjours les yeux ſi fort attachez ſur eux, que l'on ne regarde ſouvent à ſes pieds, car ils marchent quelquefois par des chemins qui ne ſont pas trop ſeûrs, & qu'il eſt bon de ne pas ſuivre. C'eſt ce que j'ay fait icy, où j'ay ſuivi des ſentiers qui n'ont point encore eſté battus, comme on le verra dans la ſuite.

La ſatire eſt une eſpéce de poëſie qui n'a eſté connuë que des Romains, & qui n'a nulle affinité avec la poëſie ſatyrique des Grecs, comme quelques ſçavants l'ont prétendu. Quintilien ne laiſſe aucun doute là-deſſus, quand il eſcrit, *Satura quidem tota noſtra eſt. La ſatire eſt toute entiére à nous.* C'eſt pourquoy Horace l'appelle dans la derniére

derniére ſat. du liv. 1. *Græcis intactum carmen. Une poëſie inconnuë aux Grecs.*

Il eſt vray qu'Heinſius, & aprés luy Voſſius, ont cru que le mot *ſatira* n'eſtoit pas un mot originairement Latin, & qu'il avoit eſté tiré du Grec, parce que l'on trouve dans Heſychius, Σατήρεαι σπάφαι βοτρύων ὑπὸ Λάκωσιν. *Sateorai, des paniers de raiſins chez les Lacédémoniens.* Ce qui revient à cette explication, *Satura eſt ubi uva paſſa. Satire eſt un vaiſſeau où il y a des raiſins ſecs.* Et ſur cela ils ont voulu corriger σατύραι, σπάφαι βοτρύων, *&c.* Mais ils ſe trompent aſſeûrément : jamais lés Grecs n'ont connu le mot σατύραι, & σατήραι eſt trés différent de *ſatur* & de *ſatura*, & je ne doute point qu'il n'en faille chercher l'origine dans la Gréce meſme. σατήραι ou σατήωραι vient viſiblement du verbe σάτειν, *entaſſer, remplir, mettre enſemble*, & du mot ὥρα, ὡραῖαι, *des fruits ;* & σατήωραι, ſignifioit proprement chez les Lacédémoniens, *Faſciculi uvarum paſſarum. Des paquets de raiſins ſecs.*

Voicy donc l'étymologie naturelle du mot *ſatira* ou *ſatura*. Les Latins diſoient *ſatur, ſaoul*, pour *plenum, plein*, à qui il ne manque rien pour ſa perfection. C'eſt ainſi qu'ils ont dit, *ſatur color*, quand la laine a bien pris la couleur, & qu'il ne ſe peut rien adjouſter à ſa teinture. De *ſatur*, on a fait *ſatura*, que l'on a auſſi eſcrit par un *i*, *ſatira*, comme *maxumus, maximus ; optumus* & *optimus, &c. Satura* eſt un adjectif qui ſe rapporte à un ſubſtantif ſouſentendu ; car les anciens Romains diſoient *ſaturam*, en ſouſentendant *lancem*, & *ſatura lanx* eſtoit proprement un baſſin rempli de toutes ſortes de fruits qu'ils offroient tous les ans à Cérés & à Bacchus, comme les prémices de tout ce qu'ils venoient de recüeillir. Ces offrandes de différentes choſes meſlées enſemble, n'eſtoient pas inconnuës aux Grecs, qui les appelloient παντάρπην θυσίαν, *ſacrifice, offrande de toutes ſortes de fruits ;* παναπερμίαν & πανσπερμίαν, *offrande de toutes ſortes de graines*, quand

carmen refertum eſt. Et cela eſt vray en partie, mais ce n'eſt pas de là immédiatement. Ce nom avoit paſſé auparavant à d'autres choſes qui ont plus de rapport avec ces ſatires, & c'eſt ce que je vais taſcher d'expliquer, en ſuivant un ordre dont Caſaubon meſme ne s'eſt pas aviſé, & qui mettra la choſe dans une telle évidence, qu'on n'aura plus aucun ſujet de douter.

Les Romains furent prés de quatre cens ans ſans aucuns jeux ſcéniques, c'eſt-à-dire, ſans aucune piéce de théatre. Mais il ne faut pas croire qu'ils ayent eſté tout ce temps-là ſans aucuns jeux & ſans aucune ſorte de poëſie. Comme la nature eſt par tout la meſme, elle produit par tout les meſmes effets, & la poëſie naquit à Rome comme elle eſtoit déja née en Gréce, c'eſt-à-dire, que les feſtes & la débauche furent, ſi on oſe ainſi parler, ſon berceau. Elle naquit dans les aſſemblées que les anciens Romains, bons laboureurs, faiſoient pour offrir aux dieux des ſacrifices, & pour les remercier des fruits qu'ils venoient de recüeillir. Alors les eſprits échauffez produiſirent tout d'un coup par une eſpéce d'enthouſiaſme les vers appellez *ſaturniens* & *feſcennins.* C'eſtoient des vers rudes, ſans aucunes meſures juſtes, & qui tenoient plus de la proſe cadencée que des vers, comme eſtant nez ſur le champ & faits par un peuple encore ſauvage, qui ne connoiſſoit d'autres maiſtres que la joye & que les vapeurs du vin. Ces vers eſtoient remplis de railleries groſſiéres, & accompagnez de poſtures libres & de danſes deshonneſtes. On n'a qu'à ſe repréſenter de bons payſans qui danſent lourdement & qui ſe raillent par des impromptu ruſtiques, où avec une malignité naturelle à l'homme, & aiguiſée par le vin, ils ſe reprochent tour à tour tout ce qu'ils ſçavent les uns des autres. C'eſt ce qu'Horace nous apprend luy-meſme dans la 1. épiſtre du liv. 11. qu'il adreſſe à Auguſte:

Agricolæ priſci, fortes, parvoque beati
Condita poſt frumenta, levantes tempore feſto

Corpus & ipſum animum ſpe finis dura ferentem,
Cum ſociis operum & pueris & conjuge fida,
Tellurem porco, Sylvanum lacte piabant
Floribus & vino Genium, memorem brevis ævi.
Feſcennina per hunc inventa licentia morem
Verſibus alternis opprobria ruſtica fudit.

Voilà la preuve de ce qu'Ariſtote, ce génie admirable pour découvrir l'origine des arts, pour marquer leur progrés & pour en donner les régles véritables, que la nature & la raiſon advoüent également, a avancé dans ſa poëtique, que les ſources de la poëſie ont eſté l'impromptu & l'art, αὐτοχεδίασμα, τέχνη, mais que la nature a eſté la baſe & le fondement de l'un & de l'autre, car elle renferme toutes les idées, comme les ſemences. C'eſt pourquoy Longin l'appelle τὸ πρῶτόν τι καὶ ἀρχέτυπον φύσεως στοιχεῖον ἐπὶ πάντων, *Le premier élément & l'archetype de la naiſſance de toutes choſes.*

La nature a d'abord produit l'impromptu, αὐτοχεδίασμα, car c'eſt la premiére ébauche, le premier eſſay de la nature, qui ſe trouvant forte & vigoureuſe, pouſſe d'abord ce qu'elle a dans ſon ſein.

Enſuite vient l'art, qui corrige, réforme & polit la premiére ébauche de la nature, car il n'y a rien de parfait que lorſque la nature eſt aidée par l'art.

Cette ſorte de poëſie ou ces impromptu, que la nature ſeule avoit produits, ſe tinrent quelque temps dans les bornes d'une raillerie plus divertiſſante que piquante & chagrine. C'eſt pourquoy Horace dit, *Luſit amabiliter.* Mais peu à peu ces railleries devinrent améres, & dégénérérent enfin en emportement & en véritable rage, qui n'épargna perſonne. Les maiſons les plus honneſtes & les plus reſpectables furent impunément attaquées :

. . . . . *Jam ſævus apertam*

In vãbiem verti cœpit jocus, & per honeſtas
Ire domos impune minax.

Cet excés qui alarma ceux meſme qui avoient eſté épargnez, excita des plaintes, & ces plaintes attirérent enfin une loy, qui condamna à mort ceux qui bleſſeroient la réputation de quelqu'un par ces ſortes de vers. Voicy les propres termes de la loy des XII. tables : *Si quis occentaſſit malum carmen, ſive condidiſit, quod infamiam faxit, flagitiumve alteri, capital eſto. Si quelqu'un a dit ou compoſé luy-meſme des vers contre la réputation ou contre l'honneur d'un autre, qu'il ſoit puni de mort.*

Cette loy fut donnée l'an de Rome trois cens deux; preuve certaine qu'avant ce temps-là cette licence eſtoit connuë, puiſqu'on cherchoit à la réprimer. C'eſt le raiſonnement de Cicéron meſme, qui eſcrit au commencement de ſon IV. liv. des Tuſculanes : *Id etiam XII. tabulæ declarant condi jam tum ſolitum eſſe carmen quod ne liceret fieri ad alterius injuriam leges ſanxerunt.*

La réforme qu'elle introduiſit dans ces jeux dura environ quatre-vingt-dix ans, juſqu'à l'an de Rome CCCXC. ou CCCXCI. Alors ſous le conſulat de T. Sulpitius Peticus & de C. Licinius Stolo, une grande peſte, qui affligea Rome, ayant obligé les Romains à chercher tous les moyens d'appaiſer la colére du ciel, on inventa pour cet effet les jeux ſcéniques. Tite Live, qui ſeul nous a conſervé cette hiſtoire, la raconte d'une maniére ſi obſcure, qu'on s'y eſt ſouvent trompé. Je vais donc taſcher de la bien démeſler, & d'en donner une idée nette & diſtincte, en expliquant tout le paſſage, qui mérite bien d'eſtre éclairci, car Vigenere n'eſt pas le ſeul qui l'ait mal entendu.

Ces jeux ſcéniques n'eurent d'abord que de trés petits commencements, & ne furent que de ſimples chœurs de gens qui danſoient au ſon de la flute. C'eſtoient meſme des Toſcans qu'on fit venir exprés. Car ce peuple guerrier ne connoiſſoit encore que les jeux du Cirque : *Ceterum parva*

quoque, ut ferme principia omnia, & eà ipſa peregrina res fuit, ſine carmine ullo, ſine imitandorum carminum actu, ludiones ex Etruria acciti ad tibicinis modos ſaltantes, haud indecoros motus more Tuſco dabant. Au reſte la choſe fut d'abord trés petite, comme preſque tous les commencements, & meſme toute eſtrangére, ſans aucuns vers, ſans aucun acte de piéce reglée qui conſiſte dans l'imitation. Des baladins, qu'on avoit fait venir de Toſcane, danſoient au ſon de la flute, & faiſoient des mouvements aſſez agréables à la maniére de leur pays. Tite Live liv. 7. au commencement.

Voilà le premier fondement, la premiére origine des piéces de théatre à Rome, des chœurs de danſeurs. Cela mérite d'eſtre remarqué.

La jeuneſſe Romaine charmée de ces jeux, qui n'eſtoient proprement que des balets, mais qui ne vouloit pas abandonner ſes premiers divertiſſements, joignit les deux enſemble. Elle ſe mit à danſer à la maniére des Toſcans, & en danſant, elle continua ces premiéres railleries ruſtiques dont il a eſté parlé : *Imitari deinde eos juventus ſimul inconditis inter ſe jocularia fundentes verſibus cœpere nec abſoni à voce motus erant. Enſuite la jeuneſſe commença à imiter ces baladins, en continuant toûjours ſes railleries, ſes plaiſanteries en vers groſſiers & informes, & ſes mouvements s'accordoient aſſez avec ſa voix.* C'eſt le ſens de ce paſſage de Tite Live, qui n'a pas voulu dire que ces vers groſſiers, ces vers *feſcennins* commencérent alors, mais ſeulement qu'on les joignit alors avec ces danſes Toſcanes.

Ce divertiſſement fut receu avec joye, & à force de le repeter, on le perfectionna, ou pluſtoſt on luy oſta une partie de ſa groſſiereté. Il y eut des troupes reglées, auxquelles on donna le nom d'*hiſtrions*, parce qu'en langage Toſcan, un baladin s'appelloit *hiſter*. Ces hiſtrions ne récitérent plus tour à tour des vers groſſiers & faits ſur le champ, comme les vers *feſcennins*, mais ils joüerent des piéces completes appellées *ſatires*, qui avoient une muſique réglée, qui ſe joüoient au ſon des flutes, & qui

eſtoient accompagnées de danſes & de mouvements convenables ; *Accepta itaque res, ſæpiuſque uſurpando excitata. Vernaculis artificibus, quia hiſter Tuſco verbo ludio vocabatur, nomen hiſtrionibus inditum, qui non, ſicut ante, feſcennino verſu ſimilem incompoſitum temere ac rudem alternis jaciebant, ſed impletas modis ſatiras, deſcripto jam ad tibicinem cantu, motuque congruenti peragebant.* Ces ſatires eſtoient proprement des farces encore informes, qui ſe chantoient & ſe danſoient, & où les ſpectateurs & les acteurs eſtoient joüez indifféremment, & toûjours avec certaines bornes & ſans bleſſer la loy.

On voit manifeſtement que tout ce que Tite Live eſcrit icy, ne ſe paſſa pas l'année du conſulat dont il parle, c'eſt-à-dire, du conſulat de Sulpitius Peticus & de Licinius Stolo, comme Caſaubon l'a cru, & qu'il renferme néceſſairement quelques années.

Ces ſatires ou farces informes durérent environ deux cens vingt ans, juſqu'au conſulat de C. Claudius & de M. Tuditanus, c'eſt-à-dire, juſqu'à l'an de Rome DXIV. Cette année-là le Poëte Andronicus, qui eut le ſurnom de Livius parce qu'il fut affranchi par Livius Salinator dont il inſtruiſoit les enfans, fit joüer ſa premiére piéce. Comme il eſtoit Grec de nation, & qu'il y avoit plus de deux cens ans que la Tragédie, & prés de cent ans que la Comédie avoient atteint la perfection en Gréce, il tâcha d'imiter en Latin ce que les Grecs avoient ſi heureuſement exécuté en leur langue.

Ce n'eſt pas à nous à nous eſtonner & à trouver eſtrange que les Romains ayent ſouffert ſi long-temps leur théatre dans cette groſſiéreté & dans ce déſordre, & qu'ils ayent profité ſi tard des grands exemples que leur offroient leurs voiſins, & des régles meſme qu'Ariſtote avoit déja données. Nous avons beaucoup enchéri ſur cette barbarie ; Rome, Athénes, Ariſtote, rien n'a pu nous ouvrir les yeux pendant une longue ſuite de ſiécles, & dans des temps meſme fort heureux, & ce n'eſt que dans le dernier

ſiécle

ſiécle qu'on a vû débroüiller ce chaos, & le théatre reprendre ſon premier luſtre. Il eſt vray que nous avons cet avantage, qu'un ſeul & meſme regne a vû, s'il faut ainſi dire, & l'ébauche, & la perfection de cet art qui a couſté aux Grecs & aux Romains & tant de temps & tant de peines.

Livius Andronicus fut donc le premier qui donna des piéces réglées, c'eſt-à-dire, qui avoient un ſujet ſuivi. *Livius poſt aliquot annos*, continuë Tite Live, *ab ſatiris auſus eſt primus argumento fabulam ſerere. Quelques années aprés Livius Andronicus oſa le premier abandonner les ſatires, & traiter des ſujets ſuivis dans ſes piéces.* C'eſt ce que Valére Maxime a dit aprés luy : *A ſatiris primus omnium poëta Livius ad fabularum argumenta ſpectantium animos tranſtulit. Livius Andronicus fut le premier qui des ſatires fit paſſer l'eſprit des ſpectateurs à des piéces qui avoient un ſujet ſuivi.*

Voilà l'art qui vient polir & perfectionner l'impromptu, ou l'ébauche de la nature.

Mais ſes commencements furent encore foibles, c'eſtoit le poëte meſme qui joüoit, & qui chantoit. Ce ſpectacle ayant paru plus noble & plus parfait, on y accourut en foule, & on négligea les ſatires. On ne pouvoit ſe laſſer de voir les piéces de Livius Andronicus, & on le fit joüer ſi ſouvent, qu'il s'enroüa, & qu'il fut obligé de demander la permiſſion de mettre un homme qui chantaſt à ſa place avec le joüeur de flute. Ce qu'ayant obtenu, il danſa avec plus de vigueur ſes intermédes, débarraſſé du chant qui luy oſtoit la reſpiration & la force. De là vint la coutume de donner des chanteurs aux acteurs ou hiſtrions, & de laiſſer à ces derniers les rolles des ſcénes pour leſquels on leur conſervoit toute leur voix : *Idem ſcilicet, id quod omnes tum erant, ſuorum carminum actor, dicitur, cum ſæpius revocatus vocem obtudiſſet, venia petita puerum ad canendum ante tibicinem cum ſtatuiſſet, canticum egiſſe aliquanto magis vigente motu, quia nihil vocis uſus impediebat. Inde ad manum cantari hiſtrionibus cœptum, diverbiaque tantum ipſorum voci relicta.*

Ces piéces réglées firent entiérement oublier les ſatires, pendant que les poëtes joüerent eux-meſmes leurs piéces: mais dés qu'ils les eurent données à des troupes de comédiens, aux hiſtrions, la jeuneſſe Romaine, qui aimoit à rire, rapporta ſur le théatre les ſatires, qu'elle joüa d'abord dans les intermédes à la place du chœur; car comme leur ſujet eſtoit divers & nullement ſuivi, elles pouvoient ſe partager & ſe joüer à pluſieurs repriſes. Enſuite on les réſerva pour la fin des piéces; on les joignit ſur tout aux piéces Atellanes, qui eſtoient à Rome la meſme choſe que les piéces ſatyriques en Gréce, c'eſt-à-dire, des tragédies meſlées de ſérieux & de plaiſant, & on changea leur nom de *ſatires* en celuy d'*Exodia*. *Poſtquam lege hac fabularum*, continuë Tite Live, *ab riſu ac ſoluto joco res avocabatur, & ludus paulatim in artem verterat, juventus, hiſtrionibus fabellarum actu relicto, ipſa inter ſe more antiquo ridicula intexta verſibus jactitare cœpit, quæ deinde* Exodia *poſtea appellata conſertaque fabellis potiſſimum Atellanis ſunt. Les régles plus ſévéres de ces piéces ayant chaſſé les plaiſanteries & les railleries des ſatires, & le badinage de la prémiére ébauche, s'eſtant changé en art, la jeuneſſe Romaine laiſſa joüer ces piéces trop ſérieuſes aux comédiens, reprit l'ancienne couſtume & joüa elle-meſme ces ſatires, qui de là furent appellées* Exodia, *& adjouſtées particuliérement aux piéces Atellanes.*

La jeuneſſe Romaine laiſſa le théatre libre, & ne rapporta pas ſes ſatires pendant que les poëtes joüerent eux-meſmes leurs piéces, car le magiſtrat n'auroit pas permis qu'on euſt troublé les poëtes dans leur art, & interrompu leur action. On avoit cette conſidération pour eux. Mais aprés qu'ils eurent donné leurs piéces aux hiſtrions, comme on n'avoit pas les meſmes égards pour eux, la jeuneſſe rapporta ſes ſatires, & s'empara du théatre dans les intermédes. On ne s'eſtonnera point de cette licence, quand on ſe ſouviendra de ce qui arriva aux comédiens meſmes, qui joüoient l'Hecyre de Térence. Aux deux premiéres

repréſentations ils furent obligez de quitter le théatre, pour faire place à des danſeurs de corde, & enſuite à des gladiateurs. Car au milieu de la plus belle piéce, le peuple toûjours ignorant & groſſier, demandoit ſouvent des athlétes ou un ours, & il falloit le luy donner, autrement il devenoit ours luy-meſme. Cela duroit ſouvent des quatre heures & davantage avant que les comédiens pûſſent recommencer. C'eſt ce qu'Horace a fort bien expoſé dans la 1. épiſtre du liv. 11.

. . . . . *Media inter carmina poſcunt*
Aut urſum aut pugiles.

Et enſuite,

Quatuor aut plures aulæa premuntur in horas.

On ne ſçauroit pas marquer préciſément le temps que dura l'éclipſe de ces ſatires, il y a de l'apparence qu'il ne fut pas long. Enfin quand on eut commencé à joüer des Atellanes, comme les acteurs de ces piéces eſtoient des hommes libres, des citoyens, on eut pour eux les meſmes égards qu'on avoit eûs pour les poëtes; on leur laiſſa le chœur libre, & on ſe contenta de joüer la ſatire aprés la tragédie ou l'Atellane, comme on jouë aujourd'huy parmi nous la piéce comique aprés la piéce ſérieuſe. Voilà pourquoy on changea le nom de ſatires en celuy d'*Exodia*. Car on les appella *Exodia*, c'eſt-à-dire, *iſſuës*, parce qu'on les joüa à la fin des piéces. Et ce nom leur fut donné à l'imitation des Grecs, parce que dans les piéces Grecques la premiére entrée du chœur eſt appellée εἴσοδον, & ſa ſortie, le dernier chant aprés la piéce finie, ἔξοδον. On trouve meſme dans les auteurs Latins *Exodium* pour *finis*, fin. *Libertas ab origine ad exodium ducta*, dit Varron. *La liberté depuis la naiſſance juſqu'à la fin de la vie.*

L'acteur eſtoit appellé *Exodiarius*. L'ancien ſcholiaſte de Juvenal : *Exodiarius apud veteres in fine ludorum intrabat, quod ridiculus foret, ut quidquid lachrymarum at-*

que triſtitiæ coëgiſſent ex tragicis affectibus, hujus ſpectaculi riſus detergeret. Chez les anciens l'Exodiaire, ou chanteur des ſatines appellées Exodia, *entroit à la fin des jeux,* (c'eſt-à-dire, des piéces Atellanes,) *parce qu'il faiſoit rire, afin que toute la triſteſſe & toutes les larmes que cauſoient les paſſions qui regnent dans la tragédie, fuſſent effacées par les ris & par la joye qu'inſpiroit cette ſorte de ſpectacle.*

C'eſt en vain que Saumaiſe a voulu accuſer ce ſcholiaſte de s'eſtre trompé, & conteſter une choſe ſi bien eſtablie & ſi ſolidement prouvée. Il n'a pas eu plus de raiſon quand il a reproché à Scaliger d'avoir mal expliqué ce paſſage de Firmicus, qui eſcrit dans ſes livres aſtronomiques : *Cum effæminati corporis mollitie cynædos efficient, & qui veterum fabularum exitus in ſcena ſæpe ſaltantes imitentur.* Scaliger expliquoit ce *veterum fabularum exitus*, des ſatires ou iſſuës, *Exodia*, que l'on adjouſtoit à la fin des anciennes piéces Atellanes, & il avoit raiſon : au lieu que Saumaiſe vouloit que Firmicus euſt mis *fabularum exitus*, pour *fabulas*, ce qui ne peut eſtre ſouffert.

Ces ſatires ou *Exodia* ne durérent pas ſeulement juſqu'au temps d'Horace, qui, déja vieux, ſe plaint de voir encore dans ces poëmes les marques de l'ancienne groſſiéreté :

Manſerunt, hodieque manent veſtigia ruris.

Car c'eſt de ces ſatires que le poëte parle, comme je l'ay prouvé dans les Remarques Mais elles furent encore en vogue long-temps aprés, la licence & la groſſiéreté ne cédant que difficilement & peu à peu à l'ordre & à la politeſſe. Voicy des preuves de leur durée ſans aucune diſcontinuation pendant plus d'un ſiécle aprés la mort d'Horace, & par conſéquent d'une durée de plus de 550. ans, ſans avoir ſouffert qu'une légére interruption de quelques années.

On connoiſt les infames débauches de l'Empereur Ti-

bére, & on ſçait le malheur d'une dame de qualité appellée Mallonia, qui accuſée d'adultére par l'ordre de ce prince, parce qu'elle n'avoit pas voulu répondre à ſes infamies, ſe tua elle-meſme aprés luy avoir reproché ſon impureté, *Obſcænitate oris hirſuto atque olido ſeni olim exprobrata.* Ce reproche fut relevé peu de jours aprés dans la *ſatire* ou *Exode* qui fut chantée à la fin d'une piéce Atellane. On entendit avec plaiſir l'*Exodiaire* s'arreſter & peſer long-temps ſur ce mot, *Hircum vetulum capreis naturam ligurire*, qui fut bien-toſt répandu dans tout Rome, & appliqué généralement à l'Empereur : *Unde mora in Atellanico Exodio proximis ludis aſſenſu maximo excepta percrebruit hircum vetulum, &c.* Car c'eſt ainſi que ce paſſage doit eſtre lû & entendu. *Suetón. Tiber. 45.*

Néron avoit empoiſonné ſon pére & fait noyer ſa mére. Le comédien Datus dans une ſatire qu'il chanta à la fin d'une piéce Atellane, chanta en Grec, *Adieu mon pére, adieu ma mere.* En chantant, *Adieu mon pére*, il repréſentoit par ſes geſtes une perſonne qui boit; & en chantant, *Adieu ma mere*, il repréſentoit une perſonne qui ſe débat dans l'eau & qui ſe noye. Et à la fin de ſon chant, il adjouſta, *Pluton vous conduit à la mort*, en repréſentant par ſes geſtes le Sénat que ce prince avoit menacé d'exterminer. *Et Datus Atellanarum hiſtrio in cantico quodam, ὑμαῖς πάτερ, ὑμαῖς μάτερ, ita demonſtraverat, ut bibentem natantemque faceret, exitum Claudii Agrippinæque ſignificans, & in noviſſima clauſula* ORCUS VOBIS DUCIT PEDES *ſenatum geſtu notaret.* Choſe eſtrange, le courage Romain ne ſe retrouvoit plus que dans ces comédiens. Mais ſi leur audace eſt eſtonnante, leur impunité ne l'eſt pas moins, & l'on ne comprend pas comment un Néron ſouffroit ſi patiemment qu'on luy reprochaſt publiquement ſes crimes. *Suetón. Ner. 39.*

Dans ces ſatires on inſéroit ſouvent des chanſons connuës, dont on faiſoit une nouvelle application ſur les circonſtances du temps. L'Empereur Galba eſtant entré

dans Rome, ſon arrivée fut peu agréable au peuple Romain, comme cela parut dans un ſpectacle qui fut donné peu de jours aprés, car les acteurs de la piéce Atellane ayant commencé cette chanſon ſi connuë, *Le camard vient des champs*, tous les ſpectateurs chantérent la ſuite ſur le meſme ton & la répétérent pluſieurs fois : *Quare adventus ejus non perinde gratus fuit, idque proximo ſpectaculo apparuit, ſi quidem Atellanis notiſſimum canticum exorſis,* Venit io ſimus à villa, *Cuncti ſimul ſpectatores conſentiente voce reliquam partem retulerunt, ac ſæpius verſu repetito egerunt.* Il paroiſt par ce paſſage que la jeuneſſe Romaine ne joüoit plus la ſatire comme elle fit d'abord, & qu'elle l'avoit abandonnée aux comédiens.

Quelquefois on redemandoit une ſatire qui avoit déja eſté chantée, & on la faiſoit rejoüer, ſur tout dans les provinces, où l'on n'en pouvoit pas toûjours avoir de nouvelles. C'eſt ce qui fait dire à Juvenal ſat. III.

. . . . *Tandemque redit ad pulpita notum*
Exodium.

Enfin une derniére remarque à faire ſur ces ſatires, ou *Exodia*, c'eſt que les acteurs les joüoient ſous le meſme maſque, & avec les meſmes habits qu'ils avoient dans l'Atellane, & en continuant les perſonnages, les rolles de cette tragédie. C'eſt ce qui nous fait entendre ce vers de Juvenal, qui n'a pas eſté bien expliqué :

Sat. 6. *Urbicus Exodio riſum movet Atellanæ*
Geſtibus Autonoes; hunc diligit Ælia pauper.

Que le comédien dans la ſatire ou Exode d'une Atellane excite à rire, en joüant le rolle d'Autonoë, Ælia malgré ſa pauvreté eſt épriſe d'amour pour luy. Cela ſert encore à éclaircir ce paſſage de Suétone, qui eſcrit que Domitien fit mourir Elvidius le fils, parce que ſous prétexte de faire une ſatire, ou Exode, pour une piéce Atellane ſous les perſonnages de Pâris & d'Oenone, il avoit déſigné le divorce

qu'il avoit fait avec ſa femme : *Occidit & Elvidium filium quod quaſi ſcenico Exodio ſub perſona Paridis & Oenones divortium ſuum cum uxore tractaſſet.* La piéce Atellane eſtoit faite ſur Paris & Oenone. Elvidius profita de ce ſujet pour marquer le divorce de l'Empereur, ſous prétexte de ne faire qu'une ſatire, qu'un Exode pour la piéce Atellane, ſous les meſmes perſonnages de cette tragédie. *Sueton. Domit 9.*

Cela ſert encore à nous faire entendre un beau paſſage de Plutarque dans la vie de Craſſus. Aprés que ce général euſt eſté tué, Suréna luy fit couper la teſte & la main, & les envoya à Orodes. C'eſtoit dans le temps que ce prince venoit de conclure la paix avec Artabaſe Roy d'Arménie, & de faire épouſer la ſœur de ce Roy à ſon fils Pacorus. Ce n'eſtoient à la cour que feſtes & grand feſtins. Sillaces chargé de la teſte de Craſſus arriva au palais le ſoir, comme on achevoit de ſouper. Ce ſoir là un comédien nommé Jaſon, avec toute ſa troupe, joüoit devant les princes les Bacchantes d'Euripide. Sillaces entre dans la ſale, & préſente à Orodes la teſte de Craſſus, les Parthes ſe mettent à battre des mains & à jetter de grands cris de joye. Orodes fait mettre à table Sillaces, & alors Jaſon quittant les habits de Penthée dont il joüoit le rolle; & ſe mettant en Bacchante, prend la teſte de Craſſus entre ſes mains, & avec une fureur & un enthouſiaſme d'une véritable Bacchante, il chante ces vers :

Φέρομεν ἐξ ὄρεος ἔλικα νεότομον
Ἐπὶ μέλαθρα μακαρίαν θήραν

Nous apportons de la montagne ce lionceau, que nous venons de tuer, nous apportons dans le palais cette heureuſe chaſſe. On joüe de meſme la ſuite du chœur. Et ſur cela Plutarque fait cette judicieuſe réflexion ; εἰς τοιοῦτό, φασιν, Ἔξοδον τῶν Κράσσου στρατηγίας, ὥσπερ τραγῳδίας πλοκὴν ἔσχε. Amiot a mal traduit : *Voilà quelle fut l'iſſuë de l'entrepriſe & du voyage de Craſſus, qui reſſemble proprement à la fin d'une tragédie.* Ce qui ne donne aucune idée de ce que Plutar-

que a dit; car en noſtre langue quand on parle de la fin d'une tragédie, on parle d'une partie de la tragédie meſme, au lieu que l'*Exode* eſtoit une piéce différente & ſéparée de la tragédie. Il falloit traduire : *Voilà, dit-on, quelle fut l'iſſuë de l'expédition de Craſſus. Elle finit par une ſatire ou Exode comme une véritable tragédie.* Auſſi Lucillius pour dire qu'une choſe, qui avoit eu des commencements ridicules, auroit une fin plus ridicule encore, dit : *Que la fin ſera digne du commencement, & qu'on verra ſuivre une ſatire ou Exode :*

Dignus principio exitus Exodiumque ſequetur.

Telle fut la premiére & la plus ancienne eſpéce de ſatire Romaine, un poëme informe & groſſier & fort divers, tout rempli de railleries & accompagné de chants & de danſes, enſuite porté ſur le théatre pour ſervir de divertiſſement aprés la tragédie Atellane, mais un peu plus chaſtié & plus poli.

Il y eut enſuite deux autres ſortes de ſatires, & qui bien que trés différentes de cette premiére, ne laiſſent pas de luy devoir toutes deux leur naiſſance & d'en eſtre comme les rejettons. C'eſt ce que je vais prouver le plus ſuccinctement qu'il me ſera poſſible.

Un an aprés que Livius Andronicus eut fait joüer ſa premiére piéce, l'Italie vit naiſtre Ennius, qui ayant eu tout le loiſir de remarquer l'empreſſement que les Romains avoient pour les ſatires dont j'ay parlé, crut que des poëmes, qui ne ſeroient pas faits pour le théatre, mais qui conſerveroient le fiel, les railleries & les plaiſanteries de ces ſatires, qu'on joüoit avec tant d'applaudiſſement, ne manqueroient pas d'eſtre bien receus. Il hazarda donc cette nouvelle ſorte de poëſie, & pour ſe délaſſer de la compoſition de ſes tragédies & de ſes annales, il fit des diſcours auxquels il conſerva le nom de *ſatires*. Ces diſcours eſtoient entiérement ſemblables aux diſcours d'Horace, & pour la matiére & pour la variété. La ſeule différence eſſentielle qu'on

qu'on y peut remarquer, c'eſt qu'Ennius, à l'exemple de quelques Grecs & d'Homére meſme dans ſon poëme intitulé *Margites*, avoit pris la liberté de meſler pluſieurs ſortes de vers, car il mettoit enſemble des héxametres avec des ïambes trimetres, & avec des tétrametres trochaïques, ou vers quarrez, comme cela paroiſt encore par les fragments qui nous reſtent. Voicy de ces vers tétrametres trochaïques qu'Aulugelle nous a conſervez, & qui méritent bien d'avoir place icy, à cauſe de leur beauté. Ennius avoit rapporté dans une de ſes ſatires une fable, comme nous en voyons dans Horace, & aprés la fable il avoit adjouſté:

C'eſtoit un poëme où Homére avoit meſlé le vers ïambe avec le vers héroïque. *V. Ariſtot. poëtiq. c. 4.*

Hoc erit tibid argumentum ſemper in promptu ſitum,
Nequid expectes amicos quod tute agere poſſies.

La moralité de cette fable, que tu dois avoir toûjours devant les yeux, eſt que tu n'attendes point de tes amis ce que tu peux faire toy-meſme. Caſaubon a eu tort de vouloir corriger le premier vers, & mettre *poſitum* au lieu de *ſitum*. Il ne faut rien changer.

J'attribuë auſſi aux ſatires d'Ennius cette autre eſpéce de vers, qui ſont d'une beauté & d'une élégance fort au deſſus du ſiécle où ils ont eſté faits. On ne ſera pas faſché de les voir icy:

Non habeo denique nauci Marſum augurem,
Non vicanos aruſpices, non de circo aſtrologos,
Non Iſiacos conjectores, non interpretes ſomniûm:
Non enim ii ſunt aut ſcientia aut arte divini,
Sed ſuperſtitioſi vates, impudenteſque arioli,
Aut inertes, aut inſani, aut quibus egeſtas imperat,
Qui ſui quæſtus cauſa fictas ſuſcitant ſententias,
Qui ſibi ſemitam non ſapiunt, alteri monſtrant viam.
Quibus divitias pollicentur, ab iis drachmam petunt.
De divitiis deducant drachmam, reddant cætera.

Je ne fais nul compte des augures Marſes, ni des devins des coins des ruës, ni des aſtrologues du Cirque, ni des pronoſtiqueurs d'Iſis, ni des interprétes des ſonges; car ils n'ont ni l'art ni la ſcience de deviner; mais ce ſont des diſeurs de bonne avanture ſuperſtitieux & impudents, ou des fainéants, ou des fous, ou des gens qui ſe laiſſant maiſtriſer par la pauvreté, ſuppoſent des propheties pour en tirer quelque gain. Qui aveugles pour eux-meſmes veulent montrer le chemin aux autres, & qui nous demandent une drachme en nous promettant des tréſors. Qu'ils prennent donc cette drachme ſur ces tréſors, & qu'ils nous rendent le reſte.

C'eſtoit encore, à mon avis, dans quelqu'une de ſes ſatires qu'il avoit fait cette admirable deſcription d'une coquete :

Quaſi in choro pila ludens
Datatim dat ſeſe, & communem facit.
Alium tenet; alii nutat; alibi manus
Eſt occupata; alii pervellit pedem:
Alii dat annulum ſpectandum, à labris
Alium invocat, cum alio cantat, & tamen
Alii dat digito literas.

Elle eſt comme une bale dans un jeu de paume qui ſe donne tour à tour à tous les joüeurs. Elle tient l'un, elle fait ſigne à l'autre. Sa main cependant eſt occupée ailleurs. Elle marche ſur le pied de celuy-cy; elle donne ſa bague à regarder à celuy-là; elle provoque un ſixiéme par un mouvement flateur de ſes lévres; elle chante avec un ſeptiéme, & en meſme temps elle ne laiſſe pas de faire entendre à un huitiéme le langage muet de ſes doigts.

Dans ces ſatires d'Ennius on trouvoit la variété, les railleries, les alluſions, les fables, le dialogue meſme, en un mot tout ce qui faiſoit le caractére & l'agrément des premiéres ſatires, à l'exception de la danſe & du chant.

Aprés Ennius on eut Pacuve, qui fit auſſi des ſatires à l'exemple d'Ennius qui eſtoit ſon oncle, ou ſelon d'autres ſon ayeul maternel.

Il ne nous eſt rien reſté des ſatires de Pacuve, & nous n'avons de ſes tragédies que des fragments trés courts, ou pluſtoſt des vers ſeuls & des demi vers que les Grammairiens nous ont conſervez. Nous avons à Cicéron l'obligations de nous en avoir conſervé deux, qui peuvent nous donner quelque idée de ſa compoſition & de ſon génie. Le premier eſt de ſa piéce intitulée *Chryſés*, où il introduit un homme qui ſe moque des devins :

Nam iſtis qui linguam avium intelligunt,
Pluſque ex alieno jecore ſapiunt quam ex ſuo,
Magis audiendum quam auſcultandum cenſeo.

Car pour ces devins qui ſe piquent d'entendre le langage des oiſeaux, & qui tirent plus de ſens du cœur des beſtes que de leur propre cœur, je ſuis d'avis qu'il vaut mieux les écouter que leur obéir & les ſuivre. Il y a là beaucoup de ſens & une élégance digne des meilleurs ſiécles. Je croy, pour dire cela en paſſant, que le poëte Latin fait parler ainſi Hector, & qu'il a traduit ces vers d'Homére du XII. liv. de l'Iliade, où ce prince dit à Polydamas :

Τὼν δ' οἰωνοῖσι ταναυπτερύγεσσι κελεύεις
Πειθεσθαι, τῶν οὔτι μεταφρεσέομαι οὐδ' ἀλεγίζω.

Le ſecond eſt une deſcription merveilleuſe d'une tempeſte :

Interea prope jam occidente ſole inhorreſcit mare :
Tenebræ conduplicantur, noctiſque & nimbûm occæcat nigror :
Flamma inter nubes coruſcat, cælum ſonitu contremit :
Grando miſta imbri largifluo ſubita turbine præcipitans cadit :
Undique omnes venti erumpunt, ſævi exiſtunt turbines,
Ferret æſtu pelagus.

Cependant vers le coucher du ſoleil la mer s'enfle horriblement tout à coup ; les ténébres s'accumulent; la noirceur des nuages augmente celle de la nuit ; les éclairs brillent ſeuls au travers de ces épais nuages ; le ciel tremble au bruit qui les ſuit ; une greſle meſlée à un déluge d'eaux, ſe précipite impétueuſement avec un bruit épouvantable ; tous les vents déchaiſnez ſe choquent ; de ce choc impétueux ſe forment d'affreux tourbillons ; la mer boüillonne ſous leurs ſecouſſes horribles.

Lucilius naquit dans le temps que Pacuve eſtoit dans ſa force. Il fit auſſi des ſatires, mais il leur donna un tour nouveau, & il taſcha d'imiter de plus prés le caractére de la vieille comédie Grecque, dont on n'avoit dans l'ancienne ſatire Romaine qu'une idée trés imparfaite, & telle qu'on pouvoit la trouver dans un poëme que la nature ſeule avoit dicté, avant que les Romains euſſent penſé à imiter les Grecs & à s'enrichir de leurs dépoüilles. C'eſt ainſi qu'il faut entendre ce paſſage d'Horace dans la ſat. 1. du liv. II.

. . . . . *Quid cum eſt Lucilius auſus*
Primus in hunc operis componere carmina morem !

Eh quoy, quand Lucilius oſa le premier faire de cette ſorte de vers ! Horace n'a eu garde de vouloir dire qu'on n'euſt pas fait des ſatires avant Lucilius, puiſqu'il n'ignoroit pas que Lucilius avoit eſté précédé par Ennius & par Pacuve dont il n'avoit fait que ſuivre l'exemple. Il a voulu ſeulement faire entendre que Lucilius avoit donné une nouvelle façon à ce poëme, qu'il l'avoit embelli, & que par cette raiſon il en devoit eſtre conſidéré comme le premier auteur. Quintilien a eu la meſme penſée, quand il a écrit dans le chap. 1. du liv. X. *Satira quidem tota noſtra eſt, in qua primus inſignem laudem adeptus eſt Lucilius. La ſatire eſt toute entiére à nous ; Lucilius eſt le premier qui y ait acquis un fort grand nom.* Il faut donc bien s'empeſcher de donner dans le ſentiment de Caſaubon, qui ſur la foy

de Dioméde, a cru que la ſatire d'Ennius & celle de Lucilius eſtoient entiérement différentes. Voicy les propres termes de ce Grammairien qui ont trompé ce judicieux critique : *Satira eſt carmen apud Romanos, non quidem apud Græcos, maledicum, & ad carpenda hominum vitia, archææ comœdiæ charactere compoſitum, quale ſcripſerunt Lucilius & Horatius & Perſius. Sed olim carmen quod ex variis poëmatibus conſtabat, ſatira dicebatur, quale ſcripſerant Parcuvius & Ennius. La ſatire eſt chez les Romains, & non pas chez les Grecs un poëme mordant, & compoſé ſur le modelle de la vieille comédie, pour reprendre les vices, tel que les poëſies de Lucilius, d'Horace & de Perſe. Mais autrefois on donnoit le nom de ſatire à des poëmes meſlez de diverſes ſortes de vers, comme Ennius & Pacuve en ont compoſez.* On voit manifeſtement que Dioméde ſépare la ſatire de Lucilius, de celle d'Ennius & de Pacuve. La raiſon qu'il donne de cette diſtinction eſt ridicule & abſolument fauſſe. Ce Grammairien n'avoit pas aſſez examiné la nature & l'origine de ces deux ſatires, qui eſtoient entiérement ſemblables, & par la matiére & par la forme. Car Lucilius n'avoit fait qu'y adjouſter un peu plus de politeſſe & plus de ſel, ſans preſque y rien changer, comme on le verra tout à l'heure; & s'il n'avoit pas mis enſemble pluſieurs ſortes de vers dans la meſme piéce, comme Ennius, il avoit fait diverſes piéces dont les unes eſtoient toutes entiéres de vers hexametres, & les autres de vers ïambes & de vers trochaïques, comme on peut le voir par ſes fragments. En un mot, ſi les ſatires de Lucilius ſont différentes de celles d'Ennius, parce que le premier a beaucoup adjouſté au travail de l'autre, il s'enſuivra de là que celles d'Horace & celles de Lucilius ſeront auſſi entiérement différentes, puiſqu'Horace n'a pas moins enchéri ſur les ſatires de Lucilius, que celuy-cy avoit enchéri ſur celles d'Ennius & de Pacuve. Ce paſſage de Dioméde a auſſi trompé Douza le fils. Ce que je ne dis pas pour mettre en veûë quelque légére faute de ces ſçavants hommes, mais ſeulement pour

faire voir avec quelle exactitude & avec quelle défiance il faut lire leurs ouvrages, quand il s'agit d'une choſe auſſi obſcure & auſſi ancienne que celle-cy.

Nous trouvons trente ſatires de Lucilius citées dans les anciens. Il nous en reſte meſme des fragments que Douza le fils a ramaſſez avec grand ſoin, & qu'il a accompagnez de judicieuſes remarques. Mais parmi ces fragments, on en trouve fort peu qui faſſent un ſens ſuivi. En voicy trois ou quatre aſſez entiers pour faire juger de ſa compoſition & du caractére de ce poëte, qui eſtoit homme conſidérable par ſa naiſſance, puiſque ſa niéce Lucilia fut mére du grand Pompée.

Il décrit la vie des Romains, & cette vie eſt celle de preſque tous les hommes. Voicy leur portrait tiré d'aprés nature & trés reſſemblant :

Nunc vero à mane ad noctem feſto atque profeſto,
Toto itidem pariterque die, populuſque patreſque
Jactare indu foro ſe omnes, decedere nuſquam,
Uni ſe atque eidem ſtudio omnes dedere & arti,
Verba dare ut caute poſſint, pugnare doloſe,
Blanditia certare, bonum ſimulare virum ſe,
Inſidias facere, ut ſi hoſtes ſint omnibus omnes.

Au lieu que préſentement depuis le matin juſqu'au ſoir, & jour de feſte & jour ouvrier, en un mot tous les jours, on voit le peuple & les ſénateurs ſe promener faſtueuſement dans la place, & tous ne s'eſtudier & n'avoir d'autre application qu'à tromper finement, & qu'à employer dans toutes leurs actions la ruſe & la fraude, qu'à s'accabler de politeſſes & de civilitez, qu'à contrefaire les gens de bien, & qu'à ſe dreſſer ſecretement des embuches, comme s'ils eſtoient, non pas concitoyens, mais véritables ennemis.

Dans une autre ſatire il ſe moque de la ſuperſtition de ceux qui adoroient les idoles, & qui les prenoient pour de véritables dieux :

Terriculas Lamias, Fauni quas Pompiliique
Inſtituere Numæ, tremit has, hic omnia ponit,
Ut pueri infantes credunt ſigna omnia ahena
Vivere & eſſe homines, ſic iſtice omnia ficta
Vera putant, credunt ſignis cor ineſſe ahenis.
Pergula pictorum, veri nihil, omnia ficta.

Et toutes les effroyables Lamies, que les Faunus & les Numa Pompilius ont inventées, il les craint; il croit que tous ſes biens & tous ſes maux dépendent d'elles; comme les petits enfans croyent que toutes leurs poupées, toutes les ſtatuës ſont vivantes, que ce ſont de véritables hommes, de meſme ces ſuperſtitieux prennent des fictions pour des vérités, & s'imaginent que les idoles ont ſentiment & vie. Mais il en eſt de ces idoles, comme de l'atelier des peintres, fictions & couleurs pures, rien de vray. Lactance, aprés avoir rapporté ce paſſage, adjouſte: *Poëta quidem ſtultos homines infantibus comparavit. At ego multo imprudentiores eſſe duco. Illi enim ſimulacra homines putant eſſe, hi deos. Ce poëte compare ces inſenſez aux enfans. Mais moy je les trouve beaucoup plus imprudents, car les enfans prennent les ſtatuës pour des hommes, & ces inſenſez les prennent pour des dieux. C'eſt l'âge qui fait croire aux enfans ce qui n'eſt point, & à ces hommes, c'eſt la folie. Les enfans ſe détrompent bien-toſt, & l'illuſion de ces hommes inſenſez dure & croiſt toûjours.* Avant Lactance l'auteur du livre de la Sageſſe de Salomon avoit trouvé que ceux qui adoroient les idoles eſtoient plus inſenſez que les enfans, *Longe inſipientiſſimi atque animis infantium miſeriores.* Sap. XV: 14.

Dans une autre ſatire il eſtabliſſoit ce que c'eſtoit que la vertu, & voicy les traits qu'il luy donne:

Virtus, Albine, eſt pretium perſolvere verum
Queis in verſamur, queis vivimus rebu' poteſſe;
Virtus eſt homini, ſcire id quod quæque habeat res:

Virtus ſcire homini rectum, utile, quid ſit honeſtum;
Quæ bona, quæ mala item, quid inutile, turpe, inhoneſtum.
Virtus, quærendæ rei finem ſcire modumque:
Virtus, divitiis pretium perſolvere poſſe:
Virtus, id dare quod reipſa debetur honori;
Hoſtem eſſe atque inimicum hominum morumque malorum.
Contra defenſorem hominum, morumque bonorum,
Magnificare hos, his bene velle, his vivere amicum;
Commoda præterea patriæ ſibi prima putare,
Deinde parentum, tertia jam poſtremaque noſtra.

La vertu cher Albinus conſiſte à ſçavoir donner le véritable prix à toutes les choſes qui nous environnent, & parmi leſquelles nous vivons. La vertu de l'homme, c'eſt de ſçavoir ce que chaque choſe eſt en elle-meſme, de connoiſtre ce qui eſt juſte, utile & honneſte, & ce qui eſt injuſte, inutile, malhonneſte & honteux, en un mot de diſcerner le bien d'avec le mal. La vertu, c'eſt de mettre des bornes & une fin à l'envie d'amaſſer du bien, de ne pas confondre le néceſſaire avec le ſuperflu, & de connoiſtre le prix & l'uſage des richeſſes. La vertu, c'eſt d'honorer ce qui mérite nos honneurs & nos reſpects; c'eſt d'eſtre l'ennemi des méchants & l'ami des gens de bien; d'eſtimer, élever, & favoriſer en tout ces derniers. Enfin la vertu, c'eſt de rechercher premiérement le bien & l'avantage de noſtre patrie, enſuite celuy de nos péres & de nos méres, & d'eſtre bien perſuadé que le noſtre ne doit tenir que le troiſiéme rang.

Dans ſon 6. liv. de vero cultu.

C'eſt en vain que Lactance a voulu cenſurer cette définition; ſes reproches paroiſſent pluſtoſt des chicanes qu'une critique juſte & fondée.

Lucilius ne ſe contenta pas d'attaquer les vicieux, il porta plus haut ſes veûës, il déclara la guerre aux faux Dieux, dont il combattit la pluralité, en ſe moquant publiquement de la ſimplicité des peuples, qui donnoient à une

une infinité de Dieux le vénérable nom de *Pére*, qui n'appartient qu'à un ſeul, parce qu'il n'y a qu'un ſeul Dieu qui puiſſe eſtre le pére des hommes. Il ſuppoſoit donc fort plaiſamment dans ſa premiere ſatire un conſeil des Dieux, qui déliberoient des affaires des hommes :

Conſilium ſummis hominum de rebus agebant

Il s'agiſſoit ſur tout de convenir de la punition qu'on devoit faire de Rutilius Lupus, homme trés conſiderable dans la république, mais trés méchant, trés impie & trés factieux. Jupiter parloit le premier, comme de raiſon, & commençoit par ſe plaindre de n'avoir pas eſté à un premier conſeil que les Dieux avoient déja tenu ſur ce ſujet :

Vellem conſilio veſtrum, quod dicitis olim;
Cælicolæ, vellem, inquam, adfuiſſemu' priore
Conſilio veſtrum.

Je voudrois de tout mon cœur, Divinitez qui habitez l'Olympe, oüi je voudrois de tout mon cœur avoir aſſiſté au premier conſeil que vous avez tenu.

Cela eſt déja aſſez plaiſant de faire dire par Jupiter qu'il voudroit de tout ſon cœur avoir fait une choſe qu'il n'a pas faite, mais la ſuite eſt encore plus ridicule. Le poëte feint que dans ce conſeil les Dieux s'arrogent eux-meſmes les honneurs qu'ils veulent que les hommes leur rendent, & c'eſt Jupiter meſme qui regle que les hommes leur donneront le nom de *pére:*

Ut nemo ſit noſtrum, quin pater optimu', divûm,
Ut Neptunu' pater, Liber, Saturnu' pater, Mars;
Janus, Quirinus, pater omnes dicamur ad unum.

Qu'il n'y ait aucun de nous autres Dieux qui ne ſoit appellé pere trés bon: que l'on diſe par tout pere Neptune, pére Bacchus, pére Saturne, pére Mars, pére Janus, pére

TAYLOR INST. OXFORD

Quirinus, tous pere depuis le plus grand juſqu'au plus petit. Ce trait eſt trés fin & trés hardi. Horace ne l'a pas mal imité dans la ſat. VIII. du liv. I.

Olim truncus eram ficulnus, inutile ſignum,

où il ſe moque de la vanité des idoles qui ne ſont faites que d'une matiere vile, & qui ne doivent leur naiſſance qu'à la main de l'ouvrier qui les a formées, & qui ſouvent n'a fait un Dieu, que parce que la matiere qu'il travailloit ne pouvoit eſtre propre à aucun autre uſage. Pour revenir à Lucilius, il pouſſoit encore plus loin le ridicule, car dans ce meſme conſeil des Dieux, aprés que Jupiter a parlé,

. . . . . *pauſam fecit ore loquendi,*

Il fait prendre la parole à Neptune, qui s'engage dans ſon avis à expliquer quelque poinct ſi embroüillé & ſi difficile, qu'il n'en peut venir à bout, & que réduit enfin à avoüer ſa foibleſſe, il s'excuſe, en diſant que quand on feroit revenir des enfers Carneade meſme, qui eſtoit le plus éloquent & le plus ſubtil des philoſophes, il ne ſe tireroit pas de cette difficulté:

Nec ſi Carneaden ipſum ad nos orcu' remittat.

Voilà d'aſſez bons reſtes des plaiſanteries & du ſel que les anciens ont trouvez dans Lucilius.

J'ay fait voir ce que c'eſtoit que l'ancienne ſatire, née dans la débauche & enſuite portée ſur le théatre. J'ay montré qu'elle avoit donné l'idée de la ſatire d'Ennius, & enfin j'áy prouvé ſuffiſamment que les ſatires d'Ennius & de Pacuve, de Lucilius & d'Horace, ne ſont qu'une meſme eſpece de poëme, qui n'a reçeû ſa perfection que de ce dernier.

Il eſt temps de parler de la ſeconde eſpece de ſatire que j'ay promis d'expliquer, & qui eſt née auſſi de l'ancienne ſatire. C'eſt celle que l'on appelle Varroniene, ou ſatire

Menippée, parce que Varron, le plus ſçavant des Romains, en fut le premier auteur, & qu'il imita dans cet ouvrage les manieres de Menippe Gadarenien, philoſophe Cynique, qui par une philoſophie plaiſante & badine, ſouvent auſſi inſtructive que la philoſophie la plus ſérieuſe, tournoit en raillerie la pluſpart des choſes de cette vie, auxquelles noſtre imagination preſte un éclat qu'elles n'ont point. Cet ouvrage eſtoit en proſe & en vers, mais les vers n'eſtoient que des parodies des plus grands poëtes. Lucien nous a donné la veritable idée du caractere de cette eſpece de ſatire dans ſon dialogue intitulé *la Necromantie.*

La ſatire de Varron eſtoit meſlée de meſme de proſe & de vers, avec cette difference que les vers de Lucilius eſtoient tous de luy. De plus Varron avoit fait un meſlange de Grec & de Latin. Du reſte c'eſtoit la meſme choſe que la compoſition de Menippe & que les ſatires de Lucilius & d'Horace. Car Menippe & Varron avoient le meſme but, ils vouloient inſtruire en plaiſantant, & dans ce deſſein, ils aſſaiſonnoient leurs railleries des preceptes de la plus profonde philoſophie. Voicy le caractere de la ſatire de Varron, comme Ciceron nous l'apprend dans ſes queſtions Academiques, liv. 1. où il fait parler Varron luy-meſme en ces termes: *In illis veteribus noſtris quæ Menippum imitati, non interpretati, quadam hilaritate conſperſimus, multa admiſta ex intima philoſophia, multa dialectice dicta. Dans mes anciens ouvrages que j'ay aſſaiſonnez de quelque ſorte de gayeté, en imitant Menippe, & non en le traduiſant, on trouve beaucoup de choſes tirées de la plus profonde philoſophie, beaucoup d'autres expliquées avec toute la dialectique dont je ſuis capable.*

La proſe que Varron y avoit meſlée n'empeſche pas que Cicéron n'appelle cet ouvrage un poëme, car il répond à ce que Varron vient de dire, *Atque ipſe varium & elegans omni ferme numero poëma feciſti, philoſophiamque multis locis inchoaſti, ad impellendum ſatis, ad docendum*

parum. Vous avez fait un poëme trés varié & trés élégant en toutes manieres, & en pluſieurs endroits vous avez comme ébauché la philoſophie, aſſez pour exciter, mais non pas aſſez pour inſtruire. Ce jugement de Cicéron eſt certain : les ſatires de Varron, comme celles d'Ennius, de Lucilius & d'Horace renferment une philoſophie qui peut bien rendre honneſte homme & vertueux, mais non pas philoſophe, & il eſt aiſé d'en voir la raiſon. Le poëte donne des regles, & il les appuye par des exemples. Mais le philoſophe rend les raiſons de ces regles, & il enſeigne pourquoy une telle choſe eſt bonne, une telle autre mauvaiſe. C'eſt ce que l'exemple du pére d'Horace rend trés ſenſible : il accouſtumoit ſon fils à fuir les vices, en luy rendant ces vices ſenſibles par des exemples, *Exemplis vitiorum quæque notando. Ne vois-tu pas*, luy diſoit-il, *le malheureux eſtat du fils d'Albius, & la miſere de Barrus. Voudrois-tu reſſembler à Sectanus, qui s'eſt ruiné auprés des courtiſanes, ou à Trebonius qui a eſté ſurpris en adultére !* Aprés quoy il adjouſte :

. . . . . *Sapiens vitatu quidque petitu*
Sit melius, cauſas reddet tibi.

Les philoſophes te diront les raiſons pourquoy une choſe eſt bonne ou mauvaiſe, &c. Sat. IV. du liv. 1.

Au reſte il faut bien s'empeſcher de confondre ce Varron, auteur de la ſatire Menippée, avec Varron qui avoit auſſi fait des ſatires ſans beaucoup de ſuccés. Le premier eſtoit Romain, & s'appelloit M. Terentius Varro. Et le dernier né 34. ans aprés l'autre, s'appelloit P. Terentius Varro, & eſtoit de la Gaule Narbonnoiſe, d'un lieu appellé *Atax*, parce qu'il eſtoit ſur la riviére d'Aude, c'eſt pourquoy il fut ſurnommé *Varro Atacinus*.

Quintilien aprés avoir parlé de la ſatire de Lucilius, adjouſte : *Alterum illud eſt & prius ſatiræ genus, quod non ſola carminum varietate miſtum condidit Terentius Varro, vir Romanorum eruditiſſimus. L'autre eſpéce de ſatire, qui*

eſt meſme la premiére, c'eſt celle que fit Varron, le plus ſçavant des Romains, & dans laquelle il ne ſe contenta pas de meſler pluſieurs ſortes de vers. La ſeule difficulté de ce paſſage eſt en ce que Quintilien aſſeûre que cette ſatire de Varron eſt la premiére ; car comment cela pourroit il eſtre, puiſque Varron eſtoit beaucoup plus jeune que Lucilius! Quintilien n'a pas voulu dire que la ſatire de Varron fuſt la premiére dans l'ordre des temps, il ſçavoit bien qu'à cet égard elle eſtoit la derniére, mais il a voulu faire entendre que cette ſatire ainſi meſlée, tenoit plus des ſatires d'Ennius & de Pacuve, qui s'eſtoient donné beaucoup plus de liberté dans cette compoſition, que de celles de Lucilius, qui avoit eſté plus ſévére & plus chaſtié.

Il ne nous reſte plus aujourd'huy de ces ſatires de Varron, que quelques fragments, le plus ſouvent fort corrompus, & que les titres, dont la pluſpart ſont doubles & triples, ce qui fait voir la grande variété des ſujets qu'il y avoit traitez. Nous avons encore de ce Varron ſes ſix derniers livres de la langue Latine qu'il avoit adreſſez à Cicéron, & ſes trois livres de la choſe ruſtique, qu'il compoſa à quatre-vingts ans, & qui ne ſe ſentent nullement de la foibleſſe de cet âge. Tous ces ouvrages ne ſervent qu'à nous faire regretter davantage la perte de ſes ſatires. Quand on a lû ces livres, que l'on connoiſt d'ailleurs la grande réputation de ce perſonnage, qui fut un des Généraux que Pompée employa dans la guerre contre les Pirates où il ſervit ſi utilement, que Pompée l'honora d'une couronne roſtrale, & que l'on ſçait que d'un commun conſentement il fut appellé le plus ſçavant & le plus grand eſprit des Romains, & que Cicéron luy donne ce grand éloge qu'il eſtoit ſeul Romain, & qu'auprés de luy les autres citoyens n'eſtoient que comme des eſtrangers dans leur propre patrie, il eſt impoſſible de ne pas ſouhaiter de voir au moins des reſtes de ces ſatires qui avoient eſté receûës avec tant d'applaudiſſement. J'ay donc cru que je ferois une choſe agréable à cette Compagnie de luy pré-

ſenter icy quelques fragments choiſis de ſa proſe & de ſes vers, qui en faiſant juger de ſon génie, pourront en meſme temps faire honneur à ſes mœurs, & n'eſtre pas inutiles pour les noſtres.

Les richeſſes, la naiſſance, le grand ſçavoir meſme, ſont ſouvent de grands obſtacles à la ſageſſe, c'eſt pourquoy Varron diſoit dans une de ſes ſatires : *Neque auro, aut genere, aut multiplici ſcientia ſufflatus quærit Socratis veſtigia. Ceux qui ſont bouffis de leurs richeſſes ou de leur nobleſſe, ou de la grande variété de leur ſçavoir, ne cherchent guére les traces de Socrate pour les ſuivre.*

Les Stoïciens avançoient que le ſage eſtoit ſeul riche. Mais il y avoit d'autres philoſophes qui renverſoient cette propoſition, & qui ſoutenoient que le riche eſtoit ſeul ſage. Varron montroit la fauſſeté de ce principe, & faiſoit voir l'inutilité des richeſſes pour procurer les véritables biens :

Non ſit theſauris, non auro pectu' ſolutum,
Non animis demunt curas ac religiones
Perſarum montes, non divitis atria Craſſi.

Ni les tréſors, ni toutes les richeſſes du monde ne procurent la liberté de l'eſprit, & toutes les montagnes d'or des Perſes, & les magnifiques palais de Craſſus n'appaiſent point les inquiétudes, & ne délivrent pas l'ame du joug de la ſuperſtition.

Les ſiécles les plus heureux ont produit de méchants poëtes, & ces méchants poëtes ont toûjours eſté expoſez aux traits de la ſatire. Varron ne les avoit pas épargnez. *Quum Quintipor Clodius tot comœdias ſine ulla fecerit Muſa, ego unum libellum non edolem! Lorſque Clodius fils de Quintus a fait tant de comédies ſans aucun génie, & en dépit des Muſes, eſt ce que je ne pourrai pas fabriquer un petit livre bien ou mal!*

Il ne dépend pas de nous de corriger les autres, mais il dépend de nous de les ſouffrir, & l'on gagne beaucoup

par cette patience. C'eſt ce que Varron enſeignoit dans ces vers :

Vitium uxoris aut tollendum, aut ferendum eſt :
Qui tollit vitium, uxorem commodiorem præſtat.
Qui fert, ſe ſe meliorem facit.

Il faut ou corriger ſa femme, ou la ſouffrir. Celuy qui la corrige la rend meilleure, & celuy qui la ſouffre, ſe rend meilleur.

La mauvaiſe honte produit ſouvent les meſmes effets que le vice, c'eſt pourquoy rien n'eſt plus utile que de montrer que c'eſt une folie à un homme ſage de s'affliger de paſſer pour fou dans l'eſprit des fous. Cela ne ſe peut autrement. Socrate l'a prouvé dans un de ſes dialogues, & Varron traitant le meſme ſujet, en donne la raiſon dans une comparaiſon fort juſte : *Nam ut arquatis & veternoſis lutea quæ non ſunt æque ut lutea videntur, ſic inſanis ſani & furioſis videntur inſani. Car comme les choſes qui ne ſont nullement jaunes, paroiſſent pourtant jaunes à ceux qui ont la jauniſſe, de meſme les ſages paroiſſent fous aux fous.*

Les avares ont eſſuyé dans tous les temps bien des traits de ſatire, mais perſonne n'a mis leur folie dans un plus grand jour que Varron dans ces vers :

. . . . . *Denique avarus*
Quis ſanus ! Cui ſi ſtat terra & traditur orbis,
Furando tamen, & morbo ſtimulatus eodem
Ex ſe ſe aliquid quærat, cogatque peculi.

Enfin l'avare peut il eſtre ſage ! Donnez-luy la terre & le monde entier ; poſſedé toûjours de ſa meſme maladie, il ſe volera luy-meſme, & ſe privera de tout pour mettre quelque choſe en reſerve & faire un magot.

Il n'y a rien où il ſoit plus dangereux de ſe tromper que dans le choix de ceux qu'on prend pour guides dans

l'eſtude de la ſageſſe, car la philoſophie a eu ſes héréſies comme la Religion, & pour un philoſophe qui nous méne dans le bon chemin, il y en a cent qui nous égarent. Les uns perdant de veûë la foibleſſe naturelle à l'homme, l'égalent à Dieu; & les autres, oubliant ſa grandeur & ſa nobleſſe, le dégradent juſqu'à l'eſtat des beſtes. C'eſt contre ce mauvais choix que Varron veut précautionner ſes lecteurs, en leur diſant: *Qu'un malade dans les réveries de ſa fiévre ne réve rien de ſi ridicule & de ſi extravagant que quelque philoſophe ne le débite comme un principe ſeur & inconteſtable:*

Poſtremo nemo ægrotus quicquam ſomniat
Tam infandum, quod non aliquis dicat philoſophus.

Dans tous les temps il y a eu des hommes qui ont fait conſiſter le ſouverain bien dans la bonne chére. On a vû des particuliers, comme un Apicius, & comme un Catius dans Horace, faire pour l'inſtruction de leurs cuiſiniers comme des cours de cuiſine, & mettre tout leur eſprit & toute leur application à marquer la nature de toutes choſes, les différentes ſaveurs, les proportions, les harmonies, les gouſts pour faire du mélange de différentes qualitez un ragouſt exquis, dont on peut dire comme de l'harmonie du monde, *Rerum concordia diſcors.* Pour confondre ces docteurs *de la ſcience de la gueule*, comme parle Montagne, Varron leur dit: * *Si quantum operæ ſumpſiſti ut tuus piſtor bonum faceret panem, ejus duodecimum philoſophiæ dediſſes, ipſe bonus jam pridem eſſes factus. Nunc illum qui norunt, volunt emere millibus centum, te qui novit nemo centuſſis. Si de toutes les peines que tu as priſes pour rendre bon ton cuiſinier, tu en avois ſeulement employé la douziéme partie à eſtudier la philoſophie, tu te ſerois rendu bon toy-meſme. Préſentement ceux qui connoiſſent ton cuiſinier ſont preſts de l'achepter cent mille ſeſterces, & de toy, ceux qui te connoiſſent, n'en donneroient pas cent.*

Horace ſe plaint que de ſon temps la licence s'eſtoit ſi fort

* Il parle à la maniére des anciens Romains, qui ne connoiſſoient d'autre cuiſinier que celuy qui alloit moudre au moulin, & qui faiſoit le pain. *Nec piſtorem ullum noſſent niſi eum qui in piſtrino pinſeret farinam.* Dit le meſme Varron.

Deux mille cinq cens écus.

Deux écus & demy.

Le livre de Séneque ſur la mort de Claudius, celuy de Boëce de la Conſolation de la Philoſophie, celuy de Pétrone, & les Céſars de l'Empereur Julien, ſont autant de ſatires Ménippées, entiérement ſemblables à celles de Varron. Mais le titre de la ſatire de Pétrone n'eſt pas *ſatyricon* par un *y*, car cet ouvrage n'a aucune affinité, aucune reſſemblance avec la poëſie ſatyrique des Grecs. Mais *ſaturicon* ou *ſatiricon* à *ſatira*, comme je l'ay expliqué.

Nos auteurs François ont auſſi eſcrit dans ce genre, & nous avons en noſtre langue deux ouvrages de ce caractére, qui ne cédent l'avantage, ni à l'Italie, ni à la Gréce. Le premier, c'eſt le Catholicon, qui porte meſme le nom de ſatire Ménippée, où les Eſtats tenus à Paris par la Ligue en 1593. ſont ſi ingénieuſement dépeints & ſi parfaitement tournez en ridicule, & qui fut ſi favorablement receû des deux partis. L'autre, c'eſt la pompe funébre de Voiture par Sarraſin, où le ſérieux & le plaiſant ſont meſlez avec une adreſſe merveilleuſe. Je mettrois auſſi du nombre de nos ſatires Manippées l'ouvrage de Rabelais, ſi ſa proſe eſtoit plus meſlée de vers, & ſi par les ordures affreuſes qu'il y a ſemées, il n'avoit corrompu la nature & le caractére de cette ſeconde eſpéce de ſatire, & donné une trés mauvaiſe idée de ſa vie & de ſon cœur, lorſqu'il cherche à en donner une fort bonne de ſes eſtudes & de ſon eſprit.

Voilà l'eſtat auquel Horace trouva la ſatire. Il avoit devant les yeux les ſatires dramatiques, ou Exodes, qui bien que remplies d'obſcénitez & de groſſiéretez qu'il condamnoit, ne laiſſoient pas de renfermer beaucoup de plaiſanteries & beaucoup de ſel. Il avoit auſſi l'autre ſorte de ſatire, je veux dire les diſcours d'Ennius, ceux de Pacuve & ceux de Lucilius, & il pouvoit profiter des unes & des autres.

Ennius avoit le premier dégroſſi & poli l'ancienne poëſie, il avoit banni la rudeſſe des vers Saturniens & appris aux poëtes à grimper ſur le Parnaſſe, dont les chemins leur eſtoient inconnus. C'eſt ce qu'il dit luy-meſme :

. . . . . *Scripſere alii rem*
Verſibu' quos olim Fauni vateſque canebant,
Quum neque Muſarum ſcopulos quiſquam ſuperarat,
Nec dicti ſtudioſus erat.

Les autres ont eſcrit les guerres en des vers que les Faunes & les devins chantoient jadis dans les bois, lorſque perſonne n'avoit encore ſurmonté les rochers des Muſes, & qu'on n'avoit aucun ſoin de ſa diction. C'eſt pourquoy Lucréce dit de luy, qu'*il fut le premier qui rapporta de l'Helicon une couronne immortelle:*

. . . . . *Qui primus amæno*
Detulit ex Helicone perenni fronde coronam.

Auſſi Ennius avoit-il ſi bonne opinion de ſa poëſie, qu'il diſoit dans le premier liv. de ſes Annales, que l'ame & l'eſprit d'Homére eſtoient paſſez dans ſon corps par la loy de la Métempſycoſe. Mais comme Horace l'a remarqué, beaucoup de ſes vers trop durs ou trop légers, *gravitate minores*, & ſur tout le défaut d'art, ſoutiennent mal ſa vanité & démentent la doctrine de Pythagore. Ovide a fort bien jugé d'Ennius quand il a eſcrit:

Ennius ingenio maximus, arte rudis *Inſt. liv. 2.*

Et ailleurs,

Ennius arte carens.

Ce jugement eſt trés juſte, & c'eſt à tort qu'un ſçavant homme a voulu s'y oppoſer. Il n'eſt pas meſme difficile d'en donner la raiſon. L'art manquoit à Ennius, parce que comme il n'avoit pas encore eu le temps d'eſtudier les originaux Grecs, & de démeſler tout le myſtére de la compoſition du poëme Epique & du poëme Dramatique, il n'avoit nullement connu ce que c'eſt que la fable & la conſtitution ou l'unité du ſujet qui fait l'ame de ces poë-

mes. Cela eſt ſi vray, que ſes Annales ne ſont pas tant un poëme qu'une hiſtoire. A l'égard du poëme Dramatique, comme il n'eſtoit que traducteur, il n'avoit beſoin que de ſon eſprit pour attraper la nobleſſe & la majeſté de la tragédie Grecque. Tous les défauts qu'on luy a reprochez n'empeſchent pourtant pas qu'il ne doive eſtre regardé comme fort grand poëte par rapport à tous les poëtes Latins qui l'avoient précédé, & il mérite tous les éloges que les anciens luy ont donnez. Mais par rapport à ceux qui l'ont ſuivi, ſon mérite diminuë, & il eſt encore groſſier. C'eſt ce que Properce a voulu faire entendre, quand il a dit:

Ennius hirſuta cingat ſua tempora quercu.

Qu'Ennius ceigne ſon front d'une couronne groſſiére & ſans art. Quintilien a fort bien jugé de ce poëte, quand il a eſcrit: *Ennium ſicut ſacros vetuſtate lucos adoremus in quibus grandia & antiqua robora jam non tantam habent ſpeciem quantam religionem. Nous devons révérer Ennius comme nous révérons les anciens bois ſacrez, dont les chefnes auſſi élevez qu'antiques ne ſont plus ſi agréables par leur beauté que reſpectables par la religion qui les a conſacrez.*

Liv. 10. c. 1.

Mais pour ce qui eſt de ſes ſatires, comme c'eſt un poëme tout Romain, le défaut d'art qu'on a reproché à Ennius ne devoit pas eſtre ſi ſenſible dans cet ouvrage, & je ne doute pas que ce ne fuſt ce qu'il avoit fait de plus parfait.

A l'égard de ſon neveu Pacuve, les fragments qui nous en reſtent ſont ſi peu conſidérables & ſi peu ſuivis, qu'ils ne peuvent nullement ſervir à nous faire juger ſeûrement de ſon eſprit & de ſes ouvrages. Nous ſommes obligez de nous en rapporter à ce que les anciens en ont dit. Par un endroit de l'orateur de Cicéron, il paroiſt que ſes vers paſſoient pour mieux travaillez & plus ornez que ceux de ſon oncle, qui eſtoit plus négligent dans ſa compoſition: *Ennio delector, ait quiſpiam, quod non diſcedit à communi*

more verborum : Pacuvio, inquit alius ; omnes apud hunc ornati elaboratique ſunt verſus : multa apud alterum negligentius. Un autre loüange qu'on luy donnoit, c'eſt d'eſtre plus ſçavant que tous les autres poëtes. C'eſt ce qu'Horace luy accorde luy-meſme :

Aufert Pacuvius docti famam ſenis, Accius alti. *Epiſt. 1. l. 2. v. 56.*

Pacuve remporte la loüange d'eſtre plus ſçavant, Accius d'eſtre plus ſublime. Ce qui eſt confirmé par Quintilien : *Virium tamen Accio plus tribuitur : Pacuvium videri doctiorem, qui eſſe docti affectant, volunt. On trouve pourtant plus de force à Accius, & ceux qui affectent de paſſer pour ſçavants, trouvent plus de ſçavoir dans Pacuve.* Cette réputation de ſçavoir venoit ſans doute de beaucoup de traits de phyſique qu'il avoit meſlez dans ſes eſcrits, comme je l'ay prouvé dans mes Remarques.

Pour ce qui eſt de Lucilius, il eſtoit plus poli & plus limé qu'Ennius & que Pacuve, mais il avoit encore bien des défauts ; ſa poëſie eſtoit un fleuve, mais un fleuve plein de bouë & de limon. Il avoit aſſez de ſel de & plaiſanterie, mais nul badinage, nulle gentilleſſe dans l'eſprit. Ses ſatires n'eſtoient pas proprement des railleries, mais des libelles. Sa compoſition eſtoit encore dure & peu travaillée ; il chargeoit ſes vers de paroles inutiles, & de repriſes qui jettoient ſon lecteur dans un labyrinthe dont il ne pouvoit ſortir. Un autre vice encore de ſa compoſition, c'eſt qu'il y avoit fait un meſlange fort bizarre de Grec & de Latin. Cette nouveauté ne luy avoit pourtant pas eſté inutile, car elle luy avoit attiré des admirateurs ſi zélez, qu'ils le préféroient à tous les poëtes, & qu'il y en avoit meſme qui portoient des foüets ſous leurs robes pour en frapper ceux qui oſeroient s'oppoſer à leur ſentiment. Je ne ſçay meſme ſi ce meſlange n'avoit pas contribué à tromper Quintilien, ce rhéteur ſi ſage & ſi bon critique, car il a trouvé dans Lucilius une érudition merveilleuſe, *Eruditio*, dit-il, *in eo mira &c.* Ce qui eſt entiérement op-

poſé au jugement de Cicéron, qui, quoy-que d'ailleurs grand partiſan de ce poëte, n'y a trouvé qu'une doctrine fort médiocre : *Et ſcripta illius leviora, dit-il, ut urbanitas ſumma appareat, doctrina mediocris. Ses ouvrages ſont aſſez légers. On y trouve beaucoup de plaiſanterie & peu d'érudition.*

Voilà quels ont eſté les poëtes & les ouvrages ſur leſquels Horace s'eſt formé. Comme il avoit un heureux génie & le ſecours de l'érudition, il s'éleva beaucoup plus au deſſus de Lucilius, que celuy-cy ne s'eſtoit élevé au deſſus des autres poëtes qui avoient eſté avant luy. Mais il ne laiſſe pas de ſe regarder toûjours comme ſon inférieur à cauſe de l'invention, dont il luy fait tout l'honneur, parce qu'effectivement il avoit donné un nouveau tour à la ſatire, & y avoit mieux attrapé l'air de la vieille comédie. Si nous avions tous ces poëmes, nous verrions l'uſage qu'Horace en avoit fait. Car il ne faut pas douter qu'il n'ait beaucoup emprunté d'eux. Et nous pourrions luy dire ce que Cicéron diſoit à Ennius qui avoit pillé Névius : *Ab illis ſumpſiſti multa ſi fateris, vel ſi negas, ſubripuiſti. Tu as emprunté d'eux beaucoup de choſes, ſi tu l'avouës, & ſi tu le nies, tu les as volées.*

Voilà tout ce que je puis dire en général ſur la ſatire. Il n'eſt pas néceſſaire d'inſiſter davantage ſur ce ſujet ; J'en ay aſſez dit pour faire juger de la nature des ſatires d'Horace, & de celle des poëtes qui l'ont devancé & de ceux qui l'ont ſuivi. Cependant le lecteur doit ſe ſouvenir que le nom de ſatire en Latin ne convient pas moins à des diſcours qui ſont faits pour loüer la vertu, qu'à ceux où l'on s'eſt propoſé de blaſmer le vice. Il n'en eſt pas de meſme dans noſtre langue où le ſeul nom de ſatire fait trembler ceux qui ont des vices qu'ils voudroient cacher ſous le maſque de la vertu, ou à qui la conſcience reproche des fautes ſecretes :

. . . . . *Cui frigida mens eſt*
Criminibus, tacita ſudant præcordia culpa.

Car en François qui dit *ſatire*, dit un ouvrage plein de médiſances & de railleries, & fait ſur tout pour reprendre les vices & les défauts, & pour relever les ſotiſes, les impertinences, & les ridicules qui regnent en certains temps & dans certaines perſonnes. Le mot ne laiſſe pourtant pas d'eſtre toûjours le meſme; mais les Latins dans les titres de leurs livres n'ont eu égard le plus ſouvent qu'au mot & à l'eſtenduë de ſa ſignification fondée ſur l'étymologie, au lieu que les François n'ont regardé qu'au premier & au plus grand uſage que l'on en a fait dans ſes commencements, de railler & de médire. Ainſi ce mot doit toûjours eſtre eſcrit en Latin par un *s*, ou par un *i*, *ſatura*, ou *ſatira*, & en François par un *i* ſimple. Ceux qui l'ont eſcrit avec un *y*, ont cru avec Scaliger Heinſius & beaucoup d'autres, que les divinitez des bois, que les Grecs appelloient *ſatyres*, & les Romains *Faunes*, avoient donné leur nom à ces piéces, & que du mot *ſatyrus*, on avoit fait *ſatyra*, & que ces ſatires avoient une grande affinité avec les piéces ſatyriques des Grecs. Ce qui eſt entiérement faux, comme Caſaubon l'a fort bien prouvé, en faiſant voir que du mot *ſatyrus*, on ne peut jamais former *ſatyra*, mais *ſatyrica*, & en marquant les différences eſſentielles qu'il y avoit entre les poëmes ſatyriques des Grecs & les ſatires des Romains. M.r Spanheim dans ſa ſçavantes Préface des Céſars de l'Empereur Julien, a adjouſté de nouvelles réflexions à ce que ce judicieux critique en avoit eſcrit, & il a eſtabli avec beaucoup de jugement cinq ou ſix différences trés ſenſibles entre ces deux poëmes. Les Grecs n'ont jamais rien eu d'approchant de la ſatire Romaine que leurs *Silles*, qui eſtoient auſſi des poëmes mordants, comme on peut facilement le reconnoiſtre encore par quelques fragments qui nous reſtent des Silles de Timon, & qui reſſemblent ſi fort à la pluſpart des traits des ſatires d'Horace, qu'ils pourroient fort bien eſtre appellez des ſatires, comme les ſatires pourroient eſtre appellées des *Silles*. Il y a pourtant cette différence eſſencielle que les Silles

des Grecs eſtoient des parodies d'un bout à l'autre, ce qu'on ne peut pas dire des ſatires des Romains, ou ſi l'on trouve quelquefois quelque parodie, on voit bien que ce n'eſt qu'en paſſant, & que le poëte n'a eu garde d'en abuſer ; & par conſéquent la parodie ne fonde pas l'eſſence de la ſatire, comme elle fonde l'eſſence des Silles.

C'eſt en vain que le ſçavant Heinſius, dans ſon traité de la ſatire d'Horace a voulu s'oppoſer à ce que Caſaubon a eſcrit, & prouver contre luy que la ſatire des Romains ne différoit en rien des ſatyres ou poëmes ſatyriques des Grecs. Tout ſon ouvrage n'eſt fondé que ſur des veûës trés fauſſes, comme il ſeroit aiſé de le démontrer. Mais je croy que ce qu'on vient de dire ſuffit, & la vérité me paroiſt eſtablie d'une maniére aſſez ſenſible.

Au reſte, ſous prétexte que les invectives & les railleries ſont le fondement de la ſatire, on pourroit peut-eſtre s'imaginer que toutes les ſortes de poëmes où les anciens ont répandu leur bile, peuvent eſtre compris ſous ce nom, & que les ïambes d'Archilochus, qui eſtoient ſi picquants & ſi amers, qu'ils réduiſoient au déſeſpoir ceux qu'ils attaquoient, ne méritent pas moins le nom de ſatires que celles de Lucilius & d'Horace. Mais rien ne ſeroit plus mal fondé. Horace a imité les poëſies d'Archilochus :

Epiſt. 19. l. 1. . . . . . *Numeros animoſque ſecutus Archilochi.*

Nous avons dans le v. liv. des piéces où il paroiſt avoir trempé ſa plume dans le fiel de ce poëte Grec. Il n'y a rien de plus amer que l'ode IV. contre Ménas, que l'od. v. contre Canidie, que la VIII. & la XII. contre une vielle débauchée. Cependant Horace, ni perſonne aprés luy, n'a donné le nom de ſatires à ces piéces, & nous n'oſerions le leur donner. Les railleries peuvent eſtre les meſmes, ſans que les ouvrages où elles ſont employées ceſſent d'eſtre différents ſi leur nature eſt différente. Horace appelle Gorgonius *puant* dans ſes ſatires, *Gorgonius hircum;* il donne le meſme trait à Mævius

Mævius dans l'ode x. du liv. v. *Olentem Mævium.* Cette Ode ne laiſſe pourtant pas d'eſtre un poëme trés différent de la ſatire; & ce ne ſeroit que trés improprement & par emprunt qu'on luy donneroit ce nom, car les railleries ne fondent pas l'eſſence de la ſatire, & elle eſt un poëme différent des Odes, & par la variété de ſes ſujets, & par la nature du vers qu'elle employe. Quoy-qu'il ſoit vray, comme l'a fort bien dit Ariſtote, que le vers ne fonde pas proprement l'eſſence du poëme, & que ce ſoit la nature de l'imitation qui le conſtituë, cependant quand on a enfin trouvé le genre de vers qui luy convient, & qu'on s'y eſt arreſté, ce genre de vers entre naturellement dans la définition de ce poëme. Par exemple, la tragédie Grecque fut long-temps ſans le vers qui luy convenoit, mais l'iambe-trimetre ayant enfin eſté trouvé le plus propre, & ayant ſuccédé au tétrametre, dont elle s'eſtoit ſervie pendant qu'elle eſtoit toute ſatyrique & pleine de danſes & de mouvement, ce vers iambe-trimetre ſi propre à la converſation & à l'action, entra dans la définition de la tragédie. Il en eſt de meſme de la ſatire; elle ne s'arreſta pas d'abord à une ſeule ſorte de vers, elle flotta, pour ainſi dire, entre le vers héxametre, le trochaïque, & le tétrametre, comme nous l'avons veû. Mais aprés que les plus grands poëtes ſatiriques luy ont entiérement conſacré le vers héxametre comme le plus convenable, ce vers renfermé dans les bornes marquées, & qu'Horace ſeul a ſceu garder, ne conſtituë pas moins l'eſſence de ce poëme que la nature de ſon imitation, & l'objet qu'il ſe propoſe. Ainſi la ſatire eſt un poëme en vers héxametres ſimples, & qui tiennent de la converſation, fort varié, & qui aſſaiſonné du ſel & des railleries de la vieille comédie, renferme pluſieurs choſes inſtructives & utiles pour les mœurs.

Aprés avoir expliqué la nature, l'origine & le progrés de la ſatire, noſtre ſujet nous conduiroit naturellement à parler de la naiſſance & du progrés de la ſatire Françoiſe, & à examiner ſi elle eſt ſupérieure ou inférieure à la La-

tine, & en quoy conſiſte l'avantage ou le deſavantage qu'elle peut avoir.

En ſecond lieu, il nous meneroit à porter un jugement ſur les trois ſatiriques Latins qui nous reſtent, Horace, Perſe & Juvenal. Jule Scaliger s'eſt infiniment trompé dans le jugement qu'il en a porté dans le VI. liv. de ſa poëtique. Car il a avancé : que, *Juvenal eſtoit auſſi préférable à Horace, qu'Horace eſt meilleur poëte que Lucilius. Sed eum tanto anteponere decet Horatio, quanto melior Horatius Lucilio judicatur.* Caſaubon n'a pas parlé ſi ouvertement, mais on voit bien qu'il donne beaucoup à Juvenal & à Perſe. Hemſius eſt fort éloigné de leur ſentiment. L'examen de toutes les raiſons qu'on pourroit alléguer de part & d'autre, donneroit lieu à une critique ſérieuſe & utile.

En troiſiéme lieu, noſtre ſujet demanderoit que l'on comparaſt les trois ſatiriques Latins aux deux ſatiriques François qui ont effacé tous leurs rivaux dans ce genre de poëſie, & que l'on recherchaſt les cauſes de ce qu'une nation auſſi ingénieuſe que la noſtre & auſſi portée à la médiſance, & à la raillerie, comme le témoignent ſes chanſons, dont Rome & Athénes pourroient eſtre jalouſes, a eu tant de peine à réuſſir à la ſatire, que ce n'eſt que dans le dernier ſiécle qu'on a vû ce poëme prendre quelque forme, & que nous ne comptons encore que deux poëtes ſatiriques juſqu'à noſtre temps, les noms de ceux que l'éxemple de Regnier porta à le ſuivre, n'eſtant pas meſme connus aujourd'huy. Car qui eſt-ce qui connoiſt Sigone, Motin, Touvant, Berthelet, &c. qui ont tous fait des ſatires.

Ceux à qui les ſuccés de M. Deſpreaux ont inſpiré le courage d'entrer dans cette lice, ſont bien ſupérieurs à tous ces gens-là ; on voit dans leurs eſſais du génie, & ſi ce génie eſtoit nourri par de bonnes eſtudes, il ſe fortifieroit & ſe perfectionneroit, & nous aurions le plaiſir de voir que comme nous égalons déja les anciens par la beauté de-

cette ſorte de poëſie, nous les ſurpaſſerions par le nombre des poëtes qui s'y ſeroient diſtinguez.

Il n'y en eut que trois ſous la République dans l'eſpace de prés de 150. ans, qui s'écoulérent depuis la naiſſance d'Ennius juſqu'à la mort de Lucilius.

Il n'y en a eu de meſme que trois ſous les Empereurs dans le cours de prés de 160. années depuis la naiſſance d'Horace juſqu'à la fin de la vie de Juvenal.

Et parmi nous, un ſeul regne en auroit produit un plus grand nombre, ſi on eſtoit entré dans une noble émulation, & qu'on euſt appellé l'art au ſecours de la nature. Car on peut dire de noſtre nation ſur la ſatire ce qu'Horace diſoit de la ſienne ſur la tragédie :

Nam ſpirat ſatiram ſatis & feliciter audet.

Horace dit *Nam ſpirat tragicum.*

Enfin le ſujet demanderoit néceſſairement que l'on examinaſt, ſi la ſatire eſt un poëme permis, & que l'on puiſſe faire en conſcience. Il eſt conſtant que les Loix des XII. tables l'avoient ſévérement défendu, comme je l'ay déja expliqué. Mais alors c'eſtoit un poëme trés groſſier, & on l'avoit porté à un tel excés d'emportement & de rage, que perſonne n'eſtoit épargné, de ſorte qu'on eut beſoin du ſecours des Loix pour arreſter ce dangereux torrent d'invectives & de médiſances atroces. Au lieu que dans la ſuite ce poëme changea preſque entiérement de nature, & les poëtes y meſlérent tant de politeſſe, & le remplirent de préceptes ſi utiles pour la doctrine & pour les mœurs, qu'ils donnérent par là un bon paſſeport à leurs railleries, & qu'en gagnant la faveur des grands & des princes, ils ſe mirent à couvert de la Loy. Lucilius, Horace, Juvenal & Perſe ont fait impunément des ſatires; ils ne ſe contentoient pas de déſigner les gens par leurs emplois, & par leurs dignitez, qui auroient ſuffi pour les faire connoiſtre; ils les nommoient par nom & par ſurnom; & ni le Sénat, ni Auguſte, ni Néron, qui y avoit encore plus d'intéreſt, ni Domitien, ni Trajan n'ont cherché à réprimer cette li-

cence. Cela eſt certain, mais ce n'eſt pas là le point de la difficulté, & il ne s'agit pas de ſçavoir ce que des payens ont pû faire, leur autorité ne pouvant & ne devant eſtre d'aucun poids pour nous qui avons des régles plus parfaites. La queſtion eſt de ſçavoir ſi nous le pouvons aujourd'huy; ſi des Chreſtiens peuvent en ſeûreté de conſcience s'occuper à ce genre de poëſie. Le caractére de la Réligion Chreſtienne eſt la charité, qui renferme l'amour du prochain. Tout ce qui peut nuire à noſtre prochain, ou qui peut l'affliger eſt incompatible avec cet amour. Les ennemis de la ſatire tireront de là aiſément la conſéquence. D'ailleurs le ménagement que nous devons avoir pour noſtre prochain dans la correction & la conduite que nous devons tenir, ſont ſi préciſément marquez dans l'Evangile, qu'il paroiſt bien difficile d'accorder la ſatire avec ces devoirs qui nous ſont ſi formellement preſcripts.

Les partiſans de la ſatire ne demeureront pas ſans réponſe, & ils tireront l'apologie de ce poëme du fond de ſa nature & de ſa définition. C'eſt un poëme deſtiné à reprendre les vices & à relever les ſotiſes & les ridicules; non ſeulement la Religion le ſouffre & le permet, mais il le demande. C'eſt un poëme utile pour les mœurs, il ne peut donc eſtre oppoſé à la Religion, rien de tout ce qui leur eſt utile, & dont la fin eſt un bien par conſéquent, ne pouvant luy eſtre oppoſé, & rien de tout ce qui luy eſt oppoſé le moins du monde, ne pouvant avoir la moindre ombre d'utilité. Ce n'eſt donc pas la ſatire qui eſt criminelle, c'eſt l'abus qu'on en peut faire, en ne gardant ni les meſures ni les bornes qu'elle doit avoir. Malheur à ceux qui s'en ſerviroient par malignité, ou par un eſprit de vangeance, & pour faire à leur prochain des playes qu'ils ne ſçauroient guérir.

Voilà de grands ſujets, mais c'eſt une matiére trop vaſte pour eſtre renfermée dans un ſeul diſcours, elle peut donner lieu à pluſieurs diſſertations fort eſtenduës.

J'adjouſteray ſeulement icy que la ſatire eſt un poëme

PREMIER MEMOIRE SUR L'ORIGINE DES LETTRES GRECQUES.

Par M. l'Abbé RENAUDOT.

LA queſtion qui regarde l'origine des Lettres Grecques qui fut agitée dans une de nos aſſemblées, à l'occaſion des Lettres Attiques dont parle Pauſanias, pourroit eſtre le ſujet d'une ample Diſſertation, & pluſieurs ſçavants ont traité cette matiere. Elle a eſté eſclaircie par divers Auteurs qui ont eſcrit ſur la verité de la Religion Chreſtienne; parce qu'un des plus grands principes dont les anciens Peres ſe ſont ſervi contre les Payens, a eſté de prouver que l'antiquité des ſaintes Eſcritures eſt fort ſuperieure à tout ce qu'il y a de plus ancien dans le Paganiſme. Elle l'a auſſi eſté plus particuliérement examinée par ceux qui ont [illegible] l'origine des langues. Mais un de ceux qui a le mieux eſclairci ce qui a rapport à cette queſtion eſt Joſeph Scaliger dans ſes notes ſur la Chronique d'Euſebe, dans leſquelles il a inſeré une ſçavante Diſſertation, par laquelle il a prouvé que les Lettres Grecques & celles de l'Alphabet Latin, qui en ont eſté formées, tirent leur origine des anciennes Lettres Phéniciennes, ce qu'il a montré non ſeulement par le temoignage de pluſieurs auteurs, mais auſſi par les figures de differents alphabets anciens, qu'il a comparez enſemble, dont il a conclu que les noms & les figures des Lettres avoient un tel rapport, qu'on ne pouvoit douter qu'elles n'euſſent la meſme origine.

Ceux qui ont eſcrit depuis, ont preſque tous ſuivi & copié Scaliger, adjouſtant ſeulement divers paſſages qu'il s'eſtoit contenté d'indiquer, & ce qui a eſté fait de meil-

leur depuis ce temps-là, roule ſur ſes obſervations.

Walton a eſcrit auſſi fort au long ſur cette meſme queſtion dans le 5. chapitre de ſes Prolegomenes ſur la Bible Polyglotte d'Angleterre. Purchas dans le Traité Anglois qu'il a mis au commencement de ſon premier volume, a ramaſſé tout ce qui avoit eſté dit de plus curieux ſur le meſme ſujet, & il y a joint pluſieurs Alphabets, mais la pluſpart faux & de pure invention.

Thevet, Angelo Rocca, l'auteur de la deſcription de la Bibliotheque Vaticane, celuy qui a fait imprimer 70. Alphabets differents à Rome, Poſtel dans ſon Alphabet de douze langues & d'autres qui les ont copiez, avoient une ſi médiocre connoiſſance des langues, & meſme de la matiere, qu'on ne peut faire aucun fond ſur ce qu'ils en ont eſcrit, puiſqu'ils ont donné un aſſez grand nombre d'Alphabets imaginaires qui ne furent jamais, & les obſervations qu'on en pourroit tirer, ſeroient entierement frivoles.

Ainſi pour eſclaircir la queſtion avec methode, il faut eſtablir quelques propoſitions préliminaires qui y ont rapport.

La principale eſt que de tous les livres, qui non ſeulement reſtent encore, mais de tous ceux qui ont eſté connus par les Payens, il n'y en a point qui ne ſoit beaucoup plus recent que les livres de Moyſe. C'eſt ce que Joſeph a prouvé clairement dans ſes livres contre Appion: Euſebe dans la Préparation évangelique: Clement Alexandrin, & en un mot tous les anciens Apologiſtes de la Religion Chreſtienne. Joſeph prétend que les Grecs n'avoient rien de plus ancien que la Poëſie d'Homere, Bochart le refute ſur ce qu'il y avoit eu pluſieurs Poëtes avant luy. Cependant du temps de Joſeph, ce qu'il diſoit eſtoit vray, puiſque les Grecs meſme reconnoiſſent que la pluſpart des vers qu'on faiſoit paſſer comme plus anciens eſtoient ſuppoſez, comme pluſieurs ſçavants hommes l'ont prouvé en parlant de ceux d'Orphée.

Puiſqu'il eſt donc certain que les Livres ſacrez ſont beau-

coup plus anciens que tout ce que les Payens avoient entre les mains, il s'enſuit que les Lettres eſtoient auſſi plus anciennes que celles des nations diſtinguées du peuple de Dieu.

On ne croid pas qu'il ſoit neceſſaire de faire attention ſur les fables que racontent les Egyptiens touchant le nombre prodigieux de Livres qu'ils attribuent à leur Mercure Triſmegiſte. Les deux ouvrages que nous avons ſous ſon nom portent des marques ſi certaines de nouveauté, qu'il n'y a perſonne qui doute preſentement de leur ſuppoſition. Le temoignage de Jamblichus eſt trop recent, & la ſuperſtition de ce philoſophe trop groſſiere, pour luy laiſſer la moindre autorité : & tout ce que le Pere Kircher a dit dans ſon *Prodromus*, *Lingua Aegyptiaca reſtituta*, & dans ſon *Oedipus Aegyptiacus* ſur l'antiquité de ces Livres & des Lettres Egyptiennes, en a encore moins. On ne doit pas adjouſter plus de foy à ce qu'il dit de tant de Livres en langue Egyptienne ſur les antiquitez du Pays, ſur la Phyſique & ſur l'Aſtronomie. Car quoy-qu'il en donne un Catalogue, on eſt aſſeûré que ni luy ni perſonne ne les ont jamais veûs. Walton & tous ceux qui ont eſcrit depuis, en jugent de cette maniere, & ce qu'on doit adjouſter, eſt que les paſſages qu'il cite des Auteurs Arabes, qui ſe reduiſent neantmoins à deux ou trois, trés mepriſables, meritent encore moins de conſideration que les autres preuves, dont tous les ſçavants ont tellement reconnu la foibleſſe qu'on ne les cite que pour les refuter. Les Arabes dont pluſieurs ont parlé des Lettres anciennes Egyptiennes, n'en ont eu aucune connoiſſance, juſques-là meſme que ſouvent il paroiſt qu'ils n'ont pas diſtingué les Lettres Egyptiennes d'avec les Grecques. Quelques Alphabets qui ſe trouvent dans leurs Livres, ſont faits à plaiſir, comme ceux qui ſe trouvent dans les Livres de Magie, & ils ont rapport aux Taliſmans & à l'Aſtrologie judiciaire, dont cette nation a toûjours eſté fort preveniie.

Prodrom. Aegypt. c. 1. On ne croid donc pas qu'il y ait la moindre attention à faire ſur ce que dit le Pere Kircher, que les Lettres telles que

que les Egyptiens ou Coſtes les ont encore preſentement, ſont les anciennes Lettres Egyptiennes : que Cadmus eſtoit Egyptien, & qu'il les porta en Phénicie, d'où les Grecs les emprunterent. Mais on doit ſuivre l'opinion commune de preſque tous les Auteurs Grecs & Latins, qui conviennent que Cadmus parti de Phénicie, communiqua aux Grecs les premieres Lettres, qui furent depuis appellées Ioniques ; c'eſt par cette raiſon que ces Lettres ſont appellées dans un vers de Timon cité par Sextus Empiricus,

Les ſignes ou notes Phéniciennes de Cadmus.

Pluſieurs ſçavants, & entre autres Mr. Bochart dans ſon Phaleg, ont entrepris de prouver que la langue Phénicienne eſtoit la meſme que l'Hébraïque, & que la Punique, ou celle de Carthage, eſtoit auſſi la meſme. Il y a certainement une grande conformité, mais elle n'eſt pas telle qu'on puiſſe dire que ces langues fuſſent les meſmes, car la peine que Scaliger, Saumaiſe, Samuel Petit, Bochart & d'autres ont eüe à expliquer la ſcene Punique du Pœnulus de Plaute, en eſt une preuve, auſſi-bien que l'obſcurité des Médailles & de quelques Inſcriptions Puniques, qui n'ont pû juſqu'à préſent eſtre leües & encore moins expliquées par les ſçavants, quoy-que les caracteres de la pluſpart ſoient tres nets & tres bien conſervez. Ces caracteres ont changé ſans doute avec le temps, & ſi on avoit des Livres, ou un aſſez grand nombre de monuments, pour demeſler l'obſcurité dans laquelle ils ſont encore, on pourroit ſans doute trouver leur origine, comme on void manifeſtement celle des anciennes Lettres Grecques, en les comparant avec l'Alphabet ancien des Hebreux.

Scaliger jugea tres prudemment, que pour faire cette comparaiſon juſte, il ne falloit pas la determiner ſur les Lettres dont les Juifs ſe ſervent depuis le retour de la Captivité, & qu'ils appellent l'Eſcriture Aſſyrienne ou Babylonienne, mais qu'il falloit prendre pour modelle les anciennes Lettres que les Samaritains ont conſervées, & dont

il reſte des monuments certains ſur d'anciens Sicles dont on trouve pluſieurs types dans Villalpandus, dans les Exercitations du P. Morin ſur le Pentateuque Samaritain, & ailleurs. C'eſt ſur cela que Scaliger forma l'Alphabet qu'il a inſeré dans ſa Diſſertation, & ſur quelques fragments tres imparfaits d'Eſcriture Samaritaine qu'il avoit receus du Païs. Car les Lettres que luy eſcrivirent les Samaritains de Sichem en reſponſe à diverſes queſtions qu'il leur avoit envoyées, ne vinrent jamais entre ſes mains. M. de Peyreſc les eut aprés ſa mort, & de ſa Bibliotheque elles ont paſſé dans celle du Cardinal Mazarin, enſuite dans celle du Roy. On n'avoit pas encore veu le Pentateuque Samaritain que M. de Sancy, Eveſque de Saint Malo, apporta enſuite du Levant, & ſur lequel l'Edition s'en fit dans la Bible de M. le Jay, ni ceux que M. de Peyreſc acquit depuis. Ainſi Scaliger ne connut pas aſſez la veritable forme de ces anciennes Lettres, ce qui fait que les figures qu'il en a données ſont un peu defectueuſes. Mais la conſequence qu'il a tirée de la reſſemblance de ces caracteres avec les anciens Grecs n'en eſt pas moins certaine.

Il a examiné dans ſa Diſſertation chaque Lettre en particulier, & il a fait voir que la figure eſt tres ſemblable à celle de l'Alphabet Hebreu ou Phénicien, & afin de monſtrer cette conformité plus exactement, il ſe ſert des Lettres Grecques anciennes tirées de Médailles & de diverſes Inſcriptions, dont pluſieurs eſtoient gravées dans la Collection de Fulvius Urſinus, & dont il ſe trouve encore une grande quantité au Palais Farneſe & en d'autres Palais de Rome, à Florence dans la Galerie du Grand Duc, & ailleurs.

Comme ces Inſcriptions ſe trouvent la pluſpart ſous des teſtes ou ſur d'autres ouvrages antiques, & qu'elles marquent le nom des Sculpteurs, on reconnoiſt qu'elles ſont des premiers temps de la Grece, c'eſt-à-dire, avant la guerre du Peloponeſe, & par conſequent on peut juger que les Inſcriptions repreſentent la forme des Lettres de ces temps-

là, qui n'eſtoit pas fort éſloignée des anciennes, qu'Herodote appelle *Cadméennes* ou *Phéniciennes*. Et comme en comparant ces meſmes Lettres avec les anciennes Hebraïques ou Samaritaines, on trouve la reſſemblance dans la figure auſſi-bien que dans la valeur, c'eſt la premiere preuve qu'elles ont une meſme origine.

La ſeconde ſe tire du nom qu'ont les Lettres Grecques. Car tous les Auteurs Grecs & Latins conviennent, & on n'en peut pas douter, que les noms d'*Alpha*, *Beta*, &c. ne ſont pas Grecs, mais Syriaques ou Hebreux, ce qui eſt la meſme choſe pour l'origine.

La troiſiéme preuve eſt tirée des trois figures particulieres, qui eſtant dans l'Alphabet Phénicien ou Hebreu, comme veritables Lettres, ont eſté conſervées dans l'Alphabet Grec, quoy-qu'elles n'y ſervent que comme notes numerales. Ce ſont, 1.° Ἔπισημον βαῦ. Ce nom de la Lettre qu'elle conſerve; ſa figure qui eſt preciſement celle du Vau Samaritain, tourné du coſté qu'on eſcrit de la gauche à la droite, & ſa valeur pour ſignifier le nombre de ſix, comme la Lettre Vau dans l'Alphabet Phénicien, prouvent certainement que cette note eſt la Lettre meſme, quoy-qu'elle n'eut pas d'uſage dans la prononciation. Il faut adjouſter à ces preuves que le Digamma Eolique a la meſme figure que le Vau Samaritain, & qu'il eſt entré dans l'Alphabet Grec, non pas comme une Lettre, mais comme une aſpiration, ainſi que l'*Heta* : & on void par un grand nombre d'Inſcriptions qui reſtent, ſur tout du temps de l'Empereur Claude, qui voulut reformer l'Orthographe, que cette Lettre eſtoit employée à la place de l'*V*, qui vient certainement du Vau des Hebreux.

Il ne faut pas s'eſtonner qu'il y ait tant de variations dans les langues ſur la valeur de cette Lettre, dont peut-eſtre nous ne ſçavons pas encore la veritable prononciation. Car il n'y a aucune apparence que les anciens Hebreux la prononçaſſent comme nous prononçons l'*V* conſonne. Les Syriens & les Arabes, auſſi-bien que la pluſpart

des Orientaux, la prononcent comme ϐ & comme l'w des Nations du Nord. Il n'y a que les Turcs & les Perſans qui l'ont appris d'eux apparemment, qui la prononcent comme conſone. Les Romains la prononçoient comme w *duplex*: c'eſt pourquoy les Grecs l'ont ſouvent exprimée par ϐ, comme ουάρρων pour *Varron*, ce qu'ils faiſoient auſſi par *B*: & c'eſtoit apparemment à cauſe de cette difficulté pour bien évaluer *V*, que Claude qui faiſoit le capable, introduiſit le Digamma, car on void dans les Inſcriptions AMPLIAFIT. TERMINAFIT, &c. On trouve cette meſme diverſité dans toutes les langues d'Europe qui viennent du Latin, pour la prononciation de l'*u*. La pluſpart des Allemans le prononcent tousjours comme conſone, & diſent *qvi qvod*, &c. les Anglois comme *ïu*: les Eſpagnols & la pluſpart des Italiens, le prononçant comme voyelle, luy donne la valeur d'*ou*.

Outre ce premier caractere ou Ϛιγμον, il y en a deux autres dans l'Alphabet Grec, qui n'ayant pas la valeur de Lettre, mais ſeulement de note numerale, viennent cependant des Lettres Hébraïques, & en conſervent la figure. Ce ſont le Σαῦμι & le Κοφῆ. La premiere répond au *Chin* ש des Hebreux, la ſeconde au ק *Kof*. Les figures ſont fort ſemblables, mais la ſignification numerale n'eſt pas la meſme, le premier ſignifie 900. & l'autre 90. Cela n'empeſche pas neantmoins qu'on ne reconnoiſſe l'origine Hebraïque ou Phénicienne dans les deux figures, ce qui ſuffit: car la maniere de compter par ces notes numerales n'a pas tousjours eſté generale, & elle n'eſt pas la plus ancienne, puiſque les marbres d'Arondel, monument d'une tres grande antiquité, marquent les notes numerales d'une autre maniere. Ainſi quoy-que le *Kofé* ou *Koppa* ſignifie 90. en Grec & 100. en Hebreu, le *Sanpi* 900. en Grec, 300. en Hebreu, ce ſont certainement les meſmes Lettres.

Scaliger en rapportant pluſieurs figures d'anciens caracteres Grecs, pour faire voir leur reſſemblance avec les Phéniciens, & enſuite avec les Latins, s'eſt trompé ſur

quelques figures de Lettres qu'il a données comme Grecques, & qui asſeurement eſtoient Latines. Telles ſont celles des Colonnes d'Herode Athenien, qui ſe trouverent dans la voye Appia, & qui ſont à la vigne Farneſe. Elles ſont Grecques, mais eſcrites en caracteres Latins, comme d'autres qui ſe trouvent à Rome & ailleurs; M. Fabretti en a rapporté quelques-unes dans ſon ſupplément p. 465. Dans celle d'Herode, on a mis le θ Grec, parce qu'il ne peut eſtre bien exprimé en Lettres Latines. Dans celle que rapporte Fabretti, il eſt exprimé par TH.

Cependant la reſſemblance que Scaliger fait voir entre les anciennes Lettres Grecques & les Latines n'en eſt pas moins bien eſtablie. C'eſt ce qu'on peut prouver par la comparaiſon de pluſieurs anciens Alphabets qui ſe trouvent dans la Diplomatique du P. Mabillon, & ceux que M. Hickes, ſçavant Anglois, a donné depuis quelques années dans ſon grand ouvrage *de Litteratura Septentrionali.*

Ce que Scaliger a dit de la reſſemblance des anciennes Lettres Grecques & des Hebraïques ou Phéniciennes, ſe confirme encore par la comparaiſon des Alphabets de quelques autres langues tirez du Grec, entre autres l'ancien Gothique, ſuivant le Manuſcrit fameux que le Comte de la Gardie trouva dans l'Abbaye de Ferden, qui contenoit les quatre Evangiles traduits en langue Gothiques, dont Junius tira une copie, ſur laquelle il les fit imprimer à Deventer en 1660. Les Lettres ſont la pluſpart plus ſemblables aux Phéniciennes que les Grecques ordinaires: ce qui ſe prouve encore par les caracteres Coftes, ſur tout les majuſcules.

Ces preuves de la conformité des Lettres ſont ſi claires & ſi inconteſtables, que comme on ne pourroit pas trouver le moindre indice que les Hebreux ou Phéniciens ayent pris leurs Lettres des Grecs, puiſqu'on void certainement que les premieres ſont originales, & que les autres ne le ſont pas, il ſemble qu'on ne peut pas douter que les Grecs

ne les ayent receües des Phéniciens. C'eſt auſſi l'opinion generale de tous les anciens, & Herodote en parle ainſi, lib. 5. c. 58. οἱ δὴ Φοίνικες οὗτοι οἱ σὺν Κάδμῳ ἀπικόμενοι ἐσήγαγον διδασκάλια ἐς τοὺς Ἕλληνας καὶ δὴ καὶ γράμματα σφέα ἐόντα πρὶν Ἕλλησι. *Les Phéniciens qui vinrent avec Cadmus introduiſirent la doctrine parmy les Grecs, & entre autres les Lettres qui n'eſtoient point en uſage chez les Grecs.* Critias cité dans Athenée l. 1. l'Epigramme de Zenodote ſur Zenon dans Diogene Larëce, Timon cité par Sextus Empiricus, Lucain, Philoſtrate, Pline, enfin preſque tous les Auteurs.

Diodore de Sicile, auteur judicieux, dans ſon livre 5. dit que les Syriens ſont les premiers inventeurs des Lettres. Que les Phéniciens les ayant receües des Syriens, les communiquerent aux Grecs, & que ce fut ceux qui navigue-rent en Europe avec Cadmus. Pline qui n'a pas une pareille autorité, l. 7. c. 56. *Literas ſemper arbitror Aſſyrias fuiſſe, ſed alii apud Aegyptios à Mercurio, ut Gellius: alii apud Syros repertas volunt. Utique in Græciam intuliſſe Phœnice Cadmum.* Ce raiſonnement de l'éternité des Lettres eſt fondé ſur le ſyſteme de l'Eternité du monde. Euſebe l. 10. de la Prep. Evangelique: *Le premier qui a apporté les Lettres communes*, c'eſt-à-dire, τὰ πρῶτα τῆς γραμματικῆς στοιχεῖα, *Les premieres Lettres ou élements de la Grammaire*, (ou pluſtoſt la maniere d'eſcrire par Lettres,) *& qui les a communiquez aux Grecs, eſt Cadmus, Phénicien d'origine: c'eſt pourquoy quelques anciens Auteurs, les ont appellées Lettres Phéniciennes. D'autres diſent que les Syriens furent les premiers inventeurs des Lettres, & les Hebreux ſont Syriens;* Tous les Peres, & ceux qui ont eſcrit touchant la verité de la Religion Chreſtienne, ont ſuivi Euſebe, dont le temoignage eſt confirmé par celuy de preſque tous les meilleurs Auteurs Grecs & Latins. Le nom des Lettres Phéniciennes ou Cadméennes dont ils ſe ſervent pour ſignifier les plus anciennes, dont il ſe trouvoit quelques veſtiges dans un petit nombre d'Inſcriptions,

marque aſſez que c'eſtoit l'opinion commune.

Cependant parce que Cadmus eſtoit venu de Thebes d'Egypte en Phénicie, il y a eu quelques auteurs qui prevenus de la grande antiquité des Egyptiens, & de l'opinion eſtablie parmy eux que Tauthes ou Mercure eſtoit l'inventeur des Lettres, ont avancé trop temerairement que ſi Cadmus, comme tous en conviennent, les avoit portées aux Grecs, lorſqu'il paſſa d'Egypte en Phénicie, il les avoit appriſes des Egyptiens pluſtoſt que des Syriens. On ne parle pas du P. Kircher, dont l'opinion eſt rejettée par tous les ſçavants, puiſqu'elle eſt fondée ſur une erreur de fait tres groſſiere, qui eſt que les Lettres dont ſe ſervent preſentement les Egyptiens ou Coſtes, & qui ſont les Grecques, à l'exception de quelques-unes eſtoient les anciennes Lettres Egyptiennes. Les Inſcriptions qu'il cite comme anciennes, ſont modernes & Grecques, où il n'y a pas un mot d'Egyptien. On pourra adjouſter foy à toutes les fables des Payens, ſi on prend comme des veritez hiſtoriques tout ce que les Egyptiens diſent de Thout ou Mercure, de Vulcain & de tous leurs autres Dieux. Il ne ſuffit pas de dire qu'il y a beaucoup de fables meſlées dans ces anciennes hiſtoires, mais qu'elles ont des faits veritables pour fondement. Perſonne ne doutera preſentement qu'il n'y ait eu un homme appellé Jupiter, ſur lequel on a fondé toute la mythologie ancienne, de meſme des Hercules, des Apollons, &c. tous les grands Dieux ou *Cabiri*, comme on les appelloit. Mais il ne ſuffit pas de ſçavoir qu'ils ont eſté hommes, & de reduire au vray ſemblable toutes les fables qui les regardent, comme ont fait Palephatus, & d'autres qui ont eſcrit Περὶ ἀπίστων des choſes incroyables. Il faut en ſçavoir quelque choſe de certain devant que de les placer dans l'hiſtoire, & pour en tirer des conſequences contre les opinions eſtablies ſur des fondements plus certains que des fables, & ſur tout celles des Egyptiens, nation la plus ſuperſtitieuſe qui fut jamais.

Nous ſçavons certainement que les Lettres eſtoient en

uſage du temps de Moyſe, puiſqu'il eſcrivit la loy, & qu'elle s'eſt conſervée juſques à nous. Ces caracteres ſubſiſtent encore, ou au moins ceux qui ont eſté formez ſur les premiers. On void manifeſtement que ce qu'il y a de plus anciens caracteres Grecs a eſté formé ſur ceux-là; & toute l'antiquité payenne convient que la Grece les receut de Cadmus venant de Phénicie: que les Latins & autres peuples d'Italie qui deſcendent des anciens Grecs dont les Lettres eſtoient & ſont encore aſſez ſemblables, ont les meſmes caracteres & la meſme opinion. Ces raiſons ſont d'une plus grande autorité que tout ce qu'on dit de Thout ou Mercure, & quand on fixe le temps de ſon pretendu regne en Egypte, peu de temps aprés le Deluge, c'eſt ſans aucune preuve, puiſque ce que les Grecs diſent de Mercure eſt auſſi croyable que ce qu'en diſent les Egyptiens. Comme on ne peut accorder ces fables enſemble, on a multiplié Mercure & preſque tous les autres Dieux, & les payens meſme ont regardé ces genealogies & ces hiſtoires des Dieux comme fabuleuſes. Tout ce que les Egyptiens diſent des trente mille volumes compoſez par le ſecond Mercure appellé Triſmegiſte, eſt également fabuleux.

Il eſt donc difficile de comprendre qu'on puiſſe abandonner des preuves & des autoritez auſſi claires que celles d'Herodote, de Diodore de Sicile, & preſque de tous les anciens, qui attribuent aux Phéniciens & aux Syriens la premiere invention des Lettres, pour la donner à un Dieu qui ne fut jamais, ou à un homme dont on ne ſçait que des fables, & dont on ne peut fixer le temps. L'Eſcriture ſainte nous apprend que trois fils de Lamech furent inventeurs, le premier Jabel, des tentes & de tout ce qui a rapport à la nourriture des beſtiaux: *Pater habitantimm in tentoriis atque paſtorum.* Tubal, *ipſe fuit pater canentium cithara & organo.* Tubalcain, *malleator & faber in cuncta opera æris & ferri.* Qu'on examine la mythologie ancienne, on trouvera ces inventions attribuées à quelques Dieux. Ainſi l'opinion des Egyptiens eſtoit conforme à leur orgüeil,

gieil, qui a fait qu'ils ſe ſont fait honneur de l'invention de tous les arts. Mais elle ne devoit pas faire plus d'impreſſion ſur les eſprits que les autres fables, qui attribuent le commencement de la Muſique à Apollon, celuy d'employer le fer & les autres métaux à Vulcain, & ainſi du reſte.

Cependant un des plus ſçavants hommes de ce dernier ſiécle qui, eſt le Chevalier Jean Marsham Anglois, a ſuivi cette opinion dans ſon *Canon Chronicus Aegyptiacus.* Il prétend que Cadmus eſtoit Egyptien & non pas Phénicien, ce qui ſeroit peu important. Mais il adjouſte que ce qui ſuit dans Herodote prouve que les Lettres eſtoient Egyptiennes, pluſtoſt que Phéniciennes, parce que *Iones priſca conſuetudine membranas appellant Biblos, quia aliquando in penuria biblorum utebantur pellibus caprinis & ovinis.* Ἡ βίβλος *unde Græcorum* βίβλος *erat ſine dubio papyrus Aegyptia, non Phœnicia, neque fuerunt Phœnices ipſi literarum autores, ſed literas apud Aegyptios à Mercurio repertas eſſe oſtendimus. Græci autem quod Phœnices illis per commercia notiores fuerint quam Aegyptii, & Cadmus ipſe ex Phœnice venerit, literas cum Cadmo allatas Phœnicias appellarunt.* Une autre preuve qu'il adjouſte, tirée de Plutarque dans le Traité du Genie de Socrate, eſt que du temps d'Ageſilaüs, on trouva dans le tombeau d'Alcmene une plaque de cuivre marquée de caracteres inconnus: qu'il l'envoya à Memphis, & que le Preſtre Chonufis, aprés l'avoir eſtudiée durant trois jours, dit que c'eſtoit de l'Eſcriture Egyptienne du temps du Roy Protée, qu'Hercule fils d'Amphitryon avoit appriſe. On peut juger ſi ces preuves ont quelque force pour detruire celles qui ſont en faveur des caracteres Phéniciens. Cadmus eſtoit Egyptien, donc il porta en Grece les Lettres Egyptiennes; parce qu'elles eſtoient desja inventées par Mercure. On raiſonnera beaucoup plus juſte, en diſant qu'elles ne l'eſtoient pas, puiſque Cadmus venant d'Egypte, les apprit des Phéniciens. La plaque trouvée dans le tombeau d'Alcmene ne

prouve rien. On ſçait combien les Grecs eſtoient incertains, ſur ces monuments des Heros & des Heroïnes : Pauſanias en fournit cent exemples. Qui pourroit aſſûrer que le Prophete Chonufis ne trompa pas Ageſilaüs ! On a veu de nos jours à Rome un homme qui expliqua, comme langue Egyptienne, une Inſcription faite à plaiſir par quelques ſçavants. Mais ce qu'on devoit prouver, eſtoit qu'il reſtaſt quelques veſtiges de ces prétendües Lettres Egyptiennes, qui ont tousjours eſté fort diſtinguées des Phéniciennes. A peine connoiſt-on les premieres, ſi ce n'eſt par les caracteres gravez ſur les Obeliſques. On n'eſt pas encore convenu ſi ce ſont des Lettres ſymboliques, ou de ſimples caracteres, comme ceux des autres Nations, & on prétend decider ſur des preuves auſſi foibles, que ce ne ſont pas les Phéniciens ou les Hebreux dont les Lettres ont eſté portées en Grece, mais celles des Egyptiens, & cela contre le temoignage de toute l'antiquité ! Il faudroit prouver en meſme temps que les Hebreux euſſent tiré leurs Lettres d'Egypte, ce qui ſeroit plus facile, car Moyſe fut inſtruit dans toute la ſcience des Egyptiens, dont cependant il ne paroiſt pas avoir fait grand uſage, puiſqu'il n'y a rien de plus contraire à la ſuperſtition & à la vanité des Egyptiens, que la ſainte & noble ſimplicité des Livres de Moyſe.

On ne peut pas imputer cette conſequence au Chevalier Marsham, mais on croit pouvoir avancer ſans temerité qu'il l'avoit preveüe, & qu'il l'a laiſſé tirer à ſes lecteurs, ainſi que pluſieurs autres tres dangereuſes ; puiſquelles ébranlent les fondements de la Religion, en diminuant le reſpect que nous devons aux ſaintes Eſcritures. Son ouvrage eſt parfait en ſon genre pour l'ordre, la methode, la netteté, la brieveté & la profonde érudition, dont il eſt rempli. Mais il eſt difficile d'excuſer l'auteur de ce que par prévention pour les antiquitez Egyptiennes, ou par quelqu'autre motif, il affoiblit tellement tout ce qui releve l'antiquité & la dignité des Eſcritures, qu'il a fourni plus de ſujets de doutes aux libertins, que n'ont fait la pluſpart de

ceux qui ont attaqué la religion ouvertement. Il paſſe ſous ſilence la pluſpart des miracles, comme tous ceux qui ſe firent en Egypte pour la delivrance du peuple de Dieu : le paſſage de la mer rouge eſt rapporté fort ſuccinctement, pour y adjouſter des reſveries de Rabbins capables de rendre le miracle douteux : la deroute de l'armée de Sennacherib ne fut pas, ſelon luy, parce que l'Ange de Dieu la frappa, ſelon l'Eſcriture, mais par la peſte qui s'y mit. Il trouve la circonciſion eſtablie avant Abraham, d'où il laiſſe à conclure que l'alliance dont elle eſtoit le ſigne, eſt une imagination. La pluſpart des preceptes donnez aux Iſraëlites par le miniſtere de Moyſe, ſont traitez de meſme; & il eſt ſi viſible qu'il attaque indirectement le fondement de la Religion, que ce fut un reproche qu'on luy fit en Angleterre, d'abord que ſon ouvrage parut. C'eſt donc par ce meſme motif qu'il a taſché de donner aux Egyptiens l'invention des Lettres, afin de l'oſter aux Phéniciens, & en meſme temps aux Hebreux, parce que ſuivant cette opinion, l'antiquité des Egyptiens ſe trouve fort ſuperieure à celle du peuple de Dieu, & que ſi les Hebreux ont tiré les Lettres des Egyptiens, il eſt tres vray-ſemblable qu'ils en ont auſſi tiré les ſciences & les principales connoiſſances, & enſuite la religion. Il jette le fondement de ce dernier paradoxe, en eſtabliſſant que les Egyptiens ont les premiers enſeigné l'immortalité de l'ame, ſans laquelle il ne peut y avoir de religion, comme ſi on n'avoit pas de preuves certaines dans l'Eſcriture, que cette verité fondamentale a eſté connüe aux anciens Patriarches, puiſque ſans elle toutes les promeſſes qui leur avoient eſté faites, auroient eſté inutiles. On a fait cette digreſſion pour faire connoiſtre que le Chevalier Marsham doit eſtre fort ſuſpect ſur ces matieres.

Auſſi on ne trouvera preſque aucun auteur moderne qui n'ait ſuivi l'opinion commune eſtablie par les Peres & par Joſeph, qui eſt que Cadmus porta les Lettres Phéniciennes en Grece, & non pas les Lettres Egyptiennes.

Nous connoiſſons certainement les Lettres Phéniciennes, & on ne peut pas douter qu'elles ne ſoient les anciennes Hebraïques. Si on n'avoit que de ſimples caracteres, la reſſemblance qu'ils ont avec les Grecs ſuffiroit pour prouver qu'ils ſont de meſme origine. Mais on a quelque choſe de plus, puiſqu'on a des livres entiers, & ce ſont les Livres ſacrez que les Samaritains conſervent encore eſcrits dans ces meſmes caracteres. On ne peut dire la meſme choſes des Egyptiens. Nous ne connoiſſons que ceux qui ſont ſur les Obeliſques, & comme on ne les peut diſtinguer aſſez, pour juger ſi ce ſont de purs Hieroglyphiques, comme on le croid ordinairement, ou ſi ce ſont de veritables Lettres, car cette queſtion n'a pas encore eſté decidée, on peut dire avec certitude, que ſi les Hieroglyphiques ne ſont pas les veritables Lettres Egyptiennes, nous n'en connoiſſons point d'autres. On ne peut pas dire que les caracteres Samaritains ou Phéniciens, ni les Ioniques, ni les Latins ayent la moindre reſſemblance avec les Hieroglyphiques, aprés leſquels on n'en connoiſt point d'autres, qui ayent eſté en uſage parmy les Egyptiens. C'eſt donc une grande temerité de dire que les caracteres de Cadmus eſtoient ſemblables à ceux des Egyptiens, puiſque ceux qu'on void ſur les Obeliſques ne leur reſſemblent pas, & que nous n'en connoiſſons point d'autres: & de nier que les caracteres Samaritains ou anciens Hebreux, ne ſoient pas ces veritables Lettres Phéniciennes, puiſque, comme nous aſſurent tous les auteurs, elles ont une ſi grande conformité avec les anciennes Ioniques, & avec les Latines qui en ont eſté formées.

Ce n'en eſt pas une moindre de dire que quand Herodote & les autres Grecs, ont appellé ces anciennes Lettres Cadméennes ou Phéniciennes, ils les ont confondües avec les veritables Lettres Egyptiennes, parce que, comme Cadmus vint en Grece de Phénicie, ils ont cru qu'il eſtoit Phénicien, quoy-qu'il fut Egyptien. On trouve un nombre infini de paſſages par leſquels il paroiſt

qu'ils ont connu la difference qu'il y avoit entre ces deux ſortes de Lettres. Herodote l'a remarquée, en diſant que les Egyptiens avoient deux ſortes de Lettres, les Sacrées & les vulgaires ou populaires: diſtinction qu'il n'a pas faite par rapport à celles qu'il appelle Phéniciennes ou Cadméennes.

Mais puiſqu'il s'agit de l'antiquité des Lettres Grecques & de leur origine, il ſemble qu'on en doit juger par le temoignage de ces meſmes auteurs, pluſtoſt que par de vaines conjectures, telles que ſont toutes celles qu'on pourroit tirer de la Mythologie. Herodote parle de trois Inſcriptions qui ſe trouvoient ſur des trepieds conſacrez dans le temple d'Apollon Iſmenien. La premiere eſt d'Amphitryon, la ſeconde de Scœus, fils d'Hippocoonte, la troiſiéme eſt de Laodamas fils d'Eteocle. Tous les ſçavants, & Marsham luy-meſme, conviennent qu'il n'y avoit point d'Eſcriture plus ancienne dans toute la Grece. Herodote avoit veû ces Inſcriptions, & il dit qu'elles eſtoient en caracteres Cadméens ou Phéniciens, qui reſſembloient beaucoup aux Ioniques. Peut-on croire avec fondement qu'il vouloit dire qu'ils eſtoient ſemblables aux anciens caracteres Egyptiens, qu'on appelloit Phéniciens par erreur, parce que Cadmus venant de Phénicie, les avoit apportez en Grece, ſur tout lorſqu'on reconnoiſt encore dans les figures des lettres, dans leurs noms & dans leur valeur, la reſſemblance qui eſt remarquée par Herodote; qu'on voit que toutes les Lettres des nations d'Europe & d'Aſie, excepté les Indiens & les Chinois, ont eſté formées ſur ces Phéniciennes; qu'on ne trouve pas que les Egyptiennes ayent eſté portées ailleurs, & meſme qu'on ne les connoiſt point. On ne peut juſtifier tant d'abſurditez que par une ſeule autorité qui eſt celle de la fable, qui attribüe l'invention des Lettres à Mercure; mais quel eſtoit ce Mercure, puiſqu'on en comptoit pluſieurs? On ſuppoſe que celuy d'Egypte eſtoit le plus ancien. Cela peut eſtre, mais quelle preuve en a-t-on, puiſque chaque nation diſoit du ſien dans ſa Mythologie ce que les autres attribüoient au leur.

L'autorité d'Herodote eſt peu conſiderable pour eſtablir cette antiquité prodigieuſe que les Egyptiens s'attribuoient, pour faire croire qu'ils n'avoient rien appris des autres Nations. Il rapporte ſans interpoſer ſon jugement, tout ce qu'il leur entendoit dire. Mais outre l'autorité de la Sainte Eſcriture qui renverſe une partie de ces opiniens populaires de la nation, quand on les examine en particulier, comme ont fait pluſieurs ſçavants hommes, on trouve que cette antiquité pourroit eſtre vraye à l'égard des Grecs, qui, comme Platon fait dire à Solon par un vieux Preſtre Egyptien, eſtoient des enfants, qui n'avoient rien d'ancien en comparaiſon des Barbares. Cette grande ſageſſe dont ils ſe vantoient n'avoit rien produit que la ſuperſtition la plus groſſiere, en ſorte meſme que les anciens Payens s'en ſont moquez. *Quis neſcit ... qualia demens Aegyptus portenta colat.* S'ils ont fait quelques obſervations ſur l'Aſtronomie, jamais elles n'ont eſté comparables à celles des Chaldéens & des Babyloniens : leurs Lettres ne ſont point ſorties de leur pays, comme celles des Phéniciens : enfin dans leur ſuperſtition meſme, on reconnoiſt plus de nouveauté qu'il n'eſt neceſſaire, pour prouver que c'eſt à tort qu'ils ſe ſont attribué une ſi prodigieuſe antiquité. Il n'y a qu'à lire le livre de Jamblichus des Myſteres des Egyptiens, pour eſtre convaincu qu'il n'y a rien d'original dans ces pretendus myſteres : que tout ce que ce philoſophe adjouſte pour les rendre plus ſerieux & plus reſpectables touchant les Genies, les Dieux, les Demons, les Heros, &c. eſt tiré en partie de la Bible, & de ce que les Juifs avoient inventé touchant la Theologie des Anges, qui fait encore le fondement de leur cabale, & des reſveries des anciens heretiques Baſilidiens. On trouve pluſieurs plaques, medailles, & anneaux, où il y a des Inſcriptions Egyptiennes, mais la pluſpart ſont en Lettres Grecques, qui ſe peuvent facilement expliquer ſuivant la doctrine de Jamblichus : cependant il y en a fort peu où on ne trouve des noms Hebreux, entre autres le nom ΙΑΩ ſi fameux dans

tous les Taliſmans, & qui eſt le nom ineffable ou Tetragrammaton, alteré en pluſieurs manieres. On y trouve auſſi des noms d'Anges, qui la pluſpart ont des terminaiſons Hebraïques, & ces monuments de ſuperſtition, ΑΒΡΑΞΑΣ, &c. confirment tout ce que ſaint Irenée & ſaint Epiphane ont rapporté touchant celles des Baſilidiens & d'autres anciens heretiques, qui eſtoient toutes tirées de celles des anciens Egyptiens. Ainſi comme il eſt aiſé de reconnoiſtre dans ces reſtes de la ſuperſtition mourante, qu'elle eſtoit fort eſloignée de la prodigieuſe antiquité que les Egyptiens s'attribuoient, on la doit encore moins admettre dans des points d'hiſtoire ſi eſloignez de nous, comme eſt l'invention des Lettres & des ſciences, ſur tout quand des opinions vulgaires qui en ſont le ſeul fondement, ſont detruites par des preuves auſſi certaines, que celles qui eſtabliſſent l'antiquité des Lettres Hebraïques au deſſus de toutes les autres, & qui prouvent en meſme temps que les Grecques & les Latines en tirent leur origine.

Si ces caracteres qui ſe trouverent dans le tombeau d'Alcmene n'avoient pas eſté differents des Phéniciens, il n'auroit pas fallu qu'Ageſilaüs envoyaſt en Egypte pour les faire interpreter, où meſme on n'en put venir à bout; car la reponſe du Preſtre Chonufis, que c'eſtoit des Lettres du temps que Protée regnoit en Egypte, eſtoit une defaite.

Ainſi il ſemble qu'on ne peut s'empeſcher de conclure ſuivant Scaliger, Bochart & tous les autres qui ont eſcrit ſur cette queſtion, que les anciennes Lettres Grecques ou Doriques ſont tirées de l'Alphabet Hebreu ou Phénicien.

La difference qu'il y a pour l'uſage de ces caracteres, eſt que les Hebreux eſcrivent, tirant les lignes de la droite à la gauche, & que les Grecs eſcrivent de la gauche à la droite. On a desja repondu deux choſes à cette objection; la premiere, qu'il ſe trouvoit d'anciennes Inſcrip-

tions escrites de la droite à la gauche, comme celle dont parle Pausanias liv. 5. sous une statüe d'Agamemnon : l'autre, que les anciens escrivoient βουστροφηδὸν, c'est-à-dire, en retournant la ligne depuis la premiere, & continuant aprés cela les lignes comme les sillons, quand on laboure. Pausanias parle dans le mesme livre p. 320. d'une Inscription escrite de cette maniere sur un coffre dedié à Olympie par Cypselus. Les Loix de Solon estoient escrites sur les *Axones* & *Cyrbes* de la mesme maniere, comme remarquent Suidas dans le mot Νόμος, & Hesychius dans Κύρβεις. On trouve aussi quelques Inscriptions, où les Lettres sont ainsi renversées, & il est tres remarquable que toutes celles qui servent à marquer les nombres des années dans les medaillés Grecques, sont disposées à la Phénicienne de la droite à la gauche.

Ainsi il est tres possible que d'abord les Grecs se soient servis des Lettres comme les Phéniciens, escrivant de la droite à la gauche, & que depuis l'usage ait changé, pour une plus grande commodité : car certainement nostre maniere d'escrire est plus aisée que celle des Orientaux.

On peut aussi faire une objection sur un passage d'Harpocration cité par Scaliger, il porte que dans l'Oraison de Demosthene contre Neera, le mot de *Lettres Attiques* signifie des Lettres anciennes. Car, adjouste ce Grammairien, la maniere d'escrire avec vingt-quatre Lettres a esté trouvée assez tard chez les Ioniens, τὸν γὰρ πρῶτον καὶ εἰκοσιτέσσαρα γράμματα ἀφικόμενον εἰς τοὺς Ἴωνας Δημοσθένης. Que Theopompus dans le livre 25. des histoires Philippiques, dit que les Traitez avec les Barbares estoient escrits, non pas en Lettres Attiques, mais Ioniques. Scaliger dit qu'Harpocration se trompe, & que les Lettres Attiques & Ioniques estoient les mesmes : il est certain que ce qu'il a voulu dire, est que ce qu'on appelloit Lettres Attiques estoient les Lettres les plus anciennes. Les Grecs estoient si peu instruits de ces sortes d'Antiquitez, qu'une legere difference dans le tour des caracteres suffisoit pour leur faire

faire

faire cette distinction. On peut aussi croire que ce qu'ils appelloient Lettres Attiques ou anciennes, estoient les seize premieres dont ils se servoient avant qu'ils eussent les vingt-quatre dont ils commencerent à se servir, selon Eusebe, dans la 95. Olympiade. Car avant cela, au lieu de Θεὸς, ils escrivoient THEOC. HIAIOC. KHPONOC: au lieu du ζ. δσ au lieu du ψ, πς, &c. Car on ne doit pas, sans aucune preuve sur des passages aussi obscurs, establir une difference totale entre les caracteres de peuples qui parloient la mesme langue. ἥλιος, χρόνος.

SECOND MEMOIRE SUR L'ORIGINE DES LETTRES GRECQUES.

Par M. l'Abbé RENAUDOT.

CE qu'on a remarqué dans le precedent Memoire sur l'origine de Lettres Grecques, s'est reduit à establir succinctement qu'elles estoient formées sur les Phéniciennes ou anciennes Hébraïques, suivant l'opinion commune de tous les bons Auteurs anciens & modernes, renvoyant le detail des preuves aux notes de Joseph Scaliger sur le nombre MDCXVII. de la Chronique d'Eusebe. Dans la suite on forma sur ce sujet quelques objections, & la premiere se reduisit à peu prés à cette proposition.

Que veritablement on avoit prouvé que les Lettres Grecques estoient les mesmes que les anciennes Phéniciennes ou Hebraïques, mais que comme il paroissoit par plusieurs autoritez que Cadmus estoit Egyptien & venu d'Egypte en Phénicie; que d'un autre costé on trouvoit l'usage des Lettres beaucoup plus ancien parmy les Egyptiens que parmy les Phéniciens; il paroissoit aussi vray-

ſemblable que les derniers euſſent receu les Lettres des premiers, & qu'on ne devoit pas leur attribuer la gloire de la premiere invention. Que tous convenoient que Touth ou Mercure avoit eſté inventeur des Lettres; qu'il ſe pouvoit donc faire que les Phéniciens euſſent emprunté les Lettres des Egyptiens, & qu'ils les euſſent receües par Cadmus. On avoüa cependant que l'argument tiré de la conformité des Lettres, de leurs noms, de l'ordre qu'elles avoient dans l'Alphabet, eſtoit tres fort; mais on dit qu'il ſe pouvoit faire que la langue Egyptienne & la langue Hebraïque fuſſent les meſmes dans leur origine, & Dialectes l'une de l'autre, ce qu'on prouva par deux exemples. Le premier, tiré du nom de Moyſe, qui eſtant donné par la fille de Pharaon, eſtoit certainement Egyptien, dont cependant l'origine eſtoit toute Hebraïque. Le ſecond, du nom de Joſeph qui luy fut donné par Pharaon *Tſaphnat Phaneah*; d'où on conclut qu'il n'eſtoit pas impoſſible que ces deux langues qui paroiſſoient eſloignées, euſſent la meſme origine; & qu'ainſi le Chevalier Marsham & d'autres, qui ſuivant l'opinion commune des anciens, avoient attribüé l'invention des Lettres à Mercure, ne l'avoient pas fait ſans fondement.

On repondit d'abord, qu'il importoit peu que Cadmus fut Egyptien ou Phénicien d'origine, & qu'il eſtoit inutile d'examiner cette queſtion, ſur laquelle les anciens, qui eſtoient fort ignorants dans les antiquitez ſi reculées, ſe trouvoient partagez; qu'il ſuffiſoit de reconnoiſtre qu'il fut venu de Phénicie en Grece, & qu'il eut apporté les Lettres de ce pays-là, de quoy convenoient tous les anciens; & dont cependant aucun n'avoit dit que les Lettres euſſent eſté portées d'Egypte aux Phéniciens & aux Syriens. Au contraire preſque tous leur en attribuoient la premiere invention, & on dit qu'il y avoit beaucoup de raiſon de reconnoiſtre avec Joſeph & les premiers Chreſtiens, que ce que les Payens avoient attribué aux Phéniciens, convenoit aux Iſraëlites & aux Juifs, qui ne faiſant qu'un petit peuple,

eſtoient compris ſous le nom general de Syriens.

Pour continuer donc d'éclaircir cette matiere & repondre aux difficultez qui ont eſté formées contre cette opinion, ſoutenüe par la pluſpart des anciens & des modernes les plus éclairez, d'autant meſme qu'elle a une connexion avec les principaux faits ſur leſquels on eſtablit la verité de la Religion Judaïque, & enſuite de la Religion Chreſtienne, en prouvant que les ſaintes Eſcritures ſurpaſſent en antiquité tout ce qu'il y a eu de plus ancien parmy les Payens, on examinera plus en detail les objections dont nous venons de parler.

La premiere fondée ſur l'opinion des Mythologues, que Mercure fut inventeur des Lettres, a eſté celle des Egyptiens, peuple vain & ſuperſtitieux, qui ayant une origine plus ancienne que la pluſpart des autres nations, particulierement que les Grecs, vouloient qu'on crut que tous les arts & toutes les ſciences fuſſent nées en Egypte, pour ne devoir rien aux autres peuples de l'univers. Les Grecs l'ont priſe de ce qu'ils entendoient dire aux Egyptiens, pour la ſageſſe deſquels ils avoient une grande veneration, d'autant plus qu'ils ne pouvoient diſconvenir que toutes les traditions vulgaires de la Grece eſtoient fort recentes, en comparaiſon de cette prodigieuſe antiquité dont les Egyptiens ſe vantoient avec raiſon à leur égard, & qui eſtoit confirmée par ces ouvrages prodigieux des Pyramides & des Obeliſques, auprés deſquels on pouvoit dire que la Grece ne conſervoit aucun monument d'antiquité. Car on voit par la lecture de Pauſanias & de ceux qui ont fait des deſcriptions de la Grece, que ce qu'il y avoit de plus ancien dans leurs temples les plus reſpectez, eſtoit quelque ſtatüe informe, ou quelque trepied conſacré par leurs heros; &, ſuivant le temoignage d'Herodote, celuy qui eſtoit au temple d'Apollon Iſmenien en Beotie, eſtoit avec les deux autres de Scæus & de Laodamas, ce qu'il y avoit de plus ancien dans la Grece.

Les Egyptiens ayant donc attribué l'invention des Let-

tres à Touth, perſuaderent facilement aux Grecs qui le connoiſſoient ſous le nom de Mercure, une opinion vulgaire qu'ils ne pouvoient ni éclaircir ni combattre, n'ayant aucune connoiſſance de ces anciennes origines.

Il eſt cependant fort remarquable que nonobſtant l'eſtabliſſement de cette opinion, ſoutenüe par le culte ſuperſtitieux qu'on rendoit à Mercure, quand les auteurs ont parlé ſerieuſement de l'origine des Lettres Grecques, ils en ont tous attribué l'origine à Cadmus, laiſſant à ceux qui traitoient la fable, tout ce qui regardoit Mercure ou Touth. C'eſt une preuve aſſez claire qu'ils regardoient comme une fable ce qui avoit rapport à luy, & que ce qu'ils trouvoient dans leurs anciens Livres touchant Cadmus, eſtoit conſideré comme une verité hiſtorique. En effet, on y remarque clairement cette difference. On ſçait que Cadmus a eſté, & on trouve des caracteres hiſtoriques & chronologiques aſſez certains de ſon paſſage en Grece. Mais on ne peut pas fixer de meſme ni l'exiſtence ni le temps de Touth ou Mercure : car on ſçait combien de Mercures on trouve dans les Livres des Payens. C'eſt parce qu'on luy attribuoit tant de choſes qui ne pouvoient convenir ni à la meſme perſonne, ni aux meſmes temps, que les Grecs & les Latins, dont la Religion eſtoit un meſlange de toutes ſortes de fables les plus ridicules, furent obligez de multiplier preſque tous leurs Dieux, & meſme leurs demi-Dieux. Par conſequent ce qu'ils ont dit de l'invention des Lettres par Mercure, n'a pas plus d'autorité que tout ce que la Mythologie nous dit ſur ſon ſujet & ſur les autres Dieux, auſquels on attribüe les premieres inventions des choſes utiles à la vie. Horace parlant le langage vulgaire, luy dit : *Qui feros cultus hominum recentum Voce formaſti, &c.* Les Egyptiens n'en convenoient pas, puiſqu'ils avoient desja une Monarchie eſtablie depuis trente mille ans, ſi on veut les croire. Mais pour entrer dans la matiere par un exemple plus ſenſible, tous les anciens attribüent l'invention du vin à Bacchus, plus certainement qu'ils n'attri-

büent celle des Lettres à Mercure. On ne croid pas qu'il y ait perſonne qui voulut employer dix mille paſſages que fourniſſent les auteurs, pour conteſter l'autorité de la ſainte Eſcriture touchant Noé, ou les fables touchant Vulcain, pour oſter l'invention de travailler le fer & les metaux à Tubalcain. Cerés, diſent les Payens, enſeigna la culture des terres. Qui oſeroit ſe ſervir d'une pareille tradition pour detruire ce que l'Eſcriture nous apprend des premices, des fruits de la terre qu'Abel offrit au Seigneur!

On ne peut donc tirer aucun uſage des fables que pour en faire voir l'origine, & montrer, comme ont fait pluſieurs grands hommes dans les premiers ſiecles du Chriſtianiſme, & dans ces derniers, qu'elles eſtoient toutes tirées de l'Hiſtoire ſainte, alterée & corrompüe par les Poëtes, & qu'elles n'eſtoient ni originales, ni anciennes en comparaiſon de la ſainte Eſcriture. Si on veut convenir de tout ce qu'on a dit de Mercure dans le Paganiſme, on pourra luy attribüer l'invention des Lettres, comme à Bacchus celle du vin, à Cerés celle des grains, &c. Quand on n'aura point d'autre autorité, on doit regarder ces opinions pour ce qu'elles ſont, c'eſt-à-dire, comme des fables.

Mais pour venir plus particulierement à la queſtion dont il s'agit, quand on conviendroit que Mercure a trouvé les Lettres, & qu'il en a eſté le premier inventeur parmy les Egyptiens, il ſera tousjours tres difficile de prouver que les Hebreux & les Phéniciens les ayent tirées d'Egypte. Car non ſeulement on ne peut appuyer cette penſée ſur aucun temoignage de l'Eſcriture ſainte, ni de l'Hiſtoire veritable, mais à peine trouvera-t-on un ſeul auteur qui favoriſe ce paradoxe, & on n'en a allegué aucun.

De plus, ſuppoſant que les Lettres Egyptiennes ont eſté les plus anciennes de toutes, la difficulté n'en eſt pas moindre pour faire la liaiſon neceſſaire, afin de faire voir qu'elles ont donné l'origine aux Lettres Phéniciennes, ou Hebraïques. Car on ne connoiſt que deux ſortes de Lettres Egyptiennes, les anciennes qui ſont ſur les Obelif-

ques, & celles dont ils ſe ſervent depuis les ſucceſſeurs d'Alexandre. Les premieres ſont hieroglyphiques, ſi on en croid la pluſpart des auteurs, quoy-qu'on puiſſe croire avec autant de vray-ſemblance, que c'eſtoit de veritables Lettres. Celles qui ſe trouvent ſur ces grandes bandes qui ſont ordinairement ſur la poitrine des Mumies, ſont aſſez ſemblables à celles des Obeliſques. On ne connoiſt la puiſſance des unes ni des autres, mais il ne faut que la veüe ſeule pour reconnoiſtre qu'elles n'ont aucun rapport aux Lettres Phéniciennes ou Hebraïques pour la figure, & par conſequent que celles-cy ne peuvent avoir eſté tirées des premieres.

Les autres dont les Egyptiens ſe ſervent depuis pluſieurs ſiécles, & qu'on appelle Coftes, ſi on en excepte quelques-unes particulieres à la langue, ſont les meſmes caracteres que ceux de l'Alphabet Grec; ainſi l'argument tiré de la conformité des figures, de la valeur ou puiſſance des Lettres, de leurs noms, & toutes les autres marques qui prouvent que l'Alphabet Grec eſt pris de celuy des Phéniciens, a la meſme force à l'égard de cet Alphabet moderne des Egyptiens, à moins qu'on ne ſuive l'opinion du P. Kircher, qui pretendoit que ces Lettres ſont les anciennes Egyptiennes. Mais comme cette penſée eſt inſoutenable, on reconnoiſt que ce ſont les veritables Lettres Grecques introduites en Egypte, depuis la conqueſte d'Alexandre. Cela eſtant, on ne peut dire avec aucun fondement que les Lettres Phéniciennes dont les Grecques ont eſté tirées, ayent eſté formées ſur les Egyptiennes, ou qu'elles fuſſent les meſmes, puiſqu'on ne les connoiſt pas, excepté celles des Obeliſques & des Mumies, qui n'ont aucun rapport à celles dont il eſt queſtion.

Ce n'eſt pas que la reſſemblance des caracteres ſoit par elle-meſme une preuve demonſtrative. Car quoy-que les figures des Obeliſques & des Mumies ayent aſſez de rapport aux caracteres Chinois, particulierement les plus anciens, qu'on trouve marquez par le P. Martini & par le

P. Rougémont, la comparaiſon de pluſieurs mots Egyptiens, qui ſe trouvent dans Plutarque, dans Herodote & dans les autres auteurs, demonſtre qu'ils ne pouvoient eſtre eſcrits avec les Lettres Chinoiſes, d'autant plus certainement que les Chinois manquent de quelques Lettres qui ſe trouvent dans ces mots Egyptiens; comme de *R.* qui ſe trouve cependant dans les mots d'*Oſiris*, *Pharao*, *Romi*, & pluſieurs autres.

Les caracteres Hetruſques des Tables Eugubines inferez dans Gruter, ceux qui ſe trouvent ſur quelques anciens monuments à San-Soſté prés de Siene, & ſur d'autres qu'on void dans la Galerie du Grand Due, entre autres ſur la baſe d'une ſtatüe antique de bronze, ont beaucoup de reſſemblance avec les anciennes Lettres Samaritaines ou Phéniciennes. Mais comme on ne connoiſt pas la puiſſance de ces Lettres Hetruſques, ce ſeroit une temerité de leur donner la meſme origine, ſur ce ſeul fondement. C'en eſt donc encore une plus grande de faire venir les anciennes Lettres Phéniciennes, des Egyptiennes, dont on ne connoiſt ni la puiſſance ni la figure, ſur une raiſon auſſi peu ſeure que la fable de Mercure.

Quoy-qu'on puſt prouver par des raiſons de vray-ſemblance que toutes les Lettres du monde ſont venües de celles des Hebreux, puiſqu'elles ſont les plus anciennes de toutes celles que nous connoiſſons; que l'antiquité de leurs Livres ſurpaſſe celle de tout ce que les Payens ont jamais connu, & que tous les hommes deſcendent des enfants de Noé, qui avoient inventé les Lettres, ou les avoient receües de leurs anceſtres avant le Deluge, ce ſeroit neantmoins une temerité que de prouver par cette ſeule raiſon que les Chinois, les Indiens, & quelques autres nations ont tiré leurs caracteres des Hebreux, parce qu'il y a une difference trop grande, & qu'on ne trouve point d'analogie entre les figures & la puiſſance des unes & des autres. Si donc on ne peut pas tirer cette conſequence d'une propoſition auſſi certaine, comment la tirera-t-on d'une fable?

La preuve qu'on pretendit apporter de la conformité de la langue Egyptienne avec l'ancienne Phénicienne ou Hebraïque, fut eſtablie ſur deux exemples. Le premier eſtoit le nom de Moyſe, l'autre celuy de Joſeph qui luy fut donné par Pharaon. On dit que l'étymologie Hebraïque eſt claire, que משה *Moſé* vient du verbe qui ſignifie *tirer*, & qu'il paroiſt que la conformité de l'Egyptien & de l'Hebreu eſtoit entiere. On repond à cette objection, que ſuivant les LXX. auſquels on doit pour le moins autant ſe rapporter touchant l'orthographe des noms de la Bible, qu'à la ponctuation des Maſoretes, le nom de Moyſe s'écrie Μωϋσης: que dans la langue Egyptienne l'étymologie eſt encore plus exacte, puiſqu'elle exprime tout ce que dit la fille de Pharaon, *Quia de aqua tuli eum.* Car *Moon* ſignifie encore en Egyptien *aqua*, & *ſi* prendre; que cette ſignification n'eſt pas ſeulement marquée dans la langue, telle qu'elle reſte dans les Livres Coſtes, mais dans les anciens auteurs Grecs. Que ſans conteſter l'étymologie Hebraïque, on pouvoit, & meſme on devoit reconnoiſtre celle de la langue Egyptienne, puiſque l'Hebraïque ne repondoit qu'à un des mots que dit la fille de Pharaon, qui eſt celuy de *prendre* ou *tirer*, au lieu que l'autre comprenoit également tous les deux. A l'égard du nom de Joſeph que les LXX. eſcrivent Ψοντομφανηχ, & les Hebreux *Tſaphnat fahneah*, l'explication qu'on en vouloit donner eſtoit forcée, puiſqu'il falloit changer deux Lettres aſpirées en une ſimple, ce qui eſtoit contre l'analogie de la langue. On n'entend point la force & la ſignification veritable de ce nom. Les explications qui s'en trouvent dans les Gloſſaires Egyptiens & Arabes, ſont ſemblables à celles des autres mots Hebreux qui ſont demeurez dans les verſions, & il ne nous reſte aucuns mots qui puiſſent nous en faire entendre la veritable origine. Ainſi on n'en peut tirer aucune conſequence pour eſtablir la conformité de la langue Egyptienne avec l'Hebraïque. On void par la ſainte Eſcriture que Joſeph affecta de parler à ſes freres par

par interprete, ce qui fait connoiſtre que les Hebreux & des Egyptiens ne s'entendoient point, qu'ainſi les langues eſtoient entierement differentes.

Mais quand ces deux exemples ſeroient auſſi forts qu'ils ſont inutiles, il en faut un plus grand nombre pour eſtablir la conformité entre deux langues ſi eſloignées. Quoy-qu'il y ait eu quelques auteurs qui ayent pretendu que l'Egyptienne nous eſtoit entierement inconnüe, & que celle qu'on appelle *Coſte*, qui ne reſte que dans les Livres des Chreſtiens d'Egypte, eſtoit trop meſlée de Grec; elle a encore la pluſpart des mots qu'Herodote, Diodore, Plutarque, Orus Apollo, Euſebe & d'autres auteurs Payens ou Chreſtiens citent comme de l'ancienne langue. Preſque tous les noms des anciens Rois, dont les Dynaſties tirées de Manethon font mention, s'expliquent dans la ſignification que les anciens Grecs leur donnent, Χημ ſignifie *l'Egypte*; Ρη le ſoleil dont on trouve le nom tant de fois employé dans les noms de ces Rois, Νειτ *Déeſſe* & *Minerve*, que les Grecs meſme appelloient par excellence la Déeſſe. Ρωμι un *homme*, & Πιρωμι la meſme choſe avec l'Article, comme le rapporte Herodote. Θεὸς *Dieu*, nom qu'on avoit donné particulierement à Vulcain. Μάρις don du ſoleil *Chiri*, ſignifie le fils, comme *Oſiris*, le fils par excellence, Χρυς de l'*or*. Si donc on trouve tant de conformité dans ce peu de mots qui reſtent dans les anciens auteurs Grecs, quoy-qu'on remarque tres certainement que la pluſpart ſont corrompus, on ne peut douter que la langue qui les conſerve encore, ne ſoit l'ancienne Egyptienne; & comme celle qui nous reſte dans les Livres des Coſtes eſt prodigieuſement eſloignée de l'Hebraïque, on ne peut douter que l'ancienne n'en fut pour le moins autant eſloignée, & qu'ainſi il eſt impoſſible d'y trouver cette conformité neceſſaire, afin d'y trouver la meſme origine.

De plus, ce n'eſt pas par quelques mots detachez qu'on prouve que les langues ont une meſme origine, car elles peuvent prendre pluſieurs mots les unes des autres, & con-

ſerver ce qui leur eſt propre & original, qui conſiſte dans l'inflexion des noms & des verbes. Par exemple, on prouve demonſtrativement que le Chaldaïque, le Syriaque, le Samaritain, l'Arabe, l'Ethiopien, tirent leur origine de la langue Hebraïque, parce que l'Analogie de Grammaire eſt la meſme en toutes ces langues, quoy-que les mots particuliers à chacune, ſoient tres differents. Le Perſan, & le Turc ont une infinité de mots Arabes, mais comme l'inflexion des noms & des verbes n'a aucun rapport avec l'Arabe, on ne peut pas regarder cette langue comme mere à leur égard. De meſme pour l'Egyptienne : elle a adopté depuis deux mille ans un grand nombre de mots Grecs, mais ſa Grammaire eſt tellement differente de la Grecque & de toutes les autres, qu'elle doit paſſer pour originale. Ainſi on croid pouvoir dire qu'on doit regarder comme un tres grand paradoxe, la pretendüe conformité de l'ancien Hebreu avec l'Egyptien, puiſqu'on n'en trouve, ni dans la figure des Lettres, ni dans leur puiſſance, ni dans l'inflexion des noms & des verbes, ni dans les mots ; & meſme qu'aucun auteur de quelque merite, autant qu'on peut s'en ſouvenir, n'a jamais entrepris de prouver cette opinion ; & qu'elle a eſté également inconnüe aux anciens, qui hazardant beaucoup de ſemblables conjectures, qui ſont plus faciles à faire, quand on ignore les langues, ont tousjours parlé de la langue Egyptienne & de la langue Phénicienne comme de deux langues entierement differentes. Si on n'eſt pas content de ces raiſons, & qu'on veüille tousjours ſuppoſer qu'il y a eu une autre langue Egyptienne, à laquelle convient cette conformité avec la Phénicienne, ce que les preuves alleguées paroiſſent entierement detruire, il faut auparavant la faire connoiſtre, & on eſt ſeur que perſonne ne le fera jamais.

On crut devoir remarquer en examinant l'origine des Lettres, que quand le Chevalier Marsham avoit eſtabli comme une opinion receüe dans toute l'antiquité que Mercure ou Touth en eſtoit le premier inventeur, on reconnoiſſoit

une affectation manifeſte à rapporter aux Payens, & aux temps qui precedent les époques de l'Hiſtoire ſacrée, la pluſpart des faits qui ont rapport à l'eſtabliſſement de la Religion Judaïque. Cette remarque avoit eſté faite d'abord que parut le Livre du Chevalier Marsham, & meſme par des Proteſtants. Ainſi on ne peut accuſer ceux qui la repetent de trop de delicateſſe ſur un point auſſi eſſentiel, à l'égard duquel on ne peut eſtre trop reſervé. L'examen de la queſtion eſt trop ſerieux, & appartient pluſtoſt à la Faculté de Theologie qu'à noſtre Aſſemblée : ainſi on ne peut en parler qu'en peu de mots, pour repondre à ce qui fut dit ſur le meſme ſujet, & qui ſe reduiſit à peu prés à ces propoſitions.

Qu'il y avoit des choſes dans la Religion qui pouvoient tirer leur origine des couſtumes & des ceremonies du Paganiſme, ayant eſté ſubſtituées à des ſuperſtitions groſſieres, par les benedictions qui y avoient eſté attachées en les rapportant au culte du vray Dieu, qui par bonté & condeſcendance pour la foibleſſe humaine, avoit voulu detacher de l'idolatrie les anciens qui y eſtoient trop attachez: Que cela eſtoit d'autant plus poſſible, qu'on voyoit que la pluſpart des ceremonies Chreſtiennes avoient eſté tirées de la Religion Judaïque.

Cette propoſition pourroit eſtre vraye par rapport à quelques ceremonies indifferentes, qui ſe trouvent dans la loy Judaïque, & dont le detail ſeroit auſſi ennuyeux qu'inutile, puiſqu'on doit examiner la maxime ſur les points eſſentiels & non pas ſur les choſes qui ne le ſont pas. On croid que ſur cet article la maxime eſt non ſeulement tres fauſſe, mais d'une conſequence tres perilleuſe. Elle eſt fauſſe, ſi la veritable Religion, c'eſt-à-dire, ſuivant la definition tres ſimple qu'en donne ſaint Auguſtin, le veritable culte du vray Dieu, *Verax veri Dei cultus*, eſt plus ancienne que l'idolatrie, ou que tout culte contraire à celuy du vray Dieu. Or il eſt certain qu'à moins de renoncer entierement à la foy que nous devons à la ſainte Eſcri-

ture, il faut convenir que la connoiſſance de Dieu inſpirée au premier Pere, a eſté conſervée dans ſes deſcendants. Que la diſtinction des enfants de Dieu & des enfants des hommes, c'eſt-à-dire, de ceux qui vivoient ſelon l'exemple & les inſtructions d'Adam & des enfants de Seth, & non pas comme Caïn, & la pluſpart de ſes enfants, eſtoit desja eſtablie. Que les ſacrifices au vray Dieu furent offerts dés le commencement du monde par Caïn & par Abel. Que toute l'antiquité Payenne n'approche pas de celle-là; meſme avec le ſecours des fables, & qu'ainſi le culte exterieur du vray Dieu eſt plus ancien que l'idolatrie. Noë offrit des ſacrifices en ſortant de l'Arche. Quelque antiquité qu'on veüille donner à l'idolatrie, elle ne peut pas eſtre plus ancienne que le deluge; & comme tous conviennent, meſme le Chevalier Marsham, que l'Egypte fut peuplée par Cham fils de Noë, que par cette raiſon elle eſt appellée la Terre de Cham dans les Pſeaumes, & que le nom de Χημι qui eſt le veritable nom du Païs, conſervé encore dans la langue Egyptienne, y a rapport; ce qu'on peut trouver de plus ancien ſur le culte exterieur, & meſme les Loix & les choſes inventées ne ſont pas au delà du temps de Noë. Ainſi ce n'eſt pas du Paganiſme que la Religion Judaïque a pris ſes ceremonies, mais comme ont fait voir pluſieurs auteurs anciens & modernes, ce qu'il y avoit de plus myſterieux dans le Paganiſme, eſtoit tiré des Hebreux. Joſeph, Euſebe, ſaint Clement Alexandrin, Theophile d'Antioche, Arnobe, &c. l'ont prouvé fort au long, & dans noſtre ſiecle M. Bochart, Voſſius & M. Huet ont ramaſſé tout ce qui ſe peut dire pour le prouver plus en detail.

Mirabilia in terra Cham terribilia in mari rubro.

La brieveté d'un Mémoire ne permet pas d'y entrer: mais comme on avoit parlé de la Circonciſion, parce que Marsham pretend eſtablir par un paſſage d'Herodote qu'elle eſtoit eſtablie avant le temps d'Abraham, il eſt neceſſaire d'en dire deux mots. Herodote dit que les Egyptiens eſtoient circoncis de toute antiquité, ainſi que la pluſpart

des peuples de Syrie & de Phenicie. Marsham cite ce paſſage, & fait obſerver à ſon Lecteur, que Joſeph dit que les ſeuls Juifs eſtoient circoncis parmy les peuples eſtablis en Syrie; mais qu'il ne contrediſoit pas Herodote ſur ce qu'il dit de plus. Il ſuffiſoit de le convaincre de fauſſeté, en remarquant que ce qu'il diſoit eſtoit faux, puiſque dans la Syrie tous les peuples n'eſtoient pas circoncis, mais ſeulement les Iſraëlites. L'exemple des Sichimites en eſt une preuve bien claire. Il eut eſté fort inutile que Joſeph ſe fut eſtendu à prouver qu'Herodote ſe trompoit ſur l'origine de la Circonciſion. Car l'Eſcrivain Juif reconnoiſſant, comme nous faiſons encore, la divinité & la verité des Eſcritures, n'avoit pas beſoin de faire une digreſſion pour prouver que leur autorité eſtoit plus grande que celle d'Herodote, accuſé par Manethon d'avoir eſcrit beaucoup de fauſſetez ſur les antiquitez d'Egypte, & par Plutarque & pluſieurs autres, non ſeulement d'ignorance, mais auſſi de malignité.

Il reſte donc à voir ſi examinant d'un coſté ce que l'Eſcriture dit de l'alliance eſtablie avec Abraham, dont la Circonciſion eſtoit le ſeau, & tous les myſteres qui ſont marquez touchant ce ſacrement du peuple de Dieu, on peut s'imaginer que la divine ſageſſe choiſit pour diſtinguer un peuple qu'il appelloit ſon heritage, & pour le ſeparer de tous les autres, une marque exterieure qui eſtoit commune à la nation la plus ſuperſtitieuſe de l'univers, & qui devoit opprimer ce meſme peuple par une dure ſervitude. Il n'y auroit pas eu de plus grande tentation pour les Iſraëlites, qui fondoient toutes leurs eſperances & toute leur confiance ſur les promeſſes faites à Abraham, que de leur laiſſer croire que la ceremonie la plus ſacrée qui fut parmy eux, ne fut qu'une imitation d'une coutume eſtablie depuis pluſieurs ſiecles parmy des nations idolatres, dont Dieu leur défendoit d'imiter les mœurs & certaines coutumes meſmes indifferentes, comme la maniere de couper les cheveux des Ammonites, Madianites & autres peuples

voiſins ; leurs ceremonies funebres , &c. On peut donc dire qu'il n'y a rien de plus frivole que d'employer le temoignage d'Herodote , & de ceux qui l'ont copié , pour eſtablir des faits contraires à ce que nous apprend l'Eſcriture , laquelle independemment de l'autorité divine dont elle eſt reveſtüe, par ſon antiquité ſeule , ſurpaſſe tout ce que le Paganiſme a de plus ancien.

On ne trouve pas de loy plus ancienne que les preceptes qu'on appelle ceux des enfans de Noë : dira-t-on qu'ils ayent eſté pris des Egyptiens!

Ce qui s'appelle *ambulare coram Deo* dans l'Eſcriture ſainte , comprend une regle parfaite de conduite pour les mœurs , telle que fut celle d'Enoch , qui eſt le premier duquel l'Eſcriture parle en ces termes , enſuite d'Abraham , *ambula coram me & eſto perfectus.* On ne dira pas que la morale des plus ſages Egyptiens , & encore moins les loix qui y avoient rapport , ayent pû donner l'origine à des loix auſſi ſaintes que celles qui furent enſuite eſcrites par Moyſe , ni que le Decalogue en ait eſté tiré. Encore moins le peut-on dire des ſacrifices & autres preceptes ceremoniaux qui ſont entierement eſloignez de tout ce qui regarde la ſuperſtition Payenne ; & le precepte de detruire les Idoles des Chananéens , de bruſler leurs temples & leurs bois ſacrez , fait aſſez voir que le culte du peuple de Dieu n'avoit rien de commun avec celuy des nations Payennes.

Si pluſieurs ceremonies Chreſtiennes ont eſté tirées de celles qui eſtoient en uſage parmy les Juifs , c'eſt que la Religion Chreſtienne eſtoit l'accompliſſement de ce que l'autre ne contenoit qu'en figure , & ainſi la comparaiſon ne s'en peut faire avec les ceremonies du Paganiſme.

REMARQUES
HISTORIQUES ET CRITIQUES
SUR
L'ANTHOLOGIE MANUSCRITE,
qui eſt à la Bibliothéque du Roy.

Par M. BOIVIN le Cadet.

POur donner un certain ordre à ces Remarques, j'ay jugé à propos de les ranger par chapitres ſous les titres ſuivants.

CHAPITRE I. *Hiſtoire & Notice du Manuſcrit.*

CHAP. II. *Trois Epigrammes choiſies, avec des Traductions en Latin & en François.*

CHAP. III. *Remarques ſur la premiere de ces trois Epigrammes, qui eſt celle de Thallus.*

CHAP. IV. *Remarques ſur la ſeconde, qui eſt celle de l'Empereur Hadrien.*

CHAP. V. *Remarques ſur la troiſiéme, qui eſt celle d'Antipater à Piſon.*

CHAP. VI. *Epigrammes du meſme Antipater au meſme Piſon extraites de l'Anthologie imprimée.*

CHAP. VII. *Autres Epigrammes du meſme auteur ſur differents ſujets, la pluſpart extraites de l'Anthologie manuſcrite.*

CHAP. VIII. *Diſſertation touchant Jupiter Caſius, ou addition aux Remarques ſur l'Epigramme d'Hadrien.*

HISTOIRE ET NOTICE DU MANUSCRIT.

CHAP. I. ENtre un grand nombre de Manuſcrits Grecs que l'on conſerve dans la Bibliotheque du Roy, l'Anthologie eſt un de ceux qui méritent le plus d'eſtre connus par les amateurs de l'antiquité. Il y a prés de cent ans que Saumaiſe en trouva l'original dans la Bibliothéque d'Heidelberg. Caſaubon & Scaliger l'exhortérent à le donner au public, & il en eût d'abord la penſée. Mais pluſieurs raiſons l'empeſchérent d'exécuter ce deſſein.

Il travailloit pour lors ſur le Dictionnaire Géographique de *Stephanus*. L'ouvrage eſtoit déja fort avancé, & Scaliger le preſſoit d'y mettre la derniére main. L'édition de la nouvelle Anthologie demandoit du temps, de l'application & des recherches infinies. Le texte eſtoit extrêmement corrompu dans le Manuſcrit d'Heidelberg, & ce Manuſcrit eſtoit unique. Il falloit corriger, reſtituer, & éclaircir un grand nombre d'endroits preſque déſeſpérez. Saumaiſe eſtoit encore fort jeune. Il n'avoit alors que dix huit ans. Il ne jugea peut-eſtre pas à propos de haſarder dés-lors ſes conjectures. Peut-eſtre auſſi ne put-il ſe réſoudre, ni à donner le Recüeil entier, ni à retrancher beaucoup de choſes qui auroient pû bleſſer les yeux du public.

Il y a quelque apparence que ce furent ces raiſons qui l'empeſchérent de publier cette Anthologie. Cependant il ne laiſſa pas d'en préparer une édition; & dans le Catalogue de ſes ouvrages non imprimez, il eſt fait mention d'un recüeil d'Epigrammes, qui a pour titre, *Epigrammatum Græcorum Anthologia, infinitis locis auctior, Latinâ interpretatione & luculentis annotationibus illuſtrata.*

Les Ecrits de Saumaiſe paſſérent aprés ſa mort à ſes héritiers, qui ne jugérent pas à propos, ou pluſtoſt qui ne trouvérent

trouvérent pas l'occaſion de publier ſon Anthologie, non plus que ſes autres ouvrages poſtumes. Ie ne ſçay ſi de ſon vivant il communiqua à quelqu'un la copie du MS. d'Heidelberg, dont il eſt certain qu'il envoya des extraits à Scaliger & à Caſaubon. Quoy-qu'il en ſoit, il faut neceſſairement, ou qu'il ait preſté cette copie, ou que d'autres que luy ayent eû communication de l'original, puiſqu'il s'eſt trouvé que François Guiet & pluſieurs autres en avoient auſſi des copies.

Il eſt dit dans la vie de Guiet qu'il fit un voyage en Allemagne. On nomme les villes par où il paſſa, & l'on ne dit point qu'il ait eſté à Heidelberg. Ainſi il eſt tres croyable que le Manuſcrit de Guiet eſt une copie de celuy de Saumaiſe.

Guiet mourut en MDCLV. âgé de quatre-vingt ans, ſans avoir jamais rien imprimé. Aprés ſa mort, M. Menage ſon compatriote acheta ſes livres, parmy leſquels eſtoit le Recüeil des Epigrammes Grecques manuſcrites. Un livre de cette nature ne pouvoit pas tomber en de meilleures mains, & perſonne n'eſtoit ce ſemble plus capable que M. Menage d'en donner une édition telle qu'on auroit pû la déſirer. Cependant il n'en fit rien pendant trente-ſept à trente-huit ans qu'il eût chez luy le Manuſcrit de Guiet.

M. Menage mourut le 23. Juillet de l'année MDCXCII. & laiſſa ſes Manuſcrits à une perſonne qui demeuroit chez luy depuis long-temps. Cette perſonne chercha bien-toſt aprés à s'en défaire. Feu M. Bignon, Premier Preſident du Grand Conſeil, en acheta la meilleure partie.

L'Anthologie cependant eſtoit encore à vendre, & l'on en demandoit un prix conſiderable. M. de Roſtgaard, Gentilhomme Danois, avoit déja fait quelques offres, lorſqu'on parla de ce Manuſcrit à M. l'Abbé de Louvois, qui l'acheta, & en enrichit la Bibliotheque du Roy.

C'eſt un in folio en papier, de ſoixante feüillets, fort

bien écrit, de la main meſme de Guiet, qui a joint au texte un grand nombre de corrections & de reſtitutions, avec d'autres notes pour l'intelligence du texte. Le Recüeil eſt de plus de ſept cens Epigrammes. Le tout fait environ trois mille vers. Il eſt diviſé en cinq parties.

La premiere & la ſeconde ſont compoſées d'Epigrammes la pluſpart licentieuſes ; & qui, ſi l'on en excepte un tres petit nombre, ne doivent jamais voir le jour.

La troiſiéme partie a pour titre ἐπιγράμματα ἀναθηματικά. C'eſt ainſi qu'on nommoit les Epigrammes qui ſervoient d'inſcription aux offrandes que l'on faiſoit aux Dieux.

La quatriéme contient des Inſcriptions de Tombeaux. C'eſt ce que nous appellons des Epitaphes.

La cinquiéme comprend des Epigrammes ſur divers ſujets, dont quelques-uns ſont inventez à plaiſir. L'auteur du Recüeil les nomme ἐπιγράμματα ἐπιδεικτικά, *Epigrammes d'oſtentation* ; c'eſt-à-dire, des Epigrammes où le Poëte ne cherche qu'à faire paroiſtre ſon eſprit.

Pour achever cette Notice, il ne me reſte plus que de donner une liſte des Poëtes auſquels les Epigrammes ſont attribuées. Voicy leurs noms rangez ſelon l'ordre alphabetique.

On a mis en lettres Majuſcules le nom des Poëtes dont il n'y a rien dans l'Anthologie imprimée.

On a marqué d'un Aſteriſque, ceux dont Voſſius n'a fait aucune mention dans ſon Livre des Poëtes Grecs.

Les Chifres I. II. III. IV. V. marquent le Livre de l'Anthologie Manuſcrite.

* *Adæus. III. IV.*
Adrianus Imp. III.
ÆSCHINES Rhetor III.
Agathias. I. II. IV.
Alcæus. I.
Alcæus Meſſenius IV.
Alexander IV.
* *Alphæus Mitylenæus. I. V.*
Anacreon. I. III.
* *ANDRONICUS. IV.*
* *ANIUS. V.*
Antipater Sidonius.
Antipater Theſſalonic.
Antiphanes. III.
* *Antiphilus Byzantius. III. IV.*
* *Antiſtius. III. IV.*
Anyte. III. IV.
* *Apollonidas. III. IV.*
Arâtus. I.
ARCHESTRATUS. III.
Archias. II. IV.
* *ARCHIAS Junior. V.*

* ARCHILOCHUS. III.
Ariſton. IV.
* ARISTODICUS. IV.
ARTEMON. I.
Aſclepiades. I. II.
* Automedon. I. II.

Bacchylides. III.
* Baſſus Lollius. IV.
* Bianor. V.

Callimachus. I. II. IV.
Chæremon. IV.
Chriſtodorus. IV.
* CILLACTER. II.
* Claudianus. II. V.
* Cometas. II.
* Crinagoras. II. III. IV.

* Damagetus. III. IV.
* DAMOSTRATUS. V.
* DIOCLES Caryſtius. I. IV.
* Diodorus. III. IV.
Diogenes. IV.
* DIONYSIUS (Andrius.) I. III. IV.
* DIOPHANES Myrinæus. II.
* Dioſcorides. I. II. IV.
* Diotimus Myrinus. III. IV.

Eratoſthenes. II. III.
Erinna Mitylenæa. III. IV.
* Erycias Cyzicenus. III. IV.
Evenus Grammaticus. V.
EUNOMIANUS. V.
EUPHORION. IV.

* Flaccus (Statyllius.) I. II. III.
* FRONTO. I.

* Gætullius. II.
* Gallus (JUSTUS.) II.
* Geminus. V.
* Glaucus. I.

* Hedylus. II.
* Hegeſippus. I. III. IV.
HELIODORUS. II.
* Heronax Sardian. III. IV.

* Julianus Ægyptius. IV.

* LAUREA. I.
* Leo Philoſophus. V.
* Leonidas Tarentinus. I. III. IV.
LYSIMACHUS. III.

* Maccius. V.
* Macedonius Conſul. II.
* Mæcius. III.
* Marcus Argentarius. II. III. IV.
MARINUS Neapolitanus. IV.
* Meleager. II. III. IV.
Michaël. III.
Mnaſalces. I. III. IV.

Mœro, aliàs Myro. III.
* *MUTIUS SCÆVOLA. V.*

Neſtor Larandenſis. V.
Nicænetus. III.
* *Nicarchus. II.*
* *Nicias. III.*
NICOMACHUS. IV.
Noſſis. II. III. IV.

* *Oneſtes. V.*

Palladas. II. IV.
Pancrates. III.
* *Parmenon. I.*
Paulus Silentiarius. II. III. IV.
* *PAUSANIAS. III.*
Perſes. III. IV.
PHÆDIMUS. I. IV.
* *Phænias, ſeu Phanias. I.*
* *Phalœcus. I.*
* *PHILETAS Samius. III. IV.*
Philippus Theſſalonic. I. IV.
Philodemus. I. II. III.
PHILOXENUS.
* *PHOTIUS Patriarcha.*
* *Polyſtratus.*
Poſidippus.
PROCLUS Lycius.
* *PYTHAGORAS.*

Quintus. III.

Rhianus. I. III.
* *Rufinus. V.*

* *SCYTHIUS. I.*
Simonides. I. III. IV.
Sophocles. III.
Straton. I.

* *Thallus. III.*
THALES Mileſius. III.
* *Theætetus. III. IV.*
Theodoridas. I. III. IV.
Theodorus. III.
* *Theon Alexandrinus. IV.*
* *THNELAUS.*
THYMOCLES. I. Timocles Voſſio.
* *Tymnes. III.*

Zônas, V. Heronax.

Cette liſte eſt d'environ ſix-vingt Auteurs, parmy leſquels il y en a pour le moins trente, dont nous n'avions rien dans l'Anthologie imprimée.

Dans cette trentaine il ſe trouve des noms illuſtres, Archiloque, Pythagore, Thalés, Euphorion, Eſchine l'Orateur, Mutius Scævola, Proclus, Photius.

Il s'en trouve auſſi de moins connus, Andronicus, Anius,

Archeſtrate, Ariſtodique, Cillacter, Damoſtrate, & pluſieurs autres.

La pluſpart de ces noms ont eſté inconnus à Voſſius. On pourroit les adjouſter à ſon Catalogue des Poëtes Grecs, auquel il en manque beaucoup d'autres.

TROIS EPIGRAMMES CHOISIES,

avec des Traductions en Latin & en François.

CHAP. II.

L'Epigramme, ſelon l'idée qu'on s'en forme ordinairement, eſt une penſée ingénieuſe, renfermée dans un tres petit nombre de vers. Il doit s'y rencontrer du merveilleux, ou du plaiſant; quelque choſe qui frappe ou qui pique: & ce que l'on y deſire ſur tout, c'eſt une chûte heureuſe qui ſurprenne agréablement l'eſprit.

Cependant les Epigrammes dans leur origine, & ſelon la propre ſignification du mot Grec, n'eſtoient autre choſe que des Inſcriptions. C'eſtoit un ou pluſieurs vers, que l'on gravoit ſur le frontiſpice d'un temple, ou de quelque autre édifice public, ſous un trophée, ſous une ſtatuë, ſur un tombeau, & ſur de ſemblables monuments. La beauté de ces Epigrammes ne conſiſtoit pas à dire quelque choſe de brillant ni d'extraordinaire, mais à exprimer ſimplement, & d'une maniere noble & élégante, quelque fait particulier, ou quelque avanture mémorable. Plus les Epigrammes ſont anciennes, plus on y remarque ce caractére de ſimplicité, dont on s'eſt ſi fort écarté dans la ſuite, & que cependant on demande encore aujourd'huy dans les Inſcriptions en proſe.

Il y a beaucoup d'Epigrammes de ce caractére dans l'Anthologie Manuſcrite, auſſi bien que dans l'Anthologie imprimée; & il y en a d'un gouſt plus moderne. En voicy trois que j'ay extraites du Recüeil manuſcrit, que j'ay traduites, & ſur leſquelles j'ay fait quelques Remarques.

I.

ΘΑΛΛΟΥ.

Ἑσπερίοις μέγα χάρμα καὶ ἠῴοις πεδάτοισι,
Καῖσαρ, ἀνικάτων ἔκγονε Ῥωμυλιδῶν·
Αἰθυείλῃ γλυκερὸν σὸν μέλπομεν· ἀμφὶ δὲ βωμοῖς
Γηθοσύνους λοιβὰς ἀντιδόμεν ἀθανάτοις.
Ἀλλὰ σὺ, παππῴοις ἐπὶ βήμασιν ἶχνος ἐρείδων,
Εὐχομένοις ἡμῖν πουλὺ μολοῖς ἐπ' ἔτος.

THALLI.

Heſperiis & Eôis finibus ingens gaudium,
O Cæſar, invictorum nepos Romulidûm;
Cæleſtes tuos natales canimus, & circum altaria
Hilares libationes libamus Diis *immortalibus.*
At tu in avito honoris gradu pedem ſtabilem figens,
Precantibus nobis ſalvus *maneas ad multos annos.*

II.

ΑΔΡΙΑΝΟΥ.

Ἐν τοῖς ἀναθήμασι Τραϊανοῦ Καίσαρος.

Ζεὺς τόδ' Αἰνεάδῃ Καίσαρι Τραϊανὸς ἄγαλμα,
Κοιρανὸς αἰθερίων κοιρανῷ ἀθανάτων,
Ἄνθετο δαιδαλέοις πολυδαίδαλα, καὶ βοὸς οὔρῳ
Ἀσκητὸν χρυσῷ παμφανόωντι κέρας,
Ἐξαπτὰ πετρίνης ἀπὸ λαίδος, ἧμος ἀπείρης
Πέρσεν ὑπερθύμους ᾧ ὑπὸ δουρὶ Γέτας.
Ἀλλὰ σύ οἱ καὶ τῷδε, κελαινεφὲς, ἐγγυάλιξον
Κρῆναι ἐϋπλειὰς δῆσεν Ἀχαιμενίδῃ·

Ὄφρα τοι εἰσορόωντι ἀγάνδικα θυμὸν ἰαίνῃ
Δωρὰ, τὰ μὲν Γετέων σκῦλα, τὰ δ' Ἀρσακιδέων.

ADRIANI,

In donariis Trajani Cæsaris Imperatoris.

Jovi Casio hoc donarium Trajanus Æneades,
Mortalium Dominus Domino immortalium,
Appendit duos cratêras dædaleos, & bovis uri
Cornu, auro præfulgente ornatum,
Selectas manubias ex prædâ quæsitâ bello *priore, cùm indefessus* bellator
Superbos Getas armis subegit.
At tu nigrâ nube latens *Jupiter, fac ut hoc quoque*
Bellum Achæmenium glorioſè peragat;
Quò animum exhilarent aſpicienti tibi hinc atque hinc
Diverſa ſpolia, hæc Getarum, illa Arſacidarum.

III.

ΑΝΤΙΠΑΤΡΟΥ.

Καυσία ἡ τὸ παλαιὸν Μακεδόσιν εὔκολον ὅπλον,
Καὶ σάκος ἐν νιφετῷ, καὶ κόρυς ἐν πολέμῳ,
Ἥδρασ' ἀλιώσασα πιεῖν τὸν, ἄλκιμε Πείσων,
Ἠμαθίς Αὐσονίους ἦλθον ὅτι κροτάφους.
Ἀλλὰ φίλος δέξαι με· πάλαι χρόνος, αἴ ποτε Πέρσας
Τρεφάμεθα, καὶ σοὶ Θρῆικας ὑπαξόμεθα.

ANTIPATRI.

Ego Cauſia, quæ olim Macedonibus habilis fui armatura,

In hyeme *munimen contra nives, in bello galea :*
Tuum, Piſo bellicoſe, ſudorem bibere ſitiens,
Ad Romanum caput Macedonica ipſa venio.
At tu me amicus accipe. Jam jam nos *lanea ſubtemina,*
quæ Perſas quondam
Vertimus in fugam, *etiam Thracas tibi ſubmittemus.*

LES MESMES EPIGRAMMES

en proſe Françoiſe, & en vers Latins.

I

EPIGRAMME DE THALLUS

En proſe Françoiſe.

» Délices de l'Orient & de l'Occident, digne ſang des
» invincibles enfants de Romulus, nous chantons, ô Céſar,
» voſtre naiſſance divine; nous faiſons des libations ſur les
» autels, pour marquer aux Dieux noſtre joye & noſtre re-
» connoiſſance. Puiſſiez-vous, affermiſſant vos pas ſur le thrône
» de voſtre ayeul, demeurer encore avec nous un grand
» nombre d'années, comme nous le demandons au ciel par
» nos priéres.

En vers Latins.

Romuleum genus, invictæ ſpes gentis, Eôi
Orbis deliciæ, Cæſar, & Heſperii :
Te canimus, feſtamque diem quâ lapſus olympo es ;
Libamuſque bonis pocula læta Deis.
* *Tu ſtabilem greſſum ſolio ſubnixus avito,*
Vive tuis longùm, dux bone, vive tibi.

* Vel, *Tu ſtabilem per avita pedem veſtigia firmans.*

II.

II.

EPIGRAMME D'HADRIEN

En proſe Françoiſe.

Pour bien rendre cette Epigramme en François, je croy qu'il faut luy donner le tour & la forme d'Inſcription. C'eſt ce que j'ay taſché de faire, en conſervant le plus qu'il m'a eſté poſſible le ſens de l'original. Voicy comme il m'a paru qu'elle devoit eſtre tournée.

TRAJAN ROMAIN A JUPITER CASIUS.
LE MAISTRE DES HOMMES AU MAISTRE DES DIEUX;
CONSACRE
DEUX COUPES CISELE'ES.
ET
UNE CORNE DE BOEUF SAUVAGE GARNIE D'OR.
PREMICES DU BUTIN
GAGNE' SUR LES GETES DANS LA PREMIERE EXPEDITION.

Il y a dans le Grec, *lorſque ce guerrier infatigable tailla en piéces les Getes orgüeilleux.*

GRAND JUPITER,
Faites qu'il triomphe auſſi des Parthes.
Ce ſera pour vous un agreable ſpectacle,
de voir dans voſtre Temple,
d'un coſté,
LES DEPOUILLES DES GETES.
& de l'autre,
CELLES DES ARSACIDES.

En vers Latins.

Terrarum Dominus Domino Trajanus Olympi
Æneades, Caſio dona dicata Jovi,

Dædaleum ſacravit opus duo pocula, & uri
Cornu, circum auro præradiante micans;
Primitias prædæ, bello quæ parta priore eſt;
Sævus ubi indomitos meſſuit enſe Getas.
At tu, nube latens, da Jupiter hanc quoque laurum;
Fac victis redeat clarus Achæmenidis.
Sic erit ut diverſa oculos tibi, ſumme Deûm Rex;
Inde Getarum hilarent, hinc ſpolia Arſacidûm.

III.

EPIGRAMME D'ANTIPATER,

En proſe Françoiſe.

» Armure commode & légére des Macédoniens, je leur » ſervis autrefois d'abri contre la neige, & de caſque dans » les combats. Avide aujourd'huy de boire la ſueur guer- » riere de voſtre front, ô brave Piſon, je viens du fond de » l'Emathie couvrir une teſte Romaine. Recevez-mmoy fa- » vorablement. Je ne ſuis qu'un tiſſu de laine groſſiére. Mais » ayant mis autrefois les Perſes en fuite, je puis bien encore » dompter ſous vous les rebelles de Thrace.

En vers Latins.

Militis Emathii quondam leve Cauſia tegmen;
Quæ galea in bello, in nive amictus eram;
Sudores potare tuos, fortiſſime Piſo,
Atque Italas cupio cingere Græca comas.
Tu ſociam cape. Quæ Perſas dare terga ſubegi;
Jam jam eadem Thracas vincere lana dabo.

REMARQUES

SUR L'EPIGRAMME DE THALLUS.

L'Auteur de l'Epigramme eſt nommé Thallus dans le Manuſcrit. Voſſius dans ſes Poëtes Grecs ne fait aucune mention de celuy-cy, non plus que de beaucoup d'autres dont on a des Epigrammes. J'ay douté d'abord s'il ne falloit point lire ΓΑΛΛΟΝ, au lieu de ΘΑΛΛΟΝ, ſuppoſant que l'Epigramme fuſt du Poëte Gallus, dont on a quelques vers dans l'Anthologie imprimée. Mais j'ay abandonné cette conjecture, depuis que j'ay veû le nom de Thallus dans l'Inſcription ancienne rapportée par Gruter. CHAP. III.

THALLO
ABASCANTI
AVG. LIB.
AB EPISTVLIS
* LIB.

* Il y avoit apparemment ſur le marbre ET LIB. c'eſt-à-dire. ET LIBRIS.

Voilà un Thallus affranchi, & ſécrétaire de l'Empereur. Il y a grande apparence qu'un affranchi, qui eſtoit parvenu à l'employ de ſécrétaire du Prince, & qui par conſéquent avoit quelque érudition, n'aura pas manqué de célébrer le jour de la naiſſance de ſon maiſtre, non ſeulement par des ſacrifices, mais auſſi par des vers de ſa façon.

Dans toute l'Anthologie imprimée, il ne ſe trouve qu'une ſeule Epigramme ſous le nom de Thallus. Il y eſt parlé de deux citoyens de la ville de Milet morts en Italie, & par la maniére pathétique dont le Poëte déplore ce malheur, on pourroit croire qu'ils eſtoient ſes compatriotes, ſur tout par ces derniers vers :

Φεῦ πάτρα τριπάλαιστα, πόθεν πάλιν ἢ πότε τοίους
Ἀστέρας αὐχήσῃς Ἑλλάδι λαμπομένους.

Malheureuſe patrie! où retrouverez-vous ce que vous perdez! Quand vanterez-vous à la Grece des aſtres tels que ceux-là!

Les expreſſions, dont Thallus ſe ſert dans les quatre premiers vers, ſont générales, & preſque auſſi équivoques que les noms de Céſar & d'Auguſte, employez dans l'Epigramme & dans l'Inſcription.

Premiérement il l'appelle, *la joye de l'Occident & de l'Orient.* Tout ce qu'on peut inférer de cette loüange, c'eſt que celuy à qui on la donne gouvernoit ſeul, & qu'il a veſcu avant le partage de l'Empire.

Thallus dit enſuite, que l'Empereur pour qui on fait des vœux, *tire ſon origine des illuſtres enfants de Romulus.* Si le ſens de ces paroles eſtoit, que l'Empereur, à qui on parle, deſcend des anciens Romains de la maiſon meſme de Romulus, l'éloge ne conviendroit proprement qu'aux Empereurs de la famille d'Auguſte, qui ſe diſoient deſcendants d'Enée & des Rois d'Albe. Mais en prenant ces meſmes paroles dans le ſens général qu'elles peuvent avoir, elles marquent ſeulement une nobleſſe Romaine; & l'éloge qu'elles renferment eſt auſſi général que le précédent, n'y ayant point eu d'Empereur à qui les Poëtes n'ayant pû dire par flatterie qu'il eſtoit Romain, & deſcendant des anciens Romains. Tout le monde ſçait que Trajan eſtoit originaire d'Eſpagne. Cependant il eſt appellé ÆNEADES, c'eſt-à-dire, *deſcendant d'Enée*, dans l'Epigramme de l'Empereur Hadrien, comme nous le remarquerons ailleurs.

Nous chantons voſtre origine céleſte, adjouſte l'auteur de l'Epigramme. C'eſt une loüange trés générale que de dire à un Prince; *Qu'il eſt de la race des Dieux: que ſon origine eſt céleſte; que ſa naiſſance eſt divine.* Non ſeulement Virgile, Horace, Ovide, mais tous les Poëtes ſont pleins de ſemblables expreſſions.

Dans le cinquiéme vers Thallus s'exprime d'une maniere moins vague, & qui marque plus préciſément la perſonne de l'Empereur à qui il parle: *Puiſſiez vous*, dit-il,

affermiſſant vos pas ſur le trône de vôtre ayeul, &c. Des douze premiers Céſars il n'y a que Tibere & Caligula à qui l'on ait pû dire qu'ils eſtoient aſſis ſur le trône de leur ayeul. Tibere eſtoit fils adoptif d'Auguſte, & Auguſte de Jules Céſar. Caligula étoit fils de Germanicus, & Germanicus eſtoit fils adoptif de Tibere. Suppoſé donc que l'Epigramme ait eſté faite pour un des douze premiers Céſars, comme il y a lieu de le croire, à en juger par le ſtyle & par le tour des vers, elle ne peut avoir eſté faite que pour Tibere ou pour Caligula. Aprés cela, s'il m'eſt encore permis de propoſer mes conjectures, & de dire auquel des deux Empereurs je croy que l'Epigramme doit eſtre ajugée, il me paroiſt qu'elle convient moins à Caligula qu'à Tibere, qui avoit d'autant plus beſoin de s'affermir ſur le trône, que de ſon temps les Romains n'avoient pas encore entierement perdu le gouſt de leur ancienne liberté.

Au reſte, ſous quelque Empereur qu'ait vêcu l'Auteur de l'Epigramme, elle n'eſt point indigne des meilleurs ſiécles, à commencer par celuy d'Auguſte.

J'y trouve deux formules aſſez remarquables, par rapport aux Médailles & aux Inſcriptions. La premiere eſt, *gaudium Occidentis & Orientis*, qui reſſemble fort à celles-cy, GAUDIUM POPULI ROMANI. GAUDIUM REIP. LÆTITIA TEMPORUM. & à quelques-autres qu'on lit ſur les Médailles, auſſi-bien qu'à l'éloge de l'Empereur Titus, qui fut appellé, *Deliciæ generis humani.* L'autre eſt, *Maneas nobis ad multos annos.* Il ſe rencontre ſur des agates, & ſur d'autres pierres, des Inſcriptions ſemblables. Je me ſouviens d'en avoir veû une entre autres où on liſoit, MAKPINE ZHCAIC ΠΟΛΛΑ ΕΤΗ. *MACRINE VIVAS MULTOS ANNOS.*

REMARQUES.

SUR L'EPIGRAMME D'HADRIEN.

CHAP. IV. Trajan allant faire la guerre aux Parthes, paſſa par la ville de Seleucie, où il viſita le temple de Jupiter Caſius. Il offrit à ce Dieu les prémices du butin gagné dans la premiere guerre contre les Daces. Ces prémices eſtoient deux grandes coupes ciſelées, & une corne de bœuf ſauvage garnie d'or. Hadrien qui accompagnoit Trajan dans toutes ſes expéditions, & qui dans celle-cy fut eſtabli Gouverneur dans la Province de Syrie, fit une Epigramme pour ſervir d'Inſcription à l'offrande de l'Empereur *, qui eſtoit ſon couſin, & qui avoit eſté ſon tuteur.

* Trajan faiſoit auſſi des vers. C'eſt à luy qu'on attribuë cette plaiſanterie, qui ſe trouve dans l'Anthologie imprimée. Ἀντίον ἡλίου στήσας ῥῖνα, καὶ στόμα χάσκων, Δείξεις πᾶσι τὰς ὥρας παρερχομένοις. *Mettez voſtre nez vis-à-vis du ſoleil, & ouvrez la bouche. Ce ſera un cadran, qui marquera les heures à tous les paſſans.*

L'Epigramme a pour titre, ΑΔΡΙΑΝΟΥ ΕΝ ΤΟΙΣ ΑΝΑΘΗΜΑΣΙ ΤΡΑΙΑΝΟΥ ΚΑΙΣΑΡΟΣ. HADRIANI IN DONARIIS TRAJANI CÆSARIS. Il paroiſt par ce titre qu'Hadrien avoit compoſé un certain nombre d'Epigrammes, ou d'Inſcriptions en vers, dont le recüeil eſtoit intitulé, Ἀναθήματα Τραϊανοῦ Καίσαρος, *les Offrandes de l'Empereur Trajan.* Ces Epigrammes nous auroient ſans doute appris pluſieurs faits hiſtoriques, ſi elles eſtoient venuës juſqu'à nous; & celle qui nous reſte nous doit faire regretter la perte des autres.

L'Empereur Hadrien aima fort la Poëſie, & fit des vers dans l'une & dans l'autre langue. Spartien nous a conſervé deux échantillons de ſa Poëſie Latine. Le premier eſt la parodie des vers de Florus;

Ego nolo Florus eſſe, &c.

Le ſecond eſt ce qu'il dit en mourant:

Animula vagula, blandula,
Hoſpes comeſque corporis,
Quæ nunc abibis in loca,

Pallidula, rigidula, nudula;
Nec ut ſoles dabis jocos?

Nous avons outre cela des vers qu'il fit pour mettre ſur le tombeau de ſon cheval Boryſthêne :

Boryſthenes Alanus,
Cæſareus veredus,
Per æquor & paludes
Et tumulos Etruſcos
Volare qui ſolebat,
&c.

Spartien, aprés avoir parlé des vers Latins d'Hadrien, adjouſte : *Tales autem nec multò meliores fecit & Græcos.* C'eſt-à-dire ; *Ses vers Grecs eſtoient à peu prés de meſme, & ne valoient guere mieux.*

Je ne ſçay ſi l'on doit s'en rapporter à Spartien pour ce qui regarde le Grec. Il n'y a dans toute l'Anthologie imprimée que deux Epigrammes ſous le nom d'Hadrien, & un vers qui eſt cité auſſi par Dion. Des deux Epigrammes ſa premiere eſt une réponſe à la requeſte d'un mendiant infirme, & perclus de la moitié de ſes membres. Cette Epigramme eſt véritablement peu de choſe. Mais la ſeconde eſt trés-belle, & ſuffit preſque pour refuter Spartien. Le ſujet eſt Troye rebaſtie & vengée par les Romains. Le Poëte s'adreſſe à Hector, & lui dit :

Ἕκτορ, ἀριῆον ἄλμα, κατὰ χθονὸς ὅππου ἀκούεις,
χαῖρε καὶ ἀρτιτύπου βωμὸν ἔσω πατρίδος.
Ἴλιον εἰκείνη πλειὴ πόλις, ἄνδρας ἔχουσα
Σοὶ μὴ ἀφαυροτέρους, ἀλλ' ἔτ' ἀριφίλους.
Μυρμίδονες δ' ὀλόλυξαν· παρέστασαν, οἱ λάχ' Ἀχιλλεῦ,
Θεσσαλίῃ πᾶσαι χεῖθεν ὑπ' Αἰακίδαις.

Vaillant Hector, ſi vous entendez ſous la terre ce qui ſe dit icy haut, reſpirez un moment, & réjoüiſſez vous du ſort de voſtre patrie. Celebre & floriſſante, comme autrefois, Troye eſt encore habitée par de grands guerriers, quoy-que moindres que vous. Les Myrmidons ne ſont plus. Allez, dites à Achille que toute la Theſſalie eſt ſoumiſe à la poſtérité d'Enée.

Quelques-uns prétendent que cette Epigramme eſt de Germanicus, & non pas d'Hadrien, fondez peut-être ſur la beauté du tour & de l'expreſſion, & ſur le témoignage des Auteurs, qui diſent que Troye fut rebaſtie par Jules Céſar, & qu'Auguſte ayeul de Germanicus y eſtablit une colonie.

Mais il y a bien plus de raiſon à croire qu'Hadrien ait fait des vers en l'honneur de cette ville. Philoſtrate, dans la vie d'Hérode le Sophiſte, dit qu'Hadrien embellit la ville de Troyes, (nommée pour lors Troas,) & qu'il y fit conſtruire des aqueducs & des bains. Les habitants par reconnoiſſance firent frapper une Médaille, où d'un coſté l'on voit la teſte de l'Empereur Hadrien couronnée de laurier, avec cette Inſcription, IMP. CÆS. HADRIAN. AUG. & de l'autre une teſte de femme, qui a pour couronne une tour, avec ces mots, COL. AUG. TROAS.

Cecy prouve aſſez, qu'Hadrien a bien pû faire une Epigramme pour les Troyens; & la bonté de celle-cy ne prouve pas qu'elle ne ſoit point de luy. Car certainement il en a fait de bonnes, comme on en peut juger par celle que j'ay extraite de l'Anthologie Manuſcrite, & ſur laquelle il me reſte à faire quelques Remarques.

Cette Epigramme commence par Ζηνὶ τόδ' Αἰνεάδης Κασίῳ Τραϊανὸς ἄγαλμα. *Trajanus Æneades Jovi Caſio hoc donarium.*

Trajan eſtoit né en Eſpagne. Son pere & meſme ſon ayeul eſtoient Eſpagnols, ſelon cette Inſcription rapportée par Gruter :* * *Pag.* 247.

IMP.

IMP. CÆS. NER. TRAJANO.
AUG. GERM. DAC. PARTH. PON.
MAX. TR. P. XV. COS. VI. PP. DE
ROM. IMPERIO. *DE PATERNA,*
ET AVITA HISP. PATRIA, ET DE
OMNI. HOMIN. GEN. MERITISS.
POPULARES PROVINC.
AREVATUM.
OPTIMO PRINC.

Ainſi Trajan eſtoit Eſpagnol, non ſeulement de naiſſance, mais d'origine. Pourquoy donc eſt-il nommé ÆNEADES dans l'Epigramme ! C'eſt parce qu'il avoit eſté adopté par Nerva, qui eſtoit Romain. Le mot ÆNEADES ne ſignifie autre choſe que Romain, ſur tout chez les Poëtes, qui faiſoient deſcendre tous les Romains d'Anchiſe & de Venus : témoin cette Inſcription Grecque, copiée ſur un marbre de la vigne Borghéſe, & publiée par Spon ; dans laquelle le Poëte Marcellus Sidétes, contemporain d'Hadrien, dit en parlant de Regilla, femme d'Hérodes Atticus :

Ἥ δὲ πολυκταίων μὲν ἴλη ἐξ Αἰνειάδαων,
Ἀγχίσεω κλυτὸν αἷμα καὶ Ἰδαίης Ἀφροδίτης.

Orta hæc erat ex opulentis Æneadis,
Anchiſæ & Idææ Veneris inclytus ſanguis.

Horace n'en dit pas davantage d'Auguſte, dont il exprime la nobleſſe par ces mots :

Clarus Anchiſæ Veneriſque ſanguis.

Dans le meſme vers où l'Epithete ΑΙ'ΝΕΑ'ΔΗΣ eſt donnée à Trajan, celle de ΚΑ'ΣΙΟΣ eſt donnée à Jupiter. Ce ſeroit icy le lieu de parler de *Jupiter Caſius*, de l'origine de ce nom, de la figure du Dieu, & des temples

qui luy ont eſté conſacrez. Mais je réſerve l'explication de toutes ces choſes pour une Diſſertation particuliere. Je me contenteray icy de dire mon ſentiment ſur le lieu où je croy que Trajan fit ſon offrande à *Jupiter Caſius*.

Trajan, comme on l'a déja remarqué, allant faire la guerre aux Parthes, paſſa par la ville de Seleucie. On trouve dans les Médailles deux villes de ce nom trés-bien diſtinguées. L'une eſtoit ſituée ſur le fleuve Calycadnus dans la Cilicie; l'autre à l'entrée de la Syrie, dans la province de Pierie. C'eſt dans celle-cy que *Jupiter Caſius* eſtoit honoré d'un culte particulier; & c'eſt ſans doute dans cette ville que Trajan fit ſon offrande. *

* Ce n'eſt pas le ſentiment de Saumaiſe.

Dion, en nous marquant la route de Trajan, dit qu'ayant traverſé l'Aſie & la Cilicie, il arriva à la ville de Seleucie: aprés quoi il le fait venir à Antioche. Entre la Cilicie & Antioche il n'y a point d'autre Seleucie que celle de Pierie. C'eſt donc de cette Seleucie qu'il eſt parlé dans l'endroit de Dion.

On peut joindre au témoignage de cet Auteur une Médaille du Cabinet du Roy, frappée en l'honneur de Trajan. Cette Médaille a d'un coſté la teſte de l'Empereur, & de l'autre un temple à quatre colonnes, avec une groſſe pierre au milieu; & cette Inſcription à l'entour, CEAEΥKEΩN ΠΕΙΕΡΙΑC ZEΥC KACIOC. Ainſi l'on trouve ſur une meſme Médaille le nom de Trajan, celuy de *Jupiter Caſius*, & celuy de la ville de Seleucie de Pierie.

Aprés cela il n'eſt pas permis, ce ſemble, de douter que la ville par où Trajan paſſa, en marchant contre les Parthes, ne fuſt celle que l'on nomme *Seleucie de Pierie*; & que le *Jupiter Caſius*, à qui il fit une offrande, ne ſoit celuy qui avoit un temple dans cette même ville.

Ces paroles, LE MAISTRE DES HOMMES AU MAISTRE DES DIEUX, qui forment le ſecond vers de l'Epigramme d'Hadrien, me paroiſſent remarquables, en ce qu'elles contiennent l'Inſcription la plus pompeuſe

& la plus ſuperbe que l'on puiſſe imaginer.

Le troiſiéme vers & le ſuivant ſont citez dans Suidas ſous le mot λῖτα. Le Traducteur, qui eſt Æmilius Portus, a rendu δύο λῖτα par *duo tapetia.* Au lieu de δύο λῖτα, je lis ἄλεισα δύω, *duos crateras.*

Il eſt certain que Trajan offrit à Jupiter *Caſius* une corne de bœuf garnie d'or, & outre cela de grandes coupes d'argent. C'eſt de Suidas meſme que nous apprenons cette particularité. Aprés avoir parlé du Mont Caſius & du temple de Jupiter; [a] *ce fut-là*, dit-il, *que Trajan conſacra de grandes coupes d'argent, & une corne de bœuf garnie d'or.* C'eſt ſur ce témoignage formel de Suidas que je fonde ma correction, & qu'au lieu de δύο λῖτα, qui n'a jamais ſignifié *deux coupes*, je lis ἄλεισα δύω. Ἄλεισον, ſelon le Scholiaſte d'Homére, [b] eſt une coupe chargée de figures en relief. Hadrien, ſelon toute apparence, avoit écrit, αἴθυτ' ἄλεισα δύω πολυδαίδαλα. Un copiſte ignorant aura tranſpoſé les mots; & au lieu d'ἄλεισα δύω, aura mis δύο ἄλεισα. Cette tranſpoſition, qui rompt la meſure du vers, aura enſuite donné lieu à une mauvaiſe correction, par laquelle δύο ἄλεισα aura eſté changé en δύο λῖτα, qui ne peut ſignifier icy que *deux tapis*, ou *deux rideaux*, & qui dans cette ſignification ne s'accorde pas mieux avec la meſure du vers que la tranſpoſition dont nous venons de parler.

[a] Ἔνθα Τραϊανὸς ἀνέθηκε κρατῆρας ἀργυροῦς, καὶ κέρας βοὸς παμμιγῆ κεχρυσωμένον.

[b] Sur ces mots, ἔχε δὲ χρύσεον ἄλεισον. Ἔκπωμα, ποτήριον οὐ λισσὸν, οὐ λεῖον· πρὸς δὲ τοῖς ἐμπαίσμασιν, ἤγουν ζωωτοῖς διαδάλμασιν ἐμπεποικιλμένον.

Je remarqueray encore une choſe ſur le troiſiéme vers, où je lis βοὸς οὔρεος avec Guiet, & non pas βοὸς οὔρεϊ. Æmilius Portus, dans l'endroit de Suidas où ce vers eſt cité, au lieu de traduire, *& bovis uri cornu*, a traduit, *& bovis cuſtodem cornu.* L'équivoque du mot οὖρος, qui a pluſieurs ſignifications, & la faute du copiſte, qui avoit écrit οὔρεϊ au lieu d'οὔρεος, ont trompé le traducteur, qui pour juſtifier ſa traduction, dit que le bœuf *cornu ſe tuetur & cuſtodit.*

Il eſt vray que le mot οὖρος ſignifie quelquefois *cuſtos*, mais ce n'eſt pas dans cet endroit. οὖρος icy eſt ce

que les Latins nomment *urus*. C'eſt une eſpéce de bœuf ſauvage trés grand & trés fort. Servius ſur ce vers de Virgile :

Sylveſtres uri aſſiduè, capreæque ſequaces.

dit que les bœufs ſauvages, nommez *uri*, naiſſent dans les Monts-Pyrenées. Il adjouſte ; *Sunt autem, exceptis elephantis, majores cæteris animalibus ; dicti uri, ἀπὸ τῆς ὀρῶν, id eſt montibus.* Virgile parle encore de ces meſmes animaux dans la deſcription de la peſte :

Tempore non alio dicunt regionibus illis
Quæſitas ad ſacra boves Junonis, & uris
Imparibus ductos alta ad donaria currus.

Dans le cinquiéme vers il faut lire avec Suidas ἴξαρτα, & non pas ἴξατα, comme Guiet a cru qu'il falloit lire.

Dans le meſme vers, par ces mots, σφετέρης ἀπὸ λαΐδος, j'entends le butin gagné dans la premiere guerre contre les Daces. Trajan porta deux fois la guerre chez les Daces. Dans la premiére, Décébalus qui avoit vaincu les Romains du temps de Domitien, fut défait en pluſieurs rencontres, demanda la paix, & accepta les conditions qui luy furent impoſées. Il fit plus : car il vint ſe jetter aux pieds de Trajan ; & pour luy donner des marques d'une ſoumiſſion entiére, il ſe proſterna devant luy comme un eſclave. Dans la ſeconde guerre, il fut entiérement dépoüillé de ſes eſtats, & il ſe tua luy-meſme, de peur de tomber vif entre les mains du vainqueur. Sa teſte fut portée à Rome. Ses thréſors, qu'il avoit cachez dans des cavernes & ſous des voutes pratiquées dans le fleuve Sargece, furent découverts. Trajan revint à Rome chargé de butin, & triompha des Daces pour la ſeconde fois. On a un grand nombre de Médailles frappées en mémoire de la premiére & de la ſeconde expédition. Il eſt inutile d'en faire icy le dénombrement.

Le butin de la premiére guerre ne fut peut-eſtre pas ſi conſidérable que celuy de la ſeconde. Mais il le fut aſſez pour fournir à la pompe d'un triomphe. La corne dorée & les coupes d'argent, que Trajan offrit à Jupiter Caſius, eſtoient de ce premier butin, comme l'Epigramme le marque aſſez clairement.

Dans le ſixiéme vers il eſt fait mention des Gétes, défaits par l'Empereur Trajan. Dion dans l'abregé de Xiphilin, diſtingue les Gétes d'avec les Daces. *Je n'ignore pas*, dit-il, *que quelques-uns d'entre les Grecs donnent le nom de Gétes à ceux que les Romains nomment Daces, & qui ſe nomment ainſi eux-meſmes. Pour moy je ne connois de Gétes que ceux qui habitent le long du Danube au delà du Mont Hæmus.* Dans un autre endroit (c'eſt dans la vie d'Auguſte, où le texte de Dion eſt entier,) il dit que le païs des Daces s'eſtend des deux coſtez du Danube: mais qu'on nomme ordinairement Myſiens ceux qui habitent en deça de ce fleuve, c'eſt-à-dire, dans le voiſinage des Triballes. A l'égard des autres, qu'il ſuppoſe plus connus ſous le nom de Daces, il dit qu'ils ſont Gétes ou Thraces d'origine, y ayant eû une nation de Daces aux environs du Mont Rhodope.

Le reſte de l'Epigramme eſt une priére. Le Poëte apoſtrophe Jupiter, & l'invoque ſous le nom de κελαινεφὴς. *O vous*, dit-il, *qui eſtes enveloppé de nüages noirs.* C'eſt le ſens de l'épithéte, qui convient particuliérement à Jupiter Caſius, repréſenté par une montagne eſcarpée, dont la cime s'éleve vers le ciel, & ſemble ſe cacher dans les nuës.

Je n'ay plus qu'une choſe à remarquer. C'eſt que la priére, par où finit l'Epigramme, fut exaucée. Trajan conquit l'Aſſyrie, l'Armenie, la Méſopotamie, & acquit le ſurnom de PARTHICUS. L'année d'aprés fournit le ſujet de ces deux belles Inſcriptions, dont on admire tous les jours la nobleſſe & la ſimplicité; REX PARTHIS DATUS. REGNA ADSIGNATA. La troiſiéme année, qui

ſut l'an de Rome DCCCLXX. les Parthes s'eſtant revoltez, chaſſérent le Roy que Trajan leur avoit donné. Trajan ſe préparoit à marcher contre eux, lorſqu'il tomba malade. Hadrien reſta en Syrie avec les légions. L'Empereur reprit le chemin de l'Italie, & mourut en Cilicie dans la ville de Sélinonte. La pluſpart des événements du regne de Trajan ſont exprimez dans les Médailles. Je n'ay pas crû qu'il fuſt néceſſaire de groſſir cette diſſertation de toutes les Inſcriptions qu'on auroit pû y faire entrer.

Voilà, Meſſieurs, tout ce qui m'a paru digne de remarque dans l'Epigramme de l'Empereur Hadrien, ſur laquelle je me ſerois moins eſtendu, ſi j'avois veû pluſtoſt ce que je n'ay découvert qu'aprés avoir fini cet écrit. Je ſçavois bien que cette Epigramme n'avoit pas eſté inconnuë à Saumaiſe, puiſqu'elle eſtoit extraite d'un Manuſcrit dont il avoit eû l'original entre les mains. Mais je ne ſçavois pas qu'il l'euſt publiée, en l'inſérant toute entiére, comme il a fait, dans ſes commentaires ſur Spartien. Il ne l'a pas traduite, mais il a accompagné le texte Grec de pluſieurs Remarques trés ſçavantes. Comme je n'avois pas veû ſes conjectures lorſque j'expoſois les miennes, on me pardonnera facilement de ce que je n'ay pas toûjours eſté de l'avis de ce fameux Critique. Que ſi d'ailleurs j'ay eû le bonheur de penſer comme luy ſur deux ou trois endroits défectueux, ou qui avoient beſoin d'eſtre éclaircis, on ne doit pas me ſoupçonner pour cela d'avoir voulu m'attribuer ce qui luy appartenoit. Il eſt difficile qu'en traitant un meſme ſujet, & en puiſant dans les meſmes ſources, on ne ſe rencontre quelquefois, ſur tout dans ce qui s'offre naturellement à l'eſprit.

REMARQUES
SUR L'EPIGRAMME D'ANTIPATER.

Il y a eû deux Poëtes de ce nom ; l'un de Sidon, & l'autre de Theſſalonique. On a pluſieurs Epigrammes de l'un & de l'autre dans l'Anthologie imprimée, où ſouvent ils ſont confondus. Nous parlerons ailleurs d'Antipater le Sidonien, dont l'Epitaphe ſeule peut fournir le ſujet d'une diſſertation particuliere. Il ſuffit préſentement de dire qu'il fleuriſſoit du temps de Sylla & de Marius. Antipater de Theſſalonique vivoit du temps d'Auguſte. C'eſt luy qui a fait la Proſopopée de l'armure Macedonienne, & pluſieurs autres Epigrammes dont il ſera parlé dans les chapitres ſuivans. CHAP. V.

Nous liſons dans Velleius Paterculus, que du temps d'Auguſte Lucius Piſon ayant réduit les rebelles de Thrace aprés trois ans de guerre, eſtablit la ſeûreté de l'Aſie, & rendit la paix à la Macédoine. Dion entre dans un plus grand détail ; & voici comme il raconte la choſe.

Vologeſés Thracien, du pays des Beſſes, Preſtre de Bacchus, aprés avoir beaucoup contrefait l'homme inſpiré, « A. V. C. CCXLIII.
s'aſſocia un nombre de fanatiques, avec leſquels s'eſtant « révolté, il défit & tua Rhaſcyporis fils de Cotys. Rhaſ- « cyporis avoit un oncle nommé Rhymetalcés. Celuy-cy ſe « voyant abandonné de ſes ſoldats, auſquels le nom du « Dieu avoit fait peur, prit la fuite ſans avoir combattu. « Vologeſés le pourſuivit, entra dans la Cherſonnéſe, & y « fit de grands dégaſts. Ces déſordres & ceux de la Macé- « doine, où les Sialites commettoient auſſi des hoſtilitez, « furent cauſe qu'on donna ordre à Lucius Piſon, qui eſtoit « alors Gouverneur de Pamphylie, de *paſſer en Europe pour* « s'oppoſer aux rebelles. Les Beſſes ne l'attendirent pas : « mais dés qu'ils ſçûrent ſon arrivée, ils ſe retirerent. Piſon « les alla attaquer dans leur pays, & reçût d'abord un échec. « Enſuite il les battit, ravagea leur province, & celles des «

» peuples voiſins qui s'eſtoient ſoulevez avec eux. Tous les » révoltez ſe ſoumirent, les uns volontairement, les autres » forcez par la crainte, ou défaits en bataille rangée. Il » s'éleva encore quelque temps aprés de nouveaux troubles » dans les mêmes provinces. Piſon les appaiſa, & ſubjugua » les mutins. Pour le récompenſer, on ordonna en ſa faveur » des priéres publiques, & on lui décerna les honneurs du « triomphe.

Ce fut à l'occaſion de cette guerre, que l'armure Macedonienne, nommée *Cauſia*, fut préſentée à Piſon, & qu'Antipater le Theſſalonicien fit l'Epigramme, ou l'Inſcription, qui devoit accompagner ce préſent. Le texte n'eſt pas ſuſceptible de beaucoup de remarques, eſtant correct & aſſez clair. Je n'en feray que ſur le premier & ſur le troiſiéme vers.

PREMIER VERS. Ce vers & le ſuivant ſont citez par Suidas ſous le mot Καυσία. Les Macédoniens nommoient Καυσία une eſpéce de chapeau qui leur eſtoit particulier. Il eſtoit fait de poil, ou de laine ſi bien tiſſuë, & appreſtée de maniére, que non ſeulement il ſervoit d'abri contre le mauvais temps, mais qu'il pouvoit meſme tenir lieu de caſque. Euſtathius en fait la deſcription dans ſes Commentaires ſur Homére, où il cite un paſſage de Pauſanias, qui pourroit faire croire que cette coëffure, ou cette armure de teſte que l'on nommoit *Cauſia*, n'eſtoit pas commune à tous les Macédoniens, mais particuliére à leurs Rois. Voicy les propres termes d'Euſtathius, ou pluſtoſt de Pauſanias. Καυσία πῖλος πλατὺς, ὃν οἱ Μακεδονικοὶ βασιλεῖς ἐφόρουν, λευκὸν εἶπε δέρμα ἀμφιλαφῆ ἀμπεχόμενοι. *On nomme* Καυσία *un bonnet de poil à larges bords, que les Rois de Macédoine avoient coûtume de porter avec un diadême à l'entour.* Les paſſages d'Athénée, de Plutarque & d'Hérodien, citez par H. Eſtienne dans ſon thréſor, ſemblent ſuppoſer la meſme choſe que celuy de Pauſanias.

Julius Pollux in Onomaſtico, ἡ δὲ Καυσία πῖλος Μακεδονικὸς παρὰ Μενάνδρῳ, ὥσπερ Περσικός.

On pourroit dire que *la Cauſie*, dont parlent ces Auteurs, eſtoit en effet particuliére aux Rois; & qu'elle différoit

roit de celle des autres Macédoniens, en ce qu'elle eſtoit ceinte du diadême. Il ſe peut faire auſſi que dans ſon origine cette ſorte de coëffure eſtoit commune à toute la nation, & que dans la ſuite du temps elle devint un ornement Royal. Son premier uſage avoit eſté de ſervir comme de paraſol à ceux qui la portoient : & c'eſt pour cette raiſon qu'on l'avoit nommée Καυσία, du mot Καυσὼν, qui ſignifie l'ardeur du ſoleil.

Il eſt certain que la *Cauſie*, entourée du bandeau Royal, fut l'ornement ordinaire des Rois de Macédoine. Les Ptolémées & les autres ſucceſſeurs d'Alexandre le Grand, affectérent à ſon exemple de s'en ſervir comme d'une couronne ou d'une tiare diſtinguée de celle des autres Rois. Hérodien dit que l'Empereur Caracalla, ayant choiſi Alexandre le Grand pour ſon modele, & mettant ſa principale ambition à luy reſſembler, parut publiquement en habit de Macédonien avec une *Cauſie* ſur la teſte.

Aprés cela, il ſeroit ſurprenant que parmi les Médailles des Rois de Macédoine, d'Egypte & de Syrie, il ne s'en rencontraſt aucune, où la figure de la Cauſie fuſt repréſentée. J'ay eu la curioſité de conſulter les livres des Antiquaires qui ont décrit les Médailles de ces Princes. J'y ay trouvé pluſieurs ornements de teſte. Le plus ordinaire eſt une gueule de lyon. Les autres ſont, ou de ſimples diadêmes, ou des couronnes de laurier, ou enfin des eſpéces de caſques, entre leſquels il y en a qui ſemblent ne pouvoir eſtre que des Cauſies.

Troisiéme vers. L'Epithéte de *Vaillant*, que l'on donne icy à Piſon, luy convient aſſez ; puiſqu'il remporta pluſieurs victoires ſur les Beſſes, & ſur les autres peuples de Thrace, comme je l'ay déja remarqué. Mais il n'eſtoit pas ſeulement homme de guerre, il eſtoit encore bon magiſtrat. Velleius Paterculus, dans le portrait qu'il fait de ce meſme Piſon, luy donne pour caractére une grande douceur, & en meſme temps beaucoup de vigueur & de fermeté. *On auroit de la peine*, ajouſte-t-il, *à trouver une perſonne qui aime plus le*

repos : & cependant il n'y a guéres d'homme plus actif, ni qui ſoit plus appliqué à faire, ſans aucune oſtentation, tout ce qui eſt de ſon devoir. Il avoit dit quelques lignes plus haut : *Quem hodieque diligentiſſimum atque eundem leniſſimum ſecuritatis urbanæ cuſtodem habemus :* d'où il paroiſt que Piſon vivoit encore, & eſtoit préfet de la ville de Rome, dans le temps que l'hiſtorien parloit de luy.

L'attachement que le Poëte Antipater eût pour Lucius Piſon, eſt une preuve que cet illuſtre Romain aima les Lettres, & ſur tout la Poëſie. Aprés cela il ne faut pas s'eſtonner ſi Horace luy dédia ſon art Poetique, ni ſi pluſieurs critiques ont crû que c'eſtoit pour luy qu'avoit eſté fait le petit Poëme, qui paſſe aujourd'huy pour avoir eſté compoſé par Lucain en faveur d'un autre Piſon. Cette derniére opinion, dont Hadrianus Junius eſt l'auteur, ne me paroiſt pas trop bien fondée ; & je ne trouve rien dans tout le Poëme qui ne convienne parfaitement au Piſon d'Antipater & d'Horace. A la vérité je ne m'opiniâtrerois pas à vouloir ſoutenir que cette piece fuſt d'Ovide, comme on l'a prétendu autrefois. Mais j'aurois beaucoup de penchant à croire qu'elle ſeroit de quelque Poëte contemporain d'Ovide, ou meſme plus jeune que luy.

EPIGRAMMES
DU MESME ANTIPATER,
compoſées en faveur de L. Piſon, & extraites de l'Anthologie imprimée.

CHAP. VI. L'Inſcription, ou la Proſoppoée de l'armure Macedonienne, n'eſt pas la ſeule Epigramme qu'Antipater le Theſſalonicien ait compoſée en faveur de L. Piſon. L'Anthologie imprimée nous en fournit pluſieurs autres, entre leſquelles il s'en trouve une fort ſemblable à celle de la *Cauſie*, & par le tour & par la matiere. C'eſt un caſque perſonifié, qui parle, & qui dit :

Η' κόρις ἀμφοτέρῳ ἔλαχον χάριν· εἰμὶ δ' ὁρᾶσθαι
Καὶ πᾶσιν φιλίοις καὶ φόβος ἀντιπάλοις·
Ἐκ δὲ Πυλαιμένους Πείσων μ' ἔσχε· ἔπρεπε δ' ἄλλαις
Οὔτε κόρις χαίταις, οὔτε κόμη κόρυθι.

Je ſuis le caſque de Piſon, qui m'a receû de Pylæmenes. Je poſſede un double avantage. Ma veuë ſeule inſpire la joye aux amis, & la frayeur à l'ennemi. Un tel caſque ne pouvoit pas convenir à une autre teſte ; ni une pareille teſte à un autre caſque.

Ce fut apparemment dans le temps de la guerre de Thrace que cette Epigramme fut faite, auſſi-bien que celle de l'armure Macedonienne.

L'attachement d'Antipater pour Piſon paroiſt encore par pluſieurs autres Epigrammes. Une des plus remarquables eſt celle qu'il luy offrit, en luy apportant un Poëme entier touchant la défaite des Beſſes. Cette Epigramme ne vient pas moins à noſtre ſujet que la précédente. *Vainqueur de la Thrace*, dit le Poëte, *c'eſt Theſſalonique, la capitale de toute la Macedoine, qui m'envoye vers vous. Je chante la défaite des Beſſes, & par un récit fidelle je raconte tout ce que j'ay appris des évenemènts de cette guerre. Attentif à ma priere, daignez, à l'exemple des Dieux, écouter un homme qui vous invoque. Le * chant des Muſes ſeroit-il capable de fatiguer vos oreilles !* Voicy le texte original :

* *Or*, Quelle occupation peut vous empeſcher d'écouter les Muſes !

Σοί με, Θρηϊκίης σκυληφόρε, Θεσσαλονίκη
Μήτηρ ἡ πάσης πέμπε Μακηδονίης.
Ἄειδω δ' ὑσὸ σοὶ διδυμηθύον ἄρεα Βήσσων,
Ὅσσ' ἐδάλω πολέμου πάντ' ἀναλεξάμενος.
Ἀλλά μοι ὡς θεὸς ἔσσο κατήκοος· ἤχομαι δὲ
Κλῦθι. τίς ἐς Μούσας οὔατος ἀχολίη.

Vincent Opſopée, l'un des Commentateurs de l'Anthologie imprimée, a crû que cette Epigramme regardoit Philippe Roy de Macedoine, pere de Perſée. Il eſt vray que Philippe ſubjugua les Beſſes, & conquit la Thrace. Ainſi la conjecture d'Opſopée n'eſt pas ſans fondement; & ſes raiſons ſeroient ſans réponſe, ſi l'Epigramme eſtoit en effet d'Antipater le Sidonien, qui a vêcu du temps de Philippe, & qui meſme a fait des vers à la loüange de ce Prince. Mais comme elle eſt certainement de celuy de Theſſalonique, qui, dés le premier vers, a ſoin de marquer le lieu de ſa naiſſance, on ne peut pas dire qu'elle ait eſté faite pour un autre que pour Piſon. Ajouſtez à cela, que les Epigrammes d'Antipater le Sidonien ſont reconnoiſſables par un tour original, & par le langage Dorique qui les diſtingue tout-à-fait de celles du Theſſalonicien.

Lorſque Piſon eût triomphé des Beſſes, & des autres peuples qui s'eſtoient ſoulevez ſous prétexte d'honorer Bacchus & ſon Preſtre, il marqua ſa reconnoiſſance au Dieu dont il crût avoir éprouvé le ſecours, & il luy érigea une ſtatuë. Ce fut Antipater de Theſſalonique qui fit l'Inſcription. Le ſujet & le ſtile font aſſez voir qu'elle eſt de luy. Cependant elle eſt attribuée à Antipater le Sidonien dans l'Anthologie imprimée, où elle eſt conceûë en ces termes:

Αὐσονίῳ Πείσωνι σωωαασιῆς Διόνυσος
Ἴδρυμα μεγάροιο φερουεὸς ἐω' ἀστυχίῃ.
Ἄξιον, ὦ Διόνυσ', ἐσίδης δόμον· ἐξέπεν ἄμφω
Καὶ μέγαρον Βάκχῳ, καὶ Βρόμιος μεγάρῳ.

C'eſt-à-dire, *Fidelle gardien de cette maiſon dont je fais le bonheur, je ſuis Bacchus, le Dieu tutelaire du vaillant Piſon. Vous avez choiſi une demeure digne de vous, ô Bacchus. La maiſon convient au Dieu, & le Dieu à la maiſon.* Quand le nom de Piſon ne ſeroit pas employé dans cette Epigramme, il ſuffiroit de la comparer avec la Proſopopée du caſque, qui vient d'eſtre leûë, & dont le tour

eſt entiérement ſemblable, pour eſtre convaincu qu'elle eſt d'Antipater de Theſſalonique, & non pas de celuy de Sidon.

Un nommé Theogénes ayant envoyé à Piſon deux coupes qui repréſentoient le ciel partagé en ſes deux Hemiſphéres, le meſme Antipater fit l'Epigramme ſuivante :

Θεογένης Πείσωνι τὰ τεχνήεντα κύπελλα
Πέμπει· χωσθμὸν δ' οὐρανὸν ἀμφότερα.
Δοιαὶ γὰρ ἐκ σφαίρης τετμήμεθα· καὶ τὸ μὲν ἥμισυ
Τοῖς νοτίοις, τὸ δ' ἔχει τέρεα τὰν βορέη.
Ἀλλὰ σὺ μηκέτ' ἐς ἄρκτον ὑπόβλεπε· δοιὰ δ' ἐν ἀμφοῖν
Μέτρα πιὼν, ἄθρει πάντα τὰ φαινόμενα.

Theogénes envoye à Piſon ces coupes artiſtement façonnées. Nous renfermons l'une & l'autre tout le ciel. Car nous avons eſté formées par le partage égal d'une ſphére coupée en deux. Cette moitié contient les aſtres du Midy ; & celle-là ceux du Septentrion. Ceſſez donc de tourner uniquement vos yeux vers le Nord : mais en beuvant deux coups dans ces deux taſſes, contemplez-y tous les ſignes céleſtes.

Juſqu'icy l'Auteur ne s'eſt point nommé. Voicy enfin une Epigramme où il décline luy-meſme ſon nom, & où il nous apprend qu'il a fait un petit Poëme pour le jour de la naiſſance de Piſon :

Ἀντίπατος Πείσωνι γενεθλιον ἅπασι βίβλον
Μικρὴν· ἐν δὲ μιῇ νυκτὶ πονησάμενος.
Ἴλαος ἀλλὰ δέχοιτο, καὶ ἀνήνοθεν ἀοιδὴν,
Ζεὺς μέγας ὡς ὀλίγῳ πειθόμενος λεπτῷ.

Antipater offre à Piſon un Poëme pour le jour de ſa naiſſance. La piéce eſt peu de choſe. C'eſt l'ouvrage d'une nuit. Que celuy à qui elle eſt offerte, la reçoive favorablement.

Ainſi le grand Jupiter ſe contente d'un peu d'encens.

De toutes ces Epigrammes il me ſemble que l'on peut conclure avec beaucoup de raiſon que le Poëte Antipater, je dis celuy de Theſſalonique, avoit des relations trés eſtroites avec Piſon, & qu'apparemment il eſtoit ſon homme de Lettres. Si Gérard Voſſius avoit fait cette obſervation, il luy auroit eſté aiſé de déterminer le temps auquel Antipater a veſcu, & pour juſtifier que ce Poëte a fleuri ſous l'Empire d'Auguſte, il n'auroit pas eſté réduit à l'unique preuve qu'il tire de l'Epigramme où il eſt parlé du Comédien Pylade.

AUTRES EPIGRAMMES DU MESME AUTEUR *Sur différents ſujets.*

I.

ELOGE DE COTYS, ROY DE THRACE.

CHAP. VII.

Ζηνὶ καὶ Ἀπόλλωνι καὶ Ἄρεϊ τέκνον ἀέκτων
Εἶκελον, ὀκταέτηρι μητέρος ὀκταέτηρι
Πάντα τοι ἐκ μοίρεων βασιλήϊα, πάντα τέλεια
Ἦλθεν· ἐποιήθης δ' ἔργον ἀοιδοπόλων.
Ζεὺς σκῆπτρον βασίλειον, Ἄρης δόρυ, καλλοσυνίων δὲ
Φοῖβος ἔχει· σὺ δὲ σὺ δ' ἀθρόα πάντα, Κότυ.

Semblable à Jupiter, à Apollon & à Mars, digne ſang des Rois, ô Cotys, les Parques ſecondant les vœux de voſtre heureuſe mére, vous ont fait naiſtre avec toutes les vertus royales, & avec tout ce qui pouvoit vous rendre parfait. Vous eſtes enſuite devenu l'occupation des Poëtes. Jupiter a pour partage le ſceptre, Mars la vaillance, Apollon la beauté. Vous poſſédez ſeul tous ces différents avantages. On ſçait le temps

auquel Cotys a regné : & cette Epigramme ſeule, qui eſt de l'Anthologie imprimée, auroit ſuffi pour marquer préciſément le ſiécle, & l'âge de ſon auteur, ſi on y avoit fait attention.

II.

EPITAPHE

D'une jeune eſclave de Pompéïa.

Αὐσονίη με Λίβυσσα ἔχει κόνις· ἄλλη δὲ Ῥώμης
Κεῖμαι παρθενικὴ πλησίον ὀχθοβάθου.
Ἣ δέ με θρεψαμένη Πομπηΐη αὐτὴ θυγατρὸς,
Κλαυσαμένη τύμβῳ θῆκεν ἐλευθερίῳ,
Πρὸς τέκος ἀπρόφαστα· τὸ δ' ἔφθασεν· οὐδὲ κατ' ὄχθην
Ἡμετέρων ἥψεν λαμπάδα Φερσεφόνη.

Née en Libye, enſevelie à la fleur de mes ans ſous la pouſſiére Auſonienne, je repoſe prés de Rome le long de ce rivage ſablonneux. L'illuſtre Pompéïa, qui m'a élevée avec une tendreſſe de mére, a pleuré ma mort, & a dépoſé mes cendres dans un tombeau qui m'égale aux perſonnes libres. Les feux de mon bucher ont prévenu ceux de l'Hymen, qu'elle me preparoit avec empreſſement. Le flambeau de Proſerpine a trompé nos vœux.

Cette Epigramme, auſſi-bien que la précédente, eſt extraite de l'Anthologie imprimée. Je laiſſe aux ſçavants Antiquaires à examiner quelle eſt cette Pompéïa que l'on y loue. Les trois Epigrammes ſuivantes ſont de l'Anthologie Manuſcrite, & ne ſont pas moins dignes de voir le jour que les précédentes.

III.

ΑΝΤΙΠΑΤΡΟΥ,

ΕΙΣ ΤΟΝ ΚΑΙΣΑΡΑ, ΜΕΛΛΟΝΤΑ ΑΠΑΙΡΕΙΝ ΕΠΙ ΤΟΥΣ ΠΑΡΘΟΥΣ, ΗΔΗ ΥΠΟΣΠΟΝΔΟΥΣ ΓΕΝΟΜΕΝΟΥΣ.

Στέλλου ἐπ' Εὐφρήτῃ, Διὸς τέκος· ἔνθα σε λαὸς ἤδη
Ἥφοι Πάρθων αὐτομολεῦσι πόλις·
Στέλλου ἄναξ· δύεις δὲ φόβῳ πεπλασμένα τόξα,
Καῖσαρ· πατρῴου δ' ἄρξαι ἀπ' αὐτολέων.
Ῥώμην δ' ὠκεανῷ σφετέρημενα πάντοθεν αὐτὸς
Πρῶτος ἀνερχομένῳ σφέλασον ἠελίῳ.

ANTIPATER.

A l'occaſion du voyage de Céſar, qui ſe diſpoſoit à aller chez les Parthes, enſuite d'un traité fait avec eux.

» Partez, race de Jupiter; marchez du coſté de l'Eu-
» phrate. Déja les Parthes abandonnant leur Prince, ac-
» courent des climats de l'Aurore pour ſe rendre en foule
» auprés de vous. Allez, Seigneur. *Au ſeul bruit de voſtre*
» *arrivée*, vous verrez, ô Céſar, les arcs ſe briſer de crainte.
» L'Empire que vous poſſédez en deça de l'Orient, eſt voſtre
» patrimoine. Oſez le premier eſtendre de tous coſtez les
» limites de Rome; & que le lever du ſoleil ſoit déſormais le
» ſceau de la grandeur de voſtre Empire.

L'an de Rome DCCXXIV. Peu de temps aprés la mort de M. Antoine, Tiridates livra à Auguſte le fils de Phraatés Roy des Parthes. Auguſte emmena à Rome le jeune Prince, & l'y retint comme oſtage. Sept ans aprés, Phraatés envoya une ambaſſade à Rome pour demander juſtice de Tiridates. Auguſte ne jugea pas à propos de le ſatisfaire ſur cet article. Il conſentit

ſentit ſeulement de luy rendre ſon fils, à condition que de ſon coſté il rendroit aux Romains les priſonniers & les eſtendars pris ſur Craſſus & ſur Antoine. Le traité fut exécuté de la part d'Auguſte. Le Parthe ne tint pas parole. Enfin l'an de Rome DCCXXXV. Phraatés craignant qu'Auguſte, qui eſtoit pour lors en Syrie, n'entraſt avec une armée dans le païs des Parthes, renvoya aux Romains les eſtendars & les priſonniers qu'il avoit retenus juſques-là. Auguſte crût avoir gagné une victoire, de ce qu'il avoit réduit Phraatés à faire cette démarche. Il ordonna des ſacrifices pour rendre graces aux Dieux : il dédia un Temple à *Mars vengeur* dans l'enceinte du Capitole : il entra dans Rome à cheval, avec toutes les marques de l'ovation, & on luy érigea un arc de triomphe.

L'Epigramme d'Antipater paroiſt avoir eſté faite immédiatement avant cette expédition.

IV.

ΤΟΥ ΑΥΤΟΥ.

Στρύμονι καὶ μεγάλῳ πεπολισμένον Ἑλλησπόντῳ
Ἦθεον Ἠδωνὶς Φυλλὶς [a] Ἀμφίπολι
Λοιπά τοι Αἰθιόπης [b] Βαυρωνίδος ἴχνια νηὸς
Μίμνει, καὶ ποταμοῦ τ' ἀμφιμάχητον ὕδωρ.
Τλὼ δή ποτ' [c] ἀλγήσασιν μεγάλλιν ἔριν ὡς [d] ἀλιαρτὶς
[e] Πύχος ἐσ' ἀμφοτέρων δερκόμεθ' ἠϊόσιν.

[a] Ἀμφίπολι, [b] Βεραυρωνίδος. [c] An. Ἀργιλίοις. [d] Ἀλιαρτίς. [e] Τρύχος.

Sacré tombeau de Phyllis l'Edonienne, fortereſſe qui « dominiez autrefois ſur le Strymon & ſur la vaſte eſtenduë « de l'Helleſpont, Amphipolis, il ne vous reſte pour toutes « traces de voſtre ancienne grandeur que le Temple de « Diane Brauronide, & les eaux du fleuve fameux par tant « de combats. Cette ville ſuperbe, le ſujet des plus gran- » des querelles de * la Gréce, n'offre plus à nos yeux que des » * Dés Argiliens.

» ruines ſemblables à des lambeaux de pourpre eſtendus ſur
» l'un & l'autre rivage.

Cette Epigramme eſtoit trés obſcure & fort défigurée par la faute des copiſtes. Guiet s'eſtoit contenté de la copier fidellement avec toutes ſes fautes, & n'avoit joint au texte ni correction ni notes pour l'éclaircir. La principale difficulté conſiſtoit dans le mot ἀμφιπόλι, qui avoit eſté mis pour Ἀμφίπολι; & quoy-que la correction fuſt aiſée, on ne s'eſtoit pas aviſé de la faire.

La ville d'Amphipolis eſtoit ſituée ſur le Strymon, qui l'entouroit preſque de tous coſtez, & elle commandoit en quelque façon ſur la mer voiſine. Le nom d'Helleſpont convient proprement au détroit. Mais il ſe peut bien faire qu'on ait auſſi appellé de ce meſme nom les mers qui ſont aux environs.

Phyllis eſtoit fille de Lycurgue, Roy des Edoniens. Tout le monde ſçait qu'elle reçût chez elle Démophoon, & qu'elle l'aima trop paſſionnément. Cet Athénien luy avoit promis en la quittant, qu'il reviendroit la voir un certain jour. Le jour venu, Phyllis l'attendit avec beaucoup d'impatience, mais en vain. Elle courut neuf fois au rivage où il devoit aborder, & mourut enfin de douleur & de déſeſpoir, de ce que ſon amant luy avoit manqué de parole. Le lieu fut nommé *Novem viæ*, en mémoire de cette courſe neuf fois réïterée. C'a eſté auſſi le premier nom de la ville d'Amphipolis, baſtie au meſme endroit. Ainſi c'eſt avec raiſon qu'Antipater appelle cette ville le *Tombeau de Phyllis.*

Αἰθώνη eſt un des noms de Diane. Stephanus le Géographe au mot Αἰθώνιον apporte pluſieurs raiſons de ce nom.

Brauron eſtoit une Bourgade de l'Attique, où l'on conſervoit une ancienne ſtatuë de Diane, qui pour cette raiſon fut nommée *Diana Brauronia.*

Les Athéniens furent aſſez long-temps maiſtres d'Amphipolis. Ils y baſtirent apparemment un Temple en l'hon-

neur de Diane Brauronienne; & c'eſt de ce Temple que parle icy Antipater.

Le mot ἀλγήδιον, qui ſe trouve dans le cinquiéme vers, & qui en rompt la meſure, ne ſignifie rien. Je croy qu'il faut lire Ἀργιλίοις. Antipater avoit leû Thucydide, qui dit que les Argiliens faiſoient tout ce qu'ils pouvoient pour ſurprendre la ville d'Amphipolis, dans le temps que Braſidas s'en empara.

Ἀλιανθὶς πύλος ne ſignifie rien non plus. Je lis ἀλιανθὲς πτύχος, qui fait un fort beau ſens.

V.

ΤΟΥ ΑΥΤΟΥ,

ΕΙΣ ΜΥΛΗΝ.

Γῆρυ χεῖρα μυλαῖον ἀλετρίδες· εὕδετε μᾶκρὰ,
Κλὺ ὄρθρον θεσπέσῃ χῆρις ἀλεκτρυόνων.
Δηὼ γὰρ νύμφαισι χορὸν ἐπετείλατο μόχθους.
Αἱ δὲ κατ' ἀκροτάτῳ ἀλλόμεναι τροχιῷ,
Ἄξονα δινεύουσιν· ὁ δ' ἀκτίνεσσιν ἑλικτῆς
Στρωφᾷ * πασσύρων κοῖλα βάρη μυλάκων.
Γευόμεθ' ἀρχαίου βιότου πάλιν, εἰ δίχα μόχθου
Δαίνυσθαι Δηοῖς ἔργα διδασκόμεθα.

* *Scribendum* Στρωφᾷ πισσύρων, *vel* ἐπισσύρων.

Sur l'invention nouvelle des Moulins à eau.

Femmes occupées à moudre le bled, ceſſez de fatiguer « vos bras. Vous pouvez dormir à voſtre aiſe, & laiſſer chan- « ter les oiſeaux dont la voix annonce le retour de l'Aurore. « Cérés ordonne aux Naïades de faire ce que faiſoient vos « mains. Elles obéiſſent; elles s'élancent juſqu'au haut d'une « rouë, & font tourner un eſſieu. L'eſſieu, par le moyen des « rayons qui l'entourent, fait tourner avec violence la peſanteur « des meules creuſes qu'il entraiſne. Nous voilà revenus à la vie «

» heureuſe & tranquille de nos
» nons à nous faire des repas & à recüeillir
des travaux de Cérés.

Il paroiſt par cette Epigrame d'Antipater que l'uſage des Moulins à eau n'a commencé que du temps d'Auguſte. Juſques-là on s'eſtoit toûjours ſervi de Moulins à bras. Vitruve, contemporain d'Antipater, fait la deſcription des Moulins à eau dans ſon dixiéme Livre. Cette deſcription peut ſervir de Commentaire à l'Epigramme Grecque. Il y auroit beaucoup de choſes à dire touchant les Meules & les Moulins à bras, dont on ſe ſervoit avant que l'on euſt inventé les Moulins à eau. Mais cette matiére a eſté traitée aſſez amplement par Saumaiſe dans ſes Commentaires ſur Solin, où il indique l'Epigramme d'Antipater ſans la rapporter :

LA MESME EPIGRAMME

En vers Latins.

Stertite jam famulæ ; ceſſet mola ; brachia ceſſent :
Stertite, dum gallus provocat ore diem.
Alma Ceres liquidas operi ſuccedere veſtro
Naiadas & manuum juſſit obire vicem.
Scandit Nympha rotam celeri pede ; vertitur axis,
Verſatur celeri turbine rapta mola.
Rurſum ævi veteris fruimur bona. Dat ſua nobis
Munera non ullo parta labore Ceres.

DISSERTATION

TOUCHANT JUPITER CASIUS.

CHAP. VIII. Il y a eû pluſieurs Temples de Jupiter Caſius, comme il y a eû pluſieurs Montagnes de ce nom. Les deux plus fameuſes étoient, l'une à l'entrée de l'Egypte, & l'autre dans la Syrie. Chacune de ces deux Montagnes avoit un temple

consacré à Jupiter. Pline, Strabon & Stephanus parlent du premier, qui estoit à l'entrée de l'Egypte, assez prés du tombeau de Pompée. Suidas indique le second, & le met dans le voisinage de l'Euphrate. Κάσιον, dit-il, ὄρος πρὸς τῷ Εὐφράτῃ· καὶ Κάσιος Ζεύς. *Casius, Montagne voisine de l'Euphrate. On dit aussi Jupiter Casius.* Le Jupiter Casius, dont parle icy Suidas, est celuy de Seleucie. Car il ajouste, ἔνθα Τραϊανὸς ἀνέθηκε κρατῆρας ἀργυροῦς: *ce fut là que Trajan offrit des coupes d'argent.*

Achillés Tatius, dans le troisiéme Livre des amours de Clitophon & de Leucippe, dit que Jupiter Casius avoit un temple dans la ville de Péluse. Ainsi il y avoit pour le moins trois temples de Jupiter Casius; celuy de Péluse, celuy de Seleucie, & celuy du Mont Casius, voisin du tombeau de Pompée. La figure ordinaire de ce Jupiter estoit un rocher, ou une montagne escarpée. C'estoit sous cette figure qu'il estoit représenté dans son temple de Seleucie, comme il paroist par deux Médailles, que M. Vaillant a décrites dans son dernier Ouvrage, intitulé *Numismata Græca.*

Dans l'une, on voit un temple à quatre colonnes, une grande masse de pierre au milieu, *deux anneaux* * aux deux coins du frontispice, & un croissant sous le faiste, avec cette Inscription, CEAEYKEΩN ΠIEPIAC:

* Ne sont-ce point deux pleines Lunes!

Dans l'autre, on voit pareillement un temple à quatre colonnes, une montagne escarpée au milieu, & un aigle sur le frontispice, avec cette Inscription, CEAEYKEΩN Π. CYPIAC. Dans l'exergue on lit, ZEYC KACIOC:

Ainsi, selon les Médailles, le symbole de Jupiter Casius estoit un rocher, ou une montagne escarpée, comme je viens de le remarquer.

Achillés Tatius, dans l'endroit que j'ay déja cité, où il dit que Jupiter Casius avoit un temple à Péluse, dit de plus que ce Dieu y estoit représenté sous la figure d'un jeune homme semblable à Apollon, estendant les bras, & tenant dans sa main une orange. Samüel Bochart, dans son Phaleg, cite le passage d'Achillés Tatius, & prétend que

la ſtatuë érigée à Jupiter ſur le Mont Caſius, eſtoit ſemblable à celle que l'on voyoit à Péluſe.

Pour accorder Achilles Tatius avec les Médailles, on pourroit dire que Jupiter Caſius a eſté repréſenté différemment, ſelon les différents lieux où on l'a adoré : que dans le temple de Péluſe il eſtoit tel qu'Achilles Tatius nous l'a dépeint ; & qu'en d'autres endroits on le repréſentoit tel que nous le voyons ſur les Médailles. Cette opinion me paroiſt trés vray-ſemblable. Mais j'ay de la peine à croire que ſur le Mont Caſius, voiſin de l'Egypte, la figure de Jupiter n'ait pas eſté une pierre ou une montagne, ainſi que dans le temple de Seleucie.

Bochart luy-meſme, parlant de ce Mont Caſius, où il prétend que Jupiter eſtoit adoré ſous la forme d'un jeune homme, fait venir le nom de *Caſius*, ou pluſtoſt *Caſſius* (car c'eſt ainſi qu'il l'orthographie) du mot Syriaque *Catzi*, qui ſignifie une *borne*. Il fonde cette étymologie ſur ce que le Mont *Caſſius* eſt en effet comme une borne plantée entre l'Egypte & la Syrie. Il dit expreſſément au meſme endroit, que le Dieu, qui a un temple ſur cette montagne, eſt pluſtoſt un Dieu Terme qu'un Jupiter. Si tout ce qu'il dit là eſt vray, peut-on douter, que ſur la montagne dont il parle, Jupiter n'ait été repréſenté ſous la figure d'une pierre, ſymbole ordinaire du Dieu *Terme*.

La conjecture, ſur tout en ce qui regarde les étymologies, eſt un champ vaſte, où chacun ſe donne la liberté de ſuivre telle route qu'il luy plaiſt. Quoy-que je trouve de la vray-ſemblance dans ce que dit Bochart, que le nom de *Caſius* ou *Caſſius*, vient du Syriaque *Catzi*, je ne puis cependant m'empêcher de propoſer une autre étymologie, qui me paroiſt avoir auſſi ſon fondement.

La figure ordinaire de Jupiter Caſius, comme je l'ay déja remarqué, eſtoit une montagne. Les payens d'Egypte & de Syrie avoient ſans doute appris des Juifs leurs voiſins, que le vray Dieu avoit fait ſentir ſa préſence aux Iſraëlites ſur le Mont Sinaï ; que c'eſtoit un Dieu caché ;

qu'il avoit parlé à Moyſe, mais que Moyſe ne l'avoit pas veû ; qu'enfin il n'eſtoit pas permis de le repréſenter ſous la figure d'un homme. Il n'en fallut pas davantage pour leur faire concevoir l'idée d'un Jupiter inviſible, qu'ils nommerent pour cet effet בעל כסוי *Baal Caſou*, c'eſt à dire, *Jupiter caché*. Du mot Hebreu *Caſou*, s'eſt formé le Grec Κάσιος, & le Latin *Caſius*. Comme ce Dieu eſtoit ſuppoſé inviſible, ils n'oſerent pas luy donner une forme humaine. Ils ſe contenterent de le caractériſer par la figure de la montagne où il habitoit. Le nom du Dieu devint enſuite le nom des montagnes ſur leſquelles on l'adora : & c'eſt par cette raiſon qu'il y en a deux ou trois à qui ce meſme nom a eſté donné.

Thomas de [a] Pinedo, [b] Berkelius & quelques-autres modernes, prétendent que le Mont Caſius, voiſin de l'Egypte, n'eſt pas différent du Mont Sinaï. Si cette opinion eſtoit véritable, elle fortifieroit beaucoup ma conjecture. Il eſt certain que ce que l'on dit du Mont Caſius, convient parfaitement à l'idée que nous avons du Mont Sinaï. Le Mont Caſius eſtoit regardé par les anciens comme la plus haute montagne de l'Aſie. L'Empereur Hadrien allant en Egypte, eût la curioſité de monter juſqu'au haut, pour y contempler le lever du ſoleil, & pour y ſacrifier. Spartien, qui raconte ce fait, ajouſte que la foudre, eſtant tombée pendant le ſacrifice, exhala ſa vapeur ſur la victime & ſur le *victimaire*. Ammian Marcellin dit que Julien l'Apoſtat ſacrifia auſſi ſur le ſommet de cette même montagne ; *d'où*, ajouſte-t-il, *on apperçoit* le premier lever du ſoleil dés le ſecond chant du cocq, *ſecundis galliciniis*. Tout cela prouve ce que je viens de dire, que le Mont Caſius eſtoit conſideré par les anciens comme la plus haute montagne de l'Aſie ; & c'eſt juſtement l'idée que nous avons & que l'on a toûjours eûë du Mont Sinaï.

[a] [b] Commentateurs de Stephanus.

Cependant, s'il en faut croire les anciens Geographes, & la pluſpart des modernes, le Mont Caſius & le Mont Sinaï ſont deux montagnes differentes, & ſituées aſſez loin l'une

de l'autre. Ils mettent la premiere fort proche de la Mer, entre l'Egypte & la Paleſtine. A l'égard de l'autre, ils la placent bien avant dans les terres ſur les confins de l'Idumée & de l'Arabie.

Il eſt certain, comme je l'ay déja remarqué, que le nom de *Caſius* a eſté donné à pluſieurs montagnes. Ainſi l'on pourroit croire que le Mont Sinaï ſeroit celuy à qui le nom de *Caſius* auroit eſté donné en premier lieu ; que de-là ce même nom auroit paſſé à la montagne qui ſépare la Paleſtine d'avec l'Egypte ; comme il y a apparence que de cette montagne il eſt paſſé à celle de la Syrie Antiochienne.

Nous avons le profil du Mont Sinaï dans une eſtampe gravée par Jean Baptiſte Fontana. J'ay comparé ce profil avec celuy de la Montagne que les Médailles nous repréſentent. Il m'a paru qu'il y avoit beaucoup de reſſemblance entre l'une & l'autre. Peut-eſtre que la prévention où j'eſtois m'a trompé : & j'avouë franchement qu'il n'y a rien de ſi aiſé que de ſe laiſſer ébloüir par ces ſortes d'apparences.

Au reſte, que cette montagne repréſentée dans les Médailles ſoit ou ne ſoit pas la figure du Mont Sinaï, il eſt toûjours vray que les payens qui ont bâti le temple de Jupiter Caſius ſur les confins de l'Egypte & de la Paleſtine, ont pû attribuer à une montagne ce qui appartenoit à l'autre, & avoir confondu le Mont Caſius avec le Mont Sinaï, puiſqu'il ſe trouve encore des écrivains qui les confondent.

SUR

SUR UN PASSAGE DE CICERON,

Où il eſt parlé

DU TOMBEAU D'ARCHIMEDE

ET DE SA PERSONNE.

Par M. l'Abbé FRAGUIER.

CICÉRON, dans le cinquiéme Livre des Queſtions Tuſculanes, ſemble ſe faire un plaiſir de raconter ce qui lui arriva en Sicile au ſujet du tombeau d'Archiméde, dont il fit la découverte, aprés l'avoir cherché comme un monument conſidérable. Il parle en meſme temps ſur Archiméde, & ce qu'il en dit mérite une attention particuliére. J'ay crû voir dans cet endroit de Cicéron, de quoy entretenir quelques moments la compagnie, tant ſur la curioſité de ce grand homme, que ſur le jugement qu'il porte touchant Archiméde; & j'ay crû faire une choſe qui ne lui ſeroit pas déſagréable, en montrant dans un des plus grands perſonnages de l'antiquité, le meſme gouſt pour la curioſité & pour les Inſcriptions, qui eſt comme l'ame de nos eſtudes, & qui fait un des principaux ſujets de nos aſſemblées.

Il faut avant toutes choſes expoſer le récit que Cicéron fait luy-meſme de ſon avanture; ce qui donnera lieu à quelques réflexions, & pourra naturellement conduire à des recherches aſſez curieuſes. Voicy donc l'endroit des Tuſculanes que j'ay traduit en François, ſans m'aſſujettir trop ſcrupuleuſement aux mots, mais auſſi ſans trop m'en écarter, & aſſez fidellement pour ne point altérer le fait, & pour n'en omettre aucune circonſtance.

Dans le temps que j'eſtois Queſteur en Sicile, la curioſité « me porta à chercher le tombeau d'Archiméde; je le démeſlai « malgré les ronces & les épines dont il eſtoit preſque en- «

» tierement couvert ; & malgré l'ignorance des Syracuſains ;
» qui me ſoutenoient que ma recherche ſeroit inutile, &
» qu'ils n'avoient point chez eux ce monument ; cependant
» je ſçavois par cœur certains vers ſenaires, que l'on m'avoit
» donnez pour ceux qui eſtoient gravez ſur ce tombeau, &
» où il eſtoit fait mention d'une figure ſphérique & d'un
» cylindre qui devoient y eſtre. Eſtant donc un jour hors de
» la porte qui regarde Agragas, & jettant les jeux avec ſoin
» de tous les coſtez, j'apperçûs parmi un grand nombre
» de tombeaux qui ſont dans cet endroit là, une colonne
» un peu plus élevée que les ronces qui l'environnoient, &
» j'y remarquai la figure d'une ſphere & d'un cylindre.
» Auſſi-toſt addreſſant la parole aux principaux de la ville
» qui eſtoient avec moi, je leur dis que je croyois voir le
» tombeau d'Archiméde ; on envoya ſur le champ des hom-
» mes qui nettoyerent la place avec des faulx, & nous firent
» un paſſage. Nous approchaſmes, & nous viſmes l'inſcri-
» ption qui paroiſſoit encore, quoy-que la moitié des lignes
» fuſt effacée par le temps. Ainſi la plus grande ville de
» Grece, & qui anciennement avoit eſté la plus floriſſante
» par l'eſtude des Lettres, n'eûſt pas connu le tréſor qu'elle
» poſſedoit, ſi un homme né dans un païs décrié pour la groſ-
» ſiereté de ſes habitants, n'eûſt eſté leur découvrir le tom-
» beau d'un de ſes citoyens ſi diſtingué par la juſteſſe & par
» la pénétration de ſon eſprit. Tel eſt le paſſage de Cicéron
que nous examinerons en premier lieu, aprés avoir remar-
qué qu'Archiméde fut tué l'an cinq cens quarante depuis
la fondation de Rome, & que Cicéron eſtoit Queſteur en
Sicile l'an ſix cens ſoixante & dix-huit ; de ſorte que le tom-
beau d'Archiméde fut découvert quelque cent trente-huit
ans aprés qu'il eut eſté baſti. Cicéron pouvoit avoir alors
trente-deux ou trenté-trois ans.

La premiére réflexion qui s'offre à l'eſprit, eſt ſur la
différence des perſonnes qui ſe trouvent dans des pays
éloignez du leur, dont les uns ſemblent n'avoir nulle at-
tention qu'à des choſes frivoles, & qui n'ont aucun rapport

aux ſciences ; & n'y rempliſſent leur mémoire & leurs recüeils, que de ce qui paroiſt ridicule, ou capable de divertir, trop heureux encore s'ils n'en rapportent pas les vices & la molleſſe. Les autres occupez ſans ceſſe à s'inſtruire ; & à s'enrichir de nouvelles connoiſſances, reviennent dans leur pays, comme les abeilles reviennent des jardins, chargez de tout ce qu'ils ont trouvé de rare & de prétieux. M. de Peireiſc, M. Patin & tant d'autres, ſoit de noſtre nation, ſoit des pays étrangers, ont voyagé avec ces veûës, ſi dignes des perſonnes intelligentes dans les ſciences, & deſtinées à laiſſer un grand nom dans la poſtérité. Combien de magiſtrats Romains eſtoient allez à Syracuſe, ſans ſonger au tombeau d'Archiméde ! Combien d'Intendants ont eſté en baſſe Normandie, ſans ſe mettre en peine de rendre à la curioſité des antiquaires, ou aux recherches des Géographes, ces bains, ou cette ville, abiſmée ſous ſes ruines, comme vient de faire un des Académiciens honoraires de cette Académie. M. Foucault.

Pour revenir à Cicéron, l'amour des Lettres lui avoit inſpiré le gouſt de la curioſité, & ce gouſt paroiſſoit en toutes choſes. Témoin le ſoin d'aſſembler une ſi riche bibliotheque, pour laquelle il dit en plus d'un endroit, qu'il eſt preſt de ne rien épargner ; témoin le ſoin de l'embellir & de la parer de ce que la Grece avoit de plus beau en ſtatuës de bronze & en marbres, pour leſquelles on voit ſon empreſſement dans ſes lettres à Atticus, qui eſtant à Athenes, eſtoit comme dans le centre de la curioſité. Témoin encore ce qu'il raconte dans le cinquiéme Livre *de Finibus*, qu'eſtant arrivé à Métaponte, il n'eût point de ſoin plus preſſant que d'y viſiter le lieu où Pythagore avoit fini ſa vie. Nous pourrions rapporter icy tout ce qui eſt dit au commencement du ſecond livre des Loix, par où l'on jugeroit de la paſſion de Cicéron pour tout ce qui avoit du rapport aux grands hommes de l'antiquité. D'ailleurs la maniere dont il décrit dans ſes harangues contre Verrés les belles ſtatuës dont ce voleur public avoit dépoüillé la

Sicile, fait bien voir qu'il eſtoit habile connoiſſeur, bien qu'il ne vouluſt pas le paroiſtre autant qu'il l'eſtoit. Car en effet, il ſemble s'en deffendre, parce qu'il ne croyoit pas que cette attention à des choſes qui n'avoient point de relation avec le gouvernement de la république, fuſt aſſez digne du grand rôle qu'il joüoit dans l'Eſtat, & parce qu'il affectoit dans le public une auſtérité de vie qu'il abandonnoit dans le particulier, pour ſe livrer au plus doux & au plus honneſte amuſement que les hommes puiſſent avoir. Y a-t-il rien en effet qui ſoit plus digne d'un magiſtrat, que d'employer ſes heures de loiſir à l'étude des belles Lettres, & aux recherches de l'antiquité, aprés s'eſtre aquité des fonctions d'une charge importante, & de revenir dans le ſein des Lettres ſe délaſſer l'eſprit, & y reprendre la politeſſe & les graces, qui ſont malaiſément d'accord avec la magiſtrature. Telle eſtoit la vie de Scipion & de Lélius, telle eſtoit celle de Xénophon, & de celui que la lecture de Xénophon avoit rendu ſi grand capitaine, & en ſi peu de temps, je veux dire Lucius Lucullus. Telle a eſté parmi nous, & telle eſt encore celle de pluſieurs hommes trés-conſidérables, ſoit dans les employs de la guerre, ſoit dans les charges de la paix. Je n'entrerai point dans un plus long diſcours ſur l'utilité des voyages, ni ſur la curioſité des grands hommes; j'en ai peut-eſtre déja trop dit, & je dois me ſouvenir que j'ay l'honneur de parler devant des perſonnes, qui peuvent en faire des leçons par leurs exemples & par leurs écrits.

Cet homme, pour le tombeau de qui Cicéron avoit une ſi grande curioſité, eſtoit le fameux Archiméde de Syracuſe, dont toute la vie n'avoit eſté qu'une continuelle méditation des véritez Géométriques, les plus élevées pour la ſpéculation, & les plus utiles dans la pratique, comme on le vit avec eſtonnement dans la deffenſe de Syracuſe contre l'armée navale des Romains commandée par le Conſul Claudius Marcellus. Je raconterois icy les particularitez de ce ſiége renommé dans l'Hiſtoire, ſi je croyois le

pouvoir faire en demeurant dans les bornes de la juſteſſe, & qu'il fuſt permis de raconter toute une guerre à l'occaſion du tombeau de l'ingénieur qui l'a conduite. Je diray ſeulement que Polybe, Tite-Live & Plutarque dans la vie de Marcellus, nous ont conſervé trés curieuſement le détail des machines eſtonnantes que ce grand Géometre employa pour le ſalut de ſa patrie, laquelle cependant ſuccomba enfin, & fut un ſujet de triomphe pour Marcellus, comme on le voit dans les Médailles de la famille *Claudia*, & dans les anciennes hiſtoires.

On trouve dans Plutarque la mort d'Archiméde contée diverſement. Car les uns diſent qu'eſtant fortement appliqué à ſuivre une démonſtration, il n'avoit pas meſme entendu le bruit & le déſordre qui regnoit dans la ville, lorſqu'elle fut priſe, & qu'un ſoldat luy ayant dit bruſquement de le ſuivre, ſur ce qu'Archiméde le pria de luy donner le temps d'achever ce qu'il avoit commencé, le ſoldat luy paſſa ſon épée au travers du corps. Les autres content que le ſoldat vint à luy tout en fureur, & luy préſentant le bout de ſa pique, le tua ſur l'heure, ſans luy accorder un moment qu'il demandoit, & dont il avoit beſoin pour réſoudre quelque difficulté. Les autres aſſeûrent que comme Archiméde portoit dans une caiſſe des inſtruments de Mathématique pour les préſenter au vainqueur, des ſoldats l'ayant rencontré, & s'imaginant que cette caiſſe eſtoit pleine d'or ou d'argent, le tuërent. Ce qu'il y a de conſtant, c'eſt qu'il fut tué aprés la priſe de Syracuſe, qu'il avoit ſi bien deffenduë & ſi long-temps, que tandis qu'on l'attaqua par mer, la deſtinée de cette place & celle des Romains ſembloient ne tenir qu'à la teſte d'un ſeul homme. Car il inventa diverſes machines, qu'il mit en œuvre pour couler à fonds les vaiſſeaux des ennemis, pour les enlever en l'air, & les laiſſer retomber avec violence, pour lancer ſans peine une quantité prodigieuſe de pierres & de traits, ſans parler de ce que quelques auteurs ont avancé, que par le moyen des miroirs ardents il ſçeût

mettre le feu aux vaiſſeaux, & conſumer ainſi tout ce qui échappoit à l'effort des machines qu'il avoit miſes en mouvement.

Archiméde avoit ſouhaité que ceux qui prendroient ſoin de ſa ſépulture, fiſſent graver ſur ſon tombeau une ſphére & un cylindre, ce qu'ils ne manquérent pas de faire, & ils y ajouſtérent une inſcription en vers de ſix pieds. Son deſſein eſtoit d'apprendre à la poſtérité, que ſi parmy ce grand nombre de découvertes qu'il avoit faites en géométrie, il en eſtimoit quelqu'une plus que les autres, c'eſtoit d'avoir trouvé la proportion du cylindre à la ſphére qui y eſt contenuë. Il ſuffit d'indiquer icy la coutume qu'avoient les anciens de parer leurs tombeaux, ou des inſtruments de leur art, ou de ce qu'ils avoient eû le plus à cœur. C'eſt un ſujet rebatu. Ainſi l'on mit Antigone ſur le tombeau de Sophocle, pour marquer le prix qu'il donnoit à celle de ſes piéces qui en porte le nom. Il y auroit encore pluſieurs remarques à faire ſur le lieu hors de la ville où l'on voyoit tous ces tombeaux prés de Syracuſe, ſur la maniere de les baſtir, ſur les loix qui en régloient la hauteur & la dépenſe, toutes choſes aſſez connuës pour n'avoir pas beſoin d'eſtre répétées icy. Quant aux vers qu'on liſoit ſur le tombeau d'Archiméde, Cicéron les ſçavoit, & ſans doute qu'ils eſtoient communs parmy les perſonnes curieuſes; cependant je ne ſçais aucun auteur ancien qui nous les ait conſervez.

Paruta, dans ſes médailles de Sicile, en rapporte une d'Archiméde; d'un coſté eſt ſa teſte ſans légende, & au revers on voit une ſphére poſée ſur un pied avec le monogramme d'Archiméde: ceux de Syracuſe ayant voulu conſerver le ſouvenir d'un homme qui leur avoit fait tant d'honneur, & qui avoit eſté long temps pour eux une eſpece de Dieu ſecourable, Θεὸς σωτὴρ. Ainſi en ont uſé tant d'autres villes célébres qui ont frappé dés médailles pour éterniſer leur gloire, en rendant immortel le nom des grands perſonnages qui leur devoient le jour.

Quelque ſoin qu'eût pris Archiméde pour perpétuer ſon nom dans la mémoire des hommes, ſoit par la beauté de ſes démonſtrations, ſoit par l'excellence & l'utilité de ſes travaux, ſoit enfin par un monument remarquable ; environ cent trente-huit ans aprés, à peine ſe reſſouvenoit-on de luy dans ſon propre pays, & ſon tombeau eſtoit ignoré de ceux dont les ayeux l'avoient érigé. Le peuple de Syracuſe, ſi paſſionné autrefois pour les ſciences, & qui avoit fourni au monde des hommes illuſtres en toute eſpéce de littérature ; ces hommes ſi amoureux de la belle poëſie, que dans la déroute des Athéniens, ils accordoient la vie à celuy qui pouvoit leur réciter des vers d'Euripide; ces meſmes hommes eſtoient tombez dans une profonde ignorance, ſoit par une révolution qui n'eſt que trop naturelle à toutes les choſes du monde, ſoit que le changement arrivé pluſieurs fois dans le gouvernement, en eût apporté dans l'éducation des hommes, & dans les manieres de penſer. La domination des Romains avoit porté le dernier coup, & abaſtardi les eſprits au point qu'ils l'eſtoient, lorſque Cicéron alla Queſteur en Sicile. On peut juſtement faire icy l'application de cet endroit d'Homére traduit par M. Deſpreaux :

Le meſme jour qui met un homme libre aux fers ;
Luy ravit la moitié de ſa vertu premiére.

Voilà une partie de ce qui ſe peut dire ſur l'endroit de Cicéron que je me ſuis propoſé d'éxaminer. Reprenons-le maintenant un peu plus haut, & voyons ſi ce grand homme a jugé auſſi ſainement de la perſonne d'Archiméde, qu'il a marqué avoir d'empreſſement pour ſon tombeau. Il ſemble en effet ne le regarder que comme un ſimple & vil artiſan, & non pas comme un homme d'un génie élevé, & capable des connoiſſances les plus ſublimes, & qui ſont le mieux voir la dignité, & pour ainſi dire, la divinité de nos eſprits. Car l'endroit des Tuſculanes que j'ay traduit au commencement de cette diſſertation, débute par quelque choſe qui

peut faire juger que Cicéron ne rendoit pas à Archiméde toute la juſtice qu'il méritoit. C'eſt là que voulant oppoſer à la vie malheureuſe de Denys le tyran, le bonheur d'une vie modérée & pleine de ſageſſe, & faire voir combien plus déſirable eſt le ſort d'un homme éloigné de tout faſte & de toute ambition, mais qui ſçait remplir d'occupations honneſtes, les moments que les autres perdent à former des
» projets demeſurez de grandeur & d'eſtabliſſement ; Je
» n'irai point, dit il, eſtudier la vie d'un Platon ou d'un Ar-
» chitas, perſonnages conſommez en doctrine, & parvenus
» au comble de la ſageſſe, pour en faire la comparaiſon avec
» la vie de Denys, la plus affreuſe, la plus remplie de mi-
» ſere, & la plus déteſtable que l'on puiſſe imaginer, j'aurai
» recours à un homme de la meſme ville que lui, *un homme*
» *de néant*, qui a veſcu pluſieurs années aprés lui ; je le tire-
» rai de ſa pouſſiére, je lui oſterai les inſtruments de ſon métier
» pour le faire paroiſtre ſur la ſcéne. Cet homme eſt Archi-
méde dont j'ay découvert le tombeau, & le reſte par où cette diſſertation a commencé. Voicy le Latin : *Non ergo jam cum hujus vita, qua tetrius, miſerius, deteſtabilius, excogitare nihil poſſum, Platonis aut Architæ vitam comparabo, doctorum hominum & planè ſapientium ; ex eadem urbe* HUMILEM HOMUNCIONEM, *à pulvere & radio excitabo, qui multis annis poſt fuit, Archimedem.* Pour vous dire ma penſée en deux mots, je crois que Cicéron dans cet endroit a plus parlé en orateur qu'en philoſophe, & que dans le deſſein d'abaiſſer le tyran de Syracuſe, & de le mettre au-deſſous d'Archiméde, il a mis Archiméde meſme beaucoup au deſſous de ſon rang. Je dis auſſi qu'en orateur qui déclame, il a tiré avantage des mots *pulvis* & *radius*, dont l'un ſignifiant de la pouſſiére, & l'autre un inſtrument propre à tracer, préſente à l'art oratoire de quoi donner le change à des lecteurs qui n'auroient pas aſſez d'attention. Je dis auſſi que l'oppoſition d'Archiméde avec Architas n'eſt pas exactement juſte. Ce que j'avance icy n'a pas beſoin de preuves bien recherchées,

chées, il ſemble que la ſimple propoſition ſuffit. Car en premier lieu il faut entendre cette pouſſiére, non dans le ſens figuré, comme quand on dit, tirer quelqu'un de la pouſſiere, mais dans le ſens propre, & ſe reſſouvenir que c'eſtoit la pouſſiére ſur quoy l'on traçoit des figures de géométrie dans les écoles d'Athénes, comme on le voit dans Ariſtophane, & dans mille autres auteurs. Et ſi l'on trouve ſi noble cette pouſſiére des Jeux Olympiques, où l'on ne faiſoit que ſignaler ſon adreſſe corporelle à conduire des chariots, combien plus noble eſt celle dont uſoient les géométres pour évertuer les eſprits, & ouvrir à ces chars, dont Platon parle dans le Phédrus, une carriére digne d'eux. Si cette pouſſiére n'a rien de bas, ce *radius*, cette baguette qui ſervoit à y tracer des figures, n'a rien qui le ſoit non plus : *Deſcripſit radio totum qui gentibus orbem.* C'eſt cette baguette que Pythagore tient à la main, dans ce beau revers d'une médaille des Samiens frappée à l'honneur de l'Empereur Commode, & dans une autre frappée par les meſmes Samiens en l'honneur d'Herennia Etruſcilla, femme de Trajanus Décius. L'oppoſition avec Architas manque de juſteſſe, en ce que rien n'a plus de reſſemblance que ces deux géometres. Tous deux tres-profonds dans la ſpéculation, ont appliqué les principes de la géométrie aux méchaniques ; on ſçait qu'Architas eſt le premier qui en ait donné l'exemple, & qu'Archiméde n'a fait en cela que l'imiter. Auſſi Plutarque en parlant des machines qu'Archiméde avoit employées à la deffenſe de Syracuſe, prend ſoin d'avertir que ce qui faiſoit en meſme temps l'admiration & la terreur des hommes, n'eſtoit pour Archiméde qu'un ſimple amuſement ; & cela eſt aiſé à concevoir, parce que cette partie des mathématiques qui regarde les méchaniques, ne portant que ſur des conſéquences les plus ſimples des principes géométriques, un eſprit accoutumé à pouſſer ſes réflexions aux conſéquences les plus abſtraites, un géométre à la façon de Platon, trouvoit une ſorte de relâchement dans la compo-

ſition des machines néceſſaires, ou pour attaquer les ennemis, ou pour ſe deffendre contre eux. Car les anciens géometres ne ſe ſeroient pour rien du monde avilis au point de mettre la main à l'œuvre, & ſi Archiméde avoit préparé un ſi grand nombre d'ouvrages de l'art, ce n'avoit eſté, comme Plutarque l'aſſeûre, que pour ſatisfaire la curioſité d'Hiéron, ſon parent & ſon ami, ou pour faciliter aux hommes l'intelligence de quelques principes, qui ſe font toûjours mieux comprendre quand on en voit ſous les yeux la démonſtration, que quand on ſe contente de les propoſer ſimplement; la pluſpart des eſprits n'ayant pas aſſez de force & de pénétration pour n'avoir pas beſoin que leurs ſens ſoient frappez en meſme temps & ſur la meſme choſe ſur quoy l'on veut leur éclairer l'entendement. Il n'y a qu'à voir dans ce qui nous reſte aujourd'huy d'Archiméde, ou dans les écrits de ceux qui en ont parlé, de quelle nature eſtoient ſes ouvrages pour juger, qu'à l'exemple d'Architas & de Platon, à qui Cicéron l'oppoſe, il avoit toûjours recherché dans la Géométrie, ce qu'elle a de plus élevé & de plus noble, ne s'abaiſſant au reſte que par les motifs que nous avons déja touchez, & par la néceſſité de ſervir ſon pays. Auſſi ne voulut-il rien laiſſer aprés luy touchant la ſtructure des différentes piéces qu'il avoit employées contre l'armée navale des Romains, taſchant pluſtoſt à effacer de la mémoire des hommes qu'il eûſt jamais abandonné des ſpéculations toutes divines, pour ſe mettre au rang des artiſans, & travailler de la main. Ce que j'avance icy ſur ce ſujet, eſt pris preſque mot à mot de Plutarque dans la vie de Marcellus. Ainſi Archiméde pouvant faire graver ſur ſon tombeau quelqu'une des machines qu'il avoit inventées, comme auroit pû eſtre celle avec quoy il ſe vantoit de pouvoir remuer la maſſe de la terre, pourveû qu'on luy donnaſt hors d'elle où poſer cette machine, il aima mieux y mettre la ſphére & le cylindre dont il avoit trouvé la proportion.

Comment ſe peut-il donc faire que Cicéron, qui avoit d'ailleurs de la curioſité pour ce qui pouvoit reſter de ce grand perſonnage, en ait parlé avec ſi peu de conſidération, ſeroit-ce peu d'attention en luy, & n'auroit-il connu Archiméde que par la lecture de Polybe, qui ne parle que de l'artiſan, ſans faire les meſmes recherches que Plutarque a faites depuis ſur le géométre! car Plutarque paroiſt s'eſtre inſtruit parfaitement de ce qui regardoit Archiméde: & comme, en grand philoſophe, il a par tout plus d'attention encore au caractére des hommes & à leur mérite, qu'au détail de leurs actions, il en a laiſſé un portrait fait avec un ſoin tres-particulier. Mais quand meſme Cicéron ne l'eûſt connu que par ſes ouvrages de méchanique, il ne pouvoit pas avec juſtice le nommer *humilem homnuncionem.* D'ailleurs Archiméde eſtant parent d'Hiéron, il ſe trouve que ce mot ne luy convient par nul endroit. A quoy donc attribuer ce mépris ſi marqué pour un homme qui n'eſtoit point du tout mépriſable! Ne viendroit-il point de ce que les Romains laiſſant aux nations eſtrangéres la gloire des arts & de la géométrie, à quoy il ne pouvoient encore atteindre, & eſtant, ce ſemble, deſtinez à la monarchie univerſelle, regardoient avec dédain tout ce qui ne va point au gouvernement des hommes & à la politique! C'eſt meſme ſuivant cette penſée que Virgile paroiſt avoir compoſé ces beaux vers du ſixiéme livre de l'Enéide:

Excudent alii ſpirantia mollius æra,
Credo equidem, vivos ducent de marmore vultus:
Orabunt cauſas melius, cælique meatus
Deſcribent RADIO; *& ſurgentia ſidera dicent.*
Tu regere imperio populos, Romane, memento;
(Hæ tibi erunt artes) paciſque indicere morem,
Parcere ſubjectis, & debellare ſuperbos.

Ovide a parlé bien plus dignement des aſtronomes que

Cicéron n'a fait d'Archiméde ; leſquels cependant ont beau avoir ſans ceſſe les yeux au ciel, s'ils ne ſont géometre ou dialecticiens, n'en ont pas les penſées plus juſtes ni plus élevées pour cela. L'endroit d'Ovide eſt au commencement des Faſtes, & mérite d'eſtre indiqué icy :

Felices animæ, quibus hæc cognoſcere primis,
Inque domos ſuperas ſcandere cura fuit.
Credibile eſt illos pariter vitiiſque jociſque
Altius humanis exſeruiſſe caput, &c.
Admovere oculis diſtantia ſidera noſtris,
Ætheraque ingenio ſuppoſuere ſuo.

Je ne rapporte point le paſſage de Silius Italicus ; où ce poëte imitateur de Virgile fait l'éloge d'Archiméde ; mais à dire le vray, il faut convenir que chaque profeſſion a du mépris pour les autres, & l'on n'a gueres accoutumé de loüer que celle où l'on s'eſt engagé. Il faut auſſi convenir que ſi un orateur ou un magiſtrat comme Cicéron, a marqué peu d'eſtime pour un géometre, le géometre à ſon tour ne fait pas grand cas, ni du magiſtrat ni de l'orateur : & quand il vient à mettre en paralelle la vérité, l'eſtenduë & le profit de ſes propres démonſtrations, avec l'incertitude où l'orateur eſt luy-meſme, & l'erreur où ſouvent il ſonge à jetter les autres, par l'effort d'un art qui ne tend pour l'ordinaire qu'à remuer les paſſions, qu'à troubler le jugement, à groſſir ou à diminuer les objets, & à ſéduire la raiſon par le charme de la parole, comme Platon le montre dans le Gorgias, & Cicéron meſme dans un beau fragment de ſes livres de la République, alors le géometre trouve dans ſon propre fonds de quoy ne céder à perſonne le premier rang ; & certainement dans l'ordre des connoiſſances celles-là ont un plus grand prix qui ſe préſentent plus clairement à l'eſprit. Telles ſont celles de la géométrie, ce qui a produit ce mot, qu'elle fait l'unique occupation de Dieu.

Comme je ne fais point icy la vie d'Archiméde, je n'en

dirai pas davantage. On peut la trouver dans pluſieurs bons écrivains. Je ne ſuis point entré non plus dans la démonſtration touchant la proportion de la ſphére au cylindre ; car outre que ce ſeroit porter la faulx dans la moiſſon d'autruy, quelques ſçavants géometres ont pris ſoin de l'expliquer ſuivant la méthode d'Archiméde, & ſuivant la méthode inventée nouvellement, & de marquer exactement la différence de l'une à l'autre.

NOUVELLE EXPLICATION D'UN PASSAGE D'HORACE.

Par M. l'Abbé COUTURE.

QUOY-QU'UNE infinité d'habiles gens ayent travaillé ſur les poëſies d'Horace, & nous ayent donné, les uns de ſçavantes notes, les autres de belles traductions ; & qu'il ſemble que dans ces deux genres M. Dacier n'ait rien laiſſé à déſirer à ceux qui viendront aprés luy ; cependant le champ eſt ſi vaſte, & la moiſſon ſi abondante, qu'il n'eſt pas ſurprenant qu'il ſoit échapé quelque choſe à l'exactitude des recherches, & à l'eſtenduë des lumiéres des uns & des autres.

Entre les paſſages qui ſont encore ſuſceptibles d'un nouvel examen, j'en ay choiſi un dont le ſens ne m'a jamais paru bien dévelopé par aucun Commentateur. Quoyqu'ils ayent employé différents tours pour la forme, ils ont tous dit la meſme choſe dans le fond. S'il y a de l'erreur à leur fait, elle eſt commune entre eux, en ce que les derniers ſe ſont trop repoſé ſur la bonne foy des premiers, & ont adopté trop facilement leurs conjectures. Si c'eſt moy qui me ſuis trompé, en m'écartant d'un chemin battu depuis tant de ſiécles, la compagnie aura, s'il luy plaiſt, la bonté de me rappeller de mon égarement. Si au contraire

j'ay bien rencontré le ſens du poëte, elle me confirmera dans la bonne voye. Quels que puiſſent eſtre ſes avis ſur la queſtion préſente, je les recevray comme une déciſion dont je n'appellerai point.

L'endroit d'Horace dont il s'agit, eſt tiré de l'Ode XI. du livre premier. *Tu ne quæſieris, ſcire nefas, &c.* Il y a dans cette eſpéce de période: *Nec Babylonios tentaris numeros, ut melius quidquid erit pati, ſeu plures hyemes, ſeu tribuit Jupiter ultimam, quæ nunc oppoſitis debilitat pumicibus mare Tyrrhenum, ſapias, &c.*

Il y a, dis-je, dans cette longue phraſe, deux difficultez; & comme on a eſté plus frappé de l'une que de l'autre, on s'y eſt principalement attaché. On a différemment expliqué, *ut melius quidquid erit pati.* Les uns ont fait gouverner *pati* par la conjonction *ut*, comme ſi c'eſtoit un helléniſme. Les autres l'ont fait rapporter à *ſapias: ut melius pati ſapias.* Les troiſiémes pour ne rien prendre ſur eux, ſe ſont tirez de ce mauvais pas, en citant ceux qui les avoient précédé, & n'ont rien haſardé. En un mot, toute la queſtion n'a eſté que de pure grammaire, & les plus hardis ont trouvé des raiſons pour appuyer ce qu'ils donnoient comme bon à leurs lecteurs.

L'autre difficulté ſur laquelle on n'a fait que gliſſer, eſt celle dont il s'agit aujourd'huy, & à laquelle je ſupplie la compagnie de donner quelques moments d'attention. On a cru expliquer aſſez bien ces mots: *Seu plures hyemes, ſeu tribuit Jupiter ultimam, quæ nunc oppoſitis debilitat pumicibus mare Tyrrhenum:* en diſant, ſoit que les » dieux nous ayent accordé encore pluſieurs années de vie; » ſoit qu'ils nous ayent ſeulement donné celle-cy, pendant » laquelle les flots de la mer Tyrrhenienne ſe briſent con» tre les rochers. C'eſt cette queuë qui me bleſſe. L'explication ne me paroiſt point de gens bien verſez, ni dans la Grammaire, ni dans l'Hiſtoire, ou pour mieux parler, de gens qui euſſent bien fait réflexion à ce qu'Horace dit ſi nettement en pluſieurs endroits. Je parleray de la gram-

maire aprés : je vais d'abord expoſer le fait hiſtorique.

Sur la fin de la République, quand les Romains ſe furent enrichis des dépoüilles de tant de nations vaincuës, & que chaque grand ſeigneur ne ſongea plus qu'à employer dans l'Italie, en tout genre de luxe, ce qu'il avoit amaſſé de biens par toutes ſortes de brigandages dans les provinces ; ils s'adonnérent particuliérement à faire baſtir de grandes maiſons de campagne, accompagnées de tout ce qui pouvoit les rendre plus magnifiques & plus délicieuſes. Ils choiſirent dans cette veûë les endroits les plus commodes, les plus ſains, & les plus agréables. Les bords du golphe de Baïes dans la comparaiſon eûrent la préférence. La campagne voiſine eſtoit fort fertile, abondante en grains & en vins. Le lac Lucrin, qui fait preſque partie du golphe de Baïes, eſtoit fort poiſſonneux auſſi-bien que le reſte de cette coſte. Il y avoit dans les environs une multitude de fontaines minérales de tous les degrez de chaleur, également propres pour le plaiſir & pour la ſanté. Τὰ θερμὰ ὕδατα πρὸς τρυφὴν, καὶ πρὸς θεραπείαν νόσων ἐπιτήδεια. Les promenades y eſtoient charmantes & en trés-grand nombre, les unes ſur l'eau, les autres dans des prairies que le plus affreux hyver ſembloit toûjours reſpecter. Tout ce que je viens de dire du golphe de Baïes, & de toute cette région de la Campanie, n'eſt qu'un léger crayon de la peinture qu'en fait Strabon, liv. 5. de ſa Géographie. Pline, liv. 31. ch. 2. de ſon Hiſtoire naturelle, en dit à peu prés la meſme choſe.

Le premier de ces deux auteurs qui vivoit dans le ſiécle d'Auguſte, ajouſte que les riches qui aimoient la vie molle & oiſive, ſoit qu'ils fuſſent las des affaires, ſoit qu'ils fuſſent rebutez par la difficulté de parvenir aux grands emplois, ou que leur propre inclination les entraiſnaſt du coſté du plaiſir, cherchérent à s'eſtablir dans un lieu qui n'eſtoit qu'à une diſtance raiſonnable de Rome, & où l'on pouvoit impunément vivre à ſa fantaiſie, & ſuivant le plan qu'on s'eſtoit fait ſoy-meſme.

D'abord on fut un peu retenu par la pudeur des mœurs antiques, à laquelle la vie qu'on menoit à Baïes eſtoit directement oppoſée. Il falloit au moins une ordonnance du médecin pour paſſeport. Scipion l'Affriquain fatigué des bruits injurieux que les Tribuns du peuple répandoient tous les jours contre luy, choiſit Literne pour le lieu de ſon exil & de ſa mort préférablement à Baïes, de peur de deshonorer les derniers jours de ſa vie par une retraite ſi peu convenable à ſes commencements. C. Marius, Pompée le Grand & Jules Céſar ne furent pas tout-à-fait ſi réſervez que Scipion. Ils firent baſtir dans le voiſinage; mais ils placérent leurs maiſons ſur la croupe de quelques collines, pour leur donner un air de chaſteaux & de places de guerre, pluſtoſt que de maiſons de plaiſance. *Illi quidem ad quos primos fortuna populi Romani publicas opes tranſtulit; C. Marius, & Cn. Pompeïus, & Cæſar, extruxerunt quidem villas in regione Baïanâ; ſed illas impoſuerunt ſummis jugis montium. Videbatur hoc magis militare, ex edito ſpeculari longè latèque ſubjecta. Scias non villas fuiſſe, ſed caſtra.* Croyez-vous, dit Sénéque, car c'eſt de luy que j'ay tiré ces exemples; croyez-vous que Caton eûſt pû ſe réſoudre à habiter dans un lieu auſſi contraire à la bonne diſcipline que l'eſt aujourd'huy Baïes! Et qu'y auroit-il fait! Quoy! compter les femmes galantes qui auroient paſſé tous les jours ſous ſes feneſtres dans des gondoles de toutes ſortes de couleurs! &c. *Putas tu habitaturum fuiſſe in Mica Catonem!* (Mica eſtoit un ſalon ſur le bord du golphe) *ut præter navigantes adulteras dinumeraret, & adſpiceret tot genera cymbarum, & fluitantem toto lacu roſam, & audiret canentium nocturna convicia!* Voilà une peinture aſſez vive de la vie licentieuſe de Baïes. Cicéron en avoit parlé avant Sénéque dans des termes moins eſtudiez, mais pas moins ſignificatifs, dans ſon oraiſon *pro M. Cœlio.* Ce jeune homme y avoit fait quelques voyages avec des perſonnes d'une réputation aſſez équivo-

que,

que, & s'y eſtoit comporté avec une liberté que la preſence des Cenſeurs auroit pû geſner dans Rome : d'où ſes accuſateurs prenoient occaſion de le décrier comme un débauché, & par conſéquent capable du crime pour lequel ils le pourſuivoient. Cicéron qui parle pour luy, convient de ce qu'il ne ſçauroit nier, que Baïes eſtoit un lieu dangercux ; il dit ſeulement que tous ceux qui y vont ne ſe perdent pas pour cela : que d'ailleurs il ne faut pas tenir les jeunes gens en braſſiéres, mais leur permettre quelques plaiſirs, pourveû que ces plaiſirs ne portent préjudice à perſonne. Ceux qui ſe piquoient de régularité, avoient beau déclamer contre la diſſolution qui regnoit à Baïes & dans les environs; le gouſt nouveau l'emportoit dans le cœur des Romains ; & ce qui dans ces commencements ne s'eſtoit fait qu'avec quelque retenuë, ſe pratiqua publiquement dans la ſuite. Quand on a une fois paſſé les premiéres barriéres de la pudeur, la dépravation va tous les jours en augmentant. Baïes devint le lieu de l'Italie le plus fréquenté & le plus peuplé. Les Romains y vinrent en foule du temps d'Horace, & y élevoient des baſtiments ſuperbes à l'envy les uns des autres; en ſorte qu'il s'y forma en peu de temps, au rapport de Strabon, une ville auſſi grande que Pouzole, quoyque celle-cy fuſt alors le port le plus conſidérable de toute l'Italie & l'abord de toutes les nations.

Ἐκεῖ γὰρ ἄλλη πόλις γέγονεν συνῳκισμένων βασιλείων ἀλλῶν ἐπ' ἄλλοις ἐκ πλάτων τῆς Δικαιαρχίας. *Strab. l. 5.*

Mais comme le terrain eſtoit fort ſerré d'un coſté par la mer, & de l'autre par pluſieurs montagnes, rien ne leur couta pour vaincre ces deux obſtacles. Ils raſérent les coſteaux qui les incommodoient, & comblérent la plus grande partie du golphe, pour trouver des emplacements que la diligence des premiers venus avoit enlevé aux pareſſeux. C'eſt préciſément ce que, dans Saluſte, Catilina entend par ces mots de la harangue qu'il fait à ſes conjurez, pour allumer leur rage contre les grands de Rome, leurs ennemis communs : *Quis ferat illis ſuperare divitias, quas profundant in extruendo mari, coæquandiſque montibus!*

Nobis larem familiarem deeſſe! Qui eſt l'homme de cœur qui puiſſe ſouffrir que des gens qui ne ſont pas d'une autre condition que nous, ayent plus de bien qu'il ne leur en faut pour applanir des montagnes, & baſtir des palais dans la mer, pendant que nous manquons du néceſſaire!

C'eſt auſſi à quoy il faut rapporter ces vers du livre IX. de l'Enéïde, dans leſquels Virgile, pour mieux repréſenter la chûte du géant Bitias, la compare à ces maſſes de de pierres qu'on jette dans le golphe de Baïes pour ſervir de fondations:

Collapſa ruunt immania membra, &c.
Qualis in Euboïco Baïarum litore quondam
Saxea pila cadit; magnis quam molibus ante
Conſtructam jaciunt ponto: ſic illa ruinam
Prona trahit: penituſque undis illiſa recumbit;
Miſcent ſe maria & nigræ attolluntur arenæ.

Il n'y a pas non plus d'autre application à faire de différents paſſages d'Horace:

Od. 18. l. 2.
Tu ſecanda marmora
Locos ſub ipſum funus & ſepulcri
Immemor, ſtruis domos:
Mariſque Baiis obſtrepentis urges
Summovere littora.

Et dans l'Epiſtre 1. du 1. Livre:

Nullus in orbe ſinus Baiis prælucet amœnis,
Si dixit dives, lacus & mare ſentit amorem
Feſtinantis heri.

Le lac, ſoit véritablement le lac Lucrin, ſoit le golphe de Baïes, tout enfin ſe reſſent de la fureur de ce riche. Il jette auſſi-toſt les fondements d'une nouvelle habitation dans la mer, parce que le terrain luy manque ailleurs. Alors, comme dit le meſme poëte;

Contracta piſces æquora ſentiunt,
Jactis in altum molibus.

Les poiſſons ſentent leur domaine rétréci par ces vaſtes édifices.

Nous voilà, Meſſieurs, inſenſiblement venus au paſſage difficile; *Seu plures hyemes, ſeu tribuit Jupiter ultimam, quæ nunc oppoſitis debilitat pumicibus mare Tyrrhenum.*

Premiérement, *mare Tyrrhenum* & *mare Euboïcum* en cet endroit ſont la meſme choſe;

Qualis in Euboïco Baïarum littore, &c. *Virg. l. 9.*
Gens inimica mihi Tyrrhenum navigat æquor. *Virg. l. 1.*
Et tandem Euboïcis Cumarum allabitur oris. *l. 6.*

Secondement, *oppoſitis pumicibus* eſt icy ſynonyme à *jactis in altum molibus.*

Troiſiémement, *debilitat mare Tyrrhenum* répond parfaitement à *contracta æquora.*

Ainſi le poëte ne veut dire autre choſe, ſinon, ſoit « qu'il nous reſte encore un grand nombre d'années, ou que « celle-cy ſoit la derniére, pendant laquelle vous voyez les « Romains occupez à rétrécir la mer par les pierres qu'ils « jettent pour ſe baſtir des maiſons agréables, & ſe préparer « de nouveaux plaiſirs. «

S'il eſtoit beſoin d'éclaircir davantage mon explication, & de marquer le peu de convenance qui ſe trouve dans les anciennes, je ferois aiſément voir qu'elles ne préſentent point une idée claire, & qu'au contraire l'image qui ſe trouve dans la mienne eſt trés-naturelle: en quoy conſiſte la poëſie. Je démontrerois, ce me ſemble, que l'uſage de

la langue Latine eſt entiérement pour moy, dans les termes les plus embarraſſants de cette phraſe, qui ſont *debilitat & oppoſitis pumicibus.* Puiſque le premier ſignifie non ſeulement affoiblir, mais encore diminuer, rétrécir & retrancher une partie, ainſi qu'on avoit fait au golphe de Baïes; & qu'il eſtoit arrivé au vaſe d'Enetius dont parle Martial, liv. 8. ep. 6.

Le vaſe eſtoit un peu écorné.

Hoc cratere ferox commiſit prælia Rhætus
Cum Lapithis; pugna debile cernis opus.

Et qu'enfin le dernier non ſeulement ſignifie, mais peint merveilleuſement les pierres perduës qu'on jettoit autour du golphe pour en reculer les eaux:

Oppoſui molem clypei, texique jacentem.

dit Ajax dans les Métamorphoſes.

Mais en voilà aſſez pour mettre la compagnie en eſtat de juger. Ce que je dirois de plus ne feroit que l'ennuyer. Ainſi je finis, aprés avoir prié la compagnie de juger ſi la tempeſte peut affoiblir la mer, comme l'explication ancienne le dit; & ſi les vents qui regnent dans l'hyver ne luy donnent pas pluſtoſt une nouvelle force!

EXPLICATION D'UN ENDROIT DIFFICILE DE DENYS D'HALICARNASSE.

Par M. BOIVIN l'Aiſné.

DENYS d'Halicarnaſſe avoit fait un livre des Temps; c'eſt-à-dire, de Chronologie, dont il ne nous reſte que le titre, & une courte regle de Chronologie.

Ils nous ont eſté conservez par Clément d'Aléxandrie en ſes Stromates, liv. 1. où il traite de l'époque d'Inachus.

Ils ſont auſſi rapportez par Euſébe en ſa Préparation Evangélique, liv. 10. ch. 12. dans une longue citation qu'il fait de cet endroit de Clément.

Pluſieurs modernes trés-ſçavants, & tous les traducteurs de Clément Aléxandrin & d'Euſébe ont eſté trompez, ce me ſemble, par l'équivoque du mot Ἑλληνικὰ qui ſe trouve dans la régle de Denys d'Halicarnaſſe.

Tout le monde convient que ce mot dans ſa ſignification vulgaire veut dire *les Grecs*, & c'eſt ainſi que tous généralement l'ont icy expliqué; mais je ſoutiens qu'il y ſignifie *les Hellénes* en particulier & non pas les Grecs, & qu'il n'y auroit pas de ſens autrement.

Cette régle ne contient en Grec que ce peu de mots; παλαίτερα τῶν Ἑλληνικῶν τὰ Ἀργολικά.

Les uns traduiſent, *ex rebus Græcis antiquiores ſunt Argolicæ.* Les autres, *Argolica Græcorum vetuſtiſſima.*

Je prétends que cela veut dire, *Argolica vetuſtiora ſunt Hellenicis.*

Toute noſtre conteſtation roule ſur la diverſe ſignification du mot Ἑλληνικῶν.

En un mot, je ſoutiens que Denys d'Halicarnaſſe dit que *les Argiens ſont plus anciens que les Hellénes.*

Les autres croyent qu'il dit que *les Argiens ſont les plus anciens de tous les Grecs.*

Cette régle ne peut jamais ſignifier que les Argiens ſont les plus anciens de tous les Grecs : elle ne ſe ſert point du ſuperlatif, c'eſt du comparatif. Elle diroit donc que les Argiens ſont plus anciens que les Grecs. Or ce ſeroit une abſurdité de vouloir que les Argiens, qui ſont eux-meſmes des Grecs, fuſſent cependant plus anciens que les Grecs. Le régle veut donc ſeulement dire que les Argiens ſont plus anciens que les Hellénes. En un mot, Denys d'Halicarnaſſe enſeigne que les Argiens, à commencer par Inaque, ſont plus anciens que les Hellénes, à commencer par Hellen. Voilà tout.

Gentien Hervet, Simon Hervet, Daniel Heinſius, Sylburge, ont les uns traduit, les autres annoté ou commenté Clément Aléxandrin. Le P. Viger Jéſuite a traduit Euſébe. Scaliger & Vindingius ont cité & examiné cette régle de Denys. Perſonne n'a ſongé à l'équivoque du mot Ἕλληνα : tous s'y ſont trompez.

La régle de Denys d'Halicarnaſſe peut produire deux ſortes de queſtions : les unes pour le fonds, qui eſt la Chronologie ; les autres pour le ſens litteral, qui eſt un incident.

Mais il n'eſt point icy queſtion de chronologie. Tout le monde convient qu'Inaque eſt plus ancien qu'Hellen. C'eſt tout ce que cette régle nous dit pour la Chronologie. Il eſt vray que ſelon les autres elle ſignifieroit qu'Inaque eſt le plus ancien roy de la Gréce ; mais ce ſeroit une difficulté à examiner, car pluſieurs nient qu'Inaque ſoit auſſi ancien qu'Ogyge ou qu'Aigialée, ou que Crés. On le fait de l'âge de Graicus.

Quoy-qu'il en ſoit, Denys d'Halicarnaſſe ne parle point de cela, du moins en cet endroit. Les termes y répugnent, & diſent ſeulement que la monarchie des Ar-

giens à commencé avant celle des Hellénes.

Voicy le paſſage tout entier, tel qu'il eſt dans Clément Aléxandrin, qui ſert d'original : παλαίτερα δὲ τῶν Ἑλλωνικῶν τὰ Ἀργολικὰ, τὰ ἀπὸ Ἰνάχου λέγω, ὡς Διονύσιος ὁ Ἁλικαρνασσεὺς ἐν τοῖς χρόνοις διδάσκει. *Vetuſtiora autem ſunt Hellenicis Argolica, ab Inacho inquam, ut Dionyſius Halicarnaſſenſis in Temporibus docet.* Les Argiens, je dis à commencer par Inaque, ſont plus anciens que les Hellénes, comme Denys d'Halicarnaſſe l'enſeigne en ſon livre des Temps.

Il y a deux diverſes leçons dans l'exemplaire de Clément Aléxandrin dont Euſébe s'eſt ſervi. Les termes y ſont, παλαίτερα δὲ τῶν Ἑλλωνικῶν μνημονεύεσθαι τὰ Ἀργολικὰ, τὰ ἀπὸ Ἰνάχου λέγω, Διονύσιος ὁ Ἁλικαρνασσεὺς ἐν τοῖς χρόνοις διδάσκει. *Vetuſtiora autem Hellenicis commemorari Argolica, ab Inacho inquam, Dionyſius Halicarnaſſenſis in Temporibus docet.*

Ainſi cet exemplaire adjouſtoit, μνημονεύεσθαι, & retranchoit ὡς. Mais ces deux diverſes leçons ne ſervent de rien, parce qu'elles ne tombent point ſur l'eſſentiel de cette régle.

J'ay veû pluſieurs manuſcrits d'Euſébe, elles y ſont tout comme dans les éditions. Toutes les notes que j'ay pû voir ſur Clément & ſur Euſébe ſont mention de ces meſmes diverſitez, & n'en marquent point d'autres. Les diverſitez de verſion ne ſont pas des diverſes leçons.

Je diray en paſſant qu'il paroit, en confrontant les deux textes dans le reſte, que le manuſcrit dont ſe ſervoit Euſébe valoit beaucoup mieux que celuy ſur lequel on nous a donné l'édition de Clément. Cela feroit croire que les termes de Denys d'Halicarnaſſe eſtoient παλαίτερα δὲ μνημονεύουσιν τῶν Ἑλλωνικῶν τὰ Ἀργολικὰ. *Vetuſtiora autem commemorantur Hellenicis Argolica.* On tient que les Argiens ſont plus anciens que les Hellénes. Ainſi Denys n'auroit pas parlé tout-à-fait affirmativement. Mais ces différences ne valent pas la peine d'eſtre relevées. Il eſt ſur-

prenant que perſonne ne ſe ſoit apperçû du double ſens du mot Ἑλλήνων dans ce paſſage.

Gentien Hervet en 1551. a traduit en Latin Clément d'Aléxandrie. C'eſt la plus ancienne verſion que nous en ayons. Il a rendu la régle de Denys d'Halicarnaſſe par ces mots: *Ex rebus Græcis ſunt antiquiores Argolicæ.* Il a bien vû qu'il falloit le comparatif; mais il devoit dire *rebus*, & non pas *ex rebus*: & il ne s'eſt pas apperçû qu'il falloit icy *Hellenicis* & non pas *Græcis.*

Hervet n'a pas oſé dire que les Argiens fuſſent plus anciens que les Grecs. Il a ſenti le ridicule de cette propoſition. Mais il s'eſt imaginé que le texte Grec, ſon original le diſoit, ſi on le prenoit à la lettre, & qu'ainſi il falloit y trouver un autre ſens. C'eſt pourquoy, au lieu de *Græcis* tout court, il a mis *ex Græcis.* Par ce moyen il a changé le comparatif abſolu en comparatif partitif; & au lieu de dire ridiculement que les Argiens ſont plus anciens que les Grecs, il a pris le tour de dire qu'entre les Grecs les Argiens ſont plus anciens que les autres. Il n'a pas dit le mot *que les autres:* mais je ſuppoſe qu'il l'a ſouſentendu. On ne peut pas traduire ce latin en François mot à mot, il faut un autre tour, *ex rebus Græcis*, ou *è rebus Græcis*, ou *inter res Græcas*, ou *rerum Græcarum*, ſont tous régimes du comparatif partitif, & tout cela veut dire la meſme choſe.

Il s'eſt fait pluſieurs éditions de la verſion de Hervet de ſon vivant. Il y a joint en 1560. ſes Commentaires dont nous venons de parler, & où ſa faute eſt confirmée. La meſme verſion a encore eſté imprimée aprés ſa mort, avec de nouvelles notes en 1590. par les ſoins de Simon Hervet ſon neveu; ſa meſme faute s'y trouve toûjours.

Sylburge en 1592. a fait imprimer Clément Aléxandrin en Grec ſans verſion: mais il a donné des notes & une excellente table, qui eſt comme une eſpece de commentaire où il indique ſon ſentiment & des autoritez. Il y dit, ſur le mot Denys, *Dionyſius Halicarnaſſeus Argolica Græcorum*

eorum vetuſtiſſima facit. Il eſt donc tombé dans la faute commune de prendre ici les Grecs pour les Hellénes, & outre cela il en adjouſte une nouvelle, qui eſt de changer le comparatif en ſuperlatif : ainſi les derniers critiques adjouſtent ſouvent de nouvelles fautes à celles des premiers.

Scaliger en 1604. dans ſes Canons iſagogiques, liv. 3. cite deux fois cette régle de Denys d'Halicarnaſſe. Ses termes ſont en la page 338. *Regnum Argivorum Sicyonis antiquius conſtituit Dionyſius Halicarnaſſenſis apud Clementem.* Il rapporte le texte Grec, où il ſubſtituë ſens pour ſens le mot παλαιότερα, au lieu de παλαίτερα, ce qui eſt toûjours le comparatif. Et en la page 349. il dit, *Vetuſtiſſima Africano, & poſt eum Euſebio, Sicyonia, Argolica, Attica : aliis,* παλαίτερα τῆς Ἑλλωικῶν Ἀργολικὴ τὰ ἀπὸ Ἰνάχου, *ut ſcribebat Dionyſius Halicarnaſſenſis* ἐν τοῖς χρόνοις. Il met donc icy le propre mot παλαίτερα, mais au Latin il avoit dit par avance *vetuſtiſſima.*

On voit que le ſens littéral de cette régle a fait beaucoup de peine à Scaliger. Il ne l'a point traduite mot à mot en Latin : il ſemble qu'il n'a oſé ; & ce qui en eſt une demi-preuve, c'eſt qu'au meſme endroit il cite en Grec pluſieurs paſſages qui ſuivent immédiatement, & il les traduit tous l'un aprés l'autre mot à mot en Latin, au lieu qu'icy il ne fait qu'un pur commentaire ſans verſion. Il met en Latin tantoſt le comparatif, tantoſt le ſuperlatif. Il ne traduit le mot grec Ἑλλωικὰ, ni par *Hellenica*, ni par *Græca ;* mais tantoſt par *Sicyonia* tout ſeul, tantoſt par *Sicyonia, Argolica, Attica*, tout enſemble. Voilà des commentaires beaucoup plus obſcurs que le texte ; c'eſt pourtant le grand Scaliger, le prince des grammairiens, des chronologiſtes & des critiques du ſiécle.

On ſçait bien qu'il ne croit pas qu'Ἑλλωικὰ ſignifie à la lettre les *Sicyoniens*, mais il ſuppoſe viſiblement que ce mot ſignifie tous les Grecs en général, & non pas les Hellénes en particulier. Scaliger fait donc la faute comme

tous les autres. Il n'oſe nommer les Grecs, mais il ne ſonge nullement aux Helléne. Il ſouſentend pourtant toûjours les Grecs. Il conçoit toute l'abſurdité qu'il y auroit de dire *Argolica vetuſtiora Græcis.* Il trouve le moyen de l'adoucir, en ſouſentendant tacitement dans ſon eſprit le mot *aliis* ou *cæteris.* En un mot, ſon ſens ſecret eſt que les Argiens ſont plus anciens que les autres Grecs, *cæteris Græcis.* Voilà ce qu'il veut dire.

Aprés cela Scaliger donne l'eſſor à ſa ſcience, & croyant avoir bien deviné la penſée de Denys d'Halicarnaſſe, il luy preſte toutes les ſiennes, & le fait parler en Scaliger.

Le prétendu Denys d'Halicarnaſſe dit que les Argiens ſont plus anciens que les autres Grecs: Il ne faut donc plus que ſçavoir qui ſont ces autres Grecs qui pourroient conteſter d'antiquité avec Inaque & ſes Argiens. Or dans les chronologies ordinaires de la Gréce, il n'y a proprement qu'Aigialée & ſes Sicyoniens qui le diſputent d'antiquité contre Inaque.

Le Denys d'Halicarnaſſe de Scaliger a donc voulu dire que les rois Argiens ſont plus anciens que les rois Sicyoniens, & que tous les autres rois de la Gréce.

Cette régle de Denys entenduë à la maniere de Scaliger, veut donc dire par degrez & peu à peu que les Argiens, à commencer par Inaque, ſont les plus anciens peuples de toute la Gréce, *Argolica Græcorum vetuſtiſſima.* Voilà pourquoy, ſelon Scaliger, il eſt indifférent de dire ou *vetuſtiora* au comparatif, ou *vetuſtiſſima* au ſuperlatif; & voilà de la chronologie toute ſuppoſée à Denys d'Halicarnaſſe, dont l'autorité ſervira déſormais à tromper tout le monde, ſur la foi de Scaliger qui a mal pris cet auteur.

Scaliger donne icy les Sicyoniens pour exemple de la plus grande antiquité Grecque, ou du moins il ne leur oppoſe que les Argiens. Mais Crés, Ogyge & Graicus ne doivent-ils pas précéder Inaque!

Il eſt certain que Denys d'Halicarnaſſe ne parle icy ni des Crétois, ni des Ogygiens, ni des Sicyoniens, ni des Grecs en général, mais bien des Helléne; & toute la com-

paraiſon qu'il fait n'eſt qu'entre Inaque & Hellen.

Daniel Heinſius en 1616. a donné une édition Grecque & Latine de Clément Alexandrin. Il a reveû & corrigé la verſion de Hervet. Il s'eſt ſervi des notes & de la table de Sylburge. Il a mis dans le texte comme Hervet, *ex rebus Græcis ſunt antiquiores Argolicæ ;* & il a répété dans la table aprés Sylburge, *Argolica Græcarum vetuſtiſſima.*

Le P. Viger Jéſuite en 1628. dans la traduction d'Euſebe, a mis *res Argolicas Græcarum omnium vetuſtiſſimas celebrari.* Il a donc adjouſté de ſon chef *omnium*, qui fortifie la faute pour le ſuperlatif; & il eſt tombé comme tous les autres dans la groſſe faute, qui eſt d'avoir mis les Grecs au lieu des Hellénes. Sa faute particuliére eſt d'avoir adjouté *omnium.* Il n'eſt point permis aux traducteurs d'adjouter: c'eſt préférer leur ſens à celuy de l'original. Denys n'a point dit πάντων. Il n'a point voulu le dire.

Vindingius en 1701. dans ſon Hellen au chapitre des Argiens, copie à peu prés Scaliger, ſans le citer, & dit que quelques-uns font le royaume des Argiens plus ancien que celuy des Sicyoniens : *quidam antiquius faciunt ;* & il ſe ſert auſſi du comparatif παλαιότερα, au lieu de παλαίτερα dans ſa citation Grecque : παλαιότερα τῆς Ἑλλανικῆς τὰ Ἀργολικά, & il allégue Clément Alexandrin pour auteur. J'ay deja réfuté cela ſur l'article de Scaliger.

Le P. le Nourri, qui nous a donné en 1703. un ſçavant apparat ſur Clément Alexandrin, n'y a rien dit de cette regle de Denys d'Halicarnaſſe.

Pour bien éclaircir une difficulté, il faut la tourner ſur toute ſorte de ſens, ſoit bons, ſoit mauvais. Cela me fait adjouſter qu'il y a encore une maniére dont on auroit pû interpréter cette régle, ſuivant la notion que nous avons remarquée, que les Argiens eſtoient barbares, & plus anciens que les Grecs polis ou Helléniſes. Quelqu'un auroit donc pû mettre, *Argolica, ut pote barbarica, ſunt vetuſtiora Græcis politis, ſive Hellenicis.* Cette explication auroit eſté, ce ſemble, plus naturelle, ou du moins plus littérale que

celle de Scaliger & de Vindingius, qui rendent Ἑλληνικὰ par *Sicyonia.*

Mais en vérité c'eſt ſe faire illuſion que de chercher des ſens ſi bizarres & ſi détournez. Cela n'eſt de miſe qu'en attendant le bon, & auſſi-toſt qu'il paroiſt, ils s'évanoüiſſent. Nous expliquons icy Denys d'Halicarnaſſe, & non pas Lycophron. Nous cherchons un ſens hiſtorique, & non pas à deviner des énigmes.

Je ſuis donc perſuadé que Denys d'Halicarnaſſe a voulu dire que les Argiens ſont plus anciens que les Hellénes: *Argolica vetuſtiora ſunt Hellenicis.* La raiſon déciſive, c'eſt qu'il n'y a que cette ſeule verſion qui ſe puiſſe ſouſtenir. Le texte de Denys d'Halicarnaſſe ne conſiſte qu'en trois mots. Ἀργολικὰ παλαίτερα Ἑλληνικῶν. Le premier mot ne fait point de difficulté, il n'eſt donc queſtion que des deux autres.

Le ſecond eſt certainement un comparatif. Il ſignifie donc *vetuſtiora*, & rien autre choſe; ainſi ceux qui veulent mettre *vetuſtiſſima* ont tort.

Le troiſiéme mot fait ſeul toute la difficulté. Elle ne conſiſte qu'en ce qu'il eſt équivoque. Il ne peut ſignifier icy que deux choſes, c'eſt-à-dire, ou *les Grecs en général*, ou *les Hellénes en particulier.* Il faut donc traduire néceſſairement, ou *vetuſtiora Græcis*, ou *vetuſtiora Hellenicis.*

Tout le monde s'eſt jetté ſur la ſignification vulgaire, qui eſt qu'Ἑλληνικὰ veut dire *Græca.* C'eſt la ſeule qui ſe trouve dans les gloſſaires & dans les dictionnaires communs. C'eſt la premiére idée, le premier ſens qui ſe préſente. On eſt ſi prévenu de cette ſignification ordinaire, que l'on voit bien icy que perſonne n'a ſeulement ſongé à l'autre. Il faut convenir auſſi que le mot Grec Ἑλληνικὰ ſe trouve non pas ſeulement cent fois, mais plus de mille pour ſignifier *Græca*, contre une fois pour dire *Hellenica.*

Mais ſa régle vulgaire eſt auſſi que le comparatif Latin

gouverne abſolument l'ablatif ſans autre circonlocution ni prépoſition. Il falloit donc dire, *Vetuſtiora Græcis* tout court. D'où vient donc que perſonne n'a oſé le mettre, & que tout le monde a cherché des détours! Rien n'eſtoit plus mot à mot, & cependant tous l'ont évité comme un écüeil. Ils ont donc bien veû qu'il ne falloit pas dire que les Argiens ſont plus anciens que les Grecs. Or ſi ce mot Ἑλληνικὰ ne peut pas ſignifier icy les Grecs en général, il faut néceſſairement qu'il y ſignifie les ſeuls Helléne.

Enfin, nous avons déja dit qu'il ne peut pas ſignifier icy les Grecs. Ce ſeroit une abſurdité manifeſte. Il n'y a pas de ſens à dire que les Argiens ſont plus anciens que les Grecs, puiſque les Argiens ſont des Grecs. Il faut donc néceſſairement que ce mot ſignifie icy les *Hellénes*. Et voilà une démonſtration dans toutes les formes.

Toute la faute, ſoit des traducteurs, ſoit des autres ſçavants hommes qui ont cité ce paſſage, vient de ce qu'ils ne ſe ſont pas apperçûs de l'équivoque. Il n'y a pas de doute que ſi quelqu'un y avoit penſé, il ne m'eût prévenu dans le ſens que j'y donne, & jamais il n'auroit traduit autrement. La ſeule découverte du double ſens du mot Ἑλληνικὰ dans le Grec ſuffit pour convaincre icy tout le monde qu'il y ſignifie les Hellénes.

On pourroit m'objecter les noms, le nombre & l'autorité de tous ces fameux critiques qui ont interprété ce paſſage d'une autre maniére. Mais cela ne ſert de rien, puiſque j'y ai déja répondu par avance, & pied à pied. On les nomme par honneur, mais il ne faut pas que le reſpect qu'on leur doit préjudicie à la vérité qu'ils cherchoient eux-meſmes.

Les mauvaiſes interprétations ne doivent paſſer que pour des objections : la bonne verſion eſt la vraye réponſe à toutes les mauvaiſes. C'eſt au publit à en juger.

On m'objecte que le comparatif ſe met quelquefois en Grec pour le ſuperlatif : par exemple, Anacréon dit :

χαλεπὸν τὸ μὴ φιλῆσαι.
Χαλεπὸν δὲ καὶ φιλῆσαι·
Χαλεπώτερον δὲ πάντων
Ἀποτυγχάνειν φιλοῦντα.

Henry Eſtienne a traduit :

Et non amare durum eſt,
Et eſt amare durum :
Duriſſima omnium res
Amare nec potiri.

Anacréon a donc mis χαλεπώτερον au comparatif pour χαλεπώτατον au ſuperlatif. On trouve encore d'autres pareils exemples. Ainſi Scaliger, Sylburge, Heinſius & le P. Viger, ont eû raiſon de croire que dans Denys d'Halicarnaſſe παλαίτερα *vetuſtiora*, eſt mis pour παλαίτατα *vetuſtiſſima*.

Je réponds que dans Anacréon, χαλεπώτερον πάντων ſignifie *plus difficile que tout*, *difficilius omni re*. Il n'a donc point mis le comparatif pour le ſuperlatif. πάντων en Grec eſt le régime du comparatif, auſſi-bien que du ſuperlatif. Ainſi on l'a mal pris. Cela ſe dit en toutes ſortes de langues. *Omnibus* ſe met en Latin avec le comparatif, *difficilior omnibus* ; & en François, *un homme plus malaiſé que tous les autres*. Ce ne ſont pas pour cela des ſuperlatifs. D'ailleurs πάντων, *omnium*, *tous*, dans Anacréon eſt mis, dit-on, pour ἀμφοτέρων, *amborum*, *deux*. Il eſt difficile de ne pas aimer. Il eſt difficile auſſi d'aimer : mais une choſe plus difficile *que toutes ces deux*, c'eſt d'aimer, & de n'eſtre pas aimé. Il n'y a point là de ſuperlatif.

Enfin, Anacréon eſt un poëte, & peut uſer de figures & de licences. Denys d'Halicarnaſſe eſt icy un chronographe, qui ne s'amuſe pas à badiner ni à fleurir ſon diſcours. Il eſt obligé de parler ſelon les regles & ſans affectation.

J'avouë pourtant qu'il y a des cas où le comparatif ſe met pour le ſuperlatif : c'eſt quand cela eſt indifférent, mais ce n'eſt pas en fait de chronologie.

Comparons d'un coup d'œil les différentes maniéres dont on a pû traduire cette régle de Denys d'Halicarnaſſe par rapport aux dégrez de comparaiſon.

Les Argiens ſont plus anciens que les Hellénes, *vetuſtiores Hellenicis.* C'eſt la bonne maniére. Les Argiens ſont plus anciens que les Grecs, *vetuſtiores Græcis.* On ne l'a oſé dire. *Vetuſtiores Græcis*, en adjouſtant *cæteris* ou *aliis*, ou de meſme en le ſouſentendant, n'auroit pas eſté une abſurdité ; mais ce n'euſt pourtant pas eſté le ſens de Denys d'Halicarnaſſe. C'eſt apparemment comme Scaliger & Vindingius l'ont entendu. *Vetuſtiores ex Græcis ;* c'eſt ce qu'ont mis les deux Hervets & Heinſius : mais ce n'eſt pas traduire ; c'eſt altérer le ſens, & changer le régime abſolu en partitif. *E Græcis*, ou *inter Græcos* ou *Græcorum*, ce ſeroit encore la meſme faute. *E vetuſtioribus Græcis*, ou bien *è vetuſtiſſimis Græcorum*, ce ſeroit toûjours la meſme faute d'une nouvelle maniére. *Vetuſtiſſimi Græcorum* par le ſuperlatif abſolu, c'eſt encore plus mal ; il faut le comparatif. *Vetuſtiores Sicyoniis*, c'eſt un commentaire, & non pas une verſion. *Sicyoniis* eſt mis icy au lieu de *Græcis cæteris omnibus. Argolici vetuſtiores Græcis*, en prenant *Argolici* pour des Grecs encore barbares, & *Græci* pour des Grecs déjà civiliſez, c'eſt encore un commentaire. *Argolici vetuſtiores Hellenicis*, eſt la ſeule bonne verſion. Toutes celles qui ont le mot *Græci*, ne ſont pas ſupportables.

Noſtre difficulté n'eſt point ſur le comparatif ou ſur le ſuperlatif. Il s'agit de la ſignification double du mot Ἕλλην dans la langue Grecque. Les Latins ont icy deux mots, les Grecs n'en ont qu'un pour ſignifier & les Grecs en général & les Hellénes en particulier. La langue Latine eſt icy plus riche que la Grecque. *Hellenes* en Latin ne ſignifie jamais les Grecs. Les traducteurs ont induit icy en erreur

les autres critiques. Ils n'y ont pas conſervé l'équivoque. Ils ont pris le mauvais ſens, & ont rejetté le bon. Il ſeroit à propos de rapporter icy tous les autres endroits où ils ſont la meſme faute dans les verſions des bons auteurs. Mais ce doit eſtre la matiére d'une autre diſſertation.

DISSERTATION

Au ſujet de quelques endroits de Tacite & de Velléius Paterculus, où ces deux auteurs paroiſſent entiérement oppoſez ſur les meſmes faits.

Par M. l'Abbé DE TILLADET.

DE toutes les qualitez requiſes dans un hiſtorien, la premiére & la plus eſſentielle, dit Cicéron, c'eſt un amour ſincére pour la vérité, c'eſt le courage & la force de ne déguiſer ni les vices ni les vertus : *Ne quid falſi audeat, ne quid veri non audeat.* Cette vérité ſi reſpectable & qu'on ſuppoſe toûjours comme le fondement de l'hiſtoire, doit eſtre regardée comme le gage de la foy publique, & c'eſt en quelque maniére violer le droit des gens que de donner un roman pour l'hiſtoire, & de ſubſtituer la fable à la vérité.

Mais où la prendre cette vérité, qui ſemble ſi inacceſſible aux hommes, ſera-ce dans l'obſcurité du cabinet d'un ſçavant, qui bien loin d'eſtre inſtruit de ce qui ſe paſſe à la cour ou dans les armées, ne ſçait pas bien ſouvent luy-meſme ce qui arrive à ſa porte ou dans ſon domeſtique ! & , ſi on luy communique les ſecrets de l'Eſtat, qui nous peut répondre qu'il n'a pas vendu aux miniſtres , ou à quelque favori une plume ſervile & mercénaire, & ſouvent trempée pour ainſi dire dans le ſang de ceux qu'il immole à la vengeance & à la politique de ſes patrons, l'omiſſion d'une circonſtance, la ſuppoſition d'une autre ,

deux

deux mots gliſſez adroitement, la datte d'un fait avancé ou reculée, ſont ſouvent des meſmes faits une ſatire ou un éloge, ſelon qu'il plaiſt à l'hiſtorien de confondre adroitement l'ordre des évenements, & de les placer dans différents points de veûë : enſorte qu'on peut dire aprés Vopiſcus, qu'il ſe rend maiſtre de la réputation des hommes, dont il diſpoſe à ſon gré, & ſelon ſes préjugez & ſes intéreſts.

Certum eſt omnes omnium virtutes, tantas eſſe quantas videri eas voluerint eorum ingenia qui unius cujuſque facta deſcripſerint.

Velléius Paterculus & Tacite nous fourniſſent un exemple de cette partialité ſi indigne de la fidélité de l'hiſtoire; tous deux auteurs contemporains, ou preſque contemporains, celuy-cy vivant ſous l'empire de Trajan, & l'autre ſous celuy de Tibére. Comment ont-ils parlé tous deux de ce meſme prince, l'un en fait un héros ; il l'éléve, pour ainſi dire, au deſſus de l'humanité : c'eſt, ſelon cet auteur, un préſent des dieux qui fait la félicité des hommes & les délices de ſon ſiécle, & l'autre le repréſente comme un tyran farouche, ombrageux, cruel, mais cruel avec art, qui ne manquoit jamais de prétextes pour faire périr ceux qui luy eſtoient ſuſpects ou par des vertus trop éclatantes, ou par des richeſſes redoutables : enfin un monſtre paitri, pour ainſi dire, de bouë & de ſang, abiſmé dans toutes ſortes de crimes, & encore plus odieux, s'il ſe peut, par ſes débauches que par ſes cruautez.

Mais écoutons Tacite luy-meſme, afin qu'on ne m'accuſe pas de charger trop ſes portraits. Il fut, dit-il, adroit à cacher ſes vices ſous une modeſtie feinte, tant que Germanicus & Druſus furent vivants, meſlé de bien & de mal pendant la vie de Livie ſa mere, cruel à l'excés, mais ſecret dans ſes plaiſirs infames, tant qu'il aima ou craignit Séjan, enfin abiſmé dans tous les crimes & dans les plus monſtrueuſes voluptez, lorſque dégagé de la crainte, & ayant

banni la pudeur, il pût s'abandonner librement à ſon méchant naturel.

Occultum ac ſubdolum, fingendis virtutibus, donec Germanicus ac Druſus ſuperfuere. Idem inter bona malaque mixtus incolumi matre; inteſtabilis ſævitia, ſed obtectis libidinibus, dum Sejanum dilexit, timuitve. Poſtremo in ſcelera ſimul ac dedecora prorupit, poſtquam remoto pudore & metu, ſuo tantum ingenio utebatur.

Eſt-ce le meſme Tibére que Paterculus nous dépeint pendant 16. années de regne comme un prince ſage, ſans ambition, bon, juſte & pieux, & qui ne s'eſtoit chargé du gouvernement que par la violence que le ſénat & le peuple Romain luy avoient faite, & que pour ſauver l'empire qui auroit péri ſous un autre ſouverain & ſous une autre forme de gouvernement.

Cum quidquid tuendum non ſuſcepiſſet, periturum videret.

Depuis ſon élevation à l'empire, continuë cet auteur, le crédit public eſt maintenu, la brigue & la ſédition ſont bannies du champ de Mars, la juſtice l'emporte ſur le crédit, & la vertu ſur l'ambition. Le mérite eſt ſurpris par des récompenſes, & la peine tombe, quoy-que toûjours un peu tard, ſur les criminels. L'on a impoſé à tout le monde une heureuſe néceſſité de bien vivre. Les petits reſpectent ceux qui ſont plus puiſſants ſans les craindre, & les grands ſont au-deſſus du peuple ſans le mépriſer. Le ſénat a repris ſa majeſté, les magiſtrats leur autorité, & les arts, l'induſtrie; la juſtice & l'équité qui eſtoient auparavant comme enſevelies, paroiſſent avec un nouvel éclat, & annoncent la ſageſſe & la bonté de celuy qui gouverne.

Revocata in forum fides; ſummota è foro ſeditio; ambitio campo; diſcordia curia... Juſtitia, æquitas, induſtria civitati reddita. Acceſſit magiſtratibus auctoritas, ſenatui majeſtas, judiciis gravitas..... Recte faciendi omnibus aut incuſſa voluntas aut impoſita neceſſitas. Honorantur recta, prava puniuntur. Suſpicit potentem humilis, non timet. Antecedit, non contemnit humiliorem potens. Et un peu plus bas,

Honor dignis paratiſſimus ; pœna in malos ſerò ſed aliqua, vel æqua. Superatur æquitate gratia, ambitio virtute : nam facere recte cives ſuos, princeps optimus faciendo docet, eumque imperio ſit maximus, exemplo major eſt.

Quelle peinture ! Ne croit-on pas, Meſſieurs, eſtre tranſporté tout d'un coup à ces heureux temps, où les Romains jettérent les premiers fondements de leur liberté, & Velléius parle-t-il autrement de la fin de l'empire d'Auguſte, & du commencement de celuy de Tibére que Tite-Live a fait de l'eſtat où ſe trouva la république aprés l'exil des Tarquins & l'eſtabliſſement des Conſuls ?

Mais entrons un peu plus en détail ſur des faits particulier, où nos deux hiſtoriens ſe trouvent entiérement oppoſez.

Velléius repréſente Tibére, aprés la mort d'Auguſte, comme un homme qui connoiſſoit tout le bonheur de la vie privée, qui vouloit vivre dans l'égalité d'un ſimple citoyen, & qui faiſoit connoiſtre qu'il regardoit comme le comble de ſa gloire de pouvoir rétablir la république ſur ſes anciens fondements & dans ſa premiére liberté.

Una tantùm veluti luctatio civitatis fuit, pugnantis cum Cæſare ſenatus, populique Romani, ut ſtationi paternæ ſuccederet, illius ut potius æqualem civem quam eminentem liceret agere principem.

Enfin, dit cet auteur, Tibére ſe laiſſa vaincre pluſtoſt par la raiſon que par l'ambition. La crainte ſeule que l'Eſtat ne périt, s'il n'en prenoit le gouvernement, le détermina à s'en charger, & il fut, adjoute Velléius, preſque plus long-temps à refuſer l'empire par modeſtie que ſes prédéceſſeurs n'en avoient employé pour s'en emparer par la violence & par la voye de ſes armes.

Tandem magis ratione quam honore victus eſt. Cum quidquid tuendum non ſuſcepiſſet, periturum videret : ſolique huic contigit penè diutius recuſare principatum, quàm, ut occuparent eum, alii armis pugnaverant.

Tacite bien oppoſé à Velléius, nous apprend au contraire

que pendant que Tibére amuſoit le ſénat d'une feinte modeſtie, & dont peu de gens furent les dupes, que dés qu'Auguſte eût les yeux fermez, qu'il s'empara de l'empire & des forces du gouvernement; qu'il donnoit le mot aux cohortes Prétoriennes; que la garde & les autres fonctions militaires ſe faiſoient chez luy comme chez l'Empereur; que ſoit qu'il marchaſt par la ville, ou qu'il allaſt au ſénat; il eſtoit toûjours environné d'une troupe de ſoldats, qu'il avoit meſme écrit aux armées pour leur notifier ſon avénement à l'empire, ſans héſiter jamais que lorſqu'il parloit dans le ſénat; & on reconnut depuis, adjoute cet auteur, que l'irréſolution apparente qu'affectoit Tibére tendoit à pénétrer la diſpoſition des ſénateurs, & qu'il fit périr dans la ſuite ceux qui ſe déclarérent trop républicains, ou qui furent aſſez imprudents pour laiſſer voir qu'ils avoient pénétré ſes intentions.

Sed defuncto Auguſto, ſignum Prætoriis cohortibus ut imperator dederat, excubiæ arma, cætera aulæ. Miles in forum, miles in curiam comitabatur: literas ad exercitus tanquam adepto principatu, miſit: nuſquam contabundus ni cum in ſenatu loqueretur.

Et un peu plus bas: *Poſtea cognitum eſt ad introſpicien-das etiam procerum voluntates, inductam dubitationem: nam verba, vultus in crimen detorquens, recondebat.*

Mais ſuivons nos deux auteurs, & voyons comme ils parlent l'un & l'autre de la guerre d'Afrique contre Tacfarinas, & de Junius Bléſus, & de Dolabella, qui combatirent ce fameux rebelle.

Velléius parlant de Junius Bléſus, Proconſul en Afrique, c'eſtoit, dit-il, un homme dont il eſt difficile de marquer s'il eſtoit plus utile pour la guerre qu'excellent dans la paix; ce fut lui qui commandant en Afrique, mérita par ſa valeur & par ſa conduite les ornements du triomphe avec le nom d'*Imperator*. Et un peu plus bas: Dolabella, homme d'une franchiſe tout-à-fait généreuſe, ſuivit entiérement l'exemple de Junius.

Singulari adjutore in eo negotio uſus Junio Blæſo, viro neſcias utiliore in caſtris an meliore in toga : qui poſt paucos annos Proconſul in Africâ, ornamenta triumphalia cum appellatione Imperatoriâ meruit ; cujus curam ac fidem Dolabella quoque vir ſimplicitatis generoſiſſimæ per omnia imitatus eſt.

Voilà tout ce qu'en dit Velléius.

Mais il ne dit pas, comme fait Tacite, liv. 3. que Bléſus n'avoit point terminé cette guerre ; que Tacfarinas ſubſiſtoit encore à la teſte de ſes troupes ; que la guerre eſtoit auſſi vive qu'auparavant.

Is demùm annus populum Romanum longo adverſùs Numidam Tacfarinatem bello abſolvit. Nam priores duces ſibi (ubi) impetrando triumphalium inſigni ſufficere res ſuas crediderant, hoſtem omittebant. Jamque tres laureatæ in urbe ſtatuæ, & adhuc raptabat Africam Tacfarinas, &c. Dolabellæ petenti abnuit triumphalia Tiberius, Sejano tribuens, ne Blæſi avunculi ejus laus obſoleſceret. Sed neque Blæſus ideo inluſtrior, & huic negatus honor gloriam intendit. Quippe minore exercitu inſignes captivos, cædem ducis, bellique confecti famam deportarat ;

& que Tibére ne déféra ces honneurs prématurez du triomphe à Bleſus, que parce qu'il eſtoit oncle de Séjan ſon favori.

On rappella meſme la neuviéme légion, comme s'il ne fut plus reſté d'ennemis dans l'Afrique, ſans que Publius Dolabella, qui en eſtoit cette année-là Proconſul, oſaſt la retenir ; les commandements du Prince, adjoute Tacite, faiſant plus de peur que tous les hazards de la guerre. Cependant Dolabella défit abſolument Tacfarinas avec moins de troupes que n'avoit eû Bleſus. Il tailla ſon armée en piéces ; ce général des rebelles y fut tué ſur le champ de bataille, ſon fils pris priſonnier avec un grand nombre des principaux chefs ; & lorſque Dolabella demanda les honneurs du triomphe, Tibere, dit Tacite, les luy refuſa pour complaire à Séjan, qui craignoit que la gloire de ſon oncle

Bléſus n'en fuſt effacée; mais cela ne fit qu'augmenter celle de Dolabella, continuë Tacite, qui retournoit, dit-il, avec l'applaudiſſement d'avoir achevé la guerre d'Afrique.

C'eſt ainſi que les héros de la faveur ſont mis à la teſte des armées & dans les premiéres places, qu'on groſſit, qu'on augmente de foibles avantages, pour pouvoir impunément les accabler d'honneurs & de richeſſes; qu'on récompenſe meſme leurs fautes, & qu'on couronne, pour ainſi dire, leurs défaites, pendant qu'on n'oſe produire des talents ſupérieurs, & qu'on laiſſe le mérite & la plus pure valeur ſans employ ou ſans récompenſe; mais ſi les princes ou leurs miniſtres diſpoſent à leur gré des honneurs en faveur de leurs créatures & de leurs parents, les ſoldats diſtribuënt l'honneur & la véritable gloire, & leur ſuffrage paſſe peut-eſtre plus ſurement à la poſtérité que les éloges des miniſtres, & que les récompenſes des ſouverains.

Velleius paſſe enſuite au portrait de Séjan, & je ne ferai que le copier, pour l'oppoſer à celuy que nous donne Tacite de la meſme perſonne.

C'eſt un homme, dit cet auteur, bien-fait, d'un tempérament robuſte; les maniéres ſévéres, & cependant agréables; d'une gayeté ſans art, naturelle & à l'antique, tranquille au milieu des plus grandes occupations, & qui ne paroiſt pas plus empreſſé que ceux qui joüiſſent de tout leur loiſir; qui ne s'attribuë quoyque ce ſoit, & par là meſme obtient toutes choſes; ſi modeſte qu'il ſe meſure toûjours au-deſſous de l'opinion d'autruy; enfin dont le viſage & la vie ſont auſſi tranquilles que ſon eſprit eſt agiſſant: auſſi, adjouſte cet auteur, y a-t-il long-temps que dans l'eſtime de ſa vertu les ſentiments de la ville s'accordent comme de concert avec le jugement du prince.

Tiberius Cæſar Sejanum Ælium principem, equeſtris ordinis patre natum, materno vero genere clariſſimas, vetereſque & inſignes honoribus complexum familias, habentem conſulares fratres, conſobrinos, avunculum, ipſum verò laboris ac fidei capaciſſimum, ſufficiente etiam vigori animi compage corpo-

ris : ſingularem principalium onerum adjutorem in omnia habuit, atque habet : virum ſeveritatis lætiſſimæ, hilaritatis priſcæ, actu otioſis ſimillimum, nihil ſibi vindicantem, eoque aſſequentem omnia : ſemper infra aliorum æſtimationes ſe metientem, vultu vitâque tranquillum ; animo exſomnem. In hujus virtutum æſtimatione jampridem judicia civitatis cum judiciis principis certant.

Voyons à preſent le revers de la médaille & le portrait de la meſme perſonne de la main de Tacite.

Elius Séjan, dit cet auteur, eſtoit de Vulſines : il fut ſoupçonné dans ſa premiére jeuneſſe de s'eſtre proſtitué pour de l'argent à Apicius ; depuis il s'inſinua par ſes artifices ſi avant dans l'eſprit de Tibére, que ce prince impénétrable à tous les autres ne s'ouvroit, & ne ſe fioit qu'à luy ſeul. Il avoit le corps fait à la fatigue, de la hardieſſe, de la diſſimulation, complaiſant & ſuperbe au meſme degré ; modeſte à l'extérieur, mais au-dedans enyvré d'une violente paſſion de regner ; libéral & magnifique quand il convenoit à ſes intéreſts, mais d'ordinaire il n'employoit que l'addreſſe & la vigilance, vertus auſſi dangéreuſes que la libéralité, quand elles ſe rencontrent avec un déſir immodéré de l'empire. Y a-t-il deux caractéres plus oppoſez, & eſt-ce de la meſme perſonne que ces deux hiſtoriens parlent !

Genitus vulſinis..... prima juventa..... non ſine rumore Apicio diviti & prodigo ſtuprum venumdediſſe, mox Tiberium variis artibus devinxit adeo, ut obſcurum adverſum alios ſibi uni incautum intectumque efficeret..... Corpus illi laborum tolerans, animus audax, ſui obtegens, in alios criminator : juxta adulatio & ſuperbia, palam compoſitus pudor, intus ſumma apiſcendi libido ; ejuſque cauſa modò largitio & luxus, ſæpius induſtria ac vigilantia, haud minus noxiæ, quoties parando regno finguntur.

Paſſons à l'affaire de Libon, dont Velléius fait un nouveau ſujet de loüanges à Tibére. Avec quelle promptitude, dit-il, le prince a-t-il étouffé & puni les pernicieux deſſeins

de l'ingrat Libon qui vouloit broüiller l'eſtat!

Quam celebriter Libonem ingratum & nova molientem oppreſſit.

Ne ſemble t-il pas qu'il eſt queſtion de quelque conjuration d'un autre Catilina, & que Tibére a ſauvé la république par ſa diligence & ſon activité.

Pour entrer dans le caractére de l'empereur Tibére, & pour juger ſans préoccupation combien peu il mérite les loüanges de Velléius, il n'y a qu'à entendre Tacite, qui développe avec beaucoup de netteté la foibleſſe de Libon, & les artifices ordinaires de Tibére.

Druſus Libon, dit Tacite, étoit de la famille *Scribonia*, jeune homme perdu de débauches, fier de ſa haute naiſſance, de ſon alliance avec la maiſon des Céſars, & qui ſe repaiſſoit aiſément de chiméres & de vaines eſpérances; un ſcélérat appellé Firmius Catus qui avoit formé le deſſein de le perdre, s'empare de ſon eſprit à force de luy vanter ſes anceſtres, il le jette dans de honteuſes débauches dont il ſe rend le compagnon & le miniſtre. L'argent manquant à leurs voluptez communes, Libon par ſes conſeils conſulte les aſtrologues & les interprétes des ſonges, & il leur demande s'il ſeroit un jour aſſez riche pour couvrir d'argent le grand chemin d'Appius juſqu'à Brunduſe, extravagance plus digne de mépris ou de compaſſion que de chaſtiment. Tibere averti ſecretement de ces viſions par Catus qui luy fit demander une audience, convint avec ce ſcélérat qu'il recevroit ſes avis par le miniſtere de Flaccus. Cependant ſans faire plus mauvais viſage à Libon, il luy parle comme auparavant, l'admet à ſa table, l'honore de la Préture; aimant mieux, dit Tacite, apprendre ſes fautes que de les empeſcher: & cela dura juſqu'à ce qu'un certain Junius ſollicité d'évoquer les ombres des morts, vint déclarer la choſe à Fulcinius Trio célébre délateur, qui cherchoit à ſe rendre fameux par des crimes. Il ſe décharge auſſi-toſt de l'accuſation du coupable; Libon abandonné de ſes parents & de ſes amis ſe tuë pour prévenir ſa condamnation, &

Tibere

Tibére content que ſa *victime* ne luy eût pas échappé, & de l'avoir conduite, pour ainſi dire, dans le précipice, jura que bien qu'il le crût coupable, qu'il eût cependant demandé ſa grace au Sénat, s'il ne ſe fût pas avancé ſa mort. Ce prince affamé de ſang, qui n'épargnoit pas les plus gens de bien, vouloit encore acquérir le nom de clément quand meſme il ne pardonnoit pas.

Juravit Tiberius petiturum ſe vitam, quamvis nocenti, niſi voluntariam mortem properaviſſet.

Mais ſuivons noſtre auteur, un plus grand ſpectacle ſe préſente dans ſon hiſtoire, c'eſt la vie & la mort de Germanicus.

De quels préceptes, dit-il, n'a-t-il pas inſtruit ſon cher Germanicus en le formant luy-meſme dans l'art de la guerre! avec quelle joye le vit-il revenir victorieux aprés avoir dompté la Germanie, & de quels honneurs ne combla-t-il pas ſa jeuneſſe par la magnificence de ſon triomphe, qui répondoit parfaitement bien à la grandeur des choſes que ce jeune prince avoit exécutées!

Et un peu plus bas : pourquoy a-t-il fallu qu'il ait perdu ce prince à la fleur de ſon âge! pourquoy a-t-il perdu le petit fils qu'il avoit de ſon cher Druſus!

Quibus præceptis inſtructum Germanicum ſuum imbutumque rudimentis militiæ ſecum actæ, domitorem recepit Germaniæ! quibus juventam ejus exaggeravit honoribus, reſpondente cultu triumphi rerum quas geſſerat magnitudini! quid ut juvenes amitteret filios! quid ut nepotem ex Druſo ſuo!

Qu'y a-t-il de plus naturel! qu'y a-t-il de plus croyable que la joye d'un pére, en voyant ſon fils revenir victorieux de la guerre, & que ſa juſte douleur, quand ce fils, l'eſpérance de l'empire, luy eſt enlevé à la fleur de ſon âge.

Cependant ſi nous en croyons Tâcite, ni la joye ni la douleur de Tibére n'eſtoient point ſincéres. Tibere jaloux de la gloire de Germanicus, ne luy pouvoit pardonner l'affection des Romains; & cet auteur adjoute qu'il ne fut

pas faſché des troubles ſurvenus en orient, qui luy fournirent l'occaſion qu'il cherchoit de tirer Germanicus de l'armée d'Allemagne pour l'expoſer à de nouveaux dangers, en luy donnant de nouveaux emplois.

Cæterum Tiberio haud ingratum accidit turbari res orientis, ut ea ſpecie, Germanicum ſuetis legionibus abſtraheret, noviſque provinciis impoſitum, dolo ſimul & caſibus objectaret.

Germanicus échappé aux périls de la guerre, périt par les artifices de Plancine, favorite de l'impératrice & femme de Piſon ſon lieutenant. *Nunc ſcelere*, diſoit ce prince à ſes amis, *Piſonis & Plancinæ interceptus ultimas preces pectoribus veſtris relinquo.*

Et le meſme Piſon s'eſtant tué pour prévenir ſa condamnation, qu'Agrippine veuve de Germanicus & les amis de ce prince preſſoient vivement; Tibére, dit Tacite, demanda la grace de Plancine, honteux, dit cet auteur, de faire une demande qui le faiſoit paſſer pour complice. Mais il allégua pour excuſe les priéres de ſa mére, contre qui tous les gens de biens murmuroient ſecretement. Quoy, diſoit-on, il eſt donc permis à une mere de voir la meurtriére de ſon fils, de traiter avec elle, & de l'enlever à la Juſtice! On refuſe à Germanicus ſeul ce que les loix accordent à tous les citoyens. Vitellius & Veranius ont pourſuivi en juſtice Plancine, & l'Empereur & ſa mére l'ont deffenduë. Que reſte-t-il à cette femme, aprés avoir employé ſi heureuſement le poiſon & les ſortiléges, que de s'en ſervir contre Agrippine & ſes enfants, pour raſſaſier du ſang de cette malheureuſe famille ce digne oncle, & cette génereuſe ayeule!

Pro Plancina cum pudore & flagitio diſſeruit, matris preces obtendens, in quam optimi cujuſque ſecreti queſtus magis ardeſcebant.

Id ergo fas aviæ, interfectricem nepotis aſpicere, adloqui, eripere ſenatui! quod pro omnibus civibus leges obtineant, uni Germanico non contigiſſe, Vitellii & Veranii voce

deſletum Cæſarem, ab imperatore & Auguſtâ defenſam Plancinam. Proinde venena & artes tam feliciter expertas verteret in Agrippinam, in liberos ejus; egregiamque aviam & patruum ſanguine miſerrimæ domus exſatiaret.

L'évenement ne juſtifia que trop toſt ces plaintes, ou pluſtoſt ces prédictions des Romains; les favoris du peuple ne vivent pas long-temps. Tibere outré de l'affection que tout l'empire portoit aux enfans de Germanicus & à ſa veuve, réſolut de s'en défaire. Il leur donna des gardes qui les gardoient, pour ainſi dire, à veûë, qui l'inſultoient à tous moments pour en tirer des plaintes ou des menaces dont ils puſſent faire des crimes. Enfin, ce malheureux prince périt de faim, & faute de nourriture, aprés s'eſtre ſuſtenté pendant neuf jours de quelques herbes qui tenoient lieu de laine ou de coton dans les matelats de ſon lit.

Druſus deinde extinguitur, cum ſe miſerandis alimentis mandendo è cubili tomento, nonum ad diem detinuiſſet.

Voyons de quelle maniére Velléius parle de la mort de Druſus & d'Agrippine ſa mere.

Nous n'avons parlé juſqu'icy, dit cet auteur, que d'accidens fâcheux & déplorables: venons à ceux qui choquent la pudeur & l'honnêteté. Et un peu plus bas, en parlant de Tibére, c'eſtoit, dit-il, pour ce prince une mortelle affliction que celle où il eſtoit réduit par les déreglements de ſa bru & de ſon petit fils. Il entend parler d'Agrippine & de Druſus.

Dolenda adhuc retulimus; veniendum ad erubeſcenda. Quantis hoc triennium, M. Vinici, doloribus laceravit animum ejus! quandiu abſtruſo, quod miſerrimum eſt, pectus ejus flagravit incendio! quod ex nuru, quod ex nepote dolere, indignari, erubeſcere coactus eſt.

Comment accorder cette douleur ſecrete dont Tibére, au rapport de Velléius, eſtoit pénétré intérieurement, avec la maniére honteuſe dont il publia au contraire en plein Sénat les déſordres qu'il attribuoit à Druſus & à Agrip-

pine ! Et de quoy n'eſt pas capable la flatterie d'un écrivain mercenaire, encore plus cruel s'il ſe peut que Tibére meſme ! Pour en juger, il faut entendre Tacite ſur les meſmes faits.

Druſus mourut enſuite, dit cet auteur, aprés s'eſtre ſuſtenté neuf jours des fournitures de ſon matelas, nourriture auſſi cruelle que la faim. Tibére luy reprocha aprés ſa mort la proſtitution de ſon corps, ſon mauvais naturel & ſes deſſeins contre l'Eſtat : outre cela il fit lire dans le Sénat un journal de tout ce qu'il avoit fait & dit depuis pluſieurs années. Choſe eſtrange, dit cet auteur, qu'il y eût eû des gens gagez pour recuëillir avec tant de ſoin toutes les paroles, tous les geſtes, les ſoupirs, & les plus ſecrets murmures de Druſus, & que ſon ayeul eut pû ſe réſoudre à les entendre, à les lire, & meſme à les publier ; ce qui ſeroit preſque incroyable, adjoute Tacite, ſi les lettres du Centurion Actius & de l'affranchi Didyme ne marquoient expreſſément le nom des eſclaves qui avoient fait quelque inſulte à Druſus, comme tel avoit oſé le repouſſer quand il ſortoit de ſa chambre, & tel autre luy donner des allarmes ; le Centurion tiroit meſme vanité des diſcours inſolens qu'il avoit tenus à ce malheureux prince, & les paroles que Druſus avoit dites dans les derniers jours de ſa vie, les unes contre Tibere, faiſant ſemblant d'avoir l'eſprit aliéné, les autres proférées de propos délibéré, aprés qu'il eût perdu toute eſpérance, priant les dieux que celuy qui avoit fait mourir la femme de ſon fils, le fils de ſon frere & ſes petits neveux, & rempli de ſang toute ſa maiſon, payaſt à leurs anceſtres & à leurs deſcendants la peine de tant de meurtres.

Ut quemadmodum nurum, filium fratris, & nepotes, domumque omnem cædibus compleviſſet, ita pœnas nomini generique majorum & poſteris exſolveret.

Cette affliction n'eſtoit pas encore paſſée, continuë Tacite, lorſqu'on apprit la mort d'Agrippine, qui voyant qu'on ne relaſchoit rien de la premiére rigueur envers elle

avoit mieux aimé ſe laiſſer mourir ; ſi ce n'eſt qu'on luy eût refuſé les aliments pour mieux faire reſſembler ſa fin à une mort volontaire. Car Tibére la diffama par des reproches infames, diſant qu'elle s'eſtoit ennuyée de vivre depuis la mort d'Aſinius Gallus ſon adultére. Mais il eſt certain, dit Tacite, qu'Agrippine avoit dépoüillé les foibleſſes de ſon ſexe en reveſtant le courage des hommes, & qu'on ne luy pouvoit reprocher qu'un eſprit trop fier ſous un gouvernement ſi deſpotique.

Sed Agrippina æqui impatiens, dominandi avida, virilibus curis fœminarum vitia exuerat.

Voilà de quelle maniére Velléius, partiſan de la tyrannie, traite la mémoire de ceux qui avoient eſté odieux ou ſuſpects à ſon héros, ſans reſpect pour la vérité ; & c'eſt du meſme principe d'adulation que coule l'éloge que l'on trouve à la fin de l'ouvrage au ſujet de l'Impératrice Livie.

Les chagrins de ce temps-là ont eſté accrus, dit Velléius, par la mort de ſa mére, princeſſe d'un mérite ſi éminent, qu'elle tenoit plus du divin que de l'humain, & de qui les particuliers n'ont jamais ſenti le pouvoir que par des graces.

Cujus temporis ægritudinem auxit amiſſa mater eminentiſſima, & per omnia diis quam hominibus ſimilior fœmina.

Cependant cette femme ſi pieuſe, ſi ſpirituelle, & qui tenoit plus de la nature des dieux que de l'humanité, au rapport de noſtre auteur, ſe laiſſa aſſez paiſiblement enlever par Auguſte : elle paſſa, toute enceinte qu'elle eſtoit, des bras de ſon mary dans ceux de ſon adultére ; elle ſe gouvernoit, dit Tacite, à la mode des anciens, excepté qu'elle eſtoit plus traitable & plus indulgente que les dames du temps paſſé ne croyoient devoir eſtre ; mére impérieuſe, femme complaiſante, & qui ſçavoit fort bien ſe faire aux humeurs délicates de ſon mary & à la diſſimulation de ſon fils.

Comis ultra quam antiquis feminis probatum : mater im-

potens, uxor facilis & cum artibus mariti, ſimulatione filii, bene compoſita.

Telle eſt à peu prés l'oppoſition que j'ay trouvée ſur les meſmes faits entre Velléius & Tacite. De ſçavoir lequel de ces deux auteurs eſt le plus véritable, ſi Velléius s'eſt abandonné à une honteuſe adulation, ou ſi Tacite a écrit pluſtoſt une ſatyre qu'une hiſtoire, c'eſt l'Hiſtoire meſme qui en doit décider. Il n'y a qu'à lire la vie de Tibére dans Dion Caſſius & dans Suétone, pour voir que Tacite ne reproche rien à Tibére que les autres hiſtoriens ne luy ayent auſſi reproché.

DIFFERENTES CONJECTURES SUR L'ANCHIALUS DE MARTIAL.

Par M. MORIN.

L. 11. Epig. 95.

L'EPIGRAMME eſt connuë : il ſeroit inutile & peu convenable de la mettre icy en ſon entier; il ſuffit de ſçavoir qu'elle s'adreſſe à un Juif anonyme, que Martial regardoit comme ſon rival en plus d'une maniére. Il eſtoit poëte comme luy, mais avec cette différence que l'un travailloit de génie & d'un heureux génie, au lieu que l'autre n'eſtoit qu'un mauvais copiſte. Il affectoit particuliérement de s'approprier les ouvrages de noſtre auteur, & avec de légers changements, il s'en faiſoit un faux honneur dans le monde, quoy-que pour mieux couvrir ſon jeu, il eûſt la laſcheté de les décrier par tout. Celuy-cy en auteur noble & ſupérieur, paſſe légérement ſur cette mauvaiſe foy, & au lieu de luy en faire un crime, il luy fait une eſpéce de mérite de ſon diſcernement:

Verpe poëta, ſapis.

Nous pardonnons aiſément à ceux qui nous copient ; des larcins de cette nature font honneur, & ne portent aucun préjudice à ceux qui les ſouffrent. Il n'en eſt pas de meſme de ceux qui entreprennent ſur nos plaiſirs. La ſupériorité n'y fait rien, ſi ce n'eſt pour aggraver l'offenſe. Il paroiſt que le Juif vouloit troubler ceux de Martial, & chaſſer ſur ſes terres. Cette entrepriſe le bleſſoit vivement. *Illud me cruciat.* Ce que je ne puis te pardonner, c'eſt qu'eſtant né dans Jéruſalem, cette ville ſi bien policée, ſous une loy ſi pure & ſi ſévére, tu viennes icy nous débaucher nos jeunes gens. *Ecce negas* : tu nies le fait, & tu le nies avec ſerment : *juraſque mihi per templa Tonantis ;* ces ſortes de ſerments ne m'impoſent point : ſi tu veux en eſtre cru, il faut jurer par Anchialus :

Non credo, jura, verpe, per Anchialum.

On demande qui eſt cet Anchialus, & quel rapport pouvoit avoir cette maniére de jurer avec la conſcience d'un Juif ?

A en juger par la conſtruction de ce terme, il paroiſt d'abord que ce ne peut eſtre qu'un mot Grec ; & c'eſt ce qui fait une partie de la difficulté : car à quoy bon exiger d'un Juif eſtabli à Rome un ſerment Grec par préférence à tout autre. On ſçait aſſez qu'en fait de réligion, les principes des Juifs & des Grecs, leurs uſages, les objets de leur dévotion eſtoient infiniment différents, & meſme directement oppoſez. Aprés cela on ne voit pas bien comment on peut faire entrer le terme d'Anchialus dans un ſerment, à ne s'en tenir meſme qu'aux uſages des Grecs ; c'eſtoit chez eux quelquefois un nom d'homme ; de Dieu non, ni de demy-Dieu, ni de héros. Il ſe trouve deux fois employé dans Homére pour déſigner deux gens de guerre, à l'un deſquels il donne pour tout éloge la qualité de δαίφρων, d'homme ſage & entendu ; ni l'un ni l'autre ne peuvent avoir aucun rapport à noſtre ſujet. C'eſtoit auſſi chez ces peuples un nom de ville, & de ville maritime, ſuivant l'étymologie de ce terme ; les géogra-

Odyſſ. 1. & 8.

phes en déſignent trois, une dans l'Epire, une dans la Thrace, & l'autre dans la Cilicie. Ovide donne bien à la ſeconde la qualité de ville d'Apollon, qui pouvoit véritablement la rendre reſpectable chez les Grecs :

1. Triſt. *Et ab his per Apollinis urbem,*
Alta per Anchiali mœnia findat iter.

Mais on n'en ſçait pas autre choſe. Il ne paroiſt pas qu'ils l'ayent jamais priſe à témoin de la vérité de leurs diſcours, & quand cela ſeroit, il faudroit encore donner bien des tours de rouë pour amener cette ville dans noſtre épigramme. Il n'en eſt pas tout-à-fait de meſme de la derniére Anchiale, ville de Cilicie. Athénodore qui en eſtoit originaire, prétend qu'elle avoit eſté baſtie par une certaine Anchiale fille de Japhet, qui luy avoit donné ſon nom, auſſi-bien qu'à un ruiſſeau qui arroſoit ſes murs & ſes campagnes. C'eſt déja quelque choſe ; & cette tradition bien eſtablie, pouvoit attirer ſur cette place la curioſité, l'attention & quelque ſorte de reſpect de la part des Juifs. Mais attendu que cet auteur ne produit aucun titre pour juſtifier cette prétenduë origine, qu'il peut avoir ſuppoſée *gratis*, comme tant d'autres, pour faire honneur au lieu de ſa naiſſance ; le plus ſeûr eſt de s'en tenir à l'opinion la plus commune dans les anciens hiſtoriens, qui en attribuent tous la fondation à Sardanapale. Ils aſſeûrent meſme qu'il y fut enterré dans un tombeau dont ils nous rapportent le deſſein & l'inſcription, ſur la relation d'un voyageur qui devoit les avoir veûs & copiez ſur l'original. La figure de ce prince y paroiſſoit avec la main droite eſtenduë, & les doits dans l'attitude requiſe pour former un certain bruit que les Grecs appelloient κροτος, qui ſe comprend mieux qu'il ne s'exprime dans noſtre langue. L'inſcription eſtoit meſlée de proſe & de vers à peu prés dans ce ſens. *Sardanapale, fils d'Anacyndaraxe, a baſti dans un meſme jour les villes d'Anchiale & de Tarſe. Paſſants dormez,*

Diod. Sic. Strabon, Plin. Clem. Alex. Athenæus, &c.

dormez, mangez, beuvez, divertiſſez-vous ; il n'y a que cela de bon dans la vie, tout le reſte ne vaut pas cela. Vous eſtes mortels, joüiſſez des plaiſirs de la vie ; les morts ne ſont plus en eſtat de les gouſter. Moy qui vous parle, & qui ai regné dans la grande Ninive, je ne ſuis plus que cendre. Il ne me reſte que ce que j'ay mangé, avec les autres diverſiſſements que j'ay pris, & qui ſont finis avec moy.*

* C'eſt-à-dire le claquement de ſes doigts.

Voilà certainement Sardanapale aſſez bien caractériſé. Ce langage & ces préceptes répondent parfaitement à la corruption de ſes mœurs & à la moleſſe de ſa vie. Sur ce fondement, quelques-uns de ceux qui ont travaillé à l'éclairciſſement de noſtre paſſage, ont crû en trouver l'explication dans ce tombeau, & prétendu que les habitants d'Anchiale ne s'eſtoient pas contentez d'honorer Sardanapale comme leur fondateur, mais que, ſuivant l'uſage de ces temps-là, ils en avoient fait leur patron, leur dieu principal & tutélaire ; qu'ils l'appelloient Anchialus, le dieu d'Anchiale, comme Rome le ſien, Romulus ; qu'ils le réclamoient dans leurs beſoins, & qu'ils juroient ordinairement par ſon nom. De cette maniére, l'intention de Martial auroit eſté de dire à ſon Juif, qu'il ne pouvoit déférer aux ſerments qu'il faiſoit par le temple, ſoit de Jupiter, le dieu du tonnerre, qu'il ne reconnoiſſoit pas pour tel, ſoit du dieu de ſa nation, puiſqu'il ne ſe conformoit pas à ſa loy, & qu'il marquoit par ſon infame débauche le peu de reſpect qu'il avoit pour ſes ordonnances ; mais que s'il vouloit jurer par Anchialus, le dieu de la moleſſe, qui devoit eſtre le ſien, il ſeroit plus aiſé de l'en croire. Pour appuyer cette explication, on pourroit adjouter que ce prétendu dieu ne devoit pas eſtre inconnu aux Juifs, puiſque la ville d'Anchiale n'eſtoit pas éloignée de leur pays, & qu'ils en avoient meſme autrefois eſté les maiſtres, ſuivant le témoignage de Joſephe. On pourroit encore ſuppoſer que le Juif en queſtion eſtoit originaire du pays, & que c'eſt ce qu'a voulu donner à entendre Martial, en diſant de luy :

Domit. Calderinus.

Solymis quod natus in ipſis ;

puiſqu'il eſt certain que les voiſins de la Cilicie s'appelloient *Solymi*, comme nous en aſſure Strabon ; qu'il y avoit beaucoup de Juifs eſtablis dans ce pays-là, & que d'ailleurs ces peuples avoient une fort mauvaiſe réputation ſur le fait de la débauche que noſtre auteur reproche à ſon rival. Troiſiéme & derniére obſervation qui dans un beſoin pourroit entrer en ligne de compte, c'eſt que Plutarque, en parlant de ces peuples, dit qu'ils avoient trois anciens chefs ou dieux, dont le premier s'appelloit *Argalus* ou *Argialus*, terme qui aproche aſſez de celuy d'Anchialus.

Mais toutes ces demi-preuves-jointes enſemble n'en compoſeront pas une bonne chez des critiques exacts, pour leur faire trouver icy un ſerment par Sardanapale. Tous les hiſtoriens, ſans aucun partage de ſentiments, font de ce prince un monſtre de moleſſe & de ſenſualité, dont la mémoire eſtoit par-tout en abomination, ou du moins dans le dernier mépris. Cette idée univerſelle ne quadre guéres avec ſon apothéoſe. Ils ne diſent point non plus qu'il ait eſté connu ſous le nom d'*Anchialus*. Euſebe luy donne bien celuy de *Concoleros*, qui n'en eſt à la vérité pas infiniment éloigné, mais cette légére conformité ne ſuffit pas pour les confondre. Aprés cela, ceux qui ont pris le ſoin de ramaſſer les noms, les figures, les généalogies des dieux du paganiſme, n'ont fait aucune mention de celuy-là, qui ne devoit pourtant pas eſtre oublié. On peut tirer la meſme induction du ſilence des auteurs qui ont traité des ſerments des anciens. Il n'eſt pas à préſumer que celuy qui devoit ſe faire par le prétendu dieu d'Anchiale, ſe fuſt dérobé à leurs recherches. Remarquable par ſon ſujet & par ſa ſingularité, l'uſage en auroit eſté fréquent parmy les libertins de la Gréce & les petits maiſtres de Rome, & par conſéquent la connoiſſance familiére à tout le monde. Il n'eſt donc point queſtion icy de Sardanapale.

Il s'en faut bien, ſi l'on veut s'en rapporter à la pluſpart des critiques modernes, qui prétendent que c'eſt icy un ſerment des plus graves & des plus reſpectables par le nom meſme & dans la langue du véritable Dieu. C'eſt un Juif dont il eſt queſtion, diſent ces Meſſieurs. Martial exige ſon ſerment par toutes ſortes de raiſons & dans les regles de toutes les juriſprudences ; il a deû ſtipuler qu'il juraſt à ſa maniére & dans ſa langue. Joſeph Scaliger eſt le premier auteur de cette conjecture. Ce ſçavant homme qui en tant de rencontres s'eſt ſervi ſi heureuſement de l'avantage qu'il avoit ſur ſes prédéceſſeurs d'entendre les langues Orientales, nous paroiſt en avoir abuſé dans celle-cy, en dérivant le terme d'*Anchialum* de ceux de חַיאלה Chi-alah, *Vive Dieu*, qu'il ſuppoſe, ſans le prouver, avoir eſté en uſage fréquent chez les Juifs dans leurs affirmations graves & ſérieuſes, & que les Romains en leur entendant prononcer à tous moments ces paroles, dont la conſtruction leur eſtoit extraordinaire & le ſens inconnu, en avoient formé celuy d'Anchialus qui leur eſtoit plus familier. Il y a en effet mille exemples anciens & nouveaux de ſemblables naturaliſations de mots eſtrangers d'une nation à l'autre.

In prolegom. ad Emendat. Temp. p. 4.

La pluſpart de nos Rabbins qui ſont venus aprés luy, charmez de cette ouverture, & d'entendre Martial parler Hébreu, ont donné tout au travers ſans héſiter, mais chacun avec ſon petit coup de lime & ſa broderie pour partager avec luy l'honneur de l'invention. Les uns y ont adjouté la particule אם *ſi*, aſſez en uſage dans les ſerments, *am-chi-alah*, ſi Dieu eſt vivant. Les autres d'un meilleur gouſt & avec plus de vray-ſemblance y ont joint la particule négative אן, c'eſt-à-dire, *non*, & au lieu du mot *alah*, ils ont ſubſtitué celuy d'*Elion*, עליון qui eſt un autre nom du vray Dieu, *an-chi-Elion*, non vive Dieu, ce dont vous m'accuſez n'eſt pas véritable. On ne peut guéres approcher plus prés de la vérité, ſi ce ne l'eſt pas ; & il faut convenir que Martial auroit eû de la peine à rendre autrement cette formule juratoire, ſuppoſé qu'elle luy fut connuë, & en uſage

Farnab.

Sam. Pet. Var. Lect. l. 1. c. 16.

chez les Juifs, que par le terme dont il s'eſt ſervi; qui eſt preſque le meſme, mot pour mot, & ſyllabe pour ſyllabe.

Cependant il s'eſt trouvé des gens qui ne s'en ſont pas contentez, & qui ont pouſſé la choſe plus loin. Un de ceux qui s'eſt le plus diſtingué dans cette ſorte de littérature, a donc prétendu que non ſeulement le terme d'*Anchialum* eſtoit Juif, mais que la prépoſition *per*, qui avoit juſques icy paru Latine à tout le monde, l'eſtoit auſſi, & qu'elle n'en a eſté ſéparée que par ignorance : s'il en faut croire cet auteur, elle eſt eſſentielle à la formule du ſerment ſtipulé par Martial, dont voicy, ſelon luy, les termes exprés en forme d'imprécation, פרעהויעלם *Per Anchiolam*, c'eſt-à-dire, Dieu me puniſſe, *vindictam ſumat is qui vivit in æternum.* Pour juſtifier ſa penſée il a eû la bonté de faire voir par pluſieurs citations du Talmud, de la Miſhnah, du Targum & autres ſemblables autoritez, que les terme de פרע qui ſignifie *venger*, eſtoit non ſeulement en uſage chez les Juifs, mais néceſſaire dans leurs ſerments juridiques, auſſi-bien que chez les Romains : *Ita me perdat Jupiter.* Il a pris de plus la peine de montrer que la qualité d'*Eternel*, eſtoit en quelque façon conſacrée dans ces occaſions, & celle qui ſe donnoit à Dieu préférablement à toute autre, du temps meſme de Daniel, comme ſi Martial avoit eſté obligé de ſçavoir toutes ces choſes. Il a fait plus ; par le commentaire qu'il nous a laiſſé ſur les deux derniers vers de noſtre épigramme, il ſemble nous inſinuer non ſeulement que ce poëte avoit quelque connoiſſance de la langue & des uſages des Juifs, mais qu'il avoit tout au moins fait un cours de Droit civil & Canon ſous quelqu'un de ces docteurs. Car il prétend y trouver un rapport ſenſible à une loy de ce peuple, dont il eſt fait mention dans l'Evangile, & qui portoit que celuy qui juroit par le ciel ou par la terre, ou par le temple de Dieu, n'eſtoit pas obligé à garder ſon ſerment :

Seldenus in proleg. de ſucceſſ. in bona defunct. apud Hebræos.

Ecce negas, juraſque mihi per templa Tonantis:
Non credo;

mais ſeulement ceux qui juroient par un des noms ou des attributs de Dieu :

jura, verpe, per Anchi-olam;

jure par l'Eternel, par le Dieu vivant, & te ſoumets à ſa vengeance. Aprés cela, pour appuyer cette heureuſe découverte, il s'arreſte à prouver par les maximes de Droit, & par l'uſage de toutes les nations, que quand il eſt queſtion de faire jurer en juſtice des gens d'une religion eſtrangére, on leur impoſe la néceſſité d'uſer de leurs formules, & particuliérement de celles qui les obligent le plus eſtroitement, comme ſont les formules imprécatoires, telle qu'eſt celle-cy dans la penſée de noſtre docteur ; attendu que non ſeulement elles engagent davantage la conſcience, mais qu'elles aſſujétiſſent ordinairement ceux qui en abuſent contre la vérité à des punitions corporelles : avantage que Martial auroit eſté ravi d'avoir ſur ſon rival, pour eſtre en droit de le faire fuſtiger dans la Synagogue conformément à l'uſage, & au Code criminel de ſa nation.

Tout cela eſt beau & bon ; mais il nous paroiſt que cette dépenſe d'érudition eſtrangére n'eſt pas bien placée icy. C'eſt faire à noſtre poëte plus d'honneur qu'il ne luy en appartient, de luy preſter des veûës ſi graves & des conſidérations ſi ſçavantes ſur un tel ſujet. Sans offenſer ni luy, ni l'auteur de ces obſervations, on peut dire en toute aſſurance du bon Martial, qu'il ne ſçavoit, & qu'il ne liſoit Rabbinerie aucune. D'ailleurs, s'il eſt permis de prendre ſon ſérieux pour réfuter de ſemblables imaginations, ce n'eſt pas aſſez de faire voir que l'on pourroit trouver icy des rapports ou prochains ou éloignez avec des paroles, ou ſi l'on veut, des imprécations judaïques pour raiſonner juſte : il faudroit juſtifier par de bons exemples,

que la formule dont il s'agit icy, eſtoit effectivement en uſage parmy les Juifs, & en uſage aſſez fréquent, pour que les Romains, du temps de Martial, en eûſſent connoiſſance, & que luy puſt y faire alluſion, & eux l'entendre; car on ſçait aſſez que la penſée d'une épigramme pour eſtre bonne, doit eſtre, autant que faire ſe peut, à la portée, ſinon du peuple, au moins des gens du monde; or eſt-il, qu'on ſe contente de ſuppoſer cela ſans en donner des preuves. Encore, quand on leur paſſeroit toutes ces hypotheſes, les connoiſſeurs qui ſçavent les loix de l'Epigramme, & qui ſont un peu ſtilez dans les ouvrages de noſtre auteur, auroient bien de la peine à luy preſter cette fadeur, où il n'y auroit ni grace ni ſel, ni rien de piquant, contre ſon génie ordinaire, mais ſeulement une mauvaiſe affectation d'étaler ſon érudition Judaïque, choſe dont les Romains ne faiſoient pas grand cas.

On peut former à peu prés le même jugement des deux conjectures de M. le Moine dans ſes *Varia ſacra*. Outre le temple de Jéruſalem où ſe faiſoient les ſacrifices ordonnez par la loy de Moïſe, il y avoit dans la Judée de paroiſſe en paroiſſe certaines chapelles ou lieux de dévotion, où les Juifs alloient faire leurs priéres les jours de Sabbath. Ordinairement ces rendez-vous ſacrez eſtoient ſituez ſur les bords, ou de la mer, ou d'une riviére, ou du moins de quelque fontaine, afin qu'ils eûſſent la commodité d'y faire leurs ablutions légales avant que de ſe préſenter devant le Seigneur. L'auteur prouve ce fait par deux paſſages de Tertullien, qui met au nombre des dévotions Judaïques ces *ſynagogues* qu'il appelle, à cauſe de cela, *littorales*. Delà cet auteur prétend eſtre en droit d'inférer que les rivages devoient leur impoſer du reſpect; & comme le terme Grec αἰγιαλὸς, qui ſignifie *rivage*, approche aſſez de celuy d'Anchialus, & par la prononciation & par la ſignification, il a jugé que l'un eſtoit venu de l'autre. La penſée eſt ingénieuſe, mais recherchée de trop loin; & elle auroit beſoin d'eſtre appuyée par des autoritez plus

préciſes, qui fiſſent voir non ſeulement que les Juifs avoient des raiſons pour reſpecter les rivages, mais qu'ils les faiſoient entrer dans leurs ſerments. Sa ſeconde penſée paroiſt plus ſolide & mieux imaginée. Elle dérive le terme d'Anchialus de ceux d'*Hecal-iah*. חיבליה qui dans la langue de ce peuple ſignifie le temple du Seigneur; ſerment qui eſtoit conſtamment fort uſité parmy eux. Il en donne meſme des exemples formels tirez de leurs ouvrages, où l'on voit des Rabbins employer cette formule expreſſe pour confirmer la vérité des faits qu'ils avancent; & la gloſe adjoute pour l'expliquer, que c'eſtoit un ſerment par le temple de Dieu. Cela eſt net, & ce qui donne un plus grand air de vray-ſemblance à cette conjecture, c'eſt la régularité de la penſée qu'elle attribuë à Martial, qui auroit eſté, ſelon luy, d'oppoſer le temple du dieu des Juifs à celuy de Jupiter, qui eſtoit le dieu du tonnerre chez les Romains. Tu jures par le temple de Jupiter en qui tu ne crois point, ce ſerment ne m'en impoſe pas, jure par *Hecal-iah*, par le temple de ton dieu. La penſée ſeroit juſte, & dans les régles on ne peut pas le nier. Mais elle nous paroiſt comme les autres, ſujette à pluſieurs exceptions. La premiére, qu'elle ſuppoſe dans les Romains une plus grande connoiſſance du langage & des maniéres des Juifs, qu'ils ne paroiſſent avoir euë. La ſeconde, que s'ils les connoiſſoient ſi bien, ils devoient ſçavoir que leurs ſerments par le Temple eſtoient pluſtoſt illuſoires que ſérieux, & ne les obligeoient à rien, comme Seldenus nous l'a fait voir. Et la troiſiéme, que la penſée ſeroit ſçavante uniquement, ſans ſel ni pointe d'eſprit, ce qui n'eſt pas du caractére de Martial.

Sans y chercher donc tant de myſtéres, nous aurions plus de penchant à entrer dans le ſentiment des anciens commentateurs, qui ont jugé que le jeune homme en queſtion, qui faiſoit le ſujet de la broüillerie & de la jalouſie entre Martial & le Juif, s'appelloit effectivement Anchialus, puiſque ce nom, ſans y rien changer, eſtoit véri-

tablement un nom d'homme, & un nom meſme qui paroiſt avoir eſté ſujet à faire de grandes paſſions, comme on le peut juger par un monument de l'Antiquité qui ſe trouve dans le recüeil connu ſous le titre de *Muſæ Lapidariæ :*

Lib. 1. num. 18.

Hoſpes ſta & lacruma, ſi quicquam humanitus in te eſt.
Oſſua dum cernis conſita mæſta mihi.
Si nomen quæris, ſum Lesbia ; ſi duo amantes,
Anchialus dulcis, &c.

Le terme de *dulcis* marque aſſez que cet Anchialus n'eſtoit pas indifférent à la défunte. On ſçait qu'en fait de galanterie les ſerments les plus en uſages & les plus reſpectez ont toûjours eſté ceux qui ſe font par les perſonnes aimées ; on juroit & l'on jure encore tous les jours, par leur bouche, par leurs yeux ; de cette maniére l'intention de noſtre auteur auroit eſté d'exiger ſimplement de ſon rival un ſerment dans la forme requiſe en pareil cas ; par l'objet commun de leur indigne paſſion, ſans y profaner inutilement le nom des dieux, qui doivent eſtre cenſez peu reſpectez par les libertins de cette profeſſion. Rien n'eſt plus naturel ; la penſée eſt poëtique & galante, elle convient au ſujet, & finit parfaitement l'épigramme.

Il nous reſte cependant une derniére explication de ce paſſage qui nous plairoit bien autant & plus que celle-là, ſuppoſé que le fondement en fuſt réel & effectif. La preuve ne doit pas en eſtre difficile à faire ; il n'eſt queſtion pour s'en éclaircir, que de déterrer un vieux manuſcrit des ouvrages de noſtre auteur, que l'on aſſeûre eſtre de huit ou neuf cens ans, & qui doit avoir eſté dans la bibliothéque de M. de Thou. On aſſeûre que dans cet exemplaire le terme, qui fait le ſujet de la difficulté, ſe lit d'un autre maniére, & qu'au lieu d'*Anchialum*, il y a *Anchalium*, ou *Anchirium*. Or eſt-il que le terme d'Ἀγχίαλος chez les Grecs,

V. Dictionarium Lloyd. in voce Anchialas.

Grecs, & celuy d'Ancharius chez les Latins, déſignent cet animal ſtupide, qui dans la prévention commune, quoyque injuſte, des payens, paſſoit pour l'objet principal de l'adoration des Juifs :

Hæc inquam rudet è roſtris atque ejulitabit Lucilius.
Concurſans veluti Anchàrius, clareque quiritans.

Nous avons autrefois eû l'honneur de vous entretenir ſur ce ſujet. Cela poſé, la penſée de Martial ſeroit manifeſte & digne de luy. On y trouvera le ſel piquant & cauſtique de ce poëte, qui, pour mortifier ſon rival, & luy donner un ridicule à la portée de tout le monde, luy reprochoit la ſuperſtition indigne & ignominieuſe, qui deshonoroit ſa nation dans tous les eſprits de ſon temps :

Jura, verpe, per Anchàrium;

malheureux Juif, ſi tu veux que l'on adjouſte foy à tes proteſtations, ne vas point chercher ni chez toy, ni chez nous, des ſerments eſtrangers ou frivoles ; jure par ton Dieu, par le Dieu de tes péres, par cet animal aux grandes oreilles que ta nation adore. Ceux qui connoiſſent le génie & le ſtile de noſtre auteur, conviendront ſans peine que ſi ce n'a pas eſté là ſa penſée, il eſt difficile de luy en preſter une qui luy convienne davantage, & qui approche plus de ſon caractére.

EXPLICATION D'UN PASSAGE DE TREBELLIUS POLLIO.

Par M. BAUDELOT.

IL y a dans le chapitre de Trebellius Pollio, qui regarde Salonin, fils de Gallien, une expreſſion qui a eſté ou négligée, ou mal entenduë par les commentateurs de cet hiſtorien. Elle mérite cependant quelque conſidération, & peut donner lieu à des recherches curieuſes.

Les gens de guerre qui eſtoient admis aux feſtins de l'Empereur, ou des généraux d'armée, avoient coutume de quitter leurs baudriers ou ceinturons avant que de ſe mettre à table.

Un jour, dit Trebellius, que la pluſpart des officiers qui eſtoient chez l'Empereur, avoient quitté les leurs, le jeune Salonin leur enleva *tous ces baudriers dorez & conſtellez*. Voicy le paſſage : *Nam cum cingula ſua plerique militantium qui ad convivium venerant, ponerent intra comitia, Salonius puer diis amatos conſtellatoſque baltheos rapuiſſe perhibetur.* Il eſt queſtion de ſçavoir ce que l'hiſtorien entend par ces mots *conſtellatos baltheos*, *des baudriers conſtellez*; & c'eſt ce mot de *conſtellatos* que j'ay beſoin d'éclaircir.

Il eſt étonnant que Caſaubon, qui a commenté cet auteur, n'ait rien dit ſur cet endroit. Saumaiſe en récompenſe, qui l'a examiné fort au long, s'eſt crû obligé de corriger le mot de *conſtellatos*, & voicy ſur quoy il ſe fonde. Plus d'une raiſon, dit-il, me rend ce mot ſuſpect. Je croyois d'abord que l'auteur entendoit par *conſtellatos baltheos*, des ceinturons étoilez, *ſtellatos*, c'eſt-à-dire, enrichis

d'or, d'argent, ou de quelque autre matiére. Mais le mot *auratas* qui précéde, fait voir que l'auteur entend autre choſe, puiſque *auratos* diroit aſſez. D'ailleurs on dit fort bien en Latin qu'une choſe eſt eſtoillée d'or, d'argent ou de pierres précieuſes, *ſtellatus auro, argento, gemmis, &c.* comme dans Virgile :

. . . . . *Stellatus iaſpide fulva*
Enſis erat.

Mais on ne dit point *Stellatus* ſeul, ſans adjouter le nom de la matiére dont la choſe eſt ornée. Il ajoute que le manuſcrit Palatin n'a pas *conſtellatos*, mais *coſtilatos*, d'où on a fait *conſtellatos*, & qu'il croiroit que *coſtilatos* auroit eſté mis pour *poſtilatos* ou *puſtulatos*, c'eſt-à-dire, *puſtulis, vel bullis argenteis diſtinctos*, ornez de plaques ou de *bulles* d'argent. *Puſtula* ſe diſoit du bon argent, d'où vient *puſtulatum argentum*; ainſi il faudroit dire que ces ceinturons dorez eſtoient de plus ornez de plaques d'argent ou d'or, *puſtulis aut bullis argenteis vel aureis.*

Voilà le précis de la note de Saumaiſe, dont il ſemble qu'il n'ait pas eſté entiérement ſatisfait, puiſqu'il la finit par ces termes; *videant acutiores an verum dixerimus*; &, *ſi non videmur dixiſſe, ipſi dicant.* Tout le monde ſçait qu'il n'a pas coutume d'eſtre ſi peu déciſif.

Je n'ay garde de me croire plus pénétrant que ce ſçavant homme; au contraire, c'eſt en ne voulant point d'eſtre ſur cet endroit, qu'il ſera plus facile de l'expliquer & de l'entendre.

Toute la difficulté conſiſte à expliquer le mot *conſtellatos*, & non à le corriger; je crois que *conſtellatos* ſignifie chargez de pierres précieuſes, ou de lames d'argent ou d'or, ſur leſquelles eſtoient gravées quelques figures myſtérieuſes de ſignes céleſtes, ſuivant les idées ſuperſtitieuſes de la théologie payenne, ou qui avoient eſté fabriquées ſous l'aſpect de certaines conſtellations. On croyoit communiquer par cette cérémonie aux pierres ou aux métaux des

qualitez propres, ou à préſerver des dangers, ou à guérir des maladies, ou à procurer d'autres avantages. On eſtoit ſi prévenu dans le paganiſme de la puiſſance des aſtres ſur les corps ſublunaires, que tout eſtoit plein de gens dont l'eſtude & l'occupation eſtoient de compoſer de ces ſortes de phylactéres ou préſervatifs. On y avoit recours en toutes ſortes de rencontres, auſſi-bien qu'en toutes ſortes de profeſſions; & pour donner plus d'évidence à mon ſentiment, je crois qu'il ne ſera pas inutile de dire un mot ſur ce ſujet.

Ceux qui fabriquoient & qui débitoient ces préſervatifs, leur attribuoient tant de vertus, que les peuples en eſtoient infatuez. Le génie de la religion dominante fortifioit encore cette erreur. L'uſage n'en eſtoit pas moins ancien qu'il eſtoit commun. On en attribuë l'origine à un Jacchis, qui fut l'inventeur des Taliſmans, θελκτῶν, des remédes cachez contre les douleurs, des ſecrets contre les ardeurs du ſoleil, & contre les influences de la canicule. Cet Jacchis vivoit, ſelon Suidas, ſous Sennyes roy d'Egypte, D'autres attribuënt cette origine à Nécepſos roy d'Egypte, qui eſtoit poſtérieur à Jacchis, & qui vivoit cependant plus de 200. ans avant Salomon. Auſone dans une lettre à ſaint Paulin, a dit:

Quique Magos docuit myſteria vana Necepſos.

Iſaye paroiſt avoir eû en veûë ces Taliſmans dans les reproches qu'il fait aux Chaldéens ſur la fauſſe confiance qu'ils avoient en leurs prétendus enchanteurs, & ſur l'eſpérance qu'ils concevoient de devenir par leur moyen plus puiſſants & plus forts, *ſta*, leur dit le prophete, en adreſſant la parole à Babylone, *cum incantatoribus tuis .... ſi forte proſit tibi, aut ſip oſſis fieri fortior ... ſtent & ſalvent te augures cæli.* Les ſeptante ont ainſi rendu ce paſſage dans leur verſion: Στῆθι νυῦ ἐν ταῖς ἐπαοιδαῖς σου, καὶ ἐν τῇ πολλῇ φαρμακείᾳ σου, ἃ ἐμάνθανες ἐκ νεότητός σου, εἰ ἄρα ὠφεληθήσῃ..... σὺ πάντων δὴ καὶ συσκιάσεών σε οἱ

ἀστρολόγοι τῶ οὐρανοῦ. Demeurez avec ceux qui vous abu- «
ſent par leurs enchantements, & confiez-vous à la mul- «
titude des préſervatifs que vous avez appris, & dont vous «
vous ſervez depuis voſtre jeuneſſe, voyez ſi vous en tirez «
du ſecours.... Que les Aſtrologues qui obſervent le ciel «
vous accompagnent & vous préſervent des maux qui vont «
vous accabler. «

Le commerce de ces ſortes de préſervatifs eſtoit fort commun du temps d'Antiphanes, & enſuite du temps d'Ariſtophane. Ces deux auteurs font mention d'un Phertamus & d'un Eudamus fabricateurs de préſervatifs de ce genre. L'opinion que l'on avoit de leurs vertus avoit gagné tous les eſprits, comme on peut le voir dans Galien & dans Marcellus Empiricus. Théophraſte, au rapport de Plutarque dans la vie de Périclés, dit que ce grand capitaine montra un jour à un ami qui l'eſtoit venu voir, un de ces préſervatifs que des femmes luy avoient pendu au col : Δείξειε φυλακτήριον ὑπὸ τῆς γυναικῶν τῶ τραχήλῳ περιπεπλόν. Il ſemble que Tertullien, en décrivant l'ornement de quelques ceintures, veüille parler de ces phylactéres : *Latent*, dit-il, *in cingulis ſmaragdi ;* & c'eſt ſans doute auſſi ce qu'entend Pline, lors qu'en parlant de ceux qui fabriquoient de ces pierres *conſtellées*, il dit : *Nam è ſmaragdis quoque ſimilia promiſere ſi aquilæ ſcalperentur aut ſcarabæi.* Marcellus Empiricus attribuë de meſme beaucoup de vertus à ces *ſcarabées* pour certaines maladies ; & en particulier pour le mal des yeux : *Scarabæus coloris ſmaragdini tantum beneficii præſtare dicitur, ut viſionem ei acutiſſimam reddat qui eam contemplatus fuerit aſſiduè.*

Toutes ces pierres eſtoient autant de Taliſmans, où l'on faiſoit entrer les obſervations de l'Aſtrologie. On en peut juger par ce paſſage de Pline, qui dit en parlant du jaſpe qui tire ſur le verd, que tout l'Orient le portoit comme un Taliſman : *Totus vero Oriens pro amuletis traditur geſtare eam quæ ex iis ſmaragdo ſimilis eſt :* & l'opinion commune eſtoit, dit-il ailleurs, que Milon de Crotone ne

devoit ſes victoires qu'à ces ſortes de pierres qu'il portoit dans les combats : *quibus Milonem Crotonienſem uſum in certaminibus invictum fuiſſe videri volunt.* Le meſme auteur ajoute plus bas qu'on ſe ſervoit de l'hématite contre les embuſches des barbares, *ad coarguendas barbarorum inſidias*, & qu'elle produiſoit des effets ſalutaires dans les combats ; & il cite ſur cela le témoignage de Zachalias: *In prœliis etiam eos ſalutares pronuntiavit.* C'eſt pourquoy les gens de guerre en Egypte, au rapport d'Elien, portoient des figures de ſcarabées pour fortifier leur courage & pour s'expoſer avec moins de crainte aux dangers pour le ſervice de la patrie. Delà vient que les Egyptiens, comme le remarque Horus Apollo, repréſentoient dans leurs hieroglyphes par la figure du ſcarabée un homme par excellence, c'eſt-à-dire, un homme plein de force & de vertu: Ἄνδρα κάνθαρον ζωγράφουσι. Ces peuples croyoient que cet animal conſacré au ſoleil en eſtoit la figure animée, comme le remarque Porphyre, & qu'il procuroit les meſmes avantages, & avoit les meſmes vertus que les influences du ciel : illuſion que Georges Peſides reproche à cet auteur, qui aſſeûroit que le ſcarabée opéroit auſſi efficacement que les aſtres :

Καὶ σεσῆμα ποιεῖν τῆς αἰῶ κυλισμάτων.

C'eſt pour cette raiſon que le Scarabée avoit eſté mis au nombre des dieux d'Egypte, *Egypti magna pars*, dit Pline, *Scarabæos inter numina colit* ; ce qui eſt confirmé par Euſtathius Archeveſque d'Antioche, dans ſon commentaire ſur le premier chapitre de la Géneſe, publié par Leo Allatius, où il dit qu'encore de ſon temps les Egyptiens rendoient à cet inſecte un culte religieux, καὶ οἱ Αἰγύπτιοι ἕως τῶν ἡμετέρων χρόνων αὐτὸν σέβονται. Mais pour me ſervir du témoignage meſme de Trebellius Pollio, cet hiſtorien rapporte que les Macriens révéroient Alexandre le Grand d'une maniére ſi particuliére, que les hommes de cette famille portoient la figure de ce prince gravée

en argent dans leurs bagues, & que les femmes la portoient dans leurs ornements de teſte, dans leurs bracelets, dans leurs anneaux & dans les autres piéces de leur ajuſtement: *mulieres, in reticulis, & dextrocheriis, & in annulis, & in omni ornamentorum genere exſculptum ſemper habuerunt*; juſques là meſme que de ſon temps, adjoute-t-il, la pluſpart des habillements des dames de cette famille en eſtoient encore ornez, ce qu'il rapporte, continuë-t-il, quelques lignes aprés, parce que l'on dit que ceux qui portent la teſte d'Aléxandre en or ou en argent, en reçoivent du ſecours dans toutes leurs actions: *quia dicuntur juvari in omni actu ſuo, qui Alexandrum expreſſum, vel auro geſtitant vel argento.*

Il ne paroiſt pas vray-ſemblable que ces ſortes de bijoux ſe gravaſſent ſans aucun myſtére aſtrologique. Ces figures d'Aléxandre, par exemple, pouvoient avoir eſté gravées ſous l'aſpect de la conſtellation qui avoit préſidé à la naiſſance de ce prince; & ſi nous n'admettons quelque pratique ſuperſtitieuſe dans leur compoſition, d'où concevrons-nous qu'ils tiroient les vertus prétenduës qu'on leur attribuoit? Que dirons-nous de ces *bulles* que portoient ceux qui triomphoient, dans leſquelles, dit Macrobe, on enfermoit des préſervatifs trés-puiſſants contre l'envie? *Bulla geſtamen erat triumphantium quam in triumpho præ ſe gerebant inclusis intra eam remediis, quæ crederent adverſus invidiam valentiſſima.* Ces préſervatifs peuvent-ils eſtre autre choſe que des taliſmans, c'eſt-à-dire, des pierres ou des métaux chargez de figures, ou de caractéres gravez ſous l'aſpect de certaines conſtellations, & qu'on peut appeller, à cauſe de cela, *conſtellés*. On pendoit de pareilles *bulles* au col des enfants pour les deffendre des génies malfaiſants, ou pour les garantir d'autres périls, *ne quid obſit*, dit Varron; d'où vient qu'Aſconius, ſur un endroit de la premiére Verrine de Cicéron où il en eſt parlé, dit que ces bulles penduës au col des enfants ſont ſur leur eſtomac comme un rempart qui les deffend: *ſinus commu-*

niens pectuſque puerile, parce qu'on renfermoit dans ces *bulles* des phylactéres ou taliſmans. On ornoit les ceinturons des gens de guerre dans le meſme deſſein. Les anciens auteurs donnent ſi fréquemment aux baudriers cette eſpece d'ornement, qu'il eſt difficile d'imaginer que ce ne fûſt qu'un ſimple ornement, & qu'on ne s'en ſerviſt pas, ou contre les maladies, ou contre les dangers, ou pour acquérir de la gloire & d'autres avantages. Il convenoit de mettre les taliſmans dans les baudriers, parce que le baudrier eſtoit la marque de la profeſſion militaire, comme le diſent nos loix, & comme le remarque Servius : *omnes qui militant*, dit cet auteur, *cincti ſunt, unde præcincti ac ſtrenui dicuntur.* C'eſtoit en quelque façon la principale piéce de l'armure, d'où vient que les Grecs ont appellé ζώνους les ſoldats bien armez & ceux qui eſtoient braves. Qu'on ne me diſe point qu'il ne s'eſt point conſervé de ces bijoux d'or ou d'argent dont on ornoit les baudriers. De toutes les pierres qui nous reſtent aujourd'huy, & ſur leſquelles on trouve des ſignes céleſtes gravez, il y en a beaucoup dont la forme & la groſſeur font voir qu'on les employoit à d'autres choſes qu'à en faire des bagues. On ne peut pas douter non plus que ces pierres empreintes de ſignes céleſtes n'eûſſent eſté fabriquées ſuivant les régles pratiquées dans les myſtéres de Samothrace ou de l'Aſtrologie judicaire. Il y a meſme ſujet de croire que du temps de Gallien, plus que dans aucun autre, l'uſage de ces pierres s'eſtoit multiplié. La miſére où l'on vivoit ſous ce prince, faiſoit rechercher avec plus d'empreſſement ces ſortes de ſecours, dont l'uſage eſtoit meſme ſi commun auparavant, comme on peut l'atteſter par pluſieurs témoignages. Petrone rapporte qu'une des bagues de Trimalcion eſtoit d'or, & chargée d'étoiles de fer : *totum aureum, ſed planè ferreis velati ſtellis ferruminatum.* Surquoy M. Pithou convient que c'eſtoit un anneau fabriqué ſuivant les myſtéres de l'iſle de Samothrace. Trallien, deux ſiécles aprés, en décrit de ſemblables, qu'il donne pour des remédes naturels & phyſiques, φυσικὰ, à l'exem-

ple

ple, dit-il, de Galien qui en a recommandé de pareils. C'eſt au liv. 9. de ſes traitez de Médecine, ch. 4. à la fin, où il dit que l'on gravoit ſur de l'airain de Chypre un lion, une lune & une étoile, & qu'il n'a rien veû de plus efficace pour de certains maux. La fureur que l'on avoit pour ces phylacteres ſe répandit dans la ſuite parmy des ſectes Chreſtiennes, comme on le voit dans Tertullien, qui la reproche aux Marcionites, qui faiſoient meſtier, dit-il, de vivre des étoiles du Créateur, *nec hoc erubeſcentes de ſtellis Creatoris vivere.* Le meſme Trallien dont je viens de parler, cite un autre phylactére contre la colique. On gravoit ſur un anneau de fer à huit angles ces mots, φεῦγε, φεῦγε, ἰοῦ χολὴ, ἡ κορύδαλος σὲ ζητεῖ. Fuis, fuis, malheureuſe bile, l'alouëtte te cherche. Et ce qui prouve que l'on fabriquoit ces ſortes de préſervatifs ſous l'aſpect de certains aſtres, c'eſt ce que ce médecin adjoute à la fin de l'article. Il falloit, dit-il, travailler à la graveûre de cette bague au 17. ou au 21. de la lune : Γενέσθω δὲ ὁ σφραγιστὸς δακτύλιος ἰς τῇ σελήνῃ ἢ κα.

Marcellus, homme de qualité, & Chreſtien du temps de Théodoſe, en décrit de ſemblables, dans un recuëil de remédes qu'il adreſſe à ſes enfants. Un ſerpent entre-autres avec ſept rayons gravé ſur un jaſpe enchaſſé en or, eſtoit bon contre les maux d'eſtomac. Il appelle ce phylactére un reméde phyſique *ad ſtomachi dolorem remedium phyſicum fit, in lapide ïaſpide exſculpe draconem radiatum, ut habeat ſeptem radios, & claude auro & utere in collo.* Ce terme de phyſique fait entendre que l'Aſtrologie entroit dans la compoſition de cet ouvrage.

Aprés tout ce que je viens de rapporter, il paroiſtra, je crois, vray-ſemblable que les ceinturons ou baudriers enlevez par Salonin aux officiers de l'armée, eſtoient garnis de pierreries, ou de lames d'or ou d'argent gravées phyſiquement, pour me ſervir de ce terme, ſelon l'uſage qu'il avoit en ce temps-là ; ou de ces *bulles* dans leſquelles on enfermoit des préſervatifs pour procurer quelque bien ou

TAYLOR INST. OXON.

pour détourner quelque mal. Cet ornement eſtoit ancien ; comme on le voit dans Pline : *balthei laminis crepitant*, auſſi-bien que la coutume de le *conſteller*. Ainſi rien n'empeſche qu'on ne ſe ſerve de l'expreſſion de Trebellius Pollio dans le ſens qu'il préſente naturellement, & l'on doit croire que l'auteur appelle de ce terme les ceintures chargées de l'eſpéce de préſervatifs dont je viens de parler. Que ce terme de *conſtellatos* fuſt en uſage du temps de Trébellius Pollio, c'eſt ce qu'on peut juger par le mot de *conſtellatio* d'où il eſt dérivé, que l'on trouve aſſez ſouvent dans les auteurs du meſme ſiécle : *quod ſi non recta conſtellatio ejus collecta eſt :* dit Spartien dans la vie d'Elius, & Ammien Marcellin l. 29. au ſujet des recherches que faiſoit Valens de ceux qui s'appliquoient à l'Aſtrologie judiciaire, dit : *quum objectaretur ei quamobrem conſtellationem principis collegiſſet.* Et quand meſme Trébellius Pollio auroit employé le premier le terme de *conſtellatos*, il auroit uſé en cela de la liberté qu'ont les auteurs de compoſer des mots nouveaux, pourveû qu'ils ſoient marquez au coin qui eſt en uſage :

.... *Licuit ſemperque licebit,*
Signatum præſente nota procudère nomen.

CHRONOLOGIE DE L'ODYSSE'E.

Par M. Boivin le Cadet.

IL y a dans l'Odyſſée une narration ſuivie & continuée depuis le commencement juſqu'à la fin du poëme ; une ſuite de diſcours où le Poëte parle de ſon chef, & raconte luy-meſme les circonſtances des faits qui forment ce que nous appellons l'action : & il y a d'autres narrations moins eſtenduës, dans leſquelles ce n'eſt pas le poëte qui parle, mais ſon héros, ou quelque autre perſonnage.

Si l'on confond le diſcours du poëte avec celuy du héros & des autres acteurs, il eſt certain que l'ordre des temps n'eſt pas obſervé dans l'Odyſſée, puiſque le récit des derniéres avantures d'Ulyſſe y eſt interrompu par le récit d'un grand nombre de choſes arrivées auparavant, & racontées ou par Neſtor, ou par Ménélas, ou par Ulyſſe luy-meſme. Mais ſi l'on diſtingue bien la narration principale, qui eſt celle du poëte, d'avec les narrations particuliéres & enchaſſées, qui ſont celles des héros, l'on trouvera que l'ordre des temps y eſt obſervé auſſi réguliérement que dans l'Iliade.

Le poëme de l'Odyſſée commence par deux actions, dont l'une, qui eſt le retour d'Ulyſſe, doit eſtre regardée comme l'action principale; l'autre, qui eſt le voyage de Télémaque, eſt un épiſode, ou une action incidente.

L'ouverture de la ſcéne ſe fait par une aſſemblée des Dieux, où le retour d'Ulyſſe & le voyage de Télémaque ſont réſolus en meſme temps.

Le jour de cette aſſemblée eſt donc le premier jour & de l'action principale, & de l'action incidente, avec cette différence que l'action principale n'y eſt que préparée, au lieu que l'action incidente y eſt commencée par l'exécution de ce qui a eſté réſolu. Car dés ce jour-là Minerve, en conſéquence de la réſolution priſe dans l'aſſemblée des Dieux, va trouver Télémaque & luy inſpire le deſſein de voyager.

Le ſecond jour, Télémaque équipe un vaiſſeau & s'embarque.

Le troiſiéme jour, il arrive à Pyle aprés le lever du ſoleil, & il y paſſe le reſte du jour.

Le quatriéme, il part de Pyle avec le fils de Neſtor. Il s'achemine vers Lacédémone, & couche en chemin à Phéres chez Dioclés.

Le cinquiéme, il continuë ſon voyage, & arrive de nuit à Lacédémone. Il paſſe la ſoirée chez Ménélas, & y couche.

Le ſixiéme, il expoſe le ſujet de ſon voyage. Ménélas luy donne quelques éclairciſſements ſur ce qui peut retarder le retour d'Ulyſſe. Enſuite il luy propoſe de reſter à Lacédémone onze ou douze jours. Télémaque le prie de ne pas le retenir ſi long-temps. On ne ſçait pas encore combien de temps il y reſtera. Homére juge à propos de l'y laiſſer, & de revenir à Ulyſſe qui eſt encore chez Calypſo

Le ſixiéme jour paſſé, & le ſeptiéme commençant, les Dieux s'aſſemblent une ſeconde fois. Jupiter ordonne à Mercure d'aller chez Calypſo ; Mercure obéït, & la Nymphe permet à Ulyſſe de ſe diſpoſer à partir.

Le huitiéme, le neuviéme, le dixiéme & l'onziéme ſont employez à la conſtruction du petit baſtiment ſur lequel Ulyſſe doit s'embarquer.

Le douziéme il s'embarque.

Le treiziéme, & les jours ſuivants juſqu'au vingt-neuviéme, il pourſuit ſa route avec un vent favorable.

Le vingt-neuviéme, qui eſt le dix-huitiéme depuis ſon embarquement, il fait naufrage, il rencontre Leucothea, & à la faveur du ruban qu'il reçoit de cette Déeſſe, il nage deux jours & deux nuits.

Ces deux nuits ſont la nuit du XXIX. au XXX. & la nuit du XXX. au XXXI.

Le trente-uniéme, il arrive chez les Phéaciens, aprés avoir eſté vingt jours ſur mer.

Le trente-deuxiéme, il rencontre Nauſicaa, & s'en va chez Alcinoüs.

Le trente-troiſiéme, il raconte ſes avantures.

Le trente-quatriéme au ſoir, il entre dans le vaiſſeau qui doit le remener à Ithaque.

Le trente-cinquiéme, avant le lever de l'aurore, il arrive à Ithaque, & y rencontre Minerve, qui le quitte auſſi-toſt pour aller à Sparte, d'où elle va faire revenir Télémaque.

Le reſte du trente-cinquiéme jour eſt rempli des deux

actions ; je veux dire, de l'action principale & de l'action incidente. D'un coſté Télémaque, aprés avoir eſté averti par Minerve, prend congé de Ménélas, & revient coucher à Phéres chez Dioclés. D'autre coſté Ulyſſe s'en va chez le berger Eumée, y paſſe une grande partie du jour, & y couche.

Le trente-ſixiéme jour eſt auſſi rempli des deux actions. Télémaque ayant paſſé la nuit chez Dioclés, ſe remet en chemin, vient juſqu'à Pyle, prend congé du fils de Neſtor, ſe rembarque, & fait voile vers Ithaque. Ulyſſe ſe délaſſe à table avec Eumée ; aprés le repas, ils s'entretiennent de leurs avantures.

Le trente-ſeptiéme au matin, le vaiſſeau de Télémaque arrive. Icy finit l'action incidente, ou le voyage de Télémaque. La reconoiſſance du fils & du pére ſe fait le meſme jour chez Eumée.

Le trente-huitiéme jour, Ulyſſe va à la ville. Il reçoit pluſieurs inſultes dans ſa propre maiſon, où perſonne ne le reconnoiſt.

Le trente-neuviéme, il maſſacre les amants de ſa femme.

Le quarantiéme & dernier jour, il va chez Laërtes ſon pere. Une troupe de mutins l'y vient aſſaillir. Il les met en fuite. Minerve le reconcilie avec ſes ſujets.

Des quarante jours que nous venons de ſupputer, & qui compoſent toute la durée du poëme, que le P. Le Boſſu a crû eſtre de 58. jours, il y en a de plus ou moins mémorables. Il y en a de vuides, il y en a de remplis. Homére a eû ſoin de marquer tous ces jours. L'étoile du matin, l'aurore, le lever & le coucher du ſoleil, le jour & la nuit en font la diſtinction. Les huit premiers jours, où l'action principale n'eſt que préparée, & les dix derniers où elle s'accomplit, ſont tous marquez par leur commencement & par leur fin, ou du moins par l'une de ces deux dates. Les vingt-deux autres jours ne ſont exprimez qu'en général.

L'auteur anonyme d'une petite diſſertation, qui parut

il y a quelque temps ſous le titre de CHRONOLOGIE DE L'ODYSSÉE, prétend avoir découvert dans ce poëme une faute monſtrueuſe, que les critiques les plus clairvoyants ne ſe ſont jamais aviſez de relever. Il y remarque deux calculs chronologiques, ou deux journaux, dont l'un eſt ſi peu conforme à l'autre, que là où le premier ne compte que neuf jours, le ſecond en compte trente-ſept.

Ces deux journaux ſont celuy du voyage de Télémaque, & celuy du retour d'Ulyſſe.

Journal du voyage de Télémaque.

Suivant le premier journal, Télémaque entreprend un voyage, pour ſçavoir ce qu'eſt deveniu ſon pere. Il s'embarque dés le lendemain de la premiére aſſemblée des Dieux, par laquelle nous avons dit que ſe fait l'ouverture de la ſcêne dans l'Odyſſée. Son voyage, à ce que prétend le chronologiſte, ne dure en tout que neuf jours, de maniére que le jour de ſon retour à Ithaque ſe trouve eſtre le neuviéme depuis ſon départ.

Journal du voyage d'Ulyſſe.

Suivant le ſecond journal, Ulyſſe part de l'Iſle de Calypſo; il ne s'embarque qu'au douziéme jour depuis la premiére aſſemblée des Dieux; il n'arrive à Ithaque qu'au trente-cinquiéme, & cependant il arrive deux jours pluſtoſt que Télémaque. Il eſt impoſſible d'accorder ces deux calculs.

Voilà deux voyageurs qui arrivent à Ithaque; ils ſont partis de différents endroits, l'un de l'iſle d'Ogygie, & l'autre d'Ithaque meſme. L'un arrive deux jours avant l'autre, quoyqu'il ſoit parti dix jours pluſtard, quoyqu'il ait mis trente-cinq jours à ſon voyage, & que l'autre n'en ait mis que neuf: il ne ſe peut rien de plus abſurde.

Le ton affirmatif, avec lequel on impute au prince des poëtes une ſi prodigieuſe extravagance, ſeroit preſque capable d'impoſer à ſes partiſans les plus zélez. On la ſuppoſe comme certaine & viſible; il ne ſemble pas meſme que le critique moderne ſoit ſurpris de ce qu'un auteur de cette réputation, un écrivain dont les plus ſages écrivains

ont toûjours vanté le jugement & le bon ſens, ſoit tombé dans une contradiction ſi étrange. Il a la bonté de ne luy pas inſulter, & de regarder cette horrible béveûë comme une inadvertence trés-pardonnable.

Mais tout le monde n'aura pas la meſme indulgence; & il eſt important de juſtifier Homére, s'il n'a pas commis la faute énorme dont on l'accuſe.

Toute la queſtion ſe réduit à ſçavoir, ſi Télémaque n'a couché que deux nuits chez Ménélas, ou s'il y eſt reſté un mois entier. S'il eſt vray qu'il n'y ait couché que deux nuits, la contradiction eſt manifeſte; mais ſi ſon ſéjour a eſté d'un mois, la contradiction n'eſt que dans l'eſprit de celuy qui croit l'appercevoir.

Comptons tous les jours, & nous verrons clairement que Télémaque, ſelon le calcul d'Homére, eſt demeuré trente jours à Lacédémone.

Le premier jour eſt celuy de ſon arrivée. Le ſecond, celuy où il expoſe le ſujet de ſon voyage, & où Ménélas luy dit ce qu'il a appris de Protée. Le troiſiéme eſt le jour de la ſeconde aſſemblée des Dieux. Ce meſme jour Mercure va chez Calypſo, & la Nymphe permet à Ulyſſe de s'en aller. Le quatriéme, le cinquiéme, le ſixiéme & le ſeptiéme ſont les quatre jours employez par Ulyſſe à la conſtruction d'une barque. Les jours ſuivants, depuis le commencement du huitiéme juſqu'au ſoir du vingt-ſeptiéme, ſont les vingt jours de la navigation & du naufrage d'Ulyſſe. Le vingt-huitiéme eſt le jour où il rencontre Nauſicaa. Le vingt-neuviéme eſt celuy où il raconte ſes avantures. Le trentiéme eſt celuy de ſon arrivée à Ithaque, & ce meſme jour eſt auſſi le dernier du ſéjour que Télémaque fait à Lacédémone.

Voilà trente jours bien comptez, & dans le meſme ordre qu'ils ſe trouvent rangez par Homére.

Mais dans ces trente jours, dira-t-on, nous n'en voyons que trois, ſçavoir, le premier, le ſecond & le trentiéme, où il ſoit fait mention du ſéjour de Télémaque à Lacé-

démone. Homére auroit bien deû nous dire à quoy ce jeune Prince paſſoit ſon temps pendant les vingt-ſept jours où nous le perdons de veûë. Qu'a-t-il fait pendant tout ce temps-là ; que faiſoient ſes compagnons qui l'attendoient dans le port de Pyle ! A peine eſt-il arrivé chez Ménélas, qu'il témoigne de l'empreſſement pour s'en retourner. Ménélas ne luy propoſe que de reſter onze ou douze jours. Il prie Ménélas de ne le pas retenir ſi long-temps, & au lieu d'onze ou douze jours, il ſéjourne un mois entier, ſans aucun beſoin contre ſon intention, lorſque le ſoin de ſes affaires l'appelle chez luy. Je n'affoiblis point les objections que l'on pourroit faire ; je les propoſe dans toute leur force. Il faut préſentement y répondre.

Premiérement, c'eſt une choſe de fait que Télémaque reſte un mois entier chez Ménélas ; le fait eſt eſtabli & bien prouvé : ainſi l'on a grand tort d'aſſeûrer qu'il n'y couche que deux nuits.

En ſecond lieu, c'eſt eſtre injuſte que d'obliger un poëte à rendre raiſon de tout ce qu'il ſuppoſe dans ſon poëme, particuliérement ſi ce qu'il ſuppoſe ne regarde pas l'action principale, mais un des épiſodes.

A peine eſt-il venu en penſée à aucun des commentateurs d'Homére, de rechercher les motifs qui avoient pû prolonger le ſéjour de Télémaque à Lacédémone. Euſtathius ne touche cette queſtion qu'en paſſant, & il ſuppoſe que les deux jeunes Princes, le fils d'Ulyſſe & celuy de Neſtor, ne demeurérent ſi long temps chez Ménélas, que parce que Ménélas prenoit plaiſir à les régaler, & leur faiſoit tous les jours de nouvelles careſſes. *Une marque*, adjouſte-t-il, *de la politeſſe de l'hoſte, c'eſt qu'il avoit ſoin de ſe trouver réguliérement tous les matins au lever de Télémaque & de Piſiſtrate. Car il y a apparence que ce qu'on luy voit faire le jour de leur départ, il l'avoit pratiqué pendant tout le temps qu'il les avoit eûs dans ſa maiſon.*

Euſtath. p. 1774. Δηλοῖ δὲ τὴν φιλοξενίαν καὶ τὸ δι' ὅλης ἐπιμεῖναι τὸν Μενέλαον αἰσχέμονα.

ἀδήμονον αὐτοῖς ἐλθεῖν ἔτι κοιμωμένοις· ὃ καὶ θεὸν ταύτης καθικέσθαι τιμῆς ἔοικε ποιεῖν καὶ φιλοφρονεῖσθαι.

Troiſiémement, il eſt aiſé de ſuppléer les raiſons qu'Homére n'a pas exprimées, & qui ont deû vray-ſemblablement prolonger le ſéjour de Télémaque à Lacédémone.

Télémaque eſt un jeune homme qui voyage. L'inquiétude où il eſt ſur le ſort de ſon pére, abſent depuis tant d'années, & le déſir d'acquérir de la réputation, ſont les deux motifs du voyage qu'il entreprend. Il vient à Sparte chez Ménélas. Il y arrive ſur le ſoir. Dés le lendemain il dit ce qui l'améne, & il apprend tout ce qu'il peut apprendre par rapport à ce qui a retardé juſques-icy le retour de ſon pére. Une heure d'entretien avec Ménélas l'inſtruit pleinement de tout. Il ne luy reſte plus que de ſonger à acquérir de la réputation; ce qui ne s'acquiert ni en un jour, ni en deux.

Nous pouvons donc ſuppoſer que Ménélas ayant obligé Télémaque à reſter chez luy pendant un mois entier, le jeune héros employa tout ce temps-là à ſe faire connoiſtre aux Princes & aux peuples de Sparte.

D'ailleurs il eſt trés ordinaire aux perſonnes qui ſe trouvent bien chez leur hoſte, d'y demeurer plus long-temps qu'ils ne ſe l'eſtoient propoſé d'abord. La maiſon de Ménélas eſt un palais enchanté. Télémaque ébloüi par l'éclat des richeſſes dont cette maiſon eſt remplie, & qui frappe ſes yeux de tous coſtez, croit eſtre chez Jupiter. *Tel eſt apparemment le palais de Jupiter Olympien*, dit-il tout bas au fils de Neſtor:

Ζηνὸς που τοιῆδε Ὀλυμπίου ἔνδοθι αὐλή. Odyſſ. δ. 274.

Les agréments d'une cour polie & où l'hoſpitalité eſt exercée par le beau-frére & par la ſœur des Dieux meſmes de l'hoſpitalité; l'éloquence de Ménélas, les charmes d'Héléne, l'attention particuliére de l'hoſte & de l'hoſteſſe à fournir tous les jours de nouveaux plaiſirs au fils d'Ulyſſe, la douceur de ce breuvage délicieux qu'Héléne ſçavoit ap-

Pindare Ode 3. des Olympioniques. Τωνδε ξείνοις π φιλοξένοις ἀδὴν καλλιπλοκάμῳ θ' Ἑλένᾳ, &c.

preſter, & qui faiſoit oublier les plus cruelles afflictions, tout cela enſemble n'avoit-il pas aſſez de force pour retenir Télémaque pendant un mois, & pour luy faire oublier le ſoin de retourner ſi-toſt chez luy!

L'empreſſement qu'il a d'y retourner, & qu'il témoigne dés le lendemain de ſon arrivée, ne l'empeſche pas de déclarer ouvertement la diſpoſition où il eſt de demeurer auprés de Ménélas beaucoup plus de temps qu'il n'y reſtera. *Fils d'Atrée*, luy dit-il, *ne me retenez pas long-temps, je vous en conjure. Aſſis prés de vous, j'y paſſerois des années entiéres, ſans penſer ni à ma maiſon, ni à mes plus chers parents, tant je prends de plaiſir à vous entendre parler. Vos paroles, vos diſcours m'enchantent. Mais j'ay laiſſé mes gens à Pyle, ils s'ennuyent déja de m'attendre, & vous voulez que je demeure icy pluſieurs jours.* Aprés cet aveu de Télémaque, eſt-il beſoin qu'Homére diſe luy-meſme pourquoy il le fait reſter un mois entier à Lacédémone.

Ne peut-on pas dire encore que c'étoit à Minerve de hâter ou de différer le retour de Télémaque? C'eſtoit-elle qui l'avoit envoyé chez Ménélas, c'eſtoit à elle de le rappeller. Minerve régloit tous les pas du jeune héros. En vain Ménélas avoit promis de le renvoyer aprés onze ou douze jours; en vain Télémaque ſe propoſoit de ne pas reſter ſi long-temps; la Déeſſe avoit fixé le jour & de l'arrivée d'Ulyſſe à Ithaque, & du retour de Télémaque meſme. Il eſtoit néceſſaire de préparer la premiére entreveûë du fils & du pere. Il falloit ménager la ſurpriſe & les tendres mouvements, qui devoient accompagner leur reconnoiſſance mutuelle. Il falloit que le pére fûſt abſent pendant vingt ans, & il falloit que le fils, aprés trente jours d'enqueſtes inutiles, le trouvaſt chez luy à ſon retour. C'eſt ce que n'a pas veû le cenſeur d'Homére, & ce que tout lecteur, qui entrera bien dans le ſyſteme de ce poëte, verra mieux que moy.

Le grand principe de la Théologie d'Homére, c'eſt que

les Dieux ſont tout ; que les hommes ne peuvent au plus former que des projets dont l'exécution dépend uniquement de la volonté des Dieux. Télémaque avoit peut-eſtre réſolu de ne reſter que trois ou quatre jours chez Ménélas ; il y reſte un mois entier, parce que Minerve juge à propos de l'y laiſſer tout ce temps-là. Il ne faut point demander aux Dieux raiſon de leurs decrets. Leur volonté eſt une raiſon ſupérieure à toute raiſon. Pourquoy Télémaque reſte-t-il ſi long-temps chez Ménélas ! c'eſt que Minerve l'a voulu ainſi.

D'ailleurs, Minerve chez Homére n'eſt autre choſe que la prudence. Elle ſe ſépare de Télémaque, aprés l'avoir accompagné juſques chez Neſtor. Le jeune homme, abandonné à luy-meſme pendant quelque temps, oublie le ſoin de ſes affaires, & ſe livre tout entier à la douceur ou des plaiſirs, ou du repos, que luy offre la cour de Ménélas. La prudence vient à ſon ſecours ; elle le réveille & le rappelle à ſon devoir.

Aprés tout, il ſemble que Minerve avoit elle-meſme préveû l'objection. Ulyſſe, à la fin du treiziéme Livre, dans l'entretien qu'il a avec cette Déeſſe, en arrivant à Ithaque, luy demande pourquoy elle a fait entreprendre à Télémaque un long voyage, dont elle pouvoit luy épargner les dangers & les fatigues : *Que ne luy annonciez-vous mon retour*, dit-il, *vous qui ſçaviez tout ce qui devoit arriver ! Vouliez-vous qu'errant de tous coſtez dans les ſtériles plaines de la mer, il ſouffriſt comme moy des maux cruels, pendant que ſes biens ſeroient expoſez au pillage !* Odyſſ. v. 417.

N'en ſois point inquiet, répond la Déeſſe, *c'eſt moy qui l'ay conduit exprés au lieu où il eſt, afin qu'il y acquiſt du renom. Il n'a aucunes peines à ſouffrir. Tranquille & heureux chez Ménélas, il gouſte un doux repos dans le ſein de l'abondance, où tout ce qu'il peut ſouhaiter luy eſt offert.*

Tout le commencement du XIV. Livre eſt auſſi une réponſe au ſyſtéme ridicule, qui ſuppoſe que Télémaque n'a couché que deux nuits chez Ménélas.

Minerve vient trouver Télémaque à Lacédémone, νόσου ὑπομνήσουσα, c'eſt-à-dire, mot à mot, *pour le faire reſſouvenir du retour.* Cette expreſſion, *pour le faire reſſouvenir*, donne à entendre que Télémaque commençoit à oublier le ſoin de retourner chez luy. Or la Déeſſe n'auroit pû raiſonnablement luy reprocher cet oubli dés le ſecond, ni dés le troiſiéme jour qu'il fut arrivé. Au contraire Télémaque fait paroiſtre beaucoup d'empreſſement pour s'en retourner, il y penſe aſſez de luy-meſme, & il n'a pas beſoin des avertiſſements de Minerve. Il y avoit donc plus de trois jours qu'il eſtoit chez Ménélas, lorſque la Déeſſe vint luy rappeller le *ſouvenir du retour*, auquel il ſembloit ne plus penſer.

Télémaque eſtoit encore au lit, & ne dormoit pas ; Minerve luy apparoiſt, s'approche, & luy dit : *Télémaque, il ne vous ſied plus d'errer dans cette contrée, éloigné de la maiſon paternelle. Vos biens ſont à l'abandon. Vous avez laiſſé chez vous une troupe d'inſolents qui ne connoiſſent aucunes loix. Prenez garde qu'ils ne conſomment toutes vos richeſſes, qu'ils ne les partagent entr'eux, & qu'il ne vous reſte que le regret d'avoir fait un voyage inutile. Priez Ménélas de vous renvoyer au pluſtoſt : ſinon vous courez riſque de ne plus trouver chez vous voſtre aimable & vertueuſe mére. Déja ſon pére luy ordonne d'épouſer Eurymaque ; ſes freres l'y exhortent, &c.* Ce diſcours de Minerve ſuppoſe l'abſence de Télémaque beaucoup plus longue que ne la ſuppoſe le chronologiſte.

Joignez encore à ce diſcours ce que dit Aminoüs dans le Livre 16. lorſque le vaiſſeau, qui avoit eſté armé contre Télémaque, eſt revenu de ſa courſe ſans avoir rien fait. *Tous les jours*, dit-il, *nous avions des eſpions poſtez l'un prés de l'autre ſur la pointe des plus hauts rochers. Nous n'avons jamais paſſé la nuit à terre. Le ſoleil n'eſtoit pas pluſtoſt couché que nous mettions à la voile : enſuite fendant les flots avec noſtre frégate légére, nous attendions le retour de l'aurore.*

Odyſſ. π. 364.

Il y avoit plus de quatre jours que Télémaque eſtoit parti, lorſque les conjurez armérent, & allérent l'attendre ſur ſa route. S'il n'avoit couché que deux nuits chez Ménélas, ils ne l'auroient attendu que pendant trois jours, & Antinoüs n'exagéreroit pas, comme il fait, la perſévérance de ſa troupe, qu'il dit avoir paſſé les jours & les nuits à épier le retour de Télémaque.

DETAIL

DES JOURS ET DES NUITS

qui compoſent la durée de l'action dans l'Odyſſée.

Le I. jour fournit matiére au livre . . . . A.
Le II. au livre. . . . . B.
Le III. le IV. & le V. au livre. . . . . Γ.
Le ſoir & la nuit du V. avec le VI. au livre. Δ.
Le VII. le VIII. & les jours ſuivants juſqu'au XXXI. au livre. . . . . E.
La nuit du XXXI. au XXXII. & le XXXII. aux livres. . . . . Z. H.
Le XXXIII. aux livres. . . . Θ. I. K. Λ. M.
Le XXXIV. & le commencement du XXXV. au livre. . . . . N.
Le reſte du XXXV. & le XXXVI. aux livres. Ξ. O.
La matinée du XXXVII. auſſi au livre O. . .
Le reſte du XXXVII. au livre. . . . . Π.
Le XXXVIII. aux livres. . . . . P. Σ.
La nuit du XXXVIII. au XXXIX. au livre T. & aux 90. premiers vers du livre Υ.
Le XXXIX. au reſte du livre. . . . . Υ.
& aux livres. . . . . Φ. X.
La nuit du XXXIX. au XL. au livre. . . Ψ.
Le XL. au livre. . . . . Ω.

TABLE

Par où l'on voit à quel vers de chaque Livre commence & finit chacun des jours exprimez dans l'Odyssée.

Le Jour.	Commence. Au Livre.	Vers.	Finit. Au Livre.	Vers.
I.	A.		A.	423.
II.	B.	1.	B.	388.
III.	Γ.	1.	Γ.	329.
IV.	Γ.	404.	Γ.	487.
V.	Γ.	491.	Γ.	497.
VI.	Δ.	306.	Δ.	786. 842.
VII.	E.	1.	E.	22.
VIII.	E.	228.	*	*

Les jours IX. X. &c. jusqu'au XXX sont exprimez généralement.

XXXI.	E.	390.	E.	466.
XXXII.	Z.	48. 321.	H.	229.
XXXIII.	Θ.	1	N.	17.
XXXIV.	N.	18.	N.	35.
XXXV.	N.	93.	Ξ.	346.
	O.	56.	O.	185.
XXXVI.	O.	189.	O.	295.
XXXVII.	O.	494.	Π.	452.
XXXVIII.	P.	1.	Σ.	427.
	Υ.	91.	Φ.	428.
XXXIX.	Ψ.	347.	X.	49.
XL.			*	*

CHRONOLOGIE DE DENYS D'HALICARNASSE.

Par M. BOIVIN l'Aiſné.

DENYS d'Halicarnaſſe avoit fait une chronologie ſous le nom de livre des Temps. Ce livre s'eſt perdu ; il ne nous en reſte que le titre, avec une citation d'environ une ligne ; & l'un & l'autre nous ont eſté conſervez par Clément Alexandrin, & c'eſt de là qu'Euſébe les rapporte.

Je n'ay pas la témérité de vouloir refaire ce livre, mais j'ay raſſemblé tout ce que j'ay pû trouver d'époques, *& particuliérement celles qui ſont plus anciennes que la guerre de Troye*, dans ce qui nous reſte des ouvrages de Denys.

J'en ay dreſſé un Canon chronologique depuis le regne d'Inaque, juſqu'à la ſeptiéme année avant l'Ere vulgaire de N. S. J'y ay joint les Syncroniſmes tirez du ſeul Denys.

J'ay rapporté tout cela avec une extrême préciſion. Je m'y ſuis ſervi, autant qu'il m'a eſté poſſible, des propres termes de l'auteur ; j'ay meſme coté la page ſur chaque époque, afin que l'on ne s'en fie pas à moy, & qu'il ſoit aiſé de me refuter par Denys meſme, ſi je me trompe.

Henri Glaréan en 1532. a donné au public une chronologie de Denys d'Halicarnaſſe ; elle eſt au gouſt de tout le monde, & je n'entreprends nullement ce petit ouvrage pour diminuër le mérite du ſien. Mais en général nos deſſeins ſont trés-différents.

Glaréan fait une chronologie en forme & par colomnes ; il la tire de Denys, de Tite Live & d'Euſébe ; il y joint les rois de Juda, d'Iſraël, des Médes, des Perſes, des Macédoniens. Il donne un catalogue de tous les Con-

ſuls, Dictateurs, Décemvirs, & Tribuns militaires de la République pendant les premiers 67. ans. Mais il commence ſeulement à la priſe de Troye, & finit par l'an de Rome 311.

Et moy je voudrois donner une idée de tout le livre des Temps de Denys d'Halicarnaſſe, ſuivant ce qui s'en peut trouver dans l'auteur & dans ceux qui le citent. Ce n'eſt icy proprement qu'un eſſay de reſtituer le livre des Temps de cet auteur.

Denys parle des anciens barbares qui ont habité l'Italie de tout temps, & avant qu'il y entraſt des peuplades Grecques. J'ay déterré dans ſes antiquitez Romaines une ſuite de 22. générations Grecques avant la priſe de Troye. J'y ay trouvé des époques Romaines marquées par avance & hors de leur place. Il s'y en eſt rencontré de l'hiſtoire eſtrangére. J'ay profité auſſi des extraits ou fragments de Denys, qui n'eſtoient pas encore publiez du temps de Glaréan. Ainſi tout cela m'eſt particulier; & je donne cela meſme par forme de diſſertation, & non pas de Canon chronologique. C'eſt une eſpéce de petit abregé en forme d'hiſtoire, par un choix d'événements ſinguliers & extraordinaires que j'ay toûjours ſuivis depuis Inaque juſqu'à N. S.

Denys écrivoit juſtement l'an 7. avant l'ére vulgaire de N. S. & c'eſt préciſément l'année d'avant l'ére véritable de N. S.

Il n'eſt point icy queſtion, quant à préſent, d'examiner qu'elle eſt la meilleure chronologie. Il ne s'agit que de celle de Denys d'Halicarnaſſe. Nous voulons ſçavoir ſes opinions bonnes ou mauvaiſes, & nous fonder uniquement ſur ſon autorité. Il ne faut donc pas meſler les penſées de cet auteur avec celles d'autruy; & l'on doit faire attention ſur tout à ne le pas confondre avec ceux qu'il cite, & qui ne ſont pas de ſon ſentiment.

Il y auroit bien de bonnes choſes à faire ſur la chronologie de Denys. La premiére de donner ſon Canon tout pur.

La ſeconde, d'y joindre tous les *ſynchroniſmes*. La iéme choſe ſeroit de commenter cette chronologie. La riéme de la critiquer; la conférer avec celle des au- & la corriger. La cinquiéme, d'y ajouter un ſupplé- t. Ce ſont des projets différents, mais tous conſécu- & liez enſemble.

eſt impoſſible de renfermer tout cela dans une ſeule rtation Académique; ainſi contentons-nous de donner anon : c'eſt ce qu'il y a de principal.

ANON CHRONOLOGIQUE
DE DENYS, D'HALICARNASSE.

par généra-

1. Inaque Argien eſt fils de l'Océan, p. 20.
2. Aizéïe & Phoronée ſont les premiers Rois du Péloponéſe, p. 9.
3. Lycaon I. eſt fils d'Aizéïe, Niobe eſt fille de Phoronée, p. 9. 14.
4. Pélaſge I. eſt fils de Niobe; il épouſe Déjanire fille de Lycaon I. p. 9.
5. Lycaon II. eſt fils de Pélaſge I. & de Déjanire, p. 9.
6. Oinotrus eſt un des vingt-deux fils de Lycaon II. p. 9.
7. Pélaſge II. eſt fils de quelqu'un des vingt-deux. C'eſt une conſéquence.
8. Lariſſa eſt fille de ce Pélaſge II. *Pauſan.* l. 2. v. 23.
9. Pélaſge III. Achaïus & Phthius ſont fils de Lariſſa. Denys, p. 14.
10. Phraſtor eſt fils de ce troiſiéme Pélaſge & de Ménippe fille du Pénée, p. 22.
11. Amyntor eſt fils de Phraſtor, p. 22.
12. Teutamidés eſt fils d'Amyntor, p. 22.

13. Nanas eſt fils de Teutamidés, p. 22.
14. *Deucalion* eſt fils de Prométhée & de Clyméne, fille de l'Océan, p. 14.
15. Hellen, p. 229. Il eſt fils de Deucalion, mais Denys ne le dit point.
16. Amphictyon eſt fils d'Hellen; c'eſt Denys qui le dit, p. 229.
17. Dardan eſt fils d'Electra, fille d'Atlas, p. 49.
18. Erichthonius eſt fils de Dardan, & de Batéia fille de Teucer, p. 50.
19. Tros eſt fils d'Erichthonius, & de Callirhoé fille du Scamandre, p. 50.
20. Aſſaracus eſt fils de Tros, & d'Acalis fille d'Eumédes, p. 50.
21. Capys eſt fils d'Aſſarace, & de Clytodora fille de Laomédon, p. 50.
22. Anchiſe eſt fils de Capys & de la Nymphe Naïs, p. 50.

Dates par années.

6. Enée eſt fils d'Anchiſe & de Vénus, p. 50.

1185.

1179. 38. Aſcagne eſt fils d'Enée, & de Créüſe fille de Priam, p. 172.

1141. 29. Sylvius Poſthumus eſt fils d'Enée, & de Lavinia fille de Latinus, p. 56.

1112. 31. Enée II. eſt fils de Sylvius, p. 57.

1081. 51. Latinus II. p. 57. Il eſt fils d'Enée II. Denys ne le dit pas poſitivement, mais il l'inſinuë, & tout le reſte eſt une ſuite de pére en fils. Denys l'inſinuë.

1030. 39. Alba, p. 57.

991. 26. Capetus, p. 57.

965. 28. Capys II. p. 57.

937. 13. Calpetus, p. 57.

924. 8. Tibérinus, tué dans un combat ſur le

Tibre, luy donne ſon nom, p. 57.

6. 41. Agrippa, p. 57.

5. 19. Alladius. Il fut tyran, foudroyé & noyé par un déluge, p. 57.

6. 37. Aventin qui a donné le nom au mont Aventin, p. 571

9. 23. Procas, p. 57.

6. 42. Amulius. Il s'empare du Royaume de ſon frere aiſné, p. 57.

4. 1. Numitor, frere aiſné d'Amulius, eſt reſtabli par les fils de ſa fille, p. 57. Ilia Veſtale, fille de Numitor, p. 57. 62. Rhea Ilia, p. 62. ſœur d'Aigeſtus, p. 62.

3. 37. 37. *Romulus* & Remus enfans d'Ilia, p. 57.

6. 38. 1. Interregne d'un an, p. 61. 119.

Fin des Enéades.

5. 39. 43. Numa Pompilius, fils de Pompilius Pompo, p. 61. 120.

2. 82, 32. Tullus Hoſtilius, petit fils d'Herſilia, p. 61. 136. 176.

0. 114. 24. Ancus Marcius, fils d'une fille de Numa, p. 61. 176. 184. 212.

6. 138. 38. L. Tarquinius Priſcus, autrefois Lucumon fils de Démaratus, p. 61. 184. 206, 211.

8. 176. 44. Servius Tullius, fils poſthume de Tullius Corniculanus & d'Ocriſſa, p. 61. 206. 242.

4. 220. 25. L. Tarquinius Superbus, petit fils de Priſcus, p. 61. 211. 212.

9. 245. *Le premier Conſulat*, L. Junius Brutus, L. Tarquinius Collatinus, p. 277.

8. 246. La Cenſure eſt reſtablie, p. 293.

7. 247. La guerre & la paix avec Porſenna, Cocles, Scévola, Clélie, p. 293.

498. 256. Le premier Dictateur, T. Larcius. C'eſt environ 460. ans avant Sylla, p. 336. 340.

496. 258. Tarquin le Superbe meurt à Cumes, aprés 14. ans de guerre, p. 358.

494. 260. La retraite au mont Sacré, l'an de Rome 260. p. 367. 375. Denys convient avec Varron.

493. 261. Les premiers Tribuns du peuple, & les premiers Ediles Plebéiens, p. 378. 410. 411.

492. 262. Les Tarquins bannis de Rome, reviennent à Cumes contre les Romains, p. 418. 426.

491. 263. Marcius Coriolanus cabale contre les Tribuns du peuple, p. 434.

488. 266. Coriolan léve le ſiége de Rome à la priére de ſa mere; il eſt aſſaſſiné par les Volſques, p. 523. 528.

486. 268. Spurius Caſſius, trois fois Conſul, ſe veut faire roy, p. 537.

477. 277. Bataille de Crémére où les Fabiens ſont tuez par les Véiens, p. 577.

460. 294. L. Quintius Cincinnatus à la charruë, eſt fait Conſul, deux ans aprés Dictateur, & deux fois, p. 644. 650.

301. 451. 303. Les Decemvirs & la Loy des 12. Tables, p. 680. Ce fut l'an de R. 303 Denys, p. 676.

449. 305. La mort de Virginie, p. 718. La retraite au mont Aventin, p. 724.

305. Le Conſulat de Valérius & d'Horatius Les Plebiſcites, p. 725.

307. 445. 309. Le Conſulat eſt refuſé aux Plébéiens p. 730.

308. 444. 310. Les premiers Tribuns militaires abdi—

quent aprés 73. jours, p. 736.

309. 443. 311. Fin de l'onziéme Livre de Denys d'Halicarnaſſe, p. 757. Les neuf autres ſont perdus.

362. 390. 364. Priſe de Rome par les Gaulois. C'eſt l'an 120. de la République. Denys, p. 60.

472. 280. 474. C. Fabritius mépriſe les offres de Pyrrhus roy des Epirotes, p. 744.

488. 264. 490. La premiére guerre Punique. C'eſt l'an troiſiéme de la 128.e Olympiade, p. 7. Denys y finiſſoit.

722. 30. 724. Denys vient à Rome ſous Auguſte, incontinent aprés la fin des guerres civiles, p. 6.

745. 7. 747. Denys écrit ſous le Conſulat de Claudius Nero II. & de Calpurnius Piſo, p. 3. Et Denys adjoute que c'eſt l'an de Rome 745. C'eſt 747. ſelon Varron.

752. 754. Ere vulgaire de N. S. ſelon Varron. C'eſt l'an 752. ſelon Denys.

Tout le monde fait l'éloge de l'exactitude de Denys d'Halicarnaſſe en matiére d'hiſtoire, de chronologie & de critique. Scaliger, en ſes animadverſions ſur Euſébe, p. 4. le met au-deſſus d'Ephore, de Taſſus, de Théopompe, de Caſtor, d'Eratoſthéne, & de tous les chronologiſtes.

Gerard Voſſius a bien prouvé qu'il y a trois hiſtoriens Grecs du nom de Denys d'Halicarnaſſe. Le premier, du temps de Polybe, qui le dit, liv. 14. On ne ſçait s'il nous réſte quelque choſe de ſes ouvrages. Le ſecond eſt le noſtre, qui écrivoit ſous Auguſte. Le troiſiéme ſurnommé le ſophiſte & le muſicien, écrivoit ſous Adrien, dit Suidas.

Ce troiſiéme avoit fait l'hiſtoire de la Muſique en xxxvi. livres, les commentaires de la Muſique en xxiv. livres,

les Inſtitutions de la Muſique en XXII. Il avoit encore compoſé d'autres ouvrages de Muſique. Il y parloit de celle de Platon, des joüeurs de flute, des joüeurs de cithare ou guitarre, & de toutes ſortes de poëtes. *Voyez Suidas.*

Le livre de l'Interprétation, qui eſt attribué par pluſieurs ſçavants à Démétrius Phaléréüs, eſt nommément cité comme d'un Denys d'Halicarnaſſe dans les ſcholies Grecques ſur Ariſtophane aux nuées, & par Henri de Valois en ſes notes ſur les extraits de Nicolas de Damas, pag. 85.

Tout le ſecond tome des ouvrages imprimez avec noſtre Denys d'Halicarnaſſe pourroit bien eſtre d'un autre.

Il y a un Denys d'Halicarnaſſe qui a le prénom d'Ailius dans Photius, ch. 152, où il donne l'extrait de ſon *Lexicon* des mots Attiques, & dans Voſſius au titre de ſa verſion de la vie d'Iſocrate. Cette vie fait partie du ſecond tome attribué à noſtre Denys II. Toutes les autres matiéres de ce ſecond tome reſſemblent fort à celle-là. Le prénom d'Ailius conviendroit bien à Denys III. à cauſe d'Adrien qui le portoit, & qui ſemble avoir eſté ami & protecteur ou patron de ce Denys.

Voſſius dit que Denys III. eſt un des deſcendants de Denys II. Il eſt aiſé de confondre leurs ouvrages; ou pluſtoſt on les attribuë tous à noſtre Denys II. qui eſt le plus connu.

Quoy-qu'il en ſoit, on tire peu de ſecours du ſecond tome pour le reſtabliſſement du livre des Temps. Il y a pourtant une ſuite de ſoixante-dix Archontes dans la vie de l'orateur Deïnarque. Il y en a auſſi à ramaſſer dans les vies d'Iſocrate, de Démoſthéne, d'Ariſtote & des autres. Mais on a d'ailleurs les ſuites aſſez exactes de tous les Archontes & particuliérement dans Lydiat ſur les marbres du Parien. Mon but n'eſt pas de faire ce qui eſt déja fait.

Il y a peu à douter que le livre des Temps ne ſoit de noſtre Denys II. dont il nous reſte XI. livres d'hiſtoire Romaine, du nombre de XX. qu'il avoit faits. Porphyro-

génére nous a conſervé quelques extraits des IX. livres perdus, mais c'eſt trés-peu de choſe.

Denys avoit fait luy-meſme en V. livres l'abregé des XX. ſous le titre de *Synopſe* ou *Conſpect*. Nous ne les avons plus.

Photius avoit leû tout cela. Il donne l'extrait des XX. livres, ch. 83. & des V. de la *Synopſe*, ch. 84.

Il ſemble, dit Photius, que Denys, dans ſa *Synopſe* des XX. livres d'hiſtoire, ſe ſurpaſſe luy-meſme pour l'exactitude; mais il ſe paſſe de l'agrément, afin de n'aller qu'à l'utile. Il ne dit pas un mot que de néceſſaire. On diroit qu'il rend des arreſts; c'eſt comme un écho qui ſort ſans rien de ſuperflu, en termes concis, compoſez & ſignificatifs; ce qui le rend un peu dur à l'oreille. Stile au reſte non mal-propre à un abregé, mais qui ne conviendroit pas à une hiſtoire complette & eſtenduë.

Ainſi Photius nous donne l'idée de cette *Synopſe* comme d'un vray chef-d'œuvre de critique. Il ſemble qu'il nous ait voulu preſcrire quel doit eſtre le ſtile en ces matiéres.

Henri Eſtienne, dans ſes notes ſur Denys, ch. 5. & 7. n'a point entendu cela. Il accuſe Photius de juger mal, & ſoupçonne qu'il y a des fautes d'écriture. Mais c'eſt qu'Eſtienne eſt plus verſé dans la grammaire que dans les abregez de chronologie.

Caſaubon ſon gendre, qui a fait auſſi des remarques ſur Denys, eſt plus du meſtier. Il dit ſur la pag. 58. que les écrivains des catalogues ſont ſecs & décharnez, & ſur la pag. 60. qu'un Canon de chronologie eſt comme la régle d'un charpentier. Elle ſert, comme dit Denys, à diriger les temps. Les auteurs d'hiſtoires Attiques écrivoient en ce ſtile.

La *Synopſe* de Denys eſtoit peut-eſtre ſon livre des Temps que nous cherchons. Il dit luy-meſme, pag. 60. & 61. qu'il avoit compoſé un ouvrage où il prouvoit que les régles d'Eratoſthéne ſont ſans faute, & qu'il les

faut ſuivre. Il ajoute qu'il avoit enſeigné dans le meſme livre la maniére de rapporter la chronologie Romaine & la Grecque ; qu'il y avoit fait voir que Rome avoit eſté fondée la premiere année de la ſeptiéme olympiade, la premiére année de l'Archontat décennal de Charops; que les ſept rois de Rome ont regné chacun autant que l'on dit icy, & que leur nombre total eſt de 244. ans.

Caſaubon, ſur cet endroit ne doute point que Denys n'entende parler de ſon livre des Temps. Il adjoute que Clément Aléxandrin cite ce livre des Temps en plus d'un endroit ; mais je ne l'y ay pû trouver qu'en un ſeul.

La matiére du livre des Temps ſemble aſſez la meſme que celle de la *Synopſe*. C'eſt de la chronologie, ſoit pour l'uſage ordinaire, ſoit téchnique. Elle eſt également & pour les Grecs & pour les Romains. La *Synopſe* contenoit v. livres. Ce titre convient à un livre des Temps, & l'un des v. livres eſtoit probablement un canon des temps.

Il faut remarquer ce que Denys nous apprend icy ſur Eratoſthéne. Il nous dit en paſſant que leurs deux chronologies ſont la meſme.

Nous avons de Clément Aléxandrin, que l'on appelle avec raiſon le Varron des chreſtiens, dix canons d'Eratoſthéne avec ſon époque d'Homére. Le premier de ces Canons commence à la priſe de Troye. Cela nous doit eſtre d'un grand ſecours pour le reſtabliſſement du livre des Temps de Denys aprés la priſe de Troye.

Eratoſthéne finit ſon canon à la mort d'Aléxandre le Grand. Denys ne cite Eratoſthéne qu'une fois poſitivement, & c'eſt ſur la premiére olympiade. Mais il le ſuit tacitement ſur la priſe de Troye, ſur l'an de Lycurgue, pag. 113. 122. ſur l'an de l'entrée de Xerxés en Gréce, p. 559. 684. ſur les dominations Athénienne, Lacédémonienne & Thébaine, pag. 389. 684. 685. Ainſi Denys ſe dirige par Eratoſthéne.

C'eſt un plaiſir, ou pluſtoſt un bonheur ineſpéré d'avoir trouvé

trouvé une chronologie Grecque dans ce que Denys avoit donné pour des antiquitez Romaines.

Tout ce que l'on ſçait du livre des Temps poſitivement, c'eſt que Denys y enſeignoit que les Argiens ſont plus anciens que les Hellénes.

Aucun moderne n'a entendu ce paſſage. Tous les traducteurs & tous les critiques ſe ſont imaginé que les Hellénes eſtoient icy les Grecs, & ils ont mis *Græci* en Latin.

J'ay fait voir par une diſſertation précédente qu'ils ſe trompoient, & que le ſens de Denys eſt que les Argiens, à commencer par Inaque, ſont plus anciens que les Hellénes à commencer par Hellen.

J'ay montré par un grand nombre d'exemples que cette faute de mettre toûjours *Græci*, quand il faut *Hellenes* au Latin, eſt trés ordinaire aux traducteurs.

J'adjoute icy qu'ils l'ont faite auſſi dans Denys, liv. 1. pag. 22. en diſant que les Pélaſges ont eſté chaſſez par les Hellénes ou Grecs. Il ne falloit point adjoûter *ou Grecs*; il n'eſt point dans Denys: il ne l'y faut point auſſi, puiſque les Pélaſges eux-meſmes eſtoient des Grecs, mais ils n'eſtoient pas des Hellénes.

C'eſt le ſeul endroit où Denys ait parlé des Hellénes en particulier. Le mot par tout ailleurs y ſignifie les Grecs en général. Les interprétes y auroient fait la faute pluſieurs fois, s'ils en avoient eû occaſion; & l'on trouvera, ſi l'on y prend garde, qu'ils y ſont preſque toûjours tombez dans les meilleurs auteurs.

En traitant cette queſtion à propos de chronologie, j'ay voulu chercher ſi Denys d'Halicarnaſſe, dans ſes antiquitez Romaines, n'auroit point quelque part répété la meſme choſe, ou prouvé qu'Inaque eſt plus ancien qu'Hellen. J'ay eû le bonheur d'y déterrer les époques d'Inaque & d'Hellen. J'y ay de plus découvert une ſuite de vingt-deux générations depuis Inaque juſqu'à la priſe de Troye. J'y ay remarqué que Denys a tout-à-fait adopté la chronologie d'Eratoſthéne, qui s'étend depuis la priſe de

Troye, juſqu'à la mort d'Alexandre le Grand.

J'ay trouvé dans Denys que toute l'Italie que l'on appelle la grande Gréce, avoit reçeû de tout temps des peuplades Grecques; qu'Oïnotrus, Dardanus, Enée, les Oïnotriens, les Troyens, les Albains, Romulus meſme & les Romains eſtoient Grecs; & que toutes ces véritez, qui paſſent pour des paradoxes, eſtoient bien prouvées par l'hiſtoire de Denys.

C'eſt ce qui m'a fait concevoir le deſſein de donner une ſuite complète de toute la chronologie d'un critique ſi excellent.

Je ne dois pas taire une utilité ſinguliére qui réſulte de cette diſſertation.

Cenſorin qui paſſe pour un chronologiſte tout-à-fait judicieux, met Inaque 400. ans avant Cécrops, comme je crois l'avoir bien prouvé par une autre diſſertation.

Denys place auſſi Inaque 400. ans avant Cécrops.

Cenſorin s'eſtoit contenté de dire en général, qu'Inaque eſtoit environ 400. ans avant Cécrops, mais Denys nous fournit ce nombre tout juſte par générations en détail. Il nomme douze générations entre Inaque & Nanas, contemporain de Cécrops. Cela fait donc préciſément 400. ans en comptant trois générations pour 100. ans, ſuivant la régle receûë parmy les chronologiſtes.

Il eſt vray que Denys ne parle point de Cécrops, mais il nomme Nanas, & le *Synchroniſme* entre Nanas & Cécrops eſt icy tout-à-fait prouvé.

Cette découverte de douze générations dans Denys eſt nouvelle; & rien n'eſt plus utile pour aider à remplir l'excellent canevas que Cenſorin ne nous a tracé qu'en gros de la chronologie Grecque.

La chronologie ne ſe perfectionne qu'en remontant. On a remonté d'abord avec certitude juſqu'à la premiére Olympiade. On a taſché de fixer enſuite un peu plus de 400. ans, en rétrogradant de là juſqu'à la priſe de Troye, & enſuite juſqu'à Cécrops. Il s'agit aujourd'huy d'un au-

annorum ſit, non poteſt comprehendi. Secundum non planè quidem ſcitur, ſed tamen ad mille circiter & ſexcentos annos eſſe creditur.

Le temps fabuleux, ſelon Cenſorin, a donc duré environ 1600. ans. Il a commencé au premier déluge : c'eſt ainſi que Cenſorin nomme le déluge d'Ogyge, pour le diſtinguer du déluge de Deucalion, & il a fini à la premiére Olympiade.

Cet auteur ſubdiviſe aprés cela les 1600. ans en pluſieurs moindres temps ou eſpéces d'âges. Il y a, dit-il, environ 400. ans depuis le premier déluge, qui eſt celuy d'Ogyge, juſqu'au régne d'Inachus. *A priore ſcilicet cataclyſmo, quem Ogygium dicunt, ad Inachi regnum, anni circiter quadringenti.*

Ce premier intervalle fabuleux commence donc à Ogyge, & le ſecond doit commencer à Inachus. C'eſt Cenſorin qui le dit poſitivement.

Il s'enſuit de-là néceſſairement, ſelon cet auteur, qu'Inachus a commencé ſon regne 1200. ans avant la premiére Olympiade. Car Ogyge avoit commencé 1600. avant la premiére Olympiade. Inaque eſt 400. ans aprés Ogyge. Inaque a donc commencé 1200. avant la premiére Olympiade.

Cependant au lieu de 1200. ans, le texte dit 400. Les termes ſont : Et de-là juſqu'à la premiére Olympiade il y a un peu plus de 400. ans. *Hinc ad Olympiadem primam paulo plus quadringentis.*

Il n'y a perſonne qui ne doive voir qu'il manque-là 800. ans. Ainſi c'eſt une faute de copiſte ; l'auteur autrement ſe contrediroit : 400. ans & 400. ne ſont que 800. ans, & il en falloit 1600. il manque donc encore 800. C'eſt une reſtitution à faire.

La choſe ſeroit aiſée, ſi au lieu de lire 1600. ans pour tout le temps fabuleux, on n'en mettoit que 800. Mais il s'enſuivroit qu'il n'y auroit que 400. ans entre Inaque & la premiére Olympiade, ce qui n'eſt pas ſoutenable ; & nous allons voir que Cenſorin, ſuivant ſon propre texte,

où il cite Eratoſthéne, en met davantage.

Une autre maniére ſeroit de lire ; de-là juſqu'à la premiére Olympiade 1200. ans, au lieu de 400. *anni mille & ducenti*, & non pas *paulo plus quadringentis*. Mais premiérement ces termes ſe reſſemblent trop peu pour avoir eſté pris les uns pour les autres par des copiſtes. Et en ſecond lieu, nous allons voir que cette reſtitution de 1200. au lieu de 400. ne vaudroit rien, parce qu'Eratoſthéne, que Cenſorin cite, met auſſi 400. & qu'il les faut, ou environ, entre la priſe de Troye, & non pas entre Inaque & la premiére Olympiade. Cela nous montre auſſi que Cenſorin avoit parlé de la priſe de Troye, & que c'eſtoit l'époque d'un de ſes intervalles des temps fabuleux.

Je n'ay point trouvé de diverſes leçons ſur cet endroit de Cenſorin. Toutes les éditions ſont uniformes à cet égard, & celles qui ont des notes & des recüeils de diverſes leçons n'en marquent point icy.

Les manuſcrits de cet auteur ſont rares : je n'en ay point trouvé à la bibliothéque du Roy. Mais quand il y en auroit, & que la faute ſeroit dans tous, je ne m'en étonnerois pas. On ſçait aſſez qu'ordinairement tous les manuſcrits viennent d'un ſeul, qui n'eſt pas l'original, quoy-qu'ancien, & qu'ils l'auront tous copié, s'il avoit la faute. Il ſuffit donc qu'il ſoit viſible qu'elle n'eſt point de Cenſorin, & que par conſéquent il la faut corriger dans ſon texte. A la bonne heure, ſi dans la ſuite il ſe peut trouver des manuſcrits qui confirment le reſtabliſſement de l'ancien texte ; mais de ſoy-meſme, j'eſpére que la choſe va devenir ſi claire, que ce fatras de leçons & d'érudition ne la feroit qu'embarraſſer.

Perſonne juſqu'icy ne s'eſt apperçeû qu'il manquoit-là 800. ans : mais pluſieurs ont bien veû qu'il y falloit corriger quelque choſe au texte. Le P. Petau a crû que la faute venoit de Cenſorin & non pas de ſes copiſtes. Thomas Lydiat, au lieu de 1600. ans, a voulu reſtituer 1400. & dreſſer un nouveau plan. Henri Lindenbroge a douté

s'il ne falloit point mettre 1020. ans au lieu de 1600. Gérard Voſſius a crû qu'il n'y avoit point de faute au texte, & que cette chronologie ſe pouvoit ſoutenir. Marsham a reſtitué le quatriéme intervalle, & n'a rien dit des autres.

Pour moy je prétends qu'il n'y a rien à effacer au texte; & que par conſéquent le nombre des 1600. ans au total eſt bon, mais qu'il faut adjouter 800. ans au détail, & que c'eſt une omiſſion de deux intervalles chacun de 400. ans.

Il faut commencer par eſtablir la bonne opinion. Nous propoſerons les autres enſuite par forme d'objections pour les réfuter.

Il y a toute apparence que les 800. ans qui manquent, eſtoient auſſi partagez par moitié, & que tout le temps fabuleux, ſelon Cenſorin, eſtoit compoſé méthodiquement de quatre fois 400. ans.

L'auteur nous a déja fourni le premier eſpace *A priore ſcilicet cataclyſmo, quem Ogygium dicunt, ad Inachi regnum, anni circiter quadringenti.*

Voici donc comme je crois qu'il faut reſtituer les deux ſuivants : *Hinc ad Cecropis primi regnum in Attica, anni quoque circiter quadringenti :* de-là juſqu'au régne de Cécrops I. à Athénes il y a auſſi environ 400. ans.

Hinc ad captam Trojam, anni paulo minus quadringentis : de-là juſqu'à la priſe de Troye il y a un peu moins que 400. ans.

Le quatriéme eſpace nous eſt fourni tout entier par Cenſorin meſme, & n'a beſoin d'aucune reſtitution : *Hinc ad Olympiadem primam paulo plus quadringentis.*

Ainſi le premier & le dernier intervalle ſont de l'ancien texte ſans y rien changer. Je reſtituë le ſecond & le troiſiéme tout de ſuite entre les deux autres où le copiſte les avoit omis.

Tout le monde voit que le *circiter* du premier eſpace eſt rélatif au *quoque circiter* du ſecond eſpace, & que le *paulo minus* du troiſiéme eſtoit demandé naturellement par le *paulo plus* du quatriéme.

La répetition des mots *hinc, ad,* qui ſe trouvent trois fois, & au commencement de la phraſe, aura ſans doute fait manquer le copiſte, d'autant plus que le *quadringenti* eſtoit auſſi par tout répété.

Il ne me reſte plus qu'à faire voir trois choſes.

La premiére, qu'Inaque vivoit environ 400. ans avant Cécrops.

La ſeconde, que Cécrops vivoit un peu moins de 400. ans avant la priſe de Troye.

La troiſiéme, que Troye a eſté priſe un peu plus de 400. ans avant la premiére Olympiade.

Commençons par l'intervalle qui eſt le plus proche de nous. Les démonſtrations chronologiques ſe doivent toûjours faire en rétrogradant. C'eſt une régle que Cenſorin nous va luy-meſme apprendre.

Il n'y a point de meilleure preuve du ſentiment d'un auteur que celle qui ſe tire de l'auteur meſme. Cenſorin nous va faire ſentir au doigt & à l'œil que la priſe de Troye eſtoit l'époque où commençoit ſon quatriéme eſpace fabuleux, & par conſéquent où finiſſoit auſſi le troiſiéme.

» Voicy les propres termes de Cenſorin : De-là (c'eſt-à-
» dire, depuis la priſe de Troye, & non pas depuis Inachus)
» juſqu'à la premiére Olympiade il y a un peu plus de 400.
» ans ; & quelques auteurs ont voulu déterminer plus préci-
» ſément ces ſeuls 400. ans, parce que, quoy-qu'ils ſoient
» les derniers du temps fabuleux, ils ſont pourtant les plus
» proches, & la mémoire en eſt plus fraiche. *Hinc ad Olympiadem primam paulo plus quadringentis, quos ſolos, quamvis mythici temporis poſtremos, tamen quia à memoria ſcriptorum proximos, quidam certius definire voluerunt.*

Il s'agit donc icy des derniers 400. ans du temps fabuleux ; & perſonne ne doute que les 400. ans, depuis la priſe de Troye juſqu'à la premiére Olympiade, ne ſoient les derniers du temps fabuleux. Mais afin qu'il ne ſoit pas poſſible d'en douter, Cenſorin va nous expliquer quels ſont les noms & les opinions de ces auteurs, par où nous

verrons

verrons que certainement ils ne s'entendent pas depuis Inachus, mais depuis la priſe de Troye juſqu'à la premiére Olympiade. Soſibius, dit-il, met 395. ans Eratoſthéne 407. Timée 417. Arétés 514. & beaucoup d'autres diverſement. Et cette diverſité meſme fait voir l'incertitude de la choſe : *Et quidem Soſobius ſcripſit eſſe 395. Eratoſthenes autem 407. Timæus 417. Aretes 514. & præterea multi diverſè; quorum ipſa diſſenſio incertum eſſe declarat.*

Nous n'avons plus Soſibius, ni Timée, ni Arétés; mais nous avons encore l'endroit d'Eratoſthéne, qui eſt un de ces auteurs cités par Cenſorin. Il met juſtement 407. ans depuis la priſe de Troye juſqu'à la premiére Olympiade : c'eſt donc auſſi ce que Cenſorin avoit mis, & non pas depuis Inachus. Rien n'eſt plus poſitif pour confirmer ma reſtitution : & ce qui eſt à remarquer, c'eſt qu'Eratoſthéne ne dit pas ſimplement 407. ans. On auroit pû ſoupçonner qu'il y auroit quelque erreur dans cette ſomme totale; mais il détaille par le menu & par les régles, que depuis la priſe de Troye juſqu'aux rois Héraclides, il y a 80. ans; de là juſqu'aux colonies Ioniennes 60. ans; de là juſqu'à l'eſtabliſſement de Lycurgue pour tuteur 159. ans : de là juſqu'à la premiére Olympiade 108. ans. Et tout cela eſtant aſſemblé fait préciſément les 407. ans. Ainſi c'eſt une démonſtration par les régles de Chronologie, & non pas une ſimple affirmation de nombre total en gros. On ne peut donc pas douter qu'Eratoſthéne n'ait compté 407. ans entre la priſe de Troye & la premiére Olympiade.

Rien n'eſt plus fameux dans la chronologie profane que ces régles d'Eratoſthéne. C'eſt le ſçavant Clément d'Aléxandrie, Stromat. 1. p. 246. qui nous les a conſervées, & Scaliger les a fait imprimer par forme de régles ou canons en ſon recüeil Grec d'hiſtoires, p. 396. Eratoſthéne eſt le plus ancien chronologiſte Grec aprés les marbres d'Arondel; & ſa chronologie eſtoit la mieux

receûs de toutes celles des Grecs avant que nous connuſſions le Parien.

Cenſorin nous dit poſitivement que Sôſibius, Timée & Arétés parloient du meſme eſpace de temps qu'Eratoſthéne. Ce n'eſtoit donc pas depuis Inachus; mais depuis la priſe de Troye juſqu'à la premiére Olympiade. Et voilà quatre témoins au lieu d'un.

Cenſorin a raiſon de mettre ces intervalles au nombre des temps fabuleux, ou qui ne ſont pas tout à fait connus. Il parle juſte, quand il conclut que c'eſt cette diverſité d'opinions qui eſt une preuve certaine de l'incertitude de la choſe. Voilà pourquoy il dit un peu plus de 400. ans, & n'oſe pas déterminer une année préciſe.

Tout le monde preſque en revient au point de Cenſorin, c'eſt-à-dire, à un peu plus de 400. ans. Euſébe en ſa Préparation Evangélique, liv. 10. ch. 9. dit en propres termes, qu'en remontant depuis la premiére Olympiade juſqu'à la priſe de Troye, vous trouverez par aſſemblement la ſomme totale de 408. & que les chronologies Grecques contiennent ce nombre, ὡς αἱ παρ' Ἕλλησι τῶν χρόνων ἀναγραφαὶ σῴζουσιν. Le meſme Euſébe ailleurs dit tantoſt 409. tantoſt 406 tantoſt 408. ans. Syncelle dit 405. On prétend que Calliſthéne, Ephore & Tatien mettent 407. Apollodore, Diodore, Denys d'Halicarnaſſe & Solin diſent 408. Velléius Paterculus 415. Traſylle 417. le Parien 433. Dicearque 436. C'eſt donc tous comme Cenſorin, qui dit un peu plus de 400. ans.

Nos modernes les plus exacts parlent auſſi de la meſme maniére.

Scaliger cite Eratoſthéne pour ſon opinion, parce qu'il le prend dans Clément Aléxandrin, mais il ne s'eſt point apperceû qu'Eratoſthéne diſoit la meſme choſe dans Cenſorin, & il n'a oſé citer Sôſibius, ni Timée, ni Arétés, ni Cenſorin meſme, faute d'avoir veû cette reſtitution à faire dans Cenſorin.

Le P. Pétau en ſa doctrine des Temps, liv. 9. ch. 29. s'eſt

fait l'objection, croyant que Censorin avoit mal pris le sens de Timée & d'Eratosthéne, & estoit dans l'erreur qu'il n'y avoit qu'environ 1060. ans depuis Inachus jusqu'à la premiére Olympiade : *At Timæus apud Censorinum ch. 21. ab Inachi regno ad primam Olympiadem numerabat annos mille sexaginta. Eratosthenes verò quatuor.* Mais cette opposition, répond le P. Pétau, est très-fausse, parce qu'Inachus est beaucoup plus ancien ; & elle convainc même Censorin d'avoir fait une bévûë, en confondant le regne d'Inachus avec la prise de Troye. Car cet intervalle, marqué par Eratosthéne, se prend depuis la prise de Troye & non pas depuis Inachus. *Sed non solùm falsissima est ista suppatatio, longè enim antiquior est Inachus : sed etiam Censorini hallucinationem arguit, qui Inachi primordia cum Ilii expugnatione confudit. Illud enim Eratosthenis intervallum à Troja, non ab Inacho deducitur.* Ainsi c'est Eratosthéne & la nouveauté de son opinion qui ont fait appercevoir le commencement de la faute qui est dans Censorin ; & c'est Bëau qui a, pour ainsi dire, restitué ce quatriéme intervalle. Mais il a cru Censorin capable d'avoir fait une faute si grossiére ; Censorin dont il fait dans le même livre, ch. 4. un éloge outré au sujet de notre chapitre 21. jusqu'à dire que tout le monde a du respect pour son autorité qui doit passer pour sainte : *Cujus loci sanctissimam auctoritatem merito omnes suspiciunt :* & que cela s'est fait par une providence toute particuliére de Dieu, qui a voulu établir Censorin le dépositaire & le garant des grandes époques, afin que la mémoire & les dattes des plus anciens temps nous fussent conservées : *Quod huic singulare & admirabili quodam Dei providentiâ factum videtur, ut antiquissimarum memoria temporum, atque insignium epochorum tituli, incolumes ad nos & incorrupti, hoc sequestre ac fidei jussore devenirent.* Ce que je ne dis pas pour insulter au P. Pétau, à qui je dois la plus grande ce que je sai de Chronologie ; mais pour montrer qu'on peut être grand homme & grand critique & passer par dessus ces sortes de

reſtitutions, qui dépendent ſans doute plus du hazard que de la ſcience.

Je voudrois bien ne rien perdre du raiſonnement que fait ſur cela ce ſçavant Jéſuite ; mais je crains d'y eſtre un peu obſcur, parce que l'endroit n'eſt pas trop clair.

Sa preuve eſt que Cenſorin poſe quatre cens ans entre le déluge d'Ogygès & le regne d'Inachus, ce qui eſt le nombre qu'un ancien chronologiſte dans Clément d'Alexandrie met entre Inachus & la priſe de Troye. *Argumento eſt quod Cenſorinus ab Ogygis diluvio ad Inachi regnum annos intercedere 400. ſcribit, quot ab eodem Inacho ad Trojam vetus apud Clementem chronologus definit.* Or le déluge d'Ogygès, ſelon cet auteur, eſt arrivé ſous Phoronée ſucceſſeur d'Inachus. Tatien dit auſſi la meſme choſe, & Euſèbe dans ſa Chronique : *Ogygis vero cataclyſmus apud eundem contigit ſub Phoroneo Inachi ſucceſſore : quod & Tatianus docuit, & Euſebius in Chronico poſuit.* Donc, dit le P. Pétau, cet intervalle dans Cenſorin doit s'entendre, non pas depuis Inachus, mais depuis la priſe de Troye juſqu'à la premiére Olympiade : *Quocirca intervallum illud Cenſorini, non ab Inacho ad primam Olympiadem, ſed à Trojæ exidio numerari debet.*

La concluſion de Pétau eſt fort bonne, mais ſon argument ne ſemble pas tout à fait concluant. Cenſorin compte 400. ans depuis Ogygès juſqu'à Inachus. Cela eſt vray, mais c'eſt un temps eſtranger aux 400. ans d'entre la priſe de Troye & la premiére Olympiade, & je ne vois pas pourquoy le P. Pétau releve cela.

Un autre auteur dans Clément Alexandrin compte 400. ans depuis Inachus juſqu'à la priſe de Troye, & Tatien & Euſèbe de meſme, dit le P. Pétau ; mais cela ne conclud rien. C'eſt pour un autre temps. On entrevoit icy un projet de reſtitution. Car 400. & 400. ſont déja 800. & aprés cela encore 400. depuis la priſe de Troye juſqu'à la premiére Olympiade, feroient en tout 1200. ans depuis le déluge d'Ogygès juſqu'à la ſeconde Olympiade, au lieu

que Cenſorin y met 1600. ans. Cela veut donc dire que le P. Pétau auroit voulu reſtituer 1200. ans au lieu de 600. dans Cenſorin, s'il avoit crû que ce fût une faute de copiſte, & non pas un ſentiment particulier à Cenſorin. Mais en un mot le P. Pétau réfute Cenſorin, & ne prétend point y rien reſtituer. Il allégue ſeulement des diverſitez d'opinion, & déſaprouve pourtant celle qu'il croit de Cenſorin. Mais, continuë-t-il, le vieux chronologiſte & Tatien, & Clément meſme & Euſébe mettent le déluge d'Ogyge ſous Phoronée fils d'Inachus. Cela eſt vrai; & il s'enſuit de-là qu'ils ne ſont pas de l'opinion de Cenſorin. Le P. Pétau dit au contraire qu'il s'enſuit que le dernier intervalle de Cenſorin ſe doit compter depuis la priſe de Troye, & non pas depuis Inachus juſqu'à la premiére Olympiade: *Quocirca intervallum illud Cenſorini, non ab Inacho ad primam Olympiadem, ſed à Trojæ excidio numerari debet.* Je ſçais bien que c'eſt une vérité, mais je ne vois pas que ce ſoit une conſéquence. Le P. Pétau conclut bien, mais c'eſt ſans prouver; ou s'il prouve, c'eſt par des autoritez étrangéres. Il eſt vray qu'elles ſont directement contraires à celles de Cenſorin, comme le P. Pétau l'entend. Mais cela prouve ſeulement que chacun a ſon opinion ſur ce ſujet, & il n'y a rien à conclure du ſentiment des autres contre Cenſorin. Mais il eſt aiſé de prouver par Cenſorin contre Cenſorin, qui ſe contrediroit luy-meſme ſi les derniers 400. ans commençoient à Inachus. Ainſi ce n'eſt qu'une faute de copiſte, & non pas celle de Cenſorin, comme le P. Pétau ſe l'imaginoit. La choſe eſt palpable, quand elle eſt une fois découverte, & le texte ſe réfute de luy-meſme. Il eſt certain que Cenſorin y prouveroit le contraire de ce qu'il promet; car enfin ſans parler d'Ogyge ni de Phoronée qui ne ſont icy qu'embarraſſer, Cenſorin veut prouver qu'il y a environ 1200. ans entre Inachus & la premiére Olympiade, & il prouveroit au contraire qu'il n'y a qu'environ 400. ans. Je rapporte tout cela pour faire voir que ce n'eſt qu'une pure faute du copiſte, & que le

P. Pétau, qui a beaucoup examiné cet endroit, auroit bien dû s'en appercevoir.

Il n'est pas le seul critique à qui cela soit échappé. Gérard Vossius en ses Historiens Grecs, cite cet endroit de Censorin, sur Sosibius, sur Eratosthéne, sur Arétés, & il donne par tout dans le panneau. Il assure que Sosibius, Eratosthéne, Timée, Arétés & Censorin datent icy l'espace d'entre Inachus & la premiére Olympiade. Il n'y apporte aucun correctif, aucun doute, & il semble aprés cela que c'est une chronologie tout-à-fait constante.

C'est une chose étrange, combien ces sortes de corruptions glissées dans les anciens textes deviennent préjudiciables & fatales à la longue; car insensiblement elles se fortifient, s'autorisent, & s'étendent par contagion; & elles sont, à proprement parler, un mal épidémique des esprits.

Si Censorin a écrit cela, il s'ensuit que Sosibius, Eratosthéne, Timée & Arétés, & les autres indiquez l'avoient aussi écrit. Il n'y a plus de moyen de résister à un torrent d'autoritez de cette force, & elles se trouvent aprés cela confirmées & soutenuës tous les jours par les illustres modernes qui les citent, faute de s'estre apperçûs de la restitution à faire.

Lydiat & Marsham ont bien veû, pour cet intervalle d'entre la prise de Troye & la premiére Olympiade, que le seul copiste s'estoit trompé, & que Censorin n'estoit pas capable d'avoir fait cette faute. Marsham parlant de la prise de Troye, pag. 313. ne prend pas la peine d'avertir qu'il y ait seulement eû la moindre difficulté dans Censorin à cet égard. Les anciens chronologistes, dit Marsham, estoient merveilleusement différents sur l'intervalle d'entre la prise de Troye & la premiére Olympiade. Ecoutons sur cela Censorin: de là, dit Censorin, c'est à dire depuis la prise de Troye (restituë Marsham) jusqu'à la premiére Olympiade, il y a un peu plus de 400. ans: *Ea de re audiamus Censorinum. Hinc, inquit (ab excidio Ilii) ad Olym-*

piadem proximam anni partem plus 400. quos solos &c. Marsham transcrit le reste entier ; & de ce seul trait de plume met dans le bon parti Sosibius, Eratosthéne, Timée, Arétés & tous les autres qu'entend Censorin. Nous verrons cy-aprés que Lydiat s'estoit apperçeû de la mesme chose avant Marsham, & s'estoit étendu davantage sur la difficulté. Ainsi ces deux illustres Anglois m'ont ravi tout l'honneur de ce quatriéme intervalle, & ne m'ont laissé que les deux autres d'auparavant à restituer. Marsham a sous entendu tout ce que j'ay dit sur celuy-cy, & s'est tellement reposé sur l'évidence du fait, qu'il n'a pas daigné en instruire davantage les profanes qui oseroient en douter. Pour moy, je crois que ces sortes de difficultez ne sont pas si fort à mépriser. Tout le monde n'est pas à portée d'entendre à demi-mot. Il faut prévenir l'objection de ceux qui pourroient alléguer contre Marsham qu'il impose à Censorin, & expliquer la difficulté. Enfin on ne croira jamais qu'en marquant les intervalles du temps fabuleux, Censorin ait pû oublier l'époque de la prise de Troye. Or il n'en auroit rien dit sans cette restitution.

Passons à la seconde partie en remontant, & prouvons par autoritez que depuis la prise de Troye jusqu'à Cécrops il y a un peu moins de 400. ans.

Premiérement c'est l'opinion commune. Le Parien, c'est-à-dire, l'auteur des marbres d'Arundel, met pour cet intervalle 373. ans. Eusébe en sa chronique en met 375. Voilà donc ce qui s'appelle un peu moins de 400. ans, comme je restitue dans Censorin.

Il est impossible de trouver sur cette question deux autoritez qui vaillent celle du Parien & celle d'Eusébe. Le chronologiste Parien est le premier & le plus ancien fondateur de la chronologie Grecque. Il a inventé chez les Grecs la maniére d'écrire chronologiquement, ou du moins les autres plus anciens se sont perdus. Il a dressé une suite de 79. époques, & plus longue qu'aucune autre de ces temps-là. Il a suivi l'ére Attique, & pris Cécrops

pour ſa datte capitale ; ainſi rien n'eſt plus original pour noſtre queſtion, qu'eſt l'an de Cécrops. Et il n'y a point là de fautes de copiſtes, c'eſt ſur des marbres ; c'eſt l'autographe meſme de l'auteur, qui l'a dreſſé par autorité publique, pour ſervir d'archives à toute la nation. C'eſt une inſcription antique de l'iſle de Paros, qui avoit eſté longtemps ſoumiſe aux Athéniens, & qui dattoit ſes actes par les magiſtrats d'Athénes. C'eſt peut-eſtre le plus précieux monument qui nous reſte en ce genre de toute l'antiquité. Il ſe trouve outre cela conforme à Euſébe, dont la chronologie eſt la plus vulgaire que nous ayons.

Euſébe met ici deux ans de plus que le Parien : mais cette différence eſt ſi peu de choſe, que cela peut paſſer pour la maniére différente de compter la premiére & la derniére année, en comptant ou ne comptant pas les mois ou défectueux ou ſurnuméraires. Outre cela Euſébe varie : il dit 350. ans en la préface de ſa Chronique, & 374. c'eſt-à-dire, 329. & 415.

Le meſme Euſébe, en ſa Préparation Evangélique, liv. 10. ch. 9. que j'ay déja cité en reſtituant le précédent intervalle, ajoute tout de ſuite, qu'en remontant de-là, c'eſt-à-dire, de la priſe de Troye, & aſſemblant encore le nombre de 400. ans, vous trouverez, dit-il, chez les Grecs Cécrops le fils de la terre, Κέκροπα τὸν γηγενῆ. Il me donne icy 400. ans entiers : mais au meſme chapitre vers la fin, il parle plus exactement, & dit comme moi, un peu moins que 400. ans : ἀπὸ δὲ Κέκροπος ἕως τοῦ Ἰλίου ἄλωσιν συνάγεται μικρῷ δέοντα ἔτη υ'. Ainſi ma reſtitution ne pouvoit eſtre plus heureuſe.

Cela n'empeſche pas qu'il n'y ait auſſi quelques diverſitez d'opinion ſur cet intervalle. Syncelle, par exemple, y met 616. ans. Mais que peuvent des auteurs particuliers contre le Parien, Cenſorin & Euſébe !

Syncelle meſme en raſſemblant tout en un les deux intervalles que j'ay déja expliquez, c'eſt-à-dire, depuis Cécrops juſqu'à la priſe de Troye, & depuis cela juſqu'à la

premiére

premiére Olympiade, me rend preſqu'en gros ce qu'il m'oſte en détail; car il les fait de 730. ans. Euſébe les fait de 781. ce qui n'eſt pas fort éloigné. Mais le Parien les fait de 806. ans, & c'eſt tout juſte ce que Cenſorin demandoit. C'eſt une grande recommandation pour Cenſorin de cadrer ſi parfaitement avec le chronologiſte de Paros.

Ma reſtitution de Cécrops eſt encore fondée ſur ce qu'il n'eſt pas à préſumer que dans la diſtribution des intervalles fabuleux, Cenſorin ait omis Cécrops & l'ére Attique. Africain, Euſébe & tout le monde mettent en ligne de compte l'ére Attique. C'eſt ce qui doit perſuader que j'ay encore bien rencontré ſur ces intervalles de Cenſorin.

Il me reſte un troiſiéme point, qui eſt de faire voir qu'entre Cécrops & Inaque, Cenſorin peut avoir mis environ 400. ans.

Toute la chronologie fabuleuſe au-deſſus de Cécrops eſt à peu prés arbitraire, pour ne pas dire déſeſpérée. Le Parien nous y manque, & c'eſt lui proprement qui nous a ſervi de guide pour les 800. ans depuis Cécrops juſqu'à la premiére Olympiade. Mais il y aura d'autant plus de gloire & de profit à pouvoir démeſler quelque choſe dans les autres 800. ans, que Cenſorin met, à remonter depuis Cécrops juſqu'au déluge d'Ogyge.

Nous avons déja dit qu'Inaque coupe par la moitié ces 800. ans. Cela prouve donc qu'il y a 400. ans entre Inaque & Cécrops.

Il n'eſt queſtion icy que du ſentiment de Cenſorin, & non point de celuy des autres. Cet auteur nomme Inaque. Il dit que le premier intervalle fabuleux qui commence à Ogyge, & finit à Inaque, a duré 400. ans, & que tout le temps fabuleux depuis Ogyge juſqu'à la premiére Olympiade a duré 1600. ans. Il s'enſuit donc qu'Inaque a commencé ſon regne 1200. ans avant la premiére Olympiade. Or j'ay prouvé que Cécrops eſt environ 800. ans avant la premiére Olympiade, Inaque, ſelon Cenſorin,

eſt donc environ 400. ans avant Cécrops. Il n'y a pas de doute que 800. & 400. font 1200. Voilà une démonſtration par les formes, & une concluſion néceſſaire tirée des propres termes & du texte formel de Cenſorin. Tout ce que l'on pourra objecter aprés cela demeurera inutile, & ne ſervira qu'à prouver qu'il y a diverſité d'opinion touchant la durée de cet intervalle.

Il y en a qui le font de 400. ans, les autres de plus; les autres de moins, & meſme de beaucoup plus & de beaucoup moins.

Voicy comment on fait tout juſte 400. ans entre Inaque & Cécrops. Saint Juſtin, Tatien, & tous les Peres généralement avant Euſébe, mettent Inaque du temps de Moyſe. Or Porphyre, ſelon qu'Euſébe l'entend en ſa Préparation Evangélique, l. 10. c. 9. ſuppoſe que Moyſe vivoit du temps de Semiramis, qu'Euſébe au meſme endroit fait regner 800. ans avant la priſe de Troye. Inaque vivoit donc auſſi 800. ans avant la priſe de Troye; & par conſéquent 400. ans avant Cécrops, qui, comme nous l'avons démontré, eſtoit environ 400. ans avant la priſe de Troye. Cenſorin n'eſt donc pas le ſeul qui mette 400. entre Inaque & Cécrops. Mais, pour dire la vérité, je ne fais nul cas de ces opinions qui réſultent d'un compoſé d'auteurs ſi différents en leurs ſyſtémes, & on leur fait dire tout ce que l'on veut par cette voye.

Voicy la diverſité poſitive des autres opinions qui ſe préſentent ſur la durée du temps d'entre Inaque & Cécrops. Tatien & aprés lui Clément Alexandrin en un endroit, & Africain, la font d'environ 200. ans, Syncelle de 254. Euſébe de 300. ans juſte, Caſtor de 311. ou 313. ans. Mais on la feroit de 651. an par Caſtor meſme, en ſuppoſant qu'Inaque ſoit pére d'Aigialée, comme le dit Apollodore, liv. 2. ch. 1. & qu'il ait regné 56. ans, comme le dit Syncelle. On la feroit de 800. ans, ſi l'on ſuppoſoit qu'Inaque a eſté contemporain d'Ogyge, comme le diſent Ptolomée Mendéſien & Apion dans Tatien & dans

Clément Aléxandrin. D'autres ſont meſme Inaque plus ancien qu'Ogyge. Tatien (il faut, ce ſemble, Caſſien) dans Clément d'Aléxandrie, dit qu'Inaque eſtoit quarante générations avant Cécrops. Ce ſeroit donc 1334. ans, en comptant à l'ordinaire trois générations pour 100. ans. Mais la maniére de compter par générations eſt trés-équivoque, parce que ſouvent on prend une génération pour un roi, & quelquefois pluſieurs rois ſe ſuccédent en une meſme année. On ignore auſſi les noms de ces prétendus quarante rois d'Argos : on n'en trouve que ſept pour ce temps-là dans les liſtes ordinaires, & l'on y met Cécrops poſitivement ſous Triopas ſeptiéme roy deſcendant d'Inachus.

Les modernes mettent environ 400. ans entre Inaque & Cécrops : feu le P. Pezron dit tantoſt 355. tantoſt 440. tantoſt 450.

Ainſi il ne ſert de rien de diſputer davantage ſur une époque ſi conteſtée. Il ſuffit que Cenſorin a pû mettre 400. ans pour cet eſpace. En un mot, j'ay démontré que, ſelon Cenſorin, les trois autres eſpaces ſont chacun de 400. ans bien prouvez ; d'où il s'enſuit que celuy-cy eſt auſſi de 400. ans pour achever les 1600. que cet auteur donne au temps fabuleux. C'eſt tout ce que j'avois à prouver.

Je n'ay pas beſoin d'entrer dans aucune diſcuſſion ſur l'eſpace d'entre le déluge d'Ogyge & le régne d'Inaque, puiſque tout le monde convient que Cenſorin le fait de 400. ans. Il ne s'agit ici que de l'opinion de Cenſorin. Je remets à une autre occaſion de traiter plus à fonds des époques d'Ogyge & d'Inaque. Contentons-nous, quant à preſent, d'avoir bien éclairci noſtre difficulté.

EPOQUE DE ROME SELON DENYS D'HALICARNASSE.

Par M. BOIVIN l'Aiſné.

ROME, ſelon Denys d'Halicarnaſſe, a eſté fondée aux Parilies, au commencement du printemps. Ce fut ſuivant cet auteur :

La premiére année du regne de Numitor à Albe.

La 20. année de la vie de Romulus.

87. ans avant la deſtruction d'Albe par Tullus Hoſtilius, p. 172.

244. ans entiers avant le premier Conſulat, p. 277.

302. ans entiers avant les Décemvirs & les 12. Tables, p. 676. 680.

364. ans avant la priſe de Rome par les Gaulois, p. 60. 61.

400. aprés la fondation d'Albe, p. 172.

430. aprés l'arrivée d'Enée & la fondation de Lavinium, p. 45. 46. 53.

432. ans aprés la priſe de Troye, p. 57. 60. 78.

745. ans avant le Conſulat de Claudius Nero pour la ſeconde fois, & de Calpurnius Piſo, qui eſt l'année en laquelle Denys écrivoit ſes antiquitez Romaines, p. 3.

La premiére année de l'Archonte décennal Charops à Athénes, p. 57. 61. 78.

La premiére année de la 7. Olympiade, qui eſt celle où Daïcles fut vainqueur, p. 57. 61. 78.

Perſonne n'a mis tant de caractéres de temps que Denys à l'époque de Rome, & cependant il ſe trompe par tout de deux ans, ſuivant l'époque Varronienne, que nous ſuivons aujourd'huy plus communément. En voicy la preuve. Denys dit que le Conſulat de Claudius Nero pour

la ſeconde fois, & de Calpurnius Piſo eſt l'an de Rome 745. Or il eſt de fait & certain par noſtre uſage vulgaire qui ſuit Varron, que ce Conſulat eſt l'an de Rome 747. & non pas 745. Denys d'Halicarnaſſe différe donc de deux ans de noſtre uſage. Il a fait cadrer tout ſes autres caractéres de temps à celuy-là, qui eſt erroné de deux ans. Toutes ſes dattes généralement ſont donc fauſſes de deux ans par rapport à nous. Il ſuppoſe que la premiére année de l'ére vulgaire de N. S. eſt l'an 752. de Rome, & c'eſt l'an 754. ſelon nous qui ſuivons Varron.

Je remarque huit diverſitez d'opinion ſur l'époque de Rome.

Rome a eſté fondée avant N. S. environ 879. ans ſelon Ennius.

814. ans ſelon Timée de Sicile dans Denys. p. 60.

754. ans ſelon Tarrutius, Varron, Cenſorin.

753. ans ſelon les Faſtes Capitolins ou Verrius Flaccus.

752. ſelon Denys d'Halicarnaſſe & ſon Caton, p. 50.

751. ans ſelon Polybe & les Anchiſiens, dans Denys, p. 60.

736. ans ſelon Auſone en ſes Faſtes. Voyez ſes quatre dernieres épigrammes.

729. ſelon L. Cincius dans Denys, p. 60.

Voilà 85. ans de différence entre Timée & Cincius : 150. entre Ennius & le meſme Cincius.

L'endroit d'Ennius eſt dans Varron, *de la vie Ruſtique*, liv. 3. ch. 1. Ennius y dit que Rome a eſté fondée il y a environ 700. ans. Il ſeroit donc mort 54. ans avant noſtre ére vulgaire. Or il eſt mort 179. ans avant noſtre ére vulgaire, l'an de Rome 575. ſeulement.

On ne convient de rien, ſinon des éres vulgaires, & quand on vient à les approfondir, elles ſont preſque toutes incertaines.

L'ére vulgaire de Rome eſt fondée ſur l'impertinent horoſcope de Rome tiré par Tarrutius, qui la fait cadrer avec un oüi dire. Il trouve une éclipſe, qui ſelon le bruit

commun avoit paru à la fondation de Rome. Cicéron & Plutarque ne croyent pas Tarrutius. Nos Aſtronomes nient auſſi ces deux éclipſes.

Il y a encore aujourd'huy des ſçavants qui retardent d'une année l'époque de Rome, ſuivant les Faſtes Capitolins. Ils appellent cela ſuivre Caton, & c'eſt ſuivre Verrius Flaccus. Le marbre des Faſtes Conſulaires fut mis au Capitole ſous Veſpaſien. Nous ne connoiſſons Caton que par Denys, qui le cite & le ſuit; & nous venons de voir que Denys retarde de deux ans entiers, & non d'un. C'eſt Scaliger qui dit d'un an. Voicy ſon raiſonnement.

Rome, ſelon Denys, a eſté fondée la premiére année de la 7. Olympiade, mais Denys auroit dû dire la 4. année de la 6. Olympiade, ſelon ſes propres principes; car Rome fut fondée aux Parilies, qui ſont le 21. d'Avril. Or la premiére année de la 7. Olympiade n'a commencé qu'au mois de Juillet ſuivant. Rome fut donc fondée la 4. année de la 6. Olympiade, & Denys ſe contredit.

C'eſt ſur ce raiſonnement de Scaliger que l'on ſuppoſe une ére Catonienne, plus tardive d'un an que la Varronienne, au lieu que c'eſt de deux ans, ſelon Denys, comme nous l'avons prouvé par le Conſulat final & courant du temps de Denys. C'eſt donc que Denys, pour faire cadrer ſon année Grecque avec la Romaine, fait retrograder la Grecque depuis le mois de Juillet juſqu'au mois de Janvier précédent.

Cenſorin eſt le plus judicieux des auteurs de chronologie Latins. Il s'eſt attaché à Varron, & l'a rectifié. Il n'y a pas de meilleur moyen pour devenir ſçavant, que de s'attacher à corriger & perfectionner l'auteur que l'on eſtime le plus.

Il ne ſemble pas concevable que du temps d'Auſone l'on fuſt ſi peu certain ſur l'époque de Rome. Il dreſſe des Faſtes: il les datte ſur ſon propre Conſulat en retrogradant, & différe de 18. ans de noſtre maniére vulgaire Varro-

nienne. Il répéte par deux fois que ſon Conſulat eſt l'an de Rome 1118. & c'eſt l'an 1132. ſelon nous.

Denys met les Parilies au commencement du printemps; c'eſt l'opinion commune : on les trouve le 21. d'Avril dans le calendrier Romain. Manilius liv. 4. les met en automne. Il dit que Rome a eſté fondée ſous le ſigne de la balance. L'année Romaine a eſté dérangée, & meſme encore depuis le temps de Manilius. On ordonna ſous Caligula que le jour de ſon avénement à l'Empire s'appelleroit les Parilies, dit Suétone, en la vie de cet Empereur, ch. 16. Voyez Dempſtérus dans Roſin, p. 6. & 374. où il deffend Manilius.

Denys met la fondation de Rome 432. ans aprés la priſe de Troye. Voicy ſes raiſons. Il fait profeſſion de ſuivre toûjours Eratoſthéne. Caton dit que Rome a eſté fondée 432. ans aprés la priſe de Troye, & Eratoſthéne dit que la premiére année de la 7. Olympiade eſt l'an 432. aprés la priſe de Troye. Rome a donc eſté fondée la premiére année de la 7. Olympiade. Ainſi Denys ſuppoſe gratuitement que Caton & Eratoſthéne conviennent. C'eſt un paralogiſme; il ne prouve rien.

On peut ſuppoſer avec autant de raiſon que Caton ſuit un autre qu'Eratoſthéne, par exemple le marbre du Parien, qui par des conſéquences certaines, met la premiére Olympiade 432. ans, ou 433. aprés la priſe de Troye. Rome aura donc eſté fondée, ſelon Caton, la premiére ou la ſeconde année de la premiére Olympiade, & non pas la premiére année de la 7. Olympiade. Ainſi le raiſonnement de Denys ne conclut rien. Caton ne parle point des Olympiades, ni Eratoſthéne de la fondation de Rome; c'eſt Denys qui n'a que ſa propre autorité, & qui ne la fonde que ſur l'alliage de deux auteurs qui ne conviennent en rien.

Rome a eſté fondée 38. ans avant la premiére Olympiade, ſelon Timée dans Denys p. 60. & il ajoute que c'eſt auſſi l'année de la fondation de Carthage : mais l'an

de Carthage eſt encore plus incertain que celuy de Rome.

Rome a eſté fondée l'an 2. de la 7. Olympiade, ſelon Polybe, qui cite les archives des Anchiſiens dans Denys.

Elle a eſté fondée l'an 4. de la 12. Olympiade, ſelon Cincius dans Denys.

Voilà donc des auteurs qui dattent poſitivement Rome par des Olympiades. Denys les rejette pour prendre Caton, qui ne parle point de l'Olympiade. Ainſi Denys ſingulariſe. Il ne ſuit ni Caton ni Eratoſthéne pour l'Olympiade.

Rome a eſté fondée la 20. année de la vie de Romulus, ſelon Denys. Solin ch. 2. dit la 18. année de la vie de Romulus, & il cite Tarrutius. Cela montre que Denys fait Rome plus jeune de deux ans que ne dit Tarrutius & ſes ſectateurs Varron, Cenſorin & nous. On l'a déja prouvé par le Conſulat final.

L'Archontat de Charops, les années d'Enée, de Lavinium, d'Albe, de Numitor, du premier Conſulat, des Décemvirs, de la priſe de Rome par les Gaulois, du Conſulat final, & les autres de la ſorte, ne ſont que de l'arithmétique, & non pas de la chronologie. Ce ſont des conſéquences tirées de l'époque de Rome que Denys s'eſtoit propoſée. Ce ſont tous faux témoins, quand l'époque fondamentale eſt fauſſe.

ORIGINES DE ROME.

Romulus, ſelon Denys d'Halicarnaſſe, n'eſt pas le premier qui a baſti Rome. On prétend qu'il y avoit déja eu une ville de ce nom en ce lieu-là ou aux environs.

Feſtus ſur le mot de Rome, dit à peu prés la meſme choſe; & l'on voit qu'il avoit puiſé dans les meſmes ſources.

Il réſulte de ces deux auteurs, conférez enſemble, que les anciennes Romes avoient eſté fondées,

Par les Barbares originaires des lieux.

Par un Romus fils de Jupiter.

Par une Roma.
Par des Grecs.
Par un Latinus.
Par Enée.
Par un fils d'Enée ou d'Ulyſſe, ou d'un Italus.
Par un petit-fils d'Enée ou d'Ulyſſe.
Par un arriére petit fils d'Enée.

Romulus, fondateur de la Rome d'aujourd'huy, eſt le 17. ſucceſſeur d'Enée, ſelon Denys, p. 59.

Oïnotrus, qui mena les premiers Grecs en Italie, vivoit 17. générations avant la priſe de Troye, ſelon le meſme Denys, p. 9.

Denys réduit toutes ces Romes à trois : la premiére qu'il met avant la priſe de Troye ; la ſeconde environ au temps de la priſe de Troye, ou peu aprés; & la troiſiéme qui eſt la Rome d'aujourd'huy. Mais par le détail des différents Romus & Roma qui ſe trouvent dans Denys & dans Feſtus, il ſeroit aiſé de multiplier ces Romes à beaucoup plus que nous ne venons de dire encore.

C'eſt cette ſorte d'érudition qui nous fait connoiſtre l'incertitude de l'origine des nations.

Le nom de Rome eſt Grec, & ſignifie force ou vaillance. On prétend que les barbares originaires qui l'avoient fortifiée contre les premiers Grecs, l'avoient nommée *Valentia*, Valence. Ces originaires parloient donc Latin. Les Aborigénes parloient Grec. Ils eſtoient Athéniens. Ils avoient paſſé à Sicyon & à Theſpies. Ils n'y trouvérent point aſſez de logement. Ils paſſérent en Italie, & furent nommez Aborigénes à force de s'eſtre égarez. Ceux qu'ils avoient aſſujettis unirent leurs forces, & donnérent au mont Palatin le nom de Valence, à cauſe de la valeur de leur chef. Les Grecs d'Evandre & ceux d'Enée retinrent le ſens du mot, & le rendirent en Grec par le nom de Rome, dit l'auteur de l'hiſtoire de Cumes dans Feſtus. C'eſt du moins ainſi que j'interpréte ſon texte qui eſt défectueux, & qui peut s'entendre diverſement. * Janus, ſe-

* Il y a; *Caeximparum viri, unicarumque virium.* Il faut peut eſtre : *Cauti non parùm viri, unitarumque virium.* C'eſt ſur le mot *Roma.*

lon pluſieurs, eſtoit Athénien. Il a fondé le Janicule. C'eſt peut-eſtre du temps de cette Valence. Tout eſt confus dans ces premiers temps.

Romus fils de Jupiter a fondé Rome ſur le mont Palatin. *Antigonus qui a écrit l'hiſtoire d'Italie dans Feſtus.*

Les Oïnotriens devinrent Italiens, puis Morgétes, & enfin Sicules. Il y avoit une Rome dés ces temps-là. Siculus banni de cette Rome, ſe refugia chez Morgés fils d'Italus. *Antiochus de Syracuſe dans Denys*, p. 10 & 59.

Quelques Achéens revenant de Troye, furent jettez par une tempeſte en Italie, & s'eſtant avancez le long du Tibre, une belle fille entre les captives, nommée Rome, ennuyée de la longueur de la navigation, conſeilla aux autres de bruſler les navires. On fut obligé de baſtir là une ville qui fut nommée Rome ſelon Héraclides Lembus dans Feſtus. Ariſtote dans Denys p. 58. dit à peu prés la meſme choſe, & adjoute que les navires furent bruſlez la nuit, aprés l'hyver paſſé en Italie, par ces captives Troyennes.

Il y a diverſité d'opinion ſur ce nom de Roma.

Les uns diſent qu'il ſignifie force, & que ce n'eſt point un nom propre.

Les autres que c'eſt un nom propre d'une Troyenne.

Les uns diſent d'une fille, les autres d'une femme mariée.

Les uns diſent d'une captive, les autres d'une perſonne libre, & de la ſuite d'Enée.

On prétend que cette Roma eſtoit femme d'un Latinus. Et les uns diſent que ce Latinus eſtoit un Troyen, compagnon d'Enée : les autres que c'eſtoit le Roy Latinus, & qu'il épouſa cette Troyenne.

On eſt partagé auſſi de ſentiment ſur le Roi Latinus. Les uns le faiſant fils ou de Faunus ou d'Hercule ; les autres d'Ulyſſe; les autres de Télémaque fils d'Ulyſſe.

On parle auſſi de pluſieurs Romus & de pluſieurs Romulus. Romus fils de Jupiter, Romus fils de Latinus, Romus fils d'Ulyſſe, Romus fils d'Enée, Romus fils

d'Emathion, Romus fils d'Aſcagne, Romus fils d'une fille d'Enée, Romus fils d'Italus & d'Electra fille de Latinus, Romus fils d'un Latinus qui eſtoit fils de Télémaque, Romus fils d'Alba fille de Romulus, qui eſtoit fils d'Enée, Romus fils de Mars & d'Ilia Sylvia. Les Grecs diſent *Romos* & non pas *Remos*; & meſme ils ſont la pénultiéme dans Remos longue, quoy-qu'elle ſoit bréve en Latin.

Il y a pluſieurs Romulus auſſi; mais il n'y en a point qui ſoit fils de Jupiter. Il y a Romulus fils de Latinus, Romulus fils d'Ulyſſe, Romulus fils d'Enée, Romulus fils d'une fille d'Enée, Romulus fils d'un Latinus, fils de Télémaque, Romulus fils de Mars & d'Ilia.

Enée & Ulyſſe ſe joignirent dans la Moloſſie; ils paſſérent enſemble en Italie. Une Troyenne nommée Roma ennuyée du voyage, perſuada à ſes compagnes de bruſler les navires. Enée baſtit là une ville de Rome, dit l'auteur du recüeil de ce qui s'eſt paſſé ſous chaque preſtreſſe d'Argos; *Damaſtes de Sigée, & d'autres encore dans Denys*, p. 58.

Un certain Latinus du nombre des Troyens qui s'enfuïrent aprés la priſe de Troye, avoit épouſé Roma, avec laquelle il paſſa en Italie, & fonda une ville qu'il appella Rome. *Callias auteur de la vie d'Agathocle dans Feſtus.*

Le meſme Callias dans Denys, p. 58. rapporte une autre tradition; car il dit que ce Latinus qui épouſa Roma, Troyenne, eſtoit le Roy des Aborigénes, & qu'il eût d'elle Romus & Romulus fondateurs de la ville, à laquelle ils donnérent le nom de leur mére.

Un certain compagnon d'Enée s'empara du mont qu'on appelle aujourd'huy Palatin, & y baſtit la ville de Rome. *Céphalon Gergithien dans Feſtus.*

Le meſme Céphalon dans Denys p. 58. rapporte le fait diverſement. Il dit qu'Enée avoit quatre fils, Aſcagne, Euryléon, Romulus & Romus, & que ce dernier, qui eſtoit chef de la colonie, fonda Rome en la ſeconde génération aprés la priſe de Troye. Démagoras, Agathylle,

& beaucoup d'autres, atteſtent la meſme choſe pour le temps & le nom du fondateur, dans Denys p. 58.

Pluſieurs tiennent qu'Enée a ſon tombeau à Berecyntia en Phrygie, prés du fleuve Nolos, & qu'un certain Romus de ſa race eſt venu en Italie où il a baſti Rome. *Agathocle dans Feſtus.* Cet Agathocle a écrit l'hiſtoire de Cyzique. Il rapporte encore d'autres opinions cy-aprés.

D'autres diſent qu'Enée ayant inſtitué Aſcagne ſon unique héritier, celuy-cy partagea le Royaume des Latins également avec ſes fréres Romulus & Romus. Aprés cela il fonda Albe & quelques villes. Romus fonda Capouë du nom de Capys ſon biſayeul, Anchiſa du nom de ſon ayeul Anchiſe, Enea, qui eſt à préſent le Janicule, du nom d'Enée ſon pére, & Rome de ſon propre nom. *Denys p. 59.*

Mayſle, Mulus & Romus eſtoient fils d'Enée & de Lavinie, c'eſt de Romus que Rome a tiré ſon nom. *Apollodore en ſon Euxénide dans Feſtus.*

Romus, Antias & Ardea eſtoient fils d'Ulyſſe & de Circé. Ils fondérent Rome, Antion & Ardée. *Xénagore dans Denys, p. 58.*

Agathocle dans Feſtus, dit qu'Enée par le conſeil du devin Hélénus avoit amené avec luy en Italie ſa petite fille Roma fille d'Aſcagne, (il entend d'Aſcagne laiſſé en Phrygie Roy des Daſcylites) & qu'elle conſacra la premiére le temple de la Foy ſur le mont Palatin; ce qui fut cauſe dans la ſuite de nommer la ville Rome.

Romus qui a donné le nom à Rome eſtoit fils d'Aſcagne, ſelon les uns, & fils d'Emathion ſelon les autres. *Denys de Chalcide dans Denys, p. 59.*

Il y en a qui diſent que Romus, qui a fondé Rome, eſtoit fils d'un Italus & d'Electra fille de Latinus. *Denys, p. 59.*

Quelques Romains diſent que Romulus & Romus qui ont fondé Rome eſtoient fils d'Enée; d'autres Romains diſent fils de ſa fille, dont ils ne nomment point le mari. Ils prétendent qu'Enée les avoit donnez en oſtage à Lati-

tius Roy des Aborigénes, qui n'ayant point d'enfants maſles, leur laiſſa une part dans ſa ſucceſſion. *Denys, p. 59.*

Aprés la mort d'Enée Roy d'Italie, Latinus fils de Télémaque & de Circé luy ſuccéda, ayant épouſé Romé dont il eût Romus & Romulus, qui donnérent le nom de leur mére à la ville. *Galatas dans Feſtus.* Ils eſtoient donc arriére-petits-fils d'Ulyſſe.

Enée eût de Tyrrhenia Romulus qui fut pére d'Alba mére de Romus fondateur de Rome. *Alcimus dans Feſtus.* Ce Romus eſtoit arriére-petit fils d'Enée.

Romulus & Remus fondateurs de la Rome d'aujourd'huy eſtoient 15. générations aprés les Romulus & Romus fréres d'Aſcagne. *Denys, p. 59.* Ils conduiſirent une ſeconde colonie d'Albains, & fondérent pour la ſeconde fois la meſme Rome, qui eſtoit devenuë deſerte. *Denys, p. 49.* Ces deux derniéres Romes ont eſté baſties au meſme endroit; mais peut eſtre que celle d'avant la priſe de Troye eſtoit en un autre lieu. *Denys, p. 60.*

Denys réduit donc toutes les Romes à trois. Il conte pour une toutes celles d'entre la priſe de Troye & la Rome d'aujourd'huy. On parle de cela ſur la foy de ceux qui diſoient ce qu'ils pouvoient, & non pas ce qu'ils ſçavoient.

Denys dit qu'il pourroit encore adjouter d'autres diverſitez d'opinion. Mais en voilà ſuffiſamment. Il n'a pas pû paſſer légérement ſur une choſe de cette conſéquence,

L'ANCIENNETE'
DES SYMBOLES ET DES DEVISES

Eſtablie ſur l'autorité d'Eſchyle & d'Euripide : avec quelques remarques ſur les paſſages de ces deux poëtes.

Par M. l'Abbé FRAGUIER.

LA tragédie d'Eſchyle qui a pour titre, *Les ſept devant Thébe* : & celle d'Euripide qui eſt intitulée *les Phéniciennes*, font voir que l'uſage des ſymboles & des deviſes eſt d'une ancienneté, au-deſſus de laquelle on ne trouve preſque rien dans les hiſtoires profanes qui ne ſoit fabuleux. Dans l'une & dans l'autre de ces piéces, il s'agit également de l'entrepriſe malheureuſe que fit Polynice ſur la capitale de Béotie, pour remonter ſur le troſne que ſon frére Etéocle avoit uſurpé. Or dans la deſcription, qu'à l'exemple d'Homére, les deux poëtes font des principaux capitaines que Polynice avoit engagez dans ſa quérelle, & qui le ſuivirent à ce ſiége, ils leur donnent, comme à luy, des boucliers chargez de figures, dont quelques unes, à la vérité, peuvent paſſer pour de purs ornements; mais les autres tiennent plus de la deviſe, puiſqu'on y remarque avec des figures ſymboliques qui en font le corps, les paroles qui en font l'ame. Polynice, par exemple, pour ne parler que de celuy-là préſentement, montroit ſur ſon bouclier la déeſſe Juſtice qui le menoit par la main chargé de ſes armes, & tout preſt à combattre; & ces mots à l'entour: *Je te rétablirai.* Rien, ce me ſemble, ne ſeroit plus aiſé que de rapporter un grand nombre de médailles antiques dont les revers ont un rapport viſible avec ce bouclier: ſi ce n'eſt que les médailles marquent le plus ſouvent des

évenements paſſez ; au lieu que cecy n'eſt fait que pour montrer l'eſpérance qu'inſpiroit à Polynice la juſtice de ſa cauſe, & qui eût dans la ſuite un effet bien contraire à celuy dont il s'eſtoit flatté, puiſqu'il y périt luy-meſme, auſſi-bien que tous les princes qu'il avoit raſſemblez, excepté le ſeul Adraſte. J'ay crû que je devois parler en paſſant du bouclier de Polynice, ſeulement pour eſtablir le ſujet de ce petit ouvrage, & ſans prétendre m'exempter d'en parler plus au long dans la ſuite.

Voilà les plus anciennes marques de diſtinction, ſoit ſymboles, ſoit deviſes, dont les monuments anciens nous ayent conſervé la connoiſſance. L'époque n'a guéres moins de trois mille ans ; & ſi l'on veut ſuppoſer, comme il eſt trés-vrayſemblable, que dés-lors l'uſage en eſtoit eſtabli, on trouvera que l'art de faire des deviſes, & par conſéquent qu'un des premiers objets de l'Académie eſt peut-eſtre ce qu'il y a en ce genre de plus ancien dans le monde. Car enfin que connoiſſons-nous dans l'hiſtoire profane de plus reculé que la guerre des deux fréres ennemis, & le ſiége de Thébe entrepris par ces héros, dont les enfants, quarante-deux ans aprés, ſelon les marbres d'Arondel, firent le ſiége de Troye ſous la conduite d'Agamemnon, aprés qu'eux-meſmes eûrent par leur valeur conquis cette fameuſe Thébe, dont le ſiége avoit eſté ſi funeſte à leurs péres, comme Homére le fait dire à Diomédé en quelque endroit de l'Iliade. *Iliad. Δ. 406.*

Il n'eſt pas impoſſible cependant, que quelques perſonnes pouſſées peut-eſtre par un amour mal entendu de la vérité, peut-eſtre auſſi piquées de jalouſie pour la nobleſſe de nos emplois, ne ſe mettent dans l'eſprit que l'ancienneté des deviſes n'eſt point auſſi grande qu'on la leur fait ; & ne diſent, entre autres choſes, que les Grecs & les poëtes dont la liberté n'a point de bornes, ont uſé de leur droit en cette occaſion pour parer leurs héros de tels ornements qu'il leur a plû. Si l'on ajoute à cela pluſieurs exemples d'une liberté ou d'une négligence ſemblable, & que l'on

faſſe voir de grands écrivains ou de grands peintres, dont la hardieſſe a tranſporté à des ſiécles dont on n'a qu'une connoiſſance obſcure, les mœurs & les uſages de leurs temps & qu'ils avoient ſous les yeux ; d'autres qui ont employé dans leurs écrits une géographie moderne, & nommé des villes comme célébres, dans des temps où leurs fondateurs n'eſtoient pas encore nez ; ſi l'on s'efforce à tirer delà une concluſion pour rapprocher l'origine des deviſes, & pour éluder le témoignage d'Eſchyle & d'Euripide; ſi enfin on ſoutient ces conjectures par le ſoin de faire obſerver la différence qu'il y a icy entre les deux poëtes, qui d'accord enſemble en ce qu'ils donnent des deviſes à leurs héros, ne le ſont point dans les deviſes meſmes & les préſentent différentes, & différentes, ce ſemble, ſelon que leur génie le leur a inſpiré ; croyez-vous, Meſſieurs, que nous demeurerons ſans réponſe, & que nous abandonnerons l'honneur de noſtre profeſſion & la juſtice de noſtre cauſe! Non ſans doute. Mais nous tâcherons de ſoûtenir noſtre ſentiment, & ce ſera toûjours avec politeſſe. Nous ne refuſerons donc pas les loüanges que mérite la grande érudition de nos adverſaires, nous en donnerons à la fidélité de leur mémoire, & à l'étenduë de leurs connoiſſances ; mais auſſi nous leur ferons voir en meſme temps, ou qu'ils diſſimulent leurs forces, & ne veulent pas nous payer de bonnes raiſons, ou qu'ils n'en ont que de foibles à nous oppoſer, & nous les prierons de nous eſtimer aſſez pour faire un argument plus juſte que ne feroit celuy-cy: Virgille, Tibulle, Juvenal, Sénéque, Homére peut-eſtre, ont anticipé la chronologie, donc Eſchyle & Euripide ont fait tous deux la meſme faute.

Pour ce qui regarde la différence qu'il y a entre Eſchyle & Euripide, loin qu'elle nous puiſſe nuire en nulle façon, voici, ce me ſemble, l'uſage que nous en pouvons faire. Nous dirons en premier lieu, que ſi Eſchyle, qui eſt de beaucoup le plus ancien, a fait une faute, nous devons avoir aſſez bonne opinion d'Euripide pour croire qu'il ne l'auroit

ſauroit pas imité en cela, loin de travailler à l'envi pour s'engager dans le meſme inconvénient ; nous dirons meſme que, ſelon toutes les apparences, il n'eûſt pas manqué de relever cette faute dans un rival à qui il ne pardonne rien ; comme perſonne n'ignore que dans ſon Electre il releve meſme avec un peu trop d'affectation l'endroit des Coëphores d'Eſchyle, où Electre reconnoiſt les beaux cheveux de ſon frere Oreſte ſur le tombeau d'Agamemnon, bien que cet endroit n'ait pû luy paroiſtre ſi vitieux & ſi blâmable que le ſeroit un anachroniſme reconnu. Nous répondrons enſuite qu'Eſchyle peut avoir ſuivi une tradition conſtante, en donnant à ſes héros les boucliers qu'ils avoient pris effectivement pour l'expédition de Thébe, au lieu qu'Euripide leur a laiſſé ceux qu'ils avoient auparavant. Par exemple, le Tydée d'Eſchyle porte dans ſon eſcu une image de la nuit : dans Euripide il y porte la dépoüille d'un lion. Cette nuit regarde le ſiége de Thébe, comme je l'expliquerai tout à l'heure : la dépoüille d'un lion eſtoit ſa parure ordinaire, ainſi qu'il paroiſt par un paſſage d'Euſtathe que je rapporterai en ſon lieu. D'ailleurs ils conviennent l'un & l'autre à ne mettre nulle figure, nul ſymbole ſur l'eſcu d'Amphiaraüs ; d'où l'on peut raiſonnablement conclure que les autres eſtoient connus pour en avoir portez, comme cet homme ſage eſtoit connu pour avoir négligé ces vains ornements, content d'eſtre vertueux & brave, ſans ſe mettre en peine de le paroiſtre hors de l'occaſion ;

Euripides Electra, ſ. 24. collatus cum Æſchylo Coëphoris, ſ. 166.

Οὐ γὰρ δοκεῖν ἄριστος ἀλλ' εἶναι θέλει, &c.

Æſchyl. in Septem. contra Thebas, verſ. 598.

Je dois vous mettre à préſent ſous les yeux ces divers boucliers dans le meſme ordre qu'a ſuivi Eſchyle, qui floriſſoit meſme avant la bataille de Marathon, & quatre cens quatre-vingt-quinze ans avant l'ére chreſtienne.

Le premier que nomme Eſchyle eſt Tydée. Il portoit dans ſon bouclier l'image de la nuit. Le fonds eſtoit noir, ſemé d'étoiles d'or ; au milieu paroiſſoit la lune. Le meſme

Tydée, ſelon Euripide, avoit ſur ſon eſcu, comme je viens de le dire, la dépoüille d'un lion.

Capanée eſt le ſecond. Eſchyle luy donne un Prométhée la torche à la main, avec ces mots : *je réduirai la ville en cendres.* Dans Euripide c'eſt un géant qui porte ſur ſes épaules, & ſecouë la maſſe de la terre.

L'Etéocle d'Eſchyle : un ſoldat qui monte à l'aſſaut. Mot. *Mars luy-meſme ne m'arrêteroit pas.* Cet Etéocle d'Eſchyle qui porte le meſme nom que celuy contre qui il vient aider Polynice, n'eſt point dans Euripide ; il met à ſa place Adraſte beau-pére de Polynice ; ſon bouclier repréſente un hydre dont les ſerpents enlevent du haut des murs les enfants des Thébains, à peu prés comme les teſtes de Scylla enlevoient du fonds des vaiſſeaux les compagnons d'Ulyſſe. Hippomédon : Typhée vomiſſant des flammes. Le reſte du bouclier rempli de ſerpents. C'eſt comme le dépeint Eſchyle. Euripide luy donne pour ſymbole Argus avec tous ſes yeux. C'eſt le quatriéme. Etéocle dans Eſchyle luy oppoſe Hyperbius, qui ſçaura bien, dit-il, en venir à bout, puiſqu'il a dans ſon eſcu Jupiter armé de ſa foudre. On voit dans un revers de Poſtume Jupiter la foudre en main : *Jovi victori.* Le cinquiéme eſt Parthénopée. Eſchyle luy donne le Sphinx qui écraſe un Thébain ſous les pieds ; Euripide luy donne Atalante ſa mére, qui tuë à coup de fléches le ſanglier d'Etolie. Sur quoy l'on peut voir les ſçavantes obſervations de l'illuſtre M. Spanheim dans ſon Callimaque. Amphiaraüs vient enſuite. Il porte un bouclier ſans ſymbole ni deviſe. Eſchyle & Euripide ſont d'accord ſur ce point, comme je l'ay déja fait remarquer. Il eſt vray que dans la huitiéme Ode des Pythiques de Pindare, Alcmaon fils d'Amphiaraüs a un dragon ſur ſon écu. J'ay auſſi rapporté plus haut la deviſe qu'Eſchyle donne à Polynice. C'eſt la déeſſe Juſtice qui conduit Polynice, & ces mots : *Je te rétablirai.* Selon Euripide, les cavales qui déchirérent Glaucus, eſtoient repréſentées ſur ſon bouclier, *Potniades Equæ.* Chacun

peut voir les commentateurs de Virgile ſur ces vers des Géorgiques : *Georg. III. 267.*

Quo tempore Glauci
Potniades malis membra abſumpſere quadrigæ.

Voicy donc quinze boucliers dont la plus grande partie n'a pas beſoin d'une explication particuliére, ſur tout dans une compagnie ſçavante, comme celle où j'ay l'honneur de parler, où je me ferois un ſcrupule d'employer le temps à redire des choſes qui ont eſté dites bien des fois, & qui ſe trouvent dans tous les livres ; ſur Typhée, par exemple, ſur le Sphinx, ſur Argus, ſur Atalante & ſon ſanglier, ſur Prométhée, &c. Il ſuffira d'expliquer le bouclier de Tydée dont le ſymbole mérite une attention extraordinaire, parce qu'il contient quelque choſe de plus myſtérieux ; & parce qu'en l'expliquant, on ne peut ſe diſpenſer d'éclaircir preſque tous les autres qui ne contiennent que des menaces contre la ville de Thébe. Ajoutez à cela, que ni les ſcholies Grecques, ni les notes de Stanley, d'ailleurs trés-bonnes & trés-utiles, ni aucun critique dont j'aye connoiſſance, n'en ont donné juſqu'icy nulle explication.

Ce héros eſtoit beau-frére de Polynice ; ils avoient épouſé chacun une fille d'Adraſte, & il paroiſt avoir montré plus de zéle que pas un autre à ſeconder Polynice dans ſon entrepriſe contre Etéocle. Sa réputation eſtoit grande, & l'on peut juger quelle opinion avoit de luy toute la Gréce, puiſqu'Homére luy donne pour guide la déeſſe de la prudence & de la valeur. En effet dans l'Iliade, Minerve pour échauffer le courage de Dioméde, prend ſoin de luy retracer l'image de ſon pére Tydée, & de rappeller dans ſa mémoire le ſouvenir des grandes actions de ce héros, qui dans un petit corps portoit, dit-elle, une ame fiére & hautaine. Agamemnon, pour le piquer d'émulation, luy propoſe le meſme modéle de valeur. Du reſte Tydée pour avoir donné le jour à Dioméde, juſtifie le mot d'Horace : *Fortes creantur fortibus*, & n'eſt gue-

Iliad. E, verſ. 125. & 800. K. 285. Δ. 372. &c.

res moins fameux par la valeur de ſon fils que par ſa ſienne propre. Mais pour mieux entendre ſon ſymbole, il faut ſçavoir que comme il ne donnoit point de bornes à ſon courage, auſſi n'en donnoit-il point à ſa vangeance, & qu'il portoit ſon reſſentiment juſqu'à la cruauté la plus barbare. Ce qui aprés tout doit nous paroiſtre moins eſtonnant, dans un temps où l'on croyoit plaire aux dieux en leur immolant des hommes, & appaiſer les manes de ſes amis, en égorgéant des captifs ſur leurs buchers; enfin dans un temps où les hommes avoient pour principe de morale, que la juſtice ne conſiſtoit pas moins à faire à leurs ennemis beaucoup de mal que beaucoup de bien à leurs amis : ſans admettre nulle autre idée d'équité, dont la connoiſſance éxacte démontrée par principes n'a gueres paru dans la Gréce avant Socrate & Platon, comme j'eſpére le montrer dans quelque autre ouvrage. Ils ne ſe refuſoient donc rien quand ils eſtoient une fois en colére; ils ſe livroient à leur emportement & à leur fureur, témoin les cruautez qu'Achille exerça ſur le corps d'Hector & tant d'autres endroits d'Homére que je ne rapporte point, parce que je veux vous épargner l'idée de choſes ſi fort éloignées de nos mœurs. Il ne faudroit que citer le 347. vers du XXII. livre de l'Iliade, le 212. du XXIV. & le 35. du IV. où il ne s'agit pas de moins que de dévorer tout vivants les malheureuſes victimes de ſa haine. On dit que Tydée fit quelque choſe de bien atroce en ce genre, & que par un acte de fureur qu'il exerça ſur un ennemi mort, il éloigna de luy la déeſſe Minerve qui l'avoit toûjours protégé juſqu'alors.

Suivant cela, il falloit que le ſymbole de Tydée, pour avoir un rapport juſte avec le caractére de ſa perſonne, offriſt aux yeux un objet terrible, & capable d'imprimer de l'horreur. C'eſt ce qui a fait qu'Eſchyle, dont le génie d'ailleurs ſaiſiſſoit volontiers les objets funeſtes, n'a pas manqué de le repréſenter, portant ſur ſon bouclier *l'image de la nuit*. Le fonds, comme j'ay déja dit, eſtoit noir, ſemé de quelques étoiles; au milieu eſtoit la lune, que Pindare

en quelque endroit appelle *l'œil de la nuit :* & dont le contraſte ne ſervoit qu'à rendre le ſpectacle plus terrible.

La plus ancienne théologie des payens & la plus receûë eſtoit toute fondée ſur l'opinion qu'il y avoit dans le monde deux principes, l'un du bien, l'autre du mal. Le principe du bien, lumineux & ſemblable au jour; le mauvais principe ténébreux & noir comme la nuit, laquelle, ſelon Héſiode, dans la Théogonie, eſt mére de ce qu'il y a de plus triſte au monde. C'eſtoit cette différence que les Egyptiens mettoient entre Oſiris & Typhon; & c'eſt encore aujourd'huy une opinion fort répanduë dans l'Orient. Et meſme, ſelon la Sainte Ecriture, qui admet Dieu pour auteur de tout bien, & qui admet pour ſource du mal noſtre propre fonds de corruption, fortifié d'un mauvais principe ſubordonné aux ordres du ſouverain eſtre : ſelon l'Ecriture, dis-je, l'éclat du jour ſignifie du bien, & les ténébres ſignifient des afflictions & des malheurs : *Exortum eſt in tenebris lumen rectis ;* ce qui vient ſans doute de ce que la douleur ſemble couvrir l'ame d'un épais nüage, au lieu que l'effet de la joye eſt d'y répandre la lumiére. J'en laiſſe les raiſons phyſiques à Meſſieurs de l'Académie des Sciences, & je me contente de remarquer dans Homére que ce qui arrive d'heureux s'appelle φαος φαος, lumiére. Donne-t-on du ſecours à quelqu'un qui eſt prés de ſuccomber ſous les traits des ennemis ! Soutient-on à propos une partie de l'armée qui ſe met en déroute, c'eſt, dit Homére, la lumiére que l'on porte de ce coſté-là. Voyez, diſent les capitaines entre eux, ſi l'on ne peut point porter la lumiére, &c. Toutes ces expreſſions ſont des traces qui nous conduiſent au ſentiment des deux principes, ſur quoy je diray en paſſant que dans le dixiéme livre des Loix de Platon, il y a quelques mots qui pris ſéparément, & ſans attention à la doctrine de ce philoſophe, ſi éloigné d'une telle erreur, ont donné lieu de croire qu'il admettoit ce principe des Manichéens; & cet endroit de Platon a trompé entre autres deux grands hom-

Pſal. CXI, 4.

mes, d'un eſprit & d'une érudition à peu prés égale, Plutarque & Gerard Jean Voſſius. Revenons à noſtre nuit. Homére dans l'Iliade parlant d'Apollon, divinité, dans le temps d'Homére, bien différente du Soleil, malgré l'opinion d'Euſtathe & du faux Didyme, parlant, dis-je, d'Apollon deſcendu de l'Olympe pour lancer ſes traits dans le camp des Grecs & y cauſer les derniers malheurs, ne trouve rien de plus juſte que de le comparer à la nuit. Il alloit, dit-il, ſemblable à la nuit; & dans le livre onziéme de l'Odyſſée, il fait d'Hercule aux Enfers une peinture affreuſe, & pour dernier trait il le compare à la nuit : expreſſion dont le P. Pétau s'eſt ſervi tres-heureuſement aprés Homére, lorſqu'il a traduit en vers Grecs le XVIII. Pſeaume, où Dieu ſe fait voir luy-meſme ſous une image ſi noble, mais ſi propre en meſme temps à jetter l'épouvante dans les eſprits. Cela ſuppoſé, comme il eſt difficile ce me ſemble d'en douter, pour peu qu'on connoiſſe les temps héroïques de la Gréce, on trouvera ſans peine ce qu'a voulu exprimer Tydée, en faiſant repréſenter la nuit dans la rondeur de ſon bouclier. C'eſtoit dire aux Thébains qu'il ſeroit pour eux un objet d'horreur, le mauvais principe, le principe de tous les malheurs; c'eſtoit leur dire qu'il leur préparoit tout ce que la fureur peut produire quand elle eſt armée de force. C'eſtoit leur dire avec le Prométhée de Capanée, je réduiray la ville en cendres. C'eſtoit vomir des flammes avec le Typhée d'Hipomédon. C'eſtoit leur faire enviſager avec Parthénopée qu'il ſeroit pour eux ce qu'avoit eſté le Sphinx, ce monſtre qui leur avoit cauſé tant de maux; qu'il ſeroit ce ſoldat que portoit Eteocle ſur ſon écu, & dont Mars ne peut luy-meſme arreſter l'audace; auſſi dangereux pour Thébe que l'hydre couronnée de ſerpents dont Adraſte eſtoit chargé; c'eſtoit enfin réünir en ſa ſeule perſonne tout ce que les autres dans des ſymboles différents offroient de terrible & de funeſte, que de ſe déclarer ſemblable à la nuit.

Euripide, dont l'imagination a moins de force que celle

d'Eſchyle, comme elle a plus d'agrément, ne choiſit point pour Tydée un bouclier ſi rempli d'horreur. Il luy donne ſimplement la dépoüille d'un lion, ſymbole ordinaire de la valeur. C'eſt ainſi que dans quantité de médailles on voit des teſtes ornées de la dépoüille d'un lion. Je feray ſeulement une réflexion ſur ce que raconte Euſtathe, p. 485. de ſes commentaires ſur l'Iliade imprimez à Rome, (& c'eſt icy le paſſage que j'ay promis dans le commencement de cette diſſertation.) Il raconte qu'Adraſte ayant deux filles à marier, il receût ordre des dieux par la voix de l'Oracle, de donner l'une à un lion, & l'autre à un ſanglier. Il donne donc l'une à Tydée pére de Dioméde, & l'autre à Polynice, parce que, dit Euſtathe, Polynice avoit ou ſur ſa perſonne ou ſur ſon écu une peau de lion, & que Tydée portoit une peau de ſanglier. On peut préſumer, ſur le témoignage d'Euripide, qu'Euſtathe par un défaut tres-pardonnable, a manqué de mémoire, en donnant à Polynice le ſymbole qui appartenoit à Tydée; ou qu'il a mieux aimé ſuivre Hygin & Philoſtrate, qui diſent la meſme choſe, que de s'en rapporter à Euripide. Du reſte qu'il me ſoit permis de remarquer dans des médailles de Dioclétien & de Maximien, un lion qui tient un foudre dans ſa gueule; pour juſtifier en paſſant, s'il ſe peut, ce vers de Malherbe:

Prens ta foudre, Loüis, & va comme un lion.

DISSERTATION
SUR
LE DIEU BONUS EVENTUS,
Et ſur les Médailles qui concernent ſon culte.

Par M. MOREAU DE MAUTOUR.

IL y a une crainte religieuſe & ſalutaire, qui dans une ame éclairée des lumiéres de la Foy, eſt le principe de la ſageſſe. Mais la crainte conſidérée en elle-meſme comme une paſſion qui trouble l'homme, & l'agite à la veûë des maux dont il eſt environné, a eſté la premiére ſource de la folle ſuperſtition des payens.

C'eſt un ſentiment commun & receû dans l'antiquité par ce vers ſi connu de Pétrone, & qu'aprés luy le poëte
Theb. l. 3. Stace a rapporté, lorſqu'il fait dire à Capanée;

Primus in orbe Deos fecit timor,

Ainſi par un effet de cette meſme crainte, les mortels touchez de leurs propres miſéres, rendirent un culte ſervile & ſuperſtitieux aux objets qui leur eſtoient nuiſibles, & pour s'en garantir, ou en détourner les ſuites, ils ſe firent des dieux imaginaires.

Ainſi ils conſacrérent des autels, & érigérent des temples à la Peur, à la Pâleur, à la Fiévre, à la Vieilleſſe, à la Mort.

Bien-toſt l'intéreſt, l'amour propre, les autres paſſions, & les vices meſmes, leur firent inventer des divinitez bizarres & différentes par leurs titres, leurs attributs & leurs figures. Les hommes, les animaux juſqu'aux plus vils, & les choſes inanimées devinrent l'objet de leur culte. Enfin chacun ſe forgea des dieux ſuivant ſon caprice;

Jam

Jam ſibi quiſque deos avido certamine fingit :

dit le meſme Pétrone. Le nombre en fut ſi grand, que Varron en comptoit juſqu'à ſix mille, dont il y avoit trois cent Jupiter : & Pline dit que le ciel ſe trouvoit plus peuplé de dieux que la terre ne l'eſtoit d'hommes. *Quamobrem major cœlitum populus etiam quam hominum intelligi poteſt, cum ſinguli quique ex ſemetipſis totidem deos faciant.* L. 2. ch. 7.

Cette multiplicité de dieux preſque à l'infini, que l'Idolaſtrie non ſeulement des villes & des nations entiéres, mais de chaque particulier avoit introduite dans le Paganiſme, ſeroit ſans doute une matiére trop vaſte pour une ſimple diſſertation.

De cette idée ſi générale j'en ay détaché un ſeul ſujet dans lequel je me ſuis renfermé. C'eſt concernant le culte que les Anciens ont rendu au dieu *Bonus Eventus*, le bon ſuccés, que j'expliqueray ſuivant les preuves que j'en ay tirées de l'Hiſtoire & des monuments antiques.

A conſidérer le mot d'*Eventus* par ſa définition, c'eſt au rapport de Cicéron : *Exitus alicujus negotii in quo quæri ſolet, quod ex quaque re evenerit, eveniat, eventurum ſit.* Liv. 1. de Invent.

De ce meſme événement qui produit en toutes choſes l'incertitude, l'eſpérance, ou la joye, les Anciens par un motif de crainte ou d'intéreſt ou de reconnoiſſance en firent un dieu avec le titre de *Bonus*. Ainſi l'on vit les divinitez de la Bonne Déeſſe, de la Fortune, de l'Eſpérance, du Génie & du Deſtin, eſtablies ſous les titres de *Bona Dea*, *bona Fortuna*, *bona Spes*, *bono Genio*, *boni Fati*.

Le Bon Succés eſtoit principalement honoré par les laboureurs, afin de faire proſpérer les moiſſons, & tous les autres biens de la terre, compris ſous le nom d'*Eventus* par le poëte Manilius, en parlant des influences de certaines conſtellations : Lib. 1. de Aſtron.

Eventus frugum varios & tempora dicunt.

Caton dans ſon Traité *De re Ruſtica* art. 142. donne une formule de la priére que l'on doit adreſſer aux dieux, & ſur tout à Mars pour la proſpérité des biens de la terre, & il ſe ſert du mot *Evenire* : *Uti tu fruges frumenta, vineta, virgultaque grandire, beneque evenire ſinas.*

Le Bon Succés eſtoit du nombre des douze dieux que l'on appelloit *Conſentes*, c'eſt-à-dire, ceux qui eſtoient admis au conſeil de Jupiter. C'eſt ce qu'on apprend de Varron, qui dés le commencement du meſme traité *De re Ruſtica*, invoque les douze dieux ruſtiques qui préſident à l'agriculture, au nombre deſquels il met la déeſſe Lympha & le dieu *Bonus Eventus*, & il en rend cette raiſon : *Nec non etiam precor Lympham, ac Bonum Eventum, quoniam ſine aquâ omnis arida ac miſera agricultura ſine ſucceſſu ac bono eventu fruſtratio eſt, non cultura.*

Mais l'on avoit auſſi recours à ce dieu dans les occaſions où il s'agiſſoit de quelque entrepriſe. Apulée raconte que dans le deſſein de reprendre ſa premiére forme, s'eſtant trouvé dans une vallée agréable & couverte d'ombrages épais, il apperceût un petit bois planté de roſiers, dont les fleurs éclatantes brilloient à ſes yeux, & rendoient ce ſéjour digne de Venus & des Graces. Il fit dans ce moment des vœux à la joyeuſe divinité qui préſide aux heureux événements, pour ſe la rendre favorable, & il ſe tranſporta auſſi-toſt vers ce lieu charmant avec la viteſſe & la légéreté d'un cheval qui excelle à la courſe. *Jamque apud mea non uſque quaque ferina præcordia, Veneris & Gratiarum lucum illum arbitrabar, cujus inter opaca ſecreta, floris genialis regius nitor relucebat. Tunc invocato hilaro atque proſpero Eventu; curſumque concito proripio, ut, Hercule, ipſe ſentirem non aſinum me, verùm etiam equum curulem nimia velocitate refectum.* En effet, aprés avoir décrit ſes diverſes avantures, & repris ſa figure d'homme, il s'écrie ſur la fin du XI. Livre, dans l'heureux changement

Liv. 4. Metam.

de ſa fortune, qu'il attribuë à la meſme divinité d'*Eventus*: *Quidni! ſpiritu faventis Eventus, quæſticulo forenſi nutrito, per patrocinia ſermonis Romani.*

Pour juſtifier le culte que les Romains rendoient au Bon Succés, je dirai premiérement que ce dieu avoit un temple qui luy eſtoit conſacré, & qui eſtoit ſitué dans la neuviéme région de Rome, au rapport de P. Victor, & proche des Thermes d'Agrippa.

Ammian Marcellin fait mention de ce temple à la fin du XXIX. livre; au ſujet d'un fait hiſtorique qu'il rapporte. Sous l'Empire de Valentinien & de Valens il arriva dans Rome un furieux débordement des eaux du Tybre dont cet auteur fait une ample deſcription. Ce fleuve ſe trouva tellement groſſi par les pluyes & par les riviéres qu'il reçoit, que toute la ville en fut inondée, enſorte qu'elle ne parut qu'une plaine unie. Il n'y eût que les montagnes & les maiſons les plus élevées qui furent exemptes de cette inondation. Les habitants ſe retirérent ſur le haut de ces montagnes & ſur le ſommet des édifices, & l'on fut obligé de leur porter des vivres dans des batteaux. Lorſque l'orage fut diſſipé, & que le Tybre qui avoit rompu ſes digues, eût repris ſon cours ordinaire, Claudius pour lors Préfet de la ville, employa tous ſes ſoins pour réparer les déſordres que ce déluge avoit cauſez: il reſtablit pluſieurs antiquitez qui avoient eſté détruites, entre autres il fit rebaſtir un grand portique attenant les bains d'Agrippa, & que l'on nommoit le portique de *Bonus Eventus*, parce que le temple conſacré à cette divinité eſtoit dans ſon voiſinage: *Inſtauravit vetera plurima, interque porticum excitavit ingentem lavacro Agrippæ contiguum Eventus Boni cognominatum ea re quod hujus nominis prope viſitur templum.* Cet événement arriva en l'an 374. de N. S. C'eſt à l'occaſion de ce paſſage que Lindebroch dans ſes notes ſur Ammian Marcellin rapporte deux inſcriptions antiques qui conviennent parfaitement à mon ſujet, puiſqu'elles font mention des vœux que l'on offroit au *Bon Succés*.

L'une de ces Inſcriptions qui a eſté trouvée à Mayence eſt conceûë en ces termes :

RRO SALVTE
DD. NN.
SANCTISSIMORVM
IMPP.
BONO EVENTVI MIL.
EXERCITVS. GS. MATER
NVS PERLETVS MIL.
LEG. VII. PR. P. F.
STRATOR.

L'autre Inſcription, qui eſt du temps du haut Empire, eſté trouvée à Aſtigi ville d'Eſpagne dans la Bétique, qui eſt appellée préſentement *Eceia*, ſituée ſur le fleuve Xénil autrefois nommé *Singulis* dans l'Andalouſie, entre Séville & Cordouë. C'eſt cette meſme ville, ancienne colonie des Romains, ſurnommée *Auguſta Firma*, citée par Pline : *Singulis fluvius in Bætica Aſtigitanam coloniam adluit cognomine Auguſtam Firmam.* Elle eſt ainſi nommée dans l'inſcription dédiée au Bon Succés par une preſtreſſe de deux Impératrices Auguſtes, déifiées en mémoire des jeux du Cirque célébrez pour honorer leur ſacerdoce.

Lib. 3. c. 1.

BONO EVENTVI
APONIA C. F. MONTANA
SACERDOS DIVAR.
AVGVSTAR. COL. AVG. FIR.
EDITIS
OB HONOREM SACERD.
CIRCENSIBVS.

Ce n'eſtoit pas ſeulement en Italie, en Allemagne & dans l'Eſpagne que le *Bon Succés* eſtoit adoré, ſuivant les preuves que je viens de rapporter, il avoit auſſi un culte particulier dans la Gréce. On peut juger que les Ephéſiens luy avoient dédié un temple par une médaille Grecque de Salonine que cite M. Vaillant du cabinet de M. Foucaut; elle repreſente au revers le dieu *Bonus eventus* de la meſme maniére qu'il eſt figuré ſur les médailles Romaines, avec cette légende, ΤΟ ΑΓΑΘΟΝ ΕΦΕΣΙΩΝ, qu'on explique par *Bonum*, id eſt, *Bonus eventus Epheſiorum.* *P. 185. num. Græca.* Edition d'Amſterdam.

La meſme figure eſt repréſentée au revers d'une autre médaille Grecque de Géta du cabinet du Roy & frappée à Héraclée, ΗΡΑΚΛΕΙΑC ΕΝ ΠΟΝΤΩ, d'où l'on infére que le *Bon Succés* avoit auſſi un temple dans cette ville au royaume de Pont. *p. 117.*

Outre les temples & les inſcriptions dont j'ay parlé pour eſtablir la preuve du culte rendu par les anciens au dieu *Bonus Eventus*, on luy avoit auſſi élevé des ſtatuës dans Rome, où elles avoient eſté apportées de Gréce.

Pline rapporte qu'entre les ouvrages célébres que l'on voyoit à Rome de la main de Praxitéle, il y avoit deux ſtatuës dans le Capitole, l'une du Bon Succés, & l'autre de la Bonne Fortune: *Romæ Praxitelis opera ſunt, Flora, Triptolemus, Ceres in hortis Servilianis*, Boni Eventus, *& Bonæ Fortunæ ſimulacrum in Capitolio.* *L. 36. c. 8.*

Mais Euphranor, autre fameux ſculpteur Grec, contemporain de Praxitéle dans la 104. Olympiade, environ l'an 390. de Rome, duquel Pline parle avec éloge, & deſcrit les ouvrages, fit une autre ſtatuë du *Bon Succés*, qui d'une main tenoit une *patére*, pour marque de ſa divinité, & de l'autre un épic de bled avec un pavot: *Hujus eſt ſimulacrum* (Boni Eventus,) *dextrâ pateram, ſiniſtrâ ſpicam, ac papaver tenens.* *L. 34. c. 8.*

L'on peut dire que cette ſtatuë du *Bon Succés*, faite par Euphranor, a ſervi de modelle aux images qui en ont eſté repréſentées ſur les revers des médailles Impériales,

Grecques & Latines. En effet, ſur celles du haut Empire juſqu'à Gallien, deſquelles on a connoiſſance, ce dieu ſous le titre de *Bonus Eventus*, *Bono Eventui*, *Eventus Auguſti*, y eſt figuré de la meſme maniére & avec les meſmes attributs que la ſtatuë faite de la main d'Euphranor, c'eſt-à-dire, nuë, proche d'un autel, tenant d'une main une patére, & de l'autre des épics & des pavots : quelquefois avec trés-peu de différence, comme une corbeille de fruits au lieu de la *patére*, ou une branche d'arbre garnie de fruits, de la maniére qu'on le voit ſur les médailles d'argent de Peſcennius Niger, & de Julia Domna, rapportées par M. Patin.

In Theſauro num.

La premiére médaille ſur le revers de laquelle j'ay remarqué cette divinité repréſentée, eſt celle de l'Empereur Galba. M. Vaillant qui la rapporte & qui l'explique dans ſes *Præſtantiora numiſmata*, l'attribuë à l'inclination que cet Empereur avoit pour l'agriculture, parce qu'il eſtoit né & avoit eſté élevé à la campagne dans le bourg de Fondi, où il ſe plaiſoit eſtant jeune. Cette explication paroit eſtre fondée ſur le rapport du revers de cette médaille, avec les attributs du *Bonus eventus* qui y eſt repréſenté, & qui eſtoit en effet du nombre des dieux champeſtres, comme je l'ay remarqué.

Mais quelle apparence qu'on eûſt voulu, à l'âge où Galba fut proclamé Empereur à ſoixante-treize ans, rappeller le ſouvenir de ſa premiére jeuneſſe & de ſon éducation! A prendre la choſe plus hiſtoriquement, je croirois que l'on a voulu, par le revers ſymbolique de celle de Galba, marquer ſon heureux avenement à l'Empire; luy, que les Romains regardoient comme un ſujet choiſi par ſon ſeul mérite, & non par aucun droit de ſucceſſion, puiſque la race des Céſars venoit d'eſtre éteinte dans la perſonne de Néron.

D'ailleurs la premiére nouvelle qui arriva à Galba en ſept jours de Rome en Eſpagne, où il eſtoit, touchant la mort de Néron, & le choix du Sénat & du Peuple en ſa

faveur, fut ſuivie preſque auſſi-toſt d'un évenement ſingulier & trés-heureux pour luy : car à peine eut-il pris le chemin de l'Italie, qu'il apprit la défaite de Nymphidius Sabinus Préfet du Prétoire à Rome, de Fontéius Capito lieutenant en Germanie, & de Claudius Macer lieutenant en Afrique, qui tous trois avoient excité des troubles dans l'Empire pour traverſer Galba. C'eſt ce qu'on apprend de Suétone dans la vie de cet Empereur : *Superveñientibus ab urbe nuntiis, ut occiſum Neronem, cunctoſque in verba ſua juraſſe cognovit, depoſitâ legati, ſuſcepit Cæſaris appellationem ; iterque ingreſſus eſt paludatus, nec prius uſum togæ recuperavit quam oppreſſis, qui novas res moliebantur, Præfecto Prætorii Nymphidio Sabino Romæ, in Germania Fonteio Capitone, in Africa Clodio Macro legatis.*

En effet, les Romains qui ne ſongeoient alors qu'à faire leur cour à leur nouvel Empereur, regardérent la défaite de ces trois concurrents comme une victoire glorieuſe pour luy, & ils en conſacrérent la mémoire par une médaille particuliére qui a pour légende, VICTORIA GALBÆ AUGUSTI, qui apparemment fut frappée par le meſme motif que celle de *Bonus Eventus*.

Ainſi l'on pourroit, en conſultant l'Hiſtoire éclaircie par les médailles, expliquer celles des autres Empereurs où le Bon Succés eſt repréſenté, comme n'ayant point eſté faites d'une maniére arbitraire & à l'avanture, à l'exemple de beaucoup d'autres, mais pour marquer quelque heureux évenement arrivé ou à l'Empereur ou dans l'Empire.

C'eſt à Galba que je crois pouvoir attribuer une Médaille d'argent de mon cabinet qui eſt ſinguliére. Elle a d'un coſté la teſte d'un homme âgé & ſans barbe, avec ce mot BONI EVENTUS, & de l'autre deux mains jointes qui tiennent un Caducée au milieu de deux cornes d'Abondance, & au-deſſous le mot PAX. N'auroit-on pas voulu, pour faire plus d'honneur à Galba, le repréſenter ſous la figure & la teſte de *Bonus Eventus*, par la reſſemblance

qui ſe remarque entre les traits de ſon viſage ſur ſes médailles, & ceux que l'on voit ſur celle-cy ! Si l'on prétend que ce viſage d'homme a un diadéme & une coëffure de femme pour repréſenter le *Bon Succés*, cela ne ſeroit pas extraordinaire, puiſque les anciens qui confondoient ſouvent les divinitez & leurs attributs, ont fait une Fortune barbuë, une Venus maſle, & un Bacchus femelle.

Quoyqu'il en ſoit, Rome qui ſembloit renaître aprés la mort de Néron devenu odieux par ſes cruautez, ce qu'elle a marqué dans une Médaille de Galba par cette légende flatteuſe, ROMA RENASCENS ; n'auroit-elle point par le revers de l'autre médaille donné un témoignage public de la tranquillité & de l'abondance qu'elle eſpéroit ſous ſon regne !

Si l'on juge que cette médaille n'eſt pas de la beauté de celles qui ſe frappoient pour lors à Rome, on croira qu'elle peut avoir eſté fabriquée en Eſpagne, d'où cet Empereur avoit eſté appellé pour venir prendre poſſeſſion de l'Empire, elle, qui partageoit avec Rome, & ſon inclination pour le mérite de Galba, & ſa haine pour la mémoire de Néron.

Ce qui paroît encore appuyer l'opinion que je viens d'avancer, eſt que l'on trouve les deux revers de *Boni Eventus* & de *Roma renaſcens* enſemble ſur une meſme Médaille d'argent rapportée dans Antonius Auguſtinus & dans M. Patin, à la fin des Familles Romaines, que l'on ne peut rapporter qu'à Galba, pour lequel on a frappé ces deux meſmes types ſéparément.

Quatriéme Dialogue. *Pag. 303.*

Une autre médaille d'argent de pareille fabrique & que je poſſede, paroiſt avoir rapport au meſme ſujet, & avoir eſté frappée au meſme temps. Elle repréſente d'un coſté une teſte, qui a un diadéme avec deux noms de divinitez, *Bonus Eventus*, *Felicitas* ; de l'autre, *Pax P. R. populi Romani*, figurée par deux mains qui tiennent un Caducée.

L'on ſçait que la Félicité avoit ſon temple dans Rome, comme le Bon Succés avoit le ſien. Mais comment une meſme figure, ou une meſme teſte, peut-elle ſtipuler pour deux

deux divinitez! Cela n'eſt pas ordinaire. Car on voit ſur d'autres médailles de Galba, & ſur celles de Vitellius, HONOS ET VIRTUS, ainſi que FORTUNA ET SPES ſur une d'Adrien repréſentée par deux figures. Cependant l'autre maniere n'eſt pas ſans exemple, puiſque j'ay une médaille de moyen bronze de Tite, où au revers il y a FIDES, FELICITAS, & une ſeule figure de femme tenant d'une main une corne d'Abondance, & de l'autre un Caducée.

Quoy-que j'aye réſervé à expliquer hiſtoriquement les revers des médailles Impériales où le *Bon Succés* eſt repréſenté, je crois devoir parler icy de celles de Veſpaſien, où cette figure gravée ſur le meſme modelle de la ſtatuë du Capitole deſcrite dans Pline, a pour légende PACIS EVENTUM. Des trois qui ſont rapportées dans Mezzabarbe, l'une a eſté frappée en l'an de N. S. 69. dans le meſme temps d'une autre où on lit, PACI ORBIS TERRARUM, citée par M. Spanheim, & lorſque Tite & Domitien furent déclarez Céſars & Princes de la jeuneſſe.

La ſingularité de ces premiéres médailles conſiſte dans le mot neutre *eventum*, que l'on ne doit point croire eſtre à l'accuſatif comme URBEM RESTITUTAM, JUNONEM, HERCULEM, MARTEM PROPUGNATOREM, au revers de Vitellius, de Julia Pia, de Gordien & de Poſtume; ΘΕΑΝ ΚΑΛΛΙΖΟΜΕΝΗΝ, au revers d'une Médaille de Commode; ΝΙΚΗΝ CEBACTΩN, ſur celle de Fauſtine la jeune, frappée à Ancyre; ce qui eſt commun chez les Grecs.

Dans le Commentaire de Loüis Vivés ſur le 22. chap. du v. Livre de la Cité de Dieu de ſaint Auguſtin où on lit ce paſſage: *Recolant igitur qui legerunt quam diuturna bella, quam variis eventibus, quam luctuoſis cladibus, a veteribus ſint geſta Romanis.* Vivés prétend avoir leû en quelque manuſcrit *eventis*, au lieu de *eventibus*, ce qui eſt rare, dit-il, & douteux au ſentiment de Laurent Valle.

Mais je m'étonne que l'un & l'autre ayent pû douter que le mot *eventum* neutre ſubſtantif ne fût de la bonne &

élégante Latinité. Cicéron l'a employé en pluſieurs endroits de ſes Epiſtres & de ſes Oraiſons. J'en rapporterai ſeulement trois paſſages. L'un eſt au commencement de l'oraiſon pour C. Rabirius Poſtumus en ces termes : *Neque enim cuiquam ejus conſilium vehementius quam ipſi diſplicet, quanquam hoc plerumque facimus ut conſilia eventis ponderemus.* On lit l'autre paſſage dans l'oraiſon contre Piſon, où il luy dit : *An tu mihi, cui ſemper ita perſuaſum fuerit, non eventis, ſed factis cujuſque fortunam ponderari*, que la fortune ne ſe meſure pas ſur les évenements, mais ſur les actions.

Le troiſiéme paſſage ſe trouve dans la quatriéme Epiſtre du neuviéme livre à Atticus, où parlant de Pompée, dont Cicéron avoit ſuivi le party, il dit : *De Pompeio quid agam! cui planè (quid enim hoc negem!) ſuccenſui ; ſemper enim cauſæ eventorum magis movent quam ipſa eventa.*

A l'autorité de Cicéron j'ajoûterai celle du poëte Lucrece dans ſon premier livre, où il veut prouver que le temps n'exiſte point par luy-meſme, mais par les choſes qui arrivent. Il dit enſuite :

Quando ea ſæcla hominum, quorum hæc eventa fuere,
Irrevocabilis abſtulerit jam præterita ætas.
Namque aliud rebus, aliud regionibus ipſis
Eventum dici poterit quodcumque erit actum.

L. V. c. 30. Pline ſe ſert du meſme mot en parlant d'Auguſte, *Sunt & circa Divum Auguſtum eventa ejus digna memoratu.* Ces preuves jointes à celle des médailles de Veſpaſien, ne ſont-elles pas déciſives pour le mot *eventum* ?

Aprés avoir expliqué par les monuments ce qui concerne la ſtatuë entiére du dieu *Bonus Eventus*, on reconnoiſt que c'eſtoit ordinairement celle d'un homme jeune, à en juger par ſa teſte ſeule, que l'on voit gravée avec un large diadéme ſur une médaille Conſulaire de la famille Scribonia, rapportée dans Goltzius & dans M. Patin ; du coſté de la teſte on lit, BON. EVENTI. AVGVSTO : au revers on voit la figure du *Puteal*, dont le nom eſt au-

deſſus & au bas celuy de Scribonius. L'occaſion ſe préſente naturellement de dire quelque choſe de cette médaille aſſez connuë des antiquaires.

Céſar dans ſes Commentaires de la Guerre civile, Plutarque dans la vie de M. Antoine, & Dion, font mention de Libo, qui fut un des lieutenants généraux de Pompée. Lorſque Céſar ſe fût rendu maiſtre de Brunduſe, d'où il tranſporta une partie de ſon armée dans l'Illyrie, il laiſſa dans cette ville le reſte de ſes troupes avec M. Antoine, pour attendre l'occaſion de les faire auſſi paſſer. Ce fut Libo, qui avec cinquante vaiſſeaux, s'oppoſa à ce dernier paſſage, & ſe ſaiſit d'une iſle qui eſtoit à l'entrée du port de Brunduſe; il tenta meſme le ſiége de cette place, il y eût plus d'un combat entre luy & M. Antoine: mais enfin Libo fut contraint de ſe retirer, & de laiſſer le paſſage libre aux vaiſſeaux & aux ſoldats du party de Céſar. *Liv. 3.* *Liv. 41.*

Ce Libo eſtoit apparemment le meſme que Lucius Scribonius Libo de la médaille dont il s'agit, où la teſte de *Bonus Eventus* eſt repréſentée, & qui fut Conſul avec M. Antoine en l'an de Rome 720. ainſi elle paroiſt avoir eſté frappée dix ans aprés la mort de Jule Céſar, dans le meſme temps qu'une médaille de M. Antoine où il eſt qualifié *Imperator Coſ. iterum deſ. tertium III. Vir. Reip. conſtit:* ayant au revers un trophée ſur une prouë de navire. Antoine eſtoit pour lors dans la quatriéme année du Triumvirat, qui avoit eſté renouvellé pour cinq ans en 716. Ces deux médailles frappées en la meſme année ſont rapportées dans Goltzius. *Faſtes p. 195.*

En l'an de Rome 487. il y eût un L. Julius Libo Conſul, qui deux ans aprés que la monnoye d'argent fut fabriquée, ſçavoir en 485. fit frapper pendant ſa magiſtrature une médaille ſous ſon nom, citée dans les meſmes Faſtes de Goltzius, pag. 83. Lucius Scribonius Libo de l'autre médaille eſtoit peut-eſtre de la meſme famille; du moins c'eſt ce qu'on peut juger par la conformité du prénom & du ſurnom.

A l'égard de *Puteal*, c'eſtoit à Rome, ſelon l'opinion

de quelques auteurs, une eſpéce de petit édifice élevé, qui ſervoit de couverture à un puits, & qu'on avoit conſtruit dans la place publique appellée *Forum Romanum*, au meſme endroit où auparavant le tonnerre eſtoit tombé. On ſçait que les Romains avoient un grand ſoin dans ces occaſions de purifier par des ſacrifices les lieux qui avoient eſté frappez du feu du ciel, & de les couvrir pour les en garantir dans la ſuite.

Prés de ce puits couvert, nommé *Putéal*, eſtoit le tribunal où le Préteur rendoit la juſtice aux particuliers, & décidoit de certaines affaires qui ſe plaidoient devant luy:

Horat. Ep. XIX. lib. I.

Forum Putealque Libonis
Mandabo ſiccis, adimam cantare ſeveris,

dit Horace.

Et dans ſa ſixiéme Satire, livre ſecond:

Ante ſecundam
Roſcius orabat ſibi adeſſes ad Puteal cras.

Peut-eſtre avoit-on repréſenté d'un coſté de la médaille le *Bonus Eventus*, comme un dieu auquel les plaideurs ou leurs advocats avoient recours.

Mais ne pourroit-on pas expliquer autrement la figure du *Puteal*, telle qu'on la voit ſur les médailles de Libo? Ne ſeroit-ce pas pluſtot un autel de ſacrifice, puiſqu'il eſt entouré de feſtons avec de certains ornements ſur les angles qui reſſemblent à des *ſimpules*, ou autres inſtruments propres à ce ſujet!

Il y a ſur quelques-unes de ces meſmes médailles un marteau figuré au-deſſous de l'autel, ce qui eſt une marque de ſacrifice ou d'immolation. Sur d'autres on voit un foudre qui déſigne le motif pour lequel on avoit conſacré cet autel, en mémoire du feu du ciel qui eſtoit tombé autrefois dans ce lieu; & les branches de laurier qui l'entourent en

ſont encore une preuve, parce que cet arbre, où ſes feüilles préſervent de la foudre, au rapport de Pline. De-là vient que Tibere, qui craignoit extraordinairement le tonnerre, ne manquoit jamais de ceindre ſa teſte d'une couronne de laurier, lorſque le ciel menaçoit de quelque orage. C'eſt le témoignage qu'en rend Suétone dans ſa vie: *Tonitrua præter modum expaveſcebat, & turbatiore cœlo nunquam non coronam lauream capite geſtavit, quod fulmine afflari negetur id genus frondis.* L. XV. c. 30.

Quoyqu'il en ſoit, il falloit que ce *Puteal* fûſt d'une origine bien ancienne, ſi on en juge parce que nous apprennent Cicéron & Valere Maxime. Attius Névius, qui vivoit du temps des roys de Rome, paſſoit pour eſtre habile dans l'art de deviner. Tarquin l'ancien voulant un jour l'éprouver, le conſulta pour ſçavoir ſi ce qui luy venoit en penſée dans le moment pourroit s'executer. Névius luy ayant répondu ſur un ton affirmatif, Tarquin luy dit, croyant le ſurprendre, qu'il avoit penſé, ſi avec un raſoir on pouvoit couper une pierre à aiguiſer. Auſſi-toſt Névius en fit l'expérience, & en préſence du roy & du peuple aſſemblé dans la place publique, on apporta cette pierre qu'il coupa & ſépara avec un razoir. Depuis ce temps le roy prit grande confiance en Névius, & eût toûjours recours à luy dans les affaires importantes où il falloit conſulter les Auſpices. Pour conſerver la mémoire de cet évenement, nous avons, dit l'Orateur, appris par tradition que l'on avoit pris ſoin de cacher ſous terre dans la meſme place publique & la pierre & le raſoir, & qu'on avoit couvert ce lieu de cette eſpéce d'autel nommé Putéal: *Cotem autem illam & novaculam defoſſam in Comitio ſupraque impoſitum Puteal accepimus.* Lib. de Divin. V. M. c. 6.

Il y a apparence que l'un des anceſtres de Scribonius Libo l'avoit réparé, & que luy-meſme avoit eſté l'un de ces Préteurs qui y rendoient la juſtice. L'on peut croire encore que le dieu *Bonus Eventus* eſtoit ſon dieu tutélaire,

ou celuy de ſa famille. C'eſt ce qui m'a donné occaſion d'expliquer ſa médaille.

Veſpaſien. Aprés Galba, le premier monument qui faſſe mention du Bon Succés, eſt la Médaille de Veſpaſien en argent, citée par Mezzabarbe, IMP. CAESAR VESPASIANUS, avec la figure de *Bonus Eventus* au revers, telle qu'elle eſt dépeinte dans Pline, & pour légende PACIS EVENTUM, qui a pû eſtre employé au neutre & au nominatif, conformément à la meilleure Latinité, ainſi que je l'ay montré par pluſieurs autoritez.

M. Vaillant, ſuivant toûjours ſa premiére idée, explique ce revers en l'attribuant à l'effet ordinaire de la paix, qui eſt de procurer la culture des terres & l'abondance des moiſſons. Il eſt vray que ſelon Varron, que j'ay cité, le dieu *Bonus Eventus* eſtoit communément celuy des laboureurs. Dans les premiers temps de la République, & avant que les Romains eûſſent porté la guerre, & étendu leurs conqueſtes hors de l'Italie, ce peuple n'eſtoit occupé que du ſoin de l'agriculture, & rendoit par tout un culte particulier au dieu *Bonus Eventus*, dont les ſtatuës faites par les mains de Praxitéle & d'Euphranor, fameux ſculpteurs Grecs, contemporains d'Alexandre, eſtoient conſervées dans le Capitole. Mais dans la ſuite, & ſur tout ſous les Empereurs, à meſure que d'un coſté la puiſſance & les richeſſes des Romains augmentoient leur luxe, & que de l'autre la ſuperſtition & la flaterie multiplioient leurs divinitez à l'infini, celle de *Bonus Eventus*, juſqu'alors ruſtique & champeſtre, devint plus importante, & pour ainſi dire, une divinité de ville. Elle eût un culte plus eſtendu, un temple & des autels dans Rome, & elle fut au nombre de celles que les monétaires repréſentérent ſur les médailles. Ainſi la monnoye qui fut frappée au commencement du regne de Veſpaſien, déſigna la joye qu'eût le peuple Romain de voir que ce prince, qui s'eſtoit acquis une haute réputation dans les guerres où il avoit commandé, & dans le temps que l'Empire eſtoit diviſé par les

factions d'Othon & de Vitellius, fuſt proclamé Empereur dans Alexandrie ; ce qui arriva en l'an 822. de la fondation de Rome. On vit pour lors la tranquillité ſuccéder aux troubles, aprés la défaite des deux concurrents qui eſtoient incapables de gouverner, *Interfecto Vitellio*, dit Tacite, *bellum magis deſierat quam pax cœperat.* Ce fut dans cette meſme année que l'on frappa deux autres médailles avec les revers, PACI ORBIS TERRARUM, & PACI AUGUSTI, & qu'aprés que Veſpaſien fut déclaré Auguſte, Tite & Domitien ſes deux fils eûrent le titre de Céſars & de Princes de la jeuneſſe. Ces titres qui leur aſſeûroient une ſucceſſion à l'Empire, confirmérent dans l'eſprit des peuples l'eſpérance d'un regne tranquille & d'une paix durable. L. 4. hiſt.

Cette année fut encore remarquable par un événement des plus heureux. L'Italie avoit eſté ſi agitée par des troubles domeſtiques, & par les partialitez qu'avoit cauſées la guerre d'Othon & de Vitellius, que Rome ſe trouvoit épuiſée de ſes ſecours les plus néceſſaires ; enſorte que, ſuivant le témoignage des auteurs, il ne reſtoit plus de bleds dans les greniers publics que pour dix jours. Veſpaſien attentif à des beſoins ſi preſſants, y apporta un prompt reméde par le ſoin qu'il prit de faire venir dans une ſaiſon trés-contraire un grand nombre de vaiſſeaux chargez de bleds pour la ville de Rome. C'eſt ce qui eſt rapporté expreſſément par Tacite : *Celerrimas navium frumento onuſtas ſævo adhuc mari committit : quippe tanto diſcrimine urbs nutabat, ut decem haud amplius dierum frumentum in horreis fuerit, cum à Veſpaſiano commeatus ſubvenere.* On conſerva le ſouvenir d'une prévoyance ſi utile, par une médaille qui fut frappée à ce ſujet avec le type & la légende de ANNONA, qui a rapport avec celle de *Pacis Eventum*, & la divinité de *Bonus Eventus*.

Ce qui acheve de juſtifier l'heureux ſuccés arrivé dans l'Empire, & marqué par la médaille de PACIS EVENTUM, c'eſt que dans le temps que Veſpaſien baſtit le temple fa-

meux de la Paix, aprés avoir triomphé de la Judée avec
L. 7. c. 9. ſon fils, nous apprenons d'Oroſe que celuy de Janus fut fermé pour la ſixiéme fois : *Omnibus bellis ac tumultibus domi foriſque compreſſis, pacem totius orbis pronunciaverunt, & Janum Geminum obſeratis cohiberi clauſtris, ſextò demùm ipſi poſt Urbem conditam cenſuerunt.* Cette remarque hiſtorique a eſté obſervée par Onuphre dans ſes Faſtes.

Tite. Il y a deux médailles de Tite, l'une de moyen bronze, & l'autre en or, avec le type de *Bonus Eventus.* Celle-cy du cabinet du Duc d'Arſchot a eſté frappée dans le ſecond Conſulat de Tite, en l'an 825. de Rome. Ce fut alors qu'il triompha dans Rome avec Veſpaſien, & qu'il receut la qualité d'*Imperator* pour la 4. fois avec la Puiſſance Tribunitienne & le titre de Souverain Pontife, ainſi qu'il eſt marqué dans cette médaille. Ces honneurs attachez à la perſonne de ce jeune prince, qui partageoit l'autorité ſouveraine avec Veſpaſien, joints au plaiſir que l'on eût de voir le pére & le fils enſemble triompher en un meſme jour, parurent aux yeux du peuple Romain une nouveauté ſinguliére, & qui méritoit un monument public pour marquer un ſi agréable événement, *Bonus Eventus.*

L'autre médaille rapportée par Mezzabarbe fut frappée aprés la mort de Veſpaſien. Tite eſtoit Conſul pour la 7. fois, *Imperator* pour la 14. & dans la 8. année de ſa puiſſance Tribunitienne. Il ne regna ſeul que deux ans deux mois & vingt jours, ſelon le témoignage de Dion.

L'année qui précéda celle de ſa mort fut remarquable par les ſpectacles magnifiques que cet Empereur donna au peuple dans l'Amphithéatre qu'il avoit achevé, & que Veſpaſien avoit commencé à baſtir dans Rome, où l'on en voit encore aujourd'huy une partie, que le temps n'a pû détruire.

L. 11. Ces ſpectacles, que Dion décrit fort au long, durérent l'eſpace de cent jours, & furent accompagnez d'une libéralité aſſez ſinguliére. Tite prit plaiſir de l'endroit élevé de l'Amphithéatre où il eſtoit placé, de jetter luy meſme & de

de diſtribuer au peuple une grande quantité de petites boules de bois : σφαίρια δὲ ξύλινα μικρὰ ἄνωθεν εἰς τὸ θέατρον ἐρρίπτει σωβόλον ἔχοντα, &c. Sur chacune de ces boules eſtoit la marque de quelque préſent, comme de vaſes d'or ou d'argent, d'eſclaves, d'attelage de chevaux, & autres choſes. Celuy auquel l'une de ces boules tomboit en partage, alloit recevoir le don qu'elle contenoit des mains de l'officier que l'Empereur avoit prépoſé pour délivrer ce qui eſtoit écheû à chaque particulier.

Cette joye publique fut d'autant plus ſenſible au peuple, qu'elle avoit ſuccédé à un temps d'affliction & de calamité. L'embraſement du mont Veſuve, dont l'hiſtoire fait mention, avoit déſolé les villes de Naple & de Nole, & toute la Campanie ; & lorſque pour en réparer les déſordres, l'Empereur non ſeulement y envoya deux perſonnages Conſulaires, mais ſe tranſporta luy-meſme ſur les lieux, Rome fut affligée d'un grand incendie, qui en trois jours & en trois nuits conſuma le Capitole, le Panthéon, la bibliotheque d'Auguſte, le théatre de Pompée, & pluſieurs autres édifices conſidérables. Suétone ajoute encore à tant de malheurs une contagion la plus funeſte qui eût jamais eſté dans Rome.

Aprés de ſi triſtes événements, que pour réparer Tite n'épargna ni ſoins ni dépenſes, agiſſant non ſeulement en prince, mais en pére : *Non modo principis ſollicitudinem, ſed & parentis affectum unicum præſtitit* : que pouvoit-il arriver de plus favorable & de plus conſolant aux Romains, que de voir effacer de leur ſouvenir l'idée de tant de maux paſſez par des ſpectacles & des jeux publics, & par les Libéralitez du Prince, auquel ils attribuérent tout le ſuccés d'un ſi heureux changement : *Bonus Eventus Auguſti.*

Je paſſe ſous ſilence une autre médaille du meſme Empereur citée par Mezabarbe, dont le revers repréſente une femme debout appuyée ſur un cippe, tenant d'une main une lance en travers, & de l'autre un poignard avec ces mots : *Bonus Eventus.* Il y a ſi peu de rapport entre le ty-

pe & la légende, que je ne doute pas que cette médaille ne ſoit du nombre de celles qui ſe trouvent fauſſes dans le recüeil de cet antiquaire, où qui ont eſté mal décrites par les curieux dont il recevoit les deſſeins.

Trajan. Aprés Tite ſe trouve une médaille de l'Empereur Trajan avec le type de *Bonus Eventus*. Il y a du coſté de la teſte, IMP. CÆSAR NERVA TRAJANUS AUG. GERM. DACICUS P. M. TR. P. IX. IMP. V. COS. V. P. P. & ſur le revers S. P. Q. R. OPTIMO PRINCIPI. Occo, qui la rapporte, ne s'eſt point trompé dans l'explication du type, quoy-que le mot de *Bonus Eventus* n'y ſoit pas employé. Mezzabarbe au contraire a pris cette divinité pour celle du Génie, qu'il n'a pas deû confondre avec l'autre; les attributs, qui diſtinguent celle-cy, n'eſtant pas les meſmes que ceux du Génie. On le dépeint ordinairement à moitié nud avec une draperie, tenant d'une main une corne d'Abondance, de l'autre une *patére*, quelquefois une eſpéce de boiſſeau ſur la teſte, ſur tout dans les médailles du bas Empire.

Ainſi ſur tous les revers des médailles où ſe trouve la figure d'un homme nud, qui tient d'une main une *patére*, & de l'autre des épics, quelquefois avec des pavots, on doit toûjours la prendre pour celle du *Bonus Eventus*, ſuivant le modelle de la ſtatuë placée dans le Capitole, & apportée de la Gréce à Rome. Cette obſervation nouvelle, ſans eſtre conſidérable, ne laiſſera pas d'intereſſer les antiquaires.

Pour revenir à l'explication de la médaille de Trajan, ce fut dans ſon 5. Conſulat qu'elle déſigne, qu'il triompha pour la ſeconde fois des Daces. Aprés avoir vaincu & entiérement défait Décebale Roy de ces peuples, il prit le titre d'*Imperator* pour la 5. fois dans la neuviéme année de ſa puiſſance Tribunitienne; & cette année tombe en la 858. de la fondation de Rome. Cette victoire complete remportée ſur les Daces, dont le royaume fut réduit
L. 68. en province Romaine, eſt décrite au long par Dion. Ce

fut à l'occaſion d'un ſuccés ſi avantageux pour l'Empire, que Trajan donna au peuple divers ſpectacles pendant cent vingt-trois jours. On remarque qu'il y eût dix mille gladiateurs qui combattirent, & juſqu'à mille beſtes égorgées; choſe qui paroiſtroit incroyable, ſi l'on ne ſçavoit par l'hiſtoire meſme, quelle eſtoit la complaiſance aveugle des Empereurs pour ſatisfaire les Romains ſur ces ſortes de ſpectacles ſanglants, que le poëte Prudence a appellez *triſtes*:

Amphitheatralis ſpectacula triſtia pompæ.

La joye que l'on conçût de la conqueſte des Daces avoit encore eſté augmentée par celle de l'Arabie Petrée, ſoumiſe à l'Empire par Aulus Cornelius Palma, qui eſtoit pour lors gouverneur de Syrie.

Une autre médaille avec le meſme revers ſe trouve avoir eſté frappée ſous le 6. Conſulat de Trajan dans la 15. année de ſon regne. Cet Empereur eſtoit parti pour ſon expédition d'Orient, dans le deſſein de ſoumettre les Parthes; & il venoit tout récemment de joindre à l'Empire l'Arménie & la Méſopotamie, qu'il avoit réduites en provinces; dont nous avons un trés beau monument ſur une médaille de grand bronze.

Ce fut ſans doute en revenant de ces conqueſtes, qui avoient produit de ſi grands avantages, que la médaille fut frappée dans le 6. Conſulat de Trajan avec le type de *Bonus Eventus*, ainſi que ſur la médaille précédente, où le nom de cette divinité n'eſt point exprimé. C'eſt ce qui a trompé Mezzabarbe & Jacque de Bie * qui n'ont point connu cette figure, & n'ont pas fait attention à celle qui eſt décrite par Pline, ainſi que je l'ay rapporté, & qui eſt repréſentée ſur les médailles, où le mot *Bonus Eventus*, avec un type ſemblable, eſt employé.

* Médaillet du Cabinet du Duc d'Arſchort.

Cette meſme divinité ſe voit ſur une médaille d'Hadrien en argent, avec cette légende au revers. P. M. Tr. P. Cos. III. L'on ſçait que lorſqu'il parvint à l'Empire, il exerçoit ſon ſecond Conſulat, qu'il avoit obtenu dés le

Hadrien.

vivant meſme de Trajan par le crédit de Plotine. Le 3. Conſulat ſuivit immédiatement le ſecond; il ne le tint que quatre mois, & il ne prit plus le Conſulat dans la ſuite. Ainſi il faut conſulter l'hiſtoire pour déterminer ce qui avoit donné occaſion de marquer ſur cette médaille, quel avoit eſté le ſuccés le plus favorable arrivé dans les premiéres années du regne d'Hadrien.

A peine ſe fut-il mis en poſſeſſion de l'autorité ſouveraine, qu'il donna toute ſon application à conſerver la paix & la tranquillité dans l'eſtenduë de l'Empire Romain: *Adeptus imperium*, dit Spartien, *ad priſcum ſe ſtatim morem inſtituit, & tenendæ per orbem terrarum paci operam impendit.* Mais dans la ſeconde & la troiſiéme année de ſon empire aucun événement ne parut plus heureux pour Rome & pour toute l'Italie, que la remiſe conſidérable & générale qu'il fit de tout ce qui eſtoit dû au Fiſc & au tréſor impérial par les particuliers, tant de Rome que de l'Italie & des autres provinces. Il brûla dans la place publique de Trajan les obligations & les mémoires de toutes les dettes dont il accordoit les décharges, afin que les débiteurs n'en puſſent eſtre recherchez à l'avenir. Ce fait mémorable eſt rapporté par Spartien: *Ad colligendam gratiam nihil prætermittens, infinitam pecuniam, quæ Fiſco debebatur privatis debitoribus in Urbe atque in Italia, in provinciis vero etiam ex reliquis ingentes ſummas remiſit, ſyngraphis in foro Divi Trajani, quò magis ſecuritas omnibus roboraretur, incenſis.* On conſacra la mémoire d'une libéralité ſi peu ordinaire par une médaille de grand bronze, qui a pour légende au revers, RELIQUA VETERA HS. NOVIES MILL. ABOLITA, & qui repréſente l'Empereur luy-meſme qui met le feu avec un flambeau à un amas de titres & de cédules. Saumaiſe dans ſes notes ſur Spartien rapporte une belle Inſcription ſur ce ſujet conçûë en ces termes: NUMINIBUS DEORUM AUG. JOVI MAX. AEDEM VOTO SUSCEPTO Q. LEPIDUS M. F. M. CURIUS M. F. COSS. III. S. P. Q. R. IMP. CÆS.

DIVI TRAIANI PARTHICI F. D. NERVAE, N. TRAIANO HADRIANO AUG. PONT. MAX. TRIB. POT. II. COS. II. QUOD UNUS OMNIUM PRINCIPUM ET SOLUS REMITTENDO SESTERTIUM NOVIES MILLIES DEBITUM FISCO NON PRAESENTES MODO, SED ET POSTEROS SUOS PRAESTITIT HAC LIBERALITATE SECUROS. Le ſujet d'une Inſcription ſi magnifique deûë par reconnoiſſance aux bontez de l'Empereur, pouvoit-il n'eſtre pas attribué également au *Bono Eventui*, repréſenté ſur ſa médaille, qui peut encore marquer un autre événement.

Hadrien fut un prince pacifique. Il ſe vantoit luy-meſme, au rapport d'Aurelius Victor, qu'il avoit fait plus de conqueſtes par la douceur du repos, que les autres par la force des armes : *Jactabat palam plus ſe otio adeptum quam armis cæteros.* Néanmoins il fut obligé de marcher en perſonne contre les Sarmates, qui troubloient l'Empire avec les Roxolans; il alla dans la Méſie aprés y avoir envoyé ſon armée, il ſoumit ces peuples rebelles, & fit la paix avec le roi des Roxolans, *audito tumultu*, dit Spartien : *Sarmatorum & Roxolanorum præmiſſis exercitibus Moëſiam petiit, cum rege Roxolanorum pacem compoſuit.* Cette guerre fut la ſeule que fit Hadrien pendant tout ſon regne, & elle arriva dans ſon troiſiéme Conſulat marqué ſur la médaille où le *Bonus Eventus* eſt repréſenté.

Il ſe trouve trois médailles de cette divinité ſous Antonin. Une dans ſon deuxiéme, & deux dans ſon troiſiéme Conſulat. L'époque de la premiére de moyen bronze qui eſt de mon cabinet, tombe dans l'année 892. de la fondation de Rome, & elle a au revers *BONO EVENTUI.* Ce fut dans cette année qu'Antonin donna ſa fille Fauſtine en mariage à Marc Auréle; & pour lors Marc Auréle eſtant déſigné Conſul avec luy, prit le titre de Céſar. Ce qui arriva de remarquable en meſme temps, fut qu'Antonin donna un roi aux Quades, peuples de la Germanie, & un autre aux Arméniens. Ce dernier fait n'eſt rapporté par Antonin.

aucun hiſtorien, & la mémoire ne s'en eſt conſervée que par une médaille de grand bronze, qui nous inſtruit de cette particularité par ſon type & ſa légende : REX ARMENIIS DATUS.

Les deux autres médailles de ce meſme prince avec *Boni Eventus*, & *bono Eventui*, frappées pendant ſon troiſiéme conſulat, ſont rapportées par Mezzabarbe. Durant vingt-trois ans que cet Empereur a regné, il n'a jamais fait la guerre en perſonne, mais ſeulement par ſes généraux. Il rechercha, il déſira toûjours la paix, aimant mieux, diſoit-il, comme Scipion, Conſerver un citoyen, que tuër mille ennemis : *Malle ſe civem ſervare, quam mille hoſtes occidere*, au rapport de Capitolin. Mais il fut contraint en divers temps de réprimer les révoltes des Maures, des Germains, des Alains, des Daces, & de pluſieurs autres nations. Et dans ſon troiſiéme Conſulat il triompha des Brigantes, peuples de la grande Bretagne, qui s'eſtoient emparez des pays ſujets aux Romains. Il les ſoumit par Lollius Urbicus gouverneur de la province : *Britannos per Lollium Urbicum legatum vicit, alio muro ceſpititio ſubmotis barbaris ducto.* On voit par ce paſſage qu'Antonin, pour empeſcher dans la ſuite ces peuples barbares d'entrer ſur les terres des Romains, fit faire un nouveau mur de ſéparation qui eſtoit de gazon, en relevant celuy qu'Hadrien avoit conſtruit de ſon temps pour le meſme ſujet.

Aprés cette victoire Antonin prit le titre de *Britanicus*, & il triompha dans Rome accompagné ſur un meſme char de Marc Auréle & de L. Vérus ſes deux fils, le premier adopté par luy-meſme, & l'autre par Marc Auréle. La mémoire de ce ſpectacle qui promettoit un ſi heureux ſuccés pour l'Empire, fut conſacrée par une médaille d'or frappée à cet effet, & dans le meſme temps apparemment que celle de bronze de *Bono Eventui.*

Aprés la mort de Marc Auréle, Commode donna d'abord de grandes eſpérances de ſon gouvernement ; ayant commencé par diſtribuer de grandes largeſſes aux

ſoldats en Allemagne, ſur les bords du Danube où il eſtoit pour lors. Il fit la paix avec les Allemans, les Marcomans & les Quades, & revint à Rome en diligence. Ce fut dans ce temps-là que le Sénat luy donna le ſurnom de PIUS, qu'il ajouta à celuy d'Antoninus, & il prit le titre d'*IMPERATOR* pour la quatriéme fois. Hérodien fait une ample deſcription de la maniére dont Commode fut reçeû comme en triomphe dans Rome, avec les acclamations de tout le peuple, qui répandit ſur ſa perſonne & ſur ſon chemin des couronnes & des guirlandes de fleurs. Cette circonſtance éclatante ne pouvoit manquer de donner occaſion à la médaille de moyen bronze, que m'a communiquée M. Valois. Elle a du coſté de la teſte, M. COMMODUS ANTONINUS PIUS AUGUSTUS: au revers, P. M. TR. P. VII. IMP. IIII. COS. III. & le type du dieu *Bonus Eventus*.

Les Antiquaires * rapportent une Médaille d'argent de Peſcennius Niger, IMP. CAESAR C. PESCENNIUS NIGER JUSTUS AUG. du coſté de la teſte, au revers BONI EVENTUS. Il eſt vray que les monétaires, alors aſſez occupez par les changements de la monnoye qu'il falloit frapper dans un temps où l'Empire eſtoit diviſé par des factions, & occupé par des Empereurs preſqu'auſſitoſt détrutts que reconnus, ne firent pas attention à repréſenter ſur cette médaille la figure nuë de *Bonus Eventus*, comme elle l'avoit eſté ſur celles des Empereurs précédents, & ſur le modéle de la ſtatuë du Capitole. Car celle de la médaille de Peſcennius, qui eſt la ſeule peut-eſtre qui ſe trouve ainſi, eſt vêtuë d'une longue robe, mais avec les meſmes attributs de *Bonus Eventus*, c'eſt-à-dire, tenant d'une main des épics avec des pavots, de l'autre une *patére*. Quoy qu'il en ſoit, pour entrer dans l'idée de ces monétaires, du moins par rapport à la légende, on remarquera qu'aprés la mort de Pertinax, que tout le peuple Romain avoit regretté comme un bon prince, & celle de Julien, qui s'eſtoit rendu mépriſable par la maniére odieuſe

Peſcennius Niger.

* *Patin. in Theſauro.*

dont il avoit acquis l'Empire; il ne pouvoit rien arriver de plus heureux que le choix que l'on fit de Peſcennius, qui dans ſon gouvernement de Syrie s'eſtoit fait aimer des peuples, & qui fut proclamé Auguſte par ceux d'Antioche, & du conſentement de tout l'Orieut, lequel fut ſuivi de celuy du Sénat & du peuple Romain.

Sévére. Septime Sévére s'eſtant rendu maiſtre de Rome & de l'Italie, & ayant eſtabli ſes créatures dans les poſtes les plus importants, il prit le ſurnom de *Pertinax* avec les titres d'Auguſte & de Souverain Pontife, & la puiſſance Tribunitienne. Ceux de ſon parti, fondez ſur l'eſtime qn'il s'eſtoit acquiſe par les armes & par la défaite de ſes concurrents, ne manquérent pas dans la premiére année de ſon regne de le féliciter par les monnoyes que l'on fit frapper avec le type de *boni Eventus.*

Julia Pia. Il y eût une autre médaille frappée l'année ſuivante, Sévére eſtant Conſul pour la ſeconde fois avec Clodius Albinus alors Céſar. Ce fut cette année qui fut favorable à Sévére par la double victoire qu'il obtint ſur Peſcennius, & dans laquelle il prit le titre d'*Imperator* pour la troiſiéme & la quatriéme fois.

On trouve une médaille de Julie ſa femme, ayant au revers la légende *Boni Eventus*, & la figure de cette divinité. Patin, qui la rapporte dans ſon Thréſor, croit que c'eſt une erreur des monétaires, qui ont attribué à cette princeſſe un des revers des monnoyes de Septime Sévére. Mais pourquoy ne pas croire que ce fut avec deſſein, & pour flatter Julie que l'on avoit repréſenté ſur ſa médaille la divinité de *Bonus Eventus!* On luy avoit prédit dans ſon horoſcope qu'elle ſeroit femme d'un ſouverain. L'accompliſſement de cette prédiction ne pût-il pas paroiſtre un motif aſſez plauſible, pour en conſacrer la mémoire par un monument public en faveur de Julie, que l'on avoit flattée d'ailleurs ſur d'autres monnoyes des titres de mére des Dieux, du Sénat, de la Patrie & des Armées.

Septime Sévére, dans la 6. année de ſon regne, fit accorder par le Sénat la puiſſance Tribunitienne à Caracalle

calle alors âgé d'onze ans, qui eût peu de temps aprés le titre d'Auguſte. Dans cette année Sévére partit pour l'expédition contre les Parthes, accompagné de Caracalle & de Géta. Il prit la ville de Cteſiphon, qui luy mérita le titre d'*Imperator* pour la dixiéme fois, & celuy de *Parthicus Maximus.*

Caracalle & Geta.

Spartien qui rapporte cette expédition, remarque qu'aprés la priſe de Cteſiphon, les ſoldats Romains, pour témoigner leur joye, & faire leur cour à l'Empereur, appellérent dans leurs acclamations Caracalle ſon collégue à l'Empire, & donnérent le titre de Céſar à Géta : *Ob hoc filium ejus Baſſianum Antoninum, qui Cæſar appellatus jam fuerat, participem Imperii dixerunt milites; Getam quoque minorem filium dixerunt.* Ce ſuccés que l'Empereur eût contre les Parthes, & la déclaration de Caracalle pour ſon collégue, & de Géta pour Céſar, acceptée avec tant d'applaudiſſements par ſon armée, donnérent ſans doute occaſion aux deux médailles frappées dans Rome à leur coin, avec le type & la légende de *Bonus Eventus.*

Il y en a deux particuliéres de Géta rapportées par Mezzabarbe, dont il n'explique pas la figure qui eſt au revers, parce qu'elle eſt ſans la légende ordinaire. Dans la premiére médaille Géta n'eſt que Céſar, dans l'autre il eſt Auguſte, Conſul pour la deuxiéme fois & dans la ſeconde année de ſa puiſſance Tribunitienne. Elles furent frappées dans le temps que Sévére eſtoit en Angleterre dans les années 962. & 963. de la fondation de Rome, qui répondent au ſecond Conſulat de Géta; lorſqu'aprés avoir ſoumis les Calédoniens, il partagea la gloire de cette conqueſte avec ce jeune prince, en joignant au titre d'Auguſte les ſurnoms de *Pius* & de *Britannicus*

Gallien.

De toutes les médailles citées par les antiquaires, ou que l'on trouve dans les cabinets, ſur leſquelles le *Bonus Eventus* eſt repréſenté, il ne reſte plus que celles de Gallien en argent & en petit brouze. Par les époques marquées ſur celles-cy, elles paroiſſent avoir eſté frappées en

Dans Mezzabarbe.

la ſixiéme année de ſa puiſſance Tribunitienne. Ce fut dans ce temps que l'Illyrie, province Romaine, fut expoſée aux courſes & aux ravages des Sarmates. Elle eût recours à Ingenuus, qui commandoit dans la province. Ce général profitant de cette conjoncture, ſe fit proclamer Auguſte, & fut reconnu par les légions de la Méſie, & par les peuples de cette contrée. Sur la nouvelle que Gallien reçeût de cette révolte, il accourut promptement de Rome en Illyrie, & tel que Trébellius Pollio le dépeint : *Velox, furibundus, ferox, vehemens, crudelis;* il livra la bataille à Ingenuus, le défit & le tua : *Ingenuum conflictu habito vicit, atque occiſo in omnes Moëſiacos, tam milites quam cives aſperrimè ſæviit.* Gallien, qui uſa de ſa victoire en tyran, ſe rendit odieux en cette occaſion, & en pluſieurs autres au peuple Romain. Néanmoins comme la flatterie & la complaiſance aveugle de ce peuple pour luy, eûrent le plus de part à tous les titres pompeux qu'on luy donna ſur ſes monnoyes, dont le nombre fut conſidérable pendant ſon regne. On ne manqua pas de luy attribuer la gloire de la défaite d'*Ingenuus*, comme un ſuccés trés-favorable pour l'Empire, par le type de BONUS EVENTUS AUGUSTI.

Enfin, ſi le culte & les attributs de cette divinité, reconnuë dans Rome dés le temps de la République & ſous les Empereurs juſqu'à Gallien, ont eſté ſuffiſamment juſtifiez par les monuments & par les autoritez que j'ay rapportées, c'eſt ainſi que par le ſecours mutuel que ſe preſtent l'Hiſtoire & la Médaille, on peut juger également des avantages & de l'utilité de l'une & de l'autre.

FACE DROITE.

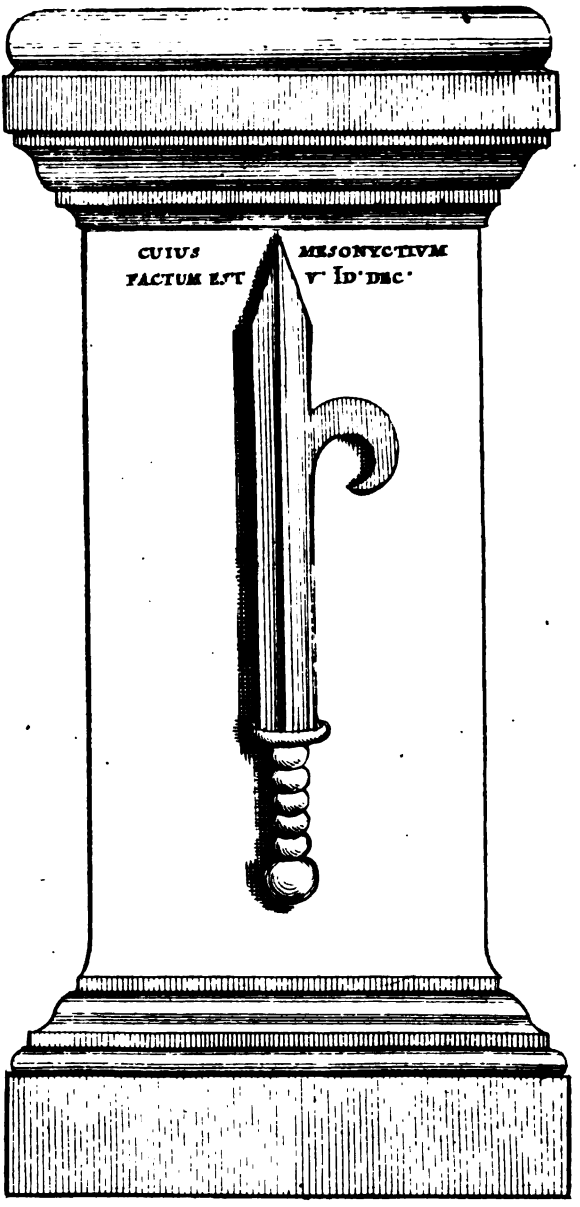

Echelle

EXPLICATION
D'UNE INSCRIPTION ANTIQUE,
Où ſont décrites les particularitez des Sacrifices appellez TAUROBOLES.

Par M. DE BOZE.

SI c'eſt un mérite parmy les Antiquaires d'annoncer la découverte de quelque ancien monument, & d'en donner la premiére explication, rien ne doit eſtre plus agréable que d'y trouver tout à la fois la grace de la nouveauté & le ſujet d'une infinité de remarques auſſi utiles que curieuſes. Telle eſt l'inſcription que j'expoſe aux yeux de la Compagnie. Il y a prés d'un mois * qu'on la déterra à Lyon dans cet endroit de la haute & ancienne ville qu'on nomme *FOURVIERES*, *Forum vetus*, ſelon quelques-uns, & ſelon d'autres, *Forum Veneris*. C'eſt ſur cette montagne que Lyon eſtoit baſti, avant qu'il eût eſté détruit & conſumé en une ſeule nuit ſous l'Empire de Néron, par un incendie extraordinaire, dont on ne trouve pas d'autre exemple dans l'Hiſtoire profane, & qui fit dire à Sénéque : *Una nox interfuit inter urbem maximam & nullam.* On y voit encore des reſtes de ſa ſplendeur, & l'on ne ſçauroit preſque y creuſer que l'on n'y trouve quelque antiquaille. Je me ſers de ce mot, parce qu'une partie de la colline en a retenu le nom.

* En Decembre 1704.

Epiſt. 91. ad Lucil.

Il eſt aiſé de juger par le deſſein que je donne de ce monument & par l'Inſcription qui y eſt gravée, que c'eſt un autel conſacré à Cybéle, à l'occaſion d'un ſacrifice qu'on nommoit *Taurobole*, & qui eſtoit particulier à cette Divinité. Cet autel, qui eſt d'une ſeule pierre, a quatre pieds

& demy de hauteur, quinze à seize pouces de largeur entre la base & la corniche, & à peu prés autant d'épaisseur. Le dessus est creusé en forme de bassin de la profondeur d'un pouce. C'est là qu'on allumoit le feu sacré qui servoit à brûler l'encens, ou quelque partie de la victime.

On voit sur la premiére face une teste de taureau orné d'une guirlande de grains, qui passant du front entre les cornes, se distribuë des deux costez en maniére de festons. Ce bas relief qui paroist de bonne main, partage l'Inscription, qui est aussi parfaitement bien disposée dessus & dessous. Elle est conçûë en ces termes :

TAVROBOLIO MATRIS *Deûm Magnæ Idææ. Diæ.* QVOD FACTVM EST EX IMPERIO MATRIS *Diæ.* DEVM. PRO SALVTE IMPERATORIS CAES*aris Titi* AELII HADRIANI ANTONINI AVG*ufti* PII P*atris* P*atriæ.* LIBERORVMQVE EJVS ET STATVS COLONIAE LVGVDVN*enſis.* L*ucius* AEMILIVS CARPVS IIIII VIR AVG*uſtalis* ITEM DENDROPHORVS VIRES EXCEPIT ET A VATICANO TRANSTVLIT. ARA ET BVCRANIVM SVO INPENDIO CONSACRAVIT. SACERDOTE *Quinto* SAMMIO SECVNDO AB XV. VIRIS OCCABO ET CORONA EXORNATO CVI SANCTISSIMVS ORDO LVGVDVNENS*ium* PERPETVITATEM SACERDOTI DECREVIT. APP*io* ANNIO ATILIO BRADVA. T*ito* CLODIO VIBIO VARO C. *Sulibus*,

Locus Datus Decreto Decurionum.

Sur la face droite du monument est représenté un coûteau victimaire d'une forme assez particuliére. Il a une creste tranchante & recourbée sur le dos, comme j'en ay

vû ſur les médailles de quelques rois de Macédoine, entre autres ſur celles de Philippe pére de Perſée. Peut-eſtre avoit elle ſon utilité, comme je l'expliqueray dans la ſuite. Peut-eſtre auſſi ne la doit-on attribuer qu'à l'idée de celuy qui l'a faite, ou de celuy qui l'a fait faire. On lit aux deux coſtez ces mots : *Med. 1.*

CVIVS MESONYCTIVM
FACTVM EST V. IDus DECembris.

Au milieu de la face gauche paroiſt une teſte de bélier, avec les meſmes ornements que celle du taureau ; mais aucune inſcription ne l'accompagne. Il n'y a rien ſur la quatriéme face.

En parcourant ligne à ligne l'Inſcription que je viens de rapporter, & m'arreſtant aux endroits les plus difficiles, j'eſpére marquer avec quelque préciſion la nature, l'origine & le progrés des ſacrifices Tauroboliques. Pour entrer en matiére, je dois dire quelque choſe des Tauroboles en général.

Le Taurobole eſtoit un ſacrifice qui ne conſiſtoit pas ſeulement dans l'immolation d'un ou de pluſieurs taureaux, mais particuliérement dans un rite & des cérémonies extraordinaires. Les auteurs profanes ne nous en apprennent rien. Et le premier des Chreſtiens qui en ait parlé, eſt Julius Firmicus dans ſon livre des Erreurs des Religions profanes. Je pourrois cependant citer à ce ſujet aprés Voſſius, Reineſius, & M. Van-Dale, des paſſages de Tertullien & de ſaint Auguſtin, ſi je les trouvois aſſez précis, pour en faire l'application aux ſacrifices Tauroboliques. Au reſte, ce que Julius Firmicus en dit, a plus de rapport à la Morale qu'à l'Hiſtoire. Il marque aux Gentils avec une éloquence pleine d'onction l'extreſme différence qui eſt entre le ſang verſé par le Sauveur du monde pour la rédemption des Fidelles, & celuy des taureaux ou des béliers, dont ils alloient ſe ſoüiller au pied de leurs idoles : *Polluit ſanguis iſte, non redimit.*

Ce n'eſt que dans Prudence, poëte Chreſtien du quatrième ſiécle, que nous trouvons décrites les principales cérémonies du Taurobole : il les explique ainſi dans ſon Hymne ſur ſaint Romain.

Summus Sacerdos, nempe ſub terram Scrobe
Actâ, in profundum conſecrandus mergitur,
Mirè infulatus, ſecta vittis tempora
Nectens, corona tunc repexus aurea,
Cinctu Sabino ſericam fultus togam.
Tabulis ſupernè ſtrata texunt pulpita
Rimoſa rari pegmatis compagibus,
Scindunt ſubinde vel terebrant aream,
Crebrove lignum perforant acumine,
Pateat minutis ut frequens hiatibus.
Huc taurus ingens, fronte torvâ & hiſpidâ,
Sertis revinctus, aut per armos floreis,
Aut impeditus cornibus deducitur,
Nec non & auro frons corruſcat haſtiæ.
Setaſque fulgor bractealis inficit.
Hic ut ſtatuta eſt immolanda bellua,
Pectus ſacrato dividunt venabulo;
Eructat amplum vulnus undam ſanguinis
Ferventis, inque texta pontis ſubditi
Fundit vaporum flumen, & latè æſtuat.
Tum per frequentes mille rimarum vias
Illapſus imber, tabidum rorem pluit,
Deſoſſus intus quem ſacerdos excipit,
Guttas ad omnes turpe ſubjectans caput,

Et veſte & omni putrefactus corpore.
Quin os ſupinat, obvias offert genas;
Supponit aures, labra, nares objicit,
Oculos & ipſos perluit liquoribus.
Nec jam palato parcet & linguam rigat;
Donec cruorem totus atrum combibat.
Poſtquam cadaver ſanguine egeſto rigens
Compage ab illa Flamines retraxerint,
Procedit inde Pontifex viſu horridus,
Oſtentat udum verticem, barbam gravem,
Vittas madentes, atque amictus ebrios.
Hunc inquinatum talibus contagiis,
Tabo recentis ſordidum piaculi,
Omnes ſalutant, atque adorant eminus;
Vilis quod illum ſanguis, ac bos mortuus
Fœdis latentem ſub cavernis laverint.

On creuſoit donc une foſſe profonde, où l'on faiſoit deſcendre celuy des preſtres qui devoit faire l'expiation, & qui eſtoit deſtiné à recevoir le Taurobole, *Qui Taurobolium accipiebat, & Tauroboliatus dicebatur.* Il eſtoit veſtu d'une robe de ſoye, & on luy mettoit une couronne ſur la teſte, aprés la luy avoir entourée de bandelettes. On couvroit la foſſe avec des planches troüées en pluſieurs endroits. On amenoit enſuite la victime & on l'égorgeoit ſur ce plancher. Le ſang paſſant au travers tomboit ſur le preſtre, qui devoit alors ſe tourner de tant de maniéres, que chaque partie de ſon corps en fut arroſée. On le retiroit de là quand la victime eſtoit morte. Chacun ſe proſternoit devant luy, comme s'il eûſt repréſenté la divinité à qui on adreſſoit ſes vœux. Ses habits enſanglantez eſtoient regardez comme des choſes ſacrées, & on les conſervoit avec beaucoup de religion.

Ce ſacrifice pouvoit eſtre offert par des particuliers, par des communautez, par des villes & des provinces entiéres, tant pour ceux qui l'offroient, que pour la ſanté des princes qui regnoient, & pour le bien public. Il s'adreſſoit toûjours à Cybele; quelquefois pour honorer ſon cher Atys, on joignoit à l'immolation d'un taureau celle d'un bélier: & ce nouveau genre de ſacrifice s'appelloit *Criobolium*. A l'égard de *l'Ægobolium* que Reineſius & Van-Dale diſent eſtre le ſacrifice d'une chévre, que l'on offroit encore à Cybele, je trouve que leur ſentiment n'eſt fondé que ſur la prétenduë correction qu'ils font dans une Inſcription où ils veulent qu'on liſe *Ægobolium*, au lieu d'*Æmobolium* qui y eſt écrit; mais leur correction me paroiſt trop hazardée pour l'adopter.

Aucun d'eux n'avoit vû l'Inſcription originale, on leur en avoit ſeulement communiqué des copies: d'ailleurs l'*Æmobolium* s'explique fort bien d'une ſimple effuſion de ſang, telle que celle du *Taurobole* & du *Criobole*: enfin les monuments Tauroboliques qui nous repréſentent ſi ſouvent des teſtes de taureaux & de béliers deſtinez à ces ſacrifices, ne nous offrent jamais des teſtes de chévres; ce qui eſt ſi conſidérable, que quand meſme on liroit *Ægobolium* avec Reineſius; ſon Inſcription ſeroit ou ſuſpecte, ou ne prouveroit rien contre cent autres.

Sur des apparences encore plus trompeuſes, Duchoul, Charles-Eſtienne, Camdem, Seldenus meſme, & pluſieurs autres, ont crû que les Tauroboles eſtoient communs à Cybele & à Diane, parce que celle-cy fut appellée par les Grecs *Tauropolia*; mais ce ne fut point par de ſemblables ſacrifices qu'elle acquit ce ſurnom; ſoit qu'on le luy eûſt donné, à cauſe qu'elle eſtoit particuliérement révérée dans la Taurique, ſoit pour avoir, ſelon la Fable, tué à coup de fléches le taureau que Neptune avoit ſuſcité au malheureux Hyppolite; ſoit enfin parce qu'eſtant la meſme divinité que la Lune, rien n'imitoit mieux ſon croiſſant que les cornes du taureau, d'où vient que l'on en voit

tres-

3

6

8

tres ſouvent ſur la teſte de cette déeſſe dans les médailles antiques. Duchoul a crû donner une nouvelle force à ſon ſentiment, en rapportant une médaille Conſulaire de la famille *Poſtumia*, qui ne repréſente qu'un ſacrifice fait à Diane pendant la célébration des jeux Séculaires. *Med. 2.*

Je ſuivrois ainſi tout ce qu'on peut dire au ſujet des Tauroboles, ſi je ne craignois de m'écarter inſenſiblement du but que je me ſuis propoſé: Ces digreſſions viendront plus à propos, en expliquant noſtre Inſcription ligne à ligne. Je commence; & ſi j'en paſſe légérement quelques-unes, ce ſeront celles dont le ſens & les termes ſont trop connus pour s'y arreſter.

TAVROBOLIO MATRIS *Deûm Magnæ Idææ Diæ.*

Cybele la meſme qu'Ops & que Rhée, ſelon les mythologiſtes, eſtoit fille de Célus, ſœur & femme de Saturne. De là viennent les noms de mére & de grande mére des dieux que luy donnérent les Payens. Elle prit celuy d'*Idæa* du mont Ida ſi fertile en Pins. Cet arbre luy eſtoit conſacré. L'épithete *Dia* acheve de marquer ſon eſſence divine & ſa ſuperiorité ſur les autres divinitez. Elle eſt ainſi nommée dans la pluſpart des inſcriptions des *Fratres Arvales*, dont on trouve les fragments dans le recüeil de Gruter, comme l'explique fort au long M. Spon dans ſes Recherches d'Antiquité ſur le mot *Dia Vocontiorum.*

On pourroit encore rendre la lettre D. par *Dindymenæ*, autre nom que Cybele porta d'une montagne de la Troade où elle fut premiérement adorée, & d'où ſon culte ſe répandit enſuite parmi les Grecs & les Romains. Reineſius rapporte une inſcription qui commence par ces mots:

ΘΕΑ ΔΙΝΔΤΜΕΝΑ.

Cette expreſſion eſt plus familiere aux poëtes. Catulle & Ovide s'en ſervent preſque toûjours en parlant de Cybele; & Enée dans Virgile luy adreſſe ainſi ſa priére:

Æneid. X; 252. *Alma parens* Idæa *Deûm, cui* Dindyma *cordi* *Turrigeræque urbes, &c.*

QVOD FACTVM EST EX IMPERIO MATRIS *Diæ*, ou *Dinæ* DEVM.

La répétition de ces mots MATRIS DEUM dans la ſeconde ligne de l'Inſcription, perſuade preſque qu'ils ne ſe rapportent plus à Cybele, & qu'on a voulu déſigner ſous ce nom Fauſtine femme d'Antonin, qui eſtoit morte, & que l'on avoit miſe au nombre des divinitez de l'Empire, prés de vingt ans avant que l'on fit ce ſacrifice pour la ſanté de ſon mary & de ſes enfants.

EX IMPERIO, eſt une formule aſſez uſitée dans les inſcriptions qui nous conſervent la mémoire de quelque ſacrifice, ou de quelque dédicace, comme celles d'EX VISU, d'EX PRAECEPTO, d'EX JUSSU, d'EX SOMNIO, &c. C'eſt la marque de quelque apparition, de quelque ſigne extraordinaire, ou de quelqu'autre miracle de ce temps-là, qui avoit fait connoiſtre la volonté de Fauſtine; & l'on ne pouvoit flatter l'Empereur d'une maniére plus ingénieuſe, qu'en ſuppoſant un tel motif. Ce qui ſemble au reſte déterminer ma conjecture en faveur de Fauſtine; c'eſt qu'aprés la mort & la Conſécration de cette princeſſe, on luy décerna les titres de MATER MAGNA, & de MATER DEUM, dont il nous reſte deux médailles; l'une avec cette inſcription, MATRI MAGNAE; l'autre avec celle-cy, MATRI DEUM SALUTARI. Fauſtine y eſt repréſentée ſous le type de

Med. 304.

la mére des dieux, & avec ſes principaux attributs.

PRO SALUTE IMPERATORIS CAESARIS TITI AELII HADRIANI ANTONINI AUGUSTI PII *Patris Patriæ.*

Tous ces noms différents de famille & de dignitez que porta l'Empereur Antonin, ſont aſſez rarement aſſemblez dans une meſme inſcription, ou dans une meſme médaille. Je m'arreſterois aux uns & aux autres, ſi une ſingularité plus importante au ſujet que je traite ne ſe préſentoit. Voicy la plus ancienne inſcription de Taurobole que l'on ait encore veûë, & la ſeule d'Antonin Pie que l'on connoiſſe.

Reineſius & Van-Dale ſoutiennent que cette ſorte de ſacrifice ne commença que du temps de Marc-Auréle; ils en fixent meſme l'époque à la quinziéme année de ſon Empire, & croyent l'eſtablir, parce que les plus anciennes inſcriptions qu'ils en avoient vûës, eſtoient de ce temps-là. Celle-cy détruit la preuve de l'un & de l'autre; & ſi elle ne nous apprend pas préciſément quand les Tauroboles ont commencé, au moins nous apprend-elle qu'ils eſtoient en uſage à Rome quinze ans pluſtoſt qu'on ne l'avoit crû juſqu'icy. J'avouë que l'origine & le premier temps de ces ſacrifices ſont difficiles à déterminer, lorſque tous les hiſtoriens gardent un profond ſilence ſur cette matiére. Il faut donc nous laiſſer guider par les monuments, puiſque nous n'avons rien de plus inſtructif.

Il eſt certain en premier lieu que le culte de Cybéle ne vint que fort tard à Rome. On ne la comptoit point parmi les *Dii majores*, dont Ennius a raſſemblé les douze noms dans ces deux vers ſi connus :

Juno, Veſta, Minerva, Ceres, Diana, Venus, Mars, Mercurius, Jovis, Neptunus, Vulcanus, Apollo.

Ovide, au quatriéme livre des Faſtes, dit que cette déeſſe eûſt bien ſouhaité ſuivre Enée en Italie, lorſqu'il y tranſporta les richeſſes & la fortune des Troyens; mais que les deſtinées de l'Empire Latin ne l'y appellérent qu'aprés que Rome ſe fûſt renduë puiſſante & célébre dans toutes les parties du monde par ſes conqueſtes.

D'ailleurs les magiſtrats Romains qui ſouffroient aſſez volontiers que les eſtrangers qui venoient à Rome, y ſacrifiaſſent ſuivant le rite de leur nation, eſtoient, au rapport de Denys d'Halicarnaſſe, fort attentifs à ne pas laiſſer meſler le culte des Barbares aux cérémonies Romaines; & ſi quelquefois, dit-il, on eſtoit obligé de le faire pour obéir aux oracles, on retranchoit ſoigneuſement ce qui paroiſſoit fabuleux dans leurs myſtéres. Cependant tout ſe confondit avec le temps, & la ſuperſtition d'Antonin qu'on honora du nom de Piété, n'y contribua pas peu. Il avoit eſté Proconſul en Phrygie, dont Cybéle eſtoit la principale, ou la ſeule divinité. Et Jule Capitolin marquant les heureux préſages qu'il eût en ce pays-là de ſa puiſſance future, dit qu'une preſtreſſe de Tralles, avant que de ſacrifier, le ſalüa en qualité de Proconſul, & en qualité d'Empereur, AVE PROCONSUL, AVE IMPERATOR. Il conte au meſme endroit un autre prodige qui l'aſſuroit de la faveur de Cybéle. Elle luy fit voir dans un verger un taureau de marbre ſuſpendu aux branches d'un arbriſſeau. Si on ajoute à cela qu'Antonin eſt le premier Empereur, ſur les médailles de qui on trouve le nom de Cybéle, que Fauſtine ſa femme eſt la premiére Impératrice qu'on ait repréſentée ſous le type de cette divinité, qu'on ait appellée MATER MAGNA, MATER DEUM; & enfin, que noſtre inſcription Taurobolique faite ſous la fin de ſon empire, eſt cependant la plus ancienne que l'on connoiſſe, & la ſeule de ce prince que l'on ait encore veûë, quoy-

Antiq. l. 2.

qu'il ait regné prés de vingt-trois ans ; ce ſeront peut-eſtre des raiſons de convenance aſſez fortes pour luy rapporter l'eſtabliſſement des Tauroboles, juſqu'à ce que de nouvelles découvertes nous en faſſent juger avec plus de certitude.

Il eſt vray que Denys d'Halicarnaſſe qui vivoit du temps d'Auguſte, parle déja des ſacrifices qu'on faiſoit tous les ans à Rome, MATRI IDÆÆ ; mais immédiatement aprés il ajoute que ces ſacrifices ſe faiſoient par le miniſtére d'un Phrygien & d'une Phrygienne, ce qui marque bien qu'ils eſtoient différents de ceux que l'on a depuis appellez *Tauroboles*, & dont les miniſtres, ſuivant nos Inſcriptions, portent tous des noms Romains.

LIBERORUMQUE EIUS

Les enfants d'Antonin, dont il eſt icy fait mention, ne ſont pas fort connus par l'Hiſtoire. Il en eût cependant au moins quatre, ſelon Capitolin ; deux filles & deux garçons : ſes deux fils moururent jeunes. Nous n'en connoiſſons qu'un par les médailles, où il eſt repréſenté au revers de ſa mére, & elles nous apprennent qu'il s'appelloit GALERIUS ANTONINUS. *Med. 51*

Les deux filles portérent le nom de Fauſtine leur mére. L'aiſnée fut mariée à Lamia Silanus ; & la ſeconde à Marc-Auréle depuis Empereur. Mais ce n'eſt peut-eſtre des uns ni des autres qu'il eſt parlé dans l'Inſcription. Marc-Auréle & Lucius Vérus ſont ces deux enfants d'Antonin, que Rome, que tout l'Empire avoit intéreſt de conſerver ; ils en eſtoient en effet les héritiers préſomptifs. Antonin, qui avoit déja donné le titre de *Céſar* au premier, les avoit adoptez l'un & l'autre. Dans le Droit Romain ils ſont toûjours nommez DIVI FRATRES, & ils prennent eux-meſmes la qualité d'ANTONINI AUG. FILII. dans l'In-

ſcription du pied-d'eſtal de la colonne Antonine, que l'on
En 1704. déterra à Rome l'année derniére.

DIVO ANTONINO AUG. PIO
ANTONINVS ANGVSTVS ET
VERVS AVGVSTVS FILII.

Ce ſeroit pouſſer la critique au delà de ſes juſtes bornes, de que vouloir faire une diſtinction entre ces mots LIBERI & FILII; comme ſi le premier ne ſe pouvoit attribuer qu'aux enfants naturels. Ceux qui ont quelque teinture du Droit Romain, ſçavent combien les priviléges de l'adoption eſtoient capables de ſuppléer aux droits de la nature.

ET STATVS COLONIAE LVGVDVN*enſis*.

J'ay remarqué en parlant des Tauroboles en général, que ces ſacrifices s'offroient non ſeulement pour la ſanté des empereurs, ou celle des particuliers, mais encore pour le bien public. Il faudroit, je crois, lire icy ET STATV COLONIAE LVGVDVN*enſis*, au lieu de STATVS. On diſoit aſſez ſouvent SALVS IMPERII, SALVS MVNDI, SALVS PROVINCIARVM; mais on ne diſoit jamais PRO SALVTE STATVS IMPERII, &c. Outre que le mot STATVS, par rapport à l'Empereur & à l'Empire, a deux ſignifications différentes, & que dans toutes les autres inſcriptions faites en pareil cas, on lit toûjours PRO STATV. Telles ſont, entre autres, celles qu'on a trouvées en grand nombre à Lectoure, ville de cette partie de l'Aquitaine, que les Romains appellérent *Novempopulanie*, à cauſe des neuf peuples qui la compoſoient. Elles ont preſque toutes eſté faites ſous Gordien III. (que l'on nomme autrement Gordien Pie) pour la ſanté de cet empereur, & pour la conſervation de la ville de Lectoure. En voicy les termes:

PRO SALVTE IMP. M.
ANTONI. GORDIANI PII FEL.
AVG. ET SABINAE TRANQVILLINAE
AVG. TOTIVSQVE DOMVS DI
VINAE. PROQVE STATV CIVI
TATIS LACTORATEN.
TAVROBOLIVM FECIT ORDO
LACT. . . . &c.

Il n'en eſt pas de meſme du mot LVGVDVNenſis, que l'on pourroit d'abord croire avoir eſté mis au hazard pour LVGDVNenſis par un ouvrier ignorant ou peu attentif. La ville de Lyon eſt auſſi ſouvent nommée LVGVDVNVM que LVGDVNVM dans les inſcriptions antiques des deux premiers ſiécles de l'ére Chreſtienne; ſoit que cette différence vienne des étymologies particuliéres, comme quelques-uns l'ont prétendu: ſoit que ce fuſſent deux villes baſties fort prés l'une de l'autre, dont la plus ancienne eſtoit une colonie Grecque, & la ſeconde une colonie Romaine, comme certains hiſtoriens l'ont écrit. Outre les inſcriptions, j'ay une médaille d'argent de Marc-Antoine, au revers de laquelle on voit un lion, avec ce mot partagé en deux LVGV-DVNI. *Med. 6.*

Les autres lettres initiales & numérales qui ſont ſur cette médaille, forment une énigme, dont l'explication ſeroit trop longue, & n'auroit pas aſſez de rapport à mon ſujet pour l'entreprendre.

Lucius AEMILIVS CARPVS IIIII VIR AVG*uſtalis*
ITEM. DENDROPHORVS.

Je ne placeray pas dans l'illuſtre famille des Emiliens ce Lucius AEmilius Carpus, *Sextumvir Auguſtal & Den-*

drophore, quoy-qu'il en porte le nom. Deux ſortes de perſonnes avoient coutume de prendre celuy des citoyens Romains les plus diſtinguez. Les uns pour avoir obtenu le droit de bourgeoiſie par leur crédit; les autres pour en avoir reçû la liberté. A l'égard des premiers; c'eſt ainſi, au rapport de Cicéron, que la Sicile eſtoit pleine de gens qui avoient pris le nom de Pompée; c'eſt ainſi qu'un Demetrius Mégas, fait citoyen par Dolabella, s'appella enſuite P. Cornelius Megas. Pour ce qui eſt des affranchis; ceux de Cicéron meſme nous peuvent ſervir d'exemple: l'un ſe nomma M. Tullius Tiro, & l'autre M. Tullius Laurea. Il faut donc prendre pour des clients, ou pour des affranchis, preſque tous ces officiers de colonies, qui portent le nom de quelque famille conſidérable.

Cet uſage des Romains de laiſſer, ou de faire porter leur nom à leurs affranchis, eſtoit un faſtueux eſtalage de puiſſance, & un dénombrement de vaſſaux particuliers, qui faiſoit beaucoup d'honneur en ce temps-là aux gens de condition; mais rien n'embroüille à préſent davantage l'hiſtoire des familles Romaines. Pour s'y tromper moins, on doit, je crois, examiner ſi le ſurnom qui ſe trouve joint au nom de famille, eſt un ſurnom connu, & propre à quelques-unes de ſes branches, ou s'il ne l'eſt pas. Les clients & les affranchis gardoient toûjours leurs ſurnoms, comme on le voit dans l'exemple de Mégas, de Tiro, de Laurea, & de pluſieurs autres. Ce qui me détermine donc particuliérement à ne pas mettre au rang des Emiliens noſtre *AEmilius Carpus*, c'eſt que dans cette famille on ne connoiſt que les Scaurus, les Lepides, les Paullus & les Buca.

C'eſt par cette meſme raiſon que le ſurnom *Carpus* ſe trouve joint à pluſieurs autres noms de famille dans les anciennes Inſcriptions qui nous reſtent. L. CORNELIVS CARPVS. M. FABIVS CARPVS. L. SILIVS. CARPVS. On y trouve auſſi CARPVS PALLANTIANVS AVGuſti LIBertus.

Mais

Mais ce ſurnom, au moins celuy de SCARPVS, qui eſt à peu prés le meſme, a eſté particulier à une branche de la famille PINARIA, comme le juſtifient quelques médailles Conſulaires. *Med. 7.*

Je m'eſtendrois ſur la qualité de *Sextumvir* Auguſtal que prend Emilius Carpus, ſi elle n'eſtoit expliquée fort au long par la pluſpart de nos auteurs. Qui ne ſçait que ce fut Tibére qui inſtitua cette ſociété de preſtres, qu'on appelloit *Sodales Auguſtales*, en l'honneur d'Auguſte mis au nombre des dieux, pour luy offrir des ſacrifices dans les temples qu'il luy avoit fait élever!

Ils ne furent pas ſeulement eſtablis à Rome; les principales villes des Gaules en eûrent auſſi, & ſur tout celle de Lyon, où eſtoit ce temple fameux, conſacré à la mémoire d'Auguſte par ſoixante nations, qui y avoient placé chacune leur ſtatuë avec leurs ſymboles, pour marquer à la poſtérité qu'elles avoient toutes contribué à ſon embelliſſement. Il y avoit cette différence entre les Auguſtaux eſtablis à Rome & ceux des autres villes, qu'ils n'eſtoient que fix dans les provinces, & que les premiers eſtoient plus diſtinguez & en plus grand nombre. Ils eſtoient vingt-cinq à Rome, dont vingt-un furent tirez au ſort entre les principaux de la ville; les quatre autres furent Tybére luy-meſme, Druſus, Germanicus & Claude. Néron & quelques-uns de ſes ſucceſſeurs, le furent enſuite; mais à meſure que l'on s'éloigna du ſiécle d'Auguſte, ce rang s'avilit & s'anéantit également par-tout.

Les Dendrophores, ſuivant l'étymologie Grecque δενδροφόρος, *porte arbre*, eſtoient ceux qui, dans les proceſſions des dieux, portoient des branches d'arbres, ou meſme des arbriſſeaux entiers, comme on le voit dans quelques bas reliefs. Le pin eſtoit ſans doute particuliérement deſtiné aux proceſſions de Cybele; & Saumaiſe, parlant des Dendrophores, rapporte quatre vers d'un ancien poëte, dont les ouvrages n'ont pas eſté imprimez, qui confirment cet uſage. *In Spartia num.*

Commodianus.

Egregios proceres currum ſervare Cybellæ,
Quem traheret conducta manus Megalenſibus actis;
Arboris exciſæ truncum portare per urbem
Attin caſtratum ſubito prædicere ſolem.

La Loy 20. du Code Théodoſien, au titre de *Paganis & Templis*, fait mention de ces Dendrophores; & une inſcription antique, citée par Gruter, donne cette épithéte au dieu Silvain, parce qu'il eſt ordinairement repréſenté portant une branche de Pin, ou de Cyprés, ſuivant ce vers de Virgile:

Pag. LXIV. 7.

Georg. lib. 1:

Et teneram ab radice ferens, Silvane, cupreſſum.

Il y avoit d'autres Dendrophores, gens de meſtier, qui faiſoient trafic de bois, qui ſuivoient l'armée, & qui avoient ſoin des machines de guerre. Nos Inſcriptions les confondent ſouvent avec les FABRI, TIGNARII, CENTONARII; & nous avons ſur cela une loy expreſſe au Code Théodoſien, qui réünit tous ces ouvriers, plus différents par leur nom que par leurs occupations, ſous un ſeul & meſme corps de meſtier.

Lib. 1.

VIRES EXCEPIT ET A VATICANO TRANSTULIT.

Les antiquaires ne conviennent pas de la véritable ſignification de ces mots VIRES TAURI. Les uns croyent que c'eſt le ſang meſme, où conſiſte la force & la vie des animaux: *Sanguis enim eorum pro anima eſt.* D'autres penſent que ce ſont les cornes du taureau, parce qu'elles ſont preſque toute ſa défenſe, *vires tauri.* Il en eſt enfin qui expliquent ces mots des parties qui diſtinguent les maſles d'avec les femelles.

Deut. XII.

Ceux qui ont voulu concilier ces ſentiments différents, ont diſtingué à cet égard trois ſortes d'expreſſions, dont ſe ſervent les inſcriptions Tauroboliques. On trouve en effet dans les unes, *vires excepit;* dans les autres, *vires conſecravit;* & dans quelques autres, *vires condidit.* Ainſi ils entendent par VIRES EXCEPTAE, le ſang de la victime, reçeû par la perſonne *Tauroboliée*, s'il eſt permis de hazarder ce terme : par VIRES CONSECRATAE, les cornes qu'on avoit coûtume de conſacrer & d'attacher aux pilliers des temples, comme des enſeignes de la Religion; & par VIRES CONDITAE, les parties naturelles que l'on enterroit ſans doute au pied de l'autel de Cybéle. Oſerai-je dire qu'il y a plus de ſubtilité que de vray-ſemblance dans cette diſtinction, & qu'il me paroiſt que *vires excepit*, *vires conſecravit*, & *vires condidit*, expreſſions qu'on ne trouva jamais enſemble dans une meſme inſcription, ſont toûjours les meſmes *vires*, & ne ſignifient pas trois choſes différentes, parce que nous ſommes aſſez ingénieux pour les expliquer de trois maniéres. VIRES TAURI ſont probablement les parties naturelles du taureau, la plus agréable portion de la victime que l'on pût offrir à Cybéle : auſſi les inſcriptions antiques ajoûtent ſouvent aprés ces mots VIRES CONSECRAVIT, ceux-cy PER QUOD PROPRIE TAUROBOLIUM.

Qui ignore que les preſtres de cette déeſſe, pour qui le Taurobole eſtoit un ſacrifice particulier, ſe coupoient eux-meſmes ces parties, à l'imitation d'Atys, dont l'hiſtoire eſt eſt trop vulgaire pour en faire icy le détail! Catulle, Ovide, Tertullien, Arnobe, Prudence, & une infinité d'autres ont parlé de cette fureur des preſtres de Cybéle. Lampride, dans la vie d'Elagabale, rapporte qu'il ne ſe contenta pas d'offrir des ſacrifices à la Mére des dieux, & de recevoir le ſang des taureaux qu'on luy immoloit; que pour luy plaire davantage, il ſe rendit eunuque, & fit tout ce que faiſoient les preſtres de cette divinité, appellez GALLI. L'hiſtorien ne s'eſtend pas ſur les ſuites faſcheuſes de l'opé-

ration ; & il y a apparence que cet Empereur avoit leû l'endroit de Pline, qui aſſeûre qu'elle n'eſtoit pas fort dangereuſe, lorſqu'on ſe ſervoit d'un couſteau fait avec de la terre médicinale de l'iſle de Samos.

Plin. Hiſt. Nat. lib. XXXV. cap. 12.

Si ces raiſons ne paroiſſent pas aſſez fortes pour déterminer la ſignification de VIRES TAURI, & qu'on veüille toûjours entendre par ces mots le ſang de la victime, comment expliquer ce qui ſuit, ET A VATICANO TRANSTULIT. Eſtoit-ce le ſang qu'on avoit tranſporté ? On n'en reſervoit rien, & on ſçait qu'il eſtoit tout employé à l'aſperſion de celuy qui recevoit le Taurobole. Si c'eſtoient les cornes, il n'eſt pas moins difficile d'expliquer le BVCRANIUM CONSECRAVIT, qui eſt immédiatement aprés. Les cornes eſtoient attachées au *Bucranium ;* & la réflexion grammaticale qui pourroit faire naiſtre quelque doute ſur ce ſujet, ſeroit bien-toſt détruite par la figure meſme de ce *bucranium*, qui eſt ſur le monument.

Je ne prévois que deux objections. Heureuſement elles ſont foibles ; & pour y répondre, il ne ſe faut pas donner beaucoup de peine, ou perdre beaucoup de temps. Voicy la premiére.

Pag. XXX. Une inſcription Taurobolique du recuëil de Gruter, nous apprend qu'une *Valeria Gemina* VIRES EXCEPIT ; & cela ne convient, dira-t-on, nullement à l'idée qu'on ſe forme de *vires tauri*, en les expliquant par *genitalia.* Ceux qui ont aſſez de délicateſſe pour former une ſemblable objection, ne ſe ſouviennent pas que la pluſpart des ſacrifices des Gentils conſiſtoient dans des obſcénitez encore plus grandes & plus réelles, que l'eſprit de leur religion autoriſoit, particuliérement dans les myſtéres de la déeſſe Cybéle, qui n'avoit pas moins de preſtreſſes que de preſtres.

Il ne reſte plus qu'à m'objecter que dans noſtre inſcription le ſens finit peut-eſtre à VIRES EXCEPIT. De ſorte qu'aprés ces mots, on doit lire tout de ſuite,

ET A VATICANO TRANSTULIT ARA ou ARAM. Mais pour peu que l'on y faſſe attention, je ſuis perſuadé que l'on ſentira combien cette maniére de lire ſeroit forcée & contraire à l'intention de ceux qui ont érigé le monument. J'en pourſuivrai donc l'explication dans le meſme ordre que je l'ay commencée.

ET A VATICANO TRANSTVLIT.

Le ſens littéral de ces mots marque que le Taurobole offert à Cybéle pour la ſanté d'Antonin, & pour la proſpérité de la colonie eſtablie à Lyon, fut fait à Rome ſur la colline du Vatican par Emilius Carpus *Sextumvir* Auguſtal, député ſans doute de la ville de Lyon, où il apporta les *vires tauri*, & le *bucranium*, qu'il y conſacra à cette Déeſſe avec un autel dans un lieu public marqué par l'ordre des Décurions. C'eſt ce que confirment les mots ſuivants:

ARAM ET BVCRANIVM SUO INPENDIO CONSACRAVIT.

qui nous apprennent de plus qu'il en avoit fait toute la dépenſe; & où l'on remarque le mot *impendium* écrit par une N.

Au lieu d'ARA, je lis ARAM, ſans accuſer l'ouvrier d'avoir oublié l'M, ou un trait au-deſſus de l'A. Les Romains ſupprimoient volontiers dans leurs Inſcriptions l'M. final, indépendamment meſme de la voyelle dont il pouvoit eſtre ſuivi. Entre les divers exemples qui nous en reſtent, & qui ſont aſſez exactement marquez dans l'*Index* de Gruter, celui-ci ſemble fait exprés pour ſervir de piéce de comparaiſon. C'eſt la fin de l'épitaphe d'un enfant âgé, dit l'inſcription, de VIII. ans VI. mois XVIII. jours & XI. heures:

CVIVS CORPVS CAUSA PONDERIS ANTE ARA POSITV EST.

S'il n'y avoit pas une conjonction entre ARAM & BVCRANIVM, & que le mot CONSACRAVIT ne fûst pas commun à l'un & à l'autre. On pourroit faire d'ARA un ablatif, en souſentendant TAUROBOLIATA : mais ce ſeroit mal à propos couper le ſens de l'inſcription.

Je n'en ſçache aucune autre qui faſſe mention du Vatican. Ce n'eſt pas que le nom de cette colline ne ſoit trés-ancien. On le luy donna à cauſe des fréquents oracles qui s'y rendoient au peuple, *a Vaticiniis.* Cybéle avoit un temple dans ce quartier-là, qui eſtoit le quatorziéme de la ville. L'Archigallus, ou grand preſtre de cette déeſſe, y faiſoit ſa demeure, & y débitoit ſes prédictions, ce qui le fait nommer en quelques endroits *Vaticinator.* Les Romains faiſoient auſſi peu de cas de ce prophéte que de ſes prophéties: mais les gens de province, plus crédules, y déféroient beaucoup; & je trouve une inſcription qui conſerve la mémoire d'un Taurobole fait par les Lyonnois pour la ſanté de Commode, EX VATICINATIONE *Puſoni Juliani* ARCHIGALLI. Cette inſcription eſt ſinguliére par un autre endroit dont je parlerai dans la ſuite.

Gruter P. XXX.

SACERDOTE *Quinto* SAMMIO SECVNDO AB XV VIRIS.

Ce Quintus Sammius Secundus, l'un des quinze officiers prépoſez à la garde des livres Sybillins, & chargez du ſoin de la pluſpart des choſes qui concernoient la religion, fut, ſelon toutes les apparences, celuy qui reçeût ſur ſon corps & ſur ſes habits le ſang des victimes offertes à Cybéle. Pour rendre ce ſacrifice plus agréable aux Lyonnois,

il accompagna juſques dans leur ville Emilius Carpus, qui y rapportoit les parties réſervées pour la conſécration & la dédicace de l'autel. Cette cérémonie faite par un Quindecimvir, parut plus auguſte : & s'il fut en cette occaſion remarquable par ſa dignité, nous voyons qu'il tâcha d'en rehauſſer l'éclat aux yeux du peuple par beaucoup d'ornements extérieurs.

J'avouë cependant que ſi ces mots Q. SAMMIO SECVNDO AB XVVIRIS ne ſe trouvoient pas mis comme à deſſein dans la meſme ligne, loin d'en faire un miniſtre de cette diſtinction, je croirois qu'il reçeût ſeulement des mains des Quindécimvirs les ornements dont il eſt parlé dans la ligne ſuivante.

OCCABO ET CORONA EXORNATO.

Des explications hiſtoriques que j'ay faites juſqu'à préſent, je tombe néceſſairement dans une diſſertation de grammaire ſur le mot OCCABO. Je ne ſçais meſme s'il ne me fera point paſſer les bornes que je me ſuis preſcrites dans tous les autres articles. Quoyqu'il en ſoit, la ſingularité de ce terme, & le peu de connoiſſance que l'on a de ce qu'il ſignifie, méritent bien quelque diſcuſſion.

OCCABUS ne ſe trouve dans aucune autre inſcription ; il n'eſt employé dans aucun dictionnaire Latin que j'aye veû ; & les paſſages des poëtes, des grammairiens, ou des autres auteurs qui peuvent y avoir quelque rapport, ne ſont pas aſſez déciſifs.

OCCABUS ſemble d'abord eſtre un ornement de teſte, comme le fait conjecturer la liaiſon de ces mots *occabo & corona exornato ;* ſoit que ce fuſt un ſimple voile, ou un bonnet pointu à la Phrygienne, en forme de mithre, placé ſur le derriere de la teſte du preſtre qui ſacrifioit à Cybéle. Cette déeſſe elle-meſme eſt repréſentée ainſi

dans quelques bas reliefs, & dans la figure de Cybele du Cardinal Barberin, qu'a fait graver Bellori. M. Cuper, dans ſon Apothéoſe d'Homére, donne auſſi le deſſein d'un ſemblable ornement de teſte, propre aux ſacrificateurs & aux perſonnages tragiques; ce que Pollux appelle ΟΓΚΟΣ, & que l'auteur définit *capitis tegmen quod aſſurgit ſicut Littera* Λ. Si OCCABUS venoit d'OCCARE, cette étymologie ne ſeroit pas fort éloignée du meſme ſens, puiſque *occare*, ſelon M. du Cange, ſignifie *ſacrifier*. Il cite pour garant cet endroit d'un manuſcrit de la bibliotheque Vaticanne, qui eſt proprement l'Hiſtoire du martyre de ſaint Victor de Marſeille.

Gloſſ. med. & inf. Lat.

Surge, deoſque voca, ſumenſque per occiput, occa
De grege quidquid ames, &c.

Mais comme les Latins ſont d'un foible ſecours pour déterrer l'origine d'*occabus*, il a fallu la chercher chez les Grecs. Héſychius eſt, ſi l'on oſe le dire, le premier auteur qui en parle, & qui ſemble en marquer l'uſage, puiſqu'il luy donne ψέλλιον pour ſynonime. Ὄκκαβος, τὰ περὶ τὸν βραχίονα ψέλλια, *Occabos eſt cet ornement qui s'attache aux bras.* Cela m'engage donc à examiner ce que les ananciens ont entendu par ψέλλιον, & quel en eſtoit l'uſage. Ils conviennent preſque tous que ce mot ſignifie deux choſes; ou certain ornement d'hommes & de femmes; ou la chainette de la bride des chevaux, qui eſt au-deſſous du menton, & qu'on appelle *gourmette*. Sans rapporter icy toutes les autoritez qu'on en a, celle de Pollux doit ſuffire, Il dit qu'on appelle ainſi ces ornements qui ſe mettent *vers les jointures de la main & du bras*, περὶ τοὺς καρποὺς δὲ... ψέλλια... de meſme que *ce qui s'attache ſous le menton des chevaux*, τὸ δὲ περὶ τὸ ὑφειον δεσμίδιον, ψέλλιον. On ne peut pas dire que l'*occabus* réponde à ce dernier ſens; ainſi c'eſt au premier qu'il faut ſe réduire. Cela ne détermine pas néanmoins la figure que pouvoit avoir l'*Occabus*, ni la raiſon de cet ornement, qui devoit eſtre ſingulier.

Lib. 5. c. 18. Lib. 1, c. 10.

ſingulier. Un paſſage de Suidas ſur le *Pſellion*, ſon ſynonime peut nous en éclaircir. Il ſemble, par ce que ce grammairien rapporte d'un endroit de Job, que c'eſtoit un *cercle* ou un *anneau* de métal joint à quelque chaiſne; & il ajoûte que ce ψέλλιον eſt un ornement de la main, τὸ ψέλλιον κόσμος τῆς χειρός. Mais ce que Suidas cite aprés d'un traité de la Providence d'Elian, ſemble marquer que ce terme ſignifioit auſſi une eſpéce de taliſman & de préſervatif pendu au cou, παρ' οὐδὲν, dit Elian, ἄσμενος τιὼ τῶ ἱερῶ γράμματος συμβολὼ, & non pas συμβουλλὼ, comme on lit dans nos livres, ὅπερ οὖν οἶα δήπου ψέλλιον τοῦ βασιλέως τοῦ Αἰγυπτίων ἐν τῶ νόμου ἀφορήτητο, αἰαστέλλον τοῦ ἀδικημάτων, qu'on ne peut, je crois, traduire que de cette maniére; *Mais ſans ſe mettre en peine* des ſecours & *de l'avantage des caractéres ſacrez, c'eſt à dire, de cet ornement attaché au* cou du *roy d'Egypte*, & *qui devoit l'éloigner* de commettre *des injuſtices*. Si l'endroit de Suidas n'eſtoit pas tronqué dés le commencement de l'article, comme il me le paroiſt, je ne doute pas qu'il ne ſerviſt beaucoup à expliquer noſtre *Occabus* avec ce que je vas rapporter des Etymologies Grecques.

L'auteur de cet ouvrage ſemble prouver qu'Ὄκκαβος eſtoit une expreſſion commune, puiſqu'il s'en ſert pour mieux faire entendre un autre terme d'Homére aſſez connu. C'eſt ſur le mot ἔϛορ, inſtrument qui s'ajuſte au joug & au timon des chariots. L'auteur cite ce demi vers du dernier livre de l'Illiade:

——— Ἐν δὲ κρίκον ἔϛορε βάλλον. *Iliad.* Ω, 272.

& ils paſſérent le cercle dans la clef du timon; aprés quoy, ſans nommer Didyme dont il copie la note, il ajoûte, Ἀντὶ τοῦ τοῦ δὲ ὀκκάβου τὸν ἔϛορα ἔβαλλον; pour dire, *& ils paſſérent la clef du timon dans l'Occabus*, ou *le cercle*; ce qui ne ſe peut traduire autrement, puiſque Didyme & l'Etymologiſte interprétent le κρίκον par l'Ὄκκαβος. Et dans

Aléxandre d'Aphrodiſée il paroiſt que le χρίκος ſe prend pour un chaiſnon qui ſe joint à un autre chaiſnon.

Le χρίκος eſt donc encore un ſynonime d'*Occabus*, comme le ψέλλιον, & il déſigne une chaiſnette qui ſe mettoit au cou ou au bras de ceux qui faiſoient de certains ſacrifices, ou qui préſidoient dans la célébration de certains jeux; un ornement particulier d'où pendoit peut-eſtre quelque eſpéce de chaiſne; ou un cercle enfin, comme pourroit eſtre celuy que Virgile donne à Aſcagne ſeul, ſelon mon ſens, lorſqu'il décrit le jeux funébres faits en l'honneur d'Anchiſe:

It pectore ſummo
Flexilis obtorti per collum circulus auri.

Æneid. v. 559.

Le Quindecimvir Sammius Secundus pouvoit eſtre Gaulois. Les principaux d'entre les Gaulois, dit Polybe, avoient coutume de porter au cou & aux bras des ornements d'or qu'il explique par ψέλλιον. Strabon ſe ſert auſſi de ce terme pour un uſage ſemblable, au ſujet des Belges, qui ſont de la meſme nation. Tite-Live rapporte que les Sabins, qui, à ce qu'on prétend, deſcendent des Celtes, portoient ordinairement au bras gauche des eſpéces de bracelets d'or d'un grand poids: *Vulgò Sabini Armillas aureas magni ponderis brachio lævo habuerunt.* Ce qu'on lit d'un ancien poëte, dans Feſtus, fait voir auſſi qu'il eſtoit de quelque uſage de porter des bijous pendus au bras gauche:

Lib. 2.

Lib. 1.

Suſpenſum in lævo brachio oſtendo ungulum.

Et cet *ungulus*, dit le grammairien, eſt un anneau, ou un bracelet dans la langue des Oſques. Saül portoit au bras, diſent les Septante, auſſi-bien que la Vulgate, un *bracelet* que luy oſta celuy que ce Prince avoit prié de le tuër. L'ornement dont parle Nonnus dans ſes Dionyſiaques, eſtoit ſans doute de la meſme eſpéce. Entre les pré-

L. v. *pag.* 148.

sents que les dieux firent, selon ce Poëte, aux nopces de Cadmus & d'Harmonie, Vulcain offrit un bijou qui ressembloit à un serpent, *fait en cercle, d'où pendoient deux chaisnons :*

Κάμπτερ κυρτοδίῳσιν ἔχων δεδυμάονα δειρὴν.

Mais pour revenir plus précisément à nostre *Occabus*, Si cet ornement estoit du genre de ceux qui marquoient à Carthage, suivant Aristote, le nombre des campagnes & des expéditions heureuses qu'on avoit faites, on pourroit dire que Sammius Secundus en seroit orné, pour avoir fait plusieurs fois la principale fonction des sacrifices Tauroboliques. Il y a bien apparence que les Payens, qui employoient de tels ornements dans les cérémonies de leur Religion, avoient emprunté ces maniéres des Israëlites, sur les bons ou mauvais usages qu'ils en avoient faits. On voit dans l'Exode que les hommes & les femmes consacrent tous ces bijoux à l'embellissement des habits sacerdotaux; & dans les Nombres, on remarque que les chefs de l'armée, aprés une victoire célébre remportée sur les Madianites, présentent à Moyse tout ce qui s'en est pû trouver parmi les dépoüilles des ennemis, afin qu'il en offrit pour eux au Seigneur un sacrifice de propiciation. Mais ailleurs un Prophéte reproche aux Israëlites d'avoir profané le sanctuaire, d'avoir *orné les mains* des estrangers *de bracelets*, & d'avoir *mis des couronnes éclatantes sur leurs testes* : selon la vulgate, *posuerunt armillas in manibus eorum, & coronas speciosas in capitibus eorum.*

Lib. 7. Polit.

C. 35.

C. 31.

Ezech. c. 23.

Enfin, il est certain par toutes ces recherches que l'*Occabus* synonime au φάλιον, & au κρίκος des Grecs principalement; au *Circulus* & à l'*Armilla* des Latins, ne peut estre qu'un ornement de bras & de cou, garni de pierres précieuses, & d'où pendoient quelques petites chaisnes.

CVI SANCTISSIMVS ORDO LVGVDVNENS*ium.* PERPETVITATEM SACERDOTI*i* DECREVIT.

La perception du Taurobole eſtoit, ſelon les anciens, d'une ſi grande vertu, qu'ils penſoient que celuy qui en avoit eſſuyé la fatigante cérémonie, reprenoit un eſtat d'innocence, & pour ainſi dire, une nouvelle vie, par cette eſpéce de bapteſme de ſang. De là vient que dans une inſcription rapportée par Gruter, un *Sextilius Ageſilaüs*, ſe dit TAVROBOLIO CRIOBOLIOQVE IN AETERNVM RENATVS. C'eſt dans cette veûë que les Lyonnois décernent la perpétuité du ſacerdoce à Quintus Sammius Secundus, qui avoit fait leur expiation Taurobolique.

Pag. XXVIII.

Ces mots PERPETVITATEM SACERDOTI*i* DECREVIT, ne doivent pas favoriſer l'opinion de ceux qui prétendent que la cérémonie du Taurobole eſtoit particuliérement deſtinée à la conſécration & à l'inauguration du ſouverain pontife & des grands preſtres. Le titre de *Summus ſacerdos*, que le poëte Prudence, employe, peut-eſtre par ironie, dans ſa deſcription Taurobolique, a eſté la principale ſource de cette erreur, que Scaliger, Bulengerus, & d'autres grands hommes ont ſouſtenuë. Il paroiſt à la vérité par un endroit du Lévitique, que la conſécration d'Aaron & de ſes fils ſe fit en partie par l'aſperſion du ſang des béliers immolez au Seigneur, ſur eux & ſur leurs veſtements; *Et ſanguinem qui erat in altari aſperſit ſuper Aaron, & veſtimenta ejus, & ſuper filios illius, ac veſtes eorum.* Mais il n'en eſtoit pas de meſme chez les Romains, qui ne connurent, ou du moins qui n'admirent que fort tard l'uſage des ſacrifices Tauroboliques. D'ailleurs, le ſang qu'on y répandoit eſtoit receû indifféremment par des hommes & par des femmes; & l'on voit dans les Inſcriptions antiques juſqu'à huit ou dix perſonnes de l'un & de l'autre ſexe

Levit. VIII, 10.

qui l'ont receû dans un meſme lieu, dans un meſme jour, & probablement à la meſme heure. Ce n'eſtoient pas là autant de ſouverains pontifes ou de grandes preſtreſſes que l'ou inauguroit. De nouvelles raiſons ſe préſentent encore pour détruire ce ſentiment.

La pluſpart des Tauroboles, dont les monuments nous conſervent la mémoire, ont eſté faits pour la ſanté des Empereurs, ou pour celle des particuliers; ainſi cela ne regardoit point la conſécration d'un ſouverain pontife, ou d'un grand preſtre, laquelle devoit eſtre un acte public & une cérémonie appliquée à ce ſeul uſage.

Enfin, il eſtoit libre à chacun pour ſon argent de faire des Tauroboles, & d'en recevoir le ſang. C'eſt ce que nous marquent ces mots ſi communs dans les Inſcriptions, FECIT SVO IMPENDIO, ou HOSTIIS SVIS. Eût-il eſté permis de prendre à ſon gré l'inauguration du ſacerdoce! & ſans faire valoir ſur cela le profond ſilence de tous les Hiſtoriens, ne trouveroit-on aucune inſcription qui nous appriſt que le Taurobole, dont il y eſt parlé, a eſté fait pour ce ſujet!

Quelle que fuſt, au reſte, la force de ce ſacrifice, celuy qui ſembloit en avoir recüeilli toute la vertu, s'en défioit aſſez pour en réïtérer la cérémonie au bout de vingt ans, lorſqu'il ſe trouvoit encore en vie, comme fit ce Céjonius Rufus Voluſianus, dont il fait mention dans un marbre que Gruter décrit. Peut-eſtre que dans la ſuite ces répétitions devinrent encore plus fréquentes. *Pag. XXVIII.*

APP*io* ANNIO ATILIO BRADVA T*ito* CLODIO VIBIO VARO COS*ulibus.*

Annius Bradua & Vibius Varus furent Conſuls ſur la fin de la vingt-deuxiéme année de l'empire d'Antonin. C'eſtoit la derniére de la deux cens trente-quatriéme

Olympiade, la neuf-cens treiziéme de la fondation de Rome, & la cent ſoixante de Jeſus-Chriſt. Antonin mourut quelques mois aprés; ainſi le Taurobole ne fut pas d'un grand effet.

Le nom de Vibius Varus, l'un de ces Conſuls, eſt corrompu dans preſque toutes les éditions des Faſtes. Les unes le nomment *Verus*, les autres *Barus*. Pour ce qui eſt de *Barus*, on ſçait que le changement de l'V en B, & du B en V, eſt aſſez ordinaire; mais à l'égard de *Verus*, l'équivoque en eſt d'autant plus dangereuſe, que l'on pourroit attribuer ce Conſulat à L. Verus, l'un des fils adoptifs d'Antonin, qui avoit eſté Conſul quelques années avant Varus, & qui le fut encore immédiatement aprés luy. Cette inſcription nous fournit donc une correction importante & trés-aſſeûrée, puiſqu'elle s'accorde pour cela avec les médailles conſulaires de la famille *Vibia*, où le ſurnom *Varus* ſe trouve ſouvent.

Med. 8. & 9.

Ce monument enrichit encore les Faſtes d'une nouvelle circonſtance; le nom d'*Atilius* n'y eſt point donné au Conſul Bradua ni celuy de *Clodius* au Conſul Varus. Il faut cependant qu'ils les ayent portez, & qu'ils fuſſent l'un de la famille *Atilia*; l'autre de la famille *Clodia*, du moins par d'étroites alliances. Ils en avoient peut-eſtre épouſé les héritiéres.

Locus Datus Decreto Decurionum.

C'eſt ainſi que j'explique ces quatre lettres, L. D. D. D. dont j'aurois peut-eſtre rendu le ſens plus agréable, ſi je leur avois ſubſtitué ces mots, *Lugdunenſes, Dono, Dederunt, Dicaverunt*; mais il n'y avoit pas à balancer entre l'une & l'autre interprétation. Celle que j'employe par préférence eſt une formule trés uſitée dans les inſcriptions antiques des colonies Romaines. Elle s'y lit quelquefois tout au long, & elle marque que le lieu du ſacrifice, ou

de l'érection du monument, a eſté deſtiné à cet uſage par l'ordre des Décurions. Ces officiers municipaux, au nombre de dix, eſtoient les principaux de la colonie; ils y formoient une juriſdiction qui repréſentoit l'autorité du Sénat, & ils y eſtoient particuliérement chargez de l'adminiſtration des revenus publics, de l'entretien des murailles, & des autres édifices. Les jugements qu'ils rendoient s'intituloient par un double DD. *Decretum Decurionum*, comme ceux du Sénat l'eſtoient par ces deux lettres S. C. *Senatus Conſultum*.

CVIVS MESONYCTIVM. FACTVM EST V. ID*us* DEC*embris*.

Il n'eſt pas extraordinaire de trouver dans les inſcriptions Tauroboliques l'époque de ces ſortes de ſacrifices, marquée non ſeulement par les Conſulats; mais encore déterminée par les noms du mois & du jour. Ce qu'il y a de ſingulier dans celle-cy eſt le mot *meſonyctium*, diction purement Grecque & compoſée. ΜΕΣΟΝΥΚΤΙΟΝ, *media nox*. Ce terme eſt aſſez rare, meſme dans les auteurs Grecs qui nous reſtent. Voicy ce que Phrynicus en dit dans ce qu'il rappporte des dictions Attiques. Μεσονύκτιον ποιητικὸν οὐ πολιτικὸν. *Media nox, poëticum eſt, non oratorium.*

Thomas Magiſter ajoute que Μεσονύκτιος ſe dit auſſi, & qu'il eſt poëtique; ce qu'il prouve par un endroit d'Euripide dans ſon Hécube page 80. de l'édition de Paul Eſtienne :

Μεσονύκτιος ὠλλύμεσθ', — *Dans le Chœur du 4. Act. vers 914.*
Ἡμος δὲ λέπτων ὕπνος
Ἡδὺς ἐφ' ὄσσοις κίδναται.

Nous périſmes au milieu de la nuit, lorſque les vapeurs du

ſouper répandoient un doux ſommeil ſur nos yeux.

Anacréon, preſque contemporain de ce Tragique, s'en eſtoit ſervi avant luy dans la meſme terminaiſon, avec cette différence qu'il en fait un adjectif à ὥρας, au commencement de ſa belle chanſon ſur l'Amour :

Μεσονυκτίοις πρὸ ὥρας.

Vers le milieu de la nuit, &c.

Ariſtote, dans ſes Problemes, en fait auſſi un adjectif à πνεῦμα. Μεσονύκτιον πνεῦμα. Et Théocrite eſt le premier qui l'ait pris dans le ſens de noſtre inſcription, lorſqu'il a dit :

Ἴστια δ' ἤιθοι μεσονύκτιον ἐξεκάθαιρον,

Cependant les matelots nettoyoient les voiles au milieu de la nuit.

L'unique endroit des auteurs Latins, où je ſçache qu'il en ſoit parlé, eſt au chapitre 30. du cinquiéme livre des Origines d'Iſidore ; mais le paſſage n'eſt pas des plus intelligibles, & il pourroit bien y manquer quelque choſe : le voicy. *Unde & tunc Gallicinium eſt : quorum vox diei oſtendit præconium, quando & Meſonyctius afflatus ſit.* Le *Meſonyctium* de cet endroit n'eſt peut-eſtre pas fort éloigné du ſens que luy ont donné les Grecs modernes. Il paroiſt par ce que M. du Cange en rapporte, qu'on appelloit ainſi un des offices de l'Egliſe, qui ſe récitoit vers le milieu de la nuit. Tel eſtoit chez les payens le *Pervigilium* ordinaire des ſacrifices ; il ne conſiſtoit proprement que dans quelques priéres nocturnes que le grand Conſtantin, au rapport d'Euſébe, changea en celles que nous appellons Matines, & qui ſont encore le *Meſonyctium* de la pluſpart des Moines.

Gloſſ. ad ſcript. med. & inf. Græc.

Ce *Pervigilium* convient d'autant mieux aux Taurobo-les, qu'il eſt conſtant par une inſcription que j'ay déja citée, que la cérémonie en duroit pluſieurs jours. C'eſt elle que les Lyonnois firent, *ex vaticinatione Archigalli*, pour la

la ſanté de Commode, & qui ayant eſté commencée le 21. d'Avril, ne finit que le 25. du meſme mois. La choſe paroiſtra plus ſenſible par les termes de cette Inſcription. Les premiéres lignes & celles du milieu ſont effacées; ce qu'il y avoit de plus eſſentiel s'eſt heureuſement conſervé.

* * * * * * * * * * * * * * *
* * * * DOMVSQVE DIVI
NAE. COLON. COPIAE CLAVD. AVG. LVGD.
TAVROPOLIVM FECIT. Q. AQVIVS
ANTONIANVS PONTIFEX PERPETVVS.
* * * * * * * * * * * * * * *
* * * * * * * * * * * * * * *
* * * * * * * * * * * * * * *
EX VATICINATIONE PVSONI IVLIANI
ARCHIGALLI. INCHOATVM XII. KAL.
MAI. CONSVMMATVM VIII. KAL. MAI.
L. EGGIO MARVLLO. CN. PARINIO AE
LIANO. COS. * * * &c.

En effet, je ne crois pas que le mot *meſonyctium* ait rapport à un uſage particulier des anciens Gaulois, qui croyant, ſur la foy de leurs Druides, deſcendre de Pluton, comptoient les mois, les années, & toute ſorte d'eſpace de temps par nuits, au lieu de les compter par jours : *Spatia omnis temporis non numero dierum, ſed noctium definiunt; & dies naturales, & menſium ſic definiunt ut noctem dies ſubſequatur;* de ſorte que pour marquer plus préciſément que ce ſacrifice avoit eſté fait le 9. de Decembre, on eûſt mis *Cæſar. L. VI. de bello Gallico.*

CVIVS MESONYCTIVM FACTVM EST
V. IDus DECembris.

ce que le couteau victimaire, placé entre ces mots, auroit encore pû déſigner.

Si dans les ſacrifices Tauroboliques, il y avoit eû une inſpection d'entrailles, & ce qu'on appelloit l'*Extiſpice*, il auroit eſté à préſumer que la creſte de ce couſteau eûſt ſervi à remüer les inteſtins de la victime, lorſque l'Aruſpice les examinoit pour en tirer ſes préſages, ſuivant ce vers de Virgile :

Æneid. IV. *Pecudumque reclusis*
Pectoribus inhians spirantia consulit exta.

Mais dans le Taurobole on n'ouvroit point la victime : on ſe contentoit de l'immoler & d'en répandre le ſang. C'eſt ce qui fait diſtinguer à Macrobe, aprés Trébatius, deux ſortes d'hoſties. Les unes dont on foüilloit les entrailles, pour y chercher la volonté des dieux ; les autres, dont on leur offroit l'ame ſeulement : *Hoſtiarum duo genera . . . . Alterum, in quo voluntas dei per exta diſquiritur : alterum, in quo ſola anima deo ſacratur, unde & Aruſpices animales has hoſtias vocant.* L'utilité particuliére de ce couteau ne conſiſtoit donc qu'à faire une plus grande ouverture lorſqu'on perçoit la victime, & à élargir extrémement la playe quand on le retiroit, pour en faire ſortir le ſang avec plus d'abondance : ce qui revient aſſez à cet endroit de la deſcription de Prudence :

Saturn. lib. III. cap. 5.

Pectus ſacrato dividunt venabulo,
Eructat amplum vulnus undam ſanguinis
Ferventis, &c.

La teſte de bélier repréſentée ſur la troiſiéme face de noſtre monument, marque qu'outre le ſacrifice d'un taureau qu'on offrit à Cybele pour la ſanté d'Antonin, & pour la proſpérité de la colonie de Lyon, on immola encore un bélier en l'honneur d'Atys. C'eſt là le Criobole dont j'ay déja parlé, & que nos inſcriptions joignent ſi

ſouvent au Taurobole, parce que ces ſacrifices ſe faiſoient preſque toûjours enſemble. Le Criobole, ſur tout, ſuppoſoit le Taurobole, & n'en eſtoit, pour ainſi dire, que l'acceſſoire. Deux Inſcriptions rapportées par Van Dale ſemble inſinüer le contraire ; mais l'une eſt mutilée, & le ſens de l'autre eſt trés-équivoque. Au reſte, ces deux ſortes de ſacrifices qui eſtoient les meſmes dans leurs principes & dans leurs cérémonies, ont auſſi commencé & fini en meſme temps. Noſtre inſcription en fait remonter l'eſtabliſſement à la vingt-deuxiéme année de l'empire d'Antonin. De ſemblables monuments nous apprennent qu'ils ont duré juſques à la quinziéme de l'empire de Valentinien II. Du moins une inſcription marquée du quatriéme Conſulat de ce prince avec Fl. Neoterius, eſt la derniére où l'on ſçache qu'il ſoit fait mention de Taurobole & de Criobole. Je la rapporte d'autant plus volontiers, qu'elle termine fort à propos ce que j'ay dit ſur cette matiére :

De Rome 913. de J. C. 160.

De Rome 1143. de J. C. 390.

DIS OMNIPOTENTIBVS
LVCIVS RAGONIVS
VENVSTVS. V. C.
AVGVR. PVBLICVS
P. R. Q. PONTIFEX
VESTALIS MAIOR
PERCEPTO TAVROBOLIO
CRIOBOLIOQ.
X. KAL. IVN.
D. N. VALETINIANO
AVG. IIII. ET
NEOTERIO CONS.
ARAM CONSECRAVIT.

Quelques légéres circonſtances peuvent encore avoir

échappé à mes recherches : mais je ne me ſuis pas engagé à faire un traité des Tauroboles. J'en ay ſeulement voulu expliquer une inſcription particuliére, dont chaque ligne, quelquefois meſme chaque terme, avoit beſoin d'un commentaire. Le ſecours de la graveûre que j'emprunte icy pour marquer avec quelque exactitude les cérémonies du Taurobole, achevera peut-eſtre de donner une idée préciſe de ces ſacrifices, tels que nous les décrit le poëte Prudence, & tels qu'on ſe les peut figurer par les inſcriptions qui nous en conſervent la mémoire. J'ay veû dans la nouvelle édition du livre de Lomeïer, *De veterum Gentilium Luſtrationibus*, une planche de cette nature, mais ſi éloignée du gouſt de l'antique, que je n'ay pû me perſuader que ce foible crayon ſatisfiſt la curioſité des connoiſſeurs.

ECLAIRCISSEMENT

Sur les explications que les Anglois ont données de quelques Inſcriptions de Palmyre, & des remarques ſur une qui ſe trouve à Heliopolis de Syrie, appellée communement Baalbek.

Par M. l'Abbé RENAUDOT.

LEs inſcriptions qui ont eſté communiquées à l'Academie, & qui ont eſté copiées ſur les ruines de l'ancienne Palmyre, ſe trouvent les meſmes, que celles qui ont eſté publiées par les Anglois, ſur les memoires qui ont eſté apportez de Levant par M. Halliſax, & quelques-autres. Ils manderent, avant meſme que de les avoir envoyées en Angleterre, tout ce qui pouvoit le plus exciter la curioſité des ſçavants, particulierement de ceux qui cultivent les Langues Orientales, dont il y a un aſſez grand nombre en ce pays-là; & ils ſe firent un grand honneur d'avoir eſté les premiers de leur nation, qui euſſent fait cette découverte. Ils firent concevoir à leurs compatriotes une eſperance preſque certaine de donner au public la connoiſſance de Lettres inconnuës juſqu'alors: ils en receurent des compliments de tous coſtez, & on attendit avec impatience quelque decouverte fort importante, par laquelle on pourroit expliquer des inſcriptions, qui juſqu'à preſent ont eſté inintelligibles, & meſme qu'on n'a pû lire.

Ils ont envoyé un nombre mediocre d'inſcriptions, dont la pluſpart ſont partie en Grec, & partie en ces Lettres que nous appellons Palmyreniennes, mais perſonne n'en a pû encore déterminer l'alphabet. Cependant M. Edouard Bernard, Profeſſeur de Mathématiques de la Chaire de Savil à Oxford, homme tres-ſçavant, & qui avoit une grande

connoiſſance des Langues Orientales, jugea qu'il falloit communiquer ces inſcriptions au public, telles qu'elles eſtoient, eſperant qu'il ſe trouveroit quelqu'un qui pourroit les dechiffrer, & reconnoiſtre les caracteres autant qu'il ſeroit néceſſaire pour en former un Alphabet. Elles furent donc par ſes ſoins imprimées à Utrecht en 1698. ſous le titre d'*Inſcriptiones Græcæ Palmyrenorum.* On y en joignit en meſme temps quelques-unes en caractere du pays, & M. Bernard les accompagna de notes tirées de la conformité, que les mots qui eſtoient liſibles, parce qu'ils ſe trouvoient en Grec, pouvoient avoir avec les Langues Orientales, qui nous ſont plus connuës. M. Smith qui eut ſoin de l'impreſſion, y ajoûta une Preface & des obſervations, qui roulent à peu prés ſur le meſme principe.

Il nous apprend que les Anglois avoient entrepris cette recherche des antiquitez de Palmyre dez 1678. & un de ceux qui devoient y eſtre employez, eſtoit M. Robert Huntington, qui paſſa à Paris quelques années aprés, & duquel j'appris pluſieurs particularitez de ſon voyage. Il avoit eſté Miniſtre des Anglois eſtablis à Alep; & comme il avoit acquis une grande connoiſſance des Langues Orientales, il y fit un recuëil conſiderable de manuſcrits, dont le catalogue a eſté imprimé avec celuy de tous ceux qui ſont en Angleterre. Ce meſme M. Huntington, quoy-qu'il euſt pluſieurs connoiſſances particulieres de ces Antiquitez de Palmyre, n'a pas paru ſi fort perſuadé que ſon ſucceſſeur M. Halliſax, de la facilité qu'il y avoit à diſtinguer cet ancien caractere Syriaque, & à l'expliquer; & l'évenement a fait voir qu'il en avoit jugé plus ſainement que les autres. Car tout le fruit du voyage qu'ils firent aux ruines de Palmyre en 1691. fut de copier une trentaine d'inſcriptions Grecques, & un fort petit nombre de Palmyreniennes qui ont eſté imprimées.

On en avoit desja veu quelques-unes, & la difference des caracteres ſe trouve ſi grande entre les copies, qu'il eſt impoſſible de juger qui ſont celles ſur leſquelles on puiſſe

connoiſtre les originaux. Celle de *Aglibolo*, & *Malacbolo*, &c. qui avoit eſté publiée dans Gruter, mais ſans caracteres Palmyreniens, ne reſſemble pas fort exactement à ce que les Anglois nous ont donné, ſi on peut faire fond ſur quelques copies qui ſont entre les mains des ſçavants; & celle que M. Poullard Conſul de Tripoli de Syrie, a envoyée à M. le Comte de Pontchartrain, repreſente des lettres d'une figure fort differente. C'eſt par cette difficulté de fixer les veritables figures des caracléres, que pluſieurs perſonnes tres-verſées dans l'antiquité & dans les langues Orientales, ont jugé, il y a long-temps, que cette recherche eſtoit du nombre des curioſitez entierement inutiles, auſſi-bien que celle des anciens caracteres Puniques, des Etruſques, & de quelques autres ſemblables.

Les Anglois firent annoncer leur decouverte dans les *Tranſactions Philoſophiques*, ou Journaux de la Societé Royale, & M. Halliſax en fit en particulier une ample deſcription. Elle peut ſatisfaire la curioſité des lecteurs, ſur ce qui regarde la deſcription du pays, & des ruines de la ville de Palmyre: mais pour ce qui a rapport à la langue & aux inſcriptions en caracteres inconnus, on n'en ſçait pas plus, aprés tant de peines que ces ſçavants hommes ont priſes pour les dechiffrer, qu'on en ſçavoit auparavant. La preuve en eſt bien claire; car celuy qui les a fait imprimer, ayant donné, p. 8. une inſcription Grecque & Palmyrenienne aſſez entiere, donne pour l'expliquer, quatre alphabets, le Samaritain, le Juif moderne, le Syriaque & le Mendée, ou ancien Syriaque qui ſe trouve dans les livres des Chreſtiens de ſaint Jean, qui meſme n'eſt pas entier, aprés quoy il dit, *Palmyrenum vero ſi quis dederit, erit mihi magnus Philologus.* Mais il ne s'agit pas icy de Philologie, il s'agit d'un fait; & le voyageur le plus groſſier, qui pourroit trouver un alphabet de cette Langue, ou une inſcription qui marquaſt diſtinctement pluſieurs noms propres, aidera plus que tous les Philologues du monde. L'eſſay que les Anglois ont fait avec une grande con-

noiſſance des langues, ſuffit pour en prouver l'inutilité.

M. Bernard, qui ſans conteſtation eſtoit le plus ſçavant de tous, a donné quelques remarques, qui ſont les premieres du recuëil imprimé à Utrecht, & M. Smith en a adjouté d'autres. Elles ne contiennent que des obſervations tirées de la comparaiſon des langues Orientales, avec les noms propres qui ſe trouvent dans les inſcriptions Grecques; car pour les autres, ils n'y ont pas touché. Ce travail peut eſtre fait avec le meſme ſuccez par toute perſonne qui voudra prendre la peine de conferer un Dictionaire Hebreu, Syriaque, Arabe, &c. pour y chercher des étymologies, leſquelles meſme ſont tres-inutiles dans les noms propres, ſi ce n'eſt dans ceux de la Bible, qui ſignifient quelque choſe de myſterieux dans leur origine. Mais ce qui paroiſt plus extraordinaire, eſt que les étymologies qu'on donne de ces noms, ſont preſque toutes tirées de l'Arabe, & meſme de celuy qui n'eſtant en uſage que dans le ſtyle ſublime, c'eſt-à-dire, dans la Poëſie, & dans les ouvrages eſcrits en ſtyle poëtique, n'a aucun rapport avec la langue ordinaire, & encore moins avec la Syriaque. Car des langues, pour avoir une meſme origine, ne ſont pas les meſmes. Il n'y a aucune langue dans laquelle il ne ſoit aiſé de trouver de pareilles étymologies; & nous avons veû autrefois un homme tres-ſçavant dans les langues Orientales, qui tiroit de la Perſienne le nom de Faramond, & ceux de nos anciens Rois de la premiere race, avec autant de vray-ſemblance & d'analogie qu'en ont toutes les interprétations des noms Palmyreniens qui nous ont eſté données. Mais quand elles ſeroient auſſi certaines qu'elles ſont douteuſes & arbitraires, ſi on excepte quelques mots, où on ne peut ſe meſprendre, ce n'eſt pas cela qu'on doit chercher, mais des choſes qui puiſſent eſtre de quelque utilité pour l'Hiſtoire. Or, quand on liroit les caracteres inconnus qui ſont au-deſſous des inſcriptions Grecques, il n'y a pas d'apparence qu'elles nous appriſſent rien davantage que les noms Syriens qui ſont au-deſſus en Grec,

&

& le ſujet qui eſt exprimé dans les mots eſcrits en cette langue. C'eſt ordinairement un tombeau, une dedicace, ou quelque choſe de ſemblable. On demande de bonne foy, ſi quand on ſeroit aſſuré de la lecture de ces caracteres inconnus, on pourroit s'imaginer qu'il s'y trouve d'autre myſtere que ce qui eſt exprimé par les mots Grecs.

On conviendra facilement qu'avec un plus grand recuëil de pareilles inſcriptions, on ne feroit pas de grands progrez dans l'hiſtoire de Palmyre; & c'eſt ſe tromper à plaiſir, que de ſuppoſer qu'il ſe puiſſe trouver en langue & en caracteres du pays, quelque choſe de plus particulier, que ce qui en reſte dans les auteurs Grecs & Latins, & qui a rapport à deux temps fort éloignez l'un de l'autre. Le premier eſt la fondation de la ville par Salomon, & perſonne ne s'imaginera que ces inſcriptions, dont aucune n'eſt plus ancienne que l'Ere Chreſtienne, puiſſent donner quelques lumieres ſur une antiquité ſi éloignée. On ſçait par la ſainte Eſcriture qu'il baſtit cette ville à l'entrée du deſert, qu'il l'appella *Tadmor ;* ce que ſaint Jerôme a traduit *Palmyre*, parce qu'elle eſtoit ainſi appellée de ſon temps, à cauſe des palmes qui eſtoient en grande abondance dans les environs. La verſion de ſaint Jerôme eſt aſſez juſtifiée par l'uſage preſent qui a conſervé le meſme nom de *Tadmor*, ou *Tedmour* à Palmyre.

Depuis le temps de Salomon la ville n'a eu de reputation qu'à l'occaſion d'Odenath & de Zenobie, qui dans le renverſement general des affaires de l'Empire, ſous Valerien, s'oppoſerent vigoureuſement aux Parthes, & meſme prirent la pourpre & le nom d'Auguſte. Sans cela il n'auroit non plus eſté parlé de Palmyre, que de pluſieurs autres villes d'Orient qui ont eu des édifices magnifiques, une maniere de ſenat, & d'autres marques de dignité, mais ſans que cela les diſtinguaſt de cent autres, qui avoient les meſmes avantages, & particulierement le privilege de ſe gouverner ſelon leurs loix, ou *αὐτονομία*.

Ce ſont donc ces deux ſeuls points d'hiſtoire ſur leſ-

quels on pourroit chercher quelques eſclairciſſements, par rapport à la ville de Palmyre. On ne trouve rien touchant le premier, qui nous apprenne quelque choſe de plus que ce qui eſt dans l'Eſcriture. Et pour ce qui regarde les temps poſterieurs, l'Ere des Seleucides qui eſt marquée ſur la pluſpart des inſcriptions, fait connoiſtre que les Palmyreniens avoient ſuivi le ſort de toutes les autres villes de Syrie & de Phenicie, c'eſt à dire, qu'ayant eſté foumiſes aux Rois de Perſe, elles avoient enſuite obei à Alexandre & à ſes ſucceſſeurs, aprés la ruine deſquels, elles avoient eſté ſous l'Empire Romain, enſuite ſous les Empereurs, dont quelques-uns, comme Adrien, avoient accordé des privileges à Palmyre.

On reconnoiſt auſſi par ces inſcriptions, qu'il y avoit une colonie Romaine à Palmyre, & que pluſieurs Romains y eſtoient eſtablis. Mais parmi ceux qui ſe trouvent nommez, il y en a peu qui n'ayent pas deux noms, un Romain, & l'autre Syrien; ce qui fait connoiſtre que pluſieurs Syriens ayant acquis la qualité de citoyens Romains, adjoutoient des noms de famille Romaine à ceux du pays, ce qui meſme marquoit ſouvent une origine ſervile. Car nonobſtant le renverſement entier des regles & de l'uſage des noms Romains eſtablis, pendant que la République ſubſiſtoit, & qui finirent avec la liberté; il reſta neantmoins un uſage preſque certain à l'eſgard des affranchis. Ils avoient leur nom propre qui eſtoit ordinairement Grec ou Barbare, ou impoſé par le maiſtre. Lorſqu'ils ſortoient de ſervitude, & que leurs maiſtres les affranchiſſoient; ce nom leur demeuroit, comme on peut le prouver par un nombre infini d'exemples, & ils y adjouſtoient le nom de la famille de leur patron. Ainſi les deux fameux affranchis de Ciceron s'appelloient *Marcus Tullius Tyro*, & *Marcus Tullius Laurea*. Ils prenoient auſſi le nom de leurs patrons par le credit deſquels ils avoient obtenu la qualite de citoyens Romains, que pouvoient avoir obtenuë ces Palmyreniens. Les noms Grecs ou barbares eſtoient

tellement une marque de ſervitude, ou de naiſſance eſtrangere, qu'il ne s'en trouvera point dans l'hiſtoire, ni dans les inſcriptions qui ayent appartenu à des familles illuſtres de Rome; ſi ce n'eſt que quelques-unes avoient les ſurnoms, ou *Agnomina* Grecs, comme *Philippus*, dans la maiſon *Marcia: Aufidius Oreſtes*, *Licinius Damaſippus*, & ainſi de quelqu'autres. Par conſequent les noms Syriens de *Zabdila* ou *Zabida*, comme il ſe lit dans une autre inſcription, joint avec *Julius Aurelius*, & celuy de *Septimius* joint avec celuy d'*Odænathus*, & quelques autres ſemblables, ne ſont pas des preuves d'origine Romaine; mais ils font connoiſtre, ou que les familles de ceux qui les portoient, venoient de quelque affranchi qui avoit pris le nom de famille de ſon patron, ou de quelque Clientele; car, lorſque des eſtrangers devènoient citoyens Romains, ils prenoient le nom de celuy qui leur avoit procuré cet avantage. C'eſt ce qui a eſté desja dit dans un eſclairciſſement donné à l'Academie, il y a quelque temps, ſur le nom de *Septimia*, qui ſe trouve joint avec celuy de Zenobie, dans les medailles de cette princeſſe. *Inſcript. 11. 12.*

On peut auſſi tirer de ces monuments quelque connoiſſance des magiſtratures & dignitez de Palmyre, comme celles de Γραμματεὺς ou *Scriba*, Στρατηγὸς ou *Preteur*, Ἀγορέανομος ou *Edile*, &c. quoy-que la matiere ne ſoit pas fort importante.

Il ſe trouve auſſi diverſes choſes qui ont rapport à la religion, & aux divinitez connuës dans le pays, comme *Aglibolo*, *Malachbolo patriis Diis*, dans l'inſcription rapportée par Gruter, & qui ſe trouve parmy celle des Anglois, Jupiter Κεραυνιος, ou *foudroyant*, IAPIBΩAOC, 8. & 11. mais on n'en connoiſt que les noms.

L'arrivée d'Adrien & d'Alexandre dans le pays, & les honneurs divins qui leur furent rendus par cette nation flatteuſe juſqu'à l'excez, ſont auſſi marquez dans d'autres inſcriptions.

Enfin, on trouve quelques noms propres, mais qui ne

conduiſent à aucun fait important, & qui ſervent uniquement à faire connoiſtre des noms, dont la pluſpart ſont aſſez connus comme veritablement Syriens, & dont l'étymologie n'eſt pas trop difficile à marquer.

Ce ſont-là tous les points ſur leſquels on peut tirer quelqu'utilité des inſcriptions Palmyreniennes; & à en juger ſans prevention, elle eſt fort mediocre, & ne merite pas la peine que ſe ſont donné quelques ſçavants pour les deſchiffrer. Car s'il ſe trouvoit des hiſtoires ou quelques-autres livres ſur leſquels on puſt travailler utilement, on pourroit employer ſes peines à taſcher de connoiſtre ces caracteres, parce qu'il y a en effet aſſez d'apparence, que la langue eſtant purement Syriaque, ne ſeroit pas ſi difficile à entendre. Mais c'eſt ſe flatter temerairement, que de donner dans une telle imagination. Zenobie, à ce que diſent les auteurs, eſtoit fort éloquente en ſa langue, & en Perſien; cependant ſes lettres eſtoient eſcrites en Grec, & le fameux Rheteur Longin fut tué par ordre de Valerien, comme eſtant l'auteur de celle qu'elle luy eſcrivit, & dont il fut tres-offenſé. Ainſi tout ce qu'il y avoit de conſiderable, & qui pouvoit eſtre regardé comme un monument public, eſtoit eſcrit en Grec; & quand il y auroit eu des hiſtoires eſcrites en langue Palmyrenienne, on ne doit pas s'imaginer qu'elles nous appriſſent d'autres faits, que ceux qui ſe trouvent dans les hiſtoriens Grecs & Latins.

Quand meſme on pourroit ſuppoſer qu'il s'en decouvriroit dans la ſuite, on ne devroit pas eſperer qu'un petit nombre d'inſcriptions qui reſtent dans les ruines de Palmyre, fuſt ſuffiſant pour connoiſtre le genie particulier de cette langue, qui pouvoit, nonobſtant ſon origine commune avec les autres dialectes Syriaques, eſtre aſſez differente de la langue primitive, pour preſenter des difficultez inſurmontables.

On en trouve un exemple ſenſible dans la langue Ethiopienne; elle eſt ſans conteſtation une dialecte de la Chaldaïque, & par cette raiſon Jean Potken, Doyen de ſaint

George de Cologne, qui le premier fit connoiſtre cette langue en Europe, par l'impreſſion du Pſeautier faite à Rome par ſes ſoins en 1513. luy donna le nom de *Chaldaïque*, comme firent pareillement les auteurs des premieres grammaires. Cependant, outre la difference totale des caracteres, & pour la figure, & pour la maniere d'eſcrire de la gauche à la droite, contraire à celle de tous les autres peuples Orientaux, ſi on excepte les Armeniens; cette langue a des inflexions ſi particulieres, & des mots ſi differents de la Chaldaïque ordinaire, & de ſes diverſes dialectes, qu'avec tout le ſecours qu'elles pourroient donner, jamais on n'expliqueroit une page d'Ethiopien. Cette langue ſeroit ainſi demeurée entierement inconnuë, ſi les livres qu'on a eus, eſtant des traductions de la ſainte Eſcriture, & par conſequent la matiere eſtant connuë, n'avoit donné moyen de faire des regles de grammaire & des dictionaires. Il n'y a pas d'apparence que la dialecte Palmyrenienne fuſt auſſi eſtenduë, mais c'eſt ce qui produit une autre difficulté, car avec tres-peu de mots qui roulent ſur une meſme matiere, il eſt impoſſible de parvenir à l'intelligence de ce qui ſe trouveroit obſcur.

Toutes ces raiſons qui paroiſſent fort conſiderables, n'ont pas empeſché neantmoins la pluſpart de ceux qui ont eu quelque connoiſſance des langues Orientales, de taſcher à ſe ſignaler par une decouverte qu'ils ont repreſentée comme fort importante, & d'une grande utilité pour toute ſorte de litterature, quoy-qu'on puiſſe dire ſans temerité qu'ils ſe ſont fatiguez fort inutilement, puiſqu'on ne void pas, qu'aprés tant de notes tirées de la conformité des langues voiſines, ils ayent éclairci la matiere plus qu'elle l'eſtoit auparavant. Mais comme il y a peu de perſonnes capables de juger de ces ſortes d'obſervations, qui par elles-meſmes ſont fort ſeiches & fort ennuyeuſes, que la matiere par ſa rareté donne un grand air d'érudition aux auteurs de ſemblables obſervations, qu'on admire facilement ce qu'on n'entend pas : ce travail tout inutile qu'il

eſtoit, a attiré de grands applaudiſſements à ceux qui s'y ſont appliquez. Il faut voir s'ils ont obſervé les regles les plus certaines qu'on doit ſuivre dans de pareilles recherches.

Une des principales eſt d'éviter autant qu'il eſt poſſible de broüiller l'eſprit des lecteurs par des explications arbitraires & peu ſeures, telles que ſont toutes celles qui ſe tirent d'un Dictionnaire, en forçant les étymologies, & en ſe donnant trop de liberté. On ne trouve pas qu'ils ayent eu cette premiere regle fort en veüe : car au lieu que les lettres Grecques ont une certaine puiſſance, qui peut à la verité s'eſtendre à en ſignifier pluſieurs Orientales, parce que le rapport des unes & des autres n'eſt pas tousjours exact, & que quelques-unes ne peuvent pas aiſement s'exprimer par les Grecques ; cependant il y en a qui ne peuvent avoir aucun rapport entre elles ; que ceux qui ont travaillé ſur ces inſcriptions, ne font pas difficulté d'employer les unes pour les autres. C'eſt ce qui fait une tres-grande diverſité entre les explications qu'ils donnent, dont par conſequent on ne peut eſtre aſſeuré, & ſi ces ſortes de critiques pouvoient eſtre entendües de ceux qui ne ſont pas verſez dans les langues Orientales, il ſeroit aiſé de faire voir qu'elles ſont toutes également incertaines.

Mais perſonne n'avoit eſté plus loin que M. Rhenferdius, qui a eſcrit le dernier ſur cette matiére, dont la Diſſertation a pour titre : *Periculum Palmyrenum ; ſive literaturæ veteris Palmyrenæ indagandæ & eruendæ ratio & ſpecimen*, & elle a eſté imprimée à Franekere en 1704. Il pretend avoir decouvert les lettres, juſqu'à en donner l'Alphabet. C'eſt neantmoins ſur quoy d'abord on trouve deux difficultez aſſez grandes. Car comme il ne deſigne chaque caractere que par le rapport qu'il y trouve avec les anciens Hebreux ou Samaritains, & quelques autres qui leur reſſemblent, en ſuivant cette regle, il y a pluſieurs de ces lettres qui doivent ſignifier toute autre choſe que ce qu'il pretend, & il eſt obligé de donner diverſes puiſſan-

ces à la meſme figure. Comme il a pu connoiſtre que cette licence ne luy ſeroit pas facilement accordée par les ſçavants, il a recours à la critique, de meſme que s'il s'agiſſoit d'un manuſcrit, & il fait des reſtitutions de lettres à ſa fantaiſie. Il le fait d'autant plus hardiment, qu'il trouve de la difference entre les copies des inſcriptions publiées par les Anglois, car en effet elles ne s'accordent pas, ni entre elles, ni avec les copies que M. le Conſul de Tripoli a envoyées, ni avec celles qui ont eſté imprimées ailleurs, ce qui ſuffiſoit pour faire connoiſtre l'inutilité de cette recherche.

Mais ce qui la prouve d'une maniere inconteſtable, eſt que les mots qu'il tire de ces caracteres, ne peuvent convenir avec l'analogie de la langue Syriaque. Nous choiſirons un exemple dans l'explication que l'auteur donne de l'inſcription XII. où on lit dans le Grec CEΠTIMIOC ΟΔΑΙΝΑΘΟΣ Ο ΛΑΜΠΡΟΤΑΤΟΣ ΣΥΝΚΛΗΤΙΚΟΣ, *&c.* Il pretend trouver le nom propre d'Odænathus, & il l'eſcrit d'une maniere qui ne peut convenir au genie de la langue Syriaque, donnant une terminaiſon qui ne convient pas à un nom propre, mais ſeulement à ceux qui ſignifient le païs, *Nomina gentilicia patria*, ou qui ne convient qu'aux noms pluriels. Enſuite il pretend trouver un mot qui ſignifie dans le Talmud *Architectus*; cela ſuffit pour qu'il l'interprete, *Aedilis curulis*, dignité purement Romaine & entierement inconnüe à Palmyre. Il en eſt ainſi des autres, & il y a plus de raiſon d'avoüer ſon ignorance, ſur de pareils faits qui ne conduiſent à rien, que de donner de telles interpretations. Mais pourquoy ne peut-il trouver dans la meſme inſcription les noms de *Septimius*, *Hairanus*, *Waballathus*, & *Naſſores*, car ils doivent y eſtre marquez auſſi-bien que celuy d'*Odænathus*. De plus *Hairanus*, *Waballathus* qui ſont certainement d'origine Orientale, doivent eſtre plus aiſez à reconnoiſtre que ceux qui ſont purement Romains. *Hiram*, nom connu dans la Sainte Eſcriture, comme celuy d'un

Roy des Tyriens qui ſervit utilement Salomon dans le temps qu'il travailloit à la conſtruction du temple; ce nom, dis-je, a formé certainement celuy d'Ειρωμὸς qui ſe trouve dans les auteurs anciens de l'Hiſtoire de Tyr, entre autres Philo Biblius cité par Euſebe, & par un changement qui eſt commun à toutes les langues, ce meſme nom eſtoit eſcrit & prononcé autrement, lorſque les inſcriptions que nous avons, ont eſté faites. On ne peut pas douter que le mot d'*Herodes*, que les Grecs eſcrivent Ηρῳδὴς, ne ſoit le meſme dans ſon origine que le Ουρῳδὴς des inſcriptions Palmyreniennes, & que l'*Orodes* des hiſtoriens, en parlant des Parthes; & on ne peut chercher d'autre raiſon de ces differences, que dans le changement de la prononciation, & dans la difficulté que les Orientaux avoient d'exprimer les noms Grecs ou Latins avec les caracteres de leurs langues. On ſçait combien les noms barbares ſont defigurez par les Grecs, & les mots Perſans qui ſe trouvent dans Herodote & ailleurs le prouvent aſſez. Nos auteurs defigurent de meſme les noms Arabes, de ſorte qu'on ne peut preſque reconnoiſtre les Califes & les autres Princes Mahometans dans nos hiſtoriens. On a la meſme peine à reconnoiſtre les noms Grecs & Latins dans les livres Hebreux, Syriens, Arabes, Perſiens & autres, où ils ſont tellement defigurez, qu'avec le ſecours des hiſtoires les plus ſeures, on a beaucoup de peine à les dechifrer. Si nous n'avions que les auteurs Arabes ou Perſans, pour faire une ſuite de l'Hiſtoire des Empereurs Romains qui ſont aſſez connus, on ne pourroit pas ſeulement determiner leurs noms, encore moins connoiſtre ceux dont il pourroit eſtre parlé dans leur vie, quoy-qu'on connoiſſe neantmoins tous les caracteres dont les Syriens & les Arabes ſe ſervent pour les exprimer. Il eſt donc encore plus difficile, ou pour mieux dire, il eſt impoſſible de pouvoir eſtre aſſeuré qu'on a trouvé les caracteres Palmyreniens, parce qu'on reconnoiſt quelque conformité de figures entre les lettres Samaritaines, & celles qui paroiſſent ſur les inſcriptions qu'on s'eſt propoſé d'expliquer. Il

Il a desja esté observé que la langue Ethiopienne, qui est celle des Livres, & qui n'est plus gueres en usage parmy le peuple, a beaucoup de conformité avec la langue Chaldaïque ; & qu'elle a en mesme temps diverses inflexions tirées de l'Arabe, langues qui ayant la mesme origine sont neantmoins fort differentes. On ne peut cependant douter que les lettres qui sont le fondement de toutes les langues, doivent plustost estre regardées comme formées sur les Grecques, que comme originales, ou comme estant tirées des Syriaques ou des Arabes, avec lesquelles certainement elles n'ont aucun rapport. De plus elles ont une difference essentielle, en ce que les Ethiopiens escrivent de la gauche à la droite ; les Syriens & les Arabes de la droite à la gauche. On void assez clairement que celles des inscriptions de Palmyre se doivent lire de la mesme maniere que les Hebraïques & les Syriaques : mais cela ne suffit pas, ni pour designer les caracteres, ni pour en fixer le nombre. Car si les Syriens ont conservé celuy des lettres Hebraïques, les Arabes qui, suivant l'opinion commune, ont formé leurs lettres sur les Syriaques, en ont augmenté le nombre : les Persans & les Turcs ont adjousté divers caracteres à l'Alphabet Arabe qu'ils se sont approprié. Toutes les langues vulgaires d'Europe se sont servies & se servent encore des lettres Romaines, & il n'y a aucune nation qui ne donne à plusieurs lettres une puissance differente. On peut juger que les Palmyreniens pouvoient avoir une Dialecte particuliere, & qu'ainsi ils prononçoient differemment, qu'ils changeoient les lettres en d'autres de mesme organe, comme les Syriens en ont changé plusieurs dans la langue Hebraïque, ainsi qu'ont fait les Samaritains, les Arabes, les Ethiopiens, & generalement tous les peuples qui ont tiré leurs langues de celle-là. En ce cas-là, comme il est tres-possible qu'ils ayent formé de nouveaux caracteres, pour exprimer une prononciation differente, on n'a aucun indice pour les reconnoistre. Ainsi on se fatigue inutilement en les voulant determiner par le rapport que les figures qui

ſe trouvent dans ces inſcriptions peuvent avoir avec les caracteres Hebreux ou anciens Samaritains ; & ſi on vouloit examiner en detail, ce que l'auteur du *Periculum Palmyrennm* a ramaſſé avec beaucoup de travail, il ſeroit aiſé de faire voir que ce ſont des conjectures incertaines, des ſignifications forcées & arbitraires, qu'enfin elles ne nous apprennent rien.

Il n'y a aucunes remarques particulieres à faire ſur les trois inſcriptions Grecques & Palmyrenienes envoyées par M. le Conſul de Tripoli, ſinon qu'elles n'ont pas eſté copiées exactement. La ſeconde eſt celle qui ſe trouve au nombre XIX. parmy celles qu'ont publiées les Anglois, ſi ce n'eſt qu'il y a des differences aſſez grandes: ΔΟΥΚΗΝΑΡΙΟΝ ΚΑΙ ΑΡΑΠΕΤΗΝ, les Anglois mettent ΑΡΚΑΓΕΤΗΝ ou ΑΡΩΑΠΗΤΗΝ, ΖΑΝΔΙΚΩ, au lieu de quoy ils ont mis ΞΑΝΔΙΚΩ. On y lit que le monument a eſté érigé à l'honneur de Septimius Orodes, qui eſtoit ὕπατος, ou *Procurator Auguſti Ducenarius*, & pour le mot ſuivant, ſoit qu'il ſoit corrompu, car ſuivant les copies on le trouve eſcrit en trois ou quatre manieres differentes, il vaut mieux avoüer ſon ignorance dans une choſe tres-peu importante, que de donner des conjectures auſſi peu ſolides que celles de M. Smith. L'inſcription eſt de l'an 578. comme dans l'imprimé Grec, car il manque un chiffre dans le Latin. C'eſt ſuivant l'Ere des Seleucides, & cette année reſpond à l'an de J. C. 266. ſelon le calcul de M. Bernard & de M. Smith.

S'ils avoient trouvé quelque mot qui eut rapport à *Ducenarius*, & qu'ils en euſſent pu trouver une origine Syriaque, Arabe, Samaritaine, Hebraïque, Chaldaïque ou Rabbineſque, comme a fait Rhenfeldius à l'égard du peu de mots qu'il a cru decouvrir, ils n'auroient pas manqué d'en augmenter leurs notes, que M. Smith a groſſies inutilement de remarques tres ſeiches & peu vrayes ſur *Procurator Auguſti & Ducenarius*, quoy-que M. du Cange ſeul ait rapporté dans ſon Gloſſaire ce qu'on peut dire de meil-

leur ſur ces deux mots. Mais quand on y trouveroit quelque rapport avec la langue Syriaque, on auroit tousjours ſujet de craindre qu'on ne ſe trompaſt, par cette raiſon qui eſt certaine ou au moins plus que vray-ſemblable. C'eſt qu'on obſerve que dans les livres Syriaques les plus authentiques, preſque tous les noms Latins & Grecs, non ſeulement de charges, offices & dignitez, ſeculiers, mais auſſi tous ceux qui ſignifient les dignitez Eccleſiaſtiques, les termes d'arts, de ſciences, & une infinité d'autres, ſont demeurez ſans eſtre changez, ſinon qu'ils ſont ſouvent exprimez en lettres Syriaques, ce qui fait qu'il y a beaucoup de peine à les reconnoiſtre. C'eſt pourquoy les deux principaux auteurs de Dictionnaires parmy les Syriens, qui ſont Jeſus Bar Ali, & Bar Bahlul, ont eu ſoin de les rapporter exactement, & outre ceux-là il s'en trouve un tres-grand nombre qu'ils ont oubliez, ou qu'ils n'ont pas connus, dans les Liturgies Syriaques, dans les Traductions des anciens Canons en la meſme langue, & dans les ouvrages Philoſophiques d'Abulfarage qui ſe trouvent à Florence dans la Bibliotheque du Grand Duc. Ainſi quand on trouveroit les veritables caracteres Palmyreniens, on ne ſeroit pas plus ſçavant pour cela, puiſqu'on y liroit apparemment les noms de charges & dignitez, quoy-que Grecs ou Latins eſcrits en Lettres Syriaques: comme les Latins, *Ducenarius, Vexillationes*, & quelques autres ſont eſcrits en lettres Grecques dans le Droit Grec Romain. On n'entrera pas dans l'examen des verſions que les Anglois nous ont données de ce qui eſtoit en Grec: cela demanderoit une diſſertation particuliere, qui eſtant neceſſairement toute de critique Grammaticale, pourroit eſtre fort ennuyeuſe, & ſeroit au fond tres-inutile. Mais il eſt bon d'avertir que la pluſpart des interpretations ſont peu certaines.

On remarquera ſeulement ſur le mot de *Ducenarius*, qu'un ſçavant homme de noſtre temps a pretendu trouver une marque certaine de ſuppoſition dans un auteur qu'il ne nomme qu'obſcurement, & qu'il met dans le 13^e. ſiecle, qui

attaquant les Eveſques, dont les ſieges ont des honneurs temporels attachez, *Scripſit eos multo delectari magis* Δουκεναρίου *quam Epiſcopi nomine. Quo de vocabulo interrogati, amico conſulenti patefecimus hominis improbitatem qui ne ſtatim ea patent mutata litera* Π. *in proximam conſonantem* N. *pro voce Gallica ex duabus conflata* Δουκαπάριος, Duc & Pair, *ſcripſerit* Δουκάπριος. Ce ſont les propres paroles par leſquelles on croid qu'il marque la lettre du Concile d'Antioche, contre Paul de Samoſate, où ce mot de Δουκεναρίος eſt employé. Il l'eſt pareillement dans l'Apologie de ſaint Athanaſe, & dans pluſieurs auteurs bien plus anciens, au lieu qu'on auroit beaucoup de peine à trouver Δουκαπάριος, meſme dans la baſſe Grece. De plus Π & N ne ſe reſſemblent gueres: mais comme cet auteur fait plus de cas des inſcriptions & des medailles que des livres, celles de Palmyre, dans leſquelles ce mot eſt employé plus d'une fois, ſuffiſent pour prouver que la lettre dans laquelle il ſe trouve, ayant eſté eſcrite dans le meſme païs, & à un homme qui eſtoit en liaiſon avec Zenobie, ne peut eſtre attaquée par une marque auſſi legere de ſuppoſition.

Pour les inſcriptions trouvées à Baalbek, on ne peut preſque douter qu'elles n'ayent eſté tres-mal copiées, en ſorte qu'il eſt difficile d'en tirer aucun ſens qui puiſſe entierement ſatisfaire. DII HELIVPOL, qui eſt repeté deux fois, ſemble devoir eſtre eſcrit DIIS HELIVPOL. C'eſt-à dire, *aux Dieux d'Heliopolis :* car v eſt équivalent à *s* comme dans *Mopſueſtia*, qui en Grec s'eſcrit Μοψουεστία. Cette conjecture eſt d'autant plus vray-ſemblable, que la ville de Baalbek eſt l'ancienne Heliopolis de Syrie, comme l'a remarqué M. d'Herbelot dans ſa Bibliotheque Orientale, citant ſur ce ſujet Jeſus-Bar Hali, auteur d'un Dictionnaire Syriaque & Arabe fort ample & fort eſtimé. Mais comme M. d'Herbelot n'eſt pas entré dans le detail de cet éclairciſſement, les bornes de l'article d'un Dictionnaire ne le permettant pas, & que meſme il n'a pas rapporté ce que dit Bar Hali, dont on peut tirer pluſieurs lu-

mieres, il ne ſera pas inutile d'expliquer un peu plus au long ce qu'il en a dit en peu de mots, en commençant par des remarques tirées des auteurs plus modernes, qui ont parlé de Baalbek, où cette inſcription a eſté trouvée.

Cette ville connüe depuis plus de mille ans ſous le nom de Baalbek, eſt dans la Syrie, proprement dite *Damaſcena*, eſtant ſelon Abulfeda à 18. milles de Zebdani, qui eſt à pareille diſtance de Damas. Ce meſme Geographe dit que la ville eſt fort ancienne, & que parmy les reſtes d'antiquité remarquables, on y trouve un autel pour lequel les Sabis, ou adorateurs du feu, appellez autrement *Guebres* & *Ateſchpereſtan*, ont une grande veneration, parce qu'ils croyent par tradition qu'il y a eu autrefois en cet endroit un de leurs temples. Yacuti natif de Hama, autre Geographe Arabe, dit qu'à Baalbek on void un ancien chaſteau avec des colonnes de marbre, d'une grandeur & d'une beauté ſinguliere. Enſuite, ſuivant le genie de ceux de ſa nation qui attribuent à Salomon, tout ce qu'ils voyent de merveilleux, il adjouſte que c'eſt luy qui a baſti ce chaſteau pour la Reine de Saba, que les Arabes appellent *Belkis*, ce qui ne ſignifie autre choſe qu'une tres-grande antiquité. La ville, ſuivant Ebn-Werdi, autre Geographe, eſt baſtie ſur une montagne dans un terrain aſſez eſtendu, qui en occupe la partie ſuperieure. Il y a quantité de ſources, & au pied de la montagne une riviere qui fait aller pluſieurs moulins : & Yacuti dit que cette riviere eſt appellée Nahar-Belkis, *riviere de Belkis*, ou de la Reine de Saba. On void par un auteur qui eſcrivoit du temps de Noraddin, Sultan de Syrie, de la maiſon des Atabeks de Moſul, deſcendants de Zenghi, & qui a decrit exactement les diſtances des principaux endroits des environs de Damas, que Baalbek en eſtoit éloigné de douze Paraſangues ou lieües de 3000. pas. Ces marques conviennent plus à Heliopolis, qu'à aucune des autres villes de Phenicie, dont les noms ſont peu reconnoiſſables dans les livres Orientaux. Mais il ne falloit pas attendre des Arabes qu'ils don-

naſſent le veritable nom ancien de cette ville. Jeſus Bar Hali l'a fait dans ſon Dictionnaire, diſant qu'il ſignifie *la maiſon de Baal*, & que c'eſt *Heliopolis, ou la ville du Soleil.*

Ptolemée nomme Heliopolis comme la premiere ville de la Cælefyrie. Pline, l. 5. c. 22. dit qu'elle eſt prés des ſources du fleuve Orontes : *In via amnis Orontes, natus inter Libanum & Antilibanum juxta Heliopolim.* Il en eſt auſſi fait mention dans l'Itineraire d'Antonin, & dans la Table de Peutinger. Il en eſt parlé dans Strabon, l. 16. p. 518. Sozomene, liv. 1. c. 8. & 5. c. 10. comme eſtant voiſine du mont Liban. Les notices Eccleſiaſtiques la mettent *in Phœnice Libaneſia*, partie de la Phenicie, voiſine du mont Liban. Le nom d'Heliopolis pouvoit marquer qu'elle eſtoit particulierement diſtinguée par le culte du ſoleil, qui eſtoit la principale divinité de pluſieurs nations, particulierement des villes de Syrie, où il eſtoit adoré ſous differents noms.

Mais il eſt tres-vray-ſemblable que celuy de *Baal* ou de *Bel* qui eſt le meſme, le premier ſi fameux dans l'Hiſtoire ſainte, l'autre dans les Hiſtoires prophanes, avoit plus d'uſage parmy les Pheniciens, dont la langue eſtoit ou la meſme que l'Hebraïque, ou une de ſes principales Dialectes. Car outre les preuves que pluſieurs ſçavants hommes ont rapporté dans des Traitez exprés, qui font connoiſtre que le culte de Baal s'eſtoit repandu dans une grande partie de l'Orient, & ſur tout dans la Syrie, on en a une tres-certaine tirée de pluſieurs noms de divinitez adorées en Syrie, dans leſquels *Belus* entre en compoſition, ſur tout dans les inſcriptions Palmyreniennes qui ont donné lieu à cet eſclairciſſement. La premiere publiée autrefois par Gruter, ΑΓΛΙΒωΛω ΜΑΛΑΚ ΒΗΛΩ ΠΑΤΡΩΟΙΣ ΘΕΟΙΣ. *Bolos* eſt la meſme choſe que *Belos*, à cauſe d'une lettre gutturale tres-difficile à prononcer par le ſon obſcur & inconnu aux Grecs, ΙΑΡΙΒΩΛΟΣ dans les inſcriptions des Anglois : *Alagabale*, dont l'étymologie & la veritable orthographe ont exercé tant de

ſçavants, & quelques-autres. On ne peut preſque apporter aucune conjecture qui ne ſe deſtruiſe d'elle-meſme, ſi on veut chercher d'autre étymologie de ce nom que celle qui eſt tirée du mot *Bahal*, qui ſignifie *ſeigneur & maiſtre*. L'auteur Syrien que nous avons cité, marque preciſement que le mot de *Baalbek* ſignifie *la maiſon de Baal*; & il l'explique enſuite par *Ville du ſoleil*. C'eſt donc qu'il pouvoit avoir appris par des livres ou par des antiquitez qui ne ſont pas venuës à noſtre connoiſſance, que Baal & le ſoleil eſtoient la meſme divinité. Mais l'auteur de la Chronique Paſchale ou Alexandrine, fournit ſur ce ſujet un paſſage tres-remarquable. Τὸ ἱερὸν Ἡλιουπόλεως τὸ τῦ Βαλανίου τὸ μέγα καὶ θεσπέσιον καὶ τὸ τρίλιθον. *Templum Heliopolitanum Balanii, ingens illud & famoſiſſimum, triplicique lapide conſtructum*, &c. Il dit donc que Theodoſe changea ce temple en une Egliſe de Chreſtiens. Le ſçavant Holſtenius qui a cité ce paſſage dans ſes notes ſur Stephanus, dit que Thomas Reineſius a examiné ce paſſage; & qu'il croit qu'au lieu de Βαλανίου, il faut lire Ωρίου. Il n'approuve pas cette correction, & il a beaucoup de raiſon de la rejetter. Enſuite Holſtenius adjouſte: *Ego hoc nomen pro numine accipio, & in eo latere Beli aut Baal ſolis exiſtimo*, conjecture qui paroiſt tres-certaine, & digne de la profonde érudition & du jugement de l'auteur. M. du Cange, dans ſes notes ſur cette Chronique, approuve cette penſée, & il adjouſte que ce pourroit eſtre le nom d'*Apollo Belenus*. *Beleni forte Apollinis cujus mentio occurrit in veteribus inſcriptionibus, pag. 26. & 27. ita ut legendum ſit* Βελενίῳ. *Nam urbem Heliopolitanam ſoli ſacram fuiſſe, ipſa prodit nomenclatura. Sed & El & Bel, & Belathem Chaldæos & Babylonios, quem Baal, Phenices & adjacentes populi vocarunt dixiſſe, pluribus obſervat Seldenus, de Diis Syris, c. 1.* Il adjouſte que dans Heſychius, Βέλα, ἥλιος & αὐγὴ exponitur. Βέλις, dans Herodien, liv. 8. où il eſt parlé de l'oracle conſulté par Criſpinus Conſulaire, ἐπιχωρίου θεοῦ, du dieu du pays. Βέλιν δὲ καλοῦσι τοῦτον, σέβουσί τε ὑπερφυῶς,

L. 1. Var. lect. c. 25. p. 116.

ἀπόλλωνα εἶναι βούλοντες. *Ils l'appellerent*, dit-il, *Belis*, ou pluſtoſt *Bel*; car *is* eſt la terminaiſon Grecque, *& ils l'honnorent exceſſivement, voulant que ce ſoit Apollon.* Or on ſçait par Macrobe, & par pluſieurs autres anciens, que ſuivant l'ancienne Mythologie, Apollon eſtoit le ſoleil.

Il n'y a donc pas lieu de douter que ce temple du Βαλάνειον, ne fuſt un temple de Baal ou du ſoleil, qui eſtoient le meſme, & dont le culte eſtoit obſervé avec des ſuperſtitions exceſſives à Heliopolis, ou Baalbek.

C'eſt à ce meſme Baal qu'on doit rapporter les autres divinitez qui ſe trouvent nommées dans les inſcriptions de Palmyre, ſur tout dans la fameuſe de *Aglibolo* & *Malachelo patriis Diis*, qui ſe trouve dans Gruter, & que M. Spon a commentée dans ſes recherches d'Antiquité, mais ſans qu'il ait expliqué les principales difficultez. Il y a deux figures dans le marbre qu'il a fait graver. *Aglibolus* qui a la premiere place (ſi c'eſt luy qui eſt repréſenté) eſt un homme habillé moitié à la Romaine, moitié à la Grecque, avec une maniere de *paludamentum* à la Romaine. Si le marbre eſt bien figuré, on ne voit aucun attribut de divinité à celuy-là. L'autre a une couronne ſur la teſte & un croiſſant derriere les épaules, qui fait croire que ce peut eſtre le dieu *Lunus*; car les Pheniciens ne faiſoient pas la Lune femelle. M. Spon cite à cette occaſion un paſſage de Spartien, qui marque la ſuperſtion des Charræens à l'eſgard de ceux qui croyoient que la Lune eſtoit une déeſſe, car ils diſoient qu'ils ſeroient gouvernez par leurs femmes. Le nom de la Lune eſt encore maſculin en Arabe, & celuy du Soleil feminin. Il eſt certain que les Pheniciens avoient pour fondement de leur ſuperſtition le culte des aſtres, particulierement du ſoleil & de la lune.

Div. 3. p. 59. & ſuiv.

ΙΑΡΙΒΩΛΟΣ, autre divinité Palmyrenienne marquée dans l'inſcription, avoit, ſelon toute apparence, les meſmes attributs que *Lunus*. Car *Jari* ſignifie le mois auquel la Lune preſide. M. Smith a plus heureuſement réüſſi en cette conjecture que dans tous les autres, qui ne ſont pas ſouſtenables. Mais

Mais comme on ne pretend pas entrer dans le detail de l'idolatrie Phenicienne qui n'appartient pas à noſtre matiere, & qui ſeroit infini, on en demeurera à cette propoſition, qui eſt que *Baal* ou *Bel*, tourné en differentes manieres à cauſe de la difficulté d'exprimer les mots Orientaux en caracteres Grecs, a eſte la principale divinité des Pheniciens & Palmyreniens, ſur tout de ceux d'Heliopolis, dont parle l'inſcription Latine envoyée par M. le Conſul de Tripoli. Que de ce mot de *Baal* & *Belus*, ſont formez *Malakbelus*, *Aglibolus*, *Jaribolus*, & tous les autres. Que comme on apprend d'ailleurs que le ſoleil eſtoit particulierement honoré à Heliopolis, que l'auteur Syrien dit eſtre le meſme que Baal; cette preuve jointe à la plus grande partie de ce que Macrobe traite fort au long, pour prouver que tous les dieux doivent ſe rapporter au ſoleil, ſuffit pour prouver que ces divinitez des Heliopolitains eſtoient le Soleil & la Lune. On auroit pû eſtre plus aſſuré dans ſes conjectures ſur ce ſujet, ſi les ſtatuës qui eſtoient poſées ſur les baſes, avoient encore ſubſiſté. Elles pouvoient eſtre ſemblables à celles qu'a données M. Spon, elles pouvoient eſtre differentes. Car les payens n'avoient pas des ſyſtemes fort reglez pour leur ſuperſtition.

Ce qu'il y a de plus conſiderable à decouvrir dans les fragments qui reſtent, eſt la preuve certaine que Baalbek eſt l'ancienne *Heliopolis Libaneſia*. Les Sabis, qui ſont les reſtes des anciens Chaldéens, ont pû avoir appris de leurs anceſtres qu'il y avoit eu autrefois en cet endroit-là un ancien temple; & ce qu'en diſent les Geographes Arabes, fait voir qu'ils ne parloient pas ſans fondement, puiſque les ruines dont ils parlent, devoient eſtre celles du *Balanium*, dont parle la Chronique Alexandrine.

Photius, dans les extraits de la vie d'Iſidore par Damaſcius, nombre 242. rapporte qu'il avoit eſcrit qu'Aſclepiade eſtant à Heliopolis, qui eſt preſt du Liban, monta au ſommet de cette montagne, καὶ ἰδεῖν πολλὰ τῶν βαιτυλίων ἢ βαιτύλων; d'où il *vit pluſieurs de ces pierres ſacrées*

qu'on appelloit Baitulia ou *Baityla.* Ces pierres eſtoient regardées comme des ſtatuës animées ; & Euſebe, dans le premier livre de la Preparation Evangelique, rapporte un paſſage de Sanchoniaton où il en eſt parlé, mais d'une maniere fabuleuſe. Car il dit que c'eſtoit des pierres animées que Cœlus ou Uranus inventa pendant la guerre qu'il eut contre ſon fils Saturne. Telle eſt la fable : mais l'origine veritable eſt dans l'Hiſtoire ſainte. Jacob allant en Meſopotamie, & s'eſtant repoſé la nuit au lieu qui fut enſuite appellé *Bethel*, y eut ce ſonge miraculeux, durant lequel il vit l'eſchelle myſterieuſe par laquelle les Anges deſcendoient & montoient; il ſe leva, & ayant pris une pierre qu'il avoit mis ſous ſa teſte, pour luy ſervir de chevet, il la dreſſa pour ſervir de memorial à luy & à ſa poſterité, & il la conſacra en quelque maniere, reſpandant de l'huile deſſus. Il appella enſuite le lieu *Bethel*, c'eſt-à-dire, *maiſon* ou *lieu de Dieu*, Gen. cap. 28. ℣. 16. *Cumque evigilaſſet Jacob de ſomno, ait, vere Dominus eſt in loco iſto, & ego neſciebam. Pavenſque, quam terribilis eſt, inquit, locus iſte! non eſt hic aliud, niſi domus Dei & porta cœli. Surgens ergo Jacob mane, tulit lapidem quem ſuppoſuerat capiti ſuo, & erexit in titulum, fundens oleum deſuper: appellavitque nomen urbis Bethel, quæ prius Luza vocabatur.* C'eſt l'origine la plus ancienne & la plus certaine de ces pierres ſacrées que les anciens appelloient λίθους λιπαρους, *pierres graſſes*, à cauſe de l'huile qu'on verſoit deſſus, dont Theophraſte parle dans ſes Caracteres, au chapitre de la Superſtition, ainſi que pluſieurs autres auteurs. On les appella *Baitylia*, à cauſe que la premiere avoit eſté érigée à Bethel, & ainſi les Syriens en avoient fait une partie de leur ſuperſtition. On n'ignore pas non plus que toute celle du Paganiſme Grec eſt tirée de la Religion des anciens Hebreux, ou des Chaldéens; & quoy-que les Grecs les confondent aſſez ſouvent, à cauſe de leur origine commune, il eſt neantmoins certain que les Chaldéens proprement dits, du milieu deſquels Abraham ſortit par l'ordre de Dieu, eſtoient

idolatres dez ſon temps, & qu'ils ſont regardez comme les premiers auteurs de l'Idolatrie : car on void que Laban avoit des Idoles. Enſuite le culte de Baal, de Moloch, d'Aſtarté, de Beelphegor, & de tant d'autres, infecterent tellement toute la Syrie & la Meſopotamie, que les Iſraëlites s'y accouſtumerent, & leur idolatrie fut la ſource de tous leurs malheurs. Quand donc il s'agit d'examiner les antiquitez du pays où ces ſuperſtitions ont regné, il ne faut pas en aller chercher les origines ailleurs que dans celles qui ſont marquées dans les livres du monde les plus anciens, qui ſont ceux de l'Hiſtoire ſainte. De ſorte que ces dieux d'Heliopolis, dans l'inſcription de Baalbek, παρεδροι θεοὶ, dans celle de Gruter, & les autres de Palmyre, ne ſont autres que celuy qui eſt connu par l'Eſcriture ſainte, ſous le nom de *Baal*, par les anciens ſous celuy de *Bel*, dont les Grecs ont formé *Belus*, *Belis*, *Belenus*, *Bolus*, *Bolanus*, *Belluadrus*, & tant d'autres, outre les compoſez comme *Belſamin*, *ſeigneur des cieux*, qui eſt purement Hebreu, & divers autres qui ſe trouvent recuëillis & expliquez par Selden dans ſon traité de *diis Syris*, par Voſſius dans ſon grand ouvrage de l'Idolatrie, & par pluſieurs autres.

DISSERTATION
SUR L'ANNEE
DE LA NAISSANCE DE JESUS-CHRIST,
DECOUVERTE
PAR LES MEDAILLES ANTIQUES.

Par feu M. VAILLANT le Pere.

IL ne faut pas s'eſtonner ſi tant de perſonnes éclairées ignorent les choſes les plus cachées, puiſqu'elles ne ſçavent pas ſouvent les plus communes. Les Chreſtiens ne parlent que de la vie & de la mort de Jeſus-Chriſt; cependant ceux qui ont écrit de l'année de ſa naiſſance, ne ſont pas d'accord entr'eux, non plus que ſur l'année de ſa mort. La connoiſſance qu'on avoit de l'une & de l'autre s'eſt perduë peu à peu, & l'on eſt enfin venu à n'en ſçavoir plus préciſément le temps.

Les anciens Peres de l'Egliſe n'ont pas commencé de marquer les années par la naiſſance de Jeſus-Chriſt : ils ſe ſervoient d'autres époques. Ceux du Patriarchat d'Alexandrie prenoient la leur du jour de la bataille Actiaque, l'an de Rome 751. ou pluſtoſt de la mort d'Antoine & de Cléopatre. Les Chreſtiens d'Egypte luy ſubſtituérent l'ére, qu'ils appellérent Dioclétienne, ou celle des Martyrs, à cauſe du grand nombre de Fideles que l'empereur Dioclétien fit mourir. Elle commença à la fin du troiſiéme ſiécle, & dura juſqu'au ſixiéme.

Denys ſurnommé le Petit, moine de Scythie, qui demeuroit à Rome, crut qu'il n'eſtoit pas honorable à des Chreſtiens de compter leurs années du regne d'un tyran qui avoit tant fait mourir de martyrs, mais qu'il eſtoit plus juſte

de faire un époque de la naiſſance de celuy pour lequel ils avoient ſi conſtamment verſé leur ſang. Il fit pour cet effet un cycle Paſchal, & en aſſigna le jour au 25. de Décembre de l'année de Rome 753. & l'on commença de compter l'an premier de l'ére Chrétienne au mois de Janvier 754. du Conſulat de C. Céſar & de Paul Emile. Elle n'eût pourtant ſa vogue entiére qu'environ cent ans aprés ſous Charle Martel, au commencement du ſeptiéme ſiécle, que l'Egliſe Latine la ſuivit, & on l'appella depuis l'ére Vulgaire.

Comme l'Evangile nous enſeigne que Jeſus-Chriſt a pris naiſſance avant la mort d'Hérode, qui reçeût les Mages à Jéruſalem, & fit maſſacrer les Innocents, pour envelopper dans leur nombre celuy qu'ils cherchoient; pluſieurs ont taſché, ſur ce qu'ont dit les Evangéliſtes, & ſur le rapport des Peres, de fixer l'année de la naiſſance de Jeſus-Chriſt, ce qui a fait naiſtre beaucoup d'opinions ſur ce ſujet.

Je ne m'arreſterai pas à les déduire icy pour les diſcuter, parce que ces auteurs ſe ſont ſervis de pluſieurs paſſages des Evangéliſtes & des anciens Peres, qu'ils n'ont pû accorder enſemble. C'eſt ce qui a fait dire à ſaint Auguſtin, livre 2. de la Doctrine Chreſtienne: *Per Olympiadas, & per Conſulum nomina, multæ ſæpe quæruntur à nobis, & ignorantia Conſulatus, quo natus eſt Dominus, & quo paſſus eſt nonnullos coëgit errare.* Je ne prétends donc pas en parler; mais je me ſerviray de monuments inconteſtables par leur antiquité, & qui ſont du meſme temps durant lequel les choſes dont il s'agit ſe ſont paſſées, puiſque ce ſont les monnoyes qui eſtoient pour lors en uſage en Syrie, & dont la Judée ſe ſervoit auſſi.

Je joints à ces médailles un hiſtorien, qui rapporte ce qu'il a veû à la cour d'Hérode, ſous lequel eſt né Jeſus-Chriſt; c'eſt Nicolas de la ville de Damas, premier miniſtre de ce roy, dont Joſeph a tiré les extraits de ſes antiquitez Judaïques. Ainſi par ces monnoyes on trouve la

certitude du temps, & par cet auteur la vérité du fait : & comme les premiéres marquent les annees, il ne faut que les accorder avec l'Hiſtoire pour trouver la naiſſance de Jeſus-Chriſt, qui, ſuivant l'Ecriture, a précédé la mort d'Hérode.

Pour eſtablir le temps que le Seigneur eſt venu au monde, il eſt à propos de faire voir quelles ſont les médailles ou monnoyes dont on ſe ſert pour témoins irréprochables. Ce ſont celles de la ville d'Antioche, capitale de Syrie, où l'on marquoit le nom du gouverneur de la Province, & l'année de l'époque dont elle uſoit pour lors. Voicy la premiére.

Elle porte d'un coſté la teſte de Jupiter ſans inſcription ; c'eſt le dieu tutelaire d'Antioche ; de l'autre elle a une figure de femme ornée d'une couronne faite de tours, aſſiſe ſur des rochers, tenant de la main droite une branche de palmier ; c'eſt le Génie de la ville : à ſes pieds paroiſt un fleuve les bras eſtendus, qui déſigne l'Oronte, pour la diſtinguer des autres villes du nom d'Antioche, par ces ſymboles. On y lit à l'entour ANTIOXEΩN ΕΠΙ ΟΥΑΡΟΥ : *Antiochenſium ſub Varo ;* & dans le champ de la médaille ſont ces deux lettres numérales, ΕΚ. c'eſt-à-dire, vingt-cinq, la vingt-cinquiéme année.

Il eſt néceſſaire d'avertir ici, qu'à l'égard des diverſes époques qu'ont pris ceux d'Antioche, ils ſe ſont ſervis de quatre. La premiére eſtoit des Séleucides. La deuxiéme ſous Pompée, qui réduiſit le Royaume de Syrie en Province Romaine, & donna à cette ville la permiſſion de conſerver ſes loix, d'où elle s'appelle Αὐτόνομος. Aprés la mort de Pompée arrivée en Egypte, Jule Céſar ſortant d'Aléxandrie, & marchant contre Pharnace, paſſa à Antioche, & luy accorda pluſieurs priviléges, d'où elle compta la troiſiéme époque. Enfin dans le partage de l'Empire Romain fait entre Auguſte & Antoine, la Syrie avec toutes les provinces, depuis la Sicile juſqu'à l'Orient eſtant échеûës à Antoine, & ce Triumvir ayant eſté enſuite vain-

A.

Medailles d'Antioche
frappées Sous Varus.

1 2 3

B

Medailles d'Herode Antipas
frappées Sous Caligula.

1 2

cu par Auguſte à la bataille d'Actium, la ville d'Antioche avant la mort d'Antoine ſe déclara pour Auguſte, & prit pour la quatriéme époque le jour de cette fameuſe victoire, donnée le 2. de Septembre, l'an de Rome 723.

Pour confirmer cette vérité, Antioche mit ſur les médaillons d'argent qu'elle fit frapper en l'honneur d'Auguſte, d'un coſté ſa teſte avec cette inſcription ΚΑΙΣΑΡ ΣΕΒΑΣΤΟΣ, & au revers ce meſme Génie de la ville aſſis ſur des rochers, comme à celles de Varus, avec ces mots : ΕΤΟΥΣ ΝΙΚΗΣ, *anno victoriæ :* & ainſi des autres années. Cette preuve oſte tous les doutes que quelques-uns ont voulu faire, pour mieux eſtablir que la Syrie n'a compté ſon époque qu'avec celle d'Aléxandrie du 29. Aouſt 724. Les villes eſtoient trop jalouſes entre elles pour emprunter ainſi leurs époques les unes des autres.

Sur ce fondement, l'année 25. que la premiére médaille de Varus marque ſur ſon revers, ſe doit compter du jour de la bataille Actiaque, c'eſt-à-dire, du 2. de Septembre 723. comme on a dit : & ainſi les deux nombres feront enſemble 748. qui auront commencé au mois de Septembre 747. & courront juſqu'à pareil jour de l'année ſuivante, qui eſt celle pendant laquelle Varus vint en Syrie pour en eſtre gouverneur, ayant ſuccédé à C. Sentius Saturninus, comme le rapporte Joſeph : *Quintilius Varus ſucceſſor Saturnino miſſus.* Quintilius Varus fut envoyé pour ſucceſſeur à Saturninus. *L. 7.*

Quoy-que les gouverneurs des provinces eûſſent toûjours eſté nommez pour aller au commencement de chaque année dans leurs départements, cependant depuis qu'elles furent partagées entre Auguſte & le Sénat, celles de cet Empereur ne furent pas remplies ſi réguliérement que celles de la République. Et comme la Syrie eſtoit du reſſort d'Auguſte, Saturninus y demeura quelques mois, juſqu'à ce que Varus y peûſt arriver en 748. de Rome, que finiſſoit au 2. de Septembre l'année 25. de ceux d'Antioche. *Dio. l. 53.*

Pour monſtrer que ce fut en ces deux années qui mar-

choient ainſi enſemble, que Varus vint en ſon gouvernement de Syrie, & par cette preuve faire voir ſuivant l'Eſcriture, la naiſſance de Jeſus-Chriſt avant la mort d'Hérode, que Joſeph rapporte eſtre arrivée l'an 750. de Rome, il eſt à propos de dire ce que cet hiſtorien raconte du voyage qu'Antipater fit à Rome, du temps qu'il y demeura, de ſon retour en Judée, de la maladie d'Hérode, & enfin de la mort de ce roy.

Antipater eſtoit l'aiſné des enfants qu'Hérode avoit eûs de Doris, avant que d'eſtre déclaré roy, & qu'il eſloigna de ſa cour quand il épouſa Marianne fille d'Aléxandre deuxiéme, du ſang des Aſmonéens, luy permettant ſeulement d'y venir aux jours de feſtes. Mais Aléxandre & Ariſtobule, qu'il avoit eûs de cette princeſſe, luy parurent aprés la mort de leur mére d'un naturel fier & hautin; & pour les mortifier & les tenir dans le devoir, il rappella à la cour Antipater qui eſtoit trop ambitieux pour ne pas entretenir dans l'eſprit crédule & inquiet de ſon pére, des ſoupçons qui n'y avoient que trop pris racine. Le crime ſuppoſé de Marianne ſe renouvelloit dans ſes enfants, & Antipater par ſes calomnies porta Hérode à les faire mourir.

Auguſte avoit promis à ce prince de déſigner à la royauté celuy de ſes enfants qu'il voudroit; & quoy-que du vivant meſme d'Aléxandre & d'Ariſtobule, Hérode eûſt déclaré Antipater pour regner aprés luy, l'impatience qu'Antipater avoit de monter ſur le thrône, quoy-qu'il n'y eûſt plus perſonne qui pûſt luy donner de l'ombrage, fit qu'il ne ſongea plus qu'à avancer les jours de ſon pére, à qui il avoit tant d'obligations. Il ſe joignit avec Phéroras frére d'Hérode, qui eſtoit mécontent de luy: & de peur que leur commerce ne fût découvert, ils réſolurent tous deux de quitter la cour. Antipater par la permiſſion de ſon pére s'en alla à Rome pour ſe faire agréer roy par Auguſte aprés Hérode, & Phéroras ſe retira dans ſa tétrarchie.

Le temps du départ d'Antipater n'eſt pas marqué dans Joſeph;

Joſeph; mais il rapporte que Saturnin eſtoit encore en Syrie quand il arriva à Rome. Hérode avoit donné à ſon fils trois cens talents pour faire ce voyage, outre les cinquante qu'il luy avoit aſſignez pour ſes revenus; c'eſt pourquoy cet hiſtorien dit; *Nullis parcebat ſumptibus in demerendis paternis amicis.... præcipuè quotquot Romæ erant, magnificentiſſimis muneribus ſibi concilians, & ante omnes, Saturninum, qui tum Syriæ præerat*, afin que dans les lettres qu'il écrivoit à Auguſte, il parlaſt de luy avantageuſement.

Joſeph dans un autre endroit nous apprend qu'auſſi-toſt qu'Antipater arriva à Rome, Sylléus, que ce Prince avoit accuſé devant l'Empereur, s'y rendit, & que cet Arabe y trouva les témoins que Saturninus y avoit envoyez de Syrie, qui avoient avoüé dans les tourments que c'eſtoit luy qui les avoit ſéduits pour empoiſonner Hérode : *Quos omnes Saturninus apud ſe delatos Romam judicandos, amplius & puniendos tranſmiſit.* Il y a apparence qu'Antipater partit de Judée au commencement de l'an 748. aprés que Saturninus eûſt achevé en 747. le temps de ſon gouvernement en Syrie, puiſque Varus qui luy ſuccéda, marque dans ſa médaille d'Antioche l'année 25. qui finiſſoit au 2. de Septembre 748.

Aprés le départ d'Antipater de la Judée, & qu'il fut arrivé à Rome, il faut examiner dans Joſeph le temps que ce prince demeura en cette ville. Il raconte les grands démeſlez qu'il eût contre Sylléus devant Auguſte. Cet Arabe eſtoit le premier miniſtre d'Orobas roy d'Arabie, & eſtant à la cour d'Hérode pour les affaires de ſon maiſtre, il devint amoureux de Salomé ſœur de ce prince, à qui il n'eſtoit pas indifférent; de quoy Hérode eſtant informé, il ſouhaita que Sylléus ſe fit Juif. Cet Arabe irrité accuſa Hérode à Rome, & Hérode fut obligé d'y envoyer Nicolas de Damas pour ſe juſtifier. Ce miniſtre s'en acquitta parfaitement bien, & convainquit de fauſſeté Sylléus. Auguſte le condamna à mort; mais il le renvoya auparavant en Sy-

rie ſatisfaire ſes créanciers. Dans ce voyage Sylleus, pour ſe vanger, corrompit Corinthus, & l'engagea à empoiſonner Hérode.

Fabatus intendant d'Auguſte en Syrie, ayant appris de Corinthus ce qu'il avoit promis à Sylléus, il le découvrit à Hérode, qui convainquit Corinthus avec deux autres Arabes que Sylléus luy avoit envoyez pour le preſſer d'exécuter ſon deſſein, & de l'aider s'il eſtoit beſoin. Hérode les envoya tous trois à Saturninus, qui les fit conduire à Rome avec les informations du fait. C'eſt ce dont Antipater accuſoit de nouveau Sylléus quand il y arriva, & Batyllus affranchi de ce prince, à ſon retour de Rome en Judée, rapporta qu'Antipater avoit dépenſé en cette occaſion deux cens talents; ce qui fait voir qu'il s'eſtoit paſſé beaucoup de temps à la pourſuite de cette affaire avant la mort de Phéroras dont on va parler, qui découvrit le crime d'Antipater, & acheva de faire connoiſtre le temps que ce prince demeura à Rome.

Antipater en partant pour Rome, avoit laiſſé à Phéroras le poiſon qu'Antiphylus luy avoit apporté d'Egypte de la part de Theudion frére de Doris ſa mére, afin que durant ſon abſence il le pûſt donner au Roy ſon pére ſans beaucoup de ſoupçon. Phéroras obligé de ſe retirer dans ſa tétrarchie, ne put trouver l'occaſion d'empoiſonner Hérode, mais il fut empoiſonné luy-meſme par ſa femme. Elle en fut accuſée par deux affranchis de ſon mari; & l'affaire inſtruite devant le roy, Antipater fut convaincu d'avoir fait venir ce poiſon par les intrigues de ſa mére Doris. Joſeph obſerve que ce fut avant qu'Antipater partiſt de Rome : *Quamvis*, dit-il, *inter ſcelus probatum & ipſius reditum, ſeptem menſium intervalla fluxiſſent.*

Le temps que mit Antipater à terminer l'affaire de Sylléus à Rome, le temps qu'il y demeura depuis que ſon crime fut découvert en Judée, ſon voyage & ſon retour, ſemblent emporter une partie fort conſidérable de la deuxiéme année du gouvernement de Varus, laquelle s'écoula toute en-

tiere pendant ce différent. C'eſt ce que marque ſa ſeconde médaille. La voicy.

Elle porte la meſme teſte de Jupiter, & au revers le meſme type du Génie de la ville d'Antioche, avec la meſme inſcription ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ ΕΠΙ ΘΥΑΡΟΥ. Elle n'eſt différente de la premiére que par ces lettres numérales ϛΚ, l'an 26. qui avoit fini au 2. de Septembre 749. de Rome, aprés quoy Antipater retourna en Judée; & comme aprés ſon retour Jeſus-Chriſt vint au monde, puiſque l'Egliſe nous enſeigne qu'il prit naiſſance le 25. de Decembre. Sur ce fondement ce doit eſtre l'année 749. puiſqu'Hérode, ſelon Joſeph & les médailles, eſt mort en 750. de Rome, & la 27. année d'Antioche. Pour le faire mieux voir, il faut reprendre l'hiſtoire d'Antipater, pour arriver à la mort d'Hérode.

Joſeph raconte qu'Auguſte renvoya honnorablement ce prince en Judée, & le chemin que tint Antipater pour y retourner. Il dit que ſon pére l'attendoit avec impatience pour le punir; qu'Antipater trouva dans la chambre d'Hérode Varus, qu'il avoit prié de venir exprés pour ce ſujet. Enſuite cet hiſtorien rapporte que ce malheureux fils ayant eſté convaincu devant ce gouverneur, le roy le fit arreſter, & que d'abord aprés que Varus fut parti de Jéruſalem, Hérode écrivit à Auguſte pour l'informer du crime d'Antipater. Joſeph ajouſte: *Per eoſdem dies interceptæ ſunt Antiphyli ad Antipatrum ex Ægypto miſſæ literæ,* par leſquelles Acmé, Juive de nation, qui eſtoit au ſervice de Livie femme d'Auguſte, luy écrivoit par la voye d'Alexandrie, comme ils eſtoient convenus à Rome, qu'elle avoit mandé à Hérode que Salomé & Sylléus luy vouloient dreſſer des embuſches, pour luy donner de l'ombrage de ſa ſœur, & la mettre ainſi mal dans l'eſprit de ſon frére; ce qui obligea le Roy d'envoyer des ambaſſadeurs à Rome avec les lettres d'Acmé.

Noſtre hiſtorien continuë de parler du départ des Envoyez, & de ce qui arriva enſuite: *Dùm legati inſtructi mandatis ac literis Romam properant, rex morbo correp-*

tus, teſtamentum condidit. La maladie eſtoit dangereuſe; puiſque le roy fit ſon teſtament, & que quelque temps aprés elle l'emporta : & Joſeph ajouſte, *deſperatâ ſalute quod jam ad 70. ætatis annum accederet.* Mais ce que cet auteur raconte qui arriva avant ſa mort, eſt entiérement déciſif par l'éclipſe de lune qu'il marque dans ce temps-là.

Deux interprétes de la Loy émeûrent une ſédition à Jéruſalem. *Hi poſtquam cognoverunt morbum regis eſſe incurabilem*, excitérent la jeuneſſe à jetter en bas l'aigle d'or qu'Hérode, au mépris de la Loy, avoit fait mettre ſur la grande porte du temple. Le bruit s'en eſtant répandu juſqu'au palais d'Hérode, il les fit mourir cruellement; & Joſeph ajouſte : *In quam noctem etiam defectus lunæ incidit.* Ce qui arriva le 13. de Mars à trois heures aprés minuit, de l'an 750. de Rome, ſelon le calcul aſtronomique. Voyons ce qui s'eſt paſſé depuis juſqu'à la mort du roy, pour en eſtre entiérement certains.

Joſeph dit enſuite : *regi verò morbus factus eſt gravior.* Cependant Hérode eſpéroit toûjours en revenir, & cherchoit des remédes de toutes parts. Il ſe fit porter, par le conſeil de ſes médecins, de Jéricho, où il avoit fait mourir les ſéditieux, à la ville de Callirhoë qui n'en eſtoit pas éloignée, pour ſe ſervir des eaux chaudes d'une fontaine du bout du lac Aſphaltite. Il s'y trouva ſi mal la premiére fois qu'il y fut mis, qu'il penſa mourir, & ſur le champ il ſe fit reporter à Jéricho; où eſtant arrivé, il receût des lettres de ſes ambaſſadeurs qu'il avoit envoyez à Rome. Auguſte luy mandoit qu'il avoit fait mourir Acmé, & qu'il luy laiſſoit à punir Antipater comme il voudroit, eſtant ſon roy & ſon pére.

Cette nouvelle le réjoüit un peu: mais ſur l'heure une douleur aiguë l'attaqua ſi fortement, qu'il réſolut de ſe tüer; & feignant de vouloir peler une pomme, il demanda un couteau pour exécuter ſon deſſein. Cela fit grand bruit dans le palais. Chacun crut qu'il eſtoit mort; & le bruit de ſa mort alla juſqu'à la priſon d'Antipater. Il fit ce

qu'il pût pour corrompre celuy qui commandoit à ſa garde, qui alla auſſi-toſt avertir le roy qu'il ſçavoit encore envie. La colére d'Hérode ſe ralluma tellement contre ce malheureux Prince, que tout languiſſant qu'il eſtoit, il ſe leva ſur ſon coude, & commanda à un de ſes gardes de l'aller tüer : ce qui fut exécuté ſur le champ. Joſeph achéve en diſant : *quinto die poſtquàm Antipatrum filium occidit, vitâ defunctus eſt ;* ce qui arriva immédiatement devant la feſte de Paſque, qui eſtoit cette année là le 28. de Mars 750. Mais avant que de rapporter les années du regne d'Hérode, il faut faire voir que ce fut dans ce temps-là qu'il mourut.

Archélaüs qui avoit eſté nommé roy par le teſtament de ſon pére, luy fit faire de magnifiques funérailles, & enſuite monta au temple pour haranguer le peuple. Il dît qu'il ne prendroit pas le titre de roi, avant que ce titre luy eûſt eſté confirmé à Rome : ce qui donna occaſion à quelques mécontents d'exciter du trouble dans la ville, pour avoir ſatisfaction de la mort de ceux qui avoient arraché l'aigle d'or de deſſus la porte du temple. Dés l'aprés-dinée ils y furent, & là ſe ſervirent du temps de la feſte de Paſque pour augmenter leur nombre. Archélaüs preſſé d'aller à Rome, les voulut d'abord appaiſer par douceur & par promeſſes, mais il fut obligé de les diſſiper par la force. Il fit enſuite publier que tout le monde qui eſtoit venu pour la feſte, eûſt à s'en retourner chez ſoy ; & on ceſſa ainſi de célébrer la Paſque : aprés quoi ce Prince alla s'embarquer à Céſarée.

Joſeph compte par deux différentes époques le regne d'Hérode. Il luy donne 37. ans du jour qu'Antigonus fils d'Ariſtobule II. qui eſtoit du ſang des Aſmonéens, fut dépoſſédé de ſon royaume, aprés qu'il ſe fut rendu à Soſius, Jéruſalem eſtant priſe l'an de Rome 714. Par la deuxiéme il ne luy en marque que 34. ſçavoir, aprés qu'il fut déclaré roy à Rome en 717 ; & ces deux époques reviennent au meſme temps, parce que ces deux nombres

joints chacun à leurs années, tombent dans la 750. de Rome, pendant que couroit la 27. d Antioche, & la troiſiéme de Varus. Mais avant que d'aller plus loin, il eſt temps de rapporter la derniére médaille de ce gouverneur, qui contient la 27. année de l'époque d'Antioche.

C'eſt toûjours la teſte de Jupiter, & le revers eſt pareillement le Génie de la ville avec ces mots, ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ ΕΠΙ ΟΥΑΡΟΥ. Elle ne différe des deux autres que par ces deux lettres ΖΚ, qui eſt l'année 27. & ſuppoſé qu'il ſe trouvaſt une quatriéme médaille de Varus avec l'année 28. elle n'acheveroit que celle de 750. de Rome, que ce gouverneur auroit commencé celle d'Antioche au 2. de Septembre. Et pour cet effet il reſte à monſtrer le temps que Varus eſt demeuré en Syrie, ſelon noſtre hiſtorien, pour avoir fini les trois ans de ſon gouvernement.

L'empreſſement que Joſeph fait voir qu'eût Archélaüs pour aller à Rome, n'eſt que trop ſuffiſant pour détruire la penſée de quelques écrivains, qui mettent la mort d'Hérode en 750. & différent le départ d'Archélaüs juſqu'en 751. Mais puiſqu'ils demeurent d'accord du premier, l'autre ne feroit que prolonger le gouvernement de Varus, ce qui eſt indifférent pour le temps de la naiſſance de Jeſus-Chriſt prouvée par les médailles de ce magiſtrat Romain.

Sabinus intendant d'Auguſte en Syrie, n'eût pas pluſtoſt appris la mort d'Hérode, qu'il partit pour Jéruſalem, & paſſant par Céſarée où s'alloit embarquer Archélaüs; il y trouva Varus qui le pria d'attendre juſqu'au retour de ce prince à aller à Jeruſalem ſéqueſtrer les biens du roy, ce qu'ayant fait, aprés leur départ, les Juifs ſe révoltérent. Varus averti de cette ſédition, vint avec trois légions; ſa préſence diſſipa le tumulte, & il laiſſa une légion pour contenir les Juifs, qui prirent occaſion de ſe révolter une ſeconde fois. Varus y vint encore, il punit les coupables, envoya les chefs à Rome, & retourna à Antioche. A ce récit de Joſeph il ne ſe paſſa pas bien

du temps, puiſque la deuxiéme ſédition ſurvint aux feſtes de la Pentecoſte de 750; & il y a toute apparence que Varus, cette année de Rome finie, s'en retourna. Auſſi noſtre hiſtorien ne parle-t-il plus de ce gouverneur.

Ce qui a fait reporter par quelques-uns l'embarquement d'Archélaüs à l'année 751. c'eſt qu'un auteur moderne a mis la mort d'Hérode en Novembre de l'année 750. contre le témoignage des médailles de Varus, & contre l'hiſtoire de Joſeph, qui eſtablit que cette mort eſt arrivée vers Paſque de 750. par les années du regne d'Hérode. Les médailles d'Hérode Antipas ſon autre fils, en convainquent entiérement. Mais avant que de les rapporter, il ſera bon de dire que quelques-uns ont formé quelques doutes, ſçavoir, ſi les années du regne d'Hérode aſſignées par Joſeph, ſe doivent entendre d'années complettes. On leur répondra ſimplement qu'elles ne peuvent paſſer pour finies, ſi on les compte, comme l'on doit faire, du jour de la bataille Actiaque. Auſſi n'eſt-ce pas le ſentiment de cet hiſtorien, comme on va taſcher de le montrer.

Durant les troubles arrivez en Judée à la Pentecoſte de l'année 750, Archélaüs eſtoit à Rome où il n'obtint que le titre d'etnarque, au lieu de celuy de roy. Joſeph parlant du temps de ſon regne, dit dans le premier livre de la Guerre des Juifs, qu'il fut relégué par Auguſte la neuviéme année de ſa principauté, qui ſe doit entendre compléte, parce qu'il rapporte dans le 17. de ſes Antiquitez, la meſme choſe en la 10. année d'Archélaüs, qui ne ſe peut dire alors que commencée. C'eſt ce que certifie Dion, quand il raconte que ce prince fut exilé en 759. ſous le Conſulat de M. Emilius Lepidus & de L. Aruntius. Ainſi le départ d'Archélaüs pour Rome ne peut pas avoir eſté différé en 751. ce qui prouve abſolument la mort d'Hérode en 750. au mois de Mars, puiſque ſon fils n'a regné que neuf ans, & non pas dix complets. C'eſt ce que juſtifie encore Joſeph par la meſme époque de la bataille Actiaque, qui rend inconteſtable le calcul des médailles de Varus, dont

cet hiſtorien ſe ſert luy-meſme. Il dit au livre XVIII. qu'Auguſte envoya Quirinus pour vendre les biens confiſquez d'Archélaüs exilé, comme on l'a dit, en 759. & faire le dénombrement du peuple dans ſes eſtats. Ce dénombrement fut achevé en 760, ſelon Joſéph : *In annum 37, poſt victum à Cæſare in Actiacâ pugnâ Antonium.* Cette année 37. qui commençoit au 2. de Septembre, 759. avoit fini à pareil jour du meſme mois 760 ; & ainſi fait voir par les années du regne d'Archélaüs, que ce prince eſtoit à Rome à la Pentecoſte de 750, & qu'Hérode eſtoit mort ſur la fin de Mars de la meſme année.

Comme Joſeph s'accorde avec les médailles de Varus, celles d'Hérode Antipas concourent avec cet hiſtorien, & tous ces monuments confirment la mort d'Hérode le Grand au mois de Mars 750, & non pas au mois de Novembre ſuivant. C'eſt ce que l'on va faire connoiſtre par les médailles ſuivantes.

Elles ont d'un coſté, ΗΡΩΔΗΣ ΤΕΤΡΑΡΧΗΣ, avec une branche de palmier. Et du meſme coſté la premiére a au milieu L M Γ c'eſt-à-dire, *anno* 43. & l'autre L M Δ *anno* 44. & toutes deux ont au revers dans une couronne de laurier, ΓΑΙΩ ΚΑΙΣΑ ΓΕΡΜΑΝΙΚΩ ΣΕΒ, qui eſt le nom de Caligula. Ces médailles ſont dédiées à cet empereur par Hérode le tétrarque, les années 43. & 44. de ſa principauté. On ne peut révoquer en doute qu'il ne la comptaſt du jour de la mort de ſon pére, arrivée à la fin de Mars 750. & qui ſelon la ſupputation de ces monnoyes, témoins irréprochables de la vérité, ne ſe peut tranſporter au mois de Novembre ſuivant.

Antipas, pour monſtrer un entier attachement à Caligula, avoit fait mettre ſon nom ſur ſes médailles avec les années de ſon regne, dont la derniére répondoit à la quatriéme de cet empereur, qui avoit ſuccédé à Tibére le 17. de Mars 790, & ainſi tomboit en 793. de Rome, que ce prince partit de Judée pour venir faire la cour à Caligula, qu'il trouva à Bayes proche de Naples. Mais

il

il fut bien ſurpris quand il ſe vit ſuſpect à cet empereur, qui aprés l'avoir convaincu des choſes qu'Agrippa ſon neveu avoit avancées contre luy, le relégua à Lyon ſur la fin de Novembre. Que ſi Hérode le Grand eſtoit mort à pareil mois de l'année 750. Antipas n'auroit pas commencé ſa 44. année, comme cette derniére médaille le marque; ce qui prouve indubitablement que ſon pére eſtoit mort au mois de Mars, & non pas au mois de Novembre.

Enfin, aprés que j'ai fait voir, que par les médailles de Quintilius Varus, la naiſſance de Jeſus-Chriſt, que l'Egliſe aſſigne au 25. de Décembre, eſt dans la 749. année de Rome, puiſque Joſeph rapporte la mort du Grand Hérode à la fin de Mars en 750, & non pas au mois de Novembre ſuivant; ce que j'ay confirmé par les médailles d'Antipas ſon fils: on peut juger par la découverte de cette époque, quel avantage on tire tous les jours des médailles pour l'éclairciſſement de l'Hiſtoire.

DU TITRE DE NEOCORE dans les Médailles Grecques frappées ſous les Empereurs Romains.

Par M. VAILLANT le Pere.

CE n'eſt pas d'aujourd'huy que la queſtion de ſçavoir ce qu'on entend par le mot de NEOCORES dans les médailles, a eſté agitée par les antiquaires qui ont écrit ſur cette matiére; & quoy-qu'à force de l'éclaircir on ſoit preſque tombé d'accord de leurs principales fonctions, il ſemble que la difficulté ſoit demeurée ſur le nombre des NEOCORATS qui ſe trouvent ſur ces monuments antiques. On ne ſçait s'ils ont eſté ſucceſſivement accordez par différents empereurs, ou ſi les peuples, qui les ont obtenus, les ont reçeûs ſous le meſme prince.

Pour venir à l'éclairciſſement du mot de *Néocore*, il eſt à propos d'en chercher l'étymologie. C'eſt un nom Grec compoſé de νεὼς, Attiquement pris pour ναὸς, *templum*, & de χορεῖν, *verrere* & *ornare*, tellement que νεωκόρος veut dire, *cui templi verrendi & ornandi cura commiſſa eſt*; en latin *AEdituus*. Νεωκόρος a enfin eſté latiniſé en *Neocorus*, comme le rapporte Gruter dans des inſcriptions, & Firmicus du temps de Conſtantin, d'où les François on dit *Néocore*, & les Italiens *Neocoro*.

Comme pour un petit temple il ſuffiſoit d'un Néocore, il en fallut pluſieurs quand on en a baſti de grands; & principalement pour la garde des riches offrandes qu'on y faiſoit : *Illi fores ædis effringunt æditui, cuſtodeſque maturè ſentiunt*, dit Cicéron. Ces Néocores inſtruits de l'origine de tout le culte qui ſe rendoit au dieu dont ils gardoient le temple, l'apprenoient aux eſtrangers & l'enſeignoient à ceux de la ville qui n'en eſtoient pas ſuffiſamment informez. De là, ſuivant le témoignage de Porphyrion, ils furent appellez *Narratores*. Enfin, on les chargea de tout ce qui concernoit le ſoin des choſes ſacrées, & meſme des feſtes.

Comme les peuples & les villes, au jour de ces feſtes célébroient des jeux en l'honneur des divinitez, & que ces jeux les engageoient à de grandes dépenſes, ils crurent ſe dédommager en prenant eux-meſmes le nom de Néocores. Ils ſe l'attribuérent donc ainſi par analogie. C'eſt en ce ſens que ſaint Luc appelle Neocores les Ephéſiens, quand il rapporte dans les Actes des Apoſtres que le Scribe, un des premiers magiſtrats de la ville, appaiſa le tumulte que l'orfévre Démétrius avoit excité : *Viri Epheſii, quis enim eſt hominum qui neſciat Epheſiorum civitatem cultricem eſſe magnæ Dianæ.* Dans le Grec il y a Νεωκόρον. C'eſt ce titre d'honneur que les Ephéſiens ont toûjours gardé dans leurs médailles, quand la flaterie les obligea de ſe dire Néocores des Auguſtes, comme les Smyrnéens avoient déja fait, ainſi qu'on reconnoit par le médaillon de Caracalle, où ils ſe diſent ΣΜΥΡΝΑΙΩΝ ΠΡΩΤΩΝ ΑΣΙΑΣ Γ

Act. XIX, 35.

ΝΕΩΚΟΡΩΝ ΤΩΝ CEBACTΩN. Ainſi ces Ephéſiens ſe nommérent ſous le meſme empereur, dont ils avoient receû comme eux la grace d'avoir le troiſiéme Nécorat, ΕΦΕCΙΩΝ ΤΡΙC ΝΕΩΚΟΡΩΝ ΚΑΙ ΤΗC ΑΡΤΕΜΙΔΟC. Perſonne ne met en doute que ceux d'Ephéſe n'entendent par le Τεὶς νεωκόρων, comme les Smyrnéens, τῶν Σεβαστῶν, & que ce ne ſoit pour cela qu'ils ajoutent de plus ΚΑΙ ΤΗΣ ΑΡΤΕΜΙΔΟC.

Il eſt temps de rapporter les ſentiments des premiers antiquaires qui ont écrit des Nécores. Goltzius, un des plus anciens qui en ait parlé ſur une médaille fauſſe, où l'on avoit mis ΚΝΩΣΣΙΩΝ ΔΙC ΝΕΩΚΟΡΩΝ, a expliqué ces mots par ceux-cy, *ſecundo repopulatorum*, dans la penſée que le mot de Néocore avoit eſté employé pour ſignifier que des peuples avoient receû de nouveaux habitants. En quoy il n'a eſté ſuivi de perſonne.

Antonius Auguſtinus, trés habile antiquaire d'ailleurs, n'a pas mieux réüſſi dans ſon interprétation du mot Néocore, quand il a dit dans ſon cinquiéme Dialogue que ce mot donne bien de la peine à ceux qui examinent les médailles avec ſoin, & que ſa véritable explication eſt ce qu'on lit dans quelques inſcriptions, ſçavoir, DEVOTVS NVMINI MAIESTATI QVE EIVS. Je ne ſçais pas ſur quel fondement il allégue avec tant de confiance une telle propoſition que perſonne n'a approuvée.

Nonnius qui a ſi doctement interprété la grande Gréce & l'Aſie mineure de Goltzius, eſt plus ingénu; *Quid illud* ΝΕΩΚΟΡΩΝ *mihi non liquet*, dit-il, à la page 145. de ce dernier ouvrage, *ſcio* Νεωκόρος *ædituum eſſe, & cui cura incumbit templum ab immunditie repurgare*, mais ſon embarras eſt, *cur ædituis publicus in regio numiſmate honor*, dit-il, parlant d'une médaille de petit bronze, où eſt repréſenté la teſte de Philippe roi de Macédoine pére de Perſée, avec ces mots, ΜΑΡΩΝΕΙΤΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Mais ces peuples, c'eſt-à-dire, les habitants de Maronéa en Thrace, que ce roi traita ſi cruellement, n'ont jamais pris ſous les Em-

pereurs cette qualité de Néocores; ce qui rend ſuſpecte cette médaille rapportée par Goltzius.

Seldenus, dans les ſçavantes notes qu'il a données ſur les marbres d'Arondel, expliquant le mot de Νεωκόρον, a fait voir que les peuples s'eſtoient appellez Néocores, lorſqu'ils avoient baſti quelques temples en l'honneur des Empereurs, & que la communauté de la province contribuoit pour les frais des jeux & des feſtes qu'ils faiſoient à ce ſujet : ce qui l'a porté à croire que ces peuples ſe diſoient deux ou trois fois Néocores, quand les villes qui les célébroient venoient à les recommencer. Mais ſi la penſée de Seldénus a eſté embraſſée touchant la fonction des Néocores, elle n'a pas eſté ſuivie, quant au nombre de δὶς & τρὶς qu'ils ont pris.

Triſtan parlant des Néocores, avoüe que le docte Seldenus a le premier commencé à couper ce nœud Gordien, qui avoit tant fait extravaguer les ſçavants du ſiécle. Cela ſe doit ſeulement entendre de la fonction des Néocores; Seldenus ne parlant pas du nombre de fois, ni de l'intendance que les peuples s'eſtoient attribuée de célébrer en cette qualité les jeux & les feſtes des divinitez, dont les temples eſtoient dans leurs villes. Il ne parle pas meſme du ſoin d'en faire les panégyriques, comme cela eſtoit en uſage, ſuivant ce que ſemble nous apprendre une médaille d'Aléxandre Sévére, où Marcus Eugénes ſe dit Néocore ΜΑΡ. ΕΥΓΕΝΕΟΥϹ ΝΕΩΚΟΡΟΥ ΑΙΓΕΑΙΩΝ, aprés s'eſtre appellé auparavant Panégyriſte des dieux ſous Macrin dans quatre de ſes médailles. Μ. ΕΥΓ. Π. Θ. ΜΑΚΡΕΙΝΟΥΠ. ΑΙΓΕΑΙΩΝ. *Marco Eugene Panegyriſta deorum Macrinopoleos Ægeenſium*, ce qui fait voir que Panégyriſte & Néocore eſtoit la meſme choſe. Auſſi Porphyrion appelle-t-il *Ædituos, laudatores ac poëtas*, comme fait Horace dans ſon Ep. 1. du livre II.

Sed tamen eſt operæ pretium cognoſcere quales
Ædituos habeat belli ſpectata domique
Virtus, indigno non committenda poëtæ.

Albertus Rubenius dans ſon traité, *De urbibus Neocoris*, a eſté de l'avis de Seldenus & de Triſtan, ſçavoir, que le titre de Néocore avoit paſſé par analogie de ces *Æditui*, qui avoient premiérement le ſoin de faire les feſtes des divinitez, dont ils gardoient les temples, aux peuples qui faiſoient des jeux & des combats dans leurs villes aux frais communs de toute la province à ces meſmes divinitez.

André Morel dans ſon *Specimen* imprimé en 1683. s'attache au ſentiment de Seldenus ſur le titre & les fonctions des peuples qui ſe diſent Néocores dans les médailles ; mais ſur le nombre qu'ils y marquent, il renvoye à ſon grand ouvrage, où il ſe propoſe de rapporter les ſentiments des plus habiles antiquaires qu'il promet de conſulter ſur ce ſujet.

Le P. Hardoüin dans les *Nummi antiqui illuſtrati*, ſuivant Seldenus & les autres, dit que les Néocores ont eſté ceux qui d'abord gardoient les temples, & que le mot en a eſté tranſporté par analogie aux peuples & aux citoyens, qui avoient dans leurs murailles un temple baſti à quelque dieu, ou à la majeſté de quelque Auguſte, ou qui faiſoient des ſacrifices au nom de la province pour la ſanté de l'empereur, ou des jeux à frais communs. Mais il a cru que ſous le meſme prince ils demandoient permiſſion de les réïtérer, à raiſon de quoy ils eſtoient appellez deux fois, trois fois ou quatre fois Néocores.

J'ay dit dans les explications que j'ay faites des médaillons de M. l'Abbé de Camps, & depuis dans mon livre des Médailles Grecques, que le mot de Néocores eſtoit tiré de ceux qui avoient ſoin du temple de quelque divinité, comme les Ephéſiens l'avoient de celuy de Diane, & les Magnéſiens de Leucophryne, mais que quand les empereurs furent mis au nombre des dieux, les peuples demandérent de baſtir en leur honneur des temples dont ils ſeroient Néocores. C'eſt ce qu'on voit par le rapport des auteurs, & qu'il falloit pour cela qu'ils obtinſſent un *Senatus-conſulte*, qui leur en donnaſt la permiſſion.

On ne trouve que les ſeuls Ephéſiens appellez Néocores avant les empereurs Romains. Il ſe peut faire que la feſte de Diane & les jeux qui ſe célébroient en l'honneur de cette déeſſe fuſſent faits aux dépens de la province. Il ſemble qu'au temps des Empereurs la choſe n'alloit pas de meſme ; puiſque Tacite fait mention des ſollicitations qu'onze villes d'Aſie firent pour demander chacune en particulier la permiſſion d'ériger un temple à Tibére. Smyrne fut préférée. Les Pergaméniens en avoient déja baſti un à Auguſte. Ephéſe eſtoit occupée au culte de Diane, & Milet à celuy d'Apollon.

Quoy-qu'on ait dit qu'on ne trouvoit pas dans l'Hiſtoire qu'aucun peuple ſe fuſt appellé Néocore avant l'Empire Romain, ſi ce n'eſt les Ephéſiens ; cependant pluſieurs antiquaires ont crû que des anciens rois avoient permis à des villes & à des communautez de ſe dire Néocores : & cela ſur ce qu'ils ont trouvé dans des médailles la teſte d'Aléxandre le Grand avec le mot ΑΛΕΞΑΝΔΡΟC, & au revers ΚΟΙΝΟΝ ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ : mais ces monnoyes n'ont pas eſté frappées du temps d'Aléxandre, mais ſeulement ſous des Empereurs qui avoient fait la communauté des Macédoniens Néocore, & apparemment ce fut Caracalle, qui aimoit tant ce roy, qu'il s'appelloit luy-meſme Aléxandre. On voit au revers de cet empereur, dans le cabinet du Roy, ΚΟΙΝΟΝ ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ. Β. ΝΕ Ω. Aléxandre domptant Bucéphale, que l'on trouve auſſi avec la teſte d'Aléxandre.

Ce n'eſt pas la teſte ſeule d'Aléxandre qui ſe trouve avec le nom des peuples qui ſe diſent auſſi Néocores. On voit celle de Cyzicus roy & fondateur des Cyzicéniens, avec cette légende, ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ ΔΙC ΝΕΩ ΚΟΡΩΝ. On ne peut pas croire que les Cyzicéniens ayent eſté faits Néocores du temps de Cyzicus ; mais cette ville ayant obtenu pour la ſeconde fois le titre de Néocore, elle a voulu comme ceux de Macédoine, mettre la teſte de Cyzicus ſur ſes monnoyes. Les Périnthiens ont eſté plus loin, quand

ils estoient Néocores. Ils ont mis sur leurs médailles d'un costé la teste de Bacchus leur fondateur, avec ce mot τὸν ΚΤΙΣΤΗΝ, & au revers, ΠΕΡΙΝΘΙΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ, ne voulant pas cependant pour cela porter leur dignité de Néocores jusqu'au temps de leur fondateur.

Tristan ainsi a cru que la ville d'Ilion dans la Troade, qui n'a jamais porté le titre de Néocore sur plusieurs médailles qu'elle a frappées en l'honneur des Empereurs, l'avoit obtenu dés le temps des capitaines d'Alexandre le Grand. Le fondement de cette opinion est que Strada antiquaire de l'Empereur Rodolphe, a rapporté une médaille de Jule César, où l'on a mis au revers ΙΛΙΩΝ ΔΙC ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Cette médaille est fausse. Ce qui engage Tristan dans l'erreur, c'est que Goltzius l'a citée aussi-bien qu'Occo, ces auteurs l'ayant prise les uns des autres. Le peu d'usage qu'ils ont eû des médailles fausses, les a souvent abusez, & trompe encore tous les jours ceux qui ne sont que nouvellement initiez dans cette connoissance.

Pour prouver que Goltzius s'est trompé dans les médailles Grecques qu'il a rapportées dans son Tréfor, & qu'il n'a pas sçû discerner les fausses; & pour montrer mesme qu'il s'est abusé dans les véritables, où il a leû souvent une chose pour une autre, & écrit ce qui n'y pouvoit pas estre, on pourroit rapporter la médaille ΣΜΙΝΘΑΙΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ, qu'il produit de Tibére pour ΣΜΥΡΝΑΙΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ : car Smynthe, ville de la Troade, dans Stephanus, n'est presque pas connuë des autres géographes, & Smyrne, ville célébre de l'Ionie, a esté faite trois fois Néocore, comme on a dit : pendant que cet auteur met ΣΜΥΡΝΑΙΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ dans une médaille d'Auguste, laquelle doit appartenir à Tibere, selon Tacite. Ainsi Goltzius se trompe au nom de la ville. On peut mesme au sujet de la teste, douter que la médaille soit vraye, puisque cette ville ne prend le titre de Néocore sur aucune médaille avant le temps de Trajan.

Dans le grand nombre de médailles qu'on a nouvelle-

ment imprimées, Ephéſe eſt la premiére des villes qu'on trouve avec le titre de Néocore. C'eſt ſous Néron. Elle eſt la ſeule, qui, ſous le regne des douze premiers Céſars, ait pris ce titre. On le voit dans la médaille de cet empereur qui eſt au cabinet du Roy, avec cette légende, ΑΙΧΜΟΧΑΗ ΑΟΥΙΟΛΑ ΑΝΘΥΠΑΤΩ ΕΦ. ΝΕΩΚΟΡΩΝ, autour d'un temple. On infére de là que cette ville a pû eſtre faite la premiére fois Néocore du temps de Claude, aprés qu'il eût eſté mis au rang des dieux.

Goltzius cependant a nommé la ville d'Ephéſe déja Néocore ſous M. Antoine, dont il rapporte une médaille avec ces mots, ΕΦΕCΙΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ, dans une couronne d'olivier. Ceux qui voudroient deffendre cette médaille pourroient dire qu'elle ſignifie qu'Ephéſe eſtoit Néocore de Diane, ou que cette ville avoit eſté faite Néocore du temple qu'Auguſte, au rapport de Dion, luy permit de baſtir à ſon pére Jule Céſar. Mais on ſçait qu'Ephéſe ou Magnéſie, quand elles ſe diſoient Néocores de Diane, mettoient, pour ſe diſtinguer, ΑΡΤΕΜΙΔΟC, & qu'Ephéſe dans Tacite ne fait aucune mention de Jule. Cet auteur dit, *Epheſii Mileſiique, hi Apollinis, illi Dianæ cæremoniis occupaviſſe civitates viſi*, parlant ſeulement de Diane.

On doit avertir en paſſant que cette médaille n'a jamais eſté veûë de perſonne, & qu'on doit eſtre fort en garde contre celles qui, au lieu de figures, ont des inſcriptions, qu'on peut aiſément effacer avec le burin, pour y ſuppoſer ce qu'on veut. Le bronze ſouffre aiſément l'impoſture. C'eſt pourquoy on ne peut ajouter foy à beaucoup de médailles de bronze que Golzius décrit, & qui ſont propres à tromper ceux qui n'ont pas une grande connoiſſance de ces monuments. On peut ajouter que le titre de Néocore ſous M. Antoine n'eſtoit pas encore en uſage dans les monnoyes, puiſqu'on ne le trouve pas dans douze médailles que la ville d'Ephéſe a fait frapper en l'honneur d'Auguſte. Si l'on demande pourquoy les villes prirent ſi tard le titre de Néocores dans leurs médailles, ce ne fut, ce ſemble

ble, qu'aprés que Nicée & Nicomédie ſous Domitien diſputérent entre elles de la primatie de la province, & portérent leurs conteſtations au ſénat. Auſſi falloit-il un Sénatus-conſulte pour autoriſer les honneurs accordez par l'Empereur aux villes. Et c'eſt ce que les médailles & les marbres nous apprennent. Il en falloit auſſi pour le titre de Néocore. On en voit la preuve dans le beau médaillon de Caracalle, qui porte ΑΛΟΔΙΚΕΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ ΔΟΓΜΑΤΙ CΥΝΚΛΗΤΟΥ; & dans Xiphilin, qui parlant des habitants de Nicomédie, dit : Καὶ τὸν Σαότηρα τὸν Νικομηδέα.... διαχειρίσαι, καὶ ἀφ' ἑαυτοῦ, καὶ οἱ Νικομηδεῖς τὸν ἀγῶνα ἄλλον, καὶ ναὸν τῷ Κομμόδου ποιήσασθαι παρὰ τῆς βουλῆς ἴλαθον. *Et Saoterum Nicomedienſem interfecerit; & per eumdem Nicomedienſes impetraverant à ſenatu ut certamina celebrarent, templumque Commodo facerent.*

Ce paſſage ſemble nous apprendre trois choſes; Qu'il falloit avoir la permiſſion du ſénat pour baſtir un temple en l'honneur d'un empereur: pour luy conſacrer des feſtes & des jeux: pour eſtre Néocore du temple, & avoir le ſoin de la célébration des jeux. Sur quoy on peut dire qu'il y avoit dans les villes deux ſortes de temples érigez en l'honneur des Céſars; ſçavoir, dans la naiſſance de l'empire, en l'honneur de ceux qui eſtoient mis au nombre des dieux: dans la ſuite, pour la vénération de ceux qui regnoient, que l'on conſidéroit comme des dieux ſur terre, *numina præſentia.*

Il paroiſt que tous les antiquaires ſont préſentement aſſez d'accord touchant la dignité & les fonctions des Néocores qui ſont nommez ſur les médailles; mais ils ne le ſont pas ſur le nombre de fois que les peuples marquent l'avoir eſté, δὶς, τρὶς & πεντάκις. Les uns croyent que ç'a eſté ſucceſſivement ſous différents empereurs, & qu'ayant eſté faits Néocores, les Ephéſiens, par exemple, ſous Néron, ils l'ont eſté la ſeconde fois ſous Adrien, & ſe ſont dits δὶς νεωκόροι, & enfin la troiſiéme fois ſous Caracalle & qu'alors ils ont pris le titre de τρὶς νεωκόροι. Les autres penſent

que c'eſt ſous le meſme empereur qu'ils ont pû eſtre faits *ſemel, bis, ter & quater Neocori.*

Pour entrer dans la diſcuſſion de ces deux opinions, il eſt à propos de rapporter ce qu'en ont dit ceux qui ont parlé du nombre des Néocorats que les peuples mettent ſur leurs médailles. Seldénus a cru que les feſtes & les jeux ſe faiſoient en l'honneur de l'empereur par la communauté de la province; ſçavoir, tantoſt dans une ville, tantoſt dans une autre; & que celle dans laquelle, ſelon l'ordre, ſe faiſoient les feſtes & les jeux s'appelloit Néocore: que quand le premier tour eſtoit fini, on en recommençoit un autre, & que les peuples de cette ville, qui recommençoit à les célébrer, ſe nommoient pour la ſeconde fois Néocores: qu'il en eſtoit de meſme de la troiſiéme & de la quatriéme fois.

Rubénius a combattu ce ſentiment. Son avis eſt que le δὶς, τρὶς & τετράκις Νεωκόροι vient de ce que, quand les habitants d'une ville avoient obtenu de baſtir un temple en l'honneur d'un empereur & d'y faire des feſtes & des jeux, ils eſtoient appellez Néocores. Que le nombre de Céſars s'eſtant enſuite augmenté, ils avoient obtenu de baſtir encore un temple pour un nouvel empereur, & ſe diſoient alors ΔΙΣ ΝΕΩΚΟΡΟΙ, & qu'ainſi, s'ils obtenoient la meſme permiſſion pour un troiſiéme empereur, ils ſe diſoient τρὶς Νεωκόροι, & ainſi du reſte. Mais comme Rubenius avoit veû dans une médaille de Caracalle, ΕΦΕCΙΩΝ ΔΙC ΝΕΩΚΟΡΩΝ, & dans une autre de cet empereur, ΤΡΙC ΝΕΩΚΟΡΩΝ, il a cru que cet Auguſte avoit fait les Ephéſiens pour la troiſiéme fois Néocores & meſme pour la quatriéme fois. Il en devoit demeurer là, quant aux empereurs, & voir que le quatriéme Néocorat s'entendoit de Diane, ΤΗΣ ΑΡΤΕΜΙΔΟC, puiſque ſa médaille meſme le donne aſſez à connoiſtre.

Les plus éclairez des antiquaires s'en ſont tenus au ſentiment de Rubénius, que les peuples ſe diſoient autant de fois Néocores, qu'ils obtenoient des Sénatus-conſultes,

pour bastir des temples, afin de célébrer des festes & des jeux en l'honneur des différents empereurs. Mais parce que cet auteur a avancé que Caracalle avoit fait les Ephésiens Néocores pour la troisiéme & la quatriéme fois; quelques modernes ont cru qu'un seul empereur avoit fait une fois, deux fois, trois fois & mesme quatre fois les mesmes peuples Néocores, suivant vray-semblablement en cela le sentiment du P. Hardouïn, dont voicy les termes: *Atqui sub eodem principe non modo semel, sed bis, ter, quaterve hos ludos, hæc sacra, hæc certamina ut ederent deposcebant & eximii honoris loco ducebant.* Mais il ne soutient d'aucune preuve cette opinion. M. Buonarotti dans les explications qu'il a faites des médailles du Cardinal Carpégna, dit: *Ho spiegato quel* B. ΝΕΩΚΟΡΟΙ *per doppiamente Neocori*, il entend deux fois sous un mesme empereur, & poursuit: *per che frà tanta oscurità di cose & varietà d'opinioni sopra la multiplicatione di questi Neocorati è me è piaciuto di tenerne una, laquale, quantunque manchi d'autorità, &c.* Il a raison d'ajouter ces derniers mots, puisque pour répondre aux difficultez qu'on peut faire & auxquelles l'opinion des autres ne satisfait point, il s'en remet à décider, quand il aura de nouveau examiné la chose.

Pour prouver son sentiment, il employe le passage du marbre d'Arondel, que les autres ont apporté pour eux, où le Sophiste Polémon écrit aux Smyrnéens qu'il avoit obtenu par la faveur de l'empereur Hadrien, Δεύτερον δόγμα Συγκλήτου, κατ' ὃ Νεωκόροι γεγράμμεθα, qu'il traduit *il secondo senatus-consulto per laquale fummo fatti doppiamente Neocori*, & que Seldenus explique doctement, *secundum Senatus-consultum accepimus, per quod bis Neocori facti fumus.* Ce que Seldenus rapporte fort à propos nous fait voir que les Smyrnéens avoient esté faits pour la seconde fois Néocores. Ainsi les Ephésiens qui l'avoient esté la premiére fois sous Néron, à cause du temple de Claude, pouvoient aussi l'avoir esté faits pour la seconde fois par l'empereur Hadrien, qui leur avoit permis d'ériger un tem-

ple en ſon honneur. La rare médaille de M. Foucault où on lit au revers ΕΦΕϹΙΩΝ ΔΙϹ ΝΕΩΚΟΡΩΝ, avec un temple à huit colonnes, nous confirme dans ce ſentiment.

M. Buonarotti, pour fortifier l'opinion qu'il voudroit introduire, que les peuples ſont une, deux ou trois fois Neocores ſous un meſme empereur, & non pas ſucceſſivement ſous differents Auguſtes, dit qu'on avoit mis ſur les médailles, δύτερον, τρίτον & τέτρτον, qui ſignifient *ſecundum tertium & quartum*, au lieu qu'il y a δὶς, τρὶς & τετράκις, qui veulent dire, *bis ter* & *quater*. Il auroit pû prendre garde que les lettres numérales Β. Γ. Δ. qui s'employent ſur ces monuments antiques, s'employent également pour les deux ſignifications : témoin ce médaillon de Commode, ſur lequel on lit au revers, ΕΠΙ ϹΤΡ. ΑΤΤΑ. ΚΡΑΤΙΠΠΟΥ. ΠΕΡΓΑΜΗΝΩΝ ΔΙϹ ΝΕΩΚΟΡΩΝ Β. *Sub Prætore Atylio Cratippo iterum Pergamenorum bis Neocororum*; ou bien, comme le rend Morel dans la ſeconde édition de ſon *Specimen* PERGAMENORUM BIS NEOCORUM BIS, c'eſt-à-dire, *bis Prætore*, cela ne ſe pouvant entendre autrement.

Lorſque cet auteur trouve deux temples ſur une médaille, il croit bien que les peuples ont eſté deux fois Néocores. Il croit qu'ils l'ont eſté trois fois, quand il y en avoit trois, & que le nombre des Néocorats répond à celuy des temples. Mais il eſt chancelant quand il rencontre trois temples ſur une médaille, où les peuples ſe diſent ſimplement Néocores, ou ſe le diſent pour la ſeconde fois. Il auroit eſté hors d'embaras, s'il avoit obſervé que toutes les médailles où l'on trouve ΝΕΩΚΟΡΩΝ, n'ont ſouvent pas de temples, & ne ſont pas obligées d'en avoir; & que quand on y en voit pluſieurs, ces temples n'ont pas toûjours rapport aux Néocorats.

Le nombre des temples qui ſe ſont trouvez répondre à celuy des Néocorats qui eſtoient ſur les médailles, ſemblent avoir porté M. Vandale à croire que le Néocorat ſe donnoit trois ou quatre fois ſous un meſme empereur;

qu'on pouvoit eriger un temple en ſon honneur, un autre pour l'Impératrice, d'autres pour leurs enfants. Et pour mieux appuyer ſon opinion, il a fait graver quelques médaillons qui ſe ſont trouvez avoir autant de temples que de Néocorats. Il faudroit examiner les médaillons l'un aprés l'autre, pour luy en dire les raiſons, qui ne concluent pas à ſon avantage, puiſque ces temples ſont pour la pluſpart baſtis aux divinitez particulieres qu'on révéroit dans les villes & en l'honneur deſquelles on célébroit des jeux. On voit ſur ces médailles pluſieurs urnes avec des palmes. Les urnes marquent la différence des jeux & les palmes les divers combats.

Seroit-il poſſible, ſelon l'opinion de M. Vandale, que les Ephéſiens qui ſe diſent Néocores pour la quatriéme fois ſous Elagabale, comme le porte ſa médaille, laquelle ſe trouve chez le grand Duc, avec ces mots, ΕΦΕCΙΩΝ ΤΕΤΡΑΚΙC ΝΕΩΚΟΡΩΝ: où l'on voit deux temples, un vaſe, & une couronne, eûſſent fait quatre temples pour luy, pour ſa mére, pour ſon ayeule & pour ſa femme, en quatre ans de temps qu'il a regné? Si cela eſtoit vray, il y auroit eû, pour ainſi dire, autant de temples que de maiſons, puiſqu'il n'y a pas de médaille d'empereur à compter depuis Hadrien juſqu'à Salonin, où ces peuples ne ſe diſent deux fois, trois fois ou quatre fois Néocores. Cependant cette monnoye avec le nombre de *quatre fois Néocores*, n'a que deux temples avec un vaſe & une couronne; ce qui regarde les jeux qui ſe faiſoient en l'honneur de ceux pour qui les temples eſtoient baſtis. Pour achever de détruire l'opinion de M. Vandale, tout le monde ſçait qu'on ne baſtiſſoit aucun temple à un empereur, ſans faire des feſtes en ſon honneur, témoin les noms des jeux faits pour les empereurs qui nous reſtent ſur les monuments antiques, comme ΑΥΓΟΥΣΤΕΙΑ, ΚΑΙCΑΡΕΙΑ, CΕΒΑCΤΕΙΑ, ΤΡΑΙΑΝΕΙΑ, ΑΔΡΙΑΝΕΙΑ, ΚΟΜΜΟΔΕΙΑ CΕΤΗΡΕΙΑ, ΦΙΛΑΔΕΛΦΕΙΑ, ΑΝΤΩΝΕΙΝΙΑΝΑ, ΓΟΡΔΙΑΝΕΙΑ & les autres, ſans

compter ceux des dieux & des déeſſes qu'on révéroit particuliérement dans chaque ville, ΑΚΤΙΑ, ΑΣΚΛΗΠΕΙΑ, ΔΗΜΗΤΡΙΑ, ΕΦΕΣΙΑ, ΚΑΒΕΙΡΙΑ, ΛΗΤΩΕΙΑ, ΟΛΥΜΠΙΑ, ΠΥΘΙΑ, & les autres qu'on ne célébroit que tous les trois quatre ou cinq ans, à cauſe des grands frais qu'on eſtoit obligé d'y faire. Cela prouve entiérement que les Néocores pour les empereurs ne pouvoient eſtre faits que ſous différents Auguſtes : & de là vient peut-eſtre que quatre à cinq villes des plus célébres n'ont obtenu que le troiſiéme Néocorat, pour n'eſtre pas ſurchargées de ſi groſſes dépenſes.

Quant à ce que dit Rubénius, que les Néocores ont eſté faits dans les villes ſucceſſivement par différents empereurs, il en faut pluſtoſt croire ceux qui ſe ſont affermis dans ce ſentiment par la veûë de tant de médailles qu'ils ont ſi ſouvent maniées dans divers cabinets de l'Europe, que les autres qui n'ont écrit ſur cette matiére qu'aprés avoir veû quelque cabinet particulier, ou quelques médailles le plus ſouvent mal décrites ou mal expliquées. Voici ce que Morel, qui a deſſigné toutes celles du Roy, & qui a eſté en rélation avec tous les antiquaires de l'Europe, dit, dans la ſeconde édition de ſon *Specimen*, touchant les Ephéſiens, qui, ſous Néron, avoient obtenu le premier Néocorat des empereurs pour le temple *baſti* en l'honneur de Claude : *Secundam verò iidem obtinuerunt ab Hadriano ſubnixi gratiâ & favore Palemonis Sophiſtæ; quod patet ex Philoſtrato & marmoribus Arundellianis. Tertium acceperunt à Caracalla, ac propterea in ejus nummis δὶς & τρὶς νεωκόροι vocantur. A quo verò principe τετράκις νεωκόροι facti ſunt Epheſii in dubio eſt. Eximit id Cl. Vaillant in notis ad Num. Cl. abbatis de Campo, pag. 61. ubi docet Epheſios, τὸς Νεωκόρους ἐπ Σεβαστῶν, quam tam verò Neocoriam eſſe τὸς Αὐτοκράτορας.*

Aprés avoir eſtabli par les médailles & par les marbres anciens, que les peuples ont eſté faits Néocores ſucceſſivement ἐπ Σεβαστῶν, ſous différents empereurs, & non pas

ſous un ſeul Auguſte, il ne reſte qu'à expliquer quelques difficultez que ſe forment ceux qui ne ſont pas entierement verſez dans l'uſage des médailles. Ils trouvent, par exemple, ſimplement ϕϱCIΩN NEΩKOPΩN, aprés que, ſous un empereur précédent, ils auront leû ϕϱCIΩH BIC ou TPIC NEΩKOPΩN. Cela a donné lieu à quelques-uns de croire que ces mots ſe devoient entendre de la premiére fois que ces peuples avoient eſté faits Néocores; comme quand on trouve ſur les médailles Latines TR. POT. on veut que ce ſoit la premiére Puiſſance de Tribun; les autres médailles marquant le nombre depuis que les empereurs ont eû la Puiſſance Tribunitienne.

Mais comme TR. POT. tout ſeul ne déſigne pas toûjours la premiére, témoin la médaille de Veſpaſien où on lit au revers P. M. TR. P. COS. VI. Grand Pontife, Puiſſance de Tribun, Conſul pour *la ſixiéme fois*, on ne dira point que la Puiſſance de Tribun ſoit icy la premiére, ni que Veſpaſien ait pris l'empire, lorſqu'il eſtoit Conſul pour la ſixiéme fois. Ces mots marquent ſeulement qu'il avoit la Puiſſance de Tribun. Ainſi quand, aprés que ces peuples ont eſté pluſieurs fois Néocores, ils mettent ſimplement ſur leurs médailles NEΩKOPΩN, c'eſt ſeulement pour marquer qu'ils ſont Néocores.

D'autres diront: On trouve dans quelques auteurs des médailles, qui aprés avoir nommé des peuples trois fois Néocores ſous des empereurs regnants, ne les appellent que deux fois Néocores. On répond qu'il faudroit voir les médailles, parce que les auteurs peuvent s'eſtre trompez, ſoit qu'ils ayent mal lû, ou que la légende fuſt effacée ou altérée par une main moderne. Mais en cas que la médaille fuſt entiére & inconteſtable, Rubénius rapporte que cela proviendroit de ce que le temple de l'empereur, pour qui les peuples auroient eſté faits trois fois Néocores, n'auroit pas eſté achevé de ſon vivant, & que ſa protection & ſa faveur eſtant ceſſée, ils avoient laiſſé le titre qui les devoit faire Néocores. Cet auteur rapporte pluſieurs temples qui n'ont pas eſté achevez.

Pour montrer combien on eſt ſujet à ſe tromper, *M.* Buonarotti demande pourquoy les Périnthiens ſe diſent Β ΝΕΩΚΟΡΟΙ dans Caracalle, qui paroiſt fort jeune, & puis dans une médaille de cet empereur qui le repréſente dans un âge plus avancé, ils ſont ſeulement appellez ΝΕΩΚΟΡΟΙ. S'il avoit bien connu le viſage d'Elagabale qui eſt repréſenté ſur la médaille où ils ſont Β. ΝΕΩΚΟΡΟΙ, il ne l'auroit pas pris pour Caracalle, ſur la médaille duquel ils ne ſont nommez que ΝϵΩΚΟΡΟΙ, parce que ceux de Périnthe furent faits Néocores ſous Sévére dont ils avoient pris le parti contre Peſcennius, & le demeurérent ſous Caracalla. Mais Elagabale qui vouloit paroiſtre eſtre fils de ce dernier, & par conſéquent petit-fils de Sévére, fit la grace aux Périnthiens de les faire Néocores pour la ſeconde fois. C'eſt ce que j'ai fait voir dans les *Numiſmata Græca* imprimez en 1700. où j'ai rapporté une médaille du cabinet de M. Foucault, dans laquelle on lit, ΠϵΡΙΝΘΙΩΝ ΔΙϹ ΝΕΩΚΟΡΩΝ avec ces deux letsres en bas Γ. Β. c'eſt-à-dire, γνώμη βουλῆς, *Senatuſconſulto*, pour montrer que les Périnthiens en avoient eû la confirmation par un décret du Sénat.

Enfin, on demande pourquoi les meſmes Ephéſiens, qui ſous Elagabale ſe diſent quatre fois Néocores, ΕΦΕϹΙΩΝ ΜΟΝΩΝ ΑΠΑϹΩΝ ΤΕΤΡΑΚΙ ΝΕΩΚΟΡΩΝ, ne ſe nomment que trois fois Néocores ſous Maximin, Gordien, Philippe & quelques autres, ϵφϵϹΙΩΝ ΤΡΙΣ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. C'eſt que, lorſqu'ils ſe diſent ſeulement trois fois Néocores, ils l'entendent ſeulement ΤΩΝ ϹΕΒΑϹΤΩΝ, & quand ils ſe nomment quatre fois Néocores, ils y comprennent le Néocorat de Diane, comme fait voir ce beau médaillon de Caracalle & de Geta, où on lit ϵφϵϹΙΩΝ ΔΙϹ ΝϵΩΚΟΡΩΝ ΚΑΙ ΤΗϹ ΑΡΤΕΜΙΔΟϹ, en diſtinguant ainſi les Néocorats des empereurs d'avec celuy de Diane. Les Ephéſiens ont eſté les ſeuls qui ayent eû l'un & l'autre Néocorat; & tantoſt vous les voyez mettre ſous Valérien, ΕΦΕϹΙΩΝ Γ. ΝϵΩΚΟΡΩΝ.

ΝΕΩΚΟΡΩΝ & tantoſt Δ. ΝΕΩΚΟΡΩΝ, non qu'ils ayent eſté faits quatre fois Néocores par cét Auguſte, mais ſe diſant tantoſt Néocores des empereurs, & tantoſt ſe nommant Néocores des empereurs & de Diane. Il reſte à dire que non ſeulement les peuples, mais les villes, ont pris le titre de Néocores; c'eſt ce qu'il eſt aiſé de prouver par les médailles de Fauſtine où Amaſie s'appelle Néocore, ΑΔΡΙΑΝΗ ΑΜΑCΙΑ ΝΕΩΚΟΡΟC, par celles d'Ancyre dans Caracalle ΑΝΚΥΡΑC ΝΕΩΚΟΡΟΥ, de Céſarée dans Septime Sévére ΜΗΤΡΟΠΟΛΙC ΚΑΙCΑΡΕΙΑ ΝΕΩΚΟΡΟC, de Side en Pamphylie dans Elagabale CΙΔΗ ΝΕΩΚΟΡΟC, & enfin de Tarſe dans toutes les médailles où elle ſe dit Néocore.

DISSERTATION
SUR LA MEDAILLE
DE LA REINE ZENOBIE,
trouvée dans les ruines de la ville de Palmire.

Par M. VAILLANT le Pere.

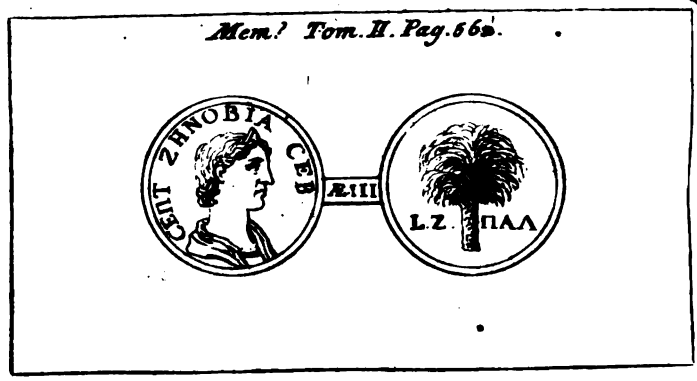

CETTE médaille eſt de bronze & de petit moule; mais quoy-que le métal n'en ſoit pas conſidérable, non plus que la grandeur, la rareté en récompenſe bien le prix & le mérite. Elle a d'un coſté une teſte de femme avec cette inſcription, CEПTιμια ZHNOBIA CEBαστη. Sa coëffure eſt à la Romaine comme celles du temps de Salonine femme de l'empereur Gallien; & quoy-que cette princeſſe ſoit étrangere, elle ne porte pas le nom de reine, ni le diademe. Elle prend le titre d'Auguſte qui avoit eſté accordé à ſon mari.

M. Séguin eſt le premier qui nous a donné le portrait de cette illuſtre conquérante, qu'il a mis dans ſes médailles choiſies au nombre des plus rares, avec le type de l'Eſpé-

fance au revers. Patin dans ſon livre du moyen bronze, y a adjouté un ſecond type de l'image de l'Abondance. Triſtan avant eux avoit écrit une partie de ſa vie, quoyqu'il n'eûſt donné aucun monument de cette héroïne.

Nous n'avions veû juſqu'à préſent que ſes médailles battuës dans l'Egypte, comme on le connoiſt aiſément par leur forme, pour peu qu'on ſoit exercé dans ce genre. Que cela n'eſtonne pourtant pas les antiquaires, de voir des monnoyes de ce royaume frappées en l'honneur d'une reine de Palmire. L'hiſtoire leur doit apprendre que Zaba, l'un de ſes plus grands capitaines, luy avoit ſoumis cette fameuſe province des Romains. Et comme Zénobie ſe vantoit de deſcendre des Cléopatres & des Ptoloméés, ces peuples eſtoient bien aiſes de revoir une princeſſe ſortie du ſang de ſes anciens rois. C'eſt pourquoy ils en voulurent conſerver la mémoire.

La médaille que je préſente aujourd'huy, a eſté battuë dans Palmire, qui fut autrefois la capitale des eſtats de cette Reine. Cette monnoye eſt d'autant plus rare, qu'on n'en a jamais veû de frappée au nom des Palmiréniens. Elle a eſté trouvée dans les ruines de Palmire, par des Anglois qui me l'ont communiquée, & qui ont fait deſſigner tous les monuments antiques de cette ville abandonnée.

Zénobie eſtoit la ſeconde femme du grand Odénat, prince des Palmiréniens; elle ne rendit pas ſon nom moins recommandable. Il avoit vangé ſur les Perſes la priſe de l'empereur Valerien, il avoit pris la pluſpart des lieutenants de Sapor, & chaſſé de la Méſopotamie ce roy victorieux. Ces beaux exploits engagérent Gallien à luy conférer la qualité d'Auguſte dans les provinces Romaines en deçà & en delà de l'Eufrate; mais ſes victoires furent bornées par ſa mort. Le perfide Méonius ſon parent l'aſſaſſina dans un feſtin.

Aprés ce meurtre, Zénobie, en qualité de tutrice de ſes enfants, prit le gouvernement des eſtats conquis par Odé-

nat. Elle porta comme ſon mari le titre d'Auguſte. Elle ſe mit à la teſte des troupes, força les Perſes d'accepter la paix, & devint la terreur de toute l'Aſie. Elle ne pût ſouffrir que les Romains y tinſſent aucune place que ſous ſa protection; & les barbares ayant fait irruption de tous coſtez dans leurs provinces, elle eſtendit ſes conqueſtes depuis les bords du Tigre juſqu'à ceux de l'Helleſpont, & prit le ſuperbe nom de Reine d'Orient, aprés que Zaba, l'un de ſes plus grands capitaines, eût achevé de luy aſſujettir l'Egypte.

Cette princeſſe, dont la valeur, ſoutenuë d'une prudence extraordinaire, avoit ſubjugué tant de provinces de l'Aſie, fut enfin obligée de céder aux armes Romaines. Aurélien qui avoit défait les Sarmates, les Marcomans, & chaſſé tous les barbares hors de l'empire Romain, eût honte qu'une femme uſurpaſt ſur luy tant de païs. Il ſe prépara à humilier cette reine ambitieuſe. Il n'ignoroit pas ſa réputation, ſa valeur, ni ſes exploits. Il ſçavoit qu'elle eſtoit aimée de ſes ſoldats, reſpectée de ſes voiſins, & redoutée de ſes ennemis, & qu'elle égaloit le grand Odénat en mérite & en courage.

Il marcha donc contre elle avec toutes les forces de l'Empire. Il la vainquit auprés de la ville d'Emeſe; mais il luy en couta ſes meilleures troupes. Tout victorieux qu'il eſtoit, il redoutoit encore ſa valeur. Cette illuſtre reine avoit trop de cœur pour recevoir les conditions de paix qu'Aurélien luy propoſoit. Elle aima mieux tenter le hazard d'une ſeconde bataille; & peut-eſtre l'eût-elle gagnée, ſi l'Empereur n'eûſt détourné à force d'argent le ſecours qu'elle attendoit des Perſes & des Arméniens.

Elle fut enfin priſe au bord de l'Eufrate. Aurélien luy reprocha la témérité de ſes entrepriſes contre les Romains. Elle s'excuſa ſur ce que Gallien, Auréolus, & les autres princes ne méritoient pas d'eſtre Empereurs; mais elle avoüa qu'Aurélien ſeul eſtoit digne de l'eſtre, puiſqu'il l'avoit vaincuë. Les troupes demandérent ſa mort. Aurélien

aima mieux la réſerver pour ſervir d'ornement à ſon triomphe. Elle fut menée à Rome chargée de chaines d'or, & paſſa le reſte de ſa vie en perſonne privée dans une maiſon dont on voit encore les ruines prés de Tibur.

Ce qui embarraſſe le plus les antiquaires, c'eſt de ſçavoir pourquoy Zénobie dans ſes médailles s'appelle *Septimia*, qui eſt le nom d'une famille Romaine qu'elle met avant le nom Grec ZHNOBIA. Il y a toute apparence, comme l'a obſervé M. Séguin, qu'elle deſcend de *L. Septimius* beau-frere de Gabinius, gouverneur de Syrie, que Gabinius laiſſa auprés de Ptolémée Auletés avec quelques cohortes Romaines à Alexandrie, quand il remena ce prince dans ſon royaume.

Pompée ayant eſté défait à Pharſale, crût qu'il pourroit ſe réfugier en Egypte chez Ptolemée le jeune, dont le pere avoit eſté de ſes amis particuliers, & chez qui il avoit logé quand il ſe retira à Rome; mais le conſeil de ce roy, auquel fut appellé Septimius & Salvius Centurion Romain, réſolut de faire tuer Pompée pour plaire à Céſar qui venoit de le vaincre.

Céſar qui arriva quelques jours aprés à Aléxandrie, y ayant appris la mort de Pompée, eût horreur de cette perfidie, & Septimius qui avoit porté le premier coup à Pompée, n'oſa jamais retourner à Rome. Il ſe tint caché dans quelque province voiſine, où il eſtablit ſa famille, de laquelle Zénobie a pû deſcendre; & ſi elle a gardé le nom de Septimia, ç'a eſté pour marquer ſon origine & ſon ancienneté.

L'autre nom de Zénobia, que cette Reine portoit avec celuy de Septimia, eſtoit aſſez commun en Aſie parmi ceux qui parloient la langue Grecque, puiſque Tacite rapporte qu'une autre reine du temps de l'empereur Claude avoit auſſi le meſme nom de Zénobie. Celle-cy eſtoit femme de Rhadamiſte, prince des Ibériens, qui s'empara du royaume d'Arménie ſur ſon oncle Mithridate, aprés l'avoir fait mourir cruellement. Ce nom de Zénobie n'eſtoit apparem-

ment que pour diſtinguer quelque branche de cette famille *Septimia* qui s'eſtoit trop aggrandie.

On lit au revers de la médaille de cette reine ces mots; L. Z. ΠΑΑ. c'eſt-à-dire, *anno ſeptimo Palmyrenorum.* On y voit pour type un palmier chargé de fruits.

Les lettres L. Z. ſignifient que la médaille de Zénobie a eſté frappée la ſeptiéme année de ſon regne. Celles qu'on avoit veûës auparavant ne portoient que L. E. c'eſt-à-dire l'an 5. Celle-cy découvre le commencement de ſon époque. On ſçait que Valérien fut fait priſonnier par Sapor l'an de Rome 1012. qu'Odénat, aprés la priſe des villes de Carrhes & de Niſibe en 1018. vainquit les Perſes, dont Gallien triompha à Rome, & que cet empereur donna en 1019. le titre d'Auguſte à Odénat, qui fut tué la meſme année. La médaille de Zénobie nous apprend que cette princeſſe regna immédiatement aprés luy, puiſque 7. ans aprés, elle fut priſe par Aurélien, l'an de Rome 1026. Voilà donc la durée du regne de Zénobie qui ſe trouve heureuſement fixée par ce monument. Le mot initial ΠΑΑ. pour ΠΑΛΜΥΡΗΝΩΝ, nous apprend que la médaille a eſté frappée à Palmire, qui n'eſtoit, au rapport de Stephanus, qu'un chaſteau de Syrie. Les autres géographes en font une ville célébre fort ancienne. Dans le chapitre VIII. des Paralipoménes il eſt dit que Salomon la fit baſtir & l'appella *Thadmor*, que ſaint Jérôme a depuis traduit *Palmyra.* Joſeph avoit dit avant luy, que les Syriens nommérent cette ville *Thahamora*, & les Grecs *Palmyra.*

L. V. ch. 5. Pline fait une belle deſcription de cette ville. Il parle de l'avantage de ſa ſituation & de la richeſſe de ſes campagnes, qui eſtoient arroſées de quantité de ruiſſeaux agréables. Il rapporte que ſon territoire eſtoit plein d'un ſable gras qui y cauſoit l'abondance. Il dit qu'elle eſtoit baſtie ſur les confins de deux grands empires, des Romains & des Parthes, dont ſouvent elle troubloit la paix, par l'envie que chacun de ces peuples avoit de la poſſéder.

Le palmier dans le revers de cette médaille n'y eſt mis que comme un ſymbole du pays.

Enfin cette médaille eſt ſinguliére par beaucoup d'endroits. Elle nous offre un portrait de cette reine, mieux deſſigné qu'on ne l'a veû dans les monnoyes d'Egypte. Elle nous apprend la juſte durée de ſon regne. Elle nous fait voir un monument de la ville de Palmire qui ne s'eſtoit pas trouvé juſqu'à préſent. Enfin elle nous expoſe un type que les antiquaires n'avoient pas encore découvert.

ECLAIRCISSEMENT

Sur le nom de SEPTIMIA, *qui eſt joint à celuy de* ZENOBIA, *ſur les Médailles de cette Princeſſe.*

Par M. l'Abbé RENAUDOT.

DANS la diſſertation que M. Vaillant a leuë ſur la médaille de *Zenobia*, femme d'Odenat, Roy des Palmyreniens, qui deffendit la Syrie contre les Perſes durant la captivité de Valerien, & qui prit enfin le titre d'Empereur, il reſta deux difficultez à éclaircir.

La premiére fut ſur le Prénom de *Septimia* qui ſe trouve dans les médailles de Zénobie, non ſeulement dans celle qu'expliqua M. Vaillant, mais dans la pluſpart des autres Grecques & Latines, entre autres les deux qui ont eſté publiées par M. Séguin. La penſée de ce ſçavant antiquaire approuvée par M. Vaillant, fut que ce nom de Septimia pouvoit marquer qu'elle tiroit ſon origine de quelque maiſon Romaine. M. Séguin adjoute, *Fuit certe Septimius quidam inter præcipuos ultimi Ptolemæi aulicos, qui Pompeium magnum occiderunt. Is ſi affinitate junctus Ptolemæo fuit, & Aegypto à Romanis ſubacta, in Syria nomen*

familiamque propagavit ; quid ni Septimia Zenobia ex ea gente, ac proinde à Ptolemæis orta credatur. Quin & Septimius Severus imperator, aliquando ei provinciæ præfuit, ut patet ex ejus adlocutione ad exercitus Illyricos apud Herodianum : ab eoque potuiſſet originem duxiſſe gens iſta Septimia, ſed in re tanti momenti, & obſcura vetuſtioris ævi caligine ſub levi conjectura, abſque ſolidiori fundamento decernere nimis temerarium. C'eſt le jugement que ce grand homme fit luy-meſme de ſa conjecture, laquelle en effet eſt trop foible pour s'y arreſter, car elle ſe réduit à cecy. Zénobie ſe vantoit de tirer ſon origine des Ptolémées & des Cléopatres; il y avoit un homme dans la cour du dernier Ptolémée, appellé Septimius : Zénobie s'appelloit Septimia, donc elle eſtoit parente des Ptolémées. Il jugea bien qu'il falloit chercher quelque autre origine à ce nom de famille.

On reconnoiſt d'abord que c'eſt un nom purement Romain, mais on croid qu'il y auroit beaucoup de difficulté à prouver que tous ceux qui, dans les provinces ſoumiſes à l'Empire, avoient des noms Romains, fuſſent pour cela conſiderez comme deſcendants de familles Romaines. Perſonne n'ignore que les noms de famille, qu'on appelloit *Nomina Gentilitia*, ſe communiquoient en pluſieurs manieres à ceux qui n'en venoient point. On ne parle pas des changements de noms qui ſe faiſoient par adoption : cela n'avoit rien de commun. Mais dans les temps de la Republique, les eſclaves eſtant mis en liberté, prenoient le nom de la famille de leur maiſtre; & devenant affranchis, ils le gardoient avec leur nom propre, & ils le tranſmettoient à leur poſterité. Or il eſt tres certain que parmy ces affranchis, il y en eut un grand nombre qui devinrent tres puiſſants, par la protection de leurs patrons, & qui s'eſtablirent dans les provinces eſloignées où ils devinrent fort riches, tant par le negoce, que par la regie qu'ils avoient des fermes publiques du peuple Romain, qui eſtoient ordinairement gouvernées par des Chevaliers Romains :

mains: & il paroiſt par un grand nombre d'exemples, qu'ils les regiſſoient ordinairement par leurs affranchis.

On ne peut pas douter que pluſieurs ne s'eſtabliſſent ainſi dans toute l'eſtenduë de l'Empire, & en Syrie comme ailleurs. On ſçait auſſi l'affectation avec laquelle les peuples, que les Romains conſidererent comme barbares, taſchoient de prendre des noms qui leur fiſſent honneur ainſi que ceux-là. Un affranchi & ſes deſcendants n'eſtoient pas moins citoyens Romains que leurs anciens maiſtres; & ſi d'abord ils conſervoient leur nom propre qu'ils avoient porté dans la ſervitude, ils le quittoient bien-toſt, & leurs enfants ne gardoient que le premier. On peut donc dire avec plus de vray-ſemblance que quelque *Septimius*, ou quelques affranchis de la famille qui portoit ce nom, s'eſtant eſtablis à Palmyre, & y ayant eû poſterité, avoient rendu ce nom aſſez commun dans le païs, & qu'ainſi il ne faut pas chercher d'autre raiſon pour quoy Zénobie l'a porté, & qu'on le trouve dans les médailles.

La preuve que ce nom eſtoit commun à Palmyre ſe tire des inſcriptions que les Anglois ont trouvées dans les ruines de Palmyre où ils firent un voyage en 1691.

Dans la 10, de celles que feu M. Bernard, Profeſſeur d'Aſtronomie à Oxford, a fait imprimer, ΣΕΠΤΙΜΙΟΝ ΤΟΝ ΚΡΑΤΙΣΤΟΝ ΕΠΙΤΡΟΠΟΝ ΣΕΒΑΣΤΟΥ ΔΟΥΚΗΝΑΡΙΟΝ, &c. *Septimium excellentiſſimum procuratorem Aug. Ducenarium*, &c.

Dans la 12. ΤΟ ΜΝΗΜΕΙΟΝ ΤΟΥ ΤΑΦΕΩΝΟΣ ΕΚΤΙΣΕΝ ΕΞ ΙΔΙΩΝ ΣΕΠΤΙΜΙΟΣ ΟΔΑΙΝΑΘΟΣ Ο ΛΑΜΠΡΟΤΑΤΟΣ ΣΥΝΚΛΗΤΙΚΟΣ Ο ΑΙΡΑΝΟΥ ΤΟΥ ΟΥΑΒΑΛΛΑΘΟΥ, *Monumentum hoc ſepulcrale de pecunia ſua condidit Septimius Odænathus Clariſſimus ſenator filius Airani, filii Waballathi*, &c.

Dans la 14. ΣΕΠΤΙΜΙΟΝ ΑΙΡΑΝΗΝ ΟΔΑΙΝΑΘΟΥ *Septimium Airanam filium Odænathi*, &c.

Dans la 19. ΣΕΠΤΙΜΙΟΝ ΟΥΡΩΔΗΝ *Septimium Worodem* ou *Orodem*, qui eſt la meſme choſe; &

il en eſt encore fait mention dans l'inſcription 20.

Voilà donc des preuves inconteſtables qu'il y avoit eû beaucoup de Septimius à Palmyre, & on ne peut pas douter que ce ne fuſt des Syriens ou Palmyreniens, qui ſe faiſoient honneur de ces noms Romains : car excepté le premier qui pouvoit eſtre, & qui apparemment eſtoit vray Romain, puiſqu'il eſtoit *Procurator Auguſti*, les autres ayant des noms Syriens joints au nom Romain, ne pouvoient eſtre que des gens du païs. Ainſi dans la 12. inſcription *Septimius Odænathus*, dans la 14. *Septimius Airanes*, dans la 19. & 20. *Septimius Orodes*, eſtoient aſſurement des Syriens, comme *Septimia Zenobia*. Car quoy que depuis la ruine de la Republique il y ait eû une confuſion prodigieuſe dans les noms, de ſorte que tout ce qui s'obſervoit auparavant fut entierement changé : cependant les eſclaves & les affranchis avoient tellement avili les noms Grecs, que c'eſtoit une marque d'origine ſervile, que de les joindre avec des noms Romains. C'eſt ce qu'on peut remarquer dans un nombre infini d'inſcriptions ſepulcrales.

On doit remarquer pareillement que le prénom de *Septimius* eſt dans ces inſcriptions, joint à celuy d'*Odenathus*, que portoit le mary de Zénobie, avec celuy d'*Orodes* ou *Herodes* ; & que celuy qui eſt appellée *Septimius Odænathus* eſtoit petit-fils de *Waballatus*, qui eſtoit le nom d'un des fils de cette princeſſe, comme *Orodes*, ou *Herodes* du fils d'Odenathus, né d'une premiere femme, & qui fut tué avec luy. Il ne faut donc point aller chercher le nom de *Septimia* que prend Zénobie, dans une origine auſſi eſloignée que celle que M. Seguin a propoſée comme une ſimple conjecture, puiſque l'uſage fréquent qu'on en trouve dans ces inſcriptions, fait voir qu'il eſtoit aſſez commun dans le païs. On reconnoiſt auſſi par ces meſmes inſcriptions qu'il eſtoit ordinaire dans des familles illuſtres, & porté par des perſonnes qui avoient des emplois conſiderables dans le païs ; mais c'eſt tout ce qu'on en peut dire.

Ce ſeroit ſans aucun fondement, qu'on voudroit tirer d'une preuve ſi peu ſolide, que tous ceux qui ont porté des noms Romains fuſſent d'une famille Romaine. Car ſuivant l'analogie des noms, celuy de famille comme *Septimius* ne pouvoit pas ſervir de prénom, comme neantmoins il eſt employé dans les exemples rapportez cy-deſſus. Ce *Septimius Odænathus* nommé dans la 12. inſcription, eſt appellée fils d'*Airanus* qui eſtoit fils de *Waballatus*. On ne trouve point de prénoms à ceux-là: il eſt vray qu'ils peuvent avoir eſté omis, pour ne pas allonger l'inſcription. Mais il eſt tout auſſi vray-ſemblable que ces deux hommes ne portoient pas ce meſme nom. Dans les médailles d'Odænathus, on ne trouve point d'autre nom, ni dans celle de ſon premier fils Orodes ou Herodes appellé Herodianus dans quelques médailles qui reſtent de luy, ni dans celles de Vaballathus, ni dans celles de Herennianus & Timolaüs, ni de Meonius qui tua Odenathus, & qui eſtoit de meſme famille. On peut croire neantmoins que ſi ces princes avoient cru pouvoir tirer leur origine de maiſons Romaines, ils n'auroient pas manqué de ſe faire honneur de ces noms Romains dans le temps qu'ils prenoient la qualité d'Empereurs & de Céſars.

Il reſte à examiner pourquoy Zenobia avoit deux noms. On ne doit pas s'en eſtonner, puiſque rien n'eſtoit plus ordinaire aux Syriens & à pluſieurs autres barbares d'en avoir pluſieurs. Ils en avoient ſouvent de Romains, par les raiſons alleguées cy-devant, à cauſe qu'ils deſcendoient de quelque Romain affranchi qui s'eſtoit eſtabli dans le pays, ou en l'honneur de quelque magiſtrat qui avoit eſté leur patron. Car il eſt encore à remarquer que tous les eſtrangers qui obtenoient le privilege de citoyen Romain, prenoient le nom de la famille de celuy qui le leur faiſoit obtenir, de meſme que les affranchis celuy de la famille de leur maiſtre. Or comme ce privilege qui, avant la deſtruction de la Republique, eſtoit fort rare, devint enſuite tres commun, ſur tout depuis la conſtitution

d'Antonin Pie, on peut croire avec fondement que ceux qui avoient la qualité de citoyen Romain, conſervoient un nom de famille Romaine.

Mais il eſt auſſi tres certain que ces Syriens avoient ſouvent pluſieurs noms. Dans la premiere des inſcriptions de Palmyre il eſt parlé d'un *Mokimus* qui s'appelloit auſſi *Akiakiſes*. Dans la 7. d'un *Malas* appellé auſſi *Agrippa*. Dans la 11. d'un *Julius Aurelius Zenobius Zabdila*. Celuy-cy avoit donc deux noms Romains de familles tres differentes, *Julia* & *Aurelia*; un Grec qui eſt *Zenobius*, & un Syrien qui eſt *Zabdila*. Dans la 13. il eſt parlé d'un autre appellé *Julius Aurelius Zebidas*: en voilà deux Romains avec un Syrien. Dans la 16. *Publius Worodas*: c'eſt un prénom Romain avec un nom Syrien; par cette affectation dont Horace ſe mocque: *Quinte, puta, aut Publi gaudent prænomine molles Auriculæ*. Dans la 19. on en trouve une d'une eſpece differente; *Julius Aurelius Salmesf. caſſiani f. Melenæi eques Rom.* il y a ρωμαιον. Voicy l'exemple d'un Chevalier Romain, qu'on peut neantmoins ſuppoſer ne venir non plus des familles *Julia* & *Aurelia* que *Kaſſianus* & *Melenæus*, qui peuvent eſtre des noms Romains. Mais il ſeroit ridicule de vouloir ſur ces noms ſeuls eſtablir l'origine de ce Provincial: car à laquelle le pourroit-on rapporter de ces trois, *Julia*, *Aurelia* ou *Caſſia*. En un mot chacun ſçait qu'au delà du temps de la Republique la confuſion dans les noms de famille devint telle, qu'on n'y trouve plus rien de certain.

Que ſi Zenobie ſe vantoit dans ſa lettre à Aurelien qu'elle deſcendoit des derniers Rois d'Egypte, ce qui peut avoir eſté dit par oſtentation pluſtoſt que ſelon la verité, cela eſloigne encore la conjecture de ſon origine Romaine.

La 2. obſervation qui fut faite ſur la medaille qu'expliquoit M. Vaillant, regardoit le nombre des années marqué dans la meſme medaille, que chacun entendit comme devant eſtre rapporté au regne de Zenobie. Il y eût neantmoins une perſonne de la compagnie qui propoſa une

autre conjecture. Ce fut que ces années avoient rapport à une nouvelle époque des Palmyreniens, qui auroit son commencement depuis qu'Odenathus prit la pourpre avec les titres d'Empereur, Cesar & Auguste. Cette opinion fut rejettée d'une commune voix, & on demanda des preuves à celuy qui l'avoit proposée, mais il n'en allegua aucune. On luy dit au contraire qu'on avoit des preuves demonstratives que les Palmyreniens n'avoient point d'époque particuliere, & qu'ils suivoient celle des Seleucides. On allegua sur ce sujet les mesmes inscriptions trouvées à Palmyre par les Anglois, dont la premiere est datée de l'année 314. la 2. de 414. la 3. de 445. la 5. de 450. la 8. de 474. la 9. de 490. la 11. de 554. la 13. de 558. la 14. de 563. la 16. de 570. la 19. de 577. la 23. qui estoit desja imprimée ailleurs, de 547. Les mois qui y sont marquez sont Loul Xanthicus, Hyperberetæus, Dystrus, Apellæus, Pontius.

Le Cardinal Noris qui a examiné une de ces inscriptions dans son livre de *Epochis Syro-Macedonum* p. 104. prouve clairement que les Palmyreniens n'avoient pas d'autre époque que celle des Seleucides, & les noms de ces mois Macédoniens en sont encore une preuve.

Palmyre a esté restablie par Hadrien, & appellée de son nom, comme il paroist par quelques-unes de ces inscriptions. Elle fut aussi faite Colonie Romaine, comme on prouve par un passage d'Ulpien dans le Digeste 50. l. 1. 5. C'estoit-là deux époques les plus considerables que les Palmyreniens pouvoient prendre; cependant il n'y a aucune des dates marquées dans ces inscriptions qui puisse s'y accommoder. Encore moins avec l'époque imaginée de l'Empire d'Odenathus qui fut trop court, & que Zenobie ne respectoit pas assez, puisqu'il y a des historiens qui disent qu'elle eût part à sa mort, pour rendre sa memoire illustre, plustost que la sienne propre, d'autant plus qu'on void qu'elle prit d'abord le titre d'Auguste.

DISSERTATION SUR LES MEDAILLES DE VABALATHUS.

Par M. VAILLANT le Pere.

LEs antiquaires du ſiécle paſſé ont eſté plus heureux que ceux d'aujourd'huy, s'il eſt vray qu'ils ayent poſſédé les médailles de la pluſpart des princes de Palmire, comme leurs livres les ont publiées. Celles d'Odénat & de ſes enfans ſe ſont perduës, il n'en eſt reſté que de Zénobie & de Vabalathus. La premiére eſt d'une rareté aſſez grande, quoyque l'hiſtoire ait fort parlé d'elle: & les monnoyes de Vabalathus ſont fort communes, bien que ce prince ſoit moins connu parmi les écrivains.

Quelques objections que l'on me fit ſur une diſſertation de Zénobie touchant la ſeptiéme année de ſon régne que marquoit une de ſes médailles, pour ſçavoir ſi cette époque n'avoit pas pluſtoſt pris ſon origine du jour qu'Odenat ſon mari avoit reçû de Gallien le titre d'Auguſte, dont les Palmiréniens vouloient conſerver la mémoire dans leurs monnoyes, m'engagérent d'en faire une ſur Vabalathus, pour prouver par les ſiennes la propoſition que j'avois avancé, que cette ſeptiéme année eſtoit abſolument celle du régne de Zénobie, & que les Palmiréniens avoient eû une autre époque plus ancienne qu'ils n'avoient jamais quittée.

M. l'Abbé Renaudot a fait depuis une ſçavante diſſertation pour appuyer la vérité de l'époque de ces peuples qu'ils prenoient du temps des Séleucides, ce qu'il a doctement prouvé par quantité d'inſcriptions qui ont eſté trouvées dans les ruines de leur ville; & meſme il a fait

voir qu'ils n'y comptoient pas seulement les années, mais qu'ils y avoient joint les noms des mois Macédoniens qui les composoient. S'il estoit besoin de plus grande preuve, il ne faudroit que voir le marbre que rapporte M. Spon dans ses *Miscellanea* où Helidorus Adrianus de Palmire datte le jour du vœu qu'il avoit fait aux dieux de sa patrie, de l'an 447. au mois *Pontius*, qui répond à nostre Février.

Mais pour confirmer que Zénobie n'a mis sur ses médailles que les années de son régne, il ne faut que rapporter celles de Vabalathus, qui a marqué de mesme les siennes sur ses médailles. Or pour faire connoistre quel estoit Vabalathus, il faut dire quelque chose de l'histoire d'Odenat prince des Palmiréniens.

Odenat estoit un des premiers seigneurs de la ville & colonie de Palmire, dont il avoit esté Décurion, homme de cœur & d'expérience, qui se mit à la teste des troupes aprés que Sapor eût fait prisonnier Valérien. Il entra dans les provinces que ce roy de Perse venoit d'usurper sur les Romains; & les Palmiréniens luy donnérent le titre de Roy pour cette grande action. Mais quand il eût vaincu ces barbares & ravagé Ctésiphon; Gallien & le Sénat luy donnérent le titre d'Auguste. Il avoit esté marié deux fois. Il eût de sa premiere femme, dont on ne sçait point le nom, un fils appellé Hérode, & de Zénobie sa seconde deux garçons, Timolaus & Herennianus. Son aisné le suivit à la guerre & eût part à sa gloire & à ses honneurs, à ce que raconte Trebellius Pollio dans la vie des 30. Tyrans au chap. 14. *Assumpto*, dit-il, *regali nomine cum uxore Zenobia & filio majore, cui erat nomen Herodes, minoribus Herenniano & Timolao.* Cet auteur ne met pas Vabalathus au nombre des enfants d'Odénat. Le mesme auteur dans la vie de Gallien, confirme qu'Hérode n'estoit pas fils de Zénobie, *Herodes*, dit-il, *non Zenobia matre, sed priore uxore genitus.* Et pour faire voir qu'Hérode partagea avec son pere la puissance souveraine, il ajoûte, *cum*

patre imperium accepit, ce qu'il repete en un autre endroit, *ipſe cum patre poſt reditum de Perſide Imperator appellatus eſt.*

Ce titre couta cher à Herode. L'ambitieuſe Zénobie ne pouvoit ſouffrir que ſon beau fils fut deſtiné à gouverner au préjudice de ſes enfants ; *erat*, dit Pollio, *contra illum novercali animo, quare eum commendabiliorem patri fecerat.* C'eſt ce qui fit qu'ayant ſçeû le deſſein que Méonius avoit de ſe venger d'un affront qu'il croyoit avoir receû d'Odénat, elle l'approuva pluſtoſt que de le détourner, pourveû qu'il ſe défiſt du pere & du fils ; ce qu'il executa dans un feſtin, comme rapporte cet auteur, *Compoſito igitur magna ex parte Orientis ſtatu a conſobrino ſuo.... interemptus eſt cum filio ſuo Herode.*

Il s'eſt élevé depuis ce temps une grande queſtion entre les antiquaires, à raiſon des médailles de Vabalathus, pour ſçavoir ſi ce prince eſt fils de cet Herode, ou bien de Zénobie. Pollio, qui parle des enfants de cette princeſſe, ne le met aucunement de ce nombre ; & les médailles font voir qu'il ne l'eſtoit pas, mais qu'au contraire, il eſtoit contre elle dans le parti d'Aurélien. Ceux qui le prétendent fils de Zénobie, alléguent ce paſſage de Vopiſcus dans la vie d'Aurélien : *Hoc quoque ad rem pertinere arbitror, Balbathi filii nomine Zenobiam, non Timolai & Herenniani tenuiſſe quod tenuit.*

Triſtan a fait voir dans ſon troiſiéme livre, que ce paſſage eſt tronqué : & ſi l'on examine les premiers mots, on verra qu'ils ſont hors d'œuvre, puiſqu'ils n'ont aucune liaiſon avec ce qui eſt au-deſſus & au-deſſous : & comme celui de *Balbathi* pour *Vabalathi* marque que ce mot eſt corrompu, parce que le commencement en eſt oublié, on voit enſuite par le ſens qui y reſte qu'il y en a encore un autre d'oublié, qui eſtant adjouſté, fait toute la déciſion de ſa diſpute. Voici comme cet auteur le rapporte entierement : *Hoc quoque ad rem pertinere arbitror, Vabalathi Herodis filii nomine Zenobiam non tenuiſſe quod tenuit*, car autrement

trement il faudroit que Vabalathus eût eſté le premier des enfants de Zénobie. Mais Pollio n'en fait aucune mention, & cela repugne à ce que cet auteur rapporte de ſa jalouſie.

Cependant M. Spanheim ſe récrie fort contre Triſtan ſur la correction du paſſage, & dit qu'il abuſe de ſa critique, lorſqu'il fait de ſon caprice Vabalathus fils d'Herode, & petit-fils d'Odénat. *Illud vero magis ambiguum eſt, cur Triſtano placuerit eumdem Vabalathum Herodiani filium & Odenathi nepotem ex ingenio ſtatuere, quem Zenobiæ tribuit Vopiſcus:* mais ce ſçavant homme n'a pas aſſez examiné ce paſſage dont le P. Hardoüin a fort approuvé la correction dans ſes *Nummi Antiqui illuſtrati*, page 174. puiſqu'il fait Vabalathus fils d'Herode & petit-fils d'Odénat. *Quod quidem ſtemma ſic concinnari oportere vidit ante nos Triſtanus.*

Les amis d'Odénat & d'Herode, aprés l'aſſaſſinat commis par Méonius, craignant que ce perfide pouſſé par Zénobie, n'en vouluſt à Vabalathus, enlevérent ce jeune prince en Egypte, où ils le mirent ſous la protection des Romains. Cependant le meurtrier uſurpa l'autorité ſouveraine, & Zénobie feignant de vouloir conſerver les droits de Vabalathus, ſollicita les Palmiréniens à ſe défaire de Méonius; ce qui auroit pû faire dire à Vopiſcus: *Arbitror Vabalathi Herodis filii nomine Zenobiam tenuiſſe quod tenuit.*

Si Zénobie, aprés la mort de Méonius, prit le gouvernement de Vabalathus, ce n'étoit que pour engager ce jeune prince à revenir à Palmire. Mais ſes amis qui connoiſſoient l'humeur impérieuſe de cette reine, luy perſuadérent d'avoir recours aux Romains. Quand Zénobie vit que Vabalathus, au lieu de retourner à Palmire, eſtoit allé à Rome, elle leva le maſque, & commença de prendre le gouvernement au nom de ſes enfants, ainſi que rapporte Pollio dans la vie d'Hérodianus, en parlant de luy & de ſon frere Timolaüs, *Quorum*, dit-il, *nomine Zenobiæ uſurpato ſibi imperio, diutius quàm feminam decuit, rempublicam obtinuit.*

Il y a bien de l'apparence que Vabalathus s'eſtoit plaint au Sénat de l'uſurpation que Zénobie avoit faite de ſes eſtats, & qu'elle commençoit à eſtendre ſes conqueſtes, puiſque Gallien en 1020. donna ordre à Hérodianus de marcher contre elle. Ce général fut défait ; ce qui donna lieu à cette reine d'entrer plus avant dans les provinces Romaines.

Gallien eſtant mort le 26. Mars 1021. Claude, qui luy ſucceda, ne fut pas en eſtat de venger cet affront. Les guerres des Goths l'occupérent entiérement. Mais Claude eſtant mort à la fin d'Octobre de 1023. Quintillus ſon frere fut nommé Empereur par le Sénat, & les ſoldats élurent Aurélien au commencement de Décembre. Quintillus ayant appris cette nouvelle, il ſe fit ouvrir les veines pour mourir honorablement.

Vabalathus n'eût pas pluſtoſt ſçû qu'Aurélien, qui eſtoit un grand guerrier, eſtoit reconnu de tous les Romains pour Empereur, qu'il le ſollicita puiſſamment de marcher contre Zénobie. Aurélien luy ayant aſſeuré ſa protection, Vabalathus le vint attendre en Egypte, où avec ſa permiſſion il fit battre des médailles, ſur leſquelles eſtoit d'un coſté la teſte de l'empereur couronnée de laurier, avec ces mots, ΑΥΤ. Λ. Δ. ΑΥΡΗΛΙΑΝΟC CεΒ. & au revers L. A. *anno primo:* & de l'autre on voyoit la teſte de Vabalathus ornée d'un diadéme avec cette legende, ΑΤΤ. ΕΡΜΙΑC ΟΥΑΒΑΛΛΑΘΟC ΑΘΗΝΟΥ. & dans le champ L. Δ. *anno quarto.* On voit par là que la premiére année d'Aurélien, Vabalathus, comptoit ſa quatriéme ; & qu'ainſi il avoit commencé de marquer ſon régne du jour de la mort de ſon pere Herode, comme Zénobie marquoit le ſien du jour de ſon uſurpation.

Aurélien en 1024. fut obligé de marcher contre les Sarmates & les Marcomans, pour les chaſſer des provinces Romaines qu'ils ravageoient, & ainſi de ſuſpendre la guerre qu'il avoit réſolu de faire à Zénobie : ce qui donna lieu à cette reine de croire que l'Empereur la craignoit,

d'autant plus qu'il s'eſtoit répandu un bruit que les barbares avoient battu les Romains. Elle envoya donc Saba, l'un de ſes capitaines, pour aſſujettir l'Egypte. Ce général s'en eſtant emparé d'une partie, il y fit frapper des monnoyes au nom de Zénobie, avec cette inſcription, CEΠT ZHNOBIA CEB. du coſté de la teſte: & de l'autre, la figure de l'Eſperance avec ces lettres L. E. qui marquent la cinquiéme année de ſon régne.

A cette nouvelle, Aurélien ordonna à Probus, l'un de ſes lieutenants de marcher en Egypte, que celuy-cy remit auſſi-toſt ſous l'obéïſſance des Romains. Vopiſcus dans la vie de Probus, *Pugnavit etiam contra Palmirenos pro Odenathi Cleopatræ partibus Ægyptum defendentes, & Orientis partem in Aureliani poteſtatem redegit.* Ce paſſage ne paroiſt pas encore entier, car il ſemble qu'on y doive lire *Odenathi Zenobiæ*, au lieu de *Odenathi Cleopatræ*. Car, ſi l'on vouloit conſerver le mot de Cléopatre, il y auroit des mots oubliez, pour montrer que Zénobie deſcendoit des Cleopatres, comme Pollio a dit en deux endroits: ce qui feroit voir encore que cette reine n'a pas tiré le nom de Septimia de quelque affranchi Romain.

Vabalathus ne vit pas pluſtoſt les Palmiréniens chaſſez de cette province par Probus, qu'il continua d'y faire graver ſur ſes monnoyes l'image d'Aurélien d'un coſté, & la ſienne de l'autre, y adjouſtant à la teſte de l'empereur L. B. *anno ſecundo*, & de ſon coſté L. E. *anno quinto*, comme portoient celles de Zénobie. Perſonne ne peut diſconvenir, pour peu qu'il ſoit initié dans la connoiſſance des médailles, que la forme des deux monnoyes de Zénobie & de Vabalathus frappées en la meſme année 5. de leur régne, n'indique qu'elles ſont battuës en Egypte.

Aurélien partit de Rome en 1025. pour réduire Zénobie. Il ne fut pas pluſtoſt arrivé en Syrie, que Vabalathus y vint trouver l'Empereur, & luy amena toutes les troupes qui tenoient ſon parti contre cette ambitieuſe reine, qui s'eſtoit miſe en poſſeſſion des eſtats que les Romains

avoient accordez avec le titre d'Auguſte à ſon pere Hérode : & pour marquer ſon entier attachement à Aurélien, il continua de faire battre ſes monnoyes comme les précédentes, en marquant l'année du régne d'Aurélien, L. Γ. *anno 3.* & de ſon coſté L. ϛ. qui marquoit pour luy la ſixiéme.

Enfin, ce fut en 1026. de Rome qu'Aurélien ſe rendit maiſtre de Palmire, & que ſes gens prirent Zénobie qui s'enfuyoit chez les Parthes. Cette reine comptoit l'année ſeptiéme de ſon régne, comme nous avons remarqué dans ſes monnoyes L. Z. ΠΑΛ. *anno 7. Palmirenorum*, l'an 7. par les Palmiréniens, ce qui reſpond à l'an 7. que Vabalathus comptoit dans ſes médailles où l'on voit d'un coſté la teſte d'Aurélien avec L. Δ. *anno quarto*, & de l'autre ΑΥΤ ЄΠΜΙΑC ΟΥΑΒΑΛΑΘΟC ΑΘΗΝΟΓ. L. Z. *anno ſeptimo.* Ce qui prouve entiérement que cette reine & ce prince ont compté tous deux la meſme année de régne, elle ayant uſurpé les eſtats de Palmire, & luy y prétendant toûjours : & l'on ne peut douter, lorſque Vabalathus met l'année de l'empire d'Aurélien, que ce ne ſoit auſſi l'année de ſon régne, comme a pareillement fait Zénobie ; & il eſt clair que ces années ne peuvent eſtre priſes pour une autre époque, puiſque les rois & les reines ne marquent jamais dans leurs monnoyes que l'année de la monarchie, où celle de leur régne.

Il eſt temps d'expliquer les mots qui compoſent la légende des médailles de Vabalathus. Le premier eſt ΑΥΤΟΚΡΑΤΩΡ, c'eſt-à-dire, *Imperator*, titre que Gallien & le Sénat avoient accordé à ſon ayeul Odénat & à ſon pere Herode, & qu'Aurélien luy avoit ſans doute confirmé. Il s'appelle enſuite ЄΠΜΙΑC, nom qui eſtoit aſſez commun entre les Grecs, & que portent trois Auteurs dans le livre que j'ai fait des villes Grecques, à la page 320. de la ſeconde édition. Je ne m'amuſerai pas à dire que quelques antiquaires ont lû ΑΡΜΕΝΙΑC pour ЄΠΜΙΑC, ce qui a fait tomber en erreur le grand Saumaiſe.

Vabalathus eſt un nom Syrien joint à un nom Grec, qui nous confirme ce qu'on voit dans pluſieurs auteurs, que les Orientaux avoient ordinairement deux noms. Je m'étonne que cela ſoit échappé à M. Spanheim qui critique Triſtan ſur ce qu'il explique le mot d'ΑΘΗΝΟΤ pour *Athenis* ou *Athenæ filius*, comme ſi Herode, pere de Vabalathus, n'avoit pû eſtre appellé *Athenas Herodes*, de meſme que ſon fils ſe nomme Hermias Vabalathus.

Paſſons maintenant des médailles Grecques aux Latines. Elles nous apprendront qu'Aurélien, aprés avoir pris Palmire & fait Zénobie priſonniere, reſtablit Vabalathus dans les eſtats de ſes ancestres, & qu'en reconnoiſſance il fit battre des monnoyes, où l'on voit d'un coſté la teſte de l'Empereur avec une couronne à rayons & cette legende IMP. AVRELIANVS AVG. & de l'autre coſté la ſienne avec ces mots VABALATHVS VCR. IMP. ſelon Goltzius, Strada, Triſtan, Patin & pluſieurs autres qui n'ont point expliqué ces lettres. Mais le P. Hardouïn y lit celles-cy VCRIMOR. où il ne change que le P en O, qu'il interpréte VICE CÆSARIS RECTOR IMPERII ORIENTIS, qu'il appuye par le titre de *Reſtitutor Orientis* qu'Aurélien prend dans ſes revers, & que des autres pourroient expliquer par *Imperii Romani:* ce que l'on laiſſe à décider.

Si l'on demande pourquoy on ne trouve plus de médailles Grecques de Vabalathus frappées en Egypte paſſé la ſeptiéme année de ſon régne, on peut répondre que Vabalathus, qui avoit dans cette province Romaine quelque ville qu'Aurélien luy avoit accordée pour ſa retraite, eſtant retourné à Palmire, n'avoit plus d'occaſion, ni meſme de droit d'y battre monnoye.

On peut auſſi demander pourquoy Vabalathus dans ſes médailles d'Egypte prend la qualité d'ΑΥΤΟΚΡΑΤΩΡ, & que dans celle-cy qu'il fit frapper à Palmire, il ne prend pas le nom d'Empereur ni meſme celuy d'Auguſte. Il ſemble que le titre de *Vice Cæſaris Rector Imperii Romani*,

ne le permettoit pas, & que ce n'eſtoit qu'en cette qualité qu'il régnoit.

Il reſte preſentement à dire pourquoy Vabalathus fait battre ſes médailles en langue Latine à Palmire & non pas en langue Grecque comme Zénobie. Ulpien, ce grand juriſconſulte, nous apprend que cette ville avoit eſté faite colonie Romaine par Caracalla, ce que confirme Goltzius par la médaille de cet empereur où l'on voit COL. PALMYRA. & ainſi Palmire avoit droit de bourgeoiſie Romaine & de battre ſes monnoyes en langue Latine. Or Vabalathus qui venoit d'eſtre reſtabli dans ſes eſtats par un empereur Romain, eſtoit bien aiſe d'y conſerver cette langue que les loix de cet empire y avoient introduite.

Mais pourquoy Zénobie dans ſa médaille de Palmire parle-t-elle Grec & non pas Latin! ce n'eſt pas qu'elle ne ſçûſt cette langue. *Ipſa Latini ſermonis non uſquequaque ignara, ſed ut loqueretur, pudore cohibita.* Elle ne vouloit pas ſe ſervir de la langue d'un peuple dont elle vouloit abbattre la puiſſance. Auſſi Aurélien luy écrivit-il en Grec, lorſqu'il voulut luy perſuader de ſe ſoumettre : & quoyque le philoſophe Longin fuſt auprés d'elle pour luy apprendre le Grec, comme dit Vopiſcus, *quo illa magiſtro uſa eſſe ad Græcas litteras dicitur*, elle voulut répondre en Syrien à l'Empereur, pour montrer qu'elle vouloit reſtablir l'ancienne langue de ſon pays.

Treb. Pollio.

Il ne faut pas douter que l'on ne parlaſt Grec & Latin dans Palmire, puiſque les médailles d'Odénat & de ſes enfants que nous ont produites Urſinus & Occo ſont en ces deux langues : & meſme Zénobie eſtant reine, elle en permettoit encore l'uſage, puiſque les monnoyes de ſes enfants Hérennianus & Timolaüs ſont de meſme, au rapport de ces antiquaires.

Quoyque nous n'ayons rien dans l'Hiſtoire qui nous apprenne ce que devint Vabalathus, ſes médailles ſemblent nous apprendre que dans la ſuite, du moins aprés la mort d'Aurélien, il ne ſe nomma plus *Vicaire de l'Empire Romain ;*

mais qu'il prit abſolument le titre d'Empereur & d'Auguſte, comme nous le voyons dans la médaille que M. Spanheim en rapporte du cabinet de la reine de Suede, avec la couronne à rayons, ſelon l'uſage qu'avoient alors les Empereurs, avec cette legende IMP. C. VABALATHVS AUG. & non plus au revers la teſte de l'Empereur, mais un type de déïté, ÆTERNITAS AUG. J'en ai poſſedé une autre avec celuy d'ÆQUITAS AUG. avec une femme & des balances.

Voilà ce que j'avois à dire pour juſtifier que Vabalathus eſtoit fils d'Herode & petit-fils d'Odénat, & non pas fils de Zénobie ; & pour montrer que les années qu'il marque ſur ſes médailles ſont celles de ſon régne, comme ſa belle-mere comptoit les ſiennes dans ſes monnoyes.

DISCOURS

Dans lequel on prétend faire voir que les médailles qui portent pour légende, FL. CL. CONSTANTINUS JUN. N. C. n'appartiennent point à Conſtantin le jeune, fils de Conſtantin le Grand.

Par M. DE VALOIS.

QUAND un des plus ſçavants antiquaires * du dernier ſiécle n'auroit pas compoſé un traité exprés, pour relever l'utilité & l'excellence des médailles antiques, l'expérience journaliére ſeroit ſeule ſuffiſante pour la faire connoiſtre. En effet, de combien de découvertes ne ſommes-nous pas redevables à ces monuments ! Et pour ne point parler d'une infinité de points curieux d'hiſtoire ou de géographie, que nous ignorerions encore ſans leur ſecours, n'eſt-ce pas aux ſeules médailles que nous devons la connoiſſance de la femme de l'empereur Maximin, dont pas un hiſtorien n'avoit daigné faire paſſer le nom juſques à nous ! Telle eſt la médaille de l'empereur Sévére-Alexandre & de Barbia Orbiana trouvée dans le ſiécle dernier, & qui nous apprend qu'elle eſtoit femme de ce prince : fait que tous les hiſtoriens, comme de concert, avoient paſſé ſous ſilence. Telle eſt encore la médaille qui repréſente l'empereur Trajan Déce & ſa femme Etruſcille en regard ; médaille ſinguliére du cabinet du Roy, qui fut publiée par M. Séguin Doyen de ſaint Germain l'Auxerrois, comme une piéce trés-propre à tirer de l'erreur tous les antiquaires, qui avoient crû juſqu'alors Barbia Orbiana femme de cet Empereur. Qui ne voit donc que c'eſt à ces deux monuments que nous avons l'obligation de connoiſtre maintenant les femmes de ces deux derniers

* M. le Baron de Spanheim.

niers princes! Sans le ſecours de ces médailles, Orbiana enlevée à Sévére Aléxandre ſon époux légitime, paſſeroit toûjours pour la femme de l'Empereur Trajan Déce : & Etruſcille mére ſe trouveroit encore confonduë avec ſa fille Etruſcille; & comme telle, donnée pour épouſe à l'Empereur Voluſien ſon gendre. Voilà les égaremens dans leſquels on eſt en danger de tomber, lorſqu'on néglige de recourir à ces guides fidéles, qui, au défaut des hiſtoriens, peuvent nous conduire ſûrement dans les routes obſcures & inconnuës de l'antiquité. Au reſte, ſi l'hiſtoire du haut Empire, quoy-qu'aſſez compléte d'ailleurs, laiſſe néanmoins de ces vuides, qui n'auroient jamais pû eſtre remplis ſans le ſecours des médailles, quel jugement doit-on porter de l'hiſtoire du bas Empire, qui, ſoit par la négligence des auteurs, ſoit par l'ignorance des copiſtes, eſt en pluſieurs endroits ſi défigurée, qu'elle en eſt preſque méconnoiſſable! En effet, combien y remarquons-nous de noms, combien de faits meſme, ou altérez, ou ſuppoſez. Souvent la corruption d'un nom propre y donne naiſſance à deux ou trois princes qui ſe trouvent réduits à un ſeul, dés que l'on vient à conſulter les médailles pour s'éclaircir de la vérité. Telle eſt, par exemple, la médaille d'Ulpius Cornelius Lælianus ſucceſſeur immédiat de Poſtume dans les Gaules ; qui a ſervi à nous convaincre qu'il n'y avoit jamais eû de Lollianus, non plus que de Lucius Aelianus; mais que ces trois prétendus princes eſtoient le ſeul & meſme tyran multiplié de la ſorte par l'allongement ou par la mutilation de ſon nom diverſement corrompu par les auteurs. Quelquefois auſſi un meſme nom porté par deux différents princes les a fait confondre enſemble. Nous en avons plus d'un exemple dans l'Hiſtoire, qui par cette mépriſe réünit en un meſme ſujet deux perſonnes tres-diſtinctes entre elles. C'eſt ainſi que FLAVIUS CLAUDIUS CONSTANTINUS JUNIOR ignoré de tous les hiſtoriens ſeroit aujourd'huy tout à fait inconnu ſans ſes médailles, & ſeroit reſté confondu avec Conſtantin le

Jeune, fils du grand Conſtantin, comme il l'a effectivement eſté juſqu'icy par les plus habiles antiquaires, ſans en excepter un ſeul. Trompez par le ſurnom de Junior qu'ils liſoient ſur les médailles de ce prince, & que les auteurs ne donnent qu'au ſeul fils de Conſtantin, ils ont crû devoir les adjuger à ce dernier, ſans avoir aucun égard ni à l'âge que paroiſt avoir le prince en queſtion, ni aux traits de ſon viſage tout différents de ceux de Conſtantin le Jeune fils de l'Empereur Conſtantin. Ce ſont là cependant les principales circonſtances qui m'ont déterminé d'abord à croire que le FLAVIUS CLAUDIUS CONSTANTINUS & le fils du grand Conſtantin eſtoient deux princes différents. L'eſtude particuliére des médailles du bas-Empire, à laquelle je me ſuis appliqué depuis long-temps pour l'ouvrage que j'ay entrepris, n'a ſervi qu'à me confirmer de plus en plus dans mon opinion. Et, aprés avoir examiné avec attention les médailles de l'un & de l'autre de ces princes, je me flatte d'eſtre tres-bien fondé à avancer que toutes celles qui portent pour légende FL. CL. CONSTANTINUS JUN. N. C. n'appartiennent nullement à Conſtantin le Jeune fils du Grand Conſtantin. C'eſt ce que je vais tâcher de prouver avec le plus de préciſion qu'il me ſera poſſible.

Mais avant que d'entrer dans le détail des raiſons que j'ay à apporter pour appuyer mon ſentiment ; il eſt à propos de donner la deſcription de la médaille en queſtion. Elle eſt de petit bronze & d'une fort belle fabrique. L'on y voit d'un coſté un prince qui paroiſt avoir au moins 30. ou 35. ans, & dont la teſte & le buſte ſont aſſez de relief. La légende eſt conçûë en ces termes : FL. CL. CONSTANTINUS JUN. N. C. *Flavius Claudius Conſtantinus Junior Nobiliſſimus Cæſar.* Le revers repréſente un Soleil levant ſous la figure d'un jeune homme nud qui court, & dont la teſte eſt ornée de rayons. Il tient la main droite élevée vers le ciel, & porte de la main gauche un globe & un foüet avec cette légende, CLARITAS

REIPUBLICAE. Dans le champ de la médaille ſont gravées ces deux lettres T. F. que le R. P. Hardoüin rend fort heureuſement par ces mots *Temporum Felicitas.* On lit à l'exergue ces trois lettres ATR. que je prends icy pour le commencement du mot ATR*ebatibus*: les lettres qui ſe trouvent à l'exergue des médailles de ces temps-là, marquant pour l'ordinaire la ville où elles ont eſté frappées. J'ay une autre médaille de ce prince frappée auſſi dans la ville d'Arras, au revers de laquelle, au lieu de la figure du Soleil levant, le prince eſt repréſenté de bout en habit de guerre, tenant de la main droite une demie-pique, & de la gauche un globe avec la légende PRINCIPI IUVENTUTIS, & dans le champ ces deux lettres F. T. *Felicitas Temporum.* Au reſte, je n'ay juſqu'à préſent trouvé que ces deux ſeuls revers de Flavius Claudius Conſtantinus, dont les médailles ne ſont pas, à beaucoup prés, auſſi communes que le ſont celles des enfants du Grand Conſtantin. Je paſſe aux raiſons qui m'ont déterminé à le diſtinguer d'avec le fils aiſné du ſecond lit de ce premier empereur Chreſtien.

La principale de ces raiſons eſt l'âge de Fl. Claudius Conſtantinus, qui eſt bien différent de celuy du Jeune Conſtantin. Ce dernier, comme on ſçait, fut déclaré *Céſar* en la plus tendre enfance par Conſtantin le Grand ſon pére, dans le meſme temps qu'il accorda cette dignité à Criſpus ſon fils aiſné du premier lit, & au Jeune Licinius ſon neveu. Or dans celles de ſes médailles, qui nous le repréſentent le plus âgé, il ne paroiſt certainement avoir au plus que ſeize ou dix-huit ans, quoy-qu'à la vérité il en ait veſcu vingt-cinq. Car les hiſtoriens nous apprennent que, lorſque l'Empereur ſon pére mourut, ce prince avoit déja vingt-deux ans, & qu'il joüit aprés cela, en qualité d'*Auguſte*, l'eſpace de trois années, de la portion de l'Empire qui luy eſtoit échûë: au bout duquel temps il fut tué pour avoir mal à propos cherché querelle à l'Empereur Conſtant ſon frére cadet, la portion duquel il au-

roit eû grande envie de joindre à la ſienne. Il n'en eſt pas de meſme des médailles de noſtre Flavius Claudius Conſtantinus. Il n'eſt point plus jeune ſur les unes que ſur les autres. Elles le repréſentent toutes uniformément comme un prince âgé du moins de 30. ou 35. ans. Il y a plus. Conſtantin le Jeune fils du Grand Conſtantin a le viſage long, quoy-que fort plein & fort gras, & les joüës bouffies & un peu pendantes: au lieu que le Flavius Claudius Conſtantinus a une teſte ronde, le viſage menu, les joüës décharnées, marquées d'un ply & un peu creuſes. Le premier a cet air de guayeté, qui accompagne ordinairement la grande jeuneſſe. L'autre a une phyſionomie tout à fait ſérieuſe, & qui ne peut convenir qu'à un homme d'un âge plus avancé. C'eſt ce qu'à l'inſpection des médailles de ces deux princes les perſonnes meſmes les moins verſées dans cette connoiſſance diſtingueront parfaitement du premier coup d'œil, tout auſſi bien que les Antiquaires. Car tous les hommes ont le don de voir; & il ne faut que des yeux pour décider, ſi ce que je viens d'avancer eſt vray ou faux. Je pourrois encore adjouter une différence eſſentielle qui ſe remarque ſur les médailles de noſtre Flavius Claudius Conſtantinus; & cette différence conſiſte dans la fabrique, qui eſt bien plus élégante que celle des médailles du fils de Conſtantin. Les caractéres y ſont plus nets & mieux formez; la teſte beaucoup mieux gravée & d'un plus grand relief, & le buſte placé de maniére dans le milieu du champ de la médaille, qu'il eſt, pour ainſi dire, iſolé de tous coſtez: le monétaire ayant obſervé de laiſſer un intervalle uniforme entre le haut de la teſte & le bas du buſte, afin que par cette ſéparation, la légende qui l'environne en eût meilleure grace, & ne vinſt point échoüer contre le buſte, comme elle fait ſur les monnoyes de la pluſpart des autres Empereurs: propreté qui ne ſe remarque que ſur les ſeules médailles de noſtre Flavius Claudius Conſtantinus, & jamais ſur celles de l'autre Conſtantinus ni de ſes fréres. On m'objectera peut-eſtre qu'il faut donc que ce prince ſoit

antérieur de beaucoup d'années au Jeune Conſtantin, puiſque ſes médailles ſont infiniment mieux gravées & d'un bien plus beau volume que celles du ſecond. Je réponds à cette objection que dés ces temps-là, où les arts dépériſſoient à vûë d'œil, un intervalle de quatorze ou quinze ans eſtablit une différence ſenſible dans les monnoyes. C'eſt un fait dont tous les Antiquaires conviendront aiſément. En effet, qui ne ſçait que les médailles du Grand Conſtantin, de Criſpus & de Conſtantin le Jeune ſont d'une plus belle fabrique que celles de Conſtance & de Conſtant ſes deux autres fils ! Il n'y a cependant des uns aux autres qu'environ quinze ou ſeize ans de diſtance, & ce petit eſpace de temps ſuffit pour marquer combien les monétaires commençoient déja à ſe négliger.

Ce ſont-là, au reſte, les principaux motifs qui m'ont porté à croire que le Flavius Claudius Conſtantinus n'eſtoit point le fils du grand Conſtantin. Age different, differents traits, differente fabrique; tout cela ne concourt-il pas à eſtablir la verité de mon ſyſtéme ! Il me reſte à faire voir quel eſt donc le prince à qui je prétends adjuger les médailles qui portent les noms de FL. CL. CONSTANTINVS.

Pour le faire avec quelque ordre, il me paroiſt qu'il ne ſera pas hors de propos de donner ici une petite table généalogique de la maiſon du grand Conſtantin : on ſera bien plus à portée de juger, ſi je ne m'égare point moy-meſme, en m'imaginant redreſſer les antiquaires qui m'ont précédé.

FLAVIUS CONSTANTIUS CHLORUS

Branche Aiſnée.

Epouſe en premiéres nôces FL. JUL. HELENA; a d'elle un fils unique nommé FL. CONSTANTINUS ſurnommé depuis MAGNUS; lequel eſtant créé Céſar, prend les noms de FL. VAL. CONSTANTINUS NOB. C.

Epouſe en premiéres nôces MINERVINE. A d'elle un fils unique nommé FL. JUL. CRISPUS NOB. C.

Eſt obligé de répudier MINERVINE pour épouſer MAXIMIANA FAUSTA fille de l'Empereur MAXIMIEN HERCULIUS.

A de cette ſeconde femme cinq enfants, trois garçons & deux filles.

L'aiſné eſt,

CONSTANTINUS JUN. NOB. C.

Le ſecond,

FL. JUL. CONSTANTIUS NOB. C. depuis *Auguſte.*

Le troiſiéme,

FL. JUL. CONSTANS NOB. C. depuis *Auguſte.*

Les deux filles ſont
FL. CONSTANTINA.
FL. JUL. HELENA.

Branche Cadette.

Eſt adopté & fait *Céſar* par l'Empereur MAXIMIEN ſurnommé HERCULIUS, à condition de répudier HELENE ſa premiére femme, & d'épouſer MAXIMIANA THEODORA fille de cet Empereur.

Prend à cauſe de cette adoption le nom de VALERIUS, & le donne auſſi à CONSTANTIN ſon fils.

A de *Maximiana Theodora* ſa ſeconde femme, ſix enfants, trois garçons & trois filles.

L'aiſné des trois garçons de ce ſecond lit eſt FL. CL. CONSTANTINUS JUN. N. C.

Le ſecond,

FL. CL. DELMATIUS le CENSEUR appellé par Zonare HANNIBALLIANUS.

Le troiſiéme.

FL. CL. CONSTANTIUS le *PATRICE.*

Les trois filles ſont
FL. ANASTASIA.
FL. CONSTANTIA.
FL. EUTROPIA.

Conſtance Chlore, pere de Conſtantin le grand, eſtant ſimple particulier, s'appelloit Flavius Conſtantius. La paſleur de ſon teint luy fit donner le ſurnom de χλωρὸς ou Chlorus. Il comptoit quatre Empereurs parmi ſes ancestres, car il tiroit ſon origine de la famille Flavia, dont les auteurs avoient eſté Veſpaſien, Tite & Domitien: &, ſelon le témoignage d'Eutrope & de Zonare, l'Empereur Claude, ſurnommé le Gothique, eſtoit ſon ayeul maternel. Si neantmoins nous nous en rapportons à l'Empereur Julien, qui en qualité de ſon petit-fils, devoit eſtre mieux informé que perſonne; Conſtance Chlore n'eſtoit que petit-neveu de ce grand Empereur. En effet, Julien l'Apoſtat dit en propres termes, que Flavius Eutropius, pere de Conſtance Chlore, avoit épouſé Claudia, niéce de l'Empereur Claude, c'eſt-à-dire, fille de ſon frere Criſpus.

Conſtance Chlore avoit épouſé en premieres nopces Julia Helena, dont il eût un fils unique, nommé Conſtantin, qui mérita depuis le ſurnom de grand, pour les victoires ſignalées qu'il remporta, tant ſur ſes concurrents à l'empire, que ſur différents peuples barbares.

Lorſque Conſtance Chlore fut adopté par l'empereur Maximien Herculius, & honoré de la dignité de Céſar, il fut obligé de répudier Héléne, pour épouſer Maximiana Théodora fille du premier lit d'Eutropia femme de l'empereur Maximien.

Cette princeſſe le fit pere de trois enfants, trois garçons & trois filles.

L'aiſné des trois garçons fut auſſi nommé CONSTANTIN: & c'eſt juſtement celuy que je prétends qui nous eſt repreſenté ſur les médailles qui ont pour legende FL. CL. CONSTANTINVS JVN. N. C.

Le ſecond fut Delmatius, que Zonare & quelques autres auteurs appellent auſſi HANNIBALLIANVS.

Le troiſiéme & dernier fut appellé Conſtantius comme ſon pere.

Les trois filles furent Fl. Anaſtaſia, Flavia Conſtantia, & Fl. Eutropia.

Il nous eſt impoſſible de rien dire de particulier de CONSTANTIN, l'aiſné des trois fils de ce ſecond lit; les auteurs ayant gardé un trés profond ſilence ſur ſon ſujet. Zonare eſt le ſeul qui ait ſauvé ſon nom de l'oubli, & qui luy ait conſervé ſon droit d'aiſneſſe, en le plaçant à la teſte des trois princes que Conſtance Chlore eût de Maximiana Theodora ſa ſeconde femme. Je ne puis me diſpenſer de rapporter ici les propres termes dont ſe ſert cet hiſtorien vers la fin du ſecond tome de ſes Annales. Aprés avoir remarqué combien la mort de l'empereur Conſtance Chlore fut ſenſible à tous ſes ſujets, il adjouſte que ce bon prince, avant que de mourir, déclara pour ſon ſucceſſeur Conſtantin le Grand ſon fils aiſné du premier lit; parce que les autres fils qu'il avoit eûs de ſa ſeconde femme, ne luy paroiſſoient pas capables de gouverner l'empire. Πρῶτον τὸν πρεσβύτερον τῷ οἰκείων ἡδὺ τῆς ἀρχῆς καταπόσας ἀμοίβοχον, τὸν μέγαν δηλαδὴ Κωνσταντῖνον, ὃν ἐκ τῆς πρώτης ἀπὸ ἐγένετο γαμετῆς. εἶχε δὲ καὶ τῆς δευτέρας τῆς τοῦ Ἐρκουλίου θυγατρὸς Θεοδώρας, καὶ ἐτέρους υἱοὺς, ΚΩΝΣΤΑΝΤΙΝΟΝ, Ἀννιβαλλιανὸν καὶ Κωνστάντιον. προτιμῶντο δὲ τούτων ὁ μέγας Κωνσταντῖνος, ὅτι ἐκεῖνοι τῷ πατρὶ αἰτιπτήδιοι πρὸς τὴν βασιλείαν ἐκείθησαν.

Henry de Valois mon oncle croit que c'eſt ce CONSTANTIN-cy fils aiſné du ſecond lit de Conſtance Chlore, qui fut collégue de Maximus au Conſulat l'an de Rome 1080. & le 327. de l'ére Chrétienne. Sur ce pied-là le ſçavant Onuphre ne s'eſt pas ſi fort trompé que le penſe M. Triſtan, lorſqu'en cet endroit des Faſtes Grecs il corrige le nom de Κωνσταντίου en celuy de Κωνσταντίνου. Tout le tort qu'il y a, c'eſt de vouloir rayer le mot Καίσαρος, qui s'y lit, puiſque c'eſt un titre qui luy appartenoit, comme ſes médailles en font foy.

Delmatius, le ſecond fils du ſecond lit de Conſtance Chlore, & que Zonare appelle Hannibalien, dans le paſſage que nous venons de citer, fut reveſtu, par le grand Conſtantin ſon frere, de la dignité de Cenſeur; comme nous

nous l'apprennent l'auteur de la Chronique Alexandrine, & ſaint Athanaſe dans ſon Apologie adreſſée à l'empereur Conſtance. Il eût deux fils, Delmatius & Hannibalianus, que l'empereur Conſtantin le Grand fit dans la ſuite, l'un Céſar, & l'autre roy de Pont, de Cappadoce, & de la petite Arménie.

Pour ce qui eſt de Conſtantius troiſiéme fils du ſecond lit de Conſtance Chlore, au rapport de ſaint Athanaſe dans la meſme Apologie que je viens de citer, il n'avoit que la qualité de Patrice; & il fut créé Conſul avec Rufius Albinus, l'an 333. de J. C. Par la ſuite Conſtantin le Grand ſon frere, l'honora de la *Préfecture de l'Orient*, ſelon le témoignage de Libanius, dans ſon oraiſon funébre de l'empereur Julien. Ce Conſtantius *Préfet de l'Orient*, eût deux femmes. La premiére, nommée Galla, fut mére de Conſtantius Gallus: la ſeconde, appellée Baſilina, mit au monde Julien, qui furent depuis tous deux, l'un aprés l'autre, honorez de la dignité de Céſar par l'empereur Conſtance leur couſin germain.

Voilà donc les trois fils du ſecond lit de l'empereur Conſtance Chlore.

1. FLAVIUS CLAUDIUS CONSTANTINUS CAESAR.

2. FL. CL. DELMATIUS HANNIBALLIANUS CENSOR.

3. FL. CL. CONSTANTIUS PATRICIUS.

Paſſons maintenant aux trois filles de ce meſme lit.

1. Flavia Conſtantia l'aiſnée de toutes, fut donnée en mariage à Licinius, & eût de luy Licinius le jeune Céſar.

2. La ſeconde fille, nommée Flavia-Anaſtaſia, épouſa Baſſianus Céſar, qui ne nous eſt connu que par un recueil des actions du grand Conſtantin, compilé par un ancien auteur anonyme, & publié pour la premiere fois en 1636. par mon oncle, à la fin de ſon Ammien Marcellin, de l'édition de Paris in 4°.

3. Flavia Eutropia, la derniére des filles, fut mariée à Popillius Népotianus, qui avoit eſté Conſul avec Fabius

Titianus ſous l'empire de Dioclétien, l'an 301. de J. C. Elle eût de luy un fils nommé Népotianus, qui, quelque temps aprés, s'empara des reſnes de l'empire dans Rome meſme.

Pour ce qui eſt de Conſtantin le Grand, fils unique du premier lit de l'empereur Conſtance Chlore & d'Helene; il eût auſſi un fils unique nommé Criſpus, de Minervine ſa premiere femme, que quelques auteurs appellent mal à propos ſa concubine. Enſuite il épouſa Maximiana Fauſta, belle-fille de l'empereur Maximien Herculius, dont il eût cinq enfants, trois garçons & deux filles.

Les trois garçons furent Conſtantin le jeune, Conſtance & Conſtant, qu'il laiſſa par ſa mort héritiers de l'empire Romain.

Les deux filles furent Conſtantine & Hélene. La premiere fut mariée d'abord à Hannibalien roy de Pont, de Cappadoce & de la petite Arménie, & enſuite à Conſtantius Gallus Céſar. La ſeconde épouſa Julien Céſar, & depuis empereur, connu dans l'Hiſtoire ſous le nom de Julien l'Apoſtat.

Conſtantin le jeune, l'aiſné des trois fils du ſecond lit de Conſtantin le Grand, eût deux femmes; l'une, n'eſtant encore que *Céſar*; l'autre, depuis qu'il eût pris la qualité d'*Auguſte*, aprés la mort de ſon pere. Les hiſtoriens ne nous en ont point conſervé les noms, & il ne nous paroiſt point que ni l'une ni l'autre luy ait donné d'enfants.

Il en eſt de meſme d'Olympias, fille d'Ablabius Préfet du Prétoire ſous l'empereur Conſtantin, & femme de Conſtant le cadet de tous, qui ne laiſſa non plus aucune poſtérité.

A l'égard de l'empereur Conſtance, qui eſtoit le deuxiéme fils du ſecond lit du grand Conſtantin, l'Hiſtoire nous apprend qu'il eût trois femmes. On ignore le nom de la premiere. Tout ce que l'on en ſçait, c'eſt qu'elle eſtoit fille du Patrice Conſtance, oncle paternel de ſon mari, & par conſéquent ſœur de Conſtantius Gallus, couſin

germain de ce meſme empereur. Il n'eût point d'enfants d'elle, non plus que d'Euſébia ſa ſeconde femme; aprés la mort de laquelle il en épouſa une troiſiéme, nommée Fauſtine, qui eſtoit groſſe lorſqu'il mourut, & qui, quelque temps aprés, mit au monde une fille nommée Conſtantia, que l'empereur Gratien fils de Valentinien I. épouſa dans la ſuite.

C'eſt ici le lieu de dire deux mots du ſyſtême que le Révérend Pere Hardoüin, eſtablit comme indubitable dans ſa Chronologie du ſiécle de l'empereur Conſtantin. Ce ſçavant Jéſuite, ſur la différence qu'il remarque dans les médailles des princes de la maiſon du grand Conſtantin; les uns portant les noms de Flavius Valérius, les autres ceux de Flavius Julius, d'autres enfin ceux de Flavius Claudius, s'eſt perſuadé que la famille Flavia avoit paſſé par l'adoption dans les familles Valéria, Julia & Claudia. Que de cette maniere, elle avoit compoſé trois branches; & que c'eſtoit de ces trois différentes branches qu'eſtoient ſortis tous les Conſtantins, ſoit *Auguſtes*, ſoit *Céſars*, dont les monnoyes ſont parvenuës juſques à nous. Mais bien loin de débroüiller par là l'hiſtoire du ſiécle de Conſtantin, ce nouveau ſyſtême ne fait au contraire qu'y répandre des ténébres preſqu'auſſi épaiſſes que le furent autrefois celles de l'Egypte. Il luy fait confondre les médailles des peres avec celles des fils, celles des oncles avec celles de leurs neveux; & cela, pour un deffaut de reſſemblance, pour un air un peu plus ou un peu moins âgé; choſes qui ne méritent pas la moindre attention, ſi l'on n'a d'ailleurs d'auſſi fortes preuves, que nous en avons, pour noſtre Flavius Claudius Conſtantinus. Les monétaires de ces temps-là n'eſtoient pas toûjours fort ſoigneux de repréſenter les empereurs d'aprés nature. Quelquefois meſme il leur échapoit de mettre la teſte d'un des princes régnants avec la légende d'un autre: négligence à la vérité tout-à-fait condamnable. Les antiquaires connoiſſent ces *qui pro quo* des monnoyeurs; & pour

peu que l'on ſoit verſé dans cette curioſité, il eſt aiſé de ne s'y pas laiſſer ſurprendre. C'eſt cependant ce qui eſt arrivé au Révérend Pere Hardoüin. Tout habile qu'il eſt dans la connoiſſance de l'antiquité, il ne s'eſt pas ſouvenu de ces erreurs de monétaires; & cela luy a donné une multitude de Conſtantins, qu'il eſt abſolument impoſſible d'accorder avec l'Hiſtoire. Un meſme prince enviſagé ſous différents points de vûë, c'eſt-à-dire, plus ou moins âgé, plus ou moins reſſemblant, luy a parû double, triple; & ſur un fondement auſſi léger que celuy-là, il n'a pas balancé un moment à diviſer la famille de Conſtantin en *trois* diverſes branches. Je vais faire voir qu'il n'y en eût jamais que deux; les prétenduës branches Flavia Valéria & Flavia Julia étant indubitablement la ſeule & meſme, c'eſt à ſçavoir la *Branche aiſnée*, la *Branche régnante*: au lieu que la branche Flavia Claudia eſt la branche collatérale, la *Branche des cadets*, c'eſt-à-dire, les freres du ſecond lit du grand Conſtantin, & de leurs deſcendants. C'eſt ce qu'il ne ſera pas fort difficile de prouver.

J'ay déja remarqué que, lorſque Conſtance Chlore, pere du grand Conſtantin, fut adopté & fait *Céſar* par Maximien Herculius, il s'appelloit ſimplement Flavius Conſtantius. Mais ayant eû l'honneur d'entrer par cette adoption dans la maiſon impériale, c'eſtoit bien la moindre choſe qu'il deûſt faire par reſpect pour ſon pere adoptif, que de ſe parer du nom de ſa famille. Ce fut auſſi à quoy il ne manqua pas. Il joignit le nom de Valérius à celuy de Flavius, pour marquer que par ſa naiſſance il tiroit ſon origine de la famille Flavia, & que par ſon adoption il eſtoit entré dans la famille Valéria. C'eſt une vérité que confirment generalement toutes les médailles de ce prince: j'entends celles ſur leſquelles ſe liſent tous ſes noms, & où l'on voit que ſon nom Flavius eſt toûjours immédiatement ſuivi de ceux de Valérius Conſtantius. Il ne s'en tint pas là. Il le donna auſſi à Conſtantin

le Grand ſon fils unique du premier lit ; ſuivant en cela la coutume des Romains, qui eſtoit qu'en vertu de l'adoption, non-ſeulement celuy qui eſtoit adopté, mais encore ſes enfants & ſes petits-enfants paſſoient en la puiſſance du pere adoptif, & devenoient ſes héritiers naturels ; ce que les Juriſconſultes Latins expriment par le titre de *ſui hæredes*. Ce fut donc par cette raiſon que Conſtantin le Grand joignit, comme ſon pere, le nom de Valérius au ſien de Flavius, & le conſerva juſqu'à la mort, comme en font foy la pluſpart de ſes médailles, ſur leſquelles on lit FL. VAL. CONSTANTINVS NOB. C. & IMP. C. FL. VAL. CONSTANTINVS P. F. AVG. Au reſte, c'eſt avec ce prince que finit la prétenduë branche Flavia Valéria, pour faire place à la branche Flavia Julia, qui, comme on va le voir, n'eſt autre que ſes propres enfants.

Le grand Conſtantin, devenu maiſtre abſolu de l'empire Romain par la mort de Conſtance Chlore ſon pere, voulut donner à une mere auſſi ſage & auſſi vertueuſe que la ſienne, des marques de l'amour & du reſpect qu'il avoit pour elle ; & il crut ne pouvoir mieux s'y prendre, qu'en impoſant ſon nom de famille à Criſpus ſon fils aiſné du premier lit. En effet, comme Hélene tiroit ſon origine de la famille Julia, puiſqu'elle s'appelloit Julia Héléna, l'on ne ſçauroit douter que ce ne ſoit en ſon honneur, que le Grand Conſtantin voulut que ce prince s'appellaſt Flavius Julius Criſpus, & non point du nom de Minervine ſa mere, comme le croit M. Triſtan, qui pour cet effet luy donne de ſon chef le nom de Julia Minervina. D'ailleurs, s'il eſtoit vray, comme quelques hiſtoriens l'aſſurent, que Minervine n'euſt eſté que la concubine de l'empereur Conſtantin, il n'eſt pas problable qu'une femme de cette eſpece deſcendiſt d'une famille auſſi illuſtre que l'eſtoit la famille Julia ; à moins que l'on ne veüille dire, qu'elle pouvoit eſtre fille de quelque affranchi de cette maiſon : car on ſçait que c'eſtoit la coutume que les affranchis, par un eſprit de reconnoiſſannce, arboraſſent

le nom de leurs maiſtres avant le leur. Or en ce cas eſt-il à préſumer qu'un grand prince, comme l'empereur Conſtantin, eûſt voulu que ſon fils aiſné portaſt à un pareil titre le nom de Julius ! Suppoſons néanmoins, comme le prouve trés-bien M. Triſtan, & comme j'en ſuis perſuadé, que Minervine ait eſté femme légitime de l'empereur Conſtantin, & meſme ſi l'on veut, iſſuë de l'illuſtre famille Julia ; & qu'ainſi Criſpus ait pû ſe faire honneur de ſon nom : de qui les trois fils du ſecond lit du Grand Conſtantin ont-ils emprunté le nom de Julius, & les deux filles celuy de Julia, ſi ce n'eſt de leur ayeule Julia Héléna, puiſqu'il eſt conſtant que leur mére s'appelloit Maximiana Fauſta, & qu'elle n'a pû leur tranſmettre un nom qu'elle ne portoit pas ! Il eſt donc, ce me ſemble, impoſſible de trouver une autre cauſe de cette dénomination pour les cinq enfants de ce ſecond lit. Or chacun ſçait que des deux filles du Grand Conſtantin l'aiſnée ſe nommoit Flavia Julia Conſtantina, & la cadette Flavia Julia Héléna. Pour ce qui eſt des princes leurs fréres, ils ont auſſi porté les noms de Flavius Julius ; comme on le peut remarquer, ſur tout, par les médailles des deux derniers, ſçavoir, Conſtance & Conſtant, qui ſont appellez, l'un Fl. Julius Conſtantius, & l'autre Fl. Julius Conſtans. A la vérité il n'a point encore paſſé par mes mains aucune médaille de Conſtantin le Jeune l'aiſné, qui portaſt pour légende *Fl. Julius Conſtantinus Jun. Nob. C.* mais ce n'eſt pas à dire pour cela qu'il ne s'en puiſſe trouver un jour, & qu'il n'y en ait meſme actuellement quelqu'une dans les cabinets que je n'ay point viſitez. Ce que je puis dire de poſitif, c'eſt que juſqu'à préſent je n'ay point veû de médailles du Jeune Conſtantin qu'avec cette légende ſimple, CONSTANTINUS JUN. NOB. C. Je ſçay bien que l'on pourra m'oppoſer qu'il a néanmoins paſſé juſques icy pour porter les noms de Flavius Claudius. Mais je réponds à cela, que les antiquaires ne les luy ont donnez, que parce qu'ils luy attribuoient les médailles qui ont pour légende FL. CL.

CONSTANTINUS JUN. N. C. que j'ay déja fait voir, qui ne pouvoient luy appartenir, mais bien à ſon oncle paternel, à cauſe de la diſproportion de l'âge de ces deux princes, & de la différente fabrique de leurs monnoyes.

Je ne voudrois pourtant pas aſſûrer poſitivement que l'on n'eûſt jamais donné ſur aucun monument le prénom de Claudius à Conſtantin le Jeune. Je croy meſme avoir lû dans Gruter ou ailleurs une inſcription qui le luy donne. Mais bien loin de détruire mon ſyſtéme, qui eſt que la branche Flavia Claudia eſt la branche cadette, cela ne ſerviroit qu'à l'eſtablir plus fortement. En effet, ſuppoſé que cela ſoit, Conſtantin le Grand n'aura donné à Conſtantin le Jeune ſon fils le nom de Claudius qu'en qualité de cadet, par rapport à Flavius Julius Criſpus ſon aiſné qui vivoit alors, & qui luy auroit ſuccédé à l'empire, ſans la méchanceté de Maximiana Fauſta ſa belle-mére, qui, eſtant devenuë amoureuſe de ce prince, & n'ayant pû l'amener au point qu'elle déſiroit, ſuppoſa, pour le perdre, qu'il avoit voulu ſoüiller la couche impériale, & ſçeût ainſi ſatisfaire en meſme temps ſa vengeance & ſon ambition, en rapprochant ſes enfants du trône de leur pére. Aprés tout, je perſiſte toûjours dans mon ſentiment, & je ſuis perſuadé que le Grand Conſtantin n'aura point donné à Conſtantin le Jeune ſon fils le nom de Claudius ſur les médailles, afin de ne pas confondre la ligne directe, ou *Branche regnante*, avec la collatérale.

Par tout ce que je viens de dire, il paroiſt que l'empereur Conſtance Chlore & Conſtantin le Grand ſon fils ſont les ſeuls qui ayent porté les noms de Flavius Valérius, en l'honneur de l'empereur Maximien Herculius leur pére adoptif. Mais aprés la mort de Dioclétien & de Maximien, le Grand Conſtantin n'ayant plus les meſmes ménagements à avoir pour ces princes, ſe crut en droit de pouvoir honorer auſſi à ſon tour Hélene ſa mére. Et ce fut dans cette veûë qu'il impoſa le nom de Jule à ſes fils, & celuy de Julie à ſes filles. Au reſte, je ne puis, ce ſem-

ble, me diſpenſer de dire icy deux mots de cette vertueuſe princeſſe. Il paroiſt que la pluſpart des hiſtoriens ont pris à tâche de l'avilir, en la faiſant paſſer pour une perſonne d'une naiſſance obſcure, & que ſa ſeule beauté avoit fait parvenir à l'honneur d'eſtre la concubine de Conſtance Chlore. Mais ce n'eſt qu'une pure calomnie controuvée par les payens, qui attribuoient au crédit qu'avoit cette ſage princeſſe ſur l'eſprit de l'empereur ſon fils le renverſement de l'Idolatrie, & les progrés conſidérables que le Chriſtianiſme faiſoit de jour en jour dans l'empire Romain. Tout ce qui me ſurprend, c'eſt de voir que pluſieurs auteurs Chreſtiens, & ceux meſmes qui paroiſſent le mieux intentionnez pour la gloire du Grand Conſtantin, ayent pû adopter une pareille fauſſeté, & donner dans un piége ſi groſſier. On ſçait que bien que Conſtance Chlore aimaſt beaucoup Helene ſa premiére femme, & qu'il eûſt tout ſujet d'eſtre trés-content d'elle, il fut néanmoins obligé de la répudier, pour épouſer Maximiana Théodora belle-fille de l'empereur Maximien, qui l'adoptoit & le faiſoit Céſar à cette condition. C'eſt ce que les auteurs nous apprennent, & ceux meſmes qui parlent d'Hélene le plus deſavantageuſement. Or on ne répudioit point les concubines. Quand on en eſtoit las, on les renvoyoit ſans beaucoup de cérémonie. Il n'en eſtoit pas de meſme des femmes que l'on avoit épouſées: & la répudiation avoit ſon cérémonial, que l'on eſtoit obligé d'obſerver. D'ailleurs, trouve-t-on dans l'hiſtoire Romaine qu'il y ait eû quelqu'un des empereurs qui ſe ſoit aviſé d'honorer de la dignité de Céſar le fils de ſa concubine! Il n'y en a certainement point d'exemple. Et quand bien meſme il s'en trouveroit un ſeul, ce que je nie, Conſtance Chlore auroit eſté moins en pouvoir qu'un autre de le faire. Il n'eſtoit que Céſar, & il épouſoit la fille de l'empereur, jeune princeſſe, qui probablement ne pouvoit manquer de luy donner pluſieurs enfants, comme elle le fit en effet. De plus, l'empereur Maximien auroit-il ſouffert que le baſtard de

de ſon fils adoptif eûſt le droit d'aiſneſſe ſur ſes enfants légitimes ! Et auroit-il eſté aſſez dépourvû des ſentiments de pére, pour luy conférer le titre de Céſar à leur préjudice ! Cela ne tombe pas ſous le ſens. Mais ſuppoſons pour un inſtant que l'empereur Maximien eûſt fait cette fauſſe démarche ; l'empereur Conſtantin, qui aimoit tant la gloire, auroit-il crû ſe donner un grand relief, en parant ſes enfants du nom d'une mére obſcure, en un mot, d'une concubine ! Et ſans parler du nom de la famille Valéria, dans laquelle Conſtance Chlore ſon pére eſtoit entré par ſon adoption, n'auroit-il pas pû ſe faire honneur du nom de Claude le Gothique dont ils deſcendoient, & qui certainement avoit eſté un trés-grand prince ! A la vérité, je crois bien qu'il n'auroit pas manqué de donner le nom de Claude à quelqu'un de ſes enfants, s'il n'avoit craint de confondre par là la ligne directe avec la collatérale. Je m'imagine meſme que ce motif n'eût guéres moins de part que l'amour maternel, au choix qu'il fit pour ſes enfants du nom de la famille Julia que portoit Hélene ſa mére. Cette princeſſe tiroit donc ſon origine de cette famille illuſtre : & je n'en veux pas d'autre preuve. C'eſt ce que ce grand empereur voulut encore marquer d'une maniére éclatante, en faiſant frapper un grand nombre de médailles, ſur leſquelles on voit la teſte de cette princeſſe & la légende FL. JUL. HELENA AUG. *Flavia Julia Helena* AUGUSTA ; qualité qu'elle n'eût qu'aprés coup, & de laquelle elle n'eſt redevable qu'à l'honneur & au reſpect que luy portoit l'empereur ſon fils ; reſpect dont il a laiſſé de fortes preuves ſur une infinité de monuments publics qu'il conſtruiſit exprés pour rendre la mémoire de ſa mére célébre dans les ſiécles à venir.

Retournons à noſtre Flavius Claudius Conſtantinus *Junior*, fils aiſné du ſecond lit de Conſtance Chlore, & à ſes deux fréres Delmatius & Conſtantius chefs de la branche cadette Flavia Claudia.

Conſtance Chlore avoit ſatisfait aux devoirs de fils ado-

ptif de l'empereur Maximien, en prenant ſon nom de Valérius, & en le donnant à Conſtantin le Grand ſon fils aiſné du premier lit. Il luy eſtoit permis aprés cela de donner aux autres enfants qu'il auroit dans la ſuite, tel nom que bon luy ſembleroit: & pouvoit-il en trouver un plus glorieux, & qui fuſt en meilleure odeur chez les Romains, que le nom de l'empereur Claude le Gothique ſon ayeul! Ce fut auſſi celui qu'il choiſit pour les trois fils qu'il eût de Maximiana Théodora ſa ſeconde femme, ſçavoir, Conſtantinus, Delmatius & Conſtantius, aux quels il donna les noms de Flavius Claudius, pour honorer la mémoire de ce grand empereur, & pour diſtinguer en meſme temps la branche cadette d'avec la branche aiſnée.

Pour ce qui eſt de Flavius Claudius Conſtantinus l'aiſné de ce ſecond lit, je conviens que je n'ai d'autres preuves de ce que j'avance ici, que les médailles que je lui attribuë, l'Hiſtoire ayant eſté tout-à-fait muëtte à ſon égard. Il s'agit maintenant de ſçavoir ſi les deux autres ont porté les noms de Flavius Claudius. Il n'eſt pas permis d'en douter, dés que l'on voit qu'Hannibalien roy de Pont, Conſtantius Gallus & Julien leurs fils les ont auſſi portez; comme toutes leurs médailles en font foy.

Je croy avoir aſſez bien eſtabli que les médailles qui nous repréſentent un prince âgé de 30. ou 35. ans, avec la légende FL. CL. CONSTANTINVS IVN. N. C. ne peuvent appartenir qu'à Conſtantin, l'aiſné des trois freres cadets de l'empereur de ce nom. Il m'eſtoit venu d'abord en penſée que c'eſtoit Conſtance Chlore ſon pere qui l'avoit créé *Céſar*, & qui, outre les noms de Flavius Claudius, luy avoit encore donné le ſurnom de *Junior*, pour le diſtinguer d'une maniere plus marquée d'avec le Grand Conſtantin ſon fils aiſné du premier lit, qui s'appelloit *Fl. Val. Conſtantinus*. Mais aprés avoir fait réflexion ſur l'âge que luy donnent toutes ſes médailles, (car il n'eſt pas plus jeune ſur les unes que ſur les autres) il m'a parû bien plus vrai-ſemblable que ce prince n'avoit

eſté fait *Céſar* que par l'emperenr Conſtantin ſon frere. Or en ce cas il eſtoit encore plus néceſſaire de ne pas omettre ſes noms, afin d'empeſcher qu'on ne le confondiſt avec ſon neveu, qui portoit, comme lui, le nom de Conſtantinus & le ſurnom de *Junior*. Quoy qu'il en ſoit, noſtre Flavius Claudius Conſtantinus a dû obtenir la dignité de *Céſar*, ou de Conſtance Chlore ſon pere, ou de Conſtantin le Grand ſon frere. En effet, ces princes auroient-ils pû ne le pas reveſtir d'une dignité à laquelle il eſtoit appellé par ſa naiſſance, pendant qu'ils accordoient le meſme honneur à des familles eſtrangeres, comme à Baſſien, dont nous avons déja parlé cy-deſſus ! N'auroit-ce pas eſté faire le plus ſenſible des affronts au ſang de ceux qui les avoient élevez ſur le trône ! Certainement une pareille démarche auroit révolté toute la terre contr'eux, & ils avoient trop de prudence pour la faire. C'eſtoit bien la moindre choſe, que l'aiſné des trois fils du ſecond lit de Conſtance Chlore fuſt honoré du titre de *Céſar*, pendant que les deux autres n'avoient preſque rien qui les diſtinguaſt du reſte des grands de l'empire, que l'honneur d'eſtre les plus proches parents de la maiſon régnante. Je dis qu'ils n'avoient preſque rien que le rang : car, ſi nous en croyons Zoſime, l'empereur Conſtantin avoit érigé en leur faveur la qualité de *Nobiliſſime*, titre d'honneur émané de la dignité de Céſar, qui leur donnoit le pas immédiatement aprés les Céſars, & avant les Patrices, comme ces derniers l'avoient ſur les Préfets du Prétoire. Ce meſme hiſtorien ajouſte que les *Nobiliſſimes*, pour marques de leur dignité, portoient une robe de pourpre bordée d'or.

Au reſte, comme l'Hiſtoire ne nous apprend aucune circonſtance de la vie de Flavius Claudius Conſtantinus, aiſné du ſecond lit de Conſtance Chlore, il eſt à préſumer qu'il périt par la politique damnable de l'empereur Conſtance ſon neveu, qui ne ſe faiſoit pas un grand ſcrupule de répandre inhumainement le ſang de ſes proches ; peché ori-

ginel dans ſa famille ; & qui, ſelon moy, obſcurcit terriblement les belles actions du grand Conſtantin, quoy qu'en diſent tous ſes panégyriſtes. Ce qui ſert à me confirmer dans l'opinion que Fl. Claudius Conſtantinus fut tué par l'ordre de l'empereur Conſtance, c'eſt ce que Julien l'Apoſtat aſſure dans ſon épiſtre adreſſée au peuple d'Athenes, que l'empereur Conſtance, fils du grand Conſtantin, fit mourir ſes deux oncles ; fait qui eſt encore avéré par ſaint Athanaſe, dans la lettre qu'il écrit à ceux qui embraſſoient la vie ſolitaire. Or je ſuis perſuadé que ces deux oncles, tuëz par l'ordre de l'empereur Conſtance leur neveu, ne peuvent eſtre que noſtre Flavius Claudius Conſtantinus, & le Patrice Conſtance. Car, pour ce qui eſt de Delmatius le Cenſeur, frere de ces deux princes, on entrevoit au travers des ténébres de l'Hiſtoire, qu'il eſtoit mort avant le grand Conſtantin. Je n'en veux pas d'autre preuve que le partage que cet empereur fit de l'empire Romain entre ſes trois fils ; partage dans lequel il voulut que ſon neveu Delmatius Céſar entraſt pour une portion, qui fut la Thrace, la Macédoine & l'Achaïe : ce que conſtamment il n'auroit pas fait au préjudice de Delmatius le Cenſeur, pere de ce Céſar, s'il avoit eſté encore vivant. Cette conjecture, toute conjecture qu'elle eſt, me ſemble d'autant mieux fondée, qu'on n'ignore pas que le Grand Conſtantin aimoit & conſidéroit fort Delmatius ſon frere : d'où ſe tire naturellement cette induction, que cet empereur ne combla d'honneurs Delmatius Céſar, en l'égalant à ſes propres enfants, que pour honorer la mémoire d'un frere qui luy avoit eſté ſi cher pendant ſa vie, & dont il ne pouvoit plus récompenſer le mérite qu'en la perſonne de ſes deux fils, Delmatius & Hannibalien : car ce dernier eût auſſi ſa portion dans le partage de l'empire dont nous venons de parler. Il n'y a donc point lieu de douter que les deux oncles que l'empereur Conſtance fit périr, ne fuſſent Flavius Claudius Conſtantinus, l'aiſné des trois freres du ſecond lit du grand Conſtantin, &

Conſtance le Patrice, le cadet de tous. A la vérité, ce dernier, ambitieux & remuant, attira ce malheur ſur ſon frere & ſur lui, en l'engageant dans la conſpiration qu'il avoit formée. Car Zonare & Cédrénus rapportent que quelques auteurs avoient écrit que ces deux princes avoient fait empoiſonner dans un bain l'empereur Conſtantin le Grand leur frere; & que ce prince s'en eſtant apperçû, avertit ſon fils Conſtance de ſe bien tenir ſur ſes gardes, & meſme de ſe défaire d'eux dés que l'occaſion s'en préſenteroit. Ce qu'il ne manqua pas de mettre à exécution, preſque auſſitoſt qu'il eûſt pris poſſeſſion de l'empire, enveloppant dans le meſme ſort Delmatius Céſar & Hanniballien roi de Pont, fils de Delmatius le Cenſeur, qui n'avoient en aucune maniere trempé dans la conjuration de leurs oncles, & dont tout le crime n'eſtoit que d'avoir de trop grandes qualitez, & d'eſtre les plus prochains héritiers de l'empire. C'eſt ainſi que l'empereur Conſtance ſe défit preſque tout à la fois des deux oncles qui luy reſtoient, & de deux de ſes couſins germains.

Aprés tout, je ſerois fort tenté de croire que cette prétenduë conjuration de Fl. Claudius Conſtantinus & de Conſtance le Patrice contre l'empereur Conſtantin le Grand leur frere, eſt une charité que leur ont preſtée quelques hiſtoriens zélez pour la gloire de l'empereur Conſtance. Car s'il avoit eſté bien vray qu'ils eûſſent commis cet attentat ſur les jours du Grand Conſtantin, il me paroiſt que ce prince, ſans remettre à ſon fils le ſoin de ſa vengeance, n'auroit pas eſté aſſez ſcrupuleux pour n'oſer tremper ſes mains dans leur ſang, lui qui n'avoit pas fait la moindre difficulté de répandre celuy de ſon fils Criſpus, ſur un ſimple ſoupçon; non plus que de faire eſtrangler l'empereur Maximien Herculius ſon pere adoptif, & aſſaſſiner l'empereur Licinius ſon beau-pere. Voilà cependant ce premier des empereurs Chreſtiens, dont les évéſques de ſon temps, en reconnoiſſance des obligations qu'ils luy avoient, ont vanté ſi hautement les vertus, la

rare piété, & ſur tout, la modération & la clémence! Je ne prétends pas pour cela décrier ici la mémoire du Grand Conſtantin. Car, à cette politique prés, qui luy faiſoit écarter tout ce qui portoit ombrage à ſa grandeur & à celle de ſes enfants; il eſt conſtant que c'eſtoit un prince doüé de preſque tous les talents qui conſtituent le grand homme. Mon deſſein n'a eſté que de montrer en paſſant à quels écarts eſt ſujet un ſouverain, quelque équité qu'il ait d'ailleurs, lorſqu'il s'imagine devoir ſacrifier tout à l'impitoyable raiſon d'eſtat.

Mais pour en revenir encore à noſtre branche cadette Flavia Claudia, j'obſerve que les monétaires ont toûjours affecté de repréſenter tous les princes de cette branche teſte nuë, c'eſt-à-dire, ſans couronne de laurier & ſans diadéme : & je ne doute pas que ce ne ſoit en vûë de marquer mieux leur dépendance, & la ſupériorité de ceux de la branche aiſnée, qui dans ces temps-là ont tous ou un diadéme ou une couronne indiſtinctement comme les empereurs. C'eſt donc par cette raiſon que noſtre Flavius Claudius Conſtantinus *Junior*, l'aiſné de la branche cadette, eſt toûjours repreſenté la teſte nuë, auſſi-bien que ſon neveu Flavius Claudius Hannibalianus roy de Cappadoce, de Pont & de la petite Arménie, ſecond fils de Delmatius le Cenſeur. Il n'en eſt pas de meſme de Delmatius Céſar, frere aiſné du roi Hannibalien. Comme l'empereur Conſtantin le Grand l'aimoit beaucoup, il me paroiſt qu'en le créant Céſar, il luy conféra une plus grande eſtenduë de pouvoir qu'aux autres de la branche cadette; c'eſt-à-dire, un pouvoir pareil à celui des princes ſes enfants; en un mot, le droit de ſuccéder à l'empire. C'eſt au moins l'induction que je tire de la légende de ſes médailles conçûë en ces termes, FL. JVL. DELMATIVS NOB. C. d'où il ſaute aux yeux que ce jeune prince, par une adoption tacite ou réelle, avoit paſſé de la branche Claudia dans la branche Julia, qui eſtoit la régnante. Auſſi à la différence de ſon frere Hannibalien roi de

Cappadoce & de Pont, il eſt toûjours repréſenté couronné de laurier ou en diadéme, comme les fils de l'empereur Conſtantin. Tout au contraire, Flavius Claudius Conſtantius Gallus & Flavius Claudius Julianus, fils du Patrice Conſtantius, ne ſont jamais repréſentez ſur leurs médailles que teſte nuë, pour marquer quelle diſproportion il y avoit d'eux à l'empereur Conſtance leur couſin, qui, en faveur de la parenté, avoit bien voulu leur communiquer une portion de ſon pouvoir ſouverain. A l'égard de Julien, ce que je viens de dire, qu'il eſt toûjours repreſenté teſte nuë, ne doit s'entendre que des médailles ſur leſquelles il n'a que la qualité de Céſar; car ſur celles où il eſt qualifié d'Auguſte, il eſt certain que ſa teſte eſt ornée d'un diadéme. Cela n'eſt pas ſurprenant dans la conjoncture où il ſe trouvoit alors. A la teſte d'une armée nombreuſe qui venoit de le proclamer empereur, il n'avoit plus de meſures à garder avec un prince qu'il avoit réſolu de combattre, s'il vouloit s'oppoſer à ſes deſſeins. Mais la fortune luy fut plus favorable qu'il n'auroit oſé l'eſpérer; & la mort précipitée de l'empereur Conſtance le rendit maiſtre abſolu de ce vaſte empire, qu'il ne demandoit d'abord qu'à partager ſimplement avec lui.

Il m'eſtoit échappé de remarquer une choſe au ſujet du Céſar Conſtantius Gallus. C'eſt que M. Galland a prouvé dans une diſſertation particuliére, que ce ſeroit envain que l'on chercheroit quelques médailles de ce Céſar avec le nom de Gallus, puiſqu'il ne s'en trouve pas une ſeule dans les cabinets; & que les deux prétenduës que Stradà de Rosberg & Triſtan ont rapportées, & ſur leſquelles ils ont crû voir le nom de Gallus à la ſuite de celui de Conſtantius, eſtoient ſans doute deux médailles fruſtes qui ont trompé ces deux habiles Antiquaires. Le faux préjugé, dans lequel on avoit vécu juſqu'à leur temps, n'aura pas peu contribué à les induire dans l'erreur, & à leur faire lire ſur ces médailles mal conſervées, D. N. CONSTANTIUS GALLUS NOB. C. au lieu de D. N. CONSTANTIUS

PIUS FEL. AUG. qui eſtoit la légende véritable; ces médailles, comme le prouvent d'ailleurs le type & la légende du revers, appartenant à l'empereur Conſtance, fils du Grand Conſtantin.

M. Galland a donc eû trés grande raiſon d'attribuer au Céſar Conſtantius Gallus toutes les médailles qui portent pour légende du coſté de la teſte D. N. CONSTANTIUS JUN. NOB. C. & du coſté du revers, FEL. TEMP. REPARATIO; puiſqu'il eſt conſtant qu'elles ne peuvent appartenir qu'à ce prince ſeul, qui y prend le titre de *Junior* rélativement à l'empereur Conſtance ſon couſin, pour éviter l'équivoque du nom qui auroit pû, ſans cela, les faire confondre l'un avec l'autre.

Je dis de plus que M. Galland, que toutes les médailles qui portent pour légende, D. N. FL. CL. CONSTANTIUS NOB. CAES. avec le meſme revers FEL. TEMP. REPARATIO, & qui ne peuvent convenir à l'empereur Conſtance, fils du Grand Conſtantin, qui s'appelloit Fl. Jul. Conſtantius, appartiennent auſſi inconteſtablement au Céſar Conſtantius Gallus; puiſque les unes, comme les autres, ſont de la meſme fabrique, & repréſentent le meſme prince, & toûjours teſte nuë; ce qui, ſelon moi, eſt eſſentiel à remarquer. Je puis meſme avancer que ce ſont ces derniéres qui ſervent le plus à prouver la vérité du ſyſtéme de M. Galland; les prénoms FL. CL. *Flavius Claudius* ne permettant pas de douter qu'elles n'appartiennent au Céſar Conſtantius Gallus, qui, comme on ſçait, eſtoit un des princes de la *Branche Cadette* diſtinguée de la maiſon regnante, ou *Branche Aiſnée*, par le prénom de Claudia; comme je l'ai, ce me ſemble, ſuffiſamment eſtabli dans le cours de ma diſſertation.

On me permettra encore de faire cette petite obſervation par rapport aux médailles du Céſar Conſtantius Gallus. C'eſt que le ſurnom de *Junior* ne ſe trouve que ſur celles qui ne portent point ſes prénoms, & qui par conſéquent auroient pû, ſans cette précaution, cauſer quelque équivoque

équivoque. Il n'en eſt pas de même des médailles qui portent les prénoms FL. CL. *Flavius Claudius* : car ſur ces derniers il n'eſt jamais ſurnommé Junior ; le prénom de Claudius le donnant aſſez à connoiſtre pour un des cadets de la maiſon du Grand Conſtantin ; auſſi-bien que ſa teſte, qui eſt toûjours repréſentée nuë, & ſur les unes & ſur les autres, pour marquer la dépendance de la Branche Cadette.

Qu'on ne m'objecte pas que la teſte nuë ſur les médailles des Céſars de ce temps-là ne déſigne point une dépendance, car je crois l'avoir prouvé ſans replique. Et s'il ſe trouve par haſard quelque médaille qui ſemble d'abord inſinuer le contraire, il faut faire attention que l'on a pû quelquefois paſſer par deſſus les régles pour flatter les princes regnants, & ſur tout dans les lieux de leur domination. Telle eſt, par exemple, la médaille d'or rapportée par M. Triſtan, qui repréſente le *Jeune Licinius Céſar* en buſte, couronné de laurier, & tenant de la main droite un globe, ou *Monde*, ſurmonté d'une Victoire, avec cette légende FL. LICIN. LICINIUS NOB. CAES. & au revers les teſtes de *Criſpus* & de *Conſtantin le Jeune* en regard & ſans couronnes, avec la légende CRISPUS ET CONSTANTINUS CC. SIRM. On ne peut pas diſconvenir que cette médaille-cy ne paroiſſe donner à *Licinius Céſar* une marque de preſſéance ſur *Criſpus* & ſur *Conſtantin le Jeune*. Mais ſur quel fondement ! Seroit-ce par prérogative d'âge ou de dignité ? *Criſpus* eſtoit plus âgé que *Licinius* : & , quant à la dignité, ils eſtoient au moins égaux, puiſqu'ils avoient eſté créez Céſars tous trois enſemble. Il eſt conſtant meſme que *Criſpus* & *Conſtantin le Jeune*, en qualité de fils de l'Empereur Conſtantin, devoient avoir le pas ſur *Licinius Céſar*, qui n'eſtoit que le fils de ſa ſœur. Cette marque de préeminence du *Jeune Licinius* ne doit donc s'attribuer, comme l'obſerve fort judicieuſement M. Triſtan, qu'à ce que la médaille a eſté frappée à *Sirmium*,

ville de Pannonie, & capitale de l'empire de Licinius *le* pere, dont les ſujets crûrent devoir repreſenter les enfants d'un autre empereur dans une attitude moins noble, & qui ſervit encore à donner un plus grand relief à celle du fils de leur maiſtre, & cela par flatterie pour ce prince, & ſimplement dans la vûë de luy faire leur cour.

Aprés cette petite diſgreſſion en faveur du *Céſar* Conſtantius Gallus, il me reſte maintenant à marquer quelle place j'aſſigne dans la ſuite des Empereurs à noſtre Flavius Claudius Conſtantinus, fils aiſné du ſecond lit de Conſtance Chlore. Je range les médailles de ce prince immediatement aprés celles de Conſtantin le Grand ſon frere, & par conſéquent avec celles de Criſpus & de ſes autres neveux ; perſuadé par la fabrique élegante de ſes médailles, que s'il n'a pas eſté créé *Céſar* avant Criſpus, cette dignité luy a du moins eſté conferée avant les trois autres, c'eſt à ſçavoir, Conſtantin le jeune, Conſtance & Conſtant.

DISSERTATION

Dans laquelle on tâche de démeſler la véritable origine des François par un paralelle de leurs mœurs avec celle des Germains.

Par M. l'Abbé DE VERTOT.

IL eſt aſſez ſurprenant qu'il n'y ait point d'endroits de noſtre hiſtoire plus négligez par les anciens Hiſtoriens, ni traitez avec plus de ſoin par les Modernes, que la queſtion de l'origine de la nation Françoiſe. Les premiers, plus voiſins des commencements de noſtre Monarchie, & qui en devoient eſtre les mieux inſtruits, ou n'en ont rien dit, ou n'ont fait que rapporter ſimplement des bruits vulgaires & des opinions incertaines. Mais parmi les derniers, quelques-uns, aidez des lumiéres de la critique, ont percé les ténébres répanduës ſur les commencements de noſtre hiſtoire, & remonté aſſez heureuſement vers ſa ſource. Pluſieurs auſſi de ces Hiſtoriens modernes, moins appliquez, & devenus plus hardis par l'éloignement des temps, ont trouvé des preuves à la fable meſme; & malgré ce grand nombre de ſiécles qui nous ſépare de noſtre origine, ils n'ont pas laiſſé d'en parler avec cette confiance que devroit donner ſeulement la découverte de la vérité.

Mon deſſein n'eſt pas d'examiner les opinions différentes de ces Hiſtoriens dont les uns font venir nos premiers François de Palûs Meotides [a]; d'autres de la Pannonie [b]; quelques-uns de la Scandinavie [c]; pluſieurs avec plus de fondement de la Germanie [d], ou de l'Allemagne: il ſe trouve auſſi un grand nombre d'auteurs [e] qui les font ſortir originairement des Gaules meſmes, & y rentrer par de nouvelles conqueſtes, & par une circulation qu'ils font faire

[a] *Goropius Becc. du Haillan.*
[b] *Greg. de Tours. l. 2. c. 9.*
[c] *Freculphe. l. 2. c. 19.*
[d] *Beat. Rhenanus.*
[e] *Bodin, Goſſelin, Forcatel, Audigier.*

à une ancienne colonie de Gaulois, car je ne parle point de ces écrivains[f] fabuleux qui prétendent avoir démeſlé noſtre origine dans les cendres de l'ancienne Troye. *Ultus avos Trojæ.*

[f] *Le Moine Hunibaud Triteme, l'Auteur anonime des geſtes des rois de France.* Hinc Marc. &c.

On ſçait que noſtre hiſtoire ancienne eſt un chaos rempli de ténébres, & où l'on a placé bien des chiméres impunément. Il eſt meſme certain que la pluſpart de ces opinions flateuſes qui vont chercher ſi loin l'antiquité de noſtre origine, n'ont guéres d'autre fondement que de foibles conjectures, de légéres alluſions, ſouvent un jeu de mots, & tout au plus des étimologies un peu forcées.

Je ne ſçais ſi au milieu de tant d'opinions différentes j'oſerai tenter de démeſler une origine perduë, pour ainſi dire, dans les ruines de l'antiquité, & s'il me ſera permis de propoſer un nouveau ſyſtéme, ou, pour mieux dire, d'apporter de nouvelles preuves pour confirmer une opinion déja ancienne, & qui a des partiſans célébres.

Quand on ne peut pas faire de nouvelles découvertes dans la république des Lettres, il faut taſcher du moins de s'ouvrir quelques routes moins fréquentées. Ainſi ſans m'arreſter à cette foule de paſſages & d'autoritez, dont chaque auteur a prétendu fortifier ſon opinion, & qui dans un beſoin prouveroient ſouvent fort bien le contraire de ce qu'on veut eſtablir.

Pour remonter à la ſource & à l'origine de noſtre Nation, je me ſuis renfermé dans la ſeule conformité qui ſe trouve entre les mœurs de nos premiers François & celle des Germains; & c'eſt ce paralelle que j'entreprends de faire ici dans toute ſon eſtenduë.

Il m'a paru, & j'ay crû avoir découvert que l'un & l'autre peuple avoit le meſme langage, les meſmes loix, ou, pour mieux dire, les meſmes coutumes; qu'ils en uſoient de la meſme maniére dans leurs aſſemblées publiques, & tant à l'égard de leurs ſouverains que dans le choix de leurs généraux qu'ils obſervoient la meſme diſcipline; & la meſme forme de combattre, ſoit dans les guerres géné-

rales de la nation, ou dans leurs querelles & leurs combats particuliers, & qu'ils tenoient enfin la meſme conduite dans leur domeſtique, & tant à l'égard de leurs femmes, de leurs enfants, que de leurs eſclaves.

C'eſt ce qu'il faut examiner un peu plus en détail: & pour mettre ce paralelle dans un point de veûë juſte & facile à obſerver, je repréſenteray d'abord en abregé & par forme d'extrait les mœurs des Germains telles que nous les a dépeintes Tacite; je paſſeray delà à celles de nos anciens François. On ne rapportera aucun uſage des premiers qui ne ſe retrouve dans les ſeconds. Grégoire de Tours parlera comme Tacite, quoy-que ce ne ſoit pas, comme on ſçait aſſez, avec autant de force ni de dignité que l'Hiſtorien Romain.

Je crois, dit Tacite, que les Germains ſont originaires du pays qu'ils habitent, & que cette nation s'eſt formée ſans l'alliance d'aucun peuple eſtranger: c'eſt pourquoy, continuë cet auteur, on n'en trouve preſque aucun dans un ſi grand nombre qui ne ſe reſſemble; ils ont tous les cheveux blonds, les yeux bleus, & dans leſquels on remarque leur fierté naturelle; la taille haute & avantageuſe, & cependant le corps incapable de ſoutenir un long travail, & qui jette d'abord, pour ainſi dire, tout ſon feu. Ils ne portent pour tout veſtement qu'un ſayon attaché d'une agraphe, le reſte du corps eſt nud. Les riches ont des habits plus complets, non pas toutefois larges & amples à la façon des Parthes & des Sarmates, mais eſtroits, & qui marquent la proportion des membres & la forme du corps. *Veſte ſtrictâ, ac ſingulos artus exprimente.*

Le pays, à le prendre en général, eſt rempli de bois & de marais. Chacun ſe loge ſéparément, & ſelon qu'il luy plaiſt, ſoit prés d'une foreſt, au bord d'une riviére, ou au milieu d'une campagne. Ils ont de certains jours pour s'aſſembler. Les moindres affaires ſont décidées par l'avis des premiers de la nation. Il faut le concours & le conſentement de tout le peuple pour régler celles qui ſont d'im-

portance. Ils n'ont égard qu'à la nobleſſe de l'origine, lorſqu'il eſt queſtion de reconnoiſtre un ſouverain, mais la valeur ſeule décide du choix des généraux. *Reges ex nobilitate, duces ex virtute ſumunt.*

La puiſſance royale a ſes bornes, & les chefs doivent pluſtoſt l'obéïſſance de leurs ſoldats à l'exemple qu'ils leurs donnent, qu'à leur propre autorité. On les ſuit ſans peine dans les plus grands périls, s'ils s'y jettent les premiers. Mais le principal motif qui excite la valeur du ſoldat, vient de ce qu'il ne s'enrolle pas au haſard, & ſous des eſtendarts inconnus: chacun combat ſous l'enſeigne de ſon canton & de ſa famille, d'où il peut entendre les cris de ſa femme & de ſes enfants, qui ſont les plus fidelles témoins de ſon courage, & de qui il reçoit les loüanges les plus précieuſes. *His cuique ſanctiſſimi teſtes, hi maximi laudatores.*

Si conſpicui, ſi prompti, ſi ante aciem agant.

Ils ne regardent point comme une laſcheté une fuite adroite qui ne les eſloigne du péril que pour ſe rallier & pour revenir à la charge avec un nouveau courage, mais c'eſt une honte que d'abandonner ſon bouclier: ceux à qui ce malheur eſt arrivé n'oſeroient plus paroiſtre, & pluſieurs échappez aux périls de la guerre ſe ſont eſtranglez eux-meſmes pour ne pouvoir ſoutenir les reproches du public. *Infamiam laqueo finierunt.*

Ils célébrent par des chanſons & par d'anciens vers leurs dieux & leurs heros, & entre autres le dieu Tuiſton qu'ils diſent né de la Terre, & ſon fils appellé Man, qu'ils reconnoiſſent pour les auteurs de la nation & les fondateurs de l'eſtat. Ils ne croyoient pas qu'il ſoit de la grandeur ni de la dignité de leurs dieux de les repréſenter comme des hommes, ou de les renfermer dans des temples; les bois & les foreſts leurs ſont conſacrées; & cette horreur ſecrete qu'inſpirent le ſilence & l'obſcurité des bois, ſervent à ces peuples d'une divinité inconnuë. *Deorumque nominibus appellant ſecretum illud quod ſola reverentia vident.*

Il n'y a que les preſtres & les miniſtres de la religion

qui ayent droit de punir les coupables; & les peines qu'ils ordonnent ne ſont pas tant conſidérées comme un effet de leur autorité, ou de celle du général, que comme une inſpiration & des ordres exprés de la divinité qu'ils croyent préſider aux combats. *Velut Deo imperante, quem adeſſe bellantibus credunt.*

La peine eſt proportionnée à la nature du crime; les moindres fautes ſe rachetent par une amende, qui ſe paye ordinairement en différentes eſpéces de beſtiaux, une partie appartient au roy ou au peuple, ſelon la forme du gouvernement, & le reſte à celuy qui eſt offenſé ou à ſes parents: l'homicide meſme s'expie par une pareille amende, que la famille du mort reçoit comme une compenſation & un ſoulagement à ſa douleur. *Luitur enim etiam homicidium, certo armentorum, ac pecorum numero, recipitque ſatisfactionem univerſa domus.*

Les troupeaux ſont leurs ſeules richeſſes, & les dieux leur ont refuſé l'or & l'argent, ſoit par haine ou par bonté. Le public & les particuliers ſont divers préſent au prince; il en reçoit auſſi de ſes voiſins; ces préſents conſiſtent ordinairement en chevaux de prix, ou ce ſont des armes bien travaillées, des colliers & des baudriers. *Electi equi, magna arma, phaleræ, torqueſque.*

Un Germain n'oſe paroiſtre en public ſans ſes armes, & il ne les quitte pas meſme dans ſa maiſon. Il ne peut cependant les prendre pour la premiére fois, & lorſqu'il eſt parvenu à l'âge viril, que par l'autorité du ſouverain magiſtrat, l'un des principaux de l'aſſemblée. Le pere du jeune homme ou ſon plus proche parent luy donnent publiquement ſes premiéres armes. C'eſt-là ſa robbe virile, c'eſt-là ſon entrée dans les charges. Avant cette cérémonie militaire il faiſoit partie d'une maiſon particuliére, alors il devient membre de l'eſtat. *Ante hoc domus pars videntur, mox rei publicæ.*

On met quelquefois au rang des princes, c'eſt-à-dire, des commandants, de jeunes gens, mais qui ſont recomman-

dables, ou par une illuſtre naiſſance, ou par les ſervices de leurs anceſtres : il n'y a point de honte à leur obéir, & à les ſuivre dans les combats. *Nec rubor inter comites aſpici.*

Il y a dans la troupe qu'ils commandent différents degrez d'honneur, & on n'y parvient que par les preuves que l'on a donnez de ſon courage. Les ſoldats ſe diſputent les premiers rangs, & à qui combattra le plus prés du prince, & les princes ſe picquent entre eux d'une pareille émulation. C'eſt à qui occupera les poſtes les plus dangereux, & à qui aura à ſa ſuite un plus grand nombre de braves, & d'un courage plus déterminé. *Cui plurimi & acerrimi comites.*

Le prince tire toute ſa conſidération de ſes forces, *hæc dignitas*, & ſa grandeur conſiſte à ſe voir toûjours environné d'une floriſſante jeuneſſe, qui luy ſerve de courtiſans pendant la paix, & de ſoldats en temps de guerre; *In pace decus, in bello præſidium.* Dans les batailles, & quand on vient aux mains, ce ſeroit une honte au prince de n'eſtre pas le premier à charger l'ennemi, & un deshonneur à ſes ſoldats de ne pas ſeconder ſa valeur. Ils rapportent à leur chef l'honneur de leurs plus belles actions : ils font vœu de le ſuivre dans les plus grands périls; & s'il périt dans la bataille, perſonne ne luy veut ſurvivre.

Pluſieurs de ces braves portent des chaiſnes & un anneau de fer, comme pour marque d'eſclavage, juſques à ce qu'ils ſe ſoient en quelque maniére rendus la liberté à eux-meſmes par la mort d'un ennemi de la nation, célébre par ſa valeur. *Donec ſe cæde hoſtis abſolvat.*

Quelques-uns meſmes conſervent encore ces chaiſnes aprés leur victoire; ils vielliſſent ſous d'illuſtres fers, & ils ne quittent pas meſme durant la paix cette ſorte de dévouëment militaire, & cette obligation publique de s'expoſer aux plus grands périls.

La cavalerie n'a pour toutes armes que la lance & le bouclier : les fantaſſins ſe ſervent des dards & des javelots; chaque ſoldat en a pluſieurs qu'il ſçait lancer avec autant de

de force que d'adreſſe, la principale force de leurs armées conſiſte dans l'infanterie ; c'eſt pourquoy ils la meſlent parmi la cavalerie, dont elle égale la viteſſe. Ils choiſiſſent pour cela les mieux faits de la jeuneſſe qu'ils mettent aux premiers rangs ; ils en prennent cent de chaque canton qui ont la pointe dans toutes les attaques, & ce qui n'eſtoit d'abord qu'un certain nombre fixe & déterminé, eſt devenu une marque de courage & un titre d'honneur. *Quod primo numerus fuit, jam nomen & honor eſt.*

Leurs ſoldats chantent en allant à la charge, *ituri in prælia canunt.* Ils jugent ordinairement du ſuccés du combat par les cris qu'ils pouſſent, & ſelon qu'ils ſont plus forts ou plus foibles, ils ſont frappez de terreur, ou en inſpirent, comme ſi ce n'eſtoit pas tant un concert de voix, qu'une expreſſion fiére & tumultueuſe de leur courage. *Nec tam vocis illæ, quam virtutis concentus videtur.*

S'il n'y a point de guerres dans leur pays, ces jeunes princes en vont chercher parmi les nations eſtrangéres, ſoit qu'ils tiennent le repos indigne de leur courage, ou qu'ils n'ayent point d'autre moyen de ſubſiſter, & d'entretenir les braves qu'ils menent à leur ſuite. Ceux-cy reçoivent ordinairement du prince ou du commandant, ſous les enſeignes duquel ils combattent, ou un cheval de bataille, ou des armes encore ſanglantes & victorieuſes, qui ſervent de récompenſe & de témoignage à leur valeur. La table des grands tient lieu de ſolde aux officiers. Les ſoldats n'ont pour paye que leur part du butin ; ils préférent le pillage qu'ils peuvent faire en pays ennemi aux ſoins laborieux de cultiver la terre, & aux eſperances lentes & incertaines de la récolte ; & ils regardent comme une laſcheté d'acquerir avec peine & par un long travail ce qui ne peut leur couter que la mort, ou des playes honorables. *Pigrum quin imo & iners videtur, ſudore acquirere quod poſſis ſanguine parare.*

Les guerres generales de la nation n'empeſchent point les combats particuliers : chacun prend parti & s'engage ſe-

ſon les liaiſons ou les querelles de ſa famille, mais les haines ne ſont pas immortelles, les torts & les injures ſe réparent par des amendes, & cette ſatisfaction a eſté ſagement eſtablie, de peur que la liberté publique ne fuſt enfin la victime des differents & de l'ambition des particuliers. *Quia periculoſiores ſunt inimicitiæ juxtà libertatem.*

L'hoſpitalité eſt un droit ſacré parmi eux, & ils regardent comme un grand crime de fermer ſa porte à un étranger. Les mariages y ſont chaſtes; la galanterie en eſt ſévérement bannie, *ſevera illic matrimonia ;* le mary juge & vangeur de ſon injure, punit luy-meſme la femme adultére.

La pluſpart des Germains n'ont qu'une ſeule femme, ce qui eſt aſſez rare parmi des barbares ; & ſi les chefs & les plus illuſtres par leur naiſſance en prennent pluſieurs en même temps, c'eſt moins par déreglement que pour ſouſtenir la dignité de leur naiſſance. *Non libidine, ſed ob nobilitatem, plurimis nuptis ambiuntur.*

Il y a meſme des cantons où ils ne ſouffrent pas que les femmes paſſent à des ſecondes nôces : une fille en épouſant ſon mary s'y attache comme le corps fait à l'ame; elle n'eſtend point au delà ſes veûës & ſes déſirs. *Nec ulla cogitatio ultra, nec longior cupiditas.*

Les femmes n'apportent point de dot à leurs maris, elles en reçoivent au contraire quelques préſents, non pas toutefois des bijoux ou des parures, mais des bœufs pour le labourage, un cheval avec ſon harnois, le bouclier, la lance & l'épée : elle donne auſſi de ſon coſté des armes à ſon mary. Voilà les gages de leur union, leurs auſpices & leur hyménée, pour la faire ſouvenir qu'elle n'eſt point appellée à une vie molle & oiſive, mais pour partager avec ſon mary ſes peines & ſes plaiſirs, & eſtre aſſociée à l'une & à l'autre fortune. *Idem in pace, idem in prælio paſſuram.*

Leurs eſclaves n'en ont preſque que le nom; ils ne s'en ſervent point aux vils emplois du domeſtique. Ces ſerfs

ont leur ménage ſéparé : leurs patrons exigent ſeulement d'eux, comme on fait des fermiers, certaine quantité de grains & de beſtiaux : *Frumenti modum dominus, aut pecoris ut colono injungit.* Parmi les différentes ſaiſons de l'année on ne connoiſt guéres l'automne ni ſes richeſſes : ils comptent par nuits pluſtoſt que par jours, & ils ſont élevez dans le ſentiment que les ténébres ont précédé la lumiére. *Nec dierum numerum ut nos, ſed noctium computant.*

On voit peu d'appareil dans leurs funérailles, ils bruſlent ſeulement le corps des perſonnes illuſtres, ſans mettre ſur le bucher ni parfums ni veſtements; on n'y voit que leurs armes, & quelquefois un cheval de bataille. Leurs ſépulchres ſont rehauſſez de gazons, & ils mépriſent la magnificence de nos tombeaux comme une dépenſe onéreuſe pour les vivants & inutile aux morts. Ils quittent pluſtoſt le deüil que leur douleur; ils laiſſent les larmes aux femmes, & ne témoignent leur affliction que par le ſouvenir des vertus de ceux qu'ils ont perdus. *Fœminis lugere honeſtum eſt, viris meminiſſe.*

Tel eſt à peu prés le portrait que Tacite nous a fait des Germains de ſon temps. On y voit une grande auſtérité de mœurs, & une valeur égale, le gouvernement paroiſt tout militaire, juſtes & équitables entre eux par le beſoin de la ſociété. Il ſemble que la violence ſeule faiſoit tout leur droit à l'égard de leurs voiſins, la force du corps, nn courage intrépide, & une fermeté à l'épreuve des plus grands périls leur tenoit lieu de toutes les vertus, & le prince meſme n'eſtoit conſidéré parmi les ſiens qu'autant que duroit le bonheur de ſes armes & la crainte de ſes ennemis.

Voyons maintenant le rapport que des mœurs ſi féroces & ſi ſauvages avoient avec celles de nos premiers François, & ce qu'en ont écrit différents auteurs contemporains.

Je commenceray par Sidonius Apollinaris qui vivoit

du temps de Childéric I. pére de Clovis & vers le milieu du cinquiéme ſiécle; cet auteur nous a laiſſé un portrait des François dans ſon panégyrique de Majorien, qu'il ſemble avoir copié ſur celuy que Tacite fait des Germains tant ils ſont ſemblables.

Les Francs, dit cet auteur, ont la taille haute, les cheveux blonds, les yeux bleus, leurs veſtes leurs ſerrent tellement le corps qu'on en diſtingue toute la forme, & ces veſtes ne paſſent pas le genoüil, on les forme au métier de la guerre dés leur plus tendre jeuneſſe, ils deviennent ſi adroits qu'ils frappent toûjours où ils viſent, & ils ſont en meſme-temps ſi agiles qu'ils arrivent pour ainſi dire, pluſtoſt ſur leurs ennemis que les javelots meſmes qu'ils ont lancez contre eux; au reſte ſi braves, & ſi déterminez dans le péril, que le nombre peut leur oſter la vie, ſans leur oſter, pour ainſi dire le courage :

Puerilibus annis,
Eſt belli maturus amor, ſi forte premantur,
Seu numero ſeu forte loci, mors abruit illos
Non timor, invicti perſtant animoque ſuperſunt;
Jam propè poſt animam.

L'ancienne préface de Hyrold qui ſe trouve à la teſte du manuſcrit de la loy Salique tiré de l'Abbaye de Fulde, & qu'on croiſt plus ancien que le regne de Clovis, nous repréſente les François comme un peuple qui joignoit les graces meſme de la beauté à la vigueur & à la force du corps, *Nobilis corpore forma egregia;* nation hardie, continuë cet auteur, fiére, entreprenante, toûjours en mouvement & en action, *gens velox, audax & aſpera*, & qui mettoit ſa gloire, ainſi que le rapporte Agathias, à aller bien loin de ſon pays chercher des périls dignes de ſon courage, *periculorum præter modum amans*; la mer meſme ne pouvoit pas mettre de bornes à leurs entrepriſes, & ils juſtifiérent par d'heureuſes téméritez, adjoute le

panégyriſte Eumenius, qu'il n'y avoit point d'obſtacles ni de routes inconnuës à une valeur déterminée. *Eventu temeritatis oſtenderunt, nihil eſſe clauſum piraticæ deſperationi.*

De là vinrent ces courſes & ces expéditions ſi hardies qu'ils firent avant leurs conqueſtes des Gaules en différents climats, & dans leſquelles, tantoſt par terre ou avec de légéres barques, ils pénétrérent en Italie, en Eſpagne, & juſques dans le fond de l'Aſie. *Pedibus & navigando totum pœne orbem vagati ſunt*, dit Vopiſcus.

Les Romains qui occupoient les Gaules, leur firent une guerre ſanglante & opiniaſtre, pour les obliger à reconnoiſtre l'authorité de l'Empire. Rome eſtoit parvenuë à un tel degré de puiſſance, qu'elle regardoit comme un outrage la liberté de ſes voiſins. La haine ſi naturelle aux François pour toute domination étrangere, les fit reſiſter courageuſement à des armées redoutables : ils triompherent pluſieurs fois des maiſtres du monde ; ils n'étoient pas encore conquerants; la gloire & les charmes de la domination leur étoient inconnuës ; ils ne regardoient meſme pour leur patrie que les endroits où ils pouvoient conſerver leur liberté, & ils n'aſpiroient à vaincre que pour ne pas devenir eſclaves. *Victoriâ contenti, imperio abſtinebant.*

Il ſemble que le nom de *France* dans ces temps ſi éloignez fuſt comme un nom vague, pluſtoſt attaché à une nation qu'à un pays particulier, & qui ſuivoit le mouvement de la fortune & de la victoire.

Les entrepriſes des Romains, le voiſinage & la fertilité des Gaules leur firent enſuite naiſtre le deſſein de s'en rendre les maiſtres. Ils couvrirent le Rhin de leurs barques, à la faveur deſquelles ils ravagerent ſouvent ces riches provinces avant que de pouvoir s'y eſtablir. Les Romains, & les Gaulois leurs ſujets, étoient ſurpris à tous moments par differents partis de ces avanturiers jeunes, feroces, pleins de courage, avides de butin, & qui en fai-

ſant, pour ainſi dire, le meſtier de brigands & de pirates, apprirent inſenſiblement celuy de conquerants.

Souvent vainqueurs, quelquefois vaincus, mais jamais rebutez de combattre ; indifferents ſur leur propre défaite, ils reprenoient les armes avec une nouvelle fierté, & ils ſe faiſoient encore craindre meſme aprés leur mauvais ſuccés. Nation toûjours armée, dit le poëte Claudien, qui ne pouvoit ſouffrir le nom de paix, & qui étoit unie par une fureur commune :

Res avidi conſcire novas, odioque furentes
Pacis, & ingenio, ſcelerumque cupidine fratres.

Ces peuples belliqueux accoutumez, à l'exemple des Germains, à une guerre utile, ne connoiſſoient gueres d'autres récoltes que celles qu'ils faiſoient l'épée à la main, & ſur les terres des Romains. Claudien, que je viens de citer, prétend cependant dans l'éloge qu'il fait des grandes qualitez de Stilicon, que ce général des Romains réduiſit à la fin les François par la terreur de ſes armes à cultiver leurs terres, & à changer le fer tranchant de leurs épées dans les inſtruments paiſibles du labourage :

Rhenumque minacem
Cornibus infractis adeo miteſcere cogis,
Ut ſalius jam rura colat, flexoſque Sicambri
In falcem curvent gladios.

Il ne tient pas à ce poëte, comme l'on voit, non plus qu'aux panegyriſtes de ces temps-là, que nous ne croyons que les Romains remporterent de grands avantages ſur les François : mais les conqueſtes conſtantes de noſtre nation ruinent un peu ces trophées imaginaires ; & pendant que les Romains triomphent des François dans leurs éloges, on eſt tout ſurpris de trouver ces derniers en deça du Rhin, & déja maiſtres d'une partie des Gaules.

Ces peuples avant que d'en avoir fait la conqueſte,

s'eſtabliſſoient ordinairement comme les Germains proche des foreſts & des marais, qui leur ſervoient en meſme temps de demeures & de fortereſſes : *Paludes hiſce in locis non modice ubi Germani habitabant, qui nunc appellantur Franci*, dit Procope. Et nous apprenons d'un Fragment de Sulpice Alexandre, le premier de nos hiſtoriens, & dont Gregoire de Tours nous a conſervé quelques fragments, de quelle maniere l'armée Romaine, commandée par Quintinus, perit pour s'eſtre engagé dans ces foreſts, où les François, qui y eſtoient retranchez, les taillerent en piéces.

Les Romains, dit cet Auteur, entrerent dans ces vaſtes foreſts, dont la ſolitude & le ſilence cauſoient une ſecrete terreur aux ſoldats. L'ennemy ne ſe montra d'abord qu'en petit nombre ; le Romain les pourſuit avec plus d'ardeur que de prudence, & tombe dans des embuſcades, ou ſe jette dans des marais impraticables : pour lors tous les Francs parûrent, & enfermerent l'armée Romaine par un grand abbatis de bois. Les legions en deſordre, qui ne pouvoient ni avancer ni reculer, tombent ſous une nüée de fléches, & ſe renverſent. Tout ſe confond. Le ſoldat effrayé cherche ſa ſûreté dans la fuite, mais de quelque coſté qu'il tourne ſes pas, il rencontre par-tout l'ennemy & la mort. Heraclius tribun des Joviniens & la pluſpart des chefs y périrent. La nuit & ces meſmes foreſts qui avoient cauſé la défaite des Romains, ſervirent d'aziles à ceux qui échapérent à la premiere fureur des victorieux. *Paucis effugium, nox & latibula ſilvarum preſtitere.* *Gr. l. 2. c. 9.*

Leurs maiſons, ou pluſtoſt leurs cabanes haſties ſans art & diſperſées ſans aucun ordre compoſoient leurs villages, & ces villages formoient differents cantons, qui eſtoient gouvernez, dit Gregoire de Tours, par des Princes à longue chevelure, & qui, à l'exemple des Germains, étoient toûjours pris dans la maiſon dominante, & dans la plus noble de la Nation. *De primâ, & ut ita dicam, nobiliori ſuorum familiâ.*

L'autorité de ces rois avoit ſes bornes parmi les premiers François auſſi-bien que chez les Germains. Les Francs dépendoient à la verité de leurs ſouverains, mais ces princes dépendoient eux-meſmes de certaines loix militaires qu'ils n'oſoient violer ; & ſi on examine bien la ſuite des Rois depuis Pharamond juſques à Clovis, peut-eſtre qu'on trouvera qu'encore qu'ils fuſſent regardez comme ſouverains abſolus dans leurs conqueſtes, qu'on ne les reconnoiſſoit gueres dans leur camp que comme generaux des ſoldats conquerants : ils leur donnoient leur part du butin, qui étoit comme un bien commun acquis par l'armée, & les rois n'entroient eux-meſmes dans ce partage que ſelon que le ſort en décidoit.

On ſçait ce qui arriva à Clovis aprés la victoire qu'il avoit remportée ſur Siagrius général des Romains. Ce prince, quoy-qu'encore payen, voulant rendre à un éveſque un vaſe ſacré qui avoit eſté pris dans un pillage général, demande comme par grace à ſes ſoldats qu'il ne fût point compris dans le partage qui s'en devoit faire, mais un François féroce, & qui regardoit cette pieuſe libéralité du prince comme une entrepriſe ſur les droits de l'armée, donna un coup de ſa hache d'armes ſur ce vaſe, & luy dit fiérement qu'il ne diſpoſeroit que de ce que le ſort luy donneroit à luy-meſme dans le partage du butin. *Nihil hinc accipies, niſi quæ tibi ſors vera largitur.*

Clovis, quoy-que naturellement fier & terrible, ſelon que ſon hiſtoire nous le repréſente, fuſt contraint de diſſimuler une injure, qu'il ne ſe cruſt pas alors en pouvoir de vanger, auſſi ne s'en fit-il pas raiſon par l'autorité royale, il euſt recours depuis à celle de général, & il prit ſon temps dans une reveûë des troupes pour tuer le François de ſa main, ſous prétexte que ſes armes n'eſtoient pas en bon eſtat.

Thierry I. ou Théodoric fils du meſme Clovis & roy d'Auſtraſie, eſtant reſté dans ſes eſtats pendant que les rois Childebert & Clotaire ſes fréres ravageoient la Bourgogne,

Bourgogne, ſes propres ſoldats chagrins d'une oiſiveté qui deshonnoroit leur courage, & accoutumez à une guerre qui leur tenoit lieu de ſolde, prirent d'eux-meſmes les armes, & luy déclarérent que s'il ne vouloit pas ſe mettre à leur teſte, & les conduire ſur les terres des Bourguignons, ils iroient ſe ranger ſous les enſeignes de ſes deux fréres; nation libre & guerriére, dit Libanius, qui regardoit comme une ſervitude l'obſtacle qu'on mettoit à ſes courſes. *Etenim hæc illis ſervitus eſt, nullos habere quos deprædentur.*

Il ne paroiſt point cependant que dans ces pillages ni que dans les premiers temps de noſtre monarchie, que les Francs recherchaſſent avec avidité l'or ni l'argent; ils ignoroient heureuſement, comme la pluſpart des Germains, le prix & l'uſage de ces métaux ſi utiles & ſi dangereux, & ils ne comptoient pour biens ſolides que la ſanté, la force, le courage & la liberté: des armes, des chevaux, des eſclaves, ou les grains de leurs ennemis eſtoient le principal objet de leurs entrepriſes & de leurs irruptions, & ces peuples guerriers, en ſortant de l'Allemagne pour ſe jetter dans les Gaules, n'apportérent que du fer pour en faire la conqueſte.

Souvenez-vous, dit Grégoire de Tours, en parlant aux rois petit-fils du grand Clovis, que ce prince voſtre ayeul a eſtendu les bornes de ſon empire ſans le ſecours de l'or ni de l'argent. *L. 5. c. 23*

Le tréſor du prince conſiſtoit uniquement dans le courage de ſes ſoldats. Je ne parle point icy de quelques maiſons royales qui compoſoient le domaine de nos rois depuis leur eſtabliſſement dans les Gaules, non plus que des tributs qu'ils tiroient des peuples conquis. Mais à l'égard des conquérants & des François, nation toute militaire & jalouſe de ſa liberté, ils ne connoiſſoient point d'autres tributs que ceux de payer de leurs perſonnes à la guerre; & ils ſe contentoient, à la mode des Germains, d'offrir au

princes quelques préſents, quand il tenoit le champ de Mars & les aſſemblées générales.

Ad annum 750.

L'auteur de la chronique de Hildesheim, aprés avoir rapporté les différentes affaires qui ſe traitoient dans ces grandes aſſemblées, & qui *eſtoient comme le Parlement général de la Nation*, adjoute, *& pour lors on offroit aux rois des préſents ſuivant l'ancienne coutume des François.*

Voyez les Annales de Metz & de S. Bertin.

Ces préſents chez nos premiers François, comme parmi les Germains, conſiſtoient ordinairement en différentes eſpéces de grains & de beſtiaux, & ſur tout en chevaux; & il ſe trouve dans les additions à la loy Salique, une ordonnance qui preſcrit, que les chevaux que l'on aura donné au roy, portent le nom de celuy qui les aura préſentez.

Le prince diſtribuoit ordinairement ſes propres chevaux à ſes principaux capitaines. Nos rois n'avoient point d'autres miniſtres ni d'autres courtiſans. Ils les recevoient meſme à leur table, à l'exemple des princes Germains; ils deſcendoient humainement dans les plaiſirs de la ſocieté ſans craindre de ſe dégrader, & ils accordoient heureuſement la liberté avec le reſpect: bien éloignez des empereur Romains de ces temps-là; je parle d'Arcadius & d'Honorius, princes toûjours obſedez par une troupe d'eunuques, inacceſſibles à leurs ſoldats, cachez & enſevelis dans le fonds de leurs palais, & qui, pendant que nos François démembroient l'empire, affectoient des retraites myſterieuſes, au lieu de ſe montrer à la teſte des armées; comme ſi l'obſcurité de la ſolitude les eûſt rendus plus reſpectables, & eûſt donné un nouvel éclat à leur dignité. Nos rois au contraire, ſeûrs de leur authorité par leur valeur, aimoient à ſe voir environnez par leurs ſoldats; ils les approchoient avec bonté de leurs perſonnes. Rien n'eſt plus commun dans noſtre hiſtoire que le titre de convive de ces princes, & c'eſtoit ordinairement le privilége de la nobleſſe, la récompenſe de la valeur, ou le témoignage de la vertu:

Claro quod nobilis ortu
Conviva eſt domini.

Claudian. in Eutrop. l. 2.

dit le poëte Claudien : & Fortunat, autre poëte, parlant d'un certain Conda, marque expreſſement qu'il eſtoit parvenu par ſes ſervices juſqu'à eſtre admis à la table de ſon Roy :

Juſſit & egregios inter reſidere potentes
Convivam reddens proficiente gradu.

Gregoire de Tours, traitant de l'affaire de Prétextat évêque de Roüen, qui, aprés la mort de Chilperic, étoit venu ſe plaindre à Gontran des violences de Fredegonde, adjoute que le prince receut bien ce prélat, & qu'aprés l'avoir admis à ſa table, il le renvoya dans ſon dioceſe. *L. 7. c. 16.*

La vie de ſaint Agile abbé, écrite par un autheur anonime, mais contemporain, parlant d'un ſeigneur François appellé Anohald, rapporte qu'il étoit d'une trés illuſtre naiſſance, conſeiller & convive du roy Childebert. *Ejuſdem regis Childeberti conviva & conſiliarius.*

C'eſtoit de ces anciens capitaines qu'on tiroit les maires du palais ; dignité au deſſus de la condition d'un particulier, & peu differente de celle d'un ſouverain. Perſonne n'ignore que chez les François, comme parmi les Germains, la naiſſance ſeule décidoit de la couronne, mais l'une & l'autre nation n'avoit égard qu'à la valeur dans le choix de leurs généraux ; & nos premiers François, à l'exemple des Germains, s'eſtoient réſervez le droit d'élire le maire ou le général ſous lequel ils vouloient combattre, & que le prince devoit cependant confirmer par ſon authorité, comme le fit la reine Nantilde pendant la minorité de Clovis II. ſon fils : *Omnes ſeniores*, dit ſon hiſtorien, *pontifices cum ducibus ac primoribus regni ad ſe venire præcepit, &c.* Et un peu plus bas : *Pontificum & ducum electione Majorem domus ſtabiliens.*

La dignité royale & la qualité de général furent preſ-

que toûjours ſéparées pendant la premiere race, & on ne les trouve réünies que quand le prince eſtoit aſſez courageux & aſſez habile pour ne pas mettre ſes armes entre les mains de gens, ou qui les euſſent deshonorez par leur peu de valeur, ou peut-être tournez contre luy-meſme, s'ils avoient eû plus de courage que de fidélité.

De ejus ſtirpe quidam Merœueum eſſe aſſerunt. *Gr. c. 2.*

Meroüée de parent de Clodion ſe fit ſon ſucceſſeur : il laiſſa ſeulement aux enfants de ce prince les eſtats dont il s'eſtoit emparé dans la Gaule Belgique, & maiſtre de l'armée, il ſe forma une monarchie de ſes propres conqueſtes. Clovis ſon petit-fils, inſtruit par un exemple ſi dangereux, réünit en ſa perſonne la dignité de roy & l'employ de général. J'apprends, luy écrit S. Remy, que vous conduiſez vous-meſme vos troupes, & il n'eſt pas ſurprenant, adjoute ce prélat, qu'un prince ſorti de ſi grands capitaines paroiſſe à la teſte de ſes armées.

Conc. Gall. t. 1. p. 175.

Clotaire II. roy de Neuſtrie, ou de la France Occidentale, s'eſtant rendu maiſtre du royaume de Bourgogne, engagea habilement les ſeigneurs de ce royaume, aprés la mort du maire Varnacaire, à ſupprimer en ſa faveur cette dignité éminente & rivale, pour ainſi dire, de celle de ſouverain.

Fredeg. c. 54.

Cet exemple nous fait voir qu'il eſtoit au pouvoir des grands de chaque eſtat de déférer la qualité de maire à quelqu'un d'entre eux, & que ce ne fut que l'habileté & le grand pouvoir de Clotaire, qui avoit réüni toute la monarchie ſous ſa domination, qui engagea les Bourguignons à ſupprimer cette charge pendant ſon regne. Mais ſous ſes ſucceſſeurs, & ſur tout depuis le regne de Clovis II. ſon petit-fils, la dignité royale fuſt toûjours ſéparée de celle de maire du palais; & nos François ſe maintinrent dans le droit d'élire celuy d'entre eux qu'ils croyoient le plus capable de les commander. Nous avons une preuve aſſez particuliére de ce droit d'élection ſous le regne de Sigebert premier roy d'Auſtraſie & oncle du meſme Clotaire.

Les grands de ce royaume ayant élû pour maire du pa-

lais un ſeigneur appellé Chrodin, il refuſa généreuſement cette grande place, & il allégua, pour raiſon de ſon refus, que la pluſpart des premiers de l'eſtat eſtant ſes parents, il ſeroit obligé, ou de punir leurs excés, ou de les diſſimuler laſchement. Toute l'aſſemblée admira également ſa probité & ſon déſintéreſſement, & le conjura de nommer du moins celuy qu'il jugeoit digne de cet employ; ſon choix tomba ſur un jeune ſeigneur appellé Gogon, qu'il avoit élevé auprés de luy, & dont il connoiſſoit la ſageſſe & la valeur: il prit le bras de ce jeune homme & ſe le paſſa autour du col, comme une marque de ſa dépendance, & qu'il le reconnoiſſoit pour ſon chef & ſon général. *Fredeg. epitom. c. 58. & 59.*

Je ne ſçais ſi cette cérémonie, dont il y a peu d'exemples dans noſtre hiſtoire, n'eſt pas fondée dans un ancien uſage des François, parmi leſquelles, quand un homme, ſuivant ce que rapportent les anciennes formules, ne pouvoit pas payer à ſon créancier les ſommes qu'il luy devoit, il ſe rendoit volontairement ſon eſclave juſques à l'entier payement de ſa dette; & pour marque de ſon engagement, il prenoit le bras de ſon patron & ſe le paſſoit autour du col, comme une maniére d'inveſtiture de toute ſa perſonne. *C. 26.*

Ne ſeroit-ce point encore de cet ancien uſage que ſeroit venuë l'acolade que les princes donnoient à ceux qu'ils faiſoient Chevaliers, comme une marque qu'ils devenoient leurs hommes, comme on parloit en ce temps-là, & qu'ils acquéroient un droit particulier ſur leurs perſonnes & ſur leurs armes. Il eſt au moins tres-vray-ſemblable que Chrodin voulut faire connoiſtre par cette cérémonie extraordinaire, qu'il ſe ſoumettoit au nouveau maire comme à ſon ſupérieur. En effet, il n'y avoit ni rang ni dignité qui diſpenſaſt d'obéïr au maire du palais: miniſtres abſolus dans la paix, généraux indépendants dans la guerre, les armées, les finances, les gouvernements, les dignitez, les emplois, tout eſtoit en leur diſpoſition, & ils s'en ſervirent à la fin pour aſſujettir leurs propres maiſtres, dont la pluſpart furent ſouvent pluſtoſt les tyrans que les miniſtres.

Il n'y avoit que les assemblées générales de la Nation qui balançassent une authorité si excessive. C'estoit dans ces plaids & dans ces parlements generaux, qu'on peut regarder comme l'origine de nos Estats, que les François, à l'exemple des Germains, décidoient de la paix & de la guerre, & qu'ils examinoient mesme les differents réglements que le Prince ou le Maire du palais sous son nom avoient publié. Ces ordonnances qu'on appella au commencement de la seconde race des Capitulaires, n'avoient point force de loy, & ne faisoient point partie du corps des loix Saliques jusques à ce qu'elles eussent esté approuvées & reçeûës par le concours & le consentement de toute la Nation.

Tels sont, dit Charles le Chauve, les capitulaires de l'Empereur nostre ayeul & de nostre pere, que les François ont jugé à propos de reconnoistre pour loy, & que nos fidelles ont résolu, dans une assemblée, générale d'observer en tout temps. *Capitularia patris nostri quæ Franci pro lege tenenda judicaverunt, & fideles nostri in generali placito nostro conservanda decreverunt.*

Ad annum 837. c. 8. apud Carisiacum.

» Nous faisons sçavoir à tout le monde, disent Charlemagne » & Loüis le Debonnaire son fils, que les capitulaires que l'an- » née précédente nous jugeames à propos, avec le consente- » ment de tous les François, d'adjouter à la loy Salique, ne » soient plus considerées comme de simples ordonnances, mais » comme des loix inviolables, & qu'on ne les distingue pas mes- » me des loix Saliques. *Generaliter admonemus ut capitula quæ præterito anno legi Salicæ cum omnium consensu addenda esse censuimus, jam non ulterius capitula, sed tantum leges dicantur, imo pro legibus Salicis teneantur.*

Cap. Car. Mag. an. 801. Bal. t. 2. p. 356. & c. 2. ann. 803. c. ann. 821. Theod. c. 5.

Ces assemblées si célebres, dont le consentement estoit nécessaire pour donner force de loy aux ordonnances du Prince, estoient composées du clergé & de la noblesse, seules conditions reconnuës alors pour libres parmi les François. Les évesques estoient comptez au nombre des grands, & on les consideroit mesme comme les premiers entre les grands de l'estat.

Dagobert ayant cédé le royaume d'Auſtraſie à Sigebert ſon fils aiſné, ſon hiſtorien parle de cette diſpoſition comme faites, dit-il, par le conſeil des grands ou des évêſques, *Cum conſilio pontificum, ſeu procerum*, & avec le conſentement des principaux ſeigneurs du royaume, *omnibuſque primatibus regni conſentientibus.* *Duch. t. 1. p. 582. & 585.*

Nos premiers François avoient reçeû de leurs anceſtres comme par tradition cette déférence pour les miniſtres de la religion. Je n'ay point encore traité de leur culte, on en trouve peu de choſes dans l'hiſtoire. Grégoire de Tours nous apprend ſeulement que ſemblables aux Germains, ils révéroient les endroits les plus enfoncez des foreſts, & qu'ils prenoient pour un ſentiment de piété cette horreur religieuſe qu'ils reſſentoient dans ces lieux ſombres & ſecrets. Certainement, dit cet auteur, dans les livres de ſon hiſtoire chapitre x. les François ne connoiſſoient pas le vray Dieu, mais ils s'eſtoient formez des ſimulacres de foreſts & d'eaux qu'ils adoroient comme des divinitez. *Sibique ſilvarum atque aquarum finxere formas ipſaſque, & deum colere eiſque ſacrificia delibare conſueti. Gr. l. 2. c. 10.*

Apparemment qu'ils tenoient des Germains une religion ſi groſſiére: le préjugé & la coutume les avoient entraiſnez, & ils mettoient au rang des véritez des erreurs anciennes & conſacrées par le temps.

Nos évêſques depuis la converſion de Clovis n'eûrent pas moins de conſidération & d'autorité parmi les François que les preſtres des faux dieux en avoient eû parmi les Germains; ils eſtoient comme eux les arbitres des peines des criminels.

Charles le Chauve par ſon ordonnance de l'an 864. veut que les évêſques, conjointement avec ſes officiers, veillent à ce qu'on n'excéde point dans les peines portées par la coutume dans le chaſtiment des ſerfs & des eſclaves. *Apud Piſtas c. 15.*

Ces prélats devenoient meſme ſouvent les juges des ducs & des grands de l'eſtat. Nous voyons dans Gregoire de Tours que Gontran roy de Bourgogne voulant faire punir les généraux qu'il avoit envoyez en Languedoc pour faire la guerre à Leuvigilde roy des Viſigots, ce prince *L. 8. c. 30.*

mécontent de leur conduite, leur donna quatre évesques pour juges dans une affaire purement militaire, auxquels il joignit quelques seigneurs laïques pour assister à leur jugement.

Le mesme Gontran estant prest d'en venir aux mains avec Sigebert roy d'Austrasie son frere, ces deux princes convinrent sur le champ de bataille de remetre leurs differents au jugement des évesques & des principaux de la Nation. *Ut quidquid sacerdotes vel seniores populi judicarent, pars parti componeret.*

Gr. l. 6. c. 31.

Il semble d'abord assez extraordinaire & contre les régles de la prudence & de la politique que ces prélats qui estoient ou Romains ou Gaulois de naissance, & qui vivoient sous la domination récente d'une nation estrangere & victorieuse, eussent tant de part dans le gouvernement. Mais on en sera moins surpris si on fait réflexion qu'outre la consideration que leur attiroit la saintеté de leur caractere, ils n'avoient pas d'ailleurs peut-estre moins contribué que les François mesmes à l'establissement de la Monarchie. Et pour mettre ma pensée dans tout son jour, il faut remarquer que nos premiers rois payens furent plustost considérez par les Gaulois sujets des Romains comme des princes ennemis, qui n'avoient d'autre droit dans les Gaules que celuy de la force & de la violence, que comme des souverains légitimes, & qui regnassent sur des provinces paisibles. Mais depuis la défaite & la mort de Siagrius dernier général des Romains, & depuis sur-tout la conversion de Clovis, les évesques de son temps, que leur vertu rendoit les oracles des Gaules, lassez des désordres d'un fascheux interregne, & craignant de tomber sous la domination des Bourguignons ou des Visigots, nations voisines & Arriennes, préférérent Clovis à Gondebaud & à Alaric, ennemis & persécuteurs des évesques catholiques, & ces prélats se servirent utilement du pouvoir qu'ils avoient sur l'esprit des peuples pour les disposer à reconnoistre un prince qui venoit de recevoir les lumiéres de la foy

foy par leur miniſtére. Les Gaulois déja anciens Chreſtiens & catholiques ne regardérent plus comme eſtrangére une nation convertie par leurs éveſques, & ils furent charmez de voir ces conquérants embraſſer la religion des vaincus, & leurs maiſtres devenir, pour ainſi dire, leurs diſciples.

La converſion de Clovis ne fuſt pas moins un coup d'eſtat qu'un miracle de la grace, & ce prince depuis ſon bapteſme ne regna plus dans les Gaules, parce qu'il eſtoit le plus fort, mais parce que le clergé avoit diſpoſé le peuple à le reconnoiſtre pour légitime. *Multi tunc ex Galliis, dit Grégoire de Tours, habere Francos dominos ſummo deſiderio tenebantur.* L. 2. c. 36.

On ſoupçonna meſme les éveſques catholiques, qui vivoient ſous la domination des Bourguignons & des Viſigots, d'avoir favoriſé ſecretement cette importante révolution; & nous apprenons de Grégoire de Tours que ſaint Avor oncle éveſque de Langres, & que ſaint Quintian éveſque de Rhodez, ſuſpects d'intelligence avec Clovis, n'évitérent la mort que par la fuite. Ce prince auſſi habile politique que grand capitaine, employa toute ſon autorité pour leur faire oublier leur diſgrace: il leur procura d'autres éveſchez dans ſes eſtats, & par reconnoiſſance pour le clergé, il appella dans ſes conſeils les éveſque de ſon royaume, qu'on y trouve eſtablis ſous le regne des rois ſes enfants, & qui s'y maintinrent pendant la premiére & la ſeconde race, & juſques au regne de Charles VI. qui les congédia du Parlement, à l'exception de l'éveſque de Paris & de l'abbé de ſaint Denis. L. 2. c. 23. & 36.

Cette autorité des miniſtres de la religion dans les affaires civiles, & qui eſtoit paſſée des Germains aux François, me conduit à une autre conformité qui ſert de nouvelle preuve à leur commune origine, & qui juſtifie ce que j'ay avancé de leur humeur guerriére. Ni l'une ni l'autre nation ne paroiſſoit jamais ſans ſes armes; un François eſtoit un ſoldat toûjours armé & toûjours preſt à combat-

tre. On n'en voyoit aucun occupé de ces arts qui ne ſervent qu'à entretenir le luxe, moins à la vérité par modération que par la dureté de leurs mœurs ; ils eſtoient tous ſoldats, c'eſtoit leur unique profeſſion, & depuis meſme qu'ils eûrent ambraſſé le chriſtianiſme, ils ne quittoient les armes que lorſqu'ils alloient à l'égliſe, ainſi que nous l'apprenons des capitulaires de Charlemagne.

L. 7. titre 202.

On ne pouvoit prendre cependant ces armes pour la premiére fois de ſon autorité particuliére ; il falloit chez les François, comme parmi les Germains, les avoir reçeûës de ſon prince, de ſon général, ou de quelque fameux capitaine ; origine apparemment de noſtre ancienne chevalerie. L'auteur de la vie de Loüis le Debonnaire rapporte que ce prince eſtant encore jeune, vint trouver l'empereur Charlemagne ſon pére au palais d'Ingelheim, qu'il le ſuivit enſuite au chaſteau de Rensbourg, où il reçeût de ſa main ſon épée & ſes premiéres armes.

Interea anno 791. ſequente, patri regi rex Ludovicus Ingelheim occurrit, inde Renesburg cum eo abiit, ibique enſe jam appellans adoleſcentiæ tempora accinctus eſt.

Aprés cette cérémonie militaire, qui élevoit un François au rang honorable de ſoldat, c'eſtoit une infamie pour luy, auſſi-bien que chez les Germains, d'abandonner dans une déroute ſon bouclier, & le reproche eſtoit une injure atroce qui ne s'expioit que par des combats ſanglants, ou ſuivant nos loix Saliques, par des amandes conſidérables. Un ſoldat n'eſtoit pas moins deshonoré quand il avoit abandonné ſon pair ou ſon camarade dans le combat. Nos François, à l'exemple des Germains, marchoient à la guerre par cantons. Les Tourangeaux, dit Grégoire de Tours, les Poitevins, les Beſſins, Manceaux & Angevins paſſérent en Bretagne contre Varoc fils de Maclou : ces troupes eſtoient commandées par des Centeniers qui leur ſervoient de capitaines à la guerre, & de juges en temps de paix. La pluſpart des ordonnances de nos rois de la premiére race ſont adreſſez à ces centeniers : *Omnis controverſia coram centenario definiri poteſt, excepta redditione terræ*, diſent les capitulaires. Cet uſage eſtoit paſſé avec les François de la Germanie dans les Gaules. Beatus Rhenanus rapporte qu'il

Loy Sal. titre 32.

L. 5. c. 20.

L. 4. c. 26.

L. 11. p. 88.

ſe trouve encore dans le Palatinat & proche de Heidelberg des Bourgs qu'on appelle *Centgraffen.*

Ces centeniers obſervoient de mettre enſemble & dans le meſme bataillon les parents & les voiſins; c'eſtoit une eſpéce d'aſſociation & de fraternité d'armée; on les appelloit pairs, & celuy qui eſtoit convaincu d'avoir abandonné ſon compagnon perdoit ſon rang & ſon bénéfice, c'eſt-à-dire, cette portion de terres Saliques & de conqueſtes qu'il tenoit de la libéralité du prince, & qu'on luy avoit donné comme le gage & la récompenſe de ſa valeur. C. l. 3. c. 71.

L'infanterie Françoiſe, auſſi-bien que celle des Germains, avoit plus de réputation & eſtoit plus nombreuſe & plus redoutable que la cavalerie. On voit dans la Notice de l'empire que les Saliens qui ſervoient dans les armées Romaines, eſtoient ſous le commandement du général de l'infanterie; *Salii Gallicani, Salii Tubantes, Auguſtei, cum eorum clypeis ſub diſpoſitione magiſtri militum.*

Sidonius Apollinaris nous apprend que ces meſmes Saliens qui paſſoient, au rapport de l'abbé d'Urſpergue, pour les plus nobles & les plus braves de la nation, ne portoient ce nom de Saliens qu'à cauſe de leur viteſſe & de leur légéreté :

Tibi vincitur illic
Curſu Herulus, Channus jaculis, Francuſque natatu
Sauromata clypeo, Salius pede, falce Gelonus.

Et Grégoire de Tours, parlant d'une revûë que Clovis fit de ſes troupes, ne leur donne que le nom de phalange & d'infanterie.

J'ay déja rapporté un paſſage de Vopiſcus, qui marque expreſſément que pendant l'empire de Probus, l'infanterie Françoiſe ravagea la pluſpart de ces provinces, *Pedibus totum pene orbem vagati ſunt.*

Ces ſoldats François eſtant en ordre de bataille, & en marchant au combat, excitoient leur valeur par des chan-

ſons militaires, où ils célébroient les vertus de leurs anciens héros ; c'eſt encore une nouvelle conformité qu'ils avoient avec les Germains. Charlemagne, au rapport d'Eginard ſon hiſtorien, en fit un recüeil, & cet auteur remarque que ces chanſons, comme celles des Germains, faiſoient toute noſtre hiſtoire, & comprenoient les plus belles actions de nos premiers rois.

La chanſon de Roland ſuccéda ſous la ſeconde race à ces vers barbares. On l'appelloit chanſon de Roland, *Cantilena Rolandi*, parce qu'on y exaltoit les hauts faits de ce fameux Paladin.

Vaccés dans le roman Durou, parlant de la diſpoſition de l'armée de Guillaume, le Conquérant qui eſtoit preſt d'en venir aux mains avec les Anglois, ajoute :

Que Taillefer qui moult bien chantoit
Sus un cheval qui toſt alloit,
Devant eux alloit chantant
De l'Allemaigne & de Roland
Et d'Olivier & de vaſſaux
Qui moururent à Rainſchevaux.

Cette chanſon de Roland étoit encore en uſage dans nos armées ſous la troiſiéme race, ſi nous en croyons Boëthius dans ſon hiſtoire d'Ecoſſe. Cet écrivain rapporte dans le livre quinziéme que noſtre roy Jean mécontent de ſes troupes, & entendant quelques ſoldats qui chantoient la chanſon de Roland, s'écria qu'il y avoit long-temps qu'on ne voyoit plus Roland parmi les François. Sur quoy un vieil capitaine qui prit cette plainte pour un reproche du peu de valeur de la Nation, luy répondit fiérement qu'il ne manqueroit point de Rolands dans ſes armées, ſi ſes ſoldats voyoient encore un Charlemagne à leur teſte.

Le cry de guerre ſuccédoit à ces chanſons militaires ; c'eſtoit un uſage que nos François avoient emprunté des

Germains. On ſçait qu'il y avoit deux ſortes de cris ; le cri général que les ſoldats pouſſoient de toute leur force en allant à la charge, ce qui étoit le cri du prince & de toute la nation, & il y avoit encore le cri des ſeigneurs particuliers, qui avoient droit de lever banniere, & qui ſervoit dans les batailles à rappeller leurs vaſſaux ſous leurs enſeignes. Mont-joye eſtoit le cry général de tous les François ; *Oderic Vitalis*, qui eſt le premier Autheur, à ce que je croy, qui en ait parlé, le nomme en Latin *meum gaudium*. *Sur l'an 1119.*

Philippes Mouskes parlant de la bataille de Bovines ſous le regne de Philippe Auguſte,

Et huchoient, dit-il, *à grande haleine,*
Quand on avoit ſonné la reine
Mont-joye, Dieux & Saint-Denis.

Et un peu plus bas,

Et quand on s'écrie Mont-joye,
Nioit Flaman qui ne s'apploye.

J'ay dit que les ſeigneurs bannerets avoient auſſi leur cri, d'où vient ce proverbe ſi commun,

Des maiſons d'Ailli, Mailli & Crequi,
Tel nom, telles armes & tel cry.

Je ne m'eſtendray pas davantage ſur un article que M. Ducange a traité ſi ſçavamment dans ſes diſſertations ſur l'hiſtoire de ſaint Loüis. Il eſt inutile de répéter ce que l'impreſſion a rendu public ; mais je croy qu'on ne me ſçaura pas mauvais gré de rapporter au ſujet de ces cris militaires un trait de noſtre hiſtoire, curieux par ſon antiquité, & que j'ay trouvé dans un endroit aſſez détourné pour mériter d'avoir icy ſa place.

Saint Germain éveſque d'Auxerre accompagné de ſaint

Loup évesque de Troyes, estant passez du temps de Childeric I. dans la Grande Bretagne pour y combattre les erreurs des Pélagiens, le prestre Constantius, autheur contemporain & amy intime de Sidonius Apollinaris, rapporte que le saint prélat, en arrivant dans cette isle, y trouva un autre sorte d'ennemis ausquels il ne fut pas moins redoutable; les Saxons & les Pictes avoient joint leurs forces contre les Anglois, ceux-cy implorerent le secours du saint évesque qu'ils regardoient comme leur apostre. Saint Germain se chargea de leur deffense, *Germanus ducem se prælii confitetur.* Il alla luy-mesme reconnoistre l'endroit où il placeroit son camp, & ayant rencontré un vallon environné de hautes montagnes propres à réfléchir & à multiplier le son, il y rangea les Anglois en bataille, *Componit exercitum ipse dux agminis;* & quand on fut prest d'en venir aux mains, il leur commanda de crier tous ensemble & de toutes leurs forces *alleluïa;* ce qui effraya tellement les ennemis, si nous en voulons croire l'autheur de sa vie, qu'ils prirent la fuite sans oser rendre de combat.

Je ne prétends pas garantir un fait si merveilleux, & soit histoire, ou roman que l'ouvrage de Constantius, & peut-être l'un & l'autre ensemble, comme la pluspart de nos anciennes chroniques, il suffit pour la justesse du parallele que je me suis proposé, qu'on y trouve des traces de nos anciens usages conformes aux mœurs & aux coustumes des Germains.

Les combats particuliers se trouvoient souvent meslez dans les guerres générales de la nation. Les differends se décidoient par les armes; chacun se faisoit raison l'épée à la main des torts qu'il avoit reçûs. La vengeance chez les François, comme parmi les Germains, regardoit toute la famille de l'offensé, & faisoit partie mesme de sa succession. L'histoire de Gregoire de Tours est remplie de ces sortes de guerres particulieres qu'on appelloit *faïda,* & ceux contre qui elle s'exerçoit *faïdosi,* du mot Germain ou Allemand *feïd* qui signifioit *inimitié.*

Cette couſtume barbare de ſe faire juſtice ſoy-meſme par la force, & d'aſſocier toute ſa famille à ſa vengeance, eſtoit paſſée de la Germanie dans les Gaules, & elle s'y conſerva pendant plus de 600. ans, malgré les remonſtrances des éveſques & les deffenſes de nos rois : les François élevez uniquement dans la profeſſion des armes, & jaloux de leur liberté, ne pouvoient ſe réſoudre à renoncer à un uſage qu'ils regardoient comme le privilége de la nobleſſe & comme le caractere de leur indépendance.

C'eſt encore un de ces ſujets que M. Ducange a traitez avec tant d'érudition. Je me contenteray de remarquer que ſi quelqu'un de la famille offenſée trouvoit la pourſuite & la vengeance des torts trop dangereuſe, qu'en ce cas la loy Salique luy permettoit de ſe déſiſter publiquement de cette guerre particuliére ; mais la meſme loy au titre 63. le privoit du droit de ſucceſſion & de celuy de compoſition, comme eſtant devenu eſtranger dans ſa propre famille, & pour le punir de ſon peu de courage.

Cette compoſition chez nos François, comme parmi les Germains, ſe terminoit à une amende. L'homicide dans l'une & l'autre nation s'expioit par differentes ſommes d'argent, ou par une certaine quantité de beſtiaux. Une des prérogatives la plus ſinguliére de la nation Françoiſe étoit de ne pouvoir eſtre expoſé au dernier ſupplice ni puni de mort que pour le ſeul crime de leze-Majeſté ou de trahiſon envers la patrie : *Nulla ſit culpa tam gravis,* diſent les loix que Thierry I. donna aux Bavarois, *ut vita non concedatur.* On ne pouvoit pas meſme empriſonner un François. Bouchard de Montmorency ayant refuſé opiniaſtrément de déferer au jugement que Philippes I. avoit rendu contre luy en faveur de l'Abbaye de ſaint Denis ; l'abbé Suger, ſi inſtruit de nos uſages, dit que le Roy ne fit point arreſter ce ſeigneur ; qu'on luy permit de ſe retirer, parce que ce n'eſtoit point la couſtume d'empriſonner les François. *Non tentus, neque enim Francorum mos eſt, ſed recedens.*

C. 1. tit. 7.

J'ay dit que tous les crimes, excepté celuy de leze-Majeſté & la trahiſon, s'expioient par des amendes. Une partie de ces amendes alloit au fiſc du prince, & le reſte tournoit au profit des parties intereſſées, ou de leurs heritiers. On payoit, par exemple, quatorze livres pour un homicide ; ſçavoir, trois livres pour le droit du roy, appellé *bannum dominicum*, ou *fredum*, du mot Germain ou Allemand *frid*, qui veut dire pain, ou reconciliation, & onze livres pour la réparation du meurtre. Cette ſomme qui ſe payoit au plus proche parent du mort ſe nommoit *vergelta*, terme compoſé de deux mots Germains *gelt*, argent, & *vveren*, ſe deffendre, & ſouvent cette compoſition & ces amendes enrichiſſoient la famille de celuy qui avoit eſté tué. Vous m'avez beaucoup d'obligation, diſoit dans une débauche un certain Sichaire Acramiſinde, ainſi que le rapporte Gregoire de Tours, de ce que j'ay tué vos parents ; ces differents meurtres ont fait entrer dans voſtre maiſon beaucoup de richeſſes qui en ont bien reſtabli le deſordre.

L. 9. c. 19.

Cependant les filles du mort n'avoient point de part à ces droits de compoſition, parce que, dit M. Pithou, n'eſtant point de condition à porter les armes, elles eſtoient incapables de tirer vengeance de l'injure commiſe en la perſonne de leurs parents. *Quia feminæ, neque fei-dam levare, neque pugnam facere poſſunt.*

L. 1. feud. t. 1.

Ce droit n'appartenoit qu'aux hommes, & meſme qu'aux hommes nobles, c'eſt-à-dire aux Francs. Comme ils eſtoient élevez dans l'exercice continuel des armes, ils ſe faiſoient juſtice eux-meſmes les armes à la main, ou ils contraignoient leurs ennemis par la crainte de leur reſſentiment d'en venir à une compoſition légitime.

Quand la paix ne permettoit point à ces guerriers de ſignaler leur courage, ſoit contre des ennemis particuliers ou ceux de la nation, on voit vers le commencement de la troiſiéme race qu'ils avoient recours aux tournois, aux jouxtes, aux combats de plaiſance, ou à outrance, tous exercices

exercices qu'on peut appeller des images & des ſimulacres de la guerre. Ces ſortes de jeux militaires avoient eſté inventez par nos anceſtres, pour entretenir leurs chevaliers dans l'exercice des armes. Le prince, à la moindre ouverture de guerre, les trouvoit toûjours preſts à changer leurs lances mornées en fer émoulu. La guerre ou la repréſentation de la guerre faiſoient leurs occupations & leurs plaiſirs; ceux meſmes de la galanterie n'y entroient que comme un motif pour les porter à des entrepriſes plus hardies & plus généreuſes. Ils paroiſſoient à la barriére, tantoſt avec la livrée de quelque dame célébre par ſa beauté & par ſa vertu, ſouvent avec des deviſes inconnuës; & quelquefois, à l'exemple des Germains, on les voyoit entrer dans les lices avec des chaiſnes & des fers qu'ils ne quittoient qu'aprés s'eſtre délivrez eux-meſmes de ces dévouëments militaires par la défaite des chevaliers qui combattoient contre eux.

M. de Peireſe nous a conſervé dans ſes mémoires un cartel de Jean Duc de Bourbon, où l'on trouve un exemple aſſez ſingulier de ces ſortes de vœux militaires conformes & ſemblables à ceux des Germains que je viens de rapporter aprés Tacite.

Nous Jean Duc de Bourbonnois déſirant échiver oiſiveté & expleƈter noſtre perſonne, en avançant noſtre honneur par le métier des armes, y acquérir bonne renommée, & la grace de la tres-belle de qui nous ſommes ſerviteurs; avons n'a gueres voüé & empris que nous accompagnez de ſeize autres chevaliers, équiers de noms & d'armes, porteront à la jambe ſeneſtre chacun un fer de priſonnier qui ſera d'or pour les chevaliers, d'argent pour les équiers par tous les dimanches de deux ans entiers, commençant le dimanche prochain aprés la datte des préſentes, ou cas que pluſtoſt ne trouveront pareil nombre de chevaliers & équiers de noms & d'armes ſans reproche, que tous enſemblement nous veillent combattre à pied juſqu'à outrance par telles conditions que ceux de noſtre «

» part qui ſeront outrez, ſeront quittes chacun pour un » braſſelet d'or aux chevaliers, & un d'argent aux équiers » pour donner là où bon leur ſemblera. Fait à Paris le pre- » mier Janvier 1414.

Les eſclaves chez les François auſſi-bien que chez les Germains eſtoient moins des eſclaves que des fermiers; ils avoient leur ménage ſéparé. Nos François, aprés les conqueſtes des Gaules, les envoyérent cultiver les terres qui leur échûrent par le ſort & dans le partage qui s'en fit: on les appelloit gens de poëte, *gentes poteſtatis*, attachez à la glébe, *addicti glebæ*; & c'eſt de ces ſerfs que la France fut depuis peuplée. Leur multiplication fit preſque autant de villages des fermes qu'ils cultivoient, & ces terres retinrent le nom de *villæ* que les Romains leur avoient donné, d'où ſont venus les noms de villages & de vilains, *villæ & villani*, pour dire des gens de la campagne & d'une baſſe extraction.

Ces ſerfs appartenoient à leurs patrons dont ils eſtoient réputez hommes de corps, comme on parloit en ce temps-là, ſujets aux corvées, & tellement attachez à la terre de leurs maiſtres, qu'ils ſembloient en faire partie; enſorte qu'ils ne pouvoient s'eſtablir ailleurs, ni meſme ſe marier dans la terre d'un autre ſeigneur, ſans payer ce qu'on appelloit le droit de *fors mariage*, ou de *mémariage*, & meſme les enfants qui provenoient de l'union de deux eſclaves qui appartenoient à différents maiſtres ſe partageoient ou l'un des patrons, pour éviter ce partage, donnoit un autre eſclave en échange.

Glainv. c. 5. & 6. *Qu'il ſoit notoire à tous*, dit Guillaume éveſque de Paris, *que nous conſentons que Belire fille de Radulphe Gaudin de Villarceaux femme de noſtre corps épouſe Bertrand fils de deffunt Verriéres homme du corps de ſaint Germain des Prez, aux conditions que nous partagerons avec l'Abbé & le Convent de ſaint Germain les enfants qui ſortiront de ce mariage.*

Dubreüil dans ſon hiſtoire de Paris nous a conſervé un

autre acte qui preſcrit cette échange, & que je rapporteray dans ſon ancien langage, qui, comme cette précieuſe roüille de nos médailles, en marque mieux l'antiquité.

Se aucune villaine, vait d'aucun caſal en autre qui ne ſoit de ſon ſeignor, & le ſegnor d'où leüe, elle ſera venuë na poir de la mariée, & ſe il la marie, il doit donner à ſon ſeignor une autre villaine en échange, en la connoiſſant de bonnes gens ſans faillir. *Brolius l. 2. p. 281. ed. 2. Aſſiſ. Hieroſ. miſſ. c. 271.*

Ces filles eſclaves ne laiſſoient pas, quand elles eſtoient d'une rare beauté, de ſortir d'une condition ſi abjecte. Quelques-unes affranchies par leur patron, en devenoient les femmes légitimes, & on en vit meſme pluſieurs ſous la premiére race de nos rois s'élever juſqu'au troſne, & épouſer leurs ſouverains. Erchinoalde maire du palais ſous le regne de Clovis II. ayant acheté de quelques pirates une fille d'une rare beauté appellée Baudour ou Batilde, il la donna euſuite pour épouſe à ce jeune prince, & de ſon eſclave en fit la femme de ſon roy. Il eſt vray que l'hiſtoire luy rend la juſtice qu'elle n'oublia point ſur le troſne qu'elle avoit eſté eſclave, & que devenuë religieuſe aprés la mort de Clovis, elle ne ſe ſouvins jamait qu'elle eûſt porté une couronne.

Aprés tout ſi la pluſpart de ces princes, à la faveur d'un divorce ſouvent peu fondé, changeoient de femmes, cette licence devenuë preſque en uſage par la coutume, quoyque condamnée par les Conciles d'Agde, de Paune, de Clermont, d'Orleans & de Tours, eſtoit preſque renfermée dans la ſeule dignité royale. Le reſte des François comme les Germains n'avoient qu'une ſeule femme, & on puniſſoit rigoureuſement ceux qui la quittoient pour en épouſer un autre. *Capitul. Car. Mag. c. 5. c. 149.*

Les nœuds qui formoient leur union eſtoient indiſſolubles, & les femmes eſtoient meſme inſéparables de leurs maris; ils les ſuivoient à la guerre; le camp au commencement de nos conqueſtes leur tenoit lieu de patrie; l'armée tiroit de là-meſme ſes recruës; les enfants nourris dans le

bruit des armes, accoutumez au péril, & devenus ſoldats avant l'âge, remplaçoient les morts & les vieillards; ils ſe marioient à leur tour, ainſi que nous l'apprenons de Sidonius Apollinaris, qui décrivant les réjoüiſſances qui ſe firent dans le camp de Clodion au ſujet d'un mariage, rapporte qu'un jeune homme blond, pour dire un François, épouſa une fille blonde, & que les ſoldats ſolemniſérent leur union par des danſes ſcitiques & guerriéres:

Scythiciſque choreis
Nubebat flavo ſimilis nova nupta marito.

Le mari faiſoit ſubſiſter ſa famille de ſes courſes, & de la part qu'il avoit dans le pillage fait en pays ennemis. La femme à ſon retour le ſoulageoit par des chaſtes careſſes des ſes travaux guerriers; une main chere & affectionnée panſoit les playes qu'il avoit reçeûës dans les combats, & ſa douceur & ſa ſoumiſſion mettoient dans leur ſociété un charme qui duroit autant que leur vie. Cette union eſtoit fondée dans une ſubordination parfaite. Les François de ces temps eſloignez avoient un pouvoir abſolu dans leurs domeſtiques. Nos loix, comme les coutumes des Germains, les rendoient maiſtres de la vie de leurs femmes quand elles s'écartoient de leur devoir; & il eſt meſme ſurprenant qu'un François ayant tué ſa femme par un emportement de colére, ou dans la veûë d'en épouſer une autre, que les loix ne luy preſcriviſſent point de plus grands chaſtiments que celuy d'eſtre privé pour quelque temps de porter ſes armes, & comme une interdiction de ſon caractére d'homme de guerre. *Quicumque uxore ſine cauſa interfecta, aliam duxerit, armis depoſitis habeat pœnitentiam.*

Capit. l. 5. c. 149.

Cette autorité abſoluë formoit la dépendance des femmes, qui regardoient leurs maris comme leurs maiſtres. Une femme dans les formules de Marculphe, adreſſant la parole à ſon mari, ſe ſert de termes auſſi ſoumis que pourroit faire une eſclave: Monſeigneur & mon époux, moy voſtre humble ſervante: *Domini & jugalis mei ego ancilla*

L. 2. c. 27.

tua. L'uſage de prendre les femmes ſans dot, & qui eſtoit paſſé des Germains aux François, contribuoit à cette dépendance ; & peut-eſtre que nos anceſtres, plus habiles & moins intereſſez que ceux qui les traitent aujourd'huy de barbares, regardérent ſagement cette privation de dot dans leurs femmes comme un contrepoids néceſſaire à leur orgüeil, & qu'ils préférérent une eſclave pauvre & docile à une maiſtreſſe riche & impérieuſe, & ſouvent à un tyran domeſtique. Il eſt toûjours conſtant que lorſque nos premiers François vouloient ſe marier, ils achetoient, pour ainſi dire, leurs femmes, tant par les biens qu'ils eſtoient obligez de leur donner en propriété, & dont leur famille héritoit, que par les préſents qu'ils leur faiſoient & à leurs plus proches parents ; enſorte que c'eſtoit moins le pére que le mari qui dotoit la femme qu'il épouſoit.

On voit dans le fameux traité d'Andelaw de l'an 587. que Grégoire de Tours a conſervé dans le neuviéme livre de ſon hiſtoire, que les villes que Chilperic I. avoit données pour dot à la reine Galſvinde ſa femme, paſſérent à la reine Brunehaut ſa ſœur, aprés la mort funeſte de cette princeſſe.

Il y a dans l'abbaye de ſaint Pierre en Valée un ancien cartulaire qui a bien ſept cents ans, au jugement de M. le Laboureur, dans lequel on trouve une donation faite à ce convent par Hildegarde comteſſe d'Amiens, & veuve de Valleran comte du Vexin. Cette dame déclare dans ce titre qu'elle donne à l'abbaye de ſaint Pierre un *alleu* qu'elle a receû, en ſe mariant, de ſon ſeigneur, ſuivant l'uſage de la loy Salique, qui oblige, dit-elle, les maris à doter leurs femmes.

La loy Salique au titre 46. intitulé *Reïpus,* engage celuy qui épouſe la veuve d'un François, de donner trois ſols & un denier au plus proche parent du deffunt, & à ſon défaut, de payer cette ſomme au fiſc du prince comme pour le prix de ſon acquiſition.

Les formules de Marculphe marquent expreſſément

que celuy qui épouſe une fille, doit luy preſenter un ſol & un denier, ſelon la loy Salique, & l'ancienne couſtume de la nation. *Secundum legem Salicam, & antiquam conſuetudinem.*

» Ma trés chere fille, dit un pere dans les meſmes formu-
» les, il y a parmi nous une ancienne & barbare couſtume
» qui exclut les filles de partager la ſucceſſion paternelle
» avec leurs freres.

Ce qu'il ne faut cependant entendre que des terres Saliques ou de conqueſte, ſuivant ce qui eſt porté dans le titre 72. des *Alleuds:* Que la femme ne poſſede aucune portion de la terre Salique, mais qu'elles appartiennent toutes entiéres au ſexe maſculin; & cette excluſion eſtoit fondée parmi ces peuples guerriers ſur ce principe militaire, que ces terres de conqueſte eſtant le prix & la récompenſe du ſang qu'ils avoient répandu dans les combats, il n'eſtoit pas juſte que des biens acquis par la lance & l'épée, paſſaſſent à la quenoüille & au fuſeau. *Ne de lanceâ tranſeat ad fuſum.*

Quelque militaire que paroiſſe l'ancien gouvernement François, il eſt conſtant que les vertus paiſibles de la ſocieté n'en eſtoient pas excluës. L'hoſpitalité ſur-tout eſtoit également recommandable parmi les François & chez les Germains. Les capitulaires de Charlemagne preſcrivent indifferemment aux pauvres comme aux riches d'ouvrir leurs portes aux eſtrangers. *Præcipimus in omni regno noſtro, neque dives neque pauper peregrinis hoſpitia denegare audeant.*

Enfin, la couſtume de marquer les actes publics par nuit pluſtoſt que par jour, tant chez les François que parmy les Germains, eſt une nouvelle preuve de leur commune origine.

Le titre 49. de la loy Salique porte expreſſement que ſi quelqu'un qui vit ſelon la loy Salique, a perdu ſon eſclave, ſon cheval, ou ſon bœuf, & qu'il les reconnoiſſe dans la maiſon d'un autre, ſi les deux parties demeurent

en deça de la Loire, Ardennes & de la foreſt charbonniére, qu'ils ayent quarante nuits de delay pour comparoiſtre en jugement, & que ſi celuy qui eſt ſaiſi de la choſe volée demeure au de-là de la Loire, qu'il ait quatre-vingt nuits. *Quod ſi trans Ligerim in noctibus octingentis, lex iſta cuſtodiatur.*

Telles eſtoient à peu-prés les couſtumes des Germains & des François, que l'on trouvera peut-eſtre ſauvages & féroces, mais dont la pluſpart ne laiſſoient pas d'enfermer les ſemences de grandes vertus. Ce fut en effet avec des mœurs ſi ſimples & ſi groſſiéres que nos premiers François conquirent la meilleure partie de l'Europe que leurs ſucceſſeurs plus polis perdirent depuis par leur luxe & par leur oyſiveté. L'empereur Juſtinien écrivant à Théodebert roy d'Auſtraſie & petit-fils de Clovis, & luy demandant dans ſa lettre avec le faſte & la vanité ſi ordinaire aux Grecs, quelle contrée du monde il habitoit, comme s'il eûſt ignoré ſa puiſſance & l'eſtenduë de ſa monarchie; ce prince courageux luy répondit avec une fierté digne de ſa haute valeur, que ſes eſtats s'eſtendoient depuis l'Océan juſqu'au Danube & à la Pannonie, pour luy faire comprendre qu'ils n'eſtoient pas ſi éloignez qu'ils ne puſſent ſe voir quelque jour les armes à la main. *Per Danubium & limitem Paunoniæ uſquè in Oceani littoribus, cuſtodiente Deo, dominatio noſtra porrigitur.* *Duch. tom. 1.*

En effet, nos premiers rois ne bornérent pas leurs conqueſtes à celle des Gaules. On ſçait que Clovis, aprés avoir défait les Allemands à Tolbiak, autrement dit Zulpick, paſſa le Rhin, & eſtendit ſa domination juſqu'aux Alpes Rhétiques habitées par les Griſons. La Saxe, la Turinge & la Baviére reçûrent les loix de Thiéry I. & Théodebert ſon fils porta ſes armes depuis le Danube juſques au Pô en Italie. Ces grandes provinces d'Allemagne s'appelloient la *France orientale*, ſoit pour les diſtinguer des Gaules, qu'on nomma depuis *France occidentale*, ou parce que la Germanie eſtoit le pays ori-

ginaire des Francs. Les tables Peutingériennes qu'on croit faites dés le temps d'Ammien Marcellin, & ſelon d'autres ſous l'empire de Théodoſe le jeune, donnent le nom de *France* à cette partie de l'Allemagne qui borne le Rhin, & que les Bructéres, les Chamaves, les Ampſivariens & les Cattes occupoient, au rapport de Sulpice Alexandre. Tous ces peuples, ſelon cet hiſtorien, s'appelloient *Francs*, & il eſt trés vray-ſemblable, dit le Pere Pétau, que c'eſtoit parmy eux comme un nom de ligue & de ſocieté, & comme une déclaration publique qu'ils vouloient maintenir leur liberté, & vivre exempts de la domination des Romains. La ſituation du pays qu'ils occupoient les fait Allemands, & la conformité de leurs mœurs avec celle des Germains, m'a fait croire qu'ils n'avoient qu'une meſme origine.

Petau p. 1. l. 6.

Je pourrois encore adjouter pluſieurs exemples de cette conformité. Si ce diſcours n'eſtoit pas déja trop long, outre que les articles que je ſupprime ſont de peu de conſequence, & n'empeſchent point que mes preuves ne ſubſiſtent dans toute leur force, je me réduis à dire ſeulement un mot de la ſépulture de nos anceſtres. On voit par les armes & le cheval qu'on a trouvez dans le tombeau de Chilperic I. que les François, à l'exemple des Germains, ne quittoient pas meſme leurs armes aprés leur mort, & qu'on les mettoit avec leurs chevaux dans leurs ſépulchres. L'auteur de la vie du bienheureux Evermar, parlant de ſa ſépulture, rapporte qu'on mit une partie de ſon bouclier ſous luy, & qu'on le recouvrit de l'autre moitié. *Poſt exequias accuratiori ſepulturâ cohoneſtantes dimidio clypeo, corpori ejus ſuperpoſito & alterâ clypei parte ſuppoſitâ.*

Chiff.

Les Germains, au rapport de Tacite, reveſtoient leurs tombeaux de gazons, & nos anciens François y formoient une eſpece de toit avec des planches, que les plus riches couvroient de tapis. *Et ſicut in Franciâ mos eſt,* dit Eginard, *ſuperpoſito*

ſuperpoſito ligneo culmine linteis ac ſericis palliis ornandi gratiâ conteximus.

Le chapitre 19. des loix Saliques n'eſt rempli que des differentes amendes qui y ſont décernées contre ceux qui enlevoient ces planches & ces tapis. L'article ſecond leur interdit l'eau & le feu, & deffend d'avoir aucun commerce avec eux, juſqu'à ce que, ſuivant la couſtume de la nation, ils ayent ſatisfait à la famille du deffunt. *Ut inter homines non habitet autor ſceleris antequam parentibus ſatisfaciat.*

Je finiray ce parallele par la conformité qui ſe trouve encore entre quelques mots qui nous reſtent de la langue Francotheotiſque & des termes Allemands.

J'ay déja dit qu'on donnoit autrefois parmi nos premiers François le nom de *vergelta* à cette amende qui ſe payoit pour un homicide. *Gelt*, ſignifie encore en Allemand argent, & *vveren*, ſe deffendre.

Fredum eſtoit cette partie du meſme argent qu'on payoit au fiſc du prince, du mot Allemand *frid*, qui veut dire paix, & comme le prix de la reconciliation.

Rien n'eſt plus commun dans nos anciennes loix que le terme de *gravio*, pour dire un comte ou un juge: les Allemands ont conſervé la meſme ſignification au terme de *graven*, d'où ſont venuës les dignitez ſi connuës de Lantgrave, de Burgrave & de Margrave.

Rachainbourgs eſtoient les aſſeſſeurs de ces meſmes juges, & *ratchen* veut encore dire en Allemand concilier.

Un deſerteur dans nos loix Saliques s'appelle *hereſclit*, apparemment du mot Allemand *here*, qui veut dire camp ou armée.

Feïda eſtoit cette inimitié déclarée par voyes de fait entre des familles, & *feïd* ſignifie en Allemand guerre.

Terre en *franc alleu*, ou *alleu de franc*, terme aſſez connu par nos loix Saliques, ſemble venir de *dëinanlos*, qui en Allemand ſignifie la meſme choſe, c'eſt-à-dire, terre héréditaire.

Druchte dans nos loix Saliques veut dire une fille accordée & promiſe à un mari: les Allemands diſent encore *druchtines gaus*, ce qui vient apparemment du terme Allemand *drovv*, qui veut dire foy ou fidelité.

Tangauare, interpeller devant le juge, eſt compoſé des mots Allemands *ting*, qui veut dire plaids, & d'*exguen*, accuſez.

J'aurois pû pouſſer plus loin ce gloſſaire & la conformité qui ſe rencontre entre le langage, les couſtumes & les mœurs des Germains & des François, chaque article m'eûſt fourni ſans peine le ſujet d'une diſſertation particuliére, & les faits & les exemples ne m'eûſſent pas manqué. Mais je ſens combien je ſuis preſſé de finir un diſcours qui ne pourroit avoir de mérite que celuy de la briéveté; trop heureux, ſi au travers de ce grand nombre de preuvés que j'ay recüeillies en différents endroits, je puis ſeulement me flater d'avoir laiſſé entrevoir la vérité de mon projet.

DISSERTATION
SUR
L'ORIGINE DES LOIX SALIQUES;

Et ſi c'eſt préciſément en vertu de l'article LXII. *paragraphe 6. que les filles de nos rois ſont excluës de la ſucceſſion à la couronne.*

Par M. l'Abbé DE VERTOT.

IL n'eſt pas aiſé de décider quel eſt l'auteur de ces loix, & bien moins de fixer l'époque & l'endroit de leur eſtabliſſement. Nos anciennes chroniques, ſi abrégées & ſi peu exactes, ne ſont propres au plus qu'à faire naiſtre des doutes ; d'ailleurs l'éloignement des temps eſt cauſe que les commencements de noſtre monarchie ſe montrent peu, à peine nous reſte-t-il des fables ; & ce que des hiſtoriens modernes avancent touchant l'origine de ces loix, ne roule ſouvent que ſur de foibles conjectures, & qui n'acquiérent d'autorité qu'à proportion de l'envie & de l'intéreſt qu'on a de les croire.

De terra vero Salica nulla portio hereditatis mulieri veniat, ſed ad virilem ſexum tota terræ hereditas perveniat.

Ainſi également en garde contre le témoignage obſcur & incertain des anciens, & contre les préjugez des modernes, nous nous contenterons de rapporter ſimplement le ſentiment des uns & des autres, & nous ne prendrons de parti que quand nous y ſerons déterminez par la force de la vérité, qui ſeule eſt en droit de fixer nos jugements.

Quelques hiſtoriens prétendent que la loy Salique tire cette dénomination *Salique* d'un certain ſeigneur appellé Salegaſt, qui fut, dit-on, un de ceux qui travaillérent à la compilation de cette loy. *Ab hoc Salagaſto*, dit Othon de Friſengue, *quidam legem quæ ex nomine ejus Salica*

Othon de Friſing. l. 4. c. 32.

uſque hodie vocatam, inventam dicunt; en quoy il eſt ſuiv par l'abbé d'Urſperg.

L. 4. Aventin, dans ſon hiſtoire de Baviere, rapporte l'étymologie de ce terme Salique au mot Latin *Sala*, comme ſi les premiéres loix des Francs avoient eſté dreſſées dans
L. 6. c. 17. les ſalles de quelque palais. Iſaac Pontanus dans ſes origines Françoiſes, & Vendelin dans ſon traité du pays où les loix Saliques furent eſtablies, ſuivent ce ſentiment; & pour l'appuyer, ils citent l'ancienne édition de Herold, où l'on trouve preſqu'à chaque article ces mots *malberg leudart*, ou *malberg trochuvido*, pour déſigner que ces réglements avoient eſté faits dans différentes aſſemblées, qui ſe tenoient ſur le haut des montagnes & dans ces chaſteaux.

Il ſe trouve d'autres auteurs qui tiennent que la loy Salique a pris ce nom d'une bourgade appellée *Salechim*, qu'ils placent comme il leur plaiſt ſur les rives de Lyſſel ou du Sal. Enfin, pour trouver cette origine, on a eû recours juſqu'à des fontaines & à des puits de ſel, & aprés cela ces hommes ſi ſçavants dans nos antiquitez ne nous ont pas épargné des allégories, dont ils font d'heureuſes applications à la prudence des premiers François.

Mais ſans m'arreſter davantage à ces différentes alluſions, qui ne roulent que ſur un jeu de mots; il paroiſt, ce me ſemble, plus naturel de rapporter l'épithete de *Salique* à cette partie des Francs qu'on appelloit *Saliens;* & qui apparemment devoient ce nom à la viteſſe de leurs marches, *Salius pede:* enſorte que la loy Salique ne ſera autre choſe que la loy des Saliens, & cette explication me paroiſt la plus ſimple & la plus naturelle. *Hac nobiliſſimi Francorum, qui Salici dicuntur, adhuc utuntur lege*, dit l'éveſque de Friſinguen.

Mais quand je parle des loix des Saliens, il ne faut pas que ce nom ſi reſpectable de loix nous impoſe, ni comparer celles-cy avec les loix de Solon ou de Lycurgue. Ce ne ſont que de ſimples coutumes de peuples barbares, qui ne vivoient encore que de la chaſſe & de la peſche, ou du

butin qu'ils faiſoient ſur leurs ennemis. La principale matiére de ces loix ſont les crimes, comme le vol, le meurtre, les inſultes, & tout ce que des peuples barbares & féroces ſont capables de commettre de violent: on n'y trouve meſme aucun veſtige de religion, ni payenne ni Chreſtienne. On n'y fait mention ni de dieux, ni de prêſtres, ni de ſacrifices. Tout cela marque l'extreſme barbarie de cette nation. Mais il n'eſt pas ſi aiſé de déterminer le temps & le lieu où ces loix furent compilées.

Nous avons deux exemplaires de cette loy aſſez conſormes, quant au ſens, mais différents dans les termes. Le plus ancien eſt tiré d'un manuſcrit de l'abbaye de Fulde imprimé en 1557. par les ſoins de Jean Baſile Hérold, qui prétend que les caractéres de ce manuſcrit paroiſſent avoir ſept cents ans d'antiquité. On trouve dans la pluſpart des articles des mots barbares, qui ſignifient les lieux où chaque déciſion a eſté prononcée. L'autre édition eſt faite ſur la réformation de Charlemagne, & il y a à la fin de cet exemplaire quelques additions que les rois Childebert & Clotaire y avoient apparemment ajoutez. Mais l'un & l'autre exemplaire paroiſſent n'eſtre qu'un abregé d'un recüeil plus ancien; & ce qui ſemble autoriſer cette conjecture, c'eſt qu'en différents endroits on trouve les loix Saliques citées, & l'article ſoixantiéme qui traite des Rachinbourgs, ou des juges, les oblige, aprés en avoir eſté interpellez par une des parties, de conſulter & de dire publiquement ce que porte le texte des loix Saliques. Il y avoit donc un code de ces loix plus ancien avant les compilations des dernieres. Mais quels ſont les véritables auteurs des unes & des autres; c'eſt ce qu'il faut preſque deviner.

Si on en croit l'écrivain des geſtes des rois de France, hiſtorien qui vivoit vers l'an 720. Pharamond a eſté le premier légiſlateur, & le *Numa* des Francs. Ce prince, ſelon cet auteur, ne ſe vit pas pluſtoſt ſur le troſne, qu'il travailla, par de ſages loix à adoucir l'humeur féroce de

ſujets. La commiſſion en fut confiée à quatre ſeigneurs de la Nation appellez Wiſogaſte, Salegaſte, Biſogaſte & Widovalle; & ils travaillérent à cette compilation dans les villages de Salecheim, Bodecheim & Widocheim. L'édition de Freherus marque ſimplement que ces villages eſtoient dans la Germanie, *in villabus Germaniæ;* & le manuſcrit de Cambray détermine l'endroit de la Germanie, en diſant que ces villages eſtoient au delà du Rhin, *In villabus quæ ultra Rhenum ſunt.*

Comme il y avoit des François des deux coſtez de ce fleuve, ces deux opinions ont leurs partiſans. Les uns prétendent que les premiers François qui firent la conqueſte des Gaules, paſſérent le Rhin pour entrer dans ces grandes provinces. D'autres ſoutiennent que ces Francs eſtoient une partie des Saliens, qui depuis l'empire de Julien l'Apoſtat, s'eſtant eſtabli dans la Toxandrie & ſur les confins du Brabant & du pays de Tongre, qu'Ammien Marcellin appelle *ſecunda Germania*, & qui renfermoit, dit-il, les villes puiſſantes de Cologne & de Tongres. *Ab occidentale exoriens cardine, Agrippina & Tingris munita, civitatibus amplis & copioſis.* Cette poſition différente eſt ſi difficile à démeſler, & ſi j'oſe dire, ſi peu utile, qu'il ſuffit, ſi on en veut croire l'auteur que nous avons cité, de reconnoiſtre Pharamond pour l'auteur de ces loix, ſoit qu'il ait commencé à regner au delà ou en deça du Rhin.

Partem Saliorum excepi. Juli. 2. ad Athenienſ. Liban. in orat. fun. Juliani.

L. 15.

Ce qu'on peut dire de plus certain ſur l'origine & le caractére de ces loix, c'eſt qu'elles paroiſſent copiées la pluſpart ſur ce que Tacite nous rapporte des mœurs des Germains, comme nous avons taſché de le prouver dans le diſcours précédent. Si Tacite nous dit que les femmes des Germains n'apportoient point de dot à leurs maris, nous trouvons cet uſage devenu une loy pour les Francs, & le titre LXII. des loix Saliques les exclu de toute ſucceſſion à la terre Salique. Nous voyons que c'eſtoient les maris qui dotoient leurs femmes, & ce préſent de nôces s'appelloit dans leur langue *morghangeba.* Les Ger-

mains, ſelon l'hiſtorien Romain, perſuadez que les ténébres avoient précédé la création de la lumiére, comptoient par nuits pluſtoſt que par jours, & nous trouvons le meſme uſage preſcrit par le titre 47. de la loy Salique.

La peine & le ſupplice, dit Tacite, différent, ſelon la diverſité du crime; les moindres fautes ſe rachetent par une amende, une partie appartenoit au ſouverain, & le reſte à l'offenſé : l'homicide meſme s'expie par une pareille amende, que les plus proches parents du mort reçoivent comme une compenſation à leur douleur. Qu'on liſe les articles 32. 44. 45. 46. 47. & ſur-tout le 55. qui porte pour titre *de compoſitione homicidii*, on verra que le meurtre, les bleſſures, & juſqu'aux injures, tout s'expie par différentes amendes, dont une partie, comme chez les Germains, devoit aller au fiſc, & le reſte eſtoit adjugé aux parties intéreſſées, ou à leurs héritiers.

Il faudroit faire une nouvelle diſſertation, ſi j'entreprenois de pouſſer plus loin cette conformité qui ſe trouve entre les mœurs des Germains & les loix des premiers François. Ce que j'en viens de rapporter ſuffit pour faire voir que les loix ont eſté faites ſur les couſtumes, & que ceux qui les obſervoient, les avoient empruntez les uns des autres, qui tous avoient une meſme patrie. Mais de ſçavoir ſi Pharamond en eſt l'auteur, comme l'aſſurent l'hiſtorien des geſtes des François, & meſme l'ancienne préface que l'on trouve à la teſte de l'édition de Herold, c'eſt ce que je n'entreprendray point de décider; & ce qui en pourroit faire douter, c'eſt qu'on y voit en differents endroits qu'il y eſt parlé des Romains, ſujets des Francs; & ſoit qu'on entende par ce terme de Romain un véritable citoyen de Rome, ou ſeulement les Gaulois qui ſuivoient les loix Romaines, ces paſſages ne peuvent jamais convenir à Pharamond, dont on ignore les conqueſtes, & meſme s'il a ſeulement paſſé le Rhin. M. de Valois, ſi ſçavant dans noſtre hiſtoire, ſi excellent critique, & qu'on ne peut nommer ſans éloge, trouve trés-ſuſpecte cette con-

formité des noms de ces légiſlateurs avec ceux des lieux qu'ils habitoient, comme ſi dans ces ſiécles reculez on eût déja emprunté ſon nom de ſa terre & de ſa ſeigneurie. On ne doit pas faire plus de cas de l'autorité de l'hiſtorien des geſtes des rois de France, ouvrage farci de fables, & dans lequel l'auteur fait venir les premiers François de la fameuſe Troye, qui les fait arriver ſur les bords du Tanaïs, paſſer de-là dans la Pannonie, & enſuite dans l'Allemagne, & qui parle de tout cela avec autant de confiance que s'il avoit eſcorté les Troyens depuis le Scamandre juſqu'aux bords du Danube & du Rhin. De plus, il ne paroiſt point que ni les Germains, ni ces premiers Francs eûſſent l'uſage des lettres. Mais ſuppoſé que ces peuples qui demeuroient au de-là du Rhin, eûſſent déja cet uſage, il faut que ces loix écrites dans leur langue, ayent eſté traduites dans le Latin barbare qui eſt parvenu juſqu'à nous : il faut, dis-je, que ce Latin ne ſoit qu'une traduction de l'ancien Tudeſque ou Thiois, & cependant perſonne, à ce que je crois, n'a jamais fait mention de cette traduction.

Ces raiſons, & beaucoup d'autres que je ſupprime, pour paſſer à des queſtions plus importantes, ont fait croire à pluſieurs hiſtoriens, que Clovis eſtoit l'auteur de ces loix; que ce prince, encore payen, en avoit fait faire la compilation pour ſervir de régle dans ſon nouveau gouvernement, & par rapport aux Romains ou aux Gaulois qu'il avoit ſoumis à ſa domination; & ils ſe fondent ſur un endroit du décret de Childebert, dans lequel on lit ces mots: *Cuplicium legis Salicæ, libri tres, quam Clodovæus rex Francorum ſtatuit, & poſtea una cum Francis pertractavit, ut ad titulos aliquid amplius adderet.*

Ces derniers mots ont fait croire à d'autres auteurs que ce prince, depuis ſa converſion à la religion Chreſtienne, n'avoit fait qu'adoucir & meſme changer ce qu'il y avoit de trop dur, ou meſme d'obſcur dans ces loix : *Quidquid in pacto habebatur minus idoneum, per illum fuit lucidius emendatum & ſanctius decretum.* C'eſt ainſi que s'explique l'auteur

l'auteur de l'ancienne préface qu'on trouve à la teſte de l'édition de Hérold.

Le roy Childebert fit un édit daté de Cologne & de l'an 595. par lequel il abolit l'article de la loy Salique, qui porte pour titre *Chrevechruda. Chrevechruda lex quam paganorum tempore obſervabant, deinceps nunquam valeat, quia per ipſam multorum cecidit poteſtas.* Que la ceſſion des biens pour un meurtre, que les François encore payens obſervoient, n'ait plus de lieu, parce qu'elle a ruiné pluſieurs familles. Cependant malgré ces deffenſes, nous voyons dans Grégoire de Tours, que les François attachez opiniaſtrément à leurs couſtumes, obſervoient encore celle-cy de ſon temps, & on trouve dans le neuviéme livre de ſon hiſtoire, ch. 19. qu'un François appellé Sichaire, diſoit à un autre appellé Cramiſinde: Vous m'avez beaucoup d'obligation de ce que j'ay tué vos parents; ces meurtres qui m'ont ruiné, on fait entrer beaucoup de bien dans voſtre maiſon.

Les empereurs Charlemagne & Loüis le Debonnaire ſon fils expliquérent auſſi cette loy, & y adjouterent differents réglements, ſuivant la diſpoſition des affaires. Ce qui fait voir que ces loix que nos anceſtres avoient apportées d'au de-là du Rhin, ou que Clovis avoit eſtablies dans ſes premiéres conqueſtes, eſtoient encore en vigueur au commencement de la ſeconde race; & ce qui prouve ſans replique combien ces meſmes loix eſtoient réverées en France, c'eſt que quand les ordonnances de ces deux empereurs, appellez en ce temps-là Capitulaires, avoient eſté receûës de toute la nation, elles n'eſtoient plus conſiderées comme de ſimples ordonnances du prince, & émanées de ſa ſeule autorité, mais elles avoient force de loy Salique. *Generaliter admonemus*, dit Loüis le Débonnaire, *ut capitula quæ præterito anno legi Salicæ, cum omnium conſenſu, addenda eſſe cenſuimus, jam non ulterius capitula, ſed tanquam leges dicantur, imo pro legibus Salicis teneantur.*

Ainſi quoy-que Charlemagne & Loüis le Débonnaire ayent changé & adjouté différents réglements dans les loix Saliques, comme avoient fait, avant le régne de ces princes, les rois Clovis, Childebert & Clotaire; je ne ſçais ſi l'on doit attribuer à aucun de ces ſouverains le premier eſtabliſſement de ces loix; d'autant plus que la matiére qui en eſt le principal objet, les mœurs du temps qu'on y découvre par tout, les expreſſions barbares qui s'y rencontrent, portent naturellement l'idée d'une nation toute féroce, & qui n'eſtoit point encore civiliſée.

Aprés tout, il eſt aſſez indifférent de ſçavoir aujourd'huy bien préciſément ſi ces loix, dont il eſt fait mention dans les plus anciens monuments de noſtre hiſtoire, ont eû pour auteur Pharamond, ou Clovis, princes qui ont veſcu dans le meſme ſiécle. Il ſe préſente une queſtion plus importante à traiter. C'eſt au ſujet de l'article 62. de cette loy, dans lequel on lit ces mots au paragraphe 6. *Pour ce qui eſt de la terre Salique, que la femme n'ait aucune part dans l'héritage, mais que tout aille aux maſles.* C'eſt de ce fameux article dont on a fait l'application au ſujet de la ſucceſſion à la couronne, & l'on prétend qu'elle renferme une excluſion entiére pour les filles de nos rois. C'eſt ce qui mérite bien d'eſtre approfondi.

Cet article eſt tiré du chapitre 62. qui porte pour titre *de Alode, de l'Aleu*, & il ne ſera pas inutile de rapporter tous les paragraphes, afin de nous mettre au fait du véritable eſprit de la loy.

I. Si quelqu'un meurt ſans enfants, & que ſon pere & ſa mere luy ſurvivent, qu'ils ſuccedent à l'hérédité.

II. Si le pere ou la mere ſont morts, & que le deffunt ait laiſſé des freres & des ſœurs, qu'ils obtiennent l'hérédité.

III. Si le mort n'a laiſſé ni pere ni mere, ni frere ni ſœur, que les ſœurs du pere luy ſuccedent.

IV. Que s'il n'y a point de ſœurs du pere, que

l'hérédité aille aux ſœurs de la mere.

V. Si aucuns de ceux-cy ne ſe trouvent en vie pour recüeillir la ſucceſſion, que les plus proches parents du coſté paternel ſuccedent à l'hérédité.

VI. Mais que de la terre Salique nulle portion ne vienne à la femme, & que toute l'hérédité de la terre paſſe au ſexe viril.

Voilà bien clairement deux ſortes de réglements, par rapport à deux différentes natures de terre. Les femmes ſont appellées comme les maſles à la ſucceſſion des terres Allodiales, en meſme temps qu'elles ſont excluës de tout partage dans les terres Saliques.

Cette diſtinction & cette différence eſt fondée ſur le caractére & la qualité des premiers ſujets de nos rois. Ces princes en ſoumirent quelques-uns à leur domination par la force des armes, & d'autres ſe joignirent depuis volontairement au corps de la monarchie. Dans les pays de conqueſte, nos anceſtres s'emparérent de la meilleure partie des terres qu'ils partagérent entre eux comme le fruit de leurs conqueſtes. Les Goths & les autres barbares en uſerent ainſi dans tous les pays dont ils s'emparérent les armes à la main; le ſort meſme décidoit de ces partages; d'où vient que ces ſortes de portions s'appelloient *ſortes Gothicæ*. Ces terres ne pouvoient eſtre poſſédées que par les conquérants, & meſme par les maſles. Mais dans la portion qu'on avoit accordée aux naturels du pays, ou dans les provinces qui s'eſtoient jointes volontairement à la monarchie, les habitants laiſſoient leurs héritages à leurs enfants, ſans diſtinction de ſexe; c'eſt ce qu'on appelloit *aleuds*, terres qu'ils poſſédoient en proprieté héréditaire, ſans charges & indépendantes de toute mouvance particuliére: ce qui a duré pendant nos deux premiéres races, & juſqu'à l'eſtabliſſement des fiefs, qui donna lieu depuis à cette maxime générale: *Nulle terre ſans ſeigneur*. Maxime qui ſappe le fondement de tous les *aleuds*, s'ils ne

ſont ſoutenus par des titres particuliers.

Nous voyons donc par cet article de la loy Salique, qu'il y avoit dans la Gaule Françoiſe & dans les commencements de noſtre monarchie, des terres allodiales auxquelles les femmes ſuccédoient comme les maſles, & des terres Saliques qui eſtoient comme des eſpeces de bénéfices & de commanderies affectez aux ſeuls maſles, & dont les filles eſtoient excluës comme incapables de porter les armes. Nous trouvons quelque choſe de ſemblable dans l'hiſtoire Romaine, & nous apprenons de Lampridius, que l'empereur Aléxandre Sévére avoit donné à ſes ſoldats les terres conquiſes ſur les ennemis de l'empire: *Ita ut eorum eſſent*, dit cet hiſtorien, *ſi hæredes eorum militarent.*

Tel eſt le motif & l'eſprit de cet endroit de la loy Salique, qui ſemble ne regarder que la ſucceſſion & le partage de ces terres Saliques entre les enfants des particuliers.

On a eſtendu depuis la loy juſqu'à l'ordre qui doit eſtre tenu dans la ſucceſſion à la couronne. Il y a des auteurs qui trouvent cette aplication un peu forcée. Du Haillan, qui nous a donné un corps entier de l'hiſtoire de France, ſemble inſinuer que cet article, concernant la terre Salique, a eſté interpoſé dans le chapitre des Aleuds par Philippe le Long comte de Poitou, ou du moins, qu'il fut le premier qui ſe ſervit de ce texte pour exclure ſa niepce, fille de Loüis le Hutin, de la ſucceſſion à la couronne. Voyons de quelle maniére il rapporte luy-meſme un fait de cette importance, afin que je ne ſois pas ſoupçonné de luy en impoſer.

» Les plus ſévéres cenſeurs de noſtre hiſtoire, dit cet écri-
» vain audacieux, penſent que cet article de la loy Salique
» ne fut point fait par le roy Pharamond, mais inventé par
» Philippe le Long roy de France, pour fruſtrer, ſuivant
» l'ancienne coutume cy-deſſus déclarée, la fille de Loüis le
» Hutin ſa niepce de la ſucceſſion du royaume, laquelle à la

ſuſcitation de ſon oncle maternel comte de Bourgogne « y vouloit prétendre ; & le Long pour rendre cette préten- « tion plus autentique, & cette loy meſme reçeûë des Fran- « çois plus croyable, (comme il faut toûjours couvrir d'une « loy d'antiquité, & d'un nom d'autorité, ce qui n'a point « eſté fait, ou qui ne ſe doit point faire) fit croire au peuple « François, ignorant des lettres, des hiſtoires & des titres de « l'antiquité des Francs, que la loy qui privoit les filles de « la couronne de ce royaume avoit eſté faite par Pharamond. « Tel eſt le ſentiment de cet hiſtorien.

Que cette loy ait eſté eſtablie par Pharamond ou par Clovis, princes qui vivoient l'un & l'autre dans le v. ſiécle, comme nous l'avons dit, cela eſt aſſez indifférent ; mais il eſt tres-certain que nous n'avons rien de plus ancien, ni de mieux eſtabli que l'exiſtence & la pratique de ce recüeil des loix Saliques, & ſur tout qu'il ne ſe trouvera aucun manuſcrit, ni aucun exemplaire ſans l'article ſoixante-deuxiéme, qui exclut les filles de toute ſucceſſion à la terre Salique, preuve que ce n'eſt pas une interpolation. Le moine Marculphe qui vivoit en l'an 660. cite expreſſément cette loy dans ſes Formules, & il y fait dire à un pére, adreſſant la parole à ſa fille : Ma chere fille, il s'eſt eſtabli parmi nos anceſtres une loy dure & inhumaine, qui ne permet point aux ſœurs de partager la ſucceſſion de leurs péres & méres avec leurs fréres.

A l'égard de ceux qui eſtendent cette loy à nos rois, & qui en font l'application à la ſucceſſion, à la couronne ; ils ſoutiennent que nos premiers François, ayant exclus de ces terres Saliques les filles, la meſme loy doit comprendre le chef comme les membres de l'eſtat, & la maiſon royale comme les familles des particuliers.

Mais pour déclarer icy mon ſentiment particulier, je ſerois aſſez diſpoſé à croire que cet uſage de n'admettre point les filles à la ſucceſſion de la couronne, eſtoit plus ancien que l'inſtitution meſme de la loy pour les terres Saliques, & meſme que cette couſtume eſtoit commune à toutes

les nations barbares qui inondérent l'empire Romain, & qui s'y eſtablirent vers la fin de l'empire d'Honorius. Goths, Gépides, Alains, Vandales, Hérules, Huns, Sclaves; on n'en trouvera parmy ces nations barbares aucune qui ait eſté gouvernée par des reines: tous avoient des rois, & ſouvent ces rois n'eſtoient que les chefs & les capitaines qui commandoient leurs armées.

Théodoric roy des Oſtrogoths, & qui s'eſtablit en Italie du temps de Clovis I. ſon beau-frére, n'eût qu'une fille; & cette princeſſe, aprés la mort du roy ſon pére, vit ſon fils Athanaric placé ſur le troſne des Gots, & quoyque mineur, on luy déféra la couronne par préférence à la reine ſa mére fille du roy deffunt: & le meſme Athanaric eſtant mort du vivant de cette princeſſe, Théodat, à ſon préjudice, fut reconnu pour roy, & ſans qu'il fuſt fait ſeulement mention de la fille du grand Théodoric.

Tant que nos Francs reſtérent dans la Germanie, cet uſage qui interdiſoit aux filles des rois toute part dans leur ſucceſſion, n'eſtoit apparemment qu'une couſtume. Mais depuis qu'ils ſe furent eſtablis dans les Gaules, cette couſtume, comme toutes les autres, prit force de loy; & ſi les filles des particuliers eſtoient excluës des terres Saliques, & de ces eſpéces de fiefs militaires, ſi on peut parler ainſi par anticipation, parce qu'elles n'eſtoient point capables de porter les armes: *Quia pugnam facere non poſſunt*, dit M. Pithou, en parlant des fiefs *maſculins*: à plus forte raiſon les filles des rois eſtoient excluës d'une dignité qui exigeoit un capitaine & un général. Et comme toutes ces filles des Francs ne pouvoient ni commander des armées, ni avoir aucune part aux travaux guerriers, il y avoit de la juſtice à n'admettre ni les unes ni les autres de quelque rang qu'elles fuſſent, au partage de cette eſpéce de terres affectées aux hommes ſeuls, comme le prix de leur ſang & la récompenſe de leurs ſervices.

Enfin, ſoit loy Salique, ou meſme couſtume plus ancienne que la loy, on ne trouvera point un ſeul exemple,

dans la premiére & la ſeconde race de nos rois, où les filles ayent prétendu monter ſur le troſne, quand le roy leur pére eſt mort ſans poſtérité maſculine.

Je dis plus, & je ſoutiens qu'aucunes de ces princeſſes n'a jamais eû en partage aucunes des terres de la couronne dans l'eſpace de temps que je viens de déſigner; ce qui ſert de nouvelle preuve que dans la premiére & la ſeconde race, on a toûjours obſervé à leur égard la loy Salique, telle qu'elle ſe trouve pour de ſimples particuliers dans le 62. titre des Aleuds.

Ce n'eſt que depuis environ deux cens ans qu'on leur a donné des appanages en fond: abus qui a meſme peu d'exemples. Mais à l'égard de la ſucceſſion à la couronne, qu'on dépoüille toute noſtre hiſtoire, qu'on parcoure les vies des rois Childebert, Charibert, Gontran, qui tous ne laiſſérent que des filles, on ne trouvera point qu'aucune de ces princeſſes ait fait éclater la moindre prétention à la Couronne. Clotaire I. le dernier des fils de Clovis, réünit toute la monarchie ſous ſa domination en 558. ſans égard pour les princeſſes Chrotberge & Chroteſinde ſes niepces, & filles de Childebert ſon frére.

Chérébert fils du meſme Clotaire, eſtant mort en 570. ne laiſſa que trois filles; les deux cadettes prirent le voile: Berthe l'aiſnée fut mariée à Etelbert roy de Kent, & l'on ne voit point dans l'hiſtoire de France, ni dans celle d'Angleterre, que ni cette princeſſe ni le roy ſon mari ayent jamais réclamé la couronne de France.

Gontran roy de Bourgogne ayant perdu ſes enfants maſles, & ne luy reſtant qu'une ſeule fille appellée Clotilde, il inſtitua pour ſon principal héritier Childebert ſon neveu, fils de Sigébert roy d'Auſtraſie ſon frére; il donna en meſme temps une tres-petite partie de ſes eſtats à Clotaire II. fils de Chilperic I. ſon frére, mais il ne laiſſa pas un pouce de terre à ſa fille. Paſſons à la ſeconde race.

Tout le monde ſçait que de pluſieurs enfants maſles il n'eſtoit reſté à Charlemagne qu'un ſeul fils appellé Loüis

le Debonnaire, & ſept filles. Quoyque ce bon prince aimaſt ces princeſſes avec tant de tendreſſe, que des médiſants n'ont pas fait ſcrupule d'inſinuër qu'il ne les aimoit pas innocemment ; cependant aprés ſa mort, il ne leur laiſſa aucune part dans ce nombre infini d'eſtats qui compoſoient un ſi vaſte empire. Il eſt donc conſtant que dans la premiere & la ſeconde race de nos rois, aucune princeſſe, je ne dis pas ſucceda à la couronne, mais ne fit pas meſme paroiſtre la moindre prétention. Eſt-il poſſible que ſur une matiere auſſi importante que celle d'une couronne, on trouve dans tous les ſiécles un uſage uniforme, conſtant & ſuivi, ſans que ce meſme uſage ne ſoit fondé ſur une loy ſolemnelle ! Mais quand il n'y auroit pas eû de loy écrite, quand ce ne ſeroit qu'une couſtume, ne ſçait-on pas que ce ſont les couſtumes qui ont fait les premieres loix ! Que ſi par la loy Salique les filles ne ſuccédent point aux terres Saliques, pourquoy les filles de roy ſuccéderont-elles au domaine royal, le chef-lieu & la portion la plus conſidérable de ces meſmes terres ſaliques ! Pourquoy diſtinguer la nature de ces terres ! La loy n'eſt-elle pas également faite pour les unes comme pour les autres, & peut-il y avoir un meilleur interprete de l'eſprit de la loy, que la pratique conſtante de la loy meſme !

Nous n'avons veû aucune de nos princeſſes dans les deux premiéres races réclamer la couronne au deffaut de la poſtérité maſculine dans la maiſon régnante. Voyons de quelle maniére on a uſé dans la troiſiéme race.

Il y avoit eû depuis Hugue Capet, tige de cette troiſiéme race, treize rois qui avoient regné en France en ligne directe, & de pere en fils, lors qu'aprés la mort du petit roy Jean, fils de Loüis le Hutin, la couronne paſſa dans la ligne collatérale, & ſur la teſte de Philippe le Long comte de Poitou, frere de Hutin. Cet ordre dans la ſucceſſion royale fut troublé pour la premiére fois par les prétentions que fit éclater la princeſſe Clémence fille de Loüis le Hutin, qui réclamoit la couronne : mais Papire

pire Maſſon nous apprend que les pairs & les barons de France ſe rendirent à Paris. Mézeray prétend qu'on y aſſembla les Eſtats, & qu'il y fut décidé que la loy Salique & la couſtume inviolablement gardée parmi les François excluoient les filles de la couronne.

Philippe le Long ne laiſſa pareillement que trois filles, & la couronne aprés ſa mort paſſa ſans contredit à Charle comte de la Marche ſon frere, connu dans noſtre hiſtoire ſous le nom de Charles le Bel: ce prince non plus que les deux rois ſes freres, n'eût qu'une ſeule fille. La couronne dans cette vacance regardoit Philippe de Valois fils de Charles comte de Valois, frere de Philippe le Bel, pere des trois derniers rois. Philippe, outre ſes trois fils, avoit eû encore une fille appellée Iſabelle, mariée à Edoüard II. roy d'Angleterre, d'où eſtoit ſorti Edoüard III. Ce jeune prince réclama auſſitoſt la couronne du chef de ſa mere. L'Anglois n'attaquoit pas directement la loy Salique, ou cette couſtume ancienne de n'admettre ſur le troſne que des maſles de la maiſon régnante; mais il ſuppoſoit queſtant maſle, l'excluſion de la reine ſa mere, ni meſme le texte de la loy, ne luy pouvoit porter de préjudice; & qu'eſtant neveu du dernier roy, dont Philippe de Valois n'eſtoit que couſin germain, il avoit, outre la conformité du ſexe, l'avantage d'un degré.

Une auſſi grande affaire, & qui attiroit l'attention de toute l'Europe, fut portée au tribunal des pairs de France & des barons, les juges-nez, les gardiens & les protecteurs de la loy Salique. Froiſſart auteur contemporain, nous a rapporté tout le détail de ce procés dans le chapitre 22. de ſon premier livre; & afin de n'eſtre pas ſoupçonné de déterminer le ſens de l'auteur de l'un ou l'autre coſté, j'ay crû qu'il ne ſeroit pas inutile de copier ici ce chapitre entier, ſur lequel on ſe pourra former une juſte idée, & de la nature de cette affaire, & de la maniere dont elle fut décidée. Voilà comment s'en exprime cet auteur.

» Le roy Charles de France, fils au beau roy Philippe, » fut trois fois marié, & ſi mourut ſans hoirs maſles. La » premiére de ſes femmes fut l'une des plus belles dames » du monde, & fut fille au comte d'Artois. Celle garda » trés mal ſon mariage, & ſe forfit. Porquoy elle demoura » long-temps en priſon au chaſteau Gaillard, & y fut à grand » mechef ainçois que ſon mary fut roy. Quand le royaume » de France luy fut échû, & il fut couronné, les douze » pairs de France & auſſi les barons ne vouloient point » que le royaume de France demeuraſt ſans hoir maſle: ſi » adviſérent par leur ſens, comment le roy Charles fut re- » marié. Si le fut à la fille de l'empereur Henry de Lu- » xembourg, ſœur au gentil roy de Behaigne. Porquoy le » premier mariage fut défait de celle dame qui en priſon » eſtoit, par la déclaration du pape qui eſtoit lors. De cette » ſeconde dame de Luxembourg, qui moult humble & » preude femme, eut le roy un fils qui mourut moult jeu- » ne, & la dame tantoſt aprés à Iſſoudun en Berry, & mou- » rurent tous deux aſſez ſoupçonneuſement, dequoy aucunes » gens furent encoulpez en derriere couvertement. Aprés ce, » le roy Charles fut remarié tiercement à la fille de ſon on- » cle Monſeigneur Loüis comte d'Evreux, ſœur au roy de » Navarre, qui adonc eſtoit & fut nommée la reine Jean- » ne. Aprés advint qu'icelle dame fut enceinte, & ledit roy » ſon mary accoucha malade au lit de la mort.

» Quand il appereçût que mourir luy convenoit, il aviſa » que s'il avenoit que ce fut un fils, qu'il vouloit que Meſ- » ſire Philippe de Valois ſon couſin en fut tuteur & régent » de tout ſon royaume, juſqu'à temps que ſon fils fut en » âge d'eſtre roy: & s'il avenoit que ce fut une fille, que » les douze pairs & les haults barons de France eûſſent » conſeil & advis entre eux d'en ordonner, & donnaſſent » le royaume à celuy qui y avoit droit par droit. Tantoſt » aprés le roy Charles mourut, & fut environ Paſque l'an » de grace 1328. ne demura pas grammment aprés que la rei- » ne Jeanne accoucha d'une belle fille, & adonc les douze

pairs de France & les barons s'aſſemblérent à Paris au « pluſtoſt qu'ils pûrent, & donnérent le royaume d'un com- « mun accord à Meſſire Philippe de Valois, & en oſtérent « la reine d'Angleterre & le roy ſon fils, laquelle eſtoit « demeurée ſœur germaine du roy Charles dernier trépaſſé, « par la raiſon de ce qu'ils dient, que le royaume de Fran- « ce eſt de ſi grande nobleſſe, qu'il ne doit mie par ſucceſ- « ſion aller à femelle. «

On voit par cette relation ſimple, naïve & hors de tout ſoupçon, que ce furent les pairs & les barons de France qui obligérent le roy à répudier ſa premiére femme, dans le déſir qu'ils avoient de voir naiſtre un héritier maſle & préſomptif de la couronne. Que le roy ſe ſentant proche de ſa fin, renvoya aux pairs & aux hauts barons le jugement des différents princes qui prétendoient à la courenne. On n'aſſembla point les Eſtats; les ſeuls pairs & les hauts barons en décidérent en faveur de Philippe de Valois.

Je laiſſe à ceux qui liront ces faits, d'en tirer telles inductions qu'ils aviſeront bien eſtre. Je remarque ſeulement que nos pairs & les barons eſtant les deffenſeurs de la couronne & de ſon domaine, ils trouvérent depuis trés-mauvais que le roy ſaint Loüis, pieuſement enteſté des voyages d'outre-mer, eût voulu engager la Normandie à Henry III. roy d'Angleterre, pour en tirer des ſecours, ou du moins pour n'eſtre pas traverſé dans cette expedition.

Matthieu Paris hiſtorien Anglois, contemporain & le plus éclairé que nous ayons pour les affaires du treiziéme ſiécle, rapporte que les grands du royaume s'y oppoſérent avec beaucoup de fermeté. Il ſe fit, dit cet auteur, un murmure horrible entre les grands qui ſe plaignoient que le roy entreprît une pareille affaire, ſans la participation & le conſentement de tout le baronage.

Et pour faire voir que les pairs ſont compris dans ce bernage ou baronage, la plus haute qualité qu'affectaſt alors la véritable nobleſſe, c'eſt que cet hiſtorien fait dire au

Et factus eſt, *dit-il*, grunnitus & murmur horribilis inter magnos Francorum, quòd ſine conſenſu univerſalis bernagii talia præſumeret rex Francorum præmeditari.

bon ſaint Loüis, écrivant à ce ſujet au roy d'Angleterre: O! pluſt à Dieu que les douze pairs de France & le baronage fuſſent de mon ſentiment, nous deviendrions ſi bons amis, que noſtre union ſeroit indiſſoluble.

O! utinam duodecim pares Franciæ & baronagium mihi conſentirent, certe amici eſſemus indiſſolubiles.

Je n'ai rapporté ce trait d'hiſtoire à la ſuite de celuy de Froiſſart, que pour faire voir que non ſeulement les pairs & les hauts barons eſtoient les interpretes de la loy Salique & les juges nez de la couronne; mais encore qu'ils eſtoient en droit d'empeſcher qu'on n'en démembraſt aucune province, de meſme que les Rachinbourgs, dans la premiére race, eſtoient prépoſez en qualité de gardiens & d'interprétes de la loy Salique, pour empeſcher qu'on n'adjugeaſt une portion des terres Saliques à une fille. J'avouë, comme je l'ai déja dit, que ce recüeil de loix publiées par nos premiers ſouverains, ſemble n'avoir eſté fait que pour régler l'ordre dans les ſucceſſions particulieres des Francs & des *Saliens*; mais il faut auſſi convenir qu'il ſe tire de ces meſmes loix une conſéquence néceſſaire pour le royaume meſme, qui eſtant par ſa propre eſſence purement Salique, conquis par le chef des Saliens, & le plus noble & le plus excellent fief des terres Saliques, ſi on peut ſe ſervir de cette expreſſion; la couroune d'un tel eſtat, ſoit par la loy Salique, ou par une couſtume encore plus ancienne, ne peut jamais eſtre héréditaire qu'en faveur des ſeuls maſles de la maiſon régnante, comme il s'eſt toûjours pratiqué depuis prés de treize cens ans.

DISSERTATION
AU SUJET
DE LA SAINTE AMPOULLE
Conſervée à Rheims pour le Sacre de nos Rois.

Par M. l'Abbé DE VERTOT.

IL n'y a guere eû de marque plus ſenſible & plus éclatante de la protection viſible de Dieu ſur la monarchie Françoiſe, que le miracle ſi célébre de la ſainte Ampoulle. Le Ciel, le jour du bapteſme du grand Clovis, s'y déclara d'une maniére particuliére en faveur de ce prince & de ſes ſucceſſeurs, & par préférence à tous les ſouverains de la Chreſtienté; & l'on peut juſtement appliquer à chacun de nos rois, le jour de leur ſacre, ces paroles du prophete roy, que Dieu les a oints d'une huile ſainte par deſſus leurs ſemblables. *Unxit te Deus, Deus tuus, oleo lætitiæ præ conſortibus tuis.* *Pſal.* XLIV, 8.

Le pape ſaint Grégoire le Grand a reconnu cette prééminence dés le commencement de la monarchie & vers la fin du ſixiéme ſiécle, lorſqu'il dit, écrivant à Childebert, que les rois de France ſurpaſſoient autant les autres ſouverains que la dignité royale eſtoit relevée par deſſus la condition privée des particuliers. *L. 5. epiſt. 6.*

Matthieu Paris, hiſtorien Anglois, qui vivoit vers le milieu du 13. ſiécle, & qui n'eſt pas ſoupçonné, comme on ſçait aſſez, d'eſtre partiſan de la France, ni de favoriſer les intereſts de nos rois, convient cependant que la préſéance leur appartient, qu'ils ſont les premiers ſouverains du monde & les rois des rois de la terre, comme il s'exprime, tant à cauſe, dit cet auteur, de l'onction céleſte *Matth. Paris ad ann. 1254.*

qu'ils reçoivent le jour de leur ſacre, qu'à cauſe de leur puiſſance & de la valeur redoutable de leurs armées.

Idem ad ann. p. 257. Le meſme auteur, parlant des pairs de France, reconnoit que l'archeveſque de Rheims eſt le premier & le plus éminent en dignité, par le privilege qu'il a, dit-il, de ſacrer nos rois avec une huile céleſte & miraculeuſe.

" Hincmarc qui a eſté reveſtu de cette dignité, nous a décrit ce fameux miracle dans l'hiſtoire qu'il a faite de la vie de ſaint Remi, & qu'il prétend avoir tirée en partie d'un ancien manuſcrit qui n'a pas eſté inconnu à Grégoire de Tours, & en partie de différentes hiſtoires & de quelques épiſtres qui apparemment ont péri par l'injure des temps.

Hiſt. Franc. Chenii, l. 1. p. 524. Ce prélat qui vivoit ſous le regne de Charles le Chauve, & environ vers l'an 865. rapporte que ſaint Remi eſtant preſt de baptiſer Clovis, & que le clerc qui portoit la fiolle du ſaint chreſme, ne pouvant à cauſe de la foule du peuple, approcher des fonds baptiſmaux, ſaint Remi leva les yeux & les mains vers le ciel pour en implorer le ſecours; qu'une colombe plus blanche que la nége parut auſſi-toſt, portant à ſon bec la ſainte Ampoulle pleine d'une huile ſainte, dont l'odeur agréable ſurprit & charma tous les aſſiſtants.

Aimoin moine de l'abbaye de Fleury ſur Loire, qui vivoit dans le neuviéme ſiécle, rapporte ce meſme évenement dans le premier livre de ſon hiſtoire, & ce dévot religieux décide nettement que ce fut le ſaint Eſprit en propre perſonne, qui, ſous la figure d'une colombe, apporta la ſainte Ampoulle. *L. 1. c. 16.*

Hiſt. eccl. Rhem. l. 1. c. 13. Flodoard ou Frodoard qui vivoit dans le dixiéme ſiécle, & qui fut chanoine de Rheims & curé de Culmici, parle de ce fameux miracle preſque dans les meſmes termes que Hincmarc.

Guillaume le Breton moine de ſaint Denys, précepteur de Pierre Charlot éveſque de Noyon, fils naturel du roy Philippe Auguſte, & qui vivoit vers le milieu du treiziéme

ſiécle, décrit dans le livre 1. de ſa Philippiade, l'hiſtoire de ce miracle, auquel il adjoute pluſieurs circonſtances. Soit qu'il les ait tirées de la tradition, ou qu'il les ait inventées par une licence poëtique, & pour orner ſon ouvrage, il prétend, contre le témoignage de Hincmare, que ce ne fut point la foule du peuple qui empeſcha le clerc qui portoit le ſaint chreſme d'approcher des fonds baptiſmaux; mais que le démon, dit-il, cauteleux & fin, deſeſperé de la converſion de Clovis, caſſa le vaſe du ſaint chreſme, pour interrompre & reculer s'il pouvoit la cérémonie du bapteſme, & pour damner ce prince par le péché d'impatience, s'il ne pouvoit pas le perdre par l'idolâtrie, mais que le Ciel ſuppléa à cet effet de ſa malice par un ange qui apporta la ſainte Ampoulle à ſaint Remi.

Je pourrois adjouter icy le témoignage d'un grand nombre d'hiſtoriens de différentes nations, à la vérité poſterieurs à Hincmare, mais qui tous parlent de la ſainte Ampoulle comme d'un gage du Ciel & d'un privilége & d'une grace ſpéciale accordée au premier roy Chreſtien de noſtre nation & au ſeul orthodoxe qui fuſt alors dans le monde.

On peut meſme dire qu'un évenement ſi ſurprenant, & la pluſpart des circonſtances miraculeuſes qui l'accompagnent ſont conſacrées en quelque maniére par l'égliſe de Rheims, qui a formé de cette hiſtoire des réponds & des priéres ſolemnelles qui ſe chantent pendant qu'on ſacre nos rois. *V. Godefroi t. 1.*

Ces chants, ces priéres, ces conſécrations eſtablies & pratiquées conſtamment depuis tant de ſiécles, doivent faire conſiderer l'hiſtoire de la ſainte Ampoulle, indépendamment meſme du témoignage de Hincmare, comme une de ces véritez de tradition qui paſſent ſans s'altérer de génération en génération & de ſiécle en ſiécle, & qui ſe conſervent dans les nations par leur propre uſage, & meſme ſans le ſecours des livres & des monuments hiſtoriques.

Il eſt à la vérité un peu ſurprenant, diſent nos critiques, qu'un miracle auſſi éclatant, qu'un fait de cette importance & auſſi glorieux pour toute noſtre nation, & qu'on dit s'eſtre paſſé à la veûë de plus de trois mille perſonnes, ſoit cependant demeuré enſeveli dans un un profond ſilence pendant prés de quatre ſiécles, & que Hincmarc ſoit le premier qui ait, pour ainſi dire, reſſuſcité cette hiſtoire trois cents ſoixante ans aprés le bapteſme de Clovis, ſans qu'aucun auteur comtemporain en ait laiſſé la moindre trace dans ſes écrits, & ſans qu'aucun de nos rois de la premiére race ait jamais joüi de ce rare privilége.

Si quelqu'un, continüent nos critiques, devoit faire mention de ce miracle, ce devoit eſtre ſaint Remi luy-meſme qui en avoit eſté l'inſtrument & le miniſtre. Ce devoit eſtre Avitus évеſque de Vienne qui avoit écrit à Clovis pour le féliciter ſur ſon bapteſme. Ce devoit eſtre enfin ou Grégoire de Tours ou Nicétius évеſque de Treves qui vivoient ſous le regne des petits-enfants de Clovis, qui ont toûjours parlé de ce bapteſme, ſans faire aucune mention de la ſainte Ampoulle.

Nous avons, diſent-ils, pluſieurs épiſtres de ſaint Remi dans leſquelles ce prélat garde un profond ſilence au ſujet de ce miracle.

Epiſt. Avit. ad Clod. Duch. t. 1. Avitus évеſque de Vienne, auteur contemporain, n'eſt pas plus exact, diſent les meſmes critiques, à nous inſtruire de ce fait merveilleux, quoy-que nous ayons de luy une grande lettre à Clovis, où il le félicite ſur ſon bapteſme.

Greg. l. 2. c. 31. Grégoire de Tours, qu'on peut appeller en quelque maniére le Thaumaturge de la France, par le ſoin qu'il a pris de recüeillir dans ſes ouvrages tous les miracles de ſon temps, ne dit pas un mot de celuy de la ſainte Ampoulle, quoy-qu'il nous ait donné une relation aſſés ample des motifs de la converſion de Clovis & des cérémonies qui ſe paſſérent à ſon bapteſme.

Il faut meſme obſerver que cet hiſtorien reconnoit qu'il avoit

avoit veû l'ancienne hiſtoire de la vie de ſaint Remy : *Eſt enim*, adjoute-t-il, en parlant de ce ſaint, *liber vitæ ejus qui eum narrat mortuum ſuſcitaſſe ;* & il eſt aſſez vray-ſemblable que Grégoire de Tours n'auroit pas oublié le miracle de la ſainte Ampoulle, s'il l'avoit trouvé dans cet ancien manuſcrit, luy ſur tout à qui nos critiques reprochent que l'empreſſement d'écrire des miracles le détourne ſouvent du fil de ſa narration pour courir indifféremment aprés le premier prodige qui n'a ſouvent d'autre autorité que celle qu'il tire d'une vaine crédulité populaire.

Paſſons à Nicétius éveſque de Treves, autre auteur qu'on peut dire contemporain, & qui traite pareillement du baptéſme de Clovis, ſans cependant dire un ſeul mot du miracle de la ſainte Ampoulle. *Ep. Nic. Chlodov. Chen. t. 1. p. 855.*

Nicétius entrepreud dans cette lettre d'autoriſer les dogmes de la religion ortodoxe contre la ſecte des Arriens par les miracles éclatants des éveſques catholiques. Ce prélat renvoye les Arriens au tombeau de ſaint Martin, où, dit-il, les aveugles recouvrent la veûë, les ſourds l'oüye & les muets l'uſage de la parole. Il parle enſuite des miracles qu'on a veû faire à ſaint Germain, à ſaint Hilaire & à ſaint Loup. De là il paſſe à ceux que Dieu avoit opérez par ſaint Remy. N'eſtoit-ce pas, diſent nos critiques, l'endroit naturel de faire valoir celuy de la ſainte Ampoulle, fait ſur-tout en faveur d'un prince ayeul de la reine à laquelle il écrivoit. Telles ſont à peu prés les objections qu'on fait contre la ſainte Ampoulle : il faut taſcher d'y répondre.

On ne peut diſconvenir que la critique ne ſoit d'un grand uſage dans les ſciences, & ſur-tout dans celle des faits & dans l'hiſtoire : c'eſt un flambeau qui porte ſa lumiére juſque aux endroits les plus obſcurs de l'antiquité : on ſçait combien il y faut d'érudition, de ſagacité & de ſens, mais il n'y faut pas moins, ſi j'oſe le dire, de bonne foy. Sans cette qualité, ſouvent rare parmi les critiques, on peut dire que ce flambeau ſe change en un ardent qui

ne ſert qu'à égarer; & que c'eſt une arme dangereuſe qui n'eſt propre qu'à offenſer; en un mot c'eſt un art & une ſcience qui dégénére ſouvent en pure chicane & en fauſſe ſubtilité.

Il s'en faut bien que l'argument négatif que la critique employe icy contre le miracle de la ſainte Ampoulle ne forme une démonſtration hiſtorique; par exemple, nos critiques prétendent que ſaint Remy n'a point parlé du miracle de la ſainte Ampoulle dans ſes lettres; cela eſt vray, auſſi n'y en eſtoit-il pas queſtion. Mais ce n'eſt pas le ſeul ouvrage de ce ſaint prélat. Frodoard dans ſon hiſtoire de
L. 1. c. 18. l'Egliſe de Rheims, imprimée par les ſoins du P. Sirmond, nous a conſervé ſon teſtament, où ce ſaint prélat parlant de Clovis, dit expreſſément : *Quem in regiæ majeſtatis culmen perpetuo duraturum elegi, baptiſavi, de ſacro fonte ſuſcepi, donoque ſeptiformis Spiritus conſignavi, & per ejuſdem ſancti Spiritus ſacri chriſmatis unctionem ordinavi in regem.*

Voilà le ſacre de Clovis nettement diſtingué de ſon bapteſme, & ce ſacre s'eſt fait, dit ſaint Remy, avec une huile ſacrée du meſme ſaint Eſprit : *Et per ejuſdem, nempe, ſpiritus ſancti ſacri chriſmatis onctionem ordinavi in regem.*

Le meſme Flodoard nous a conſervé dans ſon livre 2. c. 19. un acte de Loüis le Débonnaire ſous le titre de *Ludovici Pii præceptum*, où ce prince parlant de Clovis, s'exprime en ces termes : *Sed & ipſe rex nobiliſſimus ad regiam poteſtatem perungi Dei clementia dignus inventus fuit.*

Mais nous ne voyons point, diſent nos critiques, qu'aucun des ſucceſſeurs du grand Clovis dans la premiére race ait eſté ſacré. C'eſt apparemment qu'ils ne le veulent pas voir. Guillaume le Breton qui eſtoit plus prés qu'eux
1243. de ces temps, dit expreſſément en parlant de Clovis:

Idem primus, & omnes,
Poſt ipſum, reges Francorum, ad ſceptra vocati
Quando coronantur oleo ſacrantur eodem.

Et Yves de Chartres, qui vivoit au commencement du 12. siécle, dans son épistre 189. rapporte que Charibert & Gontran petit-fils de Clovis furent sacrez par les évesques de leurs royaumes : *Isti reges à sacerdotibus provinciarum quas regebant sublimati sunt & sacrati.* 1106.

Ce qui fait voir clairement que depuis le baptesme de Clovis, & dés les commencements de nostre monarchie, nos rois changérent leur inauguration, qui se faisoit d'une maniére toute militaire dans le sacre & le couronnement qu'ils recevoient par les mains des principaux évesques de leurs estats.

Passons à l'objection qu'on tire du silence d'Avitus Evesque de Vienne, mais que la lecture seule de sa lettre détruit absolument.

On est surpris, dit-on, qu'un évesque qui écrit une grande lettre à Clovis, exprés pour le féliciter sur son baptesme, ne dise pas cependant un mot d'un miracle aussi célébre que celuy de la sainte Ampoulle.

Mais comment voudroit-on que ce prélat en eut parlé, puisque à la verité il avoit bien appris que ce baptesme se devoit faire la nuit de Noël, mais il n'avoit pas encore reçû des nouvelles qu'il se fut fait ; & par conséquent il ne pouvoit pas estre instruit de ce qui s'estoit passé dans cette auguste cérémonie, surtout eu égard à la distance des lieux & à l'éloignement qui se trouvoit de la ville de Vienne à celle de Rheims. Il ne faut pour cela que faire attention aux propres termes de sa lettre.

Ut ante baptismum vestrum, nuntius perveniret, unde nos post hanc expectationem securos, nox sacra nempe dominicæ nativitatis reperit.

La feste de Noël, dit-il, le trouva plein de joye & de confiance, dans l'attente de ce baptesme qui se devoit faire ; & l'impatience de congratuler Clovis sur une conversion si importante à toutes les Gaules, luy fit écrire à ce prince sur son baptesme avant mesme qu'il eut appris qu'il s'estoit accompli.

Mais que répondre, nous dit-on, au ſilence de Grégoire de Tours, ce premier hiſtorien de la France, & ce zelé chroniqueur de miracles.

Je réponds que les Centuriateurs de Magdebourg, centurie 6. c. 6. ont veû apparemment un exemplaire de Grégoire de Tours où cet évenement eſt rapporté, car voilà en quels termes ces auteurs, tout hérétiques qu'ils ſont, s'en expliquent.

Porrò inter alios ritus etiam chriſma addiderunt, nam ubi Remigius Chlodovæum regem baptiſaſſet non adfuit, chiſma (forte quia non fuit neceſſarium) ſed ait Gregorius Turonenſis & Henricus & Fordienſis columbam ore attuliſſe vas chriſmate plenum.

Mais quand meſme Grégoire de Tours n'en auroit pas parlé, feroit-ce une preuve démonſtrative que ſon ſilence contre la verité d'un fait auſſi célébre dans noſtre nation? Cet auteur a-t-il parlé de la loy Salique! a-t-il fait plus de mention du premier concile d'Orleans, où les peres appellent Clovis le fils de l'Egliſe catholique & leur ſeigneur! S'inſcrira t-on en faux contre les actes & les canons de ce concile, auquel 32. évéſques ont ſouſcrit, parce que Grégoire de Tours n'en a pas parlé. Il ſemble qu'on peut dire avec quelque juſtice que la pratique conſtance de nos uſages depuis tant de ſiécles, ſoit dans la ſucceſſion de nos rois, ou dans les cérémonies de leur ſacre, doit eſtre conſiderée comme un livre bien autentique, contre lequel le ſilence & l'oubli de quelque chroniqueurs particuliers ne peut jamais preſcrire.

Vous ſçavez bien mieux que moy, Meſſieurs, combien il y a de cauſes differentes qui peuvent contribuer à la ſuppreſſion d'un fait particulier. Quelquefois cet évenement a eſté ſupprimé par des copiſtes ou ignorants ou mal intentionnez: dans une autre occaſion l'auteur l'a ſupprimé luy-meſme, ou parce qu'il peut en avoir traité exprés dans un ouvrage particulier qui aura péri par l'injure des temps, ou que ce meſme fait aura eſté décrit par d'autres

auteurs contemporains qu'il n'aura pas voulu paroiſtre avoir copiez, & qui auront eu depuis la meſme deſtinée ; d'ailleurs il ſe pourroit fort bien faire que les Egliſes de ſaint Martin de Tours & celle de Rheims, eſtant en quelque concurrence en ces temps-là, que Grégoire auroit paſſé ſous ſilence le miracle de la ſainte Ampoulle, pour ne pas donner un nouvel avantage à celle de Rheims, qui prétendoit, quoy-qu'à tort, en vertu du bapteſme de Clovis, & d'une bulle du pape Horſmide, certaine primatie ſur toute les Egliſes des Gaules, comme nous le verrons dans la ſuite, ce qui ne ſe pouvoit faire qu'au préjudice des métropoles, & ſur tout de celle de Tours qui eſtoit alors la plus célébre de la France, par les miracles continuels qui ſe faiſoient au tombeau de ſaint Martin.

Paſſons à Nicetius éveſque de Treves, qu'on veut qui devoit faire mention de ce miracle dans ſa lettre à Chlodoſvinde. Cette objection auroit quelque force, ſi ce prélat, en parlant des miracles operez par les ſaints éveſques qu'il nomme, en avoit décrit quelqu'un en particulier, & qu'il euſt ſupprimé celuy de la ſainte Ampoulle ; mais on a pû remarquer qu'il ne parle qu'en général, ſans entrer dans aucun détail ; & ſans ſpecifier aucun miracle, il cite ſimplement ſaint Germain, ſaint Hilaire & ſaint Loup comme de grands hommes & de ſaints perſonnages, dont Dieu a confirmé la doctrine par des miracles éclatants. Il paſſe delà à ſaint Remy & à ſaint Médard, auſquels il attribuë la meſme grace, & bien loin qu'on puiſſe tirer de ce paſſage aucune induction qui nous puiſſe nuire, il y dit au contraire que ſaint Remy a eſté puiſſant en paroles & en œuvres, & que Dieu a operé un nombre infini de miracles par ſon miniſtere.

Quid de domino Remigio & domino Medardo epiſcopis, quos tu credo vidiſti, non poſſumus tanta exponere quanta mirabilia per illos Deum videmus facere.

C'eſt ainſi que les meſmes faits ſous differentes faces ſervent ſouvent pour l'affirmative ou la négative, ſuivant la

paſſion & les intereſts des critiques, & qu'on tire ici un argument négatif du ſilence d'un auteur, quand meſme il n'a pas dû parler en cette occaſion.

J'adjoûteray qu'on ne peut ſans injuſtice ſe ſervir du ſilence des auteurs qui ont precedé Hincmarc pour décrier le miracle de la ſainte Ampoulle, pendant qu'on ne veut pas faire attention au meſme ſilence qu'ont gardé les hiſtoriens contemporains & poſterieurs à Hincmarc dont aucun n'a reclamé contre un fait ſi ſurprenant, quoyque pluſieurs prélats, comme Yves de Chartres & Imbert archeveſque de Sens, ayent eû des demeſlez avec l'égliſe de Rheims au ſujet du ſacre de nos roys, & qu'ils ayent eu un intereſt particulier de ne pas ſouffrir qu'on publiaſt un auſſi grand miracle ſans des titres legitimes & dont les archeveſques de Rheims auroient pû tirer dans la ſuite un nouvel avantage contre les autres métropolitains de la France, qu'ils vouloient exclure de la fonction de ſacrer nos roys.

J'avouë que ſi quelque choſe pouvoit me faire douter d'un miracle auſſi éclatant que celuy de la ſainte Ampoulle, & d'un fait auſſi honorable pour la nation, & ſi plein de gloire & de prééminence pour nos roys, ce ſeroit moins l'argument négatif auquel, comme on vient de le voir, il n'eſt pas impoſſible de répondre, que l'hiſtoire meſme de Hincmarc, où ce miracle eſt rapporté, & dans laquelle on trouve pluſieurs faits ſuppoſez, & la fable jointe à tous moments avec la verité; Hincmarc y entaſſe prodige ſur prodige; enſorte qu'il ſemble l'avoir voulu emporter ſur l'archeveſque Turpin, le plus fabuleux & le plus déterminé de nos vieux romanciers.

Non content de faire ſortir les François comme les Romains des cendres de l'ancienne Troye, il marque exactement leur route, il les ſuit pas à pas, il les conduit par les Palus Méotides pour les faire arriver dans les Gaules, comme ſi luy-meſme les avoit accompagnez depuis le Scamandre juſque ſur les bords du Rhin.

Comme ſaint Remy eſt le principal héros de ſon hiſtoi-

re, tout devient prodige en faveur de ce ſaint prélat. *Fit tota fabula cælum.*

Eſt-il queſtion de cathechiſer Clovis la nuit, veille de ſon bapteſme, le ciel, dit noſtre hiſtorien, répand une lumiére éclatante qui fait de cette nuit le plus beau jour du monde. *Repente lux tam copioſa totam replevit eccleſiam, ut claritatem ſolis evinceret.*

Le miracle ne s'arreſte pas là, ſi on en croit Hincmarc: toute cette lumiére ſe réünit enſuite ſur la perſonne du ſaint prélat, & s'y attacha d'une maniere, qu'il devint, pour ainſi dire, comme un flambeau vivant qui éclairoit toute ſa maiſon, malgré les ténébres de la nuit. *Tantaque claritatis gloria pontificem ſanctum fulgor luminis perfudit, ut ſplendor ex eo procedens plus conſpicuam domum in quâ ſedebant reddiderit, quam lucernarum lumina ibidem lucentia.*

Mais que dirons-nous de ce flacon merveilleux rempli d'un vin excellent, & dont Hincmarc prétend que S. Remy fit preſent à Clovis, pour luy ſervir dans ſes expeditions militaires. Le vin dont cet admirable flacon eſtoit rempli, nouvelle eſpece de barometre, baiſſoit ſi le ſuccés des armes ne devoit pas répondre aux deſſeins du prince; & au contraire ce flacon avoit le rare privilége de ne jamais tarir, quand le ciel approuvoit ſes projets, quoy-que Clovis, la famille royale, & meſme toute ſon armée en bût abondamment.

Rex quoque devotiſſimus, pergens contra Alaricum Arrianum, benedictionem petiit à ſancto Remigio, cui & benedictionem dedit, & victoriam in verbo Chriſti ſpopondit, deditque illi plenum vas, quod vulgaris conſuetudo flaſconem appellat, de vino quod benedixit, ſicuti etiam fecerat quando poſt baptiſmum contrà Gondebaudum perrexerat, præcipiens illi ut tam longe ad bellum procederet quamdiu illi & ſuis quibus inde dare vellet illud vinum de prædicto flaſcone non deficeret: car s'il diminuoit il falloit revenir ſur ſes pas: *bibit ergo inde rex ac regalis familia & numeroſa turba populi, & exinde uberrime ſatiantur, & vas vini detrimentum non patitur, ſed benedictione Dei per ſanctum Remigium iudita more fontis inundatione repletur.*

Duch. t. 1. p. 523. de rebus pregeſtis reg. Franc.

Je ſçay le ſincere reſpect qu'on doit avoir pour les véritables miracles; ce ſont des ouvrages de la toute puiſſance de Dieu, qui s'en ſert pour manifeſter ſon amour ou ſa juſtice envers les hommes. Je ſuis meſme trés perſuadé de la maxime de ſaint Auguſtin, qu'il vaut ſouvent mieux croire qu'il eſt beaucoup de choſes au deſſus de nos connoiſſances, que de décider témérairement ſur la fauſſeté des miracles. Mais aprés tout, quelque ſage que ſoit cette maxime, elle doit avoir ſes bornes, & on peut dire que de pareils contes, tels que les rapporte Hincmarc, ſont bien indignes du nom de miracles & de la gravité de l'hiſtoire. Clovis eſtoit un aſſez grand roy, & ſaint Remy un aſſez grand ſaint pour n'avoir pas beſoin qu'on entrepriſt de rehauſſer leur gloire par de ſemblables preſtiges inconnus à tous les hiſtoriens de ces temps-là, & ſi peu vrayſemblables, qu'aucuns hiſtoriens des ſiécles ſuivants n'ont oſé les adopter ni en feindre de pareils, ſi j'en excepte l'auteur du roman de Huon de Bordeaux, qui donne au roi Oberon un hanap merveilleux qui ſe trouvoit toûjours plein d'un vin admirable pour ceux qui eſtoient en eſtat de grace, mais qui demeuroit vuide & à ſec, quand on ſe preſentoit pour en boire, eſtant en péché mortel.

Certainement rien ne ſeroit plus capable de faire douter du miracle de la ſainte Ampoulle que la mauvaiſe compagnie, s'il eſt permis de parler ainſi, que luy a donnée Hincmare, & que les fables qu'il a jointes à un ſi grand évenement, qui heureuſement eſt paſſé juſqu'à nous par le dépoſt fidelle de la tradition de nos anceſtres indépendamment de l'hiſtoire de Hincmarc, dont les écrits joints à cette meſme tradition n'ont fait tout au plus qu'adjouter une voix au ſuffrage de la multitude.

Des gens un peu deffiants ſoupçonneroient peut-eſtre que Hincmarc, prélat habile & entreprenant, & qui ſous le régne de Charles le Chauve ſe trouvoit à la teſte du Clergé de France, n'auroit pas eſté faſché de faire paſſer

à

à la faveur du miracle de la ſainte Ampoulle; tous les autres prodiges qu'il rapporte, pour donner un nouvel éclat à ſa dignité, & pour y attacher une preéminence ſur toutes les égliſes de la France, en forme de primatie & de légation perpetuelle.

Ce qui fonde cette conjecture, c'eſt que ce prélat rapporte dans le meſme ouvrage une bulle du pape Horſmide, qui pour reconnoiſtre, dit ce ſouverain pontife, les travaux apoſtoliques du grand ſaint Remy, accompagnez de miracles éclatants, & comparables à ceux-meſme qui ont eſté faits par les Apoſtres, l'eſtablit ſon vicaire dans le royaume de France dont il vient de convertir le roy & toute la nation.

Vices itaque noſtras per omne regnum dilecti & ſpiritualis filii noſtri Chludovoici, quem nuper adminiculante ſuperna gratia plurimis & Apoſtolorum temporibus æquiparandis ſignorum miracula prædicationem ſalutiferam, comitantibus ad fidem cum gente integra convertiſti, & ſacri dono baptiſmatis conſecraſti, ſalvis privilegiis quæ metropolitanis decrevit antiquitas, præſenti auctoritate committimus.

Hincmarc adjoute, aprés avoir rapporté cette bulle, que Clovis par le conſeil de ſaint Remy envoya à Rome, pendant le pontificat du meſme pape Horſmide, une couronne d'or enrichie de pierreries qu'on appelloit le *régne*.

Je craindrois bien que nous ne fuſſions obligez de mettre la bulle & la couronne de pierreries au meſme rang que l'hiſtoire du flacon de vin, s'il eſtoit vray que Clovis fuſt mort avant que le pape Horſmide parvinſt au ſouverain pontificat. C'eſt ce qu'il faut examiner.

Cœlius Horſmida fut élu pape le ſeptiéme des kalendes d'Aouſt de l'année 514. ſuivant Baronius, Ciaconius & tous les hiſtoriens & les chronologues.

Et il n'eſt pas moins vray que Clovis eſtoit mort quatre ans auparavant, & en 511. ſuivant la chronique de ſaint Vincent de Metz. Mais ce qui le démontre, c'eſt l'époque du cinquiéme concile d'Orléans tenu en 549.

l'année trente-huitiéme du régne de Childebert, fils & ſucceſſeur de Clovis : car des 549. oſtez ces trente-huit ans du régne de Childebert, reſte l'année 511. dans laquelle le roy Clovis ceſſa de vivre.

Cette erreur dans la chronologie ruine un peu la légation prétenduë de Hincmarc qui ne peut jamais ſubſiſter, à moins qu'on ne trouve le ſecret de reſtablir les dattes de la bulle, & de les rendre plus conformes à l'hiſtoire. Cependant les ſucceſſeurs de Hincmarc n'ont pas laiſſé ſur la foy de cet auteur de s'en ſervir, non ſeulement pour ſe maintenir dans la poſſeſſion de ſacrer nos roys, mais meſme ils étendoient leurs prétentions juſques au droit imaginaire d'élire ces princes.

M. Pétau Conſeiller au Parlement de Paris, nous a conſervé un acte du ſacre du roy Philippe I. fait l'an 1059. & qui eſt rapporté par Bodin dans ſa République, par du Tillet & par Godefroy, dans lequel on voit que Gervaiſe archeveſque de Rheims prétendoit, en vertu de la bulle du pape Horſmide, s'ériger en primat de toutes les Gaules, & meſme que le droit d'élire nos rois eſtoit attaché à ſa croſſe : ſi toutefois nous n'aimons mieux, pour la juſtification de ces prélats, expliquer le nom d'*electio* par celuy d'*elevatio*, ou de *proclamatio*, dont nos anciens auteurs ſe ſont ſervis indifféremment pour déſigner l'inauguration & le ſacre de nos rois.

Anno Incarnationis Dominicæ milleſimo quinquageſimo nono, indictione duodecima, regnante Henrico rege anno trigeſimo ſecundo eodem die completo, decimo kalendas Junii, epiſcopatus autem domini Gervaſii anno quarto, in die ſancto Pentecoſtes. . . . . accipiens baculum ſancti Remigii, (nempe Gervaſius epiſcopus) diſſerult quiete & pacifice quomodo ad eum pertineat electio *regis & conſecratio regis, ex quo ſanctus Remigius Hludovicum regem baptiſavit & conſecravit. Diſſerult etiam quomodo per illum baculum hanc conſecrandi poteſtatem & totius Galliæ primatum, Hormiſda papa ſancto dedit Remigio.*

On voit par cet acte que cet archevesque estoit persuadé, suivant la vérité & l'ancienne tradition, que saint Remy avoit baptisé Clovis, & mesme qu'il l'avoit sacré : mais il en inféroit à tort un droit imaginaire non seulement sur toutes les églises des Gaules en qualité de primat, mais encore celuy d'élire & de nommer nos rois : chose toutefois, dit Bodin, impossible & incompatible avec la foy & homage que ces prélats font aux rois de France leurs souverains. *Bod. l. 6. p. 985.*

Mais quelles qu'ayent esté les veûës de ces prélats, en se servant d'un terme aussi extraordinaire, il y a bien de l'apparence qu'Hincmarc n'avoit pas de si hautes prétentions, au moins n'en fait-il rien paroistre dans son histoire. Je le soupçonnerois plustost d'un dessein secret, d'avoir voulu authoriser par un miracle aussi fameux que celuy de la sainte Ampoulle, les donations qu'il prétend que Clovis avoit faites à son église, & dont peut-estre il n'avoit pas alors des titres bien autentiques.

Ce prélat, qui semble n'avoir fait l'histoire de la vie de saint Remy que pour avoir lieu d'y inférer tout ce qui pouvoit contribuer à la grandeur & à l'utilité particuliére de son église, rapporte que Clovis, par le conseil de la reine Clotide sa femme, accorda libéralement à saint Remy toutes les terres dont il pourroit faire le circuit en se promenant, & pendant que suivant sa coustume, ce prince reposeroit sur le midi. *Rex sancto Remigio concessit ut quantum circuiret dum ipse meridie quiesceret, totum illi donaret.*

Que saint Remy envoyoit de bonne foy des signaux de tous les endroits par où il passoit, & que Clovis, à son réveil, confirma cette donation, dont l'Eglise de Rheims, dit Hincmarc, joüit encore aujourd'huy paisiblement. Maniére de donation qui paroist également indigne de Clovis & de saint Remy, & qui auroit emporté une partie du domaine du prince en ce pays-là, s'il eûst dormi plus long-temps, ou si le saint prélat s'estoit avisé de faire sa promenade un peu plus viste.

Aprés tout, je ne me ſuis attaché à rapporter ces différents traits de l'hiſtoire de Hincmarc que pour faire ſentir combien ce prélat a eû de tort de meſler tant de preſtiges, de faits ſuppoſez & de petits contes avec un miracle auſſi éclatant que celuy de la ſainte Ampoulle, dont la notorieté publique, avant ce prélat & indépendamment de ſon hiſtoire, eſtoit conſacrée par une ſuite de pluſieurs ſiécles, & par une eſpece de conſentement général de toutes les nations.

DISCOURS SUR LES ANCIENNES SEPULTURES DE NOS ROIS.

Par le R. P. Dom MABILLON.

QUOY-QUE les tombeaux de nos rois n'approchent pas de la magnificence des pyramides d'Egypte, il n'appartient pas moins à l'Academie des Inſcriptions d'en parler. Nous y ſommes d'autant plus obligez, que la gloire de nos rois nous touche de plus prés, & qu'elle doit faire la principale application de l'Academie. Que ſi leurs tombeaux ſont plus modeſtes, ils n'en ſont pas moins conſidérables; & l'on trouvera peut-eſtre qu'ils renferment des choſes plus remarquables que ces pyramides, qui ſont pluſtoſt des monuments de l'art que du mérite de ceux pour qui elles ont eſté érigées. On en pourra juger par le petit échantillon que nous en allons donner.

La ſépulture des rois de la premiére race eſtoit fort ſimple, & preſque ſans aucune pompe extérieure. Tout ce qu'il y avoit de magnificence eſtoit renfermé au dedans

des tombeaux. Une grande pierre profondément creuſée, & couverte d'une autre en forme de voute, leur ſervoit de cercüeil ; & on y mettoit leurs corps reveſtus d'habits royaux. Il ne paroiſſoit d'ordinaire au dehors ni tombes, ni figures, ni aucune épitaphe. Si l'on y mettoit quelque inſcription, elle eſtoit gravée ou peinte au dedans, ſur la pierre qui leur ſervoit de cercüeil. On n'a employé que fort tard, c'eſt-à-dire, ſous les enfants de ſaint Loüis, le marbre & le bronze à leurs tombeaux, ſi l'on en excepte un petit nombre dont on parlera cy-aprés. Les cercüeils de plomb meſmes n'ont eſté en uſage que depuis quatre ou cinq ſiécles. On n'en faiſoit d'ordinaire que de pierre, tels que ceux dont nous venons de parler, au moins depuis que les rois de la premiére race eûrent embraſſé la religion Chreſtienne. Car pour les premiers rois payens, il y avoit des uſages bien différents, comme nous allons voir.

PHARAMOND.

Sans entrer dans la difficulté qui partage aujourd'huï les ſçavants touchant le premier de nos rois, nous commencerons par Pharamond, à qui l'on a donné depuis tres-long-temps le premier rang ſuivant la chronique de Proſper : quoy-que ni Grégoire de Tours, ni Frédégaire n'en faſſent aucune mention. Dans une ancienne généalogie citée par Chiflet, il eſt dit que Pharamond a eſté inhumé à la maniére des barbares, *barbarico ritu*, hors les murs de la ville de Rheims du coſté de Laon, ſur un petit monticule, que l'on appelle en Latin *Pyramide*, dit cet auteur. Mais outre que cet anonyme ne paroiſt pas de grande autorité; les gens du pays ont donné de tout temps à ce monticule le nom d'*Arenes*, & non de Pyramide, dont il n'a point du tout la figure : & Bergier, célébre auteur Rémois, prétend, conformément à l'ancienne tradition du pays, que c'eſt un reſte d'un ancien amphithéatre, & que c'eſt de là que le nom d'Arenes, qui en faiſoient

Chifflet. Anaſtaſis Childer. p. 5.

partie, luy eſt demeuré. En effet, on y voit encore une élévation de terre en demi cercle, & au bas un eſpace qui a la forme d'Arenes.

D'autres prétendent que ce prince a eſté inhumé ſur une montagne de la Voſge, que les Allemands appellent Frankenberg, & les François Framont. Cette montagne eſt la plus haute de toutes celles qui ſéparent la Lorraine de l'Alſace, ſituée à ſix lieuës ou environ de Molsheim, & à trois de l'abbaye de Senone en Voſge, dont elle dépend. Comme il ſe trouve beaucoup de choſes curieuſes ſur cette montagne, j'eſpére que l'on me permettra d'en faire une deſcription ſuccinte.

Au pied de cette montagne, on rencontre un grand chemin qui la traverſe. C'eſtoit anciennement la grande route de Lorraine en Allemagne. Environ 400. pas au deſſus, on trouve une fontaine fort jolie, qui eſtoit auprés d'une métairie, dont on voit encore les ruines. Depuis cet endroit la pente devient fort roide & fort difficile à monter. Il ſe préſente enſuite une eſpéce de ravelin, ſoutenu de part & d'autre par deux demi-baſtions naturels. Au deſſus, il y a un terrain d'environ cent pieds de largeur, qui s'eſtendant en longueur plus de 400. pas vers l'orient, ſe termine à un autre rocher encore plus élevé que le premier. A cent pas de celui-cy, on voit les reſtes d'un baſtiment, dont on trouve encore tout le contour. Il avoit de long trente-ſept pieds dans œuvre ſur vingt de large, & treize pieds de hauteur juſqu'au toit, qui eſtoit encore environ de treize pieds juſqu'à la faiſtére. Les deux portes, donc l'une eſtoit au levant & l'autre au couchant, avoient ſix pieds de hauteur ſur deux de largeur : & les feneſtres qui eſtoient au ſeptentrion & au midy avoient cinq pieds de haut ſur quatre de large. On ne peut diſtinguer ſi c'eſt du ciment ou du fer qui joignoit les pierres de ce baſtiment. Les tuiles qui couvroient cet édifice eſtoient plates, & avoient dix pouces de largeur & un d'épaiſſeur, avec un rebord d'un pouce & demi d'épais qui

qui regne ſur toute la largeur de la tuile.

A vingt-cinq pieds delà, on voit les reſtes d'une colomne de la hauteur de vingt-neuf pieds, dont on trouve encore toutes les pierres, & l'on remarque qu'elle eſtoit compoſée comme de trois colomnes entées les unes ſur les autres. Il paroiſt qu'il y avoit une ſtatuë au deſſus de la derniére, mais on ne l'a pû trouver. Il reſte encore pluſieurs lettres gravées ſur les pierres de cette colomne, ſur l'une deſquelles on lit cette inſcription, qui marque qu'elle a eſté faite pour un illuſtre Romain.

I. O. M.
C. LUCULLUS
LEPIDINUS
V. S. L. M.

En avançant environ vingt-cinq pieds vers l'orient, on rencontre les ruines d'un autre baſtiment ſemblable au premier; & un peu plus loin les reſtes d'un troiſiéme tout de meſme. Il eſt difficile de croire que ces édifices ayent eſté faits pour autre choſe que pour des temples, ou pour ſervir de demeure aux preſtres. Il paroiſt auſſi que les payens de ces temps-là avoient en ce lieu-là leur ſépulture. Car, aprés avoir creuſé un peu avant, on a trouvé pluſieurs urnes, & trois entr'autres ſous le pied de la colomne dont on vient de parler.

Enfin, en montant toûjours vers l'orient, on trouve le plus haut de la montagne, qui eſt terminé par un rocher d'environ quinze pieds de hauteur, de figure ovale, dont la longueur d'orient en occident eſt de cent-cinquante pas, & du ſeptentrion au midi, de la largeur d'environ vingt-cinq pieds. Sur la ſurface de ce rocher, du coſté du midi, on voit dans un cartouche de trois pieds de long & de deux pieds de haut, enfoncé dans le roc de quatre pouces, un lion & un ſanglier en bas relief; celuy-ci aſſailli

par le lion, avec cette inſcription en grands caracteres Romains,

BELLICCUS SURBUR.

Autour de ce rocher, particuliérement vers le ſeptentrion & au midi, on trouve encore des reſtes de pluſieurs ſtatuës dont la pluſpart repréſentent Mercure, que les Francs ou François, auſſi-bien que les Gaulois payens, reconnoiſſoient pour leur dieu. M. l'Abbé de Moyenmoutier le Pere Allyot, qui eſt trés curieux de l'antiquité, nous a envoyé la deſcription des édifices dont on vient de parler, avec les crayons des ſtatuës qu'il a découvertes, en remuant les terres de ce dernier rocher; & c'eſt à luy à qui l'on a l'obligation de tout ce qu'on vient de dire. On peut conjecturer de toutes ces ſtatuës, qu'il y avoit en ce lieu-là un temple où les gens du pays offroient leurs ſacrifices à Mercure; & les urnes que l'on y trouve ſont une preuve manifeſte qu'ils y enterroient auſſi leurs morts. Toutes ces ſtatuës ſont eſtropiées, ce qui fait voir que cette montagne a eſté ravagée aprés la deſtruction du paganiſme.

Pour revenir à Pharamond, on n'a pas de preuves certaines qu'il y ſoit inhumé. Trithéme dans un abregé qu'il a fait d'un certain Hunibalde, dit que Marcomire chef des François orientaux a eſté inhumé à la maniere du pays ſur la montagne de Frankenberg: *In monte qui dicitur Frankenberg, more gentilitio ſepultus*, & que Pharamond a eſté auſſi inhumé ſur la meſme montagne. Mais il faudroit de meilleurs garants pour appuyer ce ſentiment. On trouve la meſme choſe atteſtée dans une charte de l'abbaye de Senone de l'an 1261. ce qui fait voir au moins que cette tradition n'eſt pas nouvelle; & elle n'eſt pas ſans quelque fondement, puiſque les François, qui eſtoient encore payens, avoient leur temple & leur ſépulture ſur cette montagne.

CHILDERIC I.

Nous ne ſçavons rien de certain de la ſépulture des deux

deux rois ſuivants, qui ſont Clodion & Meroüée : mais celle de Childeric I. pere du grand Clovis, eſt tout-à-fait conſidérable & digne de remarque.

On découvrit le tombeau de ce prince à Tournay l'an 1653. avant que la ville de Tournay fut réduite ſous l'obéïſſance de Sa Majeſté. Cette découverte ſe fit en travaillant à la réparation de l'égliſe de ſaint Brice. C'eſt une des trois égliſes du dioceſe de Cambray au-delà de l'Eſcaut, qui ſépare la ville en deux parties, dont l'une eſt du dioceſe de Tournay, l'autre de celuy de Cambray.

Aprés avoir creuſé environ ſept pieds de terre juſqu'à une eſpece de roc ; on trouva premierement une boucle d'or : enſuite, aprés un coup de hoyau, on découvrit une cache dans laquelle eſtoient environ cent médailles d'or. L'ouvrier qui fit cette découverte, quoy-que ſourd & muet de naiſſance, fit de ſi grands cris, que pluſieurs perſonnes tant eccleſiaſtiques que ſéculieres, accoururent auſſitoſt pour ſçavoir ce qui avoit donné occaſion à ce maſſon de crier de la ſorte. Outre ces cent médailles d'or qui eſtoient des premiers empereurs Romains, on trouva au meſme lieu environ 200. médailles d'argent des premiers empereurs, dont quatre eſtoient percées, mais toutes tellement roüillées, qu'à peine en pouvoit-on déchiffrer les caractéres. Enſuite on découvrit un ſquélet d'une grande perſonne, & tout auprés un crâne qui paroiſſoit eſtre d'un jeune homme. Enfin, aprés avoir foüi encore environ cinq pieds, on trouva une épée dont l'acier ſe réduiſit en poudre auſſitoſt qu'il prit l'air. Le pommeau avec la garniture du fourreau qui eſtoit d'or, eſtoit encore tout entier. On y trouva auſſi une hache ou franciſque, un javelot, un *graphium* avec ſon ſtilet, & des tablettes, le tout garni d'or ; des agraffes & des attaches pareillement d'or ; des filaments auſſi d'or, qui eſtoient des reſtes d'habits ; une figure en or d'une teſte de bœuf, avec quantité d'abeilles auſſi toutes d'or, au nombre de trois cens & plus, & un globe de criſtal.

Tout le monde fut convaincu que ce tombeau eſtoit de quelque perſonne trés-conſidérable, mais juſques-là on n'avoit aucun indice de qui il pouvoit eſtre. Enfin, on trouva un anneau de fin or qui leva toute la difficulté, dont l'inſcription prouvoit qu'il eſtoit du roy Childéric. Cet anneau repréſente un prince aſſez jeune, ſans barbe, avec des cheveux flottants ſur les épaules, & un javelot en main, marque de la puiſſance royale, avec cette inſcription autour de l'anneau, CHILDIRICI REGIS.

Comme l'on trouva auſſi au meſme lieu des fers d'un cheval avec des reſtes de houſſes, des boucles & des attaches d'or, on ne douta pas que le crâne qui eſtoit auprés du ſquelet du roy, ne fuſt de celuy qui avoit ſoin de ſon cheval. La figure en or de la teſte de bœuf eſtoit vray-ſemblablement celle d'Apis adoré par les Egyptiens. Les abeilles d'or eſtoient ſans doute le ſymbole de ce prince, & la figure d'Apis, au ſentiment de Chifflet, pouvoit repreſenter leur roy. Cette riche dépoüille fut donnée à l'Archiduc Léopold, qui eſtoit pour lors gouverneur des Pays-Bas; & aprés ſa mort Jean Philippe de Scomborn l'obtint de l'Empereur par le moyen de ſon confeſſeur: & comme il avoit de trés grandes obligations au Roy, il crut qu'il ne pouvoit mieux témoigner ſa reconnoiſſance à Sa Majeſté, qu'en luy faiſant préſent de ces précieux reſtes du tombeau d'un de ſes prédéceſſeurs. Il les fit préſenter au Roy par le Sr. Dufreſne, qu'il envoya exprés l'an 1665. & on les mit d'abord dans le cabinet des Médailles qui eſtoit au Louvre, d'où il a eſté tranſporté dans la bibliotheque du Roy.

Le Sr. Chifflet qui a fait un livre de cette découverte, prétend prouver par-là que les premiéres armes de nos rois eſtoient des abeilles; que c'eſt pour cette raiſon que l'équipage du cheval de ce prince eſtoit tout parſemé de ces abeilles. Que des peintres & des ſculpteurs mal-habiles, ayant voulu repréſenter ces abeilles, y avoient ſi mal réuſſi, qu'on les avoit priſes dans la ſuite des temps pour

des fleurs de lis, qui ſont devenuës enfin les armes des rois de France.

Mais il eſt certain que tout cela eſt une pure imagination de cet auteur. Car il eſt conſtant premiérement que nos rois n'ont point eû d'armes avant le 12. ſiécle; que Philippe Auguſte eſt le premier qui s'eſt ſervi d'une fleur de lis ſeule au contre-ſcel de ſes chartes; que Loüis VIII. & ſaint Loüis ont ſuivi ſon exemple. Que dans la ſuite on a mis dans l'écu des armes de France des fleurs de lis ſans nombre, & qu'enfin elles ont eſté réduites à trois ſous le regne de Charles VI. En ſecond lieu, il n'eſt pas moins conſtant que les fleurs de lis eſtoient employées pour ornement à la couronne de nos rois du temps de la ſeconde race, & meſme dés la premiére. On en voit une preuve certaine dans l'abbaye de ſaint Germain des Prez au tombeau de la reine Frédégonde, dont la couronne eſt terminée par de véritables fleurs de lis, & le ſceptre par un lis champeſtre. Ce tombeau qui eſt de marquéterie parſemée de filigranne de laiton, eſt aſſeurément original, n'y ayant point d'apparence qu'on eûſt penſé à orner de la ſorte le tombeau de cette reine, long-temps aprés ſa mort, vû qu'elle a ſi peu merité cet honneur pendant ſa vie.

Pour ce qui eſt de la ſeconde race, on trouve pluſieurs portraits de Charles le Chauve dans des livres écrits de ſon vivant avec de véritables fleurs de lis à ſa couronne. Quelques-uns de ces manuſcrits ſe gardent dans la bibliotheque du Roy, & dans celle de M. Colbert, & l'on en peut voir les figures dans le ſecond tome des Capitulaires de M. Baluze.

Il doit donc paſſer pour conſtant que ces abeilles que l'on a trouvées dans le tombeau de Childeric I. n'eſtoient qu'un ſymbole de ce prince, & non pas ſes armes.

C'eſt pour le meſme ſujet que dans la découverte qu'on a faite du tombeau de Childeric II. dont nous parlerons incontinent, on trouva quantité de figures d'une eſpece de ſerpent à deux teſtes, appellé par les Grecs Amphisbaine,

qui eſtoit ſans doute le ſymbole de Childéric II. comme les abeilles l'eſtoient de Childéric I. Il réſulte de tout ce que l'on vient de dire, que les fleurs de lys ont eſté employées de tout temps, & meſme dés la premiére race de nos rois, pour ornement à leur ſceptre & à leur couronne : mais qu'ils ne s'en ſont ſervis pour leurs armes que depuis Philippe Auguſte, qui en mettoit une ſeule à ſon contre-ſcel, comme ont fait Loüis VIII. & ſaint Loüis : que l'on a enſuite employé dans leur écu des fleurs de lys ſans nombre, qui enfin ont eſté réduites à trois du temps de Charles VI.

Au reſte, il n'y a point de doute que le tombeau du roi Childéric que l'on a découvert en 1653. à Tournay ne ſoit de Childéric I. puiſqu'il paroiſt par la figure d'Apis, & par les autres marques dont on vient de parler, que ce roi eſtoit payen ; & que des trois Childérics de la premiére race, le ſecond a eſté inhumé dans l'abbaye de ſaint Germain des prez, & le troiſiéme apparemment dans celle de ſaint Bertin, où il fut relégué aprés ſa dépoſition.

On pourroit parler en cet endroit d'une découverte qui s'eſt faite il y a ſept ans de quelques ſépultures de nos anciens Gaulois, auprés d'un petit village de Normandie appellé Cocherel, où l'on trouva dans des tombeaux compoſez de pierres brutes, pluſieurs corps, les uns à demi bruſlez, les autres tous entiers qui regardoient au midi, & avoient ſous leurs teſtes des pierres, dont les unes avoient les bouts pointus comme des fers de piques, les autres eſtoient taillées en forme de haches. Mais comme cela ne regarde pas nos rois, il n'eſt pas néceſſaire d'en faire ici un plus grand détail. Pourſuivons noſtre ſujet.

CHILDERIC II.

Quoy-que nous ſçachions aſſurément les lieux où ſont enterrez la pluſpart des rois de la premiére race depuis Clovis I. on ne ſçait rien néanmoins de particulier touchant leur ſépulture juſqu'à Childéric II. dont on a dé-

couvert le tombeau de nos jours. Les figures de Clovis & de ſes enfants & ſucceſſeurs qui ſe voyent ſur leurs tombeaux, ont eſté faites long-temps aprés, & l'on n'en voit point d'original avant la ſeconde race. Il n'y a que la ſurface du tombeau de la reine Frédégonde, dont on vient de parler, qui ſoit de ſon temps. Les figures de Clovis I. de Childebert I. de Chilperic I. & de Dagobert auſſi premier, qui paroiſſent les plus anciennes, ne paſſent guéres ſix cens ans.

Pour revenir à Childéric II. que quelques-uns avoient crû enterré à Roüen dans l'égliſe de ſaint Oüen, on découvrit fortuitement ſon tombeau l'an 1646. dans l'abbaye de ſaint Germain des Prez, lorſqu'on travailloit à l'égliſe. En abaiſſant les terres, les ouvriers découvrirent deux grands cercueils de pierre, conſtruits à la maniere dont on a parlé d'abord, & en ayant oſté la pierre qui les couvroit, ils trouvérent deux corps, l'un du roi, l'autre de la reine Bilichide, reveſtus de leurs habits royaux, qui n'eſtoient pas encore entierement pourris, avec un petit cercueil de pierre, dans lequel ſans doute avoit eſté inhumé le petit prince Dagobert leur fils, qui fut tué avec le roi & la reine par Bodilon & ſes adhérants que le roi avoit fait fuſtiger. Comme cette découverte ſe fit en l'abſence des religieux, on a lieu de croire que les ouvriers prirent une partie de la dépoüille de ces tombeaux. Tout ce que l'on pût tirer d'eux, eſt qu'ils rendirent une partie du diadéme tiſſu d'or, qui avoit ſervi au roi. On ne toucha point pour lors à ces deux tombeaux : mais dix ans aprés, lorſqu'on voulut les tranſporter au lieu où ils ſont maintenant, avec ceux de quelques autres rois inhumez dans la meſme égliſe, on trouva dans le tombeau du roi les reſtes de ſon épée, ſa ceinture & une agraffe ou boucle de fin or, peſant environ huit onces, toute ſemblable à celle de Childéric I. avec des morceaux d'un baſton, que quelques-uns crûrent eſtre du ſceptre royal ; & un vaſe de verre rempli de parfum, qui exhaloit encore quelque odeur. On

y trouva auſſi pluſieurs pieces d'argent quarrées avec la figure du ſerpent Amphisbaine, qui eſtoit apparemment le ſymbole de ce prince. Dans le cercüeil de la reine, on ne trouva rien autre choſe que ſes oſſements avec ſes habits, qui furent réduits en poudre à l'ouverture du cercueil. Enfin, aprés avoir nettoyé le fond de celuy du roi, on y découvrit ſon nom & ſa qualité écrits en lettres unciales en cette maniere:

CHILDR. REX.

Ce qui ne laiſſa plus aucun doute que ce ne fuſt le tombeau de Childeric II. fils de Clovis II. & de la reine ſainte Bathilde, dont le cercueil de pierre ſe voit encore à Chelles, où elle ſe retira aprés la mort du roi ſon mari.

Il ne faut pas omettre en cet endroit la découverte que l'on fit en 1643. d'un autre tombeau dans la meſme abbaye. En remuant les terres du cloiſtre, on découvrit deux tombeaux de pierre ſemblables à ceux dont on vient de parler, à l'un deſquels eſtoit gravée en dehors cette inſcription en lettres Romaines unciales entrelaſſées:

TEMPORE NULLO VOLO HINC
TOLLANTUR OSSA HILPERICI.

Et au dedans eſtoient écrits avec du vermillon ces mots:

PRECOR EGO ILPERICUS NON
AUFERANTUR HINC OSSA MEA.

Les pieds de ce Chilpéric eſtoient tournez vers l'orient. On trouva dans ſon tombeau une petite croix avec un crucifix de cuivre, & une petite lampe de meſme matiere. Il y a apparence que l'autre tombeau, auquel il n'y avoit aucune inſcription, eſtoit celuy de la femme de ce Chilpéric. M. de Valois a crû que ce tombeau eſtoit celuy du roi Chilpéric premier du nom, mari de Frédégonde, mais il n'y a guéres d'apparence: car, outre que la qualité de roi n'eſt pas donnée à ce Chilpéric, & qu'on ne

trouva dans ce cercüeil aucune marque de royauté, il eſt certain que le roi Chilpéric I. a eſté inhumé avec ſa femme dans l'égliſe que ce prince avoit fait rebaſtir, où leurs tombeaux avec leurs répréſentations eſtoient autrefois auprés de l'autel de ſaint Germain. De plus, il eſt croyable, que cet autre Chilpéric, qui eſtoit ſans doute de grande qualité, & peut-eſtre de la famille royale, avoit ordonné qu'on l'enterraſt en cet endroit, avec ces deux inſcriptions qu'il avoit marquées luy-meſme: ce qui ne ſe peut dire avec aſſez de fondement du roi Chilpéric, qui ayant eſté tué dans la foreſt de Chelles, n'eût pas le temps de donner ordre à ſa ſépulture.

Il paroiſt par tout ce que l'on vient de dire, que la maniére d'inhumer les rois de la premiére race eſtoit fort ſimple, & peut-eſtre un peu groſſiére: mais aprés tout, elle ne laiſſoit pas d'avoir de la dignité. Toute la magnificence à la verité eſtoit au dedans; on n'y épargnoit ni les veſtements précieux, ni l'or ni l'argent. Les gouts ont changé depuis, & l'on s'attache davantage à la pompe extérieure & à la magnificence des tombeaux. L'une & l'autre maniére à ſes raiſons. Ce qui peut avoir porté les rois de ces temps-là à ne mettre aucune marque au dehors de leurs tombeaux, eſtoit peut-eſtre afin d'empeſcher qu'on ne les foüillaſt, & qu'on n'emportaſt les richeſſes qui eſtoient au-dedans. C'eſt du moins ce qui détermina les Goths à enterrer leur roi Alaric premier du nom d'une maniére tout-à-fait particuliére. Chacun ſcait que ce roi eſtant mort à Cozence dans l'Abruzze, les Goths qui ſçavoient combien ce prince eſtoit odieux à toute l'Italie qu'il avoit ravagée, craignant avec raiſon qu'on ne déterraſt ſon corps, détournérent le cours de la riviére de Buſence qui paſſe par cette ville, & firent une foſſe au milieu du lit de la riviére, où ils mirent le corps d'Alaric avec quantité de richeſſes, & firent enſuite repaſſer la riviére par ſon lit ordinaire. Et pour ne laiſſer aucune occaſion aux gens du pays de rechercher le lieu de la ſépulture de ce prince,

ils mirent à mort ceux de leurs captifs qui avoient eſté témoins du lieu où ce prince avoit eſté inhumé. Peut-eſtre que ç'a eſté pour une ſemblable raiſon que nos premiers rois ne vouloient pas qu'il y eûſt aucune marque au dehors de leurs tombeaux, afin qu'on ne les foüillaſt pas pour en emporter les richeſſes qu'ils avoient couſtume d'y renfermer.

Il eſt vray que les ſculpteurs de ce temps-là eſtoient ſi mal-habiles, qu'ils n'auroient pû réuſſir à faire des mauſolées qui puſſent convenir à la dignité royale. Ils n'avoient de gouſt ni pour le deſſein, ni pour l'éxécution. On en peut juger par les anciennes ſtatuës qui nous reſtent de ces temps-là, telles que ſont celles qui ſont au portail de l'égliſe de ſaint Germain des Prez, & à celuy de l'abbaye de Neſle au dioceſe de Troyes, que l'on tient avoir eſté fondée par Clovis I. Mais quoy-que ces ſtatuës ſoient fort brutes, on ne laiſſe pas d'en tirer beaucoup de connoiſſance pour l'antiquité. On connoiſt par celles du portail de l'abbaye de ſaint Germain, la forme des habits des rois & des reines de ce temps-là. La ſtatuë de Clovis entr'autres eſt remarquable. Il eſt repréſenté avec le baſton *Hypatique*, ou Conſulaire, que l'empereur Anaſtaſe luy envoya par honneur avec les autres marques du conſulat. Le meſme Clovis & les quatre autres rois, qui ſont ſans doute ſes enfants, ont la barbe négligée, & les deux plus jeunes portent des cheveux flotants ſur les épaules ; ce qui eſtoit particulier pour lors aux rois & aux princes du ſang royal. Grégoire de Tours appelle ces cheveux ainſi flottants *crinium flagella* ; & il remarque qu'un certain Gundovalde, qui ſe diſoit fils de Clotaire I. & qui en cette qualité portoit de grands cheveux, fut amené à Clotaire qui les luy fit couper, diſant qu'il ne le reconnoiſſoit pas pour ſon fils : *Hunc ego non generavi.*

Greg. Tur. l. 6. c. 24.

Le roy Childebert I. eſt repréſenté à ce meſme portail avec un livre à la main gauche, pour marquer qu'il eſt fondateur de cette égliſe, & avec un ſceptre qui ſe termine

mine par une figure qu'il eſt difficile de bien diſtinguer. Les autres rois, excepté Clovis, ne portent point de ſceptre, mais tous ont des couronnes. Leurs manteaux ſont tout ronds, & pendent également de tous coſtez, à peu prés comme les anciennes chaſubles des preſtres.

Outre Clovis & ſes quatre enfants, on y voit les ſtatuës des deux reines, qui ne peuvent eſtre autres que ſainte Clotilde femme de Clovis I. & Ultrogothe femme de Childebert. Elles ont de grandes treſſes de cheveux qui leur pendent juſqu'aux genoux. Leurs veſtements ſont un peu différents. Celle qui eſt auprés de Clovis, c'eſt-à-dire, ſainte Clotilde, eſt ceinte, au bas de ſon corcelet, d'une ceinture dont les deux cordons pendent fort bas comme celle de Frédégonde. C'eſt peut-eſtre un habit de veuve. Son manteau qui eſt ouvert par devant, eſt attaché au cou avec une attache fort prétieuſe. La ceinture d'Ultrogothe ne paroiſt pas beaucoup, eſtant cachée par le devant de ſon manteau, qui eſt attaché ſur l'épaule droite, & ne couvre qu'à moitié les deux robes dont elle eſt reveſtuë.

Il eſt remarquable que ſainte Clotilde n'y eſt pas repréſentée avec un pied d'oye, tel qu'on le voit au portail de l'abbaye de Neſle, à ceux de ſaint Bénigne de Dijon, de ſaint Eſtienne de Nevers & de ſaint Pourçain en Auvergne.

On ne ſçait d'où vient cette tradition, car nul de nos anciens auteurs n'en fait mention; & il eſt à croire que c'eſt pluſtoſt une fantaiſie de ſculpteurs, pour marquer peut-eſtre la prudence de la reine, qu'une vérité & un fait certain. Mais c'eſt trop parler de ces ſtatuës Gothiques. Venons à la ſeconde race.

CARLOMAN ET CHARLEMAGNE.

Comme les belles lettres commencérent à fleurir en France du temps de Charlemagne, on y voit beaucoup plus de politeſſe que ſous la premiére race. Les beaux arts y fleurirent en meſme temps. Car c'eſt aux belles lettres

que l'on doit le bon gouſt qui perfectionne les beaux arts. C'eſt pourquoy tous les grands princes ont pris à taſche de cultiver les belles lettres, comme eſtant le principe de la politeſſe qui regne en toutes choſes; dans l'architecture, dans la peinture, dans la ſculpture, & meſme dans l'art militaire. Le premier de nos rois qui ait aimé les lettres, c'eſt Charlemagne, un des plus grands princes qui ait gouverné la monarchie Françoiſe; & c'eſt à ſon exemple que le Roy, qui a mérité comme luy par ſes excellentes qualitez, & par tant d'actions admirables, le titre de Grand, au milieu de tant de ſoins qui l'occupent pour le gouvernement de l'Eſtat, prend un ſoin tout particulier des Académies qui cultivent les ſciences & les lettres.

Le premier ouvrage de ſculpture que nous ayons du temps de Charlemagne, eſt un monument de marbre creuſé fort profondément en forme de coffre, poſé autrefois ſur quatre piliers, auprés du tombeau de ſaint Remi à Rheims. Il eſt fait ſur le modelle de celuy de Jovin général de l'armée Romaine, que l'on voit dans la meſme ville, dans l'égliſe de ſaint Nicaiſe dont il eſt fondateur, & où l'on tient qu'il eſt inhumé. On voit gravé ſur le devant de l'un & de l'autre un combat d'hommes avec un lion, & un ſanglier qui eſt abbatu. C'eſt la commune opinion que ce marbre qui eſt à ſaint Remi, a ſervi de monument à Carloman roi d'Auſtraſie frere de Charlemagne, inhumé dans cette auguſte baſilique; & l'on croit que c'eſt ce monument que Hincmar fit voir à Charles le Chauve, lorſqu'il le conduiſit à l'égliſe de ſaint Remi, pour lui montrer le lieu où le roy Carloman eſtoit inhumé.

Perſonne ne mérita mieux une ſépulture diſtinguée que Charlemagne. En effet, il n'eſt point de roy qui de ſon temps en ait eû une plus magnifique. Il fut inhumé à Aix la Chapelle, où il mourut l'an 72. de ſon âge, & le 47. de ſon régne, prince le plus digne de vivre & de régner long-temps, comme il a fait plus que tous ſes ſuc-

ceſſeurs, à la réſerve de Loüis le Grand, qui l'a déja ſurpaſſé par la durée de ſon régne, & faſſe le Ciel qu'il le ſurpaſſe auſſi de beaucoup par la durée de ſa vie. Voicy de la maniére que Charlemagne fut inhumé, au rapport d'un auteur du temps. Son corps fut embaumé, & mis ſous une voûte, aſſis ſur un ſiége d'or, reveſtu des habits Impériaux, & au deſſous d'un cilice qu'il portoit ordinairement; ayant à ſon coſté une épée dont le pommeau & la garniture du foureau eſtoient d'or, & une bourſe de pélerin qu'il avoit coutume de porter lorſqu'il alloit à Rome. Il tenoit entre ſes mains le livre des Evangiles écrit en lettres d'or. Sa teſte eſtoit ornée d'une chaine d'or en forme de diadême, dans laquelle eſtoit enchaſſée une portion de la vraye Croix, & ſon viſage eſtoit couvert d'un ſuaire. Son ſceptre & ſon bouclier qui eſtoient tout d'or, & avoient eſté bénis par le pape Leon III. furent ſuſpendus devant luy. On ferma enſuite, & on ſcéla meſme ſon ſépulcre, aprés l'avoir rempli de beaucoup de richeſſes, *theſauris multis,* & de toute ſorte de parfums; & l'on érigea au deſſus une arcade dorée, avec cette inſcription rapportée par Eginard ſon ſécretaire:

SUB HOC CONDITORIO SITUM EST CORPUS KAROLI MAGNI ATQUE ORTHODOXI IMPERATORIS, QUI REGNUM FRANCORUM NOBILITER AMPLIAVIT, ET PER ANNOS XLVII. FELICITER REXIT. DECESSIT SEPTUAGENARIUS, ANNO AB INCARNATIONE DOMINI DCCCXIV. INDICTIONE VII. V. KAL. FEBRUARIAS.

C'eſt la premiére épitaphe que nous trouvions de nos rois. Ce prince eſt le dernier auſſi qui ait pris la qualité d'Homme Illuſtre, *vir inluſter*; qualité dont tous les rois ſes prédéceſſeurs s'eſtoient ſervis dans leurs lettres, mais que ſes ſucceſſeurs ont quittée, quoy-que les papes écri-

vant à nos rois, les ayent encore qualifiez du nom d'Illuſtre long-temps aprés, juſqu'à ce qu'enfin il leur ont donné par excellence le titre de Trés-Chreſtien, dont ils avoient déja honoré le roy Pepin, Charlemagne ſon fils & pluſieurs autres de leurs ſucceſſeurs. Enfin, Charlemagne eſt le ſeul encore de nos rois qui ait pris, avant qu'il fut empereur, la qualité de Patrice des Romains, aprés celle de Roy des François & des Lombards. On pourra faire voir une autrefois en quoy conſiſtoit cette qualité de Patrice des Romains, & quel en eſtoit la marque & l'habit.

DISSERTATION

SUR

L'ANCIENNE FORME DES SERMENTS

USITEZ PARMI LES FRANÇOIS.

Par M. l'Abbé DE VERTOT.

SI les hommes avoient conſervé les mœurs & l'innocence du premier âge, on n'eût point connu l'uſage des ſerments. Une confiance réciproque en auroit tenu lieu ; & la parole ſeule auroit eſté conſidérée comme le gage aſſûré de nos promeſſes, & comme une expreſſion ſimple & fidelle de la vérité.

Mais l'intéreſt, l'ambition & des paſſions violentes ayant amené l'infidélité & le menſonge, ces meſmes hommes, dans une défiance mutuelle, ont eſté obligez de chercher juſques dans le ciel la caution de leurs paroles, ou la vengeance du parjure.

Il faut bien prendre garde cependant de confondre ces ſerments religieux avec ceux qu'on appelle jurements, &

qui ſont également condamnez par les loix divines & humaines. A Dieu ne plaiſe que nos eſtudes ſoient employées à conſerver la mémoire de ces imprécations bizares & impies que la colére & la fureur ont inventées ; & que de funeſtes habitudes, & comme une tradition empoiſonnée, ont fait paſſer juſqu'à nous.

Je parlerai ſeulement icy des ſerments, en-tant qu'ils ſont autoriſez par l'uſage & par les loix, & que les hommes les ont fait intervenir dans les traitez les plus ſolemnels, comme le ſupplément d'une confiance réciproque, & comme un lien néceſſaire dans ſa ſociété civile.

On vient, Meſſieurs, de vous en faire voir l'origine & les différentes cérémonies, tant parmi les Grecs que parmi les Romains. Rien n'eſt échappé à l'auteur ſur une matiére ſi curieuſe & ſi peu connuë. Il a ſçû nous introduire dans les myſtéres de ces deux nations ſi célébres dans l'hiſtoire & dans la république des lettres, & dont les moindres uſages ſont encore ſi précieux à noſtre ſouvenir. *M. l'Abbé Maſſieu.*

Devenus citoyens de Rome & d'Athénes, & l'eſprit encore rempli de ces idées ſi nobles, & qu'inſpirent des mœurs ſi polies, pourrez-vous vous réſoudre à deſcendre juſqu'aux couſtumes groſſiéres & ſauvages de nos premiers François ! Le contraſte ſeul peut attirer voſtre attention. Ce n'eſt pas que nos ſtatuts n'autoriſent ces ſortes de recherches. On y trouve d'ailleurs des uſages ſinguliers & meſme intéreſſants, & qui ſont déja couverts par une longue ſuite de ſiécles, & par une antiquité qui ſemble les rendre plus reſpectables.

C'eſt au travers de ces ſiécles ſi obſcurs, que j'ai taſché de démeſler quels eſtoient les ſerments de nos anceſtres : ceux qu'ils preſtoient à nos premiers rois, & les ſerments de ces princes, ſoit à l'égard de leurs ſujets, ou par rapport à d'autres ſouverains. Je ſuivrai, pour la diſtribution des faits, l'ordre naturel des temps, & celuy de la ſucceſſion des trois races : & afin d'entrer dans une con-

noiſſance exacte de la nature de ces différents ſerments; peut-eſtre ne ſera-t-il pas inutile de donner icy en peu de mots une légére idée de l'origine & des mœurs de la nation Françoiſe.

Il faut convenir que la pluſpart des eſtats n'ont eû qu'une origine fort obſcure, & meſme qui a eſté ſouvent l'ouvrage de la fortune & du haſard. Des brigands qui cherchoient un aſile; & à échapper à la puiſſance des loix, jettérent les premiers fondements de l'empire Romain; & Carthage vit élever ſes tours ſi ſuperbes ſur les débris de quelques cabannes que des eſtrangers & des fugitifs avoient baſties au bord de la mer. Les uns & les autres commencérent à eſtendre leur domination par des courſes ſur les terres de leurs voiſins; & en faiſant d'abord le métier de brigands & de pirates, ils apprirent inſenſiblement celuy de conquérants.

Telle a eſté l'origine des plus grands empires; & c'eſt ainſi que ſe forma la monarchie Françoiſe. Un petit nombre de barbares qui habitoient différents cantons de la Germanie, ne s'alliérent d'abord que pour ſe ſouſtraire à la puiſſance des Romains. Ils prirent le nom de Francs, comme la marque de leur indépendance. Leur nombre ſe groſsît. On accouroit de tous coſtez dans leur camp, comme dans l'aſile de la liberté; & bien-toſt ils ne connurent plus pour patrie que les endroits où ils eſtablirent leur domination. Tous les François eſtoient ſoldats. Tout l'eſtat eſtoit dans l'armée. Le gouvernement militaire paſſa du camp dans le pays de leurs conqueſtes. La pluſpart des différents ſe décidoient dans des combats ſinguliérs: la juſtice meſme ne ſe rendoit que par des gens armez. On voyoit au milieu du Malle ou de l'aſſemblée une hache d'armes & un bouclier attachez à un poteau, comme les marques de cette juriſdiction militaire. Leurs chefs leur ſervoient en meſme temps de juges dans la paix & de capitaines à la guerre; & l'on ne parvenoit au commandement que par une valeur éprouvée & un courage déterminé.

Vero mihi videtur propior illorum opinio qui non unius populi nomen hoc putant fuiſſe, ſed plurium qui in idem conſpirantibus animis Romanorum ſe ab jugo vendicarunt. *Pétau l. 6. p. 1.*

Mezerai vie de Clotaire p. 117.

S'il eſtoit queſtion de preſter le ſerment de fidélité à leurs ſouverains, le prince eſtoit élevé ſur un pavois : on luy mettoit à la main un angon ou javelot en forme de ſceptre, & pour luy faire comprendre qu'il alloit commander à une nation guerriére; & les François, dit Venantius Fortunatus, en tenant leurs épées à la main, luy juroient une fidélité inviolable : *Utque fidelis ei ſit gens armata per arma, jurat jure ſuo, ſe quoque jure ligat.*

Gregoir. de Tours l. 4. c. 46. Idem l. 11. c. 11. Idem l. 11. c. 23. L. 6. poëm. 11.

Les armes leur ſervoient d'autel & de divinité; & ils juroient par leurs épées, comme par le gage & le ſouſtien le plus ſûr de leurs promeſſes.

Des ſerments plus religieux prirent inſenſiblement la place de ces ſerments militaires. Les Francs qui avoient embraſſé la religion des Gaulois, empruntérent de ces peuples l'uſage de jurer ſur les choſes ſaintes ; & l'on vit ces François, ſi fiers & ſi indomptables, ſe ſoumettre avec docilité aux pratiques religieuſes des vaincus.

Ce paſſage à des mœurs ſi différentes ne ſe fit pas tout d'un coup. On n'oſa toucher à cet ancien uſage de ſouſtenir ſon ſerment par ſon épée. Nos François en eſtoient trop jaloux ; ils les regardoient comme le privilége de leur naiſſance, & comme la marque de leur liberté : *Sponde mihi pugnam, & manifeſtet Deus, ſi mendacium an veritatem juraſti contra me*, diſent les capitulaires du roy Dagobert. On ſe contenta d'abord qu'ils fiſſent bénir leurs armes avant que de s'en ſervir, ſoit pour combattre, ou pour preſter des ſerments : *Donet arma ſua ad ſacrandum ;* & on leur inſinua en meſme temps l'uſage d'invoquer le ſaint nom de Dieu dans ces ſerments militaires.

Si deux voiſins, diſent les capitulaires de Dagobert, « ſont en diſpute pour les bornes de leurs poſſeſſions; qu'on « léve un morceau de gazon dans l'endroit conteſté ; que le « comte ou le juge le porte dans le malle ; & que les deux « parties en le touchant de la pointe de leurs épées, prennent « Dieu à témoin de la vérité de leurs ſouſtiens : *Teſtificentur Deum creatorem.* Qu'ils combattent aprés ces ſerments, «

Baluz. to. 1. p. 81. art. 84.

Idem. art. 181. » & que la victoire décide de la juſtice : *Qualis de ipſis vicerit, ipſe poſſideat illam contentionem.*

Cette juriſprudence barbare, & ce meſlange encore bizare de pratiques ſaintes avec des combats cruels & ſanglants, cédérent peu à peu à des uſages plus pieux & plus uniformes. La pluſpart des François s'accouſtumérent enfin à jurer ſur les autels, ſur le livre des Evangiles ; ſur les tombeaux & les reliques des ſaints ; & quelquefois meſme ſur le ſaint Sacrement. Ces ſerments eſtoient compoſez de différentes formules que nous rapporterons dans la ſuite, & au travers deſquelles on pourra démeſler les mœurs de chaque ſiécle, & meſme les différentes faces & comme les nüances du gouvernement.

Nous n'avons point dans la monarchie de traité plus ancien que celuy qui fut fait à Andelaw ville d'Alſace, vers l'an 591. & entre Gontran roy Bourgogne, Childébert ſon neveu roy d'Auſtraſie & la reine Brunehaud mére de ce jeune prince. On trouve un acte ſi ancien & ſi curieux tout entier dans le livre neuviéme de l'hiſtoire de Grégoire de Tours : & l'on y peut obſerver en paſſant, la forme que gardoient nos rois dans leurs partages, & quel eſtoit en ce temps-là le doüaire d'une reine de France.

Ces princes jurérent l'obſervation de ce traité par le nom de Dieu tout-puiſſant, par la ſainte Trinité, par toutes les vertus Divines, & par le jour redoutable du jugement dernier. *Jurant partes per Dei omnipotentis nomen, per inſeparabilem Trinitatem, per divina omnia ac tremendum diem judicii.* *Greg. Turon. l. 9. c. 20.*

Mais quelques reſpectables que fuſſent ces ſerments, les plus ordinaires ſe preſtoient ſur les reliques des ſaints. Les François y avoient le plus ſouvent recours, parce qu'ils eſtoient perſuadez que la vengeance divine ſuivoit de plus prés le parjure, & qu'ils regardoient ces héros du Chriſtianiſme comme les arbitres de la colére & des faveurs du Ciel.

Charibert fils aiſné de Clotaire I. eſtant mort ſans poſtérité

rité maſculine, les rois Gontran, Sigébert & Chilpéric ſes frères partagérent ſes eſtats. Paris en eſtoit la capitale : aucun de ces princes ne la vouloit céder aux autres. Paris dés-lors n'avoit point d'équivalent. Les trois princes convinrent d'en joüir en commun. Ils firent ſerment ſur les reliques de ſaint Polieucte, de ſaint Hilaire & de ſaint Martin de n'y point entrer que de concert ; & ils eſtablirent, dit Grégoire de Tours, ces grands ſaints, juges & vengeurs du parjure : *Eſſetque Polioctus martyr cum Hilario & Martino, judex ac retributor ejus.*

Mais Chilpéric emporté par une paſſion violente, ne laiſſa pas, malgré la religion de ces ſerments, de ſe jetter dans la place. Il prit ſeulement la précautiou de ſe faire précéder par un grand nombre d'autres reliques qu'il fit porter comme une ſauvegarde à la teſte de ſes troupes ; & dans l'eſpérance que la protection de ces nouveaux patrons le mettroit à l'abri des peines dûës à ſon parjure : *Ac ut maledicto carere poſſet, reliquiis ſanctorum multorum præcedentibus, urbem eſt ingreſſus.*

Surquoy il eſt bon de remarquer que nos rois de la premiére race & ceux de la ſeconde conſervoient religieuſement dans leurs palais un grand nombre de reliques, & ſur tout la chappe ou le manteau de ſaint Martin, & qu'ils faiſoient meſme porter ces précieux dépoſts à leur ſuite, & juſques dans les armées.

Les formules de Marculphe, qu'on croit compoſées vers l'an 660. preſcrivent dans l'article 38. que tous les ſerments ſe faſſent dans le palais, & ſur la chappe de ſaint Martin : *Tunc in palatio noſtro, & ſuper capella beati Martini debeant conjurare.*

Que les preſtres, diſent les capitulaires de Charlemagne, n'aillent point à l'armée, exceptez ceux qui ſont deſtinez au ſervice divin, & à porter les ſaintes reliques : *Et ad ſanctorum patrocinia portanda.* On envoyoit ces reliques du palais dans les provinces, lorſqu'il eſtoit queſtion de preſter ſerment de fidélité au prince : *Per pignora quæ illuc*

direximus, debeant conjurare, diſent les meſmes formules, quand il s'agiſſoit de quelque traité; & on faiſoit meſme porter ſes propres reliques juſques chez les ennemis, comme un gage inviolable de ſa parole.

C'eſt ainſi qu'Ebroin maire du palais de Théodoric II. ayant défait Martin, un des ducs d'Auſtraſie, & voulant tirer adroitement ce ſeigneur de la ville de Laon où il s'eſtoit fortifié, luy envoya par deux évéſques les chaſſes de la chapelle du prince; mais dont il avoit oſté les reliques, & ſur leſquelles cependant ces laſches prélats, & les miniſtres de ſa perfidie, ne laiſſérent pas de faire ſerment qu'il pouvoit venir en toute ſûreté trouver le roy & le maire du palais pour traiter de la paix: *Hoc doloſe ac fallaciter ſuper vacuas capſas ei jurantes*, dit Frédégaire.

Eugilbert Eveſque de Paris. Riculphe Eveſque de Rheims.

L'Auſtraſien s'abandonna avec une foy entiére aux ſerments de ces évéſques: mais à peine fut-il entré dans le camp, qu'Ebroin qui croyoit ces ſerments nuls par le défaut de reliques, le fit aſſaſſiner par ſes ſatellites: miniſtre impie & ſuperſtitieux en meſme temps, il craignoit le Ciel, & il ſe flattoit de l'avoir trompé!

Quelques-uns à la vérité évitoient de jurer ſur les reliques, mais c'eſtoit par un pur ſentiment de religion; & ils ſe contentoient de preſter ſerment ſur les ornements dont l'autel ou les chaſſes de ces ſaints eſtoient reveſtuës. Chilpéric ayant fait demander le ſerment à un François qui s'eſtoit refugié au tombeau de ſaint Martin, ce ſeigneur luy envoya ſimplement la nappe de l'autel du meſme ſaint, comme la preuve de ſon ſerment: *Pallam altaris fideijuſſorem dedit*: & aprés une telle caution, la défiance n'auroit eſté guéres moins honteuſe que le parjure meſme.

Tout ce que l'uſage permettoit dans ces occaſions, c'eſt qu'on pouvoit exiger de l'accuſé qu'il fit ſouſtenir ſon ſerment par un de ſes proches & de ſes amis; & on multiplioit ces témoins à proportion de l'importance de l'affaire dont il eſtoit queſtion. C'eſt ainſi que de pareils ſerments

décidérent de la naiſſance & de la fortune d'un des plus grands rois de la premiére race.

Chilpéric eſtant mort, ce prince ne laiſſa pour luy ſuccéder qu'un jeune enfant appellé Clotaire, à peine âgé de quatre mois. La conduite peu réguliére de la reine Frédégonde ſa mére faiſoit douter s'il eſtoit véritablement du ſang de Clovis. Je crains bien, diſoit le roy Gontran ſon oncle, que cet enfant ne ſoit fils de quelque ſeigneur de la cour : *Sed, ut credo, alicujus ex Leudibus noſtris ſit filius.* Il fallut, avant que de reconnoiſtre ce prince, quoyque né dans la pourpre & dans un légitime mariage, que la reine, trois évéſques & trois cents des principaux de la nation juraſſent qu'il eſtoit véritablement fils de Chilpéric : *Sacramenta dederunt hunc à Chilperico generatum fuiſſe.*

Ces témoins s'appelloient jureurs, conjureurs, ſacramentaux : *Juratores, conjuratores, ſacramentales.* Ils devoient eſtre de condition libre, d'une réputation intégre. On exigeoit meſme qu'ils fuſſent à jeun, lorſqu'ils preſtoient ſerment ; & l'on obſerva dans la ſuite, & pour un plus grand reſpect, de ne point expoſer les reliques à cet uſage pendant le temps de l'Avent, du Careſme & des Rogations. *In his diebus*, dit le concile de Bordeaux, *non debent ſacerdotes reliquias præſtare ad jurandum.* 1255.

Ces jureurs mettoient tous la main ſur l'autel ou ſur la chaſſe où repoſoient les reliques ; & celuy qui preſtoit le ſerment mettoit ſa main ſur toutes ces mains différentes, & luy ſeul prononçoit les paroles du ſerment, ſuivant l'ordonnance du roy Dagobert : *Iſta ſacramenta debent eſſe conjurata, ut illi conjuratores manus ſuas ſupra capſam ponant, & ille ſolus, cui cauſa requiritur, verba tantum dicat, & ſuper omnium manus manum ſuam ponat.* *Lex Aldman. l. 6. art. 7.*

Que ſi on manquoit de témoins, on ſubſtituoit alors des autels ou des tombeaux en leur place, & le ſerment preſté ſur différents autels tenoit lieu d'autant de témoins. Gontran Bozon ſeigneur François, eſtant allé chercher juſ-

qu'à Conſtantinople un avanturier appellé Gondebaud, qui ſe diſoit fils naturel de Clotaire I. & dont il vouloit faire le chef d'une révolte, ce prince prétendu le voyant ſeul, & ſe défiant de tout ce qu'il luy diſoit des forces de ſon parti, exigea de luy qu'il en fiſt ſerment dans douze égliſes différentes : *At ego,* dit-il, *per duodecim loca ſancta ab eo ſuſcipio ſacramenta.*

Le choix de ces autels, ou des tombeaux ſur leſquels on devoit preſter ſerment, appartenoit à celuy qui eſtoit en droit de l'exiger ; & il preſcrivoit ordinairement l'autel auquel il avoit plus de confiance, & dont le ſaint paſſoit pour punir plus ſévérement le parjure.

Grégoire de Tours, qui m'a fourni la pluſpart des faits que je viens de rapporter, n'échappa luy-meſme à la perſécution de ſes ennemis que par de pareils ſerments. On l'accuſa du vivant de Chilpéric d'avoir parlé avec peu de reſpect de la conduite de la reine Frédégonde. L'affaire fuſt portée dans une aſſemblée générale des François. De faux témoins ſe préſentoient pour ſouſtenir l'accuſation. Il avoit pour principal délateur le gouverneur de ſa province, & ſon roy pour partie. Chilpéric, le tyran de ſes ſujets, & l'eſclave de ſa femme, demandoit hautement qu'on fiſt juſtice du calomniateur de la reine. Luy ſeul ſembloit ignorer ſes déſordres, & la cruelle Frédégonde cherchoit dans la diſgrace de ce grand homme la ſeûreté de ſes crimes & la durée de ſes plaiſirs. Tout concouroit à la perte du ſaint éveſque juſqu'à la vérité meſme. Mais le clergé & le peuple prirent la deffenſe d'un prélat qui eſtoit l'ornement de l'égliſe des Gaules. Enfin, aprés beaucoup de diſputes & d'agitations, on convint qu'on célébreroit trois meſſes ſolemnelles ſur trois autels différents, & qu'il prouveroit enſuite ſon innocence par ſerment ſur ces trois autels : *Reſtitit ad hoc cauſa, ut dictis miſſis in tribus altaribus, me de his verbis exuerem ſacramento.*

Chilpericus Nero noſtri temporis & Herodes. *L. 6. c. 46.*

Ce n'eſt pas, continuë noſtre hiſtorien, que cet aſſujettiſſement à des ſerments à l'égard d'un éveſque ne fuſt

contraire aux ſaints canons : mais les François, dit-il, jugérent qu'on devoit cette complaiſance à la perſonne du ſouverain : *licet canonibus contraria.* Ce qui a donné lieu à quelques hiſtoriens de mettre en queſtion, ſi les évêques ſous la premiére race preſtoient, meſme à leur promotion à l'épiſcopat, le ſerment de fidélité qu'ils devoient à nos rois.

Il eſt certain que le clergé, & meſme les laïques qui avoient de la pieté, faiſoient paroiſtre en général un éloignement infini pour toutes ſortes de ſerments. Saint Eloy, depuis évêque de Noyon, ſollicité par le roy Dagobert I. de luy preſter ſerment de fidélité ſur les reliques, s'en défendit avec autant de fermeté que de modeſtie. Ce prince ceſſa de le preſſer; & ſaint Oüen, auteur de ſa vie, nous apprend qu'il l'aſſeûra meſme qu'il auroit plus de créance en luy pour avoir évité le jurement, que s'il avoit fait les ſerments les plus ſolemnels : *Pollicens ſe plus eum ex hoc jam crediturum, quam ſi multimoda dediſſet ſacramenta.* *L. 1. c. 6.*

On trouve à la vérité dans le troiſiéme tome de la Bibliothéque des Peres, des lettres de Didier évêque de Cahors, qui écrivant aux rois Sigebert & Dagobert, ſe dit évêque par leur grace, & prend la qualité de leur vaſſal : *Sigeberto Regi, ſervus veſter Deſiderius, &c. & per gratiam ejus epiſcopus. Dagoberto Regi Deſiderius veſter fidelis, &c.*

On voit de plus dans la vie de ſaint Léger évêque d'Autun, que ce prélat eſtant ſollicité de reconnoiſtre pour roy un prince appellé Clovis, au préjudice de Théodoric roy de Bourgogne ſon légitime ſouverain ; ce généreux évêque proteſta qu'il perdroit pluſtoſt la vie que de violer la foy qu'il avoit, dit-il, promiſe devant Dieu de garder à ce prince. *Quouſque me Deus in hac vita juſſerit ſupereſſe, non mutabor a fide quam Theodorico promiſi coram Domino conſervare.* *Du Cheſne t. 1. p. 876.*

Voilà certainement une promeſſe de fidélité, & faite devant Dieu, *coram Domino :* cela reſſemble aſſez à un ſerment. Mais il faut reconnoiſtre de bonne foy que ſi on *Idem t. 4. p. 607.*

examine à la rigueur ces différents textes, on n'y voit aucune expreſſion qui marque qu'il eût fait un ſerment formel. Peut-eſtre que la ſainteté de ces prélats les mettoit au deſſus des ſerments, & que la crainte religieuſe de jurer leur tenoit lieu des jurements, meſme les plus ſolemnels. Il faut de plus obſerver que les évéſques vers le commencement de la premiére race n'avoient encore ni dignitez ni puiſſances temporelles qui les diſtinguaſt des ſimples particuliers. Nos rois à la vérité en honorérent quelques-uns de leur plus intime confiance, & ces princes firent meſme de grands biens à leurs égliſes. Les François d'ailleurs touchez de l'éclat de leurs vertus, recevoient leurs avis comme des loix, & ils n'entreprenoient rien ſans leur participation. Tout cela n'eſtoit encore cependant que des honneurs ſans titres, & des richeſſes ſans domination.

Mais de grands fiefs ayant eſté unis inſenſiblement à leurs croſſes, les évéſques ſous la ſeconde race ſe trouvant à la teſte des parlements & des aſſemblées générales de la nation; & ces prélats ayant des vaſſaux, & meſme des troupes qu'ils eſtoient obligez de fournir au prince, chacun ſelon leur contingent, il eſtoit bien juſte que ſuccédant aux grands de l'Eſtat par leurs fiefs, on s'aſſeûraſt alors de leur fidélité par des engagements plus précis & plus ſolemnels.

Jac. Sirmund. Notæ ad T. 2. Concil. Galliæ f. 6. 36. Paſquier Recherches de France c. 236.

Jamais ces ſerments ne furent plus fréquents que ſous cette ſeconde race, & par conſéquent plus mal obſervez. Nos rois les faiſoient meſme réïterer à une meſme perſonne en différentes occaſions. On ne voit preſque plus que ſerments, que parjures, que révoltes & que guerres civiles. Différentes cauſes y contribuérent: le changement arrivé dans la maiſon regnante y eût beaucoup de part; & l'origine des fiefs, l'élévation à la puiſſance des grands vaſſaux, cauſérent depuis une révolution générale dans le royaume, & donnérent comme une nouvelle face à la monarchie.

C'eſt ce qu'il faut développer auſſi ſommairement & en moins de paroles que nous pourrons.

Pépin chef de la ſeconde race, & qui venoit d'élever ſa maiſon ſur les ruines de celle de Clovis, n'ignoroit pas qu'il ne pouvoit prendre trop de précaution pour s'aſſeûrer de la fidélité de ſes nouveaux ſujets. Ce fut le premier de nos rois qui ſe fit couronner avec les cérémonies de l'Egliſe, pour conſacrer ſa perſonne & la rendre plus auguſte & plus reſpectable à ſes peuples; & il ſe fit meſme couronner une ſeconde fois par les mains du pape Eſtienne, qui par complaiſance pour ce prince, excommunia les François, s'ils reconnoiſſoient d'autres rois que les princes de ſa race. On voit dans nos annales, & ſur-tout dans la chronique d'Adelmus, tous les ſerments que Pépin exigea de Taſſilon duc de Baviére. Il obligea ce prince de jurer ſucceſſivement ſur les tombeaux de ſaint Denys, de ſaint Martin & de ſaint Germain qu'il luy conſerveroit & aux princes Charles & Carloman ſes enfants une fidélité inviolable : *Fidelitatem jure jurando ſupra corpus ſancti Dionyſii promiſit; & non ſolum ibi, ſed & ſuper corpora ſancti Martini & ſancti Germani ſimili ſacramento fidem ſervaturum pollicitus eſt.* 752.

Adelmi Chronic. ann. 756. & 757. Ann. rerum Francicarum. Annal. Bertiniani ad ann. 757.

Charlemagne, quoy-que plus autoriſé par l'éclat de ſes victoires, ne laiſſoit pas d'avoir pour ſuſpecte la puiſſance & la fidélité des grands. Guillaume de Malmesbury, hiſtorien célébre & judicieux, remarque que ce prince, pour mieux s'aſſeûrer de ſes nouvelles conqueſtes, donna la pluſpart des grandes terres & des fonds aux égliſes, parce que, dit cet auteur, la foy du clergé luy eſtoit moins ſuſpecte que celle des laïques, & qu'il eſperoit que l'exemple & l'autorité ſainte des évefques contiendroit meſme les laïques dans les bornes de l'obéïſſance : *Nolle ſacri ordinis homines tam facile quam laïcos fidelitatem Domini rejicere, præterea, ſi laïci rebellarent, poſſent illos excommunicationis autoritate & potentiæ ſeveritate compeſcere.*

De-là vinrent tant de loix, de canons, de formules de

preſter le ſerment de fidélité, & qu'on voit répandus, ſoit dans les capitulaires de ce prince, ou dans les conciles tenus ſous ſon régne, & auxquels il ſoumit le clergé comme les laïques.

Miſſi Dominici. Que tout homme, dit-il, dans l'inſtruction qu'il adreſſe aux commiſſaires des provinces, qui nous a promis fidélité comme à ſon roy, la renouvelle comme à ſon empereur : *Nunc ipſum promiſſum Cæſaris faciat.*

Capitulata data miſſis Dominicis art. 2. an. 802. Nous ordonnons, diſent les Peres du troiſiéme concile de Tours, que les évêſques gardent une fidélité inviolable au prince : *Et fidem quam ei promiſſam habent inviolabiliter cuſtodire ſtudeant.*

813.

On ne voit à la vérité encore dans ces textes différents qu'une ſimple promeſſe de fidélité à l'égard des évêſques : *nunc ipſum promiſſum.* Il n'y eſt encore fait mention d'aucun ſerment précis. Mais ſous le régne ſuivant quelques-uns de ces prélats n'ayant que trop profané la ſainteté de leur caractére dans les guerres civiles, on exigea d'eux un ſerment de fidélité ; & le canon 12. du deuxiéme concile d'Aix ordonne qu'on dépoſe l'évêſque qui aura violé ce ſerment : *Aut etiam ſacramentum fidelitatis violaverit proprium gradum amittat.*

836.

L'empereur Loüis le Débonnaire ſon fils voulant aſſeûrer la fortune de Charles le Chauve, le dernier & le plus chéri de ſes enfants, déclara en pleins Eſtats quel devoit eſtre ſon partage ; & il obligea, diſent nos annales, les évêſques, les abbez, les comtes & les vaſſaux de luy preſter ſerment de fidélité : *Sicque, jubente imperatore, epiſcopi, abbates, &c. Fidelitatem ſacramento firmaveruut.*

Bertin annal. an. 837.

Le meſme Charles le Chauve devenu roi de France, ſe plaignit dans le concile de Toul de la perfidie de Ganelon archevêſque de Sens, convaincu d'entretenir des intelligences criminelles avec Loüis le Germanique, quoy-qu'il eûſt preſté ſerment de fidélité à Charles en quatre occaſions différentes ; car il m'avoit engagé ſa foy, dit ce prince, dans le temps qu'il n'eſtoit que clerc de ma chapelle : il

avoit

avoit réïteré ce ſerment à ſa promotion à l'épiſcopat, & les peres du concile luy repréſentérent qu'il avoit encore fait le meſme ſerment dans le temps du partage de l'empire entre les enfants du Débonnaire, & enfin au couronnement de ſon ſouverain : *Poſt repetita toties ſacramenta.*

Je ne m'arreſterai point à entaſſer tous les ſerments que l'on trouve dans cette ſeconde race. Je ne fais que marquer les matiéres en paſſant, & je cherche moins la multitude des faits que les différences qui s'y rencontrent. J'obſerverai ſeulement qu'il paroiſt par ces actes du concile de Toul, qu'il y a prés de 900. ans que les évéſques dans le temps de leur promotion à l'épiſcopat, preſtoient ce ſerment de fidélité à nos rois. Il faut remarquer cependant que ce n'eſtoit pas ſans répugnance ; & que quand ils pouvoient s'en diſpenſer, ils ne donnoient qu'une ſimple promeſſe de fidélité ſans jurement. On mît meſme cette différence entre les évéſques & les abbez, que les évéſques promettoient ſeulement, & que les abbez, comme les laïques, juroient la fidélité, comme on le peut voir dans les annales de ſaint Bertin : *Epiſcopi profitentes illi fideles fore ; abbates vero ſacramentis fidelitatem promiſerunt.*

Mais l'eſtabliſſement des fiefs ſous la ſeconde race fit naiſtre les ſerments féodaux, dont aucun ordre de l'eſtat ne fut exempt dans la ſuite. Telle en fuſt l'origine.

Les gouverneurs des provinces ou des villes, abuſant de la foibleſſe du gouvernement, ſe perpétuérent inſenſiblement dans leurs emplois. Ils les rendirent bientoſt héréditaires ; & d'officiers deſtituables à la volonté du prince, ils s'érigérent inſenſiblement en petits ſouverains.

Ils s'aſſujétirent enſuite des vaſſaux, & ils ne tenoient plus à la Couronne que par les différents ſerments de fidélité qu'ils preſtoient à nos rois.

Il y avoit deux ſortes de ſerments : le ſerment ſimple, qu'on appelloit communément ſerment franc ; & le ſerment lige. Le premier ne regardoit que le fief que le vaſſal tenoit du prince ou du ſeigneur ſuzerain. Telle eſtoit

Artus I. duc de Bretagne, Pierre Mauclert & Jean le Roux avoient fait des ſerments liges. François I. Artus III. preſtérent ce ſerment debout. *Lob. t. 1. p. 626. & 669. L. 1. c. 25.*

la province de Bretagne, dont quelques ducs prétendoient ne devoir à la Couronne qu'un ſerment ſimple, & ſeulement pour la terre & le fief qu'ils tenoient originairement de la couronne ; & l'on rendoit ce ſerment debout, l'épée au coſté, les mains ſur les évangiles & avec le baiſer.

Le ſerment lige tomboit auſſi-bien ſur la perſonne que ſur le fief du vaſſal : tel eſtoit le ſerment que les rois d'Angleterre devoient autrefois à la Couronne pour le duché de Guyenne, ainſi que le reconnut Edoüard III. & comme on le peut voir dans Froiſſard.

Ce mot de *ſerment lige* venoit, ſelon quelques auteurs, d'un ancien uſage de lier le pouce au vaſſal, ou de luy ſerrer les mains dans celles de ſon ſeigneur, pour marquer que le vaſſal eſtoit lié par ſon ſerment. On le rendoit nuë teſte, à genoux, les mains jointes, ſans épée, ſans éperons & ſans ceinture.

Du Cheſn. t. 4. p. 189. Epiſt. Fulberti 45.

Ce ſerment renfermoit différentes obligations, que Fulbert évеſque de Chartres rapporte dans une de ſes lettres à Guillaume duc d'Aquitaine, & que ce prélat dit avoir priſes luy-meſme des écrivains de ſon temps les plus autoriſez : *Quæ ex librorum auctoritate notavi.*

Le vaſſal par ſon ſerment s'engageoit au prince de luy conſerver la vie & les membres ; qu'il ſeroit en ſeûreté dans les fortereſſes qu'il luy confioit ; & il y avoit meſme de ces chaſteaux qu'on appelloit ſpecialement *fiefs jurables*, parce que le vaſſal, outre l'homage & le ſerment commun de fidélité, en faiſoit un particulier d'ouvrir les portes de la fortereſſe en tout temps à ſon ſeigneur, & ſoit qu'il fuſt en guerre ou en paix, *pacatus vel non pacatus ;* & ſoit qu'il s'y préſentaſt à la teſte de ſon armée, ou avec ſa maiſon & ſes ſeuls domeſtiques, *ad magnam vel ad parvam vim.* Quelques-uns de ces vaſſaux en devoient ſortir quand le prince y entroit ; d'autres pouvoient y reſter. Quelquefois ils n'eſtoient tenus ſimplement que de ſouffrir à chaque mutation de ſouverain qu'on arboraſt ſes enſeignes ſur les tours, & qu'on y fiſt trois fois ſon cry de guerre :

Feudum jurabile.

toutes différences qui varioient ſelon la nature différente des inféodations.

Le vaſſal qui preſtoit le ſerment lige eſtoit obligé de ſervir ſon ſeigneur en perſonne & envers tous & contre tous qui peuvent vivre & mourir, excepté contre ſon pere; & tant en guerre qu'en jugement, c'eſt-à-dire, à ſervir d'aſſeſſeur pour juger les cauſes de ſes égaux, conformément à l'inſtitution de la juſtice des Pairs. Il devoit ſe rendre utile à ſon ſeigneur. Fulbert explique cette utilité des ſecours qu'il devoit au prince quand il eſtoit en guerre: *Auxilium domino ſuo fideliter præſtet.* On ſçavoit le nombre de troupes que les grands vaſſaux devoient à la Couronne, ſoit qu'ils fuſſent laïques, ou du premier ordre du clergé.

Les grands officiers preſtoient ſerment pour leurs charges. On y avoit annexé la juſtice & quelques revenus annuels. Le but de ces inféodations eſtoit de rendre ces offices héréditaires comme les gouvernements l'eſtoient devenus. Le conneſtable juroit Dieu ſon créateur, & par ſa foy & ſa loy, de ſervir le roy ſon maiſtre ſans épargner ſa vie & juſques à la mort incluſivement, ainſi que porte la formule de ce ſerment.

Bertrand du Gueſclin recevant l'épée de conneſtable des mains du roy Charles V. la tira du fourreau, & plein d'une noble confiance en ſon courage, je jure, dit-il, en adreſſant la parole au prince, que je ne l'y remettrai jamais que je n'aye chaſſé les anglois de voſtre royaume: ſerment qu'il accomplit. *Vie de du Gueſclin par du Chaſtelet p. 188. 1370.*

Le chancelier juroit de bien & loyaument conſeiller le roy, de luy garder ſon patrimoine, & le profit de la choſe publique; qu'il ne ſerviroit à autre maiſtre ne ſeigneur qu'à luy, & que ne robes ou profit ne prendroit de quelque ſeigneur que ce ſoit, &c.

Nos rois exigeoient cette ſorte de ſerment de leurs chanceliers dans un temps où les grands de l'eſtat ne faiſoient point de difficulté de prendre des princes alliez de leur

maiſtre, des penſions qu'ils appelloient fiefs de bourſe, & dont ils faiſoient meſme des ſerments particuliers. Mais il eſtoit bien juſte que le chef de la juſtice & des conſeils du roy n'euſt point de part à ces engagemens étrangers:

Mich. de l'Hopit. ſerm. l. 1. ad Franc. Oliverium.

Longè qui maximus inter
Principis officia, atque toga civilis honores,
Totius eſt commiſſa fides.

Tous les ſerments de ces grands officiers eſtoient des ſerments liges. On les preſtoit à genoux, nuë teſte, les mains jointes, & dans celles du prince, & de la meſme maniere que les preſtoient les vaſſaux de la Couronne.

C'eſt l'aſſujettiſſement à ces différentes cérémonies qui donnoit tant d'éloignement aux éveſques pour les ſerments, & ils croyoient que l'obligation de mettre leurs mains entre celles du prince, comme une marque de vaſſalité & de dépendance, bleſſoit la ſupériorité de leur caractére: *Manibus enim datis more Francico fidelitas promittebatur.*

Ann. 858. c. 15.

Eſt-il juſte, diſoient ces prélats aſſemblez à Creſſy, & qui s'expliquoient par la plume éloquente de Hincmarc, que des mains qui ont eſté conſacrées par une onction céléſte, & que la langue des éveſques qui eſt devenuë la clef du ciel, ſoient profanées par des ſerments qui ne conviennent au plus qu'à des laïques! *Manus enim chriſmate ſancto perunctæ &c. & lingua epiſcopi quæ facta eſt clavis cœli.... ut ſæcularis, ſuper ſancta juret!*

Cependant ce meſme Hincmarc ayant rendu ſa fidélité ſuſpecte au roy Charles le Chauve, ce prince l'obligea dans le concile de Pontyon de preſter un ſerment précis de fidélité. C'eſt dequoy ce prélat fit depuis des plaintes ſi ſçavantes & ſi améres, dans un ouvrage qu'il compoſa exprés en forme d'apologie. Il y employe l'autorité de l'Ecriture, il cite les peres, les papes, les conciles, pour faire voir qu'on devoit ſe contenter à l'égard d'un éveſque d'une ſimple promeſſe de fidélité: *Non aliud ſacramentum niſi*

libelles professionis. Il semble à l'entendre qu'on ait violé nos plus saints mystéres. Il n'estoit cependant question que du mesme serment que les évesques avoient fait sous le régne de Loüis le Débonnaire, que la pluspart avoient renouvellé au roy son fils, que les abbez prestoient sans répugnance, & que le prince croyoit estre en droit d'éxiger indifféremment de tous ses sujets. Hincmarc estoit à la vérité un des plus sçavants hommes de son siécle, ennemi des nouveautez, & zelé défenseur de la doctrine de l'Eglise, mais trop jaloux de l'honneur & du succés de ses sentiments particuliers. Il s'estoit hautement déclaré dans l'assemblée de Cressy contre ce qu'il appelloit l'abus des serments, & il se voyoit avec une douleur meslée d'une secrete honte, l'apostat d'une opinion dont il eûst voulu estre le martyr.

Ses successeurs eûrent moins de vivacité. On ne parla plus de la promesse. Les évesques prestérent serment. Arnould archevesque de Rheims, dit Hugues Capet écrivant au pape, nous a presté un serment qui doit servir de préservatif contre tous ceux qu'il avoit déja faits, ou qu'il pourroit faire à l'avenir : *Quod contra præterita & futura valeret sacramenta* ; d'où il semble résulter que ce prélat avoit presté le serment de fidélité aux derniers rois de la seconde race. *Duchesn. t. 4. Hist. Franc.*

Yves de Chartres qui vivoit sous le régne de Philippe I. nous fournit de nouvelles preuves de la pratique constante de ces serments que les évesques prestoient à leur promotion à l'épiscopat. Radulphe, dit-il, dans sa lettre au pape Pascal, n'a pû obtenir le consentement du roy pour estre promû à l'archevesché de Rheims, qu'il n'eûst fait le serment de fidélité que les archevesques de Rheims & les plus saints évesques de France ont toûjours presté à nos rois : *Quam prædecessoribus suis regibus Francorum antea fecerunt Rhemenses archiepiscopi & cæteri regni Francorum quamlibet religiosi & sancti episcopi.* Il est vrai que ces princes pour s'accommoder à la pieuse délicatesse des évesques, *Ep. 41. in Duchesn. t. 4. p. 239.*

& pour laiſſer meſme une juſte diſtinction entre un ordre ſi reſpectable & les abbez ; nos rois, dis-je, ſe contentérent d'abord qu'ils fiſſent ce ſerment à la ſimple vûë du livre des évangiles : *Inſpectis ſacroſanctis evangeliis,* comme parle le concile de Meaux.

Forma juramenti fidelitatis facti regi Franciæ *Spic. tom. 10. p. 283. 1291.*

On trouve dans le 10. tome du *Spicilegium* de Dom Luc d'Achery, la forme de ce dernier ſerment, tel que » le preſta Guillaume le Maire évéſque d'Angers. Je me » préſentai, dit ce prélat, devant le roy Philippes (c'eſt » Philippes le Bel) l'étolle au col & croiſée, je mis la main » ſur l'eſtomac en préſence des ſaints évangiles ; pour lors le » ſeigneur de Chambery chevalier me dit, vous jurez au » ſeigneur roy & à ſon fils la loyauté, & que vous conſerve- » rez ſon corps, ſes membres, ſa vie, ſes droits & ſon hon- » neur temporel .... C'eſt ainſi que vous jurez ; & je reſ- » pondis : oüy je le jure : *Ita juratis, & nos reſpondimus ita* » *juro.*

Cette ſorte de ſerment eſt encore plus développée dans un compromis que firent l'archevéſque de Cologne, l'évéſque de Liege & le duc de Brabant vers l'an 1332. & dans la perſonne de Philippe de Valois.

» Ce que leſdits archevéſque, évéſque & duc ont pro- » mis tenir en bonne loyauté, les prélats la main au pectus » en la préſence des ſaints évangiles, & ſans y toucher, & » ſelon ce qu'à leur honneſte eſtat appartient, & li, duc » par ſon ſerment.

La préſence du confeſſeur du roy eſtoit requiſe dans ces » meſmes ſerments. Celuy qui fait ſerment de feaulté, dit » l'ancien livre de la Chancellerie de France, doit eſtre en » habit honorable, & a-t-on accouſtumé de le faire au roy » aprés la meſſe, préſent le confeſſeur du roy ; & le doit- » on l'étolle au col, les mains au pits ou poitrine, & non » pas les mains jointes comme l'hommage.

Spicil. t. 10. ibid.

Le ſerment devoit ſe preſter pour le plus tard quarante jours aprés la main levée de la régale. *Ipſe tamen electus,* dit Philippe le Bel, *tenebitur bona fide nos adire infra*

quadraginta dies poſt ſuſceptionem regalium & nobis juramentum fidelitatis præſtare.

Les évelques ne devoient ce ſerment qu'à la ſeule perſonne du roy, quand meſme leurs évelchez eſtoient ſituez dans des provinces du royaume qui avoient des comtes ou des ducs particuliers : *Sive ſint duces, ſive comites, aut alii domini temporales*, dit le roy Charles VII. écrivant au pape Eugene IV. *Sumus enim*, ajoûte ce prince, *unicus prælatorum & eccleſiarum hujuſmodi princeps, protector & conſervator.*

Spicil. t. 7. p. 286.

Philippe le Bel dont nous venons de citer l'Ordonnance, déclare expréſſément dans la main-levée qu'il accorda à l'évelque d'Angers, que, ſi le comté d'Anjou venoit à eſtre ſeparé de la Couronne, l'évelque ne feroit aucun ſerment qu'au roy meſme : *Epiſcopus non teneretur facere hujuſmodi juramentum comiti Andegavenſi.* Et Pierre Roger archevelque de Roüen, & depuis pape ſous le nom de Clement VI. eſtant ſollicité par Philippe de Valois de preſter ſerment de fidélité à Jean duc de Normandie ſon fils, ce prélat voulut s'en diſpenſer, & allégua pour raiſon, qu'il ne devoit ce ſerment qu'au roy de France : & il fallut que le roy Philippe luy donnaſt des lettres patentes en datte de l'an 1334. par leſquelles ce prince déclaroit que cette preſtation de ſerment ne pouroit tirer à conſéquence pour les ducs de Normandie qui ne ſeroient pas, comme le prince Jean, héritiers préſomptifs de la Couronne.

Lettres patentes de Philippes de Valois en François gardées dans les archives de la cathedrale, données à ſainte Marie prés Pontoiſe, c'eſt Maubuiſſon, au mois de Juin 1334. Les Lettres de Jean duc de Normandie ſont datées du Pont ſaint Maixance au mois de Juillet de la meſme année. Hiſt. des Arch. de Roüen p. 502.

A l'égard du cérémonial, il a changé dans la plus grande partie. Le prélat ne met plus d'étolle ; il paroiſt ſeulement en camail & en rochet, & il preſte ſerment à genoux les mains jointes & dans celles du prince. Le grand aumoſnier y tient la place du confeſſeur du roy. On ne fait plus de difficulté de jurer ſur les ſaints évangiles, & ce qui paroiſſoit un abus à Hincmare eſt devenu un devoir pour ſes ſucceſſeurs. Mais c'eſt que la chaleur de nos diſputes vient ſouvent moins de la différence qui ſe rencontre dans les ſujets, que de l'émulation qui ſe trouve dans

les eſprits, & de la ſupériorité que nous voulons prendre ſur les opinions des autres.

Aprés tout, ce Hincmarc & les évéſques de ſon temps devoient avoir d'autant moins de peine à preſter ces ſerments, qu'eux-meſmes prenoient grand ſoin d'en exiger de leurs ſouverains pour la conſervation de leurs priviléges. Ils ne mettoient point la couronne ſur la teſte de ces princes qu'ils n'en eûſſent obtenu la promeſſe ou le ſerment de les protéger & de les défendre : *à vobis perdonari petimus, &c.* Nous vous demandons, dit le meſme Hincmarc, en adreſſant la parole à Loüis le Begue qu'il alloit ſacrer, que vous conſerviez nos droits, nos priviléges & nos libertez. Et le prince répondit : *Promitto vobis, & perdono canonicum privilegium :* je vous promets & donne ma parole que je conſerveray exactement vos priviléges.

Ann. Bertiniani.

Il eſt bien vray que les ſeigneurs & les grands de l'eſtat prétendoient, ainſi que le rapporte M. de Marca, que ces paroles devoient moins s'entendre d'un ſerment que d'une ſimple promeſſe, & purement gratuite : & ce ſavant prélat ajoûte que ces termes *promitto, perdono*, que Loüis le Begue prononça, ne devoient pas avoir plus d'étenduë que ceux de *concedo, indulgeo :* oüy je vous le promets, je veux bien vous l'accorder. Mais cependant, ſi l'on conſulte l'uſage, le plus ſûr interprete des textes douteux, il faut convenir, comme on le voit dans les relations différentes de leurs ſacres, que nos rois, aprés avoir avoir prononcé le *perdono*, mettoient la main ſur le livre des évangiles, ce qui ſembloit faire de cette promeſſe un ſerment formel.

De concordia Sacerd. & Imperii. l. 4. c. 9. p. 295.

Cerem de Godefr. t. 1. p. 257. Sacre de François I. en 1514. le 25. Janvier.

Peut-eſtre, & qu'il me ſoit permis de hazarder cette conjecture, qu'il eſtoit arrivé de ces ſerments de nos rois, comme de ceux des évéſques dont je viens de parler. Ce ne furent d'abord que de ſimples promeſſes, ſi l'on s'attache avec rigueur à la lettre & au ſtile ordinaire de nos anciennes chroniques, mais qui paſſoient pour de véritables ſerments dans des ſiécles où régnoit plus de bonne foy & de

de ſimplicité. On les reveſtit depuis de différentes formalitez, à meſure que les hommes avoient moins de probité & plus de méfiance ; & ces promeſſes prirent enfin le nom & le caractére de ſerments, par la cérémonie qu'on ajoûta de mettre la main ſur les choſes ſaintes, & par toutes les imprécations dont on dévoüoit les parjures à la vengeance divine.

Nous n'avons vû ni autels ni reliques dans les ſerments qui ſe firent au traité d'Andelaw, le ſeul qui nous ſoit reſté de la premiére race. 591

Il ne paroiſt pas meſme de ſerment dans celuy de Stratsbourg fait vers l'an 842. entre Charles le Chauve & Loüis le Germanique. Ces princes déclarent ſeulement qu'ils font alliance, & qu'ils s'uniſſent pour l'amour de Dieu, pour le ſoulagement du peuple Chreſtien, & pour leur commune deffenſe : *Pro deo amur, & pro Chriſtian poblo, & noſtro commun ſalvament :* jargon meſlé de Latin & de Gaulois, appellé Roman, & dont s'eſt formée inſenſiblement la langue Françoiſe. *Cap. Baluz. t. 1.*

Ce ne fut que ſous le regne de Charles le Simple que les promeſſes réciproques d'obſerver les traitez prirent la forme des ſerments corporels, c'eſt-à-dire, en touchant ou des reliques, ou le livre des évangiles. Celuy de Bonn fait entre le prince & Henry de Saxe roy d'Allemagne fut ſigné au milieu du Rhin, où ſe fit l'entreveûë des deux rois ; ils en jurérent l'obſervation ſur les reliques ; & leur ſerment finit par ces paroles : *Sic nos deus adjuvet, & iſtæ ſanctæ reliquiæ.* 921. *ou ſelon Baluz.* 926.

Il ne ſe fit preſque plus de traitez entre nos rois & leurs alliez, qu'on n'y fit intervenir des ſerments, ſoit ſur les reliques ou ſur les ſaints évangiles, & ſur tout ce que la réligion a de plus ſacré. J'obſerverai en paſſant que quand nos ſouverains traitoient avec des princes d'un rang inférieur, ils ordonnoient à quelque ſeigneur de leur ſuite de jurer & de mettre la main ſur les reliques en leur pla-

ce. Jean comte de Mortain ayant fait un traité en l'an 1192. avec Philippe Auguſte ; & le prince Anglois ayant fait les ſerments ordinaires, le roy de ſon coſté fit jurer pour luy un chevalier de ſa cour appellé Barthelemy : *Ego Joannes in propria perſona juravi, rex autem Franciæ Bartholomæum militem ſuum fecit jurare.*

Recüeil de Traitez t. 1.

Ces ſeigneurs ſubſtituez, auſſi-bien que les miniſtres & les ambaſſadeurs, juroient ordinairement au nom & par la perſonne de leur ſouverain : *in perſonam conſtituentis.* Georges cardinal d'Amboiſe, dans l'acte de foy & hommage qu'il rendit pour le duché de Milan à l'empereur Maximilien I. & comme procureur de Loüis XII. jura par la vie & le ſalut de ſon roi. Auſſi eſtoit-ce ce que ce grand homme avoit de plus cher au monde : prélat, dit l'hiſtoire, avec un ſeul bénéfice ; miniſtre ſans avarice & meſme ſans orgüeil, & qui n'eût jamais pour objet que la gloire d'un prince qui ne la cherchoit luy-meſme que dans la félicité de ſes ſujets. Nous retrouvons ſous cette troiſiéme race l'uſage eſtabli dés la premiére, de ſe preſcrire de part & d'autre les reliques ſur leſquelles on devoit jurer. Le ſecond traité d'Arras fait en 1477. entre Loüis XI. & François duc de Bretagne, porte expréſſément, que, le roy de ſa part, & le prince de la ſienne, jureront de garder ces preſents articles, ſur telles reliques que l'on voudra adminiſtrer à l'autre ; reſervé toutefois que le roy ni le duc ne ſeront tenus de faire ledit ſerment ſur le précieux corps de N. S. ni ſur la vraye croix, eſtant en l'égliſe de Monſieur ſaint Lo d'Angers. Cette reſerve de ne vouloir jurer ſur le précieux corps de N. S. nous fait voir que cette ſorte de ſerment eſtoit en uſage dans la troiſiéme race. Nous en avons une preuve dans le ſerment de fidélité que les eſtats de Bretagne preſtérent en 1486. à Anne de Bretagne, fille & héritiere du duc François II. & depuis reine de France, & femme ſucceſſivement des rois Charles VIII. & Loüis XII. Vous jurez, dit le chancelier de Bretagne, en adreſſant la parole aux ſeigneurs des eſtats, par

Idem. t. 2. p. 40.

27. Juillet.

d'Argentré p. 1081.

le précieux corps de noſtre benoiſt Sauveur J. C. cy preſent « *Lobin. t. 2. p. 756.*
ſacramentalement, & autres ſaintes reliques cy eſtant, dites « *Amen.* Le baron d'Avaugour & les autres membres des eſtats « députérent, diſent les hiſtoriens de cette province, Michel Guibé éveſque de Rennes, afin de toucher, au nom de tous, le corps de J. C. & reſpondirent *Amen*, dans le temps qu'il le touchoit. C'eſt ainſi que s'en explique d'Argentré.

A l'égard de la croix de ſaint Lo, cette croix l'emportoit alors ſur les reliques; meſme de ſaint Martin ſi reverées & ſi redoutables dans la premiére race. Loüis XI. ne vouloit point entendre parler d'y preſter ſerment, ſous prétexte que c'eſtoit manquer de reſpect pour l'inſtrument de noſtre ſalut: mais un de ſes hiſtoriens nous apprend que ſa répugnance ne venoit que parce que c'eſtoit une vielle créance de ſon temps, dit cet auteur, que ceux qui ſe parjuroient, en jurant ſur cette ſainte relique, mouroient miſérablement dans l'année: & le bon prince, qui eſtoit auſſi attaché à la vie qu'il l'eſtoit peu à ſa parole, diſſimuloit ſa crainte ſous un reſpect ſi religieux. *P. Matthieu vie de Loüis XI.*

Il eſt certain que la frayeur de la vengeance divine ſervit long-temps comme d'une barriére reſpectable contre l'inconſtance & la perfidie des hommes. On inventa meſme différentes ſortes d'imprécations pour fixer leur parole. Mais la foy n'eſt jamais plus mal gardée que quand on prend tant de meſures pour s'en aſſeûrer. Des uſages ſi ſaints & ſi pieux eûrent enfin le ſort de la pluſpart des choſes du monde; on ceſſa de les révérer à force de s'en ſervir; & les reliques les plus célébres pour les ſerments perdirent inſenſiblement leur réputation, s'il eſt permis de s'exprimer ainſi, parce qu'on y avoit eû trop ſouvent recours.

On fut obligé de changer la formule des ſerments. On ſubſtitua à la crainte du Ciel, qui ſe faiſoit ſentir trop rarement, la frayeur des foudres eccléſiaſtiques toûjours preſts à tomber ſur les parjures; & la pluſpart des ſouverains de

l'Europe ſe ſoumirent de concert à eſtre excommuniez par le Pape, s'ils violoient leur ſerment.

On ſe flattoit d'avoir trouvé le moyen d'enchaiſner leur parole; mais ils échappérent bien-toſt à ces précautions; & celuy qui vouloit recommencer la guerre, ou obtenoit diſpenſe de ſon ſerment, avant que de prendre les armes, ou, s'il avoit déja fait quelques actes d'hoſtilité, il en demandoit l'abſolution avant qu'on eûſt prononcé contre luy les cenſures eccléſiaſtiques.

Ce fut pour prévenir ce détour, & pour aſſeûrer l'effet de l'excommunication, qu'on inventa la fameuſe clauſe du *Niſi*. Cette clauſe conſiſtoit en ce que ces princes, immédiatement aprés avoir ſigné leur traité, faiſoient d'avance & de concert fulminer les cenſures par l'official de l'éveſque diocéſain de l'endroit où ce traité avoit eſté conclu, & celuy-cy déclaroit dans ſa ſentence qu'il excommunioit actuellement celuy qui violeroit ſon ſerment dés à préſent comme dés lors, & dés lors comme dés à préſent. *Ex nunc pro ut ex tunc, & ex tunc pro ut ex nunc*, niſi *conventa acta, concluſa & capitulata realiter & de facto adimpleantur.*

Recüeil de Traitez t. 1. p. 133. ed. de Paris.

Enſorte que celuy de ces princes qui rompoit le traité eſtoit cenſé excommunié, ſans qu'on fuſt obligé d'avoir recours à aucune autre forme de juſtice que la ſimple publication de la ſentence de cet official.

Loüis XI. dans une promeſſe qu'il fit à Edoüard IV. roy d'Angleterre d'une penſion annuelle de 50000. écus d'or, s'y engage, dit-il, par le traité de l'an 1475. ſous les peines des cenſures Apoſtoliques & par l'obligation du *Niſi. Obligamus nos ſub pœnis Apoſtolicæ cameræ & per obligationem de Niſi.* Mais cette clauſe inventée par quelques canoniſtes, n'eſtoit pas capable de fixer des princes que la crainte du Ciel ni le reſpect des choſes ſaintes n'avoient pû arreſter. Il fallut enfin avoir recours à des liens d'une autre eſpece. Ce fut par un intereſt purement temporel que ces princes taſcherent de s'engager mutuelle

ment à tenir leurs paroles; & des ſouverains, dans une défiance réciproque, n'eûrent point de honte d'offrir ou d'exiger le ſerment de leurs ſujets, & de les faire intervenir pour caution de leurs promeſſes. *Partem meorum hominum feci jurare*, dit Baudoüin comte de Flandres, dans le traité de Péronne, *& partem jurare faciam.* Ann. 1099.

Ces princes portérent encore plus loin la défiance & la précaution. Ils convinrent que ceux de leurs ſujets qui auroient ſouſcrit avec ſerment à leurs traitez, ſeroient en droit de paſſer dans le parti de celuy à qui on manqueroit de parole: abus qui rendoit les ſujets arbitres de leur devoir, & les interprétes de celuy de leurs ſouverains.

J'ay donné pour ſeûreté de ma parole, dit Jean roy d'Angleterre, le comte d'Albemarle & tels & tels ſeigneurs, & ils ont fait ſerment de paſſer avec tous leurs vaſſaux au ſervice du roi de France, ſi je rompois la paix que je viens de jurer: *Et hoc modo juramentum fecerunt quod ipſi cum omnibus feodis ſuis circa mare ad dominum Franciæ irent.* 1200.

Le fameux traité d'Arras ne ſe fit qu'à de pareilles conditions. Philippe duc de Bourgogne exigea du roi Charles VII. qu'il luy fournît les ſcellez & les ſerments des princes & ſeigneurs du ſang, ainſi que portent les termes de ce traité, & que ces ſeigneurs s'obligeaſſent à paſſer dans ſon parti, ſi le roy violoit ſa parole: ſtipulations à la vérité bien dures pour un ſouverain, ſur-tout à l'égard de ſon vaſſal, mais que le malheur des temps rendoit ſupportables. La guerre civile & la guerre étrangere deſoloient en meſme temps nos provinces. L'Anglois ligué avec le Bourguignon eſtoit maiſtre de la meilleure partie du royaume. Ce fier ennemi, abuſant de nos diſgraces, ne vouloit point de paix, & l'on ne pouvoit arreſter le progrés de ſes armes, à moins que de détacher le duc de Bourgogne de ſes intéreſts. En un mot, il eſtoit queſtion de raffermir la monarchie ébranlée juſques dans ſes fondements. 1435.

Ce fut dans cette vûë que Charles VII. ordonna à ſes

plénipotentiaires de ſigner un traité qui eût eſté honteux, s'il n'eût eſté néceſſaire. Mais les grands hommes ſçavent ſe ployer aux conjonctures & ſe preſter aux évenements ſans rien perdre de leur véritable grandeur. Ce prince ayant joint ſes armes à celles de Philippe, chaſſa les Anglois de la France; & victorieux de ces opiniaſtres ennemis, il maintint avec autant d'honneur que de religion le traité fait avec le duc de Bourgogne.

Ep. 219. ad 4. Epiſc. Curiæ.

On eſtoit deshonoré parmi les François, dit ſaint Bernard, ſi on violoit ſon ſerment, quand meſme un ennemy l'avoit exigé avec injuſtice: *Probro ducebatur apud Francigenas juramentum ſolvere, quantumlibet male publice juratum.* Pluſieurs de nos princes ont ſouvent mieux aimé hazarder leur couronne, & meſme expoſer leur vie, que de ſigner des traitez ou de preſter des ſerments qui bleſſoient leur honneur ou leur conſcience, & qu'ils prévoyoient qu'ils ne pourroient pas obſerver dans la ſuite.

On ſçait ce qui arriva à ſaint Loüis aprés la perte de la bataille de la Maſſoure. Ce prince, que ſon zéle & ſon courage avoient conduit en Egypte, s'y trouva priſonnier des Sarraſins avec un grand nombre de ſes ſujets. On convint de ſa rançon & de la leur Il eſtoit queſtion de part & d'autre de preſter les ſerments néceſſaires pour confirmer le traité. On ne pouvoit prendre trop de précaution contre des Infidelles qui ſe faiſoient un mérite de manquer de foy aux Chreſtiens. Saint Loüis, inſtruit par un Syrien appellé Nicolas Dacre, exigea des Emirs certaines formules de ſerment qui, dans les principes de leur religion, paſ-
» ſoient pour inviolables. Ils firent, dit Joinville, trois ſer-
» ments différents: le premier, que s'ils manquoient à leur
» parole, ils vouloient eſtre honnis comme cil qui alloit nuë
» teſte en pelerinage au tombeau de Mahomet, ou comme
» cil qui laiſſoit ſa femme, & la reprenoit aprés; ou en-
» fin, comme le Sarraſin qui mange de la chair de porc.
Les Emirs de leur coſté firent compoſer deux ſerments par un renégat, & ils les firent enſuite propoſer à ſaint

Loüis. Le premier portoit, que, ſi le traité ſe rompoit de ſa part, il vouloit eſtre ſéparé pour toûjours de la compagnie de Dieu. Par le ſecond, il conſentoit d'eſtre mis au meſme rang que le Chreſtien qui renie ſon Dieu, ſon bapteſme & ſa loy, & qui par mépris pour J. C. crache ſur la Croix. Saint Loüis conſentit à preſter le premier ſerment; mais il rejetta avec indignation le ſecond, qui luy parut pluſtoſt un blaſphême eſtudié qu'un véritable ſerment. Les Emirs luy portérent pluſieurs fois le poignard à la gorge pour l'y déterminer. Les uns vouloient luy couper la teſte; d'autres menaçoient de le crucifier avec tous les priſonniers. Saint Loüis demeura ferme, & l'emporta. Toute la fureur des Emirs ſe changea enfin en admiration; & ce prince, quoy-que captif, ſçeût faire reſpecter juſques dans les fers ſa religion & ſa parole par des barbares furieux & inſolents de leur victoire. 1250.

Nos ſouverains ſe ſont enfin affranchis de toutes ces formules différentes. Ils ne jurent plus qu'en foy & en parole de Roy: ſerment plus ſimple, mais plus conforme à la majeſté du Prince & à la dignité de ſa Couronne.

DISCOURS
SUR
QUELQUES ANCIENS POETES,
Et ſur quelques Romans Gaulois peu connus.

Par M. GALLAND.

TOUT ce qui contribuë à perfectionner l'hiſtoire des ſciences & des arts doit eſtre précieux ; & je me flatte au moins de faire une choſe agréable au public, & à l'Académie en particulier, en tirant de l'oubli pluſieurs poëtes & romans Gaulois, dont le nom & les ouvrages ont eſté inconnus à la Croix du Maine & à Fauchet. Ce que j'en dirai pourra ſervir de ſupplément à ces deux auteurs, & eſtre de quelque utilité à ceux qui entreprennent une hiſtoire complette de la poëſie Françoiſe.

C'eſt de la bibliothéque de M. Foucault que j'ai tiré les matériaux de cet ouvrage, car tous les poëtes dont je dois parler y ſont en manuſcrit, & je les rapporterai dans le meſme ordre où je les ai placez dans ſon catalogue ſous le titre de *Poëtes François anciens & modernes.* Par les poëtes François anciens, j'entends ceux qui ont écrit avant le regne de Loüis XI. & par les modernes, ceux qui ont écrit depuis, juſqu'au regne de François I. avant Clément Marot.

Je mets à la teſte de ces poëtes anciens, le manuſcrit intitulé *Le Brut d'Angleterre*, roman de Maiſtre Euſtace. Je me ſers du mot de *Roman* dans ſon ancienne ſignification, au lieu de ce que nous appellons Poëme aujourd'huy. En cette ſignification néanmoins c'eſtoit un poëme en Gaulois ; langage qui dans les premiers temps fut appellé

appellé Roman, de la langue Latine ou Romaine, d'où il tiroit ſon origine.

Ce roman de Maiſtre Euſtace eſt un petit volume *in folio* ſur vélin, qui vient de la bibliothéque de Triſtan de Saint-Amant, auteur des trois volumes de Commentaires ſur les Médailles des empereurs Romains. En cela j'ay ſuivi l'exemple de Fauchet, qui l'a mis le premier des cent vingt-ſept poëtes François dont il a donné la liſte, comme celuy qui luy a paru le plus ancien par ſa date.

Le roman de Maiſtre Euſtace eſt ſuivi d'un recüeil de cinq autres romans trés anciens, tous en vers de huit ſyllabes, écrits d'une meſme main ſur vélin. C'eſt un gros volume *in folio*.

Le premier de ces romans eſt le roman de Troye, par Benoiſt de ſainte More. Ce poëte n'eſt pas dans la liſte de Fauchet. C'eſt luy-meſme qui nous apprend ſon nom & ſon ſurnom au commencement du roman, à la premiére page; en ces vers:

Cette eſtoire n'eſt pas uſée,
N'en gaires livres n'eſt trouvée:
La retraite ne fut encore.
Mais, Beneoit de ſainte More,
L'a tranſlaté, & fait, & dit,
Et à ſa main les mots écrit.

Beneoit eſt écrit en trois ſyllabes à cauſe du vers; il ſe nomme auſſi dans le corps du roman de meſme qu'à la fin, où il dit;

Je n'en fait plus, ne plus n'en dit;
Beneoit, qui c'eſt Roman fit.

Il eſt fâcheux qu'il ait négligé de dater ſon ouvrage, comme d'autres de nos poëtes l'ont pratiqué.

Le ſecond roman eſt le roman *des Rois d'Angleterre*,

& de leurs œuvres, par Maiſtre Gaſſe, qui n'eſt pas dans la liſte de Fauchet, non plus que Benoiſt de ſainte More. il ſe nomme ainſi luy-meſme au commencement :

Maiſtre Gaſſe l'a tranſlaté,
Qui en conte la vérité.

Le quatriéme de ces romans intitulé *Le Chevalier au Lion*, eſt auſſi du meſme auteur. Il marque qu'il acheva ce dernier l'an 1155. en ces deux vers :

Mil & cent cinquante-cinq ans
Fit Maiſtre Gaſſe ce Roman.

Maiſtre Euſtace a marqué dans les vers rapportez par Fauchet, qu'il a auſſi achevé le *Brut* la meſme année. Ainſi il eſt conſtant que ces deux anciens poëtes ont eſté contemporains, & qu'ils ont traité à peu prés le meſme ſujet; Maiſtre Euſtace dans le Brut d'Angleterre, & Maiſtre Gaſſe dans le roman des rois d'Angleterre.

Il faut bien diſtinguer ce Maiſtre Gaſſe dont je viens de parler, de Gaces Brulet dont Fauchet fait mention à la page 122. poëte fameux du temps de Thiebaut roy de Navarre, dont il eſtoit ami. Le ſurnom de Brulet, le titre de Monſeigneur, que Fauchet luy donne, & l'ortographe de leurs noms en font aſſez connoiſtre la différence.

Le troiſiéme roman du recüeil eſt le roman de Perceval, dont le poëte, qui ne s'eſt pas nommé, ſe fait connoiſtre pour auteur de pluſieurs autres ouvrages, en ces vers, par où il commence celuy-cy :

Cil qui fit d'Enée & d'Enide,
Et les commandements d'Ovide,
Et l'art d'aimer en Roman miſt,
Del Roy Mare, & d'Uſelt la blonde;
Et de la Hupe, & de l'Eronde,
Et del Roſſignol la muance,

Un autre conte commence
D'un vallet qui en Greſſe fu,
Del linage le Roy Artu.

Il paroiſt qu'il eſtoit de Beauvais, quand il dit quelques vers aprés, qu'il a trouvé l'original de cette hiſtoire

En un des Livres de l'Aumaire,
Monſignor S. Pierre à Biauvais.

C'eſt peut-eſtre Raoul de Beauvais, à qui Fauchet attribuë ſeulement des chanſons. Mais ſi tous ces ouvrages ſont véritablement de luy, comme il y a grande apparence, on luy eſt obligé de la connoiſſance qu'il en donne luy-meſme.

Le cinquiéme des romans du recüeil, eſt celuy des ſept Sages de Rome ou de *Dolopathos*, dont Hébers eſt auteur. Fauchet à la page 105. a traité amplement de l'auteur & du roman dont il cite un bon nombre de vers.

Voicy un autre roman fort ancien qui n'eſt pas mentionné par Fauchet. C'eſt le roman d'*Athys* & de *Prophylias*, par Aléxandre, ſur vélin, *in fol.* L'auteur ſe nomme au cinquiéme vers du commencement que voicy;

Qui ſaiges eſt de ſapience,
Se doit eſpandre de ſa ſcience;
Si qu'il la puiſſe retenir;
Et qu'autre puit de luy oir:
Oicis le ſçavoir Aléxandre,
Qui par-tout veut ſon ſens eſpandre;
Quand il ſera du ſiécle iſſu,
Aprés ſa mort ſoit ramentu.
Aiert gaires ſaiges de clergie;
Mais des Aurtouts oit la vie.

Il a voulu dire par ces deux derniers vers, qu'il n'avoit pas fort approfondi les ſciences; mais qu'il avoit beaucoup lû.

La difficulté eſt de ſçavoir, ſi cet Aléxandre eſt le meſ-

me qu'Aléxandre de Paris, qui a donné le nom aux vers Aléxandrins, ou qui a donné lieu de les nommer ainſi, par le roman d'Aléxandre le Grand qu'il a compoſé en cette ſorte de vers avec Lambert *Li Cors*, comme Fauchet l'a prouvé par des témoignages tirez de ce roman. Si cela eſt, le roman d'Athys fait voir qu'il a compoſé des ouvrages en d'autres vers qu'Aléxandrins. Ce vers,

Oicis le ſavoir Aléxandre,

marque que le roman a eſté récité, & peut-eſtre meſme chanté publiquement, de meſme que le roman d'Aléxandre le Grand, & qu'un autre du meſme auteur dont Fauchet n'a point parlé. Celuy-cy eſt dans la meſme bibliothéque de M. Foucault ſur papier *in fol.* intitulé *le Livre d'Eléne, mere S. Martin, & Briſon.* A la fin, on lit:

Cy finerai mon cronique d'Elaine, lequel a eſté orthographié par le commandement & requeſte de ma trés-noble. & puiſſante Loyſe, Dame de Crequy Canaples & de pluſieurs autres terres & ſeignouries. Aléxandri manu propria.

Comme l'écriture de ce manuſcrit, autant qu'il le paroiſt, n'eſt que du ſeiziéme, ou tout au plus que d'environ la fin du quinziéme ſiécle, & que l'ouvrage, comme le ſtile le fait connoiſtre, eſt beaucoup plus ancien, il peut avoir eſté copié ſur l'original. Et ſi l'auteur eſt Aléxandre de Paris, comme la vray-ſemblance y eſt entiére, c'eſt encore un de ſes ouvrages dont Fauchet n'a pas fait mention. Il eſt bon de remarquer en paſſant que cet ancien poëte, aprés avoir compoſé le roman d'Aléxandre avec Lambert *Li Cors*, en a compoſé d'autres en meſmes vers, dont il a eſté le ſeul auteur. Celuy-cy eſt du meſme ſtile, & il commence ainſi :

Seigneurs, plaiſe vous, oir bonne canchon,
Je crois que de meilleur dire ne pourrait-on.

Ce début a rapport au livre de la vengéance d'Aléxandre

le Grand de Jean le Nivelois cité par Fauchet, qui commence auſſi par ces vers :

Seigneurs, or faites pès, un petit vous taiſiez :
Sorrez bons vers nouviaux ; car li autres ſont viez.

Il marque de plus que c'eſt une piéce de jongleſie, compoſée pour eſtre recitée dans des aſſemblées de grands ſeigneurs. Elle eſt variée de differents récits, vifs & agréables.

Fauchet n'attribuë à Robin de Compiegne que des vers en fait de Jeux Partis, ou de queſtions problématiques ſur l'amour, & M. Foucault a de luy dans un manuſcrit *in fol.* ſur vélin, un ouvrage de poëſie ſous le titre de *Traitié*. Ce ſont des dits moraux, ſententieux & ſatyriques, en quatrains. Son nom de Robin ſe trouve en celuy-cy :

Toutes ordres ſont bonnes, bien gard, caſcun le ſoie,
Caſcun fait grand proëce, qui bien tient ce qu'il oie.
Mais on ne doit priſier, ce que Robin ſe loë.
Verſonnenel, qui porte le venin en ſe coe.

Dans le meſme poëme, Robin de Compiegne ſe repent d'avoir compoſé les vers d'amour dont parle Fauchet. C'eſt dans ce quatrain qui eſt au commencement :

J'ay fait en me joneche, maint dit par vanité,
Où maintegent ſe ſont mainteſois delité.
Or niendoint Dieu en faire pairvrie canité,
Pour amender les autres, qui pau m'ont proſité.

Quoy-que Robin de Compiegne ne faſſe pas mention de ſon ſurnom dans ce traité, ſon langage néanmoins, qui ſent le voiſinage de la Picardie, le rend aſſez connoiſſable.

Avec le traité de Robin de Compiegne, il y a un roman en vers de huit ſyllabes, intitulé *le Pélerinage de Jeſus-Chriſt*. L'auteur, qui ne ſe nomme pas, témoigne au com-

mencement qu'il l'a achevé l'an 1358.

Li Beſtiaires, ou de la nature des beſtes, roman en vers de huit ſyllabes ſur velin *in fol.* par Guillames ou Guillaumes. Le premier feüillet eſt un peu rompu au haut, de maniére qu'il y manque une trentaine de vers, tant d'un coſté que de l'autre.

Fauchet fait mention de quatre poëtes anciens du nom de Guillaume, chacun avec un ſurnom, qui ſont Guillaume Viaux, Guillaume le Viniers, Guillaume de Lorris, Guillaume de la Villeneuve. Ainſi il paroiſt que celuy-cy, qui ne ſe donne pas de ſurnom, eſt un poëte différent. Il a dédié ſon roman à un Raoul qu'il appelle ſon ſeigneur, ſans le diſtinguer autrement, comme il le marque à la fin, où il dit :

Guillames, qui ceſt livre fiſt,
En la deſtraille tant diſt
De ſire Raol ſon ſeignor,
Por qui il fu en tel labor,
Et li & bien guerdonné,
Et bien promis, & bien donné.

Richard Dourbault, eſt encore un des poëtes François qui n'a pas de rang dans la liſte de Fauchet. Le manuſcrit que M. Foucault a de luy eſt la *Coûtume de Normandie* en vers de huit ſyllabes ſur papier, *in fol.* volume aſſez gros. Il ſe nomme à la fin de l'ouvrage, qu'il a daté de l'an 1280. Voicy l'endroit par où l'on pourra juger auſſi de ſon ſtile :

Mil ans deux cent quatre fois vingt,
Aprés ce que Jeſus-Chriſt vint,
En terre pour humain linage,
Pour rendre nous noſtre héritage,
Ceſt le regne de paradis,

Que Adam nous toli jadis,
Qui de mauvais venin ere ivre.
Miſt Richard Dourbault ceſt livre
En rime au mieux qu'il ſeult.

C'eſtoit une grande entrepriſe pour ce temps-là; & l'on peut dire que Richard Dourbault s'en eſt acquitté en homme habile & capable. Il mérite d'autant plus d'eſtre mis au nombre de nos anciens poëtes, qu'il n'a pas tant compoſé ſon roman pour plaire que pour inſtruire.

Je ne parle icy du roman de la Roſe, commencé par Guillaume de Lorris, & achevé par Jean de Meun ſurnommé Clopinel, que pour faire remarquer qu'à la fin d'un des deux exemplaires manuſcrits que M. Foucault poſſede, écrits ſur velin, avec des miniatures du temps, on lit ce diſtique:

Nature rit, ſi comme ſemble,
Quant hic *&* hæc *joignent enſemble.*

Nous avons déja parlé d'un roman de Perceval, dont Raoul de Biauvais peut avoir eſté l'auteur. M. Foucault en a un autre différent ſur vélin, mais défectueux au commencement & à la fin: ce qui fait que le nom du poëte demeure inconnu. Ce poëte eſt peut-eſtre Chriſtien de Troyes, qui, ſelon Fauchet, a compoſé un roman ſous ce titre, qu'il a dédié à Philippe comte de Flandres qui mourut l'an 1191. mais Fauchet n'a pas veû cet ouvrage. Il en parle ſeulement ſur le témoignage de Geoffroy Thory de Bourges dans ſon livre intitulé *le Champ fleuri*. On peut juger du ſtile & de ſon ancienneté par ces vers qui en ſont tirez:

Perceval ce conte l'eſtoire,
A ſi perduë la mémoire,
Que de Dieu ne luy ſovient mais.
Cinq fois paſſa Avril & May,

Ce ſont cinq ans tres tot entiers,
Ainçois qu'il entraſt aus Moſtiers,
Ne Dieu, ne ſa croix aoura
Tout einſins cinq ans demoura.

Fauchet attribue ſeulement à Jean Bodel d'Arras une petite œuvre, dit-il, en forme d'adieu. Mais M. Foucault a un roman de la bataille de Roncevaux en vers Alexandrins d'un auteur inconnu, qui marque que Jean Bodiaux, c'eſt le meſme que Jean Bodel, a traité auſſi la meſme bataille en roman. Cet auteur dit à la fin :

Mais dit vous en avons la plus grande partie ;
Et encore furent tant que j'aye aſſ.....
L'eſtoire, tout ainſi comme il m'eſt chargié ;
Car n'eſtoit que par moy ſoit de tout abbregié,
Que cele que j'ay dit fuſt de tout enlardie.
Que Jean Bodiaux fit que les langue ot polie,
De biaux ſavoir parler & de ſcience aquiſcé.

Voilà en meſme temps une éloge de Jean Bodiaux, & un témoignage qui aſſeûre qu'il avoit traité auparavant le meſme ſujet en vers.

A la fin de la bataille de Ronceraux de l'auteur inconnu, on lit : *Cy fine les bataille de Roncevaux, où Roll. & Olr. & leurs compagnons moururent ; & Guenelon les Venetian, Roy Marſile, & en ſupendu & de trait à chevaux.*

Enſuite par une autre écriture fort ancienne, on apprend que ce manuſcrit a appartenu à Jean de Flandres ſeigneur de Crevecœur : *Chez Romam & Monſieur Jean de Flandres ſeigneur de Crevecœur que Dieu gard. Amen, amen.*

A ce roman il en faut joindre un autre d'un autre poëte qui n'eſt pas plus connu. C'eſt le roman de Renaut, dont le

le commencement manque. Il eſt *in 4°.* & écrit ſur vélin en un volume aſſez gros. Le titre ſe lit à la fin dans ces deux vers :

Ci faut le Romant de Renaut,
Qui boens eſt, & maint denier vaut.

L'auteur du roman de Florimont en vers de huit ſyllabes ſur vélin, petit *in fol.* n'eſt pas inconnu de meſme. Il eſt d'Aymé ou d'Aymon de Chaſtillon, qui témoigne au commencement qu'il eſtoit de la ville de ce nom. A la fin il ſe donne ces deux noms, où il marque auſſi qu'il acheva ſon roman en l'an 1180. Il dit :

Quant Aymez en fit le Roman,
Mil & cent & quatre-vingt ans
Avoit de l'Incarnation,
A dont fuſt retrait par Aymon.

D'autres vers qui ſuivent ceux-cy font foy que le manuſcrit eſt de l'an 1295. cent quinze ans aprés la compoſition du roman :

Et quant cil Romam fut écri,
Corroit mil deux cens quatre-vingt
Et quinze ans el mois d'Aouſt.

Il n'eſt fait aucune mention du roman non plus que du poëte, ni dans Fauchet, ni dans la bibliotheque de la Croix du Maine.

M. Foucault a un autre exemplaire du meſme roman auſſi ſur vélin *in 4°.* où la meſme date de ſa compoſition ſe trouve à la fin. Pour ce qui eſt du manuſcrit, il eſt de l'an 1323. comme ces vers du copiſte nommé Thomas le Huchier le certifient :

L'an mil trois cens & vingt-trois,
In jors devant la ſainte Croix,

Fiſt Thomas le Huchier ceſt livre,
Moult fu lié que en fu delivre.

Lie ſignifie icy *joyeux*, de *lætus* ; d'où vient le mot de *lieſſe*. Le manuſcrit eſt un peu effacé au commencement & en pluſieurs autres endroits. A la fin il y a une partie d'hiſtoire des Croiſades, mais imparfaite & trés-maltraitée du temps.

Par la date de la compoſition de ce roman, on voit qu'Aymon de Chaſtillon a ſuivi de prés Maiſtre Euſtace & Maiſtre Gaſſe, les deux plus anciens de nos poëtes.

C'eſt dommage que le roman de Roland, ou de Charlemagne & du comte Aimeri ſoit imparfait au commencement. Le nom du poëte, qui ne ſe trouve pas dans le reſte, y eſtoit peut eſtre marqué. Il eſt ſur vélin *in 4°.* & en vers de dix ſyllabes ; par où l'on peut conjecturer qu'il n'eſt pas ſi ancien que les précédents. En effet, il paroiſt que les poëſies de nos poëtes les plus anciens, ne ſont qu'en vers de huit ſyllabes ou de douze.

On trouve dans les meſmes manuſcrits des contes pieux & moraux dont l'auteur ne s'eſt point nommé, *in 4°.* ſur vélin. Ils commencent par ces vers, qui font juger de leur grande ancienneté :

Aide Dex voil, Jeſus-Chriſt,
Pere, Fils, Saint Eſperit.
Dex qui tot puet, qui tot créas,
Qui en la Croix ſain te enas.

Voicy quelques titres de ces contes : *Dou Juiveau qui ſeſcomingea ò les enfants.* C'eſt-à-dire : *Du petit Juif qui communia avec de petits enfants.*

De la fille au Bourgeis qui mit un enfant ſur l'Ermite : c'eſt-à-dire, *de la fille du Bourgeois qui eût un enfant, & qui en accuſa un hermite.*

De l'Ermite qui ardi ſez doiz pour luy eſchuier de luxure; c'eſt-a-dire, qui ſe brûla les doigts contre la tentation de la chair.

Je mets ici en rang un livre en proſe *in* 4° ſur vélin, à cauſe d'une piece de poëſie qui eſt au commencement. Il eſt intitulé: *Demandes touchant l'ancienne chevalerie, faites au prince de chevaliers de Noſtre-Dame de la Noble Maiſon.* Ce poëme commence & continuë en cette maniére de vers; c'eſt-à-dire, de deux vers de huit ſyllabes, & d'un de quatre.

L'autre jour mon chimin aloie,
En allant. Melun colioie,
Pour mieux ſçavoir
D'où vient qu'un hom puet avoir
Du commencement ſe puet émouvoir;
A ſi grand fait.

Il ſeroit curieux de ſçavoir quelque choſe davantage de ces chevaliers de Noſtre-Dame de la Noble Maiſon & de leur prince; & Gioffroi de Charni eût dû dire quelque choſe de plus de ſa perſonne.

Le roman de Fortune & de Félicité, ſur Boëce de Conſolation. Par frere Regnault de Loüens des Freres Preſcheurs, ne doit pas eſtre oublié. Il eſt *in* 4° ſur vélin, & c'eſt une traduction toute en vers du livre de Boëce de la Conſolation de la Philoſophie.

Le nom, le ſurnom & la profeſſion de frere Regnault de Loüens ſe trouvent dans le prologue par acroſtiches de quatre vers en quatre vers, dequoy il donne avis à la fin de ſon poëme, ſans s'y nommer plus ouvertement. Ce qui facilite cette découverte, c'eſt que chaque premiere lettre des vers acroſtiches eſt peinte dans cet exemplaire.

Le prologue & le premier livre ſont en vers de ſeize ſyllabes, & les autres livres, au nombre de quatre, en vers

de huit ſeulement. Frere Regnault avertit dans le meſme prologue, que ſon intention avoit eſté de faire tout ſon roman en cette ſorte de vers ; mais que la difficulté qu'il y avoit trouvée, l'avoit contraint de diſcontinuër. Il ne marque pas s'il en fut l'inventeur, ou s'il l'avoit priſe de quelqu'autre qui l'eûſt miſe en uſage avant luy. Voicy comme il commence le prologue :

Fortune, mere de triſteſſe, de doleur & d'affliction,
Mettre me fait en ma jueneſſe, mon eſtude & m'intention,
De faire un roman ſur Boëce, com dit de conſolation ;
Qui donne confort & lieſſe à ceux qui ont tribulation.

Et il explique en ceux-cy, ce qui l'obligea de changer de deſſein.

Au premier, quand je propoſois du livre rimer la matiere,
En ma penſée propoſois totjours garder une maniére ;
Car le livre cuidai rimer tout ſelon la rime premiére,
Mais un peu trop fort la trouvai, ſi j'ai rimé en plus aigiere.

On voit que ces vers de ſeize ſyllabes ſe réduiſent chacun à deux vers de huit, dont la rime eſt alternativement maſculine & feminine par quatrain ; & c'eſt en cela ſans doute que frere Regnault de Loüens trouva de la difficulté. Il eſt bien remarquable que dans le premier quatrain, le premier hemiſtiche finit par une rime féminine, ſans eſtre ſuivie d'une céſure, excepté au quatriéme vers :

Qui donne confort & lieſſe à ceux qui ont tribulation.

Nos plus anciens poëtes en vers Alexandrins ſe donnoient cette licence, & il y en a des exemples dans les vers de Robin de Compiégne qui ont eſté citez cy-deſſus.

Nous avons encore à obſerver que frere Regnault de Loüens ne donne pas au mot de rime la ſignification d'aujourd'huy, mais du ῥυθμὸς des Grecs, & du *numerus* des Latins, c'eſt-à-dire, de l'arrangement compaſſé des ſyllabes, d'où reſulte l'harmonie pratique. Au reſte, frere Regnault de Loüens marque à la fin de ſon roman le temps qu'il l'acheva, qui fut en l'an 1336.

L'an mil trois cens ſexe & trente;
Le darrain jour de Mars prenez
Si ſerez quant à fin mené;
Fut cy roman apoligné.

Si ſerez ſignifie, *ainſi vous ſçaurez.*

A la fin du volume il y a un petit traité de morale en proſe ſans nom d'auteur. C'eſt un enſeignement pour le fils d'une dame qui n'eſt pas nommée.

Frere Regnault de Loüens n'eſt pas le ſeul qui a entrepris de mettre la Conſolation de Boëce toute en vers, M. Foucault en a un autre roman auſſi tout en vers de huit ſyllabes, dont le romancier ne s'eſt pas nommé. Il eſt auſſi *in* 4° ſur vélin, & il commence ainſi:

Tous ceux que fortune enyvre,
Qui tous de convoitiſe ardent,
Quant ils étudient ce livre,
Et diligemment le regardent, &c.

Le copiſte a fini ſon travail par ces deux vers Latins, qui ſont fort mal placez l'un prés de l'autre:

Scriptor qui ſcripſit, cum Chriſto vivere poſſit.
Detur pro pœna ſcriptori pulchra puella.

Dans un volume qui contient pluſieurs traitez en proſe, il y en a un par quatrains, en vers de huit ſyllabes d'un trés-ancien poëte qui n'eſt pas nommé, intitulé *les Pro-*

verbes des Philoſophes. Virgile y eſt au nombre de ces philoſophes, & la ſentence renfermée dans ce quatrain luy eſt attribuée:

Par defaute de compaignie,
Eſt maint amour des compaignie:
Et par defaut de bon ſeigneur,
Ont maintes gens perdu du leur.

Defaute au féminin eſt remarquable dans le premier vers. Un des traitez en proſe eſt intitulé: *le livre d'Amourettes par un hermite.* C'eſt un traité de dévotion. Le volume eſt *in 4°* ſur vélin.

Dans un autre reçüeil *in 4°* ſur papier, il y a un ouvrage en proſe & en vers de Pierre Michault, intitulé *la Danſe des aveugles.*

Pierre Michault eſt appellé par la Croix du Maine dans ſa bibliotheque Françoiſe, poëte & orateur François, ſecretaire du comte de Charolois fils du duc de Bourgogne en 1466. Selon le meſme la Croix du Maine, il eſt auteur d'un livre intitulé: *le Doctrinal de la cour*, partie en vers, partie en proſe, imprimé *in 8°* à Géneve en 28. feüilles. Ce doctrinal de la cour eſt apparemment le meſme que l'ouvrage qui eſt ici appellé la danſe des aveugles; le nom & le ſurnom de Pierre Michault ſe trouvent dans la derniere ſtance, qui dit:

Pierre ne peut humeur de bas pretendre,
Ne dure teſte entendre à bien haut eſtile;
Pour ce ſubmets le ſens qu'on peut y prendre,
A tous liſans à qui poura l'entendre,
Par élever entendement habile.
Les priant tous que par voie utile,
Il leur plaiſe corriger bas & hault
Leur eſcolier & diſciple Michault.

Il y a dans le meſme recüeil une piece de poëſie Françoiſe, intitulée *Proceſſus Balue.* C'eſt une ſatyre contre le cardinal Baluë, ſans nom d'auteur.

J'acheve ces obſervations par trois ouvrages de poëſie d'un auteur contemporain de Pierre Michault. C'eſt Olivier de la Marche, maiſtre d'hoſtel des derniers ducs de Bourgogne, dont il a auſſi compoſé une hiſtoire excellente, qui a eſté imprimée plus d'une fois, & que l'on trouve dans les bibliotheques.

Le premier de ces ouvrages eſt intitulé: *De la puiſſance de nature, & comment les corps celeſtiaux gouvernent naturellement le monde.* Il eſt *in* 4°, ſur vélin, en vers de huit ſyllabes, & il commence ainſi:

Dieu glorieux, & ſouverain,
De ſapience & bonté plain.

Le titre du ſecond ouvrage eſt *le Parement des dames*, avec des explications en proſe, où l'on trouve l'hiſtoire de *Griſilidis*, que feu M. Perrault a miſe en vers. Il eſt *in* 4° & ſur vélin. Il a eſté imprimé avec les explications, au rapport de la Croix du Maine. Il eſt par ſtances de huit vers de huit ſyllabes.

M. Foucault a un autre exemplaire du meſme ouvrage ſans explications, en petit *in* 4° ſur vélin, avec des miniatures ſous ce titre différent de l'autre: *Traité de l'amour des dames, au quel traité ſont diſcouruës pluſieurs raiſons, qu'il faut pluſtoſt aimer les dames à cauſe de leurs vertus, que pour les ſenſualitez & concupiſcence charnelle.*

Le troiſiéme & dernier ouvrage eſt *le Chevalier déliberé*, ſur papier, avec des figures ou mignatures qui ne ſont pas fort exquiſes. Ce chevalier deliberé eſt Olivier de la Marche, qui en voyageant en chevalier errant, armé de toutes piéces, rencontre l'hermite appellé *Entendement*, qui luy fait voir les reliques de meſſire *Accident.* Ce ſont les armes rompuës & briſées des vaillants hommes, qui ont fait le plus de bruit ſur la terre. Il ſe bat contre Meſſire

Accident, auquel il ne peut reſiſter ; de maniére qu'il ſe rend ſon priſonnier. Il s'égare enſuite, & il ſe trouve devant le palais d'*Amour*, où *Deſir* veut qu'il entre, mais *Souvenir* l'en détourne. Il vient au manoir de bonne *Avanture*, demeure de fraiſche *Memoire*, & fraiſche *Memoire* luy montre les ſépultures des anciens trépaſſez ; & par les épitaphes, il reconnoiſt ceux qui avoient eſté déconfis par *Débile* ou par *Accident* ; par *Debile* il entend la mort naturelle.

En cet endroit Olivier de la Marche fait mention particuliére des princes & des ſeigneurs qui eſtoient morts de ſon temps. Il parle ainſi de l'empereur Sigiſmond :

Le mis l'œil ſur un Empereur,
Fils du puiſſant Roy de Béhaigne ;
Sigiſmond prince de valeur.,
Hardi & vaillant deffenſeur
Du grand empire d'Allemaigne :
Debile qui mainte en mehaigne
L'amors, abbatu, & maté,
Maulgré empire & royaulté.

Il dit auſſi de Jacques de Bourbon, roy de Naples :

Là fut Jacques de Bourbon
Roy de Naples, moult à priſier :
Le monde ne luy ſembla bon,
Se voüa à la Religion,
Et fut obſervant Cordelier.
Mais debile, pour le mouſtier ;
Ne pour royale dignité,
Ne la de la mort reſpiſé.

Il y a vingt-huit ſtances hiſtoriques de cette ſorte, qui ſont mention d'autant de perſonnes diſtinguées.

Le Chevalier Déliberé arrive enfin au palais d'*Atropos* où *Accident* & *Débile* tranchent le cours de la vie des mortels aux

aux portes devant la cloſture du palais, il mit cette inſcription en lettres dorées, comme il les appelle :

Cy fine le chemin mondain,
Cy fine la ſente de vie.
Cy ſe fiert le pas inhumain;
Dont Atropos juge ſoudain
A le pouvoir & ſeigneurie.
Nul n'y entre qu'il ne deſvie
Deux champions & ſi tres-forts
Qu'ils ſont tous les anceſtres morts.

Il décrit enſuite le combat donné entre Meſſire *Débile* & le duc Philippe de Bourgogne; mais ce combat manque dans le manuſcrit. Atropos qui y préſide eſt décrite en cette maniére.

Atropos d'un habit divers,
Fut paré d'eſtrange maniere;
Bandulé couleurs en travers,
Dentelé de terre & de vers,
Séant en pompeuſe chayere.
Contenance montroit trés-fiere,
Tenant un dard de défiance,
Contre tel qui gaires n'y penſe.
Son Maréchal fut Cruauté,
Qui tint des liches l'ordonnance.
Son Hérault eſtoit Volonté,
Portant un blaſon diapré
De couleurs de Méconnoiſſance.
Son Chancelier eſtoit Doublance;
Portant le ſeau dont Me ſouſſie
Armoié de, Nul ne s'y fie.

On voit en cela le ſtile naïf du temps, qui donnoit fort dans ces ſortes d'allégories.

Il y a à la fin une plainte en vers de la Juſtice, au nom de la Bourgogne, qui paroiſt eſtre auſſi d'Olivier de la Marche.

Prenez pitié du ſang humain,
Noble Roy Loys de Valois;
Nous tourmentez ſoir & matin,
Par guerres & piteux exploits.
Souviegne-vous, que povre & nu,
Bourgogne vous a ſouſtenu,
Et ſouef nourri mainte année.
Mais vous avez mal reconnu
La plus dolente qui ſoit née.

La plus dolentente qui ſoit née;
Eſt au debout de ſes roëlles.
Par vous ſanté luy ſoit donnée:
Vous guériſſez des eſcroëlles.
Mettez jus debat & querelles:
Car vous n'aurez hercle demain.
Ains que mort trappe vos merelles,
Prenez pitié du ſang humain.

BIBLIOTHEQUE DU LOUVRE

SOUS LES ROIS

CHARLES V. CHARLES VI. ET CHARLES VII.

Dissertation Historique.

Par M. Boivin le Cadet.

IL y a long-temps que je cherche à m'inſtruire ſur un fait obſcur, qui regarde la Bibliotheque du Roy. Il paroiſt par d'anciens inventaires, que nos Roys ont eû autrefois dans le Louvre un amas de livres aſſez conſidéble, qui ne ſe trouvent aujourd'huy ni dans la grande Bibliotheque de Sa Majeſté, ni dans le cabinet dont M. Dacier a la garde. Je voudrois ſçavoir ce que ces livres ſont devenus.

J'eſpere que la Compagnie ne me refuſera pas ſes lumiéres & ſes ſecours dans cette recherche. Le fait que je me propoſe d'examiner eſt un point d'hiſtoire, qui n'a jamais eſté traité par aucun hiſtorien, & qui mérite bien, ce me ſemble, d'eſtre éclairci par de ſçavants Antiquaires, aſſemblez dans le lieu meſme où eſtoit la Bibliotheque dont il s'agit, & où l'on voit encore aujourd'huy le cabinet des livres du Roy.

Pour traiter à fond cette queſtion, il eſt neceſſaire, avant toute choſe, d'expliquer ce que c'eſtoit que l'ancienne Bibliotheque du Louvre. C'eſt ce que je vais taſcher de faire. Je ne diray rien de ſa premiére inſtitution, que je n'ay pû encore découvrir. Je parleray ſeulement des acquiſitions qui l'augmentérent, des diminutions qu'elle ſouffrit, des inventaires qui en furent faits, & des perſonnes qui y exercérent la commiſſion de Gardes de la Librairie pen-

dant plus de cinquante ans, ſous le Roy Charles V. & ſous les deux Rois de meſme nom qui luy ſuccédérent.

Le Roy Charles V. ſurnommé le Sage, aimoit fort la lecture. (a) C'eſtoit luy faire un préſent trés agréable que de luy donner des livres. On luy en apportoit de ous coſtez. Non ſeulement les Auteurs & les Libraires, mais encore les Princes, les grands de ſa Cour, & la pluſpart des officiers de ſa maiſon, luy faiſoient à l'envi de ces ſortes de préſents.

Tous ces livres, joints à l'ancien fond de la Bibliotheque qui luy avoit eſté laiſſée par ſon pere le Roy Jean, formoient un amas d'environ neuf cens volumes. C'eſtoit beaucoup pour le temps auquel a vêcû Charles le Sage. L'Imprimerie, qui a ſi fort multiplié le nombre des livres,

(a) La ſage adminiſtration du pére le fit introduire en lettres moult ſouffiſamment, & tant que competemment entendoit ſon Latin, & ſouffiſamment ſçavoit les rigles de Grammaire. Laquelle choſe pleuſt à Dieu qu'ainſſi fuſt accouſtume entre les Princes, & ce ſeroit choſe tres-convenable & pertinent aux cauſes des cas divers & particuliers, dont la cognoiſcence leur eſt imputée & de droit commiſe, de quoy ne peut avoir introduction des loys, ce n'eſt par eſtranges expoſiteurs tout par pereſſe d'un petit temps ſouffrir l'exercitation & labour d'eſtude. *Chriſt. de Piſan. MS. 9668. fol. 4. verſo.*

Redirons-nous encore de la ſageſſe du Roy Charles la grant amour qu'il avoit à l'eſtude & à ſcience; & qu'il ſoit ainſſi, bien le démonſtra par la belle aſſemblée de notables livres, & belle Librairie qu'il avoit de tous les plus notables volumes qui par ſouverains Aucteurs ayent eſté compilez, ſoit de la Saincte Eſcriture, de Theologie, de Philoſophie, & de toutes ſciences, *moult* bien eſcripts & richement adornez, & tout temps les meilleurs Eſcrivains qu'on peuſt trouver occupez pour luy en tel ouvrage. Et ſe ſon eſtude bel a devis eſtoit bien ordonné, comme il voulſiſt toutes les choſes belles, nettes, polies & ordonnées, ne convient demander. Car mieulx eſtre ne peuſt. *Chriſt. fol. 66.*

Et plus bas.

A ce propos que le Roy Charles amaſt ſcience & l'eſtude, bien le monſtroit à ſa trés-amée fille l'Univerſité des Clercs de Paris, à laquelle gardoit entiérement les privileges & franchiſes, & plus encore leur en donnoit, & ne ſouffriſt que leur fuſſent enfrains. La congrégation des Clercs avoit en grant révérance. Le Recteur, les Maiſtres & les Clercs ſolemnels, dont il y a maint, mandoit ſouvent pour oyr la doctrine de leur ſcience, uſoit de leurs conſeils de ce qui appertenoit à l'eſperituaulté, moult les honnouroit & portoit en toutes choſes, tenoit benivolans & en paix. *Chriſt. Ibid.*

n'eſtoit pas encore connuë ; & elle n'a eſté inventée que long-temps aprés la mort de ce Prince, vers la fin du régne de ſon petit-fils Charles VII.

La demeure ordinaire de Charles le Sage eſtoit dans le Chaſteau du Louvre. Sa Bibliotheque y occupoit trois chambres, ou trois eſtages d'une des Tours du Chaſteau, qui par cette raiſon fut nommée la Tour de la Librairie. L'eſpace eſtoit grand, veû le nombre des livres, qui n'alloit guéres qu'à neuf cens, comme je viens de le dire : mais les armoires eſtoient apparemment fort baſſes, & ne s'élevoient tout au plus qu'à hauteur d'appuy ; de maniére que chaque chambre ne pouvoit contenir qu'un petit nombre de volumes.

M. Félibien, dans ſon hiſtoire des maiſons Royales, dit que Charles V. pour garantir & conſerver précieuſement ſes livres, fit fermer de barreaux de fer, de fil de latton & de vitres peintes, toutes les feneſtres de ſa Bibliotheque. Et afin, adjoûte-t-il, que l'on y pût travailler à toute heure, on pendit par ſon ordre à la voute trente petits chandeliers, & une lampe d'argent qui eſtoit allumée toutes les nuits. Il dit auſſi que les lambris des murs eſtoient de bois d'Irlande, que la voûte eſtoit lambriſſée de bois de cyprés, & que tous ces lambris eſtoient embellis de ſculptures en bas relief.

Outre cette Bibliotheque, le meſme Roy avoit encore dans ſes autres Chaſteaux, *(b)* à Saint Germain, à Vincennes, & dans la Tour de Beauté, des eſtudes, ou des cabi-

(b) Il en avoit pluſieurs, & il ſe plaiſoit fort à baſtir. Chriſtine de Piſan, dans le Manuſcrit qui a déja eſté cité, fait le dénombrement des principaux édifices que ce Roy avoit conſtruits. Au bois de Vincennes *(dit-elle, fol. 65. verſo)* fonda Chanoines, leur aſſena leurs vies par belles rentes amorties. *Item*, les Bons-hommes d'emprés Beauté, & maintes autres Egliſes & Chapelles fonda, amenda, & crut les édifices & les rentes.

Les autres édifices qu'il baſtit, moult amanda & acrut ſon *hoſtel de S. Paul.*

Le *Chaſtel du Louvre* à Paris fiſt édifier de neuf, moult notable & bel édifice comme il appert. La *Baſtille S. Antoine*, combien que puis on y ait ouvré & ſus pluſieurs des Portes de Paris ſait édefice ſort

nets de livres ; mais il n'avoit dans chacun de ces cabinets que quelques tablettes de livres choiſis pour ſon uſage particulier, & preſque tous tirez de la grande Bibliotheque.

On trouvoit dans celle-cy des livres de toute eſpece. Les plus conſidérables eſtoient des Bibles Latines & Françoiſes. Il y avoit auſſi une grande quantité de livres d'Egliſe, comme des Miſſels, des Breviaires, des Pſautiers, des Heures & des Offices particuliers. La pluſpart de ces livres eſtoient couverts de riches étoffes, & enluminez avec un grand ſoin. Les ouvrages des Peres y eſtoient en petit nombre. En récompenſe il y avoit beaucoup de livres de dévotion, pluſieurs exemplaires de la Légende dorée, & grand nombre de vies particuliéres de Saints & de Saintes.

A l'égard des livres profanes, il y en avoit peu de bons. La plus grande partie conſiſtoit en des Traitez d'Aſtrologie, de Géomantie & de Chiromantie, ſciences fort à la mode dans les ſiécles d'ignorance. On y voyoit beaucoup de livres de Médécine, la pluſpart d'Auteurs Arabes traduits en Latin ou en François; beaucoup d'Hiſtoriens, & encore plus de Romans en proſe & en rime; quelques livres de Droit; peu d'anciens Auteurs des bons ſiécles; pas un ſeul exemplaire de Cicéron; & pour tous poëtes Latins, Ovide, Lucain & Boëce.

Les Livres d'Hiſtoire faiſoient la partie la plus curieuſe de la Bibliotheque. Outre les Chroniques & les Hiſtoires générales, il s'y trouvoit pluſieurs Hiſtoires particulieres,

& bel. Au *Palais* fiſt baſtir à ſa plaiſance. *Item*, les *murs neufs*, &c. *Item* dehors Paris le *Chaſtel du Bois de Vincennes*, qui moult eſt notable & bel, & avoit entençon d'y faire ville fermée, & là avoit eſtablie en beaulx manoirs la demeure de pluſieurs Seigneurs, Chevaliers & autres ſes mieux amez, & à chacun leur aſſeneroit rente à vie ſelon leurs perſonnes. Celuy lieu voult le Roy qu'il fuſt franc de toutes ſervitudes n'aucune charge par le temps à venir ne redevance demander. Edifia *Beaulté*, qui moult eſt notable manoir. *Plaiſance*, la noble maiſon. Répara l'*Oſtel de Saint-Oyn*, & mains autres cy environ Paris. Moult fit rédifier notablement de nouvel le *Chaſtel de S. Germain en Laye*, où fiſt faire moult noble ſalle. Le *Chaſtel de Melun*, & maints autres notables édifices.

ſur tout de la vie de Saint Loüis, & des guerres d'outre-mer. Je donneray en ſon lieu une liſte exacte de tous ces livres.

Quoy-que Charles le Sage entendiſt aſſez bien le Latin, il ne liſoit ordinairement les Auteurs Latins que dans des traductions Françoiſes. Il y avoit beaucoup de ces traductions parmi ſes livres. Dés avant ſon régne on avoit traduit de Latin en François Tite-Live, Valere-Maxime, la Cité de Dieu, la Bible, & pluſieurs autres originaux. Mais ce fut ſur tout de ſon temps que ces ſortes de verſions devinrent à la mode.

Les plus ſçavants hommes de ſon royaume, animez par le déſir de luy plaire, & par la veûë des récompenſes dont il payoit leurs travaux, mirent en François beaucoup de livres Latins, Eſpagnols & Italiens. Ils traduiſirent auſſi quelques Auteurs Grecs, & meſme des livres Arabes, non pas ſur les textes originaux, mais ſur les verſions Latines qui en avoient eſté faites dans les ſiécles précédents. Les plus illuſtres de ces traducteurs furent Nicolas Oreſme, Evrart de Conty, Jean Goulain, Giles l'Auguſtin, Jean de Vignay, Jean de Baguay, Jean Dandin, Denys Foulechat, Jacques Banchat de Saint Quentin, le Prieur de S. Eloy de Paris, & pluſieurs autres. Je ſerois trop long ſi je les nommois tous, & ſi j'entrois dans le détail des traductions qui furent faites par toutes ces perſonnes. Je me contenteray de rapporter ici le témoignage de Chriſtine de Piſan.

Mais nonobſtant que bien entendiſt le Latin (elle parle du Roy Charles le Sage) & que ja ne fuſt beſoing qu'on luy expoſaſt, de ſi grant providence fu pour la grant amour qu'il avoit à ſes ſucceſſeurs, qu'au temps à venir les volt pourveoir d'enſeignements & ſciences introduiſibles à toutes vertus. Dont pour cette cauſe fiſt par ſolemnels maiſtres ſouffiſans en toutes les ſciences & ars tranſlater de Latin en François tous les plus notables livres : ſi comme la *Bible* en iij maniéres : c'eſt aſſavoir le texte ; & puis le texte

» & les gloſes enſemble; & puis d'une autre maniére allé-
» goriſée. Item, le grant livre de *ſaint Auguſtin de la Cité de*
» *Dieu.* Item, le livre *du Ciel & du Monde.* Item, le livre
» de *ſaint Auguſtin de Soliloquio.* Item, les livres de *Ariſtote*
» *Ethiques & Politiques*, & mettre nouveaulx exemples.
» Item, *Vegece* de Chevalerie. Item, les xix. livres *des pro-*
» *prietez des choſes.* Item, *Valerius-Maximus.* Item, *Policra-*
» *tique.* Item, *Titus-Livius*, & trés grant foiſon d'autres; com-
» me ſans ceſſe y euſt maiſtres qui grand gages en recepvoient
» de ce embeſogniez.

En l'année M. CCCLXXIII. qui eſtoit la neufviéme du régne de Charles le Sage, Gilles Malet, pour lors Valet de chambre du Roy, fut chargé de la garde de la Librairie, c'eſt-à-dire, de la Bibliotheque. Il dreſſa luy-meſme l'inventaire des livres qu'il y trouva. Cet inventaire ſe voit encore aujourd'huy en original dans un des manuſcrits de la Bibliotheque de M. l'Archeveſque de Roüen. Il a appartenu au Roy François premier, comme il paroiſt par ſa ſignature que l'on a effacée, & que l'on ne laiſſe pas d'entrevoir.

C'eſt un grand volume en papier, couvert de cuir rouge découpé par fleurons, qui a pour titre: *Inventoire des Livres du Roy noſtre Seigneur, eſtans ou Chaſtel du Louvre.* Le premier feüillet eſt blanc. Sur le ſecond on lit: *Cy-aprés en ce papier ſont eſcripts les livres de trés ſouverain & tres excellent Prince Charles le Quint de ce nom, par la grace de Dieu Roy de France, eſtans en ſon Chaſtel du Louvre, en trois chambres l'une ſur l'autre, l'an de grace M. CCCLXXIII. enregiſtrez de ſon commandement par moy Giles Malet ſon Varlet de Chambre.*

Cet ancien Catalogue eſt diviſé en trois chapitres. Le premier eſt des livres contenus dans la premiére Chambre; il y en avoit 269. Ce chapitre finit par l'Inventaire de quelques inſtruments de Muſique & autres choſes de peu de valeur. Le ſecond eſt des livres de la Chambre du milieu, dont le nombre n'alloit pas juſqu'à 260. Le troiſiéme

ſiéme regarde la chambre du plus haut eſtage, qui contenoit 380. volumes.

C'eſt par cet Inventaire que nous apprenons de quels livres la Bibliotheque du Roy Charles le Sage eſtoit compoſée. Si M. l'Abbé Maſſieu veut ſe donner la peine de le feüilleter, il y trouvera peut-eſtre de quoy illuſtrer l'ouvrage qu'il a annoncé à la Compagnie, & dont il a déja lû icy de ſi beaux morceaux. Il verra du moins qu'il y eſt fait mention d'un grand nombre de vieux poëmes François, que l'on ne connoiſt pas d'ailleurs. Quoyqu'on ne puiſſe pas marquer préciſément en quel temps ces poëmes ont eſté écrits, on peut toûjours aſſeûrer avec certitude que les plus modernes auroient aujourd'huy trois cens cinquante ans d'antiquité, puiſqu'il y a preſque tout ce temps-là que le Catalogue où ils ſont indiquez a eſté dreſſé.

Je ne croy pas que ce Catalogue ait eſté veû de Fauchet. Il en auroit ſans doute fait mention, & il n'auroit pas manqué d'en extraire les titres de pluſieurs ouvrages, & les noms de quelques Poëtes fort anciens dont il n'a rien dit. La liſte de toutes ces piéces nous meneroit trop loin : elle pourra trouver ſa place ailleurs.

Gilles Malet, auteur de l'ancien Catalogue, n'a obſervé dans la diſtribution des titres & des inſcriptions générales de chaque ouvrage, ni l'ordre alphabetique, ni celuy des matiéres. Il s'eſt particuliérement appliqué à décrire les dehors des livres, la grandeur & la forme du volume, les couvertures, les fermoirs, & pluſieurs choſes ſemblables. Tout ce petit détail eſtoit bon du temps de Malet. On avoit alors peu de livres, & la diverſité des étoffes dont ils eſtoient couverts ſuffiſoit preſque pour les diſtinguer les uns des autres dans les catalogues, où la diſtinction des numerots n'eſtoit pas encore en uſage. Si l'exactitude de Malet s'eſtoit bornée uniquement à marquer ces circonſtances extérieures, ſon travail nous ſeroit fort peu

utile préſentement : mais il a fait plus ; & dans beaucoup d'endroits de ſon Catalogue, aprés avoir indiqué le titre de l'ouvrage & le nom de l'auteur, il a encore marqué à quelle occaſion le livre avoit eſté compoſé, à qui il avoit appartenu, qui l'avoit donné au Roy, & quelques autres particularitez hiſtoriques, dont la connoiſſance n'eſt pas indigne de la curioſité des Antiquaires.

Aprés la mort du Roy Charles le Sage, décedé le ſeiziéme jour de Septembre de l'année MCCCLXXX. Maiſtre Jean Blanchet Secretaire du Roy eût ordre du Duc de Bourgogne de viſiter la Bibliotheque. Il s'y tranſporta le ſixiéme jour de Novembre de la meſme année. L'Inventaire écrit de la main de Malet fut collationé avec les livres qui eſtoient ſur les tablettes ; & on n'y trouva de manque que ceux qui avoient eſté donnez à diverſes perſonnes par le feu Roy, ou *de ſon ordonnance*, c'eſt-à-dire, par ſon commandement exprés.

Bibliothéque du Louvre ſous le Roy Charles VI.

Le nouveau Roy, Charles VI. ſur le témoignage que ſes oncles & les gens de ſon conſeil luy rendirent de la fidélité de Malet, & de la bonne garde qu'il avoit faite des livres qu'on luy avoit confiez, oüi le rapport du Secretaire du Roy, qui dans ſa viſite avoit trouvé la Bibliotheque en bon eſtat & bien conſervée, déchargea Malet, & le tint quite de tous les livres que le feu Roy luy avoit donnez en garde ; & à cet effet luy fit expédier des Lettres, dont luy & ſes héritiers puſſent ſe ſervir en cas de beſoin, ſans eſtre obligez de rapporter autre décharge ni mémoire.

En l'année M. CCCCIX. le nombre des livres de la Bibliotheque fut augmenté d'une vintaine de volumes, qui y furent envoyez par le Duc de Guyenne, fils aiſné du Roy Charles VI. Giles Malet les reçût, & en fit le catalogue, à la teſte duquel il mit ce petit avertiſſement : *Ce ſont les livres, que noble & puiſſant Prince Monſieur le Duc de Guyenne, aiſné fils du Roy Charles le ſixiéme de ce nom Roy de France, a envoyez en la Librairie du Roy*

noſtre dit Seigneur au Louvre par Maiſtre Jehan d'Arſſonval, Confeſſeur & Maiſtre d'école de mondit Seigneur de Guyenne, & leſquels ont eſté reçûs & mis en ladite Librairie par moy Gilles Malet Maiſtre d'Oſtel du Roy noſtredit Seigneur, & Garde de ladite Librairie. Le 7. de Jenvier mil quatre cens & nuef.

Pour dire quelque choſe de la perſonne & du mérite de Gilles Malet, je me ſerviray encore icy des propres termes de Chriſtine de Piſan, qui dans l'hiſtoire que nous avons déja citée, en fait l'éloge, & raconte de luy un fait aſſez ſingulier. Le Roy Charles avoit, dit-elle, un ſien Varlet de chambre, lequel pour cauſe que en luy ſavoit pluſieurs vertus, moult amoit celuy par eſpécial ſur tous les autres. Souverainement bien liſoit, & bien ponttoit, & entendens homs eſtoit, comme il y pert. Car encore eſt vif, Chevalier Maiſtre d'Oſtel, ſage & honoré comme il fuſt par ledit Roy moult enrichis. Comme une fois à celuy (Gilles Malet avoit nom) aveniſt tel inconvenient, qu'un ſien petit-fils courant à tout un petit coutel pointu cheuſt deſſus & ſe tuaſt, laquelle choſe n'eſt mie doute fu grant douleur & perplexité au pere; néantmoins celuy propre jour fu devant le Roy liſant longue piéce, par autel ſemblant & chiere ne plus ne moins qu'acouſtumé avoit. Dont le ſage Roy, qui la vertu de toutes choſes eſtoit conſidérant, comme il ſceuſt le cas, moult l'en parla, & tels paroles diſt de luy en ſon abſence: *Se ceſt homme n'avoit ferme vertu, & plus grant que nature ne l'enfluë communément és hommes, la pitié paternelle ne luy ſouffriroit couvrir ſon cas ſous telle conſtance.*

L'année M. CCCCX. Gilles Malet eſtant mort, ſes deux enfants, Jean Maiſtre d'Hoſtel du Roy, & Charles prenant la qualité de Licentié en Loix, conjointement avec leur mére Nicole de Chambly, remirent les livres, dont leur pere avoit eû la garde, entre les mains d'Antoine des Eſſars, nouvellement pourveû de l'office de Garde de la Li-

brairie. Ces livres ayant eſté inventoriez *(c)* par trois officiers de la Chambre des Comptes, on trouva qu'il manquoit un grand nombre de volumes cottez dans l'ancien Inventaire; & en meſme temps on reconnut qu'il ne manquoit que ceux qui avoient eſté emportez de la Bibliotheque par ordre du Roy regnant, ou de ſon prédéceſſeur.

(c) MS. de Monſeigneur de Roüen, fol. liij. Inventoire des livres du Roy Charles noſtre Sire, ſixiéme de ce nom, eſtant en une tour de ſon Chaſtel du Louvre en trois chambres ou eſtaiges l'une ſur l'autre, commencée à faire le xxiij jour de Janvier l'an mil quatre cens & dix, & autres jours enſuivans, par Sire Michel de Laillier Maiſtre, & Maiſtre Nicolas Deſprés Conſeiller, & Jehan le Begue Clerc Notaire & Secretaire & Greffier en la Chambre des Comptes du Roy noſtredit Seigneur à Paris, à ce commis par le comandement de bouche de Noſſeigneurs deſdits Comptes, en la préſence de Meſſieurs Guillaume de Senlis Seigneur de Praelles executeur, & Jehan Malet Chevalier héritier en * pere de feu Meſſire Giles Malet, qui par l'ordonnance de feu le Roy Charles dernier treſpaſſé en avoit eû la garde, aprés ce toute fois que leſdits executeur & héritier orent premiérement juré & affermé auſdits commiſſaires, qu'ils n'avoient onques veû ne ſçeû que ledit deffunct euſt eû aucun Inventoire deſdits livres devers luy, & que s'aucun Inventoire en y avoit, on le devroit trouver en l'une deſdites trois chambres. En la préſence auſſi de Anthoine des Eſſars Eſcuyer Varlet trenchant du Roy noſtredit Seigneur, & commis de nouvel par luy à la garde d'iceuls livres, & de Sire Bureau de Dampmartin Bourgeois de Paris, qui le plus de temps y vacqua à reprendre leſdits Livres, pour & ou nom & du conſentement dudit Anthoine, & lequel les reprit au plus prés que faire ce pot, & non mie au juſte ſelon l'ordre de de l'ancien Inventoire fait par ledit feu Meſſire Giles, commencé ou iij feüillet de ce preſent livre, lequel livre fut lors trouvé en la baſſe deſdites Chambres, en la préſence des deſſuſdits, & ne porent leſdits commis en tout garder l'ordre dudit ancien Inventoire pour la grant multitude de livres & difficulté qui y eſtoit, meſmement que leſdits livres n'eſtoient mis de rent & en ordre és dits trois eſtages, & que pluſieurs d'iceuls livres, qui devoient eſtre ou bas eſtage ou chambre d'icelle tour, eſtoient en l'un des deux autres, & ſemblement des autres qui devoient eſtre és autres deux eſtages. Ce preſent Inventoire parfait & achevé par ledit le Begue, par l'ordonnance de noſdits Seigneurs des Comptes, pour les grandes occupations deſdits Sire Michiel & Deſprés, en la preſence toutes voyes & du conſentement dudit Meſſire Jehan Malet, & dudit Anthoine des Eſſars, ou Bureau. Aprés la perfeceon dudit Inventoire, en fut le double baillé audit Anthoine, comme il eſt eſcript & ſigné de ſa main en la fin de ce preſent Inventoire, ou vjxx xiij feüillet de ce Livre.

* p *tranché „ pour* en premiére *apparemment.*

En effet, le Roy Charles le Sage en avoit tiré pluſieurs « les uns pour ſon uſage, & les autres pour en faire part à « différentes perſonnes. Son fils Charles VI. avoit en cela « ſuivi ſon exemple. Les premiers Princes du ſang, & ſur-« tout le Duc d'Anjou Regent du Royaume, s'en eſtoient « approprié un aſſez bon nombre. Les grands & les petits « officiers de la Cour en avoient emporté quantité, qu'ils « n'avoient pas rendus. En un mot, il ſemble que la Biblio-« theque du Roy eſtoit alors comme un magazin public ou-« vert à tout le monde, & une eſpece de Treſor Royal, d'où « il ſortoit autant de richeſſes qu'il y en entroit.

Les Commiſſaires de la Chambre des Comptes firent d'abord l'énumération des livres abſents, c'eſt-à-dire, des volumes délivrez aux deux Rois en different temps, ou à d'autres perſonnes par leur ordre. Ils en comptérent environ deux cens. Aprés cela on inventoria le reſte de l'ancien fond, qui ſe trouva réduit à ſept cens trente volumes. Enfin, ayant trouvé dans la premiére & dans la troiſiéme chambre prés de deux cens volumes de nouvelle acquiſition, dont il n'eſtoit fait aucune mention dans l'ancien Inventaire, on les adjoûta au nouveau, avec la liſte des vingt volumes qui venoient du Duc de Guyenne. Tous ces livres enſemble ne paſſoient pas le nombre de neuf cens. Ainſi l'an M. CCCCXI. auquel temps le nouveau catalogue fut dreſſé, la Bibliotheque du Roy n'eſtoit pas plus nombreuſe que prés de quarante ans auparavant, n'ayant eſté augmentée depuis l'Inventaire fait par Gilles Malet, qu'à proportion des diminutions qu'elle avoit ſouffertes.

Le nouvel Inventaire achevé, Antoine des Eſſars écrivit ſon récepiſſé au revers du dernier feüillet. Le récepiſſé eſt conçeû en ces termes: Je Anthoine des Eſſars, Eſcuyer « Varlet trenchant, Conſeiller & Garde des deniers de l'Eſ-« pargne & de la Librairie du Roy noſtre Seigneur, con-« feſſe avoir eû & reçeû de Meſſieurs des Comptes du Roy « noſtredit Seigneur, en ſix cahiers de parchemin contenant « lxxij feüilles, le double de ce preſent Inventoire, deüe-«

„ ment collationné par Maiſtre Jehan le Begue Notaire &
„ Secretaire du Roy noſtredit Seigneur, & Greffier en ladite
„ Chambre, avec les livres contenus en iceluy, depuis le
„ liij feüillet dudit préſent Inventoire juſques-cy. Leſquels
„ livres ſont en une tour du Chaſtel du Louvre en trois
„ chambres ou eſtaiges l'un ſur l'autre. Deſquelles cham-
„ bres ou eſtaiges les clefs me furent baillées par l'ordon-
„ nance deſdites gens des Comptes dés le viij jour de Juillet
„ dernier paſſé. Teſmoing mon ſeing manuel cy-mis le xj
„ jour de Mars, l'an mil quatre cens onze. Signé Anthoine
„ des Eſſars.

La famille des Seigneurs des Eſſars eſtoit pour lors dans ſon plus haut luſtre. Pierre des Eſſars, qui en eſtoit le chef, poſſédoit luy ſeul ſept ou huit des plus grandes charges de l'Eſtat: car il eſtoit en meſme temps Prevoſt de Paris, Maiſtre des Eaux & Foreſts, grand Bouteiller, grand Fauconnier, grand General, ſouverain Gouverneur ou Maiſtre des finances du Royaume, Capitaine de Paris, de Cherbourg & de Montargis &c. Il devoit ſon élévation au Duc de Bourgogne, auquel il s'eſtoit attaché, & pour lequel il avoit d'abord pris parti contre la maiſon d'Orleans. Antoine des Eſſars, Garde des deniers de l'Epargne & de la Librairie, eſtoit ſelon toutes les apparences le frere de Pierre, qui certainement avoit un frere, comme le témoigne Juvenal des Urſins, dans l'endroit où il dit que Meſſire Pierre des Eſſars & ſon frere s'en allérent hors de Paris, quand ils virent la maniére de faire de ceux que l'on nommoit Cabochiens. La diſgrace de Pierre entraiſna celle d'Antoine. Pierre abandonné par le Duc de Bourgogne, dont il avoit perdu la confiance, fut traiſné ſur la claye, & eût la teſte tranchée le premier jour de Juillet de l'année MCCCCXIII. Antoine fut dépoüillé de ſes charges. *(d)*

Voyez des Urſins p. 250.

(d) Vol. 108. des Memoires de Dupuy.
Annotations ſur l'Hiſt. de Charles VI. p. 128.

Voyez auſſi les pages 748. 788. 789. 790. 791. 792.

Celle de Garde de la Librairie fut donnée dés le onziéme du mois de May de l'année MCCCCXII. à Garnier de Saint-Yon, Eſchevin de la ville de Paris, & ſans doute parent de ces Saint-Yons, qui s'eſtant joints aux Gois & aux Tibers, ſoulevérent les gens de la grande & de la petite Boucherie en faveur du Bourguignon contre les Orleanois.

L'an M. CCCCXXIII. peu de temps aprés la mort de Charles VI. les livres de la Bibliotheque du Roy furent de nouveau inventoriez par trois Commiſſaires de la Chambre des Comptes, qui vacquérent pendant cinq jours à dreſſer un nouvel Inventaire. On nomma auſſi trois Libraires pour faire la priſée des livres, dont le nombre n'eſtoit pas augmenté depuis le decés de Giles Malet, puiſqu'il ne s'en trouva que huit cens cinquante-trois. Ils furent évaluez à la ſomme de 2323. livres 4. ſ. c'eſtoit une ſomme conſidérable dans ces temps-là.

Le 22. Juin M. CCCCXXV. les Anglois eſtant pour lors maiſtres de la ville de Paris, le Duc de Betfort, qui prenoit la qualité de Regent du Royaume de France, ſe fit repreſenter ces meſmes livres. Garnier de Saint-Yon luy en rendit bon compte, & continua de les avoir en ſa garde juſqu'en l'an MCCCCXXIX. qu'il en fut pleinement déchargé par le meſme Duc. C'eſt icy que finit l'hiſtoire de l'ancienne Bibliotheque du Louvre; ou du moins c'eſt tout ce que j'en ai pû recüeillir des deux Inventaires qui m'ont eſté communiquez par M. Duchesne Bibliothecaire de M. l'Arch. de Roüen. Ce que j'adjoûte du troiſiéme Inventaire, je l'ai extrait d'un petit memoire manuſcrit, que le R. P. Sarbourg Bibliothecaire de l'Abbaye de Sainte Genevieve a trouvé parmi les papiers du P. Du Moulinet. Ce mémoire, dont il a eû la bonté de me donner copie, contient pluſieurs choſes curieuſes, & mérite d'eſtre lû tout entier: voicy ce qu'il porte.

Le deuxiéme jour de Mars MDCLXXXVI. un certain Eſcrivain me vint apporter un gros cahier de papier, con-

» tenant ſoixante-huit feüillets, pour le voir & en prendre
» copie. Je trouvay que c'eſtoit l'Inventaire original fait par
» trois Commiſſaires députez l'an MCCCCXXIII. les 11. 12.
» 13. 14. & 15. d'Avril, des livres de la Bibliotheque du
» Roy, eſtant au Chaſteau du Louvre en trois chambres,
» aprés le decés du Roy Charles VI. avec la priſée qui en
» fut faite par trois libraires, Garnier de Saint-Yon eſtant
» garde de ladite Bibliotheque ou Librairie. Le nombre des
» volumes deſdits livres, tous manuſcrits, la pluſpart en par-
» chemin, ſe monte à 853. & l'évaluation de la priſée à
» 2323. livres 4. ſ.

» Dans les deux premiéres chambres eſtoient tous livres
» François, la pluſpart traductions d'auteurs tant ſacrez que
» profanes, & des vieux Romans.

» Dans la troiſiéme eſtoient des livres Latins, ſçavoir des
» Bibles, des Cours de Droit Civil & Canonique, beau-
» coup de livres d'Aſtronomie, Chiromancie, Médecine,
» & dont les auteurs eſtoient pour la pluſpart Arabes. Il y
» avoit fort peu de bons auteurs ou Poëtes.

» A la fin du cahier eſt écrit, que le 22. Juin 1425. le
» Duc de Betfort Regent de France ſe fit répréſenter les li-
» vres contenus dans l'Inventaire par Garnier de Saint-Yon,
» qui les avoit en ſa garde, dont il demeura content, & en
» chargea ledit de Saint-Yon; & le 15. Octobre 1429. le
» meſme Duc de Betfort déchargea pleinement ledit de
» Saint-Yon de tous leſdits livres, & luy en donna quit-
» tance par commandement de Monſeigneur le Regent, (qui
» eſtoit le Duc de Betfort luy-meſme,) ſigné J. de Luvain.

» Il n'eſt pas dit ce que le Duc de Betfort fit deſdits li-
» vres. Il y a bien de l'apparence, que puiſqu'aprés en avoir
» chargé le Sr de Saint-Yon Bibliothecaire, il l'en avoit
» déchargé, ce fut pour les envoyer en Angleterre.

» Il y a icy un grand T. Live traduit en François, écrit
» ſur du vélin, au dernier feüillet duquel on lit, qu'il fut en-
» voyé de France en Angleterre par le Duc de Betfort Re-
» gent au Duc de Glocestre ſon beau-frere. Il y a beaucoup

de

de raiſon de croire qu'il fit paſſer de meſme la mer à tous « les autres. «

J'avois deſſein de faire tranſcrire cet Inventaire de la « Bibliotheque de Charles VI. mais j'y remarquay tant de » fautes des copiſtes, particuliérement aux livres Latins, « que j'ay eſté dégoûté de le faire. «

Fait en l'Abbaye de Sainte Genevieve, ce 4. Mars 1686. « Signé *Du Moulinet*. «

A cette preuve, que le P. Du Moulinet tire du manuſcrit de Tite-Live, on peut adjoûter une preuve ſemblable, tirée d'un manuſcrit de la Bibliotheque du Roy, cotté 7031. & qui a pour titre, *Rational du divin office*. Cet exemplaire avoit d'abord appartenu au Roy Charles le Sage. Son ſeing eſt à la fin du livre, où il a écrit de ſa propre main : *Ceſt livre, nommé Raſional des divins offices, eſt à nous Charles V. de noſtre nom, & le fimes tranſlater, eſcrire & tout parfaire en l'an* MCCCLXIV. Signé CHARLES.

Au commencement de ce meſme volume, au revers de la couverture, on lit : *Ceſt livre eſt à Jehan Conte d'Engoleſme, lequel l'achetta à Londres en Angleterre, l'an de grace* 1441.

Voilà donc encore un livre qui avoit paſſé de France en Angleterre, & qui certainement eſtoit de la Bibliotheque de nos Rois. La conjecture du P. Du Moulinet eſt auſſi confirmée par les Regiſtres de la Chambre des Comptes.

Il eſt dit dans ces Regiſtres, à ce qu'aſſure M. Felibien, que les livres de la Tour du Louvre furent achettez douze cens francs par le Duc de Betfort, & que cette ſomme fut comptée à Pierre Thury entrepreneur du mauſolée du Roy Charles VI. & de la Reyne Iſabeau ſon épouſe. S'il eſt vray que le Duc de Betfort achetta les livres du Louvre, ce fut ſans doute pour les tranſporter en Angleterre. Que s'il s'en trouve encore aujourd'huy quatre ou cinq dans la Bibliotheque du Roy, & peut-eſtre autant dans

quelques cabinets, il ne faut pas s'en eſtonner. Nous avons déja fait voir qu'il en eſt revenu quelques-uns d'Angleterre. D'ailleurs on ne peut pas douter que quelque ſoin que le Duc de Betfort eût pris de les raſſembler tous pour les enlever, il n'en ſoit reſté un aſſez bon nombre entre les mains des Princes & des particuliers, auſquels ils avoient eſté preſſez par les Bibliothécaires.

VIE
DE CHRISTINE DE PISAN,
ET
DE THOMAS DE PISAN
SON PERE.

Par M. BOIVIN le Cadet.

THOMAS de Piſan, pére de Chriſtine, eſtant à Boulogne lieu de ſa naiſſance, y fit amitié avec un docteur qui eſtoit de la ville de Forli. Ce docteur, aprés avoir pris ſes grades à Boulogne, alla s'eſtablir à Veniſe; y fût pourveû d'une charge de Conſeiller, & y attira ſon amy Thomas, en le faiſant ſon gendre. Les Vénitiens ne furent pas long-temps à connoiſtre la capacité de Thomas. Ils le retinrent chez eux, & le firent auſſi Conſeiller de la République. Thomas réſida quelque temps à Veniſe, où il vivoit honorablement & fort à ſon aiſe, dans le temps que ſa femme luy donna une fille, qui fut nommée *Chriſtine*. Peu de temps aprés il fut obligé de faire un voyage à Boulogne, où eſtoit ſon bien, & où il avoit quelques affaires. A peine y fut-il arrivé, qu'on vint le ſolliciter de la part de deux Rois, qui en conſidération de ſon profond ſçavoir, luy offroient chacun des conditions trés avanta-

geuſes, s'il vouloit ſe rendre auprés d'eux, & s'attacher à leur perſonne. Ces deux Rois eſtoient celuy de France & celuy de Hongrie.

Thomas ne délibéra pas long-temps ſur le parti qu'il devoit prendre. Le mérite perſonnel de Charles le Sage, la magnificence de la cour de France, le déſir de voir l'Univerſité de Paris, tout cela le détermina bientoſt en faveur de la France. Cependant il ne ſe propoſa d'abord que de venir paſſer un an à Paris. Il laiſſa donc ſa femme & ſes enfants à Boulogne, & leur ordonna d'y demeurer ſur ſon patrimoine: enſuite il prit congé de la Seigneurie de Veniſe, & vint en France.

Le Roy fut ravi de le voir, & ayant connu par luy-meſme le mérite de cet eſtranger, il luy donna une place dans ſon Conſeil. Le deſſein de Thomas eſtoit, comme je viens de le dire, de s'en retourner dans ſon pays lorſqu'il auroit paſſé un an à la cour de Charles. Mais Charles, loin de conſentir à un retour ſi prompt, voulut abſolument que ce ſçavant Italien mandaſt ſa femme, & qu'il la fiſt venir en France avec ſes enfants & le reſte de ſa famille, pour s'y eſtablir à perpetuité, & y vivre honorablement des bienfaits dont il prétendoit les combler. Enfin Thomas obéït, & ſa famille paſſa en France. La femme & les enfants de cet Aſtronome, habillez magnifiquement à la Lombarde, parurent devant le Roy, qui voulut les voir, & qui les reçeût trés gratieuſement dans ſon Chaſteau du Louvre un jour du mois de Decembre, fort peu de temps aprés leur arrivée *Vers l'an* MCCCLXVIII.

Chriſtine, qui pouvoit avoir alors environ cinq ans, fût élevée à la cour en fille de qualité. Son pére qui luy voyoit d'heureuſes diſpoſitions, & une inclination naturelle pour les ſciences, voulut qu'elle cultivaſt ſon eſprit par l'eſtude des lettres humaines. Il luy fit apprendre le Latin; & elle avoit déja fait quelques progrés dans ce genre d'eſtude, lorſqu'on parla de la marier. Elle fut recherchée par un grand nombre de perſonnes de diſtinction, de

robe & d'épée. Un jeune homme de Picardie, qui avoit de la naiſſance, de la probité & du ſçavoir, l'emporta ſur tous ceux qui ſe préſentérent. Il épouſa Chriſtine, qui eſtoit encore trés jeune, n'eſtant âgée que de quinze ans: & bientoſt aprés il fut pourveû de la charge de Notaire & Secretaire du Roy, qu'il exerça avec diſtinction, aimé & confideré du Roy Charles ſon maiſtre.

Chriſtine fut fort ſatisfaite du choix que ſon pére avoit fait d'un tel gendre. Voicy de quelle maniére elle s'exprime, parlant elle-meſme de ſon mariage: A venir au » point de mes fortunes, le temps vint que je approchoïe » l'aage auquel on ſeult les filles aſſener de mari, tout fuſſe-je » ancore aſſez jeunette, nonobſtant que par Chevaliers, autres nobles, & riches Clercs, fuſſe de pluſieurs demandée, » (& cette vérité ne ſoit de nul reputée ventence: car » l'auctorité de l'onneur & grant amour que le Roy à mon » pére démonſtroit, eſtoit de ce cauſe, non mie ma valeur) » nomme mondit pére reputaſt celui plus valable, qui le » plus ſcience avec bonnes mœurs avoit; ainſi un jone eſcolier gradué, bien né & de nobles parents de Picardie, » de qui les vertus paſſoient la richece, à cellui que il réputa » comme propre fils je fus donnée. En ce cas ne me plains-je » de fortune. Car à droit eſlire en toutes convenables graces, ſi comme autresfois ay dit, à mon gré mieux ne vouſiſſe. » Cellui, pour ſa ſouffiſance, toſt aprés noſtre ſuſdit bon » Prince, qui l'ot agréable, lui donna l'office, comme il fut » vaquant, de Notaire, & ſon Secretaire à bourſes & à gages, & retint de ſa court trés amé ſerviteur.

La félicité des nouveaux époux ne fut pas longue. Le Roy Charles mourut. * L'Aſtronome déchût de ſon crédit. On luy retrancha une grande partie de ſes gages: le reſte fut mal payé. La vieilleſſe, accompagnée d'une longue infirmité, & peut-eſtre le chagrin, le mit au tombeau quelques années aprés la mort du Roy ſon bienfaicteur. Ainſi ſe termina la courſe de ce Philoſophe, le plus célébre, & apparemment le plus habile de ce ſiécle. Chriſtine

* *L'an* MCCCLXXX. *âgé de 44. ans.*

ſa fille aſſeûre qu'il décéda à l'heure qu'il avoit prédit. Elle luy donne de grandes loüanges. Si nous l'en croyons, la proſpérité des armes de Charles V. & la ſageſſe de ſon gouvernement, furent en partie le fruit des bons conſeils de ſon Aſtronome, qu'elle ne blâme que d'avoir eſté trop libéral. Voicy l'éloge qu'elle en fait. Durant ſon ſain entendement juſques à la fin, recognoiſſant ſon Créateur, comme vray catholique treſpaſſa mondit pére, droit à l'eure que devant ot prenoſtiqué. Duquel entre les Clercs demoura renommée, que en ſon temps durant, ne plus de cent ans devant, n'avoit veſcu homme de ſi hault entendement és ſciences Mathématiques en jugements d'aſtrologie. Avec ce entre les Princes, & ceux qui le fréquentoient, la vraye réputation de ſa prodomie, ſes bienfaits, loyauté, vérité, & autres vertus, & nul reprouche, faiſoit plaindre ſa mort, & regretter ſa vie : en laquelle nulle répréhenſion n'affiert, ſe trop grant libéralité de non refuſer riens que il euſt aux povres, en tant qu'il avoit femme & enfants, ne luy donne. Et que je ne le die par faveur, de ceſte vérité ſont ancores aujourd'huy mains de ſes cognoiſcens Princes & autres certains, comme de expérience. Si fu un tel homme à bon droit des ſiens plaint & plouré. *

On peut juger de l'eſtime que Charles le Sage faiſoit de cet officier, par les grandes penſions qu'il luy donnoit. Thomas eſtoit payé tous les mois de cent francs de gages, c'eſt-à-dire, ſi je ne me trompe, de prés de 700. livres par rapport à la monnoye d'aujourd'huy. Ses livrées, & les gratifications qu'il recevoit, n'alloient à guéres moins ; & par-deſſus tout cela on luy faiſoit encore eſperer un fond de terre de cinq cens livres de revenu pour luy & pour ſes héritiers ; tant l'Aſtronomie, & particuliérement celle que l'on nomme Judiciaire, eſtoit à la mode dans ces temps-là, où la pluſpart des Princes, meſme ceux qui avoient de la piété, eſtoient tellement prévenus en faveur de cette ſcience ſu-

* *Joignez à cet éloge ce qui ſe lit dans le meſme Manuſcrit fol. 68.*

perſtitieuſe, qu'ils n'entreprenoient rien de conſidérable qu'aprés l'avoir conſultée.

Aprés la mort de Thomas, Eſtienne Caſtel ſon gendre ſe trouva le chef de ſa famille. Il la ſouſtenoit encore par ſa bonne conduite, & par le crédit que ſa charge luy donnoit, lorſqu'il fut luy-meſme emporté par une mala-
MCCCLXXXIX die contagieuſe à l'âge de trente-quatre ans. Chriſtine, qui n'en avoit alors que vingt-cinq, demeura veuve, chargée de trois enfants, & de tous les embarras d'un gros
» ménage. Or me couvint (dit-elle) mettre mais à œu-
» vre, ce que moy nourrie en délices & mignotemens n'a-
» voïë appris, & eſtre conduiſareſſe de la nef demourée en
» la mer ourageuſe ſans patron; c'eſt à ſavoir le déſolé mai-
» nage hors de ſon lieu & pays. A donc meſſourdirent an-
» goiſſes de toutes pars. Et comme ce ſoient les més des
» veufves, plais & procés m'avironnérent de tous léz, &
» ceux qui me devoient m'aſſaillirent, affin que ne m'avan-
» çaſſe de leur rien demander.

Le veuvage de Chriſtine fut effectivement traverſé d'une infinité de ſoins & de diſgraces. Elle en paſſa les premiéres années à la pourſuite des procés qu'elle fut obligée d'intenter contre des débiteurs de mauvaiſe foy, ou de ſouſtenir contre des chicanneurs qui luy faiſoient d'injuſtes demandes. Enfin, aprés avoir couru long-temps de tribunal en tribunal ſans pouvoir obtenir juſtice, rebutée par les groſſes pertes qu'elle faiſoit tous les jours, & laſſe de mener une vie ſi contraire à ſon inclination, elle prit le parti de ſe renfermer dans ſon cabinet, & ne chercha plus de conſolation que dans la lecture des livres que ſon pére & ſon mary luy avoient laiſſez. Elle-meſme nous apprend de quelle maniére elle s'y prit pour ſe remettre à l'étude.
» Ne me pris pas, dit-elle, comme préſomptueuſe aux par-
» fondeſſes des ſciences obſcures &c. Ains comme l'enfant, que
» au premier on met à l'a, b, c, d, me pris aux hiſtoires
» anciennes des commencement du monde; les hiſtoires
» des Ebrieux, des Aſſiriens, & des principes des ſignouries,

procedant de l'une en l'autre, deſſendant aux Romains, « des François, des Bretons, & autres pluſieurs Hiſtoriographes : aprés aus déductions des ſciences, ſelon ce que en « l'eſpace du temps que y eſtudiai en pos comprendre : puis « me pris aus livres des Poëtes. «

Elle ajoûte que le ſtyle & les fictions poëtiques luy plûrent extrémément. A donc, dit-elle, fus-je aiſe quand j'os « trouvé le ſtile à moy naturel, me délitant en leurs ſoubtiles « couvertures, & belles matiéres, mutiées ſous fictions déli- « tables & morales ; & le bel ſtile de leurs metres & proſe, « déduite par belle & polie rhétorique. «

Alors inſtruite ſuffiſamment de l'hiſtoire & de la fable, & ſe ſentant déja capable de produire quelque choſe d'elle-meſme, elle ſuivit tout-à-fait ſon génie *, & ſe mit à la compoſition. Ce fut en l'année treize cens quatre-vingt dix-neuf qu'elle s'y mit tout de bon, eſtant pour lors âgée de 35. ans. Six ans aprés, elle publia le livre intitulé *Viſion de Chriſtine*, dans lequel elle aſſeure qu'elle avoit déja compoſé quinze volumes.

* *Profopopée Nature. fol. 61.*

Depuis l'an M.CCCXCIX. (dit-elle) que je commençay « juſques à ceſtui M.CCCCV. ouquel ancores je ne ceſſe, com- « pilés en ce tandis quinze volumes principaulx, ſans les au- « tres particuliers petis dictiez, leſquieulx tous enſemble con- « tiennent environ LXX. quayers de grant volume, comme « l'expérience en eſt magnifeſte. «

Ses premiers ouvrages furent ce qu'elle appelle de petits dictiez, c'eſt-à-dire, de petites piéces de Poëſie, des Balades, des Lays, des Virelays, des Rondeaux. Elle avoit commencé à en faire dés le temps meſme de ſes procés & des plus grands embarras de ſon veuvage. La Ballade, où elle ſe plaint de ce que les Princes ne la daignent entendre, eſt de ces temps-là. C'eſt elle-meſme qui nous l'apprend dans le réeit de ſes bonnes & de ſes mauvaiſes fortunes, où elle dit encore expréſſément, qu'au milieu de ſes adverſitez & de ſes plus cruels chagrins, elle ne laiſſoit pas de faire des vers. Ne m'avoit ancore tant grevée for- «

Liv. 3. de la Viſion f. 59.

» tune, que ne fuſſe, dit-elle, accompagnée des Muſettes des
» Poëtes..... Icelles me faiſoient rimer complaintes plou-
» rables, regraitant mon ami mort, & le bon temps paſſé, ſi
» comme il appert au commencement de mes premiers dic-
» tiez, ou principe de mes cent Balades, & meiſmement pour
» paſſer temps, & pour aucune gayeté attraire à mon cuer dou-
Manuſcrit 7217. f. 217. » loureux, faire dis amoureux & gays d'autruy ſentement,
» comme je dis en un mien virelay.

Ce fut apparemment à l'occaſion des ces *dis amoureux*, que la médiſance publia par tout, que cette veuve eſtoit véritablement amoureuſe. Il eſt vray que dans ces petites piéces, que Chriſtine avouë, il y en a de fort tendres; & que ſi elle n'avoit eu ſoin d'avertir ſes lecteurs, que les ſentiments qu'elle y exprime ne ſont pas les ſiens, mais ceux d'autruy, il n'y auroit perſonne qui n'y fuſt trompé. Les mauvais diſcours, que l'on fit d'elle à ce ſujet, luy donnérent du chagrin, comme elle le témoigne dans le troiſiéme livre de ſa Viſion. *Ne fu il pas dit de moy par toute la ville, que je amoie par amours*, dit-elle. *Je te jure m'ame, que icellui ne me cognoiſçoit, ne ne ſavoit que je eſtoie: ne fu onques homme ne créature née qui me veiſt en public, ne en privé, en lieu où il fuſt..... Et de ce me ſoit Dieu teſmoing que je dis voir.... Dont comme celle qui ignocent me ſentoie, aucune fois, quand on me le diſoit, m'en troubloie; & aucune fois m'en ſoufrioye, diſant; Dieux & icelluy & moy ſavons bien qu'il n'en eſt riens.*

Chriſtine eut donc beaucoup à ſouffrir des mauvaiſes langues qui attaquérent ſa réputation: mais elle fut d'ailleurs avantageuſement récompenſée par le ſuccés de ſes ouvrages. Les premiéres productions de ſa Muſe luy acquirent l'eſtime non-ſeulement des Francois, mais auſſi des eſtrangers. Le Comte de Salisbery, favory de Richard Roy d'Angleterre, aimoit la poëſie, & faiſoit luy-meſme des vers: *Gracieux Chevalier*, dit Chriſtine, *aimant dictiez, & luy-meſme gracieux dicteur.* Pendant le ſéjour qu'il fit en France, où il eſtoit venu à l'occaſion du mariage de ſon maiſtre,

maiſtre, & d'Iſabelle fille de Charles VI. il fit connoiſſance avec Chriſtine, dont les compoſitions luy avoient plû ; il la prit en affection ; & luy voyant un fils qu'elle cherchoit à placer, il luy offrit de l'emmener en Angleterre, pour le faire élever avec le ſien. Chriſtine y conſentit ; & ſon fils aiſné, pour lors âgé de treize ans, * paſſa en Angleterre avec ce ſeigneur Anglois. MCCCXCVIII.

* *Le fils de Chriſtine avoit 20. ans en 1405.*

A quelque temps de là Richard fut détrôné par Henry de Lancaſtre. Le Comte de Salisbery fut décapité. * Henry, qui venoit d'uſurper la couronne, vit les *dictiez* & les autres livres que Chriſtine avoit envoyez au Comte. Il les leût, & en fut ſi content, qu'il chercha dés lors tous les moyens d'attirer à ſa cour cette illuſtre veuve. *A donc trés joyeuſement* (ce ſont les propres termes de Chriſtine) *priſt mon enfant vers luy, & tint chierement, & en tres bon eſtat. Et de fait par deux de ſes hairaulx, notables hommes, venus par deça, Lencaſtre & Faucan, Rois d'armes, me manda moult à certes, priant & promettant du bien largement, que par-delà je allaſſe. Et comme de ce je ne fuſſe en rien temptée, conſiderant les choſes comme elles eſtoient, diſſimulé tant que mon fils peuſſe avoir, diſant grant mercis, & que bien à ſon commandement eſtoïe : & à brief parler, tant fis à grant peine, & de mes livres me couſta, que songié ot mondit fils de me venir querir par deça pour mener là, qui ancore n'y vois. Et ainſi refuſay leſchoite de icelle fortune pour moy & pour luy ; pour ce que je ne puis croire que fin de desloyal viengne à bon terme. Or fus joyeuſe de voir cil que je amoie, comme mort le m'euſt ſeul fils laiſſié, & trois ans ſans luy os eſté.* Chriſtine n'ayant plus qu'un fils.

* Pour ſa grant loyauté vers ſon droit Seigneur, dit Chriſtine.

Si Chriſtine avoit eſté d'humeur à quitter la France ; elle auroit trouvé des eſtabliſſements conſidérables dans plus d'une cour eſtrangére. Elle en auroit trouvé meſme dans ſon propre pays. Le Duc de Milan luy fit des offres trés avantageuſes. *Tres grandement avoit ordené de mon eſtat par rentes à tous-jours* (dit-elle) *ſe y aller vouloye : & ce ſcevent pluſieurs gentils hommes du pays meiſmes, commis à*

cette ambaſſade-là. Quoy que Chriſtine ne fuſt pas diſpoſée à accepter la propoſition qui luy fut faite de la part de ce Duc, aimant mieux pour certaines raiſons reſter en France que retourner en Italie, elle fut pourtant trés affligée de la mort de cet ami puiſſant, qui mourut trés peu de temps aprés.

Les Princes de la Cour de France n'avoient pas moins d'eſtime pour Chriſtine, que ceux d'Angleterre & d'Italie. Elle s'attacha d'abord, & plus particuliérement ce ſemble qu'à aucun de tous ſes autres protecteurs, à Philippes Duc de Bourgogne. Ce Duc, voulant donner à Chriſtine des marques réelles de ſon eſtime, prit à ſes gages le fils aiſné de cette Dame, nouvellement revenu d'Angleterre; & il luy fournit pendant quelque temps à elle-meſme dequoy ſouſtenir ſon eſtat. Ce fut auſſi ce meſme Duc qui luy donna la commiſſion d'écrire la vie de Charles le Sage. Chriſtine n'avoit pas encore achevé ce dernier ouvrage, lorſque Philippes mourut, *laquelle mort* (dit-elle) *fut le renouvellement des navreures de mes adverſitez, & ſemblablement grief parte à ceſtuy Royaume, ſi comme on dit livre qu'il me commanda, non encore lors achevé, je recorde en piteux regrais.*

Philippes le Bon, pére de Jean.

MCCCCIV.

MCCCCV. Il y avoit fort peu de temps que Chriſtine avoit perdu ce dernier appuy de ſa famille, lorſqu'elle compoſa le livre dont j'ay extrait la pluſpart des faits que je viens de raconter.

MS. 7394.

Ni la protection des grands, ni la réputation que l'auteur s'eſtoit acquiſe dés lors par la publication de plus de quinze volumes, ne l'avoient encore enrichie. La mauvaiſe foy de ſes débiteurs & la perte de pluſieurs procés, comme on l'a déja dit, l'avoient miſe en un eſtat où elle avoit beſoin, non ſeulement de protection, mais de ſecours. Elle avoit à ſa charge une mere âgée, un fils hors de condition, & de pauvres parentes *. Avec tout cela, elle avouë elle-meſme qu'elle conſervoit un reſte d'ambition, fondée ſur le ſouvenir de ſa naiſſance & de ſon ancien eſtat, & que

* *Elle dit (fol. 57.)* Qu'elle eſtoit trois fois double; *Ce qui ſignifie qu'elle avoit ſix perſonnes ſur les bras.*

la plus grande apprehenſion eſtoit de découvrir aux yeux du public le délabrement de ſes affaires. Si te promets, « (dit-elle à dame Philoſophie!) que à mes ſemblans & abis « peu apparoit entre gens le faiſſel de mes ennuys : ains ſoubs « mantel fourré de gris & ſoubs ſurcot d'eſcarlate, non pas « ſouvent renouvellé, mais bien gardé, avoie eſpeſſes fois « de grans friçons, & en beau lit & bien ordené de males « nuis. Mais le repas eſtoit ſobre, comme il affiere à femme « vefve ; & toute fois vivre couvient. «

Au reſte, quelque ſoin qu'elle priſt de cacher ſon indigence, il eſtoit impoſſible que l'on ne s'en apperceûſt, & c'eſt (à ce qu'elle aſſeûre) ce qui luy faiſoit le plus de peine, lorſqu'elle eſtoit obligée d'emprunter de l'argent, meſme de ſes meilleurs amis. Mais quand il couvenoit (dit-elle) « que je feiſſe aucun emprunt ou que ſoit, pour eſchever « plus grant inconvénient, beau ſire Dieux, comment hon- « teuſement à face rougie, tant fuſt la perſonne de mon « amiſtié, le requeroïe : & encore aujourduy ne ſuis garie « de cette maladie, dont tant ne me greveroit, comme il me « ſemble quant faire le m'eſteut, un acés de fievre. «

Les bienfaits du Duc de Bourgogne purent ſoulager la miſere de Chriſtine, mais ils ne la mirent pas à ſon aiſe. Un an aprés la mort de ce Duc elle ſe plaint du peu de ſecours qu'elle reçoit des grands ; de la néceſſité où elle ſe voit réduite *de pourſuivre à graut train les gens de finance, qui la promenent de jour en jour par leurs belles paroles ;* de l'impoſſibilité où elle ſe trouve d'entretenir ſa mere ſelon l'eſtat qui luy convient ; de ce qu'elle ne peut aſſiſter de pauvres parentes à marier, & de ce qu'enfin elle eſt privée de la compagnie de ſes deux freres, qui n'ayant pas de quoy ſubſiſter en France, s'en ſont allez vivre ſur les héritages de leur pere. MCCCCV. *Liv. 3. de la Viſion fol. 64.*

Chriſtine eſtoit âgée de trente-neuf ans, lorſqu'elle ſe plaignoit ainſi de la mauvaiſe fortune. Je ne ſçay ſi dans la ſuite elle fuſt plus heureuſe. Parmi les piéces que Denis Godefroy à adjoutées aux notes ſur l'hiſtoire du Roy

Charles VI. je trouve un extrait * d'un Regiſtre de la Chambre des Comptes de l'année M. CCCCXI. où il eſt fait mention d'une ſomme de deux cens livres *accordée à Damoiſelle Chriſtine de Piſan, veufve de feu Maiſtre Eſtienne Du Caſtel, jadis Clerc Notaire & Secretaire du Roy, pour conſidération des bons & agréables ſervices que feu Maiſtre Thomas de Boulogne, en ſon vivant Conſeiller & Aſtrologien du feu Roy Charles que Dieu pardoint, & dudit Seigneur, & auſſi pere d'elle, avoit faits, & pour certaines autres cauſes & conſiderations, deux cens livres, par Lettres du Roy du 13. May mil quatre cens onze.*

* *Extrait du quatriéme & dernier compte d'Alexandre le Bourſier Receveur général des Aydes pour le fait de la guerre 1411. p. 791.*

Si Chriſtine avoit alors aſſez de crédit pour obtenir des gratifications de deux cens livres, ce qui eſtoit une aſſez groſſe ſomme dans ces temps-là, il falloit qu'elle fuſt un peu reconciliée avec la fortune.

Au milieu de ſes plus grandes adverſitez elle ne fuſt pas ſans conſolation. De trois enfants que ſon mary luy avoit laiſſez, il luy reſtoit un fils & une fille, tous deux également recommendables par d'excellentes qualitez du corps & de l'eſprit. *N'as-tu un fils*, luy dit dame Philoſophie, *auſſi bel & gracieux, & bien moriginez, & tel que de ſa jonece, qui ne paſſe vingt ans, du temps qu'il a eſtudié en nos premiéres ſciences & grammaire, on ne trouveroit en Réthorique & Poëtique langage, naturellement à luy propice, gaires plus aperte & plus ſoubtil que il eſt, avec le bel entendement & bonne judicative que il a.*

L'éloge de la fille n'eſt pas moins magnifique. *Ton premier fruit* (c'eſt encore dame Philoſophie qui parle) *eſt une fille donnée à Dieu & à ſon ſervice renduë par inſpiration divine, de ſa pure voulenté, oultre ton gré, en l'Egliſe & noble religion des Dames à Poiſſy, où elle, en fleur de jonece & trés grand beauté, ſe porte tant notablement en vie contemplative & dévotion, que la joye de la relacion de ſa belle vie ſouventeſois te rend grand reconfort.*

Les portraits que nous avons de Chriſtine dans quelques-uns de ſes Livres enluminez de ſon temps, s'accor-

dent aſſez avec l'idée qu'elle meſme a eu ſoin de nous donner de ſa phyſionomie, lorſqu'entre les grands avantages dont elle reconnoiſt qu'elle eſt redevable au Créateur, elle met celuy *d'avoir corps ſans nulle difformité & aſſez plaiſant, & non maladis, mais bien complexionné.*

De toutes les Migniatures, où elle eſt repréſentée, la plus parfaite, à ce qui me paroiſt, eſt celle qui ſe trouve dans le Manuſcrit 7395. à la teſte du Livre intitulé *la Cité des Dames.* On y voit une Dame aſſiſe ſous un dais, la teſte penchée ſur la main gauche, & le coude appuyé ſur un bureau. Elle a le viſage rond, les traits réguliers, le tein délicat & aſſez d'embonpoint. Ses yeux ſont fermez, & elle paroiſt ſommeiller. Sa coëffure eſt une eſpece de cul de chapeau, bleu ou violet, en pain de ſucre, ombragé d'une gaze trés déliée, qui eſtant relevée tout autour, laiſſe voir à nud le viſage, & ne cache pas meſme les oreilles. Une chemiſe extremément fine, dont on n'apperçoit que le haut, & qui eſt un peu entrouverte, couvre ſuffiſamment les épaules & la gorge. Une robe bleuë brodée d'or par le bas, & doublée de feüille morte, s'ouvre ſur le ſein, comme aujourd'huy les manteaux de femme, & laiſſe entrevoir un petit corſet de couleur de pourpre bordé d'un paſſement d'or. Le reſte du tableau eſt rempli de trois figures, qui repreſentent trois autres Dames, dont il eſt inutile de faire icy la deſcription.

Lays.
Virelays.
Rondeaux.
Jeux à vendre; autrement, *Vente d'Amours.*
Autres Balades.
L'Epiſtre au Dieu d'Amours.
Le débat des deux Amants.
Le livre des trois Jugements.
Le livre du dit de Poiſſy.
Le Chemin de lonc eſtude.
Les dits Moraulx, ou les enſeignements que Chriſtine donne à ſon fils.
Le Roman d'Othea, ou l'Epiſtre d'Othea à Hector.
Le livre de Mutacion de Fortune.

PROSE.

Hiſtoire du Roy Charles le Sage.
La viſion de Chriſtine.
La Cité des Dames.
Les Epiſtres ſur le Roman de la Roſe.
Le livre des Faits d'armes & de Chevallerie.
Inſtruction des Princeſſes, Dames de Cour, & autres Lettres à la Reine Iſabelle en M. CCCCV.
Les Proverbes Moraulx, & le livre de Prudence.

QUERELLE DES PHILOSOPHES DU QUINZIEME SIECLE.

DISSERTATION HISTORIQUE.

Par M. BOIVIN le Cadet.

ENTRE un grand nombre de piéces curieuſes, qui n'ont jamais eſté imprimées, & qui ſont répanduës dans les Manuſcrits de la Bibliothéque du Roy, l'on trouve une bonne partie de ce qui a eſté écrit par les Philoſophes du XV. ſiécle, au ſujet de la doctrine de Platon préférée à celle d'Ariſtote. C'eſt de ces différents écrits, auſſi-bien que des livres imprimez, que j'ay extrait toutes les particularitez de cette fameuſe diſpute, dont je ne croy pas que perſonne ait pris à tâche juſqu'icy de raſſembler les circonſtances pour en donner un détail hiſtorique tel qu'eſt celuy-cy.

Vers le milieu du XV. ſiécle, peu de temps avant que les Turcs ſe fuſſent rendus maiſtres de Conſtantinople, il s'alluma une eſpéce de guerre civile dans la République des Lettres entre les Philoſophes Grecs, qui fleuriſſoient alors en aſſez bon nombre à Veniſe, à Florence, à Rome & dans le reſte de l'Italie. Gemiſte Plethon, l'un des plus beaux génies de ſon ſiécle, hommes trés-ſçavant, & grand Platonicien, entreprit de décrier Ariſtote, dont la Philoſophie eſtoit ſeule en regne depuis long-temps dans toutes les Ecoles d'Occident, où les diſciples d'Averroës, d'Avicenne & des autres Philoſophes Arabes, l'avoient fort accréditée. Il publia d'abord un petit écrit ſous le titre de *Sentiments d'Ariſtote differents de ceux de Platon.* Cet écrit, qui eſt imprimé, & dans lequel la Philoſophie de Platon eſt par-tout préférée à celle d'Ariſtote, fut attaqué par trois hommes également illuſtres.

Le premier, nommé George Scholarius, qui fut depuis Patriarche de Conſtantinople, connu ſous le nom de Gennadius, s'appliqua particuliérement à faire voir, que les principes d'Ariſtote s'accordoient beaucoup mieux que ceux de Platon avec la Théologie Chreſtienne. Nous n'avons de cet ouvrage de Gennadius, que ce que Plethon luy-meſme nous en a conſervé dans l'écrit intitulé, *Réponſe aux raiſons que Scholarius a alléguées pour la défenſe d'Ariſtote.* Je ne crois pas que cette réponſe, dont on a une copie manuſcrite dans la Bibliothéque du Roy, ait jamais eſté imprimée. Pléthon y parle à ſon adverſaire avec toute l'aigreur d'un homme picqué au vif, & avec toute la hauteur d'un maiſtre qui fait la leçon à un écolier.

Gennadius ne jugea pas à propos de repliquer ſur le champ. Il attendit une occaſion favorable, qui ſe rencontra peu de temps aprés, & qu'il ne laiſſa pas échapper. Il ſçût que Plethon compoſoit un livre à l'imitation de la République de Platon, & que dans ce livre il prétendoit eſtablir un nouveau ſyſtême de Religion, & une Théologie purement payenne. Il laiſſa là Platon & Ariſtote, & attaqua directement l'auteur du nouveau ſyſtême, l'accuſant de vouloir renverſer la Religion Chreſtienne, & reſtablir celle des payens qui adoroient pluſieurs Dieux.

Plethon effrayé par cette accuſation, n'oſa publier ſon livre ; & il le tint caché tant qu'il veſcut. Aprés ſa mort, Demetrius, Prince Grec de la famille des Paléologues, chez qui apparemment ce livre avoit eſté mis en dépoſt, le fit remettre entre les mains de Gennadius pour lors Patriarche, qui le parcourut promptement, en fit la cenſure, & le condamna au feu. Nous avons dans un manuſcrit du Roy la Lettre de Gennadius à Jean l'Exarque, où ce fait eſt raconté tout au long, & où la doctrine pernicieuſe contenuë dans le livre de Plethon eſt ſolidement refutée.

Quoy-que la cenſure du livre de Plethon, publiée par Gennadius, n'attaque directement ni Platon ni les Platoniciens, on voit bien cependant que l'auteur de la cenſure

a eu

a eu deſſein de juſtifier ce qu'il avoit écrit autrefois contre la philoſophie de Platon, & de monſtrer combien la lecture des livres de ce Philoſophe eſtoit dangereuſe, puiſqu'elle avoit tellement gaſté l'eſprit de Gemiſte, qu'elle luy avoit fait naiſtre l'idée extravagante de réformer le gouvernement & la Religion.

Aprés Gennadius, les deux plus illuſtres défenſeurs d'Ariſtote furent Théodore Gaza, & George de Crete, connu ſous le nom de Géorge de Trébizonde. Gaza écrivit directement contre Plethon. George commença par attaquer Beſſarion, qui raconte luy-meſme l'origine de cette querelle dans ſon ſixiéme livre de l'Apologie de Platon. Voicy le fait.

Ariſtote, dans le ſecond livre de ſa Phyſique, dit: *Que tout ce que fait la nature, elle le fait pour quelque fin; & que cependant elle ne fait rien à deſſein*, c'eſt-à-dire, avec *préméditation*, avec *connoiſſance*, avec *raiſon*. Cette thêſe ayant eſté attaquée par Plethon, qui prétendoit avec Platon que *la nature ne fait rien qu'avec raiſon & avec prudence*, Gaza prit le parti d'Ariſtote, & écrivit ſur cela au Cardinal Beſſarion, le ſuppliant de vouloir bien luy faire part de ce qu'il penſoit ſur cette queſtion.

Le Cardinal, qui eſtoit diſciple de Plethon, & qui le conſultoit tous les jours ſur les matiéres de philoſophie, fit une réponſe trés ſuccincte, où expliquant les termes dont Platon & Ariſtote ſe ſont ſervis, il montra que ces deux Philoſophes n'eſtoient pas ſi éloignez de ſentiment qu'ils le paroiſſoient.

George de Trébizonde en vouloit depuis long-temps à Beſſarion, qui luy avoit préferé Gaza dans je ne ſçay quelle concurrence; & par la meſme raiſon il en vouloit auſſi à Gaza, dont la réputation luy faiſoit ombrage. La réponſe de Beſſarion, ſur la queſtion dont nous venons de parler, luy eſtant tombée entre les mains, il feignit de croire que cet écrit n'eſtoit pas de Beſſarion, mais de Gaza; & en ayant fait la réfutation, il offenſa tout à la fois trois hommes d'un mérite diſtingué, Beſſarion, Gaza & Ple-

thon. Par ce moyen il ſçût ſe broüiller en meſme temps avec les défenſeurs de Platon, & avec ceux d'Ariſtote meſme, dont il ſoutenoit la doctrine.

La querelle s'eſtant échauffée, d'autres Grecs de moindre conſidération s'offrirent pour ſeconds, les uns à Gaza, les autres à Plethon. Michel Apoſtolius, jeune Byzantin, attaché à ce dernier, ou pluſtoſt à Beſſarion, écrivit contre Gaza & contre Ariſtote. Son écrit n'eſtoit qu'un tiſſu d'injures groſſiéres, & une déclamation de jeune homme, qui décide hardiment ſur des matiéres qu'il n'entend pas.

Andronic ſurnommé *Calliſti*, ou fils de Calliſte, y fit une réponſe. Ces deux piéces, dont je ne croy pas qu'il nous reſte rien preſentement, parûrent en meſme temps, & ne furent pas également bien reçûës. On fit peu de cas de l'écrit d'Apoſtolius. La réponſe d'Andronic fut approuvée par les perſonnes de bon gouſt, & ſur-tout par Nicolas Sécondin, homme de beaucoup d'eſprit, dont je rapporteray icy le témoignage, parce qu'il vient à noſtre ſujet, & que la Lettre dont je l'ay extrait n'a jamais eſté imprimée. C'eſt à Andronic meſme que cette Lettre eſt addreſſée par Sécondin, qui luy écrivit en ces termes.

A Viterbe le 5. Juin 1462. » Le devoir d'Ambaſſadeur auprés de Sa Sainteté m'engageant à ſéjourner tantoſt à Rome & tantoſt à Viterbe, » j'ay eû le bonheur de rencontrer & de lire voſtre écrit » contre un nommé Michel Apoſtolius. Cet homme, que » je ne connois point, a publié contre Théodore Gaza un » livre tout rempli d'injures & de calomnies, ſous prétexte » de défendre Platon & les Platoniciens, dont il embraſſe » la querelle. Il n'y avoit pas long-temps qu'une perſonne » de mes amis m'avoit apporté cette piéce. Je l'avois feüilletée & lûë avec trés peu de ſatisfaction. En effet, s'il eſt » permis de dire librement ce que l'on penſe, l'autheur promet de grandes choſes, & il s'en faut beaucoup qu'il » n'execute la moindre partie de ce qu'il a promis. J'eſtois » donc véritablement indigné de voir Théodore maltraité » & calomnié injuſtement, lorſque je ſuis tombé ſur ce que

vous avez écrit pour ſa défenſe. Jugez de ma joye. Je « vous avoüe qu'elle a eſté extrême par plus d'une raiſon. « Premiérement j'aime de tout mon cœur Théodore; je l'eſti- « me infiniment. Son éloquence, ſon exactitude & ſon ap- « plication à approfondir toutes les ſciences, ne ſont pas les « ſeuls talents que j'admire en luy. J'admire plus que tout « cela ſes mœurs, ſa vertu, ce caractére de probité, cette « conduite ſage & réguliére, ces maniéres honneſtes, cet heu- « reux naturel, & les diſpoſitions merveilleuſes que je luy « vois pour toutes les bonnes choſes. Il eſt certain que ſans « bleſſer la vérité, l'on peut dire que Théodore eſt le pre- « mier de tous les Grecs d'aujourd'huy & par ſes mœurs & « par ſon érudition. Ainſi, mon cher Andronic, j'ay eſté « d'abord trés aiſe de ce que vous preniez ſa défenſe. Aprés « cela j'ay lû avec attention ce que vous avez écrit en ſa « faveur, & cette lecture m'a fait un vray plaiſir. J'y ay vû « la calomnie refutée, & l'amertume de ſon fiel corrigée par « la douceur, &, ſi je l'oſe dire, par le miel de vos diſcours: « les taches, qui avoient eſté répanduës mal à propos « & d'une maniére indigne ſur la vérité meſme, entiére- « ment effacées par voſtre éloquence : la vérité devenuë « par-là claire & brillante, ſans emprunter d'autre éclat que « celuy de ſa propre beauté : l'ignorance, l'incivilité, les « groſſiéretez bannies à jamais du commerce des honneſtes « gens. Tout cela m'a extrémement plû. Enfin ç'a eſté « pour moy un nouveau ſujet de joye, de penſer que vous « eſtiez l'auteur d'une ſi belle piéce, & que ce précieux tiſſu « ſe trouvoit eſtre l'ouvrage d'une main qui m'eſt trés chere. «

Le reſte de la Lettre eſt de meſme ſtile, & n'eſt pas moins bien tourné que le commencement. Mais ce ne ſont que des loüanges, qui ne nous apprennent rien de particulier ſur la queſtion.

Cet Andronic, à qui la Lettre de Sécondin eſt adreſſée, n'eſtoit ennemi ni de Plethon ni de ſes partiſans. Il eſtoit Péripateticien de profeſſion, & par cet endroit meſme engagé à ſoutenir les ſentiments d'Ariſtote. Mais ſon atta-

chement pour ce philoſophe n'alloit pas juſqu'à l'enteſtement, ni juſqu'à vouloir rabaiſſer Platon. Il refuta donc l'écrit d'Apoſtolius, mais d'une maniére ſage & honeſte. Et pour faire voir que ſon intention n'eſtoit pas d'offenſer le Cardinal Beſſarion, qui ſembloit alors ſe déclarer entiérement pour Platon, & qui d'ailleurs affectionnoit Apoſtolius, il luy envoya l'écrit de ce jeune homme avec la réfutation qu'il venoit d'en faire, ſe ſoumettant entiérement à ce qu'il plairoit au Cardinal de décider ſur les queſtions propoſées.

Beſſarion, aprés avoir leû & examiné avec attention ces deux nouvelles piéces, condamna Apoſtolius, & approuva fort les réponſes d'Andronic. Nous avons dans un manuſcrit de la Bibliotheque du Roy deux lettres de meſme date ſur ce ſujet, qui n'ont point encore eſté publiées. Elles ſont toutes deux de Beſſarion. La premiére, adreſſée à Andronic, n'eſt que l'enveloppe de la ſeconde, & ne nous » apprend rien de remarquable. J'ay leû (dit-il) l'écrit con- » fus & mal digeré de Michel Apoſtolius contre noſtre ami » Theodore Gaza, avec vos ſages réponſes à l'auteur de ce » meſme écrit. La lecture finie, j'ay porté mon jugement, & » j'ay prononcé la ſentence, dont je vous envoye copie. Il eſt » inutile que je vous faſſe auſſi un long diſcours; & j'aurois » meſme de la peine à le faire, eſtant dans les remedes com- » me j'y ſuis.

La ſeconde lettre, qui eſt fort ample, eſt adreſſée à Michel Apoſtolius. Elle contient d'excellentes leçons touchant la vénération que l'on doit avoir pour les grands hommes, qui ont inventé ou perfectionné les arts & les ſciences, & ſur tout pour ceux dont la réputation eſt en quelque façon conſacrée par l'approbation conſtante & univerſelle de tous les ſiécles. La qualité de protecteur de la nation Grecque, jointe à la dignité de Cardinal, donnoit à Beſſarion le droit de parler à Apoſtolius avec quelque hauteur. Ainſi l'on ne ſera pas ſurpris de rencontrer dans la lettre quelques termes un peu durs. Je ne croy pas qu'elle ait jamais

eſté imprimée. Allatius l'a indiquée *, & en a rapporté trois ou quatre lignes. Voicy la traduction de la piéce entiére.

* *Dans ſon livre* De Georgiis, *où il parle de cette diſpute.*

Beſſarion Cardinal du titre de Sainte Sabine, & Patriarche de Conſtantinople, à Michel Apoſtolius.

Voſtre écrit pour Plethon contre Théodore Gaza m'a « eſté rendu plus tard que vous ne l'avez crû, mais plus « chaſtié qu'il n'eſtoit ſorti de vos mains. Andronic, le fils « de Calliſte, me l'a envoyé avec le ſien, aprés l'avoir exa- « miné ſoigneuſement. Voſtre zéle pour Platon & pour ſes « partiſans m'a beaucoup plû : mais je n'ay pû approuver la « maniere dont vous les défendez. Ce n'eſt point par des « injures, c'eſt par des preuves, par des raiſons ſolides & « convainquantes, que l'on doit défendre ſes amis, & com- « battre ſes adverſaires. Plethon a outragé Ariſtote ; Théo- « dore a maltraité Plethon ; vous avez mal parlé de Théodore. « Vous eſtes tous trois dignes de blâme. Peut-on outrager « Ariſtote, ce grand Philoſophe, à qui nous ſommes redeva- « bles de tant d'excellentes choſes ! Plethon eſt un homme « trés ſavant, & d'un génie ſupérieur. On ne peut rien dire « contre luy, à moins qu'on ne diſe qu'ayant attaqué il a « mis les autres en droit de le repouſſer ; & Théodore eſt « un de ceux qui tiennent aujourd'huy le premier rang par- « mi les Grecs. Il ne vous convient pas de parler avec mé- « pris d'un homme comme luy. Vous eſtes jeune ; il eſt d'un « âge à eſtre repecté. Vous n'avez pas encore bien eſtudie les « régles de la logique : Théodore a fait ſon cours dans toute « ſorte de litterature & dans toutes les ſciences. Il vous ſied « mal de vouloir luy tenir teſte, ſur tout lorſqu'il s'agit de « pareilles queſtions. La Philoſophie n'en a point de plus im- « portantes que celles dont il s'agit icy, & certainement elles « ſont au-deſſus de la portée du vulgaire. Il eſt impoſſible « que l'on en parle exactement, ou meſme que l'on en ait « une idée juſte, ſi l'on n'a cultivé avec beaucoup d'applica- « tion l'étude de la Philoſophie, & ſi l'on n'a aprofondi les «

» ſciences qui en dépendent. J'ay donc ſouffert avec peine,
» que vous accuſaſſiez d'ignorance un homme auſſi ſçavant
» que l'eſt Théodore. Mais que vous ayez traité auſſi indi-
» gnement Ariſtote meſme, Ariſtote noſtre guide & noſtre
» maiſtre en tout genre d'érudition ; que vous ayez oſé luy
» dire des injures groſſieres, le nommer ignorant, extrava-
» gant, ingrat, & l'accuſer de mauvaiſe foy, juſte ciel ! cela
» ſe peut-il ! Pour moy je ne croy pas qu'il y ait d'audace
» pareille à celle-là. A peine puis-je ſupporter Plethon, ou
» pluſtoſt je ne le puis ſupporter, quelque conſidération que
» mérite un homme de ſa ſorte, lorſqu'il luy échappe de
» ſemblables paroles contre Ariſtote. Hé comment pourrois-
» je vous ſouffrir, vous qui n'avez encore eſtudié à fond au-
» cune de ces matiéres ! Croyez moy, conſiderez à l'avenir
» Platon & Ariſtote comme deux hommes de la plus haute
» ſageſſe. Suivez-les pas à pas ; choiſiſſez-les pour vos guides ;
» étudiez-les à loiſir ; méditez-les ; & avec le ſecours de quel-
» que maiſtre habile, taſchez d'abord de bien pénétrer la
» profondeur de leurs raiſonnements. Car ces deux écrivains
» ne parlent pas d'une maniere à eſtre entendus de tous ceux
» qui voudroient les entendre. Aprés cela, s'ils ſont quelque-
» fois de différent ſentiment, n'allez pas les ſoupçonner d'i-
» gnorance ; n'ayez jamais cette penſée. Regardez pluſtoſt
» cette diverſité d'opinions comme une marque de la force
» de leur raiſonnement, de la grandeur de leur génie, &
» de ce que les queſtions qu'ils traitent ſont obſcures & pro-
» blematiques. Admirez leur profond ſçavoir, & par tous
» les ſentiments d'une humble reconnoiſſance tenez leur
» compte des biens qu'ils nous ont procurez. C'eſt le meil-
» leur parti que vous puiſſiez prendre. Vous y trouverez
» voſtre avantage, & en meſme temps vous me ferez plaiſir,
» auſſi bien qu'à toutes les perſonnes ſenſées. Vous avez crû
» m'obliger en faiſant autrement ; & vous m'avez véritable-
» ment mortifié : premiérement, parce que vous avez outragé
» ouvertement des perſonnes qui ne méritoient pas d'eſtre
» inſultées ; & en ſecond lieu, parce que vous avez fait voir

que vous n'eſtiez pas fort verſé dans la lecture de leurs « ouvrages. Vous ferez mieux auſſi, ſi vous m'en croyez, de « reſpecter Théodore. Honorez-le comme voſtre maiſtre, « & prenez de luy des leçons ſur tout ce que vous pourrez. « Il eſt capable de vous en donner de trés utiles, & à beau- « coup d'autres qu'à vous. A mon égard, je veux bien vous « déſabuſer, afin qu'à l'avenir l'envie de me plaire ne vous « faſſe pas parler de ces grands hommes comme vous en « avez parlé. Sçachez donc que j'aime Platon, que j'aime « Ariſtote; que j'ay pour l'un & pour l'autre toute la véné- « ration qu'on doit avoir pour deux grands Philoſophes : « que pour ce qui eſt de Plethon, j'admire la grandeur de « ſon génie, & les talents que la nature luy a donnez; mais « que je n'approuve point en luy cette mauvaiſe humeur & « cet enteſtement eſtrange qu'il a contre Ariſtote. Je vou- « drois, lorſque Plethon attaque Ariſtote, lorſque d'autres « attaquent ou les deux princes des Philoſophes, ou Plethon « luy-meſme, ou qui que ce puiſſe eſtre; je voudrois, dis-je, « que cela ſe fiſt avec toute la modération qu'Ariſtote a gar- « dée, lorſqu'il a contredit ceux qui l'avoient precedé. C'eſt « toûjours par des raiſons, qu'il eſtablit ce qu'il a à prouver; « & le plus ſouvent il ne le fait, qu'en priant ceux qui « l'écoutent & ceux qu'il redreſſe, de luy pardonner la liber- « té qu'il oſe prendre. Il ne dit jamais d'injures. Lors meſme « qu'il diſpute avec plus de vehemence, il garde encore « quelques meſures. *Quant aux idées*, dit-il, *c'eſt peu de choſe:* « *il faut les laiſſer-là. Qu'elles ſubſiſtent ou ne ſubſiſtent pas,* « *cela ne fait rien à la queſtion.* Et ailleurs, parlant de quel- « ques autres perſonnes : *Ces perſonnes-là*, dit-il, *n'ont aucune* « *teinture de la Dialectique.* Voilà tout ce qu'il a jamais dit « de plus injurieux. Et nous, qui en comparaiſon de ces « grands hommes ne ſommes que de trés petits perſonna- « ges, nous avons la hardieſſe de les traiter d'ignorants, « de les railler d'une maniére incivile, plus que les comé- « dies n'ont jamais raillé ni Cléon ni Hyperbolus. Hé qui « ſommes-nous donc! Quelle connoiſſance, quelle expé- «

» rience avons-nous des choſes naturelles ! En verité cette
» conduite eſt bien eſtrange & bien inſenſée. Car enfin,
» mon cher Apoſtolius, ne croyez pas que s'il a eſté permis
» a des hommes animez de l'eſprit de Platon & d'Ariſtote,
» à un homme ſçavant & d'un génie heureux comme Ple-
» thon, à Plotin, à Atticus, à Porphyre, ou à leurs pareils,
» de redreſſer Ariſtote & Platon, & quelquefois meſme de
» les blâmer, ne croyez pas que nous ayons le meſme droit
» vous & moy. Les anciens cenſeurs de Platon & d'Ariſtote
» peuvent eſtre excuſez ſur les circonſtances du temps au-
» quel ils ont vêcû, les uns contemporains, & les autres plus
» éloignez du ſiécle de ces deux Philoſophes ; ſur la nature
» de leurs diſputes trés vives & trés opiniâtres, & ſur ce
» que dans ces temps-là l'envie n'eſtoit pas encore entiére-
» ment éteinte. La vaſte érudition d'un Critique, qui poſſéde
» toutes les ſciences, eſt auſſi une excuſe légitime. Mais nous
» qui ſommes ſi inférieurs à Ariſtote & à Platon, aujour-
» d'huy ſur tout que leur autorité appuyée ſur une longue
» ſuite d'années, ſur l'aprobation univerſelle, & ſur le com-
» mun ſuffrage de tous les hommes, eſt parvenuë à un ſi
» haut point, nous ne pouvons eſperer aucune grace ſi nous
» oſons auſſi les cenſurer. Je vous le repete encore une fois,
» mon cher Apoſtolius, vous avez dit beaucoup de mal
» d'Ariſtote, ſans avoir rien dit pour la défenſe de Plethon,
» qui certainement n'a pas beſoin de pareils diſcours pour ſa
» défenſe. Vous avez injuſtement & ſans raiſon mal parlé
» d'un homme conſidérable par ſon ſçavoir, je veux dire de
» Théodore Gaza. Enfin, bien loin d'avoir rien fait en tout
» cela qui me fuſt agréable, vous avez fait une choſe qui
» m'a extrémément déplû. Puiſque cela eſt ainſi, profitez de
» l'avis que je vous donne. Je vous aime, je vous veux du
» bien, & je déſire autant que vous meſme voſtre avantage.
» Retractez-vous de ce que vous avez dit. Effacez l'injuſtice
» de vos calomnies par des loüanges & par des témoigna-
» ges avantageux. Liſez avec réflexion & d'un ſens raſſis les
» réponſes d'Andronic à vos objections. Rendez-vous à la
vérité

verité qu'il ſoûtient : & comme luy, donnez d'abord le temps « neceſſaire à l'eſtude de la grammaire, de l'orthographe, de « la langue, de la rhétorique : apprenez à compoſer avec « exactitude & avec élégance. Aprés cela, oſez vous élever à « quelque choſe de plus grand, & juſques à la Philoſophie « meſme. Ayez ſoin de voſtre ſanté, & ſuivez mes conſeils « comme ceux d'un bon amy. «

Des Bains de Viterbe le 19. May 1462.

Il ſeroit à ſouhaiter que les Apoſtolius d'aujourd'huy, dont le nombre n'eſt que trop grand, euſſent des amis tels que Beſſarion, qui leur déſillaſſent les yeux, & qui leur appriſſent à parler avec reſpect des illuſtres de l'antiquité, auſſi bien que de ceux de noſtre ſiécle.

La lettre du Cardinal ne fut pas ſans effet. Apoſtolius rentra en luy-meſme, & profita des avis ſalutaires que luy donnoit un homme ſi ſage. Il ne luy fut pas moins attaché depuis ce temps-là qu'il l'avoit eſté auparavant : & lorſque ce meſme Cardinal fut mort, il luy donna les derniéres marques de ſa reconnoiſſance par un diſcours funébre, dont la copie manuſcrite eſt dans la Bibliothéque du Roy.

Mais reprenons le fil de noſtre hiſtoire, interrompu par la lettre que nous venons de lire. Dans le temps que cette lettre fut écrite, Gemiſte-Plethon, dont la querelle partageoit ainſi les Philoſophes Grecs de la cour du Cardinal Beſſarion, eſtoit extrêmement vieux, & demeuroit dans le Peloponneſe, où il s'eſtoit retiré depuis pluſieurs années. Son grand âge, & le crédit de Scholarius ſon ennemi, qui eſtoit devenu Patriarche de Conſtantinople, ne luy permettoit pas de défendre ſa cauſe auſſi vivement qu'il l'avoit fait dans les commencements. Cependant ſes ennemis meſmes ou le craignoient encore, ou le reſpectoient. A peine fut-il mort, qu'ils ſe déchaiſnérent auſſi-toſt contre Platon & contre luy.

» On vit d'abord paroiſtre un livre latin, intitulé *Compa-*
» *ratio Platonis & Ariſtotelis.* A la fin de cet ouvrage, ou
» pluſtoſt de cette invective, qui, à proprement parler, n'eſt
» autre choſe qu'un déluge de bile, & de la bile la plus noire,
» contre Platon & ſes défenſeurs, voicy ce que l'on dit de
» Plethon.

» Il nous eſt né, il s'eſt élevé parmi nous un ſecond Maho-
» met; & ce ſecond, ſi nous n'y prenons garde, l'emportera
» autant ſur le premier par les ſuites funeſtes de ſa mauvaiſe
» doctrine, que le premier l'a emporté ſur Platon. Eleve &
» diſciple de ce Philoſophe en matiere d'éloquence, de ſcien-
» ce & de Réligion, il avoit eſtabli ſa demeure dans le Pélo-
» ponneſe. Son nom ordinaire eſtoit Gemiſte. Il ſe donna
» luy-meſme celuy de Plethon. Peut-eſtre que Gemiſte, pour
» nous faire croire plus aiſément qu'il eſtoit deſcendu du ciel,
» & pour nous engager à recevoir plus promptement ſa doc-
» trine & ſa nouvelle loy, voulut changer de nom à l'exem-
» ple de ces anciens Patriarches, dont il eſt dit, que dans le
» temps que leur nom a eſté changé, ils ont eſté appellez
» aux plus grandes choſes. Il a écrit avec beaucoup d'art, &
» d'une maniére trés élegante, de nouvelles régles pour la
» conduite de la vie; & l'on croit qu'à cette occaſion il a vo-
» mi un grand nombre de blaſphêmes contre la Religion
» Catholique. Ce qui eſt conſtant, c'eſt qu'il eſtoit ſi zélé
» Platonicien, qu'il n'avoit point d'autres ſentiments que
» ceux de Platon ſur la nature des Dieux, ſur celle de l'a-
» me, ſur les ſacrifices, &c. Je luy ay entendu dire moy-
» meſme, lorſque nous eſtions à Florence (car il y eſtoit venu
» pour aſſiſter au Concile avec les autres Grecs) que dans
» peu d'années tous les hommes par toute la terre embraſſe-
» roient d'un commun conſentement, & avec un meſme eſ-
» prit, une ſeule & une meſme Religion, à la premiére
» inſtruction qui leur en ſeroit donnée par une ſeule prédi-
» cation. Et ſur ce que je luy demanday, ſi ce ſeroit la Reli-
» gion de J. C. ou celle de Mahomet; *ni l'une ni l'autre,*

me répondit-il, *mais une troiſiéme, qui ne ſera pas différente du paganiſme* : paroles dont je fus ſi indigné, que depuis ce temps-là je l'ay toûjours haï, je l'ay craint comme une vipere dangereuſe, je n'ay pû me réſoudre ni à le voir, ni à l'entendre, &c.

Telle eſt l'idée que nous donne de Plethon l'auteur de la comparaiſon de Platon & d'Ariſtote. Le reſte de l'ouvrage eſt rempli d'invectives pareilles contre Platon meſme. Un écrit de cette nature ne pouvoit pas manquer de faire beaucoup de bruit, ſur-tout chez les Platoniciens. Le Cardinal Beſſarion, l'un des plus intereſſez à la gloire de Platon, dont il avoit déja pris la défenſe, fut un des plus empreſſez à voir ce que c'eſtoit que ce nouveau livre. Il le leût, & il fut trés ſurpris de n'y trouver que des injures & des calomnies atroces. Il crût devoir les refuter; & c'eſt ce qu'il fit, en publiant un ouvrage qu'il intitula, *In calumniatorem Platonis*. Ce calomniateur eſtoit George de Trébizonde, avec qui le Cardinal avoit déja eſté aux priſes ſur des ſentiments particuliers d'Ariſtote & de Platon, comme nous l'avons remarqué. L'ouvrage de Beſſarion eſt imprimé. Il eſt diviſé en cinq livres, auſquels on en a joint un ſixiéme, qui regarde les anciennes conteſtations.

Il y a lieu de s'eſtonner que dans ces cinq livres il ne ſoit pas dit un ſeul mot pour la juſtification de Plethon, qui ſembloit n'avoir eſté maltraité par le calomniateur de de Platon, que parce qu'il avoit entrepris la deffenſe de ce Philoſophe. Je ne ſçay à quoy attribuer ce ſilence du Cardinal, qui avoit toûjours regardé Plethon non-ſeulement comme ſon maiſtre, mais comme un trés grand perſonnage, ſinon à l'impoſſibilité de démentir l'accuſation que l'on formoit contre luy, à l'occaſion du nouveau ſyſtême dont il paſſoit pour eſtre l'auteur.

En effet, cette accuſation eſtoit fondée ſur des preuves extrêmement fortes; & George de Trébizonde n'eſtoit

pas le ſeul ni le premier qui l'euſt intentée. Je croy meſme que le fait eſtoit déja entierement averé dans le temps que le Cardinal Beſſarion publia ſon apologie de Platon. Car ce fut environ dans ce temps-là que le livre de Plethon fut cenſuré par Gennadius, & condamné au feu, à cauſe des impietez dont ce Patriarche prétendoit qu'il eſtoit rempli.

Cette exécution ignominieuſe flétrit tellement la mémoire de Plethon, que ſes propres amis furent apparemment obligez d'abandonner ſa défenſe. Et véritablement, à juger de l'ouvrage, qu'il avoit compoſé pour eſtablir ſon ſyſtéme, par l'extrait qui nous en reſte dans la lettre de Gennadius adreſſée à Jean l'Exarque, on ne peut rien voir de plus impie que le deſſein de l'auteur, ni de plus bifarre que la diſpoſition meſme & l'arrangement des matiéres. Le titre général eſtoit: *Ce livre traite des loix, de la meilleure forme de gouvernement, & de ce qu'il faudroit que les hommes obſervaſſent en public & en particulier, pour vivre de la maniére la plus parfaite, la plus innocente & la plus heureuſe.* Le tout eſtoit diviſé en trois livres. Les titres des chapitres, où le paganiſme eſtoit enſeigné ouvertement, ſont rapportez par Gennadius, qui n'a pas jugé à propos d'entrer dans les queſtions de morale, ou de pur raiſonnement. L'impieté & l'extravagance du nouveau legiſlateur, paroiſſoit ſur tout dans les articles qui concernoient la Réligion. Il y reconnoiſſoit pluſieurs Dieux; les uns ſupérieurs, qu'il nommoit ὑπερουρανίους *; & les autres inférieurs, qu'il nommoit τοὺς ἐντὸς οὐρανοῦ *: les uns de la premiére antiquité, les autres plus jeunes, & de différents âges. Il donnoit un Roy à tous ces Dieux, & il le nommoit ΖΕΥΣ *, comme le nommoient autrefois les Payens. Selon luy les aſtres avoient une ame; les démons n'eſtoient point des eſprits malins; le monde eſtoit éternel. Il eſtabliſſoit la polygamie, ou la liberté d'avoir pluſieurs femmes. Il vouloit qu'il y en eût de communes. Tout ſon ouvrage

* *Au deſſus du Ciel.*
* *En deça du Ciel.*
* *Jupiter.*

eſtoit rempli de pareilles folies, & de beaucoup d'impietez, dont le détail ſeroit trop long.

Nonobſtant tout cela, il s'eſt trouvé des écrivains catholiques, du nombre deſquels eſt L. Allatius, qui ont fort regretté la perte de cet ouvrage de Plethon, & qui ont prétendu que le deſſein de l'auteur n'eſtoit nullement de renverſer la Religion Chreſtienne, mais ſeulement de développer le ſyſtême de Platon, & d'éclaircir ce que luy & les autres Philoſophes avoient écrit ſur les matiéres de Religion & de Politique.

Au reſte, le livre du Cardinal Beſſarion effaça entiérement les mauvaiſes idées que celuy de George de Trébizonde avoit données de Platon & de ſa philoſophie. Les ſectateurs meſme d'Ariſtote revinrent de leurs préventions contre Platon. Les invectives ceſſérent de part & d'autre, & la paix régna pendant pluſieurs années entre les Philoſophes des deux ſectes.

Dans le ſiecle ſuivant, Bernardin Donat de Verone ſembla vouloir renouveller la querelle par un dialogue Latin intitulé, *De Platonicæ atque Ariſtotelicæ philoſophiæ differentia*, qui fut imprimé à Paris en MDXLI. pour eſtre joint avec le texte Grec du petit livre de Plethon, imprimé l'année précédente chez Em. Tuſan. Cet ouvrage de Donat n'eſt autre choſe que celuy de Plethon réduit en forme de dialogue. Il eſt écrit avec beaucoup d'art, & il mériteroit d'eſtre leû, quand il n'auroit d'autre recommendation que celle de ſon ſtile, qui eſt tout-à-fait Cicéronien, ſurtout dans la préface adreſſée à Rodolphe Cardinal de Carpi, qui eſtoit pour lors en France en qualité de Nonce.

Le dialogue de Donat, qui alloit effectivement à rallumer le flambeau de la diſcorde chez les Philoſophes, nation d'ailleurs aſſez querelleuſe & facile à irriter, fit moins d'impreſſion ſur leurs eſprits que les livres du Cardinal Beſſarion, qui eſtoient pour lors entre les mains de tout le monde. Pluſieurs ſçavants, à l'exemple de ce grand

homme, taſchérent dans ce meſme ſiécle de concilier la philoſophie de Platon avec celle d'Ariſtote.

Dés l'année MDXVI. Symphorien Champier, premier Medecin du Duc de Lorraine, avoit fait imprimer à Paris chez Badius quatre livres en Latin, intitulez *Symphonia Platonis cum Ariſtotele.*

Vers le milieu du meſme ſiécle, un auteur Eſpagnol compoſa auſſi en Latin un ouvrage diviſé en cinq livres, qu'il dédia à Philippe II. pour lors Infant d'Eſpagne, & Roy d'Angleterre. Cet ouvrage, qui a pour titre, *Sebaſtiani Foxii Morzilli Hiſpalenſis de natura Philoſophiæ, ſeu de Platonis & Ariſtotelis conſenſione, libri V.* fut imprimé à Louvain en l'année MDLIV. C'eſt peut-eſtre ce qu'il y a de de plus ſolide & de mieux écrit ſur cette matiére; & je ne croy pas que perſonne ait jamais parlé plus élegamment ſur de pareilles queſtions. Au reſte, l'auteur de cet ouvrage n'entre que dans ce qui regarde la phyſique, & s'eſtudie moins à comparer les ſentiments des deux Philoſophes qu'à les expliquer & à les eſtablir. En quoy il ne ſemble pas avoir eû aſſez de ſoin de remplir parfaitement l'idée du titre qu'il a mis à la teſte de ſon ouvrage.

Il y avoit environ vingt ans que cet imprimé avoit parû pour la premiére fois, lorſqu'un Moine Auguſtinien de la ville d'Ancone, nommé Gabriel Buratellus, donna au public une nouvelle conciliation des deux Philoſophes ſous ce titre; *Præcipuarum controverſiarum Ariſtotelis & Platonis conciliatio; opus deſideratum, & à veteribus & à recentioribus pollicitum, non tamen abſolutum.* Je laiſſe à ceux qui ſont plus verſez que moy dans la lecture de Platon & d'Ariſtote, le ſoin d'examiner à fond ſi Buratellus a executé fidellement & avec ſuccés tout ce que promet le titre de ſon livre, dont certainement la latinité eſt bien différente de celle de l'auteur Eſpagnol.

Ainſi finit cette grande querelle des Platoniciens & des ſectateurs d'Ariſtote. Elle avoit commencé par des invecti-

ves ; elle fut terminée, comme la pluſpart des autres querelles, par des accommodements, & par la réconciliation des deux partis, qui aprés avoir long-temps diſputé, faute de s'entendre, ſe trouvérent enfin d'accord, ou peu éloignez de ſentiment, dans les principaux points de leur doctrine.

FIN.